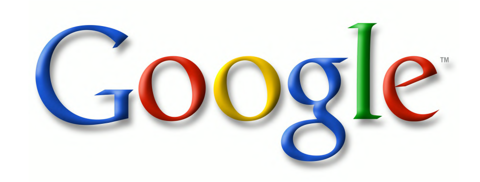




GLOSSAIRE ROMAN

DES

CHRONIQUES RIMÉES

DE

GODEFROID DE BOUILLON,

DU CHEVALIER AU CYGNE ET DE GILLES DE CHIN.

GLOSSAIRE ROMAN

DES

CHRONIQUES RIMÉES

DE

GODEFROID DE BOUILLON, DU CHEVALIER AU CYGNE

ET DE GILLES DE CHIN.

(PUBLICATIONS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE.)

PAR

M. ÉMILE GACHET,

CHEF DU BUREAU PALÉOGRAPHIQUE.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

—

1859.


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
9 APR. 1930
OF OXFORD

NOTICE SUR ÉMILE GACHET.

Émile-Léonard-Jean-Baptiste Gachet naquit à Lille, le 5 novembre 1809. Il est mort à Ixelles, le 23 février 1857.

Dirons-nous qu'il fut bon fils, bon frère, bon époux, bon citoyen, bon ami? Ce serait copier l'épitaphe banale du premier épicier venu. Non que l'on puisse lui dénier ces qualités; mais le sépareraient-elles de la foule? mais je ne saurais les montrer en action. Bien que je me loue d'être une de ses anciennes connaissances à Bruxelles, nos relations ont été entretenues surtout par le goût des lettres; je n'ai jamais cherché à pénétrer dans l'intimité de l'homme; je n'ai point reçu les confidences de sa jeunesse, mêlé mon existence à la sienne. Ensuite, sa vie, toute vouée à l'étude, s'est écoulée dans l'obscurité du cabinet. J'ai eu beau y chercher des événements, je n'y ai trouvé que des labeurs de bénédictin. Cette notice ne pourra donc montrer que l'homme de lettres.

Quelques mois avant sa mort, Gachet fit paraître, dans *l'Écho du Nord* (17 novembre 1856), un article tout empreint des souvenirs de la patrie et du foyer; il en repasse les images devant ses yeux attendris; et voyant approcher l'heure fatale du départ, il leur adresse des adieux pleins de larmes, et de courage. Nous sommes heureux d'y puiser les détails qui concernent ses jeunes années et sa famille.

« Mon père, dit-il, était fabricant de fil retors à Lille. Il y exerça pendant plus de trente ans, cette vieille et simple industrie qui consiste à retordre le fil sorti des mains de la fileuse, pour en faire du fil à coudre en double ou en triple...

» On aurait dit quelquefois qu'ouvriers et maîtres ne faisaient réellement qu'une seule famille. Oui, dans ces cœurs simples, il y avait souvent une bonne et franche affection, indépendamment de tout service matériel, et il faut autre chose que de l'argent pour payer tout cela. Pourrais-je donc oublier jamais ce contre-maître qui arracha un jour ma sœur à la mort, au moment où le feu brûlait déjà ses vêtements? Pourrais-je oublier que, dans un incendie, le même homme sauva ma grand'mère? Et le vieil ou-

vrier qui, chaque matin, était chargé de me conduire à la pension, — à la prison, veux-je dire — que de peines ne lui ai-je pas données, et combien de mal il avait à me faire entendre raison ! Pauvre vieux bonhomme ! Il faisait de son mieux pour apaiser mes terreurs, et trouvait fort simple qu'on voulût faire de moi un apprenti savant. Puis, quand venait le soir du samedi, il me laissait pour récompense chanter avec lui les litanies de la sainte Vierge, devant la chapelle de la fabrique. Alors ma voix d'enfant se mêlait à celle de ces braves gens, et c'était dans la simplicité de mon cœur que je répétais avec eux : Priez pour nous. Aujourd'hui, après quarante années, il me semble que mon cœur est encore tout prêt à redire avec l'ouvrier cette prière de mon enfance. Mais où sont-ils maintenant les ouvriers de la fabrique de mon père ?

» L'industrie lilloise était sur le point d'éprouver une révolution terrible... On parlait déjà depuis longtemps de la filature du lin à la mécanique ; on répétait que l'Angleterre y faisait des merveilles, et que l'ancien système devait être forcément abandonné. C'était bien souvent le sujet des conversations de mon père avec mes frères aînés, et là, comme toujours, on voyait la jeunesse pleine d'ardeur pour les innovations, tandis que la vieillesse était hésitante et incrédule.

» Ce fut dans ces conjonctures que mes frères firent la connaissance d'un homme qui portait un nom illustre dans l'industrie. Il était gantois, et de plus l'un des frères du fameux Liévin Bauwens. Il avait, disait-il, en sa possession le plan des machines anglaises... Mes frères, l'aîné des deux surtout, l'introduisirent chez mon père avec un certain air de triomphe. Il y eut de longs pourparlers. Le vieux fabricant se montrait difficile à convaincre. Que venait-on aussi lui proposer de jeter le trouble et la perturbation au milieu de ses ouvriers ? Était-ce bien à lui qu'il convenait de se lancer dans des voies toutes nouvelles ?... Que vous dirai-je ? En peu d'années, les changements que mon père avait redoutés durent s'accomplir. Mes frères, associés à des négociants de Lyon, établirent, en 1821, une filature de lin à quelques lieues de Lille. La filature du lin avait décidément pris racine dans le département du Nord ; et les vieux métiers de mon père ne tardèrent pas à être vendus à vil prix : ils avaient fait leur temps. Quant à nos anciens et braves ouvriers, Dieu sait ce qu'ils devinrent.

» Et moi, au milieu de ces luttes étranges, dont je ne comprenais point la portée, je continuais, insoucieux du monde matériel, à me livrer avec ardeur à ces études qui m'avaient tant effrayé naguère ; et mon père m'encourageait, comme s'il avait été pris tout à coup d'une horreur profonde pour cette industrie aussi changeante que Protée. Il semblait heureux de mon amour pour Horace et Virgile ; il faisait tous ses efforts pour me détourner de la voie qu'avaient suivie mes frères. »

Gachet continua donc son apprentissage de la science, sous l'œil de son frère aîné, directeur du collége, et Dieu sait quel beau midi promettait son matin. Pourtant Horace et Virgile ne l'introduisirent à Cujas ni à Galien. Il n'entra pas non plus à l'école normale, qui paraissait lui ouvrir sa véritable carrière. Ce fut le commerce qui

s'empara du jeune homme. Mais épris de la muse (déjà la *Revue du Nord* aimait à recueillir ses épanchements), il ne rend pas à Mercure un culte bien facile et bien fervent. Les vulgarités du détail, la sèche prose de la correspondance, l'insatiable âpreté du gain répugnaient à sa nature idéale et désintéressée, autant que les ennuis du servage à son indépendance jalouse. La répugnance alla jusqu'à la révolte de la conscience, exaspérée peut-être aussi, mais je n'oserais l'affirmer, par les contrariétés d'un cœur précoce. Aussi, par son libre choix, par la condescendance empressée de sa famille, le départ de Lille fut résolu, et l'on hésita quelque temps entre Bruxelles et Paris.

Bruxelles obtint la préférence; Gachet y arriva en 1834. Ses premières relations furent avec la famille Bartels, au foyer de laquelle il fut accueilli par Jules, un ancien camarade de pension, et dont l'amitié avait été l'un des aimants qui l'attiraient dans notre pays. Une lettre du préfet du Nord, le baron Méchin, l'introduisit près de M. Gachard, archiviste général du royaume. « Cette lettre rendait de lui le témoignage le plus flatteur; elle attestait surtout les brillantes études qu'il avait faites, le goût prononcé et l'aptitude qu'il manifestait pour les investigations historiques. La Commission d'histoire accueillit le jeune savant, qui se présentait à elle sous des auspices aussi flatteurs; elle le mit à l'épreuve, et elle ne tarda pas à reconnaître qu'elle avait acquis un auxiliaire précieux. Y avait-il des recherches laborieuses à faire, des textes difficiles à vérifier, des points obscurs à éclaircir? c'était à lui qu'elle avait recours. Elle avait pu se convaincre de l'étendue de ses connaissances en diplomatique, en paléographie, en histoire; elle savait aussi qu'elle pouvait se reposer en toute confiance sur la sûreté de ses appréciations, sur la solidité de son jugement (1). »

J'aime à croire que la Commission n'a pas eu besoin d'une lente épreuve pour reconnaître quel auxiliaire elle acquérait. Mais, heureuse d'avoir rencontré une science aussi désintéressée, aussi discrète, elle ne l'évalua pas d'abord à un prix assez haut pour le dispenser de chercher encore des ressources dans des leçons particulières; et je n'aperçois qu'en 1838 les traces officielles de sa collaboration.

Le 1er août 1839, M. de Theux le nomma, avec l'archiviste d'Anvers, Kreglinger, pour concourir à la rédaction de la Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à la Belgique : rédaction dont le fardeau retomba bientôt sur lui seul.

Il serait difficile d'énumérer tous les services qu'il rendit; une bonne partie se dérobe aux regards profanes. La nature même de ses travaux ne permet guère d'en donner l'analyse. Qui voudra les connaître devra se résigner à plonger dans les bulletins de la Commission. J'en indiquerai pourtant quelques-uns, pour qu'on se fasse une idée de leur importance :

L'exécution de la Table analytique des Bulletins, 1re série;

(1) Discours de M. Gachard. On sent dans ce langage toute la véracité qu'inspire une perte récente.

L'analyse et l'examen des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, en consacrant sa principale attention sur ceux qui ont trait au gouvernement;

Les recherches nécessaires à la publication de Renon de France, dont nous jouirions aujourd'hui, si, lors de la réorganisation de l'Académie, M. Du Mortier n'avait pas été rangé, malgré ses droits, dans la classe des sciences, où il avait pourtant conquis sa première illustration; et si, blessé dans sa dignité, il n'avait pas déserté l'Académie et la Commission d'histoire. Comme supplément à ces recherches, Gachet prit copie d'une quarantaine de lettres de Marguerite de Parme, qui manquent à la publication du baron de Reiffenberg;

La transcription du voyage de l'archiduc Albert, en Espagne, et de son retour avec l'infante Isabelle, en 1598 et 1599; — d'un poëme latin sur la mort de Henri Ier, duc de Brabant; — d'une chronique relative à Gui de Flandres, et la liste des fidèles vassaux qui partagèrent sa captivité en France; — de la chronique de Bauduin d'Avesnes. Plus tard, il élabora une excellente notice sur l'auteur;

La continuation des extraits des comptes de la recette générale de Brabant.

La Commission avait placé, dès son origine, au nombre de ses publications futures, le Diurnal de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis. A cette époque, on ne connaissait que le manuscrit de la bibliothèque Lammens, à Gand. Lors d'un voyage à Lille, fouillant la bibliothèque municipale, Gachet eut l'occasion de manier un manuscrit de l'abbaye de Cysoing, qui renfermait sur la conquête de Tunis des lettres particulières très-curieuses. Il se hâta d'en prendre copie. Revenu à Bruxelles, il collationna ces documents avec ceux que nous possédons; il relut entre autres les dépêches officielles comprises dans la collection des documents historiques, formée aux archives du royaume avec les copies prises sur les originaux à Vienne. Il rechercha, parmi les manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, ceux qui se rapportaient à ce sujet; et il fut surpris de reconnaître une relation extrêmement circonstanciée, intitulée : *Expédition de l'Empereur contre Theunis.* C'est le fameux Diurnal, tant regretté, dont l'auteur non plus ne put se dérober à la sagacité de Gachet.

Il signale un manuscrit d'Adrien de But; il en décrit le contenu; il en extrait les détails relatifs à l'existence d'Adrien et de Brandon, de qui il continuait l'œuvre, et de Gilles de Roye. Ce rapport est grossi d'une notice sur les XXXI rois de Tournai.

Je m'arrête, pour ne pas donner un catalogue.

La Commission d'histoire ne l'occupait pas seulement à Bruxelles. En 1852, elle avait proposé de l'envoyer explorer, dans l'intérêt de l'histoire nationale, les principales bibliothèques de l'est et du nord de la France. Le Ministre, en acquiesçant à cette proposition, eut la bienveillance d'ajouter qu'il saisissait avec plaisir cette occasion de reconnaître son zèle et ses services. Dans le court espace de trois mois que dura le voyage, il visita tour à tour les bibliothèques et les archives de Lille, de Béthune, Arras, Amiens, Paris, Châlons-sur-Marne et Reims. Il avait réservé pour la fin de sa

tournée les dépôts littéraires de Boulogne et de Saint-Omer; mais le terme fixé pour le retour approchait, et il aima mieux abréger son itinéraire que se contenter d'une exploration superficielle.

Antérieurement, il avait reçu la mission d'aller à la Haye vérifier si la bibliothèque possède réellement la traduction française du Dynterus, traduction dont il avait déjà découvert la majeure partie.

Il employa les loisirs d'une vacance à Lille pour commencer la révision du texte des chartes du Hainaut; il la termina durant un autre voyage, et leva ainsi les obstacles qui avaient arrêté la publication. Il utilisa une promenade dans le Hainaut pour recueillir des renseignements sur les documents historiques qui concernent cette province, et remit au baron de Reiffenberg des notes sur les archives provinciales, sur celles de Sainte-Waudru, celles de Beaumont, sur le cartulaire de Saint-Denis en Brocqueroye.

C'est sur Gachet que retombaient encore les soins d'impression et de correction pour toutes les publications de la Commission.

Outre ces travaux commandés par son emploi, il en est que l'on doit à son initiative spontanée.

Chargé, pour un recueil anglais, d'extraire de nos archives les documents qui intéressent la belle Marie Stuart, il mit ces fouilles à profit pour enrichir les Bulletins de documents relatifs aux Anglais qui, fuyant la persécution anglicane, étaient venus trouver un asile en Belgique vers 1570, hospitalité que la Grande-Bretagne paya en ouvrant ses ports aux gueux qui fuyaient les bûchers catholiques.

En décrivant un manuscrit de l'université de Liége, il donne l'analyse des chartes qui intéressent l'histoire de la principauté, et la copie des plus importantes.

D'après un manuscrit de la bibliothèque de Lille, il retrace d'anciennes cérémonies funèbres. Les détails variés que l'auteur fournit sur les nombreuses obsèques célébrées dans nos provinces, pendant plusieurs siècles, ne sont pas seulement curieux pour les familles, ils servent aussi beaucoup à l'histoire des usages et des mœurs.

Il avait transcrit, pour son compte personnel, un glossaire latin-roman du XVme siècle. Réfléchissant aux difficultés que présentent les vieux manuscrits, lorsque, malgré les travaux admirables des du Cange, des Carpentier, des Borel, etc., on se trouve arrêté à un mot inaperçu de ces savants lexicographes, il pensa que l'utilité pourrait en être générale, et il l'inséra dans les Bulletins.

Il obtint de M. Th. de Jonge, celui de nos concitoyens dont la bibliothèque renferme les plus riches trésors, la communication d'un cartulaire du Hainaut. Le propriétaire consentit volontiers à partager avec le public. Gachet donna la copie de quelques pièces, l'analyse du plus grand nombre, et mit en tête une savante introduction.

Dans une lettre à l'Académie, il combattit les singulières mutilations que l'on fait subir aux noms des grands hommes, et réclama contre le faux baptême imposé à

Roland de Lassus. Sur le rapport du savant Schayes, ami dont nous déplorons la perte récente, la lettre fut insérée dans les bulletins de l'Académie.

Je signalerai encore, tout en reculant devant les longueurs d'une liste complète, ses notices sur l'assassinat de La Ruelle, sur Jean de Stavelot; sa publication des lettres de Viglius, etc., son Essai sur les commanderies belges de l'ordre de Malte, etc.

Aussi en réfléchissant aux diverses capacités de Gachet : l'étude de la paléographie et des langues classiques, la connaissance du moyen âge, de ses mœurs et usages, de sa littérature latine et romane; la récolte qu'il avait moissonnée dans les manuscrits de nombreux dépôts, richesse plus difficile à ramasser que celle des imprimés; la sûreté de sa critique et de son goût; nous ne pouvons nous défendre de conclure que la Commission d'histoire a fait en lui une perte irréparable. Jamais elle ne le remplacera, jamais. Elle sentit assez le prix de son concours pour favoriser l'ambition du jeune homme, alors que, sur le point d'unir sa destinée à celle de Mlle Jouvenel, et la prudence éveillée pour des intérêts nouveaux, il voulut s'assurer (janvier 1847) une position plus stable et plus relevée, et conçut la création du Bureau paléographique, dont il avait lui-même limité le budget. Le Ministre approuva la création et le traitement. Mais il aurait pu réfléchir que si la modération dans les désirs est une vertu, la modération dans le salaire peut être une mesquinerie. Cette création, dont le rapport étale tous les avantages, tenait si bien à la personne de Gachet que, lui mort, le bureau fut disloqué, et les attributions réunies aux archives.

Outre ces travaux, qui tous rentrent dans la sphère de ses occupations officielles, M. Gachet gratifia encore le public des *Lettres inédites de Pierre-Paul Rubens;* Bruxelles, M. Hayez, 1840, 1 vol. in-8°.

M. Gachard avait recueilli la plupart de ces lettres pendant un voyage en France, en 1838. Les autres proviennent de la bibliothèque de Bourgogne.

« Elles sont accompagnées d'une introduction sur la vie du grand peintre et sur la politique de son temps, qu'on doit placer parmi les bons morceaux historiques dont notre littérature s'est enrichie dans les vingt dernières années. Peu de temps auparavant, on avait vu paraître, sous le nom du prince de la peinture flamande, une correspondance apocryphe (1), prétendûment découverte par le plus merveilleux des hasards, écrite on ne disait à qui ni pour quoi. Le public fut heureux de posséder de véritables lettres de Rubens, des lettres dont l'authenticité défiait toute contestation : car les originaux reposent dans des collections où chacun peut aisément les vérifier. On savait enfin à quoi s'en tenir sur le style du grand artiste; on connaissait désormais sa manière de penser sur une foule de sujets de politique, d'art, de science, d'archéologie. Un critique de cette époque (E. Robin), dont les arrêts avaient de l'autorité, termina un article où il rendait de cette publication un compte détaillé, en disant : qu'un tel

(1) Une lettre de M. Goethals, insérée dans *l'Émancipation*, détrompa bientôt de ce roman. C'est aussi à M. Goethals que Gachet doit l'intelligence des lettres écrites en flamand.

recueil deviendrait indispensable dans toute bibliothèque formée par un homme de goût [1]. »

Le libraire Van Dale eut l'idée d'offrir aux amateurs le fac-simile d'un beau manuscrit, orné de toutes ses gravures enluminées. Cette curieuse reproduction autographiée porte le titre de : *Le Sires de Gavres;* Bruxelles, 1845, grand in-4°. Gachet fut chargé de diriger la publication ; il l'enrichit d'un glossaire et d'un avertissement écrit dans le style de l'époque. Son nom se trouve caché dans ce vers imprimé en lettres rouges parmi les pièces liminaires :

Soubs grand labeur foible gas chiet.

Un très-petit nombre de privilégiés ont reçu leur exemplaire orné d'une planche spéciale. Elle représente le libraire offrant au roi l'hommage de son œuvre. Dans le groupe des personnages figure Gachet, dont le profil a été très-fidèlement croqué.

En 1849, parut *Maldeghem la Loyale*. Mémoires et archives publiés par Mme la comtesse de Lalaing, née comtesse de Maldeghem; Bruxelles, Wouters, 1 vol. in-8° de VIII et 469 pages.

« Les recherches qu'il contient, la forme dont elles sont revêtues appartiennent à M. Gachet, qui s'est mis à merveille à l'unisson avec une femme spirituelle et d'excellente compagnie, sans rien perdre de ses avantages d'écrivain instruit et de critique exercé [2]. »

Vers la même époque, Gachet, membre de la Société des bibliophiles de Mons, depuis le 20 mai 1846, paya son tribut en publiant les *Albums* et *Œuvres poétiques de Marguerite d'Autriche;* Mons, Hoyois, 1849, 1 vol. in-8° de XX et 107 pages.

Vers 1840, les frères Wouters avaient entrepris la publication d'une revue, le *Trésor national*. Il y avait eu dans leur pensée une certaine grandeur, une certaine générosité. Se mettant au-dessus de tous les partis, acceptant toutes les idées, qu'elles vinssent de la loge ou de la sacristie, ou inspirées par la raison pure; intéressant le travail par une équitable rémunération; ils avaient calculé sur un nombre convenable de collaborateurs et de souscripteurs. Leurs calculs furent trompés. Depuis longtemps lié avec les Wouters, Gachet, qui leur était fort utile pour désigner à leur préférence les ouvrages qui pouvaient entrer dans leur *Trésor historique,* fut un des directeurs de la Revue, et, outre une large part dans le Bulletin bibliographique, il contribua à la rédaction par plusieurs articles : *Un Poëte belge oublié* (t. Ier, 2me série); une excellente critique des *Voyages et ambassades de Guillebert de Lannoy* (t. I, 1re série); *Quelques poésies patriotiques de la fin du XVIIIme siècle* (t. IV, 2me série).

(1) Discours de M. Gachard. Plus tard, Gachet, en rendant compte d'une publication de M. Backhuyzen, modifia l'opinion qu'il avait soutenue concernant le lieu de la naissance de Rubens, et se prononça pour la petite ville de Siegen, qui détrônera décidément Anvers et Cologne.

(2) Reiffenberg.

Dans le *Messager des sciences historiques* (1852), il inséra une notice sur le couvent de l'Abiette à Lille, suivie de l'analyse des chartes.

Je n'entrerai pas dans l'énumération des nombreux articles qu'il fournit à *l'Artiste*, journal de Lille, auquel il donna, entre autres, cette vive et originale boutade : *Les Malédictions de Polichinelle*, à *l'Écho du Nord*, au *Patriote*, au *Bulletin du Bibliophile*, à *l'Émancipation* surtout. Il en est beaucoup, d'ailleurs, qui ont échappé à mes perquisitions.

D'après le *Trésor national*, il s'est occupé d'une biographie de Philippe le Bon. Nous n'en avons rien vu. Sur le témoignage de son ami, M. Henri Bruneel (*Écho du Nord*, 4 février 1858), il avait aussi préparé une édition des Fables de La Fontaine, avec glossaire et notes philologiques. Il se proposait de rédiger des notes biographiques, qu'il appelait ses photographies, sur les hommes qui de nos jours se sont le plus distingués en Belgique et dans la Flandre française.

Nous avons dit que le culte de la poésie avait chez Gachet précédé le culte de la science. Les occupations sévères de Bruxelles l'absorbèrent et le mirent sur sa véritable pente. Le manque d'heureux loisirs, sans éteindre sa flamme, ne lui permit plus que de fugitives excursions dans le domaine de la poésie. Son talent ne se révélait que de temps à autre dans des morceaux de courte haleine, des épigrammes spirituelles, dont son aménité émoussait la pointe. Il aurait chatouillé ; il n'aurait pas même égratigné. J'ignore s'il en a jamais fait confidence au papier ; j'ignore si ses premiers essais ont été conservés.

Il ne nous reste plus à parler que de ses deux œuvres de prédilection, le plus en rapport avec son véritable génie, sur lesquelles il fondait l'avenir de son nom, et auxquelles une sorte de fatalité lui refusa le bonheur de mettre la dernière main.

Du jour qu'il commença l'examen des analyses des diplômes, il s'aperçut que le contrôle était bien ardu. Lui-même va nous faire comprendre les difficultés et le plan de son travail. « Ces analyses ne paraissent pas toujours avoir été faites d'après les indications données par la Commission d'histoire, ni en vue du but que l'on s'est proposé. Souvent elles sont incomplètes, et la révision exige beaucoup de patience et d'assiduité.

» Une autre difficulté de cette vaste entreprise, c'est la classification chronologique. Or, où est le fil d'Ariane qui nous empêchera de nous égarer dans le labyrinthe des dates au moyen âge ? Nous avons pensé qu'avant de procéder à cette classification, il était nécessaire de fixer notre attention sur les différents systèmes employés dans les provinces belges. Malheureusement, les ouvrages de diplomatique, publiés jusqu'aujourd'hui, ont presque toujours laissé de côté ce qui a rapport à la Belgique. Ainsi, les questions suivantes ne pourraient pas être résolues d'une manière convenable à l'aide de ces ouvrages :

» Quels sont les différents styles ou manières de commencer l'année usités au moyen âge dans les provinces des Pays-Bas ?

» Comment faut-il expliquer les dates étranges ou bizarres qui se rencontrent dans les diplômes?

» Ces deux questions constituent à elles seules un travail de diplomatique fort considérable. J'ai cherché à les résoudre à l'aide des savants ouvrages publiés jadis par les bénédictins, par du Cange, par le Hollandais Kluyt, par les Allemands Haltaus, Pelgram, etc., et de nos jours par de Wailly. Je me suis convaincu que presque toujours nos chartes, nos usages, les dates usitées en Belgique, ont été négligés par eux. Il m'a donc paru nécessaire de me procurer des notions plus positives. »

La première partie de ce calendrier belge du moyen âge fut soumise à la Commission, et reçut l'approbation du rapporteur, M. de Ram. C'est en s'appuyant sur les chartes elles-mêmes que Gachet est parvenu à jeter beaucoup de clarté sur des faits que les savants les plus distingués des derniers siècles avaient considérés comme des énigmes indéchiffrables (1).

La visite qu'il fit, en 1852, aux bibliothèques de France lui servit encore à compléter les matériaux de cet important travail. Malheureusement la mort marcha plus vite que lui : *Pendet opus interruptum.*

« Il avait entrepris, sur l'invitation de la Commission d'histoire, un glossaire destiné primitivement à l'explication des chroniques de Godefroid de Bouillon, mais dont il avait beaucoup élargi le cadre, de façon à en faire un vocabulaire indispensable pour l'intelligence des monuments littéraires du moyen âge (2). »

Diez, qui étudia la transformation des langues filles du latin, fut naturellement conduit à une théorie générale. Gachet, resserré dans un cadre plus étroit, n'était pas arrivé à se tracer des règles aussi complètes, aussi sûres, mais il trouva un équivalent dans l'intuition, la rectitude de sa critique. La connaissance familière qu'il avait des poëmes sur lesquels il opérait le conduisit presque toujours à la juste interprétation. La discussion est toujours polie, et M. Génin n'aurait pas le droit de se plaindre de la façon dont ses légèretés sont relevées; la forme est toujours spirituelle. Publié en France, il n'aurait pas échappé à l'attention de l'Institut, qui a couronné Chevallet.

Cette laborieuse entreprise, de même que le calendrier, se heurta contre divers obstacles, la maladie surtout, qui, sournoise, minait depuis longues années sa constitution, en dissimulant son caractère à la sagacité des médecins; la maladie implacable qui lui infligea les souffrances d'un long martyre; qui défia la science et le dévouement du docteur Breyer; qui le condamna à une longue reclusion, en entravant le jeu d'un pied; qui le priva de l'usage de la main droite, lui rendit même le fauteuil insupportable et l'étendit sur sa couche, mais respecta toujours son intelligence. Trois jours avant sa mort, il dictait encore à sa femme une longue réponse à un savant allemand,

(1) Il a déjà donné dans les *Bulletins* l'explication du tremidi, du cinquesme, de saint Mathieu.

(2) Discours de M. Gachard.

pleine de lucidité et de raison. Le dernier jour arriva qu'il n'avait terminé que la lettrine R.

Son convoi montra quels regrets il laissait. La naissance et la fortune sont rarement accompagnées d'un cortége aussi nombreux, où la famille, l'amitié, la science, les arts, la France par ses bannis, avaient leurs représentants. M. Gachard, au nom de la Commission d'histoire, M. Philippe Gigot, son ami, son disciple, ont tour à tour rempli le pénible devoir de rappeler les qualités et les travaux du défunt, et jetèrent les premières pelletées de terre sur le cercueil, recouvert bientôt de la pierre sépulcrale que lui firent ériger ses amis Léon Gaucher et Eugène Simonis, ce statuaire que, suivant une expression de Gachet, on dirait sorti des écoles d'Athènes et de Rome.

L'impression de ce Glossaire a éprouvé des retards qu'il importe d'expliquer. M. Émile Gachet, qui s'était chargé d'élucider le texte des deux épopées chevaleresques comprises dans la collection commencée par M. le baron de Reiffenberg, y consacra tous les loisirs que lui laissait la longue et cruelle maladie qui a fini par l'emporter l'année dernière. Malheureusement ces loisirs étaient peu nombreux, et la mort vint l'arrêter avant la fin d'une œuvre qui ne cessa d'être pour lui l'objet d'une prédilection toute particulière. Sa rédaction finit au mot *renforgier*. Pour le reste, il n'avait laissé que des notes fort incomplètes qu'il s'agissait d'utiliser, de coordonner, d'étendre même, sans donner toutefois à cette partie du travail les mêmes développements qu'à l'autre. Sur la proposition de l'éditeur, la Commission royale d'histoire a confié ce soin à M. le professeur Liebrecht, qui a bien voulu accepter la tâche toujours ingrate d'achever l'œuvre d'autrui, et qui déjà avait mis généreusement à la disposition de son savant et regretté prédécesseur (le Glossaire lui-même en fait foi) sa connaissance du vieux langage français. Le lieu serait ici mal choisi pour faire l'éloge de son travail; au public seul il appartient de décider si le continuateur a convenablement rempli sa mission, et ce jugement l'éditeur l'attend avec confiance.

A. BORGNET.

GLOSSAIRE.

A.

A, préposition.

Il est inutile de rappeler tous les différents rapports qu'indique cette préposition. Nous n'en citerons ici que deux. — *Avec*, v. 5104, 8269, 22088.

Dans cette acception, *à* vient du latin *ab* qui avait cette signification dans la basse latinité et qui l'a même eue quelquefois aussi chez les anciens. Voy. Raynouard, Lexiq. rom., II, 10. Les troubadours adoptèrent *ab* dans le sens d'*avec :*

> *Ab* tota sa companha et *ab* los almiratz.
> (Avec toute sa compagnie et avec les émirs.)
> (Chronique des Albigeois, p. 500, édit. de M. Fauriel).

Chez les trouvères et même chez les troubadours, *ab* s'est changé en *à* d'assez bonne heure. Cant. de Ste-Eulalie, v. 18. *Ad*, au v. 21, a le *d* euphonique. Le Catalan, l'Espagnol, le Portugais, l'Italien se sont également servis de *à* pour *avec*. Cfr. Rayn., ouv. c., II, 3. Mais chez les trouvères, la préposition *à* (avec) a quelquefois été jointe à l'article, comme on le voit dans l'exemple suivant :

> Et si les conquerrons as (aux, à les) riches brans fourbis.
> (Baud. de Sebourc, I, 135).

Jointe à d'autres mots, cette préposition a formé soit une préposition, soit un adverbe, soit une conjonction. Voy. plus loin TOUT, TANT, POI, PETIT, etc. On sait que notre langue emploie encore la préposition *à* dans le même sens, lorsque l'on dit: *Se battre à l'épée*; *prendre à deux mains*. — *A* précédé d'une autre préposition et suivi d'un verbe à l'infinitif. Exemples:

> *Pour* lui à rafreskir (v. 67).
> *Pour* vous à enhierber (v. 1296).
> *Sans* point à varlier (v. 2150).
> *Pour* vous à assalir (v. 5897).

Et les vers 22509, 33409, 33668, 33757, 34106.

Cette locution ne se rencontre que dans un petit nombre d'autres ouvrages, entre autres le Bauduin de Sebourc, le Bertrand du Guesclin et une Chronique de Flandre et de Tournai, insérée au t. III du *Corpus chron. Flandr.* Les éditeurs des ouvrages mentionnés ont souvent regardé cet *à* comme préfixe, et il nous est arrivé à nous-même d'en faire autant plusieurs fois. C'est une erreur que nous devons rectifier. Nous avons reconnu qu'il y a ici un idiotisme germanique et surtout flamand. La préposition *à* y remplace, en effet, le *te* flamand et le *zu* allemand. POUR *vous* A *baptisier* est la traduction littérale du flamand, OM U TE *doopen*.

Quelques exemples extraits des ouvrages cités plus haut sont nécessaires ici :

> Jamais ne vous penés *de* moi à mehaignier (B. de Seb. I, 163).
> *Pour* lui à baptisier (Ibid, I, 65).
> *Sur* à perdre le corps (B. du Gues., I, 217).
> Et s'ay moult grant désir *de* ce champ à oustrer (Ibid, I, 87, note).
> *Pour* vous à ruer jus (Ibid, II, 244).
> *Sans* nous à confesser d'une pomme pourrie (Ibid, II, 262).
> *Sur* la teste à tranchier (Ibid, I, 217).
> Je vous promaie *sur* à pierdre me n'evesquiet (Corp. ch. Fl., III, 206).

Cette locution ne serait-elle pas à elle seule un certificat d'origine pour les ouvrages où elle se rencontre? Il nous parait hors de doute que les trouvères qui s'en sont servis devaient habiter non loin des contrées flamandes. C'est un point que l'on ne conteste pas quant aux auteurs du Bauduin de Sebourc et du Godefroid de Bouillon. Nous irons plus loin, et nous dirons que l'auteur du Bertrand du Guesclin est certainement un écrivain du même pays. Nous supposerions volontiers qu'il était de Tournai, cette ville française par excellence au XIVe et au XVe siècle, et son nom de *Cuvelier* est trop commun dans le Tournaisis pour qu'il puisse être un obstacle à notre conjecture.

AAFOLER, 24188. Corrigez : *sans lui à afoler.*

AASTIR, AATIR, ATIR (s'), s'exciter, s'empresser, s'ani-

mer au combat, v. 9899, 10692, 10848, 15115, 23525.

M. de Chevallet tire ces mots du celtique et il n'y voit que le sens d'invectiver, injurier, quereller (Orig. et form. de la lang. fr., I, 273); M. Duméril leur donne le sens de nuire, tourmenter, insulter, et trouve leur origine dans l'islandais *ata* (*vis caustica*), Hist. de la poésie scandin. Ducange et Dom Carpentier balancent entre l'anglo-saxon *hatung*, haine, envie, et le grec *ατη*, dommage, v° *Atia*. Enfin, M. Diez explique ces mots par le nordique *at*, excitation au combat, *etia*, s'exciter à (Lexic. etymol., p. 556). S'empresser, s'exciter, telle est la signification la plus fréquente de ce mot dans notre roman, dans la chronique de Mouskés (v. 19665, 21668, 21919, 25595, 27751, 28375) et dans Raoul de Cambrai, p. 28. *S'aatir à quelqu'un*, c'est notre expression française se soulever ou s'exciter contre quelqu'un. V. Garin le Loherain, II, 144, 166; Bertr. du Guescl., II, 305; le rom. d'Alexandre, p. 89 et 163.

S'on vous tolt vostre espée et moi mon arrabi,
Bien seront honoré, et nous anienti;
Or nous *ahatissons*, puisqu'il sont *ahati*.
(Vœux du Paon, f° 92 v°. MS. de la Bibl. roy. de Belg., n° 11191.)

Lorsque Henri au court mantel fait distribuer aux gens de sa cour des manteaux qui ne descendent que jusqu'aux genoux, Ph. Mouskés s'exprime ainsi :

Al tierc jor furent en la court
Cil drap viestut et départi,
Si com li rois l'ot *aati* (v. 18965-18967).

C'est-à-dire, comme le roi s'était animé à le vouloir, et non comme il l'avait disposé (Reiff.).

Dans Gilles de Chin, quand tous les ménestrels annoncent à l'avance que ce seigneur sera vainqueur du tournoi :

Li quens de Bar s'est *aatis*
Qu'il (Gilles de Chin) n'aura pas demain le pris (v. 4476-77).

Faut-il traduire : le comte de Bar s'est vanté, etc. (Reiff.); ou bien s'est excité à dire? Nous préférons ce dernier sens.

Enfin dans cette phrase de Froissart: « Lesquels mineurs s'étoient *ahatis* qu'ils leur rendroient la ville dans quinze jours. » (Glossaire de l'édit. du Panthéon), dirons-nous avec l'éditeur que cela signifie s'engager de querelle? Non, mais qu'ils s'étaient excités à dire, par défi, qu'on leur rendrait la ville.

On voit que l'étymologie de M. Diez satisfait à tout et qu'il n'en est pas de même de celle qu'a donnée M. de Chevallet. Nous soumettons à ce savant une dernière observation. Il range *ataïner, atahiner,* parmi les synonymes d'*aatir;* mais M. Raynouard rapproche ce mot du provençal *tahinar, ataynar* (Lex. rom., V. 294), qu'il explique par différer, retarder. Ce n'est là, pensons-nous, qu'un simple rapport de forme, qui ne change nullement le sens d'*ataïner,* mais il est assez étrange, et peut-être M. de Chevallet aurait-il dû en tenir compte.

Aater s'est conservé dans le patois picard, avec le sens de quereller (Corblet).

Aastie, aastine, aatine, v. 9015, 15090, 15104.

Après ce que nous avons dit d'*aatir*, nous n'avons presque plus rien à ajouter ici sur la signification de ces substantifs. L'*aastie*, c'est l'excitation à quelque chose, et par suite le défi, et le tournoi lui-même. Gilles de Chin, v. 4814; Chevalier de la Charrette, pp. 144 et 145. Dom Carpentier, en traduisant le mot *aatine* par empressement, dans les vers qu'il cite des Mir. de N.-D. (v° *Atia*), ne dit rien qui contrarie notre opinion. L'empressement à faire quelque chose n'est autre qu'une excitation à....

Abandon, voy. **Bandon**.

Abandoins (j'), j'abandonne. Gilles de Chin, v. 5252.

Abaubir, étonner, stupéfier, v. 8154, 9950, 10127, 11754, 14334, 15907, 33520.

On dit encore en français *ébaubi*, au participe. Dans le patois normand, on a conservé l'infinitif *abauber*, et même *ébaubir* (Cfr. Duméril, patois norm.). Le picard dit *abaubi* et *ébeubi* (Corblet).

L'ancien italien avait *abbabare*. Ducange, sup., v° *Attonare*. Notre trouvère, comme celui du Bauduin de Sebourc, emploie de préférence *abaubir*. (B. de. Seb., I, 63, 64, II, 300, etc.) Il en est de même de Phil. Mouskés et de Froissart. M. Diez (Lexic. etym.) tire ce mot de *balbus*, bègue, vieux fr. *baube*. On trouve en effet *balbier*, bégayer, dans le Partonopeus, v. 7245; et le vocabulaire de Guil. Breton donne *balbutire, bauber*. M. Genin (Lexique de la langue de Molière, pp. 133-134), émet une opinion semblable à celle de M. Diez et combat, de plus, le dict. de Trévoux qui le tire de l'hébreu *schebasch*. Mais tel n'est point l'avis de M. Duméril, qui pense que ce mot vient du celtique, comme le mot normand *baube*, qui veut dire engourdi par le froid. En breton, *bav* a la même signification. *Bau*, en vieux fr., veut dire nigaud, suivant Lacombe, et *baou* a le même sens dans le patois de la Corrèze. Ajoutons à toutes ces observations de M. Duméril, qu'en wallon *baber* équivaut à niais, benêt, et que, chez les troubadours, *babau* exprime la même idée. Mais disons aussi avec M. Raynouard, que ce dernier mot vient du latin *babulus, baburrus*. Comparez, en outre, le catalan et l'espagnol *babieca*, ainsi que l'italien *babaccio*. (Lex. rom., t. II, p. 164.)

Abélir, plaire, être agréable, v. 11433.

Verbe impersonnel chez les trouvères. Voy. Rom. de la Rose, v. 5370-71; Adenez, le cheval de Fust, dans Keller, Romvart, p. 107, v. 23; Mouskés, v. 13714.

Forment li *abéli* (Berte aus grans piés, p. 167).
Moult m'*abélist* quand je vois revenir
Iver, grésill et gelée aparoir.
(A. Dinaux, Trouvères du Tournaisis, p. 518.)

Dante a fait de même :

Ma così o così, natura lascia
Poi fare a voi, secondo che v'abbella.
(Dante, Parad., XXVI.)

Les troubadours l'ont employé, au contraire, à l'actif ou au neutre. Voy. Rayn., Lex. rom., II, 207.

Can lo jorn s'esclaira et lo temps *abelis*.
(Chr. des alb., p. 574.)

Dans le département de l'Orne, *abélir* est encore usité (patois normand). Les trouvères avaient aussi les mots *embélir*, *désabellir* :

A celui mie n'*embélit* (Chev. de la Ch., p. 80).
Riens que vous vousissiez ne nous *désabelli*.
(Vœux du Paon, f° 161 r°.)

Et si li en *désabelli*,
(G. Guiart, an. 1269.)

En provençal *desabelir* était actif (Lex. rom., II, 207).
Les trouvères disaient aussi, dans le sens d'*abélir, être bel* :

Et moult m'*est bel* que sai de voir
Que Deu amés de tot pooir.
(Parton. de Blois, I, 54)

Quand il le voit moult l'en *est bel*.
(Ibid., I, 116.)

Abiie, abbaye.

Au v. 393, on a imprimé par erreur *abye*.

Abre, v. 4980. Voy. **Arbre**.

Abriéver, abréger, accourcir, et par suite se hâter, v. 252, 7200, 12737, 13228.

Catal., esp., prov., *abreviar*, port., *abbreviar*, ital., *abbreviare*. Rayn., Lex. rom., II, 237.

D. Carpentier rapproche ce mot du latin *abreviare*. Le participe *abriévé* a presque toujours le sens de prompt, empressé, rapide.

Et-vous un més tout *abriévé*.
(Gilles de Chin, v. 4988.)

Voici un messager tout empressé.

Quant Bertran sot du duc la venue *abrivée*.
(B. du G., II, 190.)

Despitent espaignol qui viennent *abrivé*.
(Ibid., II, 45.)

Qui tous saillent en l'aive, chascuns tos *abrivés*.
(Chans. d'Ant., I, 268.)

Pour ce dernier exemple, l'éditeur a traduit *abrivés* par rendus légers. Le sens d'*empressé, rapide*, peut y suffire. C'est l'épithète ordinaire du cheval dans le rom. d'Alexandre, pp. 126, 223. Voy. aussi la Chans. des Saxons, II, 14.

La Chronique des Albigeois nous offre plusieurs fois le mot *abrivatz* dans le même sens, et il est remarquable que cette acception ait échappé à M. Raynouard.

Al tant vene lo coms Joves denan tos *abrivatz*.
(Chr. des Alb, p. 616.)

Aisi *abrivatz*. (Ibid., p. 438.)

L'éditeur d'Aubery le Bourgoing a eu tort d'écrire *à briève* pour *abriévé*.

Abruiant, v. 12785. Peut-être *à bruiant* (Reiff.).

Dans cette hypothèse, cfr. Roquef., *bruire*, faire du bruit et *brugier*, mugir, beugler. Dans les travels of Charlem., on trouve : Vint *bruant* al palais (p. 15). Mais n'est-ce point plutôt *abrivant* qu'il faut lire au v. 12785?

Absolu, **assolu**, saint, qui est sans souillure par l'absolution, v. 880, 1952, 20161. Voy. **Assolu**.

La terre *absolue* (la terre sainte).
(Rutebeuf, I, 61.)

Abus, abusé, en erreur, confus, v. 13437, 16592.

Car m'en faites raison, que j'en suis tous *abus*.
(B. de Seb., I, 165.)

Tu en es *abus*. (*Ibid.*, II, 120.)

Froissart a employé ce mot : Adonc furent les inquisiteurs et le conseil tout *abus* (Gloss.). Le flamand vulgaire emploie encore aujourd'hui cette expression; *gy zyt* abus veut dire : vous êtes dans l'erreur.

Abuvrer, abreuver, v. 17228.

Cette forme se trouve dans les *Vœux du Paon* :

Les mainent *abevrer*, puis leur donnent avaine.
(MS. f° 162 r°.)

Elle est encore employée dans le rouchi (Hécart), et dans le wallon *abovré*. Mouskés écrit *aberré*, v. 5583; le rouchi et le picard disent également *abruver*. Dans le B. du Guesc., I, 153, on trouve *abruver les chevaux*.

Comparez le prov. et le catal. *abeurar*, l'ital. *abbeverare* et l'esp. *abrevar*.

Acater, **akater**, acheter, payer, v. 3962, 20830, 24045.

Au vers 3962, lisez : *que ne l'akate chier*, c'est-à-dire, que je ne le paye cher; et au v. 20830, traduisez l'ellipse *sy akatée* par *sy chier akatée*, si chèrement payée.

C'est aussi dans le sens de payer qu'il faut lire ce vers du Baud. de Seb, I, 48 :

On *acate* bien... tel cose c'on n'a mie.

L'étymologie de ce mot est le lat. *ad-captare*, bas-latin,

accapitare. Voy. Diez, Lexic. etym., p. 4. Ducange (vº *Accaptare*) l'explique ainsi : *Capere ad accapitum, hoc est capere vel possidere feuda aut quaevis alia bona sub accapitorum conditione ac onere*. Cette condition était celle du relief et des autres services féodaux. On a fini par se servir du mot *acater* pour toutes les acquisitions ordinaires, par extension.

Acéré, dur comme l'acier. v. 17558,

Épithète donnée ici à Ector de Salorie. *Acherin* est pris quelquefois aussi dans le sens de constant, inébranlable. Duc., sup., vº *Acherure*.

Acesmé, armé, préparé, orné, paré, 13061.

Cfr. Ducange, sup., vº *Scema*. L'auteur du rom. d'Alex. s'en sert en deux endroits pour désigner la parure des femmes, pp. 456 et 489. Froissart fait de même. Le rouchi a un mot qui vient évidemment de celui-ci, c'est *achemète*, ornement de tête pour les enfants nouveau-nés, lorsqu'on les conduit au baptême. *Richement* ASSEMEZ se trouve dans le Bert. du Gues., I, 218. Raynouard s'est contenté de rapprocher le mot *acesmer* du prov. *acesmar* qui a le même sens (Lex. rom., V, 207-208). M. Diez le fait remonter au prov. *esmar, azesmar*, vieux fr. *esmer, aesmer*, anc. esp. et port. *asmar*, galliq. *osmar*, estimer, juger, apprécier; et il cherche à établir le rapport qui existe entre l'idée d'ordonnance, d'arrangement et celle d'appréciation, de calcul (Lexic. etym., p. 133). M. de Martonne n'a point reconnu la valeur de ce mot dans Parise la duchesse, p. 90. *Ascemé* y est expliqué par savant, *à scientia*. Fallot ne s'est pas moins trompé sur le mot *athemeresse* (*achemeresse*), qu'il essaie de dériver du verbe *athomer*. Voy. le gloss. de Mouskés.

Achainner, faire signe, appeler. *Gilles de Chin*, v. 2053.

Phil. Mouskés a employé ce mot dans le même sens :

> Lors voit Turpin et il l'*açaine* (v. 9391.)
> La dame l'a à son gant *asené*. (Raoul de Cambr., p. 147.)
> Ou qu'ele voit le roi, d'une part l'*acena*. (Berte, 106.)

Voy. aussi Rom. d'Alex., p. 67, v. 6.

Wallon, *aséner*. L'italien *accennare* a presque le même sens, ainsi que le provençal *senar, cenar*.

> La reina *cenet* un comte Bertalais.
> (Rom. de Gérard de Roussillon, fº 91.)
> La reine *appela* un comte Bertalais.

Cfr. Rayn. Lex. rom., V, 227.

Acherin, acerin, qui est d'acier ou qui est acéré; et quelquefois l'épée elle-même, 5270, 29541.

> Quant sa lance faly, sy sacqua l'*acerin*.

Le prov. dit *aceirin* et *aceiri* (Rayn., II, 20) et nous remarquons dans le Garin le Loherain (I, 3) que *fors les brans acerins* rime dans un couplet en *is*.

Acliner (s'), proprement se courber, s'incliner, et par extension rendre hommage, v. 15086. Prov. *s'aclinar* (Rayn., II, 415). Ph. Mouskés, v. 4828.

> Et li haut mur de Karkasonne
> S'*aclinèrent* encontre lui.
> (Ibid., v. 12043-44.)

> .....Ou tout honneur *s'acline*.
> (Bert. du Gues., I, 242.)

On trouve aussi *être aclin :*

> Tos siècles est à lui *aclins*.
> (Part. de Bl., I, 86.)

Acointier a quelqu'un (s'), faire la connaissance de quelqu'un, s'approcher de lui, le fréquenter, v. 1354.

Comme le prov. *acoindar*, qui a la même signification (Rayn., II, 466), *acointier* vient de l'anc. fr. *cointe* et de l'it. *conto*, connu, clair, manifeste, bas-lat. *adcognitare* (Diez, p. 110). Buchon (Gloss. de Froiss.) a eu tort de confondre *acointer* et *acointoier*. — En ital. *accontarsi* est synonyme d'*abboccarsi*.

> Entre dame et amour a maint bel *acquointier*.
> (Vœux du Paon, fº 107 rº.)

Acointier de trahison, s'approcher en traitre (Gar. le Loh. I, 136). Angl. *to acquaint*.

L'auteur du Parton. de Blois s'est servi d'*acointier* dans le sens de connaitre :

> Dame, fait-il, g'irai cacier
> Por le forest miols *acointier* (I, 62).

Acointoyer. Corrig. *à cointoyer*, et voy. ce mot.

Aconduire, conduire, v. 6947, 17101.

Mot encore usité en rouchi, et que l'on trouve dans les Travels of Charlemagne, p. 31.

> Por amur Carlemain chi 's tout *acunduit*.

Aconseillier. Corrig. *pour lui à conseillier*, v. 8801.

Aconsiévir, aconsivir, atteindre, 9419, 17866, 25462.

Lat. *consequi*, prov. *acosseguir, aconseguir*, catal. *aconseguir*, avec la même signification. Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 181, et Chron. des Alb., p. 404.

> Tout parmi les blasons se sont *aconsievi*.
> (B. de Seb., I, 241.)

Au v. 9419, au lieu de *l'a consiévy*, corrigez *l'aconsiévy*. Voy. *aconséus*, Raoul de Camb., 175; *acunseus*, Trav. of Charlem., p. 22; *aconsivit*, passé déf. (Gar. le Loh., I, 29); *aconsuir*, Gloss. de Froiss., et Duc., sup., vº *Attendere*. Roq., sup., dit que l'infinitif de ce verbe est *aconcevoir*.

Aconter, v. 15241, 16196. Au premier de ces vers, on a écrit par erreur *acouter*. Ce mot signifie compter, estimer, évaluer.

Puis a dit : N'i *aconte* le monte d'un parisis.
(B. d. S., I, 69.)

Et si *acontent* peu à un petit dangier.
(Vœux du Paon, f° 95 v°.)

En anc. esp. *acontar* est l'équiv. de notre *aconter*.
Acontar en prov. n'a pas toût à fait le même sens, mais il a la même racine, le lat. *computare*.

Aconvoiier, conduire, accompagner, v. 34098.

Cette forme rappelle celle d'*aconduire*. Froissart s'en est servi. (Gloss.).
Ital., *convojar*, esp., *convoyar*, fr., *convoyer*, bas-lat., *conviare*. Cfr. Duc., sup.

Acort (je l'), je l'accorde, v. 2102.

Acoucer, se coucher, se mettre au lit, v. 24424.

Mouskés l'emploie de la même manière, mais dans les Vœux du Hairon, *acouquer* a le sens moderne d'*accoucher* : rouchi, *acouquer*, pic., *acouquiey*, wallon, *coukî*. Ducange pense que ce mot vient du lat. *accubare*, et presque tous les étymologistes ont été de cet avis. Cependant l'abbé Corblet le tire du celto-breton *couska*, et M. Diez y voit l'ital. *colcare*, *corcare*, *coricare*, valaq., *culcà*, esp., port., prov., *colgar*, dont l'origine serait le lat. *collocare*. Voy. Lexic. etym., p. 106. Dans la basse-lat. *colca* signifie, en effet, couchette, bois de lit : *Item una colca munita pannis videlicet una culcitra*, *uno matalassio*, etc. Cfr. Ducange, sup. En espagnol, *colcha* veut dire courtepointe.

La Chanson de Roland présente *culcet*, *culcez*, *culchet*; mais ce qui donne surtout raison à M. Diez, c'est ce vers des Trav. of Charlem. :

Karlemaines se *culçet* à oreisuns, li ber (p. 56).

Fallot, p. 530, signale la forme *cuichier*.

Acquellir sa voie, prendre son chemin vers, v. 4894, 5870, 20217, 20226, 21088, 21108, 30552, 30783, 33499.

Congié prent de la vielle, s'*acueillent* lor errer.
(Rom. de Berte, p. 52.)

Ce mot, employé ici dans une acception que nous ne connaissons plus, rappelle l'ital. *cogliere*, prendre, et mieux encore le latin *carpere viam*, Ovide 5, Fast. Il vient de *colligere*, qui est synonyme de *carpere*, et il n'y a rien d'étrange à ce qu'il ait été employé en français avec les différentes significations de ces mots latins. Les trouvères ont dit aussi *acquellir* pour attaquer, comme le *carpere hostem* des Latins. Dans cette dernière acception, le mot est encore français, et l'Académie a eu tort de dire qu'il est employé figurément, et qu'il faut le remplacer par *assaillir*. *Acquellir une proie*, *aquellir un cierf*, *acquellir quelqu'un de guerre* sont des expressions qu'on trouve dans Ph. Mouskés.

Par l'esfrois d'els qui sont venu
Ont un grant saingler esméu ;
Tuit l'ont *acuelli* li fol chien.
(Parton. de Blois, I, 22.)

Aquellir une guerre, Parise la Duch., p. 133, s'éloigne un peu de ce sens, et revient plutôt à l'idée de prendre, entreprendre. La Chanson de Roland nous fournit le sens d'assaillir :

Eins qu'il oüssent IIII lines siglet,
Si 's *aquillit* e tempeste e ored.
(Édit. de M. Michel, p. 27.)

On le trouve également dans les Travels of Charlem., p. 15. Le rom. de Tristan présente la forme *aqeut* pour accueille : Husdent *aqeut* une charière de la rote, I, 75. Dans ce roman, ce mot a tantôt le sens de prendre, tantôt celui d'attaquer (gloss. de M. Michel). Roq. mentionne *aquieut se voie* ; Chev. de la Ch., *s'acquiaut*. Et dans Parton. de Blois :

Le gravier *aquelt* à foïr (II, 27).

Acquisoient, orthographe défect., accusaient, v. 1006.

Acquité, affranchi par acquisition, v. 26996. Duc., sup., v° *Acquitare*, et Ch. de Rol., st. XXXII.

Acréanter, promettre, assurer, v. 30967.

Je vous *acréant*, indic. prés. pour *acréante*, à cause de la rime. Cfr. Duc., v° *Creantare*, et sup., v° *Accraantare*.

Acroire, emprunter, devoir, v. 20570.

M. Hécart n'a pas reconnu ce mot dans le rouchi : Il *acrôt* toudis et n'paie jamès rien. Au lieu de dire : Il augmente sa dette, il fallait : Il emprunte toujours et ne paye jamais rien. Wall. *acreûr*, faire crédit, prendre à crédit (Voyez Grandgagnage, Dict. étymol. de la langue wallonne); prov. *acreire*, accroire, *credeire*, créancier.

On n'*acroit* riens à Dieu, qu'il ne faille payer.
(B. de Seb., I, 66.)

Que mes sires avoit *acréut* grant argent.
(Ibid., I, 200.)

Acréu, part. d'*acroire*, est dans Froiss. Cfr. Duc., gloss. et suppl., v° *Accredere*.

Adamagier, endommager, v. 18074.

Mouskés, *adamager*, prov., *dampnatgar*, anc. cat., *dampnejar*.

Adenté, sur les dents, terrassé, v. 1980.

Phil. Mouskés a employé *adens* et *adenté*, ce dernier dans

le sens d'abattu, terrassé. *Adenter* quelqu'un sur l'arçon de sa selle (Rom. d'Alex.). A propos de quoi H. Estienne s'exprime de cette façon : « Ainsi est-il de cest passage de Virgile : *Terram ore momordit*, car un romman, par le moyen du mot *addenter*, a bien sceu exprimer cela avec aussi bonne grâce pour le moins, quand il parle d'un auquel on donna si grand coup sur son heaume qu'on l'*addenta* sur son arçon. » H. Estienne, De la précellence du lang. fr., édit. Feugère, p. 192. Voy. d'autres exemples dans le gloss. des *Travels of Charlem*. Comparez avec le provençal *adens*, *adans*, lat. *ad dentes*. Rayn., Lex. rom., III, 25-26. Dans le Rom. de Berte, p. 72, au lieu d'expliquer *s'adenter* par s'avancer, *anteire*, peut-être vaudrait-il mieux traduire se prosterner, s'accroupir, se baisser.

Devant le feu *s'adente*.

Cfr. Ducange, sup., vº *Indentare*, où se trouvent les mots *adenter* et *endenter* dans l'acception ci-dessus. Patois normand *adens* et *adenter*.

ADÉSER, toucher, v. 864, 34375.

Tantost c'om l'ot féru et del fer *adésé*.
(Parise la duch., p. 58.)

La porte n'*adésés*, n'entrons mie laiens.
(B. de Seb., I, 234.)

Mouskés, *adoiser*, v. 29299. En wallon *adusé*, frôler, toucher légèrement; rouchi : *adéser*. Cotgrave dit que c'est un mot picard. Rom. de Tristan, I, 154, *adoiser*; cfr. Duc., sup., vº *Adatictus*; Rayn., Lex. rom., II, 25, vº *Adesar*. M. Diez le tire d'*adhaerere* par *adhaesus*.

ADEVINER, ADVINER, deviner, conjecturer, inventer, v. 2059, 19216, 31383.

Ne quidiés qu'adevine, ne croyez pas que j'invente, répète souvent notre trouvère; et l'auteur du Bertr. du Guesc. l'imite en cela comme en beaucoup d'autres choses (voy. t. I, p. 3, et t. II, p. 207). Pris dans le sens d'inventer, ce mot nous prouve que les trouvères croyaient peu aux devins. Wall. *adviné*; *adeviner*, *adviner*, se disent en rouchi pour deviner une énigme, un secret ; de même en picard, et de plus *agviner*. Comparer notre mot roman avec l'espagnol *adivinar*, et le portug. *adevinhar*; ital. *indovinare*; lat. *divinare*. Voy. Duc., sup., vº *Divinus*, 1.

ADIÈS, ADÈS, v. 286, 3853, 27423, 30895.

L'origine de ce mot est le latin *ad ipsum* (*tempus*); aussi sa signification, dans la plupart des langues où il est entré, s'accorde-t elle avec l'étymologie. Il signifie en italien : tout de suite, incontinent, *adesso*; l'anc. esp. *adiesso*, l'anc. catal. *ades* exprimaient la même idée.

Sire, fait-ele, or à tant pès:
De ce reparlerons *adès*.
(Parton. de Bl. I, 61.)

Tot *adès* (tout présentement).
(Chr. des Alb., p. 160).

Cependant le provençal lui donne aussi l'acception de toujours, et il en est de même dans notre roman, ainsi que dans Baud. de Seb. (I, 2, 27) :

On dist que mortiers est *adès* les aux flarans.
(*Ibid.*, I, 144.)

Mouskés l'emploie aussi dans ce sens, v. 291. M. Hécart dit qu'en rouchi il veut dire présentement. Pour l'étym. de ce mot, cfr. Diez, p. 134, vº *Esso*.

ADIESTRER, accompagner, faire cortége, v. 2684, 7409, 7470, 33704, 33869, 34506, 35036.

On a écrit au v. 7409 *la diestra*, au lieu de l'*adiestra*. Ce mot signifie proprement accompagner en se tenant au côté droit de quelqu'un. Ducange, vº *Addextrare*. Mouskés l'emploie dans le sens de faire cortége, accompagner. Froissart dit : *Le roi adextré de ses maréchaux*. Fr. Michel traduit ce mot par être à la droite.

Espanelis fors le vait *adestrant*.
(Ch. de Roland, st. 188.)

Esp. *adestrar*, guider, conduire par la main; ital. *addestrare*, servir d'écuyer, tenir l'étrier.

ADIRÉ, v. 5747.

C'est probablement une négligence du copiste, et il faut lire *aduré*, voy. ce mot.

ADONCQUES, alors, v. 8181.

Mouskés *adont*, v. 334; lat. *ad tunc*, prov. *adonc*, *adoncas*, anc. cat., *adonchs*, anc. it., *adunche*, it. mod., *adunque*, wall. et rouchi, *adon*, pic., *adonk*, bourguignon, *aidon*.

ADOSSER, mépriser, abandonner, jeter derrière soi, v. 34976.

Aussi est-il des gens de religion qui le monde ont guerpi et ADOSSÉ. Chr. de St-Denis, citée au sup. de Ducange, vº *Apostare*, I.

ADOUBER, créer chevalier, et par suite armer, équiper, v. 1623, 7092, 10650, 23379, 23554.

Peu de mots ont plus que celui-ci exercé la sagacité des érudits. On peut voir l'opinion de Ducange sur son origine, vº *Adobare*. Quoi qu'en aient dit M. P. Paris (Garin le Loherain, t. I, p. 64) et M. Edw. Leglay (Raoul de Cambrai, pp. 20-21), on s'est presque généralement arrêté à l'opinion d'Hickesius (Gram. franc. theot., p. 91). C'est de l'anglo-saxon *dubban*, anc. nord. *dubba*, frapper, que MM. Diez et Raynouard le font venir. *Dubban to riddere*, anglo-saxon, se traduit en roman par *addubber à chevalier* (Havelok, p. 28),

c'est-à-dire frapper de l'épée pour conférer la chevalerie.

> Me donna armes, après que je fus *adoubé*.
> (Rom. de Fierabras, cité par Raynouard.)

Être *adoubé*, c'est avoir son garniment, son équipement. Aussi ce mot signifie-t-il également garnir, orner, arranger: d'*or adubet*, Trav. of Charlem., p. 19. Et lui fust *adoubée* sa playe qu'il avoit au col. Comines, liv. I. Ces différentes significations se retrouvent dans le prov., le catal. et l'espagnol *adobar*, l'anc. port. *adubar* et l'ital. *addobbare*. Le mot *adube*, qu'on rencontre dans le rom. de Tristan, I, 46, revient peut-être à ornements, guirlandes, et sert d'équivalent à *chapelle*, qui a une origine semblable. Froissart emploie *adoubés*, pour hommes armés. Comines, c. II, dit *se radouber* pour se radoucir.

ADOUBS, ADOURS, ADOUS, garniments, harnais, équipage, v. 9590, 10984.

Pour l'origine de ce mot, voy. *Adober*. La plupart des éditeurs traduisent ce mot par *armes* (mort de Garin, gloss.). Rom. de Tristan, *prendre ses adoul*, I, 9 et gloss. Notre trouvère dit au v. 9590: En blans *adous* viestis; et la Chanson de Rol., st. 135:

> Esclargiz est li vespres e li jurs
> Contre le soleil reluisent cil *adub*:
> Osbercs e helmes i getent grant flambur.

Voy. également la Chans. d'Ant., II, 74. On reconnaitra le même mot avec un sens un peut restreint dans le Parton. de Blois:

> Et ont de secors bon *ados* (I, 85).

Prov. et cat., *adob*, esp., *adobo*, it., *addobbo*.

ADOUBTER, v. 13265 et 13271. Corrigez *à doubter*.

ADRÉCIER (s'), S'ADRÉCER, se dresser, se lever, v. 3081, 3310, 33590. Esp. *enderezar*, voy. plus bas *Endraicher*.

ADRÉCI, ADRÉCIE, parfait, qui est réussi, qui a tourné à bien, v. 3349, 28750, 33993, 34426.

En rouchi *adercher*, réussir dans une entreprise, ne pas manquer ce que l'on fait; *maladercher*, ne pas bien prendre ses mesures. Ledit assay défailly sans *addreschier*. Roisin, Franchises, lois et coutumes de Lille, p. 201.

ADURÉ, endurci, hardi, v. 5747, 10356, 27787, 31059, 34728; quelquefois dur, cruel, *povreté adurée*, v. 20883.

Ce mot est très-souvent employé dans le Bertr. du Guescl.: tantôt *à l'aduré talent*, I, 218, II, 60, 186, tantôt *à l'aduré samblant*, I. 160. D'ordinaire c'est simplement l'*adurez* (I, 194, II, 118), comme dans les Travels of Charl. (p. 3, v. 62 et 65).

> Que franceis sunt gent *adurée*.
> (Frag. du rom. d'Isembard et Gormund, Mouskés, II, XXVI.)

Froissart a dit: Un moult *aduré* écuyer, vaillant homme aux armes (gloss. de Buchon). M. P. Paris ne connaissait pas ces différents exemples, et il avait oublié l'article du sup. de Ducange, v° *Adurere*, lorsqu'il a dit dans Garin le Loher., I, 65, qu'il n'avait trouvé ce mot avec la signification de hardi que dans le précieux Cotgrave. *Aduré* se rencontre dans la Chanson d'Antioche, I, 178.

Le provençal avait *abdurat* et *aturea* dans le même sens:

> L'arsivesque Turpi et Estout l'*abdurats*.
> (Rom. de Fierabras, v. 479.)

> Ab sa gent *aturea*.
> (Chron. des Albig., p. 194.)

Lat., *induratus*, prov., *abdurat*, it., *addurato*, wallon, *aduri* et *adori*. Cfr. Rayn., Lex. rom., III, 90.

AÉ, âge, vie, v. 863, 11932, 15489, 32287.

Ce mot s'emploie au sing. et au plur.

> Tant fust viex ses *aez*.
> (Baud. de Seb., I, 22.)

> Jamais en nos *aés*.
> (V. 15489 de notre rom.)

> Un enfant de petit *aé*.
> (Part. de Blois, I, 47.)

> Mais trop estes de jone *aé*.
> (Gilles de Chin, v. 2031.)

Ce vers nous en rappelle un autre où le sens parait avoir échappé à M. Fr. Michel. Au lieu de lire comme lui:

> Enchois serai en Acre au roy de *jone ayé* (?),
> (Préf. des Travels of Charlem., p. CXIII.)

nous croyons qu'il faut lire: au roy de *jone ayé* ou *aé*. Voy. Duc., sup., v° *Ætas*.

M. de Martonne (Par. la Duch., pp. 81 et 103) a cru que le mot *aé* se prenait dans le sens de naissance, origine. En y regardant bien, on verra que la signification ne varie pas, même dans les passages en question.

Le latin *aetas*, dont les Ital. ont fait *età*, les Prov. *etat* et *edat*, était devenu dans la rom. du nord *eded* et *edage*, avant que la forme *aé* eût prévalu.

> Hely estoit de grant *eded*.
> (Liv. des rois.)

> Ki durera a trestut ton *edage*.
> (Ch. de Rol., st. 20.)

M. Genin tire le mot *aé* de *aétas*, selon la prononciation vraie du latin (Variat. du lang. fr., p. 130). C'est aussi l'avis de M. Diez, Lexic. etym., p. 531. Mais M. Fr. Michel, dans sa préf. des Travels of Charl., p. LXIV, a mieux aimé y voir avec Jhre, une contraction du lat. *aevum*, island. *ævi* (Version d'Ulphilas, v° *Aiw*).

Aers, attaché à, participant de, Gilles de Chin, v. 1292, 4144.

Aers le met de se joians....
Aers le met de son avoir..

Cfr. Duc., sup., v° *Adhaerere*.

Aesmer, voy. esmer et acesmé.

Aeurer mal de hait (s'). Gilles de Chin, v. 2917.

S'aeure, si aeure, si demande; *maldehait*, avec instance (Reiff.). Cette explication n'en est pas une, et la phrase n'en devient pas plus claire. M. le professeur Liebrecht, qui, dans le cours de cette publication, nous est souvent venu en aide, nous fait remarquer que *s'aeurer maldehait* est une formule d'imprécation équivalente à *imprecari sibi omnia mala*.

Gilles *s'aeure mal dehait*
Quant avene li jà demorra,
Se ensi non que il dira.

C'est-à-dire : Gilles se souhaite tous les maux si jamais il demeure avec elle, sinon aux conditions qu'il lui fera. *Aeurer, aorer*, lat. *orare, precari, imprecari*.

Afaitié, *hyaume bien afaitié*, v. 1666.

Ce mot, qui s'employait pour les personnes et pour les choses, avait des significations diverses. On lui trouve le sens d'orné, préparé, instruit, apprivoisé; proprement il veut dire mis au fait, ou en bon point. Il est resté dans la fauconnerie. Prov. *afaitar*, cat. *afaytar, afeytar*, anc. esp., *afeitar*, port., *affeitar*, ital., *affaitare*, pat. norm., *afféter*, raccommoder, embellir. Le rouchi : *I s'afferte* à fachon, il s'y prend comme il faut, semble une corruption de ce terme. V. Hécart. Wallon, *Affaiti*, accoutumer (Grandgag., Dict. étym. de la lang. wall.). Cfr. Duc., v° *Affait*, et sup., v° *Affaitare*. Quoiqu'il en ait l'air, le mot *afféterie* n'en vient pas, il faut le rattacher à *affectare*.

Du mot *afaitier* venait *afaiteson*, état, condition, manière d'être.

Et une si grans caure de male *afaiteson*,
(Chans. d'Ant., I, 163.)

Afeutrer, enharnacher, équiper, v. 5564.

Voy. la note de M. de Reiff., et de plus cfr. le Partonop. de Blois, II, 18, et la Chanson d'Antioche, I, 47; II, 70. Le prov. *afeltrar* a aussi le sens d'équiper :

Montet en un chaval ben *afeltrat*.
(Rom. de Gérard de Rossillon, f° 106, cité par Rayn., Lex. rom., III, 319.)

M. Diez tire le mot *feutre* de l'anc. h. allem. *filz* et de l'angl.-sax. *felt*, Lex. etym., 142. Il reproduit en cela l'opinion de Ducange, v° *Feltrum*.

Afférir, appartenir à, Gilles de Chin, v. 5021.

Il *affiert* à vous que bien soiés prisie.
(Baud. de Seb., I, 86.)

Voy. Gloss. du Froissart de Buchon, et Berte, p. 21.

M. de Chevallet, qui trouve *afiert* et *afièrent* dans les lois de Guillaume, §§ II et III, pense (p. 123) que la forme de l'infinitif est *afiere*.

Aficier (s'), s'attacher, s'affermir, se confier, v. 31867. — *se r'afiquer* es arçons, v. 34460.

Si *s'afiche* sor les estriers (Gilles de Chin, 5410).
En la porte *s'afiche* que firent aversier.
(Chans. d'Antioche, II, 129).

Prov. *aficar* :

No t'*afics*
En aital ricor.
Ne t'appuie pas sur telle richesse.
(P. Cardinal. cité par Rayn., Lex. rom., III, 320.)

Rouchi *afiquer*, attacher. Un *affiquet*, dans ce patois, est un instrument que les femmes mettent à la ceinture pour soutenir leur aiguille quand elles tricotent. En roman l'*affique* est une agrafe, une boucle, une épingle, voy. Roisin, Lois et franchises de Lille, p. 156. L'*affique* de Ste Waudru était cependant une bague. On disait que les fiefs mouvants de cette église étaient tenus de l'*Affique*. Vinchant, Annales du Hainaut, II, 79.

Afier, garantir, assurer, donner sa foi, v. 15561. — *S'afier*, se confier à, v. 22413.

Comment qu'Esmeret ait noble dame *affiée*.
(Baud. de Seb., I, 61.)

Une *afiai* à grand onors,
A viles, à castiaus, à bors.
(Parton. de Blois, I, 142.)

En Deu s'en *afiod*. (Trav. of Charlem., p. 29.)

Prov. et anc. esp., *afiar*; wall., *s'afii*, se fier.

Afiestiier. Corrig. *à fiestiier*, v. 2910.

Afiner, v. 2, 2056, purifier. — *Afiner* et *afinir*, tuer, mettre à fin, v. 791, 1979, 6668, 23533, 35074.

Prov. *afinar*.

Cum l'aurs *s'afin* en la fornatz.
(G. Faidit.)

L'ost de Christ que tota gent *afina*.
(Chron. des Albig., p. 78.)

Ceux qui regardoient la bataille et l'estri
Les tenoient pour mors tous deux et *afinì*.
(Bert. du Guescl., I, 91, note.)

Afinet, terminé, Chans. de Rol, st. 286. Rabelais se sert d'*affiner* dans le sens de tuer, assommer. (Liv. II, ch. XXIV).

Afoler, blesser, estropier, v. 5737, 23526, 24188.

Froissart : Il en tua douze tous morts, sans ceux qu'il

meshaigna et *affola* (Gloss. Buchon). Voy. Rabel., liv. V, ch. IX, et La Fontaine, conte du Diable de Papefiguière. Rouchi : *afoler*, étourdir au moyen d'un coup appliqué sur la tête; Cotgrave : *afoler*, blesser, to *foyle;* wall. *afolé*, estropier, mutiler; picard : *affoler*, blesser. Mouskés (v. 17615) emploie *afolés* pour devenu fou. L'auteur du Parton. de Blois a fait de même, I, 120, II, 82. Montaigne a cru devoir distinguer les deux mots qui avaient jadis une désinence commune. Il a dit *affoler*, blesser, et *affolir*, rendre fou. Cfr. Genin, Lang. de Molière, pp. 10-11. En prov., *afolar* a le sens d'endommager, altérer, détériorer, et *afoliar* celui de blesser, maltraiter. Rayn., Lex. rom., II, 32-33. M. Diez fait dériver ce mot de l'it. *follare*, esp. *hollar*, pro., *folar*, fr., *fouler*, c'est-à-dire fouler aux pieds. Inutile de dire qu'*affoler*, rendre fou, a une étymologie toute différente.

Afremer, affirmer, v. 3716.

Afremer pour *afermer*. Voy. sur la transposition de l'r, Genin, Variat. du lang. fr., p. 30-31.

Afrérir, associer, rendre participant, v. 25917.

Cfr. Ducange, v° *Affrayramentum*, et sup. v° *Affrairigare;* Roquef., *Affrayriment*, partage entre frères.

Agais, embuscade, v. 11650, 12884, 30300.

Le français a conservé l'expression *être aux aguets*. L'anc. franç. disait *agait* et *await*, *aweit*.

> Cil l'assalirent qui en l'*agait* sunt mis.
> (Garin le Loh., I, 174)

Voyez aussi Mouskés, v. 6727; Raoul de Cambr., p. 230. Nous avons traduit le mot *agait* par embuscade, parce qu'il a fini, en effet, par avoir cette signification. Son sens primitif, c'est celui de gardes, sentinelles, qui lui a été rendu dans *guet*. Un passage du Raoul de Cambrai, p. 109, le montre suffisamment. On y trouve l'*agait del cenbel*, ce qui signifie les gardes de l'embuscade. Voy. dans notre Gloss. le mot *Cembel*. Rouchi, *agueter*, épier; wall. *awaiti*, lorgner, épier.

Il y avait jadis dans la ville de Gand une coutume qui portait le nom d'*aweet*, *auweet*, *tauwewet*, et qui fut abolie par Charles-Quint en 1540. Voy. Gachard, Relation des troubles de Gand, p. 83, 85 et 86. L'éditeur, après avoir consulté plusieurs savants gantois, se décida à expliquer le mot *t'auwewet* par *de oude wet*, la vieille loi. C'était du reste ainsi qu'il avait été traduit par le vieux chroniqueur wallon, dont il publiait le texte. Cette traduction était une erreur. L'*aweet* ou l'*auweet* flamand, n'est pas autre chose que l'*aweit* ou l'*agait* roman. Si on en doutait encore après avoir consulté Kiliaen, on pourrait voir : Ordinanche boe de temmerlieden van Ghend sullen te alf vastenen *waken* ende *auweet* doen (1414). Bydragen door Cannaert, p. 398. D'ailleurs il suffit de lire le texte même de la Relation : « Et estoit icelluy *T'auwewet* certain bon nombre de gens tous armez et bien enbastonnés, de chascun des cincquante-trois mestiers une bonne quantité...... Et ainsy en tel estat faisoient ung tour au plain bourg de la ville, lequel pouvoit bien durer environ de deux heures. .... et sievoyent derière tous ceux de la loy. » C'était, comme on le voit une espèce de *guet* ou d'*aweit* solennel et extraordinaire.

Aweit se trouve dans les Lois de Guillaume, § I. M. de Chevallet, p. 129 et 506, le tire avec raison des langues germaniques. M. Diez, p. 189, adoptant la même origine, ajoute les analogies de ce mot avec les autres langues néolatines, l'ital. *guatare*, *guaitare*, le prov. *guaitar*; le subst. ital. *aguato*, l'esp. *agait*. En somme, c'est le *wactae*, *wagtae*, des Capitulaires. Voy. Ducange à ces derniers mots et au mot *Agaitum*, sup. M. Diefenbach a donné la filiation complète de ce mot dans son Wörterbuch der gothischen Sprache, I, 130-131.

Agambée, enjambée, v. 1920.

Forme conservée dans le rouchi; v. Hécart. Le patois est resté plus près de l'étymologie que le français moderne. Cfr. l'ital., l'esp., le catal. et le prov. *gamba*. Sur l'origine et les analogies de ce mot, voy. Diez, ouv. cit. p. 162, v° *Gamba*.

Agamber, marcher, empiéter, v. 14662.

Rouchi, Hécart.

Agenssy, **ajenssi**, gent, agréable, v. 103, 3146, 3294, 3331, 10136, 26304.

> Or li vesquez du Puy qui tant fu *agentis*.
> (B. de Seb., I, 7.)

Roquef. donne *agenser* et *agentir*, et tire le premier du latin *jacere* (!). M. Grandgagnage (Dict. étym. de la lang. wall.) pense que le wallon *ajancener*, ajuster, est contraire à l'étymol. proposée par M. Diez, savoir le lat. *gentilis*. Nous croyons, nous, que tous ces mots ont cette racine, malgré la différence de la terminaison. Si *agentir* se rapproche plus de son origine, *agenssir* et *agencer* n'y répugnent pas, surtout lorsqu'on les compare au prov. *gensar*, *agensar*, au cat. *agenzar*, à l'it. *agenzare*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 463, et le Lexicon etymolog. de Diez, p. 168.

Agésir, accoucher, v. 18218.

Latin *jacere*, prov. *jazer;* la forme *gésir* est plus commune.

Agrapper, s'accrocher, v. 26919.

Rouchi *agrape*, *agraper*, agraffe, agraffer; picard *agrape*, *agrapin*, agraffe; prov., cat., esp. *grapa* (Rayn., Lex. rom., III, 492). Dans l'Orne on donne le nom d'*agrap* à un appât jeté sur la neige pour prendre les oiseaux; en v. fr. *agrappes*, veut dire crocs. Le breton *krapa*, saisir avec un grappin, et le flamand *krabben*, ainsi que l'island. *at greipa*, ont avec ce mot des analogies certaines. Cfr. Diez, Lex. etym., v° *Grappa*, p. 181; Ducange, sup., v° *Arrapare;* Rayn., Lex. rom., V, 43, et De Chevallet, ouv. cit., p. 640.

Agrée, subst. fém., *à me n'agrée*, à mon plaisir,

selon mon agrément, v. 29876. Prov. *agrat* et *agret*.

Agrier, aigrier, tourmenter, exciter, v. 14079, 30983.

> Lors broche le chaval, des esporous l'*aigrie*.
> (B. de Seb., II, 422.)

> Le chaut les *agrie*. (Bertr. du Gues., I, 156.)

Cfr. le wallon *s'agrigi*, s'animer, s'évertuer; le rouchi *ête ben agrégi*, être bien gai, bien vif. Le prov. a le mot *agrenir*, irriter, se renfrogner, qu'on peut comparer avec le rouchi *agriner;* et *agreiansa*, irritation, aigreur, qui n'est pas loin de la forme *aigroier*, citée dans Ducange, sup., v° *Acritudo*.

> Et la paour du perdre les semont et *aigroie*.
> (Rom. d'Alex.)

Voy. de plus les mots *agroi* et *argroi*, dans le Parton. de Bl., I, 23; II, 95.

Il y a certainement des rapports d'origine entre ce mot et *agrami* ou *agrumi* (Rutebeuf, I, 124, et Bertr du Gues., I, 91), le rom. *aigrun* et l'ital. *agrume*.

Agrité, v. 319, *en s'agrité,* en mal d'enfant, du latin *aegritudo* (Reiff.). Rapprochez plutôt ce mot d'*agrier*.

Aguier, guider, conduire, v. 2815; voy. Guier. La phrase permet de supposer l'une et l'autre forme :

> Et chus chines li vient son batiel à *guier*.

Aguisie, aiguisée, v. 1837.

Du lat. *acuere*, aguiser, faire agu (Rob. Estienne, dict. de 1536); faire *acu* (Dict. tetraglot., Anvers, Stelsius, 1562); ital. *aguzzare*, esp. *agusar ;* prov. *agusim*, pointe, aiguille, sommet.

Ahain, ahen, labeur, tourment, tribulation. Gilles de Chin, v. 4625, 4668.

M. Duméril (Dict. du pat. norm.) ne voit dans ce mot qu'une onomatopée et nous sommes de cet avis. Il rappelle le fameux *han* de St-Joseph, que dans le moyen âge on conservait dans une bouteille, pour l'exposer à la vénération des fidèles : ce *han* ou cet *ahan* n'est autre chose que le son qui s'échappe d'une poitrine essoufflée. Il a pu naturellement servir à exprimer la peine, la fatigue. Dans l'ancien français (Coutum. de Mons, ch. 50), on dit des *ahans* pour des terres de labeur ou de labour; *ahaner* veut dire labourer, *ahanable,* labourable, et notre patois l'a gardé avec des acceptions restreintes; wall. *ahené*, herser; *ahans*, légumes encore en terre; rouchi *ahan*, semaille; le pat. norm. dit *euhanner,* être essoufflé, le rouchi dit dans le même sens *éhancer, éte éhancé*.

> Là oïssiés tel noise u lieu et telx *ahans*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 159 v°.)

Dans cet exemple *ahans* se rapproche surtout de cette dernière signification. Le plus souvent il veut dire peine, fatigue, douleur.

> Tel angouse a li rois, tous li cors li tressue,
> Et set que sans *ahan* n'en buvra beste mue.
> (Rom. d'Alex., p. 279.)

> Brengien respunt : « E je de quai
> Voiez ke ai merci de tei. »
> — « Eshcies (esche-les) jà sui-je Tristran
> Ki en tristur vif e en *haan*,
> Je sui Tristan ki tant se doit
> Pur la amur la raine Ysolt. »
> (Tristan, II, 119.)

Les analogies de ce mot avec le prov. et l'anc. esp. *afan*, l'anc. port. *affan*, le cat. *afany*, le port. mod. *affano*, et l'ital. *afa, affanno*, n'ont point échappé aux savants. Voy. surtout Ducange, Ménage, Raynouard, Lex. rom. II, 31; Grandgagnage, Dict. étym. de la langue wallonne, et Diez, Lex. etym., p. 5 et 6. Ce dernier retrouve ces analogies jusque dans la langue celtique. Cfr. les notes de M. de Reiff., gloss. de Mouskés.

Le verbe *ahaner* a eu des significations non moins diverses : s'il veut dire souvent labourer, il a aussi le sens de travailler, se fatiguer :

> Li rossegnols ses lais organe
> Qui del chanter adiès *s'ahane*.
> (Part. de Bl., I, 2.)

Aheurer, adorer, v. 3181, 33430.

Lat. *adorare*, anc. franç. *aorer, aourer,* prov. *aorar,* ital. *aorare*, *orare*. Voy. Aeurer.

Ahierdre, prendre, saisir, empoigner, s'attacher à, v. 1852, 1977, 2663, 30920.

Rouchi et picard *aherdre*, encore en usage. La romane d'oïl parait avoir emprunté ce mot à la provençale, où l'étym. latine *adhaerere* est plus transparente : *aderdre, aerdre* (Rayn., Lex. rom., II, 25). Messire Hu et les autres *s'aherdirent* aux câbles et aux mâts (Froiss.). Philippe Mouskés emploie ce mot très-fréquemment et on le trouve même encore dans Rabelais.

Ahontir (s'), avoir honte, v. 11612, 30357.

Carpentier, v° *Dehonestare*, cite plusieurs exemples de ce mot dans l'anc. franç.; il est conservé dans le wall. *ahonti*, faire honte, dans le berrichon *ahontir*. Le norm. dit *ahonir*. Cette dernière forme est plus rapprochée du gothique *haunjan*, humilier, abaisser, et de l'anc. haut allem., *hôni, honer*. Nous lui devons les formes prov. *aunir*, anc. et nouv. franç. *honir, hounir, honnir*, etc. La dentale parait dans l'anc. h. all. *honida*, l'anc. sax. *hônda*, l'anc. fris. *hânethe*, l'anglo-sax. *hêndhu, hœndh*, etc.; enfin notre mot *honte* et *s'ahontir* trouvent leur forme définitive dans l'it. *onta, ontare*, et l'anc. esp. *afontar :* l'anc. esp. disait en effet *fonta* pour *onta*. Cfr. Diefenbach, Wörterb. der goth. Sprache,

II, 534-535; Fr. Diez, Lex. etym., p. 242, v° *Onire*, et M. de Chevallet, Orig. et form. de la lang. franç., 1re part., p. 538. Dans Ph. Mouskés on trouve *ahonter* et *ahounir*.

AISMANT, AYMANT, aimant, v. 3584, 4641, 14436.

Voy. à la première de ces citations une note de M. de Reiff., sur le tombeau de Mahomet, suspendu entre deux aimants.

Les mots *aimant* et *diamant* ont une origine commune. Au moyen âge on disait indistinctement pour les deux sens le mot *aimant*.

Car j'ai li poins plus durs que ne soit *aïmans*.
(B. de Seb., I, 80.)

Ce sont gens d'*aïmant* du chief jusques ès piés.
(Vœux du P., MS., f° 80 r°.)

Un glossaire MS. de la bibl. de Lille donne *adamas*, pierre *ayemant*, et Raymond Lulle dans son livre : *De ascensu et descensu intellectus*, dit : « *Potentia visus vere videt quod* ADAMAS *attrahit ferrum.* » Nous ne parlerons point de toutes les conjectures qu'on a faites sur l'étymol. du mot *aimant*. Il faut reconnaître avec M. Diez que les formes prov. *diaman*, *adiman*, *aziman*, *aïman*, ont pour origine le latin *adamas*, *adamantis*. L'esp. et le port. ont encore syncopé le mot *aïman* et en ont fait *iman*. Dans le patois de Lille, l'*aimant* est devenu une *pierre limande*. On l'emploie pour désigner une chose excessivement précieuse. Cfr. Diez, p. 123, v° *Diamante*. Fallot, p. 92, a constaté que dans le Marbode, ce mot fait *aimas* au sujet, *aimant* au régime.

AIEVE! interjection qui correspond au franç. *aïe!* et signifie : Au secours! v. 3285, 30684.

Aye, que l'on trouve au vers 15589, veut dire aide, secours : pour vous mettre *en aye*, c'est-à-dire pour vous venir en aide.

Encor a-il m. homes en s'*aïe*.
(Raoul de Camb., p. 207.)

Ce mot vient du lat. *adjuvare*. Il se trouve dans les Serments de 842 sous la forme *adjudha*, prov., cat. et port. *ajuda*, esp. *ayuda*. Dans la chans. de Rol., st. III, p. 52, on trouve *ajude*. Ailleurs c'est *ajue :*

Or fai, se li te plaist, l'âme ton père *ajue*.
(B. de Seb., I, p. 66.)

Aye pour aide est aussi dans le prov. *ahia*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 610, et Genin, Variat. du lang. franç., p. 331 et suiv.

Dans nos provinces le mot *ayuwe* a eu le sens de subside, absolument comme l'esp. *ayuda*. A Valenciennes on donnait aussi ce nom à des actes qui devaient servir ou aider en justice. Le prince jurait même de conserver les droits et *ayuwes* de la ville, lors de sa joyeuse entrée. Ce mot a la même origine que les autres formes, quoi qu'en ait dit M. Hécart, qui le tire d'*aio*, je dis, j'assure. Voy. Diez, p. 8, v° *Ajuto*, et M. de Chevallet, ouv. cit., p. 122-125.

AILLIE, une gousse d'ail, v. 1842, 11670.

Un des termes de comparaison dont se servent fréquemment les trouvères et les troubadours :

Ni no faria
Per clercia
Valen d'un *aylh* . .
Anc ne m costet un *alh*. (Rayn., Lex. rom., II, 56.)
Vaillant un *ail* pelé. (B. de Seb., II, 316.)
Tout ce ne prise un *ail*. (Vœux du Paon, MS., f° 103 v°.)

Allia, aus, Gloss. de Guil. Breton. Voy. Fallot, Recherches, p. 489-490. M. Edw. Le Glay a mieux aimé voir dans *alie*, le fruit de l'alisier, *alida*. Raoul de Cambr., p. 74. L'abbé de La Rue n'en a-t-il pas fait une olive?

AIMER.

Nous avons rangé ici plusieurs formes de la conjugaison de ce verbe.

INDICATIF PRÉSENT, 1re *personne*.

Celi *aim-je* et nient autrui (Gilles de Chin, 5565).
Et dist à soi-meismes : Miex *aim* qu'en m'ait tué.
(Vœux du Paon, MS., f° 146 v°.)
J'*ams*. (v. 4446.)
J'*aims*. (v. 8598, 27565.)
J'*aims* la plus belle dame. (B. de Seb., I, 15.)
Je l'*aims* otant. (Ibid., I, 29.)
Ains *ainc* bien et si sui amés. (Gilles de Chin, 5551.)
Et s'*ainch*. (B. de Seb., II, 20.)
J'*aing* miex avoeques vous endurer povretés. (Ibid, I, 171.

3me *personne*.

Mais ore *aim-il* à desmesure. (Gilles de Chin, 1159.)

SUBJONCTIF PRÉSENT, 3e *personne*.

Jamais nul jour ne l'*aint* haute dame ne basse.
(Vœux du Paon, f° 146 r°. Voy. Fallot Recherches, p. 478.)

AINC, jamais. Gilles de Chin, v. 2524.

Ne fu teus hom *ainc* puis ses jors. (Part. de Bl., I, 6.)
Si l'aprenge qui *ainc* ne l' sot. (Ibid., 7.)

Ce n'est là, suivant M. Diez, que le *onc*, *unkes*, provenant du latin *unquam;* et le prov. *hanc*, *anc*, est emprunté à l'ital. *anche*, *anco*, qui a aussi le même sens. Villehardoin et Ph. Mouskés (v. 29068) ont employé *ainc*, comme il l'est dans Gilles de Chin. L'éditeur du Baud. de Sebourc a écrit *aint*, peut être par erreur :

La plus belle qu'*aint* fu. (B. de Seb., I, 20.)

AINC *caritas no casec. Charitas nunquam cecidit.* Ép. aux Corinth., 13, 8. Ce mot, dans l'acception de jamais, n'a pas

toujours été employé seul, on y joignait *mais*. Vieux fr. *ainc mais*, prov. *anc mais*, cat. *unca mes*, esp. *nunca mai*, ital. *unque mai*. *Ainc* a-t-il été parfois confondu avec *ains?* On pourrait le croire d'après les vers 17335 et 19770 de Ph. Mouskés. Nous préférons y voir une erreur. Cfr. Diez, ouv. cit., p. 16, vº *Anche*, et Raynouard, Lex. rom., II, 80.

Ains, avant, v. 15909, 16014, 26485.

Dans le dernier de ces exemples on trouve *ains que vous* pour avant vous. *Ains que*, pour avant que, est dans les Travels of Charlem., pp. 21 et 26, ainsi que dans Mouskés, v. 13627. La romane d'oïl suit d'ordinaire la règle provençale et italienne :

S'il *ains de* nous i pouvoient venir.
(Gar. le Loh., II, 117.)

Ans de VIII jorns passats.
(Chron. des Albig., p. 558.)

Ainz, avant, est dans les lois de Guillaume, § XLVI. Dans la Chans. de Roland, st. 57, il y a l'*ans-garde* pour l'avant-garde, et notre langage moderne conserve, dans le mot *aîné*, le vieux fr. *ains-né*, *ante natus*. Nous devons citer encore une locution relative à ce mot, c'est celle de *qui ains ains*, pour dire : à qui arrivera le premier, le plus vite; elle répond à cette autre : *qui miels miels*, à qui mieux mieux. Voyez Villehardoin, Collect. des chron. de Buchon, III, 69.

Ès chevaus sont montés, *qui ainz ainz*, à estris.
(Ch. d'Antioche, I, 112.)

On trouve *eins* pour *ains* dans Parton. de Bl. :

Mais la mors est de moi veoir
Sans faire le moi *eins* savoir (I, 145).

Le rouchi dit *ainschois* pour *ainçois*, auparavant. Voy. sur le mot *ains* et ses dérivés, qui viennent du latin *ante*, le Lex. etym. de Diez, vº *Ansi*, p. 21.

Ains, mais, au contraire, v. 4009.

On le retrouve avec cette acception dans le prov. *ans* (Gloss. occitanien) et dans les patois norm. et picard.

Aire, champ, plaine, v. 13811.

Lat., *area*. C'est proprement, selon Festus, un lieu vague et pour ainsi dire desséché, où rien ne peut pousser. Dans les villes, on donnait aussi ce nom à un espace vide entre les murs d'une maison : c'est ce que nous appelons une cour (Rob. Estienne, Dict. lat.-fr., de 1536). Nous croyons que ce sont là les significations qu'il faut donner à ce mot dans les exemples suivants :

Tu me feïs jadis me couronne verser,
Et le jetas en l'*aire* (B. de Seb., II, 388).
De la chambre Vénus est issu hors à l'*aire*.
(Voeux du Paon, MS. fº 44 vº.)

Si feront un agait en la forest Daraire
Pour traire Gadifer et Betis fors à l'*aire*.
(Ibid., fº 44 vº.)

Voy. Ducange, Gloss. et sup., vº *Area*, et Duméril, patois norm., vº *Aire*.

Aire (de bon, de put et de mal), v. 13827, 13829.

Les savants sont peu d'accord sur ce qu'il faut entendre par le mot *aire* dans ces composés. Raynouard y trouve le prov. *aire* (de l'it. *aria*), signifiant l'air de la personne, les manières, les qualités. Lex. rom., II, 30. M. Diez le rattache aussi à l'it., *aria*, à l'esp., *aire*, au portug. *ar*, qui tous viendraient d'*aër*, ou du bas lat. plur. *aëra*. M. Diez cite néanmoins les raisons qu'on a données pour rattacher ce mot à l'allemand et au celtique. L'opinion de M. de Chevallet, est que ce mot est d'origine germanique : tud. *art*, manière d'être, naturel; holl., *aart*, *aard*, etc.

D'après tout cela, *de bon aire*, *de mal aire* signifierait donc d'une bonne ou d'une mauvaise nature, de bonne ou de mauvaise race.

Damoisiaux de boin *aires*, de noble estrasion.
(Baud. de Seb., II, 306.)

Dans l'exemple qui suit, *aire* est employé seul et il a le sens de race, comme lorsqu'on dit *un chien de race* :

Et si dist-on souvent : Avient
Que d'*aire* est li ciens, ki devient
Venères sans aprendéour.
(Ph. Mouskés, v. 17169-17170.)

Car il fu dous et débonnaire;
Si fu estrais de gentil *aire*.
(Ibid., v 11876-11877.)

M. Genin s'est contenté de voir dans le mot *aire*, le nid de l'aigle, et pour lui, *de bon aire* veut dire issu d'un bon nid, d'une bonne extraction (Variat. du lang. franç., 175-176). M. Genin pourrait bien ne pas avoir tout à fait tort, surtout d'après le dernier exemple cité. *Estrais de gentil aire* ne se comprend-il pas mieux en suivant la métaphore du nid de l'aigle? Dans tous les cas, si M. Genin s'est trompé, il s'est trompé en bonne compagnie. « Quant à ce mot debonnaire, dit Henri Estienne, c'est celuy duquel l'origine pourroit estre encore moins recogneue, pour ce que de trois on n'en a faict qu'un; car on dit *debonnaire* au lieu de dire *de bonne aire*, estant par ce mot *aire* signifié le nid de l'oiseau de proie. » De la précellence du langage français, édit. Feugère, p. 129.

Aisce, aisse, orthographe corrompue qui rappelle le bourguignon *a-ce; est-ce*, v. 6050, 8217.

Aiser, aisier, ayser (bien) quelqu'un, l'accommoder de ce qu'il lui faut, 3875. — Se faire aisier, 30505, se faire donner ses aises.

Aise vient du grec αἶσιος (lat. *faustus*), selon aucuns, dit H. Estienne. M. de Chevallet le tire du gothique *azets*, aisé, facile (ouv. cit., p. 318). Tel est aussi l'avis de Diefenbach, Wörterb. der goth. Spr., I, 60-61, II, 728-729, et celui de M. Grandgagnage, Dict. étym. de la lang. liég., vº *Ahe*. M. Diez a exposé les diverses opinions des savants, mais tout cela lui paraît fort incertain. Il y ajoute certaines conjectures au sujet d'une origine basque (p. 7). Qu'il nous suffise de citer quelques analogies. Verbe prov. *aisar*, ital. *agiare*, subst. prov. *ais*, anc. cat., *aise*, *aize*, anc. ital. *asio*, it. mod. *agio*, wall. *âhe*, verb. *ahesi*, namur. *auje*, rouchi *ache* et *age*. Voy. aussi Ray., Lex. rom, II, 41. Aisé, facile, s'est dit en vieux fr. *aisible* : Un mur qui fu *aisible* du despésier (Baud. de Seb., II, 266). Ce mot rappelle l'espag. *agible*, facile, et le rouchi *agibelté*, facilité.

Aït, subjonct. prés., 3ᵉ pers., du verbe *aier*, aider, v. 3247.

Froissart écrit : Si Dieu m'*aïst* !

Si Deu te *aït* ! (Tristan, pp. 105 et 109.)

C'était jadis de cette manière que se terminait le serment dans les vieilles communes belges : « Si m'*aït* Dius et chist saint ! » Livre de Roisin, Lois et coutumes de Lille, p. 34 et suiv. Voy. plus haut Aieve.

Ajournée, ajournement, ajourner (à l'), au point du jour, v. 2700, 7128, 24245, 24453, 32036, 32108, 32115, 33167.

Et quant il vint à l'*ajorner*,
Que li solaus fait le jor cler.
(P. de Blois, I, 84.)

La Chans. de Roland nous offre cette même expression :

La noit la guaitent entresqu'à l'*ajurnée*. (st. 271.)

Dans Berthe aus grans piés, p. 157, l'éditeur n'en a pas saisi le vrai sens : Droit à une *ajournée*, ne veut pas dire à une journée près ; et M. de Reiffenberg, au v. 2700, a cru à tort qu'il devait écrire *à la journée*.

Devant soleil levant, droit à l'*adjornement*.
(Vœux du Paon, MS. fº 122 rº.)

Sire, c'est lor évesques, uns vices cardenaus
Qui lor fait le service le main aus *ajournaus*.
(Ch. d'Antioche, II, 218.)

Cette dernière forme est due probablement à la rime. Dans Parise la duchesse, il y a : *Deci à l'anjorner*, p. 205.
Jornée est synonyme d'*ajournée* dans les vers suivants :

Per I matin à la rousée
Li oisel chantent l'*ains jornée*.
(Tristan, II, 87.)

C'est-à-dire l'avant-point du jour.
On trouve dans le provençal l'équivalent de cette locution : *al jorn que ajorna*. C'est également l'anc. cat. *ajornar* et l'ital. *aggiornare*. Rayn., Lex. rom., III, 189. La langue d'oïl exprimait la tombée de la nuit par *l'anuitier*, prov. *l'anoitar* ; ou par *l'aserier*, prov. *l'aserar*. Rayn., ouv. cit., IV, 319, et V, 206.

Ajournée (toute jour), v. 2118, 31648.

C'est comme si l'on disait chaque jour qui s'est levé.

Cum pesmes jurs nus est hoi *ajurnez* !

lit-on dans la Chanson de Roland, st. 158. Cela nous montre qu'on a eu tort en plusieurs endroits de notre roman d'écrire *à journée* : le fém. *ajournée*, mis après jour, semblait inexplicable.

Mais en son de la tour
Il avoit une garde toute jour *ajournée*.
(Bertr. du Guescl., I, 189.)

C'est là une de ces bizarreries qu'il faut pardonner aux trouvères. Si d'une part ils disent *toute* jour, de l'autre ils disent *chascun* jour.
De même on disait *anuiti* :

Qui ne trouvoient riens toute nuit *anuitie*.
(Bertr. du Guescl., I, 453.)

Ajourner, faire jour, v. 173, 5909, 8512.

Dans ce dernier exemple, on trouve *ajourra* pour ajournera, tout comme dans le Baud. de Seb., II, 423.

L'endemain s'en partirent quant il fu *adjourné*.
(Travels of Charlem., p. LXV.)

Froissart emploie *ajourner* dans le même sens.

Ajouster (s'), s'assembler en joutant ou en combattant, v. 31489.

A ces paroles vunt les oz *ajustant*.
(Chans. de Rol., st. LXXXIV.)

Du lat. *juxta*, prov., *jostar*, *justar*, anc. fr., *joster*, *juster*, esp. et port., *justar*, it., *giustare*. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 176. M. Ed. Le Glay a eu tort d'écrire *à la joster*. Raoul de Camb., 97.

Akeurent, accourent, v. 15123.

Alaiecer, réjouir, v. 7019. Ne faut-il pas lire *eslaiecer* ?

Lat. *laetari*, v. fr. *eslééchier*.

Alemele, alemelle, alemiele, alemille, lame ou tranchant d'une épée, d'un couteau, etc., v. 881, 9526.

Un coutiel ot moult rice à pointe,
D'acier iert l'*alemiele* jointe.
(Mouskés, 22087-88.)

L'espée brise, l'*alemele* chaït.
(Gar. le Loh., II, 36.)

Porrus tient le branc nu dont trenche l'*alemelle*.
(Voeux du Paon, MS. f° 147 r°.)

A poy que ne m'en lanche au cuer d'une *alemele*.
(Baud. de Sebourc, I, 24.)

Et tenoit l'*alemele* de son couteau par la pointe. (Froissart.)

Dans le roman d'Alexandre, p. 102, v. 10, M. Michelant a écrit **la** *lemele*, forme donnée aussi par Roquefort, et qui est plus près du latin *lamella*, dim. de *lamina*. L'*a* préfixe ajouté à ce mot est exactement comme celui du mot *alène*, qui vient de l'it. *lesina*. Le franç. mod. dit encore *alumelle* dans le sens du roman. On le trouve également dans plusieurs patois : norm., lame de couteau; picard, vieille lame de couteau. Voy. Ducange, gloss., v° *Trialemellum;* sup. v° *Alemella;* et Diez, Lexic. etym., p. 198, v° *Lama*, 2.

ALENÉE, souffle, respiration, voix, v. 4375, 10156, 11482, 12391, 13256, 14023, 14204, 16067, 19101, 20320, 21675, 30844, 32754.

M. de Reiffenberg a écrit *alouée* dans le premier de ces exemples, et ensuite il a maintenu partout *alevée*. Nous croyons qu'il vaut mieux lire *alenée*, avec l'éditeur du Baud. de Sebourc, I, 438, 468, 1000, etc., etc. Le vers suivant en donne une preuve suffisante :

Et li roys a parlet à moult haute *halenée*.
(Baud. de Seb., II, 121)

Les Travels of Charlem, p. 19, offrent un exemple d'une *alenée* bien puissante :

Dites al rei Hugun qui il me prestet sun olivant,
Pus si m'en irrai là-fors en cel plain.
Tant par ert fort ma *aleine* e li vens si bruant,
Que tute la cité, que si est ample et grant,
N'i remaindrat jà porte ne postits en astant.

Prov. *alena*, it. *alena*, *lena*.

Dans Bertr. du Guesclin, II, 18, pour exprimer la même idée le trouvère emploie cette autre locution : *à moult haute volée*.

ALENTIR, tarder, aller lentement, v. 7398, 33556. — ALENTY, v. 21297.

Le trouvère emploie alternativement les mots *alargier*, *arriester* et *alentir* pour exprimer la même idée de lenteur, de retard. Sa phrase ordinaire, c'est *sans point de l'alargier*, *de l'alentir*, etc. Il fait aussi d'*alentir* le subst. *alenty*, et dit : Il n'y font *alenty*, comme il n'y font *ariestée*. Le vieux fr. avait aussi *alenter*, cité par Carpentier, v° *Adlentare*. Cette forme se rapproche plus directement de l'ital. *allentare* et du prov. *alentar;* mais *alentir* reproduit identiquement le provençal *alentir*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 47. Molière s'est encore servi de ce mot (Genin, Lang. de Molière, p. 13).

ALÉOIRS, chemins, allées, v. 20808.

La signification de ce mot dans notre roman n'est pas douteuse, et il a la même étymologie que le verbe *aller* : M. P. Paris, qui l'a rencontré dans le Garin (I, 169) et dans la Chanson d'Antioche (II, 296), cite, dans le premier de ces ouvrages, l'opinion de Ducange, v° *Aléors*, mais il ne l'adopte point. Il traduit *aléoirs*, tantôt par terre-plein, galerie à l'extrémité supérieure des murailles, et tantôt par plain-pieds, car le passage de la Chanson d'Antioche n'exigeait pas une définition fort différente :

Lor *aloirs* font clouer et leurs soliers garnissent,
Desus le font terrer que li turs ne l'arsissent.

Il nous semble que Ducange lui-même pouvait donner une solution convenable pour l'explication du mot *aléoirs;* voy. les mots *Alatoria*, *Alorium*, lat. *ambulacrum*, fr. *allee*. Vous y trouverez un certain nombre d'exemples qui prouvent qu'un *aléoir* est proprement un passage, une allée, n'importe dans quelles conditions. Ici c'est un chemin de ronde, là c'est le terre-plein d'un rempart, ailleurs c'est une allée, un chemin ordinaire.

M. Rayn., Lex. rom., II, 47, donne le prov. *alars*, bonds, enjambées, qui se rapproche un peu du v. fr. *alloirs*. Ce dernier mot, pris dans ce sens, nous rappelle le roman *alléure*, *ambléure*, le norm. *allure*, et aussi le patois rouchi *à toute allée*, pour dire à toutes jambes, que l'on retrouve dans Parise la duchesse, p. 30 :

Li traitor s'en vont tuit en leur *alez*.

ALER, aller, v. 7901, 9771, 11740, 18207.

Ce verbe, qui est employé fort souvent dans le roman, donne lieu à quelques remarques. La première, c'est qu'il s'y conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, ce que M. de Reiff. considérait comme une faute, même contre la grammaire de ce temps-là (v. 7901). Nous reconnaissons que l'auxiliaire *être* est employé plus généralement et que les exemples n'en manquent point. Cependant nous devons dire en faveur de notre trouvère que Froissart a commis la même faute que lui, si faute il y a : Ils *avoient* partout *alé* (gloss. de Buchon). Plus anciennement on en trouve un exemple dans les Travels of Charl., p. 12, v. 279 :

Amis, ù est li reis? mult le *ai alé* querrant.

Ajoutons que, même dans ce dernier ouvrage, on trouve ailleurs l'auxiliaire *être* (p. 34, v. 832). Avons-nous besoin de dire que l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec le verbe *aller* est particulier au provençal, et que nos trouvères sont allés le chercher là? Voy. Rayn., Lex. rom., II, 78.

Une rectification sur le vers 2029 nous semble aussi nécessaire. Au lieu de : *comment il en a la*, il faut lire : *comment il en ala*. Le vers 1999 nous offre cette dernière locution sous une forme qui est encore d'un usage vulgaire : *comment va?*

Il est une autre locution qui se rencontre à chaque pas dans les rimes des trouvères et des troubadours, c'est celle d'un participe présent ou gérondif construit avec le verbe

aller. La mariée qu'on *aloit aournant* (Baud. de Seb., I, 67). Voy. Rayn., loc. cit.

La Chanson de Roland offre une foule d'exemples pareils, et il semble que la langue française a gardé longtemps cette forme de langage :

> Ces deux veuves, en badinant,
> En riant, en lui faisant fête,
> L'*alloient* quelquefois *testonnant*,
> C'est-à-dire ajustant sa tête.
>
> (La Fontaine, liv. I, fab. 17.)

Aujourd'hui encore, on peut s'exprimer ainsi, mais l'Académie veut qu'on y mette une restriction : il faut l'idée d'un mouvement, celle d'une prolongation, en un mot, d'une certaine durée de l'action. Un ruisseau qui *va serpentant*. Il *allait criant* par la ville.

Les Italiens, qui, comme nous, ont cette façon de parler, n'y mettent pas tant de difficultés : *andar leggendo*, *cantando*, signifie simplement, chez eux, lire, chanter. Voy. les exemples qu'Henri Estienne a tirés du fr. et de l'it. sur cette manière de parler, et l'opinion qu'il émet à ce sujet. Précell. du lang. fr., 355-356, édit. Feugère. Les Anglais, qui ont gardé tant de souvenirs de notre ancien langage, font un emploi très-fréquent du gérondif, soit avec l'auxiliaire *être*, soit avec le verbe *aller*. L'Espagnol ne se sert pas moins volontiers du verbe *andar* avec un participe. Ainsi, *andar enfermizo*, c'est être malade; *andar errado*, c'est être en erreur, etc., etc.

Aller vient du lat. *ambulare*, qui a fait d'abord *ambler*: le prov. *anar*, et l'it. comme l'esp. *andar*, ont la même origine. Il est à remarquer que le vieux fr. a fait de ces derniers mots *ander* et *aner*. Chr. de Benoit, I, 92 :

> Si qu'en exil *nos en aniom* (nous en allions).

Les Provençaux ont, de leur côté, employé *allar* au lieu d'*anar*.

> E per es mund coal *allar*
> Tot babtizar in Trinitad.
>
> (Pass. de J. C., st. 114.)

Ce changement de *l* en *n*, et réciproquement, se montre dans velin et venin, du lat. *venenum*, orphenin et orphelin; il n'est donc pas extraordinaire que ces trois formes *andar*, *anar* et *aler* soient identiques. Cfr. l'article que M. Diez a consacré à ce mot, p. 18, v° *Andar*, et M. de Chevallet, o. c., p. 124. M. Aug. Scheller, dans ses Orig. germ. du franc., tire *aller* de l'allem. *wallen*. Cette origine a des partisans.

Alevée. Voy. Alenée.

Alever, élever, mettre en honneur.

M. de Reiffenberg a écrit *à lever* au vers 2818, et *alever* au vers 2822. Nous écrivons de chaque côté *alever*, qui rappelle le prov. *allevar, alevar*. Rayn., Lex. rom., IV, 64. Il a le sens de prélever, prendre, dans l'exemple qui suit :

> Une moult bielle aumoisne i ariens (auriens) *allevée*.
>
> (Baud. de Seb., I, 14.)

Mais dans le Part. de Blois, I, 122, il signifie tirer quelqu'un d'une basse condition.

Aliement, alliance, v. 5666.

Bas-latin *alligantia*, esp. *allegamiento*, union, liaison; ital. *allegamento*, l'action des fruits qui se nouent.

Allet poignant (a un), avec un ail piquant, v. 16722.

Jean de Garlande, *alleata*, aillies, ital. *agliata*, aillade, esp. *ajete*. Voy. plus haut Aillie.

Alleurs, ailleurs, v. 13499.

Roq., *aillors*, prov., *alhors*, anc. cat., *allur*. Rayn., Lex. rom., II, 46. Etym., latin *aliorsum*. Diez, ouv. cit., p. 552.

Aloe, alouette. Prononcez *alou*, v. 6089, 8949, 14441, 18198.

M. de Reiffenberg a écrit généralement *aloé*, sauf au vers 18198 où la mesure du vers exigeait impérieusement *aloe*. Cette prononciation est encore en usage à Lille où l'on dit une *alou*. Froissart, G. Guiart et Ph. Mouskés écrivent *aloe* comme notre trouvère et comme celui du Baud. de Seb. :

> N'encontre Sarrasin, tant soit ne lonc ne drois,
> Qu'il n'abate et reverse que fait *aloe* bostoirs. (I, 578.)

Cette prononciation n'est pas générale dans les dialectes wallons. Ainsi, à Valenciennes, on dit *aloète*; à Liége, *aloie* et *alauie*; en Hesbaye, *alaure*. Dans le petit glossaire roman du MS. de Lille, on trouve *alloda*, traduit par *aloee*.

Pline et Suétone nous apprennent que le mot *alauda*, alouette, a été emprunté au celtique par les Romains pour désigner une de leurs légions. Voy. de Chevallet, ouv. cit., p. 219. Breton, *c'houedez*, *c'houeder*, et avec l'article, *al c'houedez*, *al c'houeder*; gall., *ucedyz*; kymr., *alaw-adar*, oiseau de l'harmonie; anc. nord., *loá*; anc. flam., *lauwerick*; bas-lat., *laudila*.

Les langues néo-latines nous offrent : it., *allodola*, *lodola*; sicil., *lodana*; anc. esp., *aloeta*, *aluda*; nouv. esp.; *alondra*; prov., *alauza*, *alauseta*; cfr. Diez, ouv. cit., p. 12, et Rayn., Lex. rom., II, 48. On peut voir dans Ducange, v° *Alauda*, quelques autres conjectures sur l'origine de ce mot.

Aloigne, retard, allonge. Gilles de Chin, 5530.

M. Duméril a consigné ce mot parmi ceux du patois normand. Comme lui nous renverrons au suppl. de Ducange, v° *Allongare*, où l'on cite, entre autres, ce vers :

> Que vous feroie longue *aloigne*?

Alosé, loué, vanté, v. 13216.

Autre mot conservé dans le patois normand, et que la

romane d'oïl paraît avoir emprunté au provençal *alausar*. Du latin, *laus*, dit M. P. Paris, on a fait *los* et *aloser* (Gar. le Loh., I, 103). Cfr. Rayn., Lex. rom., IV, 31, et Diez, Lex. etym., p. 209, v° *Lusinga*.

Alouée. Voy. Alenée.

Aloyer, v. 1473.

La matrone avoit fait devant luy *aloyer*
Et une cambourière qui s'i vot apointier.

M. de Reiffenberg traduit cette phrase ainsi : Elle s'était entendue d'avance avec la sage-femme. C'est bien là l'idée, si on veut, mais la traduction ne rend pas la force du mot *aloyer*, qui veut dire lier quelqu'un à soi par serment, l'attirer dans un complot. Voy. Ducange, v° *Allegare*, 2.

Amanevy, bien disposé, ardent, empressé, v. 4205, 10852.

M. de Reiffenberg explique *amanevis* par bien dressé, bien à la main, et au v. 10852, il écrit *amaneuy*. Nous avons cru devoir suivre l'orthographe généralement adoptée. Quant à la signification du mot, elle varie chez les savants. Carpentier, v° *Amoenium*, le traduit par agréable, et le tire d'*amoenus*; il n'est pas même très-sûr de la manière dont il faut l'écrire et dit *amanevis* ou *amaneniz* : Li rois Dagouberz, qui estoit biaux jovenciaus, nobles et prouz et corageux,.... avenables et *amanenis* (avenant et bien disposé). Chr. de St-Denis, liv. 5, ch. 6. La Chanson de Roland nous offre la forme *manevis* :

Li quens Rollans, quant il les veit venir,
Tant se fait fort e fiers et *manevis* (bien préparé),
Ne lur lerrat tant cum il sera vif.

M. Genin (p. 177) traduit le mot par intrépide, et il ne songe pas dans sa note, p. 445, à faire remarquer que M. Michel a fait suivre *manevis* d'un (?). Du reste, M. Genin est tout à fait du même avis que M. P. Paris sur l'origine d'*amanevi*. « C'est un mot, dit ce dernier, que je crois formé du latin *mane*, qu'on rendait par *demaines*, promptement. » Chans. d'Antioche, II, 148. M. Paris avait pensé au t. I, p. 113, qu'*amaneviz*, était un mot composé de vif et de main, vifs de la main. « L'adject. *demaneis*, dit M. Genin, avait donné lieu au verbe *amanevir*, d'où le part. passé *amanevis*. » Genin, Ch. de Rol., p. 445.

Que le mot exprime l'idée de l'empressement, de la promptitude, de l'intrépidité, il n'en faut pas douter :

De lui aidier furent *amanevi*.
(Raoul de Camb., p. 28.)
De la bataille faire sui tout *amanevis*.
(Chans. d'Ant., II, 148.)
Gardés que al férir soit chascuns *manevis*.
(Ibid., I, 115.)
Tousjours troeve-on bon coer à bien *amanevi*.
(Vœux du Paon, f° 96 r°.)
Chevaucha li bons roys liez et *amanevis*.
(Ibid., f° 4, r°.)

Mais ce mot veut dire aussi, expert en fait d'armes.

Et l'amiral guencist cum hom *amanevis*.
(Michelant, Rom. d'Alex., p. 440, v. 15.)
Qui d'armes sont *amanevi*.
(Ch. de Coucy, v. 884.)
De joste lui et Hernaus et Gerins
Et puis Girbers et li *amenevis*.
(Mort de Garin, p. 217.)

Dans ces exemples les *amanevis* sont les préparés, les *adoubés*.

Le Bertr. du Guescl. nous offre également *preux et amenevy* (II, 292), et dans le Baud. de Seb. l'expression *com hons amanevis* équivaut à : comme un homme intrépide, ou bien : comme un chevalier accompli (Baud. de Seb., I, 161, II, 370) : l'éditeur a écrit par erreur *quianevis*, au tome II, p. 90.

L'origine du mot serait donc, soit *mane*, soit *manus*. A la première hypothèse se rattacherait l'opinion de M. Raynouard (Lex. rom., IV, 144), qui pense qu'*amanevi* vient du provençal, *amanavir*, dont la racine est *manes*, sur-le-champ, promptement, vieux franç., *manois* et même *manès*. (Dial. de St-Grégoire, Hist. litt. de la France, XIII, 10.)

Mais *amenevir*, veut dire le plus souvent, se préparer :

Ne croi qu'aiez chevalier si hardi
Qui de ce gage s'osast *amenevir*,
Par coi il soit en cort de roi oï.
(Mort de Garin, p. 77.)

C'est-à-dire : Je ne crois pas que vous ayez un chevalier assez hardi pour oser se préparer à soutenir devant le roi ce gage de bataille.

Un exemple que nous trouvons dans le fragm. d'Isambard et de Gormond, nous donne une autre forme de ce verbe : c'est le mot *enmanevie* pour *amanevie*, ardente :

La bataille fust esbaldie
Et del férir *enmanevie*.
(Mouskés, II, xv.)

M. de Reiffenberg l'a traduit par en train.

Le suppl. de Roquef. donne aussi *amani* et *ameni*, dans le sens d'*amanevi*, d'après le roman d'Athys et d'après Gace de la Bigne. M. Duméril a rapproché ces mots d'*amain*, d'un usage commode (Pat. norm.), et comme Roquef., il les tire de *manus*. De Séjournant ne définit-il pas aussi l'esp., *amanar*, préparer une chose pour qu'elle soit sous la main?

Les savants allemands, dont il nous reste à rapporter l'opinion, ont-ils eu sur ce mot, des données un peu plus certaines? On en jugera. Ils n'hésitent pas à établir ainsi sa filiation, ses analogies et sa signification :

Le vieux franç. *manevir*, *amanevir*, comme le prov. *amanoir*, *amanavir*, *amarvir*, *marvir*, signifie être prêt, et les participes *manevis*, *amanevis*, veulent dire préparé, ardent; de plus, on est obligé de rattacher ces mots au goth. *manvus*, prêt, et *manvjan*, préparer, en laissant de côté toute idée du latin, *manus* ou *mane*. Cfr. Diez, Lex. etym.,

p. 681, et Diefenbach, Wörterb. der goth. Sprache, II, 35 et 764.

Amaray (s'), faute évidente pour s'*amenray*, si amènerai, v. 18780.

Amendet (vous l'eussiez), vous l'eussiez réparé, payé, v. 80.

Lat., *emendare*, bas-lat., *amendare*.

Amener, v. 21818. Voy. *Aminer*.

Amentation, relation, rapport, v. 13841.

Subst. formé du bas-lat., *amentare*, dont les Italiens ont fait les verbes *amentare*, *rammentare*, et le vieux franç., *menter;* voy. Raoul de Camb., p. 326. Il avait également *amentevoir* et *ramentevoir*, que l'on trouve encore dans Molière et dans plusieurs autres écrivains du XVII[e] siècle. Ces dernières formes rappellent le prov. *mentavre* et *amentaver*, et toutes elles signifient rappeler à l'esprit, ital. : *a mente avere*. M. P. Paris a forcé un peu l'idée de ce mot en traduisant *amentéue*, vue par les yeux de l'âme :

> La vraie crois i est sovent *amentéue*.
> (Chans. d'Ant., I, 168.)

Cela veut dire simplement : On y a souvent le souvenir, la pensée de la vraie croix.

> Moult a le roi des Grieux ses amis *amentus*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 27 r°.)

Le roi des Grecs a souvent rappelé le souvenir de ses amis.

Le rouchi a conservé le verbe *ramentuver* et le partic., *ramen'vu ;* le picard, *ramentevoir* et *ramentu*.

Cfr. Diez, Lex. etym., v° *Mentar*, p. 223.

Amentier, v. 2874.

M. de Reiffenberg a proposé de lire *amender*, nous sommes tout à fait de cet avis.

Amer, amertume, v. 11873, 12072, 21027, 25785.

L'adjectif *amer* est ici employé substantivement.

Aminer, amoindrir, réduire à rien, v. 18636.

> On ne sai se il est du linage le Chisne
> Qui par dedens Surie le nostre loy *amine*.
> (Baud. de Seb., II, 21.)

Cfr. Ducange, Sup., v° *Aminuere*.

Amiral, amirant, amiraut, amiré, émir, chef, gouverneur, et même roi, v. 3851, 5169, 6210, 6308, 7362, 9268, 19813.

Ce mot a pris des formes bien diverses au moyen âge. Indépendamment de celles que nous venons d'énumérer, M. de Reiffenberg, au v. 6308, a remarqué celle d'*amurafel*, dans le poëme de Stricker, 195, 18. On trouve aussi *amirafles* dans la Chans. de Roland, st. LXVI, et *amiraill*, passim. Nous renverrons à Ducange, v° *Amir*, ceux qui désirent en connaître d'autres ; on peut voir aussi ses notes sur Joinville, pp. 269, 294, 297. Rayn. (Lex. rom., II, 72) cite un passage de la chron. de S[t]-Bertin, qui détermine un des sens d'*amiral : Aaron, amira rexque Persarum ;* et dans la Chron. des Albig., p. 148, on lit :

> Galafre lo cortes *almirant* de la terra d'Espanha.

Ajoutons cependant qu'Albert d'Aix se sert d'*amiraldus*, pour désigner les officiers du soudan, p. 240. Voy. aussi Foulcher de Chartres, p. 387. Ce dernier donne une foule de noms commençant par *amir*, p. 393. Nos trouvères ont usé de la forme provençale et des autres : l'auteur du Bertrand du Guesclin compare ce héros à un *amiré* :

> Adont parla Bertrand à guise d'*amiré* (I, 187).

Amiret est aussi dans Raoul de Camb., p. 299. L'auteur du Baud. de Seb. préfère *amiraus* (I, 24) ; il en est de même de l'auteur des Vœux du Paon :

> Encoste le Baudrain, c'on appelle *amiraut* (f° 72 v°).

La Ch. d'Ant. nous offre *amiraus*, et la Ch. de Rol. *amiracle*, en guise d'adjectif :

> Icil porte la lance qui moult est *amiraus* (II, 219).
> Vait le férir en l'escut *amiracle* (st. CXIII).

Cette acception est étrange et douteuse et l'on comprend mieux les vers suivants :

> Car vous verrois un biel cheval
> Ki bons seroit *alamiral*.
> (Li Romans des Sept Sages, éd. Keller, v. 2023-2024.)

Ce n'est pas précisément dans le même sens que l'on dit encore aujourd'hui le *vaisseau amiral* : il n'y a ici qu'une ellipse.

Ce mot qui désignait, dans l'origine, des officiers militaires de différente espèce, a fini par ne se rapporter dans l'Occident qu'à celui qui commandait une flotte. Il a pour origine le mot arabe *amir*, qui veut dire commandant. Cfr. Ducange, v° *Amir*, et Diez, v° *Almirante*, p. 13. On peut consulter aussi Brinckmeier, Gloss. diplomat., v° *Admiral*, et Pihan, Gloss. des mots franç. tirés de l'arabe, etc.

Amit, ami, v. 2545.

De cette forme sont venus le subst. *amitié* et l'adj. rouchi *amiteux* ou *amitieux*.

Amjonction. Faute du copiste ; lisez *conjonction*, v. 370.

Ammonieuers, aumônier, v. 4174.

Bas-lat., *eleemosynarius*. Le rouchi *amone*, pour aumône, explique le mot *ammonier*.

Amont, en haut, v. 12047.

On s'est trompé en imprimant *à mont*. Cette orthographe indique mieux, il est vrai, l'étymologie ; mais comme le

mot est assez ancien dans la langue et qu'il y existe encore dans sa forme (voy. l'Académie), il semble préférable de ne point le changer. Prov. *amon :*

Tornen so qu'es d'*amon* desotz.

(Tournent ce qui est en haut dessous. — Pierre d'Auvergne, cité par Rayn., IV, 259-260.)

Anc. catal., *amont;* catal. mod., *amunt.* Cette dernière forme est celle du Tristan :

Kaherdin sigle *amunt* la mer
E si ne fine de sigler
De si qu'il vint à l'altre terre
U vait par la réine querre :
Ço est l'entrée de la Tamise;
Vait en *amunt* à marchandise
En la buche dehors l'entrée;
En un port a sa nef ancrée,
A sun batel en va *amunt*
Dreit à Lundres, desus le punt (t. II, p. 64).

Voy. Duméril, Patois norm., v° *Amont.*

Amonter, exalter, rehausser, v. 1217.

Roquef. a donné ce mot avec cette acception; bas-lat., *admontare.* Cfr. Ducange, sup.

Amoré, affilé, aiguisé. Gilles de Chin, v. 2828.

L'espée c'ot bien *amorée*
Li a parmi le cors boutée.

Et dans Baud. de Seb. :

Et le lanche ens ou poing, de fraisne, bien plasnée,
Dont la pointe devant fu d'achier *amourée* (II, 196).

De l'esp. et du prov., *amolar,* émoudre, aiguiser, on a fait *amorer* dans le roman d'oïl, par le changement de *l* en *r.* Nous voyons que Ph. Mouskés nous offre le même mot dans le passage suivant :

Et mist sa main à un coutiel
Qu'il portoit, *ameuré* moult biel (v. 19967-19968).

L'éditeur y a vu *ameure,* armure, arme, ce qui ne s'expliquerait guère avec *moult biel,* très-bien. *Ameuré moult biel* veut dire très-bien aiguisé.

Le *coutiel ameure* dont parle Roquef., sup., v^is *Ameure* et *Afaitie*, n'est non plus qu'un *coutiel ameuré,* à pointe affilée.

La Chanson de Roland contient plusieurs exemples du mot *amure* dans le sens de pointe, et il n'est pas douteux que son origine est la même que celle d'*amoré* et d'*ameuré.*

De sun espiet el cors li met l'*amure.*
(Ch. de Rol., st. 115 de l'édit. Michel. Voy. aussi pp. 108 et 130 de l'édit. Genin.)

De sun espiet la hanste en ad branlée
Envers Karlun l'*amure* en ad turnée.
(Ch. de Rol., édit. Michel, st. 240.)

Del branc d'acer l'*amure* li présentet
Desur le front li ad faite descendre.
(Ibid., st. 267.)

Dans le Parton. de Blois, on lit *meure* et *more,* au lieu d'*amure.* Voy. I, 77 et 109.

Il a se teste désarmée
Et a traite nue l'espée ;
Par le *more* le print d'aval :
Ce sacids qu'il ne vient por mal.
(Ibid., I, 121.)

Pour la formation de ce mot, comparez l'ancien fr. *maure,* moudre (Trouvères du Cambrésis, p. 90), l'anc. picard *molre* (Corblet, v° *Meuler*), et le picard *rameurre,* aiguiser sur une meule (*ibid.*). Roquef. (v° *Amouler*) donne avec le même sens *ameurer, amorer, amourer.*

Ampatris, aupatris, v. 23143, 34639, 34759.

Ce mot a été placé avec raison à la table des noms de personnes. Cependant il exprime dans plusieurs passages un simple titre de fonction ou de dignité. Il doit donc aussi figurer au glossaire. On peut juger de l'importance de l'*ampatris* par ce vers :

Et roys et aumaçours, *empatris,* amustant (v. 34639).

Dans le Partonopaeus de Blois, c'est un *aupatris* qui conduit le soudan, lorsqu'il entre dans la lice pour y combattre le comte de Blois :

Li sodans vint de l'autre part,
El camp s'en entre sor Blancart;
L'*aupatris* qui el camp le met
Le commande à Mahomet (II, 160).

Amposer, s'appuyer sur, v. 2413.

Lat., *apponere*, apposer.

Amulaine, v. 3191, 5231, 6925, 9225, 21749, 30001, 30004, 30009, 30014, etc., etc.

Un des textes les plus modernes (xve siècle) de la chronique attribuée à Bauduin d'Avesnes, contient ce qui suit : « Quand li rois Amauris eubt entrepris le royaume de Jhérusalem, il manda ses hommes pour avoir conseil comment il poroyent plus les Sarrazins grever. Il eubt conseil qu'il enterroit en le terre d'Egipte ; puis assambla ses os et ala aségier Damiette, qui estoit en le terre le seigneur de Babiloine. En ce tamps n'avoit encore eubt Soudan en Egipte, anchois i avoit 1 seigneur c'on nommoit le *Mulenne.* Celi *Mulenne* aouroit li peules d'Egipte, comme Dieu, et tenoit si se règne en pais, que nulz de se terre ne li osoit riens faire pour le bontet et saintetet qu'il tenoyent de li, et non pour aultre chose, car il ne savoit riens d'armes ne chevaliers n'estoit, mais tant avoit grant trézor que on ne savoit prinche qui si grant euist. » MS. de la Bibl. roy. de Belg., n° 10233. Il est évident que ce *Mulenne* d'Égypte est de la même famille que les *amulaines* de notre roman. M. de Reiffenberg était disposé (note du v. 3191) à ne voir dans le mot *amulaine* qu'une corruption du fameux *miramolin,* esp., *miramamolin.* On peut, en suivant cette conjecture, consul-

ter Ducange, qui donne les diverses transformations de ce mot, v° *Amirmumnes*. C'est Omar I, et non pas Abou Tachefyn, roi de Maroc, au XI° siècle, qui prit le premier le nom d'*amir al mouminin*; et d'après Ducange, on trouve déjà dans Frédégaire le mot *amermumi*. Suivant Anne Comnène, ce mot veut dire prince des croyants, seigneur des fidèles; mais Isidorus Pacensis le traduit par *omnia prospere gerens*, ce qui se rapporte bien mieux à l'idée de Ducange. Les *amir almouminin*, suivant lui, ne seraient que des sultans présidant, sous le calife, à l'administration générale. N'oublions pas que l'*Hist. hierosolym.*, p. 1152, renferme cette phrase : « Eo tempore gentilis quidam Seuvarius nomine, sub Molano, quem patria lingua *dominum* dicunt, universam procurabat Ægyptum. » Ce *Molanus*, qui nous rappelle si bien le *Mulenne* d'Égypte de Bauduin d'Avesnes, a été regardé par Ducange comme un mot corrompu. Nous pensons, nous, que ce mot est bien lu et qu'il donne la solution de la question. *Mulenne, Amulaine* et *Molanus* veulent dire seigneur, gouverneur, dans la langue du pays (*Muleik, Malek*, roi, régent, d'où vient le nom propre *Mulei*). Tenons-nous-en au texte de l'*Hist. hierosolym.*, et n'allons pas chercher dans *miramolin* des rapprochements plus ou moins plausibles.

Comment le mot *amulaine* a-t-il pu avoir le sens de cheval? ce n'a pu être que pour désigner un cheval précieux comme ceux que devait avoir un *amulaine*.

> Atant et-vous Bertrand dessus 1 *amulaine*.
> (Bertr. du Guescl., II, 264.)

Amustant, v. 10284, 21083, 21799, 23143, 24333, 30331, 30336, 33219, 34639, 34759.

La racine de ce mot est peut-être *mustapha*, élu, choisi, un des surnoms de Mahomet. Dans son gloss. des mots français tirés de l'arabe, M. Pihan ne signale pas *amustant;* mais il donne à *mustapha* la signification indiquée. Le titre d'*amustant* désigne en définitive une dignité, comme celle d'*amirant, aumaçour*, etc.

Anci, e, v. 16471, 16963, 18453. Voy. Anti.

Ancisserie, v. 20652.

Ce mot désigne ordinairement les ancêtres d'une manière collective. Ici nous devons le traduire par ancienne et noble race. Voy. Ducange, v° *Ancessor*, suppl.

Ancissour, ancêtre, prédécesseur, v. 24381.

Le poëte prend ici Olifierne le Grand pour un nom de personne et pour un des ancêtres de Calabre.

Ançois, avant, v. 3339. — Plutôt, v. 24174. Il est souvent synonyme de *ains* :

> Il ne dort pas, *ançois* somelle.
> (Part. de Blois, I, 25.)

Voir ci-dessus le mot *Ains*.

Ancui, aujourd'hui, v. 25544.

La signification de ce mot n'a pas toujours été bien appréciée, parce qu'il a dans la langue romane son homonyme dont le sens est tout différent. Tandis que le premier tire son origine de *hanc diem*, ou de *hoc die*, le second tire la sienne de *ecce hic*, d'où l'on a formé successivement *iqui, equi, enqui, anqui*, franç. mod., *ici*, esp. *aquí*, ital. *quì*. La conformité d'orthographe assez fréquente, et de plus, la possibilité d'adapter souvent l'un ou l'autre sens à la phrase a fait commettre quelques erreurs. M. P. Paris a eu le malheur de faire une ou deux fois cette confusion, ce dont M. Genin l'a bien puni (Lettre à M. P. Paris, p. 10).

Montrons d'abord que ces mots *anqui, enqui*, peuvent signifier *ici*.

> Ez-vos atant grant aléure
> Le chastelain, par avanture
> Qui tos sous par *anqui* venoit.
> (Extr. du Dolopathos, Chev. au Cygne, p. 177.)

> Et pour çou que tant l'em pesa,
> Par sairement si entesa
> Jusqu'à vii ans *enqui* le siége,
> Ançois que d'laus s'ire n'alliége.
> (Ph. Mouskés, v. 26387-26390.)

Ce dernier chroniqueur emploie plusieurs autres fois ce mot dans le même sens, mais il l'écrit *enki*.

Il y a, quant à l'autre *anqui*, un passage de la Chanson d'Antioche qui détermine tout à fait sa signification. C'est dans le tome I, lorsque Robert de Flandre propose d'aller au secours des chrétiens :

> Il prit la bone ensegne qu'Estienenes guerpi;
> Quant l'ot levée en haut si l'estraint et brandi :
> « Or lor aït cil sires qui pardon fist Longi!
> *Hui mais* aront mal jor Persans et Arabi! »
> (Ibid., p. 152.)

Puis quand ils arrivent à la rescousse et que le ber Gui de Porcesse les reconnait, il s'écrie à haute voix :

> « Montjoie le Charlon!
> *Anqui* auront mal jour Persans et esclavon. »
> (Ibid., p. 155.)

Cette répétition de la même phrase, dans laquelle l'auteur remplace *huimais* par *anqui*, ne prouve-t-elle pas que ces deux mots étaient synonymes à ses yeux? Il n'est pas permis d'en douter.

Nous pourrions citer de nombreux exemples des mots *anqui, enqui, enquoi*, et même *ancué*, avec le même sens d'aujourd'hui, il nous suffira de renvoyer à quelques ouvrages. Voy. Raoul de Cambrai, p. 195; Parise la Duchesse, p. 179; Chans. d'Antioche, I, 28 et 127; Chans. de Roland (édit. Michel), st. 91, v. 7; st. 92, v. 11; st. 140, v. 16; et st. 196, v. 19; Rom. d'Alexandre, p. 477 et 478; et Fallot, Recherches, p. 492.

Le Glossaire roman qui est à la fin de Ducange renferme

aussi ce mot, mais il y est écrit : *Dauqui* en avant. Il était facile de corriger dans la nouvelle édition d'*anqui* en avant, c'est-à-dire d'aujourd'hui, ou plutôt, comme nous disons maintenant, *d'ore en avant*.

Le patois picard a gardé quelque chose de ce vieux *anqui*, il dit *enhui* pour aujourd'hui. Le provençal *ancui*, aujourd'hui, nous donne bien l'origine de notre mot. Au reste l'anc. it. avait aussi *ancoi*, comme notre Chans. de Roland, où l'on trouve également *oi* pour *hodie*; esp., *hoy*; port., *hoje*; prov., *huei*; anc. fr., *hui*. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 242, v° *Oggi*; et Rayn., Lex. rom., II, p. 80.

ANDEUS, ANDEUX, ANDOY, tous deux, les deux, v. 7196, 11262, 27797.

Ce n'est là qu'une forme contractée d'*ambedui*, qui se rencontre beaucoup plus souvent, s'il faut en croire Fallot (Rech., pp. 492-493), et qui, ajoute-t-il, « autant que je puisse croire, ne se dit qu'avec les personnes. » Dans les exemples suivants, *andoy* et *andui* ne se rapportent non plus qu'aux personnes, et *andeus*, *ambedeus* se disent indistinctement avec les personnes et les choses :

Andoi mi frère (Baud. de Seb., 1, 10).
Iluec se sont assis *andui* (Gilles de Chin, v. 2702).
Andeus ses fils (Baud. de Seb., 1, 33).
Andeus lez bras au col li lace (Gilles de Chin, v. 2698).
Andous ses brais lor ait à col pandus.
(Gérard de Viane, cité par Fallot.)

A genoux se mirent chascun
Ambedeux en disant ainsi.
(Déposition de Richard II.)

Tors issirent d'*aubesdeux* pars.
(Roman de la Violette, v. 3169.)

Nous trouvons pourtant le vers suivant dans le Part. de Blois :

Li bacin sont *andui* d'or fin (I, 34).

Hécart a mis le mot *ambedeux* dans son dict. rouchi, et il le traduit par ensemble. Le picard dit *ambe* pour tous deux, du lat. *ambo* (Corblet). C'est surtout dans les langues et les dialectes du Midi qu'il faut chercher les analogues. Vieux franç., *ambdui*, *andui*, *andoi*; prov., *ambedoas*, *amdoas*, *abdoas*; anc. catal., *amdos*, *amduy*, *abdos*, *abduy*; esp., *ambos*, *ambos á dos*; port., *ambos*; ital., *ambedui*, *ambi*. Rayn, Lex. rom., III, 80.

Le vieux franç. disait aussi *ambes* pour *les deux*, témoin ces vers des Vœux du Paon, où *ambez as*, les deux as, est pris dans un sens métaphorique pour gêne, déconfiture, abois :

Au retourner trouvâmes la ville en *ambes* as,
Les sergens desconfis aus murs et aux terras.
(MS. f° 64 v°.)

ANERAY, v. 4874. Corrigez *averay*.

ANGARDE, éminence d'où l'on faisait le guet. Gilles de Chin, v. 2762.

Ce mot signifiait également avant-garde; mais comme le provençal *angarda*, *engarda*, il avait les deux sens. Il n'y a pas à s'y méprendre dans les vers de Gilles de Chin :

De lassus descent de l'*angarde*
Ançois que il s'en prissent garde.....

Non plus que dans Raoul de Cambrai :

Sus en l'*angarde* monta cis Aucibier (p. 269).

Dans la Chanson de Roland, ce mot s'écrit tantôt *ansguarde*, tantôt *enguardes* et *enguardent*, et il a toujours le sens d'avant-garde. Il en est de même dans le rom. d'Alex., p. 391, v. 11, et dans la Ch. des Saxons, t. I, p. 253. Dom Carpentier, v° *Antegardia*, ne parle que de cette acception; pour trouver l'autre, il faut recourir au provençal. Rayn., Lex. rom., III, 426.

ANGEVINE, petite monnaie.

Voy. la note du vers 2064, qui est la reproduction des quelques lignes de Ducange consacrées aux *Andegavenses*, v° *Moneta baronum*. Terme de comparaison usité aussi chez les troubadours :

No lor tengra uulh dan valent un' *angevina*.
(Guill. de Tudela, cité par Rayn., II, 87.)

ANGLE, ange, v. 996.

Du lat. *angelus*. Prov., *angel*. Voy. la Ch. de Rol., st. 155 et 280, et les Travels of Charlem., p. 15.

ANGOUSSEUSEMENT, avec angoisse, v. 20011.

Uns rainsiaus l'ot atainte parmi sa destre joe
Si *angoisseusement* que la char en fu bloe.
(Bert. aus gr. Piés, p. 80.)

Le mot *anguisseus* est dans la Chans. de Rol., et dans le Tristan, II, 74 et 126. Le Part. de Blois offre *angoissos*, I, 82. En prov., on trouve aussi *angoissos*, *engoissos* et *engoissozamens* :

E David ploret lo mot *engoissozamens*.
(P. de Cordiac.)

Dans la Chr. des Alb., p. 578, on trouve *engoichosamens*, prononciation qui se rapproche du lillois *angouche*, angoisse; ital., *angosciosamente*. Etym., lat. *angustia*. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 88, et Diez, p. 21, v° *Angoscia*.

ANNOY, aulnaie, lieu planté d'aulnes, v. 1327.

On pourrait tout aussi bien lire *aunoy*, comme dans Froissart : Et Bretons et François les chaçoient en fosses par *aunois* et bruières (voy. la citat. de Ducange, v° *Alnidus*). Mais au lieu d'*alnetum*, du lat. *alnus*, le bas lat. a dit *annetum*, et dans un cartul. du Mont-St-Martin de Tournai, on lit positivement *anoit* (voy. Duc., suppl., v° *Annetum*, 2). Le lillois ne dit-il pas encore *anne* pour *aulne*?

Nous irons tout du long d'ches haies
Jusqu'à chell' gross' choqu' d'*anne* (Chans. lill.).

Anoyer (s'). Corrigez *s'avoyer*, v. 9924.

Anoyer, ennuyer, peiner, v. 9912, 18439.

Suivant une remarque de M. Genin (Variat. du lang. franç, p. 429), ce verbe aurait toujours eu la forme impersonnelle dans la romane d'oïl. Cela peut se rencontrer assez souvent, mais M. Genin s'est trop pressé de vouloir en faire une règle absolue. Les exemples de la romane provençale, cités par Rayn., Lex. rom., IV, 343, nous montrent ce verbe tantôt actif, tantôt réfléchi, absolument comme dans notre langue moderne. Nous allons prouver par plusieurs citations que les trouvères n'étaient pas moins riches que les troubadours. Voyons d'abord le verbe avec la forme impersonnelle :

> Je ne cuit pas que il *anuit*
> Sa feme, quant ele le voit.
> (Gilles de Chin, v. [illegible].)

> Encore m'en *ennoie* (Berthe, 259).

Le veut-on maintenant comme verbe neutre? Je cite d'abord le livre des Rois :

> Icest afaire al roi *ennuiad* (p. 367).

Puis le Partonopeus de Blois :

> Ci aurés planté de déduit,
> Que li séjors ne vos *anuit* (I, 60).
> Ne cuidiés pas que lor *anuit*
> La demorée de la nuit
> Ne de quanqu'ele onques dure (Ibid., I, 62).

Enfin, nous le trouvons verbe réfléchi dans les premières pages de ce même Parton. de Blois :

> C'on ne s'en *anuit* nuit ne jor (I, 2).

Voilà, pensons-nous, de quoi modifier un peu l'opinion de M. Genin. Il nous reste à faire une observation sur cette forme du subj. prés. du verbe *anoyer*. Elle n'a pas toujours été reconnue, et nous savons un passage où elle a donné lieu à des conjectures étranges. MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, publiant le Triumphe des Carmes, y rencontrèrent ce vers :

> Et dient à cui qu'il ammict.

Sur quoi ils proposèrent un verbe *amicire*, vêtir, avec cette explication : Et disent à chacun qu'il prenne ses vêtements, c'est-à-dire qu'il s'apprête. Fallot, faisant ses remarques là-dessus, rapprocha le mot d'*amict* et d'*amit*, genre de vêtement, dit-il, bien défini par Roquefort, et dont les moines s'affublaient soit pour sortir, soit surtout pour aller en cérémonie; mais au lieu d'*amicire*, il préféra le verbe *ammictre*.

« J'approuve donc, ajoute-t-il, l'explication proposée par les éditeurs, je ne fais que la rendre plus expresse et lui donner peut-être un trait de précision et de certitude de plus. » Recherches, p. 491.

Remarquons d'abord qu'*amicire*, non plus qu'*ammictre*, n'a jamais été rencontré, et puis, que l'explication essayée n'a pas jeté grande lumière sur la phrase en question. Jugez-en, il s'agit de moines *qui sont jones, fols et escout*, et qui disent *à cui qu'il ammict*. Que signifierait cette singulière recommandation, faite par eux à chacun, d'aller s'habiller? absolument rien. Que si vous lisez au contraire :

> Et dient : A cui qu'il *annuict* !

Voyez comme le sens devient clair : Ce sont de jeunes fous, ils veulent se mettre *tout partout*, dit l'auteur, et ils disent... : Au diable ceux qui ne sont pas contents ! C'est notre vieux : *ki k'en poist ne ki non*, notre *qui qu'en hogne ;* en un mot, c'est dans une orthographe plus simple : *cui qu'il anuit*, phrase qui se traduit ainsi, au vers 18439 de notre auteur : *qui qu'il doit anoyer !* Mais il fallait faire rimer le mot avec *nuict*, et cela nous a donné *annuict*. Et puis on a lu *ammict* dans un MS. d'une écriture peu nette, et puis de conjecture en conjecture, on a presque forgé deux mots ! C'est beaucoup pour un mot mal lu. V. Arch. du nord de la France, III, 255, et Fallot, l. c.

Anoyer se dit encore en wall. *anoy*. La forme provençale *enuiar, enueiar*, est plus près de celle du français moderne; mais aucune de ces formes ne rappelle l'étymologie *in odio*. Suivant nous, M. Diez a rendu cette origine parfaitement claire (Lex. etym., pp. 239-240, vº *Noja*). Quelques exemples le prouveront. Prov., amor m'es *en oi ;* lat., amor mihi est *in odio ;* anc. vénit., plu te sont a *in odio ;* ital., piu ti sono a *noja*. La signification du verbe *ennuyer* était autrefois plus forte qu'aujourd'hui. Charles IX, exprimant ses regrets sur la mort de monsieur d'Aumale, son cousin, écrit : Je ne fus jamais plus *ennuyé*. Essai de traduction des épîtres de l'Hôpital, par J.-M.-L. Coupé; in-8º, 1778, t. II, p. LXIII.

Anssy que, ainsi que, tandis que, de la manière que, v. 1308.

Ainsi que n'est plus en usage, avec cette signification, que dans la langue tout à fait vulgaire. Suivant La Monnoye, *ainsi que* est même très-élégant en bourguignon. Son origine est toute méridionale. Anc. esp. :

> Al otro dia mañana, *asi como* salió el sol.
> (Poema del Cid, v. 2078.)

(L'autre jour au matin, ainsi comme le soleil se leva.) Provençal :

> Dregz es en leial fe
> C'*aissi* com hom compra venda.
> (Rayn., Lex. rom., V. 225.)

Antain, forme accusat. de **ante**, tante, v. 5125.

> Sa belle *ante*, la femme de son oncle.
> (Duc., supp., vº *Avuncula*.)

> A sa mère nostre chière *antain* (Ibid.).

Ce mot existe encore dans plusieurs de nos dialectes.

M. l'abbé Corblet signale *ante* dans le pic., le norm., le rouchi, le breton ; ajoutons-y le wallon *antin*, qui signifie, suivant M. Grandgagnage, grand-oncle ou grand'tante (Voy. dict. etym. de la langue wall., I, 23 et 327). Les Anglais, dit M. Genin, qui ont pris au français les trois quarts de leur langue, gardent encore *aunt*. Variat., p. 342.

A quelle époque et comment le mot *tante* est-il venu remplacer *ante ?* Froissart ne connait que ce dernier, Villon s'en sert également :

> Item et à filles de bien,
> Qui ont pères, mères et *antes*,
> Par m'ame! je ne donne rien.
> (Testam., st. 136.)

Mais dans la province de Hainaut, vers la fin du XV[e] siècle, Jean de Haynin disait déjà *tante*, II, 333. Les dictionnaires du XVI[e] siècle, le Robert Estienne, le Tetraglotton de Plantin, de 1536 à 1562, donnent le mot *tante*. Et cependant, voilà que Rabelais fait revivre à la même époque le vieux franç. *ante*. Il est vrai qu'il se permettait bien d'autres résurrections, et puis *ante* rappelait si bien à ce grand latiniste le provençal *amda*, *amdan*, syncope du lat. *amita*.

M. Diez pense que le *t* qui précède ce mot est euphonique, comme dans a-t-il, voilà-t-il, caffetier. C'est aussi l'avis de M. Genin. Nous préférons cette explication à celle de M. l'abbé Corblet. Voy. Dict. picard, v° *Ante ;* Diez, Lex. etym., p. 731, v° *Tante*, et Rayn., Lex. rom., II, 72.

ANTE, bois de la lance. Gilles de Chin, v. 1542.

> Sa *hanste* brise par esteles.
> (Frag. d'Isambard et Gormond, dans Mouskés, II, XI.)

> Et brandissent les *astes* des espiez noellez.
> (Par. la Duc., p. 86.)

Du latin *hasta*, le roman avait fait *haste*, *hanste*, *hante*, et de tout cela l'Académie a gardé *hampe*, qui n'y ressemble que de loin. Il est vrai qu'il est dans Rabelais. Le Tetraglotton de Plantin, de 1562, définit le lat. *hastile*, la *hanste* ou le fust d'une javeline ou d'autre semblable baston.

Hante était encore en usage au commencement du XVIII[e] siècle; les dictionnaires s'en servaient même pour définir le mot *hampe*, hante d'une hallebarde. Si aujourd'hui *hante* n'est plus dans le dict. de l'Académie, on le trouve pourtant dans les autres, mais il est devenu une pique ornée d'un gonfanon.

M. de Chevallet n'admet pas pour le mot hante l'origine du lat. *hasta;* il préfère l'allemand *hand*, main, et il explique l'introduction du *p* dans *hampe* comme celle du *p* dans dompter, qui vient de *domitare*. Cette dernière observation nous semble vraie, mais l'étymologie ?

ANTENOIS (MOUTON), qui est de l'année précédente, v. 24595.

Lat., *ante annum;* rouchi, *anteniau*, agneau; wall., *antinia*, agneau de plus d'un an. Le picard dit *antenois* pour un cheval d'un an, et le normand *antenais*, dans le même sens. *Antenoisse* s'applique même en rouchi à la brebis qui a porté l'année précédente, et aussi à la laitue qu'on a plantée avant l'hiver.

Tous ces mots ont un rapport qu'on ne peut méconnaître avec l'adv. *antan*, esp., *antaño*, catal., *antany*, prov., *antan*. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 76.

> Ç'a pei qu'*antan* (c'est pis que l'an passé).
> (La Monnoye, Noëls bourguignons.)

ANTER, hanter, v. 3510.

Pour M. de Chevallet, ce mot vient de l'allem. *hand*, *hant*, main, parce que, suivant lui, le mot *hanter* a d'abord eu le sens de pratiquer, manier. Il cite l'expression *hanter* un mestier, qu'il a trouvée dans Etienne Boileau, p. 266. Le livre des métiers est assez ancien en effet, mais on rencontre notre mot dans des documents qui ne le lui cèdent pas sous ce rapport. On lit dans Mouskés :

> Et faisoit *anter* sainte église (v. 3722).

Et en parlant de voies, le même chroniqueur dit aussi :

> Ne de nule des gens *antées* (v. 10550).

D'*anter* on avait fait *antaule*, toujours dans la même acception : « En tel manière ke les nés chargies i puiscent passer, sauf chou k'il n'i ait pas chemin *antaule*. » Charte de Marguerite, comtesse de Flandre, de 1277, dans Roisin, Franchises, lois et cout. de Lille, p. 276.

Nous ne prétendons pas pour cela que le mot *hanter* n'ait pas eu aussi le sens de pratiquer, manier. Mouskés ne dit-il pas en parlant d'un livre de nécromancie :

> Ci commence li *Mors de l'ame*,
> Ki tous çaus qui l'*antent* adame (v. 9612-9615)?

Mais nous venons de voir *antaule* signifier, au XIII[e] siècle, praticable. Voici que Froissart lui donne un autre sens : « Et pour ce qu'il estoit *hantable* de la ville de Gand (gloss. de Buchon). » Ici le mot veut dire habitant. C'est là, du reste, sa signification ultérieure : La *hantise* fait l'amour, dit ce même Froissart, et l'auteur du Baud. de Seb., I, 11, dit à peu près la même chose : *Antise* amour aprent. Dans des lettres de 1382 (Duc., supp., v° *Frequentare*), avoir *hante* et fréquence veut dire avoir des rapports charnels.

Ainsi, en parcourant ces exemples, on voit que l'idée de fréquentation, d'habitation est celle qui domine, l'autre ne paraît qu'exceptionnellement. M. Diez a donc cru devoir adopter une autre étymologie. Pour lui, c'est une importation normande. *Hanter* est l'équivalent du verbe anglais *to haunt* (dont le subst. *haunt* signifie soit repaire, soit habitude, coutume). Il y retrouve l'anc. nord. *heimta*, de *heim*, habitation; dan., *hente*. Les seraines en la mer *hantent*. Brut, I, p. 37.

ANTI, ANTIE, antique, v. 5850, 6191, 9508.

L'orthographe et la signification de ce mot ont donné lieu

à beaucoup de contestations. M. de Reiffenberg les a signalées dans son Introduction au second volume de Mouskés, p. CXIX et suiv., à propos du cheval de Roland le *vieil antif*, et nous sommes fort de son avis. Il semble absurde qu'on ait cru devoir accoler deux mots synonymes, ainsi que cela se présente souvent, et il nous répugne de lire dans la Chanson de Roland, st. XXXI :

Bonne chanson qui est vielle et *antie* (vieille et antique).

Mais ce n'est pas tout, cette épithète d'*anti* est jointe parfois à contre-sens, s'il faut la traduire par antique :

S'ourent chevaus grans et fiers et *antis*.
(Gar. le Loh., I, 99.)

C'est la première fois que de vieux chevaux sont loués pour leur fierté.

Nous en dirons autant au sujet de cet autre vers :

Escu ot d'or à I lion *anti* (Ibid., II, 161).

Le lion héraldique peut être fier, jamais on n'a dit qu'il fût vieux. Lorsque l'Allemand Orri et Gérard de Liége envahissent les domaines de Garin et qu'ils y sèment la dévastation, le trouvère achève son tableau par ces vers :

Là ò estoient li champ et li maisnil
Les beles viles et li borc seignori,
Croissent li bois, ronces et aubespin
Et li boschaje grant et fier et *antif*.
(Mort de Garin, p. 139.)

Dira-t-on que ces bois peuvent être déjà d'antiques forêts? Cela n'est pas possible.

Ailleurs voici une vallée antique!

Vassore eschivent parmi un val *antif* (Ibid., p. 66).

Et puis ce sont des chemins, ce sont des voies, des sentiers non moins remarquables par leur antiquité. On peut les voir dans la Chans. des Saxons, I, 42 ; dans le Baud. de Seb., I, 138, II, 257 ; et dans la Chans. d'Antioche, I, 121 et 160. Nous ne prétendons pas que l'idée d'ancienneté soit absolument incompatible avec celle de chemin; mais nous faisons remarquer qu'on a toujours généralisé, et que peut-être on a eu tort.

A coup sûr, ce n'est pas nous qui nierons l'idée d'ancienneté dans les exemples qui suivent : Estoire d'*antif* tens (Part. de Bl., I, 4) ; les estoires del tans *antis* (ibid., I, 30). Qu'on ait dit autrefois Engleterre l'*antie* (Bertr. du Gues., I, 101), comme aujourd'hui la vieille Angleterre ; qu'on ait même dit : En Escoche l'*antie* (Baud. de Seb., I, 180), volontiers nous y souscrivons. Nous laisserons même ce sens à Bourgongne l'*antie* (Bertr. du Gues., I, 202); mais on doit avouer que les cités *anties*, les grandes tours *anties* et même les roches *anties* peuvent donner lieu à discussion.

Du fort chastel qui siet desus la roche *antie*.
(Travels of Charlem., p. CVII.)

M. Charrière, dans son édit. du Bertr. du Gues., s'est soustrait à la règle commune. *Anti*, élevé, célèbre, dit-il dans son glossaire. Voy. dans cette chronique plusieurs autres exemples, t. I, p. 59, 100, 141 et 184; t. II, p. 39, 41 ; et dans le Baud. de Seb., I, 229 ; II, 127.

Nous avons recueilli, outre cela, quelques passages où le mot, par la nécessité de la rime ou autrement, a subi quelques modifications. Il y est néanmoins tellement reconnaissable que le doute n'est point permis, et peut-être sera-ce un moyen de jeter du jour sur cette question.

Je lo que nous alons sur la porte *hautie*.
(Bert. du Gues., II, 262.)
Et li bons mareschaux de Sansoire l'*antie*,
Celui de Rochefort dont la tour est *hautie*.
(Ibid., II, 290.)

Dans ce dernier vers, il est évident qu'il faut lire *hautie*, comme dans le premier exemple.

Adont fist assalir la forte tour *hautie*.
(Baud. de Seb., t. II, p. 204. Voy. aussi 205 et 220.)

Que penser, après ces exemples, des innombrables tours *anties*, qu'on s'obstine à conserver? N'est-il pas clair que la langue romane avait les deux mots *anti* et *auti*? Continuons.

Challes est à Trémoigne sus ou palais *autor*.
(Ch. des Saxons, II, 95.)
Puis descent contreval de son palais *autor*.
(Ibid., p. 125.)
Sus senestre regarde, si vet un mont *hautour*.
(Baud. de Seb., II, 128.)
Le roi ist de la chambre, vint ou palais *autour*.
(Vœux du Paon, MS. f° 161 r°.)

Ici la rime a forcé le trouvère à changer sa désinence ; il aurait dit ailleurs le palais *anti* ou *auti*, le mont *anti* ou *auti*, et voilà que les éditeurs, à cause de la bizarrerie du mot, n'osent écrire *antour*, ils trouvent naturel de mettre *autour*. *Antour* devait cependant à leurs yeux être le synonyme d'*anti*; mais non, ils ont préféré l'autre. Pourquoi? nous l'ignorons. Eh bien, ici comme tout à l'heure, nous trouvons la preuve qu'il y a eu confusion des deux termes : *anti* et *auti*.

Nous avons parlé du *val antif*, dont il est question dans la mort de Garin, p. 66. La Chanson des Saxons va nous en donner le pendant :

Tant vont contre le tertre et la grant combe *autaigne*
Qu'il virent l'ost des Saisne et la lor grant compaigne.
(Ch. de Saxons, I, 196.)

La combe *autaigne* de la rime, c'est la même chose que le *val antif*. Pourquoi donc n'avoir pas écrit *antaigne* ?

Roi et conte le servent dedans son tré *autain*.
(Ibid., I, 163.)

Supposez que la rime n'eût pas exigé *autain*, à coup sûr

le trouvère aurait écrit *auti*, mais l'éditeur eût imprimé *anti*.

L'*altaigne* de la Chans. de Roland, st. I, v. 3, n'est qu'une autre forme de ce mot, et on peut juger de sa double signification par la variante : le texte dit :

Tresqu'en la mer conquist la tere *altaigne*.

Et la variante :

Conquist la tere jusqu'à la mer *alteigne*.
(Michel, p. 313.)

Nous savons que notre thèse a été combattue par des savants d'un grand mérite, entre autres par M. Raynouard, et cependant nous y tenons parce qu'elle nous semble appuyée d'assez bonnes raisons. En voici quelques-unes encore. Le provençal, auquel en définitive il faut souvent recourir pour éclairer les origines romanes, n'a-t-il pas également deux mots? S'il a *antic* pour l'idée d'ancienneté,

El pazimen *antic* (dans la salle antique),
(Chr. des Alb., p. 574.)

n'a-t-il pas *autiu, altiu, altivo*, pour dire hautain, élevé, fier? Le catal. ne dit-il pas de même *altiu*, et l'esp. et le port., *altivo?* Pourquoi la romane d'oïl n'aurait-elle pas eu également ces deux termes : *anti*, antique, *auti*, fier, élevé, hautain, et dans le sens du lat., *altus*, profond? Avons-nous besoin de faire remarquer que les copistes ont pu très-facilement prendre un *u* pour un *n*, et que d'*altivo, altiu, autiu*, il n'est pas difficile d'arriver à *autif, auti*. M. Diez, parlant de ce rapprochement entre l'esp. *altivo* et le roman *antif*, fait observer qu'on a allégué une mauvaise raison en disant que *l* ne peut se changer en *n*, et il cite marne, poterne, monteplier, dongié (*delicatus*). On pourrait donc, d'après cela, garder *anti* avec les deux sens, mais c'est là une question secondaire, attendu qu'on ne garderait ni *antour* ni *antain*.

Dans le présent volume, nous avons suivi cette règle. Ajoutons cependant que nous avons fait un autre changement; il nous est arrivé d'écrire *ancis* pour *antie*, antique. Ici nous avons voulu suivre scrupuleusement la lettre du manuscrit; mais le Baud. de Seb. ne contient-il pas ces vers, qui, du reste, sont peut-être une mauvaise lecture :

Si me dist qu'il avoit en Abilant, l'*anchie*,
1 chevalier de France en la chartre nafe (II, 84)?

Si l'on a imprimé *aucie* en deux autres endroits, c'est par erreur. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 553, v° *Antif*.

Anuis, ennuis, v. 4798.

On a imprimé *anvis* par erreur. On disait plus souvent *annois*. B. de Seb., I, 4. La forme *anuis* est plus près du provençal *enueja, enueia, enuit, enuet, enuey*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 343.

Wall., *anoiemain*. On trouve l'adj. *anuiosse* dans le Part. de Blois, I, 51.

Anuit, cette nuit, ce soir, et quelquefois aujourd'hui, v. 2487, 3928, 23062, 31119, 33558.

Mot formé comme le prov. *anuey* et *aneit*, qui a le même sens (Rayn., Lex. rom., IV, 318).

En vostre franchise ai espoir
De seul *anuit* ci remanoir.
(Part. de Bl., I, 42).

On trouve *ennuit* dans Berthe, p. 76, et *anuit sor nuit*, c'est-à-dire aujourd'hui au soir, dans la Ch. d'Ant., I, 80. Dans le Baud. de Seb. on a mis *aunuit* pour *annuit* (t. I, p. 53). M. l'abbé Corblet (dict. pic.) dit qu'*anuit* veut dire aujourd'hui dans les différents dialectes qu'il énumère, le normand, le tourangeau, le haut-breton, le rémois, le haut-auvergnat, l'artésien, le berrichon et le dialecte de Maubeuge. M. Duméril dit aussi qu'en Normandie, *anieut, anier, anuit*, signifient aujourd'hui. Le vieux franç. avait également ces deux acceptions, comme le provençal.

Anuit doit s'écrire en un seul mot, comme *amatin* (Mort de Garin, 89) et *amati* (Part. de Bl., I, 150). Il a pour synonyme *anquenuit*, qu'on retrouve également dans le provençal *anca nuech* (Rayn., Lex. rom., II, 80).

Anuitie (toute nuit), v. 20087, 21501.

Nous nous sommes trompé en écrivant *à nuitie*. Cette phrase correspond à une autre que nous avons déjà vue : *toute jour ajournée*. Voy. ce dernier mot.

Anuitie (a l'), au soir, à l'avesprée, v. 23281.

Le MS. porte *al nuitie*, mais la mesure du vers exige évidemment cette correction :

Je vous en saray bien jugier à l'*anuitie*.

Anuitier, anuitir, faire nuit. Gilles de Chin, v. 1929.

Dans le vers que nous citons le verbe est au subj. : Ains qu'il *anuit*.

Anuitir est dans la Mort de Garin, p. 107. Le wall. dit *s'anuti* pour s'attarder de nuit, le picard., *s'anuiter;* le prov. *anuchir* et *anoitar* signifie faire nuit. Ray., Lex rom., IV, 318.

Aombrer (s'), se mettre à couvert, se mettre à l'ombre, v. 11015, 11359, 12661.

M. de Reiffenberg a pensé que *s'aombrer* venait de l'esp. *hombre* et qu'il signifiait se faire homme. Telle n'est pas l'origine de ce mot, qui vient au contraire du lat. *adumbrare*, prov., *asombrar, aombrar*. Il s'agit ici d'un sens mystique pareil à celui de l'*obombration*. Dans ce dernier sens, il faut entendre que la Vierge fut couverte ou protégée par les ailes de l'ange Gabriel :

Laissé faire au Saint Espri :
L'anvelôpe de son ombre
Vo bôtré bén al l'aibri.
(Noëls bourg., VII° noël.)

Dans l'autre, au contraire, c'est Dieu lui-même qui *s'aombre* ou se met à couvert dans le sein de la Vierge :

> Jésus *s'aümbra* en le vierge Marie.
> (Baud. de Seb., I, 66.)

> Li Seins Esperis souverra ;
> En toi, dit-il, *s'aomberra*
> La vertu dou très haut Seignour :
> De toi naistra li Sauvéour.
> (Duc., sup., v° *Sufflare*.)

M. de Reiffenberg (God. de Bouil., t. V, p. CV) cite une phrase du Mesnagier, où ce mot est même écrit *s'enumbrer*. On peut comparer les citations de Fallot (Recherches, p. 497). Elles se rapportent au dernier sens dont nous venons de parler, et l'on y voit le prov. *asombrar* employé tout à fait comme le roman *aombrer*.

Dans le vers que nous allons citer, le trouvère s'est servi du mot *aombrer* dans le sens de l'*obombration* mystique de la Vierge; mais il est remarquable qu'il y fait plutôt allusion à Jésus qu'à l'ange Gabriel :

> Virge, de teil jolel fu tes corps *aombrés*.
> (Baud. de Seb., I, 515.)

Aombri, assombri, v. 11742.

Lat., *adumbrare*, prov., *aombrar, asombrar*. Cfr. Rayn., Lex. rom., IV, 369.

Aour, indic. prés. d'*aourer*, v. 9583.

Lat., *a(d)orare*, *orare*.

> Je le aoere et croi (Baud. de Seb., I, 2.)

Apaisier (s'), se calmer, s'apaiser, v. 2618.

Prov., *apagar, apaguar, apaiar, apaziar ;* rouchi, *rapaisier ;* lill., *rapager*. Cfr. Ray., o. c., IV, 456.

Aparant, clairement, d'une façon apparente, v. 1905. — **Aparant** (l'), subst., l'apparence, v. 34521.

> Frère, vous m'amiés autretant
> Com vostre cors, à l'*aparant*.
> (Mouskés, 9188-9189.)

Froissart l'emploie de la même manière. Au v. 21800, on lit :

> Quant Cornumarans voit son père l'*aparant*.

Et nous avons traduit ce mot par l'illustre. Comme il s'agit de l'arrivée soudaine de Corbadas, ne serait-ce pas plutôt *là parant*, c'est-à-dire paraissant là ? Il y a dans Mouskés un autre mot à peu près pareil, c'est *l'aparent*. L'explication n'en est pas facile sous cette forme; mais que l'on écrive *là par-ent* ....

Aparier, marier, v. 645.

Cat., prov., *apariar*, esp., *apareur*, rouchi, *apairier*, mettre en paires; fr. mod., *apparier*.

Aparlier, appareiller, apprêter, v. 22724.

Prov., *aparelhar*, esp., *aparejar*, wall., *apâlier*. Du lat., *par*, dont la basse lat. avait fait *pariculus, pariclus*. Voy. Ducange.

Apayer, apaiser, calmer, v. 646.

> Ensi fu li cris *apaiiés* (Mouskés, 29788.)

Voy. *Apaisier* (s').

Apendre, appartenir, dépendre, v. 156, 3675.

> Diex ne fist terre qui envers lui n'*apende*.
> (Mouskés, I, CLIX.)

> Li pople ki *apent* à nus.
> (Liv. des Rois, cité par Rayn., Lex., IV, 495.)

> Tote le gent
> Qui al reigne de France *apent*.
> (Part. de Blois, I, 72.)

> On totz lo mon *apent* (à qui tout le monde appartient)
> (Chr. des Alb., p. 228.)

Lat., *appendere*, prov., *apendre*. M. de Reiffenberg a eu tort de traduire : A qui me n'arme *apent*, par le latin, *cui animum impendo*. C'est à qui mon âme appartient qu'il fallait dire. Les gens de loi ont conservé les dérivés de ce mot; mais non l'Académie.

Aperissant, paraissant. Gilles de Chin, v. 2529.

Mouskés a la forme plus régulière, *aparisant* (v. 8297). C'est le prov. *apareysser, appareysser*, apparaitre, se montrer; lat., *apparere*.

Apetiécie, amoindrie, v. 9108.

Bas lat., *apetissare*, vieux fr., *apeticier ;* Mouskés, *apetichier*, v. 15493, rouchi, *rapticher*. Cfr. Diez sur l'étym. du mot *petit*, p. 268, v° *Pito*.

Apiel (gens de hardit), v. 6832.

« Le roi qui souffert avoit ces *appeaulx* en gage de bataille (Froiss., gloss.). » L'*apiel* dont il est question dans notre roman est également la provocation au combat. *Apiaus* de murtre, d'omicide. Voy. les gloss. de droit.

Apiertenant, appartenant, v. 21579, 21581.

Cette forme rappelle le lat. *pertinere*.

Apiter, apitoyer, v. 941.

Cfr. Ducange, sup., v° *Pietosus*.

Aplanier, caresser, v. 942, 4486.

« En cel tans fu uns hermitains, hons de grant vertu, qui avoit laissié toutes choses por Dieu, et n'avoit nule chose, fors que une chate, laquelle il *aplaignoit* souvent, et aussi

com sa compaigne en ses genoux la norrissoit. » Vit. SS. MSS., cité par D. Carpentier, v° *Aplanare*. Mouskés a le verbe *aplanoier*.

Apoignant (venir), piquer des deux, v. 23952, 24089.

Il n'est pas douteux qu'*apoignant* ne fait qu'un mot, et qu'au v. 7318 de Mouskés on a eu tort d'en faire deux.

Là où *apoignent* de chevalier dis mil
Crole la terre et tombit le païs.
(Mort de Garin, 229.)

Del chevalier qui *apoignoit* vers ti.
(Gérard de Vienne, v. 1665.)

On trouve d'ordinaire *poignant*, poinant :

A l'estandart *poinant* tost
Le rei Gormond ad trové mort.
(Frag. d'Isambard et Gormond, Mouskés II, xxxv.)

Par les degrez jus del paleis descent,
Muntet el ceval, vient à sa gent *puignant*.
(Chans. de Rol., st. cxcix.)

A ces paroles es-vos *poignant* Godin
Sires estoit de tous les Sarrasins.
(Gar. le Loh., I, 28.)

Cfr. Rayn., Lex rom., IV, 597, v° *Punger, ponjer, poigner*. Lat., *pungere*.

Apointier, préparer, mettre en bon point, v. 7636.

Apointier un vaisseau. Corp. chr. Fland., III, 257. Voy. Duc., gloss. et sup., v° *Aptare* et v° *Apunctare*. Rouchi, *aponter*, wall., *aponti*.

Ne fuit plus biaus vassaus en che monde envoiés;
Pour dames decevoir estoit tous *apointiés*.
(B. de Seb., I, 334.)

L'éditeur a imprimé *apourtiés*. Ce verbe parait avoir le sens de se mettre d'accord au vers 32783 de notre roman :

Dieux ! dient ly baron, regardés quel ouvrier !
Oncques ne fist tel fait Roland ne Olivier,.....
Dist li dus Buinemons : ne me puis *apointier*
Que ce ne soit Tangrés, que là vey batellier.

Apostole, le pape, v. 5419.

Le titre d'*apostolicus*, et non pas d'*apostolus*, fut donné dès l'origine aux évêques, sans doute parce que dans leurs diocèses ils remplissaient les fonctions des apôtres. Plus tard cette qualification ne fut plus donnée qu'au souverain pontife, et c'est par un vice de traduction que les Français ont donné aux papes le nom d'*apostoiles* ou *apostoles*. Cfr. Duc., v° *Apostolicus*, gloss. et suppl.

Apourpenser (s'), réfléchir, v. 27541.

Le mot primitif et usité le plus souvent est *pourpenser*.

Mais li quens Guenes se fut ben *purpenset*.
(Ch. de Rol., st. xxxii.)

On le trouve aussi dans Mouskés, dans Froissart, dans Rabelais, etc. Lat., *perpendere*, prov., *perpensar, perpessar*. Rayn., IV, 499. L'angl. dit *to perpend*, peser, examiner, considérer.

Apoyer (s'), monter, v. 3101.

L'expression de notre vers *s'apoyer* en honneur se trouve textuellement dans le provençal : *poiar* en dignitat (Rayn., Lex. rom., IV, 664).

Je te merrai là où il dort
Et la roine ensemble o lui.
Celui *poie* ensemble o lui.
(Tristan, I, 92.)

Apoyer a aussi dans l'anc. fr. le sens moderne d'appuyer :

Il *s'apoia* as murs d'araine bis (Mort de Gar., 10.)

Voy. aussi Ch. d'Ant., II, 276. Qu'il signifie monter ou bien appuyer, ce verbe n'en vient pas moins du lat. *podium*, qui a donné à l'it. *poggio*, au prov. *pueg, poi*, à l'esp. et au port. *poyo*, et au franç. *pui*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 268, v° *Poggio*.

Appilla, appela, v. 900.

Aprendre, défier, provoquer (?), v. 1396.

Peut-être du prov. *aprehendre*, appréhender, saisir.

Apriesser, presser, opprimer, v. 2723.

Prov., *apreissar*, presser, tourmenter (Rayn., Lex. rom., IV, 623). Le mot est plusieurs fois dans Mouskés et se rencontre aussi dans Froissart.

Moult fu li chevaliers malade durement,
Car li mors l'*apressoit* pour qui angoisse sent.
(B. de Seb., I, 57.)

Aquoisier (s'), se tranquilliser, se tenir coi, s'apaiser, v. 1658.

Voy. Mouskés, 19500. Froiss., gloss.; Duc., sup., v° *Acquitare* 1. Prov., *aquezar* :

Jacopi, après manjar non *aqueson*,
Ans disputon del vin, cals meillers es.
(Rayn., Lex. rom., V, 22.)

Coi vient du lat. *quietus*, prov., *quetz*. Cfr. Diez, ouv. cit., p. 98, v° *Cheto*.

Araby, cheval arabe, v. 22310, 23528.

Les trouvères ont emprunté ce mot aux langues du Midi. Prov., *arabi, arabit*, cat., *arabig*, esp., port., it., *arabico*.

Es venguts desobr el *arabitz* (Chr. des Alb., 226).
Bausans fon son chaval ferrans e bais;
De michtz fo *arabitz*, de miets morais.
(Ger. de Rouss., cité par Rayn., Lex., II, 106-109.)

Araisnier quelqu'un, lui adresser la parole, v. 32787.

Onques moi *aresgnier* li rois ne me dengna.
(B. de Seb., II, 425.)

S'il le conust, jà ne l'tochast,
Car d'autre chose l'*areisnast*.
(Frag. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, II, xxx.)

Au vers 24961 de Mouskés, M. de Reiffenberg a eu tort de corriger le texte publié par Buchon. Il faut lire :

Et li rois l'a moult doucement
Araisniet (et le roi lui a fort doucement adressé la parole).

Prov., *arrasonar*, du lat. *ratiocinari*. Rayn., Lex., V, 54. Wall., *araini*. M. Grandgagnage (Dict. étym. de la langue wall.) explique ce mot par aborder quelqu'un pour lui adresser la parole, et le compare au bourguignon *airaigner*, aborder gracieusement, complimenter. Voy. aussi La Monnoye, Noëls bourg., v° *Ereigne*.

Ne confondons pas avec ce mot, *aresner* ou *aregnier*, retenir les rênes, prov., *aregnar*. Rayn., V, 69. Ce dernier vient du prov. *regna*, rêne, lat., *regere*, *regnum;* l'autre vient de *ratio*, raison, compte.

La forme française du mot *reneurs (ratiocinatores)*, nom des officiers d'une chambre des comptes, appelée chambre des *Reninghes*, en Flandre, ne se rapporte pas, comme on pourrait le croire, à une dérivation du mot *ratio*. *Reneur* répond au flam. *rekenaer*, et *reninghe* à *rekening*, allem. *rechnung*, venant du verbe *renen*, moy. h. allem. *rehnen*.

Aramie, arramie, lutte, combat, v. 9264, 10075, 32987.

Li menestrex tout a conté
Trestout ainsi que a esté
Envers le conte l'*arramie*.
(Gilles de Chin, v. 4494.)

Encore un de ces mots dont le sens primitif a été singulièrement détourné. *Aramir* a signifié d'abord affermir en justice, promettre, assigner; d'*aramir bataille*, ou seulement d'*aramir*, c'est-à-dire provoquer ou promettre le combat, on a eu ensuite l'*aramie*, la bataille elle-même ; puis comme aller au combat ou à l'*aramie*, impliquait nécessairement l'idée de hâte, d'empressement, le mot *arami* l'a exprimée, et l'on a dit :

(Là) sont bien IIII mil de combatre *arami*.
(Bertr. du Guesel., II, 63.)

Là véiseiés cevaus de tos corre *aramir*.
(Rom. d'Alex., p. 199.)

E per la mort santisma cui Deus vene *aramir*.
(Chron. des Albig., p. 560.)

Apellent Sellmant par moult grant *aramie*.
(Chans. d'Ant., I, 32.)

L'origine de ce mot n'a rien de bien positif : tel est le résumé de l'opinion de M. Diez. Grimm est partisan du goth. *hramjan*, fixer à la croix, d'où assigner, affirmer, ce qui rapproche de l'anc. h. all. *ramén*, viser à un but. C'est ce dernier mot que M. de Chevallet a choisi pour l'étymologie d'*aramir*, mais dans le sens d'assigner jour pour comparaitre. *Aramie* est resté dans l'arrondissement de Caen avec la signification d'arrangement, accord. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 553, v° *Aramir;* de Chevallet, Orig. et form. de la lang. fr., p. 319; Rayn., Lex. rom., II, 109, et Diefenbach, Goth. Wörterb., II, 589.

Arbre qui fent (l'), v. 5679, 7900, 18326, 23212, 26217.

Voir les notes de M. de Reiffenberg aux v. 5679 et 7900, et dans le même volume, p. lxxviii. Voir également une note curieuse de M. de Santarem, au sujet de l'*arbre sec* et du pays où il était situé (Hist. de la Cosmog., III, 380). M. Raynouard a parlé aussi de l'*arbre sec* et il le croit un pays de l'Afrique (Lex. rom., II, 112). On lui donne quelquefois le nom d'*arbre du soleil*, et il en est surtout question dans les histoires fabuleuses d'Alexandre; mais nous remarquons que, dans le roman qui porte le nom de ce roi, il y a deux arbres au lieu d'un : « Ci dist si comment Alixandres et X de ses hommes et 1 prestres estoient devant II arbres qui lor donnoient répons. » P. 355. Dans les Vœux du Paon, qui, comme on le sait, forment une des branches du rom. d'Alex., il n'y en a plus qu'un :

Car les Dieux du *Seck arbre* li ont, pièce a, promis.
(MS. f° 79 r°.)

Voyez sur ces arbres divinatoires et sur l'origine indienne de cette croyance populaire, ce qu'en dit M. Liebrecht, dans sa traduction de l'ouvrage de Dunlop, Gesch. d. Prosadichtung, p. 504, note 393.

Au lieu d'*arbre*, notre auteur a écrit le plus souvent *abre*, qui est encore la prononciation du rouchi; prov., *albre*, it., *albero*.

Arc turquois, v. 7689.

Une variante de la Chans. d'Ant. (I, 31) dit que les *ars turquois* sont la même chose que les *arcs de cor*, et M. P. Paris croit que ce sont des arcs en cuir bouilli. On les retrouve encore à la p. 175; mais dans le second volume le trouvère (p. 123) les appelle positivement des *ars de cornier*, puis dans une variante insérée à la note de la p. 142, on lit ars de *cormier*. Le bois du *cormier* ou du sorbier servait, on ne l'ignore pas, à faire des arcs. Voy. *Aubour* dans notre gloss. Quant aux *arcs de cor*, ce ne sont pas plus des arcs de corne, que des arcs de cuir bouilli. La Chron. des Albigeois nous en donne l'explication :

Ab *arc de corn* garnit (p. 570) : avec des arcs garnis de corne.

Ailleurs on lit des *ars à tour* (Chr. de Bert. du Gues., II, v. 19539; Baud. de Seb., I, 104, 251; II, 330). La Chron. des Alb. en parle également :

De *balestas tornissas* e do bos arcs maniers (p. 564).

Duc., vº *Arcus*, gloss. et supp., parle des arcs d'aubour et des arcs à galées.

Archon, arc. Mauvais archon, Gilles de Chin, v. 3542.

Peut-être de l'augmentatif ital. *arcone*.

Arcie, archie, portée d'un arc, distance d'un trait d'arc, v. 9117, 11791, 26860.

Prov., *arqueia*, it., *arcata*.

Arcier, archer, v. 15811, 16480, 16496.

Prov., *arquier*. Le vieux fr. *arcier* a produit le flamand corrompu *arcieren*, nom que portent encore les archers de Sa Maj. Impér. à Vienne.

Arcoier (s'), se courber comme un arc, v. 29510.

> Et Clarions li indois qui de viellece *archoie*.
> (Vœux du Paon, MS. fº III rº.)

Esp., *arquear*, it., *archeggiare*.

Ardion, v. 24252.

Nous proposons de corriger :

> Et puis ly *ardi-on* en grant efforchement.

Et puis, les brûla-t-on avec de grands efforts. Cette version est naturelle, surtout si on la compare à ce passage du Baud. de Seb., où, par parenthèse, l'éditeur a lu aussi *ardion* :

> Là fist *ardoir* les robes son père l'esclavon,
> C et XIIII pare, tant en l *ardi-on* (I, 302).

Arefroidier, corrigez : *pour nous à refroidier*, v. 13999.

Arenghier, mettre en rang, v. 2144.

Prov., *arrengar*, anc. cat., *arengar*. Le mot *rang* se rencontre dans un grand nombre de langues, telles que le franç., le nouv. h. allem., le néerland., le suédois; en anglais il s'écrit *rank*, en breton, *renk*, en kymrique, *rhenge*, en prov., *renc*, enfin en piémont., *ren*, *ran*, et en rouchi *ren*. M. de Chevallet, qui lui donne une étymologie celtique, voit son origine dans le breton, le gall., l'écoss. et l'irland. (o. c., p. 291). M. Diez, au contraire, y retrouve le mot allem. *hring*, *ring*, cercle (Lex. etym., p. 713, vº *Rang*). Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 82.

Arestison, ariestiçon, arrêt, retard, délai, v. 66, 2859, 33668.

Ducange donne les opinions de plusieurs savants sur l'origine du mot *arester*, bas lat., *arestare*, et il renvoie à Ménage ceux qui voudront en savoir plus. Il est étonnant qu'il n'ait point songé au latin *restare*, primit. *stare*, duquel viennent sans aucun doute nos mots français ester, rester, arrester, contrester. Voy. Duc., vº *Arestum*. Le prov. gardé plus de souvenir de son étymologie :

> Tro a pena d'Agenes no an fait *arrestason*.
> (Chr. des Alb., p. 172.)

Arestuel, v. 19878, 31452.

Qu'est-ce que l'*arestuel?* le Bauduin de Sebourc nous en fournit un exemple :

> Sa lance fu à terre, se l'tint par l'autre lès,
> Sus l'*arestoel* s'apoie comme vassaus menbrés (II, 430).

Et dans notre roman que trouvons-nous?

> Le debout de sa lance en le tierre fiequa,
> Sur l'*arestuel* en son Godefrois s'apoia.

Et puis dans l'autre passage :

> Le fier de sa lance ot fait en tierre fiequier;
> A l'*arestuel* deseure se prist à apoyer.

D'après ce qui précède, il est évident que l'*arestuel* était la partie inférieure de la lance, et son nom dit assez que c'était par là que le cavalier la tenait en arrêt. L'*arrest*, comme le dit Nicot, c'est la pièce du harnais de l'homme d'armes, où il affermist sa lance, quand se vient à jouster. Le diccionario cat.-cast.-lat. définit *aristol* la punta inferior de la lanza, et M. Raynouard dit que c'est le manche, le fût, la poignée de la lance. Roquefort, vº *Arescuel*, dit également manche, poignée, anse, partie d'une lance. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 119, et la Chans. d'Antioche, I, 256, note 2.

Argaise, broussailles (?) Gilles de Chin, v. 2750.

> L'*argaise* molt très haute estoit.

On lit dans la vie de saint Fructuosus, c. 3 : *Loca nemorosa* argis *densissima, aspera et fragosa*. Voy. Ducange, vº *Arga*, 2.

Arguer, raisonner, argumenter, v. 4848, 26401.

Lat., *arguere;* prov., cat., esp., port., *arguir;* it., *arguire*. Le wallon *ârgouwer* n'a pas le moindre rapport avec notre mot pour le sens. Voy. Grandgagnage, ouv. cit. Le mot *arguer*, broder, cité par M. Diez, n'en a pas non plus.

Argus, pensées, raisons, projets, v. 1948, 3837, 13434, 18105.

M. de Reiffenberg a expliqué ce mot, tantôt par argutie, artifice, tantôt par raisonnement. Roquefort n'y voit que blâme, reproche, injure, débat. Buchon, dans le gloss. de Froissart, y trouve l'idée de subtilité, de finesse. A notre avis, *argu* ne dit pas tant de choses. Dans le Baud. de Seb., le traitre Mainfroi veut qu'Élienor devienne sa maitresse :

> Leves-vous sus (dit-il),
> J'arai le vostre amour, tels est li miens *argus* (I, 47.)

Et plus loin dans le même ouvrage :

> Ains biens ne fu perdus
> Ne aumoisne ensement, car adès scet Jhésus
> Le pensée des bons et les loiaus *argus* (I, 83).
> Or venrai à l'*argu*,
> Où j'ai péchà pensé (Ibid., p. 20).
> C'estoit lor *argus* (Bert. du Gues., I, 167).

Ariérance, refus, rejet en arrière, v. 14378.

Ariesté (que n'y ait), v. 24711.

Autrement, qu'il n'y ait point de retard, d'arrêt. Voy. *Arestison*.

Ariver, approcher de la rive, v. 6130.

Du lat. *rivus*, bas lat., *arrivare*.

Arme, ame, v. 3014, 4778, 16557.

Prov. et anc. cat., *arma*. Chr. des Alb., p. 198.

> E per l'*arma* mon paire (Rom. de Fierabras, v. 675).

Du lat. *anima*. Diez, o. c., p. 21.

Arouter (s'), se mettre en route, s'acheminer, v. 6181, 23389, 30288. — Gilles de Chin, v. 3363, 5459.

> Et li charroi ont enmi *aroté* (Mort de Gar., p. 153).

Voy. aussi Gar. le Loh., I, 81, et les Vœux du Paon, MS. f° 159 r°. M. Buchon (gloss. de Froiss.) définit *arouter*, se mettre en troupe. Comme jadis on *s'aroutait* rarement seul, la confusion a été possible. Le prov. *arotar*, se mettre en route, est l'équivalent de notre mot (Rayn., Lex. rom., V, 116). Il en est de même du picard, qui dit *s'arouter* et *arouter* quelqu'un. En rouchi, *arouter* veut dire mener des marchandises au marché; *aroutage* signifie le marché, ou plutôt les objets apportés en vente, et on donne le nom d'*aroute* au mauvais cheval qui a *arouté* le tout. Le bourguignon *anroté* exprime une autre idée; il veut dire engagé dans une ornière (Noëls bourg). Les mots wallons *arole*, *rote*, se rapprochent de ce dernier sens; ils signifient trace, vestige; c'est aussi le lieu où l'on a marché. *Arotiner* veut dire marcher sur les traces, et *roter*, marcher. Voy. Grandgagnage, Dict. étym. de la lang. wall., v° *Arote*.

Route vient du celtique, suivant M. de Chevallet, p. 294. Il retrouve ce mot dans l'écossais *rod*, trace, sentier tracé, chemin; dans le bret. *rouden*, dans l'irlandais *rodh*, *rot*, chemin en général, route, et dans le gall. *rhew*, chemin pavé, route. M. Diez, au contraire, donne une étymologie latine à ce mot dans ses acceptions diverses. De *ruptus*, *rupta*, viennent *route*, déroute; *route*, troupe de soldats; *arouter*, mettre en ordre; *route*, chemin, *via rupta*, ce qui explique l'origine du vieux franç. *brisée*, chemin, et, ajouterons-nous, de notre fr. mod. aller sur les *brisées* de quelqu'un. Voy. Lex. etym., p. 298, v° *Rotta*.

Aroy, harnais, équipement, v. 1309, 5064. — Aroyer (s'), s'équiper, v. 15534.

Dans Par. la duch., p. 174, *araié* a le sens d'équipé.

> Clarembaux le veilleart, à la teste mellée,
> Ou chastel s'an antra et sa jent *araiée*.

A la page 46, *conréer* a le même sens. Les Italiens disent aussi *arredare* pour équiper, et *arredi* pour harnais, agrès d'une navire. Voy. les exemples cités par Ducange, v° *Arraiare*. *Arrat* parait avoir le sens d'*araié* en provençal (Rayn., Lex. rom., II, 126); de même *areamen* y veut dire équipage (ibid., p. 117), comme l'anc. cat. *arreament* et l'anc. esp. *arreamiento*. Ce mot, outre l'idée d'équipement, emporte aussi celle d'ordonnance, d'arrangement. Le bas lat. *arraiare* correspond à l'it. *arredare*, à l'esp. *arrear*, au port. *arreiar*, au vieux fr. *arroier*, *arréer*. Le vieux fr. *arraiour*, bas lat. *arraiator*, est défini par Ducange un mareschal de camp.

Le primitif fr. *roi*, ordre, se rencontre dans ces vers de Rutebuef :

> Lors si véist-l'en biau couvine
> De cels qui France ont en saisine,
> Où il n'a mesure ne *roi* (I, 108).

Comme dérivés nous avons *conroi*, *conréer* (Ch. de Rol., st. xi et xxvi, et Ch. des Saisnes, I, 229); le prov. *conre*, *conrei*, *conrear*; l'it. *corredo*, *corredare*. Notre franç. mod. *corroyeur* fait même partie de ces dérivés et s'est écrit autrefois *conréeur*, *conroyeur*, c'est-à-dire apprêteur. Enfin *desroi*, *derroi*, qui ont produit *désarroi*, verbe *desroier*, prov., *desrei*, *desrear*, sont aussi du nombre.

On est d'accord pour donner à ces mots une étymologie germanique. C'est surtout au gothique *raidjan*, *garaidjan*, mettre en ordre, ainsi qu'à tous les mots des dialectes allem. qui en dérivent et qui expriment cette même idée, qu'on rattache notre mot *arroi* et ses dérivés. Cfr. Diez, ouv. cit., p. 283, v° *Redo*; de Chevallet, o. c., p. 320; Diefenbach, Goth. Wörterb., II, 159-161. M. Aug. Scheler (Orig. german. du franç.) a préféré l'allem. *rât*, conseil.

L'idée d'équipement, d'armement, peut à la rigueur être comprise dans celle d'ordonnance ou d'arrangement. Nous ferons cependant une remarque, c'est que si *arroi* doit venir, par exemple, du néerlandais *reeden*, préparer, on pourrait tout aussi bien le rapprocher du flam. *reden*, équiper, *reden de schepen*, équiper des vaisseaux. *Reedschap* n'exprime-t-il pas aussi l'idée d'armement?—Ducange nous fournit un mot qui parait avoir des rapports avec celui qui nous occupe, c'est *hariraida*, qu'on lit dans la loi des Ripuaires, tit. 64, et dont Eccard donne l'explication suivante : « *Hari* est *heer*, exercitus, est *raida* idem ac *rœthe*, vel quod usitatius, *gerœthe*, utensile, supellex militaris. » Voilà bien le mot *arroi* dans le sens de harnais ou d'armement; mais ce qui donne plus de force encore à notre observation, c'est que le mot *rayda* (écoss. *raid*), au XIV[e] siècle, a encore le sens d'invasion à main armée. Voy. Duc., h. v.

Peut-être à l'aide de ces différentes données parviendrait-on, sans recourir à l'arabe, à expliquer les mots *aride*,

aride! qui sont dans la Chans. d'Ant., II, 122; et le cri d'alarme castillan et portugais *alarido!* « Si quis hominem in domo propria cum *hariraida* (alias *harroida*) interfecerit. » Lex ripuar., tit. 64. « Si quis alium in sua vel alterius domo cum *haraido* assaliaverit. » Leg. Henri. I, c. 80. Il semble évident que dans ces phrases *cum hariraida*, *cum haraido*, signifient avec des armes, et c'est en effet l'idée des mots *aride! alaride!* aux armes! aux armes! Nous livrons cette conjecture à M. Paulin Paris.

ARRAGON, cheval arragonais, v. 5348, 5593, 9486, 17911, 27712.

Destrier *aragon* (Par. la Duc., p. 177), et souvent *aragon* tout simplement.

> Buiemons s'en retourne sor son destrier d'*arage*.
> (Ch. d'Ant., II, 283.)

ARRIE-BAN, arrière-ban, v. 23774, 30875.

> Aussi que l'*arrie-ban* vendra prochainement.
> (Bert. du Gues., II, 289.)

Arrie, *derie*, pour arrière, derrière, sont usités dans certaines localités du département du Nord. *Darré* est bourguignon, *aderri* appartient au Jura. D'où il résulte que le mot *arrieban* peut fort bien être l'équivalent de *retrobannus*. Notre auteur a écrit *arière-banc* aux vers 9481 et 33915.

Les troubadours ont dit également *auriban* et *reiban* pour arrière-ban.

> Ab aquestas paraulas, es l'*auriban* cornatz.
> (Rom. de Fierabras, v. 602.)
>
> E Karles a mandat son *reiban*.
> (Gérard de Rossillon.)

Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 176 M. Fauriel (Chr. des Alb., p. 190) traduit néanmoins *auriban* par oriflamme; mais Ducange nous démontre que l'expression la plus usitée était *herebannum*, *heribannum*, *arribannum*. On aura donc confondu *arrière-ban*, dont la forme française a une signification très-précise avec *arrie-ban* dont l'origine est toute germanique. C'est en effet, suivant Savigny, le *herrbann*, ou réunion des hommes libres; Gesch. des röm. Rechts im Mittelalter, § 63. C'est dans les mêmes conditions que M. Diez rapproche *arban* de *harban*. Lex. etym., p. 554.

ARS, poitrine. Gilles de Chin, v. 2795.

> De la lance qu'en sa main tient
> Ès *ars* devant bien l'asséna.

M. de Reiffenberg : Épaule, d'après Roquefort, qui le tire du grec *armos*; mais ailleurs ce dernier définit *ars* : « partie de devant du corps d'un cheval, d'un cerf; du lat. *artus*. »

Nous sommes obligé d'en venir, pour notre part, au lat. *arca*, coffre. L'esp. *arcas* exprime les flancs, le creux qui est au-dessous des côtes. Dans cette langue on appelle vulgairement le ventre : el *arca* del pan. Tout cela est assez concluant. Mais l'idée de considérer la poitrine, le ventre comme un coffre, existe chez plusieurs autres peuples. L'ital. appelle le thorax *casso*, *cassero*; l'angl. *chest* veut dire tout ensemble coffre et poitrine; le Catholicon armoric. donne *coff* avec le sens de ventre; le bas lat. *capsus*, ainsi que *arca*, nous offre la même signification. Papias définit le thorax la partie antérieure du tronc, depuis le cou jusqu'à l'estomac, et il ajoute : Quam nos *arcam* dicimus, quod sit ibi arcanum. M. Diez n'a point traité ce mot, mais il a traité *carcasso*, carquois, et ses analogues, port., *carcassa*, franç., *carcasse*, ital., *arcame*; et là encore nous retrouvons l'idée primitive du mot *arca*, coffre. Cfr. Lex. etym., p. 89, v° *Carcasso*, et surtout Ducange, v^is *Arca* et *Capsus*.

ARS, arçons de la selle, v. 15119.

Esp., *arzon*, ital., *arcione*, prov., *arson*, port., *arção*, fr. mod., *arçon*. Ducange, qui tire avec raison ce mot du lat. *arcus*, donne l'opinion de Saumaise : *Arciones* vocamus, ab arcu, quod in modum arcus sint incurvi. Et il ajoute que les Grecs modernes appellent les arçons κεύρβα. Le mot *ars*, abrégé de *arcs*, démontre lui-même cette origine. Cfr. Duc., v° *Arctio*, et Diez, o. c., p. 23, v° *Arcione*.

ARSIN, feu, incendie, v. 7320.

> Chaî li feus, si remest li *arsis*.
> (Mort de Garin, p. 170.)

L'*arsin*, auquel Ducange donne seulement la signification d'incendie, v° *Arsina*, avait, au moyen âge, un sens plus étendu. Il constituait un droit, d'après lequel plusieurs communes de nos contrées pouvaient mettre à feu la maison de certains condamnés. Voy. le Gloss. du droit franç., h. v., et une intéressante notice de M. le docteur Le Glay sur l'*arsin* et l'abattis de maison.

Arsin vient du lat. *ardere*, et nous trouvons dans le rouchi un mot de la même famille, *ars*, *arse*, dans le sens de vif, subtil, ardent. *Arse* à vo n'ouvrage (Chans. lill.). Mouskés, v. 17167, *arse* tisson, tisons enflammés.

ASAMBLER, ASSAMBLER, ASANLER, ASENLER, combattre, v. 8857, 13163, 13180, 13208, 15266, 23267, 23428, 23802, 27411, 30336. — ASAMBLÉE, ASSEMBLÉE, combat, v. 9066, 23235, 23289, 23432.

La signification primitive de ces mots est celle de réunion, se réunir; une charte de 1200, citée par Ducange, donne *assemblare* avec le sens de *convenire*. Les statuts de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem disent aussi : *Assembleas* Galli congregationes vocant. Ces mots ne tardèrent pas à avoir en français le sens de combattre et de bataille. Villehardouin (Buchon, Collect., t. III, p 85) s'exprime ainsi : « En maint lieu *assemblèrent* li Franc et li Grieu; mais onques, Dieu merci! n'*assemblèrent* ensemble que plus n'i perdissent li

Grieu que li Franc. » C'est tout à fait avec la même idée qu'on a dit *ajuster, ajouster, ajustée* :

> Unebes mais hom tel ne vit *ajustée*.
> (Ch. de Rol., édit. Genin, p. 124.)

Mouskés se sert également d'*assembler* et d'*assemblée* pour bataille et pour combattre. Dans Garin le Loh. on lit :

> Hervis *assemble*, n'i volt plus demorer.....
> Li tirant font lor remanant mander
> Que Franceis sont avec eus *assemblé* (I, 13).
> Li rois i est à vint mil compaignons.
> N'ose *assembler*, tant i ot de félons (Ibid., 24).
> Merveilles fist Porrus quant vint à l'*assembler*.
> (Voeux du Paon, f° 65 r°.)

L'ital. a conservé *assembrare* avec le sens de se préparer au combat. Nous le trouvons souvent employé dans le Baud. de Seb., notamment, VIII, 486; IV, 31; XXII, 60; et il est également dans Froissart, toujours avec le sens de combattre.

La forme de ces mots varie assez souvent. Si l'on trouve *asambler, assambler*, on rencontre aussi *asanler, asenler*, et nous sommes forcé d'y reconnaitre l'influence du prov. qui dit également *asemblar* et *assemlar*. Ils viennent du lat. *simul, assimilare, assimulare*. Cfr. Diez, o. c., p. 314, v° *Sembrare*.

Au v. 7483, *asenler* n'a point le sens de combattre :

> Quant la royne vit que son fil l'*asenla*,

C'est-à-dire quand la reine vit que son fils s'approchait d'elle. Les trouvères ont employé indifféremment les mots *assembler, ajouster* et *approcher* pour exprimer l'idée de combattre :

> Quant vint à l'*approchir* (B. de Seb., I, 19.)

Ascourchier, abréger, accourcir, v. 27374.

> Moult ils *ascorchèrent* ses voies (Mouskés, 15877.)

Mot que l'on trouve aussi dans Beaumanoir, ch. 65 : Ne leur puet le conte *acourchier* (les respis), mès alongier leur puet-il, se il veut. C'est presque la forme du rouchi *acourcher*, accourcir, et parfois retrousser. Le picard l'emploie dans ce dernier sens. Dans Raoul de Camb., p. 94, on lit *acorcié*. On reconnait clairement, sous ces formes, l'ital. *accorciare*, le prov. *acorchar* et *accorsar*, le catal. *acursar*. Tous ces mots viennent du lat. *curtus*, verb. *curtare*. La basse lat. s'est servie de *curtare, decurtare, acurtare*; dans la loi des Burg., tit. 73, *curtatus* caballus est un cheval à qui on a coupé la queue. Ducange cite aussi le titre 68 de la loi salique : De caballo excorticato, mais il croit qu'au lieu de decorticaverit, il faut lire decotaverit, ou plutôt *decurtaverit*. Évidemment *excorticare*, d'où l'on a fait écorcher, n'a point de rapport avec *curtare*, le premier vient de *cortex* et le second de *curtus*, comme nous l'avons dit.

Ascouter, écouter, v. 9357.

Lat., *auscultare*, it., *ascoltare*, anc. esp., *ascuchar*, prov., *escolar, escoutar*, rouchi, *acouter, ascouter*. La Chans. de Rol. n'emploie que la forme *esculter*, et on trouve celle d'*ascuter* dans les Trav. of Charl., p. 15.

Asentir (s') s'accorder, v. 28937.

> Se n'est par mariage que li prêtres *assent*.
> (B. de Seb., I, 54.)

Lat., *assentire*.

Asouffir quelqu'un ou à quelqu'un, le satisfaire, le contenter, v. 31228.

Cette forme, qui rappelle le lat. *sufficere*, pourrait bien cependant nous cacher la forme plus fréquente d'*asouvir, asovir*, et nous devrions chercher son origine dans le goth. *ga-sôthjan*, selon M. Diez, Lex. etym., p. 556, v° *Assouvir*. Nous tenons, malgré cela, au lat. *sufficere*, et nous faisons remarquer l'expression picarde *assoufi, assufi*, rassasié (Corblet). Dom Carpentier semble avoir adopté l'étym. latine d'*assouvir* et d'*assouffir*, Duc., suppl., v° *Sufficientia*. Voy. les rapports que Fallot essaie d'établir entre *assouvi* et *achevé*, p. 488. Il a oublié qu'*achever*, c'est venir à chef. Cfr. Diez, v° *Acabar*. Buchon a remarqué l'identité d'*asouffir* et d'*assouvir* (gloss. de Froissart).

Asouplir (s') se consterner, v. 26382, 30569.

C'est un mot très-fréquemment employé par Mouskés et dans le même sens. Son étymologie n'est pas douteuse; lat., *supplex*. Avoir cière *asouplie* est le synonyme de cière marie.

Asouvenir, corrig. : *pour moy à souvenir*, v. 13678.

Asprement, fort, en grande diligence, v. 7133.

Chevaucier asprement, ou en grande hâte. Le trouvère emploie quelquefois l'adv. *durement* pour exprimer un superlat. Il suit en cela l'exemple des troubadours :

> *Duramen* ama Dieu, aiso creats (Il aime fortement Dieu, croyez cela).
> (Rayn., Lex. rom., III, 88-89.)

Assalir, attaquer, v. 5599, 5605. — Assalir, attaque, assaut, v. 5874.

L'un de nos exemples offre la forme du futur j'*assaurray*, qui vient directement de l'ital. *assarrò*, futur d'*assalire*. Le verbe *assalir* se retrouve aussi dans le prov. *assalhir*, l'anc. cat. *assailler* et l'esp. *asalir*. Le primit. lat. *salire* est leur origine. Une forme irrégulière de participe passé se montre dans le Baud. de Seb.; mais peut-être est-ce la rime qui l'a amenée :

> Ensois que je les ai assis ni *assalus* (I, 372).

Asalt, 3e pers. sing. du prés. de l'ind., est dans les lois de Guill., § xxx, et dans le Tristan, II, 101. — *Salient*

3e pers. plur. du prés. de l'ind., est dans la Ch. de Rol. Notre trouvère dit *asalés* pour assaillez.

Assalie, attaque, est, quant à la forme, la reproduction de l'ital. *assalita*, et quant à la terminaison, celle du prov. *salhia*, saillie, assaut. Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 141-142, et Duc., vº *Adsalire*.

ASSAYER, essayer, v. 896.

On trouve parfois une forme abrégée, *asaer*, Tristan, II, 103; les Trav. of Charl. ont *asaier;* Mouskés a le subst. *assai;* mots que reproduit le bas lat. *assaia, assaiare.* L'*a* se change en *e* dans la Ch. de Rol. :

Li arcevesque, prozdome e *essaiet* (st. ELII).

Les langues méridionales nous offrent les mêmes différences. Prov., *essaiar, ensaiar, issaiar*, et *assatjar, assaiar;* cat., *ensajar* et *assajar, assatjar, assayar;* esp., *ensayar* et *asayar;* port., *ensaiar;* it., *assaggiare, saggiare.* Le subst. prov. est *assai*, *assag* ou *essai*, et il en est de même des autres. Rouchi, *assayer, asséier;* picard, *assaie*, essai. Nous pensons que ce mot a été employé primitivement pour les essais monétaires : De ponderibus quoque ut fraus omnis amputetur penitus, a nobis aguntur *exagia*, quod sub interminatione superius comprobata sine fraude debeant custodiri. Novell. Theodosii et Valentiniani, lib. 23. M. Diez rappelle le mot *exagium*, qui se trouve dans une inscription de Gruterus (647, 6), mais ce mot y signifie impôt; il cite également le grec ἐξάγιον, pensatio La basse latinité, transformant *exagium* en *assagium*, lui laisse le sens d'essai de l'or et de l'argent (Statut. Mediolanen., part. 2, cap. 47). *Assagium generale* est employé à Rome sous les papes, chaque fois qu'on frappe une monnaie nouvelle; puis peu à peu l'idée s'en étend à d'autres objets. Il n'est guère possible de nier cette filiation de l'it. *assagio*, du prov. *assag*, etc. Cfr. Diez, o. c, p. 300, vº *Saggio* (2).

ASSÉ, ASSÈS, assez, beaucoup, v. 418, 5762, 9603.

Ce mot est employé le plus souvent dans le sens de l'it. et du prov. *Assés mieulx*, beaucoup mieux, *assés plus*, beaucoup plus.

Lors fu *assez* plus belle qu'Elaine.
(Vœux du Paon, fº 55 rº.)

Ne fust pas aussi liés, pour mille mars, d'*assés.*
(Ibid., fº 125 rº.)

Belle, ce dist li roys, trop est jones *d'assez*
Pour faire le mestier dont grant besoing avez.
(B. de Seb., I, 22.)

Prov., *assatz*, it., *assai*, anc. esp., *asaz*, port., *assaz.* Du lat., *ad satis.*

ASSENÉE, assignée, v. 30383.

Être bien *assenée*, c'est proprement avoir un douaire, un assignat convenable sur les biens du mari. Voy. Ducange, vº *Assennatio.*

ASSENIESTRE, à seniestre, à gauche, v. 30164.

Ce redoublement de l'*s*, qui vient joindre ensemble deux mots, n'est pas un exemple isolé. Nous pourrions citer *assavoir* pour à savoir, *lassus* pour là sus, et voici dans un MS. de Tournai (Chr. de Baud. d'Avesnes), fº 143 vº, un mot du même genre : « Sa terre escaï *asses* (à ses) enfans. » Il est probable que l'*s* pouvant avoir un son doux quand elle était seule, on la fortifiait par le redoublement.

ASSÉUR, assuré, v. 15488.

Prononciation d'accord avec l'étymologie. Lat., *se(c)urus*, prov., *se(g)ur*, esp., port., *se(g)uro.* Peut-être ASSÉUR *vous tenés* doit-il être lu comme dans l'article ci-dessus : *à séur vous tenés*, à cause du redoublement de l'*s.*

ASSIR, ASSIR (S'), asseoir, s'asseoir, établir, assiéger, v. 1812, 34874.

Gilles de Chin, v. 4772; Gar le Loh., I, 1.

Entre li blaus bachins où *assir* le feroie.
(B. de Seb., I, 30.)

Au vers 34874, *assis* dedans son brac signifie établi, fixé à son bras. Cfr. de Chevallet, p. 127, vº *Asete. Assir* quelqu'un (v. 1812) semble signifier lui asséner un coup, l'atteindre : Sour l'espaulle l'*assist. Asseir*, dans Ph. Mouskés, v. 5607-5608, a le sens d'assigner ou d'assenner :

Quar Karlemainnes de buen fuer
Quida les povres *asséir.*

C'est sans doute à cause de cette expression que les pauvres sont appelés par un troubadour « caitiu mal *assis.* » Rayn., Lex. rom., V, 219. Le prov. *assire, assir*, touche comme on voit au picard et au rouchi *assir.* Etym., lat. *assidere.*

ASSOLU. Voy. ABSOLU.

MM. Fr. Michel et Genin ont lu de la même manière le vers suivant :

Jamais n'ert tel en France *la solue.*
(Ch. de Rol., st. CLXVIII de l'édit. Michel, et p. 192, v. 874 de l'édit. Genin.)

M. Michel s'est abstenu de faire figurer le mot *solue* à son gloss., et quant à M. Genin, il a traduit : Jamais le pareil ne sera vu en France, la *terre de la liberté.* Peut-être vaudrait-il mieux lire l'*asolue*, comme dans Rutebeuf, la terre *absolue.* L'idée religieuse, à cette époque de foi, avait certainement le pas sur l'idée de la liberté.

ASSOTER, rendre fou, v. 230, 19172.—ASSOTI, rendu fou, v. 4823.

Pic., *s'assoter*, s'amouracher; norm., *assoter*, duper, ennuyer, rendre sot; wallon, *fer asoti*, faire perdre la tête; vieux fr., *assoter* et *assotir.* Le lillois *assotté* équivaut à

affollé, qui est amoureux. Le vieux fr. avait également *rasotir*, et le rouchi l'a gardé ainsi que *rasotter*.

> Bien est vos corps aujourd'hui *rasotis*.
> (B. de Seb., I, 69.)

Théodulf, évêque d'Orléans, jouait ainsi sur le nom de *Scottus* en s'adressant à Charlemagne :

> Cui si litterulam, quæ est ordine tertia, tollas,
> ... haud dubium quod sonat hæc et erit (*sottus*).

Ducange donne à choisir entre le syriaque *sote*, le latin *stultus* et le grec ἄσωτος pour l'étymologie de ce mot. M. de Chevallet aime mieux l'anglo saxon; M. Diez préfère le rabbin. *schoteh*, stultus. Cfr. Duc., vº *Sottus;* de Chevallet, o. c., p. 611; et Diez, o. c., p. 378, vº *Zote*. La citation grecque faite par Ducange nous déciderait peut-être.

Assurs, azur, v. 7569.

Persan, *lazúr* (*ládjuverd*), d'où *lapis lasuli*, le saphir des anciens. Voy. Diez, p. 34, vº *Azurro*, Pihan, Gloss., et M. le comte L. de Laborde, Notice des émaux du Louvre, II, 356.

Atacquié, attaché, v. 1264.

Ce mot, dont la forme rappelle notre verbe *attaquer*, nous prouve qu'*attacher* et *attaquer* ont une origine commune, ainsi que le remarque M. Diez (p. 338, vº *Tacco*), soit qu'on le tire de l'ital. *attaccarsi ad uno*, soit qu'il vienne du bas lat. *attachiare*, in aliquem manus immittere. Nous pensons que ce savant a eu raison de tirer ce mot du celtique et de l'allemand : gall., *tac*, corn., *tach*, anc. nord., *taca*, ang.-sax., *tæcan*. M. de Chevallet, voulant le rattacher au tudesque *stecho*, à l'angl.-sax. *staka*, etc., d'où l'on a fait le fr. *estache*, parait avoir confondu les deux mots. Cfr. o. c., p. 321. — Le bas lat. *atachia* a été pris dans le sens de clou, et nous remarquons qu'à Lille des souliers à *daches* sont des souliers à clous.

Ataindre a cop, atteindre en frappant, v. 26369, 30860, 34813, 34830.

Cette expression est assez fréquente, nous l'avons rencontrée dans le Baud. de Seb., I, 249, 289; dans le Bert. du Gues., I, 226, et dans les Vœux du Paon :

> Qui il *ataint à cop* de mirre ne li chaille (fº 150 rº).
> Qui il *ataint à cop* ne chiet pas en langour (fº 153 rº).

Dans la mort de Garin :

> S'à *cop l'atendent* si mortieu anemi,
> Il comparront, ce ne puet pas faillir (p. 67).

Quelquefois on supprime *à cop :*

> Cuil *ataint* il n'a de mort garant.
> (Raoul de C., p. 105).

> Cuil *ataint* n'a de mire mestier.
> (Ibid., p. 106.)

Ou bien on remplace *ataindre* par son synonyme consivir :

> Qanqu'il *conseut à cop* tot ocit et cravante.
> (Chans. des Saxons, I, 240.)

> Qu'il *consuit* ne l'laist en sele.
> (Fragm. d'Isambard et Gorm., Mouskés, II, xi.)

Ataindre vient du lat. *attingere*, comme peindre de *pingere*, oindre d'*ungere*, etc. Le prov. en avait fait *ateigner*, *atenher*, le cat., *atenyer*, l'esp., *atener*. La Chans. de Rol., st. I, nous offre *ateignet*, 3e pers. sing. du prés. du subj., et dans les lois de Guill., § II, nous trouvons le part. passé *atint*. Nous devons remarquer aussi dans la mort de Garin, exemple cité plus haut, *atendent*, 3e pers. plur. du prés. de l'indic. Voy. Duc., sup., vº *Attendere*. *Atainsist*, 3e pers. sing. de l'imp. du subj., est dans Tristan, I, 77. Sur la signif. primit. du mot *ataint*, voy. Ducange, vº *Attaintus*. Le lillois se sert d'*atteinte* pour but, projet : Venir à s' n'*atteinte* (Ch. lill.).

Atant, à tel point, en ce terme, en tel état. Voy. tant (a).

Atargier (s'), s'arrêter, se mettre en retard, v. 2895. 5356.

Ce verbe s'emploie aussi au neutre : N'*atargiez* plus, B. de Seb., I, 46; d'autres fois il est pris substantivement : Sans point de l'*atargier*, Bert. du Gues., I, 36. Le rouchi et le picard ont conservé ce mot, surtout dans le sens de s'attarder; le wallon dit *astargi*, *astaurgi*, retarder. Ducange donne sur son étymologie différentes conjectures; la première consisterait à le tirer du mot *athargrati*, qui se trouve dans la loi des Bav., et qui se rapporte à l'idée d'arrêter le sang d'une blessure; la seconde lui donne pour origine le mot *targa*, targe, bouclier, qui se rencontre même avec le sens de *mora*, retard. M. Diez, qui a traité le mot *targa*, et M. de Chevallet, qui donne l'étymologie du fr. *targe*, n'ont ni l'un ni l'autre cherché à faire un pareil rapprochement. Nous sommes néanmoins disposé à l'admettre. Il est évident que le combattant chargé d'un énorme bouclier ou d'une *targe*, ne devait pas aller aussi vite que les autres, comme le dit fort bien Ducange. De même qu'on a dit en espagnol *adargado*, de même on a dû dire en français *atargié*, couvert d'une targe. Mais comme celui qui était *atargié* était souvent en retard, on a fini par détourner le sens de ce mot, ainsi que nous le voyons. Peut-être est-ce là l'origine de la forme *atiergant*, qui se rencontre dans Mouskés, v. 21872. On a même dit simplement *targier*, duquel on a fait le part. ou l'adj. *targis :*

> Et del retor ne soit *targis*.
> (Part. de Bl., I, 70.)

Entargier, qui se trouve dans la Ch. de Rol., exprime mieux encore l'idée d'être couvert d'une targe :

E Oliver de *terre* ne s'*entarget*.
(p. 113 de l'édit. Genin.)

Li XII pers ne s'*entargent* nient.
(Ibid., p. 118.)

Dans les Travels of Charlem., *atarger* est employé au neutre, d'une manière qui est loin de contrarier notre opinion :

Nule ren que il demandent ne lur *atarge* mie (p. 29).

Il est indubitable que le mot *targe* a une origine germanique. Voy. Diez, v° *Targa*, p. 342, et Chevallet, v° *Targe*, p. 615. Quant au mot *atarger*, nous devons dire que plusieurs le tirent de *tardus*, *tardare*, *tardiare*.

Atierrer, renverser, jeter à terre, v. 3695.

Bas lat., *atterrare*, Duc., sup.; cat., esp., *aterrar;* port., *atterrar;* ital., *atterrare*. Ray., Lex. rom., V, 353.

Atout, avec. Voy. tout (a).

Atrapés, pris au piége, surpris, v. 32882.

Mot que le franç. a gardé, et qui se trouve également dans le prov. *atrapar*, l'ital. *attrappare*, et l'esp. *atrapar*, *atrampar*. Le radical *trappa*, piége, se trouve au tit. 7, § 9, Pact. leg. sal; il est d'origine germanique. Anc. h. allem., *trapo;* flamand, *trappe;* angl., *trap*. Le rouchi appelle un piége une *atrape*, l'Académie a mieux aimé dire une *attrapoire*.

Atre, cimetière, v. 30496.

Atria dic aulas, eadem et cimiteria dicas
Et loca sacrorum, etc.
(Ebrardus in Græcismo, cap. II.)

L'*atrium* était le parvis de l'église, et c'était là qu'ordinairement on enterrait les fidèles. M. A. Dinaux a eu tort de chercher l'origine de ce mot dans le latin *ater*, sombre; il n'a d'autre étymologie que l'*atrium* des Romains qui était, comme on le sait, placé devant l'édifice. Il est vrai que, selon Festus, c'est là qu'était également la *culina*, locus in quo coquuntur epulæ in funere, et que l'*atrium* fut nommé ainsi parce qu'il était noir de fumée. En ce sens *atre* vient d'*ater*, nous en convenons. Le rouchi et le picard se servent de ce mot pour exprimer un cimetière. Le wallon l'a un peu défiguré, et en a fait *aide*. Voy. Grandgagnage, Dict. étym. de la langue wallonne.

Atroter, trotter, v. 22052. Voy. troter.

Bas lat., *trotare*, *trottare*, prov., cat., esp., port., *trotar;* ital., *trottare*. M. de Chevallet tire ce mot de l'allem. *trab*, trot, *traben*, trotter, et des autres dialectes germaniques (o. c., p. 624); M. Diez, se rangeant à l'opinion de Saumaise, y voit le latin *ire tolutim*, *tolutare*, *tlutare*, *trotare*. Suivant lui, le vieux fr. *trotier*, bas lat., *trotarius*, reproduit le lat. *tolutarius* (voy. p. 357, v° *Trottare*). M. Diez, malgré cela, mentionne le gall. *trot* et le cambr. *trotio*. Si, comme le croit Ducange, *trotter* n'est qu'une onomatopée rappelant le bruit des pieds du cheval, il est permis de ne pas s'en tenir au latin *tolutare*. Notons que le bas lat. *trottonare* a un grand air de ressemblance avec l'*equus tottonarius* de Végèce (lib. 1 de Art. veterin., c. 56), mot que Ducange croit devoir lire *trottonarius*, et traduire par le vieux fr. *trotenier*.

Aubiel, arbre, v. 13390.

Reiffenberg : Aune, arbre. L'*aubier*, dont parlent nos trouvères, n'est pas un aune, c'est moins encore l'*alburnum* de Pline, tel que le définissent tous les dictionnaires : la plus molle partie du bois sous l'écorce, qui est blanche (Tétraglott. de 1562). L'*aubier*, ou plutôt l'*aubour*, dont il est si souvent question dans les écrits des trouvères, est l'*opulus* mentionné par Columelle. Ruel (de Stirpium natura) dit qu'il est semblable au cormier, et que chez nous on le nomme *obier* ou *opier :* l'ital l'appelle *oppio*. Il est facile de reconnaitre, d'après cela, un arbre de bois dur, dont on faisait des lances et des arcs. Voy. Duc., v° *Alborium*.

En sa main tint d'*aubere* un arc.
(Tristan, I, 66.)

Car il ne voist oshire de sa lance d'*aubour*
Gaufroi, le duc de Frise, qui à tort tient l'ennour.
(B. de Seb., I, 240.)

Les troubadours ont dit *alborn :*

E li traisers tot entorn
Sagetas ab arc d'*alborn*.
(Rayn., Lex. rom., II, 49-50.)

En tirant ce mot d'*alburnum*, Raynouard s'est trompé. C'est bien le mot quant à la forme, ce ne l'est pas quant au sens, et l'esp. *alborno*, qu'il cite comme équivalent, ne le traduit pas davantage. Il faut en dire autant du wallon *abon* et du rouchi *aubin*, *aubun*, *aubier*. M. Diez a donné l'étym. d'*aubier* venant d'*alburnum*, il n'a pas donné celle d'*obier* venant d'*opulus*. L'explication de Roq. ne s'applique pas non plus à notre *aubier*. M. Fr. Michel tire le mot *aubour* de l'it. *albore*, lat., *arbor*.

La rose i est florie, li *alburs*, e li glazaus.
(Trav. of Charl., p. 11, et Gloss.)

Aucie (tour). Voy. anti.

Aucqueton, espèce de vêtement, qui se mettait au-dessus de la chemise, v. 1284, 1814.

Li niés Karlon s'adobe de molt tannés conrois,
Sor sa chemise vest l'*aucqueton* de II plois.
(Ch. des Saxons, I, 229.)

On recouvrait le *hoqueton* d'une cotte de mailles :

Bon *auqueton* avoit, porté l'ot mainte année :
Cote de fer ot ens.
(B. de Seb., I, 210.)

Gaufar li fist primiers armer d'un *auqueton*
Qui fu de bougherant et plains de bon couton,
Et puis li fist vestir I aubere fremillon.
(Ibid., II, 194.)

Sor l'*auqueton* vest l'aubere jaserant.
(Rom. de Gaydon.)

Suivant les diverses citations faites par Ducange, le *hoqueton* était un vêtement blanc, et l'on vient de voir qu'il était bourré de coton :

Se tu vueil un *auqueton*
Ne l'empli mie de coton,
Mais d'œuvres de misericorde,
Afin que diables ne te morde.
(Rom. du Riche et du Ladre.)

Dieus li envoia un coulon
Asses plus blanc d'un *auketon*.
(Vita J. C., MS.)

On doit reconnaître, d'après ces exemples, que Raynouard a eu tort de voir dans le hoqueton, *alcoto*, provençal, une cotte de mailles (Lex. rom., II, 52). C'est tout au plus un pourpoint, tel que celui du loup de Lafontaine :

Il s'habille en berger, endosse un *hoqueton*.
Fait sa houlette d'un bâton.
(Liv. III, fable 3.)

Dirons-nous, avec M. de Reiffenberg, que ce mot est le diminutif de *huque*, *houque*, *hoque?* M. Diez nous paraît l'avoir très-bien rattaché à l'esp. *algodon* ou *alcoton*, venant de l'arabe *al qo'ton*, coton. Cfr. Lex. etym., p. 215, vº *Cotone*, et voy. la note de M. de Reiffenberg sur le vers 1284.

Auctorisier quelqu'un, le fortifier d'une autorité légitime, et par suite l'élever en honneur, v. 1859, 3100, 5691, 8369.

Cfr. Ducange, suppl., vº *Auctorabilis*, 2.

Auctoritez, histoire authentique, v. 10382, 13737, 13749, 24268. — Toute puissance, v. 10796.

Ce dist l'autoritez est une phrase que répètent souvent les trouvères. Voy. Bert. du Gues., I, 79, 219.

Aucubes, tentes, v. 7315, 13776, 32006.

Jehan Vaucquelin, traducteur de la chron. de Dynterus, rend toujours le mot *aucubes* par *supellectilia*. Ce ne serait donc, d'après lui, que l'accessoire, l'ameublement d'une tente. Ducange n'hésite pas à voir dans ce mot le lat. *accubitus*. Indépendamment du sens de tentes, ce mot a eu aussi celui de literies, lit de camp, couche. Cfr. Garin le Loh., I, 58; Par. la Duc., 157; Mort de Garin, gloss. Les passages où il a cette signification exclusive sont cependant assez rares; en voici plusieurs où le sens de tente n'est pas douteux :

Tendent *aucubes* et pavillons fétis.
(Mort de Garin, 207.)

Trés et *aucubes* ont tendu plus de mil.
(Ibid., 175.)

Desus le maistre *aucube* amont
Voit ces escus et ces espies.
(Fragm. cité par M. R. Chalon. Gilles de Chin en prose, gloss.)

M. Michelant, qui, nous ne savons pourquoi, écrit toujours *ancube*, a imprimé les vers suivants dans le rom. d'Alexandre :

Devant le tref le roi une *ancube* ot tendue
Qui estoit de porpre inde, lacié bien menue :
L'entrée de devant fu toute à or batue (p. 375, v. 26).

Ici le sens est bien positif, puisqu'il est question de l'entrée de l'*aucube*. D. Carpentier cite pourtant un passage du rom. de Garin, où l'idée de meubles est assez claire :

Li cuens Fromond fist destandre son tref,
Et les *aucubles* sor les sommiers trouser.
(Duc., sup., vº *Accubitus*.)

Les troubadours paraissent avoir employé *alcuba*, dans le même sens que les trouvères :

Tendas e traps, *alcubas*, pabalhos
Veirem tendre per prats e per vergiers.
(Gloss. occitan.)

Malgré l'opinion de Ducange et l'explication de Jean Vaucquelin, ce mot est évidemment venu de l'arabe *alkubba*, voûte, coupole, *tente* (cfr. lat. *camerare*, voûter; Gloss. MS. de Lille, dresser une tente), d'où sont aussi dérivés le fr. *alcôve*, l'allem. *alkoven*, l'esp. *alcoba*, etc. M. Diez n'en a cependant point parlé au mot it. *alcova*, p. 10.

Audience, v. 7080.

Et d'un preudomme doit *audience* estre oie.

Le mot est employé ici comme dans la loi des Wisigoths, lib. 2, § 2 : « *Audientia* non tumultu aut clamore turbetur. » Cfr. Ducange, vº *Audientia*, 1.

Aufage, Sarrasin, v. 5226, 6537, 23143.

On peut voir à la note du v. 5226 les conjectures de M. de Reiffenberg au sujet de ce mot. Il en résulte qu'*aufages* désignerait des personnes nobles et puissantes, des grands seigneurs. Nous ne donnons point à ce mot une signification aussi déterminée. Pour nous il est le synonyme de Sarrasin dans la langue des trouvères. Lorsque dans la Chans. des Saxons nous lisons :

Baron, ce dit li rois, or véez le lignage
Qu'engendra Guitecliins li puissans rois *aufage* (II, 110).

C'est comme si l'on disait le puissant roi sarrasin.

Le roi Hector de Salorie fait un accord avec les chrétiens, et, suivant l'usage de son pays, *son doit hurte à son dent*.

Hues Dodequins a confiance en lui et croit à sa parole :

> Il a fait sèrement tel qu'i font li *aufage;*
> Car en terre paienie, qui est et grant et large,
> S'uns Sarrasins i fait serement fol ou sage;
> Sont créut par che fait, sans autre tesmonaege.
>
> (Baud. de Seb., II, 280.)

Il est bien évident qu'Hector a fait serment, non pas à la mode des grands seigneurs, mais à celle des Sarrasins en général. Devons-nous citer d'autres exemples? cela nous parait inutile. Dans tous les passages que nous avons vus, le mot *aufages* peut se remplacer par Sarrasin, sans que le sens y soit contraire. Voy. le Baud. de Seb., I, 8, 46, 317; II, 254; la Ch. des Saxons, I, 10, 100.

Que dire de l'étymologie d'*aufage?* Est-ce un mot arabe? c'est possible. Pourtant un rapprochement nous frappe. Les trouvères parlant des Sarrasins les traitent souvent de gloutons, mot qui, de même que l'italien *ghiottone,* signifie non-seulement *mangeur,* mais aussi *fourbe, coquin :*

> De Mahumet jà n'i aurez ajude :
> Par tel *glutun* n'ert bataille ei veneue.
>
> (Ch. de Rol., édit. Genin, p. 112.)

Lorsque Bauduin de Robais vient de tuer le roi Rouge Lyon, notre auteur ajoute :

> Dieux! que ly Sarrasins font grande marison !
> Il ont levé le corps pardessus le sablon :
> Par dehors la bataille le portent ly *glouton* (v. 9478-9480).

Les juifs, qui ont mis à mort le Christ, sont aussi des gloutons pour les trouvères :

> Si pri à chellui Dieu qui par les faus *glottons*
> Fu penés en le crois.....
>
> (Baud. de Seb., II, 145.)

Cette qualification injurieuse donnée aux infidèles ne se retrouverait-elle pas aussi dans le mot *aufage? Phagones,* dit Ducange, sunt comedones, edaces, ut Nonius ostendit. Au lieu d'un mot arabe, nous aurions donc ici le mot grec φάγος; mais ce n'est là qu'une conjecture, sans fondement peut-être. Nous ne devons pas oublier qu'il y a dans la Chans. de Roland un Sarrasin dont le nom a quelque rapport avec ce mot :

> Puis a ocels le duc *Alphaien.*
>
> (St. CXVI de l'édit. Michel, et p. 132 de l'édit. Genin.)

Quant au mot *au faige* du Bert. du Guesclin, il ne se rapporte pas à notre expression :

> Bien les cuident porter li païsant *au faige.* (I, 102, note.)

Suivant M. Charrière, cela voudrait dire au fourrage; ne serait-ce pas plutôt à la forêt? Voy. Ducange, Gloss. et sup., vis *Fagio* 1 et *Fagetum.*

Auferant, cheval de bataille, coursier, v. 26581.

On a beaucoup discuté sur la valeur et sur l'origine de ce mot. Ducange, y retrouvant le bas lat. *farius,* le tire de l'arabe *faras,* cheval; Raynouard aime mieux y voir le waranio, cheval entier, des Capitulaires; Fallot, le considérant comme un simple qualificatif, le traduit par fringant, bouillant, frappant, impétueux, et croit que s'il est pris pour substantif, comme le dit Roquefort, ce ne peut être que par extension; M. P. Paris le tire du latin *afer;* M. de Reiffenberg y retrouve le coursier de Charlemagne, qui, par sa couleur et par sa force, paraissait être de fer. C'est également l'opinion de M. Diez, qui repousse l'étymologie arabe de Ducange et préfère le *ferrum* des latins, regardant comme synonymes les mots *ferrant, auferant* et le prov. *alferan.* L'une des objections de M. Diez contre l'arabe *faras,* c'est qu'on ne rencontre pas une seule fois la forme *farant.* Nous supposons que, pour le même motif, il n'a pas jugé à propos de discuter le *waranio* de Raynouard. Disons en passant que la prononciation du mot arabe n'est pas certaine, et que le *faras* de Ducange, qui devient *firiz* chez M. de Reiffenberg, parait devoir se prononcer *foerz* (arabe *frs*). Cette objection pourrait donc être écartée.

Resterait à examiner si le mot *auferant* tire son origine de la couleur particulière du cheval, ou du nom de cet animal chez une nation quelconque. Il n'est pas douteux que le mot *ferrant,* sur lequel se base la démonstration, n'ait signifié en roman couleur gris de fer. Ducange, vo *Ferrandus,* donne assez d'exemples qui le prouvent. Mais *al-ferran* vient-il, comme le suppose M. Diez, de la contraction de *alb-ferrant* (blanc-ferrant)? C'est une question. Il n'est pas du tout démontré que le prov. *al ferun* soit le produit de cette contraction, et les rapports de ce mot avec l'arabe et avec l'espagnol paraissent plus clairs. Or, la romane d'oïl a certainement copié ici la forme méridionale, dont elle a fait *auferant.* De plus, chez les Provençaux, *al feran* se montre constamment, non comme adjectif, mais comme substantif; et si les trouvères l'ont employé quelquefois sous forme de qualificatif, ce ne peut être que par corruption. Fallot en a cité quelques exemples; encore plusieurs sont-ils douteux. Nous admettrons cependant celui-ci :

> As destriers montent *auferrans* et crenus.
>
> (Ger. de Viana, 3830.)

Combien d'autres, en revanche, où le mot signifie simplement un coursier!

> Des espurons point l'*auferant.*
>
> (Frag. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, II, x.)

> Celle part esporonne caseuns son *auferrant.*
>
> (B. de Seb., I, 71.)

> Montatz els *alferans.*
>
> (Chr. des Alb., p. 40.)

Ajoutons encore à ces exemples le passage de G. Guiart, qui a été cité par M. Diez :

> Ferrant portent dui *auferrant*,
> Qui tous deux sont de poil ferrant.

A coup sûr, G. Guiart n'eût pas ajouté le second de ces vers, si le mot *auferrant* avait porté avec lui l'idée de la couleur des chevaux, et, dans tous les cas, il ne s'en sert que comme d'un substantif synonyme de cheval.

Voici un passage de la chans. des Saxons, où cependant il faut reconnaître qu'*auferant* n'a pas l'air d'être substantif:

> Chascuns mete an son dos son hauberc fremillon
> Et monte an son cheval, *auferrant* ou gascon (I, 110).

Supposons que ce mot ait le sens qu'on lui donne, ce sera donc un cheval gris de fer ou gascon; l'alternative est au moins singulière. La variante de ce dernier vers, qui se lit au bas de la page, en serait-elle l'explication? Qu'on en juge :

> Et montons es chevax espasnols et gascon.

Toutes ces difficultés nous engagent à ne voir dans le mot *auferant* que le nom d'une espèce particulière de chevaux, le *foers*, *al frs* des Arabes, mot qui signifie également le cavalier, comme l'espagnol *alferes*, c'est-à-dire l'officier qui est à cheval, le cornette. Les Provençaux, les Espagnols lui ont conservé cette signification exclusive, mais il n'en a pas été de même chez les peuples de langue d'oïl. Ils ont trouvé dans le mot prov. *alferan* de la ressemblance avec le mot *ferrant*, gris de fer, et ils en ont fait une expression plus ou moins bâtarde, *auferant*, qui tantôt rappelle son origine en se montrant comme substantif, et tantôt la fait oublier en paraissant sous la forme d'un adjectif. Une circonstance toute particulière a favorisé beaucoup cette déviation, c'est que le barbe ou cheval de Barbarie, que nous croyons être l'*auferant* ou *alferan* primitif, a généralement la robe gris de fer; très-peu sont bais ou noirs. Nous ne pouvons expliquer les destriers auferrants et les auferrants gascons, cités par Fallot, que de cette manière. Il est même possible que le pape Jean VIII l'ait entendu de la même façon dans sa lettre au roi de Galice Alphonse, lorsqu'il parle des chevaux morisques, « quos Hispani *cavallos alpharases* vocant (Duc., v° *Farius*). Les *cavalli alpharaces* semblent la traduction des chevaux auferrants. Ajoutons que cette confusion des mots *ferrant* et *auferrant* a produit un résultat analogue en sens inverse sur le premier de ces noms. Le *ferrant* étant devenu synonyme de l'*auferrant*, on lui a donné toutes les qualités du cheval de race. Dans Gar. le Loh., ce n'est pas seulement un cheval gris de fer, c'est un coursier né sous le ciel de l'Andalousie :

> *Ferrant* li traient, à Gadres fu norris (I, 168).

A coup sûr ce *ferrant*-là ne ressemble en rien à cet autre de Par. la Duch. :

> Sor un roncin *ferrant* font le serjant monter (p. 158 et 227).

Cfr. Ducange, v^is *Farius* 2 et *Ferrandus*; Diez, Lex. etym., p. 629, v° *Ferrant*; Rayn., Lex. rom., II, 53; Reiffenberg, Chev. au Cygne, p. CXVIII, et Ph. Mouskés, II, CCXXI; Fallot, pp. 505-506, et P. Paris, Gar. le Loh., I, 168.

Aultés, **aulteus**, autels, v. 2928, 2944, 2945, 16318.

Lat., *altare*, prov., *altar*, *autar*, anc. fr., *altel*. Voy. le Livre des Rois.

Aumaçour, **aumançour**, chef de Sarrasins, v. 4644, 9398, 9412, 14115, 15709, 21149, 23641, 23658, 34639, 34759.

Ce mot est orthographié de bien des manières : Ch. de Rol., *almacur*; Ch. d'Ant., *aumaçor*; Baud. de Seb., *aumachour*; Raoul de Camb., *amassor*; Roncisvals, *aumanzor*; Ruolandes liet, *amarezur*; ailleurs, enfin, *aumajor*, selon M. Ed. Le Glay. Voir les notes de M. de Reiffenberg sur les vers 4644, 9412, 14115, et aussi dans Ph. Mouskés sur les vers 5011, 5656, 5681, 12226, 14135. La plupart des savants expliquent ce mot de la manière suivante : Titre de dignité chez les Sarrasins répondant à celui de connétable, *comes stabuli*. Ils copient en cela Roquefort, qui prétend qu'*aumaçour* vient de l'arabe *omara-khor*, *princeps stabuli*. M. Ed. Le Glay, s'écartant de cette explication, propose l'arabe *mansour*, victorieux, R. de C., p. 258; et M. P. Paris pense que les croisés avaient pris le change sur le surnom d'*Almansor* (protégé de Dieu), donné fréquemment aux chefs sarrasins, et qu'ils le regardaient comme un titre de dignité (Ch. d'Ant., I, 271). M. Amaury Duval a proposé, de son côté, le lat. *altumajor*, qu'il traduit par connétable. Hist. litt. de la Fr., XVIII, 727. L'*aumaçour* figure dans presque toutes les énumérations de hauts dignitaires, et en outre il a quelquefois le sens de gouverneur.

> L'*amaçor*
> Qui tint en sa baille le tiere de Labor.
> (Rom. d'Alex., p. 424.)

> Un *almacurs* i ad de Moriane.
> (Ch. de Rol., st. LXXI.)

> Li rois Corsuble a fait paien mander
> Et l'*amassors* de Cordes autretel.
> (R. de Camb., p. 258.)

> Car l'*amassor* de Corde i ot esté.
> (Ibid., p. 296.)

Cet *aumaçour de Cordoue* se retrouve dans Ph. Mouskés, v. 5011 et 5656, où il est la traduction de l'*Altumajor*, rex Cordubæ, du ch. IX du faux Turpin. On le rencontre aussi dans les poésies des troubadours :

> Lo filh delh *almassor* de Cordoa.
> (Rayn., Lex. rom., II, 56.)

On a donc eu raison de rapprocher *aumacour* d'*Altumajor*,

car il est évident que les trouvères ont rendu ainsi l'*Altumajor* de Turpin. Mais dans ce dernier, *Altumajor* est un nom propre, et il resterait à établir maintenant d'où l'auteur de Turpin peut l'avoir tiré. Nous sommes assez disposé à y voir l'arabe *Almansor*

Quoi qu'il en soit, ce mot est devenu chez les trouvères un titre de dignité et de plus l'expression de la bravoure :

Et s'ot cuer d'*aumachour*.
Baud. de Seb., I, 239.)

Qui là véist Gaufroi le félon boisdour
Poindre par la bataille à guise d'*aumachour*.
(Ibid., p. 240.)

Aüner, assembler, réunir, combattre, v. 1464, 3358, 34893.

Lat., *adunare*, prov., anc. cat., esp. mod., *aunar;* ital., *aunare* et *adunare*. Le vieux fr. en a fait *aüner*, puis *adunir*. Voy. Duc., supp., v° *Adunare*. Le mot *aüner* s'est employé dans les différentes acceptions d'assembler; il a signifié aussi combattre, comme on le voit au v. 34893 :

A che lès véissiés Sarrasins *aüner*.

Le verbe *aüner*, réunir, se rencontre fréquemment dans les trouvères :

Les chevaliers manda et les fist *aüner*.
(Bert. du Gues., I, 205.)

Devant le roi de Gresse à l'issue du tré
Furent les XII princes bellement *aüné*.
(Vœux du Paon, MS. f° 80 v°.)

Tous ses péchiez ensemble *aüne*.
(Chev. de la Char., 114.)

Voy. aussi Gar. le Loh., I, 140; Ch. d'Ant., II, 298; et Mouskés, v. 15097. Le subst. *aünée*, réunion, est dans Tristan, I, 90.

Demain soit nostre gent armée
Et soit ès cans nostre *aünée*.
(Part. de Bl., I, 99.)

La forme *aünade*, esp. *aunada*, se trouve dans la Ch. de Roland, st. CXCVII :

Jo te cumant de tute mes oz l'*aünade*.

Dante s'est servi d'*adunare* dans le même sens :

Così sen vanno su per l'onda bruna;
Ed avanti che sien di là discese,
Anche di quà nuova schiera s'*aduna*.
(Inf., III, 40.)

Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 449.

Auquant, plusieurs, un certain nombre, v. 14474, 15717, 17080, 19821 et 21584.

Auquant est le synonyme de pluiseur, et, comme ce dernier, on le rencontre souvent avec l'article. Les trouvères ne se lassent pas de dire : Ce scèvent *li auquant* (B. du Gues., I, 5, 166); che dient *li auquant* (Baud. de Seb., I, 56; Vœux du Paon, MS. f° 132 r°).

Li auquant ont lor estriers acorcié.
(Raoul de Camb., p. 94.)

Dans le livre des Rois, I, 115 : E vindrent à la rivière de Bosor, e *li alquant* ki furent las i remestrent. — Et lassi *quidam* substiterunt, dit le texte. Parfois *auquant* et pluisor s'emploient ensemble par redondance :

Oï avés *auquant et li plusor*.
(Raoul de Camb., p. 1.)

Moult lui font grant honnour *auquant et li pluseur*.
(Vœux du Paon. MS. f° 161 v°.)

Le sens de *li auquant* est parfaitement déterminé dans l'énumération suivante, où le trouvère fait la description d'une tente :

Tout li paisson estoient et d'argent et d'ormier,
Et li geron entour d'un paile do quartier;
Li auquant furent vert ovré à eschequier,
Li pluser en sont gaune, qui moult font à prisier,
Et *li auquant* sont inde por mius aparellier,
Li autre après sont blanc come flor de pumier.
(Ch. d'Ant., II, 45.)

Nous dirions aujourd'hui les uns, les autres, quelques-uns, plusieurs, etc. Ph. Mouskés, employant *auquant* avec l'article, a dit :

Les mescréans en ot kaciés
Et *des auquans* ot baptisiés (v. 2936-2937).

C'est-à-dire il en avait baptisé d'*aucuns;* locution que l'Académie mentionne encore comme familière. Cet exemple nuit un peu aux ingénieuses conjectures de M. Genin sur l'origine de cet archaïsme (Variat., p. 340).

Alquant s'employait aussi sans article :

Envers les funz s'en turnèrent *alquanz*.
(Ch. de Rol., st. CLXXVI.)

« Et là en i ot assez de noiez et *alquant* en eschapèrent. » (Villehardouin, cité par Fallot.) Dans ces deux derniers exemples, *alquant* équivaut à quelques-uns, plusieurs.

Dirons-nous avec M. Genin (Variat., 327-328) que ce mot est une forme d'*alques* et qu'il est le plur. d'*aucun?* Fallot, récapitulant les formes diverses du mot *alquuns*, qui se trouvent dans les Lois de Guil., les avait rattachées avant M. Genin au pron. indéf. *alquant;* mais il avait fait ses réserves quant à l'étymologie (p. 342 et suiv.). Il est évident qu'il y a une certaine identité de signification entre ces deux pronoms, mais cela suffit-il pour dire que l'un est le pluriel de l'autre? Il est reconnu par les savants que le mot *alquuns* vient du lat. *aliquis unus;* c'est, au contraire, du bas lat. *aliquanti* que vient le pron. *alquant*. Ducange l'a

mentionné dans son gloss. L'ital. a formé *alcuno* comme le franç. a fait *alquuns*, et il a de même dans *alquanti* le synonyme d'*alquant*. Le prov. se sert de ce mot comme la langue d'oïl :

> *Alquant* s'en tornen aval arrenso.
> (Rayn., Lex. rom., II, 53)

Dom Carpentier est tombé dans une erreur assez étrange au sujet du mot *alquant*. « Militem vel famulum sonat, » dit-il, en reproduisant une phrase de la passion de J. C., citée dans les mémoires de l'Acad. des Insc., XVII, 725 : Dons en commencèrent *li alquant* scupir en lui. — Et cœperunt *quidam* conspuere eum. Roquefort, qui a trouvé cette explication du savant bénédictin dans le Gloss. rom. de D. Carpentier, a répété cette étourderie et traduit *alquant* par soldat, serviteur.

Auques, aucques, aukes, un peu, quelque peu, aucunement, parfois, lat. *aliquantum, aliqualiter, aliquandiu*, v. 3841. Gilles de Chin, v. 1029, 1916.

M. Diez appelle ce mot un pronom neutre, et l'assimilant à l'esp. *algo*, quelque chose, au prov. *alque* (adj. indét. signifiant *quelque*), il ne parle point du sens le plus ordinaire qu'il a eu sous la forme adverbiale. (Lex. etym., v° *Algo*, p. 11.)

Fallot trouve aussi que son sens propre et primitif est *quelque chose*, *aliquid*, et il reproche à M. Orell de l'avoir rangé parmi les adverbes. Il reconnait toutefois que ce mot a eu de bonne heure l'emploi d'adverbe et qu'on ne lui doit attribuer aucune autre valeur que celle du pronom absolu ou de nos adverbes indéterminés *un peu*, *assez*, *beaucoup*, *plus* ou *moins* (Recherches, p. 346 et suiv.)

M. Genin a fait plus, il a vu dans *alques*, *auques*, un pronom indéfini applicable aux personnes. Ce n'est pas seulement *quelque chose*, c'est aussi *quelques-uns* (Variat., p. 328). Il reconnait pourtant que ce mot faisait également l'office d'adverbe pour rendre *aliquando* ou *aliquantum*, aucunement, un peu.

Disons d'abord que le pronom, relatif aux personnes, parait avoir été abandonné par M. Genin. Ce savant n'avait cité qu'un exemple à l'appui de son opinion, c'étaient ces vers de la Ch. de Roland :

> Felun paien por grant irur chevalchent.
> Dist Oliver : « Rollant, véez en *alques* (p. 94).

Et il avait traduit : Rollant, voyez-en *aucuns*. Mais lorsque plus tard il publia le poëme de *Théroulde*, cette phrase fut remplacée par celle-ci : Rollant, considérez *un peu*.

Il ne reste donc qu'un pronom neutre ou absolu, et un adverbe. M. Diez n'a parlé que du pronom, qui est pour lui synonyme du prov. *alque*, *alques*. Si nous en croyons Raynouard, le provençal fait une différence entre ces deux mots; Lex. rom., II, 53. *Alque* y remplace notre adj. indéf. *quelque* et peut être joint à un subst ; mais il n'en est pas de même d'*alques*. Ce dernier n'est autre chose que notre mot indéterminé *auques, alques*.

> Una res m'a alevjat
> *Alques* de mon pessamen.
> (Cadenet, cité par Rayn.)

Nous avons examiné avec attention tous les exemples de la langue d'oc et de la langue d'oïl qui ont été produits, et nous sommes obligé de reconnaître que, d'un côté, comme de l'autre, *alques* a toujours cette position vague des adverbes latins *parum*, *paululum*, *aliquantulum*. Nous supposons qu'on le tient pour pronom, parce qu'on le trouve dans certaines phrases avec la qualité de régime; mais dans ce cas, il y a bien d'autres adverbes qui deviendraient pronoms. Fallot et M. Diez trouveraient sans doute que *aikes* veut dire *quelque chose* dans les phrases suivantes : « Ju ki ne sai assi cum niant et ki *aikes* cujde savoir, ne me puis coisier (Serm. de S. Bern.). » Pour nous cela signifie : Et qui crois savoir *quelque peu*. « Si vos dirai *aikes* de mon avis » (Gérars de Vienne) revient à cette phrase : Je vous dirai *un peu* mon opinion ou de mon opinion. De même dans Tristan, II, 122 : « Puis dit *aukes* de sun voleir. » Le passage de Gilles de Chin :

> Or vous covient *auques* savoir
> Qui voles faire teil voiage,
> Car chevaliers de votre éage,
> Saciés por voir, a moult à faire
> Quant il veut teil voiage faire,

doit se traduire ainsi : « Il vous convient savoir *un peu*, vous qui voulez faire un pareil voyage; car un chevalier de votre âge a beaucoup à faire, sachez-le, pour une telle entreprise. »

Lorsque la langue abandonna ce vieux terme, comment l'a-t-elle remplacé? elle a créé un nouvel adverbe. *Alques* était l'adverbe correspondant à *alquuns*, eh! bien, elle a dit *aucunement*. Puis, comme cette expression nouvelle ne suffisait pas pour toutes les fonctions de l'ancien vocable, elle s'est servie de *quelque peu* et même de *quelque* tout seul, en lui donnant la force des adverbes, *environ*, *à peu près*.

Auques joue donc toujours, suivant nous, le rôle d'un adverbe, et l'on a eu tort d'y voir un pronom. Même dans le passage qui va suivre, nous sommes d'avis qu'il vaut mieux s'en rapporter à l'opinion de M. Genin, auteur des Variations du lang. franç. (p. 329) qu'à celle de M. Genin, éditeur de la Chans. de Rol., p. 18 :

> A vos Franceis un cunseill en presistes;
> Loèrent vos *alques* de legerie.

L'auteur des Variations avait dit : « Ils vous ont conseillé *un peu*, de léger, ce qui était fort juste; mais l'éditeur du Roland a changé d'avis, et maintenant il traduit : « De vos François aussi vous pristes le conseil, qui vous persuadèrent d'accorder *quelque treve*. » *Alques delegerie* est devenu *quelque trève*, ce qui constitue une double erreur; puisque l'adverbe *alques* est détourné de son vrai sens *ali-*

quantulum, et que la locution adverbiale *de legerie*, légèrement, est tout à fait méconnue.

> Voiant tous, me vantai *de moult grant legerie*.
> (Chans. d'Ant., I, 110.)

Delegerie, *deleyerie*, de l'ital. *dileguar*, est donc un substantif à rayer du Gloss. de la Chans. de Roland (p. 381).

Citons quelques exemples relatifs à *auques*. Le voici d'abord avec le sens d'*aucunement* :

> Chi orrés la venue sans *aukes* prolongier
> Du bastard de Bouillon qui tant fist à prisier.
> (Baud. de Seb., II, 275.)

> Li coers me va disant que Bauduins mes fis,
> S'*auques* demeure o moi, estre porroit honnis.
> (Ibid., I, 55.)

> Mius se porront défendre s'*auques* sont agrevé.
> (Chans. d'Ant., II, 168.)

> Et quant d'un més a *auques* pris,
> Cil est ostés et autres mis.
> (Part. de Bl., I, 55.)

« Bien pensa que li roiaume de Surye estoit *aukes wis* (aucunement vide), et que il en poroit bien faire sa volenté. » (Chr. de Baud. d'Av., MS. de Tournai, 154 r°.)

Le gloss. de Guil. Briton, traduit le lat. *aliquandiu* : *aukes longuement*, et le gloss. MS. de Lille explique le même mot par *aucques*; ce qui revient à notre moderne *tantôt* répété :

> *Auques* a joie, *auques* dolor.
> (Part. de Bl., I, 51.)

Le sens de *quelque peu* se montre dans les vers suivants :

> Le barnage de Gresse et tous les aloiés
> Vint entour li, séoir *auquez* bas à ses piés.
> (Vœux du Paon, MS., f° 58 v°.)

> Or est li rois Tafurs *auques* resvigotés.
> (Chans. d'Ant., II, 5.)

Nous avons avancé que l'adverbe *quelque*, environ, à peu près, avait remplacé dans une de ses fonctions le vieux mot *auques* :

> Sexante frères y ot *aukes* près.
> (Monum. pour l'hist. du Hain., t. VIII, p. 151.)

Nous dirions maintenant : Il y eut *quelque* soixante frères. Du reste *auques près*, peut également se traduire par *à peu près*, quelque peu près : « Et à daerrains en fu l'abbaye arse, et *auques* priès, toute destruite. » (Chr. de Baud. d'Av., MS. de Tournai, f° 160 r°.)

M. Genin aurait, sans doute, vu dans les vers suivants un pronom relatif aux personnes et même l'équivalent de *auquant* :

> Gadifer et Bétis, et *auques* de ses drus,
> A trouvé combatant de sous li pins volus,
> (Vœux du Paon, MS. f° 16 r°.)

Pour nous c'est toujours l'adv. lat. *aliquantum*, un peu. Est-il nécessaire d'ajouter ici que nous regardons comme peu fondé le rapprochement d'*auques* avec le flam. *ook*, aussi, auquel M. de Reiffenberg semblait tenir?

AUREFIER, v. 12730.

Mauvaise lecture. Corrigez *avresier*, et voy. ce mot.

AUS, pluriel du subst. *ail*, v. 7848, 8126, 16747, 17462.

L'Académie assure que les botanistes disent des *ails;* le peuple est aussi riche qu'eux. *As ails! as aus!* tel est le cri des marchands d'ail à Lille. On lit dans Baud. de Seb.:

> Ne croit nient plus en Dieu qu'en *unes aus* pelée (I, 15).

M. Genin a fait remarquer cette particularité de l'adj. numéral *un* au pluriel, et il en a donné plusieurs exemples, en les rapportant à l'espagnol *unos, unas*. Il aurait pu ajouter le provençal et le portugais. La raison qu'il en donne, c'est l'euphonie; Raynouard se contente d'y voir un idiotisme. Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 447; Genin, Variations du lang. franç., p. 104. Le v. 16747 nous offre cependant une étrange particularité : on y lit *un* fors *aus !* La grammaire romane du moyen âge est souvent bien embrouillée.

AUSIERQUANT, v. 1619.

Malgré les explications de M. de Reiffenberg sur ce mot, nous croyons que c'est une mauvaise lecture et qu'il faut corriger *aufricquant*, africain :

> Ausi com *aufriquant*.
> (Bert. du Gues., I, 171, note.)

AUTEL, plur. AUTÉS, pareil, v. 9259, 9684, 32070.

Lat., *alius talis*, prov., *aital*, anc. cat., *aytal*, anc. esp., *atal*. Le vieux fr. *atretel, autretel* en est une forme allongée; *itel* une forme syncopée.

AUTI, élevé, profond, célèbre. Voy. ANTI.

AUTOUR, v. 1981.

Cette forme est moins ancienne que celle d'*entour*, *entor ;* mais elle a été employée d'une manière identique : 1° sans complément : Li gent d'*autour*, v. 1081; les fourbous et le païs *autour*, Corp. Chr. Fl., III, 258; de même que les lieus d'*entor*, dom Bouquet, VII, 135. 2° avec complément. Joinville a dit : Et nous fesoit séoir *entour li;* de même qu'on trouve dans Palsgrave : Ung bracelet *autour de* son bras.

Le franç. mod. dit adverbialement *tout autour*, comme le prov. *tot entorn*. Il dit les villes d'*alentour*, et le prov. dit aussi :

> Totas las autras plassas e villas d'*al entorn*.
> (Chr. des Alb., citée par Rayn., Lex. rom., V, 379.)

Au XVIe siècle, *à l'entour* prenait un complément ou

n'en prenait pas ad libitum. Palsgrave : Et il faisoyt asseoir, devant luy et *à l'entour*, ses enfans. H Estienne : L'italien y est aussi empesché que les Grecs *à l'entour de* leurs *γλωσσηματικά* (Précell. du lang. fr., p. 336). Les grammairiens ont discuté longtemps sur la question de savoir si *à l'entour* peut avoir un complément. M. Francis Wey n'en doute pas et soutient qu'*à l'entour des* remparts est très-correct. Il a parfaitement raison. Richelet a dit avec beaucoup de bon sens : « Mon avis est de laisser la liberté d'user des mots *autour* et *à l'entour* comme on le voudra, sans craindre de mal parler. » L'ancienne langue ne faisait pas autrement, et les grands écrivains du XVII[e] siècle n'y ont pas manqué.

Autr'ier (l'), l'autre jour, v. 11888, 18423.

Lat., *alter* et *heri*, prov., l'*autr'ier*, ital., l'*altrier*. Marot a écrit l'*autrehier*, t III, p. 300. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 525-526. Henri III, duc de Brabant, écrit l'*austrier* dans une de ses chansons. Voy. Willems, Oude vlaemsche liederen, p. 1.

Auwe, oie, v. 7645.

M. Diez rattache le mot *oie* au bas lat. *auca*, formé d'*avica*, diminutif d'*avis*, lequel a donné l'it., l'esp., le port. et le cat. mod. *oca*, et aussi le prov., l'anc. cat. et l'esp. *auca*. Il s'appuie, pour cette étymologie, sur ce que le mot *auca*, dont le sens ordinaire est *oie*, se rencontre plusieurs fois avec la signification générale d'oiseau, notamment dans un gloss. lat.-grec cité par Ducange. Ce dernier remarque même que le diminut. *aucellus* a donné à l'it. le mot *uccello*, oiseau. Il cite également un vers du rom. de Garin, où peut-être *oes* a un sens plus spécial, attendu qu'il s'y trouve à côté de *gentes*, qui veut dire également *oie* :

Grues et gentes, et oes et poucins.

Gentes et *oes* signifient peut-être oies mâles et oies femelles, comme le *gent* des Flamands, qui ne se confond pas avec *gans*.

Si *auca* est l'étymologie du mot *oie*, il est aussi celle de *auwe* et de ses différentes formes : *awe*, gloss. MS. de Lille; *awée*, gloss. impr. de Lille; *avé*, que Roq. croit être un troupeau de brebis; *aoue*, que mentionne Ducange; *hue* et *huye*, qui sont dans Roquef; et surtout *aw*, *aûw*, qui se disent encore dans le wallon de Liége (Voy. Grandgagnage, ouv. cité). Roquefort, au mot *oe*, cite le bas bret. *oay*. Ducange, v° *Auca*, a rappelé qu'à Paris la rue aux *Ours* se nommait autrefois la rue aux *Oues*, et M. Raynouard a expliqué le nom de la reine *Pédauque* au moyen du prov. *pe d'auca*. Cfr. Lex. rom., II, 142, et Diez, Lex. etym., v° *Oca*, p. 241.

Au XVI[e] siècle, le mot *oye* avait prévalu, mais il paraît avoir eu pour synonyme *jar* ou *jars* (Rob. Estienne, Dict. fr.-lat., édit. de 1536). Aujourd'hui on désigne sous ce dernier nom le mâle de l'oie. C'est l'armoricain *iar*, *yar*. Cfr. Zeuss, Gram. celt., II, 1114.

Auwan, auwen, aujourd'hui, maintenant, v. 22754, 26185.

C'est par extension que ce mot a le sens indiqué ci-dessus. Sa forme légèrement altérée doit être rapprochée du prov. *ogan*, *ongan*, *ugan*, *oan*, de l'anc. esp. *ogaño*, et de l'it. *uguanno*, *unguanno* (Rayn., Lex. rom., II, 76), dans lesquels on a reconnu le lat. *hoc anno*. La romane d'oïl nous offre des formes non moins nombreuses : *ancouan*, *ouan*, *oan*, *uan*, *oen*, *awan*, et comme la provençale, elle donne à ces mots des significations diverses.

Ancouan, en cest an,
Ert decours ou croissan.
(Jongl. et trouvères, p. 158.)

Cette année, dit le trouvère, il y aura décours ou croissant. D'autres fois il s'agit d'un temps dernièrement passé :

Et ele dist : *Awan* en mer
M'estoie alée déporter :
En le grant Ardene arivai.
(Part. de Bl., II, 149.)

La Chans. de Roland ne nous offre cette expression qu'une seule fois :

Respunt li reis : « Vos estes saives hom;
Par ceste barbe e par cest men gernun,
Vos n'irez pas *uan* de mei si luign!
(Edit. Michel, st. xvII; édit. Genin, p. 21-22.)

Les deux éditeurs ont traduit *uan* par cette année. Ce serait tout aussi bien aujourd'hui, comme dans les passages suivants :

Cele respont : Tésiez-vos-en,
Ne vos en dirai rien *oen*.
(Chev. de la Char., p. 42.)

Je sais bien que li tens ert chiers,
Après la feste saint Jehan,
Assez plus que il n'est *ouan*.
(Fabl., t. IV, p. 105, cité par M. Michel, Gloss. de Tristan.)

Dans le Rom. de Renart, v. 13223, ce mot signifie désormais; au v. 12210, il parait vouloir dire jamais. Le plus souvent on y adjoint le mot *mais* ou *mès*, lorsqu'on veut exprimer désormais. Ainsi on lit *ouan mès* au vers 13249 du rom. de Renart, et c'est le même sens qu'il faut lui donner dans ces vers :

Li paien tienent Sornegur
Por ço qu'il fait auques oscur.
Et ne se movra *mais awan*
Tros qu'il voit son arier ban.
(Part. de Bl., I, 78.)

Oan mais ne m'ert reprové
Que par moi aiez fest folie.
(Tristan, II, 52.)

La Monnoye (Noëls bourg., gloss.) dit que *mashuan* est la

même chose que *maseù* ou *meshui*, et qu'il est formé de ces trois mots : *magis hoc anno :* Jo ne vo voirai *mashuan*. Je ne vous verrai plus de cette année. Il critique avec raison Ménage d'avoir vu dans ce mot *medesimo hoc anno*. Quant à *ancouan*, *ouan*, etc., ils viennent de *hoc anno* ou *hunc annum*, de la même façon que *encore* vient de *hanc horam ancui*, de *hoc die* ou *hanc diem*, *enquenuit* de *hanc noctem*. Cfr. Diez, Lex. etym., vº *Uguanno*, p. 363 ; et la Chans. de Roland, édit. Genin, p. 349. Pour la signification de ce mot, voy. Rayn., Lex. rom., II, 76, où se trouvent les diverses acceptions qu'il a en provençal.

Auxion, accroissement, augmentation, v. 4136.

Lat., *auctio*.

Avaler, descendre, verbe neutre et actif, v. 996, 4851, 16236, 17106, 19341, 21858, 24717.

Il convient que nous revenions sur les doutes émis au v. 21858.

Aux portes avaler parait signifier à la descente ou à l'aval des portes. Nous trouvons dans le rom. de Renart une expression toute pareille :

Es vos Grimbert en la ferté
Au pont tornéis *avaler*
Au petit pas (v. 10682 84).

C'est-à-dire : Voilà Grimbert qui descend le pont tournant de la forteresse au petit pas. D'ailleurs notre poëme contient la même expression plusieurs fois et le sens n'est pas douteux :

IIII chemins y a à *le porte avaler* (v. 16236).

A ung mont avaler se rencontre au v. 17106. C'est comme si l'on disait à l'aval d'un mont, à l'aval des portes. Avaler un mont, avaler un pont (v. 24717) se dirait aujourd'hui descendre une montagne, descendre un pont. C'est ainsi qu'il faut entendre les vers suivants :

A iceste parole *avala* les degrés.
(Chans. d'Ant., I, 86.)

Pulent un tertre, s'ont un val *avalé*.
(Chans. de Rol., st. XXIV.)

A ces paroles ont le pui *avalé*.
(Ibid., st. XXVI.)

Monte les tertres, s'a les vax *avalé*.
(Ibid., p. XXII, Introd. de M. Michel.)

On trouve dans le même sens *dévaler :* A un puy *dévaler* (Mouskés, I, CLXX). *Avaler* quelqu'un du haut des remparts (v. 19341), c'est plus que le descendre, c'est le précipiter. Jacq. Du Clercq a employé *s'avaller* dans ce sens. Voy. Fallot, p. 507. Ph. Mouskés dit *avaler* son tref, pour baisser les voiles du navire.

Avaler, dérivé d'*aval*, se retrouve dans le prov. *avalar* et *aval*, qui ont le même sens, ainsi que dans l'anc. cat. *avalar*, *avallar* et l'ital. *avallar*. Il serait difficile de dire avec Henri Estienne que les Italiens nous en ont fait l'emprunt (Précell. du lang. fr., p. 303). Tout cela vient du lat. *ad vallem*, qui a produit le bas lat. *ducere* A VAL, puis *avalare* (voy. Duc., gloss.), de la même manière qu'*amont* vient de *ad montem*.

Les dialectes patois du Nord ont donné de l'extension au sens du mot *aval*. Le wallon *ava*, *avau*, *avar*, comme le rouchi *avau* et le normand *avaud* ou *avaut*, signifient non-seulement en bas, en descendant, mais aussi le long de, parmi, au milieu de. Dans son dict. picard, M. Corblet donne *avant* le ville, par toute la ville ; mais il est probable qu'il faut lire *avaut*, comme en normand, en rouchi et en wallon. « Pour aler *avaut* le ville » lit-on dans une chronique composée à Tournai. Corp. ch. Fland., III, 214. *Aval* parait avoir eu aussi cette signification en roman :

Aval le mostier a tel joie
Qu'aine n'oi tele n'om ne fame.
(Citat. de M. Duméril, Pat. norm., vº *Avau*.)

Aval la vile furent li ostel priz.
(Mort de Garin, p. 48.

Voy. le dict. rouchi de Hécart et le dict. étym. de la langue wallonne par M. Grandgagnage.

Avalois, habitants du pays d'Avalterre, Gilles de Chin, v. 4712.

Dans le rom. de la Mort de Garin, les Avalois font partie de la gent de Huon do Cambresil :

A Valenciènes est alés dès lundi,
Les os assemble et les aüne enqui.
Li *Avalois* viennent tuit à un cri ;
Bien sont ensemble plus de quarante mil (p. 48).
Sire, dist Hues, je fas ma jent venir :
Li *Avalois* et cil d'otre le Rin
Seront ici, ce sachiez, le matin (Ibid., p. 50).

M. de Reiffenberg, en plusieurs endroits de Ph. Mouskés, a vu dans ces peuples les habitants des Pays-bas en général. Le passage de Gilles de Chin prouverait qu'il a eu tort et que les *Avalois* ne doivent pas être confondus avec les Flamands et les Hainuiers.

Flammenc i furent et François
Et Hainuier et *Avalois*.

Ducange fait différentes citations dans lesquelles les *Avalois* sont également distingués des Flamands et des Brabançons ; mais après avoir donné un passage de Mathieu Paris, qui prouve cette différence, il en donne un où les Flamands sont appelés de *Avalterre*. Voy. ci-dessous Avauterre.

Avant, adverbe de temps, d'ore en avant, v. 3727.

Ce mot représente assez bien ainsi le latin *ab ante*, qui est au reste son étymologie.

Avauterre, pays d'Avalterre, Gilles de Chin, v. 424, 4852.

Est-ce la contrée appelée en flamand *Nederland* et en français, les Pays-Bas?

M. de Reiffenberg dit que c'est le Niderlant des Niebelungen, Ducange y voit la Germania inferior, dont la capitale était Cologne et il cite ce vers de Ph. Mouskés :

Li *Avalois* hucent : Cologne! (v. 21849.)

D'autre part, M. de Reiffenberg, tout en reconnaissant que les trouvères ont compris sous ce nom le pays situé entre la Meuse et le Rhin, lui assigne pourtant les limites des Pays-Bas proprement dits. Or nous voyons que dans le Gilles de Chin, l'*Avauterre* a le même sens que chez les trouvères. Le comte de Duras venant au tournoi de Gérart-Sart est accompagné de dix comtes d'*Avauterre*. Nous devons remarquer ici que le comte de Duras avait son château près de St-Trond. Lorsque Gilles de Chin va au tournoi de Maestricht, il va en *Avauterre*. La Chr. de St-Denis, citée par D. Carpentier, dit aussi : « Li mandoit que il venist à lui à parlement en *Avauterre*, en la cité d'*Utret*. » Ceci étendrait au nord les limites de cette contrée, à moins que par hasard il ne faille lire de *Tret* (Maestricht). Dans un travail sur l'ordre de St-Jean de Jérusalem aux Pays-Bas, nous avons eu l'occasion de parler du bailliage d'*Avalterre*, qui comprenait, disions-nous, les biens que l'Ordre possédait en Brabant, en Hainaut, dans le Luxembourg, le Limbourg, le Namurois et le pays de Liége. Nous ajoutions que la dignité de bailli d'*Avalterre* appartint, dès l'origine, aux commandeurs de Chantraine. Or, cette commanderie située dans le Brabant wallon, avait eu pour premier bienfaiteur Gille, comte de Duras. Il y eut des baillis d'*Avalterre* jusqu'à la fin du XVe siècle, ils étaient maitres de Chantraine et des autres commanderies du pays de Liége, comté de Bouillon et comté de Looz. En 1484, Jacques Caillot, successeur de ces baillis, est appelé commandeur des commanderies de Brabant, Liége et Hainaut, mais on ne parle plus d'*Avalterre*. Il résulte de tout cela que le pays d'*Avauterre*, dont parlent les trouvères est à peu près celui que comprenait le bailliage du même nom à son origine : les limites de l'ancien évêché de Liége, seraient peut-être les siennes. Voy. Bullet. de la Comm. d'histoire, XV, 3.

M. Fr. Michel a cru reconnaitre l'*Avalterre* dans le Valterne de la Ch. de Roland, lequel est évidemment en Espagne. Le vrai sens d'Avalterre lui a échappé.

Avenant (a l'), à proportion, d'une açon convenable, v. 9072, 10920, 17371.

Prov., *à l'avinen;* ital. *all' avvenante*. *L'avenant* est la part proportionnelle ou convenable qui était due pour un fief. Voy. Ducange, vis *Avenancia* et *Avenantum*. *A l'avenant* est encore français, le wallon dit *à l'av' nan*. M. Diez tire ce mot du lat. *adveniens*, p. 558.

Avenant, part. prés., v. 7707.

Citons le passage :

S'on ne nous voet donner, se solons *avenant*.

C'est ainsi que le roi des Taffurs parle à ses gens pour les exciter à aller prendre les mets préparés par les Sarrasins. A coup sûr *avenant* n'a point ici le sens ordinaire. Nous croyons que c'est le part. prés. du verbe *aveindre*, prov. *avenre*, *avendre;* norm. *aveindre*, atteindre, qui est encore français et signifie tirer une chose hors du lieu où on l'avait placée. Le wallon *aveni*, atteindre, que M. Grandgagnage explique par *venir à*, pourrait bien n'en être qu'une forme. En acceptant l'hypothèse de M. Grandgagnage, *aveni* aurait du rapport avec l'ital. *avventare*, se lancer, se précipiter sur, lat. *adventare*, approcher de. Si au contraire, nous nous en tenons au verbe *aveindre*, nous aurons à choisir comme étymol. le celt. *avend*, tirer (Corblet, dict. pic.), ou le latin *abemere*, emporter, et *adimere*, enlever, proposé par M. Diez, p. 558. Dans le dialecte champenois *aveindre* devient *avainder*.

Avengement, vengeance, v. 632.

On trouve le mot *vengement* dans l'anc. liv. des Rois. Le prov. a *venjamen* et *vengament*. Rayn., Lex. rom., V, 497.

Avenir, v. 31366.

Et entre les mauvais, je vous dy sans mentir,
En y ara des boins, il ne puet *avenir*.

C'est-à-dire cela ne peut manquer d'arriver. Le mot *a-venir* aurait, d'après cela, un sens négatif et nous devrions y voir l'*a* privatif. C'est ainsi que ce mot signifie bannir dans une citation faite par D. Carpentier : « Leur défendoient surtout qu'ils pooient meffaire vers la ville de Tournay, et sur estre *avenu* d'icelle. Duc., sup., vo *Avenire*. *Avenu*, c'est-à-dire *banni*. — Le rouchi se sert d'*avenir* dans le sens de venir.

Aventurele, diminutif d'aventure. Gilles de Chin, v. 3024.

Aventure est dans les Lois de Guill., § 21. Lat., quod *adventurum* est, bas lat., *aventura*.

Avenue, aventure, v. 870.

Aver, avare. Gilles de Chin, v. 4920.

Avers estoit et convoitex seur toutes riens.
(Rec. des hist. de Fr., III, 261.)

Mais la proèce est morte en euer de prince *aver*.
(Vœux du Paon, MS. fo 104 ro.)

Sentence que nous lisons aussi dans le rom. de Garin à plusieurs reprises :

Nus *avers* princes ne puet terre tenir.
(I, 239, II, 148.)

Mult orguillus, parçuner et avers.
(Ch. de Rol., st. 35.)

Le picard dit aussi *aver* pour avare.

L'auteur du Bauduin de Sebourc trace le portrait suivant des avares :

Si font li amasseur, qui les deniers musis
Gardent en leurs escrins, et les vairs et les gris.
Il aroient d'avoir otant que vault Paris,
Enchois c'uns povres homs, des biens Dieu mal partis,
Eust de son avoir 1 tout seul paresis,
Ni un morsel de pain, ains li seroit musis.
Chil sont serf apellé; pis valent que Juïs :
Il n'ont onques les coers de l'aquerre remplis;
Et quant il ont tout fait, adès de pis en pis,
Geule bace muèrent, sans prendre Jhésu Cris,
Olle ne sacramant, mais 1 piet de brebis (I, 258).

Voy. l'énumération que fait Henri Estienne des diverses manières d'exprimer l'avarice en français. Précell. du lang. fr., p. 105 et suiv.

AVERÉ, AVERI, vérifié, authentique, v. 6263, 8217, 21267.

Le prov. *averar* et *aveirar*, l'it. *avverare*, rappellent la forme *avéré*. Le cat., l'esp. et le port. *averiguar* rappellent l'autre. Rayn., Lex. rom., V, 503.

AVEULIR, aveugler, v. 11256.

Le monde aveulissoit, car point ne se révèle.
(Baud. de Seb., I, 25.)

Le rouchi et le wallon ont encore l'adject. *aveule*, aveugle; le picard dit aussi *aveule* et *avule*. Ces mots ne viennent pas, comme le dit Hécart d'après Noël ou d'après Roquefort, d'*avulsus a lumine*, mais bien d'*ab-oculo*, qui se trouve dans un fragm. de Pétrone (Duc., gloss.). L'ital. *avocolo*, le verbe *avocolare*, le prov. *avogolar* ne laissent aucun doute à cet égard. Voy. du reste le Lex. etym. de Diez, v° *Avocolo*, p. 32. La forme *aveogle* est dans les Travels of Charl., p. 11. Fallot donne le subst. *aveuleteit*, p. 111.

AVIEN-GE, corrigez AVIENGE, v. 4540.

C'est la 3e pers. sing. du présent du subj. du verbe avenir.

AVIENT, prononcez AVINT, v. 28204.

3e pers. sing. du prét. déf. du verbe avenir.

AVIESCITÉS, au lieu d'*adversités*, v. 1060.

AVIESPRÉE (L'), l'AVIESPREMENT, l'AVIESPRER, le soir, v. 2709, 5618, 6577, 17218, 20054, 23585.

Lat., *advesperascit*, la nuit vient. Au v. 6577, on a eu tort d'écrire *la viesprée*. De même qu'on disait *l'ajournée* pour la venue du jour, de même *l'aviesprée* signifiait la venue de la nuit. Le prov. employait aussi *l'avesprar*. Rayn., Lex. rom., V, 527. On trouve également *aviesprir* chez les trouvères et *avesprir* chez les troubadours. Rom. de Renart, IV, 233, et Rayn., ouv. cit., V, 528. Cfr. Duc., gloss. et sup., v° *Vesperatus*.

AVIESTI, vêtu, habillé, v. 14750, 14959.

Bas lat., *advestitus*. Voy. Duc., sup.

AVILLIER, avilir, v. 1479.

N'aies cure de teil mestier,
Car trop em porries avillier.
(Gilles de Chin, v. 3565.)

Les trouvères ont dit aussi *aviler*, d'après le prov. *avilar*, qui se retrouve dans l'anc. cat. et l'anc. esp. L'ital. dit *avvilare*. Tout cela rappelle le bas lat. *avillare*. Voy. Ducange et Rayn., Lex. rom., V, 545-546. *Avilance*, outrage, est dans Tristan, I, 95.

AVIRER, peut-être *ariver*, v. 7231.

Voy. la note de M. de Reiffenberg.

AVIRGONDER, corr. *pour nous à virgonder*, v. 27281.

Voy. *Virgonder*.

AVIRIE, v. 21079. Voy. CUVRIER.

AVIRONNÉEMENT, tout à l'entour, v. 2463, 21309, 21315, 21330, 21359, 23587, 28135.

Cet adverbe se trouve aussi dans le Bert. du Gues., II, 121. La langue romane se servait du verbe *avironner* dans le sens du latin *circumire*, parcourir, et la provençale disait de même *avironar*. Cfr. Duc., sup., v° *Avirunatus*, et Rayn., Lex. rom., V, 551.

AVIS, semblance, v. 34289.

Ce m'est *avis*, cela me semble. Nous croyons que l'origine de ce mot est *vis*, visage, semblance; aussi trouve-t-on fort souvent *à vis* pour *avis* : Il m'est à *vis*. Mort de Garin, 149. Ces deux façons d'écrire existent aussi en provençal : So mes *avis* (Chr. des Alb., p. 60 et 136). So mes *vis* (Ibid., p. 62). *Avis* est, selon nous, un mot composé qui a existé concurremment avec *à vis*. On trouve en effet dans le Bertr. du Guesc., I, 238, ce m'est *advis*. Et dans le Baud. de Seb., I, 77, *avis* présente un sens analogue :

A riches escarboucles et pendant par avis.

Le bourguig. : Ce m'at *aivi*, se prend dans une acception pareille (Noëls bourg.). Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 534 et 536, et voyez, dans notre glossaire, les mots *Vis* et *Viaire*. M. Diez, p. 374, v° *Viso*, explique par le latin *visum* mihi fuit, la locution ital. *fu viso a me*, qui répond au prov. *so m'es vis* et *m'es veiaire*.

AVISION, avis, sentence, v. 660.

Bas lat., *avisum*, *avisatio*. Voy. Duc., gloss. et sup. Dans

Baud. de Sebourc, il est pris pour conseil, prudence : Sens ne *avision* (I, 3).

Avoec, avec, v. 1094, 25091, 25124, 34806, 34807, 34880, 34997.

Avoec est presque toujours de trois syllabes dans notre roman, et devrait par conséquent se prononcer *avo-ec*. Nous avons peut-être eu tort, dans plusieurs endroits, d'y substituer *avoec(ques)* pour la mesure. Le gloss. manuscrit de Lille donne la forme *avo-euques*, où se reconnait notre mot *avoec* avec ses trois syllabes. Il en est de même de l'ancien picard *avoeuk* (Corblet).

L'orthographe, la forme et la signification de ce mot ont subi bien des variations avant qu'il devint le moderne *avec*. Peu de vocables ont été soumis à autant de changements que lui. C'est probablement à cause de cela qu'on a tant discuté sur son origine. Les uns, comme MM. Ampère et Genin, ne songeant qu'à la forme *o* et à ses dérivés *oue*, *ove*, ont pensé qu'il pourrait bien venir du latin *ubi*, *où*; d'autres, comme Nodier, y ont trouvé la contraction d'*abusque cum*; enfin M. P. Paris rencontrant la forme *aveuc*, s'est décidé pour le latin *ad vocem* alicujus ou *a voce*. M. Diez a tranché la question et a établi qu'*avec* vient du lat. *ab hoc*. Il nous a confirmé en cela dans notre opinion. *Ab* n'est-il pas resté dans le provençal avec le même sens, et le mot *avec* n'a-t-il pas une analogie parfaite de formation avec *poruec*, qui vient de *per hoc*, et *senuec*, qui vient de *sine hoc* ?

Dans ce système, les formes diverses trouvent toutes leur explication. *A*, du lat. *ab*, a eu pour synonyme *o*, et une dérivation parallèle s'est établie à peu près de cette façon :

Latin *ab hoc*, roman :	avoc, ove, ové,	ovec,	ovoc.
	avoec.	oveke,	ovocq.
	avoecques,	oveckes,	oveoc.
	avoeckes,	oveques,	ovoec.
	avoeuk,	ovecques,	ovœc.
	avoeuques,	ovesque.	
	aveuc,	auveiq.	
	aveuques,	auveiques.	
	aveuckes,	auvec.	
	awieuc.		
	awecque.		
	avecques.		
	avec.		

Quant aux patois sur lesquels on s'appuie, pour prouver une origine différente, on doit reconnaitre qu'ils offrent presque tous des formes abrégées qui rappellent celles de ce tableau. Tels sont le pic. *aveu* ou *avesc* et le franc-comt. *aiveu*; le wallon *avou*, le fr. comt. *aivo* et le bourg. *aivô*; enfin le rouchi *avé* ou *aveuque*. Il est donc impossible de tirer aucune induction de ces formes-là.

Nous avons parlé de la signification du mot *avec*. On l'employait autrefois comme préposition et comme adverbe. Ainsi dans la Chanson de Roland (édit. Genin, p. 303) ce mot est adverbe :

Encalcent franc et l'emperere *avoec*.

De même dans Berte aus grans piés :

Li rois Pepins de France et Berte au cuer sené
Sont jusqu'à Saint Quentin tous jours *avec* alé (p. 187).

Le Gilles de Chin nous offre *aveuc* dans le même sens :

Totes armes por tornoier,
Que il *aveuc* présentera
Gilles de Chin, quant le verra (v. 1305-06).

Dans les Lois de Guillaume, § xxxi, on lit aussi : « Si larecin est troved en qui terre que ceo seit et le laroun *ovesque*. »

Nos patois ont presque tous gardé cette acception du mot *avec* pour aussi, et peut-être y a-t-il dans les exemples ci-dessus une excuse pour ceux qui se servent encore aujourd'hui du mot *avec* sans régime. Du reste, l'allemand et le flamand en usent de même.

Nous avons recueilli les formes diverses que nous avons citées dans les ouvrages suivants : Roquef., gloss. ; Fallot, Recherches ; Ch. de Roland ; lois de Guillaume ; rom. de Garin le Loh., II, 97 ; rom. de Berte ; rom. de Tristan ; Travels of Charl. ; Gloss. manusc. de Lille ; Noëls Bourg. ; dict. pic. ; dict. rouchi ; Grandgagnage, dict. wallon ; Raoul de Camb., 247. Voy. de plus Ampère, Form. de la lang. franç., p. 292 ; Genin, Variat. du lang. franç., p. 330-331 ; Diez, Lex. étym., v° *Avec*, et Burgui, Gram. de la lang. d'oïl, II, 344.

Avoir, verbe actif.

Notre roman nous offre dans la conjugaison de ce verbe, quelques formes à noter. Futur : la cité *averons*, v. 8933. Ils *arront*, v. 12588. Le Baud. de Seb. dit aussi :

Qu'il *averra* l'amour de la pucelle (I, 46).

et ailleurs :

Aussi n'*aroie*-jà (I, 66).
Se je puis esploiter . . . . . .
Celle qu'il a plévie, ne l'*ara* pas devant (I, 56).

Du conditionnel, nous trouvons *arriés* pour auriez, v. 13223. Le Baud. de Seb. écrit à la première personne *aroie* (I, 10, 66). Voy. De Chevallet, p. 128, v° *Aveir*, et Genin, Variations, p. 210-211.

Avoir, aver, avuer, avoir, richesse, argent, domaine, v. 6562, 33376, 33420, 34674.

Bas latin, *averium*, *averiae*, *avera*, etc. Ducange y avait vu surtout les biens meubles ; Dom Carpentier y ajoute aussi les biens immeubles. Rien ne nous empêche donc de traduire ce mot par terre, domaine, seigneurie. Gautier sans *avoir*, signifie Gautier sans terre ou sans seigneurie.

Il est impossible d'expliquer autrement dans notre poëme l'*avoir* d'Orbendée et surtout ce vers :

Devant Nicques le Grant, ung payen *aver* (v. 34674).

C'est-à-dire une seigneurie ou une terre païenne. Le prov. emploie *aver*. Dans le sens le plus ordinaire en roman, c'est l'avoir proprement dit, la richesse, l'argent. C'est aussi plus particulièrement le bétail, absolument comme les *avers* de Normandie (Duméril), et l'on ne doit pas s'étonner que le mot *avoir*, synonyme de *pecunia* dans son acception la plus générale, serve à désigner spécialement les troupeaux, *pecudes*, qui ont donné leur nom à la richesse des nations primitives.

L'*avoir* est donc un bien quelconque, depuis l'*avoir Phelippon* dans notre poëme, jusqu'à l'*avoir Constentin* du Baud. de Seb., I, 37, et jusqu'à ceux des exemples suivants :

De sun *aveir* vos voelt asez duner.
(Ch. de Rol., st. 9.)

Li chevaliers si fu orguillieux, plain d'*aver*.
(Bert. du Guesc., I, 84.)

Tant vus durrai *aveir*, or et argent, trusset.
(Trav. of Charl., p. 13.)

De vus ferai ma drue, jà ne quer altre *aver*.
(Ibid., p. 30.)

Ciertes jou n'i quis autre *avoir*.
(Mouskés, v. 11111.)

Voy. Raynouard, Lex. rom., II, 158.

Avoué, avoé, protecteur, seigneur, v. 444, 5893, 15496, 32080. — Avouer, défendre, v. 2418. — Avué, reconnu, part. passé du verbe *avuer*, avouer, v. 7540.

Cfr. Ducange, v^is *Advocare* et *Advocati*. Le prov. *avocat*, *advocat*, signifie également protecteur, défenseur, en parlant d'une église ou d'un monastère. Voy. Rayn., Lex. rom., v. 575. Doit-on, comme MM. Raynouard et Diez, donner au mot *avoué*, protecteur, et au verbe *avouer*, reconnaitre, une origine différente? Suivant leur opinion, il faudrait tirer ce dernier verbe du lat. *votum*, d'où le prov. *vot*, *vodar*, et par suite *avoar*. Ducange ne semble pas de cet avis ; il confond dans une origine commune les mots *avoué* et *avouer*, et nous sommes forcé de convenir que la basse latinité lui donne raison. On y voit *advocare*, synonyme d'*advoare* ou d'*advohare*, signifier tour à tour protéger, défendre ou bien reconnaitre, confesser. Les exemples allégués sont nombreux et ne permettent pas de garder le moindre doute. Les dérivés de *votum* se réduiraient ainsi à *veu*, *veuer*, *vouer*, *dévouer*. Voy. Diez, p. 746.

Avoez, seigneur, est dans la Chans. de Rol., st. 9 et 10, et dans Parise la duch., p. 69 et 117. A la p. 102 de ce dernier rom., le mot est écrit *avotés*. Dans notre poëme : Faites-vous *avouer*, signifie faites-vous défendre ou bien prenez un *avocat*, v. 2418-2424. Ce qui, dans le rom. de Renart, IV, 449, a pour équivalent *resner par avocas*.

Avoyer (s'), être avoyé, se diriger, s'acheminer, se remettre en voie, v. 1676, 2140, 4571, 9924, 17060.

Au v. 9924, on a écrit *s'anoie* pour *s'avoie* :

Et quant il puet parler et c'un petit *s'avoie*,

C'est-à-dire qu'il reprend un peu ses esprits. Ici le verbe *avoyer* est le contraire de se desvoyer ou se desroyer (v. 9918). Ce mot vient du lat. *ad viam*, prov., cat., esp., port. *aviar* ; ital., *avviare*, et il rappelle l'interjection *avoi! aoi!* qui se trouve à la fin des couplets de la Chans. de Roland. On peut remarquer à ce propos que l'angl. *away* et l'ital. *via*, conservent le même sens.

Dans Raoul de Camb. *avoier* signifie remettre dans la bonne voie :

Ce cil n'en pense qui se laisa drécier
En sainte crois, por son peule *avoier* (p. 237).
A une vile est *avoiés*.
(Duc., sup., v^o *Deviare*.)

De nostre père l'apostolle
Voulsisse qu'il semblast l'estoille
Qui ne se muet, moult bien le voyent
Les maroniers qui s'y *avoient*.
(Bible Guyot, citée par Ducange, v^o *Apostolicus*.)

Le sens de ce mot est un peu altéré dans nos patois. Pic., *avoyer*, commencer par quelque chose (Corblet) ; wallon : *avôieï*, envoyer à (Grandgagnage) ; rouchi : mal *avoié*, mal disposé (Hécart).

Avresier, avrescier, avressier, adversaire, ennemi, et par extension le démon, ennemi du genre humain, v. 5388, 7631, 12730, 18188, 23345, 32531, 33316, 33322.

Lat. *adversarius* ; prov. *aversier*, *averser*, Ray., Lex. rom., V, 519. Les trouvères emploient ce mot dans le sens de démon, même en parlant de combattants hardis et intrépides. « Dont venés, *avresier* ? » d'où venez-vous, démons? Parise la duch., p. 154. Gilles de Chin, lorsqu'il vient de tuer le géant dans sa caverne et qu'il est écrasé par le corps du *maufés* (v. 3180), dit aux prisonniers dont il entend la voix :

Chi gist sor moi uns *aversiers* (v. 3199).

Dans Baud. de Sebourc les juifs sont appelés *la gent l'avressier* (II, 129). Les Sarrasins sont aussi nommés la *gent à l'aversier* dans la Chans. d'Ant., II, 262, et le mot a presque toujours le sens de démon dans ce poëme (II, 45, 62, 89, 123, 129). De même dans le rom. d'Alexandre. Pierre le Cruel est appelé de ce nom par l'auteur du Bert. du Guesclin :

Pour l'embuche trouver de Piètre l'*aversier* (II, 89).

Voy. aussi Ogier de Dan., 481, 524. On peut rapprocher de ce mot le normand, *aversat*, du lat. *adversatus*, qui est expliqué dans un texte cité par Ducange : *a daemone vexatus*. Le vieux franç. exprimait par le mot *avertin* ou *esvertin*, la goutte, l'épilepsie, le vertige, toutes maladies où, croyait-on, le diable avait la plus grande part, et l'ital. dit encore *versiera*, *aversiera*, vision, fantôme, diable, loup-garou. Grimm, Deutsche mythol., p. 940. Cfr., Duc., gloss. et sup., v° *Adversatus*. En pic., *avers* signifie étrange, extraordinaire.

Ay! my! hélas! v. 26346.

Boccace dit dans le même sens : *Ahi* lasso *me!* (Decam., II, 6 et 5), et l'ital. mod. : *Ahi me! Aime!* Il n'est pas douteux que *ay! my!* ne soit venu de là. Plus tard on a dit comme Boccace : *Hé* lasse! *moi* dolente! (Jehan de Saintré, I, 123). Cette locution rappelle bien le latin : *O me* miserum! *O me* infelicem! La forme *ay!* prov., *ai! ay! hai! hay!* paraît cependant venir du grec *αἰ*. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 37-38.

Aysse, est-ce, v. 27409.

Orthographe défectueuse.

B.

Baceler (jouenes), v. 5091.

Bas lat., *baccalarius*, prov., *baccalar*, *bachallier*, anc. cat., *batxeller*, esp., *bachiller*, port., *bacharel*, ital., *baccelliere*. Dans la langue d'oc, aussi bien que dans celle d'oïl, on a donné à ce mot beaucoup de significations, entre autres celles de jeune guerrier, de jeune étudiant, de jeune homme à marier, etc. La *bacelerie* nous parait être la jeunesse guerrière. Ainsi, dans l'éloge de Roland et d'Olivier, Ph. Mouskés a dit :

> Vous estiés de *bacelerie*
> Souvrains et de cevalerie (v. 8766).

Et ailleurs le même trouvère s'exprime ainsi :

> Et la flour de *bacelerie*
> D'ounour et de cevalerie (v. 6820).

Dans un autre passage, le vieux Naimes combat avec toute l'énergie d'un jeune homme :

> Namles i fiert comme senglers
> Avoec les autres *bacelers*.
> Se li cors fu vious et floris,
> Ses cuers fu jouenes et noris (v. 7004-7007).

Et dans Froissart : « Envoyez vostre *bachelerie* devant Alexandrie. » Gloss. de Buchon.

Ailleurs, comme par exemple dans Par. la Duc., p. 88, ce mot exprime l'idée de serviteur :

> Les napes ont ostées serjant et *bacheler*.

Nous trouvons à peu près le même sens dans les Travels of Charlem., p. 18 :

> Li reis Hugun li forz n'en ad nul *bacheler*
> De tute sa maisné qui tant seit fort membré.

Il en est de même dans le Baud. de Seb., I, 27 :

> A le court ne repaire *bacheler* ne mesquin
> Qui ne prise Gaufroit le traitour mastin.

L'idée première attachée à ce mot serait celle de vassal, s'il faut en croire M. Diez. On trouve en effet des fiefs nommés *baccalaria*, dont les tenants s'appelaient *baccalarii*, et Ducange rapproche ces mots de *vasseleria*, dont le sens est à peu près le même. Il n'est pas moins remarquable de voir combien *baceler* et *vassal* ont de rapports quant à la signification. Nous avons montré tout à l'heure que *baceler* avait signifié tour à tour jeune guerrier, serviteur; c'est également le sens de vassal :

> Le sire iert dus, s'ot non Raseus
> Qui moult estoit preus et *vassaus*.
>
> (Mouskés, v. 3184-3185.)

Vassaument, ajoute Ducange, veut dire courageusement, comme il convient à un brave.

L'autre sens de vassal n'est pas douteux non plus : « *Vassalli* nostri nobis et nostræ conjugi famulantes. » Edict. Pisten. Carol. M., cap. 14.

Reste la signification de jeune homme. On sait que le latin *puer* a le sens de serviteur et celui d'enfant. Il en est de même de *vassallus* : « Tertius ordo item erat tam majorum quam minorum, in *pueris* vel *vassallis*, etc. » Hincmar, de Ordine palatii, cap. 28. Or, nous avons vu que le *baceler* est tantôt un jeune homme, tantôt un serviteur, et nous devons remarquer qu'il en est de même en wallon pour le féminin de ce mot : une *bacele* est tout à la fois une servante et une jeune fille. *Basse* est de même dans le pat. norm. Il est vrai que M. Diez assigne au mot *bacele* une tout autre origine. Lex. etym., v° *Bagascia*, p. 36.

Maintenant faut-il admettre avec M. de Chevallet que l'idée primitive et fondamentale de ce mot exprime la jeunesse, et que le gallois *beçan*, *byçan* (corn. *bachan*), petit, *baçgen*, garçon, jeune homme, dont on trouve des formes dans l'écossais, l'irlandais et le breton, ait donné naissance au français *baceler*? Cette origine peut s'accorder avec l'autre. Les fiefs de *bacele*, appelés *baccalaria*, n'étaient que des

arrière-fiefs, qui se donnaient sans doute à des personnes inférieures par l'âge ou par le rang. De là les significations de jeune homme, de serviteur, de vassal attribuées à ce mot. Puis comme la force, le courage, l'intrépidité sont surtout le partage de la jeunesse, la *bacelerie* signifia les combattants par excellence; et par extension le mot s'appliqua plus tard à la jeunesse des écoles.

M. Grandgagnage a, dans son Dict. étym. de la lang. wall., indiqué les rapports du mot *baceler* avec les langues germaniques. Du mot *baas*, holl., *een vrolyke baas*, un joyeux garçon, il serait disposé à tirer *bacele* et *baceler*. C'est, croyons-nous, prendre *baas* dans une acception qu'il n'a pas, et nous préférons l'origine celtique adoptée par M. de Chevallet. Voy. Ducange, gloss. et suppl., v° *Baccalarii;* Diez, v° *Baccalare*, p. 34; de Chevallet, Origine celtique, v° *Bachelier;* Grandgagnage, v° *Bacele.*

Bachin, bacin, v. 7312, 7324, 27299, 27757.

Ce mot, dont la signification primitive a été celle de bassin, paraît ici dans une acception bien différente. Aux trois premiers exemples, il veut dire cymbale, instrument de cuivre, et nous voyons, dans l'un, les païens qui sonnent la messe avec un *bassin*. C'est ainsi que, dans certaines villes du nord de la France, le crieur public frappe sur un bassin de cuivre pour appeler le monde. Ce sont les timbres du roman de Renart, IV, 219. Dom Carpentier mentionne le mot *bacinum*, qu'il définit la cloche qui appelle les moines au réfectoire, et il renvoie à *Cymbalum*. A Rome on donne le nom de *bassin* à la cloche que l'on sonne lorsque le pape prononce les excommunications. Voy. Rabelais, liv. V, ch. VIII.

Au v. 27757, le *bacin* devient un heaume, et nous rappelle le fameux armet de Membrin de l'immortel Don Quichotte :

Son *bachin* à visière li ostèrent du chief.
(Baud. de Seb., II, 277.)

Tellement l'assena sur le *bacin* en son.
(Bertr. du Guesc., I, 221.)

Il est alors le synonyme de *bacinet*. Voy. ci-dessous.

Bachinet, bacinet, heaume, armet, et par métaphore les hommes mêmes qui le portent, v. 23505, 34962, 34987.

A tous les prisonniers qu'il orent la journée
Ont osté les *bacines*.
(Bertr. du Guesc., I, 179.)

Nous remarquons dans cet exemple que la mesure du vers veut que l'on prononce *bacine* et non *bacinet*. C'est, pensons-nous, une exception. Ailleurs on fait une différence entre le heaume et le *bacinet :*

Héaume, *bacinet*, ne firent retenue.
(Vœux du Paon, f° 141 r°.)

Le gloss. MS. de Lille dit pourtant : Cassida, *bachinet* ou haiame.

Le mot *bacin* et son diminutif *bacinet* ont été en usage de bonne heure dans la langue vulgaire des Gaules. Voy. *bacchinon* dans Grég. de Tours, lib. IX. M. de Chevallet leur donne une origine germanique; il parait cependant incontestable que l'anc. h. allem. *bac* est aussi un mot celtique, et M. Diez croit devoir préférer cette dernière origine. Le bas lat. *bacinus* se retrouve dans le prov., l'anc. esp. et le vieux franç. *bacin*, le catal. *baci*, le port. *bacio* et l'it. *bacino*. Il en est de même des diminutifs rom., cat. et prov., *bacinet*, esp., *bacinejo*, port., *bacinete*, ital., *bacinetto*, anc. angl., *basenet*. Cfr. Duc., Gloss., v^is *Bacca* et *Bacinetum ;* Rayn., Lex. rom., II, 165; Diez, Lex. etym., v° *Bacino*, p. 35, de Chevallet, ouv. cit., p. 336, et Kiliaen, v^is *Becken* et *Beckeneel.*

Bacon, flèche de lard, v. 17491.

M. l'abbé Corblet dit que *bacon*, porc, est un mot celtique. M. Diez y voit l'anc. h. allem. *bacho* et le bas allem. *bak*, dos; plus le moy. néerland. *baec*, jambon, p. 560. Ajoutons le vieux flam. *baecke*, *backe*, porc, qui est aussi oublié par M. de Chevallet dans les Origines germaniques de ce mot, p. 324-325. Le prov. *bacon*, le cat. *baco* et le port. *bacoro* ont le même sens que le vieux fr. *bacon*. Voy. Rayn., Lex. rom., II, 165. Le mot anglais *bacon* signifie une flèche de lard et non pas un porc. Le patois messin, celui de Normandie et le wallon lui donnent aussi l'acception de lard salé. Ce qui se rapporte à l'opinion de Fauchet : « Deux flèches de lard, lors appelez *bacons*, dont vient le mot *baconer*, pour saler. » Lang. et poés. fr., liv. II. C'est ainsi qu'on a pu dire par extension une *morue baconnée*. Duc., suppl., v° *Baco*. Le prov. nous offre une autre dérivation, c'est le mot *enbaconat*, coupé par quartiers pour être salé. En Dauphiné, *bacon* a gardé le sens de porc. On lui trouve aussi parfois en roman cette signification. « On apele penaus en gresse fliches de *bacon* sans os. » Liv. des métiers, p. 319. M. A. Scheler fait remarquer le vieux h. allem. *bache*, qui est encore en usage et signifie une laie. Orig. germ. du fr., p. 18.

La *sieuce de bacho*, dont il est parlé dans les voyages de Guillebert de Lannoy, p. 40, n'est pas une sauce au lard, comme on l'avait cru. Le savant Lelewel a démontré, dans sa notice sur le voyageur en question, qu'il faut entendre par *bacho* le fruit de l'olive. Voy. p. 38 de l'édit. franç. et p. 76 de l'édit. polon.

Baé, voy. Béer.

Bagnier, laver, mettre dans un bain, v. 4062.

Bas lat. *balneare*, prov. et port. *banhar*, anc. cat. *banyar*, esp. *bañar*, it. *bagnare*. Étym., le subst. lat. *balneum*.

Ce mot a fini par signifier, plonger, enfoncer :

En sanc sa lance *baigne*.
(Part. de Blois, II, 152.)

L'achier dedans le corps li *baingne*.

(Baud. de Seb., I, 272.)

Si que l'ensangne qi d'Alexandre fut
Li *bangne* ou cors à force et à vertu,
Et d'autre part en part li fers agus.

(Mort de Garin, p. 245.)

Cfr. Ray., II, 178, et Diez, p. 37.

Baille, **balle**, **baile**, enceinte fortifiée pour la défense, palissade, v. 1842, 1850, 2652, 6588, 6897, 20984, 27750.

Ses engiens par defors dréça,
Le premier *baille* à force prist.

(Ph. Mouskés, 22600-22601.)

Et li nostre el *baille* remésent
Entre la cité et 1 pont.

(Ibid., 25746-25747.)

Par force les ont Franc el maistre *baile* mis.

(Ch. d'Ant., II, 126.)

Passent les haies, si ont le *baile* pris.

(Garin le Loh., I, 230.)

Voy. aussi le Chev. de la Char., p. 31 et 66. Cfr. Ducange, v° *Ballium*, et sup., v° *Bailleium*. Ce mot parait avoir la même origine que les suivants; ce qui n'empêche pas Ducange de le rapprocher aussi de *batailliae*.

Patois norm., *baille*, forteresse; picard, barrière; wallon, *bail*, garde-fou; rouchi, *bale*, poste, retranchement, mais seulement à certains jeux d'enfants: Revenir à ses *bales*, c'est revenir à son poste. Dans le gloss. de Froissart, Buchon traduit *bailles* par porte.

Bailles, gardiens, v. 26612.

Prov., anc. cat., *baile*; esp., *bayle*; port., *bailio*; it., *bailo*; anc. flam., *bael*.

Bailli (mal), mal traité, mal mené, v. 30346.

Ce mot est le plus souvent accompagné de mal ou malement; cependant on le trouve quelquefois seul.

M'acontés cele grant dolor
Dont vos estes si *malbaillis*,
Si pâles, si tains, si maigris.

(Part. de Bl., II, 32.)

Or puis-je dire que je sui mal *baillis*.

(Mort de Garin, p. 152.)

Et dit une moines : Malement est *baillis*.

(Ibid., p. 162.)

Fils, dit li péres, qui vos a si *bailli*.

(Ibid., p. 168.)

Si est li quens *baillis*, n'i a nul recovrier.

(Ch. d'Ant., II, 152.)

« Segnor, nos sommes mal *bailli*, se ceste gent se partent de nos avec cels qui s'en sunt parti par maintes foiz. » Villehardouin, Collect. des Chr. de Buchon, p. 46.

Jà fust li moines mal *ballis*,
Se la pucele demorast,
Car li lions le dévorast.

(G. de Coincy, MS. 10747, f° 38 r°.)

Voy. aussi le Bert. du Guescl., I, 230, note; le Baud de Seb., I, 6, 7, II, 443; et le rom. de Renart, I, 187. Prov. et anc. cat., *baillir*.

Mal er *baillitz*,
So vos autrei.

(Giraud de Borneil.)

Baillie, tutèle, garde, protection, gouvernement, v. 125, 25870.

Si ot Roume la signorie
Sor tot le mont, et la *baillie*.

(Ph. Mouskés, v. 166.)

Avoir en *baillie*, avoir en garde, Ch. d'Ant., I, 187; donner une province, une terre, en *baillie*, la donner à gouverner; mettre une jeune fille en la *baillie* d'un homme, la lui donner en mariage.

Ce mot et les précédents, depuis le mot *baille*, viennent du lat. *bajulus*, portefaix, gagne-denier, auquel dans la basse lat. on donna des significations diverses, entre autres celles de maitre d'hôtel, de pédagogue et en général de tuteur ou curateur. Au *bajulus*, pédagogue, ou *nutritor*, comme on le trouve dans plusieurs textes cités par Ducange, correspondait la *bajula*, nutrix, dont la romane d'oïl avait fait *balle*, et l'ital. *balia*. Voy. Carpentier, I, col. 421.

On sait que Bauduin, comte de Flandre, qui fut tuteur de Philippe Ier, s'intitulait : *Regis ejusque regni procurator et* Bajulus. C'est ainsi que l'idée de protection, de défense, s'attacha définitivement à ce mot et que le mot *bajulia* donna naissance à *baillie* et à *baille*, dans les acceptions indiquées. Il en fut de même des verbes *baillir* et *baillier*, qui signifièrent protéger, défendre, régir, traiter. Le mari, qui avait sa femme en *baillie*, en devenait donc le *bail* ou le défenseur, et s'il restait veuf avec des enfants, il était également *bail* et mambour de ses enfants. A l'époque d'Henri Estienne, *ballie* exprimait moins la protection et la tutèle, que la domination et la puissance. Précell. du lang. franç., p. 280.

On a vu que les expressions de la langue d'oïl, citées plus haut, se trouvent dans la provençale. *Baillie* s'y retrouve aussi, de même que dans l'esp. *bailia*, dans le cat. *baillia* et dans l'ital. *balia*.

M. Duméril, qui dans son dict. du pat. norm., donne à *baille* et à *baillie* la signification de forteresse et par suite celle de possession, est allé chercher leur étymol. dans l'islandais *bali*, monticule, hauteur qui dominait un pays, dit-il, et qui répondait de son obéissance et de sa sûreté. C'est de là que dérivent, suivant lui, tous les mots que nous rattachons

au lat. *bajulus*. Cfr. Duc., gloss. et sup., v° *Bajulus*; Diez, Lex. etym., v° *Bailo*, p. 37; Rayn., Lex. rom., II, 169 et suiv.

BALANCE (ÊTRE EN), être en doute, en perplexité, Gilles de Chin, v. 3418.

L'expression *être en balance de vivre* est toute provençale. Voy. Rayn., ouv. cité, II, 171 et 172.

Et prioit-on en mainte guise
Que Dieux soucourust sainte glise
Qui moult estoit en grant *balance*.
(Ph. Mouskés, v. 31223-25.)

BALANS, navires, v. 5836.

M. de Reiffenberg a traduit ce mot par bélandre. Nous croyons que ce n'est point tout à fait cela. La bélandre ou balandre a une origine qui restreint singulièrement sa signification : Angl. et holl. *bylander*, allem. *binnenlander;* aussi l'Académie la définit un bateau de transport, à fond plat, dont on se sert principalement sur les canaux, sur les rivières et dans les rades. Voy. de Chevallet, ouv. cité, p. 341.

Ce mot doit-il son origine au radical *bal*, que l'on trouve dans plusieurs mots exprimant des objets semblables, tels que *balanerius*, *balenerium*, vaisseaux de grande dimension, *balingaria*, *balingarius*, *baliguerius*, *balingera*, vaisseaux de guerre, tous cités par Ducange, et que Froissart, traduit par *ballenger?* Faut-il y voir un dérivé du verbe *baloier*, rouchi, *baler*, qui signifie flotter? A-t-il quelque rapport avec le nom d'une coquille de mer appelée en italien *balano?* C'est un point que nous ne voulons pas décider. On trouvera peut-être quelques autres exemples, qui permettront de mieux définir ce mot.

BALESTRE (LA), v. 3900.

Telle est la manière dont M. de Reiffenberg a cru devoir orthographier ce mot, à cause de son étymologie *balista*. On pourrait aussi lire l'*abalestre*, dont la forme n'est pas moins ancienne et qui est tout aussi conforme à l'étymologie *arcus balistarius*. Guil. Briton traduit *balista* par *arbalaistre* et Jean de Garlande écrit *arbalestre*, p. 589. Dans le Garin (I, 276), *arbalestrier* se transforme en *aubelestier*. Du reste, le prov. a les deux formes *balesta* et *arbalesta*, le cat. et l'esp. n'ont que *ballesta*, et l'ital. que *balestra*.

BALLER, BAILLER, v. 17318, et Gilles de Chin, v. 3423.

La chartre porte seelée;
Bien sont les trait de Cornoalle,
Vient à Ogrin, il la li *balle* (Tristan, I, 128).

Malgré ses différentes significations, on peut rattacher ce mot à la même origine que *baille*, *baillie*, *baillir*, etc. Dans notre poëme il a le sens de donner, livrer : c'est une acception empruntée à l'usage de donner à *bail*, on a fini par dire simplement *bailler*. Dans Gilles de Chin, être *baillies*, semble signifier être pris, c'est-à-dire être dans la puissance ou dans la *baillie* de quelqu'un. Nous reconnaissons pourtant que ce pourrait être tout aussi bien être protégé ou défendu :

Fuyant s'en va tous et laissiez.
Jamais por home n'iert *bailliez*.

M. Duméril a cru devoir traduire *baillier* par saisir, prendre, dans l'exemple suivant :

Mais or sui vieus et kenus et barbés,
Ne puis mais preu chevalcher ne errer,
Baillier mes armes ne mon escu porter.
(Chevalerie Ogier v. 3601.)

Et Fallot donne au même mot le sens de garder, défendre, dans les vers que voici :

Nies Olivier, por Deu le droiturier,
Ceste bataile vos estuet à laisier.
Li dus Rollan est vaillant chevalier
Et vassas nobles por ses armes *bailler*.
(Gerars de Viane, v. 1993-1996.)

Nous aimons mieux ne voir dans ces deux passages que la vieille signification du verbe latin *bajulare*, porter; ou bien encore c'est être maitre de ce que l'on tient.

Dom Carpentier cite un exemple où le verbe *bailler* a le sens de toucher : « Il est escript : Tu ne *bailleras*, ne n'atoucheras la laidesce des femmes. » Et en latin : « Scriptum est enim : Neque *tetigeris*, neque obtractaveris turpitudinem feminarum. » V° *Bailliagium*, 2. *Bailler* doit, dans cette acception, signifier prendre en sa *baillie* ou en sa puissance.

Les vers suivants peuvent s'expliquer de même :

Quant Isembart le renéié
Vit le cheval cure estraer;
D'une chose s'est afichié:
S'il poeit as puins *baillier*,
Qu'eins se lerreit détrenchier
Que mès pur home le perdist.
(Fragm. d'Isembart et Gorm., Mouskés, II, xx.)

Il signifie gouverner, conduire, dans ces exemples-ci :

Le roi apelle qui France a à *baillier* (Garin, I, 138).
Mais les trois chiens ne porent il *ballier* (Ibid., II, 241).

L'éditeur du Parton. de Blois a vu une forme du verbe *bailler* dans les vers suivants :

Li tornois est maltalentis,
N'i a mestier vasaus *baïs* (II, 151).

Dans son glossaire il explique ce mot par baillé, donné, livré. Il n'a point reconnu là notre vieux mot *baïf*, synonyme d'*esbahi*.

Bailler, donner, livrer, est encore en usage dans la pratique, ainsi que dans la plupart des patois. Cfr. Ducange, sup., v° *Bailliagium* 2; Diez, Lex. etym., v° *Bailo*, p. 37;

Fallot, Recherches, p. 508-509; le gloss. de la chr. de Ph. Mouskés; Corblet, dict. pic., et Duméril, patois norm.

BANDON (A), HABANDON, A ABANDON, v. 2260, 3241, 5138, 5599, 33817; Gilles de Chin, v. 4002.

Cette locution adverbiale a donné lieu à beaucoup de discussions. C'est d'elle que viennent, il n'en faut pas douter, notre subst. *abandon* et notre verbe *abandonner*. M. Genin veut pourtant que l'on reste dans le doute. « Le mot *abandon*, dit-il, est encore un de ceux qui déjouent la sagacité de l'investigateur. Il sort, selon l'occurrence, de deux racines, *à bandon*, ou de trois *à ban don*. Dans le premier cas, c'est un adverbe qui veut dire avec effort, et sa racine est le verbe *bander;* dans le second cas, c'est un substantif, *don fait à ban*, à cri public, par conséquent notoire à tous, irrévocable, et cette acception nous reporte au verbe *banir*, le même que publier. M. P. Paris a voulu faire descendre le subst. *abandon* de l'ancien adverbe composé *à bandon*. Il s'y est donné beaucoup de peine, a longuement disserté, et je ne crois pas qu'il soit parvenu à se convaincre lui-même. » Chans. de Roland, p. 508-509.

Malgré l'opinion de M. Genin, nous sommes cependant obligé de nous en tenir à l'étymologie qu'il rejette. Examinons d'abord l'expression *à bandon;* nous la trouvons dans le provençal sans le moindre changement :

S'amon de bon cor *à bandon* (G. Faidit).
No truep selhuy ni selha que mout gen,
Quan la mentau, no la laus *à bando* (G. Riquier).

Et Raynouard, auquel nous empruntons ces citations, traduit *à bandon* par : sans réserve (Lex. rom., II, 177). Ne nous arrêtons pas à cette traduction; M. Fauriel n'explique-t-il pas le même mot par : intrépidement?

En Sicarts de Montaut los defen *à bandon*.
(Chr. des Alb., p. 530.)

Et M. Paris, dans la Chanson d'Ant., n'y voit-il pas d'un côté (I, 15) l'équivalent de : sans règle, sans direction; de l'autre (II, 23), celui de : tout de son long? Les éditeurs ont expliqué ordinairement cette locution suivant les besoins de la phrase. Ainsi M. Paris, quelques vers plus loin, p. 24, aurait dû modifier encore son explication.

La provençale et la romane d'oïl avaient donc le mot *à bandon;* mais nous trouvons tout à coup une corruption orthographique. Les copistes écrivent *habandon* pour *à bandon :*

Or furent les deux os logiés *habandon* (V. 33817).

Puis se méprenant sur la valeur de ce changement, ils font du mot *habandon* le synonyme de *bandon*, et les troubadours se mettent à dire de concert avec les trouvères :

Et tots los mandaments farai *ad abandon*.
(V. de St-Honorat.)

Qui laissa anar l'ayga *à son abandon*.
(V. et vert, f° 103, cités par Rayn., II, 177.)

Ens iaus s'i fiert *à abandon*.
(Gilles de Chin, v. 4002.)

Mais tost s'en parte *à habandon*.
(Fabl. et cont. anc., I, 70.)

Comme le vent souffle *à son abandon*
Le duvet blanc du vieux chenu chardon.
(Amyot, cité par Raynouard, II, 177)

Ces exemples divers prouvent que les mots *bandon* et *abandon*, ont été confondus dans la romane du midi et dans celle du nord. Ajoutons qu'ils ont fait place à un adverbe exprimant la même idée : Vieux franç., *abandonnéement;* prov., *abandonadamen;* ital., *abbandonatamente*. Cela suffit pour établir d'une manière certaine la formation des mots *abandon* et *abandonner*. La signification primitive de l'adverbe *à bandon* ne viendra pas y faire obstacle, comme on va le voir.

E lerrai les destrers aler *à lur bandun*.
(Trav. of Charl., p. 21.)

Et je laisserai aller les destriers à leur volonté, c'est-à-dire abandonnés à eux-mêmes.

La fille lu rei Hugun i curt tut *à bandun* (Ibid., p. 35).

La fille du roi Hugon y court *abandonnéement*, c'est-à-dire, sans que rien la retienne, selon sa volonté.

M. Genin lui-même ayant à traduire ce vers :

Trestute Espaigne iert hoi *en lur bandun*.
(Chans. de Rol., p. 227.)

n'a-t-il pas dit : Toute l'Espagne leur est aujourd'hui abandonnée? Mais c'est surtout dans le proverbe suivant que le sens du mot *à bandon* est manifeste : « Qui fait noces et maison, et plaide à son seigneur, il met le sien *à bandon*. » (H. Estienne, de la Précell. du lang. franç., p. 256.) C'est bien clairement laisser son bien à l'*abandon*, à la merci. Et cet autre proverbe, peut-on le traduire autrement?

Grand *bandon* fait les gens larrons.
(Leroux de Lincy, Proverbes franç., II, 226.)

Ducange a fort bien démontré que dans la basse latinité les mots *abandum*, *abandonum*, *habandonum*, ont été employés dans le sens du roman *à bandon*. Dare aliquid in *abandonum*, c'est comme si l'on disait mettre quelque chose *à bandon*, ou l'abandonner à...

Prenez ma terre toz *à* votre *bandon*.
Tos mes trésors vos est *à bandon* mis.
(Citat. faites par Ducange.)

Pour ne pas reconnaître dans ces locutions l'origine d'*abandonner*, il faut y mettre de la mauvaise volonté. Laisser une chose *à bandon*, c'est la mettre à la merci du premier venu, en un mot c'est l'abandonner, et il est facile d'expliquer ce vers :

Qui le sépulcre Dieu laisse si *à bandon*.
(Ch. d'Ant., I, 15.)

Voy. aussi Rutebeuf, I, 80, et Pasquier, Rech., II, 4 : « Le peuple usoit des vies des hommes comme si elles lui eussent été baillées à *l'abandon.* »

Faut-il distinguer un *à bandon* venant de *bander* et signifiant avec effort, d'un autre équivalant à *don fait à ban?* nous n'en voyons pas la nécessité. Ainsi la locution si fréquente *à force et à bandon,* n'est point pour nous une exception. Dans ce vers :

> Fu venus de çà mer à force et *à bandon*
> (Bert. du Gues., I, 41.)

elle n'exprime ni plus ni moins que le seul mot *à bandon* dans celui-ci :

> E la ciutat sen intran li crozad *a bandon.*
> (Chr. des Alb., p. 84.)

Non pas avec effort, mais en s'y précipitant sans être arrêtés par rien, et comme dit Ducange, *pro suo arbitrio,* ce que Hugues Plagon, traducteur français de Guill. de Tyr, rend par les mots *à son bandon.*

D'où l'on voit que le *bandon* est, comme l'affirme Nicot, liberté et licence de tout faire et de tout dire.

> De la ville garder li donna le *bandon.*
> (Bert. du Guesc., I, 42.)

El rei si 'l det *bandon* d'anar e met lo en arnes de totas res (Le roi ainsi lui donna la permission d'aller et le mit en équipage de toutes choses). Rayn., Lex. rom., II, 177.

Nous sommes bien près de l'étymologie de ce mot. Le rom. *bandun, bandon,* qui se retrouve dans le prov. *bandon,* l'ital. *bandono,* et l'angl.-norm. *bandoun* (gloss. des Trav. of Charl.), n'est pas, comme on l'a cru, un composé de *bannum* et de *donare;* mais une forme particulière du primitif *ban,* édit, proclamation, permission, comme l'it., l'esp. et le portug. *bando,* mot qui a donné à l'it. le verbe *bandire,* à l'esp., au port. et au prov. le verbe *bandir.* Il n'est pas nécessaire non plus, pour expliquer le *d* de *bandon,* de recourir, avec M. de Chevallet, aux analogues *gener,* gendre, *tener,* tendre, *grunnire,* gronder. *Bann* et *band* sont synonymes dans plusieurs de leurs acceptions germaniques, ce qui explique l'emploi simultané de *bandum* et de *bannum* dans la basse latinité. D'ailleurs, on peut aussi remonter au gothique *banvjan* et *bandvjan,* où le mot *bandon* et ses dérivés trouvent une origine certaine. Cfr. Diefenbach, Wörterb. der Got. Spr., I, 296-299; Diez, Lex. etym., v° *Bando,* p. 42; de Chevallet, Orig. et form. de la lang. fr., p. 332; Rayn., Lex. rom., II, 177; Chanson de Roland, édit. Genin, p. 508; et principalement Ducange, v^is^ *Abandum, Bandum* et *Bannum.* Comparez le patois normand *de banon* (Duméril).

Banie (ost). Voy. Ost.

Banier, celui qui crie les bans, qui les publie Gilles de Chin, v. 2718.

> Li rois commande à son *banier*
> Qu'il voist par la cité crier.

Bas lat., *banditor* et *banerius.* Ducange, gloss. et suppl.: anc. cat., *banderer;* it., *banditore.* Les Provençaux ont employé dans le même sens *bannier* et *bandier,* conformément à l'origine indiquée au mot *Bandon.* Rayn., Lex. rom., II, 176.

> A icest mot, commence li *baniers* à crier,
> Por les vallés begner, facent aighe aporter.
> (Rom. d'Alex., p. 13.)

> Lors font crier par l'ost et hucent li *bainier*
> Que tout soient armé, serjant et chevalier.
> (Ibid., p. 258.)

Banière, ban, enseigne, drapeau, v. 23415, 23559.

> Le *ban* de Macidoine richement couronné
> Ont en une fort lance au vent desvelopé.
> (Vœux du Paon, f° 123 v°.)

> Le *ban* de Macidoine qui fu listés et drois.
> (Ibid., f° 134 v°.)

Entre ses diverses significations, le bas latin *bannum* a aussi eu celle de drapeau. Cfr. Duc., gloss., v^is^ *Bannum* 4 et *Bandum.* On y trouvera, sous ce dernier mot, quelques conjectures sur l'origine de *bandum,* bannière, que Ducange rapporte complétement à celle de *bannum:* « Quod qui *bannum* in aliquam rem mittebant, velum eidem appendebant. » M. de Chevallet n'a pas adopté cette opinion : il distingue *bannière* de *ban,* et même il s'abstient de donner à ce dernier le sens de drapeau. M. Diez a également oublié de mentionner le mot *ban,* drapeau, et il croit aussi que *bannière* ne doit pas être confondu avec *ban.* Ces deux savants sont pourtant loin de s'accorder sur l'étymologie de chacun de ces mots. C'est au tudesque *ban, fan, van,* drapeau, que le premier rattache bannière, et c'est aussi au tudesque *bann,* proclamation, que le mot *ban* devrait son origine suivant lui. M. Diez, au contraire, pense que *bannière* est de la même famille que le fr. *bande* et l'it. *banda,* synonymes du goth. *bandi* et de l'anc. haut allem. *band,* et il cite l'it. *bandiera* et le prov. *baneira,* pour montrer sa formation. Quant à *ban,* c'est du goth. *banvjan* qu'il le croit tiré. Nous sommes, avec M. Aug. Scheler, de l'avis de Ducange, et nous pensons que *ban,* drapeau, a la même origine que *bannum* et que *bandum.* Voy. ci-dessus *Bandon.* Cfr. Diez, ouv. cité, p. 41 ; de Chevallet, p. 329-331 ; Aug. Scheler, Orig. germ. du fr., p. 19.

Banoyer (se), s'amuser, se récréer, v. 27833.

> Et puis nouvielles lances pour nous à *banoyer.*

La forme *esbanoyer* est plus fréquemment employée, mais elle est moins rapprochée de l'étymologie. Le prov. *baneyar, bandeiar,* l'esp. *bandear,* sont en effet les intermédiaires de ce mot.

> E can ven en apres que levo de dinnar,
> Cascus pres son caval per anar *baneyar.*
> (Fierabras, v. 3007.)

G. Guiart a aussi employé *banoyer*, II, 341. Le Raoul de Camb. nous offre au contraire *esbanoyer* :

Di-li par moi salus et amistié
Et qu'en mes chambres se vaigne *esbanoier* (p. 220).

Il en est de même de Mouskés, v. 3942. Dans le mot *s'esbanoyer*, un des éditeurs de Rabelais (De l'Aulnay) a vu *s'épanouir*, se dilater. Nous croyons qu'on choisira de préférence l'étymologie donnée par M. Diez. Il rattache ce mot à *bande*, *bannière*, d'où viennent les mots esp. et prov. *bandear*, *bandicar*, *baneiar*, flotter de côté et d'autre comme un drapeau, et par extension s'agiter, se remuer; et il rappelle le m. h. allem. *baneken*, dont le sens est le même et qui se reconnait dans l'ancienne forme romane *banicare* et dans le dialecte de Côme *bangà*. Ajouterons-nous que le flamand ancien avait le mot *bane*, défini par Kiliaen : Locus ubi luditur, mot qui se trouve encore en allemand dans la même signification, *bahn*, via strata, circus, arena, avec les composés *spielbahn*, *laufbahn*, *rennbahn*, etc.? Dans le sup. de Ducange, v° *Erradiari*, on a confondu *esbanoyer* et *esbatre* dans une origine commune. Cfr. Diez, p. 41, v° *Banda;* Rayn., II, 177.

Bans, v. 16228. Voy. Baus.

Baras, ruse, tromperie, v. 1868; embarras, difficulté, v. 17786.

Nous avons publié sur les *barateries* des divers états, une satire dont voici le commencement :

Bonne gent, l'autre jour dedans mon lit sonjoie
Que deux frères Meneurs en mon chemin trouvoie.
Li uns me demanda comment nommés estoie,
Et je li dis *Baras*, qui tousjours baretoie.
— S'on t'apele *Barat*, tu as un moult lait non ;
Se tu les *bareterres*, tu fais grant mesprison,
Car qui autrui *barate* d'enfer fait sa maison ;
Mais laisse tricherie, et si maintiens raison.
— Sire, raisons est morte, ne m'en parlés jamais.

(Archives du nord de la France, IIIe série, t. I, p. 427-428.)

Ducange, v° *Barataria* sous *Baratum*, parait croire que ce mot est d'origine celtique, du moins il cite le breton *barat*, *barad*, ruse; M. de Chevallet est du même avis et il ajoute l'écoss. et l'irland. *brath* et le gall. *brad*, tromperie, *bradu*, tromper (élém. celt., p. 223). M. Duméril observe que le boisseau ou demi-hectolitre se nomme une *baratée* dans le Calvados, et que ce nom vient du mot *barrau*, mesure dont le vague et l'incertitude donnèrent naissance à l'idée de tromperie. Il soupçonne l'angl. *to barter*, trafiquer, d'appartenir à cette famille.

Quoi qu'il en soit, ce mot est entré dans presque toutes les langues néo-latines, ital. *baratto*, anc. esp. *barato*, prov. *barat;* et l'idée de commerce ou d'échange s'y mêle toujours à celle de tromperie ou de ruse : le français mod. a même gardé le mot *baraterie*, qui tient de l'une et de l'autre. M. Diez ne parle pas du tout d'une étymologie celtique : il examine successivement l'ital. *barare*, tromper; le pers. *baratel*, corruption; l'anc. nordique *baratta*, bataille, que Dante a employé dans un sens pareil et que l'ital. prend encore dans l'acception de dispute, différend (à ce sujet, M. Diez cite le mot *barate* de la Chans. des Saxons, II, 30); et enfin l'anc. h. allem. *bala-râti*, méchancetés. Mais aucune de ces origines ne lui semble aussi complétement satisfaisante que le grec πράττειν, dont les acceptions diverses s'accordent avec celles du verbe *bareter*. Le serbe *barátati*, negotium agere, n'en est non plus que la traduction. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 43, v° *Baratto*, et Rayn., Lex. rom., II, 183. — La seconde signification donnée à *baras* dans notre auteur se rapporte peut-être à ce vers de la Ch. des Saxons :

Jà i aura *ba ate* et grans criz et granz huz (II, 30).

Et nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ici qu'en rouchi avoir des *ruses* veut dire aussi avoir des difficultés. A ce sujet, nous devons signaler encore un passage de Mouskés :

Et si avoit assés encor
De rices dras batus à or,
Et de dras tains et d'escarlates
Détrenciés à grant *barates* (V. 24193-24196).

Barbakane, barbakene, barbaquene, v. 8119, 16890, 21077, 25514.

Ce mot a toujours le sens de herse dans notre roman, et cette acception n'est point douteuse. Nous lui trouvons le même sens dans un passage de Bert. du Gues., cité par Roquefort :

La ville ont bien fermée et bien édifiée,
Et fu la *barbacane* contreval tresbuchiée.

D'après Ducange, il aurait eu d'abord la signification générale de défense fortifiée devant une porte ou devant un mur, et c'était un ouvrage de pierre ou de bois, ayant, comme dit Roquefort, des fentes ou des créneaux pour tirer, à couvert, sur les ennemis. C'est encore aujourd'hui, en italien, en espagnol, etc., le parapet, nommé fausse braie; mais dans le français et dans le provençal, l'idée d'ouverture ou de créneau a prévalu, au point qu'on l'emploie même à désigner des trous faits dans les toits pour l'écoulement des eaux. Le wallon a gardé ce mot avec l'idée de lucarne; le rouchi lui donne le sens de meurtrière. Jean de Garlande et Guil. Briton, traduisent le latin propugnaculum par *barbacane*, et le glossaire manusc. de Lille définit ce même mot latin : Creniaus de murs à batillier. Les savants s'accordent pour assigner à *barbacane* une origine arabe. M. Pihan ne l'a pourtant point placé dans son glossaire. Dans le roman d'Alex. on a écrit *carbacane*, p. 392, v. 11, et au gloss. Voy. Diez, Lex. etym., p. 43, v° *Barbacane;* Ducange, v° *Barbacana*, et Rayn., Lex. rom., II, 186.

Barbe mellée, barbe grise, v. 5509. — Barbe florie, idem, v. 16977.

Voy. au gloss. de Mouskés les notes de M. de Reiffenberg sur les mots *Barbe* et *Menlé*. L'éditeur de Berte aus gr. piés

a eu tort de traduire cette expression par barbe frisée, p. 155. Quant au mot *fleuri*, il est resté dans l'ital., où *barba fiorita* veut dire comme en roman une barbe grise, et où *fiorire* a le sens de blanchir. Dans le patois d'Auvergne on dit d'une pêche, d'une prune, d'une grappe de raisin, qu'elle est *fleurie*, lorsqu'elle est recouverte d'un léger duvet blanc. Voilà un panier bien *fleuri*, se dit également d'un panier de fruits dans les mêmes conditions. Mais n'oublions pas la Chans. de Roland :

Blanche ad la barbe ensement cume flur (St. 228).

L'Académie française n'a tenu compte, ni du passé de ce mot, ni de l'analogie que présente l'italien, elle dit positivement qu'une barbe qui va *fleurir*, est une barbe qui est près de pousser. Voy. Roquef., vº *Florir*.

Barbé, intrépide, courageux, vieux, v. 4831, 13236, 14641, 23551.

M. de Reiffenberg a d'abord expliqué ce mot par barbu ; puis trouvant cette singulière expression : *Qui le cuer ot barbé*, il a recouru au lat. *barbarus*. Ce mot avait déjà excité son attention dans Mouskés, où l'on voit Bauduin de Lille, comte de Flandre, appelé *barbés*, v. 17818. On ne peut douter que la barbe n'ait été le signe de l'intrépidité, du courage, de la vaillance, chez les peuples de l'Europe. Les Espagnols ne disent-ils pas *hombre de barba*, pour un homme vaillant, brave, honorable, vertueux ? et dans le dialecte de Côme, le mot *barbano, barba*, qui ailleurs signifie oncle, ne désigne-t-il pas de plus, un titre d'honneur ? Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que *barbé* soit devenu synonyme de courageux, hardi. Comparez, au reste, le grec λάσιος dans Homère, λάσιον κῆρ, cœur barbé, Il., II, 851. Ducange, vº *Barbatus*, cite le gloss. d'Isidore, où ce mot est défini operarius, intimidus. Plus bas il cite un manusc. de Papias, où ce même mot est rendu par major, vetus, princeps. Comp. l'ital. *barbone*, fr. *barbon*, vieillard sévère. On voit que rien ne fait obstacle à notre opinion. Voy. la note de M. de Reiffenberg au v. 4831. Fallot traduit *Naimes li barbeiz* par Naimes le barbu (Rech., p. 509) : nous pensons qu'il s'est trompé.

Barnage, Barné, noblesse, baronnage, v. 496, 1715, 9730, 16577, 23560.

Au v. 16577, le copiste a écrit *barnels* pour le faire rimer avec *mortels*.

Prov., *barnage, barnat ;* anc. cat., *barnatz ;* ital., *barnaggio, baronaggio*. Ducange nous donne aussi le bas latin *barnagium*, d'après des exemples tirés de Mathieu Paris, et le mot *barnatus*, qui se trouve dans un capitulaire de Charles le Chauve, tit. 22. Voy. **Baron**.

Barnie, noblesse, baronnie. v. 5858.

Bas lat., cat., esp., port., ital. : *Baronia*. M. de Reiffenberg a exprimé un doute à propos de ce mot :

Adonc li hault baron de France le *barnie*.

Ne serait-ce pas plutôt, dit-il, *de France le garnie*, phrase qui se trouve assez souvent dans les ouvrages des trouvères ? C'est fort probable. Voy. Fallot, Recherches, p. 510.

Baron, mari, homme, grand seigneur, v. 6277, 14961 et passim.

« S'il y a une étymologie qui ne doive pas être contestée, a dit M. Raynouard, c'est celle de *bar, baron*, produits de *vir, virum*. » Journ. des savants, 1828, p. 737. Une des raisons qu'il en donne c'est qu'en provençal le mot latin *vir* est toujours traduit par *baron :* « Non est creatus *vir* propter mulierem, sed mulier propter *virum*. » — « Lo *bar* non es creat per la femna, mas la femna per lo *baro*. »

Que ces mots soient d'une même famille, la chose est certaine ; mais que la forme romane vienne directement de la latine, on peut en douter. C'est là, en effet, un de ces mots qu'on retrouve dans presque toutes les langues de l'Occident, et dont le sens n'a presque pas varié. Il faut en chercher l'origine dans le sanscrit, d'abord sous la forme *vira*, homme, héros (*bîr* en hindoustani), puis sous celle de *vara*, époux, conjoint ; zend, *vairya*, fort. De là le goth. *vair*, homme, l'anc. sax. *wer*, l'angl.-sax. *ver, veor*, vir, homo, maritus ; l'anc. nord. *verr*, vir, tutor, maritus, etc. De là peut-être les mots awares *bahardj, bahartch*, homme ; l'anc. gallois *bar*, héros, vir eximius, et à coup sûr le goth. de Crimée *fers*, ainsi que le magyare *ferj*. Cette dernière forme rappelle celle du roman *faron* et *ferain :*

Franee dame soit ennorée
Qui à *ferain* est mariée,
Qui si bel maine son engin
Que ses fils ne soit de put lin.
(Part. de Bl., v. 509-513)

L'it., *barone*, l'esp., *varon*, le port., *varao*, le prov., *bar, baron*, le rom., *ber, bairon, baron, barun*, ont la même signification et peuvent se rapporter à une origine pareille. Pendant tout le moyen âge, le lat. *baro, barus*, désigne soit l'homme, le mari, en opposition avec *femina*, soit l'homme d'une manière absolue ; mais c'est toujours l'homme libre : Tam *baronem* quam feminam, loi des Rip. ; *barum* vel feminam, loi des Allem. Le gloss. de Philoxène traduit ce mot par le grec ἀνήρ. Le rouchi, le picard, l'anc. liégeois ont aussi *baron* dans le sens de mari, absolument comme il se trouve dans Beaumanoir et dans les Assises de Jérusalem.

On peut donc croire que la signification de grand seigneur donnée à *ber, baron*, n'a été qu'une extension naturelle. Les *baron franc* de la vie de St-Leger, comme les *barones* des capitul. de Charles le Chauve (tit. 15), comme ceux d'Hincmar (epist. I, cap. 6), n'étaient pas autre chose que les hauts *bers* de Villehardouin, c'est-à-dire les *hommes* par excellence, ceux qui tenaient leurs fiefs immédiatement du prince. Ajoutons-y les *bers* de Flandre.

C'est au grec βαρύς que Jean de Garlande, Ebrard de

Béthune et les autres étymologistes du moyen âge rapportent l'origine de *baro :*

> A gravitate *baro* fertur, quod monstrat imago
> Ejus; nam græce *bares* id quod grave signat.
> (Ebrard. in Græcismo, cap. 9.)

Ils suivaient en cela les Origines d'Isidore qui, dans sa définition du latin *baro,* mercenarius, fortis in laboribus, avait fait le même rapprochement. Il y avait pourtant loin des *barons* du moyen âge aux *barones* ou *varones* des Romains. Ces mots signifiaient chez eux goujats, valets des soldats, imbéciles, etc., et un scholiaste de Perse, nommé Cornutus, dit qu'on les avait empruntés aux Gaulois. Quelques savants ont pensé, malgré cela, que le latin *baro* était l'étymologie de notre *baron.*

M. de Chevallet rejette bien loin cette origine et raille messieurs les étymologistes « qui confondent dans une même signification des mots dont le sens est entièrement différent, bien qu'ils aient entre eux une conformité de son. » Il admet, quant à lui, une étymologie germanique, dans laquelle il fait figurer des mots de familles diverses, tels que le goth. *vair* et le tudesque *barn.* Voy. Diefenbach, Goth. I, 188 et 259. Par le goth. *vair,* il se rapproche de l'opinion de M. Raynouard, mais il n'en fait pas mention; par le tudesque *barn,* au contraire, il prête, sans s'en douter, des armes à ceux qui ont accueilli le *baro* de Perse, de Cicéron et d'Hirtius Pansa, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

M. Diez, cherchant à expliquer l'assertion de Cornutus, rejette l'anc. gallois *bar,* héros, et pense que ce scholiaste a peut-être confondu le gaulois et le tudesque. Il rapproche donc le latin *baro* du goth. *bairan,* porter. Mais n'aura-t-il pas obtenu ainsi l'étymologie du *baro,* servus militum, plutôt que celle de notre *baron?* Passer de cette idée du mercenaire, fortis in laboribus, à celle de porteur de fiefs (lehensträger) nous semble difficile. Autant vaudrait s'en tenir (dans le sens de Cornutus) au gaulois *barner,* juge (armor. et corn.), qui représente assez bien le gravis et authenticus vir de J. de Garlande, ou bien encore à un dérivé possible du gallois *bern, bwrn,* fardeau (Davies).

Mais on a fait une autre conjecture : si le tud. *barn* (anc. sax. *eldebarn,* homines), sur lequel s'appuie M. de Chevallet, et qui par parenthèse vient aussi du goth. *bairan,* porter, était par hasard le mot auquel Cornutus a fait allusion, et si les Romains ne l'avaient employé que comme un terme de mépris, de la même manière que les peuples d'Occident, lorsque du mot *slave* ils ont fait esclave, les arguments donnés par M. de Chevallet ne seraient-ils pas amoindris de beaucoup par cette hypothèse? Et les Français eux-mêmes, en donnant à *baron* le sens de cornard et de cocu, n'ont-ils pas agi, à l'égard de ce mot, comme ont pu le faire jadis les Romains? Voy. Dom Carpentier.

En définitive, l'opinion de Raynouard a été abandonnée; mais, selon nous, on n'a point trouvé à la remplacer par quelque chose de plus positif. Voy. Ducange, v° *Baro;* Diez, Lex. etym., p. 45, v° *Barone;* Rayn., Lex. rom., II, 180, et de Chevallet, Orig. germ., p. 342 et suiv.

Basset, tout bas, à voix basse, v. 4372.

Le prov. *basset* se prend dans le sens d'abaissé. Rayn., Lex. rom., II, 190. *Baset,* à voix basse, est dans Mouskés, 24035; l'ital. a aussi l'adj. *bassetto.* Entre les étymologies diverses du mot *bas,* celle de Papias : *basus,* curtus a base et (nomen) proprium est, est remarquable. On peut néanmoins choisir entre le grec βάσσων, le celt. *bás* et le goth. *bauths.* Cfr. Diez, p. 47, v° *Basso;* De Chevallet, p. 224, et Diefenbach, Goth., I, 281-282.

Bastard, bâtard, v. 2412.

L'origine de ce mot est fort contestée, et les savants ont fait bien des conjectures à son sujet. Les continuateurs de Ducange citent l'opinion de Boxhorn, qui voit dans *bastard* un mot breton composé de *bas,* non profundus, depressus, et de *tardd,* germinare, pullulare, salire, oriri. Ils font remarquer en outre que la langue romane a dit dans le même sens : fils ou fille *de bas :*

> Si ot *de bas* li rois sis fius (Mouskés).

Et Dom Carpentier observe que l'on a dit, par suite, *venir de bas.* Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici l'analogie de cette expression avec le lat. *filius terræ,* homo obscurus, ignotoque genere natus. Cicero ad Attic., lib. 1. M. de Chevallet s'est arrêté à l'opinion de Boxhorn; et M. Michelet la cite comme l'hypothèse la plus probable, dans ses Orig. du droit fr., liv. I, ch. 3. On peut voir comment M. Diefenbach rattache aussi le mot *bastard* au goth. *bauths,* anc. haut all. *bôsi,* qui aboutit au corn. *basa,* faux, supposé, au gallois *bos,* vil, abject, cambr., *bâs,* bret., *baz* (Goth., I, 281-282).

M. Diez, considérant surtout le radical *bast,* fils de *bast,* place notre mot à la suite des dérivés de *basto,* bât; mais il reconnait qu'il n'est pas facile de tirer au clair cette dérivation (Lex. étym., p. 48-49). On pourrait rappeler à ce propos les mots *bankart, bankert, bankling,* conçu sur le banc.

Personne n'a remarqué, en faisant cette recherche, que dans les usages des anciens Français les termes destinés à marquer la filiation ou la parenté étaient tous empruntés au règne végétal. Ainsi la souche, la tige, l'estoc, les rameaux, les branches, les rejetons, etc., sont autant de comparaisons que nous avons conservées. Or, le mot *bastard* ou *fils de bas* ne rentrerait-il pas dans la même catégorie? Ce ne serait point alors à cause de la bassesse de son origine qu'il se serait nommé ainsi; car un *bâtard* pouvait avoir une mère illustre, et suivant le droit allem. : Pour une mère, point de bâtard. Keine mutter trägt einen bastart. Eisenhart, p. 154. On lui aurait donné ce nom parce que c'était un rejeton qui n'avait pas poussé régulièrement, semblable aux branches parasites qui croissent au pied de l'arbre ou bien à celles qui poussent de travers. On trouve, en effet, rameau

bastart et *fils de bas* au propre et au figuré : « Si quis furatus fuerit arborem.... et si fuerit *filius bort*, aut ramus abscissus, qui exeat de illa arbore, etc. (Ducange). » Dans cette phrase, *filius bort* équivaut à fils de *bas* ou rameau *bâtard*. Le *bord* de Rabestens, c'est-à-dire le *bâtard* de Rabestens, d'après le mot espagnol *borde*, prov., *bort*, anc. fr., *borde* (*burdo*, mulet, Diez, p. 61). On voit que les suppositions ne manquent point.

N'oublions pas que *bascon* est aussi l'équivalent de bâtard : Li *bascon* de Marueil (Bertr. du Gues., I, 127, et Froissart, gloss.), et que ce mot paraît avoir des rapports avec le prov. *bascunc*, de travers. Quant à *bascle*, qui est aussi dans Froissart, il ne rappelle pas moins le prov. *basclos*.

Voici quelques autres synonymes dont nous ne devinons pas l'origine : l'auteur des Vœux du Paon dit en parlant d'un chevalier qui manque à ses devoirs :

En fil de vaillant homme atent-l'en bon garant;
S'il ne paie son droit, se l'claime-on recréant;
Tout le monde le het et le va maudissant,
Si l'apelle-on *bastard* ou *per à l'incanant* (?).
(Vœux du Paon, MS. f° 23 r°.)

Miols vaut bons fils *à pièces nés*
Que mauvais d'espouse engenrés.
(Part. de Blois, v. 313-314.)

M. Burgui propose de lire *à péciés* (à péché) *nés*, dans ce dernier exemple. Gram. de la lang. d'oïl, II, 317, note.

Baston (combattre à l'escut et au), v. 5142.

M. de Reiffenberg a vu dans *baston* un mot employé pour une arme quelconque, et il fait remarquer que le fusil et l'arquebuse ont été appelés dans le principe des bâtons à feu. Il ne s'était point souvenu que dans les duels judiciaires l'écu et le bâton étaient les seules armes permises. « Et se doivent jurer seur sains, premièrement li campions de l'apeleur, car il ne set armes ne seur li cose qui soient ne de fer ne d'acier, et qu'il n'a armes fors de cuir et de fust, et qu'il n'a seur li nule broke, et qu'il ne set ne caraudes ne sorcherie qui doie sen compagnon nuire. » Ducange, v° *Campiones*, col. 113. « Et le prévot du camp doit reswarder que li bastons ne li escus ne soient ne quassé ne dépichié. » Ibid. Outre l'écu et le bâton, les champions avaient des masques, d'après un texte publié par Muratori : Armati clypeis, baculis, et *mascharii*s de ligno. Dom Carpentier croit pourtant que c'étaient plutôt des *masses*. Voy. v^is *Campiones, Basto* et *Baculos dare*. Chastellain a fait le récit d'un duel judiciaire qui eut lieu à Valenciennes sous Philippe le Bon, et dans lequel ces différentes circonstances sont mentionnées.

Les Provençaux ont employé les mêmes expressions :

L'*escut e'l basto* vuelh rendre
E m vuelh per vencut clamar.
(Rayn., Lex. rom., III, 161.)

Bataille, v. 19742, 30985.

Dans le premier exemple, *vaincre la bataille* est un latinisme équivalant à vincere bellum. L'auteur du Part. de Blois s'est exprimé de même:

Sire, fait-il, *bataille* aurons
Et, se Deu plaist, bien le *vaincrons* (I, 82).

Et dans la Ch. de Rol., *vaincre l'estour* en est le synonyme (édit. Genin, p. 328).

Dans le second exemple le mot *bataille* est pris pour corps d'armée, comme dans le Garin le Loh., I, 11, et ainsi que le fait remarquer Fallot, Rech., p. 513. C'est le sens que lui donne habituellement Froissart. Le mot *eschelle* a cette signification-là dans les écrits plus anciens, dans la Chans. de Roland, par exemple, st. 216. Quant à *bataille*, il est pris exclusivement pour combat dans ce dernier ouvrage :

Jo n'en ai ost qui *bataille* li dunne.
(Ch. de Roland, st. 2.)

Li arcevesque cumencet la *bataille*.
(Ibid., st. 113.)

Si l'trovent oi, *bataille* quident rendre.
(Ibid., st. 214.)

Il faut donner le même sens à l'expression *bataille campel* (Ibid., st. 227, et Travels of Charl., p. 18). Le prov. présente la même particularité : le mot *batalha* y veut dire combat, aussi bien que bataillon. Rayn., Lex. rom., II, 197.

L'origine de *bataille*, c'est le lat. *batuere*, combattre. Les gladiateurs eurent le nom de *batuatores* (Suétone); et, en parlant de leurs combats, Adamantius Martyrius a écrit : *Batualia*, quæ vulgo *battalia* dicuntur. M. Feugère a donc eu tort de croire que la première signification de ce mot a été corps d'armée, et qu'il n'a signifié combat que postérieurement. Précell. du lang. fr., p. 293, note 3. Voy. Ducange, gloss., v° *Batalia*, et Diez, Lex. etym., p. 49, v° *Battere*.

Batellant (batiaus), v. 1039.

Bateau batelant rappelle l'expression française de *meubles meublants*, et aussi le singulier vers fait à propos de l'enceinte de Paris :

Le *mur murant* Paris rend Paris murmurant;

ou bien encore celui de Boileau :

Et de son lourd *marteau martelant* le bon sens.

On a dit de même les *Bretons bretonnants*, qualification donnée aux habitants de la Basse-Bretagne pour les distinguer des *Bretons gallos* ou français.

Les dict. franç. mod. donnent le verbe *bateler*, mais l'Académie ne l'a point mentionné. Quant à son origine, c'est celle de *bateau*, qu'on tire généralement de l'angl.-sax. *bât*; anc. nord., *bátr*, kymr., *bâd*. On le trouve aussi dans

le bas latin *batus* et l'it. *batto*. Ducange donne le mot *batalaria*, qui, d'après un vieux commentateur de Juvenal, serait un bateau à rames, mais il n'ose pas y voir l'étymologie de bateau. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 49, v° *Batto*, et de Chevallet, Elém. germ., p. 336.

Batellie (tour ou cité), fortifiée, v. 3818, 15919, 16194, 19003, 20072, 20083, 33066.

M. de Reiffenberg, au premier de ces vers, a traduit ce mot par *bâtie*. C'est tout autre chose que cela. Si nous en croyons Ducange, v° *Bataillice*, une tour *batellie* serait une tour palissadée, et il faudrait y voir une dérivation de *bailles*. Voy. ce mot. La *turris bataillïata* des lois normandes (Ludewig. reliq., VII, 230) représente bien notre tour *batellie*, et rappelle surtout la puissance du seigneur. Dom Carpentier nous apprend en effet qu'on donnait le nom de villes *bateillieisses*, *bateliereschés* ou *bateices*, à celles qui n'avaient point de charte communale (v° *Baticius*), sans doute parce que les bastilles du seigneur le rendaient capable de s'opposer aux prétentions des bourgeois.

Malgré *bataillice* et *bataillïatus*, nous croyons que ce mot a la même origine que l'anc. esp. et le prov. *bastida*, l'it., *bastia*, *bastione*, et le fr. *bastille*. Cfr. Diez, Lex. etym., v° *Basto*, p. 48.

Dans le MS. des Vœux du Paon nous trouvons écrit *batillie* :

Mené l'en ont prison en leur tour *batillie* (f° 43 v°).

L'auteur du Baud. de Sebourc (I, 5, 8), écrit *bateillie* comme notre poëte.

Bauçant, adj. qualific. ajouté au mot cheval, et quelquefois nom propre de cheval, v. 5830, 6330, 19822, 30969.

Malgré beaucoup d'explications et de conjectures, la signification et l'origine de ce mot sont encore incertaines. Ducange, v° *Baucens*, commence par y voir le sens de : miparti de noir et de blanc, à cause de l'enseigne des Templiers décrite par Jacques de Vitry et appelée *bauceant*. Dans Martene, son nom est écrit *bauçant*. Les Provençaux donnaient le nom de *bausa* à cette enseigne :

Preiro banlera... lo *bausa*.
(Rayn., Lex. rom., II, 201.)

Les Espagnols lui donnent encore, dans leurs dictionnaires, le nom de *balza*. Dom Carpentier, v° *Baucendus*, cite un extrait de comptes pour l'armée d'Écosse, où il est question d'un grant *baucent* vermeil, et de *baucens* batuz en or, qui sont des pavillons pour les vaisseaux. Et il ajoute que, dans Jehan de Saintré, un petit pavillon s'appelle *baucrolle*. Au mot *Balzana*, le même savant cite la chron. d'Este, où on lit : Cum vexillis ad *balzanam*; et la chron. de Plaisance où les armes de Montferrat sont ainsi décrites : *Balzana*, scilicet media desuper rubea, alia media desubtus alba.

Partant de là, il n'est pas étrange qu'on ait expliqué un cheval *baucent*, par un cheval pie, c'est-à-dire bigarre de noir et de blanc, ou de blanc et de brun (Parise la Duch., p. 49), en un mot de deux couleurs. Raynouard (II, 201) laisse pourtant la chose dans le doute : *Bausan*, dit-il, sorte de cheval.

Nous devons d'abord examiner les passages des trouvères ou des troubadours, dans lesquels se rencontre ce mot :

Bausans fon chavals ferrans e bais
De miehts arabitz, de miehts morais.
(Gerard de Rossillon, cité par Rayn., II, 201)

Ce Baucent-là ressemble fort à celui qu'on appelle dans le rom. d'Alex., p. 87, le *bauçant* pumelé. Mais quelquefois on dit seulement le *bauçant*. Madox : Runcinus *baucennus*; D. Carpentier : *Baucendus*; rom. de Garin : *Baucens* le flori (le grison); rom. de Roncevaux : Chevax bruns et *baucens* et sors; Parise la Duch. : Destrier *bauçain*; rom. d'Alex. : Le bon *bauçant* grenu, p. 43; et dans les Vœux du Paon, f° 66 r° :

Vint poignant I destrier *baçant* arreblois.

Le plus souvent les trouvères joignent à *baucent* la spécification d'une couleur particulière. Rom. de Roncev. : Auferrant corsier *bausant* ou brun; Gaydon : Li bruns *bausans*; chans. des Saxons : Le brun *baucent* crenu (I, 138); et monte au brun *baucent* (Ibid., I, 212); le sor *baucent* (Ibid., I, 180). Cette dernière expression se retrouve dans le frag. d'Isambard et Gormond :

Els-tur le conte de Peitiers
Sur un destrier *sor bauzan*.
(Mouskés, II, XIV.)

Rom. d'Alex., p. 40 : Le brun *bauçant* gascon; Ducange, v° *Balzanus* : Unum equum baïum *balzanum*; D. Carpentier : Equus baius *bauchantus*; equus favus *bauchantus*. Guil. Guiart parle de destriers

Blans, noirs, bruns, bais, *baucens* et bailles.

Et dans les Vœux du Paon on trouve :

Qui amaine chevaus noirs et *bauchans* et gris (f° 56 r°),

Puis dans les tournois de Chauvenci :

Un grant destrier sor et *baucent* (v. 3900).

Enfin dans Baud. de Sebourc :

Puis montent es chevaus sors et *bauchans* et gris (II, 218).

Après tous ces exemples, que serait-ce si nous énumérions les avis des savants? Qu'il suffise de savoir qu'ils hésitent généralement entre le cheval pie et le cheval roux. M. P. Paris incline pour ce dernier, à cause du nom de *Baucent*, qui est donné au sanglier dans le rom. de Renard, II, 146. Ainsi, d'un côté l'étendard mi-parti blanc et noir des Templiers, de l'autre le nom du sanglier *Baucent*.

M. Genin, qui s'est occupé de ce mot dans sa lettre à M. P. Paris, p. 24, semble préférer le cheval pie, mais il n'adopte point l'étymologie proposée d'abord par M. Paris (ambo signatus); il en est même très-éloigné. M. Michelant (Chans. d'Alex.) y voit au contraire un cheval tirant sur le roux. Et, comme on le pense, chacun a sans doute des raisons à alléguer pour soutenir son opinion.

D'abord le cheval pie étant de deux couleurs, on peut être autorisé à expliquer ainsi le prov. *ferrans e bais*, et tous les chevaux *bruns* ou *sors bauçans* de la langue d'oïl. On peut en dire autant du *baius* ou *favus bauchantus* de la basse latinité. Cela signifierait donc un cheval brun, ou bai, ou roux, avec des taches blanches, en un mot un cheval pie.

En second lieu le cheval roux. Pour celui-là il n'y a guère à alléguer que le nom du sanglier dans le roman de Renart, et il faudrait alors dire que *baucent* signifie roux, partout où il se trouve isolé. Le *baucent* serait un cheval roux, comme le sanglier se trouve être le *baucent*. C'est ainsi, croyons-nous, que M. Michelant explique le vers que voici :

Le costés a *bauçans* et fauve le ~répon.
(Rom. d'Alex., p. 11.)

M. de Reiffenberg a même été jusqu'à traduire *sor bausan* par *sur-baucent*, extrêmement roux. Mouskés, II, xiv.

Nous pourrions nous en tenir là, si le mot *bausan* n'était pas conservé dans nos dictionnaires avec une tout autre signification. Dict. de l'Académie : *Balzan*, cheval noir ou bai, qui a des marques blanches aux pieds; *Balzane*, marque blanche aux pieds d'un cheval. — Autre dict. : *Barsan*, cheval qui a les quatre pieds blancs.

L'italien appelle *balzano dalla lancia* le cheval qui a une balzane au pied droit de devant, et *balzano dalla staffa* celui qui en a une au pied gauche de devant.

Ducange avait remarqué l'analogie de *balzanus* avec l'ital. *balzano*, mais il n'avait point poussé jusqu'au fr. *balzan*, et dans tous les cas en indiquant les rapports de ces mots avec *baucent*, il n'avait tenu compte ni de l'acception italienne ni de la française. Les savants qui sont venus après lui ont négligé plus encore ces deux termes. M. Diez est le seul qui en ait parlé; mais, suivant lui, l'it. *balzano*, le prov. *bausan*, le vieux fr. *bauçant* (qu'il explique par : marqué de blanc, ou marqué d'une manière générale, en parlant des animaux, d'où vient le nom de *Baucent* donné au sanglier dans le rom. de Renart), le nouv. fr. *balsan*, cheval bai qui a les pieds blancs, tout cela dériverait de l'ital. *balza*, bordure, frange, qui vient du lat. *balteus*, ceinture; valaq., *balts*, écharpe. M. Diez ajoute cependant que d'autres tirent le mot *balsan* de l'arabe *balhasan*, c'est-à-dire cheval qui a des marques blanches regardées comme un signe de beauté. Mais comme ce mot arabe n'a point passé dans l'espagnol, M. Diez en infère que cette étymologie est suspecte.

On voit que rien n'est plus incertain que l'origine de ce mot. *Baucent, Bausan*, a-t-il servi à qualifier d'abord le cheval? ou bien a-t-il au contraire désigné d'abord un étendard, un pavillon? en un mot, vient-il de *balteus*, ou bien de *balhasan?* Cette question, nous n'osons point la résoudre comme M. Diez, parce qu'il ne nous est pas démontré que tous les mots français tirés de l'arabe aient dû nécessairement passer par l'espagnol.

Quant à la signification du mot *baucent*, nous inclinons a penser qu'elle répond au cheval pie plutôt qu'au cheval roux. Mais nous n'oserions affirmer que ce mot n'a pas servi autrefois dans notre langue, comme aujourd'hui en italien, en français et en arabe, à désigner le cheval aux pieds blancs, que l'espagnol appelle *quatralbo*. M. de Chevallet semble rapporter au celtique l'étymologie du mot *balzan*, mais nous ne savons s'il le considère comme synonyme de *bauçant*. Breton, *bal*, tache blanche au front des animaux; écoss., *balladh*, tacheté. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 385, v° *Balza*.

Baudant. Peut-être faut-il corriger *Bauçant*, v. 16894.

Voy. la note de M. de Reiffenberg.

Baudour, joie, allégresse, v. 13580, 21154.

Cette forme est empruntée au prov. *bauzor, baudor*, qui a le même sens. L'ital. dit *baldore*. Raynouard fait au sujet de ce mot l'observation suivante : Dans les Annales du Hainaut, par Jacques de Guyse, IV, 376, on lit qu'après la prise de Nervie, César offrit des sacrifices aux Dieux dans un lieu. « Unde husque in hodiernum diem, locus ille ab eventu rei, lingua romana *Baudour*, id est gaudium Deorum, ab incolis nuncupatur. » Lex. rom., II, 201-202. M. Duméril (pat. norm.) rappelle aussi cette citation, v° *Baudour*.

La Chanson de Roland nous offre *baldur*, qui se rapproche de l'ital. :

Cum décarrat ma force e ma *baldur* (st. 204).
Repaires sunt à joie e à *baldur* (st. 269).

Le Raoul de Cambrai commence par ce vers :

Oiez chançon de joie et de *bauder*.

Le rom. de Tristan donne *baldur* et *baudor;* le Baud. de Sebourc, *baudour*, I, 42; le rom. d'Alex., *baldor*. Nous parlerons de l'étymologie à l'article *Baus*, joyeux.

Baulier au vent ou contre le vent, flotter, s'agiter, v. 7570, 8415, 23588, 26493.

Je voy là sa banière *balant* contre le vent.
(Bert. du Gues., II, 92.)

Son caperon *baulie*.
(Bau. de Seb., I, 14.)

Le ban de Macidoine contre vent *baloiant*.
(Vœux du Paon, MS. f° 24 r°.)

Le prov. a dit dans le même sens *banoiar* :

Lors estandarts dressats contr' al vent *banoians*.
(Chr. des Alb., p. 40.)

Cette expression donne à l'auteur du Baud. de Sebourc l'occasion de faire un jeu de mots. Bauduin menace Gaufroi de le faire pendre, et il lui dit :

Foy que doy S[t] Vinchant !
Je vous feray hermite ès bois de *bauliant*.
(Baud. de Seb., II, 384.)

C'est-à-dire dans les branches agitées par le vent. Voy. *Baulier, bauloier,* dans le rom. d'Alexandre et dans Raoul de Camb., p. 20.

On pense généralement que ce mot vient du bas lat. *ballare,* danser. Voy. Ducange, sup. Comparez avec l'it. *balicare,* le cat. *balejar* et l'esp. *abanicar*. Diez, Lex. etym., p. 40, v° *Balicare*. Le rapport avec le prov. *banoiar* est plus frappant, et peut-être ne devrait-on pas non plus écarter le prov. *balaiar,* avec lequel le vieux fr. *baulois,* balai, a une analogie incontestable. Rom. d'Alex., p. 64.

BAUS, v. 16228, 20582, 25550, 33797.

M. Hécart définit le rouchi *bau*, une poutre, lorsqu'elle n'est point en place, un sommier, lorsqu'elle est placée. Delmotte (gloss. MS.) dit que les *baux* sont des troncs d'arbres abattus. En terme de marine, il se dit des poutres qui sont posées dans le sens de la largeur du bâtiment pour affermir les bordages et soutenir les ponts (Académie).

Aportés bois et *baus*
Si carpentez eskieles pour monter à muraus.
(Baud. de Seb., I, 220.)

Mais as crestiaus lassus estoient chil Frison :
Li uns getoit 1 *bauch*, li autres 1 perron.
(Ibid., I, 106.)

Et si les a fait pendre, de col il a mespris,
A un *baux* traversain dessus li pieux assis.
(Bert. du Gues., II, 21.)

Tous les *baus* traversains ont à terre jetés.
(Chans. d'Ant., II, 121.)

C'est donc plus que des bâtons posés en travers, selon l'explication de M. P. Paris. On en jugera par ce dernier exemple : « Assavoir quatre gros *baulx* mis deboult, sur lesquelz y avoit quatre pannes, ung sommier et plusieurs gistes, en fachon d'un planchié en carures. » Bullet. de la Comm. d'hist. de Belg., 2e série, V, 116. On trouvera d'autres exemples de ce mot dans le Bertr. du Guesc., I, 147; II, 143, 233 et 209, où l'on a écrit *paux;* ainsi que dans le Baud. de Seboure, I, 252, où l'on a écrit *bans,* et II, 330. Voy. aussi Ducange, sup., v° *Baudatum,* où sont cités *bauche* et *bauk*. Cette façon d'orthographier pourrait servir d'argument à ceux qui tirent le mot bois de l'allemand *bauen*, bâtir. M. l'abbé Corblet rapproche le picard *bauke*, poutre, de l'allem. *balken*, du flam. ou du holl. *balk*, etc. Voy. surtout M. Grandgagnage, v° *Boge*.

BAUS, joyeux, v. 5838, 9056.

Baus et joians à bele chière.
(Gilles de Chin, v. 5764.)

Cuer *baut*, liet ne joiant.
(Baud. de Seb., I, 12.)

Prov., *bautz* et *baudos;* anc. cat., *bald;* ital. *baldo*. L'anc. fr. avait aussi *balt :*

Balt sunt et sigleut lément.
(Tristan, II, 74.)

Li emperères se fait e *balz* e liez.
(Ch. de Rol., st. 8.)

Il est facile de voir que de cet adjectif sont dérivés les subst. *baudour* et *baldur* de la langue d'oïl, *baldore, baldoria* de l'it., le verbe fr. *esbaudir*, l'it. *sbaldire* et le prov. *esbaldir*. On est d'accord pour voir leur étymologie dans le goth. *baltha*, hardi, cité par Jornandès; anc. haut allem. *bald*, hardi, anc. flam. *bald,* même signif. Cfr. Diez, p. 39, v° *Baldo;* Diefenbach, Goth., I, 271, v° *Baltha;* Rayn., Lex. rom., II, 201, v° *Bauts;* de Chevallet, p. 328; Aug. Scheler, Orig. germ. du fr., p. 20.

BEDEL, sergent, v. 13395. — Qualification injurieuse, v. 22163, 22176. — BIDAUS, soldats combattant à pied et armés de lances, v. 9049, 9078.

Le roy de tout le mont que li félon *bedel*
Travellièrent en crois.
(Baud. de Seb., I, 245.)

Chalens a li danslaus
Qu'envoiet 1 avez esrant par vo *bediaus*.
(Ibid., I, 288.)

A S[t] Herbert del Rin, où or font lor avel
Roynes et duchoises, et garçon et *bedel*.
(Ch. des Saxons, I, 131.)

Quel part est le Capstal et li anglois *bedel*.
(Bert. du Gues., I, 154, note.)

Ce dernier exemple nous montre le mot *bedel* dans une acception injurieuse, comme le sarrasin *bediel* et le linage *bediel* de notre roman. Les *bidaus,* que notre auteur appelle quelque part une gent desraée, ont sans doute donné naissance à cette signification. Dom Carpentier cite un passage des annales de S[t] Victor, sur l'an 1312, où l'on voit que les *bidaus* s'étant livrés à toutes sortes de déprédations, parce qu'on ne les avait pas payés, on fut obligé de sévir contre eux, et plus de cinq cents furent pendus. Nous avons confondu *bedel* et *bidaus,* qui ont, pensons-nous, une origine commune, car nous n'osons voir dans *bedel* une forme de *béduin,* voleur, pillard; Ducange et Dom Carpentier distinguent pourtant *bedellus* de *bidaldus*. L'origine de *bedel* est

germanique. Bas lat, *bedellus*, ital., *bidello*, esp., prov. et port., *bedel*, cat., *bedell*, angl.-sax., *bydel*, anc. haut allem., *butil*, nouv. haut allem., *büttel*. Cfr. Diez, p. 54, et de Chevallet, p. 338.

Béduin, nom de peuple servant de qualificatif, v. 6849, 29563.

Notre auteur parlant de l'âne de Pierre l'Ermite, l'appelle un âne *béduin*, et dans l'autre passage il cite ly paiien *Béduin*. Ce mot signifie en arabe, errant, nomade. Voy. Pihan, gloss. des mots franç tirés de l'arabe.

Béer, **baer**, viser, aspirer, proprement regarder en tenant la bouche ouverte, v. 1915, 9077, 18708, 31809.

« Les Seize voyaient l'Espagnol ne *béer* qu'après notre couronne. » Et. Pasquier, Lett. xvii, 3. « *Béer* après les choses futures. » Montaigne, Essais, I, 3.

Qui à nul bien ne *bée*.
(B. de Seb., I, 13.)

Je ne *bé* mie à r'aler le matin.
(Mort de Garin, p. 122.)

Prov., cat., *badar*; ital., *badare*; patois du Berri, *bader*; pic., *béer*, *beyer*, *bayer*; bourguig., *beuiller*. Guil. Briton traduit le lat. *inhiare* par *baer*, et dans le Tetraglotton ce même mot est défini : « *Baailler* et ouvrir la bouche pour prendre quelque chose. Tâcher à avoir quelque chose. » Tout cela nous explique le français mod. *bayer* et *béer*, et même *badaud*.

L'expression *geule baée*, de notre auteur (v. 9077), se retrouve aussi ailleurs. Prov., *gola badada*, Ray., Lex. rom., II, 166; *gola badeia*, Chr. des Alb., p. 194; anc. ital., *boca badhadha*, *bocca badada* : ce qui revient à *bouche béante*. Dans Rabelais on lit : *gueule baye*, et c'est peut-être à cause de cela que l'Académie, en conservant cette expression par rapport aux tonneaux vides, a écrit *gueule bée* au lieu de *béée*. Dom Carpentier nous donne la preuve (v° *Beare*) qu'il faut ajouter à tous ces dérivés le mot *bée-gueule*, qui signifia d'abord sot, hébété. Singulière destinée des mots! puisqu'une *bée-gueule* peut aujourd'hui faire la petite bouche.

L'éditeur de Guill. Briton, au lieu de rattacher à ce mot le participe *entrebâillé*, entr'ouvert, est allé chercher un peu loin le mot « *baille*, accoucheuse, du lat. *bajula*, portière, celle qui ouvre à l'enfant la porte de la vie. » Il est vrai qu'on dit d'une porte qu'elle est *entrebâillée*; mais on dit aussi que les fenêtres *bâillent*, et le verbe *baer*, *bayer*, suffit à l'explication de ces mots, sans qu'il faille recourir à un contre-sens; car *bajulus* ne signifie pas portier, mais porteur, ce qui est bien différent. Remarques sur le Patois, p. 71. L'étymologie de *béer*, *baer* n'est pas tout à fait sûre. C'est peut-être une onomatopée. Cfr. Diez, p. 35, v° *Badare*. Voy. aussi au mot *Bielle*.

Béguant (les aloit bien), v. 2307.

M. de Reiffenberg a traduit *béguant* par regardant, comme si c'était une forme de *beyer*. C'est tout simplement une mauvaise lecture. Le MS. porte :

Ly chines à son seus les aloit *bien végnant*.

Behordis, plaine où l'on joute. Gilles de Chin, v. 3877. Voy. ci-dessous.

Behourder, jouter, v. 1545, 3925, 4242, 14303, 34835.

Quant ont mengié, as chevax se sont mis;
Pour *béorder* sont issu de Paris.
(Mort de Garin, p. 22.)

Ce qui frappe d'abord dans l'examen de ce mot, c'est la variété des formes qu'il revêt, selon les lieux. Tantôt c'est *behourder*, *béorder*, tantôt c'est *bohourder*; le prov. dit *beordar*, *biordar*, *bagordar*, et dans un sens plus restreint *bordir*, *baordir*, *burdir*; l'ancien ital. a *bigordare*, le nouv. *bagordare*. Les subst. fr. *behourdis*, *bohort*, *bouhourt*, *behort*, se changent de même en *bagordo*, *bigordo*, chez les Ital.; *bohordo*, *bofordo*, chez les Espagn.; *bofordo*, *bafordo*, dans l'anc. port. (bas lat. *bufurdium*); *beort*, *beiort*, *biort*, *bort*, chez les Prov.

Les significations ne sont pas moins curieuses. En France le mot se rapporte à tout exercice chevaleresque, tel que tournoi, jeu de la quintaine, etc. :

Bertrand le capitaine vous fait par moi mander...
Qu'ens ou marchié venez combatre et *behourder*.
(Bertr. du Gues., I, 87, note)

Felipes commanda la quintaine à drecier
Icel jor i férirent li nouvel chevalier...;
Quant il ont *behordet*, s'asient au mangier.
(Rom. d'Alex., p. 14.)

En Allemagne, *bûhurt* exprimait plutôt le tournoi proprement dit. En Espagne c'était ce qu'on appelait courir les cannes ou les baguettes. En Italie c'était la quintaine, la bague ou le tournoi. Le jour de l'année où avaient lieu ces sortes d'exercices, avec le plus de solennité, se nommait dans nos pays le jour du *behourdich*, et l'endroit où ils se faisaient s'appelait même *bohordis* :

En une moult bele campeigne
Li *bohordis* a non la pleigne.
(Gilles de Chin, v. 3877.)

Si l'on ne voulait y voir que le jeu des cannes, des bâtons, des lances, ce mot pourrait venir simplement de *bordes*, bas lat., *bordæ*, bâtons (D. Carpentier); prov., *bordo*, lance, pique, bourdon. On remarquera même que le dimanche du *Behourdich* s'appelle aussi dimanche des *bordes* ou des bâtons.

Mais M. Diez croit que *bohorder* est un mot composé, et il s'agirait de savoir si la seconde partie du mot vient de l'allem. *hurten*, heurter, ou du bas lat. *hourdum*, rouchi, *hourdage*, *hourd*, échafaud; wallon, *hoûr*, houremen, *hoûdemen*; picard, *hourt*, *hourdis*, *hourdage*.

Dans cette dernière hypothèse, nous nous rapprocherions du jeu des cannes espagnol qui se dit en catal. *tirar a taulat;* et d'un autre côté, en regardant la première partie du mot comme un synonyme de bois, *bós*, on pourrait trouver dans *bohordeis* un équivalent du dominica de *lignis orditis*, ce qui ramènerait ainsi au sens du bas lat. *borda*, claie. M. de Chevallet voit dans notre mot *behourder* l'anc. allem. *behort*, composé du préfixe *be* et de *hurten*, Élém. germ., p 341; et Raynouard pense que le nom du dimanche du *behourdich* vient de ce que ce jour-là on faisait des jeux et des combats avec des bâtons nommés *bouhours*. Cfr. Ducange et Dom Carpentier, v[is] *Borda, Bordæ* et *Bohordicum;* et Diez, Lex. etym., p. 37, v° *Bagordo*.

Notre opinion est, en résumé, que le jeu du *bohourdis*, le dimanche des *bordes*, etc., se rapportent à une coutume fort ancienne, dont il est resté des traces en beaucoup d'endroits, et qui consistait en jeux ou exercices, dans lesquels le bâton avait le principal rôle. Nous sommes disposé à y voir l'arme avec laquelle on chassait l'hiver, ou qui aidait à pousser le char du soleil au printemps. Il y a là-dessous une tradition germanique, à laquelle se rattache plus d'un jeu encore en usage dans les campagnes, entre autres le jeu de crosse. Nous n'ignorons pas que l'étymologie de *borde, bourdon*, telle que la donne M. Diez, s'oppose à notre système; mais cette origine est-elle certaine?

Quant à l'opinion de M. de Martonne, qui explique *behourder* par trotter, nous ne savons sur quoi elle se fonde. Parise la Duch., p. 87.

Bendé (escu), v. 5325, 13176.

Voy. Bert. du Gues., I, 143.

Cette expression se rapporte aux bandes de fer dont on garnissait ordinairement le bouclier :

> Les escus à leur cols c'on fist *de fer bender*.

Quelquefois cette garniture était en or :

> Lembert saisi par l'escu d'or *bendey*.
> (Chev. au Cygne, v. 597, note.)

Dans les Travels of Charl., il est question d'une fiertre ou châsse *bendée* d'argent :

> Li reis fait faire une fertere, unkes meldre ne fud,
> Del plus fin or d'Arabie i ont mil mars fundud.
> Il la fait seiler à force e à vertuz,
> A grant *bendes* d'argent la fait lier menuz (p. 8-9).

Nous croyons qu'il ne faut pas confondre l'écu *bendé* et l'écu listé, malgré les rapports de signification.

Benéicon (a dieu), v. 1306.

Locution qu'on retrouve tout d'une pièce dans le provençal : *A Dieu benaicion*, Chr. des Alb., p. 56. *Beneisio*, Gloss. occitan.

Bénéis, bénis, v. 17400. Voy. *Maléis*.

Ber, preux, vaillant, courageux, v. 1971, 2119, 21861, 21864, 21892, 24562.

Nous avons dit notre opinion sur l'origine de ce mot, v° *Baron*. Contentons-nous ici de le montrer sous la forme d'un adjectif. On trouve dans Garin le Loh. l'expression *férir comme ber* (I, 13), c'est-à-dire comme un brave.

> Veillez-moi raconter
> Que c'est de ces lions et de cel aigle *ber*.
> (Bertr. du Guesc., II, 246.)

On peut voir des exemples de ce mot dans Raoul de Camb., p. 6; Baud. de Sebourc, II, 213; Ph. Mouskés, I, 610, 611, et dans les Trav. of Charl., p. 21 et 22. Nous remarquons dans Parise la Duchesse, p. 123, la forme *biers*, qui n'a point été comprise. De tant fist-il que *biers*, c'est-à-dire, en quoi il se conduisit comme un *ber*. Fallot n'a pas compris davantage la forme *beer* des Trav. of Charl., p. 7.

Berruyer, homme du Berri, v. 8818. — Chevalier, vaillant, brave, etc., v. 2613, 8960, 11186, 18160, 24549.

Cette expression a donné beaucoup d'embarras à M. de Reiffenberg. A plusieurs reprises, il a fait et défait ses conjectures, et en somme il n'est point arrivé à une solution.

On ne peut nier que le mot *Berruyer* n'ait souvent le sens de *Berrichon* ou d'habitant du Berri, ainsi que le dit Roquefort. Est-ce à dire pour cela qu'il n'ait jamais eu d'autre sens? De nombreux exemples prouvent le contraire.

Lorsque M. de Reiffenberg rencontra ces vers :

> Elyas se deffent à loy de *Berruier* (v. 2613).
> Ly évesques fu armés à loy de *Berruyer* (v. 8960).
> Ne say en mon royalme deux hommes acointier
> Pour mieulx faire le camp contre ung seul *Berruyer* (v. 11186).
> Combattre et assallir à loy de *Béruier* (18160).

le savant éditeur rappela deux passages du Baud. de Sebourc :

> Et Bauduin chevauche à loy de *Berruier* (I, 271).
> Tangrés et Buinemons, chil venoient primier,
> Quant virent les bourgois venir et aprochier,
> En conroi se sont mis li noble *Béruier* (II, 416).

Et d'après ce dernier exemple, il fut convaincu qu'il ne s'agissait point d'habitants du Berri, puisqu'il était question de princes italiens; mais il sembla pencher alors pour la signification d'oiseau de proie.

M. de Reiffenberg aurait encore trouvé dans la suite du roman le vers que voici :

> Et Dodequins ly vint à loy de *Berruier* (v. 24549).

Mais ce vers n'était point de nature à faire naître une nouvelle hypothèse.

Reprenons donc la difficulté au point où il l'a laissée.

1° *Berruier* veut dire habitant du Berri. Ce point est incontestable pour notre vers 8818. Dans la Chans. d'Ant.,

II, 152, et dans le Bert. du Gues., II, 228, le doute n'est pas permis non plus, et il est probable qu'il faut l'entendre de même dans le roman d'Ugon lou *Barruier* et d'Orson de Biauvaiz. F. Michel, Rapp. au ministre, 1839, p. 39 et 79. Fallot a-t-il eu raison de prétendre contre M. Bekker, que dans Gérars de Viane *Berruier* ou *barruier* avait le même sens? Dans la plupart des citations qu'il fait, il est question de *Lanbers li berruiers :* or, ce Lambert était effectivement comte du Berri et vivait à la cour de Charlemagne. Ici du moins la présomption est en faveur de l'opinion de Fallot.

> Li rois appelle *le conte de Berri :*
> Sire Lanbert, gardeiz n'i ait menti.

Mais ailleurs il est fait mention d'Ottes *li Berriers;* et l'on peut se demander s'il s'agit encore d'un homme du Berri. Voy. Fallot, Rech., p. 510-513. Cela même n'est, au reste, qu'une présomption, et il sera bon d'avoir tout examiné.

2° *Berruier* signifie-t-il chevalier, brave, vaillant, aventureux, jeune preux cherchant les aventures? Vient-il de l'espagnol *barragan*, bon compagnon, ainsi que l'affirme M. Bekker?

C'est ici l'occasion d'ajouter quelques exemples à ceux que M. de Reiffenberg a produits :

> Puis li cria : Guesclin! à loy de *Beruier.*
> (Bert. du Gues., I, 37.)

> Que je vous vy montez à loy de *Berruier*
> En armes et en chevaux comme bon soudoier.
> (Ibid., II, 31.)

Et comme variante de ces derniers vers :

> Je vous vi bien montez à loi de *chevalier*
> En armes, en chevaux, à loi de soudoier.
> (Ibid., note.)

> Laiens y ot pillars qui firent à blasmer,
> Faulx *Berruiers*, qui voldrent le bon duc adosser
> Et servir les Englois pour pillier et rober,
> Et maint bani aussi pooit-on là trover.
> (Ibid., II, 242.)

> Et comment as-tu non? dit Salorez le fier.
> Es-tu tant gentix hom que doies cest mestier
> Tenir sans mesprison, sans mon pris abaissier?
> Ne combatroie mie à home *Berruier :*
> Haut home covient estre, cui je doi acointier.
> (Chans. des Saxons, II, 171.)

> Et en la ost veirem solats e laigna
> E'ls *berroviers* soven correr la plaigna.
> (Alcart del Fossat, cité par Rayn., Lex. rom., II, 215.)

Si nous en jugeons par les passages qui précèdent, *Berruyer* est un mot dont la signification a beaucoup varié. Ainsi dans le premier et le deuxième exemple il est employé comme dans notre roman, et la variante nous montre bien qu'il signifie chevalier. Son acception est plus claire encore dans le troisième, où l'on appelle des pillards, *faux berruyers*, c'est-à-dire faux chevaliers. Les vers qui suivent sont aussi une preuve du sens qu'il faut donner à *berruyer :*

> Et ly noble baron qui tant sont à prisier
> Estoient sur les camps *à loy de chevalier* (v. 33385).

L'auteur a employé ici un synonyme : ailleurs il dit *à loy de berruyer.*

Mais dans le quatrième exemple, tiré de la Chans. des Saxons, au lieu d'être un chevalier, un gentilhomme, etc., le *berruyer* n'est plus qu'un misérable soudard, avec lequel Salorez ne voudrait pas se commettre, dit-il. Le mot se rapprocherait donc ici de la signification de *berrovier*, en provençal, éclaireur, soldat d'avant-poste, ce qui constitue une troisième acception. Ducange ne semble pas en avoir connu d'autre. Sous le mot *Berroerii*, il rappelle les *berrovieri* italiens, qui sont des spadassins, des sicaires et des routiers. Les *berruarii*, mentionnés dans l'hist. du Dauph., p. 131, ont le même sens. Les *beruarii* de Johan. Presbyter sont des gardes du corps : « Habebat episcopus suis stipendiis *beruarios* et bidarios duo tela portantes. »

Dom Carpentier voit dans *Berroerii* des espèces de ribauds, gens très-hardis, se ruant sans ordre au combat, capables de tous les crimes et toujours prêts à piller.

Nous sommes un peu loin du chevaleresque *berruyer*, dont nous avons parlé d'abord, et pourtant il est difficile de le méconnaitre sous ces différentes formes. Ducange y ajoute encore celle-ci : « Un chevalier qui fut chevetaine des *bruyers* de France et qu'on appelle *burgant.* » V° *Brigancii.* On voit qu'il ne relève pas ce nom.

S'il faut en croire ce même savant, *berrovieri* répondrait à l'ital. vulgaire *birri, sbirri.* Quoi qu'il en soit, ce ne peut être là qu'un sens détourné, et nous sommes convaincu que *berruier* a été pris d'abord dans un sens noble et honorable. Qui sait si Lambert le *berruyer* du roman de Gérars de Viane n'a pas fait vulgariser le mot dans cette acception-là. On remarquera que plusieurs fois le trouvère dit coup sur coup Lambert le *berruyer*, puis Lambert le guerrier. S'il n'a pas pris l'un pour synonyme de l'autre, il n'est pas certain que d'autres n'aient pas fait cette confusion, et dans ce cas l'origine du noble *berruyer* serait claire, elle remonterait à un habitant du Berri.

Une autre conjecture serait de rattacher *berruyer* à *ber.* Il semblera plus difficile de trouver ses rapports avec l'esp. *barragan.* M. Diez n'en a pas eu la pensée. Lex. etym., p. 467, v° *Barragan*, et p. 566, v° *Berruier.*

Besquis, biscuit, v. 4783, 16025.

Prov., *bescueg, bescueit;* cat., *bescuyt;* esp., *biscocho;* port., *biscuto;* ital., *biscotto;* lat., *bis-coctus.* L'ital. *guascotto* vient de *quasi-coctus.* Diez, p. 57, v° *Biscotto.* Voy. la note du v. 4783, et Baud. de Seb., I, 8.

Besquocier, lancer, tirer, v. 9381, 13383.

D'un côté M. de Reiffenberg a expliqué ce mot, en hésitant, par lancer (?); de l'autre il a tenu à la définition d'escamoter, donnée par Roquefort. Il en est résulté, dans ce

dernier cas, un contre-sens, et nous sommes obligé de rétablir ici la phrase qui a été mal ponctuée :

Et enssy qu'il s'aloit ensy gloreffant,
Fist Dieux venir ung vent merveilleux et sy grant,
Et l'orent ly payen ou visage devant,
Arcier, arbalestrier, et cil qui vont traiant
Saiettes et quariaus; apriès le *besquoçant*
Ly fier se retournoient tellement en vollant
Que desus iaus r'aloit ly grans très ravalant (9677-9683).

Apriès le besquoçant, c'est-à-dire après qu'ils avaient tiré ou lancé leur trait. M. de Reiffenberg écrivant :

Et cil qui vont traiant
Saiettes et quariaus apriès le besquoçant,

a cru que cela voulait dire « et ceux qui vont tirant *après ceux qui les évitent*, » et il a essayé de garder ainsi quelque chose du sens d'escamoter.

Dom Carpentier, v° *Biscatia*, a donné la même explication du mot *bescochier* pour les vers suivants :

Que tant comme on torne sa main
Nous a une âme *bescochie*.
(Mirac. de N. D.)

C'est cele qui l'autrui fet prendre,
Rober, tolir et bareter,
Et *bescochier* et mesconter.
(Rom. de la Rose.)

Escamoter, dit-il, parce que cela se fait souvent au jeu, et que le mot *biscatia* est un jeu de dés. Il est évident que ce mot doit avoir un double sens et qu'il est impossible de trouver de l'identité entre le *besquocier* de notre auteur et celui de Dom Carpentier. Un de nos passages porte :

Lors furent *besquociet* à ce cop maint quariel (v. 15383).

C'est peut-être un synonyme de *descocier*, qui a du reste le même sens :

Plus tost k'arondiaus ne vola
Ne c'arbalestres ne *descoce*.
(Rom. de Renart, IV, 333.)

On pourrait, dans ce cas, le rapprocher de l'ital. *scoccare*. Cfr. Diez, p. 104, v° *Cocca*. Le flam. *beschieten* et l'allem. *beschiessen* ont également de la ressemblance avec notre mot.

M. Duméril dit que dans le département de l'Orne, *se bescocer* veut dire se troubler, et il cite des vers de Froissart. Il rappelle aussi ce que Dom Carpentier a dit de ce mot (Pat. norm.).

En rouchi, on se sert de *biscoter* dans le sens érotique de Rabelais, I, XLV, et peut-être y a-t-il quelque analogie entre ce mot et l'autre.

Bestourné, mal tourné, mis à l'envers, v. 9987.

« Fortune qui oncques ne séjourne, mais tourne et *bestourne*, » a dit Froissart, à l'exemple de notre poëte :

Et Fortune nous a son roet *bestourné*.

Mouskés dit *bestourner* quelqu'un, pour le maltraiter, v. 4281. La signification de ce mot se retrouve dans le bas lat. *bestornatus*. MM. Chabaille et Jubinal ont cru que Renart le *bestourné* voulait dire doublement changé, métamorphosé, *bis tornatus*. Cette étymologie n'est pas fondée : *bestourné* signifie mal tourné, et non pas deux fois tourné. Renart le *bestourné* serait donc, à la rigueur, Renart le mal tourné; mais l'idée de changement ou de métamorphose peut très-bien être admise aussi, témoin ces vers de Mouskés :

Moult sot, quant il se *bestourna*,
Qui rois iert et capons torna (v. 19965),

C'est-à-dire : Bien sot fut le roi Richard, quand il prit un mauvais déguisement et qu'il alla tourner les chapons à la broche, lui qui était roi.

Le franç. mod. a laissé à *bistourner* le sens primitif de *bestourner*. C'est, dit l'Académie, tourner, courber un objet dans un sens contraire au sens naturel, de manière à le déformer. Il est vrai que le mot a pris également la signification du provençal *vistornatz*.

Voy. les notes de M. de Reiffenberg sur les vers 4281 et 19965 de Mouskés, et dans les œuvres de Rutebeuf, la note de M. Jubinal, I, 463.

Bété, immobile, figé, muselé, v. 18704, 26692.

M. de Reiffenberg a rappelé les citations, faites par M. Michel au sujet de la *mer bétée*, dans les Trav. of Charlem., p. LXXIV, note. Il a également rapporté l'explication de Méon dans le rom. de Renart; mais il n'en a point donné une autre, à moins que l'on ne regarde comme telle les vers de l'Image du monde au sujet de l'Atlantide, publiés d'abord par Raynouard et reproduits par M. Michel. Le prov. *betat* est traduit par *beté* dans le Lex. rom. de Rayn., II, 216; mais *beté* n'est point du franç. moderne. Raynouard se contente de dire que la mer *bétée* est une mer éloignée. Il donne néanmoins ce passage du livre de Sydrac :

« Y a doas mars : la una es la mars *betada*, sela que esvirona la terra;... la seconda si es la mars negra. »

M. P. Paris y reconnait l'océan, la grande mer, et pense que ce mot a peut-être l'acception précise de mer non explorée, défendue. Chans. d'Ant., table des noms. M. Diez cite ce passage du Brandaine, publié par M. Jubinal, p. 132 : Ausi com ele (la mer) fust *biétée*, et il le rapproche de l'original, p. 26 : Coagulatum.

On peut, d'après cela, expliquer le sanc vermelh *betatz* du rom. de Fierabras, ainsi que le sang *bété*, dont Roquefort n'a point deviné la signification. C'est du sang coagulé ou figé. Quant à la *mer bétée*, qui environne la terre, comme le dit Sydrac, Quinte Curce parait y faire allusion dans ce passage : « Caliginem ac tenebras et perpetuam noctem profundo incubantem, repletum immanium belluarum gregibus fretum : *immobiles undas*, in quibus emoriens defecerit. » Lib. IX, c. 4. La mappemonde du Xe ou du XIe siècle, citée par M. Mone d'après un MS. de St-Omer, dit égale-

ment : « Ultra insulam Thyle nulla est dies, sed perpetuæ tenebræ et *concretum mare.* » Anzeiger für die Kunde, p. 113-116. Aussi les Arabes ont-ils appelé cette mer la mer ténébreuse. Voy. Santarem, Essai sur l'hist. de la cosmog.

Roquefort a indiqué une autre acception du verbe *béter*, emmuseler, et M. Diez croit que c'est là l'angl -sax. *bœtan*. Mais ce savant n'est pas aussi sûr de l'origine de *bété*, coagulé, qu'il tirerait volontiers du gallois *binndich*, si ce dernier n'était pas d'une forme trop différente. Nous y verrions bien plutôt le lat. *hebetare*, qui répond à toutes les acceptions de ce mot. Aquae *hebetes* (Pline), Gelidus tardante senecta sanguis *hebet* (Virg.).

Béu, bu, v. 6547.

M. Genin prétend que l'on prononçait *bévu*, d'autant que la forme primitive n'était pas boire, mais *bevre*, de bibere. Variat. du lang. fr., p. 144. A ce compte, les Provençaux auraient dû plus que personne prononcer *bevut*, et pourtant leur participe est *begut*. D'un autre côté, nous remarquons la forme *boüd* dans la Ch. de Rol.

Beubant, orgueil, pompe, appareil, v. 3855, 27859, 33223.

Prov., *boban*, Rayn., Lex. rom., II, 229. El orgolhs el *bobans*, Chr. des Alb., p. 292. Anc. cat., *bobans*.

Grieux et Macidonois où grans ert li *beubans*.
(Vœux du Paon, MS. f° 124 v°.)

Jehan Joiel, où grant fu li *bobans*.
(Bert. du Gues., I, 149.)

Des François abati la *bobance*.
(Ibid., I, 172.)

Abatre leur vaurai, se je puis, leur *bubanche*.
(Baud. de Seb., I, 377.)

Voy. aussi le rom. d'Alexandre, gloss. M. Diez a montré l'analogie de ce mot avec le prov. *bomba*, pompe, d'où vient l'it. *bombanza* et le fr. *bombance*. Il parait tirer son origine du lat. *bombus*, qui a formé l'adj. *bombicus*, employé par Vénance Fortunat. Cfr. Diez, p. 60, v° *Bomba*, et Ducange, gloss., v° *Bombicus*, et sup., v° *Bobinare*.

Beubencerie, v. 4425.

Même signification et même origine que le mot précédent.

Bieffroy, bruit, tumulte, v. 1336.

Cette signification n'est venue que par extension. Le *beffroi*, m. h. all. *bercvrit*, *bervrit*, fut d'abord une machine de guerre, une tour en bois, au moyen de laquelle on s'approchait des villes pour les assaillir plus facilement. Puis on donna ce nom dans les villes de communes aux tours dans lesquelles se trouvait la cloche de ban. Et enfin on confondit parfois le tocsin avec le nom du *beffroi*. Voy. Dom Carpentier, v° *Betfrerius*. L'Académie a consacré cette façon de parler dans la langue moderne; on dit : *Le beffroi* sonne. C'est à une confusion du même genre que nous devons ici le sens de bruit, tumulte, donné à *bieffroy*.

Biel (être), v. 23371.

Synonyme d'*abiélir*. Voy. ce mot. La locution moderne *il fait beau*, il est agréable, commode, semble s'y rapporter.

Biel, bien, bellement, v. 584, 4061, 35030.

Cette manière de parler s'est conservée dans les expressions *bel et beau*, *bel et bien;* mais l'Académie n'a pas cru devoir mentionner *parler beau*, qui pourtant se dit encore aujourd'hui comme jadis en beaucoup de lieux.

Parmi les dois le prist, si l'a *bel aparlé*.
(Vœux du Paon, f° 75 r°.)

Bielle (la trouver), v. 8876.

Locution équivalente à *la donner* ou *la bailler belle*, qui se disent encore.

Belle l'avés trouvée !
(Baud. de Seb., I, 15.)

Li vilains nous en a une *belle* donnée,
Qui nous a fait venir et regarder la bée.
(Bert. du Guesc., I, 86.)

Ce dernier vers nous offre peut-être une forme primitive de la locution *donner une baie*, qui serait plus ancienne qu'on ne l'a cru et devrait se rattacher au verbe *béer*, tout aussi bien que dans cette phrase : « Ils ne recherchent des dames fors la *bée*. » A. Dinaux, Trouvères du Tournaisis, p. 253. Voy. Genin, Lexiq. de la lang. de Molière, v° *Baie*.

Bienveignant (soyés), bienveigniés-vous, v. 2307, 18504, 31098.

Formule pour souhaiter la bienvenue. Chans. des Sax., II, 17.

Chastelains, *bienveingniés*, vous et vo compaingnie.
(Baud. de Seb., I, 59.)

L'auteur des Vœux du Paon emploie l'expression *faire bienvignanz :*

Cassiel le Baudrain li a fait *bienveignant* (f° 96 v°).
Puis lor font *bienvignanz* de lor Dieux souverains (f° 32 v°).

Fallot (p. 517) a noté le verbe *bienviegner quelqu'un*, d'après les Mém. de J. Du Clercq, III, 179, et IV, 46, éd. Buchon Il aurait pu le trouver aussi dans Et. Pasquier, Rech., V, 6.

Biers, berceau, v. 21126.

Picard, *ber;* norm., id.; rouchi, *berce*, *berche;* prov., *bres*, *bretz*, *bers;* cat., *bres;* anc. port., *breço;* nouv. port., *berço;* anc. esp., *brizo;* moy. lat., *berciolum*. Mouskés écrit *bierc*, v. 15892. « Depuis le *bers* jusqu'au tombeau. » Et. Pasquier, Lettres, VII, 10.

Li enfes hors des *bers* traioient.
(Rom. de Rou, v. 6580.)

Peut-être du celtique *bersa*, clôture de haies. Voy. Duc.,

v^is *Bersa* et *Berciolum*. M. Diez, p. 566, rapproche *bercer*, balancer dans un berceau, de *bercer*, frapper de traits ou de flèches, à cause du bas lat. *bercellum*, espèce de bélier, machine de guerre suspendue, répondant au bas lat. *agitarium*, berceau. Ce serait donc à l'idée du mouvement que ce mot devrait son origine. Il est cependant remarquable que l'espagnol appelle *brezo*, *bleso*, un lit d'osier, et que *combleza* signifie concubine.

BIERSAULT (CHAR DE), gibier, venaison, v. 7364. Voy. ci-dessous.

BIERSER, lancer des traits, percer de coups, v. 984, 1106, 5734, 5958, 9371, 13253, 23684, 26593, 34799.

Si font ces ours berser, menant grant huerie.
(B. de Seb., I, 57.)

Es grans foriés aloient arcoier et berser.
(Rom. d'Alex., p. 400.)

Dans le Garin le Loh., I, 27, l'éditeur propose de lire verser, tomber à terre, au lieu de *berser*, et à la page 37 il écrit même verser; mais dans la Chans. d'Ant., I, 25, 132, le même savant a laissé à ce mot son orthographe et sa signification. M. de Reiffenberg a aussi imprimé *vierser* au v. 984.

Ph. Mouskés (v. 14391) emploie *bierser* dans le sens de chasser, sens qu'il a eu fort souvent et qui a donné lieu aux dérivés *char de biersault*, venaison, et *bierseret*, chien de chasse (rom. de Tristan, I, 71, 76, 130), ou bien carquois (Roquef., sup.).

On a dit aussi, dans l'anc. fr., *bersailler* et *bersiller*.

Le roi de Pincernie qui bien trait et bersaille.
(Vœux du Paon, f° 13 r°.)

Qu'il laisse le besoing où sont li poignéour
Pour aller bersillier ne estre venéour.
(Ibid., f° 13 v°.)

Cette forme rappelle l'it. *bersagliare*, tirer au but, idée qu'on exprime en rouchi par tirer au *berceau* : il y a les tireurs d'arc à la perche et les tireurs au *berceau*. Butes ou *berceaux*, dit le sup. de Ducange.

Comme il arrive d'ordinaire, c'est un mot fort éloigné de son origine, et qui est même d'une origine fort douteuse. Ducange cite les *bersæ* des forêts de l'Angleterre, qui étaient des enclos garnis de haies où l'on renfermait les daims et les cerfs, et il pense que de là vient le mot *bersare*, chasser. D. Carpentier croit y reconnaitre le breton *berze*, *berc'h*, empêchement, défense; ce qui aurait produit le mot *bercer*, chasser dans un parc. M. Diez rejette ces conjectures et propose le mot *bercellum*, *barbizellum*, d'une ancienne chron. ital., qui signifierait bélier, machine à frapper, et dont l'étymologie serait *berbex*. Les Italiens ont en effet le verbe *berciare*, *imberciare*, qui veut dire frapper, atteindre le but, et les Valaques, *berbecà*, *inberbecà*, qui signifie pousser. On est forcé de reconnaitre qu'aucune de ces conjectures n'est complétement satisfaisante. Cfr. Lex. etym., p. 565.

BIS, de sable (hérald.), note du vers 6844.

Prov., *bis*; esp. et port., *baso*; ital., *bigio*. On peut ajouter aux remarques de M. De Reiffenberg, celles de Ducange v° *bisa*, et l'article de M. Diez sur ce mot, Lex. etym., p. 54, v° *Bigio*. Cfr. F. Michel, Rom. de Tristan, Gloss. v° *Bis*; et Duméril, Patois norm., v° *Bisét*.

BISSALE, arme, trait, flèche, v. 984.

On a imprimé *vierser la bissale d'un arc*; nous pensons qu'il faut lire *bierser*, lancer.

Et chius dux amena vitailles et bissal.
(Baud. de Seb., I, 109.)

C'est-à-dire des armes et des provisions de bouche. Peut-être du lat. *bis-alata*, comme dit M. de Reiffenberg.

BLASON, écu, bouclier, v. 11573.

Prov., *bleso*, *blizo*, bouclier.

Les lances en leur poins et au col le blazon.
(Duc. I, col. 1352.)

Notre auteur emploie *blason* dans un sens que ce mot n'a plus aujourd'hui. Il dit jouer du *blason*, comme ailleurs jouer de l'escut. Voy. *Baston*. On trouve ce mot écrit *blaison* dans Baud. de Seb., I, 17. Nous pensons avec Ducange que son étymologie est incertaine. M. Diez indique l'angl. saxon *blæse*, angl., *blaze*, flamme, ou l'anc. h. allem., *blâsa*, trompette; d'autres y voient le goth. *plats*; anc. h. allem., *plesso*, morceau d'étoffe, d'autres encore *blasse*, signe. Voy. Ducange, Gloss. et sup., v° *Blazonare*; Diez, Lex. etym., p. 57, v° *Blasone*, et Aug. Scheler, Orig. germ. du fr., p. 21-22.

BLAVIER, s'embarrasser, v. 22409, à la note.

Nous n'affirmons pas qu'il faille lire ainsi; notre conjecture ne va pas jusqu'à vouloir forger un mot. Peut-être avons-nous eu tort de rapprocher ce mot du roman *esbléri* :

La véue li tourbla, si fu toute esblévie.
(Baud. de Seb., I, 59.)

Et cependant *esbléri* n'a-t-il pas un synonyme dans le bas latin *blavatus*? M. Aug. Scheler, Orig. germ. du fr., v° *Blé*, a donné l'étym. d'*emblaver*, semer en blé.

BLIAUT, BLOY, justaucorps, tunique, v. 1310, 34331.

Prov., *blial*, *bliau*, *blisaut*; anc. cat. esp., *brial*.

N'ot sus bliaut ne cote mise,
Mès un cort mantel ot desus
D'escarlate et de cisamus.
(Chev. de la Char., p. 123.)

> Le roi prist par le ploit
> De son noble *bliaut* qui fu fait à orfroi.
> (Baud. de Seb., II, 160.)

Bliaut désigne un vêtement; M. Diez a eu tort de croire qu'il signifiait seulement l'étoffe dans ce vers :

> Cote ot d'un blanc *bliaut* et mantel moult très chier.
> (Berte, p. 54.)

Cela veut dire : Elle avoit pour cote un blanc *bliaut*.

Ce n'est pas non plus un tapis, comme l'a pensé M. P. Paris à propos de ce vers :

> Isnelement s'arma sor un *bliaut* de Sire.
> (Chans. d'Ant., I, 271.)

Il faut entendre qu'il mit son armure de guerre au-dessus de son *bliaut* ou de sa tunique, et non pas qu'il s'est armé sur un tapis de Syrie.

La Chans. de Rol. nous offre une autre forme de ce mot :

> E est remis en sun *blialt* de palie (st. 20).

L'auteur de Tristan écrit aussi *blialt* (II, 120). Dans les Vœux du Paon, *bliaut* sert de terme de comparaison, comme objet de peu de valeur, ce qui ne répond pas à sa signification ordinaire :

> Ne prise vo deffense la monte d'un *bliaut* (f° 72 v°).

Ducange a fait remarquer l'analogie de *bliaut* avec le mot vulgaire *blaude*. M. Genin traduit de même le mot *blialt* de la Ch. de Rol., p. 24, par une *blaude* de soie. C'est aussi l'opinion de M. P. Paris, qui dit que le *bliaut* est la *blaude* ou *blouse* de nos villageois. Gar. le Loh., II, 127. M. de Martonne fait la même observation. Par. la Duch., p. 221. *Blaude* est effectivement le synonyme de blouse en français (Acad.), et suivant Roquefort, on dit en lyonnais *blode*, en norm. *plaude*, en pic. *bleude* dans le même sens.

Nous devons faire remarquer, dans notre rom., v. 1310, la forme *bloy* qu'on pourrait rapprocher de l'orthographe *blaus*, Trav. of Ch., p. 11; et celle de *bliant*, qui se rencontre dans d'autres ouvrages :

> Set mil chevalers i trovèrent séant
> A pelipuns ermins, *blians* escariman.
> (Trav. of Charl, p. 14.)
>
> Si faitement fait Diex au noble, chou sceit-on :
> Mais ne veult pas noblèche de *bliant* siglaton,
> Ne de vair, ne de gris, n'en donne un esporon ;
> Entsois le veult loyal en sa condition.
> (Baud. de Seb., I, 530.)

Peut-être le *bliant* escariman et le *bliant* siglaton rappellent-ils le cambr.-bret. *bliand*, toile fine, dont parle Ducange, anc. angl. *bleaunt*, *blehand*, et en tous cas nous devons faire remarquer avec M. Diez que le moy. h. allem., *bliált*, *bliât*, ne désigne non plus qu'une étoffe. Cfr. Lex. etym., p. 58, v° *Bliaut*.

La Monnoye a rapproché le bourg. *biaude*, souquenille, de notre *bliaut*, et il a eu sans doute raison; mais nous ne pouvons admettre son hypothèse que, les premiers *bliaus* ayant été de couleur de blé, ce mot vienne de *bladum*, it., *biada*. Si la couleur était pour quelque chose dans son origine, ce n'est pas à *bladum*, mais à *bloi*, *blaus*, qu'il faudrait le rattacher, et peut-être la difficulté ne serait-elle pas moins grande pour préciser la couleur en question.

On a beaucoup écrit sur la signification à donner au mot *bloi*. Les uns l'ont traduit par bleu, les autres par blond, jaune. M. Genin croit qu'il veut dire éblouissant, et qu'il peut désigner aussi bien le bleu que le noir et même le noir jais, mais que jamais il n'a signifié blond. Il prétend, par exemple (Ch. de Rol., p. 341), que la blonde Yseult n'est jamais appelée la *bloie*. A cela on peut lui répondre par ce vers provençal :

> Ni 'l bel Yseulz ab lo pel *bloi*.
> (Rayn., Lex. rom., II, 226.)

Ni la belle Yseult à la chevelure blonde.

Mais il y a mieux, c'est que *blaus*, *bleu* sont même dans ce sens les synonymes de *bloi*. Flavus, *bleu*, dit Guil. Briton; blodius, *bleu*, dit également Jean de Garlande, p. 595.

Dans la Chans. d'Ant., I, 216, on parle de pavillons « inde, vermeil et *blaus*, » c'est-à-dire bleus, rouges et couleur de blé, comme l'explique M. P. Paris. Or, tout cela vient de *blodius* ou de *bloius*.

Et cependant, malgré ces objections, nous sommes obligé d'admettre l'assertion de M. Genin. *Bloi* parait aussi avoir signifié éclatant, resplendissant. Si d'un côté l'angl.-sax. *bleo*, *blio*, veut dire simplement coloré, clair; de l'autre l'anc. h. allem. *plao*, *blawer*, désigne tout à la fois le jaune, le bleu, le vert, etc. On peut voir dans la Goth. de Diefenbach, I, 311, les différentes formes de ce mot dans les dialectes germaniques, et l'on sera frappé de la diversité de leurs significations. Si l'on remonte jusqu'au sanscrit, avec M. Mary Lafon, on trouvera que le mot *blos*, clair, y répond au celto-provençal *blous*. Tableau de la langue parlée dans le midi de la France, p. 27.

Il résulte de tout cela que *bloi* peut fort bien ne pas exprimer toujours une couleur distincte. Dans cette phrase, par exemple : « En ung des plus saulvages lieulx quy fut en toute la *bloye* Bretaigne, » (rom. du St-Grail, MS. de Belg., n° 9246, f° 3 r°) peut-être la qualification de *bloye* rappelle-t-elle simplement les roches éclatantes de la blanche Albion. A coup sûr ce ne peut pas être la Bretagne bleue.

L'une des raisons alléguées par M. Genin pour donner à *bloi* le sens de *bleu*, c'est que de là vient le bas lat. *bloire*, fr. éblouir, attendu que l'on voit bleu quand on est ébloui. Ceci est en effet une locution anglaise, mais on dit *to looke blue* ou *blank*, pour être confus, être décontenancé, de sorte que rien n'est encore ici bien positif. Nous serions même tenté de laisser à *blue* le sens germanique de *blank*, c'est-à-dire d'éclatant, dans cette locution anglaise. Le lillois a une

expression toute pareille : Donner l'*bleuvû* (Chans. lill.); mais si on la rapproche du picard *bleu roux*, désignant l'éclat de la foudre :

In plet d'fu d'in *bleu roux*
Tchet, clike et craque
(Corblet, dict. pic., p. 34.)

on devra bien s'en tenir à la seule idée de lumière vive. Le bourg. *épluant* semble avoir la même origine; il signifie éblouissant, éclatant : Ene cor *épluante*, une cour éblouissante, lit-on dans le XVe Noël bourguignon. Et en wallon avoir des *ébluites*, n'est-ce pas avoir les yeux troublés, quand on a regardé le soleil? Or, ce mot a pour synonyme *blawète*, qui est le fr. *bluette*, étincelle, et l'on est généralement d'accord pour rejeter l'opinion qui tire ce mot de *bleu*. M. de Chevallet y trouve l'allem. *blick*, éclat, *blitz*, éclair, etc., p. 357; M. Grandgagnage, l'anc. h. allem. *plôdi*, hebetudo, et M. Diez, la particule romane *bis* et le lat. *lux*, comme l'it. *barlume*, l'esp. *vislumbre*. Cfr. Lex. etym., vº *Bellugue*, p. 565; voy. aussi la Chans. de Rol., édit. Genin, p. 340-341 et 383.

Bohordis. Voy. *Behordis*.

Boise, bâton, perche, v. 30850.

S'ot devant lui un fu moult grant
De secs *boises* clair luisant.
(Rom. de Perceval, MS. de Mons, p. 48.)

Une moult riche bière ont au moustier porté
En le quelle il avoient une *bose* bouté.
(Baud. de Seb., II, 515.)

Pic., *boise*, poutre; norm., *id.*, petite bûche; rouchi, *boisse*, bûche. M. Hécart ajoute qu'en Bretagne *boise* est une poutre équarrie, et qu'on donnait autrefois ce nom à un tronc d'arbre. Le wallon a le mot *boiche*, bûche, qui est certainement de la même famille. M. Grandgagnage y voit une forme féminine du franç. *bois*, et le tire de l'allem. *busch* et du sonabois *boschen*. Cfr. Ducange, sup., pour le bas lat. *Boisia* et *Boisonus*. Rabelais a employé *bois* pour lance : Un long *bois*, un gros *bois*.

Boisdie, trahison, tromperie, v. 4880.

Bas lat., *bausia*, *baucia*, *baudia* (Duc.); prov., *bausia*, *bauza*; anc. cat., *bausia*; ital., *bugia*; lomb., *busia*, esp., *embauco*; brux., avoir une *buse*.

On est généralement d'accord pour tirer ce mot et ses dérivés de l'anc. h. allem. *bausi*; allem. mod., *böse*; goth., *baud*; angl., *bad*, méchant. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 76, vº *Bugia*; Diefenbach, Goth., I, 281; Aug. Scheler, Orig. germ. du fr., p. 23, De Chevallet, p. 358-359.

M. Genin (Ch. de Rol., p. 369) voit encore ici un de ces mots que les Anglais ont pris au français et qu'ils gardent comme éminemment national : il s'agit de *boxer* et de *boxeur*. Et savez-vous pourquoi? parce que l'on trouve la forme *boxeour*, synonyme de *boiseour*, dans Gérard de Viane, v. 2760. « *Boxer* à l'anglaise, dit-il, n'est pas se battre simplement à coups de poing : l'essence de l'art consiste à surprendre son antagoniste à l'aide de la feinte combinée avec la force. »

L'essence de l'art consiste en cela dans tous les combats possibles, et pourtant les Anglais n'ont appelé *box* que le combat à coups de poing. Cela vient de ce que sans doute ils y attachent une autre idée que celle de la dissimulation et de la feinte. Ne serait-ce pas simplement celle de la force? Le vieux franç. avait les mots *buquer*, *bucher*, *buissier*, frapper fort, que l'on retrouve dans nos patois picard, normand et rouchi, et il serait peut-être plus rationnel d'y voir l'analogie de *boxer*. Mais alors la question serait de savoir qui de la France ou de l'Angleterre aurait fait à l'autre un emprunt. Au reste, on pourra choisir entre le flam. *boocken*, *boken*, *bossen*, *botsen*, *butsen*, *buysschen* (Kiliaen); l'allem., *buchsen*, *bossen*, *pochen* (peut-être notre verbe *pocher*); et l'ital., *bussare*, qui tous ont le sens de frapper comme l'angl. *to box*. Cfr. Grandgagnage, Dict. étym. de la langue wall., vº *Bouhi*, et Diez, Lex. etym., vº *Bussare*, p. 391.

Bon, volonté, désir, v. 1164, 1279, 2987, 5576, 21023, 22022, 30244, 30254.

Venir à bon, *faire son bon*, telles sont les locutions dans lesquelles on rencontre ce mot. Baud. de Seb., I, 17, 136. Il a aussi la forme *buen*.

Gardez que vous faciez mon *buen*.
(Tristan, I, 171.)
En cete curuz e cete ire
Vait Brengien sun *buen* al rei dire.
(Ibid., II, 17.)

M. de Reiffenberg et M. F. Michel ont cru que ce mot était le même que l'angl. *boon*; ce qui n'est pas exact, selon nous. L'anglais *boon* signifie plutôt désir, prière, et il faut avouer que le mot roman est tout autre chose, puisqu'il exprime la volonté et même le commandement : « Son *bon* et son commant, » lit-on dans Baud. de Seb., I, 13. D'ailleurs l'origine de l'angl. *boon* est connue; ce n'est pas le lat. *bonum*, comme dans notre mot, mais l'angl.-sax. *bén*, prière (d'où *béna*, suppliant); anc. angl., *bone*, anc. nord., *bón*, *bœn*; suéd. et dan., *bön*. Cfr. Diefenbach, Goth., I, 294.

Bondie, bruit retentissant, v. 9000, 9528, 9530, 21118. — Bondir, retentir, v. 6303, 8967, 22990, 23164, 23324, 23426, 23759.

Bunda, sonus tympani (Ducange).

Froissart dit *bondissement* pour retentissement, et en picard *bondir*, c'est sonner le tocsin pour le feu. La *bondie* exprime en général le bruit des cors, des trompettes et des buisines.

Sur tuz les altres *bundist* sun olifant.
(Ch. de Rol., st. 225.)

Dont oissiés mil grailes sonner à la *bondie.*
(Chans. d'Ant., I, 32.)

A l'enjornée oïssiés cor tentir,
Grailes soner et boisines *bondir.*
(Mort de Garin, p. 80.)

Grande fu la *bondie.*
(Bertr. du Guesc., I, 173.)

Ce mot signifie même simplement sonner :

Adont vont retournant, s'ont retraite *bondie.*
(Baud. de Seb., I, 581.)

Ils ont sonné la retraite.

Sonnoient les trompettes et les cors *bontissans.*
(Bert. du Gues., I, 171.)

Ce mot parait venir du latin *bombitare, bomb'tare,* comme le pense M. Diez. « Donec una omnes excitet gemino aut triplici *bombo,* ut buccino aliquo. » Pline, lib. II, cap. 10, 11. D'autres cependant n'y voient qu'une onomatopée. Quoi qu'il en soit, il n'en exprime pas moins le bruit retentissant qui va frapper les échos et qui semble en quelque sorte rebondir. L'it. *rimbombare* l'exprime encore mieux. La romane d'oïl a emprunté ce mot à la provençale: *bondir,* anc. cat., *bonir.*

Borde, hutte, loge, ferme, métairie. Gilles de Chin, v. 2755.

Prov. et anc. cat., *borda;* pat. norm., *borde;* ital., *bordello;* pr. et fr., *bordel;* esp., *burdel.*

Et cil dedens, quant les virent venir,
Devant la porte ont les *bordiax* espris.
(Mort de Garin, p. 192.)

Étymologie : goth., *baurd;* anc. sax. et angl.-sax., *bord.* Cfr. Diefenbach, Goth., I, 284; Diez, Lex. etym., p. 61, v° *Borda,* et de Chevallet, p. 360.

Bosquetiel, petit bois, v. 13376.

Diminutif de *bosquet,* qui est lui-même formé du diminutif it. *boschetto* ou de l'esp. *bosquete.* Froissart écrit *boquetel* et *bosquetel.*

Boucler (escut), v. 13863, 25293. — Boucles du blason, v. 25384; Gilles de Chin, v. 5369.

On disait plus ordinairement la *boucle* du blason. Les *boucles* ont-elles un autre sens dans ce passage? nous ne le croyons pas. Il pourrait cependant se faire qu'ici elles fussent synonymes du latin *fibulæ.*

Quant à l'*escut boucler,* il est incontestable que c'est l'écu *à boucle,* c'est-à-dire *cum buccula.* A la note du v. 13863, M. de Reiffenberg a cité l'opinion de M. Genin sur l'*escut boucler;* nous devons ajouter que cette opinion était, longtemps auparavant, celle qu'avait émise Ducange, v° *Buccula.* Ce savant a démontré que le mot *buccula,* de la Satire x de Juvénal, devait se traduire par bouclier. Il s'agit d'un trophée :

Bellorum exuviæ, truncis affixa tropæis
Lorica, et fracta de casside *buccula* pendens (v. 133-134).

Buccula, observent pourtant des commentateurs, *cassidis pars quæ demissa buccam tegit;* et César lui-même l'appelle *buccarum tegmen,* autrement dit la visière; mais Achaintre remarque à ce propos qu'il y avait au casque deux *bucculæ,* lames flexibles de fer ou de cuir, qui couvraient l'une et l'autre joue et que Suidas appelle ὀχεῖς. Seraient-ce des gourmettes? Tout cela est très-possible, mais n'empêche pas l'existence d'une autre espèce de *buccula :* « Octo cassides totidemque *bucculas,* » lit-on dans la loi I du code Theod., de Fabricens. Dans la loi dern. du Dig., de Jure immun., les *buccularum* structores sont des faiseurs de *boucliers.* Cette signification du mot *buccula* fait du moins comprendre le vers de Juvenal : Un bouclier pendu à un casque brisé. Au lieu de cela, traduisez ce mot par visière, gourmettes, etc., quelle idée aura-t-on de ce singulier trophée? Ducange prouve que *buccula* a été regardé, dès le moyen âge, comme le synonyme d'*umbo.* Or, c'est ainsi qu'on appelait la bosse ou éminence placée au milieu de l'écu. Le nom de *buccula* lui fut donné sans doute à cause de la tête d'homme ou d'animal qui y était attachée d'ordinaire chez les anciens, et il n'est pas surprenant que, par synecdoche, *buccula* ait eu comme *umbo* le sens de bouclier.

Du bas lat. *bucula,* les Prov. firent *bocla,* les Franç. *bucle, bocle, boucle,* et ce fut peut-être pour le distinguer de l'écu bandé, que l'écu à *bocle* fut nommé *escut bucler.*

Trenchet cez hanstes e cez *escuz buclers.*
(Chans. de Rol., st. 145.)

On reconnait ici l'origine de notre *bouclier,* qui, d'adjectif qu'il était, est devenu substantif; et ici encore se montrent les bizarreries du langage, puisqu'il est permis de dire la bosse d'un *bouclier,* véritable battologie équivalente à la boucle ou la bosse d'un écu à boucle. Outre les articles de Ducange et de Dom Carpentier, v° *Buccula,* cfr. P. Paris, Ch. d'Ant., II, 253; Genin, Ch. de Rol., p. 362; Diez, Lex. etym., p. 575, v° *Boucle,* et de Martonne, Parise la Duch., p. 148. M. de Chevallet rejette l'étymologie donnée par Ducange et admise généralement; il préfère tirer le fr. *bouclier* de l'anc. allem. *buckel,* tud., *buchel,* p. 365-366.

Boudine, ventre, v. 18628.

Le sens primitif de ce mot est nombril. Dans la Ch. d'Ant., II, 271, on lit *boutine,* et en variante *botine.* Picard, *boutaine, boutinette, boudinette,* nombril; rouchi, *boudène,* maubeug., *boudine;* vosg., *bodette;* messin, *boudette;* lorrain, *boudate.* Coquillart écrit *boudaine.*

Il est impossible de ne pas remarquer une grande analogie entre ce mot et le bas lat. *bodina, bodena, butina,* limite, borne, et *butum,* bout, extrémité, qui semblent venir du

celt. *bod* ou *bot*, suivant Ducange, v[is] *Bonna* 2 et *Butum*. M. Diez retrouve cette même racine *bod* dans le latin *botulus*, *botellus*, qui, selon M. Grandgagnage, pourrait avoir formé le wall. *boteroule*, nombril; rouchi, *boutroule*; bedaine; vieux fr., *bouterolle*. Monstrelet dit la *bouterolle* d'une gaine. Voy. Fallot, Rech., p. 518, v° *Blouque*.

Bouelée (teste), tête écrasée, v. 21165.

Bouelée n'a ici ni sa signification ni sa forme véritable. Le vrai mot est *esboueler*; bas lat., *esboellare*, éventrer, tirer les boyaux hors du ventre. On disait *boël*, boyau, du lat. *botellus*. Cfr. Ducange, sup., v° *Esboellare*, et Diez, p. 75, v° *Budello*. Voy. plus loin *Boulir*.

Boughant, bougeant, du verbe bouger, v. 23011.

Prov., esp., port., *bojar*. M. Diez rapporte l'opinion de Leibnitz et de Frisch, qui tirent ce mot de l'anc. h. allem. *biugan*, nouv. *biegen*, ou plutôt de l'anc. h. allem. *bogén*; néerl., *bogen*; suiss., *bojen*; anc. nord., *buga*. M. de Chevallet préfère le tud. *wegen*, bouger; allem., *bewegen*; goth., *vagan*. M. Diez fait remarquer, en outre, que le mot propre en provençal n'est pas *bujar*, mais *bolegar*; ital., *bulicare*; esp., *bullir*; port., *bulir*. Cfr. Diez, p. 375, v° *Bouger*; et de Chevallet, p. 367.

Bougherant, bougerant, étoffe, v. 7277, 10102.

Dict. de l'Acad., *bougran*. L'auteur des remarques sur le Dict. de l'Acad. franç., Paris, 1807, dit que le terme est *bouqueran*. Il est probable qu'il se fonde sur l'usage technique. Dans la langue on trouve les deux formes. Cfr. Duc., Gloss. v° *Bougueranus*, et sup. v° *Boquerannus*. Mais pourtant l'étymol. donne raison au critique, puisque ce mot vient de l'ital. *bucherare*. Cfr. Diez, p. 74 v° *Bucherame*.

> Il vesti l'auqueton qui fu de *bougerant*.
> (Baud. de Seb., II, 428.)

Bougon, boujon, flèche, v. 3900, 24208, 33113.

> Molt plus de terre c'on ne trait d'un *boujon*
> Les reculèrent li parent Berneçon.
> (Raoul de Camb., p. 151.)

M. Michelant a écrit *bovion* dans le rom. d'Alex., p. 131 et 214. MM. Diez et de Chevallet reconnaissent dans ce mot (qu'on a écrit aussi *bouzon*) l'ital. et l'anc. esp. *bolzone*. Mais le premier croit qu'on peut le tirer du lat. *bulla*, tête de clou, d'où vient aussi le franç. *boulon*, flèche; le second préfère l'allem. *bolz*, *bolzen*. Cfr. Duc., Gloss., v[is] *Bolta* et *Pulzones*, suppl. v° *Bolzonus*. D'Arsi traduit *bougon* par le flam. *bout*, que Kiliaen définit: Sagitta capitata.

Le rouchi a gardé *boujon* dans le sens de flèche et d'échelon ou traverse de chaise. Le picard ne lui donne que cette dernière acception.

Boulant, brûlant, chaud, v. 15030.

Notre expression, *sablon boulant*, a été mal comprise par Hécart qui a cru que c'était le sable mouvant. *Boulant*, brûlant, est bien connu à Lille, où les pommes de terre se vendent au cri de *Tout boulant! tout boulant!* S[t] Martin le *boulant* équivaut à S[t] Martin d'été.

Boulir, répandre en bouillonnant, v. 10340, 18226, 30871.

> De le teste li fait le chervèle *boulir*.
> (Baud. de Seb., II, 239.)
>
> Qui donc véist Begon le fil Hervi
> Au branc d'acier la presse départir.
> Vis et mentons et cervelles *bolir*,
> De noble prince li péust sovenir.
> (Gar. le Loh., II, 83.)

Le mot *boulir* parait être la traduction littérale du lat. *bullire*, *ebullire*, *ebullare* que le Tetraglotton de 1562 définit : Sortir dehors, et Ducange : Cum abundantia et copia erumpere. Ce qui s'accorde avec les vers suivants :

> Ains qu'il ne lait, en lert traite boële,
> Et de maint chief *espandue cervèle*.
> (Raoul de Camb., 41.)

Faire *boulir* ou espandre une cervelle, est donc la même chose, et à notre avis, M. De Reiffenberg a eu tort de l'expliquer par rouler comme une boule (v. 18226). Il a suivi en cela M. P. Paris (Garin, II, 83). M. Genin a vu dans *boulir* le synonyme d'*escarbouiller*, écraser, écacher.

> Defors sun cors veit gésir la buele,
> Desur le front li *buillit* la cervele.
> (Ch. de Rol., p. 187.)

« Les entrailles hors de son corps pendantes et la cervelle sur son front *escarbouillée*. » M. Michel s'est contenté de traduire *buillit* par *bout* et n'a point fait de commentaire. L'idée d'aller chercher le mot *escarbouiller* ou *écarbouiller* pour rendre raison de *bouillir*, a quelque chose de singulier. Pourquoi en effet nous promener du vieux fr. *garbouil*, *grabouil*, angl., *garboil*, à l'it. *garbuglio*, puis à l'esp. *garbullo*, qui ont donné naissance au norm. *écrabrouiller*, mêler en écrasant, au wallon. *harbouii*, fureter, fouiller, et peut-être au dauph. *eicharbota*, éparpiller? Pourquoi? si comme le prouve M. Diez, il nous faut revenir à *bullire* qui est l'une des racines de *garbouil*. N'est-il pas plus simple de prendre tout de suite le radical?

Bourderie, bourde, mensonge, v. 14630. — Bourdour, idem, v. 2450, 13601.

M. Diez (p. 577 v° *Bourde*) rapproche d'abord ce mot du flam. *boerde*, mensonge (Kiliaen), mais il croit qu'il a eu dès l'origine le sens de plaisanterie, jeu, et il le tire du prov. *bort*, *biort*, jeu chevaleresque, tout aussi bien que l'angl. *boord* et le gall. *bùrd*. C'est aussi l'opinion de Ducange v° *Burdare*. M. de Chevallet place le mot *bourde* dans l'élément celtique : Bret., *bourd*, tromperie; écoss. et Irlandais, *burdan*; plaisanterie, p. 231. En picard et en wallon, un *bourdeux* est un menteur.

Bourdon fiéré, bâton ferré, v. 3795.

> Cassamus du Lairis o son ferré *bourdon*.
> (Vœux du Paon, f° 4 v°.)

Voy. la note de M. De Reiff., qui, d'après Ducange, v° *Burdones*, parait admettre le lat. *burdo*, mulet, comme origine de ce mot.

M. Diez s'est également rangé à cet avis. Nous ne sommes pas bien sûr pourtant que cette étymologie soit vraie. Malgré la comparaison de Victor d'Utique : Super *burdonem* vinctum quasi quemdam ligni truncum toto itinere portabamus (Duc.); malgré la définition de Papias : Verubus, virgis ferreis, *burdonibus*, nous sommes disposé à croire que *bourdon*, bâton, comme *bordes*, bâtons; bas lat., *borda;* prov. *bordo*, appartient à cette nombreuse famille du gothique *bairan*, porter, qui a donné des mots à presque toutes nos langues modernes. C'est l'opinion du savant Eccard.

Dans le dialecte rouchi on donnait jadis le nom de *bourdon* à une longue baguette avec laquelle on conduisait les ânes.

Bouter, mettre, placer, poûsser, v. 424.

Prov., *botar, boutar, butar;* cat., esp., port., *botar;* ital., *buttare;* bas lat., *butare*. Ce mot est vieux, dit l'Académie. Il est resté dans plusieurs composés, tels que *boute-feu*, *boute-en-train*, *etc.* On s'en sert comme verbe dans presque tous les patois. Voy. des exemples de son emploi dans le vieux fr., Ch. de Rol., st. 49, 183, ch. d'Ant., II, 109, et Baud. de Seb., II, 333. Il parait être d'origine germanique. Cfr. Diez, p. 64, v° *Bottare*, et Grandgagnage, Dict. wall., v° *Bouter*, qui le tirent du m. h. all. *bôzen*, pousser, heurter.

Brache ou brace quarrée (à le), à la large carrure, v. 4377, 10163, 24014.

Voy. Baud. de Seb., I, 249, et Bert. du Guesc., II, 75. Le mot *brace* exprime l'espace que les bras étendus peuvent entourer : il est resté en franç. (*brasse*) avec le sens de mesure. C'est le prov. et le cat. *brassa;* l'esp., *braza;* le port., *braça;* l'ital., *braccio*. On lit dans la Ch. d'Antioche :

> Contre le roi ala, lie, *brace levée* (I, 47).

c'est-à-dire les bras ouverts. M. E. Le Glay a pensé que *brace* signifiait valeur, force, dans ce vers :

> Des champions chascuns a *brace* fière,
> (Raoul de Camb., p. 198.)

Le rouchi et le picard ont encore la forme *brace*, *brache*.

Braioel, vêtement, v. 22689.

Lat., *bracca* (Suét.); bas lat., *bracale*, Gloss. manusc. de Lille, *braiel*. Voir Mouskés, v. 14369. On disait aussi *brael braie, braier, braieus :*

> Gesqu'al *brael* l'ot tut copé.
> (Mouskés, II, xiv.)

> Desqu'al neu del *braier*.
> (Raoul de Camb., p. 73.)

> Ne *braies* ne chemise
> Qui ne soit de sueur et de sane si maumise
> Que s'on l'éust boutée en Meuse ou en Tamise.
> (Vœux du Paon, f° 134 v°.)

> Et tissent de totes manières
> Et las et *braieus* et lasnières.
> (Part. de Bl., II, 45.)

D. Pezron retrouve ce mot dans le celtique *brag*. La partie de la Gaule où ce vêtement était en usage fut appelée *Gallia braccata*. Comparez l'it. et l'esp. *braca*, le port. *braga* et le prov. *braya*, avec le bret. *brages*. Voy. Ducange, Gloss. et sup., v° *Bracæ*, et de Chevallet, p. 232-233.

Brait, cri, clameur, Gilles de Chin, v. 2801.

Prov. *brais*, même signification.

> Dont recommence et li *brait* et li cri
> (Mort de Garin, p 54.)

> Ileuques ot et grant *brait* et grant cri.
> (Ibid., p. 82.)

> Les Canbrisiens tornés el *brai*.
> (Mouskés, 26104.)

On trouve dans le bas lat. les verbes *braiare*, *bragare*, *bragire*, qui sont analogues au vieux franç. et au prov., *braire, braidir*, anc. ital. *bradire*. M. de Chevallet cherche l'origine de *braire* dans le celtique : irland., *breas*, cri, clameur; gall., *bragal*, crier. M. Diez, tout en reconnaissant que ces mots ont des rapports incontestables, montre la possibilité d'une autre formation, à l'aide du fr., *raire*, bramer; it., *ragghiare*, braire, par l'analogie de *rugire*, qui a fait *bruire*. M. Aug. Scheler s'arrête à l'allem., *brâgen*, *brogen*, suisse, *briegen*, p. 24; et M. Grandgagnage, au frison *bâria*, manifestare, clamare.

L'adjectif *braidis*, fougueux, hennissant, parait être un dérivé de *braire*, suivant MM. Raynouard et Diez, mais M. de Chevallet pense le contraire, il le tire de l'allem. *branden*, être en feu.

Branc, glaive, tranchant, v. 1971, 23536; Gilles de Chin, v. 3249.

> L'espée donc bien tranche li *branc*.
> (Baud. de Seb., I, 104.)

Prov., *bran*, *brenc;* anc. cat., *bran;* ital., *brando*. Ces mots appartiennent-ils à la famille du gothique *Brinnan*, *brann*, etc. brûler, briller (Diefenbach, I, 326-327); anc. h. allem. *brant*, tison; ang.-sax. *brand*, id.; anc. nord. *brandr*, id., d'où viennent les mots fr. *brandon;* prov. *brando;* esp. *blandon*, flambeau, torche? C'est l'opinion de M. Diez et de presque tous les savants modernes. La Monnoye en a donné pour raison, « que les épées nues brillent comme des *brandons*, et delà, dit-il, le nom de flamberge donné à l'épée

de Renauld. » Si l'on songe que le *branc* est une lame d'acier brillante; si l'on se souvient que l'on appelait aussi une épée un fer *bruni*, l'explication de La Monnoye paraitra superflue, et dans tous les cas, on rejettera l'étymol. de *flamberge*, cette épée n'ayant aucun rapport avec l'idée de flamber, et se nommant aussi *floberge* ou *froberge*. Voy. Reiffenberg, Mouskés, II, ci. Ducange a préféré l'opinion de Saumaise, qui tire *branc*, du bas latin *branca*, griffe ou ongle des animaux.

Brandir, hennir, v. 23507, 25460, 29454.

Le trouvère a pris un terme pour un autre. C'est *braidir*, qu'il aurait fallu, comme dans la Chans. d'Ant., II, 29. Voy. le mot *Brait*.

Braquenier, braconnier, v. 732 et suiv. passim.

M. Grandgagnage a très-bien fait remarquer comment ce mot, qui vient de l'anc. h. allem. *braccho*, limier, a signifié d'abord piqueur conduisant les chiens, par opposition à fakenier, fauconnier. Voy. Grandgagnage, v° *Brakener*, et Diez, Lex. etym., p. 66, v° *Bracco*. « *Braconarii*, quibus *bracconum* cura erat, » dit Ducange.

Brasser, faire de la bière, v. 267.

Bas lat. *brassare*, *braxare*, de *brace*, espèce de grain (Ducange). Ce mot *brace* est gaulois, suivant Pline; gall., *braich*, *bracha*; corn. *brag* (Diez). M. de Chevallet le rattache à l'allem. *brau*, *gebrau*, *brauen*, malgré l'opinion des savants allemands eux-mêmes. Voir l'article de M. Grangagnage, v° *Brâ*.

Brehant, tente, v. 27420, 27867, 27957.

Ce mot est deux ou trois fois dans la Chans. d'Antioche, entre autres, t. II, p. 44 :

> Sodans i ot fait tendre son tref et son *brehant*.

M. P. Paris a eu tort de le traduire par enseigne : on ne tend pas une enseigne. Le sens de tente convient aussi bien à ce passage qu'à ceux qui vont suivre :

> Et Hérupois font tandre paveillons et *brehans*.
> (Ch. des Saxons, I, 207.)
>
> Destandu et trossé li tré et li *brehans* (Ibid., I, 88).
> Tranchent cordes et lices et versent cil *brehant*.
> (Ibid., I, 198.)
>
> Et si s'en vint courant à loges et as trés;
> Il décope les cordes, s'a les *brehans* versés.
> (Baud. de Seb., II, 241.)

Notre auteur dit : Revenir au maistre *brehant*, comme ailleurs : au maistre aucube. Au reste, Jehan Vaucquelin, traducteur de la chronique de Dynterus a employé ce mot tout à fait dans le même sens : « Et y levèrent et fichèrent trés, tentes, pavillons et *brehans*. » Liv. VI, c. 50. — « Castrametantes ac tentoria et papiliones ante ipsum (oppidum de Gravia) figentes et erigentes. » Lib. VI, c. 58.

Les glossaires ne contiennent pas ce mot qui semble être toujours synonyme d'*aucube*, tref, pavillon, comme dans le texte de Jehan Vaucquelin. Ducange donne le mot cambrien *brycan*, *bryccan*, qu'il définit : Teges, palliastrum, instratum, lodix, lectisternium. Or tout cela convient à la signification qu'on a donnée souvent à aucube, et peut-être aussi à celle de *brehant*.

D'un autre côté, si l'on prend le sens direct de tente, *brehant* peut venir de l'anc. h. allem. *brihan*, *bi-rihan*, couvrir, auquel M. Aug. Scheler a rattaché le franç. *abri* (p. 15). Le savant éditeur de Dynterus nous propose une autre origine, ce serait de dériver *brehant* de braies, *brahaies*, filet, à l'aide duquel on formait les pavillons.

Bretesquie, **brestesquie**, garnie de bretesques, v. 16217, 21094, 27684.

Tour *bretesquie*, nef *bretesquie*, c'est-à-dire crénelée, palissadée, fortifiée, au moyen d'un ouvrage appelé *bretesche*, *bretesque*; bas lat., *bretachiæ*; ital., *bertesca*, *baltresca*; prov., *bertresca*. On donne à ces mots des significations diverses, en tant que fortification. L'expression tour ou nef *bretesquie* paraît synonyme de *batellie*, si nous en jugeons par ces vers de Mouskés :

> Prisent galies et esnèkes
> Bien *batillies* à *bretesques* (v. 20995-20996).

On peut voir les notes de M. de Reiffenberg sur ce mot dans la chronique de Mouskés. Quant à son origine, elle est inconnue, dit M. Diez. Ce mot vient de l'allem. *bretttach*, construction de bois en forme de toit, appentis fait avec des madriers, dit M. de Chevallet, p. 377-378.

Le mot *breteque* est resté fort tard dans le langage du nord de la France; il y désignait l'endroit où le magistrat des villes faisait les bans et proclamations; c'était une espèce de balcon à l'hôtel de ville. Château, partie élevée du château, dit M. Hécart, et ensuite l'endroit où l'on affichait.

En picard *bertèke* est un instrument fendu de traces inégales, destiné à gratter les pierres ou à tailler les murs. M. l'abbé Corblet fait remarquer le terme héraldique *bretessé*, qui se dit des pièces crénelées haut et bas en alternative.

Bricon, fou, insensé, v. 1270, 4126, 5575, 19695, 27438.

Dans notre roman, comme dans le Baud. de Seb., I, 3, 244, comme dans le Bert. du Gues., I, 7, le mot *bricon* a toujours le sens de fou, insensé. Il en est de même dans Tristan :

> Tels me tendra pur asoté
> Ke plus de lu serrai sené,
> Et tels me tendra pur *bricun*
> Ki avera plus fol en sa maisun (II, 98).
> Li portiers, quant il le ad véu,
> Mult le ad con fol *bricun* tenu (II, 100).

Nous sommes d'avis, qu'il faut lui donner le même sens dans Raoul de Cambrai, p. 156. *Abriconé*, équivaut à rendu sot ou assoti, dans ce passage :

> Amors l'on tant *abriconé*,
> Pour grant chose ne vousist mie
> Que li anlaus qui fu s'amie
> Fust ne perdus ne péçoiés.
> (Mir. de N.-D., MS. de Belgique, n° 10747, f° 51 r°.)

Bricon serait donc un augmentatif de *bric* :

> Aura semblé fous, *brics* et nice.
> (Rayn., Lex. rom., II, 258.)

> Li quens Fromons qui est et fous et *bris*.
> (Gar. le Loh., II, 24.)

M. P. Paris, à propos de ce dernier exemple, rapproche ce mot de l'esp. *brio*, vif, étourdi. Mieux vaudrait le prov. *bric*, *brico*, car en définitive, on ne peut s'en tenir à la signification d'insensé. *Bricon* veut dire aussi en vieux fr., impudent, coquin, félon, misérable, tout aussi bien que le prov., ou que l'ital. *bricco*, *briccone*. M. Diez n'hésite pas à reconnaitre cette parenté, mais au lieu d'accepter l'étymol. proposée par Ducange : bas lat. *briga*, *brica*, rixe, querelle, *brigosus*, querelleur, il préfère l'anc. h. all. *brecho*, violateur, perturbateur; angl.-sax., *brica ;* anc. fris., *breker*, criminel, coupable.

Brin, bruit, tumulte, cri, v. 6250, 29539.

> Elle plouroit et démenoit grant *brin*
> (Baud. de Seb., I, 160.)

> Menoient et grant doel et grant *brin*.
> (Ibid., II, 289.)

M. Diez cite en outre la Chans. des Saxons, II, 65, et il rapproche ce vers du suivant, dans le même ouvrage :

> Puis passerons (là) outre tuit amsamble à un *brin* (I, 210).

Selon le même savant, *brin* viendrait de l'anc. nord. *brim*, mugissement de la mer. Voy. Lex. etym., p. 579. On fera bien cependant de comparer ce mot avec *bruin*, *bruine*.

Brinin, v. 24927.

Il faut comparer la phrase *n'i arés nul brinin* avec l'expression *bruin*, *bruine*, qui signifie querelle, embarras. Voy. ci-dessous. Peut-être fera-t-on alors une autre supposition que celle que nous avons hasardée à la note du vers 24927, et lira-t-on *bruyn*. On peut, au reste, comparer aussi *brinin* avec le bas lat. *brinina* qui se trouve au supp. de Ducange et semble signifier différend, procès, etc.

Broçant, **brochant** (à esporons), éperonnant, v. 1743.

Prov., *brocar*, *brochar*, même signif. ; ital., *broccare*, piquer, éperonner. Voy. *Brocque*.

> Vai *brochan* lo destrier dels trenchans esperos.
> (Chr. des Alb., p. 150.)

Brocque, pointe de bois ou de fer qui sert de but au tir à l'arc ou à l'arbalète, v. 16601. — **Broke**, poinçon, poignard, v. 1845.

Le mot *broche*, est encore français, et il existe dans la plupart des patois avec de nombreux dérivés. M. Grandgagnage a consacré à ce mot un excellent article, dans lequel examinant les suppositions diverses qu'on peut faire sur son origine, il semble s'arrêter au latin *brocchus*, malgré la ressemblance de *broche* avec l'allem. *brocco*, morceau, pièce rompue. M. Diez (p. 70-71) est arrivé à une conclusion pareille et n'admet positivement que le latin *brocchus*, *broccus*, auquel Plaute et Varron donnent le sens de dent saillante. « Ex eo enatis duobus dentibus dextra et sinistra paulo eminulis superioribus, directis potius quam *brochis* et acutis. » Varron, de Re rustica, lib. I. Nous remarquons dans le rouchi (gloss. de Guil. Briton, p. 12) l'emploi du mot *broque* pour désigner les petites pointes et dents caduques des jeunes chiens; et Pline observe qu'un des signes de la vieillesse chez les chevaux, c'est d'avoir les dents en *broques :* « Senectus in equis... intelligitur dentium *brochitate*. » Pline, lib. II, c. 37.

Ducange, v° *Broccae*, indique le bret. *brochenn*, et M. de Chevallet, p. 236, trouve l'origine de notre mot dans l'écoss. et l'irland. *bior*, pointe, broche, clavette, cheville, etc. ; plus le gall. *ber*, lance, pique, et le breton *ber*, broche. M. A. de Courson cite le cornouaillais *bros*, pointe, aiguillon, l'armoric. *brout*, *brot*, pointe, aiguillon, épine, et le gallois, *brwd*, acumen. Hist. des orig. et instit. des peuples de la Gaule armoric. et de la Bret. insul., p. 407.

Broians, v. 17462.

Notre poëte s'exprime ainsi :

> Qui menguent ces turcs à uns fors aus *broians*.

A uns fors aus *broiés*, écrasés, se comprendrait mieux; ce serait alors notre verbe franç. *broyer*. Mais est-il bien sûr que ce ne soit pas des turcs cuits à l'ail, et que, par conséquent, il ne faille pas lire *bruians ?* Voy. ci-dessous le mot *bruis*. Nous trouvons pourtant le verbe *brouir* dans le dict. patois norm. de M. Duméril.

Broion, v. 31573.

Le mot *broion* signifie d'ordinaire un piége. Voy. le rom. de Renard, I, 76, 77, et dans la Chans. des Saxons :

> S'adone le connéussent, chéus fust ou *broions* (I, 253).

Il est impossible d'expliquer notre vers avec ce sens-là :

> Sus le senestre cuisse l'assena ou *broion*.

N'y aurait-il pas ici un mot pour un autre, et ne devrions-nous pas lire *braion*, *braon ?* Les exemples qui suivent paraissent le prouver.

Que l'aubere li trança desi qu'en l'auqueton,
De la senestre cuise tot le mestre *braon*.

(Rom. d'Alex., p. 399.)

Le piz grant et qarré et large le crépon,
Et la cuisse réonde et sarré le *braon*.

(Chans. des Sax., I, 182.)

Dans tous les passages que nous avons relevés, ce mot désigne une partie charnue soit de la cuisse, soit de l'épaule, soit de la fesse :

Antre col et espaule li tranche le *braon*.

(Chans. des Sax., II, 142.)

Il trance parmi fier os et ners et *braons*.

(Rom. d'Alex., p. 178.)

Lès le tor de l'espaule prist i pol de l'*braon*.

(Ibid., p. 208.)

Et de l'senestre brae ot trancié i *braon*.

(Ibid., p. 275.)

Féry ung cop ou vif *braon* de la nage.

(Duc., Sup., v° *Naticae*.)

C'est dans ce dernier sens que le prov. dit *braso*, Rayn., Lex. rom., II, 247; et que l'angl. dit *brawn*. L'étymologie de *braon* est l'anc. h. all. *brâto*, même signification, mot qui se retrouve dans le bas lat. *brado*, et dans le vieux flam., *braede*, gras de jambon. Cfr. Diez., Lex. etym., p. 67, v° *Brandone;* de Chevallet, p. 374, v° *Braon;* et Grangagnage, v° *Breion*.

Dans la Chans. des Saxons on trouve écrit *brahon*, I, 259, Voy. d'autres exemples, p. 139 et 144.

Brongne, cuirasse, v. 3611.

Bas lat. *brugna*, dans un dipl. de 813 (Ducange).

Hulmain quant me vesti ma grant *broigne* doublière.

(Vœux du Paon, f° 21 v°.)

Trenchet le cors e (la) *bronie* safrée.

(Ch. de Rol., édit. Genin, p. 115.)

Dans la mort de Garin, p. 53, ce mot est écrit *broine;* dans Tristan, II, 36 et 37, M. Michel a imprimé *brume*, et il propose de lire *bruine*. On lit dans les Travels of Charlemagne :

Il lur a cumandet que aient vestu *brunies*
Et espes afubles e ceintes espées burnies (p. 27).

Le prov. a également les mots *bronha*, *broingna*, désignant cuirasse. Rayn., Lex. rom., II, 262. Roquefort affirme que le mot *broigne* signifie aussi poitrine, sein, mamelle, en vieux français; il n'en donne point d'exemples toutefois, et l'on peut croire qu'il y a erreur de sa part. Ducange tire en effet le bas lat. *brunia*, *brunea*, *bronia*, du breton *bron*, poitrine, et Roquefort, sans doute, aura confondu les deux termes. M. de Courson retrouve *bron*, mamelles, dans le cornouaillais, l'armoricain et le gallois. Tout cela porte M. Genin à préférer le celtique *bronn*, au bas lat. *brunus*. « Le métal des cuirasses n'est pas brun, dit-il, il est blanc et brillant. Une bonne étymologie d'ailleurs est une définition : par conséquent, elle doit présenter la qualité constitutive, essentielle, de l'objet défini. Or le casque, le haubert, la cotte de mailles, sont d'acier comme la cuirasse, mais la cuirasse seule défend la poitrine : c'est pourquoi elle seule s'appelle *brogne*. » Ch. de Rol., p. 393. Cette assertion est-elle d'accord avec les faits? Voyons.

M. de Chevallet admet, au contraire, le tudesque *brunia*, *bringe*, *bryne*, cuirasse, qu'il fait dériver à tort de *brusti*, poitrine; goth., *brynia*, cuirasse; angl.-sax., *byrn*, *byrna;* anc. allem., *brüne;* island., *brinja* (p. 380).

M. Michel voit dans *brogne* le bas lat. *brunea*, *brunia*, *bronia;* goth., *brunjô;* anc. h. allem., *brunnja;* ang.-sax., *byrne;* dan., *brynje*. Trav. of Charl., gloss.

M. Diez n'hésite pas non plus à tirer ce mot du goth. *brunjô;* anc. h. allem., *brunja*, cuirasse, et il fait remarquer que l'imitation romane est si complète qu'elle a même gardé le j de la prononciation :

Tei cuvenist helme e *brunje* à porter.

(Chan. d'Alexis, 83.)

M. Diefenbach (Goth., II 330), vient enfin corroborer cette dernière opinion et ajoute à cette nomenclature les formes lett. *brunnas*, anc. slav. *brünija*; bohém., *brny;* russ., *bronja*, *brónnik*, etc. Comme M. Diez, il rappelle que Grimm a proposé le goth. *brinnan*, brûler, briller (lorica coruscans), analogue *braun* (brun).

Nous voici donc revenus à ce *brunus* que repousse M. Genin, sous prétexte que le métal des cuirasses est blanc et brillant. Or, on vient de voir que Grimm a choisi *brinnan*, à cause du brillant des cuirasses, et *brinna* a pour dérivé ce même *brunus*. La conclusion de tout ceci est que le mot *brunie*, *brongne*, ne vient pas du celtique *bronn;* mais du goth. *brinnan*, briller, brûler, qui a formé le subst. *brunjô*. La *brunie* veut dire proprement la brillante, c'est ainsi que dans les Trav. of Charl., p. 27, il est question d'espées *burnies*, et dans Aubry le bourgoing, p. 18, de bons elmes *burnis*. La même raison peut servir pour expliquer ces différents termes. Voy. ci-dessous *Bruni*.

Brui, brûlé, grillé, v. 136, 2196, 4446, 12220, 12253.

Ont toute la vile *bruie*.

(Mouskés, v. 3370.)

Puis ont tout *brui* et estaint.

(Ibid., v. 13046.)

Le feu i boutent e trestout l'ont *brui*.

(Gar. le Loh., I, 201.)

A soufre et à fer chau ait les garés *bruis*.

(Ch. d'Ant., II, 22.)

Franç. mod., *brouir*, brûler, dessécher, en parlant du

soleil. L'anc. fr. avait aussi *bruilir,* dans l'acception de chaleur : La charge du jour et du *bruilir.* Pondus diei et *æstûs* (Roq., sup.). Froissart dit également *brouir* et *bruir* (Gloss. de Buchon). Patois norm., *brouir,* roussir, brûler à demi : on dit aussi *brouer.* Comp. le wallon *bruzi,* braise (Grandgagnage, I, 85); l'anc. cat. *brusar,* brûler; le prov. *bruzar, bruizar,* brûler (Rayn., II, 251). M. Diez tire ce mot du m. h. all. *brüejen;* néerland., *broeijen;* nouv. h. all., *brühen* (p. 581, v° *Brouir*).

Bruiant (a), v. 12785.

Voy. *Abruiant,* où nous avons proposé de lire *abrivant.*

Bruin, bruine, querelle, trouble, peine, embarras, v. 5280, 27159, 31941. — Brume, obscurité, v. 19212.

On disait le *bruin,* la *bruine,* pour désigner un temps sombre et obscur :

> Et le joedi après, par I pol de *bruin*
> Alèrent les fouriers acquelllir le bestin.
> (Vœux du Paon, f° 80 r°.)

> Ils sont issut à camps ; mais il faisoit *bruine;*
> Falos, cierges, brandons et feux les enlumine (v. 19212-13).

La métaphore a étendu le sens de ces mots, qui ont alors signifié dispute, querelle : *Ne guerre ne bruin,* v. 5280 ; ou bien mettre en peine, *mettre en bruine;* v. 31941 ; ou bien enfin faire carnage, *faire bruine,* v. 27159.

> Le crestien matal et mis à grant *bruine.*
> (Baud. de Seb., II, 21.)

« Si ne vouloient pas laisser cette *bruine* de Bretagne qu'elle ne fût abattue. » Froissart, gloss. de Buchon.

La preuve que ces mots sont employés ici avec un sens métaphorique, on la trouve dans l'usage de leurs synonymes *bruage* (pic., *brouache*) et *bruillas* (pic., verbe *brouillasser;* Berri, *brouasser*), avec une signification toute pareille.

> Onques mais gens de pié ne fisent tel *bruillas.*
> (Vœux du Paon, f° 126 v°.)

> Jà vousissent andeus leur *bruage* conter.
> (Ibid., f° 58 r°.)

Dans ces vers, *faire bruillas* équivaut à *faire bruine,* et conter leur *bruage* revient à faire le récit de leur querelle.

Aucun glossaire n'a donné jusqu'ici comme synonymes les mots *bruin, bruine, bruage* et *bruillas,* dans leur acception métaphorique. M. Diez a examiné à part un ou deux de ces mots, mais il leur a laissé leur sens propre moderne, et leur a attribué des origines diverses (v^is^ *Brouée,* p. 581 ; *Bruine,* p. 582). Nous sommes fort de l'avis de M. Grandgagnage, qui voudrait rattacher tous ces mots à une racine *brou (bru),* signifiant obscur (t. I, p. 82, v° *Brouhène).* Si l'on se rappelle que *bruin, bruine,* signifient au propre un temps sombre, comme dans le rouchi : un temps *brun,* on accueillera plus aisément cette conjecture. Ces derniers mots rappellent l'ital. *bruno,* sombre, et l'expression l'*imbrunir* della sera; on dit de même en anglais in a *brown* study, dans une méditation sombre; et en allem. *braun* a aussi le sens d'obscur. Faudra-t-il cependant détacher de cette famille le mot rouchi *broulier,* faire du *brouillard?* Par sa forme il appartient aux dérivés de l'it. *broglio,* vieux fr., *broil, breuil, bruil,* taillis, bois, parmi lesquels M. Diez place le verbe *brouiller;* mais sa signification doit le faire ranger à côté de *bruillas.* Ajoutons même, pour les mots *brouille, brouiller,* qu'ils ont de telles analogies de signification avec *bruillas* et *bruine,* que leur origine semble assez douteuse. Voy. Diez, p. 71, v° *Broglio,* et de Chevallet, p. 238. Voy. ci-dessus le mot *Brin.*

Bruin (acier), v. 31438. Voy. Bruni.

Bruni (fer), fer brillant, poli, v. 11153.

Cfr. notre verbe fr. *brunir,* polir. On trouve aussi *burni,* angl., *burnished.* A ce propos, nous devons remarquer le verbe angl. *burn,* brûler, et le rapprocher du goth. *brinnan,* brûler, que Grimm donne pour origine aux mots *brongne, brunie,* et qui doit en définitive être aussi l'étymologie du mot *brunir.* M. Diez regarde *brunir* comme un dérivé de *brun,* anc. h. all., *brûn,* nouv. h. all., *braun,* m. h. all., *briunen,* rendre brillant.

M. de Chevallet a choisi l'all. *bruniren,* que l'on doit considérer non comme germanique, mais plutôt comme emprunté à l'ital. ou au franç.

Sup. de Roquef. : Ung image de Notre Dame doré de fin or *brunty.* Voy. les exemples donnés par M. de Laborde, Notice des émaux du Louvre, Gloss., v° *Bruni.* La Ch. de Rol. (édit. Michel, p. 64) a l'expression : Espier *brunisant;* c'est la même chose que *bruni,* quoi qu'en ait dit l'éditeur dans son Glossaire. M. Genin, p. 139, a traduit ce mot par d'*acier bruni.* Notre *bruin acier* du v. 31438 s'explique ainsi parfaitement.

Buec (je), je bus, v. 28185.

1re pers. du sing. du passé défini de boire ou boivre. Cette forme rude rappelle le prov. *bec,* il but; *begui,* je bus. Voy. Rayn., Lex. rom., II, 216, v° *Beure.* D'ordinaire on trouve *bui.*

Buffes, v. 22130.

> Atant és Buinemont à le cière hardie
> Qu'en unes *buffes* fu de boin fier de Roussie.

Être dans une *buffe* de fer suppose une armure quelconque, et surtout une cuirasse : pourtant Ducange et Dom Carpentier regardent ce mot comme synonyme de l'ital. *buffa,* et disent qu'il désigne la partie du casque par laquelle on peut respirer, ou qui garantit les joues. « A la deuxième course, le seigneur de Loiselench attaint Saintré à la *buffe,* tellement que à bien peu ne l'endormit. » Hist. de Jehan de Saintré, citée par Dom Carpentier.

Buffoi, buffois, orgueil, v. 4291, 24591, 27322.

> Pour abatre orguel et *boufoit*.
> (Mouskés, v. 5743.)

M. de Reiffenberg remarque, au sujet de ce vers de Mouskés, qu'on dit encore des *bouffées* d'orgueil et d'ambition. Voy. Roquefort, v° *Buffoi*, et Par. la Duch., p. 129 et 130. M. Diez n'a point rangé ce mot sous l'art. *buf*, p. 75; il est évident que *buffois* a pourtant la même origine que *bouffer*, *bouffir*, et qu'il faut le rattacher comme eux au moy. h. allem. *buf*, *puf*. Voy. de Chevallet, p. 366. Dom Carpentier, v° *Buffa*, donne des exemples de *boffois*, *boufois*, *buffois*, avec le sens de tumulte, vacarme. Peut-être ce mot se dit-il des combattants, lorsqu'ilz *bouffent* de courroux ou de maltalent, comme dit Nicot. It. *sbuffare*.

Buffrois, bruit, tumulte, v. 23668.

On peut, si l'on veut, rapprocher ce mot du précédent, en lisant *buffois* et en lui donnant le sens indiqué par Dom Carpentier. On peut aussi retrouver dans cette forme un analogue de *bieffrois*, que nous avons expliqué précédemment.

Buise, buse, chaînes, v. 22174, 31237.

La forme ordinaire de ce mot est *buie* : on trouve aussi *buis*. Duc., v° *Boia*. Prov., *boia*, *bueia;* anc. ital., *boje*, duquel Rayn. rapproche à tort l'it. mod. *bujose*, prison (racine *bujo*, obscur, sombre). *Boia* est dans Plaute et dans Festus; ce dernier explique ainsi son origine : Quod quasi jugum in bove sit, dit-il. M. Diefenbach rattache ce mot au goth. *biugan*, courber, fléchir, dans la famille duquel on trouve *gabugana*, fers, ceps, l'anc. nord. *baugr*, torques, armilla, = a. h. all., *boug;* angl.-sax., *beah;* m. h. all., *boije;* suéd., *bojor;* bas-lat., *boia*, *boga*, *bauga*, *bauca*.

Quoiqu'il ait été employé par Plaute, ce mot appartenait à la langue rustique : « Jubet compedibus costringi, quos rustica lingua *boias* vocat. » Acta SS., Vie de sainte Foi, Oct., t. III. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 232.

> Chascuns est en aniaus et en *buies* là mis.
> (Chans. d'Ant., I, 48.)
> N'arés chaine, ne *buie*, ne corde, ne prison.
> (Baud. de Seb., II, 227.)
> Mas dedins unas *boias* que no foro d'argent.
> (Chr. des Alb., p. 580.)

M. Diez considère le mot fr. *bouée*, terme de marine, comme ayant la même origine. Voy. Lex. etym., p. 58, v° *Boia;* et M. Duméril y rattache le pat. norm. *bouaille*, anneau, bague.

Buisener (buisines), sonner de la trompette, v. 16800. — Buisines d'argent, v. 8644.

Du lat. *buccina*, *buccinare*, sont venus les mots fr. *buisine*, *buisener;* rouchi, *busène;* prov., *buccina*, *bozina;* anc. cat., *botzina;* esp., *bocina;* port., *bozina;* ital., *buccina*. Rayn., Lex. rom., II, 268. Cfr. le gr. *βυκάνη*, et pour l'étym., voy. Passow, s. v.

Buleté, bluté, v. 16004.

Au lieu de *bluteau*, *bluter*, le rouchi dit encore *bulter*, *bulteau*, comme le vieux fr. *buletel*, *buleter* (Dict. de J. de Garlande, dans Paris sous Philippe le Bel, p. 593); farine *buletée*, Bert. du Guesc., I, 463; pain *buleté*, Chans. d'Ant., I, 77. Dans le Baud. de Seb. ce mot est employé avec un sens métaphorique et érotique :

> Car dame si n'a cure d'omme, tant soit de non,
> S'il ne scet *buleter* de son escorion (II, 543).

Nous ne croyons pas, avec M. P. Paris, que ce mot vienne de *volutare*, comme le suppose Ménage. L'allem. *beuteln*, m. h. allem. *biuteln*, bluter, nous parait, comme à M. Diez et à M. de Chevallet, infiniment préférable. Cfr. Diez, p. 572, et de Chevallet, p. 358, ainsi que le gloss. de Ducange, v^is *Bultellus*, *Bulctellum* et *Buletare*.

Burlant, v. 12787.

> IIII lyons qui venoient *burlant*.

Le rouchi *bourler* signifie se rouler, tomber, ainsi que l'a fait remarquer M. de Reiffenberg; mais il veut dire aussi jouer à la boule, et dans ce dernier sens il se rattache évidemment à l'it. *burlare*, à l'esp. et au port. *burlar*, jouer, plaisanter. *Burlant* pourrait donc se traduire par se jouant. Cfr. Diez, p. 77, v° *Burla*. Cette explication ne laisserait rien à désirer, si le copiste n'avait peut-être mis *burlant* pour *hurlant*. Quant à *bourler*, *bouler*, jouer à la boule, Ducange donne *burla* dans le sens de *bulla*, et dans la Chans. d'Ant. on lit :

> Ses lettres a escrites et *burlées* de plonc (I, 80).

Bus, bu, tronc du corps, buste, v. 10404, 13688; Gilles de Chin, v. 2425, 3212.

> Quinze sarrasins a les chiés des *bus* partis.
> (Chans. d'Ant., I, 260.)
> Et mainte teste i fit du *bu* sevrer.
> (Gar. le Loh., I, 13.)
> Et Gadifer l'ataint, qui près li est venus
> De corps et de cheval, deseure le vi *bus*.
> (Vœux du Paon, f° 26 v°.)

Voy. aussi B. de Seb., I, 371; Bert. du Guesc., II, 126; les exemples donnés par Dom Carpentier, v° *Bustum*, et le Lex. rom. de Rayn., II, 272. On trouve aussi la forme *buc* :

> Li emperère, s'il se combat od mei,
> Desur le *buc* la teste perdre en deit.
> (Chans. de Rol., st. 258.)
> Uncore quid qu'en perdrez la teste sur le *buc*.
> (Trav. of Charl., p. 5.)

Le rouchi a conservé *busch* dans le sens de *buste* : le *busch*

de S[t] Saulve (Hécart). N'est-ce pas aussi le fr. *busc*, baleine ou lame d'acier, destinée à soutenir le buste?

Le prov. a les formes : *bustz*, *bruc*, *brusc*, *brut;* l'esp., le port. et l'ital. disent *busto*. Il est résulté de toutes ces variétés une grande difficulté étymologique. Les uns, comme M. de Chevallet, ne voyant que la forme *brus*, *bru*, l'ont tirée du tud. *brusti*, poitrine ; goth., *brusts*, etc. M. Diez, au contraire, rejette l'allem. *brust;* il n'admet pas davantage le lat. *bustum*, et se demande si l'it. *fusto* (du lat. *fustis*), qui a tout à fait le même sens, ne doit pas être préféré.

On ne peut s'empêcher de remarquer à ce sujet le wallon *buc*, tronc d'un arbre ou du corps humain, fût d'une colonne. M. Grandgagnage le rapproche de *boge*, autre mot wallon qui a le même sens, et propose deux étymologies tirées de l'allem. : *Butz*, bout émoussé, arrondi (tronc) ; ou le scand. *búkr;* a. h. all., *puh*, tronc humain. — Nous ferons une autre conjecture.

Le vieux fr. *buc*, *bu*, *bus*, rouchi, *busch*, signifiant buste, tronc humain, se retrouve quant à la forme dans le bas lat. *buca*, prov., *buc*, wall., *buc*, tronc d'arbre. Le bas lat. *busca*, prov. *busca*, offre le même sens, et par le changement de *c* en *t* nous avons *busta* = *busca*, tronc d'arbre. D. Carpentier y trouve une telle analogie avec *bustum*, qu'il rend ce mot par corporis truncus. M. Diez a également cité cette définition : *busta*, arbor ramis truncata. Glos. Lindenbr. Il est facile de voir l'analogie de *busta* avec l'ital. *fusto* proposé par ce savant.

Il résulte de ces diverses observations que les mots *bus* *buc*, *bu*, *busch*, *buste*, doivent avoir la même origine que le bas latin *boscus*, *buscus*. Ce changement du *c* en *t* n'est pas étrange ; nous pourrions en citer plus d'un exemple, entre autres *mustiax*, jarret, wallon *mustai*, rouchi *mutiau*, qui viennent de *musculus*, soris de gambe (Gloss. rom. lat. de Lille) et non pas de *mustela*, comme le croit M. Paris qui a traduit ce mot par lapin (Gar. le loh., II, 20). Comparez le prov. *muscle*, *moscle*, épaule, omoplate. La forme intermédiaire a dû être *musquiau*, *muquiau*.

Buse, buche, v. 8329, 11905. Voy. Boise.

Busiaus, boyaux, v. 7852.

Rouchi, *busiau*, tuyau ; wallon (Rémacle) *busai*, gosier. Notre auteur dit alternativement : Plain les boyaux et plain les *busiaus;* le mot est donc employé métaphoriquement. M. Grandgagnage croit retrouver sa racine dans l'ital. *buso*, percé, troué ; I, 86. Kiliaen fait le même rapprochement avec le flam. *buyse*, tuyau. Cfr. Ducange, v° *Busa*.

Busier, penser, réfléchir, v. 7451.

Le rouchi a gardé ce mot, et même *busiller*, dans le même sens. On dit de quelqu'un qui est absorbé dans ses pensées : Il a des *busièles*. Froissart s'en est servi, mais il a écrit *busner*, comme le pic. *businer*, qui veut dire s'occuper à des riens : « Il commença moult fort à penser et à *busner* (rêver) sur ces nouvelles (Froiss. Gloss. de Buchon). C'est évidemment l'angl. *busy*, *busied*, occupé, *to busy* one's self, s'occuper, *business*, affaire, mots que M. Diefenbach propose de tirer du goth. *busns* = angl.-sax. *bysen*, règle, précepte, *bysig*, occupation, *bisgan*, *bysgian*, *abysean*, occuper. M. B. Renard aime mieux tirer *busier* du flam. *bezien*, voir, regarder. (Hist. polit. et milit. de la Belg., I, 263). M. Diefenbach arrive aussi au flam. *bezig*, occupé, synonyme de l'angl. *busy*. L'éditeur de Guill. Briton (p. 11) croit que ce mot vient de l'oiseau appelé *buse*, à cause de son air stupide. Cette étymologie s'accorderait peut-être avec le picard *businer* et le norm. *busoquer*, passer son temps à des riens comme les *buses;* mais le sens du rouchi s'éloigne d'une telle acception, comme le fait très-bien remarquer M. Legrand, Dict. du patois de Lille. Le vieux fr. s'en éloigne tout autant.

Busquant, frappant, v. 19330.

Rouchi *buquer*, *bucher;* picard *busker*, *buker* et *bucher;* norm. *bucher;* fr. comt. *boquer;* lorr. *beuquai*. Compar. le wall. *boki*, et voy. au mot *Boisdie*.

> Et Bauduins li bers *buche* encore une fie
> Si qu'il abati l'huis.
> (Baud. de Seb., I, 307.)

Buveront, boiront, v. 6933.

Cette forme picarde a paru entre 1250 et 1260, au dire de M. Burguy, Gramm. de la lang. d'oïl, II, 125. On disait antérieurement *bevrai*, *beverai*.

C.

C' (dur) représente la conjonction *que* dans ses acceptions diverses, v. 455, 26571, 26678. Voy. Que.

Les trouvères et les troubadours ont employé le *c'* dur à la place du *k'* ou du *q'*. C'est une réminiscence de l'ital. *che*, *ch'*.

> Tant c'ù mort sera jugiés (v. 455).
> Le grant pière bonnie c' uns hanas
> De marbre reluisant.
> (Baud. de Seb., I, 321.)

> Al jorn c' om nai comensa a morir.
> (G. Faidit, cité par Rayn., Lex. rom., t. V, p. 15.)

C' (doux) représente la conjonction *si;* v. 639, 5592.

Dans les deux passages que nous signalons, il faut corriger le texte de la manière suivante : *c'elle* = si elle ; *c'il* = s'il.

Ça, ici, ci. *Venés çà*, v. 2011; *je suis çà*, v. 30006;

ceste prison-çà, v. 31253. — En compos., *çà-fors*, v. 19651; *çà-voy*, v. 23242.

Prov. *sa*, *sai*; anc. cat., *sai*; lomb., *scià*; ital., *quà*; esp., *acá*: port., *cá*; du lat. *ecce hac*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 136; Diez, Lex. etym., p. 276.

CACHEOR, cheval de chasse, Gilles de Chin, v. 1999.

> Li més la vint poignant desor 1 *chaceor*.
> (Ch. des Sax., II, 147.)

Bas lat., *caçor*, *chaçor* (Ducange); *chaceur*, lois de Guill., § 22 et 23; *chaceour*, rom. de Renart, cité par Ducange. Même origine que *Cachier*. Voir ci-dessus.

CACHIER, chasser, poursuivre, chercher, v. 733, 1675, 2366, 3952, 5986, 20390.

Bas lat., *caciare*, *chaciare*; ital., *cacciare*; prov. et cat., *cassar*; esp., *casar*; port., *caçar*; rouchi et pic., *cacher*. L'origine de ce mot est évidemment le lat. *captare*, guetter et tâcher de prendre; *captator*, chasseur, d'où M. Diez suppose, avec raison, un verbe *captiare*. Il aurait pu citer le subst. *captia*, venatio (dom Carpentier, dipl. de 1162). On trouve *calcet*, chassé, dans les Trav. of Charl., p. 21 (Ital. *incalciare*).

ÇAIENS, céans, ici dedans, Gilles de Chin, v. 3218.

Prov., *saïntz*, *saïns*, *sayns*, formé de *sai* et d'*intz*. Lat., *ecce hac intus*.

CAILLE, chaut, Gilles de Chin, v. 2022.

3e pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe *chaloir*. Ceci est la forme ordinaire du subjonctif; mais M. Burguy remarque, à ce sujet, que l'on trouve souvent l'indicatif de ce verbe où l'on attend le subjonctif, et vice versâ. Gram. de la lang. d'oïl, II, 27.

CAINGA, changea, v. 12567. Voy. CANGIER.

CAITIS, captif, malheureux, simple d'esprit, v. 10963, 13752, 14341; CÉTIVE, idem, Gilles de Chin, v. 1842.

La signification primitive de ce mot est *captif*; les autres sens lui viennent par extension. Lat., *captivus*; prov., *captiu*, *caitiu*; anc. cat., *caitiu*; anc. esp., *captivo*; esp. mod., *cautivo*; port., *cativo*; ital., *cattivo*; fr. mod., *chétif*, *captif*; pic., *caitis*.

> Mais jo fu naufrez et *chétifs*.
> (Tristan, II, 106.)

CAITIVETÉ, misère, v. 6185.

Lat., *captivitas*; prov. et cat., *captivitat*; esp., *cautividad*; ital., *cattività*.

CALANT, CHALANT, navire, v. 4367, 6097.

> Outre mer passerai à *calant* et à barge.
> (B. de Seb., I, 8.)

Voy. la note de M. de Reiff. au v. 4367. Ducange (v^o^ *Chelandium*) fait remarquer que les écrivains byzantins ont appelé ce genre de bâtiment χελάνδιον. M. Diez trouve que peut-être il vient de χέλυδρος, serpent d'eau, tortue aquatique. Le mot *chaland*, acheteur, vient certainement de chaland, navire, comme *barguigner*, marchander, angl. *to bargain*, vient de *barca*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 588, v^o^ *Chaland*. En picard ce mot signifie une nacelle (Corblet).

CALENGIER, KALENGIER, CALENGER, KALENGER, contester, prétendre, réclamer, disputer, accuser, actionner, v. 3109, 4744, 5181, 5964, 11041, 16619, 18039, 26826, 30788, 30791.

> A mult grant tort mun païs me *calenges*.
> (Ch. de Rol., st. 262.)

> Veés mun filz, Carlun le vait quérant
> A ses armes tans barons *calunjant*
> (Ibid., st. 245.)

Voy. aussi Ch. d'Antioche, II, 172, et la Mort de Garin, p. 65 et 232.

Prov. et anc. esp., *calonjar*; anc. cat., *calognar*; ital., *calognare*, disputer, refuser, prohiber. Le lat. *calumpniari*, accuser faussement, a donné naissance à cette expression; mais on en a singulièrement changé le sens. L'idée de dispute et de contestation est celle qui domine le plus; cependant il est quelques autres acceptions dignes d'être notées, entre autres: *Calengier* les hameaux, c'est-à-dire leur imposer une réquisition; *calengier* quelqu'un d'avoir la tête coupée, c'est-à-dire l'accuser d'un crime et requérir la peine de mort. La plupart des patois du Nord ont gardé ce terme, mais avec des acceptions fort diverses : Picard (Boulon.), *callenger*, hésiter; rouchi, saisir, appréhender au corps, mettre à l'amende; wallon, *calengi*, mettre en contravention, à l'amende; adresser un défi, un cartel. L'angl. *to challenge* et l'anc. flam. *kalangieren* reproduisent presque toutes ces significations, soit anciennes soit modernes. M. Duméril, dont les regards sont constamment tournés vers l'Islande, croit que ce mot vient de l'island. *kalla*, appeler, provoquer.

CALIEL, caillou, v. 6828, 10230.

Pic. et franc-comt., *cailleu*; rouchi, *caliau* (Molinet); wallon, *caiewai*, *cawiai* (namur., *caiau*); prov., *calhaus*; départ. du Gers, *calliao*, port., *calhâo*, finlandais, *kallio*. flam., *keye*.

Malgré la ressemblance que M. Grandgagnage a trouvée entre le wallon *caiewai* et le flam. *keye*, nous pensons que ce mot a pour origine le latin *calculus* aussi bien que le wall. *caiau* contracté de *caliau*. Laissant donc de côté les conjectures de M. Diez au sujet de ce mot, nous le rattacherons simplement au latin, et nous ferons remarquer dans la basse latinité la forme contractée *calclus* (Ducange). Dans le gloss. de Guill. Briton, *calculus* est traduit par *calliaus*; dans le gloss. MS. de Lille, *calculus* est défini *caillia*.

nombre, computation, raison, pierrettes, et dans le gloss. impr. de la même ville on lit : *Calculus*, lapis de quo fit calx, gall. pierrettes. Notons aussi qu'en patois norm. *caillou* veut dire noyau (rouchi pierrette).

Quant à la variété de ces désinences, on peut comparer le v. fr. *veluiel*, *veluiau*, dont la forme définitive est *velours*.

Camborie, cambourière, chambrière, v. 321, 19238, 28395, 28981.

Prov., *cambrier*, *cambrieu*. Le primitif *chambre* se retrouve dans le prov., le cat. et l'anc. esp. *cambra*. Lat., *camera*, grec *καμάρα*, voûte. La *chambrière* est une suivante, pedissequa, comme on le voit dans le glossaire de de Lille imprimé, p. 20.

> Esculer faut et *chamberière*.
> Qui voisent devant et derière.
> (Eust. Deschamps, Miroir de mariage.)

Ph. Mouskés écrit aussi *camborière*, v. 775.

Camois, v. 11154, note; Gilles de Chin, v. 224.

D'un côté, M. De Reiffenberg dit que ce mot désigne les taches que faisait sur la peau le haubert treslis; de l'autre il conjecture que le *camois* de la lance pourrait bien être la partie de la lance garnie de peau qui se tenait à la main. Cette dernière explication nous semble très-plausible pour le vers du Gilles de Chin :

> Dusqu'el *camois* brise sa lance.

Cela rappelle le feutre sur lequel on appuyait la lance. — On trouve néanmoins le mot *camois* dans une acception fort différente :

> Et li Rouges Lions s'en va par le *cawmois*
> O trente mile Turs sor les destriers morois.
> (Chans. d'Ant., II, 235.)

> Par vertu hurte le bon destrier Norois,
> Mais ne li vaut la montance d'un pois,
> Car desoz lui estanche el *chamois*.
> (Raoul de Camb., 133.)

Dans ces deux exemples, faut-il reconnaître l'analogue du provençal *camois*, qui, selon M. Raynouard, signifie boue, souillure, tache ?

> Tot era ples de sang e de *camois*.
> (Lex. rom., II, 302-303.)

Ou peut-être vaut-il mieux rapprocher ce mot de *camis* (provenç.), chemins. C'est l'opinion de M. Edw. Leglay qui hésite entre *caminus* et le vieux franç. *chamion*, terre en friche (Roquef.). M. Grandgagnage, au contraire, donne à *chamoisi*, moisi, une origine germanique. Ce qui est certain, c'est que *camois* a eu des significations très-diverses. Il a donné lieu au verbe *camoissier*, dont le sens est aussi multiple. Selon Roquef. et dom Carpentier ce mot veut dire tanner, préparer : « Que nulz ne puist *camoisser* basane. » Il signifie également sculpter, ciseler : « Une coupe d'argent dorée, hachée et *camosée*. » Enfin on le prend aussi pour blesser, couvrir de blessures :

> *Camoussié* ot et la char et le viz.
> (Mort de Garin, p. 171.)

> Après le disner fist laver
> Lor cor et lor piés et lor clés
> Qu'il avoient tos *kamosiés*.
> (Rom. de Perceval, MS., p. 170)

On peut voir d'autres exemples de ce mot dans l'inventaire des émaux du Louvre par M. le comte Léon de Laborde, Gloss., vº *Camosé*. Le rouchi emploie *camoussé* dans le sens de moisi et de gravé, marqué de la petite vérole ; le picard dit *camoissié* pour couvert de plaies et *camoissi* pour moisi. L'ital. *camoscio*, chamois, paraît avoir formé *camosciare*, apprêter des peaux, chamoiser; mais ce verbe a aussi le sens de ciseler, mater, comme dit Alberti. Il serait possible néanmoins de montrer certaines analogies dans ces significations si différentes au premier abord.

Camp (faire livrer et outrer un), v. 11409, 11412, 32530. — Campyer, v. 5393, 32525.

Faire le camp ou *livrer le camp*, c'était préparer le combat judiciaire ou y provoquer; *outrer le camp* signifiait avoir le dessus. Dom Carpentier cite un document de 1321 dans lequel on lit : « De *champ formé*, se on en fait paiz, quinze sols d'amende au seigneur; se on en est armez, et couz en est féruz, et paiz en est faite, soissante soulz d'amende au seigneur : se li *champs* est *outrez*, cil qui sera vaincuz sera en la volunté du seigneur de corps et d'avoir. » Le *camp* était proprement le champ du combat. Les Assises de Jérusalem disent « qu'il devait être fait de quarante cannes de careure et bien ygale, et clos de fossé et de palis qui sont entour passé et lassé de cordes. » C'est bien là la description du *champ clos*. On trouve aussi *campum duelli tenere*. *Campyer* équivaut à cette expression; on disait en bas latin *campire*, *champeare*, au lieu d'*outrer le camp*, les Provençaux paraissent avoir dit *emportar lo camp*. Rayn., Lex. rom., II, 303.

Camps, Khan, le grand Khan des Tatars, v. 23390, 23479, 23514.

L'orthographe de ce mot a singulièrement varié. Notre auteur écrit ailleurs *kans* et se rapproche ainsi de la vérité. M. le comte de Laborde a fait remarquer que dans l'inventaire du duc de Berri, au lieu de l'histoire du grand *khan*, on lit vingt fois de suite, histoire du grant *caen*. Inv. des émaux du Louvre, Glossaire, p. 192. Le mot *khan* est un mot persan qui a plusieurs significations : 1º il désigne une station pour les caravanes, ou bien un marché public en Orient ; 2º il signifie souverain et se dit particulièrement de l'empereur des Tatars : mais ce n'est, dit M. Pihan, qu'une imitation d'un mot de la langue tatare. Dans le turc de Tobolsk

en Sibérie, *khân*, roi, est l'équivalent de pâdichâh, en turc de Constantinople. Voy. Jules Klaproth, Voyage au mont Caucase, II, 571. M. Genin a voulu dériver le mot *cuens*, *quens*, de *khan*. Chans. de Roland, p. 149 note. Il s'est trompé; *cuens* vient de comes, prov. *coms*; moy. lat. *conspalatius*, *cuens palais*.

Canchel, sanctuaire, Gilles de Chin, v. 1821.

L'Académie donne encore le mot *cancel*, avec cette signification, mais elle ajoute qu'il est vieux et que l'on écrit quelquefois *chancel*. On l'écrivait quelquefois aussi de cette manière dans l'ancien français.

Une chapele est sor un mont;
U coin d'une roche est asise,
Sor mer est faite devers bise.
La part que l'on claime *chancel*
Fu asise sor un moncel.
(Trist., I, 46.)

Ce mot qui vient du latin *cancelli*, treillis, désigne l'enceinte fermée, dans laquelle se trouve l'autel. Jean de Garlande a dit dans ses synonymes :

Cancellus, templi pars intima dicitur esse.

Canchon, chanson, v. 968.

Le rouchi et le picard ont encore ce mot. Comparez l'esp. *cancion*, le prov. et le cat. *canso*, le port. *cançaô* et l'ital. *cansone*. Le pic. dit aussi *canson*. Chans. de Roland, st. 77, *cançun*; st. 111, *chançun*.

Cangier, caingier, v. 1840, 3599, 12567.

Cette forme se rapproche plus que la moderne de l'ital. *cangiare* et du prov. *camjar*. *Canger* est resté dans le picard et dans le rouchi; wallon, *cangî*. Notre poëte a écrit au passé défini *cainga*, *cangirent*, pour changea, changèrent, et au participe passé féminin, *cangie*. Lat., *cambire*, *campsare*. Le moy. lat. *cambiare* se trouve dans Siculus Flacc. et dans Columelle. Voy. Fallot, Rech., Gloss., v° *Chaingier*. Cfr. Ducange, v° *Cambiare*.

Cantiel (en), v. 6823.

Dom Carpentier a traduit ce mot par *ad latus*, de côté, sur le côté, v° *Cantellus*; M. P. Paris a fait de même à propos des vers suivants :

Li bers monta fiers et mautalentis,
L'escu au col; *en cantel* l'a assis.
(Gar. le Lot. I, 168.)

Cela veut dire, suivant lui, que le ber a pendu son écu sur l'épaule, sur le côté. M. de Roquefort, ajoute-t-il, a mal défini ce mot. Le premier éditeur du Godefroid de Bouillon, M. de Reiffenberg, s'en est tenu à cette explication. Pour lui, *en cantiel* veut dire aussi : de côté. Nous doutons qu'il en soit ainsi.

Un escu *en cantiel* est la même chose qu'un écu de quartier : expression non moins fréquente chez les trouvères et chez les troubadours; moy. lat. scutum de quarteriis. Dom Carpentier l'a si bien compris, malgré sa mauvaise explication (Scutum quod ad latus, sinistrum scilicet, ferebatur), qu'il a renvoyé au mot *Cantellus*. Il cite les vers suivants du rom. de Garin :

Au col li pendent un escu de cartier.
Grant cop li donne sor l'escu de cartier.

Raynouard cite également les troubadours :

Massas et brans et escus de cartiers (P. Cardinal).
1 escut en IIII cartiers et en cascun cartier a. 1. leo.
(Tarif des monnaies en Proven.)

On remarquera d'abord que dans le Baud. de Seb., la synonymie des deux termes est bien marquée :

Tout estoient desrout li escut *en cantel* (II, 440),

c'est-à-dire li escut de cartier, attendu que « *les écus sur le côté étoient tous rompus* » n'aurait aucun sens. D'ailleurs le mot *cantel*, pic. *cante* et *cantieu*, fr. mod. *chanteau*, signifie, comme l'a très-bien défini Roquefort, un quartier, un morceau, une portion de quelque chose. Du Cange dit également : *Cantellus*, gall. *chanteau*, *quadra*; et l'ital. rend ce mot par : gherone, pezzo. *Scantonare* veut dire écorner, mettre en pièces. Dedans le dernier *chanteau* de cette lune, lit-on dans Rabelais, dans l'ancien prologue de son IVe liv.

Qu'est-ce donc que le *cantiel* d'un écu? Qu'est-ce que tenir un écu *en cantiel*? Interrogez la langue du blason : le *cantiel* ou les quartiers de l'écu, ce sont les parties ou quartiers dont se compose l'écu, autrement dit les pièces de l'écu. « Li donna si grant cop sor son escu qu'il en abat un *cantel*. » Dom Carpentier v° *Cantellus*.

De l'espée grant cop le fiert
Parmi l'escu; si li embat
C'un *cantiel* à tiere en abat.
(Rom. de Perceval, MS.)

A loi de payen yrascu
Fiert Olivier de sor l'escu
Qu'en ii moitiés fendu li a;
Tout le *kantiel* li deslia.
(Mouskés, v. 7194-7197.)

Et chez les troubadours (Ray. II, 316) :

Qu'el derier *cantel* de l'escut
Li trenquet (Rom. de Jaufré, f° 10).

Nous rappellerons ici les citations du rom. d'Alexandre faites par M. de Reiffenberg, parce qu'elles prouvent beaucoup en faveur de notre opinion :

Lor escut sunt vermel; *en cantiel* de devant
Ot cascuns 1 lion à fin or reluisant (p. 128).
Son escu fu à or, entier d'une coulour,
Fors *el cantiel* devant ot asise une flor (p. 121).
1 amiral encontre, se l' fiert par tel vigour,
Que li trenche l'escu *sor le cantiel* au tour (p. 122).

Il résulte de toutes ces preuves que le *cantiel* est la même chose que le devant de l'écu, et sans nous détourner de cette signification, nous sommes d'avis que tenir ou asseoir un écu en *cantel*, c'est le tenir devant soi, face à l'ennemi, et non pas de côté ou sur l'épaule, ainsi qu'on l'a dit. C'est ainsi que nous traduisons cette phrase citée par Dom Carpentier à l'appui d'une opinion contraire : « Li rois tint l'escu en *cantel* et l'espée en la main. » On disait aussi *enchanteler* pour tenir *en chantel*, et le vers suivant démontre bien que c'est devant, et non sur le côté, que l'écu se trouvait alors :

L'escu par les enarmes devant lui *enchantèle*.
(Ch. des Saxons, I, 176.)

Dans Ph. Mouskés, M. de Reiffenberg a confondu *cantiel* et *cancel*.—L'étymologie de *cantiel* est la même que celle de *canton*, qui est aussi entré dans la langue héraldique. Il faut remonter au vieux fr. *cant*, coin, angle, moy. lat. *cantus*, que les uns retrouvent dans le grec κανθός, coin de l'œil, et dans le latin *canthus*, et que d'autres tirent de l'allem. *kante*, qui a le sens du vieux fr. *cant*. Quoi qu'il en soit de son origine, *cantel*, morceau, pièce, est passé dans l'angl. a *cantle* of bread, un chanteau de pain, et il est remarquable que le rouchi a pour synonymes les mots cogné, keunié, qui viennent évidemment de *cuneus*, et ont été nommés ainsi à cause de la forme des morceaux de pain. Le *cantel* de l'écu aurait-il aussi reçu son nom à cause de sa forme géométrique? Il faut remarquer également que le mot *cantellus* a signifié le dos de la main, sans doute par analogie avec l'écusson. Voy. Ducange, v° *Coniada*, et sup., v° *Cantellus;* Hécart, dict. rouchi ; de Chevallet, p. 387, et Diez, p. 85.

CAPLE, v. 5975, 16576, 23614, 30813. — CAPLÉIS, v. 11137.— CAPLEMENT, v. 20989.— CAPLOYER, v. 29456. — CAPLER, Gilles de Chin, v. 2183.

Le *caple*, *capléis*, *caplement*, *caploi* ou *caploison*, c'est la mêlée dans laquelle on taille et coupe avec l'épée.

Nos laissiez entre nos covenir
Et es espées le *chaple* maintenir
Jusqu'à un an (Mort de Garin, p. 102).
Dont refforchent li *caple* et li cri et li son.
(Baud. de Seb., II, 165.)

Le nobile Bertrand fu ou *chapple* plainier.
(Bert. du Gues., I, 227.)

D'entrambas partidas es lo *chaples* bastits.
(Chr. des Albig., p. 298 et 600.)

Sor eus refu li riches *chapléis*.
(Gar. le Loh., I, 16.)

Moult fu fort la bataille et fiers li *chapléis*.
(Par. la Duch., p. 150.)

E fan altal *chaplei* (Chr. des Alb., p. 126).
Là fu grans le bataille et fier li *caplement*.
(Baud. de Seb., II, 424.)

On peut voir d'autres exemples dans la Chanson de Roland (gloss. de M. Michel), ainsi que dans la Ch. d'Ant., I, 34, 40 et 190. Ce dernier ouvrage présente la forme *claposon*, prov., *chaplason;* le rom. d'Alex., p. 36, offre le mot *caploi*. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 391.

Ce mot est synonyme de *féréis* et de *poignéis*, dans le sens de combat; mais le *capléis* désigne plus spécialement le tranchant de l'épée.

Ni ad celoi que n'i fierge o n'i *capleit*.
(Ch. de Rol., st. 252.)

Ki puis veist Rollant e Oliver
De lur espées e ferir e *capler*.
(Ibid., st. 125.)

De ces espées enheldées d'or mer
Fièrent et *caplent* sur ces helmes d'acer.
(Ibid., st. 284.)

De lur espées cumencent à *capler*
De sor ces helmes ki sunt à or gemez.
(Ibid., st. 286.)

Capler, caployer, signifie donc proprement tailler, trancher, et par extension, combattre, frapper. Les mots *chapeler*, *chapelure*, sont restés dans le français moderne; le premier veut dire couper, ôter la croûte du pain, le second désigne cette même croûte réduite en poudre. Rabelais a employé *chaplys* dans le même sens : « Et se mussa ou bas dedans la soutte, entre les croustes, miettes et *chaplys* du pain. » Liv. IV, c. 66.

Les uns tirent ce mot du lat. *scalpere* ou du bas lat. *scalpellare* (Voy. Ducange); les autres y retrouvent le latin *capulus*, poignée d'épée, et l'on pense qu'il pourrait bien avoir du rapport avec les mots *chapuiser*, trancher, ronger, *chapuis*, charpentier, qui dérivent, dit-on, du lat. *capus*, *capo*, chapon, dont l'esp. a fait *capar*, et l'allem. *kappen*, châtrer (Diez, Lex. etym., p. 590).

I os de cerf commence à *chapuisier*.
(Raoul de Camb., p. 76.)

CAR, donc, v. 7709, 13643. — CAR SI, même si, v. 22746.

L'origine de ce mot n'est pas douteuse, c'est le latin *quare*, dont la signification est même restée à la forme prov. *quar, qar, car*.

Mors, a me *quar* no ves? (Mort, pourquoi ne viens-tu pas à moi?)
(Rayn., Lex. rom., V, 5.)

Il en est de même pour l'anc. cat. *quar*, et l'anc. it. *quare*. La romane d'oïl a les formes *quar, kar, car, quer, cuer*, mais, outre l'emploi moderne de ce mot, elle s'en servait comme particule conclusive (*donc*). Voy. Burguy, gramm. de la lang. d'oïl, II, 377. On n'avait pas encore, que nous sachions, remarqué le sens que nous signalons en second lieu, *etiam si*.

CAR, CHAR, chair, corps, personne, v. 1931, 4040, 17886, 21188.

La *char* ils ont lassée, c'est-à-dire ils sont lassés; onceques *car* de payen ne fu..., c'est-à-dire jamais payen ne fut; la *car* de vous, c'est-à-dire vous-même, votre personne. Le troubadour prov. en disant : « Anc *hom de carn* non ac ira major, » a usé d'une locution analogue à celle du trouvère :

Ne vus lerrai par nul *hume de car*.
(Ch. de Rol., st. 157.)

Voy. le mot CORPS.

CARBON, charbon, v. 51, 2250.

M. de Reiffenberg observe que la suppression de l'*h* dans les mots où le dialecte de l'Ile-de-France mettait cette lettre, est encore un caractère distinctif du wallon, du picard et du rouchi. D'après M. Genin, le *ch* ne constitue pas une différence de prononciation, et cette notation est identique à celle du *k* ou du *c* dur. Variat., p. 52. Cette remarque nous semble vraie. Ajoutons que, dans notre auteur, on trouve indistinctement *car* et *char*, chair, et que le mot *chaière* se prononce encore en rouchi *keyère*. La prononciation est donc d'accord avec l'étymologie, puisque le lat. *carbo* a donné d'abord le prov. et le cat. *carbo*, l'esp. *carbon*, l'it. *carbone* et le port. *carvão*.

CARBONNÉE, carbonnade, viande rôtie sur les charbons, v. 23290.

Ital., *carbonata*, esp., *carbonada*. Au XVII[e] siècle on disait encore *carbonnée* pour carbonnade. Veneroni, dict. fr.-ital.

CARÉE, charretée, v. 23453.

Moy. lat., *carea*, *careia*, *carrada*, *carrata*. Unam *caream* feni super quoddam pratum. Voy. Dom Carpentier. Le primitif *car* vient du lat. *carrus* ou *carrum*, ou peut-être du celtique *kar*, holland., *kar*. Voy. Grandgagnage.

Du *car* le pleur roe fi-on bien souvent braire.
(Baud. de Seb., I, 80.)

CARNELÉS, v. 3770. — CARNÉS, v. 3797, 4300, 31090. — CARNIEUS, v. 10961.

Lat., *carnalis*, selon la chair. *Frères carnelés* ou *carnés*, fratres carnales, c'est-à-dire, suivant Ducange, fratres uterini. Les *carnés* sont les parents ou les amis, car on trouve aussi mes *carnieus* amis :

Souvent entre *charneis* amis
Dont maint à la mort en a mis.
(J. de Condé, cité par Ducange.)

Le subst. *carnalité*, qui signifie d'ordinaire luxure, péché de la chair, est parfois pris dans le sens de parenté. Baud. de Seb., I, 107.

CARNIN, enchantement, sortilége, v. 17037, 17050, 19069. — CARIN, *idem*, v. 17036.

L'auteur du Baud. de Seb. confond *carnin* et *carmin* :

Elle connissoit herbes; s'en a IIII paus pris.
Lors fist un tel *carmin*, che nous dist li escris,
N'ot personne en la ville qui ne soit endormis.
(Baud. de Seb., I, 364-365.)

Leus qu'en le mer entra, li *carmins* est falis.
(Ibid., 365.)

Dont tel *carnin* fesist vistement commenchier.
(Ibid., 376.)

Ces deux formes viennent-elles du lat. *carmen* ?

Il dit un *charme* que il avoit aprins.
(Gar. le Loh., II, 104.)

« Le roi estoit dominé par sorts et par *charmes*, » a dit Froissart.

On trouve dans le gloss. MS. de Lille : CARMINARE, canter, ditter, *carner*. CARMEN, dittier ou *carne*, conjuration; et le rouchi a gardé le mot *carner* dans le sens de jeter un sort : Té m'*carne*, c'est-à-dire tu me portes malheur. Voy. aussi Grandgagnage, Dict. wall., v[o] *Charmer*.

Quoi qu'il en soit de cette origine, nous hésitons à y rattacher le mot *carin*. *Carnin* lui-même ne vient pas assez directement de *carmen*, pour que le doute ne soit pas permis. On se rappelle que la romane d'oïl employait, dans le sens de sorcellerie, les mots *caraude*, *caraux*, *caraie*, *charaie*, *charei*, *charoiz*, d'où venaient les mots *charrieresse*, *cauresse*, *caraudesse*, *charauderesse*, sorcière, et *encarauder*, faire des enchantements.

Ne pris-je pas ces sorceries :
Ce m'est avis,
Jà par *charaies* n'ert conquis.
(Méon, Nouv. rec., I, 41-42.)

On sera peut-être moins disposé après cela à rapprocher *carin* et *carnin* du lat. *carmen*. Nous trouvons qu'ils sont plus voisins du moy. lat. *caragus*, *carajus*, *caraula*, *carauda*. Voy. Duc., gloss. et suppl. Comme la magie diabolique consiste à évoquer les esprits et les puissances de l'enfer, il est nécessaire de faire remarquer ici qu'en araméen le mot *karnin* signifie les cornes, les forces, les puissances; et l'on sait que l'italien, pour conjurer les sorts du Gettatore, a soin de lui faire les cornes avec l'index et le petit doigt. *Carn* se trouve aussi dans le celtique, avec le sens de corne, pierre, amas de rochers (Carnac?) Ainsi viennent se toucher les enchanteurs et les druides. Peut-être faut-il rapporter à une origine identique le fameux *carimari carimara* de la cabale, et le mot wallon *caribodège*, traits informes, caractères embrouillés, qui représente fort bien le grimoire.

Dans le vers suivant *carin* signifie tout autre chose :

> L'espaule, à tout l'escut, li abat ou *carin*.
> (Baud. de Seb., II, 289.)

CAS, chat, v. 12177.

Cette prononciation rouchi se retrouve dans bien d'autres langues, notamment dans le prov. *cat*. Le picard dit *cat* ou *co*. Quant à l'étymologie de ce mot, les uns penchent pour le lat. *cattus*, qui ne parait que tardivement dans cette langue : il est vrai qu'on trouve le féminin *catta* dans Martial. D'autres préfèrent une origine celtique ou germanique; irl., *cat;* kymr., *câth;* angl.-sax., *cat;* anc. nord., *köttr;* allem., *kater;* flam., *kat*. Le vocab. cornic., publié par M. Zeuss, dit : Cattus, l. murilegus, *kat*. Gram. celt., II, 1115. On voit que le choix est difficile entre le celtique et l'allemand. Ajoutons qu'en arabe on dit également *qatt*, (Pihan), et que le même radical se retrouve dans le géorgien *k'ata*, le mingrelien *katou*, ainsi que dans les formes *kettoh, kito*, etc., de plusieurs dialectes des langues lesghi. La prononciation ital. *gatto*, esp., *gato*, aussi bien que le prov. *gat*, doivent se rapporter à la même origine. C'est la forme ossète *gado, gadi;* tcherkesse, *ghedou;* turc, *ghedi, kedi;* andi, *ghedou;* khoundsakh, *gheto*. De même le cornouaillais *gath* est synonyme de l'armoricain *cas* et du gallois *cath* (A. de Courson). Le vocabulaire kouraële donne le mot *kitsi*, qui, selon M. Jules Klaproth, est répandu dans tout le nord de l'Asie. Le slave dit *kot*, le touchi, *koto*.

En somme, l'étymologie la plus immédiate parait être l'allemand ou le celtique. Voy. Diez, p. 166, et le Voyage au Caucase par Jules Klaproth, t. II, ad finem.

CASCUNS, chacun, Gilles de Chin, v. 3944.

Selon M. Diez, du lat., *quisque unus, quisc' unus*. M. Raynouard y voit la forme *quascumque :* Alias nationes promiscuas de *quascumque* pagos vel provincias. Charte de Pepin de 753. Lex. rom., II, 284. Voy., sur les formes de ce pronom, Fallot, Recherches, p. 357-360; Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 173-175. L'exemple du Gilles de Chin a ceci de particulier qu'il détermine une règle de grammaire toute différente de l'usage moderne :

> Alons *cascuns* le sien férir.

On dirait aujourd'hui : Allons férir chacun le nôtre. L'ancien usage est peut-être plus logique. Voy. CASCUNS.

CASEMENT, CASCEMENT, v. 4675, 5658, 5678.

> Et ne leur laissa terre, cité ne *casement*.
> (Vœux du Paon, f° 150 v°.)
>
> Je te calens le ville et tout le *chasement*.
> (Baud. de Seb., I, 273.)
>
> Manda l'ariêre ban dedens son *chasement*.
> (Ibid., II, 1.)
>
> Li XII per de France de noble *chasement*.
> (Ibid., II, 378.)

Le casement ou la case fut d'abord une humble habitation :

> Atque humiles habitare *casas* et figere cervos.
> (Virgile.)

Plus tard on désigna ainsi même la demeure des rois : *casa regis*, et celle de Dieu, une église, *casa Dei*, nom donné au monastère de la Chaise-Dieu. Tout homme à qui le prince donnait un fief ou un bénéfice, possédant par le fait une habitation, on lui donna le nom de *casé, casatus*, et son domaine s'appela un *casement*. Cette dernière acception est générale au moyen âge : bas lat., *casamentum;* prov., *casamen;* cat., *casament;* esp., *casamiento;* it., *casamento*. Ces mots expriment un domaine féodal et les *casés* sont les fiévés, les vassaux. M. P. Paris n'a point voulu s'arrêter au lat. *casa;* il a préféré tirer *casement* de *cas* ou *chast*, castrum, diminut. castellum, chastel. Nous croyons qu'il s'est trompé. L'éditeur du Cartul. de St-Père de Chartres ayant expliqué *casement* par arrière-fief, M. P. Paris démontre qu'il y a mille exemples de villes et de provinces données par le roi en fief ou en *chasement*, et qu'un arrière-fief est un arrière-*casement*. Nous irons plus loin, en disant que le *casement* était pris quelquefois même pour le domaine royal. L'auteur du Baud. de Seb. n'a-t-il pas dit :

> Le roy qui de Franche est *chasés?* (II, 320.)

Voy. Ch. d'Ant., I, 16; Diez, Lex. etym., v° *Casa*, p. 91, Ducange, gloss., et Guérard, Cart. de St-Père, I, XXXII.

CASSAL, Gilles de Chin, v. 2747.

> Li jours fu mis prochains à uns de ses *casaus*.
> (Ch. d'Ant., I, 54.)

Il signifie la même chose que *casa* dans la basse latinité. C'est d'abord une humble chaumière, puis une habitation de campagne, une métairie, et enfin une agglomération, *villa, suburbanum*. Voy. Duc., gloss., v° *Casale*. Prov., *casal, casau*, cat., anc. esp., port., *casal;* ital., *casale*.

CASTIEL, château, v. 18756 et passim.

On trouve dans le rom. de la Rose un passage qui fait remonter assez haut (XIIIe siècle) l'origine des châteaux en Espagne; en voici un autre un peu moins ancien, où le proverbe est expliqué :

> Vous me donnés biaus don.
> Un *chastel en Espaigne*, tant qu'en comparaison!
> Conquerre le m'estuet au fer et au baston.
> (Baud. de Seb., II, 140.)

Ce doit être un vieux souvenir des guerres de Charlemagne contre les Sarrasins. Dans le 33e arrêt d'amour de Martial d'Auvergne, une jeune dame dit à un vieillard qui la courtise, qu'il perdait son temps près d'elle : « Et quant est de l'aimer, il y seroit avant que Charlemaigne (feust) ès

Espaigne. » Tarbé, édit. de Coquillart, II, 78. Roquefort dit qu'on faisait aussi des *chastiax en Asie* :

> Et le songer fait *chasteaux en Asie*,
> Le grand desir la chair rassasie.
> (Pierre Gringore, Menus propos.)

Et voici dans les Miracles de N.-D. par Gautier de Coinsy, une troisième espèce de châteaux :

> Que me vaut chose que je die,
> Quant mes cuers fait *chastiax en Brie?*
> (MS. de la Bibl. Roy., n° 10747, f° 64 r°.)

M. Leroux de Lincy a cité sur les *châteaux en Espagne* l'opinion d'Et. Pasquier. Prov. franç., I, 191. En définitive, c'est l'expression faire des châteaux ou des projets en l'air, mais appliquée par le peuple à des événements et à des contrées historiques.

CASTIOIS (moutons), v. 7684.

M. de Reiffenberg a douté s'il fallait, oui ou non, traduire *castiois* par *castrati*. Ducange pouvait lui répondre. Le mouton *castiois*, et plutôt *castrois* ou *castris*, c'est l'it. *castrone*, agnello castrato.

> Là véissiez tant grant beuf accuillir,
> Tante vache et tant riche *castris*.
> (Rom. de Garin, cité par Ducange.)

« Le porc, le boc, le *chastron*, un denier. » Cout. de Châtill.-sur-Seine. « Quant ce vint contre la saint Remy, je fesoie acheter ma porcherie de pors et ma bergerie de mes *chastris*. » Joinville, edit. reg., p. 105. Voy. Ducange, Gloss., v^is^ *Castor* et *Castritius;* suppl. v^is^ *Casto* 2 et *Castro*. Cfr. le prov. *creston*. Rayn., Lex. rom., II, 356.

CAUCHE, KAUCHE, CAUSE, chaussure, soulier ou bas, v. 745, 966, 979.

> Lasce unes *chauces*, blanches com flor de lis.
> (Gar. le Loh., I, 168.)

> Unes *chauces* de palie, soliers poins à Lion.
> (Par la duc., p. 9.)

Les deux premières formes sont restées en rouchi et en picard; le flam. a *kous*, *kousen*. A Lille le mot *courtes-cauches*, chaussée court, pour désigner une femme, est d'un usage vulgaire. Il est difficile de ne pas voir dans *cauche* le lat. *calceus*. Le prov. en a fait *caussa*, l'it. *calza*, *calzo*, l'esp. *calza*. Diez, p. 82; Rayn., Lex. rom., II. 296.

On trouve l'augmentatif *cauquain*, que M. P. Paris traduit par chausson, et dont il pense que l'on a fait *coquin*, homme de rien, va-nu-pieds (Ch. d'Ant., II, 222). Sa définition semble donner un démenti à son hypothèse. M. Diez tire le mot *coquin* des langues germaniques plutôt que du latin *coquus*. Pour nous il vient de ce dernier mot comme *cuistre* vient de *coquaster*, moy. lat., *cocistro*. Diez, p. 600.

> As *kauhains* priès
> Suiwent luxure et gloutenie,
> Cascune de fine or viestie.
> (Rom. de Renart, IV, 171.)

On disait aussi pourtant des *cauchons* de fier. Liv. de Roisin, p. 156.

CAUCHIER, chausser, v. 745, 979.

La même forme est dans le Baud. de Seb., I, 39. Picard et rouchi *caucher*. Du lat. *calceare*.

CAUCHIE, CAUCIE, chaussée, route, v. 4353, 8354.

De même en rouchi et en picard, dans le sens de chemin pavé. — Dans le Bertr. du Guesc., I, 227, on lit : Sur la *chaussie*. Prov., *caussada;* esp. et port., *calzada;* bas lat., *calcea*, *calceia*, *calceata*, *calceatum*, etc. Gloss. de Ducange. M. Diez le tire du lat. *calciata*, construit avec de la chaux. V° *Calzada*, p. 81.

CAUCHIN (sablon), v. 27302.

Dans l'arrond. de Bayeux, le *cauchin* est une sorte de sable (Duméril, Pat. norm.); prov., *caucina*, chaux; esp. et ital. *calcina*. Rayn., Lex. rom., II, 298.

CAUDERLIER, chaudronnier, v. 8964.

En rouchi ce mot s'est conservé, et le mot *caudrelach* ou *cauderlat*, chaudronnerie, y existe aussi, comme en picard. L'éditeur du Baud. de Seb., II, 14, a écrit « une grant *caudelée* d'iauwe. » Nous pensons qu'il faut lire *caudrelée*, la contenance d'un chaudron.

Moy. lat., *cauderarius*, *caldararius* (Duc., supp.). Ce mot vient évidemment du lat. *caldarius*, propre à chauffer. Pline (liv. 34, c. 8, 43) donne au cuivre le nom d'*æs caldarium*. L'esp. *caldera* et le prov. *caudiera* ont la même origine.

CAURRE, chaleur. Gilles de Chin, v. 4508.

> A l'endemain la matinée,
> Ains que la *caurre* fu levée.

Au lieu de la *caurre*, l'auteur du Baud. de Seb. emploie *caurreur* :

> En la caudière
> Où il feus art et brulle et rent telle lumière
> Et si grande *caurreur*... (II, 89.)

De l'adjectif *caus* (chaud) sont venus les subst. *caurre*, *caurreur*, et même le verbe *caurier*, être en chaleur (dict. rouchi). On disait aussi li *chaus* ou li *caus*, pour la chaleur:

> Li *chaus* fu grans, si voia li sablons.
> (Raoul de Camb., p. 165).

CAUS (VIVE), chaux vive, v. 6902, 20605.

Lat., *calx;* prov., *calz*, *caus*, *quaus;* cat., *cals;* esp., port., *cal;* ital., *calce*. Nos dialectes du nord, le picard et

le rouchi, ont également la forme *caus*, et de plus celle de *cauche*. Le picard dit en outre *keux* et *keuche*.

CAUT, chaut, v. 15445, 23706.

Voy. CAILLE. Nous avons fait remarquer, d'après M. Burguy, les anomalies de la conjugaison du verbe *chaloir*.

> Ne m'en *caut*, dist li lères.
> (Baud. de Seb., I, 53.)
>
> Dehait cui en *caura*.
> (Ibid., II, 82.)
>
> A no men *cal*.
> (Chr. des Alb., p. 358.)

CE, celui-là, il, v. 31733.

> Car *ce* ne sera jà mes drus ne mes maris.

Comme pronom personnel démonstratif indéterminé, ce mot est assez remarquable. Ce doit être une contraction du prov. *cel*. Rayn., Lex. rom., III, 104:

> *Sell* nos ira trastotz salvar (celui-là nous ira sauver tous).

Ni Fallot ni M. Burguy n'ont rencontré cette forme.

CÉENS, CHÉENS, céans, v. 2839, 5036, 10495, 29848.

Voy. ÇAIENS, où l'origine est plus transparente.

> Que vous soiés de *chaiens* escapés.
> (Baud. de Seb., I, 23.)

CEL, CHEL, CELLE, CHELLE, ce, cet, cette, v. 1595, 2381, 2494, 2559, 20302, 32615, 34440.

Le rouchi a conservé ces formes. On y écrit et on y dit encore *chel 'iaue, chel enfant,* comme dans notre poëme. Au v. 2559, M. de R. a eu tort de vouloir corriger *cest* estour au lieu de *cel* estour. Au v. 20302, lisez *à cel'eure,* à cette heure.

CELÉE ou CHELÉE (A et A LE), en secret, v. 4372, 5032.

Traduction du prov. *a cellat*, du lat. *celare*, ital., *in celato*.

> *A cellat* et a saubuda.
> (Rayn., Lex. rom., II, 372.)
>
> Celement *à chelée*.
> (Baud. de Seb., I, 60.)

On disait aussi *céléement*, prov., *celadament*, esp., *celadamente*, ital., *celatamente*.

CELI, celle-là, v. 2250.

> J'ay *celi* fait ardoir en ung feu de carbon.
> Femme ot biele, sage et gentil,
> Et de *celi* si ot un fil.
> (Ph. Mouskés, cité par M. Burguy.)

D'après M. Burguy, le féminin du pron. démonst. *chelui*, dans le dialecte picard, est *cheli*. En Bourgogne le masc. est *celui*, et le fém. *celei*. Cet auteur reconnait pourtant que la forme *celei* passa de bonne heure et fut remplacée par *celi*, dérivé de *celie*. On s'en servait indifféremment comme pronom et comme adjectif démonstratif : U contre aucun article de *celi* pais. Quant à *celi* ou *cheli*, à la fin du XIIIe siècle, il tenait déjà lieu du masc. *chelui*. Gram. de la lang. d'oïl, I, 150-155.

CELLUI, ce, v. 438.

Ce mot est employé ici non pas comme pronom, mais comme adjectif démonstratif. Il en est de même dans ces exemples cités par M. Burguy : De *celu* duc, à *celu* duc. Gr. de la lang. d'oïl, I, 154. Notre poëte dit : *Cellui* Dieu qui fu penés en crois.

CEMBIEL, CEMBIAUS, combat, tournoi, etc, v. 6821, 13378, 25561, 34341. — Joie, allégresse, v. 29755.

Le sens que nous donnons ici à ce mot est bien loin de son acception primitive. Le prov. et le vieux franç. *cembel*, ou le cat. *cembell*, comme l'esp. *cimbel* ou l'ital. *zimbello*, ont signifié d'abord appeau, amorce, embûche; et les verbes ital. *zimbellare*, anc. lat., *cimbellare*, prov. *cembelar*, anc. fr., *cembeler, encembeler,* doivent se rendre par dresser un piége ou une embuscade. Borel, cité par Roquefort, tire ces mots de *cymbalum*, dimin. *cymbellum*, clochette qui appelait les moines au réfectoire, dit M. Diez, et dont la signification peut se rapprocher de celle d'appeau, appât. Cette acception n'est pas douteuse en provençal :

> Com l'ausel c'al *sembel* se pren.
> (Rayn., Lex. rom., II, 374.)

Elle ne l'est pas non plus dans les exemples suivants :

> Si te metrai en tel chastel,
> Où mauvez agait ne *cembel*,
> Enging, perrière, ne befroi
> Ne douteras.
> (Rom. de Renart, I, 289.)
>
> Ne le gara li agais del *cembel*.
> (Raoul de Camb., p. 102.)
>
> As fames bastist griés *cenbiax*.
> (Méon, Nouv. rec., I, 64.)

Ajoutez-y les passages du rom. d'Alex., p. 92 et 261.

On disait donc *bâtir un cembel*, comme nous disons dresser une embûche, et il est si vrai que tel est le sens de *cembel*, qu'on lui substitue parfois le mot *agait :*

> En el bos sunt *agait* basti.
> (Rom. de Renart, IV, 363.)
>
> Que demain au matin à la porte Eboras
> Bastiront I *agait* enz ou bos du brullas.
> (Vœux du Paon. MS.

Mais l'*agait*, mais l'embuscade, c'est en réalité le combat qui se prépare, c'est là que l'ennemi est attendu au piége, il n'est donc pas surprenant que le sens de *cenbel* ait reçu de l'extension et qu'il ait fini par équivaloir à combat et à guerre. Guiteclins pressant le siége de Cologne, imagine un moyen pour ruiner les murs de la ville : ses ingénieurs font une mine, et après avoir enlevé les pierres des fondements, ils les remplacent par du bois.

Puis i ont mis dou feu tout rasé un tonel;
Les doves sont amprises, si rompent li cercel;
Et cil laissent l'engin si s'an tornent isnel :
Ne lor poissent faire un plus cruel *cembel*.
(Ch. des Saxons, I, 18.)

Ici, comme on le voit, le *cembel* est une variété de l'embûche, c'est une ruse de guerre. Si on a employé ce mot pour désigner le combat, à plus forte raison peut-il avoir signifié le point central de la mêlée. Or, souvenons-nous qu'au moyen âge les combattants avaient coutume d'apporter au combat un pal ou un mât surmonté d'un dragon ou d'un drapeau. Quelquefois on le fichait en terre, d'autres fois on le dressait sur un chariot. Guill. le Breton, parlant de l'étendard d'Othon à Bouvines, a dit :

Standardum ædificat miroque insignit honore.
(Philipp., liv. II.)

Cet étendard est un reste de l'antique usage du *cembel* ou de l'embuscade qu'on dressait à ses ennemis. « Je pencherais à croire, dit M. P. Paris, qu'il était ordinairement entouré de vastes lices ou barrières. C'était là que se tenait ce que j'appellerais volontiers la réserve; c'était là d'où partaient les chevaliers pour fournir leur carrière et qu'ils revenaient quand on les avait forcés de reculer. » Gar. le Loh., II, 162. Nous ne définirions pas autrement le *cembel*.

Nostre empererès fait *l'estendart* venir,
Si le fait bien de chevaliers emplir
Et de serjans por le fais soutenir.
(Gar. le Loh., II, 162.)

A *l'estandart* les a par force mis.
(Ibid., I, 58.)

Dans le roman de Tristan, l'analogie paraît frappante. Il s'agit d'une fête chevaleresque :

E plusurs jus comencer funt
D'eskermies e de palestes.
. . . .
E puis si portèrent *cembeals*
E lancèrent od roseals,
Od gavelos e od espées.
(Tristan, II, 38.)

Deus baruns en la place occirent :
L'un fud Kariodo li beals,
Kaberdin l'occist as *cembeals*.
(Ibid., p. 39.)

Mais mes amis porte *cembel*
Et si assaut sovent chastel.
(Méon, Nouv. rec., I, 333.)

Ainsi, nous pensons que l'on a dit porter *cembel*, de même que l'on disait porter *l'étendard;* et comme le lieu où l'on plantait l'étendard était ordinairement le point central de la mêlée, le mot *cembel* a eu également cette signification :

Tres parmi les *cembiaux* s'en est outre passez.
(Vœux du Paon, MS. f° 29 r°.)

Si se maintient si noblement
Et le fet si bien et si bel
Qu'il fait frémir tot le *cembel*.
(Nouv. rec., p. p. Jubinal, I, 336-337.)

Si l'on admet ce rapprochement entre le *cembel* et *l'étendard*, on doit admettre également que le *cembel* est vraiment le signe du combat et qu'il était employé par les combattants pour appeler ou provoquer à la lutte. Les vers suivants ont alors une explication facile :

Desfendre se vorront, s'on lor tramet *cembel*.
(Chans. des Saxons, I, 131.)

Le *sembel* suient qui les ont estormis.
(Mort de Garin, p. 227.)

Si on leur *tramet cembel*, c'est-à-dire si on leur envoie une provocation au combat; ils suivent le *cembel*, c'est-à-dire ils acceptent la provocation qu'on leur a faite en leur envoyant le *cembel*. Tout cela nous fait comprendre le passage du concile de Lillebonne, de l'an 1080, cité par Ducange : « Nulli licuit, inimicum quærendo, vexillum vel loricam portare, vel cornu sonare neque Cembellum *mittere*, postquam insidiae remanerent. » C'est-à-dire : Nul ne peut aller à la recherche de son ennemi avec des armes.., ni lui envoyer une provocation au combat, si les aguets ou embuscades existaient encore.

D'après tout ce qui précède, les expressions : Bastir un *cembel*, aller au *cembel* (rom. de Gar.); faire poignéis et *chenbiaus* (Mirac. du chev.); comparer chier le *cembiau* (Guill. Guiart), seraient donc des termes plus ou moins métaphoriques; et M. Fauriel a eu tort de prendre l'un d'eux dans un sens qu'on peut appeler étymologique :

Can la guerra comensa es lo jorns clars e beus,
E per melas la tendas *es bastitz lo cembeus*
Que davan lor comensan voutas e guarambeus.
(Chron. des Alb., p. 318.)

Pour M. Fauriel, *bastir lo cembeus*, c'est faire retentir le signal du combat, qui se donnait, dit-il, par divers instruments de musique. On voit qu'il a trop tenu compte de l'étymologie *cymbalum*. Il est impossible, en effet, de ne pas reconnaitre là l'origine de *cembel;* mais combien il a changé de signification ! *Bastir lo cembeus* est, comme nous l'avons dit, une expression métaphorique. Après avoir signifié dresser l'embuscade, elle a voulu dire seulement se préparer au combat. Quant à ces locutions : Trametre le *cembel*, suivre le *cembel*, nous tenons un peu, nous l'avouons, au sens de drapeau ou d'étendard, pour les expliquer. Le

moyen sans cela de comprendre les vers suivants de Gautier de Coincy, où les continuateurs de Ducange ont traduit *encenbeler* par hastiludio decertare :

> Par le vaslet qui tant est biaus
> Veit Déable de ses *cenbeaus*
> La bone dame *encenbeler*
> Et guiler s'ame et tremeler.
> (MS. de la Bibl. Roy., n° 10747, f° 111 r°.)

M. Paulin Paris a pensé de même à propos de ce vers de la Chans. d'Ant., II, 117 :

> Les puins li ont loiés, les ieus *encenbelé*.

« Couverts, bandés, dit il. Car *cenbel* n'a peut-être pas d'autre sens que bande ou drapeau. De là l'aura-t-on pris pour signal de fête guerrière et pour la fête elle-même. » Le même savant traduit l'expression de Gautier de Coincy par : Aveugler, couvrir d'un bandeau. C'est là, en effet, une des acceptions du mot *cembel*. Mais elle est loin d'être la seule, ainsi qu'on l'a vu.

Cembiel, présentant le sens de joie, allégresse, parallèlement à celui de joute, combat et guerre, offre une certaine analogie avec le grec χάρμη, gaudium, animus ad pugnandum, et avec *banoyer, esbanoyer,* qui a les mêmes significations, et à l'origine duquel on trouve *banda*, *bandiera*, bannière, drapeau.

> Por beles dames menoie grant *cembel*.
> (Aub. le Bourg., p. 44.)

L'opinion de M. de Chevallet qui voit dans *cembel* un diminutif de champ, guerre, *bataille campelle* (p. 391-392), ne résiste pas à l'analyse. Il a pris le mot dans son acception la plus récente, sans tenir compte des autres ; de plus, il a négligé les analogies ital., esp., etc. Cfr. Diez, Lex. etym., v° *Zimbello*, p. 377. Raynouard, Lex. rom., II, 374, semble faire une autre conjecture : il rapproche les mots *sembelh*, *sembellar*, *assembelhar*, combat, combattre ; rom. d'oïl, *acembeler*, même signif.

CENDROIT, v. 13506.

Mauv. lecture : Au lieu de tenés-vous y *cendroit*, corrigez : Tenés vous *cy-endroit*.

CESCUNS, CESCUNT, CESQUNS, chacun, v. 2495, 5172, 31017. Voy. CASCUNS.

CESTI, ce, v. 2401.

Adj. démonstr. M. Burguy dit que cette forme est celle du fém. (masc. *cestui*). Notre auteur a cependant écrit *cesti conte*, ce conte.

CH', CHE, se, pronom pers., v. 2935.

C'est une prononciation picarde :

> *Ch'* i est cascuns acordés

On prononçait quelquefois de même, en l'abrégeant, le pron. *chou* : *Ch'ai* oï tesmoingnier. Baud. de Seb., I, 224, 251.

CHA, ici, ci, v. 3315.

Prononc. picarde. Voy. ÇA.

> Se vous ne l'acatez et Gaufrois viegne *chà*.
> (Baud. de Seb., I, 64.)

On disait *chà-jus*, ici-bas (ibid., I, 28) et *chà-sus*, ici en haut (ibid., I, 198).

CHAÏR, tomber. Gilles de Chin, v. 3226.

Cette forme, selon M. Burguy, appartiendrait au Vermandois. Gram. de la lang. d'oïl, II, 18. La prononciation nous semble exiger le tréma :

> Pour *chaïr* moit souvent canchieleut.
> (Rom. de la Violette, v. 1995.)

Nous trouvons le passé déf. *caï* :

> Parmi Gilles pasmez *caï*.
> (Gilles de Chin, v. 3178.)

Et le part. passé *caüs* (pro., *cazut*, ital., *caduto*) :

> A terre en est li cors *caüs*.
> (Ibid., v. 2427.)

M. Burguy a réuni un grand nombre d'exemples relatifs à la conjugaison du verbe *choir*. Quant au partic. présent, en voici un exemple :

> Et à languir *chaant* levant,
> Et à tos jors vivre morant.
> (Part. de Blois, I, 144.)

CHALEMER, faire du bruit avec des instruments de musique, v. 4348.

Notre poëte a un peu estropié le mot :

> Nakaires et tabours aloient *chalemant*.

L'orthographe devrait être *chalemelant*.

> La noise des navres et ce qu'on *chalemelle*
> Font retentir le mont, le pui et la vaucelle.
> (Vœux du Paon, MS. f° 147 r°.)

Ce mot, qui se retrouve aussi dans le prov. *calamellar*, *caramelar*, anc. cat., *caramelar*, esp., *caramellar*, a pour origine le latin *calamus*, et sa signification primitive a été : Jouer de la flûte. M. Diez trouve le mot *calamel* déjà dans les Gloses de Cassel. L'extension du sens de ce mot, au XIVe siècle, ne laisse aucun doute :

> N'i ot trompe sonnée ne autre sor bondi,
> Ne nulle *chalemie* ne bombarde aussi.
> (Bert. du Guesc., I, 155.)

Le Tetraglotton de Plantin traduit le lat. *lituus* par le mot flam. *schalmeye*. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 589.

CHELISON, CELISON, action de celer, secret, v. 14731, 23300.

L'adjectif provençal *celius*, discret, semble avoir une analogie de formation avec le subst. *celison* (lat., *celare*).

Chemin fiéré, route empierrée, v. 9768, 10792, 33291.

L'invention moderne des *chemins de fer* ne doit pas nous faire oublier que les *chemins ferrés* ont une haute antiquité, dans un autre sens. On appelle encore ainsi « des chemins dont le fond est ferme et pierreux, et où l'on n'enfonce point. Il se dit aussi, par opposition à *chemin pavé*, d'un chemin qu'on a construit avec des cailloux (Académie). » Ducange (d'après Nic. Bergier) dit que les *viae ferratae* ne sont que les voies romaines, appelées ainsi à cause de leur dureté, ou bien à cause de la couleur de fer des cailloux dont elles étaient formées. C'est un mot d'un usage fréquent chez les trouvères et chez les troubadours :

Vers Nymaie s'en vont les grans *chemins ferrés*.
(Baud. de Seb., II, 529.)

Les champaignes sont belles et li *chemin ferré*.
(Vœux du Paon, MS. f° 124 r°.)

Ves un *camin* gran e *ferrat*.
(Rayn., Lex. rom, III, 307.)

C'est la même chose que la *chaussée*, route construite avec de la chaux ou des pierres calcaires. Angl., *a firm stony way;* flam., *steenwegh*. On trouve aussi *viae perratae*, *pirini*, rom., *pires*.

Quant au mot *chemin*, moy. lat., *caminus*, it., *cammino*, esp., *camino*, port., *caminho*, prov., *camin*, il vient du celtique *cam*, pas, marché, *caman*, route. Diefenbach, Celtica, I, 109.

Cheniestre, à gauche, v. 13099.

Prononciation picarde de *seniestre*, lat., *sinister*.

Ches, ses, v. 3740, 5499.

Adject. possessif; prononc. picarde. Cette forme ne doit pas être confondue avec l'adject. démonstrat. *ches*, tel qu'il se présente dans ce vers :

Ches arainnes bondissent et chel cor ont sonné.
(Baud. de Seb., II, 420.)

Chevaucie, chevauchée, v. 4140.

Moy. lat., *cavalcata*, *cavalchia*, *cavalcheia*. C'est le nom qu'on donnait à une troupe de cavaliers armés en guerre. L'anc. cout. d'Anjou distingue l'ost de la *chevauchée :* « Host est pour défendre le pays, qui est pour le proffit commun, et *chevauchie* est pour défendre son seigneur. » Le cat. et le prov. *cavalcada*, l'esp. *cabalgada*, le port. *cavalgada*, enfin l'it. *cavalcata*, présentent le même sens. Tous ces mots viennent du lat. *caballus*, que l'on trouve plusieurs fois dans Juvénal, entre autres quand il parle ainsi de Pégase :

Ripa nutritus in illa
Ad quam Gorgonei delapsa est penna *caballi*.
(Sat. III, v. 117-118.)

Mais ce *caballus*, qui vient du grec καβάλλης, signifiait une rosse, et Juvénal ne s'en est servi, à propos de Pégase, que pour se moquer des Grecs et de leurs fables. Si donc la généalogie de notre *cheval* remonte bien haut, ce n'est pas à dire pour cela qu'elle soit bien noble.

Chevaux, v. 1699, note.

M. de Reiffenberg cite en cet endroit une énumération des différentes espèces de chevaux. — On se rappelle qu'à plusieurs reprises ce savant a donné la liste des chevaux les plus célèbres. Sans avoir la prétention d'y faire la moindre addition ou correction, nous éprouvons le désir de parler aussi d'un de ces illustres animaux, dont le nom s'est conservé dans les chansons populaires lilloises :

Pour à ch' l'heur, te cours et te marche
Pu vite que l'*queva malache*.

Or, si nous ne sommes pas dans l'erreur, c'est ici le cheval maudit (provenç., *malaets*), et il y a lieu de croire qu'il faut y reconnaître le cheval pâle, le *pallidus equus* de l'Apocalypse. Comment ce dernier nom lui-même a-t-il échappé à l'attention de M. de Reiffenberg?

Chevestre, licou. Voy. **Quevestre**.

Cheviaux, **ceviax**, cheveux, v. 3748, 9918.

Il se prendent par les *ceviax*.
(Gilles de Chin, v. 3595.)

Josqu'à la tere si *chevoel* li ballent.
(Ch. de Rol., st. 76.)

Et maint *chevel* esraigié dou chief fors.
(Monin, rom. de Roncev., p. 21.)

Confr. le prov. *cabelh*, le cat. *cabell*, l'esp. et le port. *cabello*, l'it. *capello*, dont l'étymologie est évidemment le lat. *capillus*.

Chevir (se), être maître, et par extension se tirer d'embarras, venir à bout de, v. 28893.

Lorsqu'on dit à Eracle qu'il est accusé d'avoir fait mourir Godefroid de Bouillon : » Bien m'en saray *chevir*, » répond le traitre. *Se chevir*, c'est-à-dire se mettre *à chef*. On lit dans Monstrelet : « Voyans qu'ils ne pouvoient venir *à chef*... délaissèrent cette matière. »

Ensi *venoit à kief* de quenqu'il pourpensa.
(Baud. de Seb., II, 316.)

Le provençal dit également *à cap*, *à bon cap*, à chef ou à bonne fin :

Qu'ieu si puesc *à cap* vos traga.
(Rayn., Lex. rom., II, 348.)

Joinville a dit comme notre auteur : « Le soudanc de Hamant ne se sot comment *chevir* du soudanc de Babiloinne;

car il véoit bien que se il vivoit longuement, que il le confondroit. » Dom Carpentier, v° *Cheviare*. Froissart s'est exprimé comme Joinville. L'Académie ne mentionne plus ce mot; les autres dictionnaires le donnent comme vieux et populaire. Etienne Pasquier a dit *chevir* avec quelqu'un pour venir à bout de lui (Rech., VI, 22), et Molière, *chevir* de quelqu'un, dans le même sens. Don Juan, acte IV, sc. 3. Aujourd'hui nous n'avons plus ni *chevir*, ni venir *à chef*. *Achever* (cat., esp., port. et prov., *acabar*) a la même racine, mais il est loin de rendre la même idée.

Nous trouvons la forme *se chavir* dans le Baud. de Seb. :

> Nuls preudôms ne se pora *chavir*
> Ni avoir manandie (I, 17.)

CHIAUS, ceux, v. 2795.

Plur. du pronom démonstr. *chil*, forme picarde.

CIEF (DE CIEF EN), d'un bout à l'autre, v. 3468.

Traduction exacte du provençal :

> En Guis lor a la causa *de cap en cap* contada.
> (Rom. de Fierabras, v. 2794.)

> Et je dirai *de chef en chef*.
> (Rom. de la Violette, p. 303.)

L'ital. dit de même *da un capo all'altro*. Fallot traduit cette locution par de point en point, ce qui n'est pas tout à fait exact :

> Tot mon mésaige si vos seroit conté
> *De chief en autre*. (Gerars de Viane, cité par Fallot, Rech., p. 525.)

CHIENS, siens, v. 5285.

« II *chiens* frères ochis, » c'est-à-dire deux siens frères occis. Forme picarde inconnue à M. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 140. Le mod. pic. dit encore *chin*, *sin*, pour sien.

CHIER, tomber. Gilles de Chin, v. 2802.

> Au *chier* que fait li lions
> L'ante pépoie en II tronçons.

Forme picarde du verbe *choir*, à joindre à celles que M. Burguy a mentionnées. Gr. de la lang. d'oïl, II, 18.

CHIÈRE, lisez CHIERE, orthogr. flam. pour *chíre*, cire, v. 13025.

Défroer le chiere, c'est briser la cire, rompre le cachet. Comparez ce mot avec le prov. et le cat. *ciri*, esp., port., *cirio*, cierge, aussi bien qu'avec le lat. *cera*.

CHIÈRE, CIÈRE, CIRE, visage, mine, semblant, accueil, v. 498, 503, 3118, 3146, 6048, 23058, 23450, 31666, 32023, 32102.

> Ab la *cara* ardia (Chr. des Alb., p. 82).

Prov., cat., esp. et port. *cara*, visage; de même en Dauphiné et dans l'anc. Auvergne. Dans le Cantal on dit *tsara*. Nous trouvons *cara*, visage, dans un poëte latin d'Afrique, du VIe siècle :

> Postquam venere verendam
> Cæsaris ante *caram*.
> (Corippus, de laudib. Just. min., lib. II.)

Dans l'anc. fr. les expressions *chière* incline, *chière* basse, *chière* marie, *chière* lie, désignent le visage, et jusqu'au XVIe siècle ce mot a été conservé dans cette acception. Aujourd'hui on ne lui donne plus ce sens que dans les patois de Lorraine et de Normandie. En 1536, Robert Estienne traduisait Vultus par *chère*, trongne, mine, dans son dict. lat. Étienne Pasquier laisse également a *chère* le sens de visage, mais le Tétraglotton de 1562 ne s'en sert déjà plus au mot Vultus. Pour Nicot *chère* a encore la signification de visage; cependant on s'aperçoit que cette signification s'en va. Henri Estienne parle ainsi du mot *chère :*

« Entre les mots que les Italiens ont pris de nous, non pas en la signification qui est plus commune maintenant, mais en celle qui l'estoit plus le temps passé, est cestuy-ci, *chera :* car ils n'usent pas de ce mot comme nous maintenant, quand nous disons *faire bonne chère*, pour *estre bien traitté*, et je vous *feray bonne chère*, pour signifier *je vous traitteray bien;* mais pour visage..... Et encore aujourd'huy en quelques lieux on oït dire *joyeuse chère*, pour visage joyeux. Mais le temps passé ceste signification estoit plus commune, comme nous tesmoigne ce proverbe : *Belle chère et cueur arrière*, et cestuy-ci : *Belle chère vaut bien un metz*. » Précellence du lang. fr., p. 285, édit. Feugère.

Avant de signifier repas, *chère* avait donc d'abord signifié semblant, mine, apparence.

> Il ot pour le roi fait mainte fausse *chière*.
> (Baud. de Seb., I, 26.)

Puis comme l'idée de faire belle mine à quelqu'un entraînait naturellement celle de lui faire bon accueil, le mot *chère* eut aussi cette signification. Notre auteur ne dit-il pas :

> Bonne *chère* ly fist et un moult bon visage (v. 503)?

Dans Froissart il signifie tour à tour accueil ou semblant (Buchon, Gloss.). C'est dans le même sens que Rabelais a dit : à *bonne chière*, et La Fontaine faire *bonne chère* à quelqu'un, pour lui faire bon accueil. Aujourd'hui le sens primitif du mot *chère* se cache sous ses acceptions plus récentes, et *bonne chère* veut dire bon repas ou bon accueil, comme au XVe siècle, alors que Jean, sire de Haynin, écrivait : « Ceste nuict, les princes, seigneurs et capitaines, firent grande *chère*, beuvantz, dansantz, jouantz à dez. » Mém., I, 95; ou comme au XVIe, alors que le Tétraglotton de Plantin traduisait les mots convivari et pergræcari par *faire grand'chère*.

Nous ne dirons pas avec Henri Estienne que les Italiens ont pris ce mot à la France, mais nous ferons remarquer qu'ils donnent à *cera* ou *ciera* le sens de visage, et de plus celui de bon accueil, bon repas, etc. Quant aux Anglais, ils emploient *cheer* pour désigner l'accueil, le traitement que l'on donne à table; to make a *good cheer* veut dire se bien traiter; *to cheer*, réjouir, égayer. Comparez ce dernier terme avec le vieux fr. *cherer, chierer* (Roquef.). On retrouve aussi en flamand le *goede ciere* maeken, faire *bonne chère* des Français, et Kiliaen mentionne de plus *ciere*, visage.

M. de Reiffenberg a trouvé bon de dire que M. Fauriel tirait le mot *chère*, visage, du grec *κάρα*. Il aurait pu ajouter que Ménage, Ducange, Raynouard, etc., avaient proposé cette étymologie avant M. Fauriel. Est-elle complétement satisfaisante? Non, mais elle vaut mieux que le grec *χαῖρε* d'Henri Estienne, qui semble n'avoir vu dans *chère* que le sens d'accueil. Kiliaen avait fait de même, et Roquefort, au mot *cherer*, les a imités l'un et l'autre. Cfr. Ducange, Gloss. et sup., v° *Cara;* Raynouard, Lex. rom., II, 331; Diez, Lex. etym., v° *Cara*, p. 88.

Chiés, pour *chieus,* celui-là, v. 29084.

Chieus, **cieus**, ce, celui-ci, celui-là, v. 1406, 2658, 4721, 5408, 5885, 15105, 23375.

C'est tantôt un adjectif, tantôt un pronom démonstratif : *Cieus* sains homs, ce saint homme; *cieus* vous sera privés, celui-ci vous sera privé. On trouve aussi *chieus-chy, chieux-là*. Au v. 15105, au lieu de *cieux; là*, lisez *cieux-là*.

Chil, ceux, v. 2325, 2336.

Dialecte picard : sing. *chil*, plur. *chil*.

Chine, cygne, *passim*.

Rouchi, *cine*.

Chines, signe, v. 4326.

Rouchi, *sine*, *siner*.

Choucier, **chouser**, **couser**, coucher, v. 2551, 6355, 10219.

> Puis le *chuchent* sur un samit.
> (Tristan, II, 85.)

Voy. *Acoucer* dans notre Gloss. Il faut se garder de confondre surtout la forme *chouser* avec le verbe *choser*, du lat. causari, prov., *causeiar*, *chausar*, blâmer, reprocher.

> Et qui *chóser* m'en veut, si *chose*.
> (Rom. de Renart, IV, 123.)
>
> Sebile vint corant ancontre le barné,
> A Baudoin le roi a duremant *chosé*
> Par cui consoil il furent de la vile gité.
> (Ch. des Saxons, II, 121.)

Chu, cela, v. 14786.

Forme du pron. démonst. neutre, non mentionnée par M. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 149-150. Elle est encore usitée en rouchi et en picard. Nous en reparlerons plus loin. Voy. **Çou**.

Chus, ce, celui-ci, v. 764, 2375, 3874. — **Chus-chi**, celui-ci, v. 23195, 23218.

Adjectif et pronom démonstratif, tout comme *chieus*, *cieus*. Voy. ces mots; au vers 7340, M. de Reiffenberg trouva cette singulière phrase :

> Un auqueton
> Qui estoit aussy noirs que *chus* de cauderon.

Et il proposa de traduire : Un hocqueton qui était aussi noir que ceux des chaudronniers. Cette explication n'est pas satisfaisante. Nous pensons que l'auteur a voulu dire : Aussi noirs que *suie* (chus) de cauderon.

Chy, ses, v. 7206.

C'est une prononciation picarde de *sy :* Et tout *chy* chevalier.

Chy, si, tellement, v. 4739, 7274.

Même prononciation picarde. La tente fu *chy* lée, si large. Je n'ay amit *chy* chier, si cher.

Chy com, ainsi que, v. 2850.

Voy. *Si com*.

Chy-endroit, ci-endroit, v. 4893.

« Et devant la table le roy, *endroit* le conte de Dreues, mangoit monseigneur le roy de Navarre. » Joinville, p. 21.

> Car mos cors s'es mes denan
> *En dreg* lo fer de la lansa.
> (Rayn., Lex. rom., V, 70.)

Voy. **Cendroit**.

Cicques, tellement que, v. 406.

Du lat. *sic quod*. Sous cette orthogr. barbare nous retrouvons le prov. *si que :*

> Il m'a conquis e m ten en sa bailia
> *Si que*, mon grat, partir no m'en volria.
> (Rayn., Lex. rom., V, 221.)

Voy. **Si que**.

Cier (**a**), *à cié*, à chef? Gilles de Chin, v. 5000.

M. de Reiffenberg a proposé d'abord de lire *acier*, aigu, et ensuite *à cier* avec joie. Nous croyons que ce n'est ni l'un ni l'autre.

> Et puis prent son helme *à cier*,

Et puis il met son casque en tête. *A cier*, à cause de la rime, mais en réalité *à cié* ou *à cief*.

Ciercle du heaume, v. 25371.

C'était une espèce de couronne qui entourait le heaume

et que par cette appellation on distinguait des couronnes royales et princières; on lui donnait aussi le nom de chapelet : d'ordinaire il était en or. « Dec li tan gran colp que la maytat del *selcle* delh elme li 'n va devalhar. » Rayn., Lex. rom., II, 381.

Son helme
A *cercle* d'or berni d'achier.
(Gilles de Chin, v. 5001.)

Le *cercle* d'or li ert el chief asis.
(Rom. de Garin, cité par Ducange.)

M. le comte Léon de Laborde a réuni un certain nombre d'exemples qui permettent de définir le *cercle* un peu mieux que ne l'a fait Roquefort. Notice des émaux du Louvre, Gloss., p. 197.

CIÈRE, visage. Voy. CHIÈRE.

CIÈRE acatée (dame), v. 34505.

Nous trouvons ici un adverbe ou du moins un adjectif pris adverbialement qui s'accorde avec le substantif. *Dame cière acatée*, c'est-à-dire, en effet, dame chèrement payée. Ceci nous parait contraire à la règle de formation des adverbes même dans l'ancien langage. Il fallait écrire : Dame *cier* acatée.

CIERTAIN, sûr, ferme, inébranlable, v. 32158, 32161.

La mule *ciertaine*, la royne *ciertaine*, dit notre poëte. C'est tout à la fois le sens et la forme du prov. *certan* :

Qu'ieu ai trobat del mon la plus *certana*.
(Rayn., Lex. rom., II, 385.)

Cfr. l'anc. cat. *certan*, l'anc. esp. et l'it. *certano*, dont la signification se retrouve dans le lat. *certus*, assuré : *Certus* sum ex hoc metu. *Certa* dextera.

CIERVELER, heaume, casque, v. 2629.

Ital., *cervelliera*, capelletto di ferro per difesa del capo. Ducange rapporte le passage d'une chronique où il est dit que ce genre de casque fut inventé par Michel Scott, astrologue de l'empereur Frédéric II. Le bas lat. *cervellerium* est ordinairement traduit par *cervelière* dans les poésies des trouvères. Voici pourtant un passage où nous croyons que *chervelière* doit être pris métaphoriquement pour cerveau.

Et buvons tant de vins parmi no *chervelière*
Qu'il nous convient porter dormir à le chivière.
(Baud. de Seb., I, 26.)

CIERVOISE, taverne, v. 29599, 29608, 29613.

C'est figurément que *ciervoise*, espèce de bière, a ici le sens de taverne. Nous faisons un pareil abus de termes, lorsque nous disons un *café*. Dom Carpentier avait observé cette acception : « Iceulx trois compaignons de fait-apensé saillirent hors d'une *servoise* où il s'estoient embuschiez. » Lettres de rémiss. de l'an 1375.

Quant à *cervoise*, boisson faite avec du grain, on le trouve indiqué dans Pline, liv. XXII, ch. XXV : « Et frugum quidem hæc sunt in usu medico; ex iisdem fiunt et potus; zythum in Ægypto, celia et *ceria* in Hispania, *cervisia* et plura genera in Gallia. » M. de Chevallet croit en conséquence que ce mot est d'origine celtique, ce qui est assez probable. Ducange le rattache à *ceria*, et sa supposition n'est aucunement opposée à celle de M. de Chevallet.

CIESSIER, cesser, s'arrêter, v. 4462.

Le MS. porte *ciesser* et non *ciessier*.

Godefrois fu deseure qui ne se voit (vot) *ciesser*.

Cette locution nous semble équivalente à : *Qui ne vot demorer*, ou bien *qui ne vot s'arrester*, phrases qui se lisent quelques vers plus haut.

CIET, CHIET, tombe, v. 7305.

3ᵉ pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe *choir*. Voy. CHAÏR et CHIER.

CIEUS, ce. Voy. CHIEUS.

CILE, v. 19577.

Corrigez *si loe*, je conseille donc, et voy. LOER.

CIRE, visage. Voy. CHIÈRE.

CIS, villes, cités, v. 25915 et *passim*.

Prov., *ciu*, *ciutat;* it., *città*.

Ele fu fille au riche roi de Tir
Qui dous roiaumes avoit à maintenir,
Constantinoble, cele mirable *ci*.
(Mort de Garin, p. XXI.)

On trouve la forme *cit* dans la Ch. d'Ant., II, 245 :

Ses elmes fu forgiés en la *cit* de Baudart.

Et dans le même ouvrage on trouve *devers la cis*, devers la cité. Ch. d'Ant., I, 171. On lit dans le Baud. de Seb. :

Et Gaufrois l'envoia en la *chit* de Nimaie (I, 250).

M. Duméril a écrit *cist* dans l'introd. de la Mort de Garin, LXXV; nous pensons qu'il faut lire *cits*.

Et plus tenra et chastiax et fors *cist*.

Il n'y a dans tout cela qu'une apocope, suivant M. Genin, et cette espèce de retranchement est assez ordinaire dans l'anc. franç. Variat., p. 221.

Au vers 21887, nous avons eu tort de lire *le ciel* au lieu de *la ciet*, orth. flam. pour *la cit*.

La tierre en retentist et *la ciet* font croler.

CIST, ceux-là. Gilles de Chin, v. 4551.

Cist ne se baisent ne n'acolent.

Lat., *ecc'iste*. Diez, Lex. etym, vᵒ *Questo*, p. 277. En provençal *cist* est aussi un pron. démonst. masc. plur.; mais il est également le fém. sing.

CITOT, cité, ville, v. 6291.

Cette forme n'est qu'une erreur de copiste; il faut lire *citet*, d'après le manuscrit.

CLAI, CLAT, clameur, cri, v. 28502.

Et Bauduins passe outre qui démainne grant *clai*.
(Baud. de Seb., II, 156.)

Le mot ordinaire est *claim*, qui s'employait surtout en justice. Duc., v° *Clameum*. La forme *clai*, nécessitée par la rime, est le résultat d'une apocope, comme *amati* au lieu d'*amatin*.

CLARION, clairon, trompette, v. 7414.

Cfr. le lat. *clarisonus*. Prov., *clarion* (Gloss. occitan); esp., *clarin*; ital., *chiarina*. Ducange rappelle aussi le camb. bret. *clairiwn*, tuba. C'est aussi le mot angl. *clarion*, sorte d'instrument à vent qui sonne clair. Moy. lat., *clario*: Statimque clanxerunt *clarriones* et tubæ (1346). Plus anciennement on trouve le lat. *claro* (1260) et le fr. *cleron* (Joinville). Voy. Duc., v° *Clarasius*. Le cor de Fromondin a le nom de *Clarel* dans la Mort de Garin:

Et prist *Clarel*, si le sona trois cris (p. 238).

CLAUER, clouer, v. 9997.

Rouchi, *clauer*; wall., *clawer*; esp., *clavar*; moy. lat., *clavare*. En prov. et en catal. *clou* se dit *clau* comme en rouchi, en wallon *clâ*, et son étymol. est certainement le lat. *clavus*.

CLER, clairement, v. 32436.

En l'espaule en puet-on la plaie véoir *cler*.

L'emploi de cet adjectif comme adverbe se voit de même en provençal:

O no y vey *clar* dels huels ab que us remir.
(Rayn., Lex. rom., II, 405.)

Les trouvères disent aussi *de cler*:

Or sai-je bien *de cler*.
(Baud. de Seb., I, 55.)

CLICQUIER, retentir, résonner, v. 7324.

Sonner maint riche cor et *clicquier* maint bacin.

Dans le franç. mod. *cliqueter*, *cliquetis* et *cliquette*, expriment, de même que *clicquier*, le bruit qui est produit par deux objets frappant l'un sur l'autre. C'est ainsi qu'on dit le *cliquetis* des épées, la *cliquette* ou les castagnettes des lépreux. Dans le moy. lat. *cliquetum*, *cliquetus*, fr., *cliquet*, désignait le tintement de la cloche du matin. Dom Carpentier (v° *Clingere*, tinter, tintener) cite le verbe *acliqueter* comme synonyme de *bachiner*: « Item que nulz barbiers ne voise parmi le ville *acliquetant*. Item ne doivent *bachiner* aulcuns barbiers en alant par les rues. » Voy. *Bachin* dans notre Glossaire.

Faut-il rapprocher de ces mots les verbes *descliquer* et *acliquer*? Ce dernier signifie en picard fermer le loquet, l'autre est ainsi employé par Froissart: « Ils *descliquèrent* les canons. — Sitôt qu'ils ouirent *descliquer* les canons (Gloss. de Buchon). » M. Diez n'a parlé que du verbe *acliquer*, et il le tire du nouv. h. allem. *klinke*, loquet. Quant au verbe *cliquer*, il y voit une onomatopée de même que dans l'allem. *klick* ou le flam. *klikken*. Ne serait-il pas possible de donner à tous ces mots une origine commune? Si la *clique* ou le *cliquetis* exprime un bruit, la *cliche*, la *clinque*, etc., désignent l'objet qui fait le bruit. Quelle différence peut-on faire, par exemple, quant à l'origine, entre la *cliquette* du ladre et les *cliquettes* d'un pistolet (Ch. lill.)? *Descliquer* un canon, un fusil, c'est faire jouer le ressort et produire un bruit, et de même que le moy. lat. disait *clingere* pour exprimer ces deux idées, le flam. dit aussi *klinken* dans le sens de résonner et d'attacher au loquet. D'où il résulte pour nous que le loquet, appelé *clichette*, *cliche*, *clinche*, etc., ne doit avoir reçu ce nom que par suite du bruit qu'il fait, ou, si on l'aime mieux, parce qu'il *clique*. Nous croyons donc que l'on peut s'en tenir à une seule étymologie, et dire que d'un côté comme de l'autre il y a une onomatopée. Le verbe rouchi *descliquer*, qui se dit aussi *desclaquer*, et le wallon *disclichi* offrent un argument en faveur de cette opinion.

M. de Chevallet ne donne pas l'étymol. de *cliqueter*, et comme M. Diez, il rapporte à l'allem. *klinke*, loquet, celle de *clinche*, M. Grandgagnage émet une autre conjecture relativement à *cliche*, *clichète*; après avoir donné d'abord l'étymol. germ. citée plus haut, il rapproche ces mots de *cliché*, trébuchet, et de *clinchi*, pencher. Voy. son Dict., I, 113-114.

CLINER, incliner, pencher, baisser, v. 3653, 4361, 32692.

Prov., *clinar*; anc. ital., *clinare*; ital. mod., *chinare*. Le rouchi a gardé *cliner* et *cleiner*, pencher; le picard dit *se cloeiner*, se pencher; wall., *clinchi*, *clichi*, pencher. Autrefois on *clinoit* la tête, on *clinoit* le menton, on *clinoit* l'œil:

Et Chantecler qui *cline* l'uell.
(Rom. de Ren., I, 186.)

Aujourd'hui l'on ne peut plus *cliner* que les yeux, et encore doit-on écrire *cligner*, et même *clignoter*, au risque de ne pas y reconnaître le grec κλίνω ni le lat. *clinare*. Il est vrai que dans *clin* d'œil l'étymologie n'est pas altérée. M. Grandgagnage trouve que ce mot vient du lat. *inclinare* ou de l'anc. h. allem. *hlinen*, nouv. h. allem. *lehnen*. Quant au wallon *clinchi*, pencher, il le rapproche de *clinche* ou *hlinche*, gauche (d'où le verbe gauchir), et il lui suppose une origine germanique ou peut-être celtique. Nous aimons mieux y voir une forme dérivée aussi du lat. *clinare*.

Cloant, se fermant, v. 7276.

Rouchi, *cloer*, fermer; prov., *clavar*, du lat. *clavis*. En rouchi des *cloants* sont des fermoirs.

> Te parl' com un livr' à *cloants* d'argent.
> (Ch. IIII.)

Voy. Dom Carpentier, v° *Cloeria* 1.

Clocier, **clocer**, clocher, boîter, v. 6082 et passim. Comme le lat. *claudicare*, ce mot a aussi le sens de vaciller, branler : « L'en ne peult de plus haut *clocher* que de la teste. » Leroux de Lincy, Proverbes fr., II, 254. Rabelais a rappelé cet autre proverbe emprunté des Grecs : « Ne *cloches* pas devant les boyteulx. » I, 20. Le français moderne ne lui donne plus que la signification de boiter; le picard, au contraire, dit *cloker*, boiter, vaciller; pat. norm., *cliocher*. On tire ce mot de *claudicare*, dont le prov. a fait *claudiquar* (*masticare*, prov., *maschar*; fr., *mâcher*). Rayn., Lex. rom., II, 412. Voy. ci-dessous *clopier*. Le mot *closier*, qu'on trouve dans le Baud. de Seb., II, 299, est tout autre chose : il veut dire crucifier.

Cloies, claies, v. 17075.

Moy. lat., *claia*, *cleia*, *cleta*, *cleida*, *clia*, *clida*, *clyda*, *cloia*, *closa*, *cletella*. Prov., *cleda*; rouchi, picard et fr. comtois, *cloie*, claie, treillage; wallon, *cleûse*; l'ouvrier qui bouche les trous des haies s'appelle en wallon *cloieu*. Ducange tire le moy. lat. *cleia* et ses équivalents du grec *κλείειν*; mais les étymologistes modernes s'accordent à y voir un mot celtique : anc. irland., *cliath*, camb., *clwyd*. Cfr. Diefenbach, Celtica, n° 186; Goth., II, 536; Zeuss, Gram. celt., I, 21, 114, 186; Diez, Lex. etym., p. 595, v° *Claie*, et de Chevallet, p. 242. M. Diez fait pourtant remarquer dans les gloses d'Isidore le mot *cretellæ* expliqué par *clitellæ*, ce qui nous ramène au lat. *crates*.

Clopier, clocher, boîter, v. 16865, 25460, 30566.

On disait plus souvent *cloper*, d'où l'expression encore usitée : *Clopin clopant*. Le franç. mod. dit *clopiner*. Prov., *clop*, boiteux; anc. fr. *clop*, *clopin*, *clopinel*, idem; angl., *cloping*; fr. mod., *éclopé*.

On trouve dans le moy. latin *cloppus* pour claudus. Ce mot parait venir du grec *χωλοίποUς*, boiteux. Cfr. Ducange, v° *Cloppus*, et Diez, Lex. etym., p. 597. Remarquez la forme provençale *clopchar*, où viennent se confondre les deux origines : 1° le lat. *claudicare*, 2° le grec *χωλοίπους*.

Cockart. Voy. **Kokart**.

Coiement, secrètement, silencieusement, v. 5032.

> Et puis s'en desparti *coiement* à celée.

Prov., *quedament*; esp., *quedo*; it., *chetamente*. L'expression *coiement à celée* se retrouve dans la Chans. d'Ant., II, 96, 104, 138. Dans le Baud. de Seb. on lit :

> Un consiel vous dirai *coiement à laron* (I, 38).

C'est comme si l'on disait : *à la dérobée*. La forme de l'adv. *coiement* prouve que l'adj. *coi* faisait *coie* au fém. Le franç. mod. n'a conservé que l'adj. *coi*, *coite*, qui rappelle mieux l'étym. *quietus*, bas lat. *coetus*. L'Académie a maintenu la vieille locution *rester coi*. Roquefort donne *quoëte*, tranquillité, et en rouchi *être al coïette* exprime une situation retirée et paisible; au *coi* du venz signifie à l'abri du vent.

Coife, **coiffe**, v. 22941, 30905, 33566.

Par ce mot notre auteur désigne un heaume, une armure de tête. Bas lat., *cofea* (Vénance Fortunat), *cuphia*, *cupha*, etc. M. Diez, montrant les rapports de ces mots avec l'anc. h. all. *kuppa*, *kuppha*, mitre, les rattache au lat. *cuppa*, *cupa*, coupe, vase, cuve, et croit que le changement des labiales en aspirées peut fort bien remonter jusqu'au temps de Vénance Fortunat, puisque l'on trouve déjà dans les Gloses de Cassel *choffa*, *chupf*. Voy. Lex. etym., p. 119. Le sens de coiffe, donné au lat. *cupa*, n'est pas plus étrange que celui de heaume donné à *bacin*. M. de Chevallet aime mieux s'en tenir à l'all. *haube* et à ses dérivés, holl. *huif*, island. *hufa*, suéd. *hufva*, etc., qui nous ont certainement donné le vieux franç. *huve*, coiffure de femme. Remarquons cependant que *haube* et *kuppa* sont synonymes et que *haubenlerche* et *kuppenlerche* traduisent également *alauda cristata*.

Coiler, celer, cacher, v. 9293, 22098, 23182.

> Se tu vers moi te *coile*, çou ert grans vilonnie.
> (Rom. d'Alex., p. 380.)

Nous pourrions multiplier les exemples du changement de la voyelle *e* en *oi*, dans la langue d'oïl. Le lat. *secale*, entre autres, a fait d'abord *soile* et s'est changé depuis en *seigle*.

Cointier ou **Cointoyer** (**se**), se montrer fièrement, s'enorgueillir, v. 11055, 14198. — **Cointise**, luxe de parure, v. 3533.

> Ch'est d'armes et d'amours dont maint cors *se cointie*.
> (Baud. de Seb., II, 275.)
>
> Et li XXX bastard, plain de bachelerie,
> Deffendent le chastel : chascun d'euls s'i *cointie*.
> (Ibid., II, 205.)
>
> Et il voit devant lui l'orguel et le beubant
> Des anemis crueulx qui se vont *quointoiant*
> Des biaus fais qu'il ont fais sour nous en despitant.
> (Vœux du Paon, MS. f° 25 v°.)
>
> A deux mille vassaux dont chascun *se quointoie*.
> (Ibid., f° 129 r°.)

Voy. surtout les exemples donnés par Dom Carpentier, v° *Cointises*. Primitivement ce mot a voulu dire, comme en provençal, se parer, s'embellir, et on le trouve quelquefois avec cette acception dans nos trouvères :

> Onques je ne vesti fors que garnemenz viez :
> Quant mes sires les laisse, je m'en sui *cointoiez*.
> (Baud. de Seb., I, 89.)

Et se remire et se démaine
Por soi parer et cointoier.....
Et se contoient et se fardent.
(Rom. de la Rose.)

E'l joves cors que tan gen se condeia.
(Rayn., Lex. rom., II, 446.)

Froissart emploie le verbe *accointoyer* dans cette dernière acception.

Nous avons déjà parlé, sous le mot *acointier*, de l'étymologie de *cointe*, équivalent de l'ital. *conto*. Ce mot parait avoir signifié sage, avisé, prudent. Trav. of Charl., p. 30. Avec M. Diez nous l'avons tiré du bas lat. *cognitus* (sciens), Loi des Wisig. Raynouard, qui d'ailleurs n'a point reconnu cette signification, lui assigne pour origine le latin *comptus*, et le fait suivre de tous les dérivés franç., prov. ou ital. qui ont avec lui une certaine analogie de forme ou de signification. Les continuateurs de Ducange n'avaient vu dans *cointe* que le sens de *comptus*, mais ils proposaient de le tirer du celtique ou de l'armoricain *coant*, aimable, gracieux, élégant.

En donnant à l'it. *contigia*, parure, une autre étymologie qu'à *conto*, M. Diez parait établir ici deux familles, l'une dérivée de *cognitus* et dans laquelle il range *cointe, accointer, accointance, coindar, acoindar, accoindansa;* l'autre dérivée de *comptus*, et où viennent se classer l'it. *contigia, concio, conciare*, etc. M. Diez n'a cité ni *cointier*, ni *cointoyer*, ni *cointise*, mais l'étym. qu'il donne de *contigia* laisse croire que ces derniers mots ont à ses yeux la même origine.

Si nous reconnaissons avec M. Diez qu'il existe un mot *cointe* venant de *cognitus*, ce n'est pas une raison pour croire qu'il n'y en a pas un autre, venant soit du lat. *comptus*, élégant, orné, soit du celtique *coant*, même signification. Et c'est à cet autre, suivant nous, qu'il faut rattacher les mots *cointise, cointoier*, et l'it. *contigia*.

La *cointise* étant la parure, *se cointier* veut dire être fier de sa parure, ou seulement être fier, et l'on conçoit alors cette troisième acception du mot *cointe*, fier, brave, à laquelle personne n'a fait allusion et qui nous rappelle qu'en rouchi *brave* signifie paré, bien habillé, de même que le mot *bravo* dans l'anc. esp.

Mais encore en seront il plus quointe effraé.
(Vœux du Paon, f° 116 r°)

N'i a si cointe.....
Que il ne fust mes mortex anemis.
(Mort de Garin, 108.)

Il n'ot si cointe ki n'anuit
K'il n'ièrent onqes à séur
Dedens ostel ne dedens mur.
(Mouskés 26064-66)

M. de Reiffenberg n'a pas compris le sens de ces derniers vers que nous traduisons ainsi : Il n'y avait si brave parmi eux qui ne regrettât de ne pas être en sûreté dans une maison ou derrière une muraille.

Quant au mot *cointise*, il exprime une vertu, suivant le livre de Moralitez : c'est sans doute la prudence, la discrétion (Tristan, II, 108). Notre auteur s'en est servi, au contraire, pour désigner le luxe de la parure. C'est d'ordinaire un vêtement élégant ou bien des ornements symboliques et chevaleresques :

Là ot tant helme à or, tante noble quointise,
Inde, blanche, vermeille et gausne, verde et grise,
Que de la grant clarté qu'en voit de celle emprise
Est par samblant la terre et la contrée esprise.
(Vœux du Paon, f° 130 r°)

Là véissiez cointises bruire
Et aval le vent freteler.
(Guil. Guiart, an. 1268.)

Cois, choix, v. 29974.

Prov., *causia*. A sen *cois*. B. de Seb., I, 31. Voy. ci-dessous.

Coisir, voir, apercevoir, v. 2186, 4244, 8681, 23527.

On rencontre la forme *cochir*, dans le B. de Seb. : S'a la table *cochie* (I, 307). Prov., *causir, chausir*, it., *ciausire*. Rayn., Lex. rom., II, 362. Le rouchi a gardé *cusir, cuésir*, dans le sens de choisir. Le wallon dit de même *chusi*. La romane d'oïl et la romane provençale employaient également ce mot dans l'acception moderne. Trav. of. Charl., p. 29, 31 et 32. M. P. Paris parait cependant croire que *coisir* voulait dire exclusivement apercevoir, remarquer. Gar. le Loh., I, 33. On trouve le lat. *choisire*, præeligere, dans une charte de 1293 de Phil. le Bel (Dom Carpentier). *Choisir*, apercevoir, est une acception détournée comme l'it. *cogliere di mira*, choisir de l'œil. Ce mot que Roquefort tire du lat. *colligere*, vient, de l'avis de tous les savants, du goth. *kiusan* ou plutôt *kausjan*, comme le propose M. A. Scheler. Dans le moy. h. allem. *kiesen* a aussi le sens de voir. Cfr. l'allem. et le flam. *kiesen*, le suéd. *kesa*, l'angl. *choose*, etc. Diefenbach, Goth., II, 455, Diez, Lex. etym., p. 594; de Chevallet, p. 394, et A. Scheler, orig. germ. du franç., p. 30.

Coite (a) d'esperon ou de destrier, v. 2651, 26075, 30895, Gilles de Chin, v. 1517. Voy. Coiter.

Coiter, quoitier, presser, v. 2638, 12544, 17980.

Le vieux fr. *coite* (bourg., *cuite*) a son origine dans le prov. *coita, cuita, coca, cocha*, ainsi que dans l'anc. esp. *coyta*, presse, besoin, empressement. Le verbe *coiter, coitier*, se retrouve également dans les formes prov. *coitar, cochar, coichar*, et dans l'anc. esp. *coysar*, presser, hâter. Mais ce sont là des acceptions figurées.

C'est dans le sens propre que le prov. dit *coita* pour mêlée, presse : Al partir de la *coita*. Chr. des Alb., p. 480, 564. *Quoitier* est employé de même avec le sens propre de presser, écraser, dans ces vers de Mouskés :

Si furent destraint et quoitié
Et s'en i ot avoec tant mors
Que par la grant plenté des cors
Souronda l'aigue toutes pars (v. 15105-15108).

Nous retrouvons là notre fr. mod. *cotir*, meurtrir, it. *cozzare*, que Nicot définit heurter de la tête et des cornes : « Les daims *cottissent* l'un contre l'autre. » Fressus, *cotis*, brisiés, Gloss. ms. de Lille.

Dans cette acception ou se servait aussi d'*escoiter*, d'*esquatir* et d'*esquacher*, it. *squacciare* :

Et cil desus ont abatue
Une porte sour ceux de fors,
K'*esquatés* les a tous et mors
Claus k'ele ataint en son céoir.
(Rom. de Perceval, MS.)

Esquacher des amandes, a dit Joinville, cité par Roquefort. On doit reconnaitre dans ces formes diverses le rouchi *coissier*, *coichier*, blesser, tourmenter, *escouater* et *escoiter*, écraser, écacher, dont l'angl. a fait *to squash*, aplatir, et qui même dans le prov. est devenu *escoichendre* :

Et mant pelis *escoichendre* — et écraser
Mainte poitrine (Chr. des Alb., p. 440).

Nous avons dit que la forme *coiter* avait été prise figurément pour presser, hâter, comme dans ce vers :

Qui dont veist chascun son afaire *coitier*.
(Ch. des Sax., I, 132).

Mais on lui trouve aussi le sens propre :

Des esperons tranchanz fu li chevax *coities*.
(Ibid., I. 235).

Et ce dernier vers fait très-bien comprendre l'expression : *à coite d'esperons*, à presse ou à coups d'éperons.

Dirons-nous avec M. Diez que *coite*, *coiter*, et leurs similaires prov. et esp. viennent de *coctare*, augmentatif de *coquere* ? ou bien avec Dom Carpentier les rattacherons-nous au lat. *quassare* ? On ne peut nier que *coctare* ne réponde assez bien au sens du lat. *urgere*, seulement c'est un augmentatif supposé : les Latins disaient *coctitare*. D'un autre côté, les verbes *quatere* et *quassare* (Cfr. le grec κοττεῖν) s'adaptent beaucoup mieux peut-être à l'idée de frapper, de briser, de blesser, et même de tourmenter. » Mœnia nunc *quatit* ariete. » Tite-Live. « *Quati* ægritudine » Ciceron.

Quadrupedante putrem sonitu *quatit* ungula campum.
(Virgile.)
Quassatæque rates dum non tractabile cœlum (Idem).

N'est-ce pas ainsi que la romane a dit *coisser* tabours (Guiart, 1269), *coiter* un destrier, *quasser* un escu (Ch. de Rol.) ? et ne dit-on pas en rouchi : Çà m'*coisse*, pour dire cela me tourmente. Nous savons bien que *coquere* et *coctare* se rapportent tout aussi bien à ce dernier exemple; mais il nous semble qu'il vaut toujours mieux rechercher l'origine d'un mot par son sens propre que par le sens figuré. Cette double signification possible a trompé M. de Reiffenberg. Au lieu de voir le sens de se hâter au v. 2638, il a préféré celui de tuer : Cieus pense du *quoitier*, celui-ci pense le tuer, dit-il.

Le pat. norm. a le mot *caucher* qui exprime entre autres choses l'action du mâle qui couvre sa femelle. Évidemment c'est ici le sens de presser. M. Duméril y voit le latin *calcare*. Ce n'est point à coup sûr en partant de cette idée qu'on a dit *caucquier* dans l'exemple que cite M. Duméril : « Et aveucq lesdites quattre couppes de farine comblées à le couppe, au tercheul, doit encoire avoir demi boistel de farine sans *caucquier*. » C'est-à-dire sans presser. Nous retrouvons là notre vieux mot *coichier*, *coissier*, *coitier*, etc. Cfr. Rayn., Lex. rom , II , 426; Diez, Lex. etym., p. 106, v° *Coitar;* et Dom Carpentier , v° *Coisonum*.

La ressemblance de ce mot avec l'adj. *coi*, *coite*, a fait commettre un contresens à l'éditeur de Berte, p. 182. Au lieu de traduire *quoite* par empressement, il y a vu le sens de recueillement, discrétion. Dans Garin le Loh. il tire ce même mot du lat. *coactio*, et nous devons faire remarquer que M. Diez rattache également au latin *coactus* les formes *esquachier*, *écacher*, et le vieux franç. *quatir*, se tapir, dans lequel il voit le franç. mod. *catir*, presser. Tout cela nous semble douteux. Voy. Diez, p. 277, v° *Quatto*.

Colée, coup, v. 23229.

Qui leur dist ung seul mot il a une *colée*.
Par de derrier il done mervilleuse *colée*,
Jus le fait tresbucher au milieu de la prée.
(Par. la Duch., p. 175.)

Prov., *colada;* ital., *collata*, coup, tape, gourmade, mais surtout coup donné sur le cou. La *colée*, en terme de chevalerie, était-elle un coup donné avec la main ou avec l'épée? Voy. Ducange et Dom Carpentier, v^is *Alapa* et *Colaphus*.

A v^c esculers donna le jour *colée*.
(Baud. de Seb., I, 28.)

Com, avec, v. 20919.

Com Dieu! (avec Dieu! Dieu aidant!)

Emprunt fait à la langue provençale, où le lat. *cum* a gardé le sens d'*avec* :

En anan batalhar *cum* los gentils.
(Rayn., Lex. rom., II, 446.)

Combrer, saisir, v. 5213, 6734, 12560, 16782, 21035.

Adont le sont alez IIII sergens *combrer*.
(Bert. du Guesc., II, 63.)

Par les èles l'a bien *combrée*.
(Rom. de Renart, I, 288.)

Quant l angele vint le manete *combrer*.
(Baud. de Seb., I, 34.)

Or le m'alés *combrer*,
Je ferai le glotton en ma chartre geter.
(Ibid., I, 331.)

Dans la Chans. d'Ant., M. P. Paris a expliqué ce mot d'une façon inexacte :

Il li corurent sus, si l'ont aus mains *combré* (II, 117).

Cela ne veut pas dire qu'ils l'ont fait tomber de force avec leurs bras, mais qu'ils lui ont saisi les mains, et le trouvère ajoute même :

Les puins li ont loiés.

Dans le Raoul de Cambrai, p. 274, on trouve la forme *coubré*, dans Par. la Duc., p. 189, celle de *covré*, et dans le rom. de Garin, celle de *cobré* (Dom Carpentier, I, 1003). Nous sommes ainsi plus rapprochés du prov. *cobrar*, recouvrer, obtenir, qui se retrouve dans le catal., l'esp. et le portug., et que Raynouard tire du lat. *recuperare*. Ce mot suppose en effet un primitif *cuperare*. Lex. rom., II, 422. M. Diefenbach y voit, au contraire, le h. allem. *koborón*, moy., *koberen*, *koveren*, prendre. Goth., II, 484. A toutes ces conjectures, M. Diez vient en ajouter deux autres : suivant l'une, *combrer* viendrait du latin *commorari aliquem*, faire faire halte à quelqu'un, l'arrêter; suivant l'autre, *combrer* serait de la famille d'*encombre*, *encombrer*, *décombres*, etc., et il faudrait le tirer du moy. lat. *combrus*, cumulus, obstacle qui arrête. Lex. etym., p. 598, v° *Colmo*. Il est certain que l'auteur du Baud. de Seb. (I, 155-156) a employé *combrement* et *encombrement* comme synonymes, ce qui peut faire supposer une origine commune à ces mots.

Commans, je commande, v. 2867.—**Commant**, confie, v. 20105.

On trouve au v. 32095 cette locution qu'il nous semble utile de noter : *Commander quelqu'un* qu'une chose se fasse.

En latin *mandare* a aussi le double sens de commander et de confier.

Comment que, quoique, de la manière que, v. 2183, 29184.

La langue prov. a dit dans le même sens *cum que* :

Mi ieu, cum qu'elha m'alme,
No m' virarai ja alers.
(Rayn., Lex. rom., II, 445.)

Et l'it. donne à *come che* une acception semblable.

Au xvie siècle, cette forme existait encore : « *Comment qu*'il en soit, je ne pense point, etc. » H. Estienne, Apol. pour Hérodote, II, 29. On la remplaça par *combien que*, dont il nous reste aujourd'hui un souvenir dans la conjonct. *bien que*. Le prov. a aussi *coment*, de quelle manière : dialecte de Sardaigne, *comenti*. C'est le lat. *quomodo*, syncopé, ou *quo* avec la désinence ordinaire des adverbes : *mente*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 108, v° *Come*. M. Burguy a donné quelques exemples des conjonctions *com que* et *comment que*. Gramm. de la langue d'oïl, II, 378.

Compaignie, compagnie, v. 29391.

En sa *compaignie* estoit ly fors roys Corbarans.

Le vers exige que l'on prononce *compaigne*, et c'était là en effet la prononciation de ce mot, d'où l'on retranchait souvent la lettre *i*. Dans la Chronique de Flandre et de Tournai, il est toujours question des *grandes compaignes*, au lieu des *grandes compaignies*, dont Duguesclin délivra la France. Nous trouvons aussi ailleurs :

Vint une grant *compaigne* comme effondre brulant.
(Vœux du Paon, f° 127 v°.)

En la *compaigne* aus grieus.
(Ibid., f° 36 r°.)

C'est un exemple de plus à l'appui de la règle posée par M. Genin sur la valeur du son *ie* réduit à *e*. Variations, p. 154, 155. Voy. aussi Ducange et Dom Carpentier, v° *Compagna*.

Compains, **compais**, compagnons, v. 1374, 3810.

Prov., *companh*, *compain*, *companh*, etc.; anc. cat., *compagn*. Cette dernière forme se trouve dans les Gloses du Vatican, publiées par G. Grimm : Ubi (h)abuisti mansionem (h)ac nocte, *compagn*? On trouve *companium*, société, dans la Loi salique, et il est fort à croire que ce mot, ainsi que ses dérivés, vient du lat. *cum* et *panis*, de la même manière que *camarade* vient de *camera*. Henri Estienne a pourtant mis en avant les *combennones*, assis au même chariot, de Festus, Précellence du lang. fr., p. 183; et M. Diez n'a point oublié le mot *compagănus*, hommes du même pays, ni le lat. *compaginare*, réunir. Lex. etym., p. 108-109. Cfr. Rayn., Lex. rom., IV, 406.

Comparer, payer, acheter, v. 4741, 20718.

Or me laist Diex tant vivre qu'il le puist *comparer*.
(Baud. de Seb., I, 68.)

Le latin *comparare*, acheter, a produit de même le prov., le cat., l'esp. et le port. *comprar*, l'ital. *comprare* et *comperare*. Du temps d'Henri Estienne, « ce mot se trouvoit souvent au commun parler des François, mais non en ceste signification. Et qui la vouloit trouver, il falloit s'adresser à certains dialectes, où on disoit : Il le *comparera* bien, pour signifier il n'aura pas cela sans beaucoup de pène. » Précell. du lang. fr., p. 260. H. Estienne aurait dû ajouter que ce mot était fort usité en ce sens dans l'ancien fr. Joinville, Froissart s'en sont servis, et Roquefort en cite plusieurs exemples. On lit dans la Ch. d'Antioche :

Sire, cil qui d'aigue fist vin
Nous doinse que le *comprent* paien et Sarrasin (II, 213).

M. P. Paris a eu tort de croire qu'en faisant parler ainsi les Italiens dans son poëme, le trouvère semblait avoir voulu rappeler leur langue. On vient de voir que *comprer*

ou *comparer* est aussi bien français qu'italien, et aussi vieux dans une langue que dans l'autre.

COMPLIE, le soir, v. 25953.

> La bataille dura descy jusqu'à *complie*.

On trouve la même acception dans les Vœux du Paon, f° 117 r° :

> Ains que du diemenche eust *complie* passé.

Cet mot est emprunté aux usages de l'Église, où l'on appelle *complies* l'office du soir qui termine tous ceux de la journée. Prov., cat., esp., port., *completas*; it., *compieta*.

CONART, lisez *couart* et voy. ce mot.

CONFAIT, quel, v. 573, 18934, 19566.

> De quelle terre venés, ne de *confait* païs.
> (Baud. de Seb., I, 6.)
> Regardés quels bras et *confais* poings autour.
> (Ibid., I, 196.)

Après avoir expliqué d'abord ce mot par le lat. *confectus*, M. de Reiffenberg reconnut ensuite, avec M. Diez, qu'il vient de *quomodo factus* (comment fait), en flamand *hoedanig*. Introd. du Godefroid de Bouillon, p. II. Les Italiens disent de même *si fatto*, *cosi fatto*, et même *cosi fattamente*. La langue d'oïl nous montre aussi l'adverbe *confaitement* (Corp. chr. fl., II, 85, et Mouskés, v. 26324) et de plus le verbe *confaire* :

> Et s'il ne voet *confaire*, bien vanter se pora
> Ne li faurai de gerre.
> (Baud. de Seb., II, 423.)

Ici *confaire* signifie agir de cette façon. Ces mots sont d'une formation analogue à celle de *combien* et *congrant*. Genin, Variat., p. 335. Voy. Chans. d'Ant., c. III, v. 849.

CONGFONGE, CONFONGE, v. 188, 7298.

> Jésus Cris le *congfonge* ! (la confonde)

3e pers. sing. du prés. du subj. du verbe *confondre*.

CONGÉIS, accueilli avec joie, v. 17406.

> Encontre iaus est venus, si les a *conjéis*.

Nous pensons que ce mot doit se lire *conjois*.

> Ainsi fu le paon à la mort *conjoïs*.
> (Vœux du Paon, f° 31 r°.)

Froissart a employé *conjouir* (Gloss. de Buchon). Prov., *congausir*, *conjoir*; it., *congaudere*.

CONNISSANCES, les couleurs chevaleresques ou les figures symboliques par lesquelles on se donnait à connaître, Gilles de Chin, v. 205, 1055, 1430.

> En sa main destre prist sa lance
> Où il ot une *connissance*
> D'un vert samis, que lui dona
> Ses sires ....
> Et si porte, par *connissance*
> D'amors, en son brac une manee.....
> Luès errament tot à droiture
> L'escu descouvri et les lances
> Por eus mettre les *connissances*.

Dans ce dernier exemple, les *connissances* de l'escu montrent qu'il s'agit aussi des armoiries ; d'ailleurs Ducange l'a fort bien démontré, v° *Cognitiones*. M. Genin en a fait la remarque à propos de ce vers :

> Escus unt gens de multes *cunoissances*.
> (Ch. de Rol., IV, 895.)

On lui trouve la même acception dans le rom. de Bauduin de Sebourc :

> Les escus à leur cos , ...
> A une crois d'asur ens ou moilon séant :
> Che fu la *connoissanche* qu'il aloient portant (II, 402).

Et dans la Chans. des Saxons, MS. de M. Lacabane, cité par M. Michel :

> Va férir Guiteclin qi de corre s'avance,
> De son escu trancha l'or et la *connoissance*.
> (Glos. de la Ch. de Roland.)

En angl. *cognisance* désigne le cimier.

M. Genin (Rol., p. 435) observe que *connaissance* est resté dans le vocabulaire des chasseurs, où l'on dit les pinces et les *connaissances* du cerf, et il cite Molière. Ajoutons que ce mot a été employé de même en provençal :

> Ieu mostrarai las *conoissensas*
> Des auzels.

Raynouard n'y a vu que les distinctions des oiseaux. Lex. rom., III, 333.

CONNESTABLIE, corps d'armée, v. 14070.

« Et chevauchèrent par *connestablies*. » Froissart.

Turma militaris, cui præest constabularius, dit Ducange, qui cite en outre des vers du rom. de Garin et de G Guiart. Sub v° *Constabularius castri*. Lat., *comes stabuli*; prov., *conestable*; cat. et esp., *condestable*; port., *condestavel*; it., *conestabole* et *conestabile*. Rayn., Lex. rom., III, 212.

CONNÉUS (ESTRE) de quelque chose, en être bien informé, v. 3834.

Ce mot et cette acception rappellent exactement le bas lat. *cognitus*, sciens, dont nous avons parlé aux mots *Acointier* et *Cointier*.

CONNIN, lapin, v. 5277, 9976.

Lat., *cuniculus*; prov., *conil*; ital., *coniglio*; port., *coelho*; esp., *conejo*. Rayn., Lex. rom., II, 458. Le flamand *konyn*

reproduit textuellement le roman. Angl., *cony;* dan., *kanin;* allem., *kaninchen.*

CONNUIT, v. 4311.

> Quant Godefrois le vit, sy le *connuit* assez.

3e pers. sing. du passé déf. du verbe connaitre. Voy. Fallot, Rech., p. 457.

CONRAÉ, équipé, arrangé, Gilles de Chin, v. 5349.

Voy. notre mot *Aroy*. Prov. et anc. cat., *conrear;* it., *corredare.* Rayn., Lex. rom., II, 459.

CONSAUS, conseil, conseillers, v. 6368.

> Se tes *consaus* l'otroie.
>
> (Baud. de Seb., I, 31.)

Dans plusieurs villes de la Belgique, et entre autres à Tournai, le corps des conseillers de la commune s'appelait *les consaus.* Cette forme est celle qu'affectionnent, dans l'ancien dialecte picard, les mots en *eil*, en *ail*, en *al*, etc., au singulier sujet et au pluriel régime :

> Li *solaus* traioit à déclin.
>
> (Rom. de M. d'A., p. 3.)

Voy. Fallot, Rech., p. 115 et suiv., et Burguy, Gramm. I, 87.

CONSAUT, Gilles de Chin, v. 1818, 1907, 2075.

> Au mostier vont por Diu orer
> Qu'il les *consaut* par sa pitié.

3e pers. sing. du prés. du subj. d'un verbe dérivé de *salvare* (*consauver*) protéger.

> Et Diex vos *saut*, sire compère.
>
> (Rom. de Renart, I, 270.)

Voy. Roquef., v° *Consaut.*

CONSEILLIER à quelqu'un, s'accorder avec lui, v. 32768.

> Labigans fu dolans, quant ne puet *conseillier*
> A Tangré le Pulois ne la pays pourtraitier.

Mauvaise orthographe sous laquelle nous devons reconnaitre le lat. *conciliare* et notre franç. mod. *se réconcilier*.

CONSEILLOUR, conseiller, v. 31705.

Prov., *cosseillador,* du lat. *consiliator.*

CONSIÉVIR, poursuivre, atteindre. Voy. ACONSIÉVIR.

CONSIS, Gilles de Chin, v. 1355.

> As-tu fait ce que tu *consis?*

C'est-à-dire ce que tu as eu en vue, ce que tu as poursuivi. Fecisti-ne quod *consecutus es? Consis* ne serait donc que le passé déf. du verbe *consiévir,* ou plutôt de la forme *consir :*

> Tant ai fait en travaus *consir*
> De s'amor qui me fait doloir,
> Si li preie qu'ele en nonchaloir
> Ne mete, par merci tenir,
> Celui qui est en son plaisir.
>
> (Mathieu de Gand, cité par M. Art. Dinaux, Trouvères du Tournaisis, p. 306.)

Nous sommes bien tenté de rapprocher de cette forme du verbe *consiévir,* le mot *consiérons* dans ces vers :

> Se vous pais volés faire, jà ne le desvourons;
> Et se vous ne voulés, nous en *consierons.*
>
> (Ch. d'Ant., II, 10.)

Nous nous en priverons, nous nous en sévrerons, dit M. P. Paris. Ne serait-ce pas plutôt : Nous continuerons, nous poursuivrons? De même les mots *consirée, consirre,* qui ont donné lieu à tant de conjectures (Voy. Roquef.), ne sont peut-être que des dérivés de *consequi*, et n'ont d'autre sens que celui de *poursuite.*

CONSOLATION, récréation, v. 3896.

Le sens de ce mot est légèrement détourné de son acception ordinaire; mais on le retrouve dans le primitif *soulas,* prov., *solatz*, et rouchi, *soula*, plaisir, contentement : OEuvre à men *soula* (Chans. lill.).

CONTENT, lutte, querelle, dispute, v. 1026, 22952, 23580.

C'est bien là le prov. *conten,* du lat. *contentio.* Nous doutons pourtant qu'il faille donner le même sens à ce mot dans les vers qui suivent :

> Buinemons et Tangré
> Contre chiaus de Rohais ont fait assemblement;
> Mais ly turc du pays ont fait un grant *content*
> Et vienent à assaut (v. 7118-7121).
> Se ne fust ly grans camps (khan)
> Qui mena de Tartaire ung sy très-grant *content* (v. 23479-80).

Le latin *contendere* permettrait aussi de donner à ce mot le sens d'*effort* et celui de *force*, qui conviennent mieux à ces derniers exemples.

CONTRAIS, contrefaits, perclus, v. 8220.

Prov., *contraïs;* cat., *contret;* anc. esp., *contrecto*, *contrecho;* mod., *contraido;* ital., *contratto.* Lat., *contractus.* (*Contractio* nervorum. Plin.) Rayn., Lex. rom., III, 228.

CONTRALIER, contrarier, v. 11668.

M. de Reiffenberg a pensé que ce mot venait du verbe *contre-aller.* Roquefort va même jusqu'à dire que de *contre aller* on a fait *contrôler* (!), et comme si cette ingénieuse supposition ne suffisait pas, il propose de plus le bas breton *contrall, control.* Dom Carpentier avait donné le mot de l'énigme, v° *Contrariari*, en disant qu'il y avait là substi-

tution de la liquide *l* à *r*. M. Genin (Variat., p. 374) reproduit cette observation ; mais chose étrange, il la détruit à l'instant même, en ajoutant : Rac. *contra alium;* subaud. *stare*. A quoi sert, nous le demandons, la substitution des liquides, si la racine est *contra alium?* Personne n'a remarqué les formes espagnoles *contrallo*, *contrallar*, pour *contrario*, *contrariar*. La prononciation espagnole est *contraliar*, ce qui nous explique le roman *contralier :*

Grant péchié fait qui *contralie*
Dame qui est d'amors marie.
(Part. de Blois, II, 56.)

Contre, à la rencontre, au-devant de, v. 7415. — **Contre**, vis-à-vis. Gilles de Chin, v. 5432.

Contre Calabre vont payen et esclavon.

L'auteur de Berte a dit de même :

Que trestout le païs *contre* li acouroit (p. 181).

Le prov. *contra*, vers, se rapproche de cette acception, qui n'est pas sans quelque rapport avec le latin :

Com la flors c'om retrai
Que totas horas vai
Contra 'l soleill viran.
(Rayn., Lex. rom., II, 467.)

Comme la fleur qu'on cite, qui va à toute heure se tournant vers le soleil. Aspice *contra* me, a dit Plaute. Regardez *devers* moi (trad. de Rob. Estienne).

Les Latins disaient aussi *contra* pour vis-à-vis, et dans l'exemple ci-dessous on voit que le vieux franç. lui a donné le même sens :

Son escu vairié
Li ont-il si mal atirié
Et si décopé et fendu
Qu'il n'en a à son col pendu
Nule riens qui a *contre* face.
(Gilles de Chin.)

Son écu est tellement brisé qu'il n'en reste pas un seul fragment pendu à son cou, pour faire vis-à-vis à l'ennemi.

Contremont, en haut, en remontant, v. 5052.

« Levés s'est *contremont*. » Cet adverbe, emprunté au prov. *contramon*, est encore mentionné par l'Académie. Seulement elle l'écrit en deux mots : *contre-mont*, et l'on ne sait trop pourquoi, après avoir donné pour exemple *gravir contre-mont*, elle dit d'un bateau qui remonte une rivière, qu'il va *à contre-mont*. Voy. **Amont**.

Contrester, contredire, contester, v. 2379.

Ester contre quelqu'un en justice est encore usité au palais, et *contr'ester* avait été formé logiquement du lat. *contra stare*, à l'exemple du prov., du cat., de l'esp. et du port. *contrastar*. Rayn., Lex. rom., III, 209. La langue française avait même encore, au XVIIIe siècle, les mots *contraster* et *contraste*, dans le sens de disputer, querelle, altercation. Ces derniers ont reçu depuis une autre signification; et quant à *contrester*, il a été remplacé par *contester*, avec lequel il avait quelque analogie.

Convenant, occasion, circonstance, v. 30586, 30657. — Démarche, disposition, v. 2321.

Les acceptions diverses du lat. *convenire* nous permettent d'expliquer ainsi le mot *convenant*. Hélyas au hardi *convenant*, lisons-nous au dernier exemple; et plus tard, quand Harpin vient annoncer au roi Bauduin la défaite des chrétiens et la prise de Tancrède : Comment cela s'est-il fait, lui dit le roi, et par quel *convenant?* Il en est de même au v. 30657. En provençal les mots *convinent*, *convinen*, expriment la seule idée de traité ou de convention : « *Covinens* es aco que dui ome convenunt de far o de donar quascun l'us a l'autre. » Rayn., Lex. rom., V, 491. Il n'en est pas de même en italien, où le mot *convenente* veut dire tout à la fois convention, fait, particularité, cause, motif, condition, qualité, état.

Convent, convention, promesse, v. 29302, 33453.

Tenir *convent*, c'est tenir une promesse; avoir *convent* ou avoir en *convent*, c'est avoir fait un accord ou une promesse. Prov., *convent*, *conven*, *coven*.

Conviexser, habiter, demeurer, v. 11756, 11760.

Conversari, consuetudinem habere, dit Sipontinus. Prov., *conversar;* ital., *conversare*, demeurer. La langue romane d'oïl en a fait le subst. *convers*, séjour, habitation des bêtes féroces (Roquef.).

Partonopex passe les mers
Où li serpent ont lor *convers*.
(Part. de Bl., II, 25.)

Cop (a ce), cette fois, v. 9866, 33777.

Coup pour *fois* nous est resté dans plusieurs expressions, entre autres : *Pour ce coup*, *encore un coup;* mais l'Académie observe que *à ce coup* est une locution qui vieillit. C'est en effet une expression assez vieille. Cependant comme elle se trouve dans La Fontaine, il est probable qu'elle ne mourra pas de sitôt :

C'est *ce coup* qu'il est bon de partir, mes enfants !
(Fabl., IV, 22.)

On disait aussi *au cop* pour à la fois :

D'une maille *au cop* est li aubers furnis.
(Baud. de Seb., II, 38.)

« Le haubert se fait une maille à la fois. » Le prov. *colp* a la même acception.

L'origine de ce mot et de ses dérivés est certainement le lat. *colaphus*, moy. lat., *colapus*, *colpus*, d'où le cat. et le prov. *colp*, l'it. *colpo*, l'anc. esp. *colpe*, etc. Aucune des

étymologies germaniques mises en avant ne satisfait autant que celle-là. Voy. Diez, Lex. etym., p. 107; de Chevallet, p. 402; Raynouard, Lex. rom., II, 441.

Coper, couper, v. 17775, 20742.

Dérivé de *cop*. Voy. ci-dessus.

Copie, coppie, v. 3346, 20683.

Dans le second de ces passages, nous avons dit que ce mot signifiait abondance, jouissance. L'explication nous semble aujourd'hui peu claire. Une poutre énorme lancée par les payens du haut de leurs murailles vient écraser les assaillants, et Tancrède s'adressant à Bohémond lui dit :

« Vécy œvre anemie!
Pas ne demeure en vous que n'en alés *copie*.

Ne serait-ce pas plutôt : « Il ne dépend pas de vous que vous n'ayez bientôt la *copie* ou la répétition de cette œuvre ennemie. »

Le trouvère avait déjà employé ce mot dans le même sens :

Volés oïr nouvielle . . . . ?
Cieus chevaliers ychy en set bien la *coppie*.

C'est-à-dire : Ce chevalier connait les détails de l'affaire de mot à autre, comme s'il en avait copie. Nous abandonnons tout à fait notre première supposition. Quant à son origine, voy. Ducange, vº *Copia*.

Cor, lisez *c'or*, v. 1551, et voy. c' (dur).

Cor. Voy. Coron.

Cor, clairon, v. 4349. Voy. Sarrasinois.

Prov., *corn*, *cor*; cat., *corn*; it., *corno*. Du lat. *cornu*.

Corage, volonté, intention, pensée qui est au fond du cœur, v. 30625.

J'en say la volonté, l'avis et le *corage*.

En voici d'autres exemples :

Après ce qu'Alexandre ot dit le sien *corage*.
(Vœux du Paon, fº 119 vº.)

Mais, se Deu plaist, cest avantage
Perdrés, dont avés cest *corage*.
(Part. de Bl., I, 107.)

On s'en sert en rouchi pour colère, comme en espagnol :

Si j' vodrois croire men *corage* (Ch. LIII.)

Molière a dit de même dans le sens large du mot *animus* : « O la lâche personne! ô le foible *courage!* » Dépit amour., IV, 4. Voy. H. Estienne, Précell. du lang. fr., p. 4, et la Chron. de Mouskés, Gloss.

Prov. et cat., *coratge*; esp., *corage*; port., *coragem*; it., *coraggio*.

Corbaut, corbeau, v. 12241.

Prov. et cat., *corb*; esp., *cuervo*; it., *corvo*. Du lat. *corvus*.

Çorcière, sorcière, v. 287.

Orthographe défectueuse, contraire à l'étymologie lat. *sortiri*.

Corder, entourer de cordes, v. 25295.

Et ly roys Godefrois a fait le camp *corder*.

Ce n'était pas toujours au moyen d'une cloison que l'on fermait le champ, témoin le vers qui précède et ceux qui vont suivre :

Tout droit ens ou marchiet *cordis* fait avoit-on.
(Baud. de Seb., II, 297.)

Baudoins de Seboure estoit sus le destrier
Par dedens le *cordis*. (Ibid.)

Corée, poitrine, v. 20836.

Prov. et esp., *corada*; anc. it., *corata*; rouchi, *corée*, cœur, foie, mou des moutons, des veaux, etc.; bourg., *corée*, fressure, intestins autour du cœur. Ces mots sont synonymes du rom., *coraille*; prov., *corailha*; cat., *coradella*. En limousin le cœur se dit *couret*.

Et ces boiax et *corées* saillir.
(Mort de Garin, 130.)

Foie et polmon, *coraille* li toli.
(Ibid., 228.)

Tout détrenche et pourfent jusques en la *coraille*.
(Vœux du Paon, fº 150 rº.)

Les turs ont escorchiés et la *coraille* osté.
(Ch. d'Ant., II, 4.)

Il y a lieu de croire que notre mot *curée* vient de là. (Ménage.)

Cornart, v. 11542. Voy. Cornu.

Corner l'eau, v. 4376.

Cette expression rappelle un ancien usage, qui se faisait *à la manière grégeoise*. Perceforest, vol. I, ch. xxvi. On *cornoit l'eau* pour inviter les gens du logis à aller se laver les mains avant le repas. Voy. la note de M. de Reiffenberg, au v. 4376. Quelquefois on disait simplement corner le diner :

Tans fu d'aler souper, je croy c'on le *cornoit* (v. 14383).

Cette manière d'appeler au son du cornet a été remplacée par la cloche :

Du dîner j'aime fort la *cloche*.
(Béranger.)

Les boulangers ont cependant conservé, dans certaines villes de la Flandre française, l'antique usage du cornet pour annoncer que le pain vient d'être défourné. Mais on ne corne plus les pains chauds qu'en temps de carnaval.

CORNU, CORNART, sot, imbécile, v. 1935, 11542, 19980.

Il n'est pas étonnant que les mots *cornu*, *cornart*, aient servi à désigner un sot. Dès longtemps on avait employé les cornes pour ridiculiser les maris trompés. Diez, Lex. etym., v° *Cornard*. Aussi voyez, dans la farce de Pathelin, *cornardie* devient le synonyme de sottise; dans Coquillart *cornu* équivaut à ridicule, sot. Il en est de même dans le rom. de Renart, où le Loup est appelé ainsi :

> A l'ui jostera cest *cornu* (II, 140).

Et dans le Baud. de Seb. on lui trouve la même acception :

> Par Mahom! dist Madoines, je vous vois bien *cornu* (I, 375).
> Et li niches ribaus est tenus à *cornus* (II, 207).

Ducange s'est demandé pourquoi Zantfliet donne le nom de *cornutus* à Thierry de Perwez, évêque intrus de Liége, et à ses adhérents. C'est à coup sûr dans la même acception. La complainte de Dinant, écrite sous Philippe le Bon, en fournit aussi un exemple. Van Vloten, Nederl. Geschiedzangen, I, 89. On lit dans le Scaligerana, au mot *Cornard :* Veteres iis quos irridere volebant *cornua* dormientibus capiti imponebant, vel caudam vulpis, vel quid simile. L'auteur des Vœux du Paon donne même ce nom au Fou dans le jeu des échecs :

> Roy, fierce, chevalier, auffin, roc et *cornu*,
> Furent fet de saphir et si ot or molu.
> (Dom Carpentier, v° *Fercia*.)

Autrefois c'était une insulte qui s'adressait aux personnes; la langue plus polie ne l'applique plus aujourd'hui qu'à des raisons. On dit des raisonnements *cornus* et même *biscornus*. Voy. Dom Carpentier, v^is^ *Cornu* 8 et *Cornutus* 5.

CORON, coin, bout, fin, suite, côté, v. 2644, 9556, 12295, 17252, 18739, 18946, 20393, 23914, 25728, 27482, 29952, 31493.

Voici quelques-uns des passages où ce mot se rencontre dans notre auteur; c'est d'abord avec le sens de *bout :*

> Je croy que Bauduins soit venus *à coron*
> Du diable d'infier (c'est-à-dire à bout).
> . . . S'il puet esploitier, il venra *à coron*
> De prendre vengement de ceste establison.
> A la boine fin atent-on boin *coron*.
> A ung *coron* du camp s'en est ly rois alés.

L'auteur du Bauduin de Sebourc a employé le même terme dans la même acception :

> Et tel seit d'une chose le fin et le *coron*,
> Qui ne saroit à dire nulle riens ou moillon (I, 305).
> Je te querroie enchois dusqu'au *coron* du monde (I, 174).
> Et pour chou en venra li gaingne *à bon qoiron* (I, 93).

Il en est de même dans le Bertr. du Gueselin :

> En ce temps que Bertran tenoit ainsi prison,
> Il n'en pooit issir ne venir *à coron*
> Pour bellement parler pour metre à raençon (I, 105).

De même aussi dans Froissart : « La vie est si entouillée que on ne la sait par quel *coron* destouiller. » J. Vaucquelin lui donne le même sens dans sa traduction de Dynterus : Celui se tenoit à très-heureux qui de sa grâce povoit porter le *coron* de sa robbe. Liv. 4, c. 59. — Qui portabat talarem fimbriolam.

C'est généralement de cette manière que le mot *coron* doit être expliqué, alors même que la phrase semble demander un autre sens. Lorsque, par exemple, le soudan aperçoit la phalange de vingt mille saints qui vient au secours des croisés, le trouvère s'exprime ainsi :

> Et sitos que ly soudans en coisy le *coron*.

C'est-à-dire aussitôt qu'il aperçut la file, la suite de ces vingt mille saints, en un mot le bout.

Ailleurs parlant d'un autre poëte qui a traité le même sujet que lui, l'auteur du Bauduin de Sebourc dit que ce trouvère

> I oublia à metre tout le meilleur *coron*.

Et c'est comme s'il disait toute la meilleure suite, le meilleur bout. Il a dit de même : N'en savés le *coron* (II, 2).

Par nul coron signifie proprement par aucun bout, ou, si on l'aime mieux, en aucune manière, et par analogie, *à che coron* veut dire de cette manière :

> Et se mestier de moi avés *par nul coron*.
> (Baud. de Seb., I, 174.)
> Ne me volsistes croire onkes *par nul coron*.
> (Ibid., I, 194.)
> Si en déliverai la terre *à che coron*.
> (Ibid., I, 388.)

De même que nous avons vu *venir à coron* pour venir à bout, nous trouvons aussi *avoir coron* de quelqu'un.

> Onques de lui ne poc *avoir* nésun *coron*.
> (Baud. de Seb., II, 353.)
> Trop m'avels gerroiet, or en *arai quoron*.
> (Ibid., II, 171.)
> La dame doit faire le gret de son baron,
> Et s'elle ne le fait, n'i a nul boin *coron*.
> (Ibid., I, 223.)

C'est dans la même acception que Froissart a dit : « Il en poroit bien prendre ung mauvais *coron*. » Gloss. de Buchon.

L'explication devient plus forcée dans les vers suivants :

> Et pour chou qu'en vous vi ung si loial *coron*
> Vous en donrai, biaus hostes, ung si bon gerredon
> Que je vous feray roy.
> (Baud. de Seb., I, 394.)

Voir dans quelqu'un un loyal *coron*, n'est-ce pas lui reconnaître de loyales intentions? Et dans ce cas les intentions ne sont-elles pas le résultat final des actions, leur *bout*, leur *coron* ?

Le wallon a conservé les mots *coron*, *coir*, bout, extrémité, et il en est de même du rouchi. M. Grandgagnage cite entre autres exemples : *On coron d'fi*, un bout de fil. Nous croyons pouvoir ajouter le nom de *coron-Meuse* donné par les Liégeois à cette partie qui est effectivement le bout, l'extrémité du fleuve en aval de leur ville, avant qu'il ait fait un coude entre Herstal et Jupille. Sous le mot *coir*, M. Grandgagnage reproduit cette phrase d'un acte de 1430 : « Jusques au deseurtrain *coir* delle ville de Vottem (jusqu'à l'extrémité supérieure du village de Vottem). » Nous lisons de même dans le Baud. de Sebourc :

> Trestout de chief en *cor* li va bien enditant (II, 261).

De chief en *cor*, c'est-à-dire d'un bout à l'autre, de la tête à l'extrémité. Cela nous explique un vers de notre poëte :

> Banduin fu au *cor*, là s'estoit arriestés (v. 31467).

Bauduin était à l'extrémité, au bout du champ-clos.

A ung coron veut dire par analogie tout d'un bout, tout d'une file.

> En la gorge ly met le fier *à ung coron* (v. 20393).
> Chéy la haute tour ainsi qu'à *ung coron*.
>
> (Bert. du Guesc., I, 147.)

Cependant, lorsque notre auteur dit que les saints se sont embatus *à ung coron* de l'estour, il faut entendre qu'ils se sont rués sur un des côtés de la bataille (v. 9956). Il s'exprime de même lorsqu'il dit :

> C'on ne pooit issir sons plus *à ung coron* (v. 27482).

On ne pouvait sortir que d'un seul côté. Ailleurs il parle même du *seniestre coron*, autrement dit du côté gauche.

M. Grandgagnage hésite à voir dans *coron* le latin *cornu*. Ce qui est certain, c'est que le sens des mots ne s'y oppose pas. L'expression prov. *al dextre corn* de l'altar, se traduirait dans la romane d'oïl : Au dextre *coron* de l'autel. De même dans le Perceval :

> Sour la table le mist gésir
> A ung *coron* devant le roi.

De même aussi dans le roman d'Alex. :

> Aristes fait tel doel as *corons* de le bière
> Et regrete Alixandre à le hardie chière.

Or, le sens de côté, de coin, de bout, se retrouve dans le lat. *cornu*, et nous croyons qu'il faut s'en contenter. Voy. Dom Carpentier, v° *Coronnus*, et Rayn., Lex. rom., II, 486.

Coroy (je), v. 18586. Lisez : *Je croy*.

Corps, cor, cornet, v. 27236.

Mauvaise orthographe.

Corps (le), la personne, v. 542, 712, 923, 1040, 1174, 1918, 5775, 7114, 7489, 23079.

Au vers 542, au lieu de lire : Me moullier... que *mes corps* amoit tant, M. de Reiffenberg a eu tort de proposer *mes cuers*. C'est une habitude des trouvères de dire *mes corps* pour *je* ou *moi*, *vo corps* pour *vous*, *ses cors* pour *lui-même*. Dans notre poëme on trouve : Le *corps* de vostre mère, au lieu de votre mère, et *li corps* saint, pour les personnes mêmes des saints. M. P. Paris dit que dans le vers suivant il y a un gallicisme :

> *Il meismes ses cors* a le feu alumé.
>
> (Ch. d'Ant., II, 169.)

Le provençal a pu dire de même : « Et Karles anet *son cors* les vezer à lur tenda. » Et Charles alla *de sa personne* les voir à leur tente. Notre expression *en personne* est un souvenir de cette locution. On lit également dans la Chans. de Roland :

> Jo conduirai *mun cors* en Roncesvals.
>
> (C. II, v. 232, édit. Genin.)
>
> En Rencesvals irai *mun cors* juer.
>
> (Ibid., v. 441.)

M. Genin retrouve cet idiotisme dans le latin et même dans le grec :

> Huc delecta virûm *corpora*.
>
> (Énéide, II, 18.)

Voy. la Médée d'Euripide, 24.

Il faut croire que cette manière de parler était plus respectueuse, car on lit dans Froissart : « Et donna le conte de Hainaut à toutes manières de gens, congé, excepté les *corps* des seigneurs. » Froiss., I, 107 (Buchon). Villehardouin avait dit avant lui : « Onques mès *cors* de chevaliers mielz ne se défendi de lui. » Quand nous disons la *personne* royale, votre auguste *personne*, nous usons de ce vieil idiotisme. L'anc. français employait de même le mot *car*, *char*, homme de chair. Voy. ces mots dans notre Glossaire. Le français moderne *cordieu* est une altération de cette forme *li corps Dieu*, la personne de Dieu :

> Ly faus empereres qui *li corps Dieu* cravent (v. 5775).

On en a fait *corbieu*, *corbleu*, par cas de conscience. Dans le rom. de Renart on lit déjà *cuerbé* :

> Per le *cuerbé* ! quex mautalent
> T'a fet devenir pelerin (II, 136).

Ventrebleu a la même origine, seulement on y a mis la partie pour le tout, le ventre au lieu du corps. Cfr. Diez, Gramm. der rom. Sprach., III, 59.

Corsus, robuste, qui est corpulent, v. 7571.

> Adobés-le, biaus père, Callos dist ;
> Car assés est et *corsus* et fornis.
>
> (Ogier de Danem., v. 7257.)
>
> Grant fu et bien taillié, et membré et *corsus*.
>
> (Vœux du Paon, f° 74 v°.)

Norm., *corsu*, pic., *corsé*. M. de Reiffenberg a vu dans ce mot l'équivalent de courageux, qui a du cœur. C'est une

erreur. Il ne faut pas non plus confondre *corsus* avec *corsi*, léger, rapide à la course :

> Porchace nés et grans chalans *corsis*.
> (Mort de Garin, 212.)
>
> Destrier arabi
> Grant et lançant, et isnel et *corsi*.
> (Ibid., 148.)

M. Genin ayant demandé dans l'*Illustration* quelle était l'étymologie de *cossu*, s'est répondu à lui-même que ce devait être le latin *copiosus* (contract. *copsus*). Ne serait-ce pas plutôt notre vieux mot *corsu*, a substantial man, comme disent les Anglais ? A moins que tout simplement ce ne soit *cossu*, qui a beaucoup de cosse ; mot d'un usage plus ancien dans cette dernière acception que dans l'autre.

Cos, coups, v. 23533-34, 26605.

Au sing. *cop*. C'est encore aujourd'hui la prononciation de ce mot en rouchi. Voir, sur les formes du mot *colp*, Fallot, Rech., p. 526.

Costier, accompagner qq. en marchant à ses côtés, v. 4552.

> Il a dit à l'abet qui prièe le *costia*.

Dans le rom. de la Rose on lit *costoier*, avec un sens un peu différent :

> Mais le Dieu d'amours m'a suivi,
> Et de loin m'estoit *costoiant*
> Me regardant et espiant.

Esp., *costear*. L'it. *costeggiare* a les deux significations du français.

Costière, côté, v. 34364.

Le copiste a écrit, selon la prononciation, *costire*.

> Dedens une valée regarde sus *costière*.
> (Baud. de Seb., II, 380.)
>
> Devant et à *costière*. (Ibid., I, 104.)

Esp., *costera*; ital., *costiera*, tirar *costiero*, navigar *da costiero*.

Cosy, aperçut, v. 149. Voy. Coisir.

Çou, ce, cela, v. 164, 2286, 32476.

C'est une des formes neutres du pron. démonst. *cil*, *chil*. *Çou* était d'usage surtout en Bourgogne. En picardie on disait *chou*, *cho*, comme on le dit encore aujourd'hui. Les formes *chou*, *chu*, sont restées dans le rouchi. On reconnait dans ce mot l'it. *ciò* et le prov. *so*; anc. fr., *iço*, *ço*, *ceo*, du lat. *ecce hoc*.

So dits l'avesques, lit-on dans la Chronique des Alb., p. 576, et cette locution se reproduit dans l'anc. français :

> Qui fu dont vostre frère, amis, *ce* dist li rois?

Le mot *çou*, *chou*, dans la locution *chou desous deseure*, a été l'origine de notre expression sens dessus dessous. Corp. chr. Fl., III, 261. On lit de même dans le MS. de la Chron. de Flandre et de Tournai, f° 24 v° : *Ce dessoubz dessupz*. Lorsque Rabelais, liv. I, c. xi, a écrit *cen* dessus dessous, *cen* devant darrière, il s'est servi de la forme picarde encore usitée aujourd'hui, et que l'on prononce *san* (Corblet). C'est donc à tort que M. Johanneau a relevé comme une erreur l'opinion de Le Duchat à cet égard. L'expression vulgaire du rouchi une *séchu*, une *séquoi*, pour dire une chose quelconque, parait se retrouver aussi dans le vieux français *chou ne coi*, *che ne coi* :

> Si ne dist *chou ne coi*.
> (Baud. de Seb., II, 161.)
>
> Qui n'a *che ne coi* adès est déboutés.
> (Ibid., II, 111.)

Les conjectures de M. Hécart, au sujet de ces termes, sont beaucoup moins satisfaisantes.

Couart, lâche, timide, v. 18021.

On a imprimé par erreur *conart*. Il est impossible de ne point voir dans le fr. *couard* le prov. et l'anc. cat. *coart*, l'ital. *codardo*, l'esp. et le port. *cobarde*, enfin l'esp. ancien *cobardo*, qui viennent tous du lat. *cauda*, pris dans le sens propre, c'est-à-dire par allusion à l'habitude qu'ont les chiens et les autres animaux qui lui ressemblent, de serrer la queue lorsqu'ils ont peur. Le langage héraldique nous donne une preuve de cette étymologie : on y appelle un lion *couard*, celui qui porte sa queue retroussée entre ses jambes. Le flamand a employé *kuwaerd* pour désigner un poltron, et par suite il a donné ce nom au lièvre (Kiliaen). Notre mot est également passé dans l'anglais, où les mots *to cow*, intimider ; *coward*, poltron ; *cowardice*, poltronnerie, sont évidemment de la même famille. Lisez *couars* au lieu de *coilars* dans le vers suivant :

> Car jà *coilars* amans n'avera belle amie.
> (Baud. de Seb., II, 408.)

Nous ne croyons pas, comme Ducange, que le surnom de *Caudatus* donné aux Anglais doive se traduire par *couard*. Il a toujours été rendu en français par *quoues*, et Molinet n'a-t-il pas dit :

> S'est du lignage des Anglois,
> Car il porte très-longue *queue*?

C'est une allusion à un ridicule donné aux Anglais par leurs ennemis, et sans doute le souvenir d'un fait aujourd'hui oublié. Les Romains disaient de même *caudam trahere* pour *être ridicule*, et nous avons gardé quelque chose de ce proverbe dans l'expression vulgaire *faire la queue* à quelqu'un. Voy. Rabelais, liv. I, ch. ix, et cfr. *Grimm*, Reinhart Fuchs, p. xcvi et ccxxxv, note; ainsi que *Flögel*,

Geschichte des Grotesk-Komischen, p. 302. A Naples, le peuple dit : *Fance na secotata co na codo de vorpa*. Voy. ci-dessus v° *Cornu*.

Coueter, agiter sa queue. Gilles de Chin, v. 3758.

> Li fiers lions.....
> En *couetant* il fait grant feste.

La langue latine employait dans le même sens le verbe *adulari*, ablander et faire feste comme les chiens de leur queue (Tetraglotton) :

> Quin etiam blandas movere per aëra caudas,
> Nostraque *adulantes* comitant vestigia.
> (Ovid. Mét., lib. 14.)

Le franç. mod. n'est plus aussi riche que le latin, attendu que le vieux mot *coueter* qui exprimait cette idée n'existe plus, et que le mot *queuter* est un terme du jeu de billard dont le sens est tout différent.

Coukent, couchent, v. 9189.

3e pers. pl. du prés. de l'ind. du verbe *couker*, forme rude de *coucher*. Voy. *Acoucer*. On appelle *Coukant et levant* ceux qui, ayant fixé leur domicile habituel sur les terres d'un seigneur, lui sont désormais soumis. Voy. Ducange, Gloss, vis *Levantes* et *Cubantes*.

Coulon, pigeon, v. 17540 et aux pages suiv.

> In figure de *colomb* volat à ciel.
> (Hymne de ste Eulalie, v. 25.)

Wallon, *colon ;* rouchi, lorrain et picard, *coulon ;* prov., *colomb ;* cat., *colom ;* it., *colombo*, du lat. *columbus*. Voy. le Glossaire de Mouskés. Le fr. mod. a gardé *colombier* pour pigeonnier.

Coulor, coulour, couleur. Gilles de Chin, v. 2210.

L'angl. *colour* a conservé notre ancienne forme.

> Gilles de Cyn qui n'a pas morte
> La *coulor*.

On a dit *muer* ou *changer sa couleur*, pour signifier avoir de l'émotion. La *couleur* a même désigné la honte, la pudeur. Voy. Ducange. Ne point avoir la *couleur morte*, c'est probablement avoir encore toute l'ardeur du combat.

Coulour (branc de), lame d'épée brillante, v. 9403, 23828.

> Si les reccpverons aus bons *brans de coulour*.
> (Vœux du Paon, f° 106 v°.)

Il faut comparer cette expression avec *bruni*. Selon nous, un *branc de coulour* est une lame d'acier *bruni*.

Couraicier. Voy. ci-dessous.

Courchier, couroucier, attrister, irriter, v. 1268, 18412, 26481.

> S'ont la cité laissie
> Où la dame remest dolante et *courechie*.
> (Baud. de Seb., I, 11.)

Dom Carpentier pense que ce mot dérive du bas lat. *coragium*, dont le franç. a fait *couraigé*, irrité. Nous aimons mieux y voir un dérivé du lat. *cholera ;* prov., *colra, colretz*, bile, flegme, *corrots*, courroux ; it., *corruccio* pour *collerruccio*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 112, où l'on trouve l'analogie de *corine*, venant de *cholerina*. M. de Chevallet y voit un dérivé du lat. *cor* (p. 141).

Nous trouvons au v. 21695 de notre poëme le subj. *couraice :*

> Je me doubte que Dieux..... ne se *couraice* à vous.

Les formes *courecier, couraicier*, se rapportent mieux encore au prov. *colrets*. On trouve aussi *acorocier*. Tristan, I, 40.

Couvenent, v. 2668. Voy. Convenent.

Couvers. Voy. Cuvert.

Couvin, convin, covin, v. 5276, 7329. — Couvine, convine, covine, accord, parti, projet, conspiration, v. 2049, 31933.

> Lors maudient payen et yaus et leur *covin*.
> Et les barons apriès qui sont de leur *couvine*.

Prov., *covinensa*, du lat. *convenientia*. Voy. Dom Carpentier, v° *Covina*, et dans notre Gloss., v° *Convenent*.

Couvri, couvert, v. 1847.

> Ly sans li a *couvri* la véue et l'oye.

Cramelie, crémaillère, v. 27689.

> A celle jaque noire comme une *crameillie*.
> (Bert. du Gues., I, 59.)

Gloss. impr. de Lille : Cremale, cramillie (J. de Garlande, *crémaul*, p. 601) ; rouchi, *crameglie*, prononcez *cremlie ;* picard, *cramailli, crimbilli, cremaillé*. On trouve aussi des formes plus simples : lorr., franç. comt., champ., *cramail ;* wallon, *cramâ*. En Hainaut on se sert aussi de *cramion* et de *cramier*. Les plus anciennes formes en moy. lat. sont *cramaila(s)*, Glos. de Cassel ; *cramaculus*, Capitul. de Villis, 42 ; *cramalium*, Pertz, Leg., I, 180 ; *cramacula*, hahhala, Glos. Lind. Un gloss. lat.-fr. de 1348, cité par Dom Carpentier, porte : « Crammale, gallice *crammis*, dicitur a *cremo*. » On pourrait s'imaginer, dit M. Diez, que le grec *κρέμασθαι*, suspendre, est l'origine de ce mot, surtout si l'on considère que *cremacula* est rendu par l'anc. h. allem. *hahhala* (*hahan*, suspendre). Mais, ajoute-t-il, le grec n'a point pénétré assez profondément dans les langues romanes. Le savant philologue s'en tient donc au néerland. ou flam. *kram*, croc de fer. Il aurait pu y joindre le mot *hala, hahila* (kram-hahila), qui en précise mieux encore le sens. Voy.

Diez, Lex. etym., p. 603, et Diefenbach, Goth., II, 493-494.

De notre mot *crémaillère*, l'esp. a fait *gramallera*.

Cras, gras, potelé, v. 1337, 17096, 34856.

Cette forme est toute latine, elle existe dans l'anc. fr. :

> De gaagnier journée ne puet-on estre *cras*.
> (Baud. de Seb., II, 68.)
>
> Sur un *cras* palefroi anblant.
> (Part. de Bl., II, 93.)
>
> Col lonc et blanc, espaule basse;
> Longe est et gente, et graille et *crase*.
> (Ibid., I, 156.)

Le wallon *crås*, le rouchi et le pic. *cras* ont gardé la marque de leur origine *crassus*. Le franç. mod., au contraire, est un emprunt fait au prov. et au cat. *gras*, esp., *graso*, ital.; *grasso*.

Crasse (a), à l'engrais, v. 28149.

> Tout ainsy qu'uns pourciaus qui à *crasse* se prent.
> Orguel mouvant de *craisse* et de trop d'aise
> M'a boursoufflé le ventre et la poitrine.
> (Complainte de Dinant, Analecta Leod., publiés par M. le chan. de Ram, p. 337.)

Même origine que le précédent. Cfr. le rouchi *encrassier*, engraisser.

Craventer, écraser, détruire, v. 1024, 5775, 9147, 23475.

> Vécy les Taffurois! Mahomet les *cravent!*
> As payens, cui li corps Diu *cravent*.
> (Baud. de Seb., I, 18.)

Prov., *crebantar, escrevantar, escrebantar*: esp., port., *quebrantar*. Ducange cite le moy. lat. *crebantare :* Et qui *crebantaverit* brachium, oculum, vel dentem... L'anc. fr. disait dans le même sens *acravanter*. Tous ces mots viennent du lat. *crepare*, d'où vient notre verbe *crever*. En picard *craventer* signifie aujourd'hui se fatiguer.

Créant, croyant, v. 3210, 17374.

> Et no boin crestiien qui en Dieu sont *créant*.

Cette forme du part. présent n'a pas été rencontrée par M. Burguy; car elle n'est pas indiquée dans la conjugaison du verbe croire (Gram. de la lang. d'oïl, II, 135 et suiv.). Elle justifie du reste l'origine du mot *mécréant*, qui veut dire *mal croyant*, prov., *mescreant*, angl. *miscreant* (cfr. *recreant*).

Créanter, assurer, donner pour certain, croire, v. 1151, 6081.

> Je vous jur et *créant*.
> (Baud. de Seb., I, 13.)
>
> Se mon conseil vous plaist à *créanter*.
> (Ibid., I, 55.)

Ce mot vient du part. prés. *credens*, et a pour intermediaire le prov. *creansa* et le part. *créant*. On lui trouve les formes *craanter, cranter* et *graanter, granter*, qui ont produit l'angl. *grant*, accorder, octroyer. Voy. Diez, Lex. etym., v° *Creanter*, p. 603.

Créés, croyez, v. 12420. — **Creira**, croira, v. 25420.

Voy., pour la conjugaison du verbe *croire*, la Gram. de la lang. d'oïl de M. Burguy, II, 135 et suiv.

Cremus, craint, redouté, v. 3824. Voy. **Crieme**.

Crépon, échine, croupion, v. 1188, 10177.

> Il leur dérompoit le dos et le *crépon*.

Crépon, querpon, kerpon, existe encore en rouchi pour signifier la croupe d'un toit. *Crespion*, croupion, se trouve dans Rabelais (Gloss. de De L'Aulnaye). Ces formes ont été laissées de côté par M. Diez à l'art. *groppo*, groupe, *croppa*, croupe, p. 183. Peut-être, en effet, n'appartiennent-elles pas à cette famille, dont M. Diez retrouve l'origine dans le celtique aussi bien que dans l'allemand : anc. h. all., *kropf;* nord., *kryppa*, dos; gall., *crup*, accumuler; camb., *cropa*, excroissance, tumeur. Le *crépon* ou *crespion* ne pourrait-il pas être la partie du corps de l'animal, dont le poil se hérisse, et n'aurait-il pas alors la même origine que *crépu*, *crespu*, it., *crespo, increspare*, lat., *crispus*, *crispare ?*

Cresté, qui a la tête surmontée d'une crête, v. 26159.

> Comme lyon *crétez*.
> (Bert. du Guesel., I, 61.)
>
> *Cresta* porta per corona.
> (Rayn., Lex. rom., II, 515.)

Lat., *cristatus*.

> *Cristatæ*que sonant undique lucis aves.
> (Martial.)

Crestiaus, créneaux, v. 7561, 19210, 20673, 20720, 20780, 25540, 25555.

Du lat. *crista*, crête, le prov. a fait *cristal*, hauteur, et la langue d'oïl *crestel;* mais ce dernier a eu le sens de créneaux, c'est-à-dire de pierres en saillie, surmontant un mur. On trouve dans le Raoul de Cambrai, p. 315 : Des murs *crestelés*.

Crevant ou crevés (aube), le point du jour, v. 3219, 3370, 16064, 16770, 17740.

On lit de même dans le provençal :

> Lendema gran mati, can l'alba fo *crebada*.
> (R. de Fierabras, v. 5077.)

L'auteur de la Chron. des Albigeois écrit : Co l'alba es

crebeia, p. 108 et 144. Voy., pour la langue d'oïl, Baud. de Seb., I, 64, et Bert. du Gues., I, 137. M. de Reiffenberg explique cette métaphore en disant que le jour crève pour ainsi dire les ténèbres de la nuit. Remarquons en passant qu'elle se retrouve dans l'expression anglaise *break* of day (to *break* out, crever), et aussi dans l'allemand « mit *anbrechendem* tag. » Voy. pourtant Grimm, Deutsche mythologie, 2de édit., p. 706-708 et 1224. Le mot anc. h. all. *brehen,* qu'il y mentionne, signifie *reluire, briller*. Le *point* du jour se rapproche de notre métaphore ; c'est, en effet, le jour qui *point* ou qui *pique* à l'horizon : aussi ce moment s'appelle-t-il en rouchi : l'*piquette* du jour, et en wallon : l'*piquette* do djou.

Crieme, crainte. Gilles de Chin, v. 3736.

> Tos les jors armes aloit
> Por la *crieme* des turs sans faille.

De même dans le Partonopeus de Blois :

> De Deu alés *crieme* et peor (I, 66).

Le Tristan nous présente une autre forme abrégée :

> *Crime* ont du roi, si s'en esmaient (I, 75).

On ne peut méconnaître dans ces mots les synonymes du wallon *crimeûre*, crainte, et du prov. *cremor* (dict. occitan.). Ce dernier est aussi dans la langue d'oïl : « Ils respondirent plus par *cremor* que par amour. » Dom Carpentier, v° *Crematus*.

Le substantif *crieme*, *cremor*, a pour adject. *cremeteux*, dans l'ancien fr. (*cremos* en prov., adv. *cremosamen*) ; et pour verbe : *cremir*, *cremmoir*, *crimir*, *crembre*, *criembre*, *criendre*. M. Corblet donne le verbe picard *cremir*, brûler, du lat. *cremere* (?). Nous trouvons dans notre poëme le participe *crému* (v. 3824) et la 3e pers. sing. du prés. de l'ind. *crient* (v. 10908). Ces formes sont fréquentes. On lit pourtant dans la Ch. de Roland :

> Soürs est Carles que nuls home ne *crent* (st. 40).

Fallot (p. 529) se demande si les mots *cremer* et *craindre* sont deux verbes d'un seul et même thème, ou s'ils sont indépendants l'un de l'autre et ont un radical différent. M. Diez a répondu à cette question :

La source commune de ces mots est le lat. *tremere*, qui a formé l'ancien esp. *tremer*, le prov. et l'anc. fr. *tremir;* et il ne faut voir dans le changement de *tr* en *cr* qu'une transformation euphonique. Ainsi le prov. *cremer*, l'anc. fr. *cremir*, *cremmoir*, viennent de *tremere*. Quant aux formes *crembre*, *criembre*, elles rappellent l'anc. cat. *tembre* (prov. et nouv. cat. *temer*), qui vient de *timere* et le vieux fr. *raiembre*, issu du lat. *redimere*. L'ancienne forme *criendre* et la nouvelle, *craindre*, ont des analogies frappantes dans les mots *empreindre* et *geindre* du lat. *imprimere* et *gemere*.

Crier, proclamer, v. 4720.

> De la noble ducet le banny et *cria*.

Cat., anc. esp., prov. *cridar;* ital. *gridare ;* esp. mod., port. *gritar*.

Le français moderne a gardé ce mot dans cette acception : *Crier* à ban, *crier* à son de trompe. L'anglais dit de même : *To cry* down money. Sur l'origine du mot *crier*, que les uns tirent du lat. *quiritare*, et les autres du goth. *gritan*, ou bien du tudesque *scrian*, voy. Ducange, v° *Crida;* Diez Lex. etym., v° *Gridare*, p. 182 ; Diefenbach, Goth., II, 431, et de Chevallet, p. 404.

Crieuse, v. 355.

Selon M. de Reiffenberg ce mot voudrait dire criminelle. Ne serait-ce pas plutôt le mot *crueuse*, qui est connu, tandis que l'autre ne l'est pas?

> Quant la royne oy la *crueuse* raison.

C'est-à-dire la terrible, l'épouvantable accusation qu'on portait contre elle.

Croie, craie, v. 15531.

Lat. *creta*, croie, vocab. de Guill. Briton. Jean de Garlande écrit *craie*, p. 802; Robert Estienne et le Tetraglotton disent, au contraire, de la *croye*. Il en est de même de Rabelais; et cette forme existe encore dans le rouchi et le wallon. C'est au xviie siècle que le mot *craie* a prévalu. Le dérivé *crayon* a conservé de même en rouchi sa forme primitive *croïon*. Ital. *creta*, esp. *greda*, allem. *kreide,* suéd. *krita*, anc. flam. *krijd*. « *Cro*, *croy*, anglis est cœnosa et cruda terra, » dit Ducange.

Croisié, croisé, qui a pris la croix, Gilles de Chin, v. 350, 1031.

> Li ménestrel et li garçon,
> Et li *croisié* et li prison
> Le poursuient par le tornoi.
> (Gilles de Chin., v. 349-351.)

Il résulte de ce passage que ceux qui avaient pris la croix et avaient fait vœu d'aller en pèlerinage, devenaient quasi mendiants, à l'exemple des valets, des captifs et des ménestrels. Ils recueillaient sans doute des aumônes pour accomplir plus facilement leur voyage, et c'était évidemment dans les tournois qu'ils pouvaient espérer de faire la plus ample récolte.

Croisserie, croisade, v. 3575.

> Fist une *croiserie* pour sarrasins grever.
> (Baud. de Seb., I, 8.)

L'ital. a aussi le mot *croceria*, indépendamment de *crociata*.

CROISSIR, briser, fracasser, v. 23531.

Sy bien l'a assenet que s'escut ly croisy.

En voici quelques autres exemples :

I ot maint roit espié croissi.
(Mort de Garin, 84.)

Forte est la hanste qui ne plie
Ne por si grant colp n'est croisie.
(Part. de Blois, I, 103.)

Que leurs fort lances font jusques ès poins croissir.
(Vœux du Paon, f° 129 v°.)

Ce mot exprime en outre l'idée de craquement, de grincement, de bruit. Dans la Chans. de Roland, MM. Michel et Genin ne l'ont pas traduit autrement :

Cruissent osberes e ces helmes d'acer (st. 181).
Ces blancs osberes ki dunc oïst frémir
E ces escus sur ces helmes cruisir (st. 255).

Dans les Travels of Charlem. il a le même sens :

Iloc juit un contrait, set ans out ke ne se mut,
Tut li os li crussirent, li ners li sunt estendut;
Ore sailt sus en pées, unkes plus sain ne fud (p. 8).

M. de Martonne y a vu, au contraire, un dérivé de *croix*, *croiser* :

Ces hiaumes pèçoier et ses escus crusir.
(Par. la duch., 151.)

A cause de l'action de *croiser*, dit-il, ou de faire des entailles croisées en tous sens à force de frapper sur les boucliers.

Faire *croissir* une ville ou un château est une expression qui se rencontre dans Garin le Loh. et qui donne l'idée de la destruction en même temps que du fracas. M. Paris (I, 4) la traduit par écrouler et la rapproche de *crosser*; mais plus loin (I, 69) *croissi* est à ses yeux l'équivalent de désolé, martyrisé (lat. *cruciari*).

Les formes provençales *crucir, cruissir, croissir, croichir;* l'esp. et le cat. *cruxir;* l'ital. *crosciare;* le wallon *crohi*, le bas lat. *cruscire;* le suédois *krossa;* l'angl. *to crush;* et même le vieux fr. *croistre*, signifient tout à la fois craquer et briser. C'est du goth. *kriustan*, craquer, ou plutôt de son dérivé *kraustjan*, que viennent toutes ces expressions. Il en est de même de l'anc. nord. *kreista*, du suéd. *krysta*, du dan. *kryste*, etc. Cfr. Diefenbach, Goth., II, 468; Diez, Lex. etym., v° *Crosciare*, p. 117; Raynouard, Lex. rom., II, 524. Les mots *crosser* et *croquer*, appartiennent aussi à la même famille.

CROLER, trembler, remuer, v. 21887.

La tiere en retentist et la cit font croler.

Les coutumes de Lille, à l'article relatif au serment, disent que celui qui le prête doit tenir « se main sour les Sains, sans *croller* et sans remuer, se maladie ou meschiés qu'il aroit ne li fait. » Roisin, p. 32.

Li rois l'entent, si a le chief crolet.
(Raoul de Camb., p. 312.)

De même en provençal :

Can l'entendet, Carlos si a so cap crollat.
(Rayn., II, 520.)

Cum de Jhesu l'anm' en anet,
Tant durament terra crollet,
Roches fendirent, chedent munt.
(Pass. de J.-C., st. 84.)

Ces derniers vers nous offrent un des plus anciens textes où soit employé le mot *croller*. Dirons-nous avec M. Genin que *croller* vient de l'ital. *crollare* et non pas du grec χρουω, comme l'a pensé Nicot (d'après Henri Estienne)? Peut-être eût-il été plus simple de le tirer du prov. *crollar, crotlar*, qui est plus près de nous ; mais cela ne suffit point.

M. Diez croit que le nordique *krulla*, mêler, brouiller, pourrait être l'étymologie de ce mot, s'il n'y avait aucun moyen de le rattacher au latin ; mais le prov. *crotlar* lui paraît être une abréviation de *crotolar*, qui serait le composé latin *co-rotulare*. Il s'arrête donc à cette origine après avoir fait remarquer l'analogie de *crouler* et de *rouler* dans l'expression *crouler un bâtiment*, pour dire : Le lancer à la mer. Lex. etym., p. 116, v° *Crollare*.

M. Duméril tient au contraire à l'island. *krulla*, remuer, s'agiter, d'où viennent, suivant lui, les verbes *crouler* et *grelotter*, ainsi que le vieux fr. *gruler* et le norm. *groler*, tousser. Ceci nous rappelle que M. Genin a montré aussi les rapports de *crouler* avec *grouiller*. L'anc. franç. se servait effectivement de ces différentes formes comme synonymes : *groler, grosler, grouller, grouiller, grufler*, et *croler, croller, crosler* (Roquefort). Ducange a cité un texte qui prouve cette synonymie : « Ipse multoties videbat eam *grollantem* capite, tanquam insanientem. » Mirac. S. Zitæ, Act. ss. april, III, 522. Or, c'est ainsi que les grands écrivains ont employé le mot *grouiller* :

Et l'on demande l'heure, et l'on bâille vingt fois,
Qu'elle grouille aussi peu qu'une pièce de bois.
(Molière, Misant., II, 5.)

« Est-ce que madame Jourdain est décrépite? et la tête lui *grouille*-t-elle déjà? » Idem, Bourg. gent., III, 5. Cfr. Genin, Variat., p. 337.

Il est impossible de nier les rapports de *crouler* et de *grouiller* dans les exemples cités. Ajoutons-y que le bourguignon *grullé*, trembler, fournit une preuve de plus (Noëls bourg., gloss.). Pourtant M. Diez assigne à *grouiller* une tout autre origine, et M. Grandgagnage n'y voit qu'une onomatopée, au moins dans l'acception wallonne de ce mot.

Le flam. *krollen* (allem. *krullen*) a donné au rouchi et au wallon un verbe *croller*, friser (en parlant des cheveux), et il présente une grande analogie avec l'angl. *to crawl*, ram-

per, et *to curl*, friser. Tout porte à croire que ces mots sont de la même famille que le fr. *crouler*, remuer; *crouler la queue*, terme de vénerie.

Cros, v. 15657.

Et de boin *cros* mouton.

On a vu plus haut *cras* pour gras. Nous croyons que c'est aussi le mot qu'il faut lire dans ce vers, quoique cependant le picard dise *cros* pour gros. Roq. donne *crau*, gras.

Cruet, v. 23858. Ortog. fl. pour *crut*, 3ᵉ pers. sing. du passé défini du verbe croire.

Cuèvre, couvre, v. 1809.

3ᵉ pers. sing. du prés. de l'indic. du verbe *cuevrir*, comme dans *cuèvre-feu*.

Et quant elle en un lieu se *cuèvre*,
Un pertuis clot et cent en oèvre.
(Rom. de Perceval, MS. de Mons, p. 56, col. 1.)

Cui, forme du pron. relat. *qui*, régime indir. ou régime d'une prép. Gilles de Chin, v. 1906, 3147.

En *cui* service je fui mis.
Cui qu'il soit bel, ne *cui* qu'en poist.

On trouve cet usage dans la langue provençale :

Selhs *cuy* desplay jonglaria.
(Rayn., Lex. rom., V, 24.)

L'italien fait de même : Nel *cui* servizio fui messo; la *cui* virtù, il *cui* cuore, etc.

Cuiant, v. 1901.

Erreur du copiste, au lieu de *couvrant*.

Cuic. Voy. Cuider.

Cuiceus, v. 6755.

Ce mot a été omis dans le texte par M. de Reiffenberg. C'est une nouvelle erreur du copiste, qu'il faut remplacer par le mot *euireux* pour *éureux*, heureux :

S'en furent *euireux* ly petit et ly grant.

Cuider, penser, v. 917. — Se cuider, se vanter, v. 32785.

Ce verbe, dont la forme est empruntée au provençal *cuidar* et se retrouve aussi dans l'esp. et le port., vient du latin *cogitare*, anc. ital. *coitar*. L'idée de le faire venir de *quidam* est souverainement ridicule (Roquef.). La conjugaison française a gardé des traces de la conjugaison prov., surtout au prés. de l'ind. :

Ne *cuic* qu'il doie remanoir
Dusqu'il i ait ture abatu.
(Gilles de Chin, v. 2368.)

Si que je erel et *cuit* et pens.
(Ibid., v. 4470)

De ta marcandise ne me *cuiee* jà meller.
(Baud. de Seb., II, 60.)

Bien *cuig* que vous soliés voir la Vierge Marie.
(Ibid., I, 49.)

Le provençal dit de même *cug*, *cuge*, je pense. Chr. des Alb., p. 36, et Rayn., Lex. rom., II, 429-430. — Etienne Pasquier a employé ce verbe dans le sens de chercher à. Rech., I, 84, et La Fontaine n'a pas craint de s'en servir, quoiqu'il fût passé de mode depuis longtemps :

Tel, comme dit Merlin, *cuide* engingner autrui,
Qui souvent s'engingne soi-même.
(Fabl., IV, 11)

Cuideriel, désireux, convoiteux, présomptueux, v. 29753.

Le mot *cuidereau*, présomptueux, est dans Roquefort, avec ce vers de Villon :

A *cuidereaux* d'amour transis.

Être *cuideriel* ou *cuidereau* de quelque chose, c'est avoir la présomption de l'obtenir, de même que *se quidier* de quelque chose, c'est s'en vanter. On donne en rouchi le nom de *cuiderelle* à une espèce de giroflées des murs (Hécart).

Cuidier, pensée, présomption, outrecuidance, v. 4732, 7617, 8798, 14832, 14837, 23972, 24742, 26837, 33081.

C'est le verbe *cuider* ou *cuidier* pris substantivement. Notre auteur affectionne les expressions suivantes : Je vous dy *sans cuidier;* saciés *sans cuidier;* être plain de son *cuidier;* être sy en son *cuidier*, etc., etc. Et il résulte de là que ce mot remplaçait alors *oultre cuider*, *oultre cuidance*. On trouve la même façon de s'exprimer dans le Baud. de Seb., I, 208, et dans le Bertr. du Gues., I, 204, 217; II, 118, 158. L'auteur des Vœux du Paon a écrit de même :

J'ai voé comme fol; mais il le convenoit.
Cuidier contre *cuidier*, mestier est qu'ainsi soit.
(MS. fᵒ 89 rᵒ.)

Cun, v. 22170.

Ce mot est mal écrit, il n'est pas mis pour comme. Lisez :

Qui fui eras *c'un* pourcicl.

Voy. ci-dessus C' (son dur).

Cunckiier, salir, souiller, v. 2775.

Et luer dist em plorant : Je me suy *cunchiie*.

C'est la traduction littérale du prov. *concagar*, lat., *concacare*. Voy. Ducange, vᵒ *Concagatus*, et dans le Gloss. de

Rabelais, aux mots *Conchier* et *Compisser*. Ces mots sont fréquents dans le rom. de Renart. Voy. t. II, p. 121, et Jubinal, Nouv. rec., I, 171.

Çus, ce, celui-ci, v. 4864, 4964, 7575, 19324, 25875.

M. de Reiffenberg a proposé à tort de lire *sus* dans le premier exemple. C'est toujours un adj. ou un pron. démonst., comme *chieus, cieus* et *chus*. Voy. ces mots.

Cuviert, cuvert, couvert, étranger, serf, perfide, v. 27734. — Gilles de Chin, v. 1480, 3097.

On s'est souvent trompé sur l'origine de ce mot, parce qu'on méconnaissait sa signification primitive. M. de Martonne l'a confondu avec *couard*, qui, en effet, prend en flam. la forme *kuwaerd*. Parise la Duch., p. 226. M. P. Paris, après avoir émis dans le Garin un avis tout contraire, s'est arrêté à la même idée à cause du participe *aculverti* qu'il traduit par tournant le dos, *terga* ou plutôt *culum vertens*. Chans. d'Ant., I, 87. Les vers d'Hélinand nous montrent bien le véritable sens de ce mot :

Mors fait franc home de *culvert*.
Mors *acuivertist* roi et pape.
(Vers sur la Mort, str. XXX.)

Et le Livre de jostice et de plet ne s'en sert pas dans une autre acception. Voy. p. 54, 103, 114, 197.

Ducange a défini le *culvert* aux mots *culverta*, *culvertagium*. Voy. Gloss. et supp. C'est pour lui l'homme inconnu, l'étranger, l'aubain; et rapprochant ce mot de notre franç. *couvert*, il produit quelques exemples où les mots *mesconnu*, *mescru*, *estrange* et *cuvert* sont synonymes, entre autres cette phrase des établissements de St Louis : « Se gentilhons a hons *mesconeu* en sa terre. » Phrase qu'il retrouve dans la coutume d'Anjou : « Si gentishome a homes *cuvert* en sa terre. »

On ne peut nier les rapports de ces mots. Le *couvert* ou le mesconnu est l'homme étranger devenu serf, de même que le franc ou le *connéu* est l'homme libre :

Où est dus Bègues li hardis *connéus* ?
(Mort de Garin, p. 242.)

Chius a dit à Madoine : Frans vassaus *connéus*.
(Baud. de Seb., I, 575.)

Baudewins de Seboure li vassaus *connéus*.
(Ibid., II, 131.)

On a pensé que le *culvert* était lâche et poltron : c'est une grave erreur. Passe pour un perfide, un pervers et un méchant. Nous pourrions citer une foule d'exemples où le *cuvert* est brave et redouté. Lorsque Sornegur et Partonopeus sont dans la lice et se battent avec acharnement, le roi de France fait des vœux pour ce dernier :

Deus rois Jhésus, fait-il, merci;
Gardés m'onor et mon ami.
. . . .
Sire, aiés merci de vos sers,
Que ne nos venque li *culvers*.
(Part. de Bl., I, 105.)

Celui-là n'est point un lâche à coup sûr. Le prov. emploie aussi *culvert* dans le sens de perfide. Rayn., Lex. rom., II, 529.

Nous ne comprenons pas que M. P. Paris ait traduit *aculverti*, comme il l'a fait dans la Chans. d'Antioche. Ce mot veut dire réduit en esclavage et non pas *terga vertens;* témoin ces vers que le roi de France adresse à Partonopeus :

Sor vos est li consaus de France,
En vos a tote se fiance :
Ne fust ore vostre venue
Tote éussons France perdue,
Et s'ore i perdiés la vie,
Dont seroit-ele *aculvertie* (I, 95).

M. P. Paris, en citant un passage de Renaud de Montaubant, n'avait-il pas lui-même imprimé ces vers ?

Mauvés serf acatés,
Por quatre deniers l'an iés-tu *aculvertis* ?.....
— Rolans, vos i mentés...
Que je ne suis *culvert*, acatés ne conquis.

Le *culvertage* est expliqué de même dans le Partonop. de Bl., I, 9. On a vu ce que pense le savant Ducange de l'origine de ce mot. Ménage l'a expliqué au contraire par le lat. *collibertus*, qui a produit le rom. *collibert* et par abréviation *colbert*. M. P. Paris avait d'abord adopté cette opinion dans le Garin, et M. de Reiffenberg l'avait imité dans son édition de Mouskés, v. 7827. Mais Ducange fait une différence assez grande entre les *colliberts* et les *culverts*. Suivant lui, les premiers sont d'une condition supérieure à celle des serfs ordinaires. C'est aussi l'opinion de M. Guérard, Cart. de St-Père, I, XLII et LI, note 3. Dom Carpentier dit pourtant que la condition des uns et des autres était la même. Il n'est donc pas étonnant que M. Diez, examinant l'étymologie de *culvert*, se soit arrêté à *collibertus*. Lex. etym., p. 604.

Cuvrier, cuurier, tourmenter, chagriner, gêner, v. 13612, 14073, 16974, 21079, 24616, 30194.

Au v. 13612 M. de Reiffenberg a expliqué ce mot par couvrir, protéger. C'est un contre-sens. Le duc Robert de Normandie est occupé à combattre Cornumarant et Lucquabiel, lorsque survient un amiral *qui forment le kuvrie, et ly dus se deffent*. Évidemment c'est Robert de Normandie que l'amiral *cuvrie*, et il ne peut être question ici d'un secours ou d'une protection.

Voici des passages assez nombreux, où nous avons trouvé ce mot, toujours dans l'acception de chagriner, gêner:

Li Besgues de Vilaines fièrement les *cuvrie*.
(Bert. du Gues., II, 42.)

Alons à Pestien, pour Dieu on vous en prie,
Assaillir le chastel qui ainsi nous *cuvrie*.
(Ibid., I, 108.)

Et getoit contre val sur no chevalerie
Pierres et grans challoux dont nostre gent *cuvrie*.

(Ibid., I, 141.)

Et le castal de Buef estoit moult *cuvriant*
Le royaulme de France et le greva lonctamps.

(Ibid., I, 149.)

Dans tous ces endroits, M. Charrière a écrit *cunrier*, en essayant de le rapprocher de *cunréer*. C'est une conjecture que rien ne justifie, et que le sens bien connu de *conréer* doit faire surtout repousser.

Caut orage si nos ceurt sus,
Ou y vente, tonne ou piérie,
Ou feu ou yauwe no *cuvrie* :
Cascune et cascuns adont prie.

(Corp. chr. Fland., III, 182.)

Et pour le vostre amour qui si fort le *cuiorie*.

(Baud. de Seb., II, 185.)

L'auteur de ce dernier ouvrage écrit le mot d'une autre manière, quand la rime le nécessite :

Sire Gaufrois, dist-il, sotie te *cuivroie*.
Qui pour I innochent es en si maise voie.

(Baud. de Seb., I, 30.)

Au les deviers Surye no linage *cuivroie*.

(Ibid., p. 21.)

Ce mot est tellement rare chez les trouvères qu'on ne le rencontre pas dans les glossaires. Après avoir fait bien des conjectures sur son origine, nous croyons avoir découvert le mot de l'énigme dans les deux passages que voici :

A son signeur s'en vint qu'ensement on *cuivrie*;
Voit les II chevaliers dont cascuns l'ensonie.

(Baud. de Seb., I, 85.)

A Carenten ala faire un assault si fier
Et tant le *curia* et le voit ensonnier,
Qu'on lui rendi le fort tout à son désirier.

(Bert. du Gues., I, 195, note.)

Ce qu'il faut remarquer d'abord, c'est que d'un côté comme de l'autre *cuivrier* paraît être le synonyme d'*ensonnier*. Tous deux ont en effet le sens de tourmenter, chagriner, embarrasser. Or, dans le second exemple l'auteur a même écrit *curier :*

Et tant le *curia* et le voit *ensonnier*.

D'où nous concluons que *curier* ou *cuurier* quelqu'un, c'est lui donner des soucis, des soins, des embarras. L'origine latine de ce mot ne nous paraît pas douteuse. Quant aux formes plus rares de *cuivroier* et *cuivrier*, elles nous semblent légèrement corrompues.

D.

D'ALER, aller, v. 32733.

Le *d* euphonique placé à la fin des mots était en usage chez les Latins et on le trouve de même dans l'ancien français. M. Genin (Variat., p. 92, 125, 339) en a donné plus d'un exemple ; mais lorsqu'il cite ces vers de Molière :

Il porte une jaquette à grands basques plissées
Avec *du dor* dessus (Mis., II, 6);

et qu'il propose d'écrire *avec* DUD *or,* il tombe, suivant nous, dans une étrange erreur, car le *d* n'est pas plus euphonique ici qu'il ne l'est dans *espée dorée* (M. Genin écrit *espeed orée*), attendu que *dorer* vient du lat. *deaurare*, comme le prov. et le cat. *daurar,* l'esp. *dorar*, le port. *dourar*, l'it. *dorare* et *indorare*, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un *d* euphonique.

Le *d* euphonique au commencement des mots est particulier au rouchi et au picard. Cette phrase bien connue: Quand n'*d'a* pu n'*d'a* co, en est la preuve; et dans des textes anciens on lit :

Et por cho point ne s'en d'*est* teus.

(Trouvères du Tournaisis, p. 261.)

Et par son gré qu'ele d'*ait* à celée.

(Ibid., p. 264.)

Une chronique de Tournai du XIVe siècle écrit également *n'en d'aroit* pour *n'en auroit*, et *en d'iroit* pour *en iroit*. Corp. chr. Fland., III, 131. Mouskés a dit de même :

Si pensa qu'à l'emperéour
S'en d'iroit à un proçain jour (v. 29815-29816).

DAIN, dommage, préjudice, v. 11886.

Ly sierpens vous métera à *dain*.

Prononciation picarde. Le franç. mod. a gardé le mot *dam*, du lat. *damnum*: à mon *dam*, la peine du *dam*.

DAINTIER, ragoût, Gilles de Chin, v. 2939.

Servi furent par grant *daintier*
De divers mes.

Dentat, mets, ragoût, Gloss. occitan. C'est primitivement l'objet que l'on met sous la dent, et par extension le vivre, *victus*.

Asez est mels qu'il i perdent les chefs
Que nus perduns l'onur ne la *deintet*.

(Chans. de Rol., st. 3.)

M. Michel n'a point reconnu la valeur de ce mot et M. Genin (p. 6) l'a traduit par *nos biens*, explication un peu large,

croyons-nous. Dans les exemples qui suivent, le sens de *daintié* n'est pas contestable, c'est toujours le ragoût, le mets, la chair bonne à manger :

De l'reson de l'ceval fu Alexandre liés,
Jamais n'avera joie si en est acointiés;
Asés plus le convoite que familleus *daintiés*.
(Rom. d'Alex., p. 11, v. 29.)

« Il le désire bien plus qu'un homme affamé ne désire à manger. »

Renart menga moult volentiers
A grant plenté ot *bons mengiers*.
(Rom. de Ren., II, 211.)

Une variante dit :

A grant plenté ot de *daintiers*.

Lorsque, dans le même roman, Primaut vient de se débarrasser du Vilain, en lui enlevant *une pièce de sa nache*, il jette le morceau à Renard :

Tenes, fet-il, et si mengiez,
Char de vilain si est *daintiez*. (I, 171.)

Ailleurs l'expression semble avoir un sens plus restreint. Ce n'est plus seulement de la chair à mettre sous la dent, c'est particulièrement de la venaison, et le fait n'a rien d'étonnant chez un peuple passionné pour la chasse :

De mangier auqes de viande
N'estoit mie li rois engrande.
A hautes fiestes une fois
Si avoit moult de gent li rois
A son mangier; et iiii mès
Avoient sans plus et non mès.
Se il n'éust aucun *daintié*
Diversement aparillié
Que si venéor aportassent
Et devant aus li présentassent,
Servir se faisoit par dangier
Et si n'ot cure de blangier.
(Mouskés, v. 2960-2971.)

Le dit de la Chace dou cerf nous le montrera mieux encore. Le trouvère explique la manière dont il faut dépecer l'animal :

Et lors dois sachier ton coutel :
Les coulles liève bien et bel.
Puis va à la teste....
Et puis en sache fors la pance,
Et commande sans délaiance
Aus vallez que la mule en ostent,
Et avec les *daintiers* l'en porteut.
Met la bouële sus la teste,
Car li chien en feront grant feste,
Et puis en oste la froissure;
Mais garde por nule avanture
Que le jardel n'i oblies :
Es *daintiez* mettre le devez.
(Jubinal, Nouv. rec., I, 166-167.)

Ce passage nous fait voir que les veneurs devaient mettre à part les parties destinées à la curée et celles qu'on réservait pour la table; ces dernières étaient les *daintiers*. Mais voici que la coutume et l'usage de la vénerie exigent que les morceaux les plus délicats de la bête soient le partage du seigneur. C'est au roi, dit Gaces de la Bigne, que l'on présente les *daintiers* du cerf. A-t-il voulu dire qu'on lui offrait toutes les parties bonnes à manger? On pourrait le croire d'après ce que nous avons dit jusqu'ici. Cependant le livre du roi Modus restreint encore le sens de ce mot : « Puis luy couppe premièrement la couille, laquelle est appelée en vénerie *daintiers*. » Edit. de M. Elzéar Blaze, f° xxi. Ajoutons que la langue française a conservé ce mot dans cette acception particulière, et de plus, que c'est un des morceaux les plus délicats, au dire des Cordons bleus (angl. *doucets*). Ceci nous conduit à une extension nouvelle du sens de ce mot.

L'anc. anglais *deyntie* (mod. *dainty*) signifiait, dit Palsgrave, délicatte, nouveau, présent; *deyntinesse*, friandise (Gram., p. 212). Fr. Junius traduit également *daintie* par delicatus, lautus, et il ajoute que le mot *dainties* a aussi le sens du lat. *bellaria*. Comme Skinner, il le tire de l'anc. fr. *dain*, *daine*, délicat (Rabel.). Il est plus naturel d'y voir un dérivé du mot *dent*, d'autant plus que le cambrien dit *deintio* pour *mordre* et *daintaid* pour délicat, friand. Cfr. le grec τένθης.

Du moment qu'on admettait que le *daintié* pouvait être un morceau délicat, il devenait tout naturellement le synonyme d'agréable, et nous comprenons, dès lors, ce vers de la Chans. des Saxons :

A toz cez qui l'escoutent est joiaus et *daintiez* (I, 246).

C'est-à-dire cette nouvelle réjouit ceux qui l'entendent et leur est aussi agréable que le serait un *daintié*. C'est de la même manière à peu près que Gaudins dit ironiquement au roi dans le Partonopeus :

Or oi *daintié!*
De droit nient avés pitié (II, 153).

En voilà de belles! dirions-nous aujourd'hui. Plusieurs de ceux qui ont eu à s'occuper de ce mot l'ont rapproché du mot *daim*. En général on a préféré le passer sous silence dans les glossaires.

Dalès, auprès de, à côté de, v. 9001.

C'est un composé du subst. ou de la prép. *lez*, prov. *latz*, côté, en latin *latus*. La forme ordinaire est *delez*, prov. *de latz*.

Ades er *de latz*
Saint Jorgi e Dieus er ab lor.
(Rayn., Lex. rom., IV, 28.)

Le rouchi a conservé *dalez*, qui est dans Villehardoin et dans Mouskés.

Dam, seigneur, sire, v. 34122.

Formé du lat. *domnus*. Ducange pense qu'il y a une dif-

férence entre *dame*, *damne*, *dane*, signifiant également seigneur, et *dam*, *dan*, *dant*, *damp*; et que ces derniers ne se confondent point avec les autres. On dit en effet *dame-dex*, *damnes-deus*, prov. *Dame Dieu*, *dami-Dieu* et même *damri-Dieu*, appliquant ainsi à Dieu le mot *dame*, et l'on réserve le *dam* pour les personnes plus ou moins considérables, telles que *dam* Piéron, *dam* Martin, et la personnification de *dant* Denier si célèbre dans les fabliaux. Froissart a pu dire de même : Le roy *damp* Jehan de Castille, t. III, p. 70. Mais si la distinction établie par Ducange est vraie, on ne sait pas trop pourquoi le *vidame*, *vice dominus*, ne s'est pas écrit *vidam*. M. Burguy reproduit la distinction de *dame* placé devant Dieu, et *dant*, *danh* ou *damp* devant les noms propres d'hommes. Gram. de la lang. d'oïl, I, 79. — C'est à la même origine qu'il faut rattacher l'interjection *Dame!* Voy. Diez, Lex. etym., p. 606.

Dangier, dommage, v. 12675; peine, difficulté, v. 7628, 16694, 18426; puissance, domination, v. 5372, 5448, 18433, 24747, 26101, 27830.

Lat. *damnum*, bas lat. *damnarium*, d'où *damnier*, prononcé *damnjer*. Une diversité de sens plus apparente que réelle a fait croire à M. P. Paris que ce mot venait de *dominium*. Dès l'origine, ce mot n'eut que le sens de dommage. Il signifia ensuite puissance, domination, et même les limites où cette puissance pouvait s'exercer. Être sous le *dangier* de quelqu'un, c'était en définitive être exposé au dommage qu'il pouvait vous faire éprouver. De là un fief de *dangier*, pour dire un fief que le seigneur pouvait confisquer si le vassal en prenait possession avant d'avoir prêté foi et hommage. Les exemples où *dangier* se présente avec le sens de *pouvoir* sont très-nombreux :

Del tout sui en vostre *dangier*.
(Part. de Bl., I, 43.)

Bien me doit anoier
Qu'ensement voi mon cors ens el vostre *dangier*.
(Baud. de Seb., II, 386.)

Or est chéuz en son *dangier*,
Car il n'en aura jà pitié,
(Rom. de Renart, I, 192.)

Le sien *dangier* priseriez-vous petit.
(Gar. le Loh., I, 283.)

M. P. Paris expliquant ici le sens de ce mot a fort bien traduit : Le mal qu'il pourrait vous faire (*damnum*); mais cela revient à dire : Sa domination, ou sa puissance.

Mieux se lairoit ainçois toute vive escorchier
Que jà fust bien de vous ne en vostre *dangier*.
(Vœux du Paon, f° 105 r°.)

On trouvera d'autres exemples de cette acception dans la Chans. d'Ant., I, 27, 125, II, 89; dans Par. la duchesse, p. 140; dans la Chans. des Sax., I, 13, 27; et dans le Bert. du Gues., I, 94. Froissart s'en est servi, et le pat. norm. l'a conservé (Duméril).

Comme parfois on le trouve écrit *dongier*, cela explique pourquoi on a voulu lui donner l'origine de *dominium*, *donjon*. Voy. Ch. des Sax., I, 226; II, 145; Baud. de Seb., II, 375, et Trouvères du Tournaisis, p. 344.

Reste le sens de peine, difficulté. Ici encore nous trouvons une extension du sens de dommage.

Si le donoit l'en à mangier,
Molt povrement et à *dangier*,
Par cele fenestre petite,
A hore devisée et dite.
(Chev. de la Char., p. 165.)

Et seit ses dons bien aséoir
E doner as bons par savoir,
Et as autres si sains *dangier*
Que ne l'en puet nus calengier.
(Part. de Bl., I, 147.)

Le prov. emploie aussi ce mot dans le sens de peine, difficulté, retard, Rayn., Lex. rom., III, 8. Coquillart en a encore étendu le sens, et si nous en croyons M. Tarbé, Gloss., ce n'est rien moins que le gardien jaloux d'une fille ou d'une femme. Consultez en outre les articles de Ducange, gloss. et suppl., vis *Damnum*, *Dangerium*, et *Domigerium*; Diez. Lex. etym., p. 606 et le gloss. de Roquefort.

Danssiel, dansselon, damoiseau, v. 3185, 10671, 15004, 15384.

Prov. *donzel*, *donzelon*, du lat. *domicellus*. Le cas objectif *danseelon* a trompé M. de Reiffenberg qui a lu ainsi le vers 3185 :

Et Corbarans ses fieux, ung jouène d'Ausselon.

Il en est résulté qu'Ausselon a été traduit par Ascalon. Au v. 15384, M. de Reiffenberg n'est plus tombé dans la même erreur, et il a même cité un exemple extrait du Baud. de Seb., II, 81. Ajoutons-y les passages du t. I, p. 3 et 17.

Danssielle, damoiselle, v. 6118, 29907, 29930, 29939, 29954, 30120.

Prov. *donzella*, bas lat. *domicella*. Voy. Baud. de Seb., I, 21 et 24.

De, que, après un terme de comparaison, v. 7466.

N'ot plus bielle *de* ly jusques en Oriant.

On rencontre cette locution dans le prov., le cat., l'esp., le port. et l'ital., Rayn., Lex. rom., III, 17.

— dans le sens d'*avec*, v. 5475.

Chieus Harpins fist *dou* sien la voie d'oultre mer.
A monsignor Gillon en vont...
Por ce que bien estoit *del* roi.
(Gilles de Chin, v. 3629.)

La prép. *de* ou *di* a aussi cette signification dans le prov., le cat., l'esp., le port. et l'ital.

De mis pour *au nom de*, v. 29540.

De Jhésus te deffy, qui de l'iaue fist vin.

— Suppression de cette préposition entre deux substantifs, v. 1888, 2402, 2403, 9620.

Ains sans n'issi *du cors le gracieus enfant.*
Le père cestui conte.
Car c'est des *œvres Dieu.*

Telle est la forme la plus ordinaire de cette ellipse. Ainsi on lit dans les Vœux du Paon MS. :

A un *temple Diane*, la dieuesse du bois (f° 14 v°).

Voy. Fallot, Recherches, I, 59.

Cependant elle se présente quelquefois à la façon des composés germaniques, et notre auteur, au lieu d'écrire le *commant Jhésus*, la *passion Dieu*, dit comme les Flamands ou les Allemands la *Dieu passion*, v. 2527; le *Jhésus commant*, v. 2275. C'est ainsi que les trouvères ont écrit *la Dieu merci*, absolument comme les Italiens : *la Dio mercè*.

Dé, Dieu, v. 10532.

Forme abrégée de *Diex*, *Dex*, *Deus*. *Damledé*, Tristan, I, 46.

Desbareter, déconfire, mettre en déroute, v. 33373.

Aine mais ne fu *desbaretée*
Si grans os à si poi de gent.
(Gilles de Chin, v. 2512.)

Nous avons expliqué les différentes significations des mots *baras* et *barater*. Il nous semble que *desbareter*, comme le prov. et le cat. *desbaratar* ou l'ital. *sbarattare*, revient à déjouer la ruse, détruire les projets de quelqu'un, ou simplement défaire. Voy. *Baras*. Mouskés, v. 845, 18418, et le rom. d'Alex., gloss. L'éd. du Part. de Bl. le traduit par désabuser, et M. P. Paris, ayant à l'expliquer dans ce vers:

Va s'en Fromons, tot fu *desbarretés*,
(Gar. le Loh., II, 191.)

dit que Fromons fut rejeté hors des barrières qu'il avait disposées lui-même autour de l'étendard.

Dedens, dans, v. 5878.

Nos grammairiens ont fait un adverbe de cette préposition, et il n'est plus permis de dire comme notre auteur *dedens l'ost*. M. Genin a montré que les plus grands écrivains, Molière, La Fontaine, Pascal, Bossuet, sont contraires aux grammairiens. Laug. de Molière, p. 104 et 105. Ce mot est imité du prov. *dedintz*, *dedins*, *dedis* (lat. *de de intus*), qui s'emploie avec ou sans régime comme son synonyme *dints*:

Dedintz las flammas grants.
S'espen defors e *dedis*.
(Rayn., Lex. rom., III, 293.)

Ab tant Jaufre es *dintz* intrats.
Es *dins* mon cor espandida.
(Ibid., III, 366.)

Déduire (se), s'amuser, v. 7472.

Cascuns en son déduit *déduire* s'en ala.

Prov. *se desduire* ou *se desdure*. *Deducere* a été employé dans la basse latinité avec le même sens. C'est proprement se démener. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 83. On trouve *dédure* dans Tristan, II, 115.

Deffaé, mécréant, infidèle, v. 3151, 4322.

Maintes fumées a li rois esgardé
Que là faisoient li glouton *deffaé*.
(Gar. le Loh., I, 19.)

Roquefort a pensé que *deffaé* voulait dire défendu, dans le passage de l'Ordène de chevalerie, cité par Dom Carpentier. La terre *deffaée* signifie, là comme dans notre poëme, la terre infidèle ou païenne. Les Provençaux ont dit dans le même sens *desfezat* :

Dieus por sa pietat
Ti sia en ajuda del paya *desfezat*.
Sarrazi l'encauso, li culvert *desfezat*.
(Rayn., Lex. rom., III, 293.)

L'auteur du Bert. du Guescl. a dit chière *deffaé*, pour mine de païen, I, 171.

Deffendre, fendre, briser, v. 26664, 27727.

Deffendre la presse, *deffendre* les bailles, sont mis pour fendre la presse, briser les bailles. On reconnait dans cette forme le lat. *diffindere*. L'homonymie du verbe *défendre* l'a sans doute fait abandonner.

Deffenge, v. 3798.

Or le *deffenge* Dix d'anui.
(Gilles de Chin, v. 3967.)

3e pers. sing. du prés. du subj. du verbe défendre. M. de Reiffenberg y a vu le subst. *défense*.

Défois, défense, Gilles de Chin, v. 2536.

Ha! las! font-il, notre *défois*
Avons perdu et no confort.

L'auteur du Raoul de Camb. l'emploie dans la même acception :

Jà n'es garra ne gerre ne *défois* (p. 216).

C'est l'it. *difesa*, prov. *defensa*, dont l'anc. fr. a fait *deffens*, *deffais*, *deffois*. Ce dernier est dans les Établ. de St-Louis, liv. I, art. 148. Voy. Duc., gloss. et suppl., vis *Defensa* et *Deffaia*, et les Recherch. de Fallot, p. 152. On trouve *défoit*, dans les vers suivants:

Ou pays de Baudas et en terre *défoit*
Arriva li dromons en che païs tout droit.
(Baud. de Seb., I, 298)

Si ce n'est pas terre *deffaée*, ou infidèle, peut-être la terre *défoit* doit-elle signifier *terre de deffois*, ou pays défendu.

Deffremer, démanteler, v. 6740.

L'anc. fr. disait une *fermeté* pour une forteresse; fortifier une ville équivalait donc au latin *firmare* urbem, et notre *défremer* n'est que la forme picarde du prov. et du cat. *desfermar*, et de l'it. *differmare*, renverser, ébranler, démanteler :

Mon *desfermat* cor, fals e fer.
(Rayn., Lex. rom., III, 315.)

Mouskés a dit *fremer*, fortifier, v. 15345.

Deffrumer, ouvrir, v. 5041, 6806, 21037, 22577, 22899, 23284, etc.

C'est une autre forme du mot précédent pour exprimer une autre idée. Le rouchi l'a conservée. Il faut la rapprocher également du prov., du cat. et de l'it.

Ela vene à la carcer, si la fets *desfermar*.

Cfr. le Bertr. du Gues., v. 941 et Par. la duch., p. 143.

Défroi (a), Gilles de Chin, v. 2505.

Li turc s'enfuient à *défroi*.

Nous croyons qu'il faut lire *à desroi*, en désordre.

Défroisser, défroer, briser, v. 4071, 13025.

Ces mots sont synonymes, mais ils ne paraissent pas avoir une même origine. Nous croyons que les primitifs *froer*, *froier*, que l'on retrouve dans le prov. *frocar*, *fregar*, viennent du lat. *fricare*. Guill. Briton traduit également *fricare* par *froiier* (compar. *plicare*, *ployer*). Le wall. *froi* doit s'y rattacher aussi (Grandgagnage).

Car je ne garde l'eure que à dens ou à poe
Me tiegne ours ou lyons qui toute me *deffroe*.
(Berte aux gr. p., p. 51.)

M. Raynouard a pensé que la forme prov. *froissar* avait la même étym. Il est plus probable que ce mot, comme le franç. mod. *froisser*, ou l'anc. forme *fruisser*, a une tout autre origine. Le bas lat. *frussura*, bris (Duc.), le part. *fresus*, cotis, brisiés (gloss. MS. de Lille), peuvent lui avoir donné naissance. Les verbes *fruisser* et *defruisser* se trouvent dans la Chans. de Rol. et dans les Lois de Guill. Voy. de Chevallet, élément lat., p. 188. Le rouchi *froucher* (Delmotte, gloss. MS.) se rapporte à *fruisser*, de même que le wall. *frohi*, briser. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 154, v° *Fregare*, et p. 156, v° *Frizzare*.

Deffier quelqu'un, le provoquer, v. 29540.

C'est proprement renoncer à sa foi envers quelqu'un. ital. *disfidare*, *sfidare*, prov. *desfisar*, esp. port. *desafiar*. L'auteur de la Chans. d'Antioche, II, 69, a pu dire dans ce sens *défier* sa loi, pour l'abandonner. Il est facile de voir que les mots *se défier*, *défiance*, etc., sont nés de la même idée, tout aussi bien que les verbes *afier*, *s'afier*. Voy. ces mots.

Dehait, déplaisir, chagrin, découragement, v. 3658.

Dehait qui jà creira en tel arguement.

Norm. *déhait*, même signification; *haiter*, être agréable (Duméril).

C'est souvent une formule d'imprécation. M. Burguy fait observer qu'on a écrit ce mot de plusieurs manières. On trouve tantôt *dehet*, *dehez*, tantôt *dahait*, *dahé*; et cette dernière forme est certainement altérée. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 398-399. Ajoutons que l'on a écrit aussi *daha* :

Daha ait qui vos oï onques.
(Chev. de la Char., p. 26.)

Dans la Chanson d'Antioche, II, 174, le mot *dahés* a tout à fait la force de *daha* au vers ci-dessus : *Dahés* ait que l'otrie ! De même le mot *dehé*, à la page 215 :

Vils soit et recréans et si ait mal *dehé!*

Dehet, *dehait*, est un véritable substantif dans ces derniers exemples, et on l'emploie fort souvent ainsi :

Dient Franceis : *Dehet* ait ki s'en fuit.
(Ch. de Rol., st. 80.)

Quel mal avés et quel *dehet?*
(Part. de Bl., I, 142.)

Gilles s'aeure mal *dehait*.
(Gilles de Chin, v. 2917.)

Dehait, chagrin, déplaisir, est le contraire de *hait*. Ce dernier a formé les verbes *haitier*, *rehaitier*, encourager, réconforter, comme l'autre a fait *déshaitier*, *dehaitier*. Le parti cipe *haitié* signifie dispos, bien portant : « Le roi me demanda se la royne et les enfans estoient *haitiés*. » Joinville. *Déshaitié* a le sens contraire : « Joffroi li mareschaus trova son singnor le conte Thibaut malades et *déshaitiés*. » Villeharduin. « Mais pensoit chascun qu'il fût *dehaité* en son hôtel. » Froissart.

M. E. Johanneau a cru qu'au XVIe siècle les mots *dehait*, *déhaitter* avaient un tout autre sens, et il cite ces vers de Marot :

Chacun la veut, l'entretient, la souhaitte,
A la ravir tout homme se *déhaitte?*

Au lieu de : Se complait, prend plaisir, traduisez : Se donne de la peine (*allem.* bemüht sich). Il est vrai pourtant que le mot *dehait*, cette terrible imprécation de la langue d'oïl au XIIIe siècle, devient sous la plume de Rabelais le synonyme de gai, gaillard, bon compagnon : « Frère Jean des Entommeures, jeune, galant, frisque, *dehayt*, bien à

dextre. » Liv. I, ch. XXVII. « Lans Tringue! à toy, compaing, *dehayt! dehayt!* » Ibid., c. v.

Il nous reste aujourd'hui les mots *souhait*, *souhaiter*, qui proviennent de la vieille expression *à souhait*, à son gré, *à sun soueir* (fragm. de Valenciennes). On trouve *souhaidier*, synon. de désirer dans un document cité par Dom Carpentier, v° Pipa, 2.

Les étymologistes se sont donné carrière au sujet de ce mot. Roquefort cite leurs opinions et y ajoute ses conjectures. Toutes se rapportent au latin, d'une manière plus ou moins bizarre. Plus récemment, M. P. Paris, ne reconnaissant pas un composé dans le mot *de-hait*, l'a rapproché du saxon *deadt* ou *death*, mort :

> *Dehait* ait cil qui de vous vesque fist.
> (Gar. le Loh., I, 209.)

M. Duméril y reconnait au contraire le breton *dihet*, déplaisir, désagrément, dont le radical est *heta*, plaire, être agréable.

M. Genin ne doute pas que le mot *ait*, *eit*, ne soit le synonyme de *hait*, et il le croit formé d'*espleit* par apocope. Il cite comme preuve ces vers de la Chans. de Roland (p. 387 et 479).

> Brochent ad *eit* pur le plus tost aler.
> Point le cheval, lesse curre ad *espleit*.

Cette synonymie est contestable et le mot *ait*, lui-même, pourrait bien avoir une autre origine. Voy. notre gloss., v° *Aatir;* mais surtout comparez *eit* avec le goth. *heito* (æstus, calor). Diefenbach, Goth., II, 547.

Quant à MM. Diez et Burguy, c'est à l'anc. nordique *heit*, votum, promissum, d'où s'est développée la signification *désir*, *vœu*, qu'ils rattachent notre mot. Cfr. Lex. etym., p. 656, et Gram. de la lang. d'oïl, II, 398. M. de Chevallet, au contraire, y retrouve, comme M. Duméril, le breton *het*, plaisir, agrément; écoss. *ait*, joyeux, gai, etc. Elém. celtique, p. 269. Voy. aussi notre mot *Enhaiter*.

Dehors, dehors, v. 5833.

Corrigez *dehoers*, orthog. flam.

Déissent, Gilles de Chin, v. 3269.

> Cil à cui il l'ot défendu
> Qu'il ne l'*déissent* à nului.

C'est une des formes de l'impar. du subj. du verbe *dire*. L'autre est *desisse*. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 146.

Dela, au delà de, v. 3317, 3970.

M. de Reiffenberg n'a point reconnu cette préposition et il a écrit *de la mer* pour *delà mer*. C'est qu'en effet on disait aussi *delà la mer*, et l'absence de l'article a trompé le savant éditeur. On corrigera donc ainsi les vers cités : *Delà* mer et dechà. Se *delà* mer estoie.

Delès, auprès, à côté, v. 2241, 2593, 4864, 23924.

Voy. *Dalez*. Ce mot est employé comme adverbe et comme préposition.

> Son escu à son col et s'estole *delès*.
> (Ch. d'Ant., II, 198.)

Et son étole jetée sur ses armes, dit M. P. Paris. Wallon, *d'lès*.

Délie, tendre, délicat, gracieux, délié, v. 16214, 24398.

Nous sommes obligé de donner ici l'explication de ce mot, quoiqu'il se trouve dans tous les dictionnaires, parce que M. de Reiffenberg ne l'a point reconnu dans le vers suivant :

> Là peussiés véoir mainte tente *délie*.

Nous le trouvons encore dans celui-ci :

> Pour amener se seur qui les crins ot déliés.

Sa forme la plus ancienne est *delget*, *delgé*, *delgié*, et même *delgi*, dont on a fait *dulget*, *deugé*, *dougé*, *dougié*, *dogié*. M. Michel en a réuni quelques exemples dans son gloss. des Trav. of Charl., p, 70. — C'est un emprunt évidemment fait à la provençale :

> E'ls olhs vouts e *delgats*.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 52.)

Et le trouvère n'a-t-il pas dit comme le troubadour :

> Les sorcials a noirs et voltis,
> *Delgiés* et grailes et traitis? (Part. de Bl., I, 20).

Le prov. *delguat*, *dalgat*, se retrouve dans l'anc. cat. *delgat*, l'esp. et le port. *delgado*, et leur origine à tous est le lat. *delicatus*. Diez, Lex. etym., p. 607.

Deliganment, soigneusement, v. 6708.

Prov. *diligenmen*, *diligentment*.

Délis, délices, plaisirs, v. 14359.

Pro. *delieg*, *deliech*, *deliet*, *deleig*; cat. *deleyte;* esp. port. *deleite;* ital. *diletto*.

> Moult est coneiés à grant *délit*.
> (Part. de Blois, I, 30.)

Déliter, délecter, réjouir, v. 3484.

« Pure conscience.... *délite* les regarz de Dieu. » Joinville.

Prov. *delectar*, *delieitar;* anc. cat. *delitar;* esp. port. *deleitar;* it. *dilettare*.

Délivre, quitte, libre, affranchi, Gilles de Chin, v. 4349. — **A délivre**, promptement, ibid., v. 3172,

4348. — **Délivrement**, librement, promptement, ibid., v. 4415.

La langue provençale parait nous avoir donné toutes ces expressions. Si le Roman de la Rose nous montre « un passage *délivre*, » pour un libre passage, le provençal nous dit également : « Ab *delivra* entrada e ab *delivra* eissida. » Cout. de Condom. Nos phrases du Gilles de Chin :

Quant on li dist tot à *délivre*....
Que sa terre estoit *délivre*.....
Tout à *délivre* tint le branc....
Armé se sont *délivrement*...

se retrouvent dans le provençal :

Vos est cela que a *deslivre*
Me podets far morir o vivre.
(Rom. de Jaufre.)

Obra plus apertamen
Ades e plus *deslivramen*.
(Deudes de Prades.)

L'étymologie latine de ces mots est évidente. Dom Carpentier cite quelques exemples où leur sens est un peu différent. Ainsi *mettre au délivre* signifierait restituer; être *délivre* de sa personne, voudrait dire être prompt et alerte. Voy. Duc., supp. v° *Deliberare* 3. Le catalan a employé *desllivre* et *delivre* dans le même sens que le provençal. Rayn., Lex. rom., IV, 83-85.

Délivrer, livrer, v. 33415. — Mettre à mort, v. 19948.

Les mots *livrer* et *délivrer* se confondaient souvent chez les trouvères.

Je vous *délivrerai* roy Ernoul le baron.
(B. de Seb., I, 16.)

Li enfant de che prince que vous vaurai *livrer*.
(Ibid.)

Ils ont dit de même *délivrison* pour livraison, remise (ibid., I, 17), et les troubadours ont employé *delivratio* dans le même sens.

L'autre acception est beaucoup moins commune.

Se Godefrois volsist, il est bien vérités,
Ly roys Cornumarans fust ore *délivrés*.

Il faut entendre ici : délivré de ses chaines corporelles.

Demaine, adject., propre, particulier, Gilles de Chin, v. 4964. — Subst., seigneur, vassal, Godef. de B., v. 18001, 19147, 19614, 20574. — Puissance, volonté, v. 30024, 32159.

Et Gilles li a fait entendre
Que il ne veut, por nule paine,
Failr son droit signor *demaine*.

Ph. Mouskés a dit dans le même sens :

Son lige signor *en demaine* (v. 6815).

Roquefort n'a pas donné ce mot, en tant qu'adjectif, mais on le trouve dans Ducange, v° *Dominicus*. Il qualifie indifféremment les personnes ou les choses; ainsi à côté de *fil demaine*, on lit terre ou châtel *demeine*, volonté ou autorité *demaine*. L'auteur des Vœux du Paon et celui de Par. la duch. ont écrit de même :

Sire, bien pouent estre pres du *demaine* tré.
(Vœux du Paon, f° 115 v°.)

Le roi Hugon trovèrent à son *demoine* fié.
(Par. la duch., p. 215.)

Mais dans ces exemples *demaine*, *demoine*, paraissent traduire le lat. *dominicus*.

Dans la Chans. de Roland, lorsque Charlemagne rêve qu'un sanglier vient lui mordre le bras, tout à coup il voit accourir un léopard :

Sun cors *demenie* mult fièrement asalt.
(Édit. Michel, p. 29; édit. Genin, p. 61.)

C'est à dire sa propre personne. M. Michel a cru que *demenie* signifiait ici *se démène*, et son erreur a été relevée par M. Genin, p. 372.

Les exemples du Livre des rois cités par M. Genin lui donnent tout à fait raison : « Cume li reis vit David, mult l'enamad e à sun *demenie* servise l'aturnad. » P. 60. « Et Saul de ses *demenies* vestemenz fist David revestir. » P. 66. Nous y ajouterons deux passages de Mouskés :

Si se rendi
En une abéie lointaine
Pour sauver sa vie *demainne* (v. 561-563).
Et ceste prière *demaine*
Prioit tous jours rois Carlemaine (v. 2600-2601).

Le bas lat. *demanium*, corrompu de *dominium*, est l'origine de ce mot qui est resté dans l'angl. *demain*. Cfr. l'anc. ital. *diminio*. On a vu qu'il est le résultat d'une ellipse, et que Mouskés disait *en demaine*, comme nous disons encore *en propre*. Cependant l'adjectif *demenie* pourrait venir de *dominicus*, comme *demanois*, qui a le même sens, vient de *demanalis*, pour *dominicalis* :

Là fist senefyer à ses rices bourgois
Que cascuns demorast en son lieu *demanois*.
(Godef. de B., v. 33424.)

Ay! Charle de Blois, preudon doulz et courtois,
Secourez vo chastel et vo gens *demanois*.
(Bert. du Gues., I, 209.)

Appliqués aux personnes ces mots paraissent désigner le vassal. Ducange cite un fil *demaine*, et voici *demanois* pris dans la même acception :

Faites tost esprouver cest enfant *demanois*.
(B. de Seb., I, 31.)

Les *demaines*, les *demanois* sont donc les vassaux, les seigneurs jouissant en propre d'un domaine.

Ne duc, ne prince, ne contor,
Ne *demaine* ne vavassor.

(Li Lucidaire, cité par Ducange.)

Dieux! dient ly baron, ly *demaine* et ly per.

(Godef. de B., v. 18001.)

Le sens de *demaine*, propriété, peut s'étendre facilement à l'idée de puissance, volonté, et l'on a pu dire être dans le demaine de quelqu'un comme on disait être en son dangier :

Cent crestiens l'ont pris del tout à leur *demaine* (v. 32159).
Or oyés mon *demaine* (v. 30024).

Démainement, manière d'être ou de se conduire, v. 4658, 20040, 32728.

Voy Roq. *Déménement*. Le prov. *demenament* a sans doute donné naissance à notre mot.

Pour véoir vostre estat et vo *démainement*.
En Oliflerne avoit ung tel *démainement*,
C'on n'y oïst tonner.

Le *démainement* suppose dans ce dernier exemple un grand bruit, un grand tumulte, et notre verbe *se démener* conserve de même l'idée de violence.

L'étymologie de ce mot est le lat. *minare*, forme active de *minari* : « Asinos et equum sarcinis onerant et *minantes* baculis exigunt. » Apul. « Agasones equos agentes, id est, *minantes*. » Festus. Cfr. le prov. *demenar* et l'ital. *dimenare*. Voy. Diez, Lex. etym., v° *Menare*, p. 222, et Rayn., Lex. rom., IV, 190.

Demanois, à l'instant, sur le champ, v. 10662, 27318.

Voyez à l'art. *Demaine*, une autre signification de ce mot. Dans l'exemple suivant il est difficile de décider à quelle acception il se rapporte :

Ay! Charle de Bloiz, preudon doulz et courtois,
Secourez vo chastel et vo gens *demanois*.

On peut dire tout aussi bien : « Secourez vos domaines et vos vassaux, » que « secourez *tout de suite* vos châteaux et vos gens. » Le sens n'est pas douteux dans les vers qui suivent :

Vers le noble cité s'en keurent *demanois*.

(Baud. de Seb., I, 100.)

Lors s'en issi tout *demanois*.

(Fabl. et cont. anc., III, 54.)

Ce mot provient évidemment du prov. *demanes*, dont le primitif *manes* est aussi entré dans la romane d'oïl sous la forme *maneis*, *manois*. Rayn., Lex. rom., IV, 144. M. Genin a voulu le rapprocher d'*amanevi*, et le tirer du lat. *de mane*, de bonne heure, de matin :

De lur espées i fièrent *demaneis*.

(Chans. de Rol.. édit. Gen., p. 445.)

M. Diez préfère y voir le lat. *de manu*, allem. *von der hand weg, kurzer hand*; moy. h. all. *zehant*; grec, *ἐκ χειρός*.

Demans, demant (je), je demande, v. 610, 2865.

M. Burguy attribue ces formes au dialecte bourguignon (Gram., I, 216).

Si je l'*demans* ne l'teneis à folie.

(Gér. de Viane, v. 1788.)

De tot vostre gaaig ne vous *demant*-je mie.

(Ch. de Sax., I, 15.)

Nous trouvons dans le Baud. de Seb. une autre forme altérée :

Venganche vous *demains* (II, 160).

Dans la Ch. de Rol. *demant* est la forme du subj. (st. 114).

Dementer (se), ou **se desmenter**, se chagriner, se tourmenter, v. 13725, 15869, 34518.

Le latin *dementare* d'où ce mot est tiré a un sens plus fort : il veut dire rendre fou, rendre furieux. « Quos vult perdere Deus *dementat* prius. » L'ital. *dimentare*, l'esp. *dementar*, ont le même sens. La langue romane paraît ne l'avoir employé que comme synonyme de *se lamenter*.

Asez oez que Rollans *se dementet*.

(Ch. de Rol., st. 155.)

Carles se gist, mais doel ad de Rollant...,
Ne poet muer n'en plurt e ne s'*desment* (ibid., st. 180).
Ne vous *dementés* jà (Baud. de Seb., II, 40).
Jà nus frans hons ne se doit *démanter*.

(Raoul de Camb., p. 248.)

Atant se pasme la dolente,
Et Partonopeus se *démente*.

(Part. de Bl., I, 159.)

Dans un des exemples de notre poëme, la conjugaison a été sacrifiée à la rime, et au lieu d'écrire :

Jehan d'Alis qui moult fort *se desmente*,

l'auteur a écrit *se desment*. Si la Ch. de Rol. nous offre le même mot, c'est que le verbe y est employé au subjonctif. Guil. Briton traduit le lat. *ejulare* par *se démenter*, et son éditeur observe qu'à Douai on dit maintenant se *démonter*.

On ne confondra pas cette expression avec *desmentir* dans les vers suivants :

L'escu li perce et l'aubere li *desment*.

(Mort de Garin, p. 95.)

Si l'fiert sur sun escu devant
Qu'il li pécele maintenant :
Le haubere desmaele et *dément*.

(Fragm. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, II, x.)

Là véissiés haubers desrompre et *desmentir*.

(Vœux du Paon, f° 145 r°.)

Démentir le haubert, c'est l'altérer, le détruire ; l'espagnol *desmentir* et l'ital. *dismentire* présentent un sens analogue.

Démesproison, mépris, v. 1299.

Le prov. *mesprezo, mensprezo*, l'esp. *menosprecio*, le port. *menospreço*, nous indiquent l'origine de notre mot. Pourtant il est nécessaire d'observer que la particule négative *dé*, qui se trouve ici surabondante, est encore aujourd'hui en usage dans le rouchi, où l'on dit toujours *démépriser* au lieu de *mépriser*.

Demorée, retard, délai, habitation, séjour, v. 610, 2119, 5559, 20388, 34988. — Demour, idem, v. 23661.

Ne vueil faire grans *demorées*
En vos acouter les jornées.
(Part. de Bl., II, 22.)

Ces deux formes de la langue d'oïl sont également dans le provençal où l'on trouve *demora, demorada*, tout aussi bien que *demor*.

Adonc lo sanhz hom *ses demora*
Senha son cors (Rayn., Lex. rom., IV, 263).

Cfr. l'esp., le port. et le cat. *demora*, de même que l'ital. *dimora*. Ils viennent tous du lat. *mora*.

Denrée, valeur d'un denier, v. 28276.

Qui en femme se fie il n'a de sens *denrée*.
(B. de Seb., I, 369.)

Vo créanche ne vaut *denrée* ne demie.
(Ibid., I, 311.)

Voy. aussi Berte aus gr. piés, p. 139, et la Chans. d'Ant., II, 193.

Ce mot vient du prov. *denairada*, esp. *dinerada*, ital. *derrata*. Cfr. le bas lat. *denerata, denariata*, qui a le même sens et a été formé du lat. *denarius*.

Dent (hurter le), v. 14543, 15404, 25085, 27742. — Avoir le dent, v. 15599, 23817.

Il a fait serement tel qu'i font li aufage
Car en terre paiénie qui est et grant et large,
S'uns sarrasins i fait sérement fol ou sage
Sont créut par che fait, sans autre tesmonaege.
Quant li dos hurte au dent, n'i a nul fait volage.
(Baud. de Seb., II, 280.)

Cette formule de serment, particulière aux Sarrasins, n'est pas mentionnée par Ducange, v° *Jurare*. M. Michelet ne l'a pas citée non plus dans ses Orig. du droit franç., liv. IV, chap. vi. Nous retrouvons dans cette coutume un geste encore usité aujourd'hui, sinon pour jurer, au moins pour refuser de donner; mais il est plus que probable qu'autrefois le serment accompagnait le refus.

Avoir le dent à quelque chose, c'est avoir un violent désir de quelque chose.

Li i avoit le *dent* pour chou qu'il l'ama.
(Baud. de Seb., I, 215.)

Sur xx paires de murdres dont j'ai sur toi le *dent*.
(Ibid., II, 344.)

Chascun y a la *dent*. (Bert. du Guescl., II, 155.)
De ce de coi vers nous il a empris la *dent*
De nostre bon voloir. (Ibid., I, 457.)

Delà peut-être est venu notre expression *avoir une dent* contre quelqu'un. C'est par analogie que l'on a dit :

Là leur faut obéir, ou poy lor *dens* ou non.
(Baud. de Seb., I, 202.)

C'est à dire : Que cela leur pèse ou non.

Départir, despartir, diviser, séparer, v. 134.

Elaes ! que cest amour fust bientost *départie*
Par la mère du roi !

M. de Reiffenberg, tout en rappelant la fameuse chanson de Henri IV au sujet de ce mot, a eu tort de le traduire par éteindre. Il faut lui laisser le sens de diviser, comme dans le prov., l'anc. cat. et l'anc. esp. *departir*, le cat. mod., l'esp. mod. et le port. *despartir*, et enfin l'ital. *spartire*, qui viennent tous du lat. *dispartire*.

Mais ançois que ses cevax muire...,
Les a-il auques désevrés
Et désaamez et *despars*. (Gilles de Chin, v. 5069.)

Dépecher, mettre en pièces, v. 1748.

Que les deux lances vont par pièces *dépechant*.

Cette forme picarde de notre verbe *dépecer*, se retrouve dans le prov. *despechar* :

Cels fals Juzieus ferir e *despechar*.
(Rayn., Lex. rom., IV, 527.)

Voy. Piéça.

Déporter, favoriser, v. 1832, 10406, 15655, 21125, 29529, 31547, 31557, 34395.

Mais ne *déporterai* englois en mon vivant.
(Bert. du Gues., II, 291.)

On trouve dans le même ouvrage *déporter de mort*, II, 298. C'est de la même façon que notre auteur a dit :

Pour lestre *déportés* et mis à sauvement (v. 15655).

« Les Flamands et les Hainuyers assalirent faintichement, car mesires Bauduins d'Avesnes *déportoit* monseigneur Henri quanques il pooit. » Chronique dite de Reims.

Les provençaux ont employé *deportar*, comme les Espagnols, avec le sens d'amuser, divertir. Dans la basse latinité on a dit cependant *deportare* pour favoriser. Ducange. Au xvie siècle cette dernière signification avait disparu. Voy. Henri Estienne, Conform. du lang. fr. avec le grec, p. 42, édit. Feugère.

Déprier, déproier, dépryer, supplier, v. 1858, 2162, 28780.

Lat. *deprecari*.

Députaire, de mauvaise race, v. 13829.

Les mots *députaire, débonnaire*, sont de formation assez ancienne. On écrivit certainement d'abord *de pute aire* et *de bonne aire*, et cette orthographe ne fut même pas toujours abandonnée. C'est pourquoi nous avons placé notre explication sous le mot Aire. Dom Carpentier nous parait avoir été trop loin en traduisant *députaire* par traitre, perfide, et en le rapprochant du latin *despitare*.

Dérie, derrière, v. 23750. Voy. Arrie-ban.

Dérous, brisés, rompus, v. 16667.

Roq., *desroupt;* lat., *disruptus*. Nous devons y voir le participe passé du verbe dérompre, témoin les vers suivants :

> Maint fort halberc *dérot* et dessartl.
> (Mort de Garin, p. 61.)

> Taut blanc hauberc *dérompre* et dessartir.
> (Ibid., p. 154.)

Au v. 30459 nous avons eu tort d'écrire *desrons* au lieu de *desrous*. M. P. Paris a écrit de même :

> Et le haubert *déront* et désartl.
> (Gar. le Loh., I, 173.)

Notre mot *déroute* n'est que le féminin de ce participe.

Derverie. Voy. Dierverie.

Désaamé, dédaigné, haï, v. 5072.

Forme provençale *dezamar*. On la retrouve aussi dans l'anc. cat, le port., l'esp. et l'ital. Le franç. avait encore ce mot au xviime siècle. Rayn, Lex. rom., II, 66.

Desbanoy, désagrément, v. 4290.

> Ce poisse moy
> Que sy oultre passay pour vir tel *desbanoy*.

C'est l'opposé du mot *esbanoy*, qui a formé les verbes *banoyer* et *esbanoyer*. Voy. le premier de ces mots.

Desbous, v. 8729.

> Cieus a pries ung *desbous* et sa banière y pent.

M. de Reiffenberg a, suivant nous, commis une erreur en écrivant *desbous* en un seul mot, et il a eu tort de dire qu'en séparant le mot le sens ne devenait pas plus clair. Le trouvère raconte l'arrivée de Godefroid sur le marché d'Antioche, au moment où l'armée se met en ordre pour aller contre les Sarrasins. Il pend sa banière à un *des bouts* du marché, puis il va donner ses exhortations et ses conseils à chacun des chefs. Cela n'offre aucune obscurité, pensons-nous.

Descension, discorde, v. 30098

Forme corrompue, au lieu de *dissension*.

Desci que a, descy jusqu'a, v. 922, 24034.

Dans la seconde de ces formes on a l'explication de la première. C'est, en effet, *depuis ici jusqu'à*.... Voy., sur les différentes manières d'exprimer la préposition *jusque*, Burguy, Gram. de la langue d'oïl, II, 370.

Desconfier, déconfire, v. 33174. — **Desconfit**, part. passé, masc. sing., v. 34913. – **Desconfie**, part. passé, fém. sing., v. 34803.

L'infinitif *desconfier* est une orthographe flamande et doit être remplacé par *desconfir*, dans lequel nous retrouvons le prov. et l'anc. cat. *desconfir*. Nous aurons de même dans la forme du part. passé une analogie incontestable : « Tout summes *desconfit*, » dit notre auteur. Le troubadour provençal a écrit également :

> Lhi ausberc fausat e *descofit*.
> (Rayn., Lex. rom., III, 278.)

Bataille *desconfie*, écrit le trouvère; l'ost es *descofia*, dit le troubadour. Chr. des Alb., p. 160 et 168. L'it. *sconfiggere*, fait au participe passé *sconfitto*.

Désertine, petit désert. Gilles de Chin, v. 3730.

> Signor, en cele *désertine*,
> Desor une roce moult grande.

Diminutif du mot *désert*, à la manière italienne.

Deseur. Voy. Desur.

Déseurement, à part, séparément, v. 5683.

> Faisons......
> Les vitailles conduire bien et *déseurement*.

Il nous semble qu'il vaudrait mieux écrire *désevrément*, adverbe formé du verbe *desevrer*. Voy. ci-dessous.

Désevrée, séparation, v. 602, et Gilles de Chin, v. 2079.

Nos expressions *sevrer, desevrer*, que l'auteur de la Ch. de Rol. écrit *severer, deseverer*, ont leur équivalent dans l'ital. *sceverare, disceverare*. On a dit aussi en français *dessoivrer*, par le changement très-commun de la voyelle *e* en *oi*. M. Diez voit avec raison dans ces mots le lat. *separare*. Lex. etym., p. 723.

> La contesse li a donée
> Une escherpe, à le *désevrée*.
> (Gilles de Chin.)

Rouchi, *désoivre*, limite.

Desgisé, déguisé, v. 6361.

> Vécy gens *desgisés*!

Ce mot nous parait signifier ici extraordinaire, étrange, surnaturel. *Déguisé*, c'est-à-dire hors de leur nature ou de leur guise. Prov., ital., esp., port., *guisa;* allem., *weise;* anc. h. allem., *wisa*.

DÉSHOUSER, déchausser, v. 14403.

Ce verbe est formé du substantif *house, heuse, huese, hose*, dont il nous reste le vieux mot *houseaux*; le wallon a gardé *house* et plusieurs de ses dérivés; le rouchi n'a plus que *housette*. On dit dans ce patois : *laisser ses housettes*, au lieu de: *mourir*. Bas lat., *osa, hossa, hosa, ossa, houcia*, etc.; allem., flam., holl., angl., dan., *hose:* cambrien, *hos;* ital., *uosa;* anc. esp., *huesa;* anc. port., *osa*. Ducange mentionne le verbe *osare*, chausser *heuses*. M. Genin fait remarquer l'usage de mettre les petits objets et précieux dans sa *hose* comme dans une poche :

Il les ad prises, en sa *hose* les butet.
(Ch. de Rol., st. 49; édit. Genin, p. 369.)

Naymes la prist qui fut moult sages hom;
Met l'en sa *hose*, montrera la Karlon
(Agolant, 448.)

Cela rappelle aussi l'aventure de Tristan, qui avait mis le serpent dans sa chauce (II, 109).

On est d'accord pour tirer ce mot de l'anc. h. allem. *hosa*, qui se trouve aussi dans l'angl.-sax. Voy. Diez, Lex. etym., v° *Uosa*, p. 363; de Chevallet, Élém. germ., p. 540.

DÉSIERIER, DÉZIERIER, désir, v. 1492, 33395. — DÉSIRÉE, v. 4041.

L'expression *tout à vo désierier*, selon votre désir, se trouve dans notre auteur concurremment avec celle-ci : *Tout à vo désirée*. C'est d'un côté l'infinitif, de l'autre le participe passé pris substantivement. Il faut reconnaitre une orthog. flam. dans la forme *désierier*.

DÉSIERVIR, mériter, v. 2035, 4612, 5157.

Ce mot vient directement du latin *deservire*, rendre service, d'où découle le sens de mériter dans l'acception moderne. « Negus gazerdo non agra *desservit*, quar lo be non agra fah de sa voluntat. » Rayn., Lex. rom., V, 213.

La hart ait qui l'a *déservie*.
(Rom. de Ren., I, 297.)

Les Italiens avaient le verbe *servire* dans le même sens. Les Provençaux disaient *desservir* ou *perservir*. Le français employait encore *desservir* pour mériter, au XVIe et au XVIIe siècle. Remarquons aussi que dans l'anc. flam. *dienen* signifiait également servir et mériter. Kiliaen.

DÉSINNER, dessiner, former, v. 8879.

Comparez l'esp., le prov., le cat. et le port. *designar*, ainsi que l'ital. *designare*, dont la forme est toute latine Notre verbe *dessiner* en vient également, et l'absence de la lettre *g* dans ce mot nous étonnera moins, si nous nous rappelons qu'elle ne se prononce pas dans *signet*, qui a la même origine.

DESKAUCIER, déchausser, v. 12921.

A gambe *descaucie*.

Voy. les mots CAUCHE et CAUCHIER.

DESKIERKER, décharger, v. 926.

Hécart dit que le rouchi *dékerker* vient du celto-breton *discarga*, et M. Corblet pense de même pour le picard. Si l'on recherche dans la basse latinité, on trouve les formes *carricare* (S. Jérome), *excarricare*, onus deponere, *discarricare* (Vén. Fortun.), *discargare* (Loi Salique, t. 29, § 21), qui viennent incontestablement du lat. *carrus*. La romane d'oïl a, suivant sa coutume, changé l'*a* du radical en *e*, de sorte que nous avons eu *kerke, kierke, kerker, kierker*, etc.; tandis que le prov. a dit *carc, cargar;* l'ital. *carico, caricare, carcare;* l'esp. *cargo, cargar*, etc. Dans les textes cités par Ducange et Dom Carpentier, *kerka* répond à notre mot *kerke*, et ne se trouve que dans des documents du nord de la France ou des provinces de Flandre et de Hainaut. Le wallon dit *chergi* pour *kerker*, et *dihiergi* pour *deskerker*. Voy. Grandgagnage.

DESMENTER (SE), se lamenter, v. 17328. Voy. DÉMENTER.

DÉSOIVREMENT, séparation, v. 23371. Voy. DÉSEVRÉE.

DESPAISIER, fâcher, chagriner, v. 28308.

En Damas oyt ont nostre gent *despaisier*.
(God. de B.)

Bien cuidoit qu'il fust mors, s'en estoit *despaisie*.
(Baud. de Seb., I, 58.)

Et li dient : Bons roys, ne te vas *despaisant*;
Ch'est hontes qu'ensement vous alés dementant.
(Ibid., p. 383.)

Ce mot, qui est l'opposé d'*apaisier*, se retrouve dans le baslat. *dispacatus*. Les Provençaux, les anc. Catal. et les anc. Espagnols ont employé de même *despagar*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 457.

DESPENSSIÈRE, maitresse d'hôtel, chargée de l'office, v. 1593.

Lat., *dispensator;* prov., *despenser, despecier, despessier;* anc. cat., *despensier, despenser, dispenser;* esp., *despensero;* port., *despenseiro;* it., *dispensiere*. La charge de *despensier* répondait en Angleterre à celle de maitre d'hôtel, et c'est de là qu'est venu le nom de la célèbre famille des *Spencer*. Le mot *dépensier* n'a gardé cette signification d'économe, intendant, que dans le vocabulaire de la marine et dans celui de certains couvents.

DESPITER, mépriser, v. 16915.

Qu'il maudist tous ses Dieux, moult les a *despités*.

Lat., *despectare;* bas lat., *despitare;* prov., *despeytar;*

cat., *despitar*: it., *dispettare*. Notre moderne *dépiter* est bien loin de cette signification; il faut en dire autant de *dépit*, qui était jadis tout à la fois substantif et adjectif. H. Estienne, Précell. du lang. fr., p. 248. Remarquons toutefois que l'expression *en dépit de* rappelle le sens primitif; c'est comme si l'on disait *au mépris de*. Le provençal s'exprime de même : « *En despiet de* Maometh, elh la va trenquar tota. » Rayn., Lex. rom., III, 28.

Despiteux, méprisant, v. 19951. Voy. **Despiter**.

Desployer, v. 5452.

Et le trésor que j'ay y volray *desployer*.

C'est au propre que l'auteur se sert ici du mot comme synonyme d'*employer*. Le français moderne s'en sert, au contraire, figurément, lorsqu'il dit *déployer* les trésors de son éloquence.

Desquierkier, décharger, v. 1476. Voy. **Deskierkier**.

Desraé, désordonné, déréglé, hors de sens, v. 8865, 20370, 27077.

Le comte de Toulouse et sa gent *desraée*.
Et sy ne puis savoir le propre auctorité
Dont chus mesquiés verra au peuple *desraé*.

M. de Reiffenberg propose de traduire ce mot par *enragé*. C'est en méconnaître complétement l'origine, *desraé* a le même radical que *conraé*, et à côté de la forme *conréer*, on voit celle de *desréer*.

Atant és vus le roi venu tout *desréés*.
(Rom. d'Alex., p. 156.)

Hardement ne doit faire jouene homme *desréer*.
(Ibid., p. 471.)

Mouskés a employé de même *desraé* pour *desréé*, v. 14462, et Charles d'Orléans écrit même *array* pour *arroy*, p. 4 et 5 (édit. Champellion). Nous avons parlé de l'étymologie de ces mots sous **Arroy**. Voy. aussi **Desroy** et **Desroyer**.

Desrainier, discuter, parler, raisonner, défendre, v. 1496, 3111, 11331, 26248, 32370. — Gilles de Chin, v. 4276, 4287.

Sy me faites
Encontre Mauquaret la cause *desrainier*.
Qui vous öroit tés parlers *desrainier*.
Je m'en iray au roy parler et *desrainier*.

Le combat de paroles devant les juges se transforme en un vrai combat, s'il s'agit d'un duel judiciaire :

Au *desraigner* est présentés;
Jà est en son ceval montés (Gilles de Chin).
Tost est armes à son talent
De totes armes, ce m'est vis,
Qu'il convenoit à chevalier
Por sa droiture *desraigner* (Ibid.).

C'est dans un sens a peu près semblable qu'on a dû dire *deraniare* bellum (Ducange). M. Francis Wey fait, à propos de ce verbe, d'assez singulières réflexions : « Notre verbe *déraisonner*, dit-il, n'a pris cette forme que fort tard et à la faveur d'une méprise assez concevable. Nos pères, plus soldats que métaphysiciens, s'occupaient peu du raisonnement, le mot *raison* n'avait pas alors le sens qu'il a reçu depuis; ils disaient *déréner*, ce qu'ils écrivaient *desrainier*, littéralement perdre les rênes. Dans la substitution d'une de ces formes à l'autre, il y a la formule algébrique d'une révolution morale. » Hist. des révolut. du lang. en France, p. 74. L'auteur cite comme exemple ce vers du roman d'Agolant :

Quant Maudaquins l'oï si *desrainier*.

C'est trop peu pour prouver que ce verbe signifie *déraisonner*. Nous allons donner plusieurs exemples qui démontreront le contraire :

Fors s'en issirent por le pas *desrainier*.
(Mort de Garin, p. 74.)

C'est-à dire pour disputer le passage.

Tant que pois monter sor ton destrier
Porter tes armes et ton droit *desraisnier*.
(Raoul de Camb., p. 45.)

Quant Wistaces oï Esmeres *desraisnier*
Aussi bien le connut comme il fait 1 denier.
(Baud. de Seb., I, 119.)

D'unes coses et d'autres prisent à *desrainier*.
(Ibid., I, 172.)

Il savoit bien parler et *desraisnier*.
(Ibid., II, 96.)

Nus ne doit le bataille c'on demande ensement
Faire tant que g'i soie ci-endroit en présent;
Car donnée m'avés le citet qui resplent;
Se le doi *desrainier*, nature s'i asent.
Le bataille ferai, je le désir forment.
(Ibid., II, 425.)

Ainsi Charles de Blois, pour son droit *desrainier*,
Assambla avec lui maint hardi chevalier.
(Bert. du Gues., I, 203.)

Desrainier signifie dans toutes ces phrases disputer, parler, et aussi défendre. L'auteur de la chronique de Flandre et de Tournai dit de même: *derregnier* corps contre corps. Corp. chron. Fland., III, 264. Dans les Vœux du Paon *se desresgnier* veut également dire se défendre :

De l'escu s'est couvert et du branc *desresgniés*;
Entour li fist un renc com sengler desloiiés.
(MS., f° 27 v°.)

Malgré qu'on en ait, il faut bien reconnaître que ce mot n'a rien de commun avec les rênes et qu'il dérive du bas lat. *dirainniare* que Ducange croit formé de *derationare*. Voy. ces derniers mots et *Desresnare*. Quant à Dom Carpentier, il explique de même le verbe *déraisnier*, v° *Desresnare*.

Le *desresnier* se prenait même aussi comme substantif dans le sens de conversation :

> Onques n'i ot parlé nul mot de quisençon,
> Mais de joie et d'amour et de maint riche don
> Qu'amour scet ottroier quant en voit la saison....
> Quant il orent béu, après le *desresnier*,
> Le bon roi se leva et tout si chevalier.
> (Vœux du Paon, MS., f° 115 v°.)

Nous sommes un peu loin de la formule algébrique de M. Francis Wey, et il nous paraît indubitable que nos ancêtres n'y ont pas songé davantage. On peut voir dans Roquefort d'assez nombreux exemples qui corroborent notre manière de penser. Voy. ci-dessus notre mot *Araisnier*.

Desrengier, courir hors des rangs, s'élancer, parcourir, v. 8961, 13338, 13343.

> Si com ly crestilen s'ont pris à *desrengier*,
> Sont venut ly ribaut courant comme lévrier....
> Les lances ens ès puins et l'escut de quartier
> S'en vont à une fois ensamble *desrengier*....
> Au traire d'arc turcquois et dars pour *derrengier*
> Véissiés ung estour mierveilleus et plénier.
> (God. de B.).
>
> Premiers *dérange* li vallés Fromondins.
> (Gar. le Loh., II, 164.)

On a quelquefois écrit *desrengnier*, entre autres dans le Baud. de Sebourc :

> Quanques chevaus poet courre, prisent à *desrengnier* (II, 16).

Nous remarquons pourtant qu'un des manuscrits de ce roman porte *desrengier*. Qu'il y ait eu confusion entre *desrenger*, *desrainier* ou *desrengnier*, cela se comprend. Voyez, par exemple, comme l'auteur de Robert le Diable joue sur les mots dans ces vers :

> Quant l'emperere ot *desruinié*
> Le camp ù furent araisnié
> Li Sarrasin si laidement.

Gardons-nous de penser que *desrainier* veuille dire ici choisir, comme l'a cru Dom Carpentier. Ce mot est mis là pour *desrenger*, mais il est actif et signifie parcourir : « Quant l'empereur eut parcouru le camp où l'on avait si mal arrangé les Sarrasins. »

La Chanson de Roland nous le présente aussi dans cette acception :

> « Pernez mil francs de France nostre tere.
> Si purpernez les désers e les tertres.... »
> Od mil franceis de France la lur tere
> Gualter *desrenget* les destreis e les tertres (St. 68).

M. Michel a renoncé à expliquer ce mot. Comment n'a-t-il pas vu que dans ce passage *desrenger* est synonyme de *purprendre*? Il est vrai qu'il a traduit assez singulièrement ce dernier par fouiller, occuper. M. Genin (p. 376) donne avec raison à *desrenger* le sens de parcourir, et le rapproche de l'anglais *to range*. Cependant nous ne pouvons admettre avec lui que ce mot vienne de *resne*, et équivaille à : courir à bride abattue. Le verbe anglais *to range* signifie seulement rôder, battre le pays, et semble être un souvenir de notre roman *desrengier*, dont l'origine est toute différente. Proprement ce mot veut dire mettre hors du cercle, ou du rang. Lorsque l'on se mettait en bataille, on était en rang : « Plusieurs seigneurs, de par le roi Richart, estoient partout supz les *rens*, aians plus de VI mil combattans. » Corp. chr. Fland., III, 319. Pour combattre il fallait donc *se déranger*, et *déranger* les adversaires :

> Souvent clerke les *rens* et tint l'espée nue.
> (R. d'Alex., p. 226.)
>
> Il va férir as *rans* là où sont plus plénier.
> (Ch. de Sax., II, 62.)
>
> Lors *desrengent* vers aus li cuivert soudoiant.
> (Ch. d'Ant., I, 126.)

Comme nous l'avons dit (v° *Arenghier*), les uns tirent le mot *rang* du celtique, les autres de l'allemand. Ajoutons que la langue romane avait le substantif *desreng* dans le sens du bas latin *circamanaria*, cherquemanement et bornage, fixation des limites. Voy. D. Carpentier, v° *Circamanaria*. *Desreng* est devenu en rouchi *déran*, limite, et dans le vocab. austrasien *darien*.

Desrons, rompus, v. 30459.

Nous avons dit au mot *dérous* qu'il fallait lire *desrous*. En voici une preuve nouvelle :

> Sa targe li a *desroute* et déshartie.
> (Baud. de Seb., II, 422.)

De ce participe du verbe *desrompre* est né le verbe roman *desrouter*, mettre en déroute :

> En la presse se fiert, le tas va *desrouter*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 65, r°.)

Cfr. Rayn. Lex. rom., V, 109.

Desroy, désordre, v. 1315 — train, v. 4294.

> Fausement as ouvré et d'oryble *desroy*.
> Tout ly Sarrasin qui sont de nostre loy
> N'ont pas ung tel seigneur qui fache ung tel *desroy*.

Nous ne pouvons que renvoyer à notre mot *Aroy* pour l'étymologie de ce mot. Il est toutefois nécessaire d'ajouter ici que Raynouard tire le provençal *desrey* du primitif *rai*, formé du lat. *radius*. Voy. Lex. rom., V, 33. — Dans le second exemple que nous citons, le sens de *desroy* pourrait sembler contraire à la logique, car il s'agit de Cornumarant qui admire la magnificence et le grand équipage de Godefroid. Pourtant l'auteur a pu se servir même ici du mot *desroy*, dans le sens de course hors des rangs, et par suite combat ou guerre :

K'il recummencent les tourneiz
Et les gueres e les *dereiz*
(Marie de France, I, 334.)

Mouskés s'en sert aussi dans le même sens, et le rouchi l'a gardé pour exprimer un changement de culture ou d'assolement; bas lat. *diroiare*. — Du temps de Froissart la guerre étant devenu un art qui avait ses règles, les combattants ne connaissent plus le *desroy*, il n'y a plus que les enfants et les pages, qui en chevauchant puisse *se desroyer* (Buchon, Gloss.).

DESROYER (SE), s'élancer, v. 7175. — DESROYER, troubler, v. 9918, 14330.

Il escrie : Buillon ! fièrement se *desroie*.....
A poy qu'il ne marvoye,
Ses cheviaus va tirant et forment se *desroye*.....
Or ai-ge éut le pris, que mon corps mal emploie,
Quant j'ai lassiet estat et visces me *desroie*
Pour une Sarrasine qui nostre loy renoye.

On voit qu'il y a une grande analogie entre *desroyer* et *desrengier*, qui expriment l'un et l'autre l'idée de sortir des rangs, ou, ce qui revient au même, sortir de l'ordre. C'est ainsi que nous disons encore dans le même sens, se déranger et se dévoyer; c'est ainsi que le français *éraillé* et même le moderne *déraillé* se disent d'une chose qui est sortie de son rang ou de sa ligne.

Le provençal *desreiar*, *desreyar*, a tout à fait les mêmes acceptions :

Ausit ai dir que vassals, pos *desreia*,
Deu ponber tant tro fassa colp onrat.
(Raymond de Miraval.)

« J'ai ouï dire que vassal, après qu'il sort des rangs, doit tant s'efforcer jusqu'à ce qu'il fasse coup honoré. » V. Rayn. Lex., rom., V, 34; Diez, Lex. etym., vº *Redo*, p. 283, et Diefenbach, Goth. II, 159-161. Un proverbe rouchi dit encore : Quand on *roïe*, l'bon Dieu *déroïe*, c'est-à-dire l'homme propose et Dieu dispose.

DESREUBANT, DESRUBANT, ravin, précipice, rocher, v. 3230, 9560, 12093, 12311, 12518, 17090, 27215, 28616, 33238.

Ce mot a paru bien étrange dès l'abord à M. de Reiff., qui proposa d'y voir un nom de lieu. Il essaya ensuite de le rapprocher du mot *dérobé*, imitant en cela M. Duméril qui dans la Mort de Garin y voit un pli de terrain qui dérobe à la vue. Ces deux savants ajoutaient cependant qu'on pouvait y trouver le latin *disruptum* et *disrumpens*. L'éditeur du Partonop. de Blois vit également dans ce mot des choses secrètes, cachées, propres à dérober (II, 30). Moins hardi M. Michel avoua qu'il lui était impossible de l'expliquer. Rom. du comte de Poitiers, p. 2. Pour M. Michelant, c'est une pente abrupte, un lieu escarpé. Rom. d'Alex., Gloss. M. P. Paris le définit à son tour la descente d'une roche (Ch. d'Ant., I, 30), et un peu plus loin il prétend que c'est le mot turc *derbend*, qui signifie une route sinueuse à travers les montagnes (Ibid., I, 151). M. P. Paris confirme cette origine dans le vol. suiv. (Ibid., II, 130).

Le sens du mot *derubant* se montre assez clairement dans les exemples que nous avons rencontrés. C'est tantôt un ravin, une route entre des rochers, tantôt les rochers eux-mêmes; quelquefois un précipice, en un mot quelque chose d'abrupte :

Karles passoit as pors entre les *desrubanz*,
Qant an l'arière-garde se féri Baliganz.
(Ch. des Sax., I, 14.)

D'Arrère se parti li nobles rois poissans,
Une cité qui siet entre les *desrubans*,
A l'issir de Caldée devers les Aufricans.
(Vœux du Paon, fº 1 vº.)

Les montaignes monter et les grans *dérubens*.
(Bert. du Gues, I, 207.)

Parmi un *desrubant* ont leur voie akoellie.
(Baud. de Seb., I, 206.)

És *desrubans* li tygre maignent.
(P. de Bl., II, 30.)

Mais par desous un mout, deles un *desrubant*,
Leur sali au matin 1 serpent par devant.
(Baud. de Seb., I, 40.)

Dans notre roman, tantôt on monte sur les *desrubans*, tantôt on se réfugie dedans. Il y a un passage où on les voit et en haut et en bas. Il est évident que cela se rapporte à des rochers et à des pentes abruptes, et nous pensons que le vers suivant exprime bien cette signification :

Fu le faloise grande et la *desrubison*.
(Ch. d'Ant., II, 130.)

« Grande était la falaise, ainsi que l'*escarpement*. » Le passage qui suit doit s'expliquer de même :

Dessous celle roche où il ert
Batoit la mer en un anuble,
En un havre sous un *derruble*.
(Rom. de Gauvain, cité par Roq.)

La forme *desruble* est aussi dans Jubinal, Nouv. rec., I, 98. M. Diez cite de plus *desrube*, d'après le rom. d'Agolant, v. 316, et rapproche tous ces mots de l'ital. *dirupo*, précipice, ainsi que de l'esp. *derrubio*, dont le sens est analogue. Les verbes ital. *dirupare*, port., *derrubar*, esp., *derrumbar*, se précipiter d'un rocher, viennent sans doute, comme les substantifs qui en dérivent, du latin *rupes*. C'est une origine plus simple, selon nous, que l'étymologie arabe ou turque donnée par M. P. Paris. Nous remarquerons avec Raynouard que le prov. *deruben* ou *derubant* se retrouve dans l'esp. *derrumbamiento* et dans l'ital. *dirupamento*. Lex. rom., III, 26. Voici deux exemples du provençal :

Las peireiras dresseron la fors el *derrubent*.
(Chr. des Alb., p. 120.)

Ara s'en vay la ost per un gran *deruben*.
(Rom. de Fierabras.)

Cfr. Diez, Lex. etym., vº *Dirupare*, p. 124.

Desseure (par). Voy. **Desur.**

Destordre, déployer, dérouler, v. 18268.

Uns aultres amirans
Cevauce par devant, *destort* le gonfanon.

Cette locution est aussi dans Gérard de Vienne, v. 1635. Elle paraît empruntée au provençal : Ab enseingna *destorta*, à enseigne déployée. Rayn., Lex. rom., V, 384. Le moderne franc. *détordre* exprime encore à peu près la même idée, le contraire de *tordre*. Pourtant l'anc. fr. avait aussi *détordre* pour *tordre* : Sun cors *détuert*. Tristan, II, 81; Ses poinz *détort*. Ibid., p. 135.

Destortelier, détortiller, v. 11962.

Elle avoit xxx piés sans le keue de derier;
La keue en avoit xxx au bien *destortelier*.

Ital., *stortigliare*. Le rouchi a *détortener*, même signification. Voy. *Entourteler*.

Destouper, déboucher, v. 16340.

Les puis ont *destoupé* là où on les trouvoit.

Ce mot, encore en usage (*détouper*), signifie proprement ôter les bouchons d'étoupes. Le rouchi *stouper* et le wallon *stopé* veulent dire boucher avec des étoupes. C'est l'ital. *stoppare*, l'anc. esp. *estopar*, le fr. mod. *étoupper*, qu'on retrouve dans le moy. lat. *stuppare*. Contentons-nous de voir son étymologie dans le lat. *stupa*, qui est aussi dans le grec; mais ajoutons que c'est un mot dont la plupart des langues de l'Europe conservent des dérivés.

Destraice, serrement de cœur, oppression, v. 1976.

De *destraice* et d'aïr destraint et embrassé.

Prov., *destressa*, *detreissa*; ital., *distretta*, *distrettezza*; lat., *districtio*. Voy. ci-dessous les mots *Destraindre* et *Destrois*.

Destraindre, serrer, presser, v. 6432, 9376.

Garscions les aloit *destraignant*.....
Ly traires les va durement *destraignant*.

Au vers 5987, le copiste a écrit *destrainglant*, ce qui est une erreur évidente. Là, comme dans les autres passages cités, nous trouvons le participe du verbe *destraindre*, lat., *distringere*, ital., *distringnere*, prov., *destrenger*. Peut-être l'expression *à destragant*, qui se trouve dans Mouskés, v. 777, n'est-elle pas autre chose non plus :

Or iert roïne *à destragant*.

Voy. Rayn., Lex. rom., III, 228.

Destrainglant. Voy. **Destraindre.**

Destrois, détresse, serrement de cœur, angoisse, v. 23671, 23696, 33039.

Fu à son cuer *destrois*.....
Or fu en jugement Labigant en *destroit*.

Les Provençaux et les Catalans ont également employé le mot *destric*, auquel Raynouard semble pourtant donner une autre origine, V, 424 :

Gran ira e gran *destric*.
(Chr. des Alb., p. 574.)

Ab grans afans et ab *destriex*.
(Guil. de Cabestaing.)

L'auteur du Bauduin de Sebourc, parlant des angoisses de l'Homme-Dieu, s'exprime ainsi :

Celli qui souffri les *destrois*,
Pour nous à raquater, en l'arbre de la crois (I, 4).

Mouskés se sert adverbialement de l'expression *al destroit* pour dire rigoureusement :

Car vous le devez *al destroit* (21698).

Amyot a dit de même dans la Vie de Démétrius : « Agathocles le tenoit si *à destroit* que ses gens ne s'ozoient escarter du camp. » Tenir quelqu'un *en destroit*, se lit dans la Chr. de Flandre et de Tournai. Corp. chr. Fland., III, 311.

Destrois, pressé, opprimé, triste, v. 33416.

Moult en sont à leurs cuers courouciés et *destrois*.

Faire quelqu'un *destrois*, c'est lui causer des angoisses. Bertr. du Gues., I, 150. Voy. pour ce mot et les précédents, Rayn., Lex. rom., III, 228, et V, 424.

Je sui encor de mes plaies *destrois*.
(Raoul de Camb., p. 215.)

Destryer, retarder. Gilles de Chin, v. 3250. Voy. **Détrier.**

Puis ert montez el bon destrier
Isnelement sans *destryer*.

Prov., *destrigar*, *destriguar*.

Desur, **deseur**, **desseure**, sur (prép.), v. 1670, 2927, 3366, 5013, 6440, 16217, 18956, 29206, 29213, 29878, 31058, 32803.

Hécart s'est contenté de mentionner le rouchi *deseur* ou *d'zeur*. Aurait-il considéré *desur* comme un barbarisme, indigne de figurer même dans son dictionnaire? C'est possible. Et pourtant, quoi qu'en disent les grammairiens, *desur* a sa raison d'être, aussi bien que *dessous*; de plus, il n'est guère moins ancien.

Oliver est *desur* un pin muntet.
(Ch. de Rol., st. 79.)

Asez orrez laquele ira *desure*.
(Ibid., st. 72.)

Li pons est *deseur* l'ève beaus.
(Part. de Bl., I, 57.)

Dunc me verrez escure
E le plum départir e *desur* mei desrumpre.
(Trav. of Charl., p. 24.)

Si bien, si biau, si quitement
Que *desur* tous le pris en porte.
(Jubinal, Nouv. rec., I, 338.)

L'ewe bénéite jettèrent
Desur lui, après l'amenèrent.
(Marie de France, II, 434.)

Desseins *desur* desseins, fallace sur fallace.
(Premières OEuvres de Deportes, f° 327.)

Desur vient directement du lat. *desuper*, qui a formé aussi le prov. *desobre*, le cat. *dessobre*, l'it. *disopra*. Il a été abandonné par les écrivains du XVIe et du XVIIe siècle, qui lui ont préféré son synonyme *dessus*, et comme dans le livre des Rois (p. 209), où on lit *dessus* mes piez, *dessus* mei, Molière a pu écrire :

Dessus ses grands chevaux est monté mon courage.
(Sganar. 21.)

Aujourd'hui la grammaire n'admet plus même *dessus* avec un régime, sauf dans de très-rares circonstances. — L'éditeur du Part. de Blois doit avoir confondu *desos* avec *desor* ou avec *desus* dans le vers suivant :

N'a plus bele *desos* le tron (I, 59).

Au lieu de traduire : Il n'y en a pas de plus belle sous le ciel (*tro* en prov.), il explique *desos le tron* par : sur la terre, et *tron* est pour lui l'équivalent de *terra rotunda*.

Revenons à notre *desur*. Nous avons dit qu'il se disait encore en rouchi; nous devons ajouter qu'il est aussi très-usité dans la Franche-Comté.

Desverouillier, ôter les verrous, v. 10711.

A la cartre est venus, sy l'a *desverouillie*.

Le prov. a *verrolh*, *ferrolh* ou *berrolh*; le port. *ferrolho*; l'esp. *herrojo*; le wallon *férou*. Le mot *férule* pris d'abord dans le sens de *ferraille*, nous explique l'origine et la construction de cet instrument. On tire ces mots du latin *veruculum* ou de *ferrum*, dont ils ont au moins emprunté l'assonance. Diez, Lex. etym., p. 744.

Desviestir, dégarnir de vêtements, v. 6443.

Nous disons encore *dévêtir*; lat., *devestire*.

Desvoyer, être hors de voie, être troublé, v. 14321, 33511.

Tous les cuers ly *desvoie*.....
Viers le castiel s'en va com toute *desvoiie*.....
Par iceste bataille porons bien *desvoyer*.

Nous avons rapproché cette expression de *desroyer* qui a une signification analogue. Il faut remarquer aussi que dans nos exemples *desvoyer* est un verbe neutre comme *marvoyer*, ce qui ne l'empêche pas d'avoir le part. passé *desvoyé*. L'anc. fr. possédait également la forme *désavoier*, contraire d'*avoyer*. Voy. ce dernier mot dans notre glossaire et comparez le prov., le cat., et le port. *desviar*, l'ital. *desviare*. On trouve aussi dans notre roman l'actif *dévoyer* avec le sens de détourner, séduire :

Com tu les biaus et doulx pour dames *dévoyer* (v. 18073).

Rayn., Lex. rom., V, 541.

Détri, **détrie**, retard, v. 116, 4416.

Vous diray sans *détri*.

Cela ne veut pas dire sans détour, ainsi que M. de R. l'a pensé; mais bien sans retard. Dans Mouskés on rencontre *détrit*, *détris*, avec le même sens. Voy. ci-dessous.

Détriier, retarder, v. 5253, 17697, 19438, 19441.

Qu'alés-vous *détriant*?
Cieus siéges chi-endroit moult nous *détriera*.

Il faut reconnaître dans ce mot le prov. *destrigar*, retarder, refuser, dont la forme simple est *trigar*, lomb. *trigà*, napol. *tricare*, catal. *trigar*. M. Diez le tire du lat. *tricari*, qui dans la basse latinité devient *tricare* et *detricare* : « Quod si placitum sunnis non *detricaverit*. » Pact. Childeberti et Chlotarii regum, § 5, post leg. sal. Voy. Ducange (v° *Tricare*), qui fait venir aussi de là le vieux franç. *treschier*, embarrasser, et le franç. moderne *tricher*.

D'aprochier la besoigne plus ne *détrierai*.
(Berte aux gr. piés, p. 12.)

« Lequele cose vous assés mal conseilliet, ce nous sanle, aveis jusques-chi *détryet* à faire. » Charte de 1348, publiée par M. Renier Chalon dans son deuxième suppl. aux Monnaies des comtes de Hainaut, p. 79. Ce mot est aussi dans le dict. picard, d'après la coutume de Beauvais. Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 424.

Deuist, devrait, v. 2301.

3me pers. sing. de l'imp. du subj, forme picarde. Voyez Burguy, Gram., II, 6.

Deulx, deuil, v. 32074.

On peut voir d'autres formes de ce mot au nominatif, dans Fallot, p. 97, 101, 532-533, et dans Burguy, Gram., I, 91. La moitié du mot lat. *cordolium* a produit le franç. *deuil*.

Le rom. de Renart nous offre l'expression *boire son deuil* qui répond sans doute à une coutume fort ancienne, d'après laquelle on fait suivre les funérailles d'un repas et même quelquefois d'un bal dans certaines localités :

Moult avez tost le *duel béu*
Que vos avez de moi éu (II, 118).

Au moyen âge on ne portait le deuil que trois jours. L'auteur du Baud. de Seb. nous explique la raison de cet usage (I, 24-26).

Deut, dut, v. 1625, 30546.

> Quant se *deut* départir.

3me pers. sing. du passé déf. du verbe devoir. C'est une forme picarde, oubliée par M. Burguy, Gram., II, 5.

Deut (lat. *dolet*), Gilles de Chin, v. 4109.

> Li prince l'ot, forment li *deut*.

C'est une des formes de la 3e p. sing. du prés. de l'ind. du verbe *douloir*. Voy. les exemples recueillis par M. Burguy, pour la conjugaison de ce verbe, Gram., II, 112.

Devant, au devant, en avant, v. 23240. Voy. *Devens*. — **Devant (par)**, auparavant, v. 1454.

> Fausement as esté traïe *par devant*.

On donne aujourd'hui à cette locution un autre sens. Autrefois elle était le synonyme d'*auparavant*.

Dévéer, défendre, interdire, v. 1773, 4562, 9681, 9986, 12100.

Lat. *devetare*, prov. et anc. esp. *devedar*, ital. *divietare*. Au v. 9681 on a imprimé *dévoet*, pour *dévéet*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 474.

Devens, **devant**, dedans, v. 16648, 19500, 25601.

> Venut sont *devens* l'ost.

Devent pour *dedans* est encore usité en rouchi et en patois de Tournai, comme il l'était du temps de Philippe Mouskés :

> Mi j'ai l'cœur joyeux
> Et l'chagrin est *d'vent* vos yeux.
> (Chans. lilloises.)
>
> Si commencièrent esranment
> Çaus *devens* à grever forment.
> (Mouskés, v. 25796.)
>
> Et estoit trestos abriévés
> *Devens* le pavellon entrés.
> (Rom. de Perceval, MS.)

« Quiconques volra estre bourgeois... doit estre couçans, levans, et manans *devens* le franc ville dont bourgeois volra yestre. » Points accordés par Marguerite d'Avesnes, en 1346.

Les wallons écrivent *divint*, dans le même sens, et nous croyons avec M. Grangagnage que cette forme, vient de *dedens*, *dedans* ou *dedint* par la transformation pure et simple de la dentale *d* en *v*. Dict. étym. de la lang. wall., I, p. 177 et 185. M. Burguy a oublié de mentionner cette signification de *devens* en parlant des prépositions.

Deviens, devions, v. 30617.

> Le jour que nous *deviens* faire nostre voyage.

La forme *deviens* a été exclusivement constatée par M. Burguy, Gram., II, 10; mais elle est sans doute bourguignonne.

> Si com *deviens* de chà passer.
> (Rom. du chât. de Coucy.)

Il est en effet à remarquer que la lettre *m* caractérise ordinairement la 1re pers. du plur. dans les dialectes du nord. Ainsi au prés. de l'ind. on écrivait en picard *devomes* et même *devommes*, ce qui n'empêchait pas d'employer *devons* :

> N'en *devons* pas pleurer, ains en *devommes* rire.
> (Vœux du Paon, MS., fo 144 ro.)
>
> Si *devommes* pour lui nous vies amender.
> (Baud. de Seb., II, 114.)

En normand on disait : *devum*.

Au prés. du subj. le picard écrivait *doiemes*, *doiomes* et le normand *deium* ; au parfait défini la forme *déumes*, *déusmes*, dont nous avons fait *dûmes*, était générale ; à l'imparfait du subj. le picard disait de même *deussiemes*, *deuissiemes*, et le normand *deussium*.

Dévier, mourir, v. 8391.

> Il a dit as barons : Morir nous convenra
> Oussy honteusement c'onques ost *dévia*.

Mouskés et Froissart emploient ce mot dans la même acception. Voy. Roquefort aux mots *Devia* et *Dévier*. Ducange en parle aussi vo *Deviare*.

Deviers, par devant, v. 34317.

> Ly escus fu *deviers* sy fort, n'en doutés já,
> C'onques fiers afilés de riens ne l'enpira.

Dans la langue ancienne aussi bien que dans la moderne *devers* est une préposition qui a toujours un régime et qui équivaut à *vers*. Notre poëte l'emploie ici comme adverbe. C'est une licence dont nous ne connaissons pas d'autre exemple. Ducange cite, en bas latin, la prép. *per diversus*, avec un régime.

Devine, sorcière, v. 7514.

> Je le feroie ardoir plus tos c'une *devine*.

Lat. *divinus*. Le masc. *devin* a dû faire au fém. *devine*, tout comme en provençal *devin*, *devina*; en anc. esp. *divino*, *divina* ; en esp. mod. *adivino*, *adivina* ; en port. *adevinho*, *adevinha* ; en ital. *indovino*, *indovina*. On trouve encore le fém. *devine* dans les premières œuvres de Desportes, fo 192 :

> Ceste bonne *devine*, avec son grand sçavoir,
> Fait serment qu'elle peut les courages mouvoir.

Voy. Rayn., Lex. rom., III, 34.

DEVISER, diviser, partager, v. 4560.

Le Dieu de Paradix
Qui de nient fist le monde et si le devisa.

Cette forme est un souvenir du prov. *devesir*, lat. *dividere*.

DEVIS (A et PAR), d'une façon convenable, à souhait, à plaisir, à volonté, v. 724, 5545, 5551, 6412, 10115. — DEVISÉE (A), v. 10994. — DEVISION (A), v. 67, 1287, 2265, 5597, 21018.

M. de Reiffenberg ayant à s'expliquer sur cette locution a dit « qu'elle était employée très-fréquemment, dans une acception très-diverse et très-difficile à fixer, et qu'elle est bien souvent une simple cheville. » Mouskés, v. 3257. Voici le passage :

Cil l'amoit com frère *à devise*.

Et le savant éditeur propose de traduire : d'une façon digne d'être contée. Ducange a trouvé dans la basse latinité le mot *divisa* pris pour arbitrium, et dans les nombreux passages où se rencontrent *devis*, *devise*, *devisée*, *devision*, ces mots nous paraissent avoir un sens analogue. *A devis* serait donc souvent une sorte de synonyme d'*à bandon*, qui se rend aussi en latin par : pro suo arbitrio.

Si je dis qu'une chose est faite *à mon devis* ou *à ma devision*, n'est-ce pas comme si je disais qu'elle est faite à ma guise, à ma manière, ou mieux, comme je l'avais *devisé?* Cette phrase de Monstrelet : « Et ainsi fut fait comme ils le *devisèrent*, » ne traduit elle pas celle-ci : « Et il fut fait à leur *devision?* Il en résulte que nous devons savoir d'abord le sens du mot *deviser*. Or le prov. *devisar*, l'anc. fr. *deviser*, signifient proposer, détailler par un devis; de joyeux *devis* équivalent à de joyeux *propos*. Un *devis* est encore aujourd'hui un projet (*propositum*), et il est naturel de voir l'expression du souhait ou du désir dans ce que l'on se propose de faire.

Ce que M. de Reiffenberg prenait pour une cheville, c'est donc un équivalent de notre locution moderne *à souhait*, *à volonté*, *à plaisir*. Voici quelques exemples où ce sens-là n'est pas douteux :

Bien furent rafreschi *à lor division*.
(Bert. du Gues., II, 251.)

Dist li rouges Lions : *A vo division!*
(Baud. de Seb., I, 17.)

Ce vers rappelle la devise de Guillebert de Lannoy : Vostre plaisir! c'est-à-dire : Qu'il soit fait selon votre propos! Et la *devise* elle-même n'indique-t-elle pas ce que le chevalier se propose ?

Dites vo volenté et vo *division*
(B. de Seb., I, 53.)

Blanche fu et vermeille et plaisans *à devise*.
(Berte, p. 11.)

Tuit essem *à devits* (Chr. des Alb., p. 600).

Il est facile après cela de comprendre ces vers de notre auteur :

Ars turcois bien traians *à devis* (v. 5545).
Une robe lée *à devis* (v. 10115).
Une vieille rivière y courroit *par devis* (v. 5551).

Quant à Mouskés, au lieu de traduire le v. 3257 ainsi que l'a fait M. de R., il nous semble qu'il faut l'expliquer ainsi : Celui-ci l'aimait comme un frère, autant qu'on peut le désirer (cil l'amoit *à devise*).

Le mot *devision* a aussi le sens de propos, projet, dans le vers suivant :

Orians le siévi par tel *devision*
Qu'il ne trouva o lui chevalier ne baron.
(Chev. au Cyg., v. 58.)

DÉVOCION, désir ardent, v. 18924.

De Bauduin véoir ot grande *dévocion*.

Signification prise de l'acception primitive de ce mot où l'on trouve l'idée de vœu, de désir.

DÉVOYER, séduire, détourner, v. 15073. Voy. DESVOYER.

DIE, DIENT, voy. DIRE.

DIERVÉ, DERVÉ, furieux, forcené, v. 5961, 7588 — DESVÉ, idem, Gilles de Chin., v. 3702.

La langue romane avait une foule d'expressions pour signifier la *forsenerie*. Tantôt on est hors de la règle, *desrayé* ou *desroyé*, tantôt hors de la voie, *desvoyé*, tantôt en voie mauvaise, *marvoyé* ou *amarvoyé;* etc., etc. Notre mot *diervé*, *dervé*, *desvé*, vient augmenter cette synonymie.

Et ly roys Solimans y fiert comme *diervés*.....
Et s'en vient courant comme bleste *diervée*.....
Car trop estoit folc *dervée*.

Le sens le plus ordinaire de ce mot est furieux, forcené. Le rom. d'Alex. en présente aussi quelques exemples :

Si home li ont dit qu'il a le sens *dervé* (p. 260).
Del' soif et del grant caut por poi ne fu *dervée* (p. 278).
Ses faons quidoit perdre, si est toute *dervée* (p. 283).

On trouve la forme *desvet* dans la chanson de Roland :

Si grand doel ad, por poi qu'il n'est *desvet*.
(Genin., p. 233, Michel, st. 195.)

Ailleurs c'est le verbe neutre *desver* ou le verbe réfléchi *se desver :*

Il semble à sa manière qu'elle doie *desver :*
(Berte, p. 30.)

Si guéris ceste lasse qui jà *se desvera*.
(Ibid., p. 41.)

Brengien, kar m'ad fet *desver*.
(Tristan, II, 117.)

L'opinion la plus commune depuis Ducange, c'est que ce mot, d'où vient le moderne *endêver*, a son origine dans le lat. *deviare*. M. de Reiffenberg a cru pourtant devoir en chercher une autre, et il pensa l'avoir trouvée dans le flamand *dief*, voleur, *dievery*, volerie. Chev. au Cygne, p. LXIV et 260. M. Diez rejette le bas-lat. *de-ex-viare* aussi bien que l'esp. *derribar*, et s'appuyant sur quelques exemples de Par. la duchesse, où l'auteur dit : *Tot a le sanc desvé*, (p. 189 et 199), tandis qu'ailleurs il écrit : *Tot a le sanc mué*, le savant philologue rapproche cette expression du lat. *dissipare*, gâter, prov. *disipar*; ital. *scipare*, et il cite fort ingénieusement ce vers du Dante :

> La memoria il sangue ancor mi *scipa*.
> (Enfer, 24, 84.)

Ce n'est là par malheur qu'une des significations du mot *desver*; mais il y a plus, c'est que les exemples isolés de Parise la duchesse ne sont pas à l'abri de toute contestation. Est-il sûr par exemple qu'il ne faille pas lire, comme dans le rom. d'Alexandre, *sens* au lieu de *sanc*?

> Quant Antoines le voit, tot a le *sens desvé*.
> (P. La duch., p. 189.)

Notre objection aurait moins de portée, il faut l'avouer, si la conjecture de M. Diez pouvait s'appliquer également à *dervé*, à *derverie*, etc.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la *derverie* semble avoir emporté une idée de possession diabolique. « En tous lieux, dit Froissart, où on savoit corps saints ou corps de saints qui eussent grâce et mérite, par la vertu Dieu, à guérir de frénésie et de *derverie*, on y envoyoit l'offrande du roi. » Gloss. de Buchon. Cfr. Ch. de Rol., st. 57.

> Certes, dist Edeus, je croi qu'il sont faés.
> Ainsi le vont fulant com s'il estoit *dervez*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 28 v°.)

> Puis encaï en frénésie,
> Une *dervée* maladie.
> (Gaut. de Coinsy, liv. I.)

C'est-à-dire une maladie diabolique. En partant de cette idée certaines personnes ont pensé que *desver* et *endêver* venaient plutôt de l'angl. *devil*, allem. *teufel*. Corblet, Dict. pic. Remarquons en outre, que faire *endêver* quelqu'un a pour synonyme le faire *endiabler* (de même en rouchi), et que *desver* a une certaine analogie avec notre expression *faire le diable*. Comme corollaire ajoutons que l'angl. *to endeavour*, s'efforcer de, tâcher de, qui rappelle si bien notre français *endêver*, équivaut à cette même expression *s'endiabler* à, s'acharner à : « Chacun s'est *endiablé* à me croire médecin. » Molière, Méd. malgré lui, III, 1. Une locution particulière au rouchi ne doit pas être oubliée. Au lieu de dire : Il est *diablement* beau, ou bien il est beau *en diable*, on dit : Il est biau *endévé*. Ces deux manières de parler s'expliquent mutuellement. On peut aussi comparer la forme *derverlée*, amentia, donnée par Ducange, avec l'allem. *teufelei*, diablerie, folie; mais surtout il faut rapprocher le prov. *endiablar* et le port. *endiabrar* (*endiavrar*, *endiarvar*) de notre mot *endever*, *enderver* ou *endierver*, et de l'angl. *endeavour*.

M. de Chevallet, sans tenir compte de ces origines diverses, a préféré voir dans *desvé*, *desver*, le tudesque *taub*, goth. *daub*. Élém. germ., p. 407.

DIERVÉEMENT, furieusement, v. 6720. Voy. DIERVÉ.

DIERVERIE, folie furieuse, v. 553, 9120. Voy. DIERVÉ.

DIGNER quelqu'un, lui donner à dîner, v. 3880, 4419; — SE DIGNER, dîner, v. 7218.

> Enssy furent *digné*, com je vous voy contant.....
> En une sale avoit mainte table drécie
> Pour *digner* les barons, là û li dus se fie.....
> En Rohais sont entrés, là se sont bien *digné*.

Ce verbe se conjugue absolument comme le provençal *dinar*, *dirnar*, *disnar* :

> Puois l'un e l'autre manjara
> Ab la carn can *se dirnara*.
> (Deudes de Prades.)

« Puis il mangera l'un et l'autre avec la chair, quand il se *dînera*. »

> D'aco vostr ausel *dirnatz* (Idem).

« De cela *dines* votre oiseau. »

> Can cascus *er disnatz*

« Quand chacun *sera dîné*. »

> Ho! Diex! dist Audigier, cum *sui dinez*!
> (Fabl. et contes anc., IV, 232.)

« Et moi lavé, oinct et bien *disné*. » Amyot, Plutarque, Morale, III, 324. Les latins ont dit aussi *cœnatus*, *pransus*, dans le sens de repu, quoique les verbes cœnare et prandere soient neutres. Dans les Gloses du Vatican (IXe siècle), publiées par W. Grimm, on lit de même : *Disnavi me ibi*; *disnasti te hodie?* Bonaventure des Perriers a employé de même *déjeuner* au passif : « La pedissèque n'avoit jamais été *déjeunée* de ce mot de plurier nombre. » Nouv. XVI (Édit. du bibl. Jacob).

L'étymologie de *dîner* est une des plus contestées, à cause des formes diverses de ce mot. Ainsi on le trouve écrit *disgner*, *digner*, *disner*, *diner*. H. Estienne a même imaginé *dipner*, pour mieux arriver au grec δειπνεῖν. M. Diez passe en revue les principales opinions, entre autres celle qui consiste à tirer ce mot de la formule d'une prière de table : *dignare domine*. Mais tout bien examiné, il pense que ce mot s'accorde mieux avec le latin *de-cœnare*, ital. *desinare*, *disinare*, comme l'anc. fr. *reciner* qui vient de *recœnare*. La romane d'oïl a dit également *rediner*, témoin ces vers du rom. de Renart :

L'endemain après les matines,
Renart qui tant eime jelines
D'un des chapons se r'est *dinez* (II, 209).

Voy. Diez, Lex. etym., p. 122, v° *Desinare*.

DIRE, v. 5895, 20158, 22341.

Notre auteur emploie quelquefois le verbe *dire* avec un régime direct de personnes : *Dire* quelqu'un de quelque chose.

Et *dirent Godefroy* de la gent mescréue ....
On *avoit dit l'soudant* à la barbe mellée
Que la moitié des vos avoit fait désevrée.

Nous n'avons pas trouvé d'autre exemple de cette locution. M. Burguy, dans la conjugaison de ce verbe, n'en mentionne pas non plus.

La forme *dient* appartient au présent de l'indicatif aussi bien qu'au prés. du subjonctif; la première est passée de mode.

Ce *dient* les romans (V. 1891 et 5016).
Lors vinrent li vallet avant,
Qui *dient* c'om puet bien maignier.
(Gilles de Chin, v. 4681.)

Quant à celle du prés. du subj., elle a subsisté jusqu'au XVIIe siècle. Qui ne se souvient du fameux *quoi qu'on die* des Précieuses de Molière? Voy. dans notre auteur les vers 1067, 5186, 10600.

DIS, jour, v. 18358.

Comment Jhérusalem, où Dieux fu surrexis,
Soit assalie tos et par nuit et par *dis*.

C'est le latin *dies* que l'on écrivit d'abord *di*, comme on le voit dans le Serment de Louis le Germanique : D'ist *di* en avant (de ce jour en avant). Dans l'hymne de sainte Eulalie on lit au contraire *dis :*

Chi rex eret à cels *dis* sovre pagiens (v. 12).

Gérard de Viane nous offre de même à cel *dis* (v. 2032). C'est ce mot qui est entré dans la composition des noms de la semaine : lun-*di*, mar-*di*, mercre-*di*, jeu-*di*, vendre-*di*, same-*di*. On disait autrefois dans la langue d'oc, aussi bien que dans celle d'oïl : *di*-luns, *di*-mars, *di*-mercre, *di*-jous, *di*-venre, *dis*-sapte. Dimanche, qu'on écrivait *diemenche*, en prov. *dimenge, dimergue, ditzmergue*, et dans l'anc. cat. *digmenge*, est aussi le produit de *dies* et de *dominica*. Rayn., Lex. rom., III, 41, et Diez, Lex. etym., p. 127. Le calendrier républicain s'en servit également : primi-*di*, duo-*di*, etc. Il nous est resté dans le mot *midi*, et jadis il formait le composé *puissedi* (depuis ce jour) et le nom de Treme*di* donné à l'Épiphanie, c'est-à-dire le treizième jour après Noël. Voy. l'explication que nous en avons publiée. Bull. de la Comm. d'hist., XVI, 30-31, 1re série. *Di*, jour, est encore usité en italien.

Le rouchi et le picard ont conservé le mot *toudi*, wallon *todis*, vieux fr. *toz dis*, toujours, que Rabelais écrit *touts dis* (liv. III, c. 1), comme l'auteur du Baud. de Sebourc:

Che furent cil de Flandres où guerroïa *tout dis* (I, 53).

Ce dernier auteur emploie le mot *dis* de plusieurs autres façons :

Que je l'envolerai ains qu'il passe tier *dis* (I, 58).
Chil qui ont éu doel et tristèce *tant dis* (I, 321).

Tiers dis, c'est le troisième jour ; *tant dis*, c'est tant de jours, per tantos dies, locution adverbiale qui fut longtemps usitée, et dont Vaugelas, dit M. Genin, a complétement dénaturé le caractère, lorsqu'il en a fait la conjonction *tandis que*. Variat., p. 241, note. M. Genin avait oublié en écrivant cela les vers du chroniqueur Benoit :

Tanz dis qu'en cure e en penser
Esteit li dux de mer passer (v. 36866-67).

DISCIPLINE, DISSIPLIN, châtiment, carnage, mort, v. 2070, 6841.

Pourtant que ne mis voz hoirs à *discipline*.
Jà fussent ly Taffur tourné à *dissiplin*.

Le bas lat. *disciplina* est employé fréquemment pour flagellation, châtiment, dans les lois des Wisigoths (Duc.) ; et dans les règles monastiques ce mot désigne même l'instrument de la flagellation. Mettre quelqu'un à *discipline*, c'est donc le frapper; être *discipliné*, ou tourné à *discipline*, c'est recevoir des coups. On trouve souvent l'expression : faire grant *discipline*, synonyme de faire grand carnage. M. Fr. Michel en a cité plusieurs exemples dans son glossaire de la Chans. de Roland, à propos de ces vers :

Quant en cest camp vendrat Carles mi sire,
De Sarrazins verrat tel *discipline* (st. 141).

Les trouvères écrivent souvent *decepline*, et même *deceplie :*

Que Caleo li preux, uns des enfans Clarvus,
Faisoit grant *decepline* des gens au roy des Grus.
(Vœux du Paon, MS. f° 140 v°.)

Challes voit de sa gent mainte grant *deceplie*.
(Ch. des Saxons, citée par M. Michel.)

Comparez le prov. *disciplina, disciplinar* et *endisciplinar*.

DISCRÉS, discrète, v. 3367.

Par la virtu *discrée*.

Cette forme est due à l'exigence de la rime. Mouskés a écrit, pour un motif semblable, *discrer* et *secrer*. Roq. donne *discrez*.

DIU-SERVICE, office divin. Gilles de Chin, v. 94.

Le père truèvent qui venoit
Dou moustier, qui oï avoit
Le *Diu service*, et sa moilers.

Ces vers doivent être comparés avec ceux-ci du rom. de la Violette :

Puis sont alé à un mostier,
Si ont oï le *Deu mestier* (p. 86).

Raynouard a expliqué le prov. *mestier* par *mysterium* :

Cant lo *mestiers* fon consumats
E finitz e sanctificatz.
(Vie de S. Honorat.)

M. de Rochegude (Gloss. occit.) cite en effet ce passage de l'épître aux Éphésiens : Podes entendre la mia savieza el *menestier* de Crist (Potestis intelligere prudentiam meam in *mysterio* Christi). Et cet autre de saint Marc, c. 4 : Lo *ministeri* del regne de Dieu es donat a vos conoiser (Vobis datum est nosse *mysterium* regni Dei). Malgré cela, M. de Chevallet persiste avec raison à traduire *menestier* par service, en le tirant du lat. *ministerium*. Le vers suivant de l'hymne de sainte Eulalie :

La polle sempre non amast lo *Deo menestier* (v. 10),

veut dire, selon lui : Le pouvoir n'aima pas toujours le *service de Dieu*. Élément latin, p. 88 et 167. M. Willems s'est complétement fourvoyé en cherchant à rattacher le *Deo menestier* à mendum, mendax, et au flam. mein-eedig zyn. Elnonensia, 1837, p. 24. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 227, v° *Mestiero*.

Nous pensons donc que Raynouard s'est trompé sur le sens de *mestier*. Quant aux exemples cités par M. de Rochegude au mot *menestier*, de même qu'au mot *ministeri*, ils prouvent une chose, c'est que le latin *mysterium* n'avait pas toujours le sens de *mystère*. Ducange lui donne en effet la signification d'office : « Alfonsus rex Romam nuntios misit ad papam..., quia *romanum mysterium* habere voluit in omni regno. » Dom Carpentier cite de même l'expression *mysterium* defunctorum, l'office des morts, et *mysterium* impendere pour *ministerium* impendere, d'après un synode de l'église de Tournai de 1366.

DIVA ! interjection, v. 6013.

Diva ! de nostre père en sés-tu que penser ?

M. de Reiffenberg s'en est tenu à l'explication de M. Genin et à celle de M. Micheland, qui voient dans *diva*, *dea*, *da*, une abréviation du mot *diable*, *par le diable !* Nouv. rev. encycl., juin 1847, p. 223, et rom. d'Alex. Gloss. — Il n'est pas douteux que *dea*, *da*, et même le *dia*, dont les charretiers se servent pour faire aller leurs chevaux à gauche ou à droite, selon les pays, n'aient pour origine notre *diva*. Quant à ce dernier, Ménage le tire du grec νὴ τὸν Δία ou νὴ δή ; M. Michel y voit la sainte Vierge, *Diva Maria ;* mais il s'étonne avec raison de trouver cette interjection dans la bouche du diable ; M. P. Paris explique *diva* par : Dis valet, *dic puer*. Enfin, M. Chabaille (rom. de Ren., V, 16), M. Diez, et après eux M. Burguy décomposent ce mot, dans lequel ils trouvent l'impératif du verbe dire et celui du verbe aller, *dis-va*. On le trouve même quelquefois ainsi :

Dis-va, fait-il, as-tu les ostés prins ?
(Gar. le Loh., I, 293.)

Plus ordinairement les trouvères écrivent *diva* ou *divai* (forme bourguignonne) :

Diva, dors-tu ? parole à moi.
(Mouskés, v. 24033.)

Li emperère le vit, hastivement li dist :
Diva, que sunt franceis e Karles od le fer vis ?
(Trav. of Charl., p. 26.)

Divai, fait-il, car nos viele un son.
(Fierabras, p. 166, c. 2.)

D'autres fois ils en séparent les parties, ou bien ils les répètent :

Et tu *di*, *va*, *di*, fas noiens.
(Ruteb., I, 335.)

Va, car *me di* (Chevalier au Lion, p. 158.)

Il arrive souvent aussi que *va* est employé seul :

Qui es-tu ? *va* (Ruteb., II, 101).
Or *va*, de par Dieu *va*.
Je ferai trestout çou que mes parins voira.
(Chev. au Cygne, v. 1242.)

Lesse, *va*, tost les chiens aler.
(Rom. de Ren., I, 47.)

De même avec la forme bourguignonne *vai* :

Vai, celle soit blanche ou noire,
Qui pour sen biauté soire
Se peut com ymage marmoire.
(Reclus de Mollens.)

M. Diez a fait remarquer que ce mot *va* est encore usité dans le moderne provençal : Au farai pas *vai* (Je ne le ferai pas, *va*). M. Burguy cite également, d'après M. Honorat, les mots *vai*, *va*, *vaine*. Ces messieurs ont oublié l'un et l'autre que le rouchi et le picard usent toujours de cette formule : *Va*, té m' jornes (tu m'importunes) ; et de plus il nous semble qu'il est impossible de méconnaitre dans cette locution la phrase suivante qui est donnée par l'Académie : *Allez*, vous me faites horreur (*va*, tu me fais horreur) !

L'abréviation *Dea !* n'est plus qu'une interjection équivalente à *diva* pour le sens : « Et *Dea !* où vites-vous jamais une confirmation faite sans date ? » Ét. Pasquier, Rech., III, 7. On la trouve déjà au XV[e] siècle.

Voire, *Dea !* je vous amerai.
(Poésies de Charles d'Orléans,
p. 360, édit. Champollion.

L'anglais Palsgrave n'y a rien compris, lorsqu'il a traduit ce mot par *déjà*. P. 888. La langue moderne a conservé *da* : « C'est un habile homme *da*. » — « Beaux compaignons et beaux joueurs de quille *da*. » Rabelais, I, IV.

Nous avons rattaché à ce mot la forme *dia ;* Ch. d'Orléans n'écrit-il pas : Nennil *dya* (p. 20) ? Aucun des philologues dont nous avons cité l'opinion n'a fait ce rapprochement, et nous trouvons même que M. de Chevallet donne une origine

celtique à *dia*. L'assertion de Claudien, qui prouve que les muletiers gaulois avaient des cris différents pour faire aller leurs mules à droite ou à gauche, ne manque certes pas d'importance; mais le *dia*, dans la langue des muletiers et des charretiers modernes, veut dire tant de choses! Nous aimons mieux lui laisser, comme à *diva* et à *deu*, cette signification qui a tant de rapports avec la forme et avec l'expression latine *dic, age* (or sus, allons), que de lui chercher un sens et une origine dans le celtique *diou*, à droite, ou dans le grec *δικ*, de côté ou à travers. Cfr. de Chevallet, Élém. celt., p. 247.

DIVIERS, dur, cruel, difficile, v. 31036.

> Car ne savoient pas la *très-diviers* voie
> Où il ot mis Tangré.

C'est-à dire : Ils ignoraient le mauvais parti qu'il avait fait à Tancrède en le trahissant. Dom Carpentier cite au mot *Diversus* cette phrase de la chronique de S[t] Denis : Sentiles, qui fu moult d'autre manière que ses devanciers n'ot esté, car il estoit *divers* à sa gent meismes (liv. 5, c. 13); phrase qui correspond à celle-ci dans la chronique d'Aimoin : Qui dum multa in suos crudelia exerceret, etc., liv. IV, c. 25.

En voici d'autres exemples :

> Ne fu si *divers* tamps passé a des mois dix.
> (Bert. du Gues., II, 169.)

> Ne ne vit-on itel yver
> Ne si félon, ne si *diver*.
> (Dom Carpentier.)

DOCTRINER, enseigner, v. 189.

> Car par la fauseté qui son euer *doctrina*.

On disait également *endoctriner*, témoin le v. 163, et c'est ce dernier mot qui nous est resté. Dans Aubery le Bourg. les deux formes se rencontrent successivement :

> Vien çà, fit-il, si m'*endouctrine*...
> Par celui Deu qui tous les biens *douctrine* (p. 116).

Le bas lat. avait *doctrinare* dans le même sens. Voy. Ducange, Gloss. et sup. Le wallon *si docturner* a une tout autre signification, il veut dire se droguer, ou se servir du docteur (Grandgagnage).

DOIGNON, DONGNON, donjon, v. 2256, 7813, 15660.

> Ens ou maistre *doignon*.

M. Diez croit que ce mot vient de l'irl. *dûn*, d'où *dun-ion, donjon*. M. Zeuss, s'attachant surtout à la forme *dangio* qui est dans Orderic Vital, y reconnait l'irl. *daingean*, fortification. Ce n'est pas sur une forme particulière, mais sur l'ensemble des formes revêtues par un mot, que l'on doit baser une étymologie, et il faut tenir également compte du sens de ce mot. Or, si l'on trouve écrit *dunjo, dungeo*, on rencontre aussi *donjo, dongio, domgio, domnio, domniono*. La romane d'oïl a *dongeon, dongon, doignon, dongnon, dognon*, et la langue d'oc *donjon, domejo, dompnhon*. Quant au sens, Christine de Pisan s'exprime ainsi : « Tout ainsi que le *donjon* d'une fortrèce est assis en la plus fort place du chastel. » Charles V, 2[e] p., ch. I. Raynouard cite en outre cette phrase : « Milites, ocyus conscenso *domnione*, domo scilicet principali et defensiva, rebus suis diffidentes, decernunt intra se pacisci pro vita. » Act. SS., 24 juillet, t. V, p. 587. Il est bien difficile de ne pas admettre, après cela, le latin *dominium* pour origine de *donjon*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 71; Diez, Lex. etym., p. 609, v° *Dongeon*; Zeuss, Celtica, I, 30, et Roquef., Gloss.

DOIS, dais, baldaquin, Gilles de Chin, v. 5815.

> Puis s'en vont séoir à un *dois*.

La forme provençale est *deis* : « Asetzes los al *deis* reial. » Rayn., Lex. rom., III, 22. L'orthog. moderne existait dans l'ancienne langue :

> Totes les tables et le *dais* ont saisis
> Et Bordelois se sont entr'ax assis.
> (Mort de Garin, p. 11.)

Dois est l'orthog. la plus ordinaire :

> Alexandres descent devant le *dois* roial.
> (Rom. d'Alex., p. 12.)

> Devant le mestre *dois* servi Emînidus.
> (Ibid., p. 15.)

> Après fu Arristé assis au cor du *dois*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 82 v°.)

> Sisent au plus haut *doys* el faudestoes vernis.
> (B. de Seb., II, 149.)

L'auteur du Tristan en fait un mot féminin :

> Tries la chanbre est grant la *dois*. (I, 205)

On employait parfois cette expression figurément au lieu de très-haut :

> Or voil qu'il soit pendus et mis au plus haut *dois*.
> (B. de Seb., II, 207.)

Il est évident qu'il ne s'agit pas ici d'un dais, car l'auteur ajoute peu après que l'individu fut pendu aux créneaux :

> Encore estoit en vie li gloutons maléois,
> Mais il fu as crestiaus du palais maginois
> Pendus à une corde.

M. Michel a vu le sens de *dais* dans ce vers de la Chans. de Roland :

> E Guenes l'ad pris par la main destre al *deiz* (st. 37).

M. Genin, au contraire, a traduit : « Blancandrin prend Ganelon par un *doigt* de la main droite. » P. 43. Ces deux explications sont loin d'être satisfaisantes. Le roi Marsile ordonne à Blancandrin de lui amener Ganelon, et à son commandement, *al deiz*, Blancandrin va prendre le français

par la main droite. On disait dans l'ancien langage servir quelqu'un au doigt et à l'œil; c'est exactement ce que fait ici Blancandrin. Voy. H. Estienne, Conformité du franç. avec le grec, p. 37. Sur l'étym. de *dois*, *dais*, consultez Ducange, v^is *Dagus*, *Dasium* et *Deis*. M. Diez y retrouve le latin *discus*, it. *desco*, allem. *tisch*, table. Lex. etym., p. 605. C'est également le sens de *dagus* et de *dasium*. On a, en effet, parfois employé ce mot pour désigner la table; et M. P. Paris a proposé même de l'expliquer par mets (dapes):

> Mais Fromons fait les *dois* apparellilier.
> (Gar. le Loh., II, 178.)

M. de Chevallet, aime mieux voir dans *dais* le tudesque *dag*, *dak*, ce qui sert à couvrir. Élém. germ., p. 406.

Doleur, trahison, v. 30639.

> Comparer ly feray ceste *doleur* ombrage.

Du lat. *dolus*, dont il nous reste *dol*.

Dolouser, se plaindre, v. 15757.

L'auteur emploie ce verbe comme subst.: Laissiés le *dolouser*. On trouve ailleurs *doulouser* :

> Assés *doulouse*, assés lamente.
> (Gautier de Coinsy, II, 5.)

C'est le synonyme de *doloir* ou *douloir*. Voy. Roq.

Donner, v. 4605. — **Donra**, futur, v. 1212. — **Doinst**, sub. prés., v. 3871.

> Je vous pry que voeillés vostre foy flanchier
> De *donner* sauf-conduit ung homme que j'ay chier.

Donner quelque chose quelqu'un, c'est-à-dire à quelqu'un, est une locution qui mérite d'être notée.

Donoy, amour, plaisir, galanterie, v. 1320.

> S'as éut ung garçon û t'as pris ton *donoy*,

Prov. *domnei*, *dompney* : « E duy e duy fan lur *domney*. » (A. Daniel). Le *donoy* est la galanterie avec les femmes (*domne*). De là le prov. *domneiar*, l'esp. *doñear*, l'ital. *donnare*. La romane d'oïl avait de même les verbes *dosnoyer* et *donner*, ce qui fait dire à Tristan :

> Lassez-moi e Ysolt censiler,
> Je la sui venu *donner*. (II, 107.)

Dodneur signifie galant dans le même ouvrage (II, 20). Voy. aussi Rayn., Lex. rom., III, 69, et Diez, Lex. etym., p. 127, v° *Donno*.

Dont, d'où, v. 2917, 3312, 5009, 8230, 8757.

> Sire, *dont* venés-vous icy sy faitement?....
> Fu uns auteulx levés *dont* la messe ont cantée

Prov. *d'on*, *d'ont* ; anc. esp. *d'on*; esp. mod. *donde*, *de donde*; port., ital., *donde*. L'anc. franç. écrivait *d'unt*, *d'ond*, *d'ont* et *dom*.

> Et fu mis là *d'unt* il chaï (Rom. de Rou, v. 5627).

« La généalogie et antiquité *d'ond* nous est venu Gargantua. » Rabelais, liv. I, c. I.

> *D'ont* vient ce soleil de plaisance
> Qui ainsi m'esbluyst les yeulx?
> (Ch. d'Orléans, p. 52, édit. Champollion.)
> *D'ont* vient si faite déablie (Berte, p. 99).
> *D'om* es-tu, ladres? fait li rois.
> (Tristan, I, 179.)

L'adverbe *d'ont*, d'où, vient du lat. *de unde*. On a même dit *ont* pour *où* :

> N'iert la tor asses fort et haut,
> N'il n'i avoit pertuis ne faute
> Par *ont* il issir s'en déust,
> S'aide par defors n'i éust.
> (Chev. de la Char., p. 185.)

Tout cela nous aide à comprendre pourquoi *dont*, aujourd'hui simple pronom relatif, a été quelquefois employé dans le sens de l'adverbe *d'où* : « Une ville *dont* la liberté paraissait être bannie pour toujours. » Marmontel et Domergue. L'Académie et la grammaire, sans tenir compte de l'origine de *dont*, déclarent que ce mot ne doit jamais être employé, lorsqu'il s'agit d'un lieu quelconque, et qu'il est suivi d'un verbe qui marque l'action de sortir, de venir, etc. Dans ce cas, disent-elles, il faut employer *d'où*. On a oublié que *dont* fut originairement le synonyme de *d'où*.

Il n'est pas exact de dire comme M. Burguy (I, 162), que le mot *d'ont* ne passa de son sens primitif d'adverbe à celui de pronom relatif, qu'à l'époque des sermons de saint Bernard. Il est déjà employé ainsi dans l'hymne de sainte Eulalie :

> El li enortet *dont* lei nonque chielt (v. 13).

On lit aussi dans les lois de Guillaume, § 33 : « Sa terre *dunt* il est nez. » Et nous trouvons que la romane provençale l'a employé de même dans les deux acceptions. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 374-375; Diez, p. 242; Fallot, p. 310-319.

Dorblier. Voy. **Doublier**.

Dossière, coups donnés sur le dos, v. 33325.

> Là ont ly Sarrasin reçut mainte *dossière*.

Le prov. *dorsear*, du lat. *dorsum*, signifie rosser, bâtonner.

Dot, doit, v. 18585.

> Le boin roy Corbarant qui le *dot* gouvrener.

Cette forme de la 3e pers. sing. du prés. de l'ind. du

verbe *devoir* n'est autre chose que la prononciation du mot *doit* en rouchi. Prov. *deu.* M. Burguy ne l'a point mentionnée. Gram., II, 1.

Dou, du (de le), v. 3480.

On trouve d'abord en franç. la forme *del* comme dans l'esp., l'anc. port. et l'ital. Le normand en a fait *deu;* le bourguignon *do*, le poitev. *dau. Dou* est composé de *de lou.* Voy. Burguy, Gram., I, 47-49.

Douber (se), s'armer, s'équiper, v. 1628. Voy. *Adouber (s').*

Doublier, double, doublé, v. 13349, 30830.

Cent malles li trença de son haublert *doublier.*

On écrivait aussi *doblier* et *doblentin* ou *doublentin* :

Parmi les fortes malles de son aubere *doblier.*
(Rom. d'Alex., p. 85.)

Onques ne l'pot garir li haubers *doblentins.*
(Ibid., p. 120.)

La romane d'oïl emploie *doblier* dans le sens de *double*, tout à fait comme la provençale :

Tan tem qu'el dans fos *dobliers.*
(Rambaud d'Orange.)

Que trespasses l'ausber *doblier.*
(Lanfranc Cigala.)

Cadafalex *dobliers.* (Chron. des Alb., p. 468.)

Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 564, et Ducange, v° *Duplarius.*

Doubte, crainte, v. 7641. — Doubter, se doubter, craindre, v. 8000, 31515, 31794.

Pour *doubte* de flairier.
Je n'en *doubte* un bouton.
Se vous vous *doubtés* que n'alés le plour.
Florie qui forment se *douta.*

Le lat. *dubitare* a naturellement produit cette signification. Plaute n'a t-il pas dit : Quid istuc *dubitas* dicere? c'est-à-dire : Quid times ou vereris? Aussi voyons-nous la basse latinité en user de même: « Ego neque vos, neque excommunicationes vestras, appretior vel *dubito* unum ovum. » Acta Alexandri papae an. 1169. Les Italiens en ont fait *dottare*, craindre, et les provençaux *duptar, doptar.* Nos vieux mots *doubter* et *se doubter* ont fait place au verbe *redouter*, qui marquait la répétition. Cependant il en reste encore quelque chose dans *se douter*, pour dire : soupçonner, et dans *ne douter de rien*, c'est-à-dire ne rien craindre.

L'auteur de la Chans. de Roland écrit *duter :*

Li amirals il ne l'crent ne ne *dute* (st. 261).
Tempremont les r'arés, ne vous *dobtes* mie.
(Baud. de Seb. I, 11.)

Dou siége *doute*, si s'en vouro laisir.
(Gar. le Loh., I, 171.)

Cil est cels qu'il plus *dotet* (Tristan, I, 85).

« En cet état et cette *doute* les tint-il un grand temps. » Froissart, I, c. 99. « Je te *doubte* autant mort que vif. » Idem, III, c. 22. Voy. Ducange, v° *Dubitare*, et Rayn., Lex. rom., III, 86. M. Genin (Lang. de Molière, p. 129) trouve encore la trace de cette signification dans ce vers :

Sous couleur de changer de l'or que l'on *doutoit.*
(L'Ét., II, 7.)

C'est-à-dire : de l'or que l'on soupçonnait? Nicot traduit *doubter* par : hesitare, dubitare, vereri, timere.

Douc, doux, v. 11015.

My *douc* amy.

Cette manière d'écrire nous explique le féminin *douce.* L'*l* du lat. *dulcis* a disparu, comme dans le prov. *dos, dous*, et dans le port. *doce.* Cependant la romane d'oïl avait aussi la forme *dols* et même *doulc :*

Verais et *dols* et droituriers,
(Part. de Bl., I, 16, 17, 20.)

Je regardai lors son *doulc* vis.
(Froissart, III, 482.)

Le prov. et le cat. ont également *dolz* et *dols.* Voy. Rayn., Lex. rom., III, 65.

Doüée, épousée, fiancée, v. 34081.

Adont ariés m'amour
Pour faire vostre gré sycom vostre *douée.*

Bas-lat. *dotata :* c'est-à-dire la femme à laquelle on a constitué une *dot* ou assigné un *douaire.* Voy. Ducange, v° *Dos.* Le mot *douer* est encore usité dans ce sens.

Doutencion, doute, soupçon, v. 15401.

On trouve plus souvent *doutance*, prov. *doptansa.* De *dubitatio* vient *doutencion.*

Doy, deux, v. 5565.

Si faitement disoient li baron *doy et doy.*
(Baud. de Seb., I, 27.)

Contrairement à l'opinion de Fallot, p. 229, M. Burguy démontre que cette forme n'est pas particulière à la Bourgogne et qu'on la trouve également en Picardie. Gram. d'oïl, I, 108-109. Les formes prov. sont *duy, dos, doas.*

Drapiaus, driapiaus, linges, v. 7701.

Que trestous vos *drapiaus* aloit-on deskierant.

Ce mot indique plutôt des linges que des vêtements. (Voy. la note de M. de Reiffenberg). Le rouchi et le picard l'ont conservé dans le sens de langes d'enfant et dans celui de

linge de propreté à l'usage des femmes. « Le puis où Nostre Dame lava les *drapeaux* de Nostre-Seigneur J.-C. » Chev. au Cygne, p. 348. Le provençal *drapel* a entre autres significations celle que nous venons d'indiquer :

> Ela per se envelopet
> Son effan en *drapels* petits.
> (Rayn., Lex. rom., III, 77.)

Rabelais se sert de *drapeaux* pour chiffons, et Marot fait de même. Il faut joindre aux dialectes ci-dessus le berrichon et le normand. Voy. *Dras*.

Dras, habits, vêtements, v. 1872.

> D'un de ses chevaliers elle viesti les *dras*.

Le normand *dras* a aussi le sens de vêtements. C'est ainsi que l'on disait *viestir les dras* pour prendre l'habit dans un couvent :

> Moine l'ont fait, les *dras* li ont vestis.
> (Mort de Garin, p. 153.)
>
> Puis prenderoie *dras* d'une religion.
> (Baud. de Seb., II, 25.)

L'expression *être aux draps* de quelqu'un équivalait à : être au service de quelqu'un, parce que les maitres ou les seigneurs habillaient tous ceux qui les servaient.

En réalité le *drap* n'est autre chose qu'une toile, une étoffe quelconque. Dans Bauduin de Sebourc, lorsqu'Eliénor expose en public une toile sur laquelle est représentée la trahison de Gaufroi, quelqu'un lui demande :

> D'ont vous vient ce *dras*-là ?
> (Baud. de Seb., I, 64.)

C'est quelquefois une robe de femme :

> Tot après la ceinture li ont les *dras* copez.
> (Par. la Duch., p. 158.)

La pièce de soie noire dont à Bruxelles les femmes se couvraient généralement la tête autrefois, et à laquelle on donne le nom de faille, nous l'avons trouvée en usage il y a quelques années dans un village de l'Artois, où les paysannes l'appellent simplement un *drâu*.

Le bas-lat. *drappus* se rencontre déjà dans les notes tyroniennes (Ducange), ainsi que dans la loi des Allem. : « Si quis altero per mano aut per *drappo* iratus priserit. » Suivant M. Diez, l'opinion qui tire ce mot de l'allem. *trappen* mérite considération. Comparez l'anc. esp., l'esp. mod. et le port. *trapo*. Lex. etym., p. 127. D'autres, comme H. Estienne, ont mieux aimé chercher son origine dans le grec.

Drécier, lever, v. 7052.

> La pourre est *drécie*.

Le franç. mod. *dresser* ne s'emploierait plus ainsi. On dirait que la poussière s'est levée. Prov. et anc. cat. *dressar, dreiçar*. Voy. Rayn., Lex. rom., V. 73.

Droit, juste, précisément, en droite ligne, v. 30058.

> *Droit* en la tour David estoient y baron.

Les provençaux ont dit de même *dretz* comme adverbe dans le sens de tout à fait :

> Ne sai que tot quan fas es *dretz* niens.
> (Rayn., Lex. rom., V, 70.)

Dans les vers suivants *droit* a le même sens qu'aujourd'hui :

> *Droit* à Bieuvais m'alés esperonnant.
> (R. de Camb., p. 8.)
>
> *Dreig* vas els cavalcar. (Rayn., Lex. rom., V, 69.)

Droit-chy, droit-la, ici même, là-même, v. 1239, 22761, 32700.

> Et volés que soions de *droit-chy* départant.
> Je ne vic sy biel fait que j'ay véut *droit-là*.

L'auteur du Bert. du Guescl. a écrit de même :

> Je voi *droit-ci* venir d'un engloiś la façon. (II, 147.)

Le mot *droit-chy* nous rappelle le nom donné au patois que l'on parle dans le Hainaut français et dans une partie du Hainaut belge. Nous voulons parler du *rouchi*, mot qui est produit par aphérèse de *drouchi, dro-chy, droit-chy*. Voy. Hécart.

Droiturier, droit, juste, légitime, v. 756, 2153.

Des enfants *droituriers*. On a dit d'une manière absolue *le droiturier* pour désigner Dieu lui-même. Les Provençaux en ont fait autant : Jhesús *le dreiturer*. Chr. des Alb., p. 186. Comp. le prov. *dreiturier*, l'anc. cat. *dreturer*, l'esp. *derechurero*, et l'it. *dirilturiere*. Rayn., Lex. rom, V, 72.

Dromon, navire, v. 3971.

Pline donne le nom de *dromo* à un poisson d'une grande vélocité. C'est par une imitation semblable que sous Justinien on appelait de même des navires très-rapides. *Dromon* serait donc un mot grec.

> Il n'en i ad barge ne *drodmund* ne caland.
> (Ch. de Rol., st. 176.)
>
> Ses grands *drodmunz* en ad fait aprester.
> (Ibid., st. 185.)
>
> Que d'or plain un *dromon*
> Arai pour che marquiet faire délivrison.
> (Baud. de Seb., I, 17.)
>
> Qui lor nés lor abatent et froissent li *dromon*.
> (Rom. d'Alex., p. 77.)

Voy. la chronique de Ph. Mouskés; Ducange, v° *Dromones*, Gloss. et suppl , et Diez, Lex. etym., p. 610.

DRU, DRUIT, ami, amant, fidèle, v. 1958, 3751, 6076. DRUERIE, amitié, galanterie, v. 20064, 30693.

Que dame ne seroit de son *druit* asolée.

« Tes *drus* et tes amis » est une expression fréquente chez les trouvères comme chez les troubadours (prov. et anc. cat. *drut*) :

Sel amie e sei *drut*.
(Chr. des Alb., p. 44.)

Pren escarsetat per amigs e per *druda*.
(Guil. de La Tour.)

Si i serrunt vos *drus* e tus vos consilers.
(Trav. of Charl., p. 2.)

Pur vasselege suleie estre tun *drut*.
(Ch. de Rol., st. 150.)

Estre dois mes maris, je doi estre ta *drue*.
(Baud. de Seb., I, 66.)

Dans ce dernier vers la *drue* est plutôt l'épouse que la maitresse ou la fidèle; c'est que l'idée de constance n'était point alors séparée de celle d'épouse :

La fille au roi estoit sa *drue*,
A feme l'avoit espousée.
(Mouskés, v. 24026.)

Les trouvères donnent même ce nom à Hélène, la femme de Ménélas :

Quant Paris ot la biele Élaine
Ravie al port desous Mikaine,
K'il ot roi Ménélau tolue
Kui feme ele ot esté et *drue*.
(Mouskés, v. 50-53.)

Menelaus à qui je sui la *drue*.
(Destruct. de Troye.)

L'italien a gardé *drudo*, *druda*, qui étaient aussi dans l'anc. portug. Mais la signification de ces mots a varié singulièrement, la *drue* n'est plus qu'une concubine. Quelle distance entre la blonde Yseult, la *drue* de Tristan, et la *druda* italienne! Il est vrai que le cornouaillais *druth* a le même sens. Dans un capitulaire de Charles le Chauve les *drus* équivalent aux *féaux* : « Sine solatio et comitatu *drudorum* et vassorum; » et l'on trouve la même phrase dans la lettre de l'an 858, écrite à Louis de Germanie par les évêques de France.

Du mot *dru* on avait fait le subst. *druerie*, amitié, galanterie :

Adont se sont férut sans nule *druerie* (v. 30793).
Parloient d'amours et de grant *druerie*.
(Baud. de Seb., I, 57.)

Qu'il osast à ma suer mener sa *druerie*.
(Ibid., I, 90.)

C'est aussi le sens du prov. *drudaria*. Dans le bas lat., ce mot désigne une espèce de redevance que les condamnés payaient à la femme du juge ou du seigneur. Voir ci-après les autres acceptions et l'origine de ce mot.

DRU, DRUT, DRUIT, épais, serré, pressé, v. 868, 1713, 8841, 9316, 13439.

Alons et retournons parmi le foriest *drue*.
Tellement qu'il estoient si *drut* et sy sierré,
Que jusqu'en la rivière estoient avalé.
Et ly aultre venoient sy *dru* sur le sablon
C'on entrast dedens laux nient plus que ung buisson.
Plus *druit* voient quariel que plueve ne de vent.
Il n'en fuissent venus saluer les plus *drus*.

Le franç. moderne et plusieurs patois ont conservé ce mot dans le sens d'épais, serré. En rouchi, par exemple, la *druté* d'une toile est lorsque le fil est serré; la *druté* du blé, lorsque les tiges sont trop rapprochées. L'auteur des Remarques sur le dict. de l'Acad. prétend qu'on ne peut pas dire du blé, qu'il est semé *dru*, attendu que l'on sème épais ou clair, mais non pas *dru*. Pour lui, du blé bien *dru* est du blé dans un bon état de végétation. Nous pensons qu'il s'est trompé. Le mot *dru* exprime les deux idées. Il est vrai que l'anc. langage disait *dru* pour gras, bien portant, gaillard, en bon état : *endruire* signifiait engraisser, *desdruire* avait le sens de maigrir. L'Académie a mentionné cette acception du mot *dru*, dont M. de Chevallet a signalé plusieurs exemples; mais elle a bien fait aussi de rappeler l'autre. Les vers de notre auteur prouvent l'ancienneté de cette signification. Et Froissart lui donne-t-il un autre sens quand il dit : Et *dru* semées sont les tours (Gloss. de Buchon)? Cette phrase prouve que le blé peut être semé *dru*. Nous lisons aussi dans les Vœux du Paon, MS. :

D'une part et puis d'aultre vinrent *drus* comme paille (f° 130 r°).

La Fontaine a employé ce mot figurément :

De telles gens il est beaucoup
Qui prendroient Vaugirard pour Rome,
Et qui, caquetant au plus *dru*,
Parlent de tout et n'ont rien vu (liv. IV, 7).

En picard *dru* veut dire bien portant, fort; mais être dans son *dru*, c'est être dans l'embarras. Il y a encore là une métaphore.

Rabelais se sert de *dru* dans le sens de dodu, bien nourri, et dans celui d'épais : un homme sain et *dru*, IV, 17; sus l'erbe *drue*, I, 4. Les dents *drues* dont parle Marot sont des dents serrées, ou bien des dents fortes et vigoureuses, mais non des dents pointues :

Celui qui siffle et a les dents si *drues*
Mordra quelqu'un qui en courra les rues.
(Rabelais, de Le Duchat.)

L'expression provençale ferir *drut*, qui veut dire frapper vigoureusement, selon Raynouard, pourrait signifier aussi

frapper à coups pressés, à coups redoublés. Lex. rom., III, 79.

M. Genin dit qu'on n'assigne pas d'étymologie à *dru*, et il croit que *dur, dru, rude*, sont trois prononciations diverses d'un même mot, obtenues par la transposition de l'*r*. Variat., p. 360. C'est faire peu de cas des autres acceptions du mot *dru*.

M. de Chevallet pense que *dru*, ami, fidèle, favori, vient de l'allemand, et que *dru*, gaillard, bien portant, fort, gras, vient du celtique. Il ne dit rien de *dru*, serré, pressé, abondant. P. 249 et 410.

M. Diez réunit en un seul article toutes les acceptions du mot *dru*, et de même que M. Diefenbach, il cherche à lui donner une seule origine. Ils essaient de montrer les rapports qui peuvent se trouver entre le goth. *druds*, l'anc. h. allem. *trût, drût, drûd;* l'anc. flam. *drut, draut, druyt*, qui expriment l'idée de l'ami, du confident, du favori; et d'un autre côté le cambr. *drud*, qui signifie robuste, hardi, le gallois *drûth*, qui veut dire éveillé, gaillard, et le breton *drûs, drû*, qui a le sens de gras, gros, fort, de même que le nouv. prov. *dru*. Peut-être l'adjectif *dru* se rattache-t-il à l'islandais *driugr* et au suéd. *dryg*, qui réunissent toutes les acceptions du mot français, acceptions qui se retrouvent aussi dans l'adj. grec *ἁδρός*: il y a, du reste, une affinité évidente entre ce dernier et les adj. isl., suéd. et franç. Henri Étienne y avait songé. Conf. du lang. fr. avec le grec. Voy. Diez, Lex. etym., p 128; Diefenbach, Goth., II, 678-679, et Rayn., Lex. rom., III, 78.

DUIRE, caresser, conduire avec la main, v. 3487.

> Et les *duist* douchement et les va enseignant.

De même dans la Chanson de Roland :

> Si *duist* sa barbe, afaitad sun gernun (st. 15 et 60).

M. Diez a fait remarquer que *duist* ou *doist* vient de *duxit* et non de *docuit*. Lex. etym., p. 610.

Le français mod. a gardé ce mot avec le sens de plaire, convenir; le rouchi et le picard en ont fait autant. Le wallon l'écrit *dûre*, synonyme du franç. mod. La romane d'oïl disait, comme la langue d'oc, *duire* pour conduire, élever : « Si il l'a jeune, il la *duira* et ordonnera à sa volonté. » Froissart, Gloss. de Buchon.

> L'ensenhaments e l' pretz e la valor
> M'an si mon cor *duit* de belha parla.
> (Rayn., Lex. rom., III, 84.)

DURÉ, endurci, cruel, opiniâtre, v. 13780, 15077. Voy. ADURÉ.

DUREMENT, adv. superlatif, v. 5675, 6278, 13495, 15617.

Durement grande; liés en fu *durement;* qui haute est *durement*. Le provençal s'exprime de même :

> *Duramen* ama Dieu, aiso creats.
> (Gerard de Rossillon.)

Le moy. h. allem. *harte* et l'anc. h. allem. *harto* sont employés avec la même signification.

M. Genin cite plusieurs exemples des poésies des trouvères, entre autres :

> Il n'en i a chevaler ne barun
> Qui de pitet mult *durement* ne plurt.
> (Roland, st. 174.)

> Tuit cil qui ce miracle oïrent
> Moult *durement* s'en esjoïrent.
> (Gaut. de Coinsy, I, 11.)

Suivant lui, *durement* est le même mot que *rudement*, dont l'Académie autorise l'usage, le même que *druement*, qui n'a pas encore été fait, dit-il. Roquefort dit pourtant qu'aimer *druement*, c'est aimer de grand amour.

Cfr. D. Carpentier, v° *Duriter*.

DURFÉUS, misérable, infâme, v. 7563.

> Pourquoi n'est chils pendus
> Qui tray la cité? il est bien *durféus*.

Roquefort cite quelques exemples de ce mot, qu'il tire de Gautier de Coinsy, liv. I, c. 30; liv. II, c. 14. Les passages donnés par M. de Chevallet, d'après M. Jubinal, appartiennent aussi à Gautier de Coinsy. Voici trois exemples d'autres auteurs :

> Par foi! dist Bauduins, je sui bien *durféus!*
> (Baud. de Seb., I, 570.)

> Las! pour coi me randi? Jou sui trop *durféus*.
> (Ibid., I, 571).

> Qui là vot estre preus tantost fu connéus...,
> Et le couart clamé chétif et *durféus*.
> (Vœux du Paon, MS. f° 16 v°.)

M. de Chevallet est le seul qui ait traité ce mot. Suivant lui, nous devrions aller chercher son origine dans le tudesque *dürftig*, l'angl.-sax. *thurfende*, pauvre, nécessiteux, besogneux; le goth. *tharfan*, être dans l'indigence, etc. Élém. germ., p. 411 (Voy., sur les dérivés du goth. *thaurban*, Diefenbach, II, 695-697). Ne serait-ce pas, au contraire, un mot de composition purement romane? Le patois garde encore l'expression *durmené*, qui répond assez bien à *malbailli*. *Durféus* n'équivaudrait-il pas à *durféuez* (durum feudum habens)?

DUTÉ, redouté, v. 4030. Voy. DOUBTE, DOUBTER.

E.

E, et, v. 34770.

> Cras e grant.

Cet exemple isolé d'une orthographe très-ancienne n'est peut-être qu'une erreur du copiste. On trouve écrit simultanément *e, et,* dans l'hymne de sainte Eulalie, dans les lois de Guillaume et dans les fragments de Valenciennes. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 382. Le provençal écrit de même *et, e;* l'ital. *ed, e;* le cat., l'esp. et le port. *e.*

E-car, donc, v. 20763.

> Aby, roys débonnaires, *e-car* nos secourrés,
> Car de Ihérusalem avons les murs troés.

Car dans le sens de donc a déjà été remarqué. Il se présente ici avec une particule explétive, comme dans le rouchi *e-tout* dont on a fait *itout.*

Eces, ainsi (?), v. 19700.

> Ne onceques à nul jour ne m'en fist mencion
> Ne pourcacha *eces* nostre sauvation.

Nous avons conjecturé que ce mot était ici pour *einsin,* ainsi, que l'on trouve écrit *eissinc,* Par. la Duches., p. 45, et *ansinc,* Chev. de la Char., p. 77. Il faut pourtant ajouter que l'on trouve *enceis* dans la Chanson de Roland. Notre mot *eces, ences,* veut peut-être dire auparavant, antérieurement.

Édefiier, établir, bâtir, v. 20266, 23089.

> Et que cascun ait bien sa garde *édefiie*....
> En fist dus Buinemons églises *édefis.*

Prov. *edifiar.* Dans le second exemple cité, la rime a empêché l'auteur de se soumettre à la grammaire, qui exigeait *édefiies.*

Effondrer, renverser, précipiter, v. 419, 23505, 29128.

> Dedens une rivière noyés et *effondrés.*
> *Effondrent* bechinés, desrompent haubregons.
> Éracles vient sur ly, *effondrer* le cuidoit.

C'est encore la signification du français moderne. Prov. *esfondrar,* du lat. *fundus.* Rayn. Lex. rom., III, 359; Diez, Lex. etym., p. 150, vº *Fondo.*

L'auteur d'Aubery le Bourg. emploie *effondrer* au propre et au figuré dans la même page :

> Quant cest mur n'est nulle part *effondré*...
> Encor n'en ai mon trésor *effondré* (p. 109).

Effondres, ouragan, écroulement, v. 15202, 29497.

> Qui ès nos se féry com *effondres* bruiant.

Nous avons écrit *effoudres,* en le rapprochant du mot *foudre.* Il nous semble que c'est une erreur. M. Buchon fait dire de même à Froissart : « Une *effoudre* et un orage si grand descendit du ciel. » Gloss. Dom Carpentier, vº *Fulgetra,* cite ces deux phrases : « Uns *effoudres* féry si durement la mère de l'enfant. » — « Tantost commença à toner et à *effoudrer* si durement que toute la terre en crolloit. » M. de Reiffenberg a préféré lire dans Mouskés :

> Quar *effondre* ne le tonnoile
> Ne crient-il tant comme le roi (v. 21944).

Et le manuscrit des Vœux du Paon donne d'une manière très-certaine *effondres* au lieu d'*effoudres :*

> Parmi le pré herbu com *effondres* bruioit (fº 5 vº).
> Floridas vit le cop com *effondre* avaler (fº 65 vº).

Le vers suivant prouve que l'on prononçait quelquefois *effondrés :*

> Sambloit uns *effondrés* qui ciet sur le caucie (v. 15202).

Il nous parait difficile de ne pas rattacher *effondres* à *effondrer.* Ce mot n'exprime-t-il pas l'idée de renverser, précipiter, et cette idée ne convient-elle pas à tous nos exemples? Quant à *foudre,* il vient du prov. *foldre,* et ne parait pas avoir eu de dérivé dans cette langue. Au pis aller, il pourrait y avoir ici une confusion de deux termes, qu'on aura pris souvent l'un pour l'autre.

Efforciement, voy. Effroïcement.

Effraéement, avec effroi, v. 20023.

Adverbe formé du verbe *effraer :* « Tel paor avoit-il que Nostres Sires *se effraast.* » St-Graal, cité par Roquef. Le prov. écrit *esfreyar,* et même *esfreidar,* ce qui nous mène tout droit au lat. *frigidus.* Voy. Diez, Lex. etym., p. 634.

Effroïcement, avec violence, avec effort, v. 20018, 20024, 23466, 34924.

L'orthographe de ce mot nous engagerait à le rapprocher du verbe *défroisser,* si le copiste n'avait écrit au v. 34935 :

> Va férir le soudant sy *efforciement,*
> Le roy et le ceval contre le tierre estent.

Effroïcement serait donc le résultat d'une transposition de lettres, et nous devrions y retrouver le provençal *esforsiuament* et notre verbe *efforcier* (Mouskés, v. 26361). M. de Reiffenberg n'ayant pas mis de tréma sur l'*i,* propose au vers 5767 de lire *bien et efforcement;* au vers 6597, il ne voit

plus la nécessité de le changer à cause du tréma; au vers 11107, il imagine une conjecture nouvelle : *effroieément;* et enfin au vers 13462, il propose *efforcéement*.

EFFROIER (s'), s'effrayer, v. 7177.

> A Buinemont a dit : Biaux oncles, ne t'*effroie*.

Formé naturellement du subst. *effroi*, *esfroi*. Voy. *Effraéement*.

EL, EIL, autre chose, v. 1297, 1299, 8453, 10574, 15525, 16689, 16746, 23950, 34082. — Gilles de Chin, v. 2639, 2705.

> Godefroys ne vint pour *el* en ce pays.
> N'alons *el* demandant.
> A riens *el* je ne bée.
> Et d'un et d'*eil*.

Bien des éditeurs se sont trompés sur la valeur de ce mot. M. de Reiffenberg lui-même a proposé de lire au v. 8453 : *je l'* ne voel demander, au lieu de : *el* ne voel demander. Dans le Part. de Blois, I, 67, au lieu d'écrire :

> Et violt dormir, n'a d'*el* mestier,
> (Il veut dormir, et n'a pas besoin d'autre chose)

on a écrit n'a *del* mestier, qui ne signifie plus rien. Si l'on s'en tenait au glossaire de M. Charrière, les vers suivants n'auraient aucun sens, attendu qu'il traduit notre mot par *lui* ou *elle* :

> Et Bertran li a dit : *El* ne veill demander.
> (Bert. du Gues., I, 52.)
> Et pour ce et pour *el* s'en ala retournant.
> (Ib., I, 99)
> De ce que fera-on, quand il ne puet estre *el* ?
> (Ib., II, 248.)

On pourrait citer de nombreux exemples du mot *el*, notamment dans Mouskés, v. 10301, 12189, 21642, et dans Baud. de Seb., I, 226, 360, II, 66, 39, 365.

> Or me dis ton cas.
> — *El* ne quiers (Rithmes et ref. tourn., p. 113).

Dans les Lois de Guillaume, § 38, on lit : « Quant per *ele* ne pot eschaper. » C'est une orthographe dont il n'y a guère d'exemple. On trouve plus fréquemment la forme prov. et l'anc. esp. *al* (lat. *aliud*), qui dans l'anc. cat. fait *als* :

> Or penst du maneeier, car il en ert tout *al*;
> Ains que miedis soit verra tel enseignal.
> (Vœux du Paon, MS., f° 13 v°.)

Quant à *else*, qui serait identiquement le même qu'en anglais, faut-il admettre avec M. Michel qu'il se présente dans ces vers?

> Yseut, par cest mien chief le bloi
> N'*else* voudroit avoir pensé.
> (Tristan, I, 174.)

M. Burguy n'en a pas fait mention, non plus que des formes *ele* et *eil*. Gram., I, 167-168.

Dans son édition de la Chans. de Roland, p. 387, M. Genin a cité plusieurs exemples donnés par M. Michel, mais non toujours expliqués par ce dernier. On ne peut trop appuyer sur la nécessité qu'il y a de faire la plus grande attention à ce mot. Faute de le comprendre, on court de véritables dangers, et l'on s'expose à faire dire à un auteur tout le contraire de ce qu'il a dit. La chronique de Reims contient les détails de l'entrevue qui eut lieu entre Louis VIII et le faux Bauduin, et on y lit la conversation suivante : « Biaus niés, dit Bauduin au roi, vous aiés boine aventure de Diu et de sa mère. Voirement sui-je chou, et tout che deveroit mien estre, se on me faisoit droit. Mais me fille me veut désireter, ne ne me veut connoistre à père. Si vous pri, biaus niés, que vous m'aidiés me droiture à garder. » — « Chertes, dist li rois, pour *el* ne sui-je chi venus. » C'est-à-dire : je ne suis pas venu ici pour autre chose.

Dans cette réponse toute simple, un historien fort recommandable de la Flandre a vu de la perfidie, et oubliant le sens du mot *el* il a traduit : « Certes, repartit le roi *avec une dissimulation perfide*, ce n'est pas pour *elle* (pour votre fille) que je suis venu ici. » On voit que le vieux français a parfois de petits mystères que les historiens les plus savants ne doivent aucunement dédaigner. Comparez l'ancien flamand *el*: iemand ou niemand *el*, quelqu'un ou personne d'autre (Kilian). Voy. Diez, Lex. etym., p. 9, v° *Al*, et Rayn., Lex. rom., II, 43-44.

ELASCION, v. 5144.

Le MS. porte simplement *lascion* :

> Vos fais est tous jugiés par vostre *lascion*.

M. de Reiffenberg a cru pouvoir écrire *élascion* qu'il traduit par hauteur, arrogance. C'est plutôt *lascion* pour *relascion*. Rapprocher ce vers des vers 5189 et suiv.

ELLE, aile, v. 2140, 34734, 34737.

> Leurs *elles* eslever et vers luy avoyer.
> Leur *elle* s'y montoit, de ciertain le créés,
> A XL mil-homes.

Froissart écrit de même *èle*, *elle*, *esle*, dans les acceptions diverses du lat. *ala* et de notre mot *aile*, ainsi que dans le sens de largeur. « Les archers sur *èle* et les gens d'armes au front. » Gloss. de Buchon. Bailler les *elles* ou les *ellées* à un cheval, se disait jadis d'un cheval qu'on lançait au grand galop. Rob. Estienne, dict. de 1536, v° *Admittere*.

EM, en, voy. EN.

EMBATRE (s'), pénétrer, avancer, v. 1933, 9097, 16601, 22621. — EMBATRE, enfoncer, Gilles de Chin, v. 2394.

> A! Dieux, dist Mauquarés, où me sui-ge *enbatus* ?
> Je me suy *enbatus* en une gent faée.
> S'est li fers *embatus*.

Antr'iax s'est Gilles *enbatus*
L'espée traite. (Gilles de Chin, v. 2171.)
Li rois avoit un bon destrier
En païs n'i avoit tant cher,
Tant fort, tant isnel, tant amblant,
Tant hardi, ne si *embatant*,
Bons a espès et bons au cler.
(Gilles de Chin, v. 2259.)

Si fiert un turc, c'une bracie
De la lance el cors li *embat*.
(Ibid., v. 2394.)

Où me sui-ge *enbatus* peut signifier, à la rigueur : où me suis-je fourré (Reiffenberg); mais on ne saurait lui donner le sens d'*arrêté*, comme l'a fait l'éditeur du Garin :

En port se sont et *embatu* et mis.
(Gar. le Loh., II, 136.)

En Normandie s'*enbatent* un mardi.
(Ibid., I, 69.)

Nous doutons qu'on doive même expliquer le provençal *embatre* par battre, attaquer, élancer (Rayn., Lex. rom., II, 200); et ce vers :

S'es per forsa *embatutz*, irats, ples de felnia,

ne veut pas dire : Il s'est *battu* par force, triste et plein de chagrin; mais comme l'écrit M. Fauriel : Indigné, plein de fureur, il se précipite de force. Chr. des Alb., p. 88-89. Nicot explique de même notre verbe *embattre*. Où M. Champollion fils a-t-il trouvé que *s'embat* signifiât : combat, marche, te seconde? Poésies de Charles d'Orléans, Gloss.

C'est un mot assez ancien dans notre langue, et qui se trouve également dans l'ital. et dans l'anc. esp. Henri Estienne prétend que l'italien a pris son verbe *imbattere* au v. fr. *embattre;* il en eût dit tout autant de l'esp. *embatir,* s'il y avait pensé. Précell. du lang. franç., p. 283. Tant il y a que le verbe *embatre* est dans la Chans. de Roland :

Sun bon espiet enz el cors li *enbat*.
(Édit. Genin, p. 107; Michel, st. 94.)

Nous le trouvons aussi dans plusieurs autres ouvrages :

En lor forfait sont *enbatu* et mis.
(Mort de Garin, p. 80.)

Henris assemble qui sor ax s'*enbati*
Et il i fu baltement recoilli.
(Ibid., p. 66.)

Et Rigaut sist el destrier arrabi,
Des esperons le commence a ferir;
En la grant presse durement l'*enbati*,
Et fiert Guillaume, le seignor de Monclin.
(Ibid., p. 61.)

Qu'un chevaliers grigois est entr'eulx *embatus*.
(Vœux du Paon, MS. f° 93 r°.)

Mon cuer
Est avoec le vostre vraiement *embatus*.
(Baud. de Seb., I, 47.)

Plus de paume et demie li *embat* le taillant.
(Ibid., I, 246.)

Henri Estienne cite également le roman de la Rose et celui de Perceforest ; nous y ajoutons le rom. de Rou, le rom. de Renart, I, 258, II, 259, la chron. de Villehardouin, celle de Mouskés, v. 2016, celle de Bertr. du Guescl., I, 172, et enfin celle de Froissart (gloss. de Buchon). Henri Estienne pensait que nous ne devrions plus nous servir du verbe *s'embattre,* pour ne pas avoir l'air de faire un emprunt à la langue italienne. Quoique l'on ait suivi son conseil, il nous est pourtant resté un souvenir de ce vocable dans l'expression *s'abattre* : L'épervier *s'abattit* sur sa proie. Une volée de pigeons *s'abattit* sur mon champ, etc. On aurait écrit autrefois : *s'embatit.* Cependant les provençaux disaient déjà *s'abater* il y a bien longtemps :

Ins els valats s'*abaton* (Chr. des Alb., p. 34).

L'étymologie de ce mot est assez transparente. *S'embattre* veut dire *se battre* ou *se frapper dans,* et nous trouvons en effet que les trouvères ont employé comme synonyme le verbe *se férir :*

Atant *se sont féru* an l'estor plus plenier.
(Chans. des Sax., II, 62.)

Autresi com carreax d'arbeleste d'estant
Se fièrent an la presse trestuit communément.
(Ibid., II, 73.)

Entre françois *se fièrent*, main cop i ot donné.
(Chans. d'Ant., I, 179.)

Entre aus *se fiert* li Loherens gentis
Come faucon entre oisillons petis.
(Gar. le Loh., II, 189.)

Raynouard a de même placé le prov. *embatre* parmi les dérivés du verbe *batre* (lat. *batuere*, Plaute, Cicéron, Suétone). Voy. *Esbatre*. On trouve se *r'embatre* dans Gilles de Chin, v. 4994, comme ailleurs *se reférir*. M. Brun, trompé par la forme du subjonctif : *qu'il s'embache*, a imaginé le verbe *s'embacher* (Roisin).

Embatu (subs.), domaine, v. 95.

Damoiselle, dist-il, se je suy venus chi
Sur le vostre *embatu*, bielle, tant vous en di :
Se la tierre est à vous, vous le tenés de my.

C'est ainsi que le roi Oriant répond à Béatrix, qui se plaignait de le voir chasser dans ses forêts et sur ses terres. Votre *embatu*, c'est-à-dire le pays où vous vous êtes *embatue*, celui sur lequel vous vous êtes *abattue*, vous ou vos ancêtres, et dont vous êtes dame et maitresse. A-t-on jamais désigné plus brutalement le titre de propriété des premiers conquérants de la Gaule?

Embler, enlever, v. 1960.

Et des kaines *emblées* à vii enfans tolus.

Mot qui est resté dans la langue des chasseurs, et qui existait encore au xviie siècle dans le sens général de *dérober :*

« L'avoir d'autrui tu n'*embleras*, ne retiendras à escient. » .

Où prent-on tant d'argent qui ne le va *embler*.
(Baud. de Seb., I, 82.)

D'ordinaire s'*embler* veut dire s'esquiver, se dérober:

Par une viés posterne s'en est des turs *emblés*.
(Chans. d'Ant., II, 33.)

Et quant Rou, ki s'en fu *emblés*,
Se fu à sa gent rasamblés.
(Mouskés, II, v. 15555.)

« Deux cents archers, lesquels s'étoient *emblés* de leur garnison de Calais. » Froissart, gloss. de Buchon.

Reprenez ce larron souspir
Qui s'est *emblé* soudainement
Sans congié ou commandement
Hors de la prison de Désir.
(Charles d'Orléans, éd. Champ., p. 81.)

On appelait un *regart emblé*, ce que nous nommons un coup d'œil à la dérobée :

Li penser amoureus et li regart *emblé*
D'uns vers yeulx et rians par débonnaireté.
(Vœux du Paon, MS. f° 105 r°.)

Toutes ces acceptions se retrouvent dans le prov. et l'anc. cat. *emblar, enblar*, ital. *involare;* et ce dernier nous montre même l'origine de ce mot, qui est le lat. *involare*, voler, dérober. Le bas latin *imbulare* (MSS. de la loi salique) a servi d'intermédiaire à la forme florentine *imbolare*, contractée dans le prov. *emblar*. M. de Chevallet a mieux aimé voir dans ce mot le latin *ablatus*. Élém. lat., p. 148. Voy. Diez, Lex. etym., p. 614, et Rayn., Lex. rom., III. 112.

EMBRASSER, embraser, v. 1579.

Maintenant le verrés ardoir et *embrasser*.

Le redoublement de l'*s* entre deux voyelles est une des règles du rouchi. M. de Reiffenberg a remarqué dans notre roman *baissier* pour *baisier*. Ne pourrions-nous donner aussi comme exemple le verbe *brasser* qui s'est formé du bas-lat. *brasiare*, et où le redoublement de l'*s* a été conservé? Au lieu d'*embraser* on lit *esbraser* dans les Livres des rois, p. 307. Le prov. a de même les formes *embrasar* et *esbrasar*. L'italien dit *abbragiare*, et l'esp. *abrasar*. Diez, Lex. etym., p. 66.

EMBRIEVER, rédiger, mettre par écrit, v. 1205.

Metés en un escript et l'alés *embriéver*.

Le bas lat. *inbreviare* et même *breviare*, signifie entre autres choses *in breves redigere, describere*. Du lat. *breve* vient notre mot *bref*, prov. et cat. *breu, brieu;* esp., port., ital. *breve;* et certains savants ont eu tort de lui supposer une origine germanique (allem. et flam. *brief*.) Voy. Kilian. Mouskés a employé *embriever* comme notre auteur :

Turpins, l'arcevesque de Rains,
Ki semons i fu premerains,
Nos tiesmogne par escriture
Et l'uevre et toute l'aventure;
Quar il *embrieva* de sa main
Et le premier et le darrain (v. 8150-8155).

EMBRONCIET, EMBRONCIÉ, triste, morne, baissé, caché, v. 15854. Gilles de Chin, v. 4982.

Tout furent *embronciet* d'anoy et de tourment.

Ce mot dont le primitif est *embrunc, embron*, a des significations diverses, et son origine est assez contestée. Laissons le latin *obumbrare*, dont parle Roquefort et auquel a pensé M. P. Paris (Gar. le Loh., II, 130). La Monnoye propose *imbricare*, couvrir de tuiles, et M. E. Johanneau pense de même, en alléguant que le mot *embruncher* est un terme de charpenterie, qui se dit proprement des chevrons, des solives, etc., qu'on attache au faîte. « Le reste estoyt *embrunché* de guy de Flandres à forme de cul de lampes. » Rabel., I, 53. « Du lict au solier qui estoyt *embrunché* de sapin fait à queues de lampes. » Rab., II, 14. Le Duchat préfère *lambruscare*. M. Diez voyant d'abord dans ce mot le sens de penché, le rapproche du lat. *pronus* au moyen d'un verbe *impronicare*, synonyme de *clinicare*. D'autres se contentent de trouver à *embruncher* un air de ressemblance avec *rembrunir*. Tout cela, on le voit, est peu concluant. Examinons les acceptions du mot. *Embron, embronciet*, ont eu dans la langue d'oc et dans celle d'oïl le sens de triste, pensif :

Molt est *embrons* l'empererès Pepins.
(Mort de Garin, p. 280.)

Li autre s'en tornèrent desconfit et *enbron*.
(Chans. d'Ant., I, 204.)

Wistaces estoit moult dolans et *embrons*.
(Baud. de Seb., I, 129.)

Mentre que ela m fes semblant *embrons*.
(A. Daniel.)

Ara vau *embrones* et enclis.
(Aimeri de Bellinoi.)

Quant l'entend Charle, mult est curecez,
Pur franceis qui l'oïrent mult est *embrunchez*.
(Trav. of Charl., p. 2.)

Per us o dic *embroncatz* cossiros.
(B. Brunet.)

Aubery l'ot, la chière a *embruncie*.
(Aubery le Bourg., p. 85.)

Mais il pourrait se faire que ces mots ne signifiassent triste, pensif, que par extension, et que leur sens primitif fût incliné, penché, comme l'a cru M. Diez :

Li emperère en tint sun chef *embrunc*.
(Chans. de Rol., st. 15.)

Je me ere bien desguisédé,
Cum vus me aviez mandé,
Le chef teneie mult *embrunc*.

(Tristan, II, 128.)

Paien i bassent lur chef e lur mentun;
Lor helmes clers i suzclinent *enbrunc*.

(Chans. de Rol., st. 237.)

Il est vrai que dans ces derniers vers M. Genin a traduit: « Leurs heaumes clairs *dévotement* s'inclinent; » mais a-t-il eu raison? Chans. de Rol., p. 276. Dans ce passage du roman de Renart *embrunché* veut dire également *baissé* :

Moult par est dolant et pensis,
Son visage *embrunché* tenoit (III, 342).

Toutefois il vaudrait peut-être mieux expliquer ce mot par voilé, caché. Les exemples qui suivent le font supposer : « Et de ses mains me tenoit la teste et les yeux *embrunchez* et estoupez, si que je n'avoye l'aise de veoir ni oyr. » Alain Chartier, p. 263. Lorsque Bauduin de Sebourc déguisé en religieux s'apprête à confesser les jeunes filles, le trouvère nous dit :

Et Bauduins s'assist, soy prist à *embronchier;*
Les pucelles li viennent devant agenouiller.

(Baud. de Seb., II, 115.)

Lorsque le roi Richart va être découvert par ses ennemis, Ph. Mouskés écrit également :

Et quant çou entendi li rois,
Moult s'*enbronça* et asoupli (v. 19949).

Dom Carpentier nous dit aussi, v° *Embrum*, qu'*embruncher* un chaperon, c'est l'enfoncer sur les yeux. D'où il résulte qu'un chaperon noir *embruncquié* (voir mes Notices et extraits de manuscrits, 1853, p. 289), veut dire un chapeau à larges bords couvrant la figure, tel qu'on en portait dans les cérémonies funèbres.

Le voici expliqué mieux encore ;

Floridas se redrece, si va à lui chapler,
Et de la pesant mache i si grant cop donner
Que le hiaume li fait ens ès yeux *enbrucer*.

(Vœux du Paon, MS. f° 65 v°.)

Ostez vos chape, li quens Fromons a dit,
Moult vous vois ore *embrunchiés* et pensis.

(Garin le Loh., II, 130.)

La chronique de Hainaut dit dans le même sens : « Il couvrit sa face et se *embrungea*. » III, CXLII, f° 94. Cette acception est aussi dans le provençal :

Trembla de felnia sotz son elme *embroncat*.

(Chr. des Alb., p. 442.)

D'après toutes ces citations on a vu comment peut être expliqué ce mot; mais il est des circonstances où le sens reste vague, par exemple dans ces vers :

Li Braibençon...
S'estoient mis en une rue;
Mais nus dez nos ne les remue,
Car il sont iluec *enbronciê*.

(Gilles de Chin, v. 4062.)

Dans la chronique en prose *embronciê* est rendu par *embusqué :* « Au milieu en une bien large rue estoient *embuschiés* grant foison arbalestriers et crennequiniers. » P. 171. Il est vrai que dans l'embuscade on se couvre et l'on se cache; nous revenons donc à l'une des acceptions du mot. La Vierge, suppliée par une religieuse que le diable entraine dans le puits profond de l'enfer, refuse d'abord de la secourir, puis, en considération de sa piété passée, elle l'arrache des mains du malin esprit :

Mais errament s'est *embronchie*
Nostre Dame dedens ce puis;
Et si li dist : Soffrir ne puis
Qu'en ses puis-ci soiés périe.

(Gautier de Coinsy, MS. n° 10747, f° 59 v°.)

Notre-Dame s'est *embronchie* dans ce puits, c'est-à-dire qu'elle s'est abaissée, qu'elle s'est laissée descendre : acception un peu étendue, mais que l'on retrouve à peu près dans ces vers de Mouskés :

Là ù il torne son ceval
Les fait tous *enbroncier* aval (v. 30112);

« Il les fait tous pencher aval; » et dans ceux-ci :

Pour ce que Cassamus li ot tel cop paie
Que sour l'arçon devant le virent *embronchie*.

(Vœux du Paon, MS. f° 40 v°.)

Le rouchi *ête embrunqué* a gardé quelque chose de cette acception, M. Hécart le traduit par : être enfoncé dans la boue, et métaphoriquement être mêlé dans de mauvaises affaires. Ce dernier sens est aussi celui du berrichon *embrunché*, qui nous rappelle le bas lat. *embrum*, affairé, cité par Ducange. Le picard *embrungner* veut dire couvrir, et le normand *embrunchir*, devenir sombre, se rembrunir. Enfin le bourguignon *ambrunché* s'explique par fâché, de mauvaise humeur :

Quant ai serò d'autre par *ambrunché*....
Ai ne porò de rire s'ampoché.

(Noels bourg. Epologie.)

Mais que signifiera cette expression : Être *embronciê* d'orgueil et de fierté?

Et ne fait nul semblant qu'il en soit esmaiés.
Derière tous s'est mis ès estriers aficiés,
D'orgueil et de fierté, sos son elme, *embronciê*,
Grose lance en son pug dont li fiers n'est vidé.

(R. d'Alex., p. 171.)

N'est-ce pas simplement : ayant sous son heaume un air *rembruni*, renfrogné par l'orgueil et par la fierté? A toutes les conjectures étymologiques, cela peut nous faire ajouter l'ital. *broncio*, colère, *imbronciare*, se fâcher, auxquels n'a pas songé M. Diez. Lex. etym., p. 614.

ÉMIANT (?), v. 15582.

Maint pierle d'*émiant* dont l'èvre fu jolie.

M. de Reiffenberg a proposé de lire *amiante*, ce qui semble un peu hasardé. Peut-être faut-il lire pierle d'*eimant*, c'est-à-dire de diamant. Voy. AIMMANT.

EMPAICIER, accuser, attraire en justice, v. 1691, 5373, 19723.

De tout çou que j'ay dit de nouviel et de viés
Est li corps de la dame à droit *empaieciés*.
Je m'en cuide très-bien issir sans le dangier
Dou Soudant qui me voet ychy *empaicier*.
Se vous ne congnissiés, volant la baronnie,
La traïson de quoy elle est *empaiecie*.

Bas lat. *impechiare*. « Et promisit regi Navarrae quod nunquam eum *impechiaret* pro morte dicti Caroli de Hispania, etc. » Ducange. M. de Reiffenberg a eu tort de n'y voir qu'un équivalent de notre verbe *empêcher*. L'*impechiamentum* n'est pas la même chose que l'*impedimentum*, et il s'exprime quelquefois par *impetitio*. Sur l'étymologie du mot *empêcher* voy. Diez, Lex. etym., p. 247, v° *Pacciare*. Ce savant propose le verbe *impactare*, fréquent. d'*impingere*, et il fait remarquer à ce sujet le prov. et le cat. *empaitar*. Les formes *empachar*, *empaichar*, de l'esp. et du prov., n'ont rien qui contredise cette origine. C'est le prov. *faita*, *faig*, du lat. *facta*, *factum*, et le verbe *afaitar*, *afachar*. Cfr. le wallon *Épaser* (Grandgagnage).

EMPAINDRE, pousser, frapper, v. 15203, 29515, 30831. — S'EMPOINDRE, s'avancer, Gilles de Chin, v. 2109.

La lanche ly *empaint* et son bras ly deslie.

Ce mot est réellement le synonyme d'*enbatre* et de *férir*.

Od sun espiet l'anme li getet fors;
Empeint le ben, fait li brandir le cors.
(Chans. de Rol., st. 91.)

Et con il cuid l'escu prendre,
Li cuens ne li lait pas entendre,
Empaint le arière par vertu
Et vait ester devant l'escu.
(Part. de Bl., I, 144.)

Tutes ses os ad *empeintes* en mer.
(Chans. de Rol., st. 185; p. 425 de l'éd. Genin.)

En haute mer *s'empoignent* pour l'ost plus eslongier.
(Chans. d'Ant., II, 184.)

Si bien lor vint la cose à point
En haute mer se sont *empoint*.
(Gilles de Chin, v. 2109.)

Dans les livres des Rois, p. 387, *empeindre aval* a tout à fait le sens du latin *impingere*, ruer et jeter contre (Tétraglotton), qui est au reste son étymologie. Cfr. le prov. *empenher*, *espenher*, *enpendre*, et le cat. *empenyer*. Rayn., Lex. rom., III, 114-115.

Le subst. *enpainte*, choc, est formé de ce verbe : « A la première *enpainte* fu ochis li sires de Biaujeu. » Corp. Chr. Fland., III, 179. C'est l'équivalent du prov. *empencha*, *empeincha*. La forme *enpoindre* a trompé Fallot, qui l'a expliqué par : Porter un coup de la *pointe* d'une arme aiguë, et qui a vu dans *enpaindre* un autre dialecte, p. 536. Buchon a cru de même qu'*empoindre* signifiait frapper en piquant (Gloss. de Froissart).

EMPÉIREMENT, empirement, détérioration, v. 28138.

C'y méteray la main, se je puis, tellement
Que nuls homs n'y pora mettre *empéirement*.

Ce n'est pas la mesure qui a fait allonger le mot au trouvère, car on lit aussi dans Tristan *empeirer* pour *empirer* :

Tristan ne puet fors *empeirer* (II, 80).

Voy. plus loin *Enpierier*.

EMPIÉTRER, impétrer, v. 15626.

Pour *empiétrer* secours à la paienne gent.

Le prov. et l'anc. cat. ont aussi les formes *impetrar* et *empetrar*; esp. et port., *impetrar*; ital., *impetrare*.

EMPLAIDER, mettre en cause, traduire en justice. Gilles de Chin, v. 4255.

Un siens oncles l'en *emplaidoit*;
Tolir li veut sa tenûre.

Implacitare (Ducange). « De ço ne me poez *emplaider*. » Lois de Guil., § 38. Ce mot dérive de *plait*, *plaid*, dans lequel il faut reconnaître le lat. *placitum*, décret. Quelquefois *emplaider* veut dire simplement adresser la parole :

Et li traïtres l'emprent à *emplaider*.
(Aubery le Bourg., p. 76.)

EN, ENT, END, de cela, de là, en (pronom et adverbe de lieu); EM devant un mot commençant par un *b* ou un *p*.

Cascuns vous *em* prie (v. 10069).

Le mot *en* se joignait autrefois au verbe et s'employait par tmèse, mais non d'une manière absolue. Voy. Genin, Variat., p. 237. Ainsi on pouvait aussi bien dire : Cuidiés-vous l'*en porter ?* que : L'*en* cuidiés-vous *porter ?* (v. 32048) Notre mot s'*en fuir* lui-même subissait la disjonction : *Fuit s'en* Ernaus (R. de C., p. 115) ; per lui ne *s'en est fui* (Lois de Guil., § 4). A l'impératif on mettait d'ordinaire *en* après le verbe : *Fuit t'ent* en sus de moi (Rom. de Mahom., 140).

Les trouvères écrivaient donc comme aujourd'hui : Alons-nous-*ent* (v. 861); alés-*ent* (v. 1064); alés-vous-*ent* (v. 2328); dittes-nous-*ent* (v. 6716); laissiés-*ent* le parler (v. 15306); faittes-*ent* vostre gré (v. 15347); vieng-t'*ent* en la cité (v. 17793); conselliés-m'*ent* (Part. de Bl., I, 135); va-t'*en*

(liv. des Rois, p. 53). Ce dernier ouvrage présente cependant *en va* pour *va t'en* (Ibid.).

Contrairement à la règle moderne, *en* se mettait aussi après le verbe, à bien d'autres temps que l'impératif :

Donai lui feme et fis *ent* conte.
(Part. de Bl., I, 125.)

Vet s'en le trot et l'ambléure.
(Rom. de Renart, I, 151.)

Vait s'en Raoul poingnant à esperon.
(R. de C., p. 58, 87.)

Vass'ent Karenlouet à pié et sans destrier.
(Bertr. du Guesc., II, 59, 61.)

Notre auteur écrit d'après cette règle *vont s'ent* (v. 15327) pour *s'ent vont*. Mais nous retrouvons ailleurs l'usage d'aujourd'hui : Au soudant *en* irés (v. 6379) ; en Gabaa Benjamin *s'en alad* (liv. des Rois, p. 44) ; lai ù il *en vait* (Ser. de St Bern.).

Fallot, recherchant l'origine des formes diverses du mot *en*, a cru que l'on pouvait soupçonner une communauté entre *en*, *ent*, *end*, adverbes de lieu, puis prépositions, et la forme pronominale *en* dans toutes ses acceptions (p. 363). Il pense donc que le rôle primitif de ces mots a été celui d'adverbe de lieu, et qu'on peut le rapprocher du latin *intus*. C'est une erreur que M. Diez et M. Burguy n'ont point commise. Pour eux *en*, *ent*, *end*, *int*, ne doivent pas être confondus avec *ens*. Si ce dernier vient d'*intus*, les autres viennent du lat. *inde*, et ont toujours été soit adverbes de lieu, soit pronoms.

Nous sommes tombés, à propos de *ent*, *end*, dans une méprise qu'il faut rectifier ici. Au lieu de voir un *d* euphonique dans les expressions *d'aller*, *d'avoir*, etc., nous reconnaissons que c'est simplement la particule pronominale *end* pour *en*. Voy. D'ALLER.

Nous *end* avons bonne venjanche.
(Lai d'Ignaurés, 462.)

Plus n'*end* arés parole aperte.
(Ibid., 643.)

Les autres *end* a fait garnir.
(Ibid., 252.)

Cfr. Diez, Lex. etym., p. 194, v° *Indi*.

L'adv. *ent*, inde, se trouve en composition dans le vers que voici :

En Normandie et là par-*ent*.
(Mouskés, v. 17175.)

Nous devons aussi confirmer la conjecture que nous avons faite sur le vers 23354 :

Et s'a *laiss'ent* derière pour la ville gaitier.

EN (préposition) ; **EM** devant un mot commençant par *b* ou *p*.

En n'est pas autre chose que la prép. *in*. Raynouard a indiqué les nombreux rapports de cette préposition dans la provençale et dans les autres langues néo-latines. Quant à sa forme, on trouve dès l'origine *in* ou *en*. On a remarqué, par exemple, que le copiste des Serments avait d'abord écrit d'ist di *en* avant, et qu'il a ensuite surchargé pour écrire *in*. Dans l'hymne de sainte Eulalie on trouve alternativement *in* et *en* : *En* ciel, *en* l'fou, *in* figure de colomb (v. 6, 19 et 25). Il en est de même dans la Passion du Christ et dans la vie de saint Léger. Les Lois de Guill., au contraire, ne présentent que *en*. Le cat., l'esp. et l'anc. ital. écrivent *en* ; le port. *em*. L'it. mod. ne connait plus que *in*. Lex. rom., III, 118 et suiv.

Devant un *b* ou un *p*, *en* se changeait en *em* :

Em priant nostre Dame (v. 2518).
Et *em* bras et *em* piés (v. 10002).
Em plus d'une lieuée ne dist ne o ne non (v. 3054).
Em plor coupes met-on vin.
(Part. de Blois, I, 34.)

Cette remarque ne s'applique pas à la langue provençale d'une manière identique. On y trouve aussi *em*, mais sans égard pour les lettres qui suivent. Rayn., Lex. rom., III, 124.

EN, on. Gilles de Chin, v. 4318.

Ains lor fait-*en* le camp widier....
En lor a dit que caseum face
Au miex qu'il puet.

Fallot et, d'après lui, M. Burguy, ont remarqué cette forme picarde, suivant toutes les analogies de ce dialecte, qui changeait l'*o* et l'*a* de Bourgogne en *e* muet. La Touraine, l'Anjou et le Poitou ont adopté cette orthographe. Gram. de la lang. d'oïl, I, 177. M. Genin l'a signalée dans le langage de Martine (Femmes sav., II, 5), et il fait remarquer de plus que, reléguée chez le peuple depuis le XVIIe siècle, elle était encore, au XVIe, en usage à la cour et chez les mieux parlants, témoin la grammaire de Palsgrave. Lang. de Molière, p. 146. Froissart dit aussi *an* pour *on*.

ENARMES, courroies du bouclier. Gilles de Chin, v. 5088.

Saisi l'escu par les *enarmes*.

Peut-être ne faut-il pas confondre les *enarmes* avec la *guiche* ou *guige*. Ces deux parties sont bien distinctes dans les vers suivants :

Si fiert Emenidus sus la targe florie
Que sous la boucle li a trancé et percié :
La *guige* en est routé et l'*enarme* faillie.
(Dom Carpentier, v° *Giga*, 3.)

La *guige* est dérompue et l'*enarme* falie.
(Rom. d'Alex., p. 183.)

La *guige* nous paraît être la courroie plus ou moins ornée, par laquelle le bouclier se suspendait au cou :

Fiert Craton en l'escu dont li *guige* est d'orfrois.
(Rom. d'Alex., p. 431.)

La *guiche* fu d'un palle frois
Bien taillié d'or sarrasinois.
(Dom Carpentier, v° *Giga*.)

Escu ot d'or à un lioncel bis,
Parmi la *guige* à son col le pandi.
(Ibid.)

Les *enarmes*, au contraire, servent à passer le bras pour tenir le bouclier dans l'attente du combat. Le chevalier qui va au-devant de l'ennemi saisit les *enarmes*.

Et n'i avoit celui n'ait l'*enarme* saisie.
(Rom. d'Alex., p. 465.)

Lance droite sor feutre et l'*enarme* en la main.
(Ibid., p. 114.)

Cette partie était d'une importance capitale; aussi voit-on, dans la Chanson d'Antioche, les croisés occupés à *enarmer* leurs boucliers, à brunir leurs heaumes et à fourbir leurs épées (II, 186). Un écu devait être surtout bien *enarmé*.

Et prent l'escu qui bien fu *enarmés*.
(Raoul de Camb., p. 169.)

On tire ce mot du lat. *arma* (bas-lat. *inarmare*). Peut-être n'est-il pas étranger à l'allem. et au flam. *arm*, bras.

Enbarer, enfoncer, frapper, v. 27383.

Sur l'arçon par derière telement l'*enbara*
La cielle et le ceval à moitiet ly coppa.

L'esp. *embarrar*, dans le sens de gâter, et notre franç. mod. *rembarrer*, repousser violemment, semblent un souvenir de ce mot dont le radical est *barre*. M. Raynouard a mentionné aussi le prov. *embarrar*, enfermer, clore; ital., *imbarrare*. Quoique ces mots semblent avoir un sens un peu éloigné de celui d'*enbarrer*, ils sont évidemment de même origine. *Enbarrer* une épée ou un couteau dans le corps, n'est-ce pas en effet l'enfermer pour ainsi dire dans la plaie?

Parmi le haterel li *embarra* le branc.
(Baud. de Seb., I, 246.)

C'est-à-dire il lui planta son branc comme une barre dans le cou. Froissart a dit de même : « Il lui *embarra* son coutel au cors. » Gloss. de Buchon. Au passif ce mot signifie être poussé, être frappé :

Sanglans estoit ses halbers doblentins,
Et *enbarrés* li hiaumes poitevins
Et embuigniés des cos qu'il avoit pris.
(Mort de Garin, p. 168.)

De le mache de fer le féri li marchis
Pardessus le hiaume : . . . .
Tous li fu *embarrez*.
(Baud. de Seb., I, 105.)

Enbauffemés, embaumé, v. 28704.

S'aportoient le piêre où ly roys fu posés,
Qui fu devant Damas moult bien *enbauffemés*.

Mot corrompu par les copistes. Il devait s'écrire *enbaussemés*, du bas lat. *imbalsamare*. Roquef. donne *embauffumé*, fâché, étourdi, étonné. En terme de charbonnage, *embaumé* veut dire asphyxié, suffoqué (Delmotte).

Enbusque, enbusquement, embuscade, v. 17146, 17156. — Enbusquier, embusquer, v. 2165.

S'embusquer, c'est proprement se cacher derrière des taillis, des bois :

En un bruillet les a fait *embuschier*.
(Garin, cité par Ducange, v° *Broilum*.)

Cfr. l'it. *imboscare*, l'esp. et le prov. *emboscar*, dont la racine est le bas lat. *buscus*, *boscus* (allem. *busch*). Diez, Lex. étym., p. 63, v° *Bosco*.

Ençainte, femme grosse, v. 18255.

Pour tant qu'*ençainte* sui, illuec me menoit-on.

M. Genin prétend que ce mot ne pouvait s'employer sans régime (Illustration de 1853); notre exemple prouve le contraire. Celui de Parise la duchesse, cité par Ducange, prouve seulement qu'on en usait avec ou sans régime :

Je sui de vous *ançainte*, de verté le sachiez.

Il en est de même de celui-ci :

Eliénor la Belle qui clère ot le fachon,
Qui toute estoit *enchainte* d'Esmeré le baron
(Baud. de Sebourc, I, 190.)

Dans les lois de Guill., § 35, on trouve *enceintiée* sans régime. Ce mot ne vient pas du lat. *inciens*, comme le croit M. de Chevallet, Élém. lat., p. 139, mais bien de *incincta*, non cincta, parce qu'elle est sine cinctu, remarque Isidore (Duc.). Ne me puis *ceindre*, dit une femme grosse. Fab. IV, 275. Voy. Diez, Lex. etym., p. 193.

Encant, enchant, enchantement, conjuration, v. 3604, 10729; encanterie, idem, v. 9959; encanter, ensorceler, v. 854.

Lat. *incantamentum*, *incantare*; prov. *encantamen*, *encantar*; ital. *incanto*, *incantar*; esp. *encanto*, *encantar*.

Por oevre d'anemis va faire son *encant* (v. 10729.)

L'éditeur du Bauduin de Sebourc a lu *enrauter* pour *encanter*, t. I, p. 318 : Tu me vas *enrautant*.

Encaukier, enkaucher, enquaucer, poursuivre, v. 6252, 6321, 6324, 13367, 27404; encaucer, encaucher, idem, Gilles de Chin, V, 2461 et 2470.

« Moult en ocist en fuiant; il les *enchausa* jusques à un fleuve qui est apelez Hester. » Rec. des hist. de Fr., III, 164.

Paien s'enfuient cum Damnes Deus le volt,
Encalcent Franc e l'emperère avoec.
(Roland, st. 265.)

E l'emperère asez l'ad *enchalcet*.

(Ibid. st. 196.)

Atant s'en sunt fuiant turnez
Le rei l'en *enchauça* essez.

(Frag. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, II, xxxi)

C'est l'ital. *incalciare*, *incalzare;* anc. esp. *encalzar;* prov. *encaussar*, qui veulent dire être sur les talons (*calx*); bas lat. *incalcare;* rouchi, *encacher*. Comme subst. l'anc. fr. avait *encals, enchalz, enchaus;* l'anc. esp. *encalzo;* l'anc. port. *encalço;* le prov. *encaus*. Voy. Dom Carpentier v° *Encausar*.

Et vit l'*enchaus* et la fière envaïe.

(R. de C., p. 93.)

Li *enchalz* duret d'ici qu'en Sarraguce.

(Rol., st. 266.)

Voy. Rayn. Lex. rom., II, 351; Diez, Lex. etym., p. 193. Froissart écrit *enchas :* « Là eut cette journée grand *enchas* et dur. » Gloss. de Buchon.

ENCIÉRI, chéri, renchéri, v. 6294, 27100.

Et tant que la vitaille leur fu si *enciérie*....
Uns aultres cevaliers l'ara sy *enciérie*
Que l'escoufflés veura en faire départie.

Du lat. *carus* le prov. a fait *car* et le rom. *ker*, *kier* ou *cier*. C'est de cette dernière forme qu'est venu *enciérir*, auquel notre auteur donne tour à tour le sens de *chérir* et celui d'*enchérir*, qui se confondaient pour lui dans un seul mot.

ENCLIN, soumis, v. 7302.

O lui xx mille turs qu'à lui furent *enclin*.

On trouve ordinairement *étre aclin* ou s'*acliner* dans cette acception. Pourtant le prov. écrit s'*enclinar* pour s'*aclinar* avec le même sens :

Mon regne e ma terra, tot cant a mi s'*enclina*.

(Vie de St Honorat.)

C'est à dire tout ce qui se courbe ou s'incline devant moi. Voy. *Acliner* (*s'*) et *Cliner*, pour l'étymologie de ces mots.

ENCLINÉE, salutation, v. 12670, 22329, 20891, 34037. — ENCLINER, saluer, v. 2306, 4179. Voy. *Cliner*.

Et quant Gaufrois le voit, si li fist *enclinée*.

(Baud. de Seb., I, 14.)

Les mots ital. *inchino*, *inchinata*, *inchinare*, répondent au subst. et au verbe. Je citerai comme exemple le vers de Frugoni :

Eccellenza, l'inchino et la man baciole.
(Excellence, je vous salue et je vous baise la main.)

ENCLOANT, enfermant, resserrant, v. 30597.

Uns aultres nous revient fièrement *encloant :*
Ensy fûmes-nous pris, com je vous vol contant.

Part. prés. du verbe *enclore*, prov. *enclaure*, lat. *includere*.

Or en alés
Delà outre che bos, et autour revenés
Derière cheste gent et si les *enclos;*
Je lor serai devant et mes riches barnés.
Se les poés *enclore*, desconfier les verrés.

(Baud. de Seb., I, 151-152.)

Peut-être avons-nous eu tort de tirer *cloant* du prov. *clavar* et du lat. *clavis*, et vient-il simplement de *claudere*, clore. Cependant il est bien difficile, dans les vers qui suivent, de ne pas voir le verbe *encloer*, prov. *enclavar :*

Se Dex n'en pense, Hues iert mors o pris,
Anqui l'*encloent* si mortel anemi.

(Mort de Garin, p. 129.)

Qu'on les compare avec cette phrase prov. : « Et *enclaveron* lo en i loc, si que aqui foron tuich tres pres. » Rayn. Lex. rom., II, 408.

ENCOMBREMENT, embarras, obstacle, v. 3668, 28105; ENCONBRIER, idem, v. 23617; ENCOMBRER, embarrasser, v. 28181.

L'Académie mentionne encore les mots *encombre*, *encombrement* et *encombrer*. Seulement ces derniers mots ne désignent qu'un embarras matériel. Quant à *encombre*, il est, dit-elle, familier. La Fontaine lui a donné le sens qu'avait autrefois le mot *encombrier*. Perrette, la laitière,

Prétendait arriver sans *encombre* à la ville.

(Liv. VII, fab. 10.)

L'anc. français désignait par ces mots des embarras ou des gênes tant morales que matérielles.

Or serai-ge retés de tel *encombrement?* (v 28105)
Qui dit qu'entre bouche et quillier
Avient souvent grant *enconbrier*.

(Rom. de Ren., I, 153.)

Je ne voel mie vostre foi *encombrer*.

(Mort de Garin, p. 73.)

Oez, seignurs, quel pecchet nus *encumbret*.

(Rol., st. 2.)

Péchiés *encombre* l'omme.

(Baud. de Seb., II, 349.)

Tantost chevalier descochent,
D'ambedeus pars poignent et brochent :
Li un por celui descombrer,
Et li autre por *encombrer*.

(Chev. de la Char., p. 160.)

Le prov. a de même les substantifs *encombre, encombrier*, *encombrament* et le verbe *encombrar*. Raynouard fait dériver ces mots du latin *cumulus*, prov. *comol*, franç. *comble*. M. Diez est du même avis, et fait de plus remarquer l'esp. *cumbre* et le port. *comoro, combro*, moy. lat. *combrus*. Lex.

rom., II, 451; Lex. etym., p. 106, v° *Colmo*. Voy. notre mot *Combrer*, et Parise la duchesse, p. 166.

ENCONTRE, rencontre, v. 2293, 2722, 12884, 17354.

Pis vault uns *encontres* c'uns agais qui atent.
Or ont trouvé *encontre* merveleus et pesant.

Ce mot nous est resté dans l'expression *à l'encontre* et dans le mot composé *malencontre*, que l'Académie a fait féminin malgré son orthographe *mal encontre*, mauvais encontre, comme à la *male* heure, à la mauvaise heure. En provençal *encontre* est aussi masculin :

Bon *encontre* m don Dieus e bon intratge.
(G. Faidit.)

De même pour le cat. *encontre*, l'esp. *encuentro*, le port. *encontro* et l'ital. *incontro*. Formé du lat. *in* et *contra*.

ENCONTRER à qqn., le rencontrer, lui venir encontre, Gilles de Chin, v. 5339.

Bien puet cil estre en aventure,
Cui il premiers *encontterra*.

Cela nous explique l'expression encore usitée : *aller à l'encontre*. Comparez le prov., le catal., et le port. *encontrar*, et l'it. *incontrare*. Rayn., Lex. rom., II, 470.

ENCOR, maintenant, à cette heure, Gilles de Chin, v. 4761.

A ses sergans luès demanda
Se li mangers est *encor* fès.

Notre moderne *encore* devrait être accompagné ici d'une négation, et il faudrait dire : Si le manger n'est pas encore fait. La locution du trouvère constituerait une faute. C'est que les règles de la grammaire s'accordent rarement avec la logique des mots : on a oublié que celui-ci vient de *hanc horam*, à cette heure.

ENÇORCERER, ensorceler, v. 283.

Ele a fait le mien fils si fort *ençorcerer*.

L'étymologie exige *ensorcerer*. Le changement des liquides a seul produit *ensorceler*. On en trouve la preuve dans le rouchi *sorchèle*, *sorcèle*, pour sorcière. C'est de ce féminin que l'on a fait *sorcellerie*, pour qu'il fût en rapport avec le verbe. On disait autrefois *sorcerie*. M. Hécart pense que *sorcheron* est un diminutif de *sorché*, sorcier.

Ch'est sans doute un *sorcheron* d'amour.
(Chans. lill.)

Il s'est trompé. Le *sorcheron* est un philtre, un breuvage amoureux : « Laquelle sorcière tout incontinent tua le crapaud et le desmembra par pièces, et de ce feit un *sorceron* avec autres diables qu'elle y meit; puis bailla le *sorceron* à une jeune fille qu'elle avoit. » Monstrelet, an. 1460, cité par D. Carpentier. Tous ces mots viennent du lat. *sors* et du bas lat. *sortiarius*, *sorceria*, etc.

ENCOSTE (D'), auprès de, v. 4715, 6268, 11241.

Hues s'est d'*encoste* lui mis.

D'encoste est une imitation de l'anc. esp. *de costa* et de l'it. *di costa*. Le prov. disait simplement *costa* ou *de costa*; lat. *juxta*. Villehardouin et Joinville écrivent *de coste* lui, *decoste* nous, comme l'ital. et l'anc. esp.; Froissart écrit *d'en coste*. Notre auteur ne s'en est pas tenu à *d'encoste*, il lui a fallu *par d'encoste* :

Dolans fu Goulias quant son sane voit kéir,
Qui *par d'encoste* ly ly feit le pret rougir (v. 11241).

On lit simplement *encoste* dans les vers suivants :

Le vavasors dist à son hoste
Qui deles lui seoit *encoste*.
(Chev. de la Char., p. 82.)

Atirée ont mainte litière
Encoste, devant et derière.
(Mouskés, v. 8949.)

ENCOUPER, accuser, inculper, v. 1229.

Combatre à Mauquaret qui sa mère *encoupa*.

Lat. *inculpare*, prov. et anc. cat. *encolpar*, anc. esp. *enculpar*, ital. *incolpare*. — Battre sa *coulpe*, signifiait battre son *mea culpa*, autrement dit s'accuser.

ENCRASSIER, engraisser, v. 1344.

Tu es plus gros que lonc, qui t'a fait *encrassier*?

Voy. notre mot *Cras*. Wallon, *écrâhi*, *écrauchi*. Grandgagnage, 1re partie, p. 133. Le rouchi et le picard ont gardé *encrachier* et *encrassier* :

I sé à fachon le secret
Pour *encrachier* des vaques.
(Chans. lill.)

En rouchi les graissiers sont des *crachiers* ou des *crassiers*, et un *craché* est une lampe de cuisine. A Namur, on dit *cracet*; à Liége *crèsè*. Ces noms proviennent de l'huile qui est grasse. L'anc. fr. avait aussi *craisset*, anc. angl. *cresset*, lumière de nuit.

ENCRIESMÉ, criminel, scélérat, v. 22001.

Bien l'ont réconforté ly *encriesmé* félon.

C'est une locution qui parait stéréotypée. Voy. par exemple la Chanson de Roland :

Sus cel n'en at plus *encrismé* félun.
(Edit. Michel, st. 92; p. 103 de l'edit. Genin.)

Taisiés, dit Bauduwins, fel, *encriémé* félon.
(Baud. de Seb., II, 365.)

Quar toudis le porsivent li *encriémé* félon.
(R. d'Alex., p. 499.)

Que Turc ne nous sourprenent, li *encriesmé* félon.
(Chans. d'Ant., I, 120.)

Tuit en morront li *encrimé* baron.
(Raoul de Cambr., p. 99.)

La forme *encriesmé* vient du radical *criesme, crieme,* pour crime. Comparez le prov. *encrimar*, accuser, inculper. Rayn., Lex. rom., II, 518.

Encroer, encruer, accrocher, pendre au croc, v. 6722, 25063.

Et il m'euist pendut et *encroët* au vent.
C'om doit ung mal laron as fourques *encruer*.

Roquefort a traduit ce mot d'abord par crucifier, puis par accrocher. M. de Reiffenberg, après avoir adopté le premier sens dans Mouskés, v. 25460, est revenu à l'autre dans notre roman, v. 6722. On peut en voir dans Ducange, Gloss. et Suppl., d'assez nombreux exemples. Il répond évidemment au bas lat. *incrocare* de la loi salique. Accroché d'abord, le patient restait ensuite pendu :

Que il ne fust pendus et avant *encroés*.
(Par. la duch., p. 19.)

Encrouer se retrouve dans le pat. normand; il y revêt même la forme d'*encrucher* (dép[t] de l'Orne), et ces deux mots viennent, ainsi que les autres, du primitif *croc,* et non du lat. *crux*. M. Diez fait remarquer que *croc* est un mot particulier aux dialectes des langues germaniques et celtiques; M. de Chevallet l'attribue exclusivement au tudesque. Élém. germ., p. 404.

Endité, informé, instruit, v. 1019.

Et par ces fais ichy et par l'enhortement,
Dont il fu *endité* chasque jour grandement

Joinville écrit *enditier*, qui reproduit assez exactement le lat. *indiciare*, indiquer. Mouskés, comme notre auteur, écrit *enditer :*

Tot son voloir ot *endité* (v 21752).

Et Froissart, qui emploie aussi ce mot, préfère *enditter* (gloss. de Buchon). Il serait possible néanmoins qu'il y eût deux formes, l'une venant d'*indiciare* et l'autre d'*indictare* En anglais on écrit *to endite* aussi bien que *to indict*.

Endraichier, relever, redresser, v. 2863.

L'emperère l'*endraiche*, ou il voloit ou non.

M. de Reiffenberg a cru que ce mot voulait dire : l'*apostrophe*. C'est une méprise. Au moment dont il s'agit le Chevalier au Cygne s'approche de l'empereur, devant lequel il s'incline humblement; mais le monarque ne le laisse point longtemps dans cette position et il l'*endraiche,* c'est à-dire, il le relève. Cette forme *endraichier* doit être comparée avec le prov. et le cat. *endressar,* redresser.

Endroit de, à l'égard de, vers, v. 4575, 8984.

Cascun *endroit de* lui dont il estoit ouvrier.
Là fiert cascuns le sien *endroit de* se partie.

Le prov. *endreit* ne prend point la prép. *de : endreit* me; *endreg* vostre pretz. Rayn., Lex. rom., V, 75. La romane d'oïl a fait quelquefois de même : *endroit* lui, Fabl. et contes, nouv. rec., I, 16.

Or ad li quens *endreit* sei ases que faire.
(Chans. de Roland, st. 155.)

Si l'a oeis devant le roi
Qui grant joie en a *endroit* soi.
(Part. de Bl., I, 21.)

M. Burguy cite des exemples en langue d'oïl, avec ou sans la prép. *de*. Gram., II, 350.

Endroit (chy), ici même, v. 7535.

Qui m'a esté par vous *chy-endroit* destinée.

On a conservé en patois l'expression *droit-chy*, qui n'est pas autre chose, et dont nous avons parlé. *Endroit* voulait dire primitivement en face, devant, et par conséquent *chy-endroit* devrait signifier ici en face. *Droit-chy*, *chy-endroit* expriment en effet l'idée d'un lieu en face de celui qui parle.

Trait soi plus près de la parol,
Met son œil *endroit* la crevace.
(Fabl. et contes, IV, 337.)

En ès le pas. Voy. ès le pas (en).

Enfance, v. 21979.

Mahom! dist li soudans, vécy grande meskance!
Ahy! roys Sustamans, qui a *fait telle enfance?*
Dist ly roys Sustamans: ly crestiien de France
Cornumarant ont pris et mis en leur poissance.

Faire enfance est une expression qui parait quelque peu étrange, quoiqu'elle soit mentionnée par l'Académie avec le sens de puérilité dans les exemples que voici: C'est une vraie *enfance;* faire des *enfances*. On la trouve dans d'autres ouvrages assez anciens :

Et quant la chose fu aperte,
Li roi Artus de sa grant perte
Fu si de maltalent espris
Et dist qu'il a trop mespris,
Por ce qu'il n'est qui les resqueue.
S'a dit que Kés a fet la queue.
Ce dist par coroux et par ire.
Mais Gauvains li commence à dire
Au boen roi son oncle, en oiance :

« Sire, fet il, molt grant *enfance*
Avez *fet* et molt me merveil. »
(Chev. de la Char., p. 10.)

Sire, che dist Gaufer, car *fachons bone enfanche:*
Mandés che fel bastard qui nous fait destourbanche,
Je li ferai bouter un espoy en sa panche.
(Baud. de Seb., II, 240.)

Moult m'esmervel par quel *enfance*
M'avés guerpi tant longement
Et vos terres et vostre gent.
(Part. de Bl., II, 145.)

Les troubadours ont aussi employé cette locution singulière :

Amicx, quan se vol partir
De si dons, *fai gran efansa.*
(G. Faidit : Sitot ai tarzat.)

Quelquefois le mot *enfance* est accompagné d'un autre verbe, comme dans les exemples suivants :

Et li velz chevaliers dist lors:
« Biaus fius! jà plus ne la retien
La pucele, mès lesse-li. »
A celui mie n'embéli.
Eins jure qu'il n'en rendra point,
Et dist : « Jà puis Dex ne me doint
Joie, que je la li rendrai!...
Molt avez or *dit grant enfance*
Que je li lesseré ma mie.
(Chev. de la Char., p. 50-51.)

C'est dans le même sens que Bernier emploie ce mot, lorsque Raoul de Cambrai, qui vient de l'outrager et de le frapper de son épée, lui propose de faire la paix et de laisser là toutes leurs querelles :

« Berneçon, frère, molt ies de grant vailance.
Pren ceste acorde, si lai la malvoillance. »
— « Voir, dist Bernier, or oi-je plait d'*enfance*.
Je ne'l feroie por tot l'or d'Aquilance. »
(Raoul de Camb., p. 71.)

Dans le roman de Gilles de Chin, le héros reçoit du ciel des lettres qui l'exhortent à prendre la croix. Elles parlent des peines et des fatigues du saint voyage, des récompenses qui attendent le vengeur du Christ, et elles se terminent ainsi:

Ne tenez ceste euvre à *enfance* (v. 1794).

Malgré la différence d'orthographe, il faut reconnaître encore le même mot dans le passage suivant, où Baudoin répond au défi de Guiteclins :

Par Deu! dist Baudoins, qi toz les biens avance,
Vos en auroiz plain braz, cui que tort à *afance*.
(Ch. des Sax., II, 28.)

C'est-à-dire : *Cui* qu'il tourne à *enfance*. Les troubadours doivent encore ici être comparés aux trouvères :

Anz es folia et *enfansa*
Qui d'amor a benenansa
Qu'a om n'auze son fin cor descubrir.
(Rayn., Lex. rom., III, 279.)

Enfin il ne faut pas non plus oublier la basse latinité : « Fugere coepit omnes ludos juveniles et *infantias* curiosas ac dissolutas. » Vie de sainte Collette, Act. SS., 1er mars, p. 541.

Ce qui ressort de la plupart de ces exemples, c'est le sens de folie, ou d'action déraisonnable, attribué au mot *enfance*. Rien de plus naturel en effet, puisque l'*enfance* n'a point encore la raison : *Non ai de sen per un efan*, dit le troubadour. Je n'ai pas plus de sens qu'un enfant (Rayn., loc. cit.). *Faire* ou *dire une grande enfance* a donc pu signifier : faire ou dire une chose déraisonnable, à la manière des enfants. Cicéron n'a-t-il pas employé *infans* presque dans le même sens ? « Nihil accusatore Lentulo *infantius*, nihil illo consiliò sordidius. » Ad Quint. fratr. Mais il est arrivé que ce mot, comme beaucoup d'autres, a été détourné de sa première signification, et l'on a vu l'action folle ou déraisonnable se transformer en une action toute simple, puis même en une bonne besogne. C'est ainsi que dans notre roman le soudant, qui vient d'apprendre la déroute des siens, s'écrie : *Qui a fait telle enfance?* C'est ainsi que dans le Bauduin de Sebourc, Gaufer propose au roi de France de faire une bonne enfance en tuant le bâtard : *Or, fachons bonne enfanche.* C'est ainsi que les *infantias curiosas et dissolutas* de sainte Collette ne sont réellement que les actions de cette sainte. Qu'on ne dise pas en effet, que ce mot exprime surtout l'idée de l'enfance dans ce dernier exemple ; cette idée se trouve dans le membre de phrase précédent : Elle se mit à éviter les jeux de la jeunesse (*coepit fugere ludos juveniles*). Quant aux *enfances curieuses et dissolues*, il faut n'y voir, selon nous, que des actions.

M. Genin, est arrivé, relativement à ce mot, à des conclusions un peu différentes des nôtres : il a soutenu que les *enfances Ogier* ne voulaient pas dire les premiers exploits d'Ogier, ainsi que l'a cru M. Fauriel, mais bien les traditions, la légende d'Ogier. Ch. de Rol., p. XCI, note. Les exemples qu'il cite à l'appui de son opinion sont entre autres le vers du Bauduin de Sebourc, et de plus le début de la vie seint Edmund le rei :

Les vers que vus dirrai si sunt
Des *enfances* de seint Edmund.
(F. Michel, Rapp. au Ministre, p. 250-252.)

Enfin le commencement des *Enfances Jhésus* :

Les *enfances* de Jésus Christ
Leur raconta toutes, et dist
Trestout, ainsi com il les seeut
Et que d'autrui oït en eut :
Comment les juis le haïssoient ;
Tout ainsi com il garissoit
Les malades, quant il vouloit;
Comfaitement il l'achatèrent.
(Le Graal, publié par M. Michel p. 55.)

Nous sommes assez disposé à croire avec M. Genin que, dans ces passages, le mot *enfances* ne veut pas dire spécia

lement les actions de l'enfance; mais au lieu d'y voir ainsi que lui les légendes, les traditions, nous expliquons simplement ce mot par les faits et gestes, les actions. Nous lui laissons, en un mot, son origine naturelle, et nous n'allons pas, comme le trop ingénieux éditeur du Roland, détruire un *infantia* dérivé de *facere*, qui n'existe pas, pour le plaisir d'en créer un autre, dérivé d'*in fari*, qui ne peut pas exister davantage. Il faudrait, en effet, lui attribuer un sens (légende, tradition) tout à fait contraire à la logique de sa formation, puisque l'enfance, *infantia*, est ainsi nommée parce qu'elle ne parle pas.

Dans les exemples que nous avons cités plus haut, notre explication s'applique à tous les passages; dans les uns, ce mot signifie folie, acte déraisonnable; dans les autres, il veut dire une action quelconque. Nous savons ce qui a été objecté au sujet des *enfances* Ogier, et des *enfances* Jésus. M. P. Paris a dit que les ouvrages intitulés ainsi ne se rapportaient réellement qu'aux faits et gestes de l'enfance. Cela est possible pour les romans d'Ogier et de Vivien, nous ne le croyons pas vrai pour le Graal, dont nous avons cité le début : là il est évident que les *enfances* embrassent toute la vie du Christ, y compris la trahison de Judas :

Comfaitement il l'achatèrent.

Dans tous les cas, et en supposant même que les *enfances* n'aient pas d'autre signification que celle de jeunesse, nous pensons qu'il est impossible, pour le passage du Bauduin de Sebourc, de s'en tenir à l'explication forcée de M. P. Paris. Dire que *faire une bonne enfanche*, c'est faire un bon acte de bachelier, lorsqu'il s'agit d'une infâme trahison, nous paraît beaucoup trop hasardé. Et puis, *faire une grande enfance*, voudra-t-il donc dire aussi faire un grand acte de bachelier? Mais alors, *dire une grande enfance*, comment l'expliquerez-vous? Il est évident que ce moyen doit être abandonné.

Voy. P. Paris, commentaire sur la chanson de Roland, p. 29. (Extr. de la bibl. de l'École des Chartes de 1851.)

Enfansons, petits enfants, v. 310.

Pour la bone roïne et pour ses *enfansons*.

Ce mot est-il ici plus qu'un diminutif d'enfant? on pourrait le croire, si l'on s'attachait à son origine. Le bas lat. *infanciones* et l'esp. *infanzon* désignent en effet la noblesse, et, dans ce cas, les *enfançons* de la reine seraient les petits princes. Le trouvère n'y a peut-être pas mis plus d'intention que l'auteur d'Aubery :

X mil en sont mort à destrucion,
Hommes et fames et petit *enfançon* (p. 32).

Mouskés emploie *enfançon* et *enfeçon* dans le sens d'enfant, et sous le vers 6661, M. de Reiff. cite le conte du Faucon de La Fontaine, où l'*enfançon* est un enfant noble. Dans Baud. de Seb., Éliénor accouche d'un petit *enfanchon*, qui est le fils d'Esmeré (I, 190).

Voy. dans Fallot les formes de diminutifs des mots *enfés* et *enfant* : savoir *enfancegnon*, *anfanton*, *enfanson*, *enfantelet*. P. 535-536. Roquef. en donne quelques autres encore.

Cfr. Ducange, v° *Infanciones*.

Enfant, fils, héritier, v. 18060. Voy. **Enfes**.

Frère suy Godefroy et Witasse l'*enfant*.

Enferté, infirmité, maladie, Gilles de Chin, v. 5510.

Si l'embati en *enferté*,
Onques puis ses cors n'ot santé.

On connait les villes du nom de *La ferté*, syncope de *La fermeté*, *la ferm'té*, la forteresse. *Enferté* est d'une formation analogue, comme *dortoir* qui vient de *dormtoir* (dormitorium). Diez, p. 629.

Enfes, enfant noble, héritier, v. 1636, 1650, et passim.

M. de Reiffenberg a dans le gloss. de Mouskés signalé l'analogie du mot *enfes* avec l'angl. *child* et l'allem. *kind*. Ducange avait déjà fait remarquer que l'on disait l'*enfes*, l'*enfant*, en parlant du fils héritier d'un prince, d'un seigneur. Cette signification n'est pas absolue et il faut souvent laisser à ce mot le sens simple d'enfant. L'usage des troubadours peut encore ici nous servir de règle.

Si com l'*enfas* qu'es alevats petits.
(Rayn., Lex. rom., III, 279).

La plupart des éditeurs de nos anciens textes ont cru qu'il fallait écrire *enfés* (avec un accent). Il paraît cependant, par plusieurs exemples, où ce mot est à la césure, qu'il faut écrire *enfes*, sans accent :

Car n'est mie boins *enfes* qui mort de père oublie,
Puisqu'il le puet venguier à l'espée fourbie.
(Baud. de Seb., I, 12.)

Sire, dist l'*enfes*, vous n'en verrez jà el.
(Ogier, v. 1402.)

Cette remarque est de M. Genin. Variat., p. 179. Nous sommes fort disposé à l'admettre, mais une difficulté nous embarrasse Comment faudra-t-il prononcer *fes* (aphérèse d'*enfes*)?

Oncle Fromons, dist li *fes* Fromondins.
(Mort de Garin, p. 223).

Dira-t-on l'*ifes*, par la même raison qu'il faut dire l'*enfes*?

Enfondrer, renverser de fond en comble, v. 16327.

Dont nous alons ces murs piereïés et *enfondrés*.

C'est notre verbe franç. *effondrer*, prov. *esfondrar*. Voy. ci-dessus v° *Effondrer*.

Enfrumer, enfermer, v. 5939, 6284, 29827.

Et dedens une cambre *enfrumer* m'en iray.

Rouchi *freumer*, *enfreumer*. Voy. notre mot *Deffrumer*.

Enfrumerie, infirmerie, v. 21257.

Et rependent les huis de celle *enfrumerie*.

Nous pourrions traduire ce mot par forteresse, mais il nous semble que dans ce passage, où le trouvère vient de faire le tableau de Jérusalem encore jonchée des morts et des blessés du siége, et où il montre les femmes occupées à nettoyer les maisons et à laver leurs linges, il est préférable de choisir le mot *infirmerie*. La ville de Jérusalem n'était pas autre chose en ce moment. D'ailleurs *enfrumerie* équivaut à *enfermerie*, prov. *effermeria*.

Enganer, abuser, tromper, enchanter, v. 7949, 32872; **engignier**, même sign., v. 33750; **engin**, tromperie, v. 5272; **engien**, machine, v. 2213.

Je pense que g'iroie crestiiens *enganer*,
Tant que je vous feroy la citet conquester.....
Vassaus, dist Labigans, vous m'avés *engané*.

« Il se adouta que se estoit pratique pour *enganer* le souldain. » Chev. au Cygne, p. 395.

Et faittes vos grans os sy bien escargaitier
C'on ne puist vostre gent souprendre n'*engignier*.

Prov., anc. cat. et port., *enganar;* esp., *engañar;* it., *ingannare*. Le hainuyer a gardé *engonner;* le pic. et le bas normand, *enganer;* le vaudois, *engainer*. Le subst. rom. est *engain*, *engaigne;* prov. et anc. cat., *engan*, *enjan;* esp., *engaño;* port., *engano;* it. *inganno*. A Mons, on dit encore un *engon*. La forme *engignier* répond au prov. *enginhar*, *engeingnar*, anc. cat. *engegnar*, dont les subst. sont *engin*, *engen*, *engein*, *engeny*, *enginy* (rad. *genh*, de *genium*). Ducange parait avoir donné *ingenium* pour origine commune aux mots *engain* et *engin* et à leurs dérivés; M. Diez rattache, au contraire, le premier au bas lat. *gannum*, *gannatura*, verbe *gannare*, raillerie, railler, et il croit que ces mots peuvent dériver de l'anc. haut allem. *gaman;* angl.-sax., *gamen*, jeu, plaisanterie, en compos. *gamn*. C'est ainsi que de *damnum* vient l'it. *danno*, l'esp. *daño*, le port. *dano* et le prov. *dan*. Quant au gallois *gang haid*, M. Diez pense qu'il aurait eu des formes toutes différentes dans sa dérivation. Lex. etym., p. 194, v° *Inganno*.

M. de Chevallet a préféré l'origine celtique (p. 252), et il a cité surtout le breton *ganaz*, fourbe, perfide, qui, suivant lui, serait l'origine de *Ganes*, nom roman du fameux *Ganelon*, le traitre de Roncevaux. M. Genin a aussi fait ce rapprochement; mais il a prétendu que le mot ital. *ingannare* était un souvenir de ce chevalier déloyal. Chans. de Rol., p. XXIX, note. Nous doutons que *Ganes*, *Guen*, *Guenes*, *Guenelun*, car on trouve ces différentes orthographes, aient donné naissance à *ingannare;* nous doutons de même qu'*enganer* soit l'étymologie de *Ganes*. Un archevêque de Sens, nommé *Wenilo* ou *Guenilo*, ayant déserté Charles le Chauve pour Louis le Germanique, son nom, dit Ducange, servit à désigner tous les traitres. Il n'y a donc là qu'une ressemblance éloignée avec notre mot et rien qui précise son origine. On peut voir cependant une autre conjecture de M. Michel à ce sujet. Tristan, II, 176-178.

Quoi qu'il en soit, *enganer*, *engenier* et *engingnier* sont synonymes dans l'ancien langage. L'auteur du Partonopeus emploie les deux premiers simultanément :

Tant s'est li enfes merveillié
Qui cuide moult estre *engeniés;*
Tant s'esbahist, tant s'esmerveille
Qu'il ne set s'il dort u il veille....
Li vint uns pensers de noblece
Qu'il est plus bel et miols assés,
Se il estre i doit *enganés*,
Qu'el clef de tote la cité,
Et el palais plus haut levé,
El principel et el plus mestre,
Soit *engeniés*, s'il le doit estre (I, 32).

D'un autre côté, les vers suivants de La Fontaine sont imités d'un poëte provençal qui a employé *enganar :*

Tel, comme dit Merlin, cuide *engeigner* autrui
Qui souvent *s'engeigne* soi même.
(Liv. 4, Fab. 11.)

Tals cuia autrui *enganar*
Que si mezeis lassa e repren.
(Rayn., Lex. rom., III, 127.)

M. Walckenaer pensait que la forme *engignier*, qu'on trouve dans le roman de la Rose et dans les poésies de Villon, était plus ancienne qu'*enganer* et *engenier* ou *engeigner* (Fables de La Fontaine, IV, 11). Mieux vaut croire que toutes ces formes ont existé à peu près ensemble. Voy. entre autres le rom. de Ren., II, 20; Berte, p. 27; Marie de France, II, 106; rom. de Rou, v. 4336; et les Fabl. et contes anc., II, 352, et IV, 4. Au temps de La Fontaine elles avaient toutes disparu.

Une remarque à faire à propos du subst., c'est que notre auteur écrit *engien* pour machine, v. 2213, et *engin* pour tromperie, v. 5272. D'*engien* il fait dériver *engiengnéour*, ingénieur, v. 5860. Quant à la forme *engain*, nous l'avons trouvée dans Tristan :

Folie serrait et *engain*
A entriscer le pur Tristran (II, 129).

Mouskés écrit *engagne*.

Engénui, a engendré, v. 3290, 22322.

Fu-il fieux à che roy? l'a-il *engénuy*?
Que maudis soit ly pére qui les *engénuy!*

La langue romane a emprunté cette forme, tout d'une pièce, au passé défini du verbe lat. ingignere (*ingenui*), de la même manière qu'elle a dit *surrexi* pour ressuscita :

Ne demora puis qu'au tiers jor
Qu'il *surrexi* de mort à vie.
(Bible de Berze, v. 173.)

Cil qui t'*engénui*. Raoul de Camb., p. 40.

Çax as perdus que tu *engenoïs*.
(Mort de Garin, p. 127.)

M. Diez expliquerait volontiers la forme *engénouir*, comme celle d'*évanouir*, *épanouir*, *amadouer*, etc., par l'intercalation de la diphthongue *ou*. Il avoue pourtant que cela est douteux. Lex. etym., p. 625.

Engenssis, gent, agréable, v. 4822.

On disait mieux *agenssis*. Aujourd'hui encore le patois préfère *engencer* à *agencer*. Voy. *Agenssy*.

Engenrée, progéniture, v. 2132.

Le soudan en li fist *engenrée*.
(Baud. de Seb., I, 61.)

Cette forme est venue du participe provençal *engenrat* :

Serpent coronat
De vibra *engenrat*.
(Rayn., Lex. rom., III, 460.)

La romane d'oïl avait aussi le verbe *engenrer*, prov. et anc. cat. *engenrar* :

Ses parens et ses fils
Que il avoit *engenrés* au païs
As hautes dames, as filles as marchis.
(Mort de Garin, p. 179.)

Et du subst. prov. *engenradura* nous était venu *engenréure* :

Moult as fait biele *engenréure*.
(Chev. au Cygne, p. 161.)

Engibier. Voy. Gibier (en).

Engourdiné, orné de rideaux, v. 20755.

Cascuns ara maisons et lis *engourdinés*.

Des rideaux de lit s'appellent encore des *gourdines* ou des *gourdaines* en rouchi :

Un i metra des *gourdaines*
Comme au lit del Dauphaine.
(Ch. lill.)

Le wallon écrit *gordène*, *gourdène* et *gourdaine* (Grandgagnage). En picard, des *gourdines* sont des filets. Comparez le flam. *gordyn*, rideau. Roquefort, dans son Suppl., nous donne également : Une paire de *gourdines* de saie, d'après un acte de Douai en 1581. On lit dans la vie de Notre-Seigneur ces vers touchant le voile du Temple :

Et la *gourdine* as fils Davi
Voirs est qu'elle fendi par mi.

Enfin Mouskés écrit aussi *gourdine*, v. 11596. La forme régulière de ce mot est *courtine* : prov., cat., esp., port., it., *cortina*; valaq., *cortinë*; angl., *curtain*; et celle du verbe est *encortinar*, *incortinar* et *incortinare*. On trouve dans l'anc. fr. *courtine*, *encourtiner* et *encurtiner*. Rom. de Ren., IV, 218; Marie de Fr., I, 410; Roisin, Coutumes de Lille, p. 157. M. Diez cite Isidore : *Cortinae* sunt aulaea, et il fait dériver ce mot de *chors*, comme *aulaeum* d'*aula*. Lex. etym., p. 112. Voy. D. Carpentier, v° *Cortis* 2, sub *Cortinula*.

Engrans, avides, désireux, v. 8700.

S'ont les cuers tous *engrans*
De véoir crestiiens.

On trouve *engrant* pour les deux genres, et *engrande* aussi pour les deux genres. M. Diez se demande d'où vient ce mot. Lex. etym., p. 615. L'origine proposée par Dom Carpentier (quod est in grato) n'est pas admissible. Pas de doute que ce ne soit là le prov. *engrans*, soucieux, en peine. Mais le prov. lui-même, d'où vient-il?

Ieu men sui mes tos temps *engrans*
Cum puesca aver cairels et dartz.
(Bertrand de Borne.)

« Je me suis mis toujours *en peine* comment je puisse avoir traits et dards. »

Le conte de Montfort ot moult le cuer *engrant*.
(Bertr. du Guesc. I, 215, note.)

Del revenir sont ja *engrande*.
(Part. de Bl., II, 188.)

Raynouard a placé le prov. *engrans* sous les dérivés de *gram*, *grams*, qu'on retrouve dans l'ital. *gramo* et dans l'anc. franç. *grams*, *grains*, triste, chagrin. Lex. rom., III. 493-494. D'après cette idée notre mot viendrait du goth. *ingramjan*, exciter, irriter, qui a produit de nombreux dérivés dans les langues germaniques : allem., flam., dan., suéd. *gram*; angl.-sax. *grami*, island. *grand*. Diefenbach, Goth., II, 423-425. C'est l'opinion de M. de Chevallet, qui a traité en un seul article les mots *grams*, *grains*, adjectif, et *grant*, *grande*, subst. Élém. germanique, p. 495. Être *en grant* équivaudrait, suivant lui, à être en peine. Peut-être cette distinction établie entre *grams*, adject., et *grant*, *grande*, subst., n'est-elle pas suffisamment démontrée par le seul exemple tiré des romans de Tristan, où d'ailleurs M. Michel écrit *engrande* en un seul mot.

Mult avez hui esté *engrande* (De Chevallet : *en grande*)
De reconter hui vostre vie (I, 227).

Il aurait fallu, comme preuve, apporter des exemples de *grant*, *grande*, peine, souci, employés comme substantif, ce que M. de Chevallet aurait pu faire à l'aide du prov.; car *se mettre en grans*, dans l'exemple de Bert. de Borne que nous avons cité, est une locution qui ne fait pas supposer un adject. Il en est de même de celle-ci : « Se mistrent molt *an grant*. » Chans. des Sax., I, 197.

A l'appui de l'opinion émise par M. de Chevallet, on

pourrait donner aussi le vers suivant de la chronique de Floreffe : si toutefois le mot n'est pas corrompu :

Dont la royne fu moult en *gramme*.
(Mon. pour servir à l'hist. de Namur, du Hainaut, etc., VIII, 184.)

Si l'on se reporte au goth. *ingramjan*, la forme des adj. *engrans*, *engrande*, n'a pourtant rien qui surprenne, et d'ailleurs n'avons-nous pas aussi l'adj. *engramis?*

Quant no baron le sorent, moult en sont *engramis*;
N'i a celui d'entre aus n'ait ses adous saisis.
(Chans. d'Ant., II, 74.)

Avouons cependant que MM. Diefenbach et Diez n'ont point reconnu la parenté des mots *engrans*, *engrande*, *engramis*. Il se pourrait que les mots *engrans*, *engrande* et même *engrès* ne vinssent pas du goth. *ingramjan*, et qu'il fallût les rattacher à l'islandais *angradr*, soucieux, participe passé du verbe *angra*, lat. *ango;* subst. *angr*, lat. *angor*, *angustia;* adj. *angr*, lat. *angustus*, allem. *eng*. De là aussi le suédois *anger*, repentir, et l'angl. *anger*, courroux, *angry*, fâché; et tous ces mots appartiendraient à la même famille que le latin *anxius* et que le grec *ἄγχω*, famille qu'il ne faut pas confondre avec celle du goth. *ingramjan*.

Engresser (s') s'exciter à, s'animer à, Gilles de Chin, v. 2490.

Au passer oultre molt *s'engressent*.

On disait de même *estre engrès* ou *engriès* pour être en peine (Mouskés, v. 8875), et c'était alors un synonyme d'être *engrans*. Gautier de Coinsy a même l'air de les employer l'un pour l'autre :

Soions *engrés*, soions *engrant*
De lui servir et jour et nuit.
(Miracl. de N.-D., 2e part.)

On trouve *engresser* comme verbe actif :

Eliot de rechief le prist à *engresser*.
(Vœux du Paon, MS. f° 84 r°.)

Et cette expression nous rappelle les vers de Rob. Wace :

Me combatrai par la grant presse
U la bataille iert plus *engresse* (II, 199).

Au v. 23668 de Mouskés, M. de Reiffenberg a expliqué avec Roquefort, *engriéser* par attaquer (lat. *ingruere*) : Dom Carpentier au contraire y voit le lat. *ingravare, impetere*. M. Diez se demande si *engrès*, qui forme le subst. *engresté* et le verbe *s'engresser*, ne vient pas d'*agrestis*, comme *engrot* vient d'*aegrotus*. Roquefort a fait la même conjecture. M. Villemarqué propose le breton *enkrez*, *inkrez*, chagrin, inquiétude : autre conjecture faite par Roquefort.

Nous ne comprenons pas que personne n'ait songé à rechercher les analogies de ces mots. Remarquons d'abord que les formes *engriesté*, *engriéser* rappellent le primitif *griester*, chagriner, et les subst. *griesté*, *grieche*, *griesche*, dont l'origine est connue, car l'adj. *gref*, *grief*, *griés*, prov. *greu*, *grieu*, vient en effet du lat. *gravis*, et les subst. prov. *gravesa*, *grevessa*, difficulté, ital. *gravezza*, qui se rapportent si bien au rom. *griesche*, nous expliquent le verbe *s'engrieser*, se mettre l'esprit en *grevance* ou s'animer à. *Engresser* quelqu'un voudra dire lui faire *grevance* ou l'attaquer, et l'expression *être engrés*, avoir l'âme en *grevance*, s'appliquera aux passions en général, tantôt à la tristesse, tantôt à la colère :

As trois barons forment en poise;
Mal sient-il, trop sont *engrés*.
(Tristan, I, 159.)

Li rois sévent fel et *engrés*.
(Ibid., I, 105.)

De la tristesse et de la colère, l'expression s'étendra à la méchanceté, à l'impiété, etc. : « Le ventre des *engrées* ne poet estre assacié. » — « Venter autem *impiorum* insaturabilis. » Bibl. Proverbes, XIII, 25.

Et ensi comme les *engresses*
Les vaurent mordrir as coutiaus.
(Lai d'Ignaurés, p. 21.)

Et enfin elle passera des êtres animés aux choses inanimées, et l'on dira : Une bataille *engresse* (R. Wace, II. 199); un vent grants et *engrés* (D. le Beuf, Dissert, I, CI). MM. Monmerqué et Michel ont remarqué le mot angl. *angry*, qui semble dérivé d'*engrés*. Voy. *Engrans*.

Enhaïr, haïr; v. 1017.

Il n'est pas bien sûr qu'il ne faille pas lire en deux mots :

La royne *en hay* adont moult grandement.

L'ancienne forme romane *hadir* (Alexis, 87) nous rapproche du mot *atir*, *aatir*, dont l'origine est toute germanique. Voy. le goth. *hatan*, l'angl.-sax. *hatian*, etc. Diefenbach, Goth., II, 542; Diez, Lex. etym., p. 656; de Chevallet, Élém. germ., p. 511.

Enhaiter, exciter, animer, Gilles de Chin, v. 2470.

A l'encaucher molt les *enhaite*.

M. Genin a traduit ce mot par protéger dans ce vers de la Chanson de Roland :

Bel chers cumpainz, pur Deu qui vos *enhaltet*.
(Ch. III, v. 257.)

(Pro Deo qui vobis *adjuvet*.)

Nous avons déjà, sous le mot *dehait*, parlé de l'origine du radical *hait*. Le *hait* est proprement ce qui fait plaisir, ce qui anime. *Enhaiter* en est-il dérivé? Sa forme le ferait supposer, et sa signification encore plus. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de le rapprocher aussi des formes germaniques *einhitzen, einheizen*, échauffer, qui viennent du goth. *heito*, fièvre, flam. *heeten*, échauffer, angl. *to heat*, idem. Voy. Diefenbach, Goth., II, 547. Les formes rom. *atir, aatir*, ont aussi un certain rapport avec ce mot :

> Celle nuit fu le Bourgoins molt liés
> Et a sa jent rians et *enheitiez*.
> Celle nuit fet les serjans tous *heitiez*,
> Car molt les a de bons vins efforciez.
> (Aubery, p. 112.)

Dans ces vers *enheitiez* est certainement le synonyme de *heitiez*.

Enhierber, empoisonner, v. 1014, 1031.

> Puissons pour *enhierber* le roy vilainement.

« Si quis *herbas* alii *dederit* bibere et mortuus fuerit. » Lex Salica, t. 21, § 1. Les anciens employaient l'expression *herbam dare* dans le sens d'être vaincu, ce qui est tout autre chose. Le bas lat. *inherbare*, qui répond à notre mot *enhierber*, se retrouve dans l'esp. *enhierbolar*. Le picard a conservé *enhierber* pour empoisonner, le rouchi dit *enherber*, garnir d'herbe : prairie *enherbée*, blés *enherbés*. Voy. Ducange, Gloss., v° *Herba*, 1. Dans Aubery le Bourgoing, M. Tarbé a cru qu'*enerber* pouvait être synonyme d'*énerver*, affaiblir, couper les nerfs. H. Estienne trouvait qu'*enherber* était un beau mot pour dire ensorceler par certaines herbes ou empoisonner. Précell. du lang. fr., p. 195. On en a depuis jugé autrement.

Enjurer, supplier, conjurer, v. 28544.

> Une assemblée fist et Mahom *enjura*.

Cette forme n'existe pas ailleurs; cela fait supposer qu'il vaut mieux lire *en jura*, comme dans le vers suivant :

> Et li dux *en jura* le roi de majesté.
> (Par. la Duch., p. 59.)

Enkauchant, poursuivant, v. 6324. Voy. *Encaukier*.

Enkangier, échanger, v. 24942.

> Dont dolant sui au cuer qu'elle m'est *enkangie*.

Godefroid se plaint en ces termes d'être séparé de Florie; ce n'est donc pas précisément un échange. Voy. Cangier.

Enluminé, éclairé, brillant, v. 35048.

> Or commence cançons de bien *enluminé*.

L'auteur d'Aubery le Bourg. a dit dans le même sens :

> Huimés orrois chançon *enluminée* (p. 24).

Ailleurs il applique ce mot à la beauté des jeunes filles :

> Ès deux pucelles, chascune bien senée
> Et de biauté chascune *enluminée* (p. 74).

Le provençal a dit dans la même forme *enlumenar* et l'anc. cat. *enlluminar*, du lat. *illuminare*. Dans nos exemples le mot *enluminer* est employé par métaphore, comme dans cette phrase de Joinville : « Ainsi comme l'escrivain qui a fait son livre, qui l'*enlumine* d'or et d'azur, *enlumina* ledit roy son royaume de belles abbaïes que il y fist. » Joinville, p. 243, édit. Ducange.

> De tel barnage l'ad Deus *enluminet*,
> Meilz voelt murir que guerpir sun barnets.
> (Ch. de Rol., st. 39).

Ennuit. Voy. Anuit.

On a prétendu que dans notre ancien langage ce mot avait toujours le sens *d'aujourd'hui*, parce que la plupart des peuples anciens comptaient par nuits et non par jours. On pourrait citer beaucoup d'exemples contre une règle aussi absolue :

> *Enoit* m'avint un avisium d'angele.
> (Ch. de Rol., st. 65).
>
> Je l'ai songié *ennuit* en mon dormant.
> (Bertr. du Guesc., I, 25.)
>
> *Ennuit* cheminerons tant qu'il sera jours grant.
> (Ibid., II, 46).

Ce qui n'empêche pas M. Charrière, éditeur de cette dernière chronique, de traduire toujours *ennuit* par aujourd'hui. Voy. Dom Carpentier, v° *Ennutigium*, vespera.

Enmi, **enmy**, parmi, au milieu, v. 429.

> En une plache vint, descent *enmy* les prés.

M. Burguy croit qu'il faut toujours écrire *enmi* en un seul mot, et il blâme les éditeurs qui ont fait autrement. Gram., II, 360. Le picard *emmi*, le bourg. *ammi*, et le wallon *émé, èmi, èmèie, amé, ami, amèie* (Grandgagnage, II, 101), sont la preuve que cette orthographe a prévalu; mais, dans les textes anciens, lorsqu'*enmi* n'a point de régime, il parait plus convenable de l'écrire en deux mots, comme *par mi* dans ce vers cité par M. Burguy :

> *Par mi* partomes le gosing.
> (Fl. et Bl., v. 1562.)
>
> Et les xii chaères I sunt totes uncore,
> La trézime est *en mi*, ben séclée e close.
> (Trav. of Charl., p. 3.)

Duze lis i ad bons de quivre e de métal...
Li trezimes *en mi* e taillez à cumpas.

(Ibid., p. 17.)

Il est hors de doute que cette locution nous vient du provençal, où elle se trouve presque toujours en deux mots :

Anc no m gardiei tro fui *en miei* la flama.

(Rayn., Lex. rom., IV, 175.)

Prop a guerra qui l'a *en mieg* del sol (Ibid.).

C'est qu'en effet le prov. *mei*, *meg*, *meig*, etc., formé du lat. *medius* qu'il représente, équivaut à l'espagnol *medio*, comme à l'ital. *mezzo*, et qu'il peut être, comme chacun de ces mots, subst. ou adject. selon l'occasion. Si le latin dit *in medio*, l'esp. *en medio*, l'ital. *in mezzo*, le prov. *en miei*, pourquoi la romane d'oïl ne pourrait-elle dire aussi *en mi*, *en mie*? Pourquoi n'écrirait-on point *par mi*, *par mie*, comme le prov. *per miei*, l'esp. *por medio*, l'it. *per mezzo*, le lat. *per medium?*

Nous reconnaissons cependant que l'accord de *mi*, adjectif, ne se rencontre pas chez les trouvères. Ainsi quand la langue d'oc nous dit : Van outra mar e son en *mieia via* (Rayn., IV, 175), la langue d'oïl écrit : En *mi voie* de son manoir (Ibid.), ou bien encore :

En *mi* sa veie ad encontret Rollant.

(Ch. de Rol., st., 123.)

L'orthog. *mie-nuit* (ital. *mezza*-notte, esp. *media*-noche) ne prouve pas même que ce soit ici l'accord d'un adjectif, comme en ital. et en esp., attendu qu'on écrivait aussi *mie-di*, et que dans les rom. de Tristan on lit toujours en *mie*, par *mie :*

A terme aurai en *mie* la place
Li rois Artus et sa mesnie (I, 155).
Par *mie* les renz cort esveilliez.

(Ibid., 73.)

Dans ces phrases *en mie, par mie*, sont les équivalents de *en mi*, *par mi*, et les mots *mi*, *mie*, représentent le subst. prov. *mei*, *miei*. C'est peut-être là la raison pour laquelle dans le fr. mod. les mots *mi*, *demi*, placés avant le subst. ou l'adj., sont invariables. Ils sont restés substantifs comme autrefois et signifient moitié : il est impossible de les faire changer de genre. Peut-être à cause de tout cela devrait-on ne pas accepter la règle de M. Burguy; mais l'usage que nous trouvons consacré dans les patois avait fini par faire un seul mot de ce vocable, au point que le provençal lui-même nous donne la forme *emeig* (wallon *èmèie*) :

Emeig la pradaria.

(Chr. des Alb., p. 152.)

Lez son mari se traite et couche
Qui se gisoit *anmi* la couche.

(Nouv. Rec. de Fab. et contes, I, 350.)

« Comme il fut *emmi* chemin, il se mit à se plaindre de se sentir des tranchées de colique. » Malherbe, Lettres, p. 343.

Il semble peu nécessaire, après tout ce que nous avons dit, de réfuter l'opinion de M. Genin sur l'origine de *mi*. dans les mots *enmi*, *parmi*. *Mi* n'est point « par abréviation ou, comme parlent les doctes, par apocope, pour *milieu*. » Variat., p. 218 et 411. C'est tout simplement le lat. *medius*, esp. *medio*, port. *meio*, anc. cat. *medi*, prov. *mei*, *meie*, vieux fr. *mi*, *mie*. Il est entré dans la composition du fr. *milieu* pour la première syllabe, témoin ces vers :

En chief dou rene fut Isorés li gris
Et d'autre part Fouques et Josselins,
Et em *mi lieu* Droés et Amauris.

(Gar. le Loh., I, 221.)

Témoin aussi le provençal :

En *mei loc* d'un samit pleiatz.

(Rayn., Lex. rom., IV, 90.)

M. Diez a laissé de côté les formes romanes *mi*, *mie*, *enmi*. Lex. etym., p. 227, v° *Mezzo*.

Enorter, exhorter, v. 1774.

Eve l'en fist mangier qui mal fu *enortée*.

Lat. *inhortari;* Apulée emploie *inhortatus* au passif. La langue d'oc, l'italien ni l'espagnol, n'ont pris cette forme qui se trouve déjà dans l'hymne de sainte Eulalie :

El li *enortet* dont lei nonque chielt (v. 13).

« Il l'exhorte (à ce) dont à elle jamais ne chaut. »

Tant li a sa feme *enorté*.

(Citat. de M. de Chevallet, p. 149.)

On disait aussi *enorter* quelque chose à quelqu'un :

Quant Carles, qui (cui) on l'*enorta*,
Les saintuaires aporta.

(Mouskés, v. 12695.)

Ce verbe avait pour substantif *enort*, de même que le prov. *conortar* avait *conort*. « Et fit moult de diverses merveilles en son pays, par le conseil et l'*ennort* d'un mauvais chevalier. » Froissart, I, 5.

Elle s'i assenti,
Et par l'*enort* sa gent qui li disent ensi.

(Band. de Seb., I, 28.)

Le Dict. des dict. mentionne le verbe *enhorter* (vieux). Il a raison. Jusqu'au XVIe siècle ce mot avait eu le dessus. Marot l'employait encore (Étrenne à Jeanne Faye) :

Pour étrenne je vous *enhorte*
Fuir d'amour la cruauté.

Mais bientôt l'emportèrent les formes ital. *esortare* et esp. *exhortar,* si bien qu'au XVIIe siècle le vieux mot de l'hymne de sainte Eulalie avait presque disparu.

Et vous lui fait un beau sermon
Pour l'*exhorter* à patience.

(La Font., III, 5.)

Plusieurs patois, entre autres le rouchi, l'ont cependant gardé.

Enperéaus, impérial, v. 34343.

> Regardent Bauduin qui fu *enperéaus*.

C'est évidemment un souvenir de la provençale, qui disait au masc. sing. *imperiau, enperiau*. Rayn., Lex. rom., III, 556.

Enpierier, enpirer, enpirier, empirer, mettre à mal, briser, v. 13914, 23361, 30308, 34318, 34619.

> Que par lui ne seroit grevée n'*enpierie*
> La gent Nostre Seigneur.....
> Que ne prendés la ville ne puissiés *enpierier*.
> Et son rice haubiert en xx lieues *enpira*.
> C'onques fiers afilés de riens ne l'*enpira*.
> Sans son corps *enpirier* ne iestre violée.

Dans tous ces exemples, *enpierier* a le même sens, et la conjecture faite au v. 23361 ne doit pas subsister. Fallot (p. 496) donne la forme *anpeirier* d'après le Gérars de Viane (voy. notre mot *empéirement*) :

> Fors haubers ont, n'es porent *anpeirier*.
> (v. 2360, Bekker.)

Il la croit préférable à celles d'*empierier* et d'*empoirier* données par Roquefort, Gloss. et suppl. Quant à *enpierier*, Fallot n'a point pris garde que c'est une orthogr. flam. (*ie* pour *i*), et notre auteur écrit en effet lui-même *enpirier* comme d'autres poëtes :

> Et fiert Raoul
> Parmi son elme que il vost *empirier*.
> (Raoul de Camb., p. 123.)

> Quel part François yront pour François *empirier*.
> (Bert. du Guesc., II, 294.)

Empoirier s'éloigne réellement plus de notre franç. *pire*, mais on doit reconnaitre qu'il rappelle mieux le bas lat. *impejorare*, qui lui a donné naissance. Cfr. l'esp. *empeorar*. Dans le Partonopeus on rencontre successivement les trois formes *enpirer, empirier* et *empoirier* :

> En pol de terme, à tant mangier,
> Puet-on moult forment *empoirier* ;
> Mais ses dolors li par *enpirent* (II, 13).
> Deus! com tu les ore *empiriés!* (II, 34.)

Enpendant, v. 16275.

> Qui sont plus enfumé que hiérenc *enpendant*.

Ceci a rapport à l'usage d'enfumer les harengs en les suspendant à la cheminée. Nous aimerions mieux *en pendant*.

Enpenssoit, v. 14399.

> Prist le ceval et très-bien *enpenssoit*.

M. de Reiffenberg a cru voir ici la signification de *panser*. N'est-ce pas plutôt : *y pensoit*, s'en occupait ?

Enquerrant, visitant. Gilles de Chin, v. 3234.

> La cave vont bien *enquerrant*.

C'est le participe présent du verbe *enquerre*, et non celui d'*enquerrer* ou *enquiérer*, comme dit Roquefort. L'Académie mentionne encore ce verbe, dont le primitif *querre*, chercher, se trouve dans plusieurs patois. En prov. on a tout à la fois les formes *enquerre, enquerer, enquerir* et *inquerer*. On doit remarquer dans notre auteur le sens de ce verbe : *Enquerre* une cave, pour la visiter dans tous ses recoins.

Enquierquer, charger, se charger de, v. 19430.

> A le voie s'est mis et la lettre *enquierqua*.

Prov. *encargar*. Voy. notre mot *Deskierker*.

Enqui, aujourd'hui, ici, là. Voy. **Ancui**.

Nous avons expliqué déjà les différents sens de ce mot, de manière, pensons-nous, à ne laisser aucun doute. La confusion reprochée à certains éditeurs provient d'une double signification et d'un double sens. Outre les exemples déjà cités, ajoutons que Villehardouin a employé *enqui* pour *aujourd'hui* et pour *ici* : « Por tel couvent que il lor jureroient sor sainz loialement que dès *enqui* en avant (d'ore en avant).... il lor donroient navie à bonne foi. » Villeh., p. 47, édit. Buchon, pet. in-8°. Et ailleurs : Ensi coru l'ost trosque à Nigre.... *Enqui* (là) si pristrent conseil li baron. » Ibid., p. 48.

Voici d'autres preuves que ce mot veut dire ici, là :

> Et d'*enqui* droit s'en ala à Paris.
> (Mort de Garin, 46.)

> Et la nouvele est venue à Garin
> Que si neveu estoient près d'*enqui*.
> (Ibid., 86.)

> Je sui uns povres hons, fiex d'un villain *enqui*.
> (Baud. de Seb., I, 96.)

> Asses près d'*enqui*.
> (Bert. du Guesc., I, 153, note.)

Le vers suivant, au contraire, démontre qu'il signifie aujourd'hui :

> Li reis Marsille *enqui* serat venget.
> (Chans. de Rol., st. 196.)

Enragier, enrager, être furieux, v. 28282. — **Enragier**, arracher, v. 28306.

> En la tente du roy furent ly hault princier
> Dolant et courouciet, sy com pour *enragier*.....
> Il n'y ot sy petit siergant ne escuyer
> Qui n'alast de fin duel ses ceveus *enragier*.

Le trouvère fait ici une confusion de termes que nous devons signaler. *Enragier* lui sert à exprimer tour à tour enrager et arracher. Une ressemblance de formes en a été cause : on disait, en effet, *esragier, esrager, esrachier*, pour arracher, et l'auteur a mêlé tout cela. Si nous nous reportons à la provençale, nous verrons mieux la forme et la nature de chacun de ces mots. Du latin *rabies*, on avait fait *enrabiar, enratjar, enrapjar, enraujar* :

Can Floripar l'enten cuyda *enrabiar*.
(Fierabras, v. 2572.)

Vieux fr. Tel duel a et tel ire que vis cuide *anragier*.
(Chans. des Sax., I, 105.)

Du lat. *radix*, au contraire, le prov. avait fait *esraigar, araigar*, etc., et la romane d'oïl imitant ces vocables avait eu *esragier, esrachier*, etc. pour arracher. La forme *enragier* dans le sens d'arracher est donc en désaccord avec l'étymologie. En effet, *enraigar, enrasigar* veulent dire enraciner, ce qui est tout opposé. L'exemple que nous avons cité n'est cependant pas unique, et il est impossible de l'attribuer à une erreur du copiste. Roquefort cite un passage du Voluсraire où se trouvent les vers suivants :

Si lor *enragent* tot adès
Les vieilles plumes à lor bés.

Il n'y a qu'une chose à dire, c'est que ces termes appartiennent à la décadence du langage, alors que l'origine des mots étant oubliée, on se contente de satisfaire l'oreille par la similitude des sons.

Quant au verbe *esragier* pour enragier, il n'a pas non plus d'analogue en prov.; mais du moins la langue d'oïl l'a formé régulièrement. Il n'a que le défaut d'être l'homonyme d'*esragier*, arracher.

Dist a Rollant : Tut, fol, pur quei t'*esrages* ?
(Chans. de Rol., st. 20.)

Dans notre roman *esragier* signifie enrager, comme dans le Roland :

Sire, dist la pucielle, bien seroie *esragie*
S'aloie refusant si bielle compagnie (v. 122-123).
En une cambre entra et fait chière *esragie* (v. 558).

Mouskés emploie *enragié, esragé*, pour furieux : il dit aussi *esrager*, arracher, emporter.

Enroser, arroser, v. 11237.

Ly sans en va corrant que la tierre *enrosa*.

Forme toute provençale :

Per Dieu lo payre fo mulhatz
Et enlenitz et *enrozatz*....
Del oli de cel glorios.
(Rayn., Lex. rom., V, 113.)

Ce mot vient du lat. *ros*, rosée, *roscidus*, humide de rosée. Esp. *rociar*, cat. *ruxar*, prov. *arrosar*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 296.

Ens, dedans (sans rég.) v. 63, 2471, 4691, 6092. — Ens, dans (avec rég.), v. 2888, 3597, 5400, 14832. — Ens el, ens ou, ens u, dans le, v. 1430, 3596, 5990, 33516.

Je metteray *ens* si noble garnison...
Le cierf se féry *ens* pour sa sauvacion...
Ens le sépulcre fist ses chevaus establer....
Car je suy en tel point et en tel désirier,
Ens sy grande pensée et en sy fol euidier,
Que je ne vous saroie mon estat prononcier....
Une mierveille vit *ens u ciel* apparant :
III estoilles coisy *ens* le chiel haut séant....
La ducoise laissa pasmée *ens* le plancier...
Et sarrazin sont mis *ens el* bos à garant...
Tantos l'euist ochi *ens* ou pailais luisant.

Avant d'aborder la question étymologique, voyons les analogies. On trouve dans le provençal des locutions tout à fait identiques :

(*Sans rég.*) Las alas desots n'ongerets
E la carn *ins* li moillaretz.
(Deudes de Prades.)

« Vous en oindrez les ailes dessous et vous lui mouillerez la chair *dedans*. »

(*Avec rég.*) *Inz* el cor ai dolorosa pezanza.
(B. Zorgi.)

« *Dans* le cœur j'ai douloureuse pensée. »

Ins el vostre coratge.
(Chr. des Alb., p. 55?.)

Ins els valats s'abaton.
(Ibid., p. 34.)

« Ils se jettent dans les fossés. »

(*Avec une seconde prép.*) *Intz en* l'aiga l'a balansat.
(Rom. de Jaufre.)

Ans qu'ieu la vis, la vezia
Inz e mon cor cascun dia.
(Pons de Capdueil.)

Ins en mon cor l'amarai a rescos.
(Folq. de Marseille.)

Ins el cor port, domna, vostra faisso.
(Idem.)

Il convient d'ajouter ici quelques autres exemples de la langue d'oïl :

(*Sans rég.*) Quant li chevaliers *ens* entra
Chascun contre lui se leva.
(Les bijoux indiscrets.

Li portiers l'en a *ens* mené.
(P. de Bl., I. 93.)

Li fol entre *enz* par le wiket.]
(Tristan, II, 101.)

Del bain vus membre û *enz* jo sis.
(Ibid., 109.)

Je pleure *ens* et me ry par dehors.
(Alain Chartier, p. 532.)

(*Avec rég.*) Les estores entrai avant
Ki encore sont à Carlion
Ens le moustier saint Aaron.
(Poésies de Marie de France, I, 542.)

(*Avec une seconde prép.*) *Enz en* l'fou la gettèrent com arde tost.
(Hym. de Ste Eulalie, v. 19.)

Lur douz espiez *enz* e'l cors li unt frait.
(Chans. de Rol., st. 106)

Enz en lur mains portent branches d'olive.
(Ibid., st. 7.)

Del covenant vus dest remembrer
Qu'entre vus fud al désevrer
Einz e'l jardin û le baisastes.
(Tristan, II, 69.)

Cume il ourent *enz* a'l palais réal manget.
(Trav. of Char., p. 17.)

Dans ces nombreux exemples *ens, enz, einz* (langue d'oïl) équivalent à *ins, inz, intz* (lang. d'oc), et leur origine commune est le lat. *intus*. Il faut rejeter l'opinion de M. Genin, qui voit dans l'*s*, et sans doute aussi dans le *z* ou le *tz*, des mots *ens, inz, intz,* une lettre euphonique et intercalaire (Variat., p. 96); ce qui réduirait notre mot à la prép. *in* ou *en*. Quelquefois *intus* se traduit par *ente, entes :*

Entes gisoit navrés, es champs sur la verdour.
(Baud. de Seb., II, 202.)

Il y a pourtant des cas où *ens* ne vient pas d'*intus*, c'est quand il est suivi d'un subst. non accompagné d'article. Ex. : *ens* basses parties de la terre; *ens* montaignes. Ser. de S. Bern., p. 525, 528.

A peine se tient *ens* arçons,
Son ceval fiert des esporons.
(Part. de Bl., I, 104.)

C'est encore une forme qui répond aux habitudes provençales. Au lieu de dire en langue d'oc *en el, en els*, dans le, dans les, on faisait une abréviation ou suppression de lettres et l'on écrivait *el, els*. La langue d'oïl a agi de même, et nous voyons déjà le commencement de cet usage dans l'hymne de Ste Eulalie : enz *en'l* fou. *En'l* ne tarda point à produire *e'l* pour le singulier, et *en les, en 'es*, produisit *en's*, puis finalement *ès*, qui a le même sens et dont on se sert encore aujourd'hui.

Totz escrits trobat ho ay
Els libris de antiquitat.
(Rayn., Lex. rom., III. 101.)

Ici *els* répond tout à fait à *en's, ès*. Quant à la locution *ens en, ens ou, ens el,* elle est le résultat d'un pléonasme; *ens el castel*, par exemple se traduirait par *intus in* castro; *ens ou* tournoi, *intus in* torneamento; *ens u* ciel, *intus in* coelo. Au vers 34427 le copiste a écrit : *en el* despit. C'est probablement une faute pour *ens el* despit.

Ensciant, ensciant, escient, sens, avis, discernement, v. 709, 1095, 2111, 4252, 4670, 4747, 4991, 5787, 6212, 8708, 29799.

Et vous responderés à luy incontinant
La vostre volenté et le vostre *ensciant*....
Car sages homs estoit et de bon *ensciant*....
VII varlets qui ostèrent par leur fol *ensciant*
Les kaines qui estoient entor leur cols pendant...
Je croy à *ensciant*...
Se d'*escient* vous est...
Ce fu leur *ensciant*....

A *ensciant* est une forme abverbiale qui nous est restée dans l'expression à bon *escient;* mais dans la langue d'oïl, aussi bien que dans la langue d'oc, ce mot était un substantif.

Ben em fols et ab pauc d'*escien*.
(Rayn., Lex. rom., V, 125.)

On a dit de même men *escientre*, au lieu de à mon *escient*. Ch. de Rol., st. 58 et 60; et dans les serm. de S. Bernard, on lit : K'il *assiantre* forfacet, p. 557. Ce dernier mot est mis pour *à escient* ou *à scient*. M. Burguy se demande si ces formes viennent du lat. *scienter* et trouve le problème presque insoluble. Gram., II, 290.

Quant à *scient, escient, enscient*, que le prov. disait *escien, essien, ecien*, ce sont de vrais substantifs venus du latin *in scientia*. Ils avaient pour opposés en prov. *nescies, nescieza, nescietat, nesciatge*, ignorance, sottise. La locution adverbiale *à escient, men escient*, a-t-elle fait oublier l'origine véritable de ce mot, qu'on aura dès lors raitaché au latin *scienter?* cela est fort probable, et nous aurions ainsi l'explication des locutions anormales *assiantre, men escientre*, que le prov. écrit *escienters* (Gloss. occit.).

La forme *enscient* qui domine dans notre auteur se trouve déjà dans le vieux fragm. d'Isambard et Gormont :

Ainces k'augiez guerres de terre,
Men *enscient*, l'aurez mut pesme.
(Mouskés, II, xviii-xix.)

Dans Mouskés on trouve la forme *ensiantre :*

Et l'endemain, mon *ensiantre*,
Ot-il Saintes à sen voloir (v. 31066).

Une charte latine de l'an 1062 traduit : *à son escient* par *suo sciente* (Ducange, vº *Suo*).

Ensegnier, enseigner, indiquer, v. 8307, 8335.

Dans son édition de Mouskés, M. de Reiffenberg a traduit l'expression si fréquente : où il n'ot qu'*ensegnier*, par : où il n'y eut que de bons enseignements. Nous croyons que cela signifie : où il n'y avait rien à redire, rien à enseigner.

> Qu'om no li pucsca *essenhar*
> Petit o pro (Rayn., Lex. rom., V, 230).

Cet homme, à qui on ne puisse enseigner peu ou prou, serait, selon nous, un homme *où il n'y aurait qu'enseigner*. — Dans le second sens ce mot est encore en usage : *enseignez*-moi mon chemin.

Ensement, de la même manière, v. 2962, 5936, 22267. — Ainsi, de cette façon, v. 755, 5007, 19673.

La première signification est conforme aux analogies linguistiques. On y retrouve la forme provençale *epsament*, *eissamen;* anc. cat. *eissament*.

> Lo mieus dans vostres er *eissamen*.
> (Rayn., Lex. rom., III, 98).

« Mon dommage sera le vôtre pareillement. » La seconde s'en éloigne, mais pas assez toutefois pour qu'on ne puisse la ramener à l'origine commune *in ipsa mente*. Ce mot est dans les lois de Guil., § 8. Voy. à son sujet Diez, Lex. etym., p. 134, v° *Esso*, et Burguy, Gram., II, 277. M. de Reiffenberg a eu tort d'écrire *ensémeut* au v. 755 et de le traduire par ensemble. — Nous devons faire remarquer l'expression *ensement com*, répondant au prov. *aissi com*, mais n'ayant pas la même origine.

> Une crois noire qui contremont en vint
> Tot *ensement* com se l'on la treisist.
> (Gar. le Loh., I, 53.)

Ensirant, v. 7283.

> De sinoble et d'azur, de couleurs *ensirant*.

M. de Reiffenberg propose de lire *encirant*, enduisant (de cire). C'est peu probable. Des couleurs *ensirant* ne seraient-elles pas plutôt des couleurs tellement nobles qu'elles n'appartenaient qu'aux seigneurs, aux sires? *Ensirer* n'est pas plus étrange que *monseigneuriser*, et il est au moins aussi drôle. Mouskés, racontant de quelle manière l'évêque de Tournai devient homme du roi de France, s'exprime ainsi :

> Prent son régale par droiture
> Et ses om est de tenéure;
> *Ensirent* tous ses droits al vesque,
> Quant sacrés est de l'arcevesque (v. 1170-1173).

Ici M. de Reiffenberg a vu le verbe *transire :* tous ses droits passent à l'évêque. Nous traduirions : tous ses droits donnent à l'évêque la qualité de sire, du moment où il a été sacré par l'archevêque.

Ensonnyer (s'), s'occuper, se donner de l'embarras, v. 1355, 5861, 14170, 14273.

> D'yvre et de fol se fait mauvais *ensonnyer*...
> Cescuns s'y *ensonnie*.

Ce mot dérive de *soin*, *soigner*, comme *besoin*, *besoigner*, comme le vieux fr. *essoine*, *essoigne*, nécessité, obstacle, excuse, *essoigner*, s'excuser, *resoigner*, craindre. La loi salique et celle des Ripuaires offrent déjà *sunnis*, empêchement, excuse, et l'on trouve *soniare*, avoir soin, donner l'hospitalité, dans des gloses MSS. sur la loi des Lombards. Ducange.

M. de Chevallet s'est contenté d'examiner le composé *essoine*, excuse, et comme Grimm, Diez et Diefenbach, il le rattache à l'anc. nord. *syn*, anc. sax. *sunnea*, excuse, empêchement. *Syn* chez les hommes du nord personnifiait la déesse de la vérité et de la justice, la protectrice des accusés, et signifiait aussi désaveu, refus, d'où *synia*, renuere, negare. Le gothique *sunja*, vérité, *sunjon*, s'excuser, est de la même famille. C'est là la première signification de *sunnis*, *sonium*, *essonium*. Mais l'excuse judiciaire devait être motivée, aussi trouvons-nous qu'il y en avait de plusieurs sortes, toutes fondées sur les affaires ou les soins domestiques. *S'essoigner*, après avoir voulu dire s'excuser, se transforma donc et exprima la cause au lieu de l'effet. Être dans l'embarras, dans la peine, dans des affaires quelconques, ce fut être *ensonnié* ou *essonnié*, c'est à-dire être dans un état qui pouvait faire admettre une excuse en justice. Voy. Roisin, Lois et Coutumes de Lille, p. 26. Tout cela est assez bien exprimé dans les vers suivants :

> Li rois mande ses homes par briés et par séaus,
> Princes et dus et contes et prévos de castiaus,
> Ses amis, ses parens et ses privés consaus;
> Garde que n'es retiegne ne *ensoines* ne maus.
> (Chans. d'Ant., I, 54.)

Mais *essogne* a souvent le sens de souci d'une façon plus positive :

> Pour le duc Renier de Salsogne
> Ki li livroit assés *essogne*.
> (Mouskés, 16031.)

> Et si espousa par *essoune*
> La fille à cel conte Gondoume.
> (Ibid., 16582.)

Dans ces derniers vers M. de Reiffenberg a eu tort de traduire : par forme d'amnistie. C'est bien plutôt par souci, contre son gré. Voy. Diez, Lex. etym., p. 321; Diefenbach, Goth., II, 290; de Chevallet, Élém. germ., p. 437.

Raynouard a distingué le composé prov. *besonh*, du mot simple *sonh*, et Ducange a préféré à l'étym. germ. le lat. *somnium*.

Le dérivé *ressoigner*, craindre, est une forme augmentative d'*essoigner, avoir essoign*, comme *redouter* au lieu de *douter*.

De vos menaces, culvert, jo n'ai *essoign*.
(Chans. de Rol., st. 92.)

« Je n'ai cure, je n'ai souci, et par conséquent je ne crains pas. » Mouskés a employé le subst. *resoing*, crainte, et le verbe *resogner*. Ce dernier mot est également dans Froissart. Voy. Dom Carpentier, v° *Respectus*, 7. Le spirituel auteur des Voyages d'Alfred Nicolas rappelle qu'en wallon le mot *sogne* signifie tour à tour soin, empressement ou peur. Le rouchi dit aussi *sogner* au lieu de *soigner*. Mais ce n'est pas une raison pour qu'il faille écrire la forêt de *Sogne*, au lieu de *Soigne*. Il n'est pas prouvé que ce nom veuille dire forêt de la peur, et si cela était démontré, les deux orthographes seraient encore aussi bonnes l'une que l'autre (Voyages d'Alfred Nicolas, I, 205). N'oublions pas non plus qu'à Valenciennes on appelait *songnie* une espèce de cierge fort long et fort mince. Dans les calamités publiques, les dames votaient à la Vierge une *songnie* assez longue pour entourer la ville (Hécart).

Ensoy, v. 19766.

Et j'ay fiance *ensoy* en sainte Trinité
Que vous arés en camp Cornumarant maté.

Est-ce le mot *einsois*, au contraire? ou bien le mot *enssy*, synonyme d'*ensement*, également?

Enssy, ainsi, également, v. 19765, 31446.

Nous devrions répéter ici ce que nous avons dit au sujet d'*ensement*. L'auteur donne de même à *enssy* une double signification. L'origine de ce mot lui assigne simplement la valeur de notre moderne *ainsi*. Cfr. le prov. *aissi*, anc. esp. *ansi*, esp. mod. *así;* port. *assim;* anc. fr. *ainsinc*, bourguig. *ansin*, pic. *ensin*, valaq. *asà*. On peut rattacher ces mots au lat. *aeque sic*, anc. prov. *ac si*, romagn. *ac se*, bresc. *icsi;* lombard, *insci*. Dans les docum. francs l'on trouve *ac si* employé pour le lat. *licet* (conjonct.). Voy. Diez, Lex. etym., p. 113.

Ensus de, au-dessus, au delà, plus loin, v. 5348, 21184.

Et ly roys se retrait *en sus* de l'arragon....
Alés *en sus* de nous, n'y feltes demorée.

Prov. *ensus*. Cet adverbe est composé du lat. *in* et de *sus* (*susum*, *sursum*), que l'on retrouve dans l'anc. cat., l'anc. esp., le prov. et le port. *sus*, dans l'esp. mod. et l'ital. *suso*. On lit déjà dans l'hymne de Ste Eulalie :

Qu'elle Deo raneiet chi maent *sus* en ciel (v. 6).
Puis m'en latrai *ensus* de une liue large.
(Trav. of. Charl., p. 25.)

Entenscion, pensée, v. 27496.

Frère, ce dist ly roys, oyés m'*entenscion*.

Ce n'est pas précisément le synonyme du lat. *intentio*. La langue d'oïl a employé ce mot pour exprimer toute espèce d'opération de l'esprit. Ainsi dans le vers suivant :

Murdrir ils me viennent, telle est m'*entencion*.
(Bert. du Gues., I, 252.)

Il ne s'agit pas ici d'une intention, mais d'une simple pensée, d'un soupçon.

Ententir, retentir, v. 12290, 16841, 23522, 23605.

Que la tierre *ententist* entour et environ.

Corrigez *en tentist*, et voy. *Tentir*.

Enterin, juste, parfait, accompli, v. 2073.

De cuer le siervirai en pensée *enterine*.

Cette forme est toute provençale. Le troubadour, s'adressant à la reine des anges, lui dit :

Mas natura s meravelha
Com remazetz *enterina*.
(Rayn., Lex. rom., III, 564.)

Voy. de même Tristan, II, 134, 136. Les expressions : vray cuer *enterin*, foy très-*enterine*, se trouvent dans Berte, p. 78 et 79. L'auteur du Baud. de Seb. dit aussi : au gent corps *enterin* (I, 207). On employait dans le même sens *entier* pour *enterin :*

Lors a dit coiement l'abé au cuer *entier* (v. 5951).

C'est aussi le prov. *entier*, *entyeir*, *enteir*, l'esp. *entèro*, le port. *inteiro*, et l'ital. *intero*, avec le sens du lat. *integer*. Notre français moderne *entier* ne rend plus ni le vieux mot *enterin* ni même le vieux mot *entier*, si ce n'est peut-être dans ces phrases : une réputation, une vertu *entière*.

Enteser, entoiser, tendre, diriger, ajuster, v. 16788, 26645.

Et ses glaves et ses ars *entesar*.
Lors *entoise* le brane par telle establison
La teste ly trença.

Ces deux formes se confondent. La première reproduit directement le prov., l'esp. et le port. *entesar*, du lat. *intensus*.

Et en aprés a le brane *enteset*
A I seul cop li a le chief copet.
(Raoul de Camb., p. 274.)
Atant ès Cassamus une hache *entesée*.
(Vœux du Paon, MS. f° 50 v°.)

Quant à *entoiser*, qui rappelle si bien *toise*, toiser, il a la même étym., et vient comme ces derniers du lat. *intendere*, *intensus*. Cfr. l'ital. *tesa*, toise, mesure. *Entoiser*, c'est en effet prendre bien sa mesure :

Lors *entoise* le brant qui trenche de randon.
(Baud. de Seb., I. 19.)

Lors *s'entoise* le branc, le cheval a hurté,
Et se reflert es grieus.
(Vœux du Paon, MS. f° 146 v°.)

Quant au mot *toiser* qui se trouve dans le Tristan (I, 207), et que M. Michel n'a pas compris, c'est encore une expression de la même famille :

Ist du buisson, cele part *toisé*.

C'est-à-dire : il sort du buisson et se *dirige* (il mesure ses pas) de ce côté.

Entier, voy. **Enterin**.

Entinter, intenter, v. 2384.

Devant l'empereour vint son plait *entinter*.

L'esp. *ententar* et l'ital. *intentare* viennent en droite ligne du lat. *intentare* pour *intendere* litem. Voy. Ducange.

Entombir, retentir, v. 2463, 12567.

Car la sale *entombi* avironnéement....
Dont le tierre *entomby*.

C'est le bruit que fait un objet *en tombant*. Roquefort dit que ce mot est encore usité en Normandie, mais M. Duméril ne le mentionne pas. Quant à l'idée qu'a eue Roquefort de le confondre avec *entomir*, on peut regretter qu'il n'ait point donné d'exemples pour appuyer son opinion.

Entour, autour de, v. 1391, 1906, 34509, 34872. — **Entour et environ** (adv.), v. 23605, 26502, 26758, 30690.

Nous avons déjà parlé de ce mot sous *Autour*, et l'on a vu que l'ancien usage est complétement en désaccord avec les règles des grammairiens modernes. Notre auteur emploie le mot *entour* comme préposition et lui donne un régime direct : *Entour* le roy, *entour* le camp, *entour* luy. Il imite en cela les troubadours : *entorn* luy, *entorn* las tendas. (Rayn., Lex. rom., V, 379.)

Tut *entur* lui vient mille Sarazins.
(Chans. de Rol., st. 50.)

N'oublions pas qu'*entour* est un mot composé de *en* et de *tour*, et que dans l'expression *entour luy* il doit y avoir absolument une ellipse = *en tour* (*de*) lui. Les trouvères et les troubadours ont fait cette ellipse et même ils ont retranché le régime, en disant tout simplement *entour* et *entorn*. Si nous reconnaissons que le primitif de ces mots est *torn*, *tour*, il devient extrêmement facile d'expliquer les usages d'autrefois. On a pu dire en effet *en tour*, *en torn* avec ou sans régime, comme on a dit *al tour*, *au tour*, *à torn*. Employés sans régime ces mots ont été considérés comme adverbes. Puis bientôt on les a fait précéder de l'article et ils sont devenus substantifs, ce qui a donné une nouvelle locution prépositive, *à l'entour de*. On disait alors l'*entour* d'une ville, comme on avait d'abord dit le *tour*. *Bandon*, après avoir donné d'abord la forme adverbiale *à bandon*, a subi une transformation pareille et est devenu le subst. *abandon*, qui a produit en dernier lieu *à l'abandon*.

Avons-nous maintenant besoin d'expliquer la locution *entour et environ*? Ces mots ont été primitivement deux substantifs : en *tour* et en *viron*.

Qui vous asiègeront en *tour* et en *viron* (v. 26502).

Le subst. prov. *viron* prouve la vérité de notre assertion :

Ayga sensa terra essucha al *viron*.
(Rayn., Lex. rom., V, 551.)

Comines écrit même encore : « En *viron* de la dite demoiselle. »

Mais ces formes composées sont vite devenues de véritables adverbes. Cela explique pourquoi on les trouve toujours sans régime.

Tour vient du lat. *tornus*, grec τόρνος. Quant à *viron*, qui rappelle les verbes prov., port., esp. *virar*, et l'anc. fr. *virer*, M. Diez n'est pas de l'avis de Ducange qui le croit formé de *gyrare*, et se demandant si ce mot n'appartient pas à la romane rustique, il cite le lat. *viriae*, *viriolae*, bracelets, colliers. « *Viriolae* celticae dicuntur, *viriae* celtibericae. » Pline, Hist. nat., 33, 12. Le basque *biruncatu*, tourner, auquel voudrait le rapporter M. de Humboldt, trahit son origine latine *verruncare*. Diez, Lex. etym., p. 373.

Entourteler, entortiller, v. 12558.

La mère du sierpent sa keue ly gietta,
Le corps du chevalier autour *entourtela*.

Rouchi *entortelier*, *entortener*. Ce mot vient du lat. *tortilis*. Voy. *Destortelier*. On disait comme substantif *entortelie* :

Là-endroit li dona si grande *entortelie*
Que li cevaus le fuit (Baud. de Seb., II, 561).

Entrues que, tandis que, v. 1141, 29788.

Entrues que nous estiems de ce lieu départans....
Entrues qu'il aloit son grant duel démenant.

Cette forme est fréquente dans Mouskés, ainsi que dans le Baud. de Seb., où l'on trouve pourtant *entreus que*, I, 229, II, 144, 412. Froissart qui l'a aussi employée, écrit dans ses vers :

Elle l'entendoit bien, *entrois*
Que je lisoie (Panthéon litt., III, 485).

Voy. de plus, le rom. d'Alexandre, p. 337.

Ni M. Diez, ni M. Burguy n'ont parlé de cette forme conjonctive. Ils se sont contentés de traiter la préposition *trosqu'à, tresqu'à, trusqu'à*, et même *entresqu'à*. Comme sans aucun doute notre conjonction est dérivée de cette préposition, il convient de savoir l'étymologie qu'on lui donne. M. Burguy, s'appuyant principalement sur les formes *tres ci que, entre ci que*, les compare *à des-ci que* et leur accorde à toutes, sans exception, une origine analogue. M. Diez, au contraire, s'en tenant à l'ancien franç. *trosqu'à, tresqu'à*, propose le lat. *intro usque ad*. L'opinion de M. Burguy est un peu absolue. Nous concevons son système pour *tres ci que, entre ci que*, mais vouloir l'appliquer à la forme *trosque, tresque*, n'est-ce pas aller trop loin? Il ne nous parait pas aussi sûr qu'à lui que l'*s* de ces derniers mots ait été amenée par la forme *ci*. Nous sommes moins encore disposé à adopter l'étymologie donnée par M. de Chevallet pour *tresque* (lat. *trans quod*). Elém. lat., p. 205.

Les formes provençales nous semblent donner raison à M. Diez. Ainsi *tro qu*'en abril, *tr'usqu*'à la mort, *entr'usc* al jorn de la fi, justifient complétement l'étymologie latine *intro usque ad*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 427-428; Diez, Lex. etym., p. 670.

Le provençal va nous aider aussi à comprendre notre forme conjonctive. On disait en langue d'oc :

> *Entro que* auyats mon corn per dons fetz.
> (Rayn., loc. cit.)

Mais comme on l'a vu, la prép. composée était *entr'usc*, et cela suffit pour nous expliquer *entruesque, entreusque*, conjonction qui n'a pas été signalée et que nous trouvons seulement dans les trouvères du nord de la France. Nous recommandons de plus à M. Burguy la forme *enfressi, enffressi* :

> Ainsi s'en vont parlant les Caldains et les gris
> *Enfressi* c'au palais entaillié d'asur bis.
> (Vœux du Paon, MS. f° 113 r°.)
>
> Et demain parlement *enffressi* qu'à midi
> Là ins en mi ces prés (Ibid., f° 98 v°).
> *Enfressi* qu'à Porus n'a son resne tiré.
> (Ibid., f° 62 r°).

Environ, v. 20992, 21425, 31687.

Voy. *Entour*. Il nous suffira d'ajouter ici que cette expression a été considérée tout à fait comme le synonyme d'*entour* et qu'on en a même fait une préposition :

> *Environ* lui estoient tout si appertenant.
> (Baud. de Seb., I, 106.)

Envis, a envis, à contre cœur, v. 5206, Gilles de Chin, v. 1970.

> Fust u volentiers u *envis*.
> (Mouskés, v. 28469.)

Prov. *à envis;* wallon *evis';* bourg. *anvi;* ital. *invito*, esp. *ambidos:* du lat. *invitus, invite*. Le Tetraglotton de 1562 traduit ces mots par : maulgré soy et *envi*. Et Nicot dit encore : Ouïr *envi* quelque chose, entendre quelque chose malgré soi.

> Mais moult *à envis* le feroie.
> (Gille de Chin, v. 1970.)

« Il aimoit tant la couronne de France que *envis* eût vu sa désolation. » Froissart, I, 108. Voy. encore d'autres exemples, pour la langue d'oc et pour celle d'oïl, dans Raynouard, Lex. rom., III, 132, et dans Roquefort, Gloss. Dans la langue de Rabelais *à tous enviz* veut dire à qui mieux mieux, mais alors ce mot ne vient plus d'*invitus*. Gargant., I, 3.

Enviaus, v. 34345, 34349.

> Que cascuns soit tous quois sans monstrer *enviaus* ..
> Que jà n'i ait taffurs qui ja face *enviaus*.

C'est la rime seule qui semble avoir produit cette forme. Les deux vers que nous venons de citer se rapportent au combat du roi Bauduin contre Ector de Salorie. Les deux champions sont convenus de faire éloigner de chaque côté leurs compagnons et leurs soldats; et les hérauts croisés recommandent à chacun de rester tranquilles, *sans monstrer enviaus* ou sans faire *enviaus*.

Nous trouvons le même mot sous une autre rime dans les vers suivants :

> Que sour moi sont venu faire lor *envial*,
> Je croi à mon avis que ce soit pour lor mal.
> (Vœux du Paon, MS. f° 13 v°.)

On ne peut s'empêcher d'y reconnaitre le sens d'*envaïe*, prov. *envaia*.

Envoleper, envelopper, v. 3073.

> Et dedens son mantiel luès les *envolepe*.

La Chans. de Roland nous offre la forme *envoluper :*

> *Envolupet* fut d'un palie Alexandrin (st. 30).

Prov. *envelopar, envolopar, envoluppar;* ital. *inviluppare;* nouv. prov. *agouloupà*. L'origine de ce mot est très-incertaine. Les règles de formation empêchent, dit M. Diez, de le tirer du latin *volutare* (*involvere*). Roquefort l'a essayé, mais personne n'a accepté cette opinion. L'anc. valençais, *envolpar*, le romagn. *agulpè*, le vénitien *imbolponare*, ont pu faire croire à une dérivation du lat. *vulpes*. Telle a été l'opinion de M. P. Paris (Chans. d'Ant., II, 215). Sur quoi M. Genin l'a beaucoup raillé dans la lettre qu'il lui a adressée (P. 22). Ce dernier trouve qu'il est bien plus simple de proposer *in* et *velum*. Il n'y a pourtant que lui qui en ait eu la pensée, et personne ne l'a suivi. Guil. Briton, traduit le latin involvere par *envoleper*. En wallon, *ewaleper, evoleper*.

Reste la conjecture de M. Diez. Ce mot viendrait-il du lat. *volup*, et *s'envoluper* aurait-il signifié originairement se tenir chaudement, s'amadouer, se doreloter? Voy. Diez, Lex. etym., v° *Viluppo*, p. 372.

ENVOYOT, envoyait, v. 18488.

C'est encore aujourd'hui la prononciation en rouchi.

ERRANT, ESRANT, tout de suite, tout d'un coup, v. 6348, 28645, 30466, 30957, 31291.

Jusques en le poitrine le pourfendy *esrant*.

Faire une chose *esrant*, c'est la faire aussi vite que la marche, aussi vite que le pas. Cela nous rappelle les expressions anciennes *en es le pas*, *isnel le pas*, *tout le pas*, *grant aléure*, etc.; et mieux encore aller *grand'erre*, aller *belle erre*, pour dire aller vite, aller grand train, ainsi que l'Académie le mentionne encore de nos jours. M. P. Paris (Chans. d'Ant., I, 74) a songé à l'anglais *of course*, à propos de ce mot. Nous aimons autant montrer son analogie avec le fr. moderne *tout courant*, *couramment*, angl. *currently*, allem. *geläufig* (de *lauf*, cours, course). C'est évidemment la même idée d'un côté comme de l'autre. Outre les formes *esrant*, *errant*, il faut mentionner *arrant* (Bert. du Guesc., I, 167); *esraument* (Roquef.); *esroment* (Baud. de Seb., I, 19); *erranment* (Villehardouin, p. 87).

On employait aussi les mots *errant*, *esrant*, comme adjectifs, et alors ils signifiaient prompt, empressé, rapide. Gilles de Chin dit ainsi au roi de Jérusalem qui s'est hâté de venir le voir :

Trop estes penez et *errans*
Que ci estes venus à moi (v. 2291).

ERREMENT, ESREMENT, train, conduite, manière d'être, v. 18321.

Et de vostre mary dittes-moy l'*errement*,
Comment il a à nom entre payenne gent.

Le franç. mod. a gardé les mots *erres*, *errements*, dans le sens de voies, traces : Aller sur les *erres* de quelqu'un, suivre les anciens *errements* d'une affaire. Autrefois les acceptions du mot *errement* étaient plus étendues; comme on l'a vu ci-dessus et comme le prouve ce vers :

Si me conte comment
On te doit apeler et tout ton *errement*.
(Vœux du Paon, MS., f° 5 v°.)

L'auteur du Baud. de Sebourc emploie ce mot dans un sens bien différent, mais aussi faut-il y voir le latin *atramentum* :

En une fosse où noir fait qu'*esrement* (I, 283).
Li deable d'enfer qui sont nor qu'*esrement* (I, 330).
L'escu d'or au lyon aussi noir qu'*esrement* (II, 283).

ERRER, ESRER, cheminer, voyager, v. 5085, 7205, 13275.

L'ont sy fort encachiet et sy avant *esré*
Que Dromadas entra en Rohais la cité.

C'est avec la même acception qu'il est employé dans les vers suivants :

Les chevaliers qui la menoent
Qui ensemble od li *erroent*,
Si cumanda tus arester.
(Marie de France, I, 394.)

Au lieu d'*errer*, on disait aussi être *errant* : « Ki en alcun de ces chemins occit home qui seit *errant* per le païs,... si enfreit la pais le rei. » Lois de Guill., § 30.

C'est cose moult bien avenant
A cascun pélerin *errant*.
(Guigneville, cité par Dom Carpentier.)

M. Diez s'arrêtant à cette signification de voyager, cheminer, et trouvant dans la vie de saint Léger la très-ancienne forme *edrar* (str. 12 et 19); puis dans l'anc. vénitien : *so edro* illi han apiliao, ils ont pris leur chemin, les rattache au bas lat. *iterare*, *itinerare*, tout en reconnaissant que le prov. *errar* n'est autre que le lat. *errare*. Nous accordons volontiers à M. Diez que les anciennes formes *edrar*, *edro*, puissent avoir une autre origine; mais à quoi bon faire une différence entre le prov. *errar* et la romane d'oïl *errer* ? Le latin *errare*, aller çà et là, ne peut-il s'appliquer à chacun de ces mots? Quoi qu'en dise M. Diez, les chevaliers *errants*, le juif *errant* lui-même, étaient plus que des voyageurs, c'étaient des vagabonds. Voy. Diez, Lex. etym. p. 619.

Dans Gilles de Chin, *errer* est pris substantivement :

Ne fina . . . .,
De marce en marce de l'*errer* (v. 386).

ERSOIR, hier soir. Gilles de Chin, v. 2550.

Il fu *ersoir* aveuc nous ebl.

Prov., *arser*; ital., *ieri sera*; lat., *heri sero*.

ES, EZ (élision), les. Gilles de Chin, v. 98, 3556, 3373. — Es, dans les, voy. *Ens*.

S'elle sentoit d'amours les maulx et les argus :
« Sire, dist la pucelle, encor n'*es* ai sentus. »
(Vœux du Paon, f° 54 v°.)

Je voi là tant de gent que nombrer n'*es* poet-on.
(Ibid., f° 25 r°.)

S'*es* vois de la bataille forment entalentés.
(Chans. d'Ant., II, 185.)

M. Genin a donné un grand nombre d'exemples de cette élision : Il arrive parfois qu'il ne reste qu'une lettre du pron. *les* :

Cent mile humes i plurent ki'*s* esgardent.
(Chans. de Rol., st. 285.)

Voy. Variat. du lang. franç., p. 213, § III. Ajoutons que l'on faisait parfois l'élision sur la première lettre des pronoms *vos*, *nos*.

Sire, j'*os* tien por mon seignor.
(Tristan, I, 23.)

Lor irai la terre contendre
Et ce qu'*os* en tenes défendre.
(Ibid, II, 164.)

Ės, voilà, v. 8141, 23864, 24401, 30887. — En composition, EVOUS, v. 71, 3074; ESVOUS, v. 2079, 2807; ETVOUS, v. 3826, 5696, 15039, 23739, 30668.

Ės le rouge Lyon, ung roy trop souffisant.
Evous les haus barons que Tasses amena.
Atant *esvous* l'orphèvre qui sot che couvenent.
Et-vous les fieux soudant et Grascyen le fier.

On s'accorde à reconnaitre dans ce mot et ses composés le latin *ecce* ou *eccum*, qui a produit l'ital. *ecco*, le prov. *ec*, l'anc. franç. *eke*, le valaq. *eacĕ* (Diez, Lex. etym., p. 130; Burguy, Gram. d'oïl, II, 286). Il a eu de nombreux composés, dont les différentes formes sont indiquées dans les ouvrages que nous venons de citer. M. de Reiffenberg a fort souvent substitué la leçon *esvous* à *etvous*, qui se trouvait dans le MS. Si dans cette dernière forme l'étymologie est oubliée, ne perdons pas de vue que la consonance est gardée, car on prononçait *evous*, *evos*. Les troubadours ont écrit de même *ez*, *ec* ou *e*.

E lo coms de Tholosa.
(Chr. des Alb., p. 64.)

Ez an passada l'aiga.
(Ibid., p. 542.)

Ec vos la domna morta.
(Rayn., Lex. rom., V, 535.)

Nous n'avons retrouvé l'orthographe *etvous* que dans le Bertr. de Guesclin, I, 138, 177; II, 53 : M. Burguy n'en a point fait mention. Une autre forme dialectale qui n'a pas été moins oubliée, c'est celle dont se sert l'auteur de la Chanson de Roland : *as vos*, *ais vos*. M. Genin avait d'abord pensé qu'il y avait là une faute ou de lecture ou de copiste, et il avait corrigé *ès-vus* (Variat., p. 233, note). Il s'est pourtant décidé à laisser *as* ou *ais-vos* dans son édition de la Chans. de Roland.

Atant *as-vos* Guènes et Blanchandrins.
(Édit. Genin, p. 35.)

As-vus Marsilie en guise de barun.
(Ibid., p. 159.)

As-vus Rollant sur sun cheval pasmet.
(Ibid., p. 166.)

Ais-vos le caple e dulurus e pesmes.
(Ibid., p. 286.)

On sait que l'ital. *ecco* forme les composés *eccolo*, *eccomi*, *eccoti*, et même *eccotelo*. Cela se trouve aussi dans l'esp. *e-le*, *e-lo*, *e-la*, pour *ec-le*, *ec-lo*, *ec-la*. La romane d'oïl a de même opéré une tmèse sur *evous*, *esvous*, *asvus*, en y introduisant un pronom personnel :

Les portes sont ouvertes; *e-les-vous* hors issus.
(Vœux du Paon, f° 12 r°.)

Les eschieles s'en vont, *es-les-vous* arroutées.
(Chans. d'Ant., I, 72.)

Par tel amur *as-les-vus* desevered.
(Chans. de Rol., st. 147.)

E-me-vos un priestre qui maine
Une norriche (Rom. de Renart, IV, 21).
Atant *e-me-vos* où venus
Est li loviers (Ibid., IV, 26).

De *ez*, *es*, *e*, on créa, disent plusieurs savants, un pluriel avec flexion verbale : *estes-vous*, et l'on y introduisit de même le pronom (Burguy, Gram., II, 286) :

Estes-les-vos venus au chaple demanois.
(Chans. des Sax., II, 161.)

Estes-les-vous aus turs venus et assemblés.
(Chans. d'Ant., I, 249.)

M. P. Paris ne parait pas bien sûr de cette flexion verbale, car il traduit *estes-les-vous* par : les voyez-vous. Il est certain que la provençale a dit plus souvent *vec* que *ec*, et en composition *vec vos*, *veus*, *veti;* puis avec la tmèse : *vec li m*, me voici à elle ; *vec los vos*, vous les voilà, *velvos*, vous le voici. Ces locutions qui équivalent à *es-les-vous*, *es le vous*, auraient-elles subi une apocope, et dans la forme *estes-vous*, faudrait-il voir *veistes-vous*, comme dans *ez-vous*, *vees-vous?* Il est permis d'en douter, quoique cependant on trouve parfois dans la romane d'oïl l'usage de la langue d'oc : *Vez-nous-ci* bien honny ! Bertr. du Guesc, II, 238.

Ės, abeilles, voy. VAISSIAUS D'ÈS.

Ės LE PAS (EN), sur le champ, tout de suite, Gilles de Chin, v. 3549.

Si li respond *en ès le pas*.

Fallot pensait que la forme correcte et la plus constante de ce mot était *isnel le pas* (p. 535). Ce sont deux formes très-distinctes, et il ne faut pas les confondre non plus avec l'expression *par enhel curs*, qui a la même signification. *Isnel* dérive du v. h. allem. *snel*, aujourd'hui *schnell*, belli-

queux, prompt, rapide, et non pas d'*ignitus* comme l'a cru Roquefort. Par *enhel curs* vient au contraire du lat. *anhelo cursu*. Mais notre locution *en es le pas*, qui a son analogue dans *en es l'ore*, et dans *en es cel an*, nous rappelle tout à fait le provençal *en eys pas, en eis lo pas* (in ipso passu), ce qui prouve l'erreur de Fallot. On disait aussi dans le vieux français *tout le pas* : « Sy encomenchèrent *tout le pas* de chevauchier tout au lonc de la rue de la cité d'Ausseure, jusques ad ce qu'ilz vindrent à la porte. » Gilles de Chin en prose, p. 145, ch. XXXVIII. Cette expression a le même sens que les précédentes, et équivaut au prov. *lo gran pas* :

> Menero lo filh de Dieu
> Al ostal d'Ampna, *lo gran pas*.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 440.)

Voy. Burguy, Gram., II, 298.

ESBAHIR, étonner, v. 11747, 33871.

> Je suis tous *esbahis*.

Prov. *esbair*, ital. *sbaïre*, fr. mod. *ébahir*. L'adj. *baïf* répond au participe *esbahi*, et se retrouve dans le rouchi *bahi*, qui n'est pas le résultat d'une apocope, ainsi que l'a cru Hécart. *Esbahir*, comme *baer*, est une onomotopée; il exprime l'étonnement de celui qui reste la bouche ouverte. Voy. notre mot *Béer* et *Baller* (ad finem). Cfr. Diez, Lex. etym., p. 38, et Rayn., Lex. rom., III, 141. L'adv. *esbahiement* se rencontre dans le Part. de Blois, II, 82 :

> Moult l'esgarde *esbahiement*.

ESBANOY, plaisir, récréation, v. 1314.

> Oncques puis n'ot en my joie ne *esbanoy*.
> (Chev. au Cyg.).

> De menestriers y fust moult grant li *esbanoys*.
> (Bert. du Guescl., cité par Dom Carpentier.)

Roquefort donne plusieurs autres formes de ce mot. Pour l'étymologie voy. notre mot BANOYER (SE).

ESBANUIS, voy. ESVANUIS.

ESBATRE, se divertir, v. 937.

> S'avint ung pau apriès que ly enfes ala
> *Esbatre* à ung vivier,

Il est aussi employé activement pour amuser : « Jehan de Verrignas qui avoit *esbatu* les bonnes gens de la ville de Foullay, à jouer d'une cornemuse. « Lettres de 1374 citées par Dom Carpentier, v° *Erradiari*. On ne peut s'empêcher de reconnaitre, avec Raynouard, que ce mot est dérivé de *battre*. Ajoutons que son analogie avec le mot *embattre* est fort grande, et qu'il n'est pas difficile de saisir les rapports de ces mots entre eux. S'*esbattre* veut dire proprement se donner du mouvement dedans, se frapper dedans, et par suite, se réjouir, se divertir; comme si la joie et le plaisir devaient surtout se manifester par des mouvements désordonnés du corps. N'est-ce point là aussi le sens du lat. *divertere*, d'où vient *divertir*, et le vieux mot *se banoyer* exprime-t-il une autre idée? Voy. ce mot.

ESBAUBI, étonné, v. 9953.

> Que li mésentendant en seront *esbaubi*.
> (Berte, p. 2 et 45.)

Ce mot est le synonyme d'*abaubi*, et a la même origine que lui. Voy. notre mot *Abaubir*, et cfr. Diez, Lex. etym., p. 611.

ESBOULÉ, éventré, v. 17870.

> Et maint ceval gisant a le panec *esboulée*.

Reiffenberg : fendue. Le mot est plus expressif que cela. Roquefort donne le verbe *esboueler*, *esbouler*, qui signifie arracher les entrailles, éventrer. Il suit en cela Dom Carpentier, qui cite le bas lat. *esboellare*, et qui rapporte plusieurs exemples du français. C'est là un mot fait de bonne grâce, au dire d'Henri Estienne, Précell. du lang. franç., p. 194. La chose qu'il exprime en a moins. Voy. entre autres exemples le supplice de Balt. Gérard, dans la notice de M. Arendt sur sa confession, p. 26.

> Com fis ton père Herbert qu'*esboêlai*.
> (R. de Camb., p. 198.)

Il répond au provençal *enbudelar*, éventrer :

> Ab les pes dels cavals l'an tot *enbudelat*.
> (Rom. de Fierabras, v. 277.)

Prov. *budel*, boyau, ital. *budello*; lat. *botellus*. Rayn., Lex. rom., II, 268. Voy. notre mot *Bouelé*.

ESBUSQUER (S'), s'embusquer, v. 7715.

> Et que cescuns se voist les le mur *esbusquant*.

Proprement se cacher *ès bois*, synonyme d'*enbusquier*. Voy. ce mot.

ESCAFFAUT, chaire à prêcher, échafaudage, v. 3705.

> Dessus un *escaffaut* isnielement monta.

L'auteur du Bauduin de Sebourc a écrit de même :

> A l'*esquafaut* s'en va li bons prestres monter (II, 102.)

Ce mot est encore un emprunt fait à la langue d'oc :

> E garniron las tors e'ls murs e'ls *cadafaus*.
> (Guerre des Albig., citée par M. de Rochegude.)

L'anc. franç. a également employé les formes *cadefaus* et *escadafaut*, qu'on retrouve dans le bas lat. *scadafale* (an 1125), *scadafaltum* (an 1279) et *scafaldus* (Ducange). Dans le rom.

de Garin cette forme se change en *eschaufaus* (cit. de Ducange), et nous remarquons qu'elle a passé dans l'allem. *schafott*, dans le flam. *scharot*, *schavaut*, et aussi dans l'angl. *scaffold*.

Le prov. *cadafaus*, *cadafals* est le plur. de *cadafalc*, et il rappelle l'esp. *cadafalso*, contracté *cadahalso*, *cadalso*, le port. *cadafalso* et l'anc. cat. *cadafal*. On y a reconnu l'ital. *catafalco* et notre fr. mod. *catafalque*.

Joinville a écrit *chafaut* (p. 158), et Froissart *chauffaux*, formes qui ont persisté jusqu'au xvie siècle. Amyot, vie de Thésée, a dit : « Et du *chafault* où ils jouoient leurs tragédies. » Ce qui répond au moy. lat. *chaafellus*, *chafellus* (an 1228), *chaaffallum* (an 1270) et *catafaudus* (an 1222), *cadaphallus* (an 1430).

L'origine de ce mot est fort contestée. Ducange y a vu le grec *κατά* et le latin *palus* ou *falae*, défini par Nonius : « Turres quae in circo apud veteres propter spectatores e lignis erigebantur ; » et par Festus : « Ligneae turres ob altitudinem dictae a falando, quod apud Hetruscos significat coelum. » Mais comme le mot *catafalsus* a aussi le sens de machine de guerre, Ducange l'a rapproché de *catus*, instrument de guerre et l'a expliqué par chat-faux, c'est-à-dire n'ayant que l'apparence du chat. Dom Carpentier trouve cette origine satisfaisante.

Dirons-nous que les auteurs de la grande encyclopédie voient dans notre mot l'allem. *schau-haus* ; que Kiliaen explique le flam. *schavot* par *schau-vat*, vas spectaculi, et que Jault y a vu l'arabe *falak*, éminence, hauteur? Rien de tout cela n'est concluant. De son côté M. Diez considère l'ital. *catafalco* comme la forme la plus pure de ce mot, et y trouve un composé de l'esp. *catar*, regarder, et de l'ital. *palco*, échafaudage. Voy. Diez, Lex. etym., p. 93.

Escalle, ardoise, v. 16859.

Ne prise le plus grant qu'un couvereur d'*escalle*.

On dit encore aujourd'hui *écale*, enveloppe. En namurois sa forme est *scaie*, *sicaie*, et en liégeois *haie* (Grandgagnage).

C'est un mot d'orig. germ. Goth. *skalja*, tuile, ardoise, allem. *schale*, flam. *schalie*, island. *skal*, angl. *scale*. On retrouve ces mots dans le prov. *escalhs*, fragments, pièces, morceaux. « Cent pieds de front de pierre pour faire *escaille*. » Charte de 1260, Ducange, v^o^ *Scaliae*. Cfr. l'ital. *scaglia*. En rouchi un tôt d'*écalles* est un toit couvert d'ardoises, et c'est à cause de la couleur des ardoises qui le couvrent, que l'hospice général est appelé l'*bleu tôt* par le peuple de Lille.

Escalettes, esqualettes, clochettes, v. 10104, 16765.

Cil vont apriès le corps leurs paumes débattant
Et d'*esqualettes* vont pluiseur *esqualetant*.....
Sans trompette bondir n'*escalette* sonner.

M. le baron de Reiffenberg a traduit ces mots par crécelle et castagnettes, ce qui les rapprocherait d'*escalle*, écaille. Nous croyons qu'il s'est trompé. *Escalette* est une forme particulière d'*eschelette*, diminutif de l'anc. fr. *eschiele*, qui vient de l'allem. *schelle*, anc. h. allem. *skilla*, *skella*, clochette. Notre forme *escalette* rappelle l'allem. *schallen*, retentir, et le flam. *schalle*, clochette. Cfr. l'esp. *esquila*, l'ital. *squilla*, le prov. *esquella*, dont on retrouve presque la forme dans le *schilla*, *eschilla*, *schella*, *skella*, de la loi salique. Papias dit qu'on appelait une clochette *sichilla* en langue vulgaire.

La forme *eschelette* est fréquente :

Et saint Symons, quant il les voit,
L'*eschelète* que il tenoit
Sonne trois cops de rebondie...
Prit s'*eschelète*, si le sone...
S'*eschelète* sona trois cos.

(Fabl. et cont. anc, III, 151, 153 et 154.)

As *eschelettes* font le mabre tentir.

(Rom. de Garin, II, 260.)

Les Angevins, dit M. P. Paris, en gardent encore le diminutif *eschillettes*. Nous ajouterons que dans les coutumes de Lille le mot *escalète* désigne la petite cloche des échevins : « Hoste sour hoste et per à per, bourgois et manant en cheste ville soient apareliet en armes et en chevaus,.. pour aler avoec le roy no seigneur, le castelain, le reward et eschevins et leurs banières, quant li bancloque et l'*escalette* sonnera. » Roisin, p. 150.

Nous devons cependant avouer qu'en rouchi et en picard le mot *écalette* a encore le sens de cliquette, castagnette, crecelle.

Escantelé, écartelé, mis en pièces, brisé, Gilles de Chin, v. 372.

M. de Reiffenberg a ponctué d'une manière incorrecte le passage du Gilles de Chin. Nous le rétablissons ici comme il doit être :

Ses helmes n'estoit pas entiers,
Ançois estoit esquartelés;
Et ses escuz *escantelés*
En pluisor lius estoit perciez,
D'un eur en autre dépeciez (v. 370-374),

Un écu *escantelé* pourrait être la même chose qu'un écu *enchantelé*.

L'escu par les enarmes devant lui *enchantèle*.

(Chans. des Sax., I, 176.)

Et comme nous l'avons expliqué au mot *cantiel*, cela voudrait dire un écu dont le cantiel ou les quartiers sont portés face à l'ennemi. Mais il est plus probable que ce mot a ici le même sens que dans la Chanson de Roland :

L'escut del col li fraint et *escantelet* (st. 98).

De même dans le frag d'Isamb. et Gorm. Mouskés, II, xi. Voy. aussi Ducange, v° *Scantellatus*.

Escargaite, troupe qui fait sentinelle, v. 16771, Gilles de Chin, v. 2370; escargaitier, faire sentinelle, garder, v. 16819, 33749.

Droit devant le journée, devant l'aube crevant
Fesoient l'*escargaite* la ville avironner....
Buinemons et Tangrès qui l'ost *escargaitoit*...
Et feittes vos grans os si bien *escargaitier*
C'on ne puist vostre gent souspreudre n'engignier.
Ne sonent mot quant embatu
Se sont sor iaus en une fraite
U il faisoient l'*eschargaite*
A iv cens turs tout armez.

Escargaitier, faire l'*escargaite*, c'est faire bonne garde, et ces mots nous reproduisent assez bien, non-seulement quant à la forme, mais aussi pour le sens, l'allem. *schaarwacht* d'où ils sont venus. Ainsi dans notre premier exemple les chefs croisés font environner la ville par l'*escargaite;* dans le dernier l'*eschargaite* se compose de quatre cents Turcs bien armés. Il est donc clair que c'est bien là un corps de troupes chargé de veiller, et que le mot *eschargaite* ne désignait pas simplement un guetteur isolé, comme le croit M. Diez. On y retrouve au contraire toute la force de l'allem. *schaar*, troupe, compagnie de gens de guerre. Dans Garin le Loherain, Bègues fait ainsi l'*eschargaite* avec deux mille fervestis (II, 157). Villehardouin s'est servi du verbe *eschaugaitier* de la même façon, lorsque racontant l'arrivée des Latins sous les murs de Constantinople, il dit : « Ensi se herbergièrent la nuit devant la tor (de Galathas) et en la juerie que l'on appelle le Stanor, où il avoit mult bone ville et mult riche. Bien se fisent la nuit *eschaugaitier*. » Edit. Buchon, petit in-8°, p. 61. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le poste, la garde, la grand'garde, etc.

Icele noit n'unt unkes *escalguaite*.
(Chans. de Rol., st. 178.)

Nous reconnaissons volontiers que ce mot a pu aussi désigner un seul guetteur, un homme placé en sentinelle :

Sor chascune tor une gaite
A mise por *eschargaitier*.
(Rom. de Renart, II, 327.)

Scarwaiter se dit même encore de cette manière en wallon. Ainsi dans une chanson du pays de Charleroi il est question d'une jeune fille qui se tient

Scarwaitant par ci par là
Après Jacq ou Nicola.

Les provençaux ont employé *scalgayt*, *escalgayt*, *escurgach*, dans le sens de poste, garde, patrouille, ronde, et les verbe *echirgaitar*, *escurgachar*, pour guetter, se mettre aux aguets. Rayn., Lex. rom., III, 417-418. Aux troupes chargées de faire la garde d'un camp, nous voyons succéder la *guette* de la tour, à qui on donne toujours le nom d'*escargaite;* puis il n'est plus question ni de celle-ci, ni des autres. Le nom est attribué à la loge même où réside le guetteur, et c'est ainsi que depuis le xvie siècle il est usité dans la langue. Robert Estienne définit le latin specula, le beffroy, l'*échauguette*. Dict. franç.-lat. 1536. Etienne Pasquier écrit dans ses lettres : « Soyons aux écoutes, et voyons, comme d'une *eschauguette*, de quelle façon les affaires se tourneront. » Lett., xvi, 1. L'Académie française la définit enfin aujourd'hui une guérite placée sur un endroit élevé. Voy. Ducange, v° *Scaraguayta;* Diez, Lex. etym., p. 612; et de Chevallet, Élém. germ., p. 425. Cfr. *Agais*.

Escarlatte, étoffe d'un rouge éclatant, v. 3524.

De cinnequant chevaliers d'*escarlatte* viestis.

Voy. la note de M. de Reiffenberg sur ce vers. Il y est dit que le mot *écarlate* avait signifié des couleurs différentes dans les idiomes du nord, même le blanc et le noir. M. De Reiffenberg aurait pu ajouter qu'en France on connaissait outre l'écarlate proprement dite, l'écarlate violette, l'écarlate pourpre, l'écarlate brune et l'écarlate vermeille. Voy. Dom Carpentier, v° *Escallata*. Pour ce qui est de la blanche et de la noire dont parle Hasseltus (édition de Kiliaen), il est certain qu'en France on connaissait aussi une espèce d'écarlate appelée *migraine*, qui pouvait être blanche ou noire. Rabelais, I, 56. Froissart, de son côté, parle du roy de Portingal qui estoit vestu de *blanche escarlate*, vol. II, c. 182. Et Marot, au dialogue des deux amoureux, nous prouve qu'il y en avait de *verte* :

Mancherons d'*escarlate verte*,
Robbe de pers large et ouverte.

Tout cela rappelle un peu l'extension que les Romains donnaient à leur mot *purpureus*. M. Tarbé a trouvé plus commode de dire que l'écarlate n'était qu'une étoffe fine (Chev. de la charrette, p. 32 et gloss.). Ital. *scarlatto*, esp. *escarlate*, prov. *escarlat;* allem. *scharlach*, sax. *scharlack*, *scharlaken*, island. *skarlat*, angl. *scarlet*, flam. anc. *schaerlaet*, flam. mod. *scharlaken*. Ducange dit au mot *scarlatum* que plusieurs lui donnent pour origine l'arabe *Yxquerlat*, même signification ; et M. Diez y voit le persan *scarlat*. Comparez encore le turc *iskerlet*. V. Roq. Suppl., v° *Escirlatte*.

Escarrans, esquerans, brigands, larrons, Gilles de Chin, v. 2150, 2203, 2214, 4160.

Retornez tost, n'alez avant ;
Çà derrière sont *esquerant*.
Plus de deux cens mes compaignons
Ont pris et mors comme gaignons....
S'ont rencontré
Cent *escarrons* tout à ceval,
Le cemin gaitent pour rober.

M. de Reiffenberg a hésité d'abord sur le sens et sur l'origine de ce mot : s'il avait songé à ouvrir Ducange, il aurait trouvé l'explication qu'il cherchait. On lit en effet dans certaines chroniques italiennes les mots *scarani*, *starani*, prae-

dones, qui viennent du bas lat. *scara*, troupe, bande. Le prov. *esqueira*, bataillon, *esqueirar*, ranger en bataille, nous explique l'orthogr. du mot *esquerant*. Il faut y reconnaître l'allem. *schaar*, suéd. *skara:* les *escarrans* sont des bandes de pillards indisciplinés. Quoique Raynouard ait rangé le mot *esquerran*, rétif, récalcitrant, sous la racine *esquiu*, il pourrait bien se faire qu'il fût parent du nôtre. Cfr. Lex. rom., III, 144 et 192; et Diez, Lex. etym., p. 309, v° *Schiera*.

Escauder, échauder avec un liquide brûlant, v. 7675, 19096.

> Ly uns porte poré, ly aultres porte pois,
> Et ly autres du rost, et *escaudoit* ses dois....
> Pleuist à Mahommet qu'elle fust *escaudée!*

Du lat. *caldus*, prov. *cald*, *caut*, verbe *escaudar;* esp. *escaldar;* it. *scaldare;* angl. *to scald*. Ce mot rappelle le fameux proverbe : Chat *échaudé* craint l'eau froide. On disait autrefois : *Eschaudez* chaude yau crient; mais en provençal c'était de l'eau tiède :

> D'ome *escaudat* que tem tebe anese.
> (Sordel, Rayn., II, 291.)

« D'homme échaudé qui craint toujours le tiède. »

Eschevi, d'une taille svelte, bien proportionnée, Cheval. au Cygne, p. 154.

> Avenant fut et *eschevie*.

Le vieux français a les formes *eschevi*, *eschavi*, *eschewid;* cette dernière est dans la Chanson de Roland :

> Heingre out le cors e graisle et *eschewid*.
> (Edit. Genin, p. 319.)

Ce que M. Genin traduit par : maigre de corps, taille gresle, esvidée. On retrouve ce mot dans le prov. et le cat. *escafit*, *escafida*, *escaficha;* mais Raynouard, de même que le Gloss. occitan., rend *escafit* par potelé :

> El sieu blanc cors, gras, *escafitz* e le.
> (Lex. rom., III, 143.)

La plupart des éditeurs n'ont pas compris ce mot. M. Michel le fait suivre d'un (?) et M. Duméril écrit :

> Vois c'en est bele, s'a le cors *eschent*.
> (Mort de Garin, p. xxxix.)

Quant à son origine, M. Diez est le seul qui ait proposé quelque chose. Ce savant pense que l'anc. h. allem. *scaffan*, façonner, ordonner, dont le participe *gascafit* s'emploie pour *wola gascafit*, bien formé, a quelque chance d'être adopté. Roquefort y a vu une forme d'achever, *achievir*, *eschievir*.

Eschiés, jeu d'échecs, v. 3483; esquequier, échiquier, v. 4585, 31918.

> Des tables, des *eschiés* se vont bien doctrinant.
> Ou as tables juer ou à ung *esquequier*.
> Margalie trouva à *esquequier* juant.

Nous devons renvoyer pour ce mot aux notes que M de Reiffenberg a placées sous le vers 3483 et dans l'introd. du même vol., p. xlviii et clxxx. Il en a parlé aussi dans le Gloss. de Mouskés, v° *Esciés*, rappelant les nombreux ouvrages dans lesquels il est question de ce jeu. Les articles de Ducange et de Dom Carpentier n'en méritent pas moins d'être consultés, et il faut aussi principalement lire la notice de Fréret, Mém. de l'Acad. des inscr., V, 250.

Les formes de ce mot, dans la langue d'oïl, sont *escas*, *eschas*, *eschax*, *eskas*, *esciés*, *eschés*, *eschiés*, *echeis;* dans la provençale on dit *escacx*, en anc. cat. *escacs;* en ital. *scacchi;* basse latinité, *scacchi*, *scacci*.

Les uns prétendent, avec Ducange, voir dans ce mot l'arabe ou le persan *schach*, roi. D'autres, au contraire, préfèrent l'anc. h. allem. *schâh*, butin, prise, que la langue d'oïl a employé aussi sous la forme *eschac*, *eschec*, *escheq*, et la langue d'oc sous celle d'*escac*. L'anc. h. allem. a même cela de particulier qu'il répond aussi à l'ital. *scacco*.

Tout en admettant l'origine orientale du jeu des échecs, il nous semble cependant raisonnable de ne pas rejeter cette dernière supposition d'une manière absolue. Inventé en Asie à une époque très-reculée, ce jeu ne peut-il avoir pénétré en Europe par la Grèce, et les Romains ne l'auraient-ils pas ensuite transmis aux nations modernes? Dans cette hypothèse, serait-il donc surprenant que les peuples germains eussent donné le nom de *schachspiel* au jeu que les Latins appelaient *ludus latronum* ou *latrunculorum ?*

D'un autre côté, le persan *scha'trang*, qui a, dit-on, produit le grec ζατρικιν, l'esp. *axedrez*, et le port. *xadrez*, *enxedrez*, veut dire selon les uns, le jeu aux six chagrins, les six pierres; selon les autres, le jeu du roi. Cette dernière interprétation expliquerait le nom de jeu des *schah*, dont on aurait fait par corruption le jeu des *eschas*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 465, et le Mém. de Fréret.

Si l'on compare le nombre des pièces du jeu des échecs avec celui du *ludus latrunculorum*, on remarque une parfaite identité. D'un côté comme de l'autre, il y a deux rois, deux reines, quatre cavaliers ou chevaliers; seize piétons ou pions; mais au lieu des quatre tours, il y a quatre satellites, et au lieu des fous, il y a quatre centurions. Sénèque en parle de cette manière : « Sunt etiam *latrunculi* sive *latrones*, quibus ludimus, sedecim scrupis gemina acie utrinque directis : in quibus duo reges sunt invicem contendentes, duae reginae, quatuor equites, sedecim pedites, quatuor satellites, totidem centuriones. » De Tranquill., c. 14.

Au reste, les noms des pièces ont varié au moyen âge. Le fou s'y est appelé *aufin*, la tour, *roc*, et la reine *fierce* ou *fierge*. Quant aux pions, on les trouve nommés *paons*,

paonets, *garçons*, *ribauds*, *villains*, et même la *gent boquieue* :

Entre rok et auffin derier la *gent boquieue*.
(Vœux du Paon, MS. f° 59 v°.)

Nous avons eu tort de dire sous le mot *cornu* qu'on désignait ainsi le fou. Les *cornus* répondent aussi aux pions. Témoin ce vers du pseudo-Ovidius, qui traduit exactement le vers que nous avons cité :

Miles et Alphinus, Roceus, Rex, Virgo, Pedesque.
Roy, Fierce, Chevalier, Auffin, Roc et Cornu

Plusieurs de ces noms, il faut en convenir, témoignent d'une origine orientale. Ainsi M. Diez voit dans le mot *Fierce*, dont on a fait la Vierge, la reine, le mot persan *firz*, vizir, qui se retrouve aussi dans le prov. *fersa*. Lex. etym., p. 630. Dans le mot *Auffin*, que l'esp. écrit *alfil*, *arfil*, le port. *alfil*, *alfir*, et l'ital. *alfido*, *alfiere*, le même savant retrouve le persan *al fil*, l'éléphant, que nous avons transformé en fou. Lex. etym., p. 11. Enfin dans le *roc*, ital. *rocco*, esp. et port. *roque*, prov. *roc*, d'où nous est resté le verbe *roquer*, il faut aussi reconnaitre le persan *rokh*, chameau portant des archers. On en avait fait la tour. Lex. etym., p. 294. El. Johanneau est d'un autre avis sur le mot *roque* dans son édit. de Rabelais, Pantagruel, V, 24.

Il est remarquable pourtant que le mot persan *schach*, roi, ne servit pas à désigner en Europe la pièce principale du jeu, et que l'on donne au contraire le nom d'*eschas*, *eschés*, *scacchi*, à toutes les autres pièces :

Puis mandent les *eschez*, si s'asèent au ju.
On les a aporté en i doublier volu
De paue de Fenis, estroitement cousu.
Telz est li eschequiers, onques meilleur ne fu.
Les liches sont d'or fin à trifore fondu,
Et les pions d'esmeraudes verdes com pré herbu
Et de rubis vermaux einsi com ardant fu;
Les *eschez* de saphirs, les *rois* d'azur moulu,
Et de riches toupaces à toute lor vertu.
Pinaléon les fist, le fil Cadéolu :
Moult sont biaus à véoir drécie et espandu.
(Vœux du Paon, MS. f° 56 v°.)

L'expression *échec et mat* est pourtant un souvenir de la formule persane *schach mat* : le roi est mort! Quant au reste les *échecs* paraissent être un nom générique, absolument comme les *latrunculi* du jeu des Romains.

De tout cela, il résulte que, sans rejeter l'origine orientale du jeu, on peut admettre pourtant que le mot *eschas*, *eschec*, est d'étymologie germanique, et que c'est l'anc. h. allem. *schâh*, *schach*, butin. Le mot flamand *schaeken* réunit les significations de *jouer aux échecs* et de *enlever*, *ravir*, *violer*, semblable au moy. h. allem. *schachen*, qui maintenant n'est plus en usage; quant au subst. *schächer*, il ne s'emploie qu'en parlant des deux larrons crucifiés avec Jésus-Christ. Cfr. le latro aut *scachator* de Ducange.

La langue d'oc en a fait *escac*, et la langue d'oïl *eschas*, *escheq*, *eschiec*, dans le sens de butin :

Grans fu l'*eschas* que li dus ot conquis,
De palefrois, de chevax, de roncins.
(Mort de Garin, p. 114.)

Li braibençon grant *eschac* ont conquis.
(Ibid., p. 188.)

Mult grant *eschech* en unt sis chevaler.
(Chans. de Roland, édit. Genin, p. 346.)

Anqui porons avoir un *eschiech* avenant.
(Chans. d'Ant., I, 126.)

L'*escheq* départ à ses barons cortois.
(Raoul de Cambr., p. 240.)

Dirons-nous après cela que l'*échiquier* de Normandie ou d'Angleterre a pris son nom de la figure échiquetée du tapis de la table de cette cour de justice, ou bien de celle des robes de ses juges? Cela est possible, mais on pourrait aussi rattacher ce mot à *eschec*, butin, d'autant plus que dans la version des Rois, ces mots : le *maistre de l'eschekier*, traduisent : super tributa praepositus. Ce dut être d'abord l'officier préposé à la garde du butin, puis le receveur des tributs et enfin le percepteur des impôts. Voy. Genin, Chans. de Rol., p. 346.

M. Diez est de l'avis de Ducange sur l'étym. du mot *échecs*, Lex. etym., p. 304, v° *Scacco*; M. de Chevallet admet sans doute aussi l'origine persane de ce mot; car il ne l'a point mentionné dans ses Éléments germaniques, où l'on trouve séparément les mots *échiquier* (cour de justice) et *eschac* (butin), p. 414 et 424.

ESCIERVELÉ, écervelé, tête chaude, v. 23228.

Il ont trestout adiès le tieste *escierv*elée :
Qui leur dist un seul mot il a une colée.

Roquefort donne un autre sens à ce mot, en quoi il a aussi raison. Le prov. *esservelar*, comme le vieux franç. *escierveler*, signifiait briser la cervelle, mais par métaphore on disait aussi *esservelat*, pour écervelé, évaporé; l'ital. a employé de même *scervellato*.

ESCIL, EXCIL, ruine, désolation, v. 32309, Gilles de Chin, v. 1787; et

ESCILLIER, EXCILLIER, EXSILLIER, réduire à rien, ravager, v. 638, 1489, 4414, 4445, 5560, 23109, 25627, 32522, 33492; Gilles de Chin, v. 3006.

Qu'il ait pierdu la vie ;
Et soit mis à *essil* (God. de B.).
Pau reconnoissent lor meffait;
Si remètent ciax en eshait
Qui par sa mort sont en la terre
En painne, en travail et en guerre;
Ce sont ses filles et si fil
Qui por lui tiènent cest *essil*.
(Gilles de Chin.)

Pourquoy il ly venoit *escillier* sa contrée.
(God. de B.)

Que la gent baptisie
Soit morte en ceste nuit et à duel *essillie*.
(Ibid.)

C'est dans le même sens que la chronique de Flandre et de Tournai écrit *esselier*, ravager, détruire, « et ville arse et *esselie*. » Corp. chr. Fl., III, 257, 124. Froissart se sert de même des mots *exiller, exillier, essiller* : Tout le pays fut allé en *exil* et à perdition (Gloss. de Buchon).

Faut-il reconnaitre dans ces mots le lat. *exul, exulare, exilium?* Raynouard ne l'a pas pensé. Pour lui le prov. *essil*, ravage, destruction, vient du lat. *exilis*, réduit à rien; *eyssil, yssilh*, au contraire viennent du lat. *exilium* et signifient *exil*. Nous sommes d'avis que cette distinction est inu tile. Les choses qui vont *en escil* et à perdition, les villes, les personnes qu'on veut *escillier*, celles qu'on met à *escil*, etc., tout cela n'est qu'une métaphore. Plaute s'est exprimé de même, quand il a dit :

Amare valide coepi hic meretricem : illico
Res *exulatum* ad illam jam abibat patris.
(Merc., 5, 45.)

Ce fils-là ne met il pas *à escil* la fortune de son père? et du moment qu'on pouvait dire d'une chose quelconque qu'elle s'en allait en *exil* et qu'elle se perdait, l'expression *exiler* dans le sens de perdre, ruiner, diminuer, et même consommer, ne devenait-elle pas logique? N'est-ce pas d'ailleurs dans le sens de Plaute que Beaumanoir a pu appeler si énergiquement les dissipateurs des *essilleurs* de biens (Duc., v° *Exiliare*); que l'auteur du Gilles de Chin a pu dire *escillier* des mets pour les consommer (v. 3906), et que celui du Godefroid de Bouillon (v. 1489) a dit *exsillier* des maux pour les diminuer? Une chose ou une personne *exsillie*, c'est-à-dire qu'on met en *exsil*, ou qui s'en va en *exil*, représente donc à notre esprit un objet ou un être qui disparait par l'éloignement ou par la ruine.

L'idée du latin *exilium* était si prédominante au moyen âge que Fleta, dans son commentaire sur le droit anglais, croit devoir distinguer les mots *vastum, destructio* et *exilium*. Il s'exprime ainsi : « Vastum et destructio fere aequipollent, et convertibiliter se habent in domibus, boscis et gardinis; sed *exilium* dici poterit, cum servi manumittantur et a tenementis suis injuriose ejiciuntur. » Liv. I, c. II. Mouskés écrit toujours *exil* et *exilier*. V. Ducange, v° *Exilium*, Dom Carp., v° *Exicius*, et Rayn., Lex. rom., III, p. 197 et 245.

Esclairie, éclairée, éclatante, v. 5866.

Que demain au matin après l'aube *esclairie*
Issent de la cité banière desploiie.

L'aube *esclairie*, c'est le jour qui éclaire, et il ne faut pas la confondre avec l'aube crevant, qui désigne le point du jour.

E al albor del dia can lo jorns *esclarets*.
(Chr. des Albp., 548.)

Can l'alba aparec qu'es pres ad *esclayrar*.
(Fierabras, v. 4469.)

L'auteur de la Chanson de Roland a de même écrit :

Par main en l'albe, si cum li jurz *esclairet*.
(St. 52.)

On lit au contraire : demain à l'*esclarci*, dans le Part. de Blois, II, 86.

Esclavine, robe grossière, v. 3795.

L'*esclavine* et le palme et les bourdons férés.

Voy. la note de M. de Reiffenberg sur ce vers. Ducange dit que cette robe fut ainsi nommée, parce qu'elle était familière aux Slaves ou aux esclaves (Sclavis, ut videtur, familiaris). L'étymologie d'*esclavine* est l'allemand *sclave* pour *slave*, proprement un prisonnier de guerre *slave*. On donna aussi ce nom à la robe des pèlerins, et l'on voit par plusieurs exemples qu'elle était d'une étoffe velue :

Trove s'*eschavine* velue.
(Tristan, II, 30.)

Et plus velus c'une *esclavine*.
(Fabl. et contes, édit. de 1808, p. 312.)

Une gunele avoit vestue
De un *esclavine* ben velue.
(Rom. d'Eust. Lemoine, p. 96.)

Bas lat. *sclavina*, moy. haut allem. *slavine*, prov., cat., esp., port. *esclavina*, ital. *schiavina*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 151, et Diez, Lex. etym., p. 308.

Esclices, éclats de bois, Gilles de Chin, v. 1519.

Li quens a sa lance brisie,
Dusques es poins li est froisie :
Les *esclices* volent en haut.

Le français moderne emploie encore ce mot dans certaines acceptions spéciales. En rouchi une *écliche* signifie un panier d'osier propre à égoutter le lait caillé, à passer la lessive, etc. Le normand l'a conservé dans le sens primitif d'éclat, morceau.

La forme de ce mot dans l'anc. lang. est *esclis, esclice, escliche, esclisse*; la Chans. de Roland donne même *escicles* :

Envers le cel en volent les *escicles*.
(Édit. Michel, st. 55; Genin, ch. II, v. 65.)

On trouve dans ce même ouvrage le verbe *esclicer* :

La hanste brise e *esclicet* jusqu'as poins.
(Édit. Genin, II, 699.)

Mais dans la chronique des ducs de Normandie on lit *esclier* :

Veit le duc férir à bandon
Par mi l'escu d'or à liun
Que la lance froisse et *esclie* (III, 64).

MM. Genin et de Chevallet sont disposés à rattacher à ces mots, *éclat*, *éclates*, et le vieux franç. *éclacss*. Voy. le Roland, p. 372, et les Élém. germ., p. 431. Telle n'est pas l'opinion de M. Diez, qui a traité à part ces derniers mots, et qui tire *clisse*, *esclisse*, de l'anc. h. allem. *kliosan*, fendre, ou immédiatement du subst. *klits*, tige de bois en forme de pique. Ne pourrait-on aussi penser à l'allem. *schlitzen*, *schleissen*, fendre, briser en éclats; anc. h. allem. *sclisan*, ang.-sax. *slitan* ? Il est remarquable que M. Diez en fait venir le verbe *esclier*, et qu'il néglige cette origine sous le mot *clisse*.

On a dit dans la langue féodale *éclisser* un fief, pour le démembrer, le diviser. Il nous semble que c'est là un emploi métaphorique de notre mot. Voy. Dom Carpentier, v° *Esclichium*.

Esclos, traces, Gilles de Chin, v. 2500.

> Ès *esclos* entrent des falans.

Ducange et Dom Carpentier rapprochent *esclos* de *sclavus*, comme si ce mot, qui signifia aussi sabot, chaussure de bois, provenait de l'usage qu'en faisaient les esclaves. Il faut ajouter à l'appui de cette opinion, que dans la basse latinité *esclos*, sabot, se traduit par *esclavus* ou *esclava*. Ses formes dans l'anc. fr. sont en outre *esclots*, *esclops*. Rabelais parle des *esclots* ou des sabots des Limousins, liv. III, c. 52, et il est même question de l'île des *esclots* dans Pantagruel, V, 27. Mais il est évident que le sens primitif de ce mot n'est point sabot. En prov. *esclau* veut dire trace, vestige, comme dans notre auteur; il y signifie même bruit de pas:

> Qu'a penas au hom son *esclau*.
> (Jaufre, f° 81.)

Dans tous les exemples que nous avons vus, du XIIIe siècle jusqu'à Froissart, la romane d'oïl ne donne à ce mot que le sens de trace, piste.

> Les *esclos* suit jusqu'au bas soir,
> Tant que la nuit l'en tolt la trace.
> (Part. de Bl., II, 24.)

D'après ces observations, M. Diez a cherché une autre étymologie de ce mot et il a proposé l'anc. h. allem. *slag*, *slac*, devenu par corruption *sclag*, comme si l'on avait voulu dire trace frappée (allem. *hufschlag*). Comparez le lat. *fagus*, qui a fait *fau*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 630, et Rayn, Lex. rom., III, 150.

Escoler, interroger, excuser.

> Ung latinier ont pris qui les a *escolés*.

En rouchi *écoler* veut dire instruire, enseigner, faire répéter la leçon, comme dans l'anc. franç., et comme dans le bas lat. *scholari*.

> Quant temps fu de li *escoler*,
> Ses pères, qu'assés ot que prendre,
> L'envoia tantost pour aprendre.
> (Dom Carpentier, v° *Scholari*.)

Dans notre exemple, il s'agit de deux individus surpris dans un bois et dont on veut connaître les intentions : pour cela on les fait interroger par un interprète. Comme l'enseignement se fait d'ordinaire par demandes, *escoler* n'a pas été grandement détourné du sens primitif.

Escondire, refuser, v. 409, 15522, 33088. — Excuser, v. 11726. Gilles de Chin, v. 3690.

> J'ay bien fiance en vous que vous me célerés
> Chou que faire voldray et ne m'*escondirés*.....
> Je feray vostre gré, n'en serés *escondis*.....
> Puisque la vostre fille, qui tant a cler le vis,
> *Escondit* l'amulaine et en fais et en dis.

Mouskés et Froissart donnent toujours à ce mot le sens de refuser : « Ce Bénédict n'*escondissoit* nulle grâce. » Gloss. de Buchon. « Nul *escondit* ne m'en pourroit ôter. » Ibid. « Pour *escondite* que la dame en put et sçut faire. » Ibid.

> Ki parlé avoit come fole,
> Quant ele le duc *escondi*,
> Ki puis à Lille le laidi.
> (Mouskés, v. 17318.)

> Or ne vous caut de l'*escondit*
> Que jou vos fis (Ibid., 17358).
> Faites de moi vo gré, ne vous *escondi* mie.
> (Baud. de Seb., I, 49.)

> La castéés l'*escondit* fet.
> (Part. de Bl., II, 42.)

Dans plusieurs de ces exemples faire *escondit* équivaut à *escondire*, refuser. Or nous devons faire observer que ce n'est point là la signification primitive du mot, et que pourtant c'est d'après cette acception qu'il semble avoir formé, par corruption, le verbe *éconduire*, refuser à quelqu'un avec ménagement (Acad.). Guillaume Briton traduit même le lat. abnuere par *escondir*.

Un capitulaire de l'an 873 porte : « Aut se legaliter *excondicant*, aut, si se *excondicere* non potuerint, quod male fecerint emendent. » Baluz. capit., II, col. 229. C'est avec le même sens d'excuser, justifier, disculper, que le verbe *escondire* est aussi employé dans les Lois de Guillaume, § XVI et XVII, et dans les assises de Jérusalem, II, 85.

> Jo m'*escundirai* jà, se vous le cumandes,
> A jurer serement u juise aporter.
> (Trav. of Charl., p. 1.)

Les Provençaux ont employé de même *escondire* pour excuser, et pour refuser, nier, contester. Rayn., Lex. rom., III, 152.

Nous avons vu dans la phrase des Capitulaires le bas lat. *excondicere*; mais on trouve aussi dans Ducange, d'après d'anciennes formules, le verbe *exdicere*, excuser. C'est bien là le grec ἐκλογεῖσθαι.

Dans ce dernier sens voici les exemples du Godefroid et du Gilles de Chin :

Bien yestes *escondis* (v. 11725).
A Gillon vient por *escondire*
Que il ou saut faire ne fu (v. 369').

Esconsant, esconssant, se cachant, v. 10726, 21473.

Devant l'aube du jour vn la lune *esconsant*....
A soleil *esconssant*, vocilliés chy repairier.

Part. prés. du verbe *escondre* ou du verbe *esconser*. Le texte porte mal à propos *escousant*, *escoussant*. Il ne s'agit pas du soleil *couchant*, mais du soleil ou de la lune qui se cachent. Dans une éclipse, par exemple, on dit que ces astres s'*esconsent*. Ce mot est encore usité en rouchi. Il vient du lat. *abscondere*, part. pass. *absconsus*, qui a formé de même le prov. *escondre*, le cat. *escondir*, l'esp. et le port. *esconder*, l'ital. *ascondere*.

La langue d'oïl a dit de même *escondre*, *esconser*, être *escons*, formes que le patois a gardées.

Ains que li solaus soit *escons*.
(Fabl. et cont. anc., IV, 97.)

Embronchié en son elme, en son escu *escons*,
La lance porta droite con ce fust uns bourdons.
(Vœux du Paon, MS. f° 15 r°.)

« Ils estoient *esconsés* entre arbres, où on ne les povoit voir. » Froissart, gloss.

Un autre mot de la même famille qui est resté dans le rouchi, c'est *esconce*, *éconce*, lanterne sourde, angl. *sconce*; plaque, lanterne, moy. lat. *absconcia*, *absconsa*, *sconsa*, *consa* (Ducange, Gloss. et suppl.). Dans son Dict. du patois de Lille, M. P. Legrand a fait remarquer cette étrange locution de lanterne *sourde*, et il propose, comme plus exacte, celle de lanterne aveugle. C'est ainsi, en effet, que s'expriment les Italiens, les Anglais, les Allemands, etc.; mais l'espagnol dit comme le français *linterna sorda*, et il faut bien croire que cette locution a sa raison d'être. N'appelle-t-on pas aussi en français une *pierre sourde*, celle qui a quelque chose d'obscur, de sombre, de brouillé? Les langues ont parfois de ces métaphores singulières, auxquelles il est bon de ne pas toucher. *Sourd* n'est-il pas en effet le contraire d'éclatant?

Cfr. Ducange, v° *Absconsa*, Dom Carpentier, v° *Absconcia*, Rayn., Lex. rom., III, 153, et Legrand, Dict. du patois de Lille, v° *Éconce*.

Escopir, souiller de crachats, honnir, outrager, Gilles de Chin, v. 2031.

Il fu por nous en la crois mis
Et clauficiés et *escopis*.

« Li un li batoient de verges, li autre li *escupissoient* en la face. » Vies des Saints citées par Dom Carpentier, v° *Escopare*. Ce mot n'a pas le moindre rapport avec le subst. *écaupissure*, démangeaison (rouchi), mais bien avec le norm. *écopir*, cracher, *écopissure*, crachat.

On le retrouve dans le prov. *escopir*, *escupir*, et dans le cat., l'esp. et le port. *escupir*. L'anc. franç. disait aussi *scupir*, comme le valaq. *scuipa*, cracher, et l'albanais *scúpira*, crachat. Raynouard a fait dériver ces mots du lat. *spuere*. La forme *ex-spuere* (*ec-spuere*) produisant la transposition *escupir*, ne parait pas impossible à M. Diez, au moins pour l'esp.; mais il reconnait que ce mot est tellement répandu qu'il semble convenable de lui assigner une racine propre. Voy. Diefenbach, Goth., II, 295-296, et Diez, Lex. etym., p. 132.

Escorcie, retroussée, Gilles de Chin, v. 4352.

La pucèle fu forment lie.
A Gillon vient toute *escorcie*;
A son osteil l'en a mené.

M. de Reiffenberg dit que c'est proprement *écorchée*, blessée au cœur. Cette explication n'est pas admissible. Une femme qui vient tout *escorcée*, est une femme qui s'est retroussée pour aller plus vite. C'est ainsi que dans un passage de Rob. Wace, cité par Ducange, v° *Scordalus*, on lit :

Mels les vieilles i sont corues,
O piés, o maches, o machues,
Escorchies et rebrachies.

Il en est de même dans le roman de la Rose cité aussi par Ducange :

Lors fu Vénus haut *escourchiée*,
Bien sembla estre courouciée.

Haut escourchiée signifie, comme dans les exemples précédents, ayant la robe retroussée bien haut afin de marcher plus vite.

Quant ot fait sa proière, son mantel *escourça*.
(Berte, p. 42.)

Ce verbe parait être le même que le cat. *escursar*, et l'esp. *escorsar*; on devra aussi le comparer avec notre mot *Ascourchier*, dont l'origine est la même. *Escorcie* nous rappelle la laitière de la fable.

Légère et *court-vêtue* elle allait à grands pas.

Et Philippe Mouskés ne dit-il pas aussi :

Haut *escourcié* pour le croler (v. 25382) ?

M. Grandgagnage explique le wallon *s'escourci* par prendre sa course. N'y aurait-il point là plutôt un souvenir de l'anc. français? Dict. etym., I, 195.

Escortement, courtoisement, Gilles de Chin, v. 3165.

A Dam el Diu prent à proier
Et à sa mère *escortement*
Qu'il le deffende.

Cette forme est peu commune. L'italien *scortamente* n'a pas tout à fait le même sens.

Deu réclamant *escortement*.
(Part. de Bl., I, 99.)

Rabelais se sert de l'adject. *escort* dans le sens de l'ital. *scorto*, prudent, avisé. Liv. I, prologe.

ESCOUFFLES, milan, oiseau de proie, v. 7720.

Enssy com ly *escouffles* va le poucin happant.

Milvus, huan vel *escoufle* (gloss. de Lille impr., 13b); milvus, un milan, une *escoufle*, un huan (Tetraglotton de 1562). En Normandie on appelle encore ainsi les cerfs-volants. Sous le prétexte que l'on a souvent donné le nom des oiseaux de proie aux machines de guerre, M. Diez croit que cette fois la machine pourrait bien avoir donné son nom à l'oiseau. Il propose donc l'anc. allem. *schupfer*, duquel sort littéralement *escofre*, *escoufre*; mais ces formes sont-elles connues?

M. de Chevallet nous semble avoir été plus heureux en tirant le mot *écoufle* du breton, de l'armoricain et du cornouail. *skovl*, milan (IXe siècle). Élém. celtique, p. 253. Voy. Diez, Lex. etym., p. 612, vº *Écoufle*. Roquefort donne de plus la forme *escouble*, d'après Dom Carpentier. Nous devons ajouter que ce dernier cite plusieurs passages où ce mot désigne une monnaie de Flandres.

ESCOURCIE, ce que peut contenir un tablier, v. 9115.

Cieus avoit de kaillliaus une grande *escourcie*.

M. de Reiffenberg a traduit ce mot par *provision*, et il l'a écrit *estourcie*, sans indiquer les raisons de cette orthographe. Nous préférons y voir le patois encore usité *écourchie*, plein un tablier ou un *écourchué*. Ce nom qui se dit en picard *écorcheu*, à Béthune *écourceux*, en Champagne *écorsenie*, s'écrivait autrefois à Valenciennes *escourceul*, *escourcheul*, et on pouvait mieux y reconnaitre le mot allemand *schurzfell*, tablier de cuir, ou plutôt le flamand *schors-vel*, même signification. Nous retrouverons également dans ces derniers mots le vieux franç. *escors*, giron, dont le patois a fait *écour*. Seulement au lieu de dire que ce primitif est d'origine germanique, et qu'il vient de l'allem. *schürze* ou du flam. *schorsse*, tablier, nous sommes tenté de le rapprocher de notre verbe *escorcier*, retrousser, attendu que l'*escors* ou l'*écour* est le devant de la robe que l'on retrousse ou que l'on raccourcit, soit pour s'asseoir, soit pour marcher plus à l'aise. C'est aussi, on le remarquera, le sens de l'allem. *sich schürzen*. Le mot *escors*, giron, est déjà dans les sermons de saint Bernard. Voy. ce mot dans Roquefort. Nous le trouvons aussi dans les appendices du Chev. au Cygne, p. 158.

ESCOUSANT, voy. ESCONSANT.

ESCOUTER, entendre, v. 1972, 34104, 34149.

A li bers Hélias dou branc tel cop gietté
Que tout chil d'environ l'ont très-bien *escouté*.
Et li dist biellement que nuls ne l'*escoute*.

On peut écouter et ne pas entendre. Ici l'extension du sens est bien caractérisée. Nous n'avons pas d'autres exemples à en donner. Quant à la forme du mot elle est très-ancienne :

Elle n'out *eskoltet* les mals conseillers.
(Hymne de Ste-Eulalie, v. 5.)

Messe en matines ad li reis *escultet*.
(Chans. de Roland, st. 11.)

On la retrouve dans le prov. *escotar*, *escoutar*, cat. *escoltar*, port. *escutar*. Au surplus elle vient aussi du lat. *auscultare*. Voy. notre mot *Ascouter*.

Ce verbe avait autrefois un substantif dans la langue d'oc et dans celle d'oïl, c'était *escout*, dont il nous reste l'expression être aux *écoutes*. Mais on s'en servait dans un sens bien plus large, témoin ces vers :

Car un coers confessés, en grant contrition
A plus d'*escout* vers Dieu.
(Baud. de Seb., I, 329.)

Voy. Rayn., Lex. rom., III, 156.

ESCUMENIER, excommunier, v. 20464.

De Mahom, le sien Dieu, les *escumenia*.

On disait aussi *cumenier* pour communier, et c'était exactement l'emploi des verbes prov. *cumeniar*, *escumeniar*. Rayn., Lex. rom., IV, 291.

Que je n'amasse miex à faire desjunée,
Que moy *cuminier* d'une oste consacrée.
(Baud. de Seb., I, 15.)

M. Duméril a rappelé dans son édition de la mort de Garin, que la communion *in extremis* ne se faisait pas toujours avec une hostie :

Un foillet d'erbe entre ses piés a pris,
Trois fois le seigne, en sa boche l'a mis,
Por corpus-Deu l'a recéu et pris.
(Mort de Garin, p. 132, et dans l'introd., p. XLIII et XLIV.)

ESCUS, soldat armé d'un écu, Gilles de Chin, v. 2172.

I seus *escus*
Ne fist ainc mais tel hardement.

Nous disons encore une lance pour un cavalier. Ducange cite ce vers :

Exiit ex Lucis cum quingentis fere *scutis* (vº *Scutum*).

ESCUS (JUER DES), être expert en faits d'armes, v. 11505.

Il estoit campions nommés en la contrée,
Et *juoit des escus* et ot fait main journée.

On a pu dire autrefois jouer de l'écu et du bâton, aujourd'hui l'on ne joue plus que du bâton. Au vers 11534,

prendre l'escut, c'est accepter un défi. Sur les différentes espèces d'*écus*, voy. Ducange, et dans notre glossaire v[is] *Boucler, Quartier, Noelé*. Nous devons toutefois ajouter quelque chose à une explication de Ducange sur le *scutum bellicum*. Il semblerait, d'après lui, que ce mot ne servait qu'à désigner un fief, une dignité féodale particulière. Nous trouvons cependant l'emploi du mot *écu de bellic* dans l'acception positive de bouclier; mais il est vrai que cet écu porte les insignes de la dignité qu'il représente :

> Véez-vos or
> Celui à cele bende d'or
> Parmi cel *escu de bellic*.
> (Chev. de la Char., p. 155.)

ESGAIREMENT, v. 4636.

> Or me dittes pourquoy est venus ensement
> A peu de compaignie, sy *esgaïrement*?

M. de Reiffenberg a proposé de lire *esgaïrement* pour la mesure, et il y voit l'adverbe d'*eschars, esgars*, ménager, mesquin, c'est-à-dire en si modeste équipage. A cette conjecture, nous en opposons une autre, et nous lisons *sy esgaréement*. Godefroid semble dire que Cornumarant, pour voyager ainsi chez les chrétiens, devait être *esgaré*, hors de raison ou hors de voie : Dites-moi pourquoi il est ainsi venu à peu de compagnie et d'une manière si folle, ou bien, et si loin de sa voie. Au surplus notre auteur se sert ailleurs du mot *esgaré* dans le même sens :

> Toute li ville fu durement *esgarée* (v. 6278).
> Qui pour l'amour de toy ont cele mer passée
> Et laissiet leurs amis et leur gent *esgarée* (v. 20879-20880).

Ce mot vient du primitif *garer*, prov. *garar*, faire attention Notre interject. *gare!* signifie proprement : faites attention. Quant à *esgarer*, ital. *sgarrare*, prov. *esgarar*, c'est ne pas faire attention, et par conséquent, perdre sa voie. On trouve la forme *eguarethe*, pour égarée, dans Alexis, st. 94.

Fallot traduit *égaré* par : qui n'a point de gîte (p. 539). C'est aller un peu trop loin, ce nous semble :

> Cil sont laians comme moine rueleit
> Et nos sà fors comme serf *esgareit*.
> (G. de Viane, v, 562-563.)

Comme Raynouard, M. Diez s'est gardé de confondre *garer* avec *garir, guérir*, garantir. Il tire notre mot de l'anc. h. allem. *warôn*, faire attention. M. de Chevallet donne un autre mot allemand, *waran*, protéger, pour origine à *garer*, et il y rattache aussi le verbe guérir : il est vrai que pour lui *esgarer* ne vient pas de *garer*.

Voy. Rayn., Lex. rom., III, 423; Diez, Lex. etym., p. 689, et de Chevallet, Élém. german., p. 484. A propos du wallon *esward*, M. Grandgagnage a un instant paru confondre ce mot avec *effaré*; mais il a vite reconnu sa parenté avec *esgarer*.

ESHAITER, exciter, animer, Gilles de Chin, v. 2236.

> Li rois l'entent, moult s'en *eshaite*.

Nous croyons même que dans cet ouvrage il faut reconnaître le subst. *eshait*, quoique M. de Reiffenberg ait écrit :

> Si remètent elax *en le hait* (v. 1784).

Ce n'est là qu'une forme composée de *haiter, enhaiter*. Il nous faut renvoyer pour l'origine de ces mots à *Dehait* et *Enhaiter*. Nous aurions dû, dans ces articles, signaler le wallon *haiti*, bien portant, salubre. M. Grandgagnage l'a rapproché de l'anc. franç. *hait*, mais il n'a rien précisé sur son origine : il a eu tort de le comparer à l'angl. *healthy*.

ESKIERMIE, escrime, v. 18077.

> Maint biel tour d'*eskiermie*.

On ne comprend pas que M. de Reiffenberg ait laissé dans le doute l'explication de ce mot. Cette forme a disparu sans doute, mais jadis elle était fréquente, soit comme subst., soit comme verbe :

> Li chevalier i ont mainte lanche brisie,
> Et li fil à bourgois juent à l'*esquiermie*.
> (Baud. de Seb., I, 57.)

On voit dans ces vers la différence qui était établie entre les chevaliers et les fils de bourgeois, même quand c'était un simple tournoi.

La forme la plus ordinaire de ce mot est *escremie*, rom. de Rou, v. 13475; rom de Renart, I, 278; III, 159; dans le rom. de la Violette, p. 98, on lit *escrimie* Quant à *escremir*, il est employé dans la Chanson de Roland, st. 73 et 98; on le lit aussi dans la mort de Garin :

> Bien se desfent et bien sait *escremir* (p. 111).

Fallot a indiqué en outre les formes *escarmir, eskirmir* (p. 538).

Faire de l'*escrime*, c'est encore aujourd'hui manier l'épée ou le fleuret. Le prov. a dans le même sens *escrima*; le cat., l'esp. et le port. *esgrima*; l'ital. *scherma, schermita*, et comme verbes : prov. *escrimir, escremir*, cat. *esgrimar*; esp., port. *esgrimir*, ital. *schermire*.

On s'accorde à reconnaître l'origine germanique de ce mot. C'est l'anc. h. allem. *skirm, skerm*, bouclier, défense; verbe *skirman*. Comparez le flam. *schermen*, l'angl.-sax. *scrimbre*, etc. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 136; Diez, Lex. etym., p 407; de Chevallet, Élém germ., p. 432.

ESKINÉE, échine, v. 9075.

> Et la faue assena tout droit sur l'*eskinée*
> Que la cruppe ly fu à ce cop désevrée.

Ital. *schiena*, esp. *esquena*, prov. *esquena, esquina*. Au lieu de songer, comme on le fait d'ordinaire, au lat. *spina* pour l'étymologie de ce mot, M. Diez propose l'anc. h. allem. *skina*, qui a les significations diverses du latin. Voy. Diez, Lex. etym., p. 308.

> Il se doubtoit forment n'abatist s'*esquinée*.
> (Baud. de Seb., I, 193.)

Eslaiécer, eslaiécier, réjouir, v. 914, 2915, 5486, 21658, 29446.

M. de Reiffenberg aurait dû ne pas tenir compte de la forme *eslaieter* que donne le MS. pour le vers 914. Il est hors de doute que c'est bien là le verbe *esléécier*, *esléessier*, qui veut dire proprement mettre en *liesse*, c'est-à-dire en joie :

Aux noces d'un tyran tout le peuple en *liesse*
Noyoit son souci dans les pots.
(La Fontaine, VI, 12)

Charles d'Orléans, Marot et d'autres encore ont employé ce substantif; mais le verbe a été négligé. C'est dans les auteurs plus anciens qu'il se trouve :

Et il vint as apostles pur euls *esléécer*.
(Trav. of Charl., p. 8.)

Dom Carpentier cite le verbe *se léesser* :

Quant la dame l'oy, forment s'en *léessa*.
(Chr. de Bert. du Guescl.)

Roquefort a confondu dans un seul article plusieurs formes différentes qui sont loin d'avoir le même sens et la même origine; et il fait venir le tout du lat. *exsultare*. Quant au mot *leesse*, *liesse*, radical de notre verbe, il vient, sans aucun doute, du latin *laetitia*, ital. *letizia*, prov. *leticia*.

Eslaisser, lancer, donner l'élan, v. 2588.

Ly chevaliers au Chine dedens le camp entra :
Quant il y fu entrés doucement se sénia;
Il sist sur un destrier que ly roy li donna;
Parmy le camp l'*eslaisse* et très-bien l'assaia.

Le provençal a dit de même *s'eslaissar* pour s'elancer, et même s'aventurer. Nous ne savons pourquoi Fallot a vu le sens d'échapper, éviter, dans les vers suivants :

Ki il veist son escu manoier
Per les enarmes lever et anbracier,
Et son cheval per la cort essaier,
Antor (au tor) françois venir et *eslacier*.
(Gérars de Viane, v. 237-240.)

Voit l'Olivier, si s'est *eslaisié*.
(Ibid., v. 2445.)

Mais Fallot est allé plus loin encore; non content de traduire comme nous l'avons dit, le verbe *eslacier*, *eslaisier*, synonyme d'*eslaisser*, il l'a confondu avec la forme *esleicier* (*esléécier*), réjouir :

N'est hom, fait-il, ke me puist *esleicier*.
(Gérars de Viane, v. 202)

Pour lui, ce mot veut dire ici échapper, éviter. Et cependant il reproche à Roquefort cette même confusion. Il est vrai que Fallot s'est simplement attaché à l'orthographe de ces mots, et non à la différence de leur signification.

Peut-on traduire *s'eslaisser* par caracoler, faire piaffer, cabrer son cheval, ainsi que M. de Reiffenberg l'a essayé? Nous ne le pensons pas. Ce mot veut dire absolument *s'élancer* :

Et no baron s'*eslaisent* vers aus tot le campois.
(Chans. d'Antioche, I, 123.)

Ce que nous disons de *s'eslaisser* doit s'entendre de même de *faire un eslai*. Nous retrouvons encore ici l'expression provençale :

D'alegransa e de joi fai un *eslais*.
(Gérard de Rossillon, f° 96.)

« D'allégresse et de joie fait un élan ou s'élance. » L'éditeur de Garin le Loherain a donc eu tort d'y voir aussi le sens de caracoler (II, 147). Dans les Vœux du Paon, Gadifer qui est à pied, fait *un eslai*, c'est-à-dire qu'il prend son élan :

Gadifer li revint, fait li a un *eslais*
D'un grand pas (f° 14 v°).

L'expression *à eslai*, avec élan, avec impétuosité, reproduit l'ital. *a slascio*. L'étymologie d'*eslaisser* est le latin *laxare*. Diez, Lex. etym., p. 200; Rayn., Lex. rom., IV, 19.

Esléu, élu, distingué entre tous, v. 32835.

Labigant fu hardis et chevaliers menbrus,
Et Tangrés fu vaillans, chevaliés *esléus*.

On disait aussi *eslis*. C'est dans le même sens que l'on appelait Marie la vierge *élue*, et que dans les litanies on la nomme vas *electionis* :

Ies tu sola verges *electa*.
(Rayn., Lex. rom., IV, 41.)

Dans le Bauduin de Sebourc le traitre Mainfroi parle à la reine Éliénor comme il le ferait à la vierge :

Vo gent corps qui tant est *esléus* (I, 47).

Eslerié, v. 10155.

Calabre voit sa tour qui haut fut *eslerie*.

M. de Reiffenberg a traduit : élancée dans les airs. *Eslerié* nous semble être un mot forgé, que nous remplacerions volontiers par *eslevé*.

Esmarir, s'esmarir, troubler, se troubler, s'égarer, v. 3237, 3240, 30873.

En bos et en foriés se vont *esmarissant*.....
Ponces fu *esmarie* et tout si compaignon...
Là fist les Sarrasins tellement *esmaris*
Qu'il se sont reculet.

Le prov. a employé dans le même sens *esmarir;* on peut en dire autant de l'ital. *smarrire*. On lit dans la Chanson d'Antioche :

> Quant or voient François esmus est li païs,
> Et de Turc sont couvert li val et li larris,
> Ne vous esmerveilliés s'il i ot d'*esmaris;*
> Mais li corages monte as preus et as gentis (I, 112).

L'éditeur a pensé qu'il s'agissait ici de gens rendus malades, et qui se trouvent mal. C'est aller un peu loin. Les Français éprouvent bien un certain trouble en voyant tout le pays soulevé et la campagne couverte d'ennemis; mais c'est tout, et *le courage monte* aux braves. Il est vrai que M. P. Paris croyait pouvoir tirer ce mot de l'adv. *mar*, qu'il regardait comme l'équivalent du lat. *male*.

Or, si l'on examine ce mot dans sa forme primitive *marrir,* et surtout le bas lat. *marrire*, on reconnait que sa signification dans les capitulaires a été celle de faire obstacle à, violer, enfreindre. Le substantif *marritio* y a de même le sens d'obstacle, empêchement. Mais comme faire obstacle ou empêchement à quelqu'un revenait à lui causer de la peine, il en résulta qu'un homme *marri* ou empêché, fut aussi un homme chagriné, et que la *marrison* fut le synonyme de la tristesse. Ces acceptions passèrent dans la langue d'oc et dans celle d'oïl.

Nous trouvons donc dès l'abord un sens positif et un sens métaphorique. Mais l'anc. franç. *marrir,* et aussi le prov., ont eu de plus la signification de s'égarer.

> Hom ne pot anar ses charitat, mas *marrir*.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 159.)

« L'homme ne peut aller sans charité, mais s'*egarer*.

> Atant d'ilueques me parti,
> Mès onques chemin n'i *mari*.
> (Ruteb., II, 228.)

> Que droit en Paradis iras
> Ne jà chemin n'i *mariras*.
> (Ibid., p. 230.)

C'est aussi le sens de l'anc. esp. *marrar* et de l'ital. *smarrire*, et de plus, s'il faut en croire Baluze, on disait encore dans le Limousin *marrir* son chemin, au lieu de : s'égarer. On conçoit sans peine que l'étymologie proposée par l'éditeur de la Chanson d'Antioche ne peut être accueillie. Le latin *moerere*, auquel a songé Raynouard, ne pourrait l'être davantage. Voy. Lex. rom., IV, 159. Force est donc de remonter, avec MM. Diez et Diefenbach, jusqu'au gothique *marzjan*, anc. h. allem. *marrjan, merren, gimarrjan,* angl.-sax. *mearrian,* faire obstacle, et aussi mettre dans l'erreur, égarer. Voy. Diez, Lex. etym., p. 218, et Diefenbach, Goth., II, 46-47.

Esmarve, troublée, hors d'elle-même, Gilles de Chin, v. 3488.

> Li rois ja conté li avoit
> Trestot, ainsi que il estoit
> Alez combatre ens en la cave
> Au tyrant; tote en fu *esmarve*
> La royne de la novèle,
> Et non pourquant moult li fut bèle.

Ce mot n'est pas mis ici pour *esmarie, esmaïe, esmerveillée*, comme l'a dit M. de Reiffenberg. *Esmarve*, qui, on le voit par la rime, se prononçait *esmave*, est une forme abrégée d'*esmarvoye*. Cfr. le wallon *emawe*. Peut-être serait-il possible de lui trouver un analogue dans le mot *espave*, si l'on voulait y reconnaitre le rouchi *esparvoyé*. Vocab. de Guil. Briton, p. 20. Dom Carpentier, v° *Spaviae*, donne aussi le mot *espauvyer*, synonyme d'épave.

Quant à *esmarvoyé* on trouve plus fréquemment *marvoyé*. Le rouchi et le picard ont conservé *enmarvoyé*. C'est un composé de l'adverbe *mar* et de *voyé*, mis en voie, comme si l'on disait : allant à la male heure. *Mar* est effectivement une contraction de *mala hora*, comme *buer* de *bona hora*. Voy. Burguy, Gram. d'oïl, II, 276, et surtout Diez, Lex. etym., p. 243.

M. P. Paris a exprimé bien des doutes et bien des conjectures sur la valeur de ce mot *mar;* il est allé même un jour jusqu'à proposer aux savants une étymologie scandinave à ce sujet. Garin le Loh., II, 248. Sur quoi M. Genin : « Il n'est pas nécessaire d'être un savant ni d'aller en Scandinavie pour résoudre cette question. *Mar* vient de *male*, et signifie mal à propos. » Chans. de Roland, p. 349-350.

M. Genin, comme on le voit, n'a pas fait le plus petit voyage, mais en revanche la question n'a pas avancé d'un pas avec lui. Comme il s'agissait d'expliquer un vers de la chanson de Roland, on verra mieux plus loin l'insuffisance de l'étymologie donnée par M. Genin. Voici le vers :

> E dist al rei : jà *mar* crerez Marsillie (I, 196).

L'éditeur pose d'abord comme règle, que *mar* suivi d'un futur, répond à l'impératif latin. Les livres des Rois lui fournissent en effet plus d'un exemple à l'appui de sa règle. Ainsi *mar aurez paour*, nolite timere; *mar i aresteras*, recedite; *mar aueraz pour*, noli timere.

Il y a là tout simplement un tour particulier à la langue romane pour traduire un impératif latin; mais l'adv. *mar* n'a pas la moindre force sur cet impératif. On ne voit donc pas très-bien pourquoi M. Genin s'est égaré, à propos de *mar*, dans cette dissertation sur les manières diverses d'exprimer le mode impératif en latin, aussi bien qu'en roman.

Jà mar crérez Marsillie, veut dire, d'après M. Genin, ne croyez pas à Marsille, et mot à mot : Vous croirez mal à propos à Marsille.

Suivant nous, il y a quelque chose de plus au fond de cette phrase. L'empereur Charles vient d'exposer à ses fidèles que le roi Marsille lui fait des propositions de paix et de soumission. Ce roi veut, dit-il, se faire chrétien et se reconnaitre comme tributaire de Charles. Cette nouvelle incroyable, étrange, excite les soupçons, et Roland se hâte de prendre la parole pour dire à l'empereur: *Jà mar crérez Marsillie*, c'est-à-dire, *in mala hora credes Marsilio*. M. Genin pense-t-il avoir rendu toute la force de cette expression ; et croit-il que son étymologie du mot *mar* suffise pour le bien faire comprendre?

Esmayer, être en émoi, v. 751, 2617.

Nanil, dist Savaris, ne vous caut d'*esmayer*.....
Li quens de Blancquebourc se prist à *esmayer*.

Le provençal disait *esmagar, esmaiar*, et avait pour subst. *esmag, esmai*.

Del comte de Toloza se donen gran *esmag*.
(Chr. des Alb., p. 136.)

La forme de ce mot est plus affaiblie et plus adoucie dans les trouvères :

Deus, dist li reis, tant me pois *esmaier*
Que jo ne fui al estur cumencer.
(Chans. de Rol., st. 173).

Carlemain, ne t'*esmaer*, ço te mandet Jhésus.
(Trav. of Charl., p. 28.)

Villehardouin se sert d'*esmaier*, p. 44 ; et dans les Quinze joies de mariage on lit *esmoyer*, p. 15. Cette dernière forme a survécu dans le subst. *émoi*, et a fait croire généralement que ce mot venait d'*emovere*. Roquefort seul a préféré *mirari*.

Si pourtant on avait examiné autour de soi, on aurait vu des mots qui repoussaient de telles origines : d'abord l'ital. *smago*, découragement, verbe *smagare*, le prov. *esmag*, souci, verbe *esmagar; esmai, esmaiar;* le cat. *desmay, desmayar;* l'esp. *desmayo, desmayar;* le port. *desmaio, esmaiar;* le part. passé wallon *émaï*, gêné, interdit; enfin l'angl. *to dismay*, intimider, déconcerter.

Tous ces mots viennent du goth. et de l'anc. h. allem. *magan*, avoir le pouvoir, la puissance, qui se retrouve dans l'allem. mod. *macht*. C'est aussi le verbe défectueux anglais *may*, pouvoir. *Esmaier* signifie donc proprement n'avoir plus de force, n'en pouvoir plus. Nous devons remarquer de plus que la forme *esmoi, esmoyer*, n'a rien de contraire aux autres dérivations germaniques; nouv. h. allem. *mögen*, anc. angl. *mow, mowen*, etc., etc. Voy. Diez, Lex. etym., p. 319, v° *Smagare*. Diefenbach, Goth., II, 1.

Esmer, estimer, compter, évaluer, viser, v. 35077.

Et les mist-on en tierre, oussy on les *esma* :
VIII milliers tous ocis adont on en trouva.

C'est tout à fait avec le même sens que ce mot est pris dans les exemples suivants :

Si seroit de par moi toute leur gent *esmée*.
(B. de Seboure, I, 13.)

Les cevaliers ne sai conter,
Qu'à droit n'es poroit nus *esmer*.
(Part. de Bl., I, 46.)

« Et tant des autres chevaliers que il furent *esmé* à trois cens. » Joinville, p. 47. Les provençaux disaient de même *esmar* :

En drechura no cal *esmar*
Cal causa si coven a far.
(Rayn., Lex. rom., III, 219.)

« En droiture il ne faut pas *calculer* quelle chose il convient de faire. » On donne aussi à *esmer* le sens de viser; s'apprêter à :

Dessus le chief li va I cop *esmant*.
(Baud. de Seb, I, 67.)

L'éditeur du Baud. de Seb. n'a pas compris cette expression, lorsqu'il a lu *esviet* pour *esmet* dans ce vers :

Li cos qu'il ot *esviet* va en terre avalant.
(Baud. de Seb., I, 517.)

Esmer un cop, c'est donc prendre ses mesures pour asséner un coup, et l'on a pu dire, pour manquer son coup, faillir à son *esme* :

Mais tot a son grant *esme* faut...
A son *esme* a auques failli.
(Part. de Bl., I, 107-108.)

Ces mots viennent évidemment du latin *aestimare*, qui a produit aussi l'anc. esp. et l'anc. port. *asmar*, galicien *osmar*. L'anc. franç. avait de même les formes *aesmer* et *asmer* :

Mal nos avez baillit
Que li franceis *asmastes* à férir.
(Chans. de Rol., st. 34.)

Quant à la forme du subst. *esme*, on la retrouve dans le provençal. Le catal. dit *esma*, le dialect. occit. *ime*, le lorrain *aume*, l'angl. *aim*, visée, but, *to aim*, viser. Voy. Diez, Lex. etym. p. 133 et Dom Carpentier, v° *Esmerare*.

Esmier, réduire en morceaux, v. 12476.

A tierre les abat et défroisse et *esmie*.

L'Académie donne aujourd'hui à *émier*, le sens de réduire quelque chose en poussière entre les doigts ; ainsi l'on peut *émier* du pain, de la cassonnade, etc. Nous sommes loin du sens primitif qui comportait même le bris d'un heaume :

Fiert Cadoer sor l'iaume de Pavie
De ci qu'ès dens le porfent et *esmie*.
(Raoul de Camb., p. 304.)

La signification moderne du mot *émier* se retrouve dans l'esp. *migar* et *desmigajar*, dans lesquels il faut reconnaitre le lat. *mica*, grain, petit morceau, dont l'ital. a fait la particule négative *mica, miga*, l'anc. cat. *micá*, le prov. *mica, mia, miga, minga, mingua, minja*, et l'anc. port. *miga* et *mingua;* et enfin le v. franç. *mie*, conservé dans presque tous nos patois, et mentionné même encore par l'Académie comme familier : vous n'en aurez *mie*. De là vient aussi, selon M. Diez, le mot *miche*, espèce de petit pain Nous croyons pouvoir y ajouter, les verbes *mier, mignier*, qui en rouchi veulent dire manger, par conséquent réduire en morceaux ou en miettes. Voy. Hécart et le liv. de Roisin, p. 55.

Esmiéler, mettre en pièces, v. 22683.

Que le héaume fist fendre et *esmiéler*.

Ce mot n'est qu'un diminutif du précédent. L'auteur du Bauduin de Sebourc s'en est également servi :

Sus les roches agues desrompi cors et pis,
Trestous *esmiéla*, en c lieus fu partis (I, 359.)

Esmirveler (s'), s'émerveiller, v. 2042.

Tous li peuples autour forment *s'esmirvela*.

Du lat. *mirabilia* est venu le prov. *meraviglia*, franç. *merveille ;* ital. *maraviglia*, esp. *maravilla*. Voy. *Miervelier*.

Esmouvoir, v. 1465.

Pour oïr Hélias *esmouvoir* son plaidier.

L'auteur transporte ici dans la langue judiciaire l'expression latine *movere bellum*.

Espaint, sevré, v. 3042.

En dormant ly sambla
Qu'elle estoit en son lit et trois enfans trouva
Afaitiet de son lait, et tant leur en donna
Qu'il en furent *espaint*, et bien les gouverna.

Le MS. porte : *qu'il furent*, mais M. de Reiffenberg, ayant lu *espaint* au lieu d'*espanit*, a trouvé nécessaire, pour la mesure, d'imprimer : *qu'il en furent*. La forme *espanit* est conforme au manuscrit, et du reste, elle se rencontre; il n'en est pas de même de l'autre.

Leus c'uns enfens est neis et qu'il est *espanis*.
(Baud. de Seb., I, 320.)

Dans le gloss. MS. de Lille, aussi bien que dans celui de Guill. Briton, on lit : ABLACTARE, espanir.

Ce mot se trouve également dans le wallon *spani*, et l'artésien *épanir ;* il prend en rouchi la forme *épénir*. Le flamand se sert aussi de *spenen* pour sevrer, et Kiliaen dit que *spene* veut dire le bout, la pointe des mamelles. Voy. l'anc. allem. *spunnepruder*, conlactaneus, dans le frag. d'un glossaire latin du xme ou du xime siècle, publié par M. Bormans. Bullet. de la Comm. royale d'hist., 2e série, VI, 122, 147. Nous ne voyons donc pas la nécessité de recourir à *spaenen*, éclisser, diviser, comme l'a fait M. de Reiff. Pourquoi pas alors au grec Σπάω?

Espandre (s'), se répandre, v. 2496.

Jusqu'en Jhérusalem ly vivres *s'espandoit*.

C'est-à-dire même : Se répandait à profusion. Lat. *expandere*, d'où l'anc. esp. et le prov. *espandir*, proprement se déborder. La chans. d'Ant. offre l'expression suivante qu'il faut traduire de même :

Puis prist escus et lances, pain, vin, *à espandant ;*
Si l'envoie à l'ost Dieu doucement merciant (I, 158).

Espargant, épargnant, v. 513.

Dame, ce dist ly roys, n'alés riens *espargant*.

Dans la chron. d'Henri de Valenciennes, on lit : Bauduins de Soriel ne le va de riens *esparengant*. » Buchon, pet. in-8°, p. 245. Il faut prononcer le *g* doux pour y trouver quelque rapport avec l'it. *sparagnare, sparmiare, risparmiare*, et avec le grison *spargnar*. Cfr. le bourguig. *reparmer*. M. Diez propose pour l'étymologie d'*épargner*, l'anc. h. allem. *sparôn*, *sparên*. Lex. etym., p. 326.

Esparpaller, v. 16856; **esparpeler**, v. 9047, 33596, 34711; **esparpelier**, éparpiller, disperser, v. 17959.

Roquefort cite la forme *esparpeiller* d'après la trad. de Guillaume de Tyr; on la trouve également dans les livres des Rois, p. 336. Le prov. avait cependant *esparpalhar*, d'où vient directement notre *esparpaller*. On y reconnait également l'it. *sparpagliare*, et l'esp. *desparpajar*. L'origine de ces mots est le lat. *papilio* qu'on retrouve presque dans le cat. *papalyo ;* prov. *parpalhó*, ital. *parpaglione*. Diez, Lex. etym., p. 253.

Espautrer, écraser, meurtrir, v. 20336, 26986, 34795.

Aujourd'uy y ara mainte tieste *espautrée*.

Rouchi *épautrer*, ou *épotrer ;* picard *épautrer, épeutrer*, écraser. Dans Rabelais on trouve *espaultré*, Pantagruel, IV, 14, 53, et tous ses éditeurs, y compris Eloy Johanneau, ont cru qu'il s'agissait d'*épaules* fracassées. Le plus souvent, c'est pourtant de cervelles *espautrees* qu'il est question chez les trouvères :

Toute la chervèle illoec li *espautra*.
(Baud. de Seb., II, 44).

Et li faucons sous lui ne le laissa ester,
Tant que il fist au bec la cervelle *espautrer*.
(Bert. du Gues., I, 208).

Le moine de Bétune font à terre verser
Et Hue de Jugon la cervelle *espautier*.
(Ibid., I, 228).

La vieille mort qui tout froisse et *espautre*.
(Jehan Le Maire, 1er conte de Cupido et Atropos).

« Boniface reversa de sa tête contre les carreaux de la chaussée et eut toute la tête *épautrée*. » Froissart, Gloss. de Buchon. Il ne faut pas confondre ce mot avec le prov. *espautar*, qui signifie tourmenter, effrayer, et vient du lat. *ex-pavitare* :

Batuts, ferits et malmenats
Et diversament *espautatz*.
(Rayn., Lex. rom., III, 167.)

S'il fallait en croire l'éditeur du Guillaume Briton, *espautrer* aurait pour origine le mot *épeautre*, « nom d'une sorte

de graminée qu'on cultivait beaucoup autrefois et qu'on était obligé de soumettre à l'action de la meule pour l'égruger et la dépouiller de sa balle ou enveloppe qui est fort adhérente. » Remarques sur le patois, p. 9. Nous observons, de notre côté, que l'esp. *espadar* signifie broyer le chanvre. Notre mot pourrait donc venir du lat. *spatha*, et d'un verbe moy. lat. *spathare*, prov. *espadar*, tuer. Ce qui donne surtout du poids à notre conjecture, c'est la forme du wallon *spater*, écraser.

Espérer, craindre, v. 15674.

Mais il vont *espérant*
Que plus ne revenront ly chevalier plaisant.

C'est ainsi que s'exprime notre auteur au moment où les croisés sont dans l'anxiété la plus vive sur le sort de Godefroid de Bouillon et de Harpin de Bourges, qui ont quitté le camp. M. de Reiffenberg s'est contenté de traduire *espérant* par prévoyant. Il nous semble que rien n'empêche de dire craignant. L'ital. *sperare* a gardé aussi, entre ses diverses acceptions, celle de redouter, et il en est de même de l'esp. *esperar*. Au reste, cela n'est pas étonnant, car le bas latin a fréquemment employé *sperare* de la même manière. Les grammairiens appellent cette figure une acyrologie, et quoi que veuillent prétendre certains commentateurs, on est forcé d'avouer que Virgile lui-même en a usé dans ces vers :

Si genus humanum et mortalia temnitis arma,
At *sperate* Deos memores fandi atque nefandi.
(Æn., I, v. 546-547.)

Cicéron, Florus et d'autres emploient également *spero* dans l'acception de *timeo*, suivant en cela l'exemple des Grecs qui ont donné la même signification à ἔλπω et à ἐλπίζω.

On lit dans un autre passage de notre roman j'*espoir* au lieu de j'*espère*, et toujours dans le sens de craindre :

Mais j'*espoir* que par lui serai mors et vaincus (v. 1957).

Ici M. de Reiffenberg n'a point hésité à lui donner sa véritable signification.

Espès, épais, v. 20261.

S'ont ly grant mur d'*espés* plus de paume et demie.

D'*espés*, c'est-à-dire d'épaisseur. Nous employons encore de la même manière les expressions de long, de haut, de large, pour de longueur, de hauteur et de largeur.

Espesses, épices, v. 4344.

Le vin et les *espesses* va l'oste demandant.

C'est du bas lat. *species* que ce mot a été formé. L'esp. a même conservé la forme *especias*. L'angl. *spice* est un emprunt fait à la langue française, où a prévalu le mot *espices;* mais où l'on disait encore *espèces* du temps de Rabelais, Pantag., II, 28. Autrefois on servait même en manière de friandise des *espèces* qui ne sont employées aujourd'hui qu'à l'assaisonnement des ragoûts :

La comtesse fait aporter,
En liu de fruit, por déporter,
Claus de genofre et nois mugates,
Dates, fighes, pommes grenates.
(Gilles de Chin, v. 591-594.)

L'usage d'offrir des *espèces* se répandit si fort que les plaideurs, quand ils avaient gagné leurs procès, croyaient devoir en donner à leurs juges pour les remercier. Mais à la longue, cette simple politesse devint un droit, et les juges se firent donner des *espèces* sonnantes à la place des autres *espèces*, qui ne sont bonnes que pour les enfants. Dès lors, on a pu dire de certains magistrats, qu'ils *épiçaient* rudement. Voy. Ét. Pasquier, Recherches.

Espeusér, épousée, v. 1783.

Ancielle sui à Dieu, s'amie et s'*espeusée*.

Esp. *esposa*, ital. *sposa*, du lat. *sponsa*. On a dit en bas lat. *sponsare* filiam alicui, et cette expression est restée dans l'ancien français :

Car nous avons un prestre qui moult scet de clergie,
Qui vous *espousera* droit à le nuit série.
(Baud. de Seb., I, 144.)

C'est-à-dire : qui vous mariera. Le rom. de Tristan nous offre *espusé*, I, 108.

Espirer, inspirer, souffler, v. 11393.

Cette forme est empruntée à la langue provençale, qui dit dans le même sens *espirar*. L'esp. l'emploie aussi pour influer, animer, vivifier. Elle n'a rien de plus extraordinaire que l'esp. *espirito*, et le franç. *esprit*, venant de *spiritus*.

Esperit où il vent *espire*,

a dit Jehan de Meung dans son testament. Mouskés se sert aussi d'*espirer*.

Esploier (s'), se presser, 5430.

Dam Pires ly Hiermites tellement s'*esploia*
Que droit à Romme vint où le pappe trouva.

Si ce n'est pas une erreur du copiste et s'il ne faut pas lire s'*esploita* comme ci-dessus, cette forme prouve mieux encore qu'*esploiter* vient du lat. *explicare*, prov. *espleiar*. Cfr. l'adj. *éployé* dans la langue héraldique.

Esploit (a), promptement, sans difficulté, v. 9027.

Que les vont assalant à forche et à *esploit*.

La langue d'oc avait également les mots *a espleit*, *a esplec* ou *a espleg*, avec une signification toute semblable. On trouvera des exemples de ce mot pour la langue d'oïl dans Marie de France, I, 416, et dans la Chans. de Roland, st.

259. Ce dernier ouvrage nous offre les expressions *courir à esploit*, *férir à espleit*. Nous devons faire remarquer l'analogie de ce mot avec les locutions *à délivre*, *à bandon*. D'un côté comme de l'autre nous retrouvons l'idée de promptitude par suite de la liberté des mouvements, ou par suite de l'abandon auquel on se livre. Cela peut nous aider dans la recherche de l'étymologie de ce mot, et au lieu d'y voir avec M. Genin, le lat. *expletum*, d'*explere*, peut-être serons-nous beaucoup plus disposés à y reconnaître, avec M. Diez, le lat. *explicitum*, *explic'tum*, d'*explicare*, surtout si nous songeons au sens que les latins donnaient à ce mot, quand ils disaient *explicare* se laqueis, pour *liberare*. Comme verbe, nous avons en vieux franç. les formes *espleiter*, *esploitier*, *esploiter*, et en prov. *espleitar*, *esplechar*, qui équivalent à : faire une chose à *espleit*, c'est-à-dire la faire vite. Dans le Gâtinais et le pays Chartrain, *épletter* a encore le même sens. Aussi trouvons-nous bien souvent que ce mot veut dire aller vite, s'empresser : « Tant s'*esploittèrent* que ung mardy à eure de vespres ils arrivèrent à Oisy. » Gilles de Chin en prose, p. 7.

> Et le roy chemina par bos et par lairis
> Et a tant *esploitiet* que l'iermitage a pris.
> (God. de B., v. 1569.)
>
> N'alés quand il vous plaist, bien poés *esploitier*.
> (Ibid., v. 4742.)

Il en est de même dans la Chanson de Roland :

> Paien s'enfuient curuçus e ires,
> Envers Espaigne tendent del *espleiter* (st. 159).

Les troubadours ont imité les trouvères :

> Cascus al mels que pot pessa del *espleitier*.
> (Chr. des Alb., p. 114.)

Mais indépendamment de cette signification, *espleiter* a voulu dire aussi tirer profit, ou plutôt avancer : « Pensons de l'*esploitier* » = Studeamus proficere. Sermons de saint Bernard.

> Par quelle gent quiet-il *espleiter* tant ?
> (Chans. de Rol., st. 29.)

On sait que cette signification-là existe encore. Les gens taillables et *exploitables* étaient ceux dont on pouvait tirer profit en saisissant leurs biens.

Le latin *explicare* suffit donc pour nous donner la raison des acceptions diverses de notre mot. Il veut dire achever, parfaire, exécuter, et c'est également l'une des significations d'*exploiter*, tellement que les *exploits* guerriers ne sont que des actes de valeur accomplis à la guerre, les *exploits* judiciaires, des jugements exécutés. Chaucer a employé en angl. le verbe *to expleite*, et Tyrwhitt a bien fait de rendre ce mot par *to perform*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 626, et Genin, Chans. de Rol., p. 359 et 448.

Esploiter, v. 1569, 4742, 5441. Voy Esploit.

Espoentables, épouvantail, v. 9125.

> C'est uns *espoentables* pour mettre sur les blés.

Notre auteur s'est servi de l'adjectif *espoentable*, et a négligé le subst. *espoentail*, qui cependant existait. Voy. Roquefort. Le prov. disait *espaventalh*.

Espoir (j'), voy. espérer.

Espoir, peut-être, v. 621, 14841, 28527, 28757.

Cet adverbe est le résultat d'une ellipse, et il faut n'y voir que la 1re personne du sing. du prés. de l'ind. du verbe *espérer*, qui signifiait aussi croire, comme le prouvent les vers suivants :

> Car je voi bien apertement
> Quel chose vos ales quérant.
> La réine, ce croi, quérez?
> — Sire, fit-il, bien *espérez*.
> (Chev. de la Char., p. 93.)

C'est-à-dire vous croyez juste. Dans le Bauduin de Sebourc *espoir* veut dire aussi : je crois, je m'attends à cela :

> Je cuide et *espoir* et si entendement
> Que li bastars vorra avoir entirement
> La raenchon des prinches (II, 212).

Le latin *sperare* se montre déjà avec le sens de croire dans les actes du concile de Compiègne de 757 : « Si francus homo accepit mulierem et *sperat* quod ingenua sit. » La langue d'oïl et la basse latinité sont donc ici en opposition avec la grammaire, qui ordonne de n'employer *espérer* que lorsqu'il s'agit d'une chose à venir. Le peuple, moins oublieux que les grammairiens, emploie ce même verbe aussi bien pour une chose présente que pour une chose passée : j'*espère* que vous vous portez bien ; j'*espère* que vous vous êtes toujours bien porté.

Toutes ces explications serviront mieux à nous faire comprendre le mot *espoir*, complétement isolé : « Ne veuillés plus arguer ne estriver contre la majesté des Dieux qui, *espoir*, sont ou ont estez courouchiez contre nous. » Rom. de Charlemagne, MS. de la Bibl. roy., t. I, p. CXLV v°.

> Joint piés et jointes mains
> Voles, *espoir*, que je devieigne
> Ses hom et de lui terre tieigne ?
> (Chev. de la Char., p. 90.)
>
> Veilliés le moi monstrer, sire, dist la roïne,
> *Espoir*, connisterai lui ou chiaus de s'orine.
> (Baud. de Seb., II, 21.)
>
> *Espoir*, s'il m'euist plus viel pris
> J'euisse été trop mieuls apris,
> Et cogneuisse mieuls son non
> Que je ne face, et *espoir*, non.
> (Froissart, poésies, III, 480, édit. du Panth.)

Mais de même que *peut-être* s'emploie seul ou avec la conjonction *que*, on pouvait dire aussi *espoir que* :

> *Espoir que* hui vont lor meschance cassant.
> (Bert. du Guesc., I, 166, note.)
>
> *Espoir qu'en* son dormant, pendant que sommes preus,
> Une bieste li ait fait ce vilain tourment.
> (God. de B., v. 631.)

Espoir que j'en porole aucun estat laissier.
(Ibid., v. 14861.)

Espoir que la royne de ce fait ne set mie.
(Ibid., v. 28787.)

Du moment que le mot *espoir* exprimait une chose que l'on croyait possible, il est facile de comprendre qu'on a pu le regarder comme synonyme d'opinion, avis, appréciation, etc.

Et combien, par *espoir*, il sont nombre de gent.
(God. de B., v. 34585.)

Voy. Dom Carpentier, v° *Esperatus*.

Espoit, espèce d'arme, v, 7758, 23678.

Ly uns prent ung hastier, ly autres ung *espoit*.....
Par tière fait vierser enseignes à orfrois
Et lances et pegnons, espées et *espois*.

Nous voyons dans le second exemple que notre auteur ne confond pas *espées* avec *espois*, et dans le premier, que l'*espoit* n'est pas une simple broche, un hastier. D'un autre côté, on trouve les formes *espié*, *espiet*, qui, selon M. Diez, représentent le prov. *espieut*, *espeut*, *espiaut*. En espagnol *espeton*, *espeto*, veulent dire une broche, une épée; c'est aussi à peu près le sens du port. *espeto*, et de l'it. *spiedo*, *spiede*, *spiedone*. Le bas latin *spitum*, *spicum*, n'a non plus que le sens de broche (Ducange).

Un *espeed* fort et roist m'aportez en la place.
(Trav. of Charl., p. 25.)

On serait porté à reconnaître à ces mots une racine commune avec le lat. *spiculum*, surtout si l'on songeait à la forme romane *espiol*, *espiel*, et à la prov. *espic*, *épieu* :

Entre fer et costé l'*espiel* li conduisi
Que derriers en paru I espan et demi.
(Vœux du Paon, f° 63 r°.)

Li bruns *espiols* li ret la kène,
Si l'a ocis devant le roi.
(Part. de Bl., I, 21.)

Cependant les langues germaniques ont des similaires nombreux : anc. flam. *spet*, *spit*, suéd. *spets*, dan. *spids*, flam. et holl. *spits*, allem. *spitze*, angl. *spit*; et tous ces mots ont le même sens que le bas lat. *spitum*, c'est-à-dire qu'ils désignent surtout un objet pointu. M. Diez, qui croit de plus que l'*espiet* pouvait être lancé, fait dériver ce mot de l'anc. h. allem. *spioz*, *speoz*; mais ayant rencontré dans la vie de St-Léger la forme *ispieth*, avec le sens d'arme propre à couper, à trancher (ab un *ispieth* lo decollat, st. 38), le savant philologue, sans tenir compte du genre masc. de ce mot, n'hésite pas à le ranger parmi les dérivés de *spatha*. Nous ne nous croyons cependant pas autorisé à en faire autant pour les mots *espoit* et *espié*, qui sont aussi appelés quelque part des armes tranchantes :

Et çaindi bonne espée et un trençant *espoit*.
(Baud. de Seb., II, 17.)

Encontre munt drescha l'*espié*,
Si l'ad férud parmi le chief,
Que les héaumes ad trenchié
Et del hauberc le chapelier.
(Frag. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, II, XXIII.)

Toutes ces difficultés semblent avoir déjà été entrevues par M. P. Paris, qui, dans le rom. de Berte, a proposé de traduire *espié* par hallebarde. Voy. Diez, Lex. etym., p. 621, v° *Espiet*, et p. 325, v° *Spada*.

Esprès, fini, borné, déterminé, Gilles de Chin, v. 5214.

Est tous li poignéis *esprès*.

Ital. *espresso*.

Espresser, serrer, presser, v. 1977.

L'ahiert don diestre bras et l'a si *espressé*
Qu'il a le damoisiel à le tierre gitté.

Pour rendre cette idée nous n'avons plus que la forme simple *presser* ou le composé *exprimer*. Encore ce dernier ne dit-il pas absolument la même chose. Le prov. n'a non plus que la forme *apreissar* qui se rapproche un peu de notre sens.

Espris, allumé. v. 23080.

Lors orent ly corps saint olle qui fu boullis
Dedans une caudire, le feu desous *espris*.

Nous avons conservé le mot *épris*, pour dire enflammé. Autrefois on disait *éprendre* et *s'éprendre*; aujourd'hui l'Académie ne donne plus que ce dernier, encore dit-elle qu'il ne s'emploie pas. La forme prov. est de même *esprendre*, et le wallon dit encore *s'éprende* pour s'allumer.

Très-fine amours qui tout mon cœur *esprent*.
(Rayn., IV, 633.)

Sui aissi del fuec d'amor *espres*.
(Ibid.)

L'étymologie de ce mot est le latin *prehendere*, plus la prép. *ès*.

Esquacier, chasser, v. 26726, 26740.

Que tous vos anemis cuissiés *esquaciés*...
Que te puisse *esquacier* de mon noble pays.

Synonyme de *cachier*. Voy. ce mot, et *cassar* dans le Lex. rom. de Rayn. Le mot *esquachier* appartient au langage de la coutume de Lille, quoiqu'il ne figure pas dans les glossaires du droit français. Un bourgeois *escassé* est un bourgeois que l'on a privé des franchises de la bourgeoisie. Roisin, Lois et privilèges de Lille, p. 11. C'est une acception spéciale qui rentre fort bien dans le sens général, *escassé* équivalant à chassé. Dom Carpentier a traduit ce

même mot par exilé, éloigné, dans la phrase suivante : « Lesquelz frères qui estoient *eschassez* de la conté de Boulogne pour le fait et occasion de nos guerres. » Lettres de rémiss. de 1393, vº *Exicius*. Ce n'est point ici le terme de la coutume de Lille, c'est simplement un synonyme de *chassé*. Voy. une autre signification du verbe *esquacher*, vº *Coiler*, dans notre gloss.

ESQUAFFÉ, mort, v. 21455.

Je n'ay ribaut o moy, ains qu'il soit *esquaffés*,
Qu'il ne tienge castiaus et grandes biretés.

Le patois normand dit *escafer*, tuer, et M. Duméril rapproche ce mot du verbe *escofier*, même sign., qu'il retrouve aussi dans le prov. *escofir* et dans l'ital. *sconfiggere*. Quoiqu'il soit très-probable que tous ces mots sont de la même famille et viennent du lat. *dis-con-ficere*, ce savant propose comme probable l'islandais *skafin*, brave, intrépide. Nous n'en voyons pas la raison. Voy. notre mot *Desconfier*.

ESQUALETTES, voy. ESCALETTES.

ESQUALLON, échelon, v. 6709.

A l'esquielle est venus, à l'*esquallon* se prent.

Étym. le lat. *scala*, qui a produit le prov. *escalo, scalo*; le cat. *escalo*; l'esp. *escalon*. Rabelais s'est servi d'*eschelon* (I, 12) qui nous est resté. Dans les Fabl. et cont. anc., III, 344, on lit *eschaillon*; dans la Chans. d'Antioche, *escaillon* :

Puis a les *escaillons* moult bien amesurés (II, 94).

ESQUERRANS. Voy. ESCARRANS.

ESQUEUS, esquivé, v. 19961.

Car se Cornumarans ne fust bien engigneux,
Ly fiers ly fust passés, mais ly roys s'est *esqueus*.

Les Fabl. et cont. anc. nous fournissent aussi le verbe pronominal :

Bien est raisons que je m'*eskiu* (I, 117).

Roquefort ne donne que l'emploi du verbe actif. Il faut le consulter pour les différentes formes du mot *eschever*, entre autres *eschuir*. Le rouchi a conservé *esquier*, s'enfuir. Dans la langue d'oc et dans celles d'oïl, *étre eskiu* signifie proprement être craintif, être fugitif :

Eschieus devint, si com j'entens,
Vivans de toite et de rapine.
(Métam. d'Ovide de Phil. de Vitry.)

Au jouster n'estes mie *eskieu*.
(Congié d'Adans d'Arras, v. 124.)

Tals es pros et agradius
Que, se ja domna non ames,
Vas tot lo mon fora *esquius*.
(Rayn., Lex. rom., III, 191.)

« Tel est preux et aimable, qui, s'il n'eût jamais aimé dame, serait *farouche* envers tout le monde. » De là la forme *eschif, eschis, eskis, eskiex*, pour dire exilé, banni, fugitif. Voy. le premier de ces mots dans Roquefort, et le mot *Exicius*, dans Dom Carpentier.

Vous mandent li baron dou païs
Que vous lor lestes trop longuement *eschis*.
(Chans. de Rol., édit. Michel, p. XXXII.)

Ces significations se retrouvent dans l'ital. *schivo, schifo*, l'esp. *esquivo*, le dialecte de Coire *schiv*. Quant aux verbes, l'ital. a *schivare, schifare*, le prov., le cat., l'esp., le port. *esquivar*, qui rappellent le franç. mod. *esquiver*; enfin le dialecte de Coire a *schivir*. Entre ses acceptions diverses le prov. *esquivar* a celle de refuser : on la trouve également dans l'anc. franç. :

Ses bras et ses costés vous dévée et *eskue*,
Ne jà ne l'averés desous couvertoir nue.
(Vœux du Paon, MS. fº 20 rº.)

On est d'accord pour faire dériver ces mots de l'anc. h. allem. *skiuhan*, suéd. *sky*, dan. *skye*. Le nouv. h. allem. dit *scheuen*, et son adj. *scheu* répond aux signific. de l'anc. franç. *eskieu*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 309; Rayn., III, 192; de Chevallet, Élém. germ., p. 437, et Ducange, vº *Eschivare*.

ESQUIELLE, corps d'armée, troupe de soldats, v. 8777, 23089.

Qui ceste *esquielle*-cy a sur nous amenée?....
Car Ricart de Caumont, où boine estoit ly fois,
Vint à tout une *esquielle* tout parmy les marois.

Ce mot que l'on a écrit aussi *eschielle*, n'a rien de commun avec notre moderne *échelle*; et quoique le moy. lat. *scala* employé dans le sens de troupe rende littéralement le latin *scala*, échelle, il faut lui chercher une autre origine. Le bas lat. s'est servi plus fréquemment de *scara*, qui a produit l'anc. franç. *esquière*, le prov. *esqueira* et l'ital. *schiera*. Si nous trouvons ces mots transformés en *escala* dans le prov., *eschala* dans l'anc. cat., et *eschiele* dans l'anc. franç., il ne faut l'attribuer qu'au changement des liquides *l* et *r*, comme on le voit dans *contralier* pour *contrarier*. *Eschiele* est dans les livres des Rois, dans Villehardouin, dans Froissart, etc. Dans le fragm. d'Isamb. et Gorm. on lit même *squiele*. Mouskés, II, XVIII. Son étymologie est l'anc. h. allem. *scara*, nouv. h. allem. *schaar*, corps de troupes. Voy. Ducange, vis *Scala* 7 et *Scara* 3; Diez, Lex. etym., p. 309, et de Chevallet, Élém. germ., p. 427-428. Raynouard a aussi rapproché ce mot du bas lat. *scara*, qui était usité dans la romane rustique : « Bellatorum acies quas vulgari sermone *scaras* vocamus. » Hincmar, II, 158. Cfr. Raynouard, Lex. rom., III, 144.

ESQUIGNER, v. 12510.

La mère du serpent....
Feu et flame glettoit, moult menoit laide hure,
Nos gens atendoit fort et *esquigne* d'ordure.

Nous doutons que ce mot veuille dire éclabousser, ainsi que l'a pensé M. de Reiffenberg. Dom Carpentier a cité, d'après un anc. gloss. lat. franç., le mot CACHINNARE, *esquigner*, ce que Roquefort a rendu par éclater de rire, et ce que M. de Reiffenberg a eu parfaitement raison de ne point accepter. Nous trouvons ailleurs l'expression *esquigner du dent* et *à dens eskigniés* :

Tels *esquigne* du dent
Qui n'a de rire nul talent.
(Baud. de Seb., II, 345.)

La troupe des Tafurs....
Tout à dens *eskigniés* sorc lui est corue.
(Chans d'Ant., II, 253.)

Esquigner voudrait donc dire ici montrer les dents, comme lorsqu'on rit; mais c'est proprement et primitivement mettre en saillie, esp. *esquinar*. M. P. Paris a donc eu raison de traduire *à dens eskigniés* par : grinçant des dents. Par le même motif notre passage équivaut peut-être aussi à : ouvre une gueule pleine d'ordure. Pour l'étymologie voir notre mot *Eskinée*.

ESQUIRIE, cuir, peau, v. 12611.

Cascuns féry le biestes par dessus l'*esquirie*.

Au lieu de dire simplement la peau, le cuir, notre auteur emploie ici le mot qui désigne ordinairement la peau de la bête morte, *escoherie*, *escoerie*, cuir apprêté, d'où l'on appelait les tanneurs des *escohiers*. Le bas lat. *coherium* équivaut à *corium*, et l'on ne sait trop pourquoi Dom Carpentier a rapproché le moy. lat. *escoeria* du flam. *schoen*, chaussure. Notre mot *esquirie* rappelle son radical *cuir*, formé de *corium*, comme le prov. *cuer*, *cor*, l'anc. cat. *cuyr*, l'esp. *cuero*, le port. *couro* et l'it. *cuojo*.

ESQUISANT, excusant, v. 28521.

Forme corrompue dont nous n'avons pas trouvé d'autre exemple.

ESRABIER, enrager, être furieux, v. 9535.

A poy qu'il n'*esrabie*.

Le prov. dit *enrabiar*, et, comme dans *esrabier*, on y reconnait le lat. *rabies*. Est-ce la rime qui a donné *esrabir* dans le vers suivant?

Or dirai de l'estour de Gaufroi l'*esrabi*.
(Baud. de Seb., I, 241.)

ESRAGIE, enragée, furieuse, v. 538. Voy. ENRAGIER.

ESRAGIER, ESRAGER, arracher, v. 2630, 10619.

Prov. *esraigar*. Voy. Rayn., Lex rom., V, 31. Nous en avons parlé sous le mot *Enragier*. Il est probable que le verbe *esraquier* en est une forme :

Et batre d'escorgies et ton vis *esraquier*.
(Baud. de Seb., II, 129.)

Henri de Valenciennes écrit *errachier*. Édit. Buchon, pet. in-8°, p. 248.

ESROUR, fureur, égarement, peine, v. 2440, 21161.

Adfin que ne pensés que je plaide d'*esrour*.
Mais se je vous tenoie je suy en telle *esrour*,
Je vous feroie ardoir et bouter en ung four.

Non pas précisément *erreur*, comme l'a dit M. de Reiffenberg, mais plutôt *égarement*, *peine*. Notre auteur, en adoptant cette forme, a eu certainement en vue le latin *errare*, suivant en cela l'exemple de l'auteur du Baud. de Seb. et de celui du Gilles de Chin :

Godefrois, Bauduins, qui sont en grant *esrour*
De conquerre la terre.
(Baud. de Seb., I, 240.)

En effroi fu et en *errour*
De ce que il avoit véu.
(Gilles de Chin, v. 1746.)

M. Leroux de Lincy, dans une des chansons sur Flore et Blanchefleur a expliqué *être en error*, par être tranquille. N'est-ce pas plutôt être en peine, comme dans la Chans. de Gérard, publiée par le même, p. 97.

Compains, *en error*
Sui qu'en ceste tor
Volontiers dormiroie.
(Rec. de chants hist., I, 140.)

Cependant il y a lieu de supposer que l'on a souvent substitué un mot à un autre, et qu'au lieu d'*esrour*, *errour*, il faut parfois lire comme dans la Chans. de Roland, *irur*, qui rappelle la forme prov. *iror*, formée du lat. *ira* :

Félun paien par grant *irur* chevalchent (st. 88)
Ot-le Oliver, si'n a mult grant *irur* (st. 92).

ESSART, défrichement, v. 10319.

Mais Ricars de Caumont ly fist ung tel *essart*
Que sus le hateriel ly a froissiet le lart.

On comprend que dans ce passage le mot *essart* est employé par métaphore. C'est ainsi que nous pourrions dire : un corps *labouré* de blessures.

On employait assez fréquemment cette figure, témoin les vers suivants :

Grant *essart* i refont Normans
Des François qu'il trouvent dormans.
(G. Guiart, I, 134.)

Ider tourne de l'autre part
Qui des Romains fait grant *essart*.
(Rom. de Brut.)

Est-ce de là que vient le verbe normand *sarrer*, meurtrir?

Essartement a remplacé *essart*, mais *essarter* pour défricher est encore français. Voy. le dictionnaire de l'Académie. Dans le nord de la France et dans plusieurs provinces belges un *sart* est un terrain vague et inculte. Aussi trouvons-nous dans les chartes de l'abbbaye de l'Abbiette, à Lille, un acte par lequel on s'engage « à ne pas empirier manoirs ni *sart* faire » (p. 24 de notre notice). On rencontre une foule de noms de villages dans la composition desquels est entré le mot *sart*. Le prov. *eyssart*, *issart*, signifie aussi défrichement; Raynouard le tire du lat. *exaratum*, et paraît suivre en cela l'opinion de Ducange qui compare le vieux mot *exartum* de la loi des Burgondes avec la forme *exaratis* d'une ancienne chronique. Un titre de 1196, cité par Ducange, dit pourtant: « Quidquid... diruptum et extirpatum est, quod vulgo dicitur *exsars*. » M. Diez y voit, au contraire, un dérivé du lat. *sarrire* (augm. *ex-sarritare*). Lex. etym., p. 622. Mais tout cela ne nous explique pas le mot *sart*, terrain vague et inculte. Remarquons d'abord que Ducange donne *sarculum* qu'il suppose devoir être lu *sartulum*, dim. de *sartum*, *sart*, qui, chez les Allemands, veut dire forêt, ajoute-t-il. Cette dernière assertion est sans fondement. Mais pourquoi *sart*, dont le pat. norm. a gardé *sarcles*, mauvaises herbes, ne viendrait-il pas de *sarculum*, comme *mustiax* vient de *musculus*? Et alors *essarter*, prov. *essartar* ne vient-il pas naturellement du lat. *ex-sarculare*, *exsarc'lare*? — M. Duméril s'en tient au lat. *exardere*.

Esse, est-ce, v. 2420, 32397, 32695.

Qu'*esse*-chy? qu'*esse*-là? Ailleurs notre auteur écrit *aisce*, *aisse*. Nous serions vraiment tenté de voir encore ici un souvenir de la prononciation provençale: *es*, *ez*, est. Au surplus cette orthographe, corrompue ou non, a été employée par Froissart et par Charles d'Orléans:

> D'amours la dame et la déesse
> Vers moi vint et dist: Beaus fiulz, *esse*
> Belle chose de bien ouvrer?
>
> (Poésies de Froissart, III, 482, édit. du Panthéon.)
>
> Se vous demandez pour quoy *esse*?
>
> (Charles d'Orléans, p. 23.)

Esseulé (être), être laissé seul, v. 14776.

> A ses pucielles dist: Vestre voel *esseulée*,
> Malade suy ung poy et très-mal disposée.

Ce mot a longtemps disparu des vocabulaires de la langue. Aujourd'hui l'Académie ne le mentionne que comme familier et peu usité. Il méritait peut être mieux que cela. Moy. lat. *exsolare*, s'écarter. Voy. Dom Carpentier.

Essoinez, empêchement, Gilles de Chin, v. 3059.

> Jà *essoinez* ne le tenrra.

Voy. notre mot Ensonnyer Par une liaison d'idées qu'il est assez facile de saisir, le mot *essonie* était devenu le synonyme d'*aubanie* ou d'*aubanitei*. Ducange, v° *Soniare*, et Dom Carpentier, v° *Aubana*.

Establer, mettre à l'étable, v. 5400.

> Ens le sépulcre fist ses chevaus *establer*.

Lat. *stabulare*, prov. *establar*. *Établer* se dit encore. Les lieux saints transformés en étables par les Turcs, rappellent involontairement l'église de St-Pierre de Rome, dans laquelle les lansquenets allemands bivouaquaient en 1527.

Establison, état, manière d'être, manière de faire, v. 18902, 21224, 22109, 22528, 23301, 26625, 29953.

Ce mot exprime proprement la manière dont une chose est établie. Sa signification s'est étendue, et il a servi à désigner d'une façon plus générale, l'état d'une personne ou d'une chose, sa manière d'être ou de faire, etc. Ainsi dans notre roman, lorsque l'auteur parle du soudan qui est en noble ou en fière *establison*, il faut entendre cela de son état, de son train; lorsque les Sarrasins démènent le sépulcre en laide *establison*, cela veut dire d'une vilaine manière. Pierre l'Hermite répondant aux questions du roi de Jérusalem qui s'enquiert des troupes campées devant la ville, lui dit:

> Il n'y a homme nul en ceste *establison*.

Cela veut dire: dans ce quartier, dans cette partie du camp qui est établie devant vous. Labigant jure de se venger, et l'auteur écrit:

> Il venra à coron
> De prendre vengement de ceste *establison*.

Ici nous comprenons qu'il s'agit de la manière dont Florie a voulu le tromper, en essayant de lui faire épouser une de ses suivantes à sa place. Enfin, nous trouvons dans le Bertr. du Guescl., II, 49:

> Contre les gens Henri fit grant *establiçon*.

Et il semble qu'il faut voir ici des préparatifs de guerre, des levées de troupes, etc. C'est avec le même sens que nous lisons dans le Garin:

> Doon apelle: Fai mon ost *estaublir*,
> Et mon charroi charroier et garnir
> Et de viandes et de pain et de vin.
>
> (Gar. le Loh., I, 246.)

La désinence du mot *establison* est commune dans la langue d'oïl: elle provient ici d'une prétendue forme lat. *stabilitio*.

Estacque, estake, estaque, poteau, v. 2232, 2582, 7265, 23026.

> Ly dragons par deseure sur l'*estacque* séant.

Bas lat. *stacha*; prov. *estacha*, *estaca*; cat., esp., port.

estaca, ital. *stacca;* pic. *étake*, rouchi *estaque*, vocab. austr. *estaiche*. Une rue de Lille porte encore le nom de rue des *étaques*, et le franç. mod. a gardé le mot *estacade*, dérivé d'*estacque*.

> A une *estache* l'unt atachet cil serf.
> (Chans. de Rol., st. 272.)
>
> A un *estache* d'un vert plançon d'aubour.
> (Aubery le Bourg., p. 34.)
>
> Que de l'estandart soit li *estache* drécie.
> (Vœux du Paon, MS. f° 104 v°.)
>
> Or pries que merchi li fache
> Chil qui fust battu en l'*estache*.
> (Roq., suppl.)
>
> L'en te doit loier à l'*estache*.
> (Jongl. et trouv., p. 59.)

Ce mot est d'origine germanique : angl. sax. *staca*, holl. *staak*, angl. *stake*, all. *staket*, flam. *staek*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 330; de Chevallet, Élém. germ., p. 439, et Rayn., Lex. rom., III, 199. On ne peut nier son analogie avec l'all. et le flam. *stock*, et avec le verbe *stecken*. Voy. au surplus sur cette nombreuse famille, Diefenbach, Goth., II, 325 et suiv.

Un *estachier* veut-il dire : un soldat chargé de combattre aux *estaches*? Nous serions disposé à le croire d'après certains passages du Garin, publiés par M. Duméril. Mort de Garin, p. 242, 252.

Estal, place, lieu où l'on est, champ, Gilles de Chin, v. 193, 5225.

> Après li baillent son ceval;
> Gilles saut sus de son *estal*;
> Onques à estrier n'en sot gré....

C'est-à-dire : Gilles saute à cheval, du lieu où il était, sans avoir recours aux étriers.

> Dites, fait-il, cuers de lion,
> Que tout le mont livres *estal*,
> Cuidies-vos avoir point de mal?

Livrer estal répond à l'expression livrer le camp ou assurer le camp, autrement dit *défier au combat*.

> Par la force Porrus qui lui *livra estal*,
> Fu la bataille grief et le chaple mortal.
> (Vœux du Paon, MS. f° 147 v°.)

Tenir son estal doit, par conséquent, signifier ne point lâcher pied :

> Là fiert et chaple et maille, il *tient* bien son *estal*.
> (Ibid., f° 187 v°.)

Dans le rom. d'Alexandre, l'expression *prendre estal* se rapporte à peu près au même sens, et doit signifier se poser carrément pour combatre, prendre position :

> En miliu del palais a *pris* le ber *estal*;
> De toutes pars le fièrent (p. 12).

C'est plus que s'arrêter, comme l'a pensé M. Michelant. Voy. plus loin Étaler.

Quant à *rendre estal*, ce doit être revenir à la charge, ou si l'on veut *livrer* de nouveau *estal*. Roquefort l'a expliqué par s'arrêter; mais il s'en suivrait que *prendre estal* aurait à peu près le même sens que *rendre estal*, ce qui n'est guère probable :

> S'alèrent adouber li boulenois royal;
> En leur vaissiaus entrèrent dont haut furent li mal;
> Encontre les Danois alèrent *rendre estal*.
> (Baud. de Séb., I, 109.)

« Mais quant Lombart virent çou, si se metent au fuir vers Cristople, au plus efforchiement qu'il onques porent; et nostre gent les sievent de si très-près, que poi s'en faut qu'il ne les ataignent. Et non pourquant il i ot de teus Lombars ki orent honte de che que il fuioient; si *rendirent estal*, mais trop le firent à envis. » Chr. de Henri de Valenciennes, pet. in-8°, édit. Buchon, p. 244-245.

Le rom. de Renart nous offre l'expression *livrer estal*, IV, 345; et dans le rom. de Rou on trouve *ester à estal* et *se tenir à estal*, v. 6709 et 13141.

C'est un mot qui nous vient du prov. dans cette forme. *Estal*, *estau*, y a le sens de place, séjour.

> N'an gurpitz *estal*.
> (Rayn., Lex. rom., III, 204.)

« Ils en ont déguerpi la place. » De même dans le rom. d'Alexandre :

> Lors ont *estal guerpi* et place remuée (p. 117).

L'anc. esp. *estalo*, le port. *estao*, de même que l'ital. *stallo*, sont de la même famille. Raynouard a rangé le tout parmi les dérivés du lat. *stare*, sans tenir compte d'une origine germanique plus immédiate. M. de Chevallet, au contraire, n'y a vu qu'une dérivation complétement germanique; et indépendamment de l'anc. h. allem. *stal*, auquel M. Diez rattache aussi notre mot, il cite et le tudesque *stuol*, *stôl*, siége, et l'allem. *stuhl*, et l'angl. *stall.*, etc., etc., Élém. germ., p. 613.

Dans tout cela, il y a quelque chose de vrai. La racine de notre mot est commune aux langues occidentales, et elle forme une famille nombreuse où se rencontrent le grec aussi bien que le gothique, le latin de même que le slave, le celtique à côté du sanscrit. Voy. Diefenbach, Goth., II, 306, 307, 309, 312, 327, 345. Il eût donc été possible d'allonger indéfiniment la liste des mots d'où procède *estal*. Nous nous contenterons de faire remarquer qu'il a dans nos exemples une grande analogie avec l'allem. *stelle*, lieu que quelqu'un occupe.

Estamper, écraser, broyer, v. 7848.

> Nous ne sommes pas keus pour *estamper* voz aus.

« Nous ne sommes pas cuisiniers pour apprêter vos ragoûts à l'ail, » dit M. de Reiffenberg. C'est une traduction un peu libre, car *estamper*, qui paraît avoir été emprunté au flamand *stampen*, broyer, piler, ne signifie pas apprêter des ragoûts. On le trouve encore dans le rouchi, s'il faut en croire Hécart, qui cependant se contente de citer des passages de Simon Leboucq : *estamper* du sucre, *estamper* des raisins. Le flam. *stampen* a un rapport direct avec notre mot à cause de sa signification ; quant à leur origine à tous deux, elle est la même que celle de l'ital. *stampare*, de l'esp. et du port. *estampar*, et même du franç. *étamper*. C'est l'anc. h. allem. *stamphón*, nouv. *stampfen*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 331, et Diefenbach, Goth., II, 312. M. Duméril, qui trouve aussi *estamper*, broyer, dans le pat. normand, préfère y voir l'island. *stappa*.

Estampiez, sorte de chanson, Gilles de Chin, v. 1147.

Cil viéleur vièlent lais,
Cançonnètes et *estampiez*.

Ce mot répond mieux dans sa désinence au flam. *stampien* qu'au prov. *estampida*, qui a la même signification. Nous pourrions nous contenter de renvoyer à la note de M. de Reiffenberg, dans laquelle est rappelée la fameuse erreur de Desroches, qui avait cru pouvoir attribuer l'invention d'une certaine manière d'imprimer ou d'estamper, à Louis Van Vaelbeke, d'après les vers que voici :

Die goede vedelare Lodewyc
Van Vaelbeke in Brabant....
Hi was d'eerste die vant
Van *stampien* die manieren,
Die men noch hoert antieren.
(De Klerk, Brabantsche yeesten, I, 436.)

Répétons cependant avec M. Willems que les *stampien* sont encore en usage dans la Flandre occidentale ; et avec M. Mols, que Van Vaelbeke en a été plutôt l'importateur que l'inventeur, malgré l'assertion contraire de De Klerk, attendu que ce genre de poésie était connu des troubadours dès le XIIe siècle :

Bastida,
Fenida,
N Engles, ai l'*estampida*.
(Rambaud de Vaqueiras, cité par Rayn., Lex. rom.)

Chez les Italiens, la *stampita* est définie encore aujourd'hui une chanson avec accompagnement, et l'on doit remarquer dans notre texte que *les viéleur vièlent des estampiez* ; ce qui suppose, en effet, une chanson avec accompagnement de vielle. Le bon vielleur (*goede vedelare*) Lodewyc Van Vaelbeke ne disait pas non plus autrement ses *stampien*. Dans le mystère de la Passion, publié par M. Jubinal, Riflart, un des bergers qui vont adorer l'enfant Jésus, dit à Gobelin son camarade :

Veoir l'allons, et je t'en prie
Et sy disons une *estampie*
De nos deux bons instruments.

Et les deux bergers partent en jouant du chalumeau.

Quant à l'origine de ces mots, il n'y a sur elle que des conjectures plus ou moins vraisemblables. M. Willems y voit des chansons à danser, d'autres pensent que c'étaient des airs pour lesquels on marquait fortement la cadence avec le pied. Le prov. se contente de dire : « *Estampida*... alcunas vetz a respieg... al dictat qu'om fa d'amors o de lauzors. » Leys d'amors, f° 41. « L'*estampide* a quelquefois rapport à la composition qu'on fait d'amours ou d'éloges. » Le verbe prov. *estampir*, retentir, vient-il de notre mot, ou lui a-t-il donné son nom ? Et puis n'est-il pas remarquable aussi que l'*estampida* provençale signifie querelle, dispute, absolument comme la *tençon*, cet autre genre de poésie ?

Estandaert, v. 8988, 26086.

Là fu ceste bataille batue et desconfie,
Jusques à l'*estendaert* fu batue et laidie....

Nous avons déjà dit, sous le mot *Cembiel*, ce qu'il faut entendre par *estendard*. C'était le point fortifié où les combattants établissaient le signe de la lutte. De l'endroit élevé où ce signe était placé, tous pouvaient le voir, et comme il se trouvait dans un lieu retranché, les guerriers blessés ou vaincus venaient y chercher un refuge. Les vainqueurs y amenaient aussi les chevaux qu'ils avaient pris et les prisonniers qu'ils avaient faits. Le poids de la bataille se portait ordinairement à l'*étendard* ; aussi la réserve de l'armée était-elle chargée de le défendre contre les attaques de l'ennemi.

Les vers suivants corroborent l'opinion émise par M. P. Paris dans son Garin :

Marsien, dist Clarvus, faittes demain dréeier
L'*estandart* de mon tref, et si appareillier
Que perdant et navré i puissent repairier.
Et si ait taut de gens quant venra au houcier
Que se Gadifer vient pour la bare trenchier,
Qu'il soit si atourné qu'il ne puist repairier.
(Vœux du Paon, MS. f° 107 r°.)

Encor ne fu que nonne que XX chevaus avoit
Menés à l'*estandart* de col sires estoit.
(Baud. de Seb., I, 86.)

Nous avons dit aussi que l'*étendard* était souvent porté sur un chariot. On peut voir ce que M. de Reiffenberg a écrit dans le Mouskés au sujet de ces chariots, entre lesquels les *carroccio* d'Italie sont surtout renommés. Il en a parlé dans son introduction au second volume et dans le glossaire. L'article de Ducange, v° *Standardum*, doit aussi être consulté.

La métaphore s'est aussi emparée de ce mot. Ne trouvons-nous pas d'abord au vers 11541, l'expression *être assis en estandart* ? C'est lorsque le soudan donne un grand festin, auquel il a convié Ricart de Caumont et d'autres prisonniers chrétiens. Tout à coup un sarrasin vient troubler la fête et porter un défi à Ricart. Il demande qu'on le lui montre, et l'un des fils du soudan le conduit à la table particulière qu'on avait dressée pour les captifs :

Là où ly crestyen (séoient) en *estandart*.

Si je ne me trompe, cela veut dire : là où les chrétiens étaient rangés à part, comme le sont les chevaliers commis à la garde de l'*étendart*. M. de Reiffenberg y a vu un équivalent d'*estangherre*, repas, festin (Roquef.).

Ailleurs nous rencontrons *faire étendard de quelqu'un*. Cela signifie être fier, s'enorgueillir de l'amitié ou de l'amour d'une personne :

Il est cousins au conte, il en fait *estandart*.
(Baud. de Seb., II. 228.)

Les troubadours ont employé aussi cette comparaison :

Soplei vos, don fas mon *estendart*.
(P. Durand.)

« Je supplie vous, dont je fais mon étendart. » Voy. Rayn., Lex. rom., III, 201.

M. Diez donne le latin *extendere* pour étymologie de l'ital. *stendardo*, esp. *estandarte*, prov. *estendart*, franç. *étendard*; d'où le moy. h. allem. *stanthart*. On dit en ital. *stendere le insegne*. Lex. etym., p. 332. L'*extendarium* vexillum d'Albertinus Mussatus vient à l'appui de cette opinion. Duc., v° *Standardum*.

Estanquer, s'arrêter de fatigue, Gilles de Chin, v. 1603.

Qui fuir pot si s'en ala,
Et qui *estanqua*, si fu pris.

L'ital. a *stancare*, fatiguer. Malgré la différence de signification, il est de la même famille que le prov., le cat., l'esp. et le port. *estancar*, qui répondent à notre verbe *étancher*. Celui-ci veut dire proprement arrêter le cours de l'eau : il appartient à cette souche nombreuse que l'on trouve dans tous nos idiomes, dont le radical est *st*, ce qui est fixe, arrêté, debout, et il est facile de voir que le lat. *stagnum*, étang, c'est-à-dire une eau arrêtée, qui ne coule point, a un rapport immédiat avec notre mot. Dans l'exemple qui nous occupe, *estanquer* veut dire simplement s'arrêter de fatigue. De même dans ce vers :

Recroient et *estancent* cil bon cheval gascon.
(Chans. d'Ant., I. 165.)

Mais dans le passage suivant il équivaut à s'arrêter :

Tant chéi dans le Ferne de sarrasins félons,
Que l'aigue en *estanca*.
(Ibid., 259.)

« Il tomba tant de cadavres de sarrasins dans le Ferne que le fleuve ne coula plus, et s'arrêta. » L'auteur du Partonopeus s'en est plutôt servi dans le sens de l'ital. *stancare*, lasser, harasser :

Partonopeus a tant chaciet
Que son ronci a *estanciet* (I, 25).

Il en est de même dans ce vers :

Castiel se deffent qui n'est mie *estanchiés*.
(Vœux du Paon, MS. f° 28 r°.)

Raynouard n'a point rangé le prov. *estancar* parmi les dérivés du lat. *stagnum*, mais bien sous le primitif *tancar*, boucher, dont il n'indique pas l'étymologie. M. Diez, au contraire, donne à tous ces mots la même origine latine. Voy. Lex. etym., p. 331. M. Diefenbach établit les rapports de ce mot avec le gothique (II, 324).

Estant, la position d'un homme ou d'une chose qui est debout, v. 2633, 3481, 4548, 5992, 6763, 10746, 21576, 22606, 26597, 26890, 29463, 31315, 31582, 32694.

M. de Reiffenberg a vu dans l'expression *en estant*, le lat. *stante pede*. Il y était autorisé par plusieurs analogies, entre autres *en estampeiz* (Mouskés, II, XIII). Il pouvait même croire, avec M. Buchon, que l'expression *en estant* traduisait littéralement le gérondif *stando*, ou avec Roquefort, le part. prés. *stans*. Toutefois, en examinant de près les exemples que nous avons dans notre auteur, on est obligé d'assigner à ce mot un tout autre caractère, et de reconnaître que c'est un véritable substantif, qui désigne une des positions que peut avoir le corps. De même que le mot *séant*, être sur son *séant*, indique la position d'un homme assis, l'*estant* est, au contraire, la position d'un homme debout. Cela est si vrai que l'on trouve *en son estant, en mon estant* :

Et ly roys Godefrois se mist *en son estant* (v. 22606).
Et ly roys Bauduins saly *en son estant* (v. 31315).
Ly sarrasins se tint moult fort *en son estant* (v. 31582).
Lors *en mon estant* me dressay
Et puis mon regart adressay
Vers l'arbre.
(*Le Dit de l'Esprevier.*)

Esmerés tint la hache de fin achier luisant,
Sus le bort de la nef estoit *en son estant*.
(Baud. de Seb., I, 129.)

On a dit de même : *en son vivant, en son dormant*, et l'expression *à son enscient*, ou plutôt *à son sciant*, est de la même nature. Ce sont des participes présents devenus substantifs.

Les Provençaux nous montrent ici encore une analogie parfaite. On lit dans le rom. de Gérard de Rossillon :

De *son estan* se mes a genolho.
(Rayn., Lex. rom., III, 203.)

Raynouard n'y a vu non plus qu'un substantif. Ainsi a fait l'Académie pour les mots *séant*, *escient* et *vivant*. Lors donc que nous rencontrons les termes : se lever *en estant*, se dresser *en estant*, salir *en estant*, demorer *en estant*, nous devons nous rappeler que cela veut dire *en son estant*. Il est vrai que l'autre explication n'altère point le sens, et que c'est bien toujours *stante pede*, ou si on l'aime mieux, debout; mais il n'en est pas moins nécessaire de constater l'existence de ce vieux substantif, qui devrait aussi figurer dans le Glossaire du droit féodal, attendu que le vassal était quelquefois obligé de faire *estant* dans le château de son seigneur.

Faire estant, c'est-à-dire être *en estant* pour le service. Dom Carpentier, v° *Stagium*. Au lieu de cela, on disait aussi *faire son estage*: « Quant li quens Bauduins le sot, il semonst monseignor Jakemon que il feist son *estage* à Mons et que il gardast le chastiel. » Baud. d'Avesnes, MS. de Tournai, f° 146 v°. Dans le même MS., même f°, on lit faire son *eage*, au lieu de son *estage*.

Tout cela ne nous empêche pas d'admettre que le subst. *estant* est formé du participe présent du verbe *ester*, comme sur son *séant* est formé de *seoir*, et en son *vivant* de vivre. Burguy, Gram. d'oïl, I, 301.

Nous avons dit que c'était aussi la position d'une chose, en voici la preuve :

Et de picques qui bien ont x piés *en estant* (v. 26897).

Il y a un endroit où notre auteur, voulant montrer les trois enfants d'Ide de Boulogne unis par les liens d'une étroite amitié, se sert aussi de l'expression *en estant*, et dit :

Tout iii furent ensamble tout adiès *en estant*,
Compaignon et amy et frère souffisant (v. 3481).

Ne vous semble-t-il pas voir ces trois frères toujours unis et debout, de la manière qu'on représente les quatre fils Aymon assis sur le même cheval? Voy. Rayn., Lex. rom., III, 203.

ESTAS, condition, manière d'être, maintien, v. 1068, 1867.

Et ly *estas* de li à l'iermite dirés....
Et regarde l'enfant qui faisoit biaus *estas*.

Faire biaus *estas* est la même chose qu'avoir un maintien hardi. C'est surtout par l'emploi du pluriel que ce mot est à remarquer, car le sens moderne d'*état* n'a guère changé. Coquillart dit de même :

Il n'appartient point à elle
De porter si très grans *estatz* (I, 93).

On disait aussi *estement*:

Et il lor a conté trestout son *estement*.
(Chans. d'Ant., II, 16.)

Cette dernière forme a été préférée en prov. où l'on disait *estamen*.

ESTECQUER, ESTECQUIER, ESTEQUER, ESTEQUIER, piquer, percer, ficher, v. 26993, 29125, 29194, 29202, 30815.

L'enseigne au noble roy sur la tour *estequoit*....
Et la gorge desous le fier ly *estecquoit*....
Et a trait son coutiel qui fu de fin acier
Et en cuida Tangré par derière *estecquier*.....
Et viènent main à main férir et *estecquier*.

Dans le Bertr. du Guesclin on lit plutôt *estiquier* (I, 203, 418), et cette forme dérive plus directement du vieux flam. *sticken*, piquer, suéd. *sticka*, angl. *stick*; elle peut aussi mieux se comparer au grec στίζω, parf. ἔστιχα, pungere. De plus, on la retrouve presque dans le goth. *stiggan*, anc. h. allem. *stichan*, *stikhan*, moy. h. allem. *sticken*. La forme *estecquer* dérive de l'anc. h. allem. *stechan*, *stechón*, anc. sax. *stecan*, nouv. h. allem. *stechen*. L'auteur du Baud. de Seb. l'a préférée, à l'exemple du nôtre, I, 233, II, 76. Froissart, au contraire, a écrit *estiquer*. Gloss. de Buchon. C'est encore un de ces mots à ranger dans l'immense famille du radical *st*; aussi peut-on fort bien le rapprocher d'*estoc*, pointe, frapper d'*estoc* et de taille. Le rouchi a gardé le diminutif *estiquète*, qui veut dire à Mons un tisonnier. Ailleurs on l'emploie ironiquement pour désigner une épée. Les Montois disent aussi s'*estiquer* devant quelqu'un, pour se planter devant lui. Voy. Diefenbach, Goth., II, 325, 328.

ESTENANCE, abstinence, v. 3024.

Mainte *estenance* fist et penance porta.

On croirait au premier abord que c'est là une orthographe corrompue. C'est au contraire un emprunt fait à la provençale, qui disait *estener* et *abstener*, *estenensa* et *abstinensa*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 335.

ESTENIELLES, tenailles, pinces, v. 18966.

De rouges *estenielles* doit-il estre pinciés.

Roquef. suppl.: *Estenelles*. Le gloss. MS. de Lille donne de même *forcipula*, *estenelles*.

M. Hécart écrit des *etnièles*, et fait remarquer le mot *etnette*, pince, qui se trouve dans Boiste. Le dict. des dict. écrit *etnet* = *etnette*, *tenette*, pince pour rompre le cuivre, qui vient de l'arco. A Lille, on dit des *ettenielles* :

Y pincholt dé tems en tems
Ches cats aveu d's'*ettenielle*.
(Chans. IIII.)

On y donne aussi parfois ce nom aux personnes sans énergie.

A Liége et à Namur, on appelle des pincettes des *ekneies*, que l'anc. wallon écrit *ekneile*, et M. Grandgagnage a conjecturé que ce mot pourrait venir d'un allem. *kneipel*, dérivé de *kneipen*. Nous préférons, quant à nous, le moy. lat. *tenella* (Duc.) et *tenellus* (Dom Carpentier), qu'il n'est pas difficile de rattacher au prov. *tenalha*. Remarquons, du reste, qu'au XVIIe siècle, à Valenciennes, on disait indistinctement *etnielles* ou *tenailles*, pour désigner des pincettes. Coutumes de Valenciennes, 1666, in-18. En espagnol on leur donne aussi le nom de *tenacillas*.

ESTER, se tenir debout, être, v. 1159, 1195, 1871.

Et dist : layez *ester* et n'y soyez penssans.....
Et Matabrune *estoit* hault, nommie en bas.

Laissez *ester* cette chose, laissez-la là, c'est-à-dire cessez; allem. *lassen Sie sein*. Il est impossible de méconnaitre ici le

lat. *stare*, qui est devenu *estar*, en prov., en esp., etc., et a gardé surtout le sens du verbe latin. Il en a été de même du franç. *steir*, *ester*. Dans le second des exemples que nous venons de citer, M. de Reiffenberg a traduit : Et Matabrune était hautement accusée en bas, dans le peuple. Il n'avait pas reconnu la force du verbe *estoit*, et au lieu de lire : *non mie en bas*, il avait fait de ce mot le participe *nommié*, accusée :

Et Matabrune estoit hault nommié en bas.

Le vers corrigé doit se traduire : Et Matabrune se tenait hautement et non pas en bas (humblement).

Ester a été souvent pris pour le verbe *être*, au point que les deux conjugaisons se confondent souvent. Ainsi dans Mouskés : A Ysembart biel en *esta* (v. 14179) équivaut à cette phrase : Il fut biel à Isembart.

Nus hom, n'*estroit* joians ne liés,
Se le véist, n'en fust pensans.
(Gilles de Chin, v, 1862.)

C'est-à-dire : nul homme, fût-il joyeux et gai, etc.

La langue d'oc avait donné l'exemple de cet emploi à celle d'oïl. On peut voir sur le verbe *ester* l'article fort complet de M. Burguy, Gram. d'oïl, I, 295, Rayn., Lex. rom., III, 202, et Genin, Variations, p. 361. Le franç. mod. n'a gardé du verbe *ester* qu'un terme de palais *ester en jugement*, *ester à droit*.

Estevra, voy. estuet.

Estiens, estiennes, étions, v. 1141, 9299.

M. de Reiffenberg a eu tort de proposer *estimes*, qui n'appartient à aucun dialecte mentionné. *Estiems* est la 1re pers. plur. de l'imp. de l'ind. du verbe *être*, en bourguignon ; on dit *estiemes* en Picardie et en Hainaut, et la forme *estium* qui se rapproche plus du moderne *étions* appartient à la Normandie. Voy. Burguy, Gram. d'oïl, I, 259.

Estoffé (bien), bien équipé, bien fourni de toutes choses, v. 34731.

Orent L mil de gens *bien estoffés*.

Cette expression nous est restée. Nous ne pouvons ici que faire remarquer, avec M. Diez, les rapports de formation qui existent entre *estoffer* et *estouper*. Nous renverrons pour l'origine de ces mots à ce que nous avons dit sous *Destouper*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 333.

Estoiement, voy. estorement.

Estoile, étole, robe longue, v. 12562.

Et ly vesques gentils une *estoile* y giéta,
Le propre viesture en quoy Jhésus sacra.

Lat. *stola*, grec στολή ; prov., cat., esp. et port. *estola* ; ital. *stola*.

Estoiles, étoiles, v. 3595.

N'avoit sy sage dame de là le mer bruiant,
Qui *estoiles* savoit et aloit sortissant.

Quoique l'on n'ait plus guère de foi dans l'astrologie judiciaire, et qu'à l'exemple de Cicéron, l'on se moque assez généralement de l'influence attribuée aux astres dans tout ce qui regarde les affaires humaines, notre langue a conservé l'empreinte de préjugés séculaires : il y est toujours question d'étoiles bonnes ou mauvaises, de gens qui ont confiance dans leur étoile, d'autres enfin, qui voient pâlir la leur. Aujourd'hui l'*on ne sait plus les étoiles ni le soleil*, mais on continue d'en parler, comme si l'on y croyait encore.

Solem quis dicere falsum
Audeat ?

Estordre un cop, retourner l'arme dans la plaie, v. 23519. — S'estordre, échapper à, se débarrasser de, Gilles de Chin, v. 3206.

Il a *estors* son cop, à tière l'abaty.
Gilles de Cyn à moult grant paine
S'*estorst* de lui.

Cette dernière acception est très-fréquente. M. Michel en a donné plusieurs exemples dans le gloss. des Trav. of Charlem. et il y est encore revenu dans celui de la Chans. de Rol., à propos de ces vers :

Altre bataille lur liverrez de meisme ;
De quel que seit, Rollans n'*estocstrat* mie (st. 43)

« Vous leur livrerez de même une seconde bataille : n'importe dans laquelle, Roland n'échappera point. »

Poi s'en *estoertrent* d'Ials ki sunt iloec (st. 265).

« Des gens ki étaient là, il ne s'en sauva guères. » M. P. Paris a aussi rencontré cette expression dans le Garin :

Dist Hélois : mar *estordera* vis (II, 113).

C'est-à-dire : « A la male heure il en échappera vivant. » Ce serait un malheur qu'il en échappât.

Rejetant le lat. *extorquere* donné par Roquefort comme étymologie de ce mot, M. P. Paris a proposé *extra oriri*, sortir, mais il n'a point vu son opinion accueillie par MM. de Martonne, Edw. Leglay et F. Genin, qui préfèrent le lat. *extollere*. Parise la Duchesse, p. 225, et Chans. de Rol., p. 364.

Se m'*estordés* ne me pris deux festus.
(Raoul de Camb., p. 152.)

Ces savants n'ont pas pris garde qu'au lieu d'*estordre*, extollere donne *estoldre*, avec *l*, dont la conjugaison est bien différente. Il faut donc, malgré tout, en revenir à l'*extorquere* de Roquefort, qui a produit le prov., le cat., le port. et l'esp. *estorcer*, plus l'ital. *storcere*. Voici un exemple de la signification du verbe provençal :

Si s poiria ben *estorcer* fugen.
(Rayn., Lex. rom., V, 383.)

« Pourtant il pourrait bien s'échapper en fuyant. » Il est assez curieux, dans le vers suivant, de voir un trouvère employer le même vocable que les troubadours :

Ore entend la réine que ne se puet *estorcer*.
(Trav. of Charlem., p. 3.)

Cela coupe court à toutes les objections, car, ainsi que le dit M. Diez, le lat. *torquere* a donné l'ital. *tórcere*, le prov. *torser* = *torç're* ou *tortre* et par suite *tordre*.

Nous ne savons par quelle liaison d'idées M. de Reiffenberg est arrivé à dire que l'*estordre* signifiait le dommage, le mal, dans ce passage de Mouskés :

Et Loys cil rois saçans
Fu desrompus par Ludemart
Et par son signour Isenbart,
A l'*estordre* k'il fist à aus
Quant i jousta comme vasaus.
(Mouskés, v. 14288 14292.)

Il nous semble qu'il s'agit encore ici de s'échapper, sortir de la lutte, comme dans tous les autres passages. Voy. aussi Dom Carpentier, v° *Excutere*.

Estorement, provisions, nécessaire, équipage, v. 714, 7127, 14036.

Adont ly chevalier sans nul arlestement
Livrèrent la reyne tout son *estorement*....
A L mil hommes orent d'*estorement*.

Ce mot ne vient pas du lat. *instaurare*, mais bien d'*instruere* par *instrumentum*, qui en prov. a pris la forme *esturment* et en anc. esp. celle d'*estormento*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 561. Nous pensons que le sens exige aussi ce mot dans les vers suivants :

Et li mil crestyens de leur *estoiement*
S'estoient départi droit à l'adjournement.

Quant au vers 4648 où nous lisons *estorement*, faut-il entendre par ce mot un synonyme d'*estoire*, histoire? ou bien est-ce tout l'équipage? Il s'agit de Calabre qui a prédit toutes les destinées du lignage du Cygne :

N'a plus sage de lui desous le firmament,
Car dou chine trouva ou ciel l'*estorement*.

Dom Carpentier mentionne le moy. lat. *estoramentum*, *estoirement*, *estorement*, tout ce qui est nécessaire à la vie et à l'habillement, et il rapproche ce mot du verbe *estorer*, meubler, *instruere*. La forme *esturemens* se rencontre dans une ordonnance royale de 1374, et Roquefort cite, d'après le rom. de Rou, le mot *esturmens*, auquel il donne mal à propos le sens de navires. Il faut voir au surplus les observations ingénieuses de M. Genin sur les mots *estoire* et *estorer*. Variations, p. 160.

Estouper, boucher, v. 13135, 16909.

Et as viles autour fontaines *estouper*.
Mais ly turc par dedens ont les traux *estoupés*.

Le mot *étouper* nous est resté (Académie). Le wallon Hemricourt écrit *stopeir* : « Il fist remplir et *stopeir* de terre les entrées et les sospiraz. » Guerres d'Awans, ch. xxvi. Voy. *Destouper* dans notre glossaire.

Estour, combat, mêlée tumultueuse, v. 2559, 5591, 11547, 23525, 34078.

A icest colp est li *esturs* vencut.
(Chans. de Rol., édit. Genin, p. 323.)

De grans batailles, de fors *esturs* pleners.
(Ibid., p. 239.)

Ce mot ne veut pas dire force, puissance, mais bien combat, bataille, et c'est ainsi qu'il faut expliquer ces vers du Garin le Loherain :

Charles Martiaus qui maint *estor* vainqui (I, 76).
Adont li rendent un *estor* esbaudi (II, 237).

Dans la langue d'oïl la forme *estur* est plus ancienne qu'*estor* ou *estour*. Voy. le livre des Rois, p. 63. Le prov. *estorn*, verbe *estornir*, a trompé Raynouard qui en a fait le dérivé de *tour*, tornus, quoiqu'il ait reconnu l'analogie de ce mot avec l'ital. *stormo*, verbe *stormire*. La langue d'oc disait aussi *estormir*, comme celle d'oïl; mais Raynouard ne l'a pas mentionné. Le mot *sturm* du dialecte de Coire rappelle littéralement l'anc. h. allem. *sturm*, verbe *sturman*, de même que l'ital. *stormo* a la consonance du breton *stourm*, cambrien *ystorm*. Malgré cela, M. Diez préfère l'origine germanique; M. de Chevallet en fait autant. Kiliaen avait fort bien reconnu l'identité du flamand *storm* avec le vieux franç. *estour*. Cela nous rappelle l'inscription flamande de la cloche du beffroi de Gand :

Mynen naem is Roelant, als ick clippe dan is't brandt,
Als ick luyde, dan is't *storm* in Vlaenderlandt.

Voy. Diez, Lex. etym., p. 334; Rayn., Lex. rom., V, 380; de Chevallet, Élém. germ., p. 442; et de Martonne, rom. de Parise la duchesse, p. 184.

Estourcie, voy. escourcie.
Estourie, v. 23269.

Or revoy au droit lès, par deviers Tabarie,
Une aultre fière gent et de haulte *estourie*.

Nous soupçonnons fort qu'il faut lire *estourmie*, à moins que pour le besoin de la rime le trouvère n'ait écrit *estourie* pour *estour*.

ESTOURMIE, estour, combat, v. 7154, 7162, 30557, 33973. — S'ESTOURMIR, se précipiter au combat, v. 7604.

> Que cascuns soit tous près pour faire l'*estourmie*.
> Corbarans retourna en brochant le destrier
> Et ly est s'*estourmy*.

Faire une estourmie est, d'après cela, le synonyme de *s'estourmir*. Voici un vers qui montre bien l'idée de tempête tumultueuse attachée à ce mot d'après son étymologie :

> Alons en ce tourbiel qui là s'est *estormis*.
> (Vœux du Paon, MS. f° 17 r°.)

Estormir, pris activement, veut dire troubler, mettre en tumulte ou en rumeur :

> Un cor sonna por la ville *estormir*.
> (Gar. le Loh., I, 105.)

> Et il pensoient revenir
> A Bourdiaus pour guerre *estourmir*.
> (Mouskés, v. 27890.)

Par une conséquence bien naturelle, des gens *estormis* ont fini par désigner des gens troublés, étonnés, et c'est ainsi que Rabelais a employé le mot *estommis*, qui n'est qu'une forme du nôtre : « Et n'y ha meilleur remède de salu à gens *estommis* et recruz que de n'espérer salut aulcun. » Liv. I, ch. XLIII. Voy. ESTOUR.

ESTOUT, fier, insensé, téméraire, Gilles de Chin, v. 2678, 4302.

> N'ert pas vilains, fel ne *estous*,
> Ains se faisoit amer de tous.....
> Por nient se fait fier et *estout* :
> Je doi, fait-il, avoir trestout.

Le prov. *estout*, *estot*, vient comme l'anc. franç., du lat. *stultus*, et non de *stolidus* ainsi que l'a pensé Raynouard, qui n'a considéré que la forme prov. *estol*. M. Diez, de son côté, trouve que le mot *estout* s'applique bien à l'allem. *stolz*; mais cependant il s'arrête au lat. *stultus*. Ainsi n'a pas fait M. de Chevallet, qui cite l'island. *stolt*, le holl. *stout*, l'angl. *stout*, et, par conséquent, donne une origine germanique à notre mot. Comme M. Diez et M. de Chevallet, nous croyons qu'il est impossible de nier l'analogie d'*estout* avec les idiomes germaniques; mais le lat. *stultus* nous parait suffire. Indépendamment de l'ital. *stolto*, n'a-t-on pas le subst. *estultie?* et peut-on y voir autre chose que le lat. *stultitia*, non pas toujours avec le sens de folie, mais avec celui de témérité, hardiesse? La Chanson de Roland nous offre les deux acceptions :

> Miels valt mesure que ne fait *estultie* (st. 129).
> Requèrent France par si grant *estultie*,
> El plus espès s'en rumpent e partissent (st. 257).

Dans Raoul de Cambrai un mot explique l'autre :

> Li chevaliers fist molt large folie
> Devant Bernier se mist par *estoutie* (p. 92).

L'*estoutie*, c'est quelquefois le petit sens, ou l'obscurci entendement de l'acteur qui cherche à prévenir ses lecteurs en sa faveur :

> Et je sui le mainsné, si dirai m'*estoutie*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 69 v°.)

On trouvera des exemples de ces mots dans Raynouard, Lex. rom., III, 220; de Chevallet, Élém. germ., p. 443, et aux Gloss. de Mouskés, de Garin le Loh. et du rom. d'Alexandre.

ESTRAIER, errant, vagabond, Gilles de Chin, v. 2577.

> Li ceval êrent *estraier*.

Estrayer, dit M. Hécart dans son dict. rouchi, est une chose égarée qui appartenait au seigneur, sur la terre duquel elle se trouvait. Ce sont aussi, ajoute-t-il, les biens épars des bâtards et des étrangers. Nous pensons que M. Hécart a donné là un terme de coutume et non un mot encore usité dans le patois. Le moy. lat. *estrajeriae* désigne les biens abandonnés qui échéoient au fisc, n'importe pour quelle cause, particulièrement ceux des étrangers (Ducange). C'est à peu près ainsi que l'entendait la coutume de la salle de Lille en parlant *des espaves ou estraiers*, tit. 1, art. 27 : « Si aucun compare, en faisant apparoir que lesdits biens espaves ou *estrayers* luy appartiennent, font à rendre en payant la nourriture, droits et despens de justice. » Une charte du deuxième cartulaire de Flandre, f° 39, traduit ce mot par *extraterius :* « In emolumentis quae proveniunt ex bastardis vel de exteris vel *extrateriis*, qui vulgariter *estraier* vocantur, ecclesia duas partes, et comes tertiam partem habebit. » Dom Carpentier, v^is *Extraterius* et *Estraeria*.

Ce mot conservé dans la coutume de Lille, ainsi qu'on l'a vu, se trouve aussi dans le rom. de Gilles de Chin en prose. Voy. p. 96. Nous le trouvons dans un très-ancien monument de la langue d'oïl sous la forme *estraer* :

> Quant Isembart le renéié
> Vit le cheval eure *estraer*.
> (Mouskés, II, XX, frag. d'Isemb. et Gorm.)

Nous ne connaissons pas le verbe *estrayer*, errer à l'aventure, que M. Diez rapproche du prov. *estraguar*, et qu'il tire du lat. *extra-vagare*, ital. *stravagare*. Nous n'avons rencontré que le subst. *estraier*, qui, dans l'acception indiquée plus haut, nous semble venir du lat. *extrahere*, esp. *extraer*. Bertrand de Born s'est servi du part. prov. dans un sens quelque peu analogue :

> Per vos serai *estraitz* de mon pais.
> (Rayn., Lex. rom., V, 405.)

L'*estraier* n'est-il pas aussi *extrait* de son pays? On pourrait de plus comparer ce mot à l'ital. *straniere*, étranger.

ESTRAINDRE, serrer, v. 5352.

Il a *estraint* les dens.

Prov. *estrenher*, *estreigner*, lat. *stringere*. Ce mot nous rappelle le proverbe encore en usage : Qui trop embrasse mal *estraint*.

ESTRAINE, ESTRINE, v. 2074, 7519, 18624, 18631, 32168.

Luès qu'il ot dit ce mot, Marques à bonne *estrine*
R'ot lilluee la clarté......
Ce soit à pute *estrine*!......
Cuidiès-vous que soudans m'ait mis en le saisine
De son peuple garder, qui est de france orine,
Pour r'aler deviers luy sans atendre l'*estrine*.

M. de Reiffenberg explique ce dernier vers par l'étrenne, c'est-à-dire la victoire, la chance de vaincre. Il n'a pas pris garde que l'on pouvait avoir une bonne ou une mauvaise étrenne, et que, par conséquent, son explication était trop absolue. Ainsi l'expression *à bonne étrenne* est devenue le synonyme de *bonne heure;* et *pute* ou *male estrenne* équivaut à : *male heure*. C'est un peu loin de Roquefort qui traduit *depute estraine* par : de basse naissance. Dans le dernier de nos exemples *estrine* pourrait même signifier, d'une manière plus générale, le commencement : *sans atendre l'estrine;* attendu que parfois on lui a donné le sens de point du jour.

Dès le bien matin *à l'estrainne*.
(G. Guiart, I, 176.)

Quan vi lo coms del jorn la prima *estrena*.
(Gerard de Rossillon, f° 71.)

« Quand le comte vit la première *étrenne* du jour. »

Faire ou avoir une chose en bonne ou en mauvaise *estrenne*, se comprend suffisamment, et il est inutile d'en multiplier les exemples. Du reste, on en trouvera dans Mouskés, v. 9902-9905, dans le rom. de Renart, I, 150, III, 355, et dans Rabelais, liv. III, fin du ch. LII. Quant à donner la mauvaise étrenne, dans le sens de faire subir une défaite, nous lisons : « Dominus Blasius... iens cum suis et Guelfis de Spoleto contra Spoletum, *malam strenam* prope Spoletum intulit Spoletanis Gibellinis. » Dom Carpentier n'y a vu qu'un mauvais traitement, ce qui est loin de suffire.

Parmi li sarrasin eurent mauvaise *estrine*.
(Baud. de Seb., II, 370.)

La forme *étrine* est restée en rouchi.

Le troubadour Figueiras souhaite à Rome la mauvaise étrenne :

Roma! l'glorios
Que sufri mort e pena
En la cros per nos
Vos don la *mala estrenha!*
(Rayn., Lex. rom., III, 225.)

Mais nous trouvons au v. 18631, que l'on pouvait être *estrine* de quelque chose. Cornumarant vient de proposer à Florie de la marier avec le fils de Capalus, roi de Palestine. Or Florie ne trouve pas le mari de son goût, et elle répond à Cornumarant : *Ce soit à pute estrine!* c'est-à-dire : Voilà une belle étrenne! Mais ce dernier faisant semblant d'avoir voulu plaisanter lui dit :

Cousine, j'adevine,
Ne me fay que juer; sy n'en soyés *estrine*.

M. de Reiffenberg a traduit d'une manière inexacte : Vous ne faites que me jouer, mais ne vous obstinez pas, etc. Au lieu de cela, nous disons : « Cousine, j'invente, je ne fais que plaisanter; ne vous considérez donc pas comme *étrennée* par mes paroles, ou plutôt, faites comme si je n'avais rien dit. » Froissart a aussi employé le mot *estrine* en guise de qualificatif :

Comme le mieuls née
Dou monde, et tout la plus senée,
Et bien garnie de doctrine;
Car elle estoit à point *estrine*
En regart, en parole, en fait.
(Édit. du Panthéon, III, 482.)

Cette phrase nous prouve que l'expression *être estrine* équivalait à être *estrennée*. C'est comme si Froissart avait dit que cette jeune fille avait reçu de belles étrennes, ou qu'elle était bien douée en regards, en paroles et en actions. Notre auteur s'est servi dans un autre passage de l'expression *être estrinée* en parlant de la vierge Marie :

Tant que chà-desoubs fu une vierge *estrinée* (v. 1776).

Non pas *issue*, comme l'a cru M. de Reiffenberg, mais étrennée, douée, comblée de biens, ainsi que nous l'avons vu dans les vers de Froissart.

Mais de même que l'on pouvait avoir bonne ou pute estrenne, de même on était aussi *estrené* en bien ou en mal, témoin ces vers de G. Guiart :

Tost sont cil de là si menez
C'on les a de fuir *estrenez* (an 1269).

En résumé, ces mots *étrenne, étrenner*, ont dans tous nos exemples, malgré l'étrangeté des locutions, un sens qui s'accorde encore avec celui qu'on leur donne même aujourd'hui. Il n'y a pas jusqu'à *étrenner* quelque chose, qui ne puisse également se justifier.

Cleus tenoit en ses mains une faue acérée :
Dis piés avoit de lone et à l'avenant lée.
Au conte de Toulouse l'euist jà *estrinée*,
Quant ly contes guenchy, s'a le crouppe monstrée.
(God. de Bouil., v. 9071-9073.)

Lat. *strena*, moy. lat. *strina*, prov. *estrena*, *estrenha*, cat., esp. *estrena*, port. *estrēa*, ital. *strenna*. Rayn., Lex. rom., III, 225.

ESTRANLER, étrangler, v. 24590.

Quant il a *estranlé* le mouton antenois.

Le wallon dit *straner*, le rouchi *estraner* et même *étraner*, comme le picard, ce qui s'éloigne encore un peu plus du lat. *strangulare*. « Adonc sali li roys Henris et prent un frain et s'en ala as cambres courtoises, tous désespérés et plains de l'Ennemi, et *s'estranla* des resnes du frain. » Chron. MS., Bibl. roy., n° 14561, f° 167, 2e col.

ESTRÉE, rue, chemin, route, v. 3372, 17865.

Li pèlerin qui vont parmi l'*estrée*.

(Chans. de Rol., édit. Michel, p. XXXI.)

Ce sont les *strata* des latins, dont les ital. ont fait *strada*, et qui sont devenus *estrada* en prov., en anc. cat., en esp., et en port. Les langues germaniques ont aussi emprunté ce mot : allem. *strasse*, flam. *straet*, angl. *street*. Dans le livre des Rois, p. 209, on trouve la forme *strae*. Le pat. picard prononce *étrée*.

ESTRIER, étrier, Gilles de Chin, v. 194.

Oncques à *estrier* n'en sot gré.

Il parait que les cavaliers accomplis dédaignaient de se servir des étriers pour se mettre en selle. Ils faisaient ainsi preuve d'une fort grande agilité, ces hommes couverts d'une armure pesante qui devait nécessairement gêner leurs mouvements :

Li cuens Guillaume est el destrier montés
De pleine terre, qu'as *estris* n'en sot gré.
(Mort de Garin, p. 61.)

Puis saisi le destrier par la roigne doublière,
Par tel vertu i saut qu'ainc n'i quist *estrivière*.
(Vœux du Paon, MS. f° 145 v°.)

On reconnait dans cette dernière forme l'esp. *estribiera*, le prov. *estrubieira*, port. *estribeira*, lesquels sont dérivés du prov. *estriub*, *estrieu*, *estreup*, cat. *estreb*, esp. et port. *estribo*. Le moy. lat. avait *strepa*, *streva*, *strepus* et *streuga*. Dans la langue d'oïl les formes les plus anciennes sont *estrit* (St-Leger, str. 10), *estris* (Mort de Garin, p. 71), *estreu* (Chans. de Rol.). Mouskés écrit toujours *estrief*. M. Diez croit qu'il a existé un verbe *estriver*, soutenir, appuyer, analogue au prov. et à l'esp. *estribar*, attendu que dans le rom. de Raoul de Cambrai on trouve *désestriver*, pour désarçonner :

Del destre pié l'a tout *désestrivé* (p. 159).

La définition que Roquefort donne du mot *estrivière* est peu d'accord avec ce qui précède, et plusieurs des étymologies qu'il y joint ne sont pas sérieuses. Quant à celle d'*astraba*, du glossaire d'Isidore, grec ἀστράβη, on peut voir ce mot dans Ducange. M. Diez n'en a point tenu compte, et M. de Chevallet non plus. Ces savants croient qu'il faut chercher dans les langues germaniques l'origine d'*étrier*. Toutes les analogies indiquées par M. de Chevallet sont certainement admissibles, mais aux yeux de M. Diez on peut encore, vu les formes *estribo* et *estrit*, hésiter entre l'anc. h. allem. *streban* et *stritan*. — Devons-nous dire que Raynouard y a vu le lat. *stapes?* Lex. rom., III, 231; Diez, Lex. etym., p. 134; et de Chevallet, Élém. germ., p. 450. Voy. plus bas ESTRIS.

ESTRIER, être, maintien, Gilles de Chin, v. 2344.

Li rois esgarde tout son *estrier*.

Ce mot n'a aucun rapport avec le précédent. Il s'agit ici de la façon d'être, comme dans ce vers de Parise la Duchesse :

Vos n'aves mie *étré* certes comme prodom (p. 177).

ESTRINE, ESTRINER, voy. ESTRAINE.

ESTRIS, débat, lutte, combat, v. 5229. — ESTRIVER, disputer, combattre, v. 26414.

Lors s'armèrent payen et grans fu li *estris*.
Il ne puet longhement à Mahom *estriver*.

Ce mot rappelle un ouvrage du célèbre Martin Franc, poëte artésien du XVe siècle, intitulé : l'ESTRIF *de fortune et de vertu*. *Estrife* est resté dans le rouchi avec le sens de débat, dispute. Il a pour verbe *estriver*, disputer, et *étriver*, *détriver*, soutenir un mensonge avec obstination. L'adj. *estriveux*, *estriveur*, devient à Lille *étrive* et *étrivette* : c'est celui qui triche ou qui dispute au jeu. En Picardie *étriver* veut dire contrarier, désobéir, et en Normandie on dit *faire étriver*, pour vexer, tourmenter. Tout cela s'éloigne plus ou moins, comme on voit, du sens primitif qui est combattre, faire des efforts contre quelqu'un.

Chascuns danse, chascuns *estrive*
De son compaignon sormonter.
(Arthur Dinaux, Trouvères du Cambr., p. 18.)

Ils font les fleuves desriver
Et contre les champs *estriver*.
(Rom. de la Rose, v. 18712.)

Ne poés *estriver*
De venir avoec moi où que vaurai aler.
(Baud. de Seb., II, 225.)

Quant au substantif *estris*, il est aussi dans le provençal :

> Per so moc grans la guerre e li *estris*.
> (Rayn., Lex. rom., III, 232.)

Les trouvères écrivent *estris* ou *estrif* (voy. Dom Carpentier, v° *Estrif*), et les Anglais en ont fait leur mot *strife*, contestation, qui se retrouve dans le bret. *strif, striv*. Le verbe angl. *to strive*, tâcher, faire des efforts, est même resté plus près que tous les dialectes de France de la signification première de ce mot. Aussi Kiliaen l'a-t-il comparé avec le flam. *stryden* qui dérive, comme l'allem. *streiten*, de l'anc. h. allem. *stritan*. Nous aimons mieux, pour notre part, le tirer comme le v. franç. *estriver*, de l'anc. h. allem. *streban*, nouv. *streben;* mais soit que nous prenions l'un ou l'autre, nous donnerons ainsi une même origine aux mots *estrier* et *estrif*, suivant les conjectures de M. Diez. Voy. *Estrier*.

Estrumelé, agile, aux grandes jambes, v. 7734, 9126.

> En x lieus se sont mis ribaut *estrumelé*.....
> Dist un Taffur liégois grans et *estrumelés*.

M. le baron de Reiffenberg a conjecturé dans le premier passage que ce mot venait d'*estourm*, allem. *sturm*, assaut, alarme. Dans le second il n'a point renouvelé cette conjecture qui, en effet, ne pouvait plus s'y appliquer. Nous pensons, nous, qu'*estrumelé* vient de *trumel*, *trumeau*, jambe, et peut signifier, par conséquent, agile, *aux grandes jambes*, les ribauds aux grandes jambes.

> Cele a escorcié ses *trumiaus*
> Qui sont gros devers les talons.
> (Cit. de Roquef.)
>
> Li sans li muet du cief jusqu'au *trumel*.
> (Aub. le Bourg., p. 44.)

On appelait *trumelière* des cuissarts ou armure de cuisse. Voy. Dom Carpentier, v° *Trumelieres*. Dans le rom. de Garin le Loh. une variante porte *trumiax* au lieu de *mustiaus*.

> Uns povres gars qu'ot les *trumiax* rostis (II, 20).

L'Académie mentionne encore le mot *trumeau* comme terme de boucher. C'est le jarret d'un bœuf, la partie d'au-dessus de la jointure du genou d'un bœuf, lorsqu'elle est coupée pour être mangée. C'est aussi, en terme d'architecture, l'espace d'un mur entre deux fenêtres. Voilà tout ce qui rappelle l'ancienne signification de *trumel*. Quant à *estrumelé*, nous ne l'avons pas vu ailleurs.

Estudie, étude, soin, v. 8243.

> Ceste église fonda et y mist s'*estudie*.

La langue d'oïl a emprunté ce mot à la langue d'oc, mais de masculin qu'il était, elle l'a rendu féminin. Lat. *studium*, prov. et cat. *estudi*, esp. *estudio*, port. *estudo*, ital. *studio*, angl. *study*.

Estuet (il), il convient, il faut, il est nécessaire, v. 18026.

> Si me convient cesty à male mort livrer,
> Ou il m'*estuet* morir et à honte finer.

M. de Reiffenberg a écrit *mestuet* en un seul mot. C'est sans doute une faute d'impression. *Il estuet*, il faut, il est nécessaire, a pour infinitif *estevoir, estovoir, estavoir, estuver*, et même *estouvoir*. La conjugaison de ce verbe impersonnel a été établie par M. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 56-57. Quant à l'origine du mot, elle a offert plus d'incertitudes aux savants. M. Diez y a retrouvé le lat *stare* ou plutôt le verbe *ester*, dont le parf. défini *estut*, du lat. *stetit*, a, selon lui, donné lieu à un nouveau verbe. De la même façon que nous trouvons dans la conjugaison de mouvoir, pouvoir, les formes *muet*, *puet*, *mut*, *put*, on peut dire qu'*estuet*, *estut*, dénoncent clairement l'infinitif *estovoir*. La langue provençale a l'infinitif *estever* et le passé déf. *estut :*

> Pertant l'*estut* morir.
> (Gér. de Rossillon cité par Rayn.)

M. de Chevallet n'hésite pas non plus à voir le lat. *stare* dans *estovoir*. Il lui suffit de constater les analogies de signification que présente ce verbe avec l'ital. *stare* et l'esp. *estar*.

Au contraire, M. Burguy trouve l'interprétation de M. Diez forcée; il croit qu'il faut rechercher la racine d'*estovoir* dans l'allemand, et, ajoute-t-il, « ici se présente le verbe faible *stuoan*, *stowan*, *stuên*, qui répond peut-être à toutes les exigences. »

Nous penchons beaucoup plus pour l'opinion de M. Diez et de M. de Chevallet. Ce qui nous frappe, c'est la signification que la langue latine elle-même donnait au verbe *stare*. En effet, il est impossible de méconnaître dans les vers suivants une analogie certaine avec le sens d'*estuet :*

> *Stat* conferre manum Æneae, *stat* quidquid acerbi est
> Morte pati (Æneid., xii.)

D'un autre côté, comment n'a-t-on pas remarqué les formes de la conjugaison du verbe esp. *estar*, dans lesquelles on trouve le passé déf. *estuvo*, il fut, le condit. *estuviera* et *estuviese?* Ne serait-ce point là, par hasard, l'origine du verbe *estuver*, d'où nous vient le futur *estuverat ?*

> Or est le jur que l's *estuverat* murir.
> (Chans. de Rol., st. 93.)

Dans les lois de Guillaume on rencontre les formes *stuverad*, *estuverad*, §§ xxv et xxvii. Notre Gilles de Chin présente *estevra :*

> Car il perdra
> Le puing, le coper *estevra* (v. 3619).

Après cela, est-il nécessaire de relever l'inadvertance de Fallot qui a confondu *estuet*, oportet, avec *estuet*, stetit, dans les vers suivants de Gérars de Viane?

> Aude *s'estuet* à une fenestrele,
> Ploure et sospire, sa main à sa maisele (v. 2410-2411).

Il en a fait un verbe pronominal, auquel il attribue le sens de *studet*, *æstuat*, tandis qu'il fallait simplement lire :

> Aude *estuet* à une fenestrele.

Aude se tient, *stat*, à une fenestrele; ou même : Aude *s'estuet*, Aude s'arrêta, comme dans la Chans. de Rol. :

> Li emperère *s'estut*, si l'escultat (st. 154).

En lui donnant le sens de *studeo*, ou peut-être d'*æstuo*, Fallot n'a guère compris non plus la signification de l'impersonnel *il estuet*, qu'il reproche à Roquefort d'avoir mal expliqué.

De notre verbe on fit un substantif *estevoir*, *estovoir*, moy. lat. *estoverium*, signifiant les choses nécessaires. « Jou sui tenus de l'église aidier et consellier et de venir et d'aler à ses consaus et à ses *estevoirs*. » Dom Carpentier, v° *Auxilium*.

> Mais molt poi i trovèrent vitaille et *estovoir*.
> (Chans. d'Ant., II, 137.)

C'est ce mot qui est passé dans l'angl. *estover*, provision alimentaire, entretien. Voy. Diez, Lex. etym., p. 623; de Chevallet, Élém. lat., v° *Stuverad;* et Burguy, Gram., II, 56-57.

Estre.

M. Burguy qui a traité d'une manière fort étendue la conjugaison de ce verbe, a cependant oublié qu'on l'employait aussi comme verbe impersonnel, de la même manière que dans plusieurs autres langues. Nous trouvons dans notre roman les phrases suivantes :

> Sire, bienveigniés-vous, vous *est-il* bonnement?
> —Nièce, dist la royne, il nous va malement (v. 31098-31099).

C'est évidemment le flamand : *hoe is't?* comment vous est-il? comment vous va-t-il? mais nous n'hésiterons pas à y reconnaitre aussi le latin de Térence :

> Et tibi bene *esse* soli, cum sibi *sit* male.
> (Adelph., I, 1, 9.)

non plus que les vers du troubadour Rogiers :

> Vuelh saber, quan m'en irai,
> Cum *es* de vos ni cossi us vai.
> (Rayn., Lex. rom., III, 193.)

L'emploi donné ici au verbe *être* se rapporte mieux encore au verbe prov. *estar* et surtout à l'ital. *stare: Come sta ?*

Mais une autre locution non moins remarquable est celle que nous trouvons dans ces vers du Gilles de Chin :

> Mais peu l'en *ert*, car sa pensée
> Avoit en autre lieu tornée (v. 2005).

C'est-à-dire : peu lui importait, cela lui était de peu.

Esuit, v. 70.

> Desous un abre biel est asis ly baron.
> Ensy com il *esuit* en consolacion,
> Evous une pucielle de moult bielle fachon.

M. de Reiffenberg a supposé qu'il fallait lire *estut :* comme il se laissait aller au repos. Ne serait-ce pas plutôt *esjut*, passé défini d'un verbe *es-gésir?*

Esvanuis, v. 10144, 11747, 18339.

> Mille estoiles ou plus en nue *esvanuis*.....
> Mahom, dist Corborans, bien sui *esvanuis*,
> Chy ne connois chemin, j'en suy tous esbahis....
> Ou ly baron avoient les cuers tous esbahis
> Pour Bauduin qu'ensy estoit *esvanuis*.

Le prov. *esvanuir* rappelle tout à fait notre forme. Il nous est impossible de voir, comme M. Diez, dans le mot *évanouir*, un dérivé de l'ital. *svanire*, dans lequel on aurait introduit la diphthongue *ou*. Le passé déf. du lat. evanescere (*evanui*) nous semble suffire. Voy. *Engénui*.

Quant à la signification de ce mot, elle est à peu près la même que celle de notre verbe *s'évanouir*. Toutefois, dans notre second exemple, il faut y voir l'équivalent d'*éperdu ;* dans le dernier, au contraire, *esvanuis* veut dire *disparu*. M. de Reiffenberg a cru que les étoiles *en nue esvanuis* étaient des étoiles *répandues* dans le ciel. Nous pensons que ce sont proprement des étoiles qui, à cause de leur éloignement, semblent *s'évanouir* ou disparaître dans le ciel. C'est ainsi que dans un poëme provençal sur Boèce on lit :

> Tant a Boecis lo vis *esvanuit*.

M. Raynouard a traduit : Tant Boèce a le visage *ébloui*. N'est-ce pas plutôt : Tant Boèce a le visage diaphane, ou si l'on veut, d'un éclat qui semble prêt à s'évanouir? Voy. Lex. rom., V, 467, et Diez, Lex. etym., p. 625.

Esventeler (s'), se donner du vent, v. 940.

> Ly cbyne firent fieste, cascuns *s'esventela*.

Nous trouvons, avec M. de Reiffenberg, que ce mot est très-joli et très-pittoresque. Aujourd'hui que nous ne l'avons plus, nous pouvons l'envier à l'ital. qui dit encore dans le même sens *sventolare*. On trouve plus souvent dans l'anc. franç. *venteler*.

> Et les enseignes de cendal *venteler*.
> (Gar. le Loh., I, 58.)

Esvirtuer (s'), s'évertuer, s'efforcer, v. 3619.

> Et quant elle se releva, de cryer *s'esvirtua*.

M. Genin exprime sa surprise de trouver déjà ce mot dans la Chanson de Roland, qui est du XIe siècle :

> Ço sent Rollans: la véue ad perdue,
> Met sei sur piet, quanqu'il poet *s'esvertuet* (st. 168)

Voy. Variations, p. 309. Ce qu'il y a de remarquable, à notre avis, c'est non pas l'ancienneté de ce mot, qui a été formé comme tant d'autres à l'aide du latin, mais bien son emploi continu dans notre langue, presque sans altération; et nous y voyons la preuve que c'est un mot bien fait. Il n'y a guère de différence entre l'*esvertuer* de la Chans. de Rol., l'*esvirtuer* de la langue d'oïl, et l'*évertuer* de Boileau que nous avons encore.

Et le destrier s'en va que d'esrer s'*esvertue*.
(Vœux du Paon, MS., f° 20 r°.)

Les troubadours ont dit *esvertudar* conformément à leur subst. *vertut;* ils avaient aussi *avertudar*. Mais une autre expression qui n'était pas moins en usage et qui nous manque aujourd'hui, c'était se *resvertuer*, reprendre courage :

Mès tant est son crépon batus
Qu'il ne se puet *resvertuer*.
(Rom. de Ren., I, 259.)

Les troubadours avaient de même *revertuzar*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 515-516.

Étaler, combattre, Gilles de Chin, v. 2726, 4367.

Car d'*étaler* sont molt engrant
Tout ensamble petit et grant.....
Car forment li plaist d'*étaler*.

Dans ce dernier vers M. de R. a imprimé *de l'aler*. *Étaler* ou plutôt *estaler* correspond à l'expression prendre *estal*, c'est-à-dire prendre position pour combattre. Voy. *Estal*. Nous avons encore le contraire de ce mot dans le verbe *détaler*, décamper, quitter la place.

Euireux, voy. Éur.

Euissemmes, eussions, v. 9752, 9811.

1re personne plur. de l'imp. du subj. du verbe avoir, forme picarde. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 248.

Eul (pendre a l'), menacer, verbe impers., v. 225.

Ne sot qu'à l'*eul* li pent.

Vieille locution proverbiale que nous avons conservée : Autant lui en pend à l'œil (Académie). Benoit de Ste-Maure a dit de même dans sa chron. de Normandie :

Sorquidance dit e orguil
Si ne set que li pent al *oil*.

Mais au xve siècle Jehan Miélot dans ses proverbes disait un peu différemment : « Autant m'en pent *devant les yeux*. » C'est une manière de traduire le *nobis impendet* des Latins.

Eur, côté, bordure, Gilles de Chin, v. 374.

En pluisor lius estoit perciés,
D'un *eur* en autre dépéciés.

Produite du latin *ora*, bord, extrémité d'une chose, la forme que nous trouvons ici est analogue à celle du mot *heure* venu de *hora*. On a même parfois écrit *eure* (Roquef.). M. Diez mentionne de plus le dialecte sarde *oru*, le lomb. *oeur*, l'anc. prov. *or*, qui se trouve aussi dans l'anc. franç., frag. d'Isamb. et Gormond, v. 69; *ur*, du Liv. des rois, p. 254, et le dialecte de Coire, *ur*, (cambr. *ór*, fém.). Ajoutons que l'Académie cite encore comme vieux le subst. *orée* qui est resté dans le rouchi *orée* et *hurée*, et dans le wall. *oréie*, *ori* (Grandgagnage). En Saintonge on dit *orée* et *eurée* pour bordure, extrémité. Haussant les *orées* de sa robe. Propos rustiques de Noël Dufail. Voy. aussi Rabelais, I, 27 et 44, et Ét. Pasquier, Gloss. de l'édit. Feugère. Indépendamment de toutes ces formes, on trouve dans l'anc. franç. *orière*, bord, lisière, mot resté dans le patois normand, et dont le wallon a fait *orire*.

Or fu Géris lez l'*orière* del bos.
(Raoul de Camb., p. 132.)

Le mod. languedocien dit également *oriera, ouriera*.

Nous croyons que ces formes ont été produites par le lat. *orarium*, qui en bas lat. veut dire, entre autres, *ourlet de robe*. Catholicon parvum. Dom Carpentier cite le moy. lat. *oreria* et *aureria*, sous lesquels on rencontre des exemples du vieux franç. *ouraille* et même *oreille* dans le sens d'*orée*. Le wallon *ori*, anse, prouve, comme le suppose M. Grandgagnage, qu'il s'est opéré une confusion entre les deux vocables. M. Diez a fait remarquer l'identité de notre mot avec l'ital. *orlo*, l'esp. *orlo*, *orilla*, et l'anc. franç. *orle* (verbe ital. *orlare*, esp. *orlar*, et franç. *ourler*, border). Pour éviter l'hiatus, on a dit aussi en vieux franç. *vore* au lieu de *ore*, suppl. de Roq.; en prov. *vora*, gloss. occit.; en cat. *bora;* et en valençais *vora*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 245; et Grandgagnage, Dict. étym., II, 174-175. Cfr. notre mot *Forière*.

Éur, chance, bonne fortune, v. 21061.

On ne vit onques mais ne n'oy à parler
D'un vaillant chevalier sy bien aventurer,
Ne par sy grant *éur* de la mort escaper.

Le mot *heur* est encore en usage dans le même sens, quand on dit : Il n'y a qu'*heur* et malheur dans ce monde. Au xviie siècle, il s'employait régulièrement pour bonheur. Voy. Genin, Lang. de Molière, p. 203. Mais on aura remarqué en outre que notre auteur prononce *éur* en deux syllabes. Il suit en cela un usage qui exista fort longtemps en France pour la prononciation de la diphthongue *eu*, et qui se continue dans plusieurs patois, entre autres dans le rouchi. Tallemant des Réaux raconte que Malherbe, un des premiers, combattit cet usage, et qu'il reprochait à Racan de faire rimer *vertu* avec *eu*, parce qu'on prononçait à Paris ce dernier mot en deux syllabes. Nous avons rencontré les exemples suivants :

De chiaus ne vint *éurs*, biens ne fruis benéois.
(Baud. de Seb., II, 293.)

Devant que le verrai ne serai asséur.
Lors pristrent pic et houe pour quérir leur éur.
(Jubinal., Nouv. rec., I, 151.)

On prononçait de même *éureux* et de plus *euireux* :

Car nul plus *éureux* ne porroit-on trouver.
(Bert. du Gues., I, 121.)

Pour chou sont *éureus* à le fois li auquant,
Qui ont en leur linaige un riche marchéant.
(Baud. de Seb., I, 2.)

Trois enfans *euireus* et que Dieu amera.
(Chev. au Cyg., v. 5080.)

Bien seroit *euireus*
Qui de telle mouillier seroit suppellatis! (v. 27528-27529.)

C'est cette dernière forme que M. de Reiffenberg n'a point reconnue dans le vers suivant et pour laquelle il a lu *cuiceus :*

S'en furent *euireus* ly petit et ly grant.

On a dit de même *bénéuré*, rom. de la Rose, v. 8041, et *maléuré*, rom. de Renart, III, 42 et 217. Voy. ce que M. Genin a écrit sur la dièrèse *é-u*. Variations, p. 143 et suiv.

Eure (en l'), au moment même, alors, v. 28087.

Quant il vit l'escuyer *en l'eure* retourné.

On disait aussi *en es l'eure*, à l'heure même. Au XVIIe siècle l'expression *à l'heure* avait prévalu :

Parbleu si grande joie *à l'heure* me transporte
Que mes jambes sur l'heure en caprioleroient,
Si nous n'étions point vus de gens qui s'en riroient.
(Molière, Sgan., 18.)

Aujourd'hui *en l'heure* et *à l'heure* nous manquent l'un et l'autre, et c'est à peine s'ils peuvent être remplacés par *sur l'heure* qui nous est resté.

Eurs, eux, Gilles de Chin, v. 450.

Et s'ot o lui li viéleurs,
Un son d'amors cantent entr'*eurs*.

La rime pour les yeux a fait écrire ici *eurs*. Quant à l'oreille, il est reconnu que l'on prononçait *eus*, de même que *viéleus*, et cela nous explique même pourquoi le féminin de cette forme est en *euse*, *viéleuse*.

Exaucier, honorer, exhausser, v. 4596.

Godefroy salua, bien le sot *exaucier*.

Prov. *eyssausar*, anc. cat. *exalsar*, anc. esp. *exalsar*. La forme *exaucier* vient surtout du bas lat. *altiare*. Dans le Baud. de Sebourc on lit :

Se chestui afaire povons bien *essaucier* (II, 314).

F.

Fac, fach. Voy. Faire.

Fache, face, visage, v. 3617.

Elle destort ses poins, sa *fache* a desrompue.

Prononciation encore usitée en patois, et qui répond néanmoins fort bien au prov. *facha*.

Fachon, façon, visage, figure, forme, v. 1165, 2247, 3965, 21010, etc.; façon, manière d'être, v. 1305, 23598.

Ly chisne revenront en leur propre *fachon*....
A sa mère revint qui clère ot le *façon*....
Vé-me-chy apresté pour prouver me *façon*....
Lors ly vont Sarrasin recorder la *façon*
De Lucquabiel son oncle...
Corps à corps en *façon*.
Le noble campion
Qu'il ara jà bientos pardevant se *façon*.

Nous avons eu tort de croire, au v. 21010, que *façon*, face, visage, n'était mis ainsi que pour la rime. C'est une forme augmentative de *face*, et on la trouve aussi dans le prov. *faichon*. Rayn., Lex. rom., III, 285. Dans le sens de forme, manière, c'est un dérivé du lat. *factio*, prov. *faisso*, ital. *fazione*. L'angl. *fashion* en a gardé quelque chose et représente assez bien les acceptions diverses de l'anc. mot français.

Pour véoir le *faichon* de mon loial amit.
(Baud. de Seb., I, 44.)

La *façon* étant aussi la manière dont une chose est faite, il en résulte que c'est également le pourquoi, le comment, en un mot la raison d'une chose :

Sire, dist la royne, je ai un valeton
Que Gaufrois n'aimme mie : bien savés le *fachon*.
(Baud. de Seb., I, 36.)

En rouchi, *à fachon* est une locution adverbiale qui veut dire convenablement : Une fille est belle *à fachon ;* on peut s'en donner *à fachon* (ch. lill.).

Façons, fassions, v. 5644.

Je los qu'à Solimant *façons* avoir pardon.

Cette forme est régulière. On disait au subjonctif : que je face ou fache, que tu faces, qu'il face ou fache, qu'il faisse ou faiche, que nous faciemes, que nous *façons* ou *fachons*,

que vous facez ou faciés, qu'il facent. Burguy, Gram., II, 160-161.

Faé, enchanté, v. 8882, 31499.

> Je ne say dont ce vint, car c'est cose *faée*.
> Chus roys-chy est *faés*.

Ce mot qui vient du bas lat. *fatatus*, formé de *fatum*, a son correspondant en provençal :

> So qu'es predestinat
> O *fadat* per natura.
> (Rayn., Lex. rom., III, 283.)

Rabelais écrit toujours *phéé*, qui se rapproche davantage de notre mot *fée* : « Mais si ainsi estoyt *phéé* et deust ores ton heur et repous prendre fin, falloyt-il que ce feust en incommodant à mon roy? » Rab., I, 31 ; voy. aussi II, 29. Raynouard voit dans le prov. *fada*, fée, le lat. *fatua*.

M. Diez aime mieux le lat. *fata*, qui est employé pour *parca* sur une monnaie de Dioclétien; mais il reconnait qu'il n'y aurait pas d'irrégularité à choisir la *fatua*, devineresse, de Marcianus Capella. Saumaise appelle les *fées*, *fatae* ou *fatuae*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 140, v° *Fata*.

Faice, fasse, 3e pers. sing. du prés. du subj. de *faire*, v. 16539. Voy. **Façons**.

Fain, voy. **Fin**.

Fainc, foin, Gilles de Chin, v. 1307.

Cette singulière orthographe rappelle pourtant la prononciation du prov. *fen* et de l'anc. fr. *fein*. Lat. *fenum*.

Faindre (se), s'épargner, se dissimuler, v. 4900, 13203, 20632, 23537, 34814. Gilles de Chin, v. 4455.

> Ne vous *faignés* mie.
> Ly preus Jehan d'Alis ne s'y va pas *faignant*.
> Chus ne s'y *faindy* mie.

Il est difficile de ne pas reconnaitre dans ce mot le latin *fingere*. Cependant M. Duméril aime mieux lui supposer une racine celtique, sous prétexte qu'en Normandie *faindre* signifie s'affaisser, être paresseux; que *fainne* en écossais, et *faine* en irlandais, veulent dire langueur, et que l'angl. a conservé l'adj. *faint* et le verbe *to faint*. Pat. norm., p. 100. Nous pensons que ces raisons ne sont pas suffisantes.

M. Genin a fort bien montré dans son livre des Variations, p. 371 et suiv., qu'*être faignant* n'est pas la même chose qu'être *fainéant*. Ce dernier indique que l'on ne fait rien, l'autre qu'on fait quelque chose, mais en ne se livrant pas de tout cœur à la besogne. C'est bien là ce qu'exprime l'ital. *infingardo*, selon Muratori : « Illi proprie *infingardi* appellantur, qui facere quidquam possunt, sed aut nolunt, aut cum pigritia id faciunt, simulantes sibi vires deesse. » Voy. Diez, Lex. etym., p. 626, v° *Faint*.

Indépendamment du pronominal, M. Genin s'est occupé aussi du verbe *feindre*, qui exprimait, dit-il, moins que craindre et plus qu'hésiter. Mais à l'en croire, ce mot qui était encore en pleine vigueur à la fin du XVIIe siecle, serait abandonné de nos jours. L'Académie nous dit le contraire; seulement elle se contente de lui donner le sens d'hésiter. Quand les Latins disaient *fingere fugam*, songer à fuir, ils employaient, pensons-nous, un équivalent de *feindre*, dans l'acception indiquée par M. Genin.

Quant à *ne pas se faindre*, nous le trouvons dans le prov. *no se fenher*, que M. de Rochegude traduit par agir, se conduire franchement, loyalement (Gloss. occitan.). Nous aimons mieux dire : *ne pas s'épargner*. Comparez le bourg. : Je n'm'y *foin* pas. Gloss. des noëls bourg., v° *Foinle*.

> Et David Bolegreve ne s'i va point *faignant*.
> (Bert. du Gues., II, 177.)

> De lui vengier ne se va pas *faignant*.
> (Raoul de Camb., p. 105.)

> N'i a cel qui *se faigne*.
> (Chans. des Saxons, I, 192.)

« Au diable l'ung qui *se feignoyt* » a dit de même Rabelais, II, 26.

Faintis (être), être faignant (comme ci-dessus), v. 4810, 6404.

Lorsque notre auteur écrit : Jà n'en serai *faintis*, cela veut dire : je ne m'y épargnerai pas, je le ferai franchement; autrement : Jà n'en serai *faignant*.

> Li commun de Poitiers n'i furent pas *faintis*.
> (Bert. du Gues., II, 269.)

Si ailleurs notre auteur parle d'un traître *faintis* :

> Car il en fu pendus com traîtres *faintis*,

il l'entend toujours d'un homme dissimulé, qui ne se montre pas tel qu'il devrait être, et ici *faintis* équivaut au prov. *fenhtis*, faux :

> Ni grans thesaurs ni grands poders
> No salva 'l rich vilan *fenhtis*.
> (Rayn., Lex. rom., III, 305.)

« Ni grand trésor, ni grand pouvoir ne sauve le riche vilain dissimulé. » De là est venu l'adv. *faintichement*. Le provençal *feintesa* nous avait aussi donné *feintise*, qui par malheur a vieilli.

Au lieu de *faintis*, on disait quelquefois *faint*, part. passé du verbe *se faindre*.

> Avancez vous, nul de vous ne soit *faint*.
> (Ch. d'Orléans, édit. Champollion p. 77.)

> Tout ert le mien cuer *fain*.
> (Berte, p. 74.)

Dans ce dernier vers *fain* a peut-être une signification moins absolue. M. P. Paris l'a traduit par faible. Du reste, c'est l'angl. *faint*, même acception.

FAIRE.

L'emploi de ce verbe dans la langue d'oïl offre de fort grandes analogies avec la manière dont en a usé la langue d'oc. Voyons quelques-unes de ses acceptions.

1° *Faire* est employé pour dire :

> Or, biaus seignour, *font-il* (v. 1701).
> Sire frère, *font-il*, cascuns de nous l'otrie (v. 14086).
> Sire, *fait-ele* (Gilles de Chin, v. 536).

L'Académie mentionne cette signification, en disant qu'elle a vieilli et qu'elle ne s'emploie plus que dans le langage familier. Ce qui n'empêche pas nos romanciers modernes d'en faire un fréquent usage. On est divisé sur l'origine de *faire*, pris pour dire. Raynouard y a vu le latin *fari* (Lex. rom., III, 278), et M. Genin soutient que de *facere* vient *fere*, et de *fari*, *faire* (Lang. de Molière, p. 172). Telle n'est point l'opinion de M. Burguy, qui range tout simplement cette acception avec toutes celles du verbe *faire*. M. Diez la confirme : il rappelle que Rutebeuf a employé ce verbe à l'imparfait :

> Ceste prendra la grue au ciel,
> *Fesoient-il*, par ataïne (II, 165).

Et il y voit une preuve incontestable de l'identité de ce mot avec le verbe *facere*. Ajoutons-y cet exemple du rom. de la Charrette :

> A vos, *fet-ele*, n'en tient lieu (p. 17).

De plus, M. Diez fait remarquer que les Latins disaient *verba facere*, et que l'anc. franç. *fait* dérive bien de la glose *fatit*, loquitur. Class. auct., VI, 524b. Tout cela s'applique aussi au provençal :

> Bella, *fi* m'ieu, cum ets aissi?

« Belle, me *fis-je*, comment êtes-vous ici? » La langue d'oïl nous offre les plus anciens exemples de cette acception dans le Livre des rois : « Jo, *fist* Jonathas, vendrai al rei là ù il serrad. » Rayn., Lex. rom., III, 278.

M. Genin s'est encore occupé de cette locution, et a persisté dans son système, à propos d'un vers de la Chanson de Roland, st. 76 :

> Se ne l'assaill, dunc ne *faz-jo* que creire.
> (Ed. Genin, p. 382.)

« Et si je manque à l'assaillir, que jamais plus on ne me croie. » Ou bien en latin, suivant la traduction de M. Genin : « *Non loquor* quod credant. » C'est-à-dire : Je ne dis donc pas chose à croire. Malgré les raisons alléguées par ce savant, nous préférons l'opinion de M. Diez, et nous faisons remarquer, en outre, que le sens de *dire* donné au verbe *faire* a une analogie frappante dans le latin, ce qui rend l'usage français bien plus facile à comprendre. *Agere* se trouve fréquemment employé pour *dicere : Agam* jam tecum familiariter. Cic. Et puis le verbe *aio* n'est-il pas une forme d'*ago*, comme *negare* est un composé de *non ago* ?

2° Une autre acception de *faire*, c'est quand il est suivi d'un verbe avec la prép. *à*, comme dans *faire à louer*, *faire à douter*, *faire à priser*, etc. (passim). Il en est de même en provençal :

> Ela no *fay* pas a blasmar.
> (Rayn., Lex. rom., III, 282.)

C'est comme si l'on disait simplement *être à louer*, *être à blamer*. Nous devons faire observer que dans ce cas le verbe *faire* ne peut jamais avoir un régime direct. Ainsi on ne confondra pas les exemples suivants :

> Ung aniel
> Dont la pierre *faisoit* durement à amer (v. 34177).
> Tu ne *fais* pas à croire, puisqu'as menti ta foi.
> (Baud. de Seb., II, 359.)

« Au monde n'avoit dame qui tant *fit à* aimer comme elle. » Froissart, I, 135.

> Car aujourd'hui *m'avez fait* trop fort à souffrir (v. 11274).
> Ly cuer *le faisoit* moult à ce jour à cangier (v. 11832.)

Dans ces deux derniers exemples, il faut traduire : Vous m'avez fait souffrir, le cœur le faisait changer, et la prép. *à* y remplace le *te* flam. et le *zu* allem., comme nous l'avons déjà remarqué, v° *A*.

L'emploi du verbe *faire* pour le verbe *être* se montre encore un peu dans le franç. moderne, quand nous disons avec Molière : « Elle *fait* tous mes soins, tous mes désirs, toute ma joie. » Bourg. gentil., III, 9. Et au XVIIe siècle, ce même Molière ne disait-il pas : Il *fait* besoin, là où nous disons : il *est* besoin? Il n'y a même pas d'autre manière d'expliquer l'impersonnel *il fait* dans ces phrases : Il *fait* froid, il *fait* chaud. Ajoutons que l'ital. *fare*, importer, convenir, n'est pas fort éloigné de notre ancienne acception.

3° *Faire* a aussi le sens de *se porter :* Comment le *faites-vous* ? Bertr. du Guesc., II, 18. On peut voir les exemples que M. Burguy a réunis. Gram., II, 167. Notre auteur s'est servi de cette locution d'une manière qu'il est bon de faire remarquer :

> Que *fait* ly empereres, qui tant a d'essciant ?
> — Sire, dist Labigant, sy le *fait* vïelement (v. 29665-66).
> Que *fait* ly roys Bauduins et son barnage grant?
> — Dame, il le *font* très-bien (v. 29789-90).

Il est évident que c'est bien là l'allemand : *Was macht der kaiser ?* Mais c'est aussi le latin *agere : Quid agis ?* Question à laquelle Horace répond par un adverbe : *Suaviter* (Sat., I. 9, 5), absolument comme notre auteur : *Si le fait vïelement*. La phrase du Bertr. du Guesc. : Comment le *faites-vous* ? équivaut à l'anglais *how do you do ?* comme celle du lai de Havelok :

> Il li demandent de lur père,
> Et comment *le fesoit* leur mère.

Aussi M. Duméril en infère-t-il que les Normands doivent avoir importé cette expression de France en Angleterre. Pat. norm., p. XCII.

Peut-être serait-il plus exact de dire que toutes ces locutions se sont formées indépendamment les unes des autres. Comparez aussi le grec εὖ πράττειν, κακῶς πράττειν.

4° On s'est de plus servi de ce verbe pour affirmer et pour nier :

Je n'os, dist l'enfes — *Si feras.*
Trai, dist li rois, jà l'ocirras.
(Mouskés, v. 17810.)

Qu'ele ne soit mais tant hardie
Que mot de sa bouce li die,
Se il ne l'en donnoit congie.
Ele respont : *Non ferai-gie.*
(MS. d'Erec et d'Enide, fragm. aux archiv. du roy. de Belg.)

Or vos en poés bien aler
Tot sains le vostre non nomer.
— Par foi, dit-ele, *no ferai.*
(Partonop. de B., II, 34.)

Cet usage est également dans le provençal :

Avenir? — Dieus o volgues!
— No pot lo? — Per Dieu, *si fai.*

« Arriver? — Dieu le voulût! — Ne le peut-il? — Par Dieu! *si fait.* » Nos patois ont gardé de tout cela les formules *si fait*, *non fait*, pour dire *oui* et *non*. L'Académie affirme toutefois que le peuple donne à *si fait* le sens d'au contraire. Il faut comparer cette locution avec l'adjectif *si fait*, tel, semblable.

Quant à la conjugaison du verbe *faire*, nous avons à remarquer l'emploi simultané des formes picardes *fac*, *fach*, au prés. de l'indic. (v. 2188, 32033, 32041, 34002), et de la forme bourguignonne et normande *fas* : Se gehir ne ly *fas* (v. 28958).

Au futur notre auteur écrit dans un passage *fra* pour *fera*, forme syncopée qui appartient à la Normandie, et que nous rencontrons aussi dans les Vœux du Paon :

Faittes plus, dittes mains, si *frés* plus à cremir.
(MS., f° 20 v°.)

Nous ne dirons plus rien du subj. dont nous avons déjà parlé, v° *Façons*. Seulement notons que dans notre roman l'auteur s'en est une fois servi d'une manière elliptique, sans le faire précéder du *que* conjonctif:

Se ly amulaine est par dedens atrapés,
Vous le *faciés* morir; la tieste ly tolés (v. 33932).

Fait (a), à mesure que, Gilles de Chin, v. 5188.

A fait que Hanuier venoient,
A lor volenté les prendoient.

En rouchi l'on dit *fait à fait* dans le même sens. On pourrait y voir un abrégé de *aussitôt fait*. « Qu'il devra aler quérir..., *à fait* que ouir on les voudra. » Chartes du chef-lieu de Mons, ch. 29, a. 1.

A fait k'il viènent à l'estour
Lor aprendent François un tour.
(Mouskés, v. 21893.)

L'expression *au fur et à mesure*, dont nous nous servons aujourd'hui, rend-elle d'une façon aussi exacte le sens de l'ancienne locution *à fait?* on peut en douter. Bien des gens ignorent ce que c'est que le *fur*; on ne sait pas que ce mot signifie le prix, la valeur, la taxation des marchandises. Régler ou fixer le *fur* du pain, c'était établir la mercuriale ou le marché. D'où il résulte que *fur*, *fuer*, *feur*, *for*, n'est pas autre chose que le latin *forum*. Le seigneur qui réglait le *fur* des marchandises avait ce qu'on appelait le droit d'*afforage*. Si donc vous achetiez des grains *au fur et à la mesure* du lieu, c'était au prix et à la mesure du marché. On voit que nous sommes un peu éloignés de notre locution moderne. Un proverbe, qui a été oublié par M. Leroux de Lincy, disait : « Tel *fuer*, telle vente. » Les XV joies de mariage, p. 16. *A nul fuer*, qui s'employait si fréquemment, voulait dire à aucun prix.

Je ne laierai à *nul fuer* mes amis,

dit Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre, dans une des chansons que M. Leroux de Lincy a imprimées. Chants hist. franç., I, 125.

En Hainaut on prononçait *fu* : « Il fera faire un denier, de coi cascuns trois seront aussi boen comme un viés gros tournois dou vrai cung le roy de France *en pois et en fu* (en poids et en valeur). » R. Chalon, Monnaies du Hainaut, 1er suppl., p. 3.

A tout ce qui précède, il faut ajouter que le prov. *for*, qui s'employait aussi dans le sens de prix, valeur, voulait quelquefois dire manière. Ainsi : L'auzel chanton à lur *for*; c'est-à-dire : Les oiseaux chantent à leur manière. Falsamen as mentit *à for* de renegat; c'est-à-dire : Tu as faussement menti à manière de renegat. Rayn., Lex. rom., III, 361-362.

Qu'est-ce donc que le *fuer* et le *for* de la langue d'oïl et de la langue d'oc, comparés à notre *fur?* Évidemment c'est le signe d'une comparaison, d'une proportion; de manière qu'en disant faire quelque chose *au fur* et à mesure, nous entendons que cette chose doit se faire proportionnellement et comparativement à une autre. L'esprit a de la peine à se rendre compte de toutes ces subtilités, aussi le patois a-t-il préféré conserver *à fait*.

Fait (si), tel, semblable, v. 495, 5236.

En *si fait* point, en *si fait* langage, rappellent bien le *si fatto*, *così fatto* des italiens. Notre auteur emploie de même *oussy fait* :

En *oussy fait* estat que m'alés requerrant (v. 30959).

Faitance, Faiture, forme, Gilles de Chin, v. 35677.

Prov. *faitura*. La rime semble avoir donné *faitance*, qui n'existe pas en prov.

FAITEMENT (SY), de telle manière, v. 706, 962, 4668; Gilles de Chin, v. 1070.

M. de Reiffenberg a traduit cet adverbe par si bien, si expressément, ce qui est loin d'être exact.

> *Si faitement* Bertran sa vie maintenoit.
> (Bert. du Gues., I, 12.)
>
> Quant li preudon l'oï parler *si faitement*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 8 r°.)

Ainsi que nous l'avons dit au mot *Confait*, cela répond à l'ital. *si fattamente*.

FAITICEMENT, gracieusement, v. 2477. Voir ci-dessous.
FAITIS, gracieux, bien fait, v. 29752.

> Labigant ly grigois, ung *faitis* damoisiel.
> S'en maine son batiel bien et *faiticement*.

Le provençal n'a que l'adj. *faitis*, même signification. C'est évidemment le lat. *factitius*, ital. *fattizio*, franç. mod. *factice*, vieux franç. *faictis* ou *faitis*. Coquillart écrit *faictifs*, qui se rapporterait à l'ital. *fattivo*, mais le sens prouve qu'il faut lire *faictis* (édit. Tarbé, p. 189). Le fém. est écrit *fétisse* dans ce même Coquillart :

> Gente, cointe, propre ou *fétisse* (p. 74).
> Ainsi ce n'est pas chose vaine
> Si femme mignote et *fétisse*
> De peur d'enlaidir en la peine
> Refuse à devenir nourrisse (p. 84).

Comme *faitis* veut dire qui est fait par art et non par nature, il en résulte qu'on pouvait être bien ou mal *faitis* :

> Je suis bien lait et mal *faitis*.
> (Bert. du Gues., I, 17.)

Pourtant l'usage d'employer *faitis* d'une manière absolue pour bien fait, agréable, gracieux, avait prévalu en vieux français et en provençal.

FALIE, FAILLIE, tromperie, faute, v. 4867, 6295, 33977; FALUE, idem, v. 3610.

D'ordinaire notre auteur écrit *sans falie* ou *sans faillie*: Ne l'tenés à *falie*. Ce que les Flamands ont imité, *sonder falie* (De Klerck, Brabantsche yeesten, I, v, 1144). Mais on rencontre ailleurs *sans faille*, entre autres dans Gilles de Chin. L'auteur du Partonop. de Blois a dit de même :

> Entendre a fait à vostre gent
> Que tuit s'en iront à présent,
> Et qu'il vos looit la bataille
> Et que en vos en est la *faille* (I, 91).

C'est-à-dire que la déception, la tromperie est pour vous. Dans le Chevalier de la Charrette il est question des *failles* d'un jeu appelé mine, dans lequel on double sa mise à chaque *faille*, et l'auteur compare ces mises redoublées aux coups que l'on se donne au combat, sans qu'il y ait la moindre *faille* :

> Plus se fièrent menuement
> Que cil qui met deniers sor mine,
> Qui de joer onques ne fine
> A toutes *failles* deus et deus.
> Mès molt par est autres cist geus
> Qu'il n'i avoit niule *faille*,
> Mès coux et molt fière bataille.
> (Chev. de la Char., p. 76.)

Ce mot qui se retrouve dans le prov. *falha*, *failla*, ital. *fallo*, *falla*, anc. esp. *falla*, et anc. ital. *faglia*, est certainement le lat. *falla* pris pour *fallacia* (Naevius et Nonius). Les Anglais l'ont emprunté au français dans leur expression *without fail*, infailliblement.

Quant à la forme *falue* : Ne l'tenés à *falue*, elle se trouve aussi dans le Parton. de Blois :

> Que ne l'tenissiés à *falue* (I, 30).

On doit peut-être la rapprocher de l'angl. *failure*.

FALIR, tromper, décevoir, v. 8158.

> Le secours dont il les a *falis*.

On reconnait ici le lat. *fallere*, qui est devenu *fallire* en ital., *falhir*, en prov., *fallir*, *falir*, en cat., et même *fallecer*, *falecer* dans l'anc. esp. et l'anc. port. L'angl. *to fail*, qui signifie aussi tromper, a une origine française.

FALI, FALY, celui qui a manqué à sa parole, ou dont le courage a failli, v. 4804, 6417, 14406, 22388, 22397, 30373, 30450.

Ce participe peut être considéré comme synonyme de *faux*, du lat. *fallere*. L'ital. *fallito*, le prov. et l'esp. *fallido* ont aussi le même sens. Un *failli*, dans notre langue commerciale, reproduit donc en partie cette vieille expression, celui qui fait *faillite* manquant à ses engagements ou à sa parole.

Cette signification donnée à *faillir* d'après son étymologie latine, n'empêchait point celle de manquer de cœur, faire défaut. Les Picards en ont gardé l'expression *cœur failli*, pour désigner un lâche.

> Quant Carles veit que tuz li sunt *falliid*.
> (Chans. de Rol., st. 179.)
>
> Et si sachiez bien vraiment
> C'onques ne suis faus ne *faillis*.
> (Art. Dinaux, Trouv. du Tourn., p. 256)
>
> Toz li mons m'en tenroit à *failli*.
> (Raoul de Camb., p. 40.)
>
> Et les couars *faillis* sont en fuies tourné.
> (Vœux du Paon, MS. f° 146 r°.

La fête fut manquée, se traduit dans notre roman par ces mots :

Fu li revlaus *falis* (v. 5754).

Fameleus, affamé, v. 8831.

Car ly homs *fameleus* ne s'en scet deporter.

Roquefort donne la forme *fameilleus*, qui est aussi mentionnée par Raynouard comme équivalente du prov. *famelen*, cat. *famolenc*, lat. *famelicus*.

Famine, infamie (peut être : renommée), v. 13.

Ung fait de grant *famine*.

La rime, plus que la raison, s'est amusée à dénaturer ainsi ce mot.

Famis, affamé, v. 7838.

Quant ly roys vit tel gent de maingier sy *famis*.

Cette forme n'a aucun rapport avec le provençal, qui dit *famatz*, selon sa conjugaison *afamar*. Nous ne pouvons que le rapprocher de l'ital. *affamire*, ainsi que de l'angl. *to famish*.

Il ot asses manguiet, ne fu mie *famis*.
(Baud. de Seb., I, 31.)

Fangier, marais, v. 18134.

Ou *fangier* est entrés qui de roisiaus fu drus.
Quant li juy ont la crois faite,
Qu'il eurent del *fangier* traite.
(Vita J. C., MS.)

On disait aussi *fangis* : « Lequel Marot courut hastivement à un *fangis*. » Dom Carpentier, v° *Fanga*. On lit *fangoi* dans Tristan, I, 175.

Le son dur du vieux franç. *fanc*, se retrouve dans l'ital. et l'esp. *fango*, le prov. *fanc*, *faing* et *fangua*, le fém. lombard *fanga* et le patois norm. *fangue*. De là peut-être on avait pu croire que ces mots venaient du *famicosus*, palustris, de Festus. Mais on a reconnu que, semblables à la forme prov. *faigna*, et au franç. mod. *fange*, dont l'équivalent existe dans le wall. *fanië*, ils se rapportaient bien mieux au goth. *fani*, gén. *fanjis*. M. Grandgagnage a démontré d'une manière irréfutable que c'était là le nom des hautes *faniës* des Ardennes, ces plateaux transformés en marais malgré leur élévation. Il a de plus fait voir l'analogie de ces formes avec l'anc. flam. *veen, ven, venne*, palus, moerland (Kiliaen). Dict. étym. de la lang. wallonne, I, 201 et II, XXIII. Cfr. Diez, Lex. étym., p. 138, Diefenbach, Goth., I, 362, et Rayn., Lex. rom., III, 259.

Fannyer (se), v. 14087.

Godefroid quitte le camp des croisés avec Harpin de Bourges pour se rendre en secret chez les Sarrasins. On croit généralement qu'il part pour Rohais (Édesse), tandis que réellement il va à Oliferne. Les chrétiens lui recommandent de songer à lui :

Voelliés penser de vous, ne vous *fannyés* mie.

M. de Reiffenberg a vu dans ce dernier mot : *Ne vous faignez pas*, et il l'a traduit par : Ne vous gênez pas.

Il nous semble que cette idée ne convient pas à la situation. Les croisés ne peuvent dire tout à la fois au duc de prendre garde à lui et de ne pas se gêner. Au lieu de lire : *Ne vous fannyés pas*, si on lisait : Ne vous *fauvyés* pas, ou ne vous *fourvoyez* pas, le sens deviendrait plus clair et serait plus d'accord avec l'intention des interlocuteurs. La forme *fauvyer* pour *fauvoyer*, n'a rien qui s'oppose à notre conjecture, c'est bien le prov. *forviar* :

Theophilus li desvoiez,
Li durfeus, li *fauvoiez*,
Congié a pris, si s'en repaire.
(Rutebeuf, II, 280.)

Fastras, fatras, choses vaines et inutiles, v. 1869, 17809.

Aujourd'hui bien parsy les fais et les *fastras*
Que Matabrune a fait sans conseil d'avoicas.....
Faus Dieux! tu les plains de *fastras*.

Roquefort dit, d'après Dom Carpentier, que *fattras* veut dire fracas, et *fastrasie*, vision, fantaisie. Le premier de ces mots nous parait mal compris et le second mal lu. Quant aux *fastroulles* dont parle aussi Dom Carpentier, v° *Fallita 2*, c'est évidemment une forme de *fastras*, gaberies, mensonges. M. Diez croit avec Ménage que *fatras*, mis pour *fartas*, vient du lat. *fartus*.

Fauc, faulx, v. 9071. — Faussart, poignard, v. 5936, 23492, 30772.

Cleus tenoit en ses mains une *fauc* acérée.

Lat. *falx*, prov. *faus*, esp. *falce*, port. *fouce*, ital. *falce*. La *faux* employée comme arme de guerre, remonte fort loin. Cicéron parle de soldats armés de faux qu'il appelle *falcarii*, et Martial parlant de la *faux*, n'a-t-il pas dit :

Pax me certa ducis placidos curvavit in usus :
Agricolae nunc sum, militis ante fui.
(Liv. 14, 34.)

Les *faussarts* et les *fauchons*, autres armes souvent nommées au moyen âge, sont dérivés de la *faulx*, peut être du *falcatus ensis*, mentionné par Virgile. On les retrouve dans le provençal *falsar* et *fausso* :

Lansar acconas e *falsars*...
Lansas e brans e cotels et *fausso*.
(Rayn., Lex. rom., III, 286.)

Ce sont des espèces de poignards à plusieurs côtés tranchants :

Pavars, dars et *fauchars* qui tranchent roidement.
(Bert. du Gues., II, 80.)

« Ante oculos ipsius regis occiditur Stephanus de Longo Campo, in capite percussus longo, gracili trialemello, quem *falsarium* nominant. » Chron. d'Alberic, citée par Duc., vº *Trialemellum*. Voici quelques exemples tirés de notre roman :

Et portoient *faussars* et hasches ensement.....
Il tenoit ung *faussart* dont ly aciers fu bons.....
Lances, dars et *faussars*, mainte espée fourbie.

FAUCOIS, v. 24598.

Quant Tangrés le coisy mucier dans les *faucois*.

Le MS. porte bien lisiblement *faucois*, mais il nous semble qu'il faut lire *saucois*, lat. *salicetum*; ce qui donne l'air à notre auteur d'avoir pensé à Virgile : *Et fugit ad salices*. *Saucois* s'est changé plus tard en *saulsaye*. Voy. Ducange, Gloss. et suppl., vis *Saucea* et *Saucetum*.

Nous nous sommes décidé pour cette correction, parce que nous ne voyons pas, dans le dérivé de *fagus*, le moyen d'arriver à *faucois*. Cfr. le prov. et le béarn. *fau*, l'anc. fr. *fo* (Berte, p. 48), le rouchi et le norm. *fau*, le wallon *fawe*, le soisson. *fao*, le limous. *faon* et le celto-bret. *faö*. Ajouterons-nous que le charbon de *fau*, fait avec du bois de hêtre, est même appelé par M. Delmotte, dans son dict. MS., du charbon de *faudre*, et que les charbonniers sont des *faudreux?* Nous serions encore plus éloignés de *faucois*. Mais l'opinion de M. Delmotte ne prouve pas que *faude* ou *faudre* soit synonyme de *fau*, et il doit y avoir ici une confusion. Ducange ayant cité le statut pour la forêt de Compiègne de l'an 1363, dans lequel on parle des *fauldes* des charbonniers, ajoute que ce sont des enclos ou des claies de *fauldes*, « quibus silvae, vaccariae et carbones clauduntur et continentur, » et que les Wallons donnent encore ce nom de *faudes* à des fourneaux de charbonniers entourés de claies, que les Français appellent charbonnières. Les Wallons parlent encore aujourd'hui ainsi, selon M. Grandgagnage, qui serait assez disposé à croire que *fâder* veut dire brûler, réduire en charbons. Il ne dit pas si *fauder* aurait le même sens. Nous voulons bien admettre qu'au lieu de charbon de *fau*, on ait dit ou qu'on dise même encore du charbon de *faude*; nous croyons même que les *faudeux* ou les *faudreux* sont des charbonniers; mais ce nom-là leur vient à coup sûr des charbonnières ou fourneaux entourés de claies dont parle Ducange, et que M. Diez rapproche de l'angl. saxon *fald*, *falud*, angl. *fold*, anc. sax. *faled*, ainsi que du cambrien *ffald*, lieu entouré de claies. Voy. Ducange, vº *Faldae*, septum, claustrum.

FAUNOIER, renier, Gilles de Chin, v. 432.

Gérars du Châtel, dit le trouvère, fut le père de Gillon de St-Aubert le bon baron; puis il ajoute :

Gérart l'apellent malfillastre,
Por ce que *faunoié* l'avoit,
Quant fu petis et en enfance.

Ce qui veut dire : Gillon de St-Aubert fut appelé le malfilâtre de Gérard du Châtel, parce que ce dernier l'avait *renié* quand il était enfant. M. de Reiffenberg qui avait lu *fauvoié*, fourvoyé (?), avait aussi ajouté cette autre conjecture : Peut-être *fau voeil* (*voel*) *avoit*, avait mauvaise volonté. On voit que tout cela tombe devant notre lecture et devient d'une plus grande clarté. Ce mot *faunoier* a été employé sous une forme un peu différente par l'auteur du Baud. de Sebourc, en parlant de la dame de Ponthieu devenue épouse de Salehadin, qui veut faire venir de France le prince Jean son frère, pour en faire un musulman :

Bien sai, dist la royne, qu'il venra sans targier :
C'est mes cors, c'est mes sans, ne me doit *faunier*.
(Baud. de Seb., II, 30.)

FAUROIE, FAURONT, v. 4254, 31085.

Ces mots appartiennent à la conjugaison du verbe *faillir*, manquer; mais on trouve aussi dans notre roman l'impersonnel *falloir* qui se conjugue à peu près de même : Trouver le me *faurra* (v. 4157). Voy. ces verbes dans Burguy, Gram., I, 331 et suiv.

FAUSIST, fallût, v. 7544, 30874.

C'est encore ici le verbe *falloir*, et non le verbe *faillir*.

FAUSSART, voy. FAUC.
FAUSSART, faux, traître, v. 11531, 11548.

Que ly roys Corbarans que je voy d'autre part
A à l'encontre vous mal ouvré de *faussart*...
Ou je t'apielleray un traître *faussart*.

Comparez le prov. et l'anc. cat. *falsari*, l'esp. le port. et l'ital. *falsario*. Notre mot *faussaire* vient de là.

FAUSSER quelque chose, dire le contraire de la vérité v. 3917.

Ne devons le *fausser*.

On emploie encore ce mot, mais plus de cette manière; nous ne trouvons pas même que le prov. *falsar* ait été usité ainsi.

Fautre (lance sur), lance levée, v. 27344; Gilles de Chin, v. 5455.

> Cascuns *lance sur fautre*, à esporons broçans,
> Se férirent ès Turs......
> Si s'escrie: *Lance sor fautre!*
> Berlaimont! à tous ciaus qui viennent.

Faut-il écrire *fautre* ou *faucre?* Ducange préfère *fautre*, et nous somme de son avis. M. Jubinal, dans son édit. de Rutebeuf (I, 177) s'exprime cependant ainsi: « Le *fautre* ou *faucre* (*fulcrum*) était une pièce d'acier qui se plaçait sur le côté droit de la cuirasse en saillie. Elle avait ordinairement trois pouces ou à peu près de longueur, et servait à supporter la lance. Souvent le *faucre* était muni d'une charnière de façon à pouvoir se relever à volonté. » Nous dirons d'abord avec M. Jubinal qu'il doit y avoir eu deux espèces d'instruments destinés à appuyer la lance, l'un postérieur à la seconde moitié du XIVe siècle, et l'autre qui est antérieur. Mais nous maintiendrons l'orthog. du mot *fautre*, qui ne vient pas de *fulcrum*, ainsi que le dit ce savant, du moins en ce qui touche la garniture de la selle appelée de ce nom. L'instrument fait en acier et placé sur le côté de la cuirasse n'a rien de commun, qu'un nom presque pareil, avec l'objet en *feutre* qui servait à appuyer la lance. Nous le prouverons tout à l'heure.

Roquefort définit ce mot une garniture de selle qui servait à appuyer la lance. Il aurait dû ajouter que cette garniture était de *feutre*:

> Lances à arçons *afeutrées*.
> (G. Guiart, II, 175.)

Quant à *fautre* employé pour *feutre*, en voici deux exemples incontestables:

> Chapel de *fautre* ot li bers en son chief.
> (Raoul de Camb., p. 279.)

> Leurs robes de sax et de *fautres*.
> (G. Guiart, I, 171.)

Et au vers 15169 *feutre* est pris dans le sens de *fautre*.

Nous n'avons à dire sur l'étymologie de *fautre*, rien de plus que ce que nous en avons dit au mot *Afeutrer*; mais il nous reste à bien établir le sens de *lance sur fautre*. Quelques exemples sont nécessaires:

> N'orent pas une liue alée,
> Quant esrant en une valée
> Lor vinrent v chevalier autre,
> Cascuns la *lance sor le fautre*.
> (Rom. d'Erec et d'Enide, frag. MS. aux archives du royaume.)

> Tant ont du deniers et de clers et de lais
> Et d'exécucions, d'aumosne et de lais,
> Que des basses mésons ont fet si granz palais
> C'uns hom *lance sor fautre* i feroit i eslais.
> (Ruteb., I, 177.)

> Et XII contes ki la èrent
> Avoec le roi, et tout li autre
> S'enfuirent *lance sour fautre*.
> (Mouskés, v. 14650.)

> Et de l'une mer jusqu'à l'autre
> Conquist Karles *lance sor fautre*,
> Si k'il n'i ot nule grevance.
> (Idem, v. 4659.)

> Tout ausi Rollans et li autre
> Fièrent ès Turs *lance sor fautre*.
> (Idem, v. 7925.)

> Et brocièrent li un vers l'autre
> Irément, *lance sor fautre*.
> (Idem, v. 9525.)

> Escu au col, *lance sor fautre*...
> Et met la *lance el fautre* et point.
> (Rom. de Perceval.)

Plusieurs de ces exemples étaient de nature à induire en erreur sur la véritable signification de ce terme. Aussi M. de Reiffenberg a-t-il hésité longtemps, dans son Mouskés, entre *lance levée* et *lance en arrêt*. L'explication de M. Jubinal, à propos du passage de Rutebeuf que nous avons cité, prouve aussi que ce savant a vu dans la *lance sur fautre*, la lance en arrêt. Autrement aurait-il confondu le *fautre* du XIIIe siècle avec celui du XIVe et du XVe? Un passage du roman de Renart devait cependant faire naitre des doutes:

> Primes i cort, ains que li autre.
> *Lance levée sor le fautre*,
> Roonel, le chien dant Frobert,
> Et Espillart, le chien Robert (I, 332).

Comment! la lance sur fautre était donc levée? mais que signifient ces chevaliers qui se précipitent au milieu des Turcs *la lance levée!* Que veut dire ce cri de *lance sur fautre* adressé par Gilles de Chin à tous ceux qui viennent, et qu'il appelle au combat? Et d'un autre côté, qu'est-ce que ces chevaliers qui fuient *lance sur fautre?* peut-on fuir la lance en arrêt? Il demeure évident pour nous que cette manière de tenir la lance haute était celle de chevaliers qui sont en marche et qui prévoient le combat. C'était seulement tout près de l'ennemi qu'on abaissait les lances et qu'on les mettait en arrêt:

> *Lances levées* venoient tuit.
> Quant prez èrent de cel endreit,
> Come hom pierre jeter porreit,
> Laschent li resnes, si s'eslaissent,
> Lièvent escuz e *lances baissent*.
> Sor li conrei Néel turnèrent,
> Granz colps e granz buz dunèrent, etc.
> (Rom. de Rou, I, 338.)

On doit se rappeler que notre auteur emploie souvent cette expression: *à l'abaisser des lances*; eh bien, c'est à ce moment-là que les lances quittaient le *fautre*. Mais demandera-t-on, où étaient donc les lances avant qu'on les mit

sur fautre? Les lances étaient portées par les valets et les écuyers. De cette manière le vers du rom. de Perceval n'a rien d'étrange : Il met la lance au *fautre* et pique des deux. Notre vers 15169 en donne même tout à fait l'explication :

Il a repris sa lance, *sur feutre* le posa.

Il a repris sa lance des mains de l'écuyer, cela va sans dire.

FAUTRER, bâtonner, Gilles de Chin, v. 3607.

Mais là le puet batre et *fautrer*
Vilainement sans amender.

Ce mot paraît tirer son origine du bas lat. FALCAUSTRUM, *fauchar*. « En laquelle forge le suppliant print un baston, nommé *fauchart*. » Dom Carpentier. Il dériverait directement du verbe *falcastrare*, mais dans un sens tout différent, puisqu'il ne s'agit pas d'une arme tranchante. Dom Carpentier n'y a vu que le sens de chasser, mettre dehors, dans les vers que voici :

Car en leurs cours ne peut entrer
Uns povres clers, mais est *fautrés*
Quant du portier est encontrés.

Le droit de *faultrage*, dont parle Ducange, est plus directement d'accord avec le mot *falcastrare*, puisque c'est le droit qu'a le seigneur de faucher et de prendre l'herbe du vassal.

FAUVYER, voy. FANNYER (SE).
FAX, fous, Gilles de Chin, v. 2960.

Me faites prendre vers cendax
Pour acoustrer plus de cent *fax*.

Cette contraction barbare, dit Fallot, suppose qu'on a écrit *faus*. Oui, cela s'est fait en Picardie, ajoute M. Burguy. Voy. le rom. de la Manekine, 488. Cela ne veut pas dire que *fax* ou *faus* vienne de *falsus*, ainsi que l'a dit Roquefort. A ce compte d'où viendrait *sax*, pour sols (Nouv. rec. de fab., I, 298)? *Fax*, *faus*, sont synonymes de *fox*, *fols*.

« Il est vraisemblable, dit Raynouard, que le mot *fol* et ses dérivés ont été formés du lat. *fallere*. » Et il cite l'ancienne traduction du Psautier de Corbie : *Foleai* sicum oeille que perit. — *Erravi* sicut ovis quae perit. Ps. 118. De tes commandemenz ne *foliai*. — De mandatis tuis non *erravi*. Ibid. Le sens de *folier* a trompé ici Raynouard, qui ne s'est pas souvenu qu'*être égaré* pouvait également signifier être détourné de sa voie ou être fou. *Folier* n'est que le synonyme de ce mot, et rien n'indique ses rapports avec *fallere*.

Ce qui divise les savants, c'est la question de savoir si *fol* vient du latin *follis*, soufflet, ballon, ou du celtique *fol*.

M. Diez est d'avis que ce mot ne vient ni du grec φαῦλος, ni de l'allem. *faul*, ni du celtique *fol*. Le latin *follere* (Hieronym.), se gonfler de vent, et *follis*, soufflet, sont les origines auxquelles il rattache notre mot.

M. de Chevallet et M. A. de Courson s'arrêtent au celtique, et font remarquer avec Ducange les phrases suivantes : « At ille more gallico sanctum senem increpitans *follem*, ab eo quidem virga leviter percussus est. » Joh. diac., Vie de St-Grég., lib. IV. — « *Follem* me verbo rustico appellasti. » Willelm. abb. meten. epist. 3. *More gallico*, *verbo rustico*, indiquent à leurs yeux un mot de la langue vulgaire, et comme ils retrouvent ce mot dans le cornouaillais *fol*, dans l'armoricain *foll*, dans le gallois *ffoll* et même chez les Irlandais, ils en concluent que ce mot est bien évidemment celtique. On est obligé de reconnaître que tout cela est vraisemblable.

D'un autre côté, on ne peut nier qu'un ballon gonflé de vent, *follis*, ne donne bien l'idée d'une tête folle, et si l'on remarque un ancien verbe *follescere*, stultus vel vanus fio (vet. dict.); si de plus, on compare la forme lat. *follicare*, avec le prov. *follegar*, anc. cat. *folejar*, *follejar*, et l'it. *folleggiare*, peut-être sera-t-on amené à conclure que, malgré sa racine celtique, ce mot s'est retrempé dans le latin où il a trouvé des termes de comparaison. Cfr. Ducange, vis *Follis* et *Follus*; Diez, Lex. etym., p. 149; Rayn., Lex. rom., III, 348; de Chevallet, Élém. celt., p. 255; et A. de Courson, Orig. et inst. des peuples de la Gaule armoricaine, p. 416.

FEL, faux, traître, méchant, terrible, v. 417, 1865, 7322, 27640, 30442; FÉLON, même signif., v. 1285, 5093, 8536, 23491, 26607.

Il seront meurdréour et *fel* laron prouvés ..
Forte fu la bataille de l'enfant Hélyas
Et dou *fel* Mauquaré qui cuer ot satrenas. .
Voient devant le tref au roy maint sarrasin
Et maint *fel* morijen qui font mal que venin....
Car moult est *fels* li homs, je le dy et diray,
Qui pour dame qui soit elet à nul fol assay.....
Par le *fel* Labigant qui tous les a trahis.

Félon, *félonie*, sont restés français. Quant à *fel*, on ne le trouve plus que dans les patois; encore ce mot y a-t-il des acceptions fort diverses. Ainsi en rouchi, *fêle* signifie fort, robuste, roide, en parlant des choses; arrogant, peu endurant, en parlant des personnes. En Normandie, s'il a le sens de fort, courageux, dans l'arrondissement de Bayeux, il n'en est pas de même dans plusieurs localité de l'Orne, où il veut dire faible. D'une autre côté, le wallon y trouve l'équivalent de vigoureux, fort, vaillant, extrême en son genre. A Bruxelles enfin, un *fêle cadet* est un gaillard.

L'italien *fello* et son augment. *fellone*, le prov. et l'anc. franç. *fel*, ont, au contraire, la signification de cruel, méchant; et l'anc. esp. *felon*, *fellon*, a le même sens que notre *félon* moderne, traitre, qui manque à sa foi.

Peut-on dire que les mots *fel*, *félon*, ne signifient en vieux franç. que scélérat, cruel, ainsi que le marque M. Diez? Nous admettons que cela peut être vrai pour les exemples rapportés plus haut, et que même c'est la signification la plus ordinaire de ces mots; cependant il y a plus

d'un passage où un pareil sens est impossible. Dans le suivant, par exemple, lorsque Godefroid vient d'engager ses compagnons d'armes à se pardonner toutes leurs offenses, avant de marcher au combat, on lit :

> Quant ly baron oïrent Godefroit de Buillon,
> Là n'y ot chevalier qui n'euist cuer *félon*.
> Entre-baisiet se sont plus de mile baron.
>
> (God. de B., v. 8555-8557.)

Les chevaliers s'embrassent, il sont attendris, et cependant le trouvère nous dit qu'ils ont le cœur *félon* (!) Qu'a-t-il voulu dire? Ce mot aurait-il ici le sens du wallon, ardent, exalté? ou lui trouverions-nous par hasard cette signification de *faible*, que M. Duméril a mentionnée au mot *fêle* dans le patois normand? ou bien encore cœur *félon*, serait-il le synonyme de cœur *failli*, de la même manière que *failli* est le synonyme de *félon*, dans l'expression *traître failli?*

Dans les vers du Chastie-Musart qu'a cités M. de Chevallet, il nous semble qu'on doit voir un sens approchant du sens moderne :

> Feme a le cuer *felon*, chétis et orgueilleux,
> Cruel et desloial, *félon* et traîteux.
>
> (Ruteb., II, 486.)

Beaumarchais fait dire de même à son Figaro : Femme, femme, créature *faible et décevante!* et ces derniers mots ne sont peut-être que le *félon*, *chétis et traîteux*, du trouvère?

L'acception moderne du mot *félon*, acception qui se rencontre aussi dans le bas lat. *fello*, *felo*, nous détourne plus encore du sens ordinaire de notre mot. La trahison, le manque de foi, n'ont rien de commun en apparence avec la cruauté, l'air terrible et l'ardeur guerrière. Ainsi avoir le regard *félon*, c'est avoir le regard terrible; un estour *felon*, c'est un combat acharné; se montrer *félon* dans une bataille, c'est s'y montrer ardent et redoutable.

> Dex! quant crieront : Outrée!
> Sire, aidiés à pèlerin,
> Por qui sui espoentée,
> Car *félon* sont Sarrasin.
>
> (Leroux de Lincy, Chants hist., I, 105.)

Notre auteur ne donne même au subst. *félonnie* que cette acception toute spéciale. Mais, comme le dit M. Grandgagnage, *félon* indique en wallon un sentiment ou une qualité extrême. Or la cruauté, l'ardeur guerrière, sont aussi extrêmes que la trahison. Et puis, ne perdons pas de vue qu'être cruel, équivaut à être injuste, comme être félon ou traître, veut dire être inique. Dans les exemples qui vont suivre, il est impossible de trouver, soit le sens de cruel, soit celui de parjure ou de traître. Les douze pairs sont dans le palais de Hugues le fort, et s'amusent à faire des *gaberies* ou des gasconnades à qui mieux mieux. Guillaume d'Orange s'est vanté de prendre une énorme boule d'une seule main et de la lancer contre le palais, dont il abattra le mur. Aussitôt l'écuyer du roi Hugues s'écrie que la chose lui paraît incroyable, et il ajoute :

> Trestut sait *fel* li reis, si asaier ne vus fait.
>
> (Trav. of Charl., p. 21.)

« Que le roi soit considéré comme *fel*, s'il ne vous en fait faire l'épreuve. »

Ailleurs Olivier a fait une gaberie encore plus forte à propos de la fille du roi Hugues, et celui-ci de dire :

> *Fel* seie en tutes curs si jo li n'el délivre.
>
> (Trav. of Charl., p. 29.)

« Que je sois *fel* dans toutes les cours si je ne lui livre ma fille. »

On voit qu'il ne peut être question de parjure, ni de trahison dans ces deux exemples, et cependant M. Michel a proposé dans son gloss. de traduire *fel* par *félon*. L'idée nous semble beaucoup plus adoucie, à moins qu'il ne s'agisse d'une comparaison et que l'on ne doive lire : que le roi soit regardé comme un *félon*; je veux bien passer pour un *félon*. Mais tout cela est bien douteux, et nous lirions volontiers *fol* au lieu de *fel*.

De ces observations diverses, il résulte que l'étymologie de *fel*, *félon* a dû être fort contestée. Ducange a proposé le sax. *fœlen*, *felen*, tout malfaiteur digne de mort, et le tudesque *fœlen*, delinquere, errare, cadere. Il ajoute pourtant que d'autres y ont vu le grec φηλεῖν, decipere, illudere; d'autres aussi, le latin *fel*, fiel, comme si *félon* équivalait à *felleo animo*, d'un cœur plein de fiel. Borel a émis cette dernière opinion.

M. Grandgagnage s'est arrêté à l'angl. sax. *fell*, bas écoss. *fell*, holl. *fel*, anc. fris. *fal*, c'est-à-dire féroce, violent, cruel, rude; M. de Chevallet au tudesque *fel*, en citant le holl., l'angl. et l'angl. saxon; M. Duméril enfin, à l'island. *fella*, tuer, renverser; mais en faisant observer que dans le sens de faible, *fêle* pourrait venir de l'island. *feill*, vice, défaut.

M. Diez, passant sur l'étymologie lat. *fel*, et même sur l'angl. sax. *fell*, propose à son tour le verbe anc. h. allem. *fillan*, qui peut faire supposer un subst. *fillo*, flagellateur, bourreau, dont le cas oblique serait *fillun*, *fillon*; et il fait de plus remarquer le verbe *filantar*, *feilantar*, mettre en colère, irriter, du dialecte de Coire. Voy. Lex. etym., p. 141. On voit que rien de tout cela n'est bien satisfaisant.

M. Liebrecht nous fait observer que le *diable* dans le moyen haut allem. est appelé *vâlant*, mot qui est évidemment un participe, et dont l'étymol. est cependant très-douteuse. Voy. Grimm, Deutsche Myth., IIe édit., p. 943 et suiv. Ce mot, dit-il, se rattache peut-être au *fel* franç.

FELÉUSSEMENT, avec fureur, v. 11584.

> Lors se sont aprociet moult *feléussement*.

Roquefort donne le mot *félenessement*, qui est la forme régulière de cet adverbe. Notre mot est une erreur du copiste.

Fellement, avec colère, v. 4302, 20979.

Moult les a *fellement* véus et regardés.....
Ly Sarrasin y sont acouru *fellement*.

Cet adverbe qui est formé de l'adj. *fel*, ne se trouve pas dans Roquefort. Charles d'Orléans l'a employé comme notre auteur dans les vers suivants :

N'a pas longtemps qu'alay parler
A mon cueur tout secrètement,
Et luy conseillay de s'oster
Hors de l'amoureux pensement.
Mais il me dist bien *fellement* :
Ne m'en parlés plus, je vous prie.
J'aimeray toujours, se m'aist Dieux.
Car j'ay la plus belle choisie :
Ainsy m'ont raporté mes yeulx.
(P. 20, édit. Champollion.)

Fellons (?) Gilles de Chin, v. 3436.

Ceval i sont dusc'as *fellons*
El sanc des Turs et des cevaus.

M. de Reiffenberg a proposé de traduire ce mot par cuisses, sans donner de motif à l'appui de cette hypothèse. Au lieu de *fellons*, M. Renier Chalon a trouvé dans le Gilles de Chin en prose le mot *frelons* : « La mortalité y fut si grande que les chevaulx estoient ou sang jusque aux *frelons*. » (P. 116.) Cette différence dans les deux textes ne permet pas d'asseoir une conjecture.

Félon, voy. fel.

Félonnie, ardeur, force, emportement, v. 1855, 4233, 5107, 10620, 11052.

Ly enfes y féry par sy grant *félonnie*.....
Cornumarant regarde par grande *félonnie*.....
Oncques ne fu cevaus de telle *félonnie*.

Nous ne pouvons que renvoyer au mot *fel*, tout en faisant remarquer ici que notre expression moderne *félonnie* n'a rien de commun avec celle-ci. Il n'en est pas de même dans le Gilles de Chin, v. 4969.

Feniestres, fenêtres, v. 9365, 16291, 16305, 20582, 20776, 25539, 25554, 26524.

Lorsque pour la première fois notre auteur dit que les Taffurs avaient devant eux des *fenêtres* pour se garantir des traits, l'expression semble étrange :

Mais des *feniestres* ont ly aucun pardevant,
En quoy ly Taffur vont les quariaus recevant.

Et M. de Reiffenberg a cru devoir faire remarquer que l'on parle plus bas des portes et des volets que les Taffurs avaient apportés d'Antioche. Cependant ces portes, ces fenêtres, continuent de jouer un grand rôle dans le roman, et ce ne sont plus celles d'Antioche, mais bien celles de Rames qui sont citées.

En la ville de Rames avoient une fois
Pris *feniestres* et huis tout partout les manois....

On dirait que ces boucliers improvisés, dont notre auteur ne fait faire usage qu'aux Taffurs, étaient pourtant regardés comme fort utiles par d'autres. Ainsi dans le rom. de Bertr. du Guesc., les planches, les *fenestres*, les huis, sont également employés (II, 269), et nous les trouvons à plusieurs reprises :

Là véissez monter celle gent baceles
Et porter sur leur chief grans huis, qui sont bendes,
Fenestres et escus qui estoient nervez,
Pour la doubte des pierres qui giètent à tous lez (I, 113).
Lors corurent aux armes ses hommes et sa gent.
Les huis et les *fenestres* et eschieles bien cent
Prinrent en Pierregort partout communément,
Et s'en vont à l'assaut sans nul arrestement (II, 140-141).
Mainte eschièle fu là contre le mont drécie
Chascun ot une targe ou *fenestre* chargie
Pour le trait, pour le giet : li ung brait, l'autre crie (II, 142).

Or ces exemples ne sont pas les seuls. Edmond de Dynter raconte dans sa chronique un événement de sa vie dans la guerre du duc Antoine au pays de Luxembourg. Il s'agit du siége d'une forteresse, et nous voyons que de Dynter lui-même, devenu soldat par occasion, se sert d'une *fenêtre* en guise de bouclier pour monter à l'assaut. « Est verum quod memoratus Heinricus et Theodericus de Valkenhuse, in reconducendo dictum magistrum Emundum de Arlinio ad Durby, in itinere, cum auxilio opidanorum de Bastenaken, manu armata assaltando ceperunt castrum de Rolley... Et quia ipse Emondus pro tunc erat inermis, in aggressu quandam *fenestram* extractam ex grandja, illam, pro sui corporis tuitione contra sagittas, cum equi sui capistro ad collum suum suspendit. » Lib. VI, cap. cvii. Ce n'étaient donc pas seulement les Taffurs qui *targoient leurs musiaus de feniestres* (v. 25554). Ces exemples prouvent qu'on se battait sans trop de cérémonie, et nous rappellent du reste que ce même Antoine, duc de Brabant, lorsqu'il vint précipitamment retrouver l'armée du roi de France qui se battait à Azincourt, ne prit pas le temps de se couvrir d'une cotte d'armes décorée de ses armoiries. « Et pro tunica armorum accepit signum dictum *blasoen* unius trompettae, quod, in medio foramine facto, induit pro tunica, et pro vexillo accepto alterius trompetae signo et ad lanceam ligato, sic intravit bellum. » Dynt. chron., lib. VI, cap. cxxvii.

Notons bien pourtant que lorsqu'il est question des *fenêtres* par-dessus lesquelles Godefroid de Bouillon regarde Florie avant le tournoi, ce mot n'est pas employé de la même façon. Il est question alors des fenêtres de l'estrade sur laquelle Florie est assise avec les autres dames :

Ses dames sont lassus as *feniestres* devant
Qui voient la noblaice c'on y va démenant (v. 14995).
Godefroy de Buillon à lui s'aventura,
Par-dessus les *feniestres* Florie regarda (v. 15148).

C'est ainsi que dans Mouskés le mot *fenestré* veut dire

que le fils de Charles fut placé sur une estrade ou même sur un balcon, pour être vu du peuple. Voy. v. 12477.

Faire feniestre se rapporte à un usage de la chevalerie, c'est le synonyme de *faire monstre*. Ducange explique, v° *Fenestragium*, de quelle façon les chevaliers qui voulaient jouter dans un tournoi étaient tenus d'exposer leurs heaumes et leurs écus à certaines fenêtres, la veille de la fête. Nous voyons une représentation de cette coutume dans le fac-simile du manuscrit des sires de Gavres, où se trouvent une vignette à ce sujet et un chapitre intitulé : Comment les héraulx viendrent voir ceulx quy avoyent fait *fenestre* de leurs armes, healmes et timbres (sign. t. j.). Ducange a aussi fait mention de cette coutume dans ses Dissertations sur Joinville, p. 34.

Fenir, finir, v. 30355, 33573.

> Vous véez clèrement que vous iestes *fenis*....
> Mais de tant je vous prie que ne faciés *fenir*
> Mon frère.

Fenir a ici le sens de mourir. La langue provençale s'en est servie de même dans cette acception. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 329. Prov. *fenir;* esp. mod. et port. *fenecer*. Le patois rouchi a gardé la vieille forme *fenir*. Voy. la Gram. de M. Burguy, I, 339. Ce savant dit que *finir* ne commença à paraître que dans les premières années du xive siècle. Voy. *Finer*.

Féour. Voy. préour.

Férant, gris de fer, v. 3194. Voy. auferant.

> Qui fu fieux Corbadas le viel et le *férant*.

Dans cet exemple *férant* a tout à fait le sens qui convient à son étymologie *ferrum;* mais il faudrait l'écrire *ferrant* ou *ferran*, comme en provençal.

> Car enans seretz velhs e canutz e *ferrans*.
> (Chron. des Alb., p. 186.)

Dans le Bauduin de Sebourc l'orthographe est plus exacte :

> Et s'on vo frère mort qui li poil ot *ferrant* (I, 367).

Nous avons vu que l'on avait fini par confondre *ferrant* et *auferant*. Voy. ce dernier mot. Voici un exemple où la rime a fait changer *férant* en *feréour*, tout en lui laissant la signification d'*auferant*. Il s'agit en effet d'un *bai feréour*, et l'on ne peut supposer que ce soit un bai gris de fer.

> Clarvus ist de son tré sour le bai *feréour*,
> (Vœux du Paon, MS., f° 12 v°.)

Férant, cruel, v. 10360.

> Lucquabiaus qui le cuer ot *férant*

Du lat. *fera*, bête sauvage, les provençaux avaient fait le susbt. *feram*, même signification. La langue d'oïl nous montre dans notre exemple une forme de l'adjectif; mais cette forme est peu logique, et on peut n'y voir qu'une variation de *férain*, lat. *ferinus*.

> Ains alevoit fils à vilains
> Félons et cruels et *ferains*.
> (Part. de Bl., I, 15.)

Féréis, coups portés, choc, bataille, Gilles de Chin, v. 994.

> Sor le conte ot grant *féréis*.

Ce mot est formé de la même manière que *capléis*, *poignéis*. Moy. lat. *feritum*. « Estoit le *féréis* de maces et d'espées. » Joinville.

Férir, frapper, passim. — Féru, part. passé, v. 8178.

Nous avons fait remarquer la synonymie de *se férir* et de *s'embatre*. Voy. ce dernier mot.

> Ly clerf *se féry* ens pour sa sauvacion.
> (Chev. au Cyg., v. 63.)

On disait de même *se referir* :

> Lors s'entoise le branc, le cheval a hurté,
> Et *se reffiert* ès grieus.
> (Vœux du Paon, MS., f° 146 v°.)

M. Burguy cite le passage suivant de Gérard de Viane, où cette acception n'est pas douteuse, mais il ne la constate point (Gram., I, 337) :

> Où Olivier? aveiz le vos vancu?
> Nenil voir, sire, Rollan ait respondu,
> Ke Damedeus ne l'ait pais consentu ;
> Par un sien angle le m'ait bien desfandu,
> Car une nue antre nos *se féru* (v. 3167-3171).

Nous devons faire cependant remarquer ici que *se férir* répond assez bien dans ce sens au latin *se ferre*. Sa conjugaison oblige toutefois à le rattacher à *ferire*.

Du verbe *férir*, le participe *férant* a produit une espèce d'adverbe dans la locution *tout férant*, c'est-à-dire aussitôt, au plus vite :

> Que jusques Alixandre est *tout férant* venu.
> (Vœux du Paon, MS., f° 148 v°.)

Férant équivaut ici à *férant des esperons*, comme dans Joinville : « Il vindrent *férant* des esperons vers nous. » P. 34. M. Genin a fait remarquer dans son livre sur les Variations du langage français, p. 310, que l'on disait aussi *tout batant :* « Il enveiad ses message *tut batant* après Abner (liv. des Rois, p. 132). » Ajoutons à cela que l'expression *friant-battant*, et même *franc-battant*, dont on fait usage en Hainaut et dans le département du Nord, n'a pas d'autre origine. Il faut la réduire à *férant-battant*, comme dans ces vers d'une complainte de Molinet :

L'an mil cinq cens ce duc de bonne apprise....
Entra en Frise et fut par son emprise
La place prise où estoit son enfant,
Férant, batant, abbatant, combattant.

Tout cela fera sans doute abandonner à M. Escallier ses conjectures sur *frient-battant*. Remarques sur le patois, p. 74-75. Quant à la phrase populaire : « Un habit *tout battant* neuf, » phrase mentionnée par l'Académie, il est facile de voir son rapport avec la locution ancienne.

FERMETÉ, forteresse, v. 7228.

Robais la *fermeté*.

C'est ici le mot formé régulièrement du latin *firmitas*, mot dont on a fait par syncope *ferté*, ainsi que nous l'avons vu, v° *Enferté*. Il y avait jadis à Liége un impôt de la *fermeté*, c'est-à-dire un impôt dont le produit était consacré à l'entretien des remparts et des portes de la cité.

L'éditeur du Bauduin de Sebourc, par une faute d'impression très-excusable, a fait de *fermeté*, *féraieté :*

Par mauvais hoirs déchiéent maisons et *feraieté* (I, 76).

Dans la mort de Garin, p. 242 : Faites *fermeir* le chastel de Belin, veut dire faites-le fortifier. C'est le lat. *firmare*, que nous avons aussi retrouvé dans le mot *deffremer*, démanteler.

FERVESTI. Voy. FIERVESTI.

FÉS, fait, action, v. 6160.

Seignour, dist Garsciens, chus *fés* est meschéans.

Nous avons rendu à ce mot son orthographe régulière. Mais à l'époque où l'on écrivait *fère* pour *faire*, *fait* devait nécessairement se changer en *feit* et même en *fet*. Nous remarquerons que le catalan a écrit de même *fet* et le port. *feito*. La substitution de l'*e* à l'*a* se montre de même dans l'anc. esp. *fecho* et le mod. *hecho*. Dans notre vers *fès* parait indiquer le nominatif ou sujet. Cependant il est bon de noter que dans le Partonopeus de Bl. on lit *tot à fès* pour tout à fait (II, 109).

Partonopeus r'a lui féru
D'une fort lance *tot à fès*.

FEUR (A). Voy. FAIT (A).

FEURRE, fourrage, paille, v. 31379.

En *feurre* les ay fait à ce matin aler.

Le *feurre* désigne encore aujourd'hui la paille de toute sorte de blé (Académie). On écrivait autrefois *foare* et *foirre*. Aller en *feurre* signifie dans la langue d'oïl aller faire du butin, et proprement fourrager. Roquefort s'est trompé bien étrangement lorsqu'il a traduit *en fuerre* par : En troupe, tous à la fois, ensemble, dans cette phrase de Villehardouin : « S'en vindrent devant Phinepople *en feurre* pour les fourriers garder. »

Si que mains point d'*aler en fuerre*
Li rendi la conté d'Auçuerre.
(Mouskés, v. 29294.)

En fuere en est *alés* li dux Aubris.
(Gar. le Loh., I, 272.)

On disait proverbialement : Faire à Dieu gerbe de *feurre*, pour dire payer la dime avec une gerbe de paille au lieu d'une gerbe de blé. Rabelais, I, XI. Il y avait pourtant des gens qui disaient abusivement : Faire à Dieu *barbe de feurre*, ce que H. Estienne a fortement blâmé. Précell. du lang. franç., p. 263. Voy. aussi Ét. Pasquier, Rech., III, 44. Vers l'an 1300, une rue de Paris s'appelait la *rue au feurre*; sous François Ier, on la nomma la rue *du feurre*, et puis enfin la rue du *fouare*. C'était en 1260 la rue des écoliers, et en 1264, la rue des écoles, à cause des écoles des quatre nations qui s'y trouvaient. Dans cette rue, le fameux théologien du XIIIe siècle, Siger de Gulleghem, que M. Kervyn a mieux fait connaitre, expliquait par ses syllogismes les vérités les plus rares, ainsi que Dante nous l'apprend :

Essa è la luce eterna di Sigieri
Che leggendo *nel vico degli strami*
Sillogizò invidiosi veri.
(Dante, Parad., X, 46.)

Voy. Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique, XX, 252. On s'accorde à reconnaitre que cette rue *du feurre*, il vico *degli strami*, avait été ainsi nommée à cause de la paille que les écoliers y apportaient pour remplacer les bancs dans les écoles.

En wallon *foûr* signifie foin ; il en est de même pour le rouchi *feurre*. En picard le *feurre* est la paille d'avoine ou d'orge ; en normand, c'est la paille et en général le fourrage.

L'anc. franç. *feurre* ou *fuerre* a des significations diverses, entre autres celle de gaine, fourreau, et celle de fourrage, paille, aliments. Cette homonymie se trouve aussi dans l'allem. *futter* et dans le flamand *voeder*. Si l'on remonte plus haut, on la reconnait également dans le gothique *fodr*, dans l'anc. h. allem. *fôtar*, *foatar*, fourreau, fourrure, etc., et dans l'anc. nordique ou l'island. *fôdr*, anc. h. allem. *fuotar*, fourrage, aliments. D'où il résulte que M. Diez, sans tenir compte des acceptions diverses de l'ital. *fodero*, de l'esp. et du port. *forro*, de l'anc. franç. *fuerre* et du franç. mod. *feurre*, n'admet qu'une seule étymologie, le gothique *fodr*. M. Diefenbach n'a pas été du même avis, et pour lui notre *feurre*, fourrage, distinct de *feurre*, fourreau, dérive du goth. *fodjan*, nourrir, élever, comme l'anc. h. allem. *fuotar*, l'angl. sax. *fôhder*, *foddor*, l'angl. *fodder*, etc., etc. Voy. Goth., I, 410. C'est aussi l'opinion de M. de Chevallet, qui établit aussi deux dérivations, et même trois, attendu qu'il traite à part les mots *fourrer* et *fourrure*. Voy. Élém. germ., p. 468, 469 et 474.

Mais n'oublions pas que si le wallon *foûr* signifie foin, cette langue a de plus le subst. *fôre*, qui veut dire pâture des bestiaux. M. Grandgagnage tire ce mot de l'anc. h.

allem. *fuora*, moy. h. allem. *vuore*. Dictionnaire, I, 214.

L'homonymie que l'on a remarqué dans les idiomes cités plus haut, n'existe point pour la basse latinité. Le mot *fodrum*, usité déjà en 796, s'y rapporte exclusivement aux provisions des armées, aux fourrages, etc. Il constituait aussi un droit féodal, le droit de *feurre*, de *forre*, ou de *feurrel*, qui consistait à lever une ou plusieurs fois par an des provisions de paille ou de fourrage. En Flandre on nommait ce droit *fodermalt* (charte de Robert le Frison, 1085), et en Angleterre *foddercorn* (charte de 1281, dans le Monast. angl., I, 297). Le droit féodal avait aussi un proverbe qui disait : Un seigneur de paille, *feurre* ou beurre, vainc et mange un vassal d'acier. Ant. Loysel, liv. IV, tit. III, 653.

FEUTRE, voy. FAUTRE, v. 15169.

Il a repris sa lance, sur *feutre* le posa.

Ce vers prouve d'une manière incontestable la synonymie de *fautre* et de *feutre*.

FIANCIET, fiancé, v. 30072.

Pour tant que je cuidoie en moie entenscion
Que la suer Corbarant, qui Florie a à non,
Ne fust pas assenée ne *fianciet* baron.

Fiancier est la forme picarde de notre moderne *fiancer*. Le prov. *fiansar*, promettre, garantir, qui vient du subst. *fiansa*, *fizansa* (lat. *fidentia*), parait avoir donné naissance à notre verbe. Ital. *fidanzare*. Dans le Gilles de Chin *fianchier* prison, signifie donner sa parole comme prisonnier (v. 4737).

FIANT (A), corrigez *afiant*, et voy. AFIER.

Par itel convenent que m'irés *afiant* (v. 14542).

FIE, foie, v. 8981, 23274.

Et le navra ou corps entre pommon et *fie*....
Qu'il pourfendent ung Turc cuer et poumon et *fie*.

En Hainaut *fie* (Delmotte, dict. MS.). De même dans Guill. Briton : EPAR, *fies*. Le gloss. imprimé de Lille écrit *foye*. Ce mot vient du moy. lat. *ficatum*, qui a voulu dire d'abord engraissé avec des figues, en parlant des foies d'oies :

Pinguibus et ficis pastum jecur anseris albi.
(Hor. sat., liv. II, VIII, 88.)

et qui ensuite a désigné le foie d'une manière générale. Un gloss. grec-lat. traduit de même *ficatum* par συκωτόν, que le grec mod. écrit σικότι (Ducange).

Ficatum doit avoir été usité de bonne heure, car dans les gloses de Cassel on lit déjà *figido*. Comparez les dialectes modernes, sard. *figáu*, vénit. *figà*, valaq. *ficát*, avec l'ital. *fegato*, l'esp. *higado*, le port. *figado*, le prov. et le cat. *fetge*. La forme *fie* que nous trouvons dans notre roman a donc plus de rapport de prononciation que le mod. *foie* avec la plupart des dérivés connus. Mais on sait combien est commun le changement de l'*i* et de l'*e* en *oi*. Voy. Diez, Lex. etym., v° *Fegato*, p. 140.

FIE, fois, v. 3147, 8990.

Et n'avoit que XV ans d'éage à cele *fie*....
Mais XX mile payen, banière desploïe,
Coururent sus Robiert trestout à une *fie*.

Mouskés emploie aussi cette forme : à ceste *fie*, à cele *fie*. Dom Carpentier, v° *Hapiola*, écrit une *fié*, avec l'accent ; et Raynouard se conforme à cette orthographe, sans doute parce qu'elle se rapproche plus du prov. *fets* ou *vets*, lat. *vices*. Quant au mot *fie*, nos exemples prouvent que la rime n'exige pas l'accent, et la mesure ne le demande pas davantage dans les vers cités par Raynouard :

Por mile *fies* d'or son pois
Ne lairoit-ele autrui joïr....
Au mains III *fies* ou trois.
(Rom. du comte de Poitiers, v. 58 et 315.)

Il en est de même dans le Bert. du Guesclin :

Car force past le pré, on le dit à le *fie* (II, 221).

A Namur on prononce encore *fie* pour fois ; mais la forme la plus générale en wallon est *fèie*. Il est impossible de méconnaître dans ces mots l'ital. *fia*, *fiata*, même signification, synonyme de *via*, dans l'adverbe *tutta via*, toutefois, vieux franç. *toutes voies*, Dauphin. *veï* ; et cela nous explique aussi la forme *foïe*, *foye*, sur laquelle on a pu à volonté mettre ou ne pas mettre un accent :

Mais la pucelle estoit courtoise et enseignie
Si s'en sot bien couvrir, comme à celle *foye*.
(Vœux du Paon, MS., f° 37 r°.)

Un seul jor ne li saluast
Que s'ymage ne saluast
Par cent et cinquante *foïes*
A jointes mains, jambes ploïes.
(Gautier de Coinsy, MS., n° 10747, f° 63 r°.)

Ducange, d'après un vieux gloss. lat. franç., a écrit *foiée* : VICISSITUDINARIUS, qui fait *foiées* d'autrui ; VICISSIM, par *foyes*, entrechangement ; VICISSITUDO, exercitation de *foyées* d'autrui, alternatio. M. Duméril et M. Tarbé l'ont écrit de même avec l'accent :

Puis me jurra vint *foiées* o dis
Qué il no sot né il ne l'consenti.
(Mort de Garin, p. 34.)

Ne me tenistes por vil,
Quant je le gué vos contredis
Trois *foiées*, et si vos dis
Au plus haut que je poi crier.
(Chev. de la Char., p. 26.)

M. Diez donne également les formes *fiée*, *foiée*, et il y voit une contraction de l'anc. franç. *fiede* (liv. des Rois, p. 11), qui dérive directement de l'ital. *fiata*. Mais il tire au contraire le mot *fois* de l'ital. *vece*, anc. prov. *vets*, nouv. prov. *fes*, lat. *vice*.

M. Burguy, de son côté, pense que les formes anciennes *fie*, *fiee*, *fieie*, *feiee*, *feie*, et *veie*, *voie*, *foie*, *fois*, dérivent toutes du lat. *via*, voie, dont le *v* s'est changé en *f*; il ne cite point de forme avec l'accent.

On sait que la langue d'oïl employait à volonté, dans certains cas, la terminaison en *ie* et la terminaison en *ié*. Ainsi dans nos exemples *foïe* rime avec *ploïe* et avec *enseignie*. Or ces derniers mots sont des participes passés de la première conjugaison, qui équivalent à *ployé*, *enseignié*, formes non moins connues dans la langue d'oïl. Le participe en *ie* s'est conservé dans nos patois.

M. de Chevallet, sans faire de distinction entre les différentes formes, leur donne à toutes la même origine, le lat. *vices*, ce qui ne l'empêche pas d'écrire aussi *fiée*. Élém. lat., p. 207.

Nous croyons, nous, comme M. Burguy, que *fie*, tout aussi bien que notre mot *fois*, vient du lat. *via*, chemin, fortifié en *fia*. Una *via*, une fois, lit-on dans les Poet. d. pr. sec., I, 491. M. Diez y trouve une analogie parfaite avec le nord. *gang*, et le néerland. *reis*. Kiliaen donne en effet à *reyse* cette même acception : D'eerste *reyse*, la première fois. Ajoutons-y qu'en patois, encore une *tournée* veut dire de même encore une fois ou encore un tour. Mais peut-être est-ce plutôt là l'ital. *volta*. Quant à *viage*, dont on se sert dans plusieurs provinces de France, il équivaut à *reis*, *reyse*. Noëls de La Monnoye. Voy. Diez, Lex. etym., p. 371 ; Burguy, Gram. de la langue d'oïl, II, 292 ; Grandgagnage, Dict. de la lang. wall., I, 203.

Les *végades* de Rabelais, empruntées au prov. *vegada*, viennent au contraire de *vets*, lat. *vices*, ainsi que le disent Raynouard et M. Diez.

FIENS, fumier, v. 6935, 17075.

> C'uns pourchiaus sur le *fiens* mourdry et estranla....
> Contre le fort englen se vont fort garnissant
> De cloies et de *fiens* et de maint cuier devant.

Ce mot est resté dans le picard, dans le berrichon et dans le rouchi. A Lille, il y a même encore une *rue à fiens*. Le normand dit *fian*. Son origine est le latin *fimus*, que Guil. Briton, le gloss. MS. de Lille et Robert Estienne, Dict. de 1536, traduisent en effet par *fiens* ou *fien*. Le prov. en avait fait *fem*, *femp*, le cat. *fems*, l'esp. *fimo*, l'ital. *fime*, *fimo*. Rayn., Lex rom., III, 301.

Notre mot *fiente* en est un dérivé; aussi M. Diez le tire-t-il de *fimetum*. Voy. Ducange, Gloss. et suppl., v° *Fiens*.

Comment Fallot a-t-il pu prétendre que *fiente* était le même mot que *viande* ? est-ce parce qu'il a plu à Rabelais de dire, en jouant sur les mots, *viander* pour *fienter* ?

> Dieu donne la *viande* aux petits passereaux.
> (Nérée, Triomphe de la ligue, act. II, sc. 1.)

On prononce *fié* en Hainaut, suivant M. Delmotte (dict. MS.) : c'est par la même raison qu'on y dit aussi *nié* pour *nient*. La langue d'oïl écrit *fiens* et *fient*. « Trois corbellonées de *fient* de coulons. » Lettres de grâce de 1400.

> Le *fiens* ont respandu, le champ vont ordenant.
> (Bert. du Gues., I, 86 et 131.)

FIER (SE), se défier, v. 22412.

> Par devant Godefroit ly Taffur s'arïestèrent :
> Marbrun et Lucquabiel forment d'iaus *se fièrent* ;
> Mais au roy Godefroit loyaument s'afièrent.

Se fier de quelqu'un est une expression peu commune. Si ce n'est pas une erreur du copiste, elle doit être le synonyme de *se défier*. Le provençal *fiar*, *fizar*, n'a point cette signification détournée.

L'acception ordinaire de *se fier* était avoir confiance, absolument comme aujourd'hui, témoin les vers fameux du roi François Ier :

> Souvent femme varie :
> Bien fol est qui s'y *fie*.

Moniot, dans le dit de la Fortune, avait déjà traité cette déesse inconstante comme une véritable femme qu'elle est :

> Ne porquant n'a Fortune ne cors, ne cuer, ne fie,
> Je li donrai un non bien droit à ceste fie :
> Si le nommera-l'en de par moi *Fols-s'y-fie*.
> (Édit. de Rutebeuf, II, 436.)

Ce surnom de *fols s'y fie* subit une certaine transformation dans le Baud. de Seb., I, 141, lorsqu'Éliénor refuse de donner sa main au roi Brighedans :

> Sire, dist la pucelle, nom aves *Fox-i-fiée*;
> Venus estes trop tart, li heure est jà passée.

L'éditeur en imprimant *foxibée*, ne parait pas avoir vu l'intention de l'auteur.

FIÉRÉ, de fer, de couleur de fer, ou dur comme le fer, v. 12386, 16087, 24702, 33291.

Outre les voies et les chemins *fiérés*, dont nous avons parlé, v° *Chemin*, nous trouvons aussi des portes *fiérées*. S'agit-il alors de portes garnies de lames de fer, ou bien est-ce une désignation commune à certains défilés chez les Turcs et chez les Arabes ? Ainsi l'on connait la Porte de fer des Balkans, près de Selimnia, et les fameuses Portes de fer illustrées par les soldats français en Algérie.

Une autre difficulté se présente pour le *pont de fier* près d'Antioche, attendu que les chroniques latines l'appellent *pons ferreus* et qu'il se nomme encore aujourd'hui de même (Dschibr haddid), dit M. Paulin Paris. Ch. d'Ant., I, 191. Or ce pont de *fier* (v. 9785) est aussi appelé pont de *fierne* (v. 6288), comme dans la Chans. d'Antioche; et M. P. Paris semble prendre *fierne* pour le synonyme de *fiéré*. Voir son gloss. Mais dans notre roman le pont de *Fierne* est plutôt un

pont sur un fleuve nommé le *Fierne*, et la preuve en est dans le v. 6265 :

Desus l'iaue don *Ferne* a le sien très asis.

Notre auteur n'est pourtant pas assez bon géographe pour être cru sur parole : nous n'en devions pas moins signaler le fait.

Il convient d'ajouter ici, à propos des chemins *fiérés*, que l'adjectif était quelquefois employé sans le substantif. Ainsi :

La jent Huon chevalchent la *ferrée*.
(Mort de Garin, p. 52.)

Fiérer, mettre aux fers, enchaîner, v. 19338.

Et s'alés en la tour vos prisons *fiérer*.

Prov. *ferrar*. *Fier*, *fiérer*, est encore la prononciation usitée en rouchi.

Fierge, voy. **Eschiés**.

Fiérour, **firour**, fierté, v. 15564, 25644.

Contre roy Lucquabiel qui tant ot de *firour*....
Puis féry Corbadas où tant ot de *fiérour*.

De même on a dit *fire* pour *fier*, et *firement* pour *fièrement*.

Et s'avoit bielle chière et *fire* com sengler (v. 988).
Et ses compains se va moult *firement* portant (v. 4906).

Le prov. *fer*, *feror*, du lat. *ferus*, *ferox*, est l'origine de *fier*, *fiérour*, et c'est une contràction toute dialectale qui a produit ensuite *fire* et *firour*.

Fierviestir, armer, couvrir de fer, v. 7960, 20809, 23125, 25288, 31189, 32416, 33555.

Chevaucheoit richement armés et *fiers viestis*....
Et qu'il se voist tantost *fierviestir* et armer....
Campion liveroy armé et *fierviesty*.

Ce mot désigne l'armure complète de l'homme couvert de fer : « Trois compaignons armez et *fervestuz* de harnois et d'espées. » Lettres de 1418. Dom Carpentier, v° *Ferrebrachia*. M. P. Paris dit avec raison que c'est un mot composé, excellent et autrefois nécessaire. Garin le Loh., I, 36.

Leurs gens amainnent armés et *fervestis*.
(Aub. le Bourg., p. 25.)

Et Gascelin se r'est bien *fervestis*.
(Ibid.)

Et furent bien XL armet et *fervesti*.
(Baud. de Seb., I, 46.)

On disait quelquefois *ferarmé* au lieu de *fervesti* :

Dont corurent aus armes, si se sont *ferarmé*.
(Chans. d'Ant., I, 169.)

Fiestier, fêter, v. 2030, 2910.

Elyas ont baisslet, cascuns le *fiestia*....
Contre lui sont alé pour li à *fiestyer*.

Dans ce dernier vers M. de Reiffenberg a imprimé *afiestyer* en un seul mot. Voy. notre mot *A*. *Fiestier* s'est changé en *festoyer*, et l'on doit y reconnaitre le prov., le cat., l'esp. et le port. *festejar*, ainsi que l'ital. *festeggiare*. Lat. *festum*.

Fieux, fils, v. 1207, 1860, 2151, 26323.

Quatre *fieux* et la fille se prirent à changier....
Ses *fieux* de sa femme espousée.

La langue d'oc et celle d'oïl ont dit d'abord *fil*, *fis*. Mais, dit Fallot, le dialecte picard fit bientot subir un fléchissement à la lettre *l* et il écrivit *fius*, *fiuls*, *fieux*, et même *fiex*, *fix*. Aujourd'hui encore toute la contrée du nord de la France, où s'est conservé le pic., prononce *fieu* ou *fiu*. MM. Éloy Johanneau, Corblet et Hécart croient qu'il en est de même en Normandie, mais M. Duméril ne semble pas l'avoir constaté. Nous sommes disposé à croire que ces mots viennent, non pas de *filius*, mais de son diminutif *filiolus* ; attendu que la lettre *l* reparait dans la forme *fiuls*, ainsi que dans *fieulx*, tel que l'écrit Rabelais : « Par ma foy, nos *fieulx*, j'aimeroys mieulx veoir ung bon et gras oizon en broche. » Pantagr., IV, XI. D'un autre côté le wallon *fiou*, fém. *fioule*, a le sens de filleul, ce qui vient appuyer notre conjecture. Dans le Loup, la mère et l'enfant, La Fontaine a cité le mot *fieu* d'après un dicton picard.

Fiévé, possesseur de fief, v. 5895.

Pour dire ses enfans et à tous ses *fiévés*
Que demain au matin se fust cascuns armés.

C'est encore aujourd'hui un mot très-commun comme nom propre de famille. Il dérive du bas lat. *fevatus* : « Si aliquis suorum *fevatorum* de fevo ipsius centum solidatas, vel tantum ut suum hominatum non perderet, donare voluisset, concessit. » Chron. Andrense, p. 425. Le provençal avait aussi le verbe *affeuar*, donner en fief, qui était formé du subst. *feu*, fief, prov. et anc. cat. Raynouard a pensé que *fief* venait du lat. *fides* ; mais on est généralement d'accord pour donner à ce mot une origine germanique, en le rattachant à l'anc. h. allem. *fihu*, *fehu*, troupeaux, goth. *faihu*, richesses, angl. sax. *fädering-feoh*, bien patrimonial. Le *d* du moy. lat. *feudum*, *feodum*, n'est qu'une lettre euphonique. Voy. Diez, Lex. etym., p. 146 ; Diefenbach, Goth., I, 350. Fallot donne *fieffirs*, teneurs de fiefs, d'où notre adj. *fieffé*.

Fiex, **Fix**, fils, Gilles de Chin, v. 115, 162. Voy. *Fieux*.

Filer, couler, ruisseler, v. 32806.

Ly sans ly va *filant*.

L'auteur du Bertr. du Guesclin se sert fréquemment de ce mot dans la même acception. Voy. I, 95, 169, et II, 59. Il en est de même de celui du Baud. de Sebourc, qui écrit *filier* :

Li sans li *filloit* encontreval herbage (I, 317).

Fillués, v. 1108.

Vende avant, *fillués*, mes fieux et mes amis.

Il ne s'agit pas ici du *filleul* de baptême, mais d'un terme d'affection équivalent à mon cher fils, ce que le prov. *filhet* représente d'une façon plus exacte. *Filhués* doit pourtant venir de *filiolus*, comme l'ital. *figliuolo*. Voy. *Fieux*.

Fin (mettre a), faire mourir, v. 31555. Voy. *Finance* et *Afiner*.

Fin, subst., Voy. Finance.

Fin, parfait, accompli, extrême, qui a toutes les qualités d'un objet achevé, au physique et au moral, v. 20, 2051, 6858, 7326, 14977, 15081, 23791, 27144; Gilles de Chin, v. 2240, 3780.

Notons d'abord que notre définition convient tout à fait à l'ital. *fine*, *fino*, ainsi qu'à l'esp. et au port. *fino* et au prov. *fin*.

Comment M. Genin a-t-il laissé passer ce mot sans le traiter à fond? et d'où vient qu'il s'est contenté de dire que généralement on le joignait comme affixe au subst. ou à l'adject. pour lui donner la forme superlative? Lang. de Molière, p. 186. M. Genin n'aurait pas dû trancher aussi légèrement cette difficulté.

Un cœur pur, un amour parfait, un chevalier, une jeune fille, accomplis, c'était dans la langue d'oïl un cœur *fin*, une amour *fine*, un chevalier loyal et *fin*, une pucelle *fine*; et de même dans l'ordre matériel, l'or le plus pur était du *fin* or :

Couvert d'un riche drap de l'uèvre à Ciplon
Qui mist II ans et plus à faire le façon;
Ou siècle n'a oisiel ne en la mer poisson
Qui n'y soit ordenés de *fuin* or sans laiton (v. 14974-14977).

L'amour et le cœur *fins* sont passés de mode, mais en revanche l'or *fin* nous est resté; on sait au juste à combien de carats il doit être. Nous connaissons aussi les mets *fins*, les vins *fins*, les chevaux *fins*, etc., etc. Ce sont là des restes de l'ancienne acception de ce mot dans la langue d'oïl. On ne dirait pourtant plus aujourd'hui, comme dans notre roman, que Godefroid de Bouillon

Porta une couronne qui ne fu pas trop *fine* (v. 20).

Les conseils *fins*, dont on parle dans le Garin, sont aussi hors d'usage.

On se garderait également de joindre cet adjectif au mot sépulcre pour désigner le saint sépulcre :

Et ou sépulcre *fin* de mort résuscita (v. 23791).

Pour parler de la noblesse et de l'excellence d'une ville, on ne dirait pas davantage :

Et garderés Damas la cité noble et *fine* (v. 27144).

Enfin la langue française n'a pas non plus conservé l'emploi de cet adjectif dans le sens de probe et loyal, comme le faisait aussi l'anc. flam. *een fyn man*, et comme le faisait également l'espagnol : Amigo *fino*, ami fidèle. Elle le disait pourtant autrefois, non-seulement pour exprimer cette idée de loyauté, mais même pour désigner le contentement, la satisfaction de l'âme. De nos jours les hommes trop *fins* sont à craindre. Voilà le progrès!

Chevalier somes bon et loial et *fin*.
(Mort de Garin, p. 147.)

Et li cuens fu molt dolans et marris :
Tant a perdu, jamais ne sera *fins*.
(Ibid, p. 160.)

Ce que nous avons gardé encore des anciennes acceptions du mot *fin*, c'est celle d'extrême, quand nous disons : Le *fin* fond des enfers; la *fine* fleur de farine. Comines l'emploie dans un sens pareil : « Sur la *fine* pointe du jour. » I, 57; ou suivant la citation de Pasquier : « Au *fin* bord de la rivière. » Marot en fait autant, lorsqu'il dit : « Au *fin* premier qui la demandera, » III, 29; et Coquillart avait dit aussi : « Au *fin* feste d'un solier, » I, 174.

Aussi Paul Louis Courier, dans sa Luciade, n'a-t-il pas hésité d'écrire en *fine* fin (ital. alla *fin* fine), pour dire tout à fait à la fin. Class. franç., p. 126. Henri de Valenciennes voulant dire : *à toute force*, a écrit de même : « Et pour çou que il véoient bien que combattre les convient, par *fine* forche s'ariestèrent-il ou val de Philippe; car autrement crémoient-il qu'il ne fuissent ochis en fuiant. » Buchon, Collect. des chron., III, 245. Cette locution a le même sens dans le rom. d'Aubery le Bourg. :

Par *fine* force se sont mis au frapier (p. 30).

Employé ainsi, le mot *fin* prend tout à fait le caractère d'un superlatif, et en effet il est quelquefois joint à l'adjectif avec la force de très, fort, extrêmement. Nos patois et même l'allem. vulgaire (*fein artig*) l'ont conservé aussi dans cette acception. Le wallon *il est fin saoul*, le picard *il est fin bête*, le rouchi *il est fin sot*, n'offrent qu'une forme particulière du superlatif, et cette forme est assez vieille.

Vous en estes un *fin* droict maistre.
(Pathelin.)

Tout *fin* nu.
(Coquillart, I, 214.)

« J'eusse parlé tout *fin* seul, » a dit Montaigne, Essais, III, xii.

Qui vous fait ensement tous *fins* sens chevaucier (v. 24781)?

L'origine du mot *fin* a été considérée par plusieurs comme tout à fait germanique; Raynouard entre autres y a

vu le goth. *fyn*, et M. de Chevallet le tud. *fin*. Il n'est pas douteux que l'allem. mod. *fein*, anc. h. allem. *finliho*, moy. *fin*, ne soient le même mot que le franç. *fin*. Il faut en dire autant du flam. *fyn*, et aussi de l'angl. *fine*, beau, de l'ital. *fine*, *fino*, de l'esp. *fino*, et du prov. *fin*, *fi*. M. Diez n'en conclut pas moins avec Ducange, que ces mots viennent du lat. *finitus*, achevé, accompli, comme le prov. *clin* vient de *clinatus*, l'esp. *cuerdo* de cordatus, l'ital. *manso* de *mansuetus*. Nous sommes de cet avis. Ne trouve-t-on pas dans le vieux frag. d'Isambard et Gormond :

> Vos estes en dol tut *finé*,

c'est-à-dire tout parfait, tout achevé, *finitus ?* Mouskés, II, x. Cfr. le grec τέλειος, perfectus. Voy. Ducange, v° *Finus*, et Diez, Lex. etym., p. 145.

FINANCE, v. 21990.

Le roi Sustamant, rendant compte au soudan de la défaite que les chrétiens ont fait éprouver aux Turcs, ajoute :

> Buinemont et Tangré qui bien fièrent de lance
> Sy priès nous ont tenus à celle descouvrance,
> Que pierdue y avons trestoute no *finance*.

Il ne s'agit pas ici d'argent, comme pourrait le faire supposer le mot *finance* pris dans le sens moderne. *Fin*, *finance*, *finer*, avaient au moyen âge des acceptions fort différentes et bien plus rapprochées de leur origine, qui est le latin *finis*. Le verbe *finer*, par exemple, voulait dire achever, terminer, mettre une chose à fin. De là il était synonyme de tuer et aussi de mourir : « Si le faites *finer*. » Baud. de Seb., I, 16. « S'en verrons l'un *finé*. » Chev. au Cyg., v. 1704. Dans cette acception notre auteur emploie aussi l'expression *mettre à fin*, v. 31555.

Finer avait aussi tout naturellement le sens de *finir*, cesser : Car n'ot *finet* d'esrer (v. 5085).

> Qui de joer onques ne *fine*.
> (Chev. de la Char., p. 76.)

Cette signification est restée dans le picard.

Ducange nous le montre de plus avec le sens de s'acquitter, ce qui revient toujours à en *finir* d'une dette ou d'une obligation quelconque. Ainsi dans les lettres de Thomas et de Jeanne, comte et comtesse de Flandre, de l'an 1238 : « Et s'il avenoit que lidis Watiers acensesist son winage, chis à cui il l'acensiroit *fineroit*, au gret doudit Bouchart, des devantdis trois cens livres. » De Reiffenberg, Mon. du Hain., I, 341.

C'est qu'en effet dans la langue judiciaire *finis* exprime une transaction, par laquelle on a mis *fin* à un procès ou à un différend, et l'argent étant le moyen le plus ordinaire de terminer les arrangements entre parties, *finer* a eu par extension le sens de s'acquitter à prix d'argent. Ducange, v° *Finare*. *Finem facere*, componere de lite, de crimine, vel de alia qualibet re, dit aussi Ducange. Et il cite cette phrase d'une lettre du roi Édouard d'Angleterre, en 1294 : « Sciatis quod assignavimus vos... ad recipiendum *fines* vice nostra..... ab illis a quibus *fines* recipiendos videritis et qui *fines* nobiscum facere voluerint pro servitio quod nobis debent. » Dans des lettres de 1303 qu'il rapporte ensuite, la *fin* à recevoir est de vingt livres pour le fief d'un chevalier.

« Quant argent faut, *finaison* nulle, » disait la coutume du Perche, ce qui veut dire que là où l'argent fait défaut, la convention est nulle et ne peut prendre fin. Peut-être bien devons-nous à l'expression *finem facere*, le verbe dont s'est servi Molière : Mais je ne t'en *fais* pas *le fin* (Amph., II, 3), ce qui veut dire : mais je ne t'en dis pas le compte, je ne t'en dis pas le tout.

Ainsi par une extension naturelle du langage, *fin*, *finance*, furent bientôt détournés de leur sens primitif. *Faire fin* ou *finer*, signifia livrer l'argent dû aux termes de l'engagement; *recevoir finance* voulut dire recevoir l'argent qui achevait, qui complétait le contrat. Et le mot *fin* eut la signification d'argent, comme aujourd'hui notre mot *finance* :

> Se faire lie de grand *fin*.
> (Parton. de Bl., II, 187.)
>
> Ne sont pas tout honni li franc et li villain :
> Avarice les fait souvent viser au *fain*.
> (Baud. de Seb., I, 26.)
>
> Dignes d'avoir terre et grant *fin*.
> (Ibid., I, 27.)
>
> Quant il n'ot plus de *fin*.
> (Ibid., I, 332.)

Mais il arrive parfois que le verbe *finer* semble avoir le sens de rassembler, comme Raynouard l'a pensé à propos du verbe prov. *finar* : « Am tota sa noblesa de cavalaria qu'el poyra *finar*. » L'Arbre de batalhas, f° 220. Comines s'est servi du même terme dans cette phrase : « Car je croy que en huict jours ilz n'eussent sceu *finer* huict hommes d'armes. » Édit. de Mlle Dupont, t. II, p. 78. Autant vaudrait dire avec Buchon que *finer* signifie trouver, ce serait tout aussi commode pour l'explication. « A ceste cause, dit P. L. Courier, prirent du franc osier vert, le plus long qu'ils purent *finer*. » Édit. Didot, Class. franç., p. 150. Mais, selon nous, ce mot ne veut dire ni rassembler ni trouver, et il suffit de remonter à son origine, qui est mener à *fin*, achever, compléter, venir à bout :

> Et luy sembloit qu'incontinent
> Après la première secousse
> Il en pourroit *finer* souvent,
> Sans plus mettre main en la bource.
> (Coquillart, I, 126.)

Cela nous rappelle une autre expression non moins usitée dans la langue d'oïl, nous voulons parler de *venir à coron*. Or nous avons cité ces vers du Bertrand du Guesclin :

> En ce temps que Bertran tenoit ainsi prison,
> Il n'en pooit issir ne *venir à coron*,
> Pour bellement parler, pour metre à raençon (I, 105).

Eh bien, cela veut dire, comme dans Coquillart, que Bertrand ne pouvait *finer*, autrement ne pouvait en venir à bout. Si donc il s'agit de soldats ou d'argent que l'on a pu *finer*, cela veut dire qu'on est venu à bout, ou mieux qu'on a achevé d'en compléter le nombre. On trouve de même dans Gilles de Chin le mot *fin* employé pour le mot *coron* :

Il n'el voroit avoir perdu
En nule *fin* por mil besans (v. 5777).

Voy. *Fine* ci-dessous.

D'après tout ce qui précède, notre mot *finance* est donc un synonyme de *fin* et de *finaison*. Sans doute il pourrait avoir le sens d'argent; mais non pas dans notre passage, où le sens général nous engage à traduire : Nous y avons perdu tout ce que nous avions pu *finer*, et cela signifiera : tout ce que nous possédions, tout ce que nous étions parvenus à compléter en biens et en hommes.

Fine, bout, fil, v. 18649, 31938.

Jà n'en seray à *fine*.

L'amulaine raconte à Margalie comment les chrétiens ont été trahis par Labigant, et il ajoute que ce dernier lui a dévoilé toute l'affaire, lorsqu'ils étaient ensemble à Jéricho :

Qui devens Jericho m'en moustra le droit *fine*.

Ce mot équivaut ici à *coron*.

Finer, voy. **Finances**.

Fire, **firour**, **firement**, voy. **Fiérour**.

Fis, confiant, certain, v. 2197, 11720, 21751.

Sy en soyés tous *fis*.
S'en suy *fis*.

Fis est la forme du nominatif et ne peut faire préjuger l'étymologie. M. de Reiffenberg, en y voyant le lat. *fisus* a perdu de vue que ce mot s'écrivait aussi *fi* et *fit*, et qu'il pouvait bien mieux venir de *fidus*. M. Diez a rappelé le latin de Grégoire de Tours : *fidus* ab hominibus, 7, 8, et l'ital. *fido*. De son côté, M. Éd. Le Glay a proposé *fidus* ou *fixus*; le premier de ces mots suffit :

Puis s'en départent baus et joians et *fis*.
(Raoul de Camb., p. 256.)

On disait adverbialement : *de fi*, je le sais de *fi*. C'est ainsi qu'il faut corriger le v. 5468 du Gilles de Chin où l'on a imprimé : « Saciés de *si*. »

Flair, odeur, v. 7646; **flairier**, **flarier**, exhaler de l'odeur, ou la sentir, v. 4261, 7641, 7703.

Laissoient les crestiaus pour doubte de *flairier*....
Ensement c'on quisoit le buef et le mouton,
Et c'on tournoit le rost, l'auwe et le bon cappon,
Et ly *flairs* en aloit contre vent habandon,
Par desur les crestiaus sicque bien le *flair*'on....
Or vées-vous là-jus le rost sy bien *flariant*.....
Cascuns ot ung capiel de roses bien *flariant*.

Comme presque toutes les autres langues, l'anc. français n'avait qu'un verbe pour dire exhaler une odeur ou en avoir la perception. Ce verbe, c'était *flairer*, *flairier*, qui était formé du mot *flair*, odeur, autrement *flairour*, *flérour* :

Le gant et les fleurs à bon *flair*.
(Mouskés, v. 11223.)

Des erbes ung *flair* doulx issoit.
(Alain Chartier, p. 595.)

Et quant j'oi senti la *flérour*
Et si douce et si bone odour.
(Rom. de la Rose.)

Le vieux glossaire de Guill. Briton ne connait que notre ancienne forme : **Olere**, *flairier*; **olfacere**, *flairier*, et le gloss. manusc. de Lille dit de même **odorari**, *flairier*, comme le chien la beste.

Au xvie siècle cependant Rob. Estienne, dans son dict. lat. franç. de 1536, ne donne plus que le mot *fleurer*, par lequel il traduit le lat. *olere*, *olfacere*. « Aux sens de nature, dit aussi P. Charron, les animaux ont part comme nous et quelques fois plus : car aucuns ont l'ouye plus aygüe que l'homme, autres la veuë, autres le *fleurer*, autres le goust. » De la Sagesse, I, 10. Ailleurs cependant il l'appelle le *flairer*. Étienne Pasquier de son côté change l'orthographe du vieux mot *flair*, et il écrit : « Les loups reconnaissant au *fleur* celui qui les a supplantez, tous d'un commun accord le dévorent. » Recherches, VIII, 15. Avant lui Froissart avait employé aussi le mot *fleur*, mais au féminin : « Et avoient proprement en leurs chevaux le vent et *la fleur* et le froie des leurs. » Gloss. de Buchon. La langue n'avait donc fait que donner un synonyme au mot *flairier*; et elle n'avait toujours qu'un mot pour désigner l'idée d'exhaler une odeur ou d'en percevoir la sensation. La cause de ce changement, c'est que *flairer* se prononçait généralement *fleurer*, et il n'y eut réellement en ceci qu'un accord de l'orthographe avec la prononciation.

Le doute n'en subsista pas moins longtemps entre ces deux vocables. L'Académie française, dans son dict. de 1694, écrivait : **Flairer**, on prononce ordinairement *fleurer*; et les autres dictionnaires, se réglant plutôt sur l'usage adopté par les écrivains, entre autres par Molière et Boileau, qui ont écrit *fleurer* (École des maris, I, 2, et Satire X), disaient que *flairer* était vieux et qu'il devait se remplacer par *fleurer*, toujours dans les deux acceptions.

Au xviiie siècle enfin les grammairiens trouvèrent bon d'utiliser les deux mots. Ils décrétèrent que l'un voudrait dire exhaler une odeur : Cela *fleure* comme baume; et que l'autre exprimerait la sensation que l'on en perçoit : *Flairez* un peu cette rose. La langue française en est-elle devenue plus riche que l'angl., qui exprime ces deux idées à l'aide du seul verbe *to smell*; que l'allem., auquel *riechen* suffit également pour cela; que le prov., où ne se trouve non plus que le verbe *flairar*; enfin que l'espagnol, qui, à l'exemple du lat. *olere*, exprime aussi les deux idées par le verbe *oler*?

Ce qu'elle disait jadis avec un seul mot, notre langue le dit maintenant avec deux.

Les grammairiens, après avoir ainsi distingué *flairer* et *fleurer*, n'ont malheureusement point songé à *flair* et à *fleur*. Et voici que M. Genin soutient, malgré eux et malgré l'Académie, que ce dernier mot existe encore dans l'acception que lui donne Étienne Pasquier. Il ne parle pas de Froissart. M. Fr. Wey avait plaisanté sur la *fleur d'orange* qui devrait s'appeler *fleur d'oranger;* mais M. Genin lui répond qu'il ne s'agit pas de *fleur* (flos), mais de *fleur* (odor), et que par conséquent *la fleur* d'orange n'est que *du fleur* d'orange! Cela changerait un peu nos habitudes de langage, mais il y aurait au moins de la régularité : *flair*, *flairer*, *fleur*, *fleurer*. Par malheur, M. Genin a oublié de consulter un distillateur, avant de songer à faire sa réforme. Car s'il s'agit réellement des fleurs d'oranger, avec lesquelles on distille une certaine eau et même une certaine huile, assurément il faut un peu tenir compte de ces fleurs qui jouent le principal rôle. Non que j'aie la moindre envie de dire, avec M. Fr. Wey, *de la fleur d'oranger* (j'aime mieux m'en tenir à l'ancienne façon de parler de Malherbe et de Mme de Sévigné); mais à aucun prix je ne voudrais *du fleur* d'orange de son contradicteur.

Les partisans de *fleur* et de *fleurer* ont oublié de nous dire s'il fallait laisser à cette prononciation patoise la même étymologie qu'à *flair*, *flairer*.

M. Éloy Johanneau nous dit bien dans son Rabelais, liv. II, c. 33, que *fleureter* est un diminutif de *flairer*, mais cela ne suffit pas. Ce qu'il y a de sûr, c'est que *fleurer*, *fleureter* ont plutôt l'air de venir du lat. *flos*, *floris*, que du lat. *fragrare*, changé en *flagrare*, origine reconnue du vieux mot *flairer* (Dict. de Guil. Briton). Le prov. et le cat. en ont fait *flairar*, et le port. *cheirar*. Le rouchi dit aujourd'hui *flair*, odorat, et *fleurer*, exhaler une odeur, le picard au contraire dit *flair*, pour désigner une mauvaise odeur; c'est ce que fait aussi le wallon, où *flairi* veut dire puer. Le glossaire occitanien donne également *flairar*, puer, et peut-être M. Francis Wey a-t-il voulu établir une distinction à cause de cela, en disant que *fleurer* signifie sentir bon. Cfr. le corn. *flair*, odeur, armoric. *flear*, *fler*, odorat, gallois *fflair*, putor, faetor, *ffleirio*, olere (A. de Courson). Voy. Diez, Lex. etym., p. 147; et Genin, Variations, p. 376 et suiv.

Flambier, reluire, étinceler, v. 5170.

> Quant tous furent venut ou palais qui *flambie*.

Rouchi *flambir*, faire de la flamme. L'anc. franç. et le pic. *flambe*, signifient flamme. Ce mot vient probablement du lat. *flammula*, franç. *flamble*, *flambe*. Voy. *orie-flambe* pour oriflamme dans la Chans. de Roland, st. 223. On trouve dans ce même ouvrage le subst. *flambe*, l'adj. *flambius* et le verbe *flambier :*

> Clers est la lune e les estoiles *flambient* (st 268).
> Le palefroy la dame qui de biauté *flambie*.
> (Baud. de Seb., I, 173.)

Flastrir, tomber à plat, v. 10341, 11158, 13672, 30865.

> Par devant l'amustant convient cely *flastrir*....
> Sy qu'il est dou ceval à le tierre *flastris*......
> Et jà ly convenoit à le tierre *flastrir*.....
> xxx payens a fait à le tierre *flastrir*.

On lit de même dans le Baud. de Sebourc :

> Quant descendre cuida, à terre chiet *flastrie* (I, 59).

Par une inconcevable méprise, M. Micheland a donné au participe *flastri* le sens d'estomac, poitrine. Dans le rom. d'Alexandre, l'auteur raconte qu'il y avait à Babylone un monstre né d'une Sarrasine :

> Deseur ert coze morte desi à le poitrine,
> Et desous estoit vive là ù faloit l'eskine,
> Tout environ les aines là ù li ventres fine (p. 506).

Le roi de Macédoine voulut savoir ce que signifiait ce phénomène, et un sage le lui expliqua de cette manière :

> La cose que tu vois, qui est à mort *flastrie*,
> Çou est çou que tu muers (p. 507).

On voit que M. Micheland s'est laissé tromper par les vers, où il est dit que le monstre était mort jusqu'à la poitrine; et il a cru que ces mots *à mort flastrie* devaient signifier mort jusqu'à l'estomac.

La langue romane s'est servie aussi du mot *flatir* dans le sens de *flastrir :*

> Ne s'en vot départir
> Jusqu'il ot fait le chastel jus *flatir*.
> (Mort de Garin, p. 145.)
>
> Devant Bordele ot riche poignéiz,
> Chevaliers mors et bons serjens de pris;
> Parmi les portes les firent ens *flatir*.
> (Ibid., p. 4.)
>
> Et leur mur à tière *flati*.
> (Mouskés, v. 27068.)
>
> Tos trois au feu les ont et *flatiz* et getez.
> (Par. la Duch., p. 219.)

Roquefort n'a point fait de différence entre ces deux mots auxquels il donne une même origine. M. de Chevallet a traité *flatir* dans les éléments germaniques, et il donne sans doute à *flastrir* une étymologie latine. C'est aussi l'opinion de M. Diez, qui rapproche *flatir* de *flatter*, et qui tire ces mots de l'angl. sax., anc. nord. *flat*, anc. h. all. *flaz*, nouv. h. allem. *flach*, plat, anc. nord. *detta flatr*, tomber à plat. Les rapports de *flatter* avec *flatir* sont bien marqués. Quant à *flastrir*, *flaistrir*, pat. du Berri *flatrir*, d'où vient notre moderne *flétrir*, ce savant le tire de *flaccaster*.

Nous sommes encore ici en présence d'une de ces racines communes, espèces d'onomatopées, qui se retrouvent dans plusieurs idiomes pour exprimer la même idée. Aussi feronsnous simplement remarquer les rapports analogiques suivants : l'anc. nord. *flatr*, d'où l'on fait dériver *flatir*, convient

tout aussi bien à *flatrir*, et d'un autre côté l'esp. *enflaquecer*, qui vient sans aucun doute du lat. *flaccere*, de même que l'ital. *flacco*, lat. *flaccus*, gr. Ϲλάξ, all. *flach*, peut très-bien faire supposer une forme *flakir*, intermédiaire de *flatir*. Le wallon *flahi*, *flachi*, dans ses acceptions diverses, en est la preuve évidente.

Il ne serait pas impossible non plus de rattacher ces différents termes au goth. *flekan*, être abattu par la douleur, et à l'islandais *flaki*, surface plate. Mais comme il s'agit d'une étymologie immédiate, il nous semble que le lat. doit suffire. Voy. Diez, Lex. etym., p. 631-632; de Chevallet, Élém. germ., p. 463; Diefenbach, Goth., I, 384, et Grandgagnage, Dict. de la lang. wall., I, 207-208.

Flèce, flèche, Gilles de Chin, v. 3543. Voy. *Flecque*.
Flécher, fléchir, Gilles de Chin, v. 3674.

Ne pié ne jambe ne *flécha*.

Ce verbe nous fournit un nouvel exemple d'un changement de conjugaison malgré l'étymologie. Le lat. *finire*, qui produit *finer* et *finir*, nous explique la forme *flécher* de *flectere*. On pourrait aussi ne voir dans cette forme qu'un moy. lat. *flectiare*, d'où viendrait aussi le prov. *fleissar*. Le gloss. MS de Lille écrit flechier, *fléchier*. Dans le Baud. de Seb. on lit *fléker* :

Li lanche Baudewin point ne pau ne *fléka* (II, 301).

Flecque, flèche, v. 16449.

De celui qui a trait d'une *flecque* aguisie.

C'est encore la prononciation de ce mot en rouchi. Roquefort donne les formes *flic* et *flique*, qui empêchent M. Grandgagnage d'admettre l'anc. h. allem. *flitz*, au moins pour ces deux mots. Notre mot *flecque*, forme dure du franç. flèche, prov. *flecha*, ital. *freccia*, sard. *flecia*, wall. *fliche*, est une réponse à l'objection de ce savant.

Flori, flouri, grisonnant, v. 3142, 4406, 5225.

On peut voir au mot *Barbe* ce que nous avons dit de cet adjectif. Nous ajouterons ici que, lorsqu'il est seul, il désigne ordinairement la tête et la barbe qui blanchissent. Ainsi *Abrehans li floris* (v. 5223) veut dire d'une manière générale Abraham au poil grisonnant. Mais on le joint tantôt au mot barbe, tantôt au mot tête :

Et i ot ung sage homme qui le teste ot *florie*.
(Rom. d'Alex., p. 806.)

Les provençaux ont employé de même le mot *florit* :

Entre las gens
No s tanhon vielh ni *floritz*.
(Rayn., Lex. rom., III, 343.)

La Chanson de Roland, dont nous avons déjà cité un exemple, nous en fournit un autre, qui donne mieux encore la raison de cette expression métaphorique :

Li amiraill ad sa barbe fors mise
Altresi blanche cume flur en espine (st. 257)

Flour, fleur, v. 9581; Gilles de Chin, v. 2959.

Une gent bien armé oussy blanc d'une *flour*.

La Chanson de Roland emploie la forme *flur*, d'où nous est venu *fleur*. Le prov., le cat., l'esp., le port. et l'anc. ital. ont *flor*, dérivation plus directe du latin. L'ital. mod. dit *fiore*. De sanctus *Flosculus* la langue romane a fait saint *Flour* ou saint *Flou*.

Flun, rivière, fleuve, v. 4640, 23557; Gilles de Chin, v. 2316.

Le *flun* Jourdain.

La langue d'oïl se servait aussi bien de *flun* que de *flum*. Ce dernier, pareil au prov. et à l'anc. cat., montrait mieux son origine lat. *flumen*. Il en est de même de l'ital. *fiume*. Rayn., Lex. rom., III, 333.

Vinrent al *flum* de Rames come preudome et rice.
(Chans. d'Ant., II, 303.)

Fois (a le), quelquefois, bien souvent, v. 5305.

Cieuls se cuide vengier qui à *le fois* est pris.

C'est l'adv. provençal : « *A la vegada* esdeven que plag se ferma en poder de dos homes. » *A le fois* il arrive que plaid s'établit au pouvoir de deux hommes. Rayn., Lex. rom., V, 531. M. Burguy n'a point donné d'exemple de cet adverbe dans cette acception précise. Gram., II, 292-293. Nous le trouvons pourtant assez fréquemment :

Car on treuve à *le fois* ung parler bien sachant
En trestout le plus povre comme ens ou plus vaillant.
(Baud. de Seb., II, 11.)

Cil qui à tort vuelt son cousin chalengier
On le voit à *la fois* chéoir en grant dangier.
(Bert. du Gues., I, 204, note.)

Il en est de même dans les patois. *Al fos* se conserve dans le dialecte lillois.

T'nes, quand j'y pinse *al fos*,
J'ris tant qu'ch'est à n'point croire.
(Desrousseaux, Chans. et Pasq. lill., p. 8.)

Pour l'étymologie voy. *Fie*. *A le fie*, plerumque. Guill. Briton.

Foison, quantité, beaucoup, longtemps, v. 2985, 22797, 22808.

Ly chevaliers au cygne ot de joie *foison*.....
Et puis de Bauduin qui régna grant *foison*....
Car poy avoit de gens, et payens sont *foison*.

Avant que la langue française eût adopté *beaucoup*, qu'elle

substitua à *grandcoup*, ital. *gran copia*, esp. *golpe*, prov. *mancolp*, elle rendait cette idée par *grant*, *moult*, *plenté* et *fuison*. Ainsi l'on disait poi ou *grant*, peu ou beaucoup; *force* gens, *moult* de gens, et *plenté* ou grand *foison* de gens. Il était rare de voir cette dernière locution appliquée, comme dans notre exemple, *foison* de joie, à des choses qui ne pouvaient se compter.

Nous trouvons néanmoins l'adverbe *à foison* dans un sens bien éloigné de cette première acception. L'auteur du Baud. de Seb. s'en sert pour exprimer l'idée de vitesse, de promptitude;

> Or i ales tous seuls, chevauchiés *à foison* (I, 86).
> L'endemain au matin, ains que jour véist-on,
> S'apresta li vassaus qui Gallerans ot non.
> Car qui voelt cheminer et aler *à foison*
> A l'esploit dou matin bien tenir se doit-on (ibid.).

L'étymologie de *foison* est le subst. lat. *fusio*, adv. *fusè*, abondamment, qui se montre mieux dans notre expression mod. *à profusion*. Prov. *foyson*, *foyzo*.

Fol, instrument de musique, v. 27299.

> Maint cor, maint *fol* et maint bacin.

Serait-ce par hasard un instrument à vent? et ce mot viendrait-il du lat. *follis?* Voy. Dom Carpentier, v[is] *Folus* et *Manticulus*.

Folage, folie, v. 30614.

> Elle nous a traït par son (trop) grant *folage*.

Cette forme rappelle le prov. *follatge;* elle est très fréquente.

Foler, faire des choses déraisonnables, Gilles de Chin, v. 3656.

> Céle qui pense de *foler*.

Prov. *foliar*, anc. ital. *folleare*, anc. cat. *folejar*, *follejar*, ital. mod. *folleggiare*. On disait aussi en franç. *foléer*, *foloier* et *folier :*

> Ains que *foliasce* en li.
> (Part. de Bl., I, 148.)

Voy. notre mot *Fax*.

Folour, folie, chose déraisonnable et par conséquent préjudiciable, v. 9411, 31692, 31702.

> Solimans fist *folour*
> Qu'il issy du castiel Garscion l'aumaçour....
> Or me donnés ung don sans la vostre *folour*....
> Et se meffaite s'est par aucune *folour*,
> Je croy qu'elle fera mon voloir sans retour.

Cette forme rappelle le prov. et l'anc. cat. *folor*, *follor*, ainsi que l'ital. *follore*. Le vieux franç. a beaucoup varié les terminaisons du mot *folie;* on en trouvera des exemples dans Roquefort. Voy. pour l'étym. notre mot *Fax*.

> Puisque je ai seigneur qui m'aime et prise,
> Bien doi estre de tel valour
> Que je ne dois penser *folour*.
> (Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 95.)

Fondièfle, **fondifle**, fronde, v. 8690, 9048, 26595.

> Et *fondièfles* as mains et kailliaus pour siervir....
> Et payen leur glettoient *fondifles* et quariaus.....
> Et ly roys des Taffurs va se gent amenant
> Qui de *fondièfles* vont les payens destraignant.

Le lat. *funda*, que le gloss. imprimé de Lille traduit par *fundefle*, est sans contredit l'origine de ce mot, comme l'a dit M. de Reiffenberg, v. 8690; mais il faut ajouter que dans cette forme il représente le bas lat. *fundabulum*, *fundibulum*, *fundibla* (Ducange). L'espagnol en a fait *fundibulo*. La forme *frondevola* d'une charte de 1190, citée par Ducange, fait remonter un peu plus haut que ne l'avait pensé M. Edelst. Duméril l'introduction de l'*r* dans le lat. *funda*. A la même époque les troubadours écrivaient *fronda* et *fonda* (Rayn., Lex. rom., III, 355).

Au XVI[e] siècle on trouve encore le mot *fonde*. « Je voudrois bien fort qu'il vous fût maintenant baillé une *fonde*, afin que d'ici loin d'un lieu caché vous les frappissiez. » Ant. de Muret, trad. de Térence, Eunuque, p. 111. Voy. aussi le Tetraglotton de Plantin. Antérieurement on rencontre fort souvent *fonde* comme *fondièfle*. L'auteur des Vœux du Paon appelle même les frondes des *fondaus:*

> Ceulx dedens lor gettoient et vive cendre et chaus,
> Et à bras estendus grosses pierres poignaus,
> Et li plusour à pelx et li autre à *fondaus*.
> (MS., f° 21 v°.)

M. P. Paris a donné une définition du mot *fondièfles*, *fondufles*, qui nous paraît inexacte. Ce sont, dit-il, des courroies avec lesquelles on lançait les *frondes* ou *fondes*. Le passage auquel s'applique cette définition est celui-ci :

> Et jeter aus *fondufles* ces grans cailleus massis.
> (Chans. d'Ant., II, 127.)

Nous croyons que les frondes ou *fondes* sont la même chose que les *fondièfles* ou *fondufles*, et que, du moins en ce qui regarde nos exemples, c'étaient des instruments, comme la *funda* des Romains, avec lesquels on lançait des pierres : Instrumentum e funiculo factum, quo funduntur, hoc est jactantur lapides (Rob. Estienne). M. P. Paris a eu sans doute en vue l'analogie de la langue italienne, qui, donne à *frombola* le sens de *fronde* et celui de pierre tout à la fois. Henri Estienne nous apprend que les *fondèfles*

étaient aussi des machines de guerre servant à faire batterie. Précell. du lang. franç., édit. Feugère, p. 373.

FONDU, renversé, affaissé, v. 11214.

Tant que ly chevaus est à le tierre *fondus*.

Ce vers rappelle le nom d'un jeu fort en vogue parmi les enfants : le jeu du cheval *fondu*. On disait autrefois *fondre dessous ;* mais aujourd'hui cette expression nous manque. Le part. *fondu* est un véritable latinisme : *Fundere* corpora humi. Virg.

FONT, fonde, v. 11313.

A poy mes cuers ne *font*.

3e pers. sing. du prés. du subj. de *fondre*. Le cœur qui *fond* est une métaphore employée plusieurs fois par l'auteur du Gilles de Chin, v. 1824, 3576.

FORBIS, fourbi, Gilles de Chin, v. 2420, 3594.

As rices brans *forbis* d'acher.

Prov. et anc. cat. *forbir*, ital. *forbire*, angl. *to furbish*. Ces mots viennent de l'anc. h. allem. *furban*, nettoyer. M. Diez fait remarquer ce vers de Dante :

Da lor costumi fa che tu ti *forbi*.
(Inf., XV, 69.)

Il ajoute aussi que l'ital. *furbo* et le franç. *fourbe* dérivent de notre mot. C'est par une semblable métaphore que le français appelle un flatteur un frotteur de manches, et que le grec ἐπίτριμμα, περίτριμμα, un fin matois, adj. ἐπίτριπτος, rusé, dérive d'ἐπιτρίβω, adfricare.

On trouve *furbi* dans les Trav. of Charl. Les fourbisseurs sont appelés *forbeurs* dans le liv. des Mest., p. 257.

FORCE (signif. diverses), passim.

La langue d'oïl n'avait pas moins d'homonymes que notre français moderne. Le mot *force*, entre autres, y avait le sens du lat. *vis*, celui de *multum* et celui de *forceps*, qui se corrompit en *forpex* et en *forfex*. Cfr. le wall. *forpd*. C'est du génitif *forpicis* que M. Diez tire le mot *force*, ital. *forbici*. Dans la draperie on appelait tondeurs de grans *forches*, les ouvriers chargés de tondre le drap à l'aide de grands ciseaux. Au reste, nous avons aussi gardé *forces*, subst. plur., dans l'acception de ciseaux.

Qui un rous pelliçon portoit
Bien fet, sans cisel et sans *force*.
(Rom. de Ren., I, 57.)

Une locution proverbiale très-fréquemment employée au moyen âge disait : La *force* paist le pré ; en prov., la *forsa* 'l prat pais. Nous nous souvenons à ce propos d'une grosse querelle faite à M. P. Paris par M. Fr. Genin. Le premier avait dit que cet ancien proverbe exprimait la folie de ne pas se soumettre à la nécessité. Ce n'était peut-être pas assez nettement traduit ; mais M. Genin y a trouvé bien autrement à dire : « La *force* paist le pré, cela signifie : Le ciseau nourrit le pré, forceps pascitur (n'est-ce point *pascit ?*) pratum ; le fer du faucheur fait repousser l'herbe plus drue et plus vigoureuse. » Or, il s'agissait de cette phrase de Henri de Valenciennes : « Et d'autre part, s'il nous font par forche faire chose que nous ne devons faire par raison ne otryer, en nom Dieu, *la forche paist le pré*, et on doit mult faire pour issir de prison et pour sa vie sauver. Et pour çou ne ferons-nous pas desloiauté. » — « En d'autres termes et sans métaphore, ajoute M. Genin, notre désespoir même sera notre ressource ; poussés à bout, nous n'en serons que plus terribles : *La force paist le pré*. »

C'est, selon nous, un contre-sens formel, et Henri de Valenciennes aurait dit dans notre langage moderne : Nécessité fait loi. M. Paris était bien plus exact, lorsqu'il disait, au grand scandale de M. Genin (traduire *paistre* par le verbe tondre !) : *La faux tond le pré*, c'est-à-dire mange le pré, pascitur, tondet.

Je *tondis* de ce pré la largeur de ma langue.

Comment M. Genin a-t-il pu oublier La Fontaine et n'a-t-il pas compris que *paistre* équivaut ici à manger ou à tondre ? Toujours ingénieux, il a voulu prêter de l'esprit au vieil Henri de Valenciennes, et il s'est fourvoyé. Je serais curieux de lui voir appliquer sa traduction aux vers suivants :

Là se sont reculé, mais che fu moult envis,
Car *forche paist le pré*, et li leus le brebis.
(Baud. de Seb., I, 103.)

Entendez-vous, M. Genin ? *Li leus paist le brebis*. Persisterez-vous à dire : Le loup nourrit la brebis, lupus pascit ovem ? Ce serait un paradoxe fait pour vous tenter.

On trouve de même ailleurs :

Molt l'a fait à anviz, n'an doit estre blasmé ;
Ou proverbe dit-on que *force paist le pré*.
(Chans. des Sax., II, 121.)

Il y a d'autres exemples dans la Chanson d'Antioche, I, 176, dans la chr. de Bertr. du Guescl., II, 58, dans Par. la Duchesse, p. 30, etc. Voy. F. Genin, Lettre à M. Paulin Paris, 1851, p. 30.

FORCÈLE, poitrine, Gilles de Chin, v. 4554.

Gilles de Cyn a lui féru,
A descouvert l'a consću
Desor le pis en la *forcele*.

C'est la même chose que le prov. *forsela*, le haut fourché du sternum, suivant Raynouard. Jusqu'au XVIIe siècle on a dit en franç. *fourcelle*, et ce mot s'est même conservé dans certains patois, entre autres dans ceux de Normandie et d'Auvergne ; mais il a plutôt le sens d'estomac chez les Normands, comme l'ital. *forcella*. Joinville l'a employé dans ce sens : « Il avoit sa *fourcelle* froide, » dit-il ; et voilà pourquoi il buvait son vin sans eau, malgré les conseils du saint roi (A. Champollion). En Auvergne, au contraire, la *for-*

cèle désigne le cou. En wallon la *forsale* est la poitrine. Dans l'anc. franç. on connaissait deux *fourcelles*, mot qu'un anc. dict. traduit par claves, claviculae :

Desur son pis, entre les dous *furceles*,
Croisiedes ad ses blanches mains, les beles.
(Chans. de Roland, st. 164.)

Les deux *fourcelles* seraient dans ce cas les deux clavicules, et non les deux mamelles, comme l'ont pensé MM. Michel et Duméril. Si au contraire on parle simplement de la *fourcelle*, il nous semble qu'alors c'est en général de la poitrine qu'il s'agit. Voy. l'explication de Ducange, v° *Furcella*.

Quant Bauduins l'entent, mal l'en fist au *fourchel?*
(Baud. de Seb., I, 165.)

Pourquoi me fais dolor soz ma *forcèle*.
(Raoul de Cambr., p. 40.)

M. Micheland admet, peut-être avec raison, toutes les significations : pour lui c'est le sein, la poitrine, le creux de l'estomac. Rom. d'Alex., gloss.

A l'exemple de Roquefort, M. Fr. Michel a cru que la *forchéure* ou *furchéure* était la même chose que la *fourcelle*, et il a traduit ces mots par poitrine. Chans. de Roland, st. 102 et 227. M. Genin a plus exactement écrit l'*enfourchure*. « Pour bien se tenir à cheval, il faut s'y tenir assis droit sur l'enfourchure ou la *fourchure*, et non sur les fesses. » Trévoux, v° *Enfourchure*. C'est le prov. et le port. *forcadura*, l'esp. *horcadura* et l'ital. *forcatura*. Quoi que veuille dire Ducange, le mot *forcata* employé par Dante est aussi la *fourchure* et non la *fourcelle* :

La sua testa è di fin oro formata,
E puro argento son le braccia e'l petto,
Poi è di rame infino alla *forcata*.
Da indi in giuso è tutto ferro eletto.
(Inf., XIV, 56-57.)

Il est juste d'ajouter ici que Ducange a aussi traduit *furchéure* par poitrine, v° *Furcatura*.

Un menton *fourcelu*, mot formé de *fourcèle* ou plutôt de *furcula*, servait à exprimer un genre de beauté du visage, que nous appelons un menton à fossette :

Le nes a belle et droit, et *fourcelu* menton.
(Vœux du Paon, MS., f° 49 r°.)

A dame
Qui est belle et jonette, s'a *fourcelu* menton.
(Baud. de Seb., II, 345.)

L'éditeur du Baud. de Seb. a eu tort d'imprimer *fourvelut* au t. I, p. 75.

Forclose, action de barrer le chemin, Gilles de Chin, v. 946, 5509.

Lors i a fait une *forclose*,
Si que cil qui bien faire l'ose...
Quant Fortune qui ne repose
Li vint devant à la *forclose*,
Si l'embati en enferté.

Ce mot est formé du verbe *forclore*, ital. *forchiudere*, lat. *foras claudere*. Roquefort, qui a cité deux exemples du verbe et du participe, n'a pas mentionné notre substantif.

Forçons, corrigez *torçons* et voy. ce mot.

Forière, lisière d'un bois, d'un champ, etc., v. 33319.

Là se fièrent es Turs com leux sur la *forière*.

Nous donnons à ce mot la signification qu'il a encore en wallon, en picard, en normand et en rouchi. Froissart, en écrivant : « Et prirent la *forière* du bois, » ne lui donne pas un autre sens; et un proverbe du Hainaut, cité par M. Delmotte, dans son gloss. MS., dit: « Par la *forière* on entre dans le champ. » Il est toutefois à remarquer que dans la coutume du Hainaut on donne ce nom à des champs destinés au pâturage, et que tel est aussi le sens du bas lat. *foraria*, *foreria* (Ducange).

M. Hécart, tout en définissant la *forière* : une bande de terre à l'extrémité d'un champ, qui n'a pu se labourer avec le reste de ce champ, ajoute que mener une vache à *forière*. c'est la faire paitre sur la lisière des champs cultivés. Ces significations diverses ont paru à M. Grandgagnage tout au moins contradictoires. Il lui semble que des bandes de terre à l'extrémité d'un champ peuvent difficilement être considérées comme des pâturages. Cela est vrai, mais la *forière* des bois est plus large, et comme c'est probablement là que les bestiaux allaient paitre le plus souvent, le mot *forière* prit le sens de pâturage, et cette signification fut peut-être étendue à toutes les *forières*. Dans notre vers par exemple, il est évident qu'il s'agit des pâturages qui sont sur la lisière d'un bois, et que les loups s'y jettent pour surprendre les moutons. De cette manière tout s'explique.

Mais l'étymologie du mot, quelle est-elle? Ducange y avait vu le bas lat. *fodrum*, feurre, fourrage; M. Grandgagnage croit, au contraire, que c'est le lat. *foras*, d'où pars *foraria*, exterior, lisière. Quant à nous, il nous semble que le wall. *forire*, comme le vieux franç. *forière*, pourrait être rapproché du wall. *orire* et du vieux franç. *orière*, lisière. L'*f* ne serait alors qu'une aspiration ou qu'un moyen d'éviter l'hiatus, ainsi qu'on le voit dans *vore* pour *ore*. Voy. notre mot *Eur*, côté.

Formener, **fourmener**, maltraiter, v. 9727, 12521, 31544.

Furent nostre baron lonctemps en la cité
Pour faus à rafresquier : moult furent *formené*.

Dom Carpentier donne *fourmener* : « Icellui Lotart eust une suer mariée à Jehan le Wette; lequel Jehan la *fourmena* par plusieurs foiz, et tant qu'il l'afola de l'un de ses membres. » V° *Maletractare*. *Formener* vient de *foris* et de *minare*. Voy. *Démainement*.

Forment, **fourment**, beaucoup, fort, fortement, v. 539, Gilles de Chin, v. 1857.

Et j'en fui consentans, car *forment* m'en pria.

Cette forme reproduit le prov. *fortment* : « Meravilhet se molt *fortment*. » Rayn., Lex. rom., III, 373. Elle est la syncope de *fortement*, que l'on retrouve plus régulier dans le cat. *fortament*, l'esp. *fuertemente*, le port. et l'ital. *fortemente* (bas lat. *forte* ou *forta mente*). Sur le suffixe adverbial *mente*, voy. Diez, Lex. etym., p. 224.

De travail et de paine fu *forment* foible et floe.
(Berte, p. 50.)

Forment, froment, v. 11763.

Chy-endroit ne truève-on pain ne char ne *forment*.

Roquefort a cité cette forme d'après le fabliau du Vilain mire. Elle se rapporte à l'ital. *formento*. Le prov. et le cat. disent *fromen*, *froment*, l'esp., le port. et aussi l'ital. *frumento*.

Fors que, **forques**, excepté, hormis, v. 13211, 19799.

N'y ot Turc ne payen qui ne s'en voist fuiant,
Fors que cil qui estoient à le tierre gisant.....
Et ne prendent séjour ne ne sont reposé
Forques dou mains qu'il poreut.

La préposition *fors*, excepté, hors, vient du lat. *foras* ou *foris*, comme l'ital. *fuora*, *fuori*, l'esp. *fuera*, anc. esp. *fueras*, le port. *fora*, le prov. *foras*, *fors*, le valaq. *fĕrĕ*, et même le dialecte de Coire *ora*, *or*. Diez, Lex. etym., p. 157.

L'addition de la conjonction *que*, telle qu'on la voit dans nos exemples, n'était pas obligatoire, et François Ier en écrivant : « Tout est perdu *fors* l'honneur, » s'est exprimé comme l'auteur de la Chans. de Roland :

Suz cel n'ad gent que Carles ait plus chère
Fors cels de France qui les règnes conquèrent (st. 216).

M. Burguy fait observer que l'on disait aussi *fors de* et même *fors que de*, et *fors tant que*. Gram., II, 354. *Fors que* est encore usité dans le patois du nord de la France, où il se prononce *foque*, *fauque* : N'aiche *foc* cha qui te fet peine? (Ch. lill.) Nous nous garderons de dire avec M. Hécart que ce mot vienne du vieux franç. *auques*, ou bien avec l'éditeur de Guill. Briton, qu'il soit une contraction de la formule *il s'en faut que*, *il ne s'en faut que de*. *Fauque* appartient à la langue d'oïl, comme *fors que*, *for que*, *fur que*, etc. Sa parenté avec le provençal n'est pas douteuse non plus : « Non tenias negun garent de tos pechaz, *forceis que* te mezeus » (fors que toi-même). Rayn., Lex. rom., III, 372. Nous citerons un seul exemple de la langue d'oïl :

Mon seignor ont détranchié et ocis,
Et tos les autres qui érent avec li,
Forsque moi seul que li Loherens prist.
(Mort de Garin, p. 125.)

Fort giettant, v. 6091.

Ly engien jour et nuit aloient *fort giettant*.

Ce mot a été corrigé par M. de Reiffenberg qui a pensé que *fort* voulait dire ici *foras*. Peut-être n'a-t-il que le sens de *fortement*.

Fort-jouster, **for-jouster**, **four jouster**, emporter le prix du tournoi, vaincre, v. 15346, 15690. Gilles de Chin, v. 1569, 1717.

M. de Reiffenberg a corrigé : *fors-jouster*, selon l'étymologie du mot, qui est synonyme d'*outrer* : « En ce tans Théodebert et Théodoric firent bataille contre les Gascons; si les desconfirent et *outrèrent* par armes. » Chron. de St-Denis, Dom Bouquet, III, 239. Dans nos exemples on trouve *fors jouster* le tournoy et *four jouster* la fieste.

M. Diez tire les mots *joute*, *jouter*, du lat. *juxta*. Ducange, au contraire, y voit le lat. *justus*, a *justo* seu pari congredientium numero. Voy. notre mot *s'ajouster*, pris dans le sens de s'assembler pour combattre, qui donne raison à M. Diez, Lex. etym., p. 176, v° *Giusta*.

Fouc, troupeau, v. 27343.

Entre ung *fouc* de brebis et agnelés plaisans.

En prov. *folc*, et dans le dialecte de Côme *folco*. Les plus anciennes formes de ce mot sont *fuls*, *fulc*, *foulc* : « Pasturel ai esté del *fulc* mun père. » Liv. des rois, p. 65.

Paien sunt mort à millers e à *fuls*.
(Chans. de Rol., st. 110.)

« On ne dit pas *fouc* de vaches ne *fouc* de chevaux, mès on dit bien *fouc* de pourqhiaux et *fouc* de brebis (Ducange, v° *Foucagium*). » Dans le dialecte anglo-normand on disait plutôt *eipe* de berbyz, suivant l'extrait d'un poëme didactique publié par M. de Reiffenberg, Mouskés, I, xcv.

On a employé aussi *fouc* en parlant des hommes, Roquef., suppl., v° *Foc*. Aussi Froissart se sert-il du verbe *se desfoucquer* pour se disperser : « Mais se *desfoucquèrent* et tournèrent le dos. »

M. Diez y voit l'angl.-sax. *folc*, anc. nord. *fólk*, et il rapproche de ce mot l'anc. franç. *floc*, *flou*, même signification; angl. sax. *floc*, anc. nord. *flockr* :

Si trovai
Après un moult grant *flou* de pors.
(Nouv. rec. de fabl., I, 108)

Il est certain que l'expression « à millers et à *fuls* » de la Chans. de Roland, st. 110, se retrouve dans l'anc. prov. à *flocs* et à milliers (Rayn., Lex. rom., III, 342).

M. Genin et M. de Chevallet pensent que le mot *foule*, turba, vient de *folc*. Ce n'est pas l'opinion de M. Diez, qui tire *foule*, comme *fouler*, presser, du lat. *fullo*, *foulon*. Dans

le poëme anglo-normand, cité plus haut, *foule* s'applique aux vilains comme représentant mieux la presse :

> *Folle*, dit homme, des vileynes.
> (Mouskés, I, XCVI.)

Puis dans le combat, c'est le *fouléïs :*

> Aus lices de Feson contreval les terraus
> Fu grant le *fouléïs* d'omes et de chevaus.
> (Vœux du Paon, MS. f° 21 v°.)

M. Diefenbach place au contraire tous ces mots dans la famille du goth. *fulls*. Pour lui, l'anc. franç. *foulc*, *floc*, *flou*, le prov. *floc*, le franç. *foule*, *affluer*, etc., tout cela n'a qu'une seule et même origine. Goth., 1, 390-392.

FOURCELE, voy. FORCELE.

FOURDINE, prunelle, fruit, v. 15087.

> Maradot, qui fu noirs que *fourdine*.

M. de Reiffenberg a proposé de traduire : Qui fut noir comme un *four*. Il nous semble plus naturel de voir dans la *fourdine* le fruit de l'épine noire ou du prunier des haies, que Nicot appelle *fourdime*, Cotgrave *fourdrine*, qui en rouchi, comme en picard, se dit *fourdraine*, et qui figure encore à la fin du XVIIe siècle dans les dict. franç. sous la forme *fourdrine*. Les Picards l'appellent aussi *créque*, fruit du créquier (Trévoux).

Cette comparaison est au moins plus poétique, et il parait qu'elle est empruntée à la langue espagnole : « Ser negra como una *endrina*, » être noire comme une prune de Damas. L'*endrina* espagnole se dit en cat. *aranyó*, et quoique d'une parenté un peu éloignée, elle pourrait bien être de la famille de notre *fourdrine* ou *fourdraine*. Selon toutes les probabilités le nom de *prunelle* donné à la pupille vient de cette *fourdraine* ou petite prune sauvage :

> Si oel furent noir com *fordine*.
> (Rom. de Perceval.)

FOURER, garnir, doubler, v. 2065, 2426, 20889.

> *Fouré* de riche hermine...
> Car avieres partie faisoit à redouter
> Et se il avoit-on la main volu *fourer*.....
> Car marcandise n'a qui ne soit bien *fourée*,
> Et entre bonne œvre a souvent maise denrée.

Prov. et cat. *folrar ;* esp., port. *forrar ;* ital. *foderare*. En moy. lat. *fodera*, *fodra*, veut dire un vêtement doublé ; *forratura* désigne une fourrure. Nous croyons avec M. Diefenbach que ces mots viennent du goth. *fodr*, gaine, enveloppe, en un mot ce qui contient. De là notre mot *fourreau*, de là aussi notre mot *foudre* de vin.

Dans le second de nos exemples on lit *fourer* la main, et cela signifie corrompre, séduire, au moyen de l'argent dont la main est *fourrée* ou garnie ; dans le troisième il est question d'une marchandise *fourrée*, c'est-à-dire mauvaise ou trompeuse. Nous avons encore en français quelques restes de cette ancienne métaphore, lorsque par exemple on dit une paix *fourrée*, ou bien une médaille *fourrée*. D'un côté, comme dit la Chron. de Flandre et de Tournay, f° 159 r°, c'est une paix *fourrée* de cautelle, autrement de ruse et de tromperie ; de l'autre, c'est une médaille dont le dessus est d'or ou d'argent, et qui est au dedans d'un métal inférieur. On expliquera de même un coup *fourré*, donné par trahison. La Monnoye a eu tort de ne pas prendre au pied de la lettre notre expression proverbiale un innocent *fourré* de malice. Il ne s'agit pas là d'une sorte de robe, appelée *innocente ;* mais d'un homme qui fait le simple et qui est *fourré* de malice :

> Le pu dévo *forre* son prépoin de malice.
> (Noëls bourg.)

La métaphore est encore la même dans le *fourré* d'un bois ; c'est que ce bois est très-touffu, très-garni.

FOURER, piller, butiner, v. 7023, 7026, 17081.

> De *fourer* le pays cascuns d'yaus se péna....
> *Fourer* vont ly baron tout ly plus souffisant.

Nous avons parlé sous le mot *feurre*, de l'expression *aller en feurre*. *Fourer* veut dire la même chose, et a naturellement la même origine. Nous ajouterons ici que ce verbe s'employait aussi passivement, de sorte que l'auteur des Vœux du Paon, parlant de gens qui avaient été pillés, a pu dire :

> La plaie que vous fist la male gens Caldée
> U val de Josaphas, quant ele fu *fourée*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 31 v°.)

FOURIEL, fourreau, v. 20386.

> Or avoit-il ung fier fremé en son bourdon,
> Où il metoit *fouriel*, quant ly venoit à bon.

C'est-à-dire un fer auquel il mettait un fourreau.

Moy. lat. *forellus*. On disait aussi en vieux franç. *fuerre*, prov. *fuere*, ital. *fodero*. Voir ci-dessus *Fourer*, garnir.

FOURIER, fourrageur, pillard, v. 13253.

> Vostre *fourier* sont mort, vostre gent est blersée.

Les *fourier* étaient ceux qui *fouraient* ou allaient en *feurre*. Voir ce dernier mot, et *fourer*, piller.

> Li *forier* courent por les villes rober.
> (Raoul de Cambr., p. 300.)

FOURJOUSTER, voy. FORT JOUSTER.

FOURMENER, voy. FORMENER.

FOURMIER, fourmiller, s'agiter, v. 1420, 4226.

> Tous li sans li *fourmie*.

Comme l'a pensé M. de Reiffenberg, c'est ici le verbe *fourmiller*, mais non pas *fourmuer*, lat. *formicare*. On disait aussi *frémier*, *frémoier* et même *frémir;* ce qui n'a rien d'étonnant, puisque le picard dit encore *fremioner* pour *fourmiller*, et *fremions*, *froumions* pour *fourmis*. M. Genin a aussi mentionné que le peuple prononce encore *frémi* au lieu de *fourmi*. Variat., p. 36.

> Li sans li est *frémis*.
> (Bert. du Guesc., II, 116, et Aubery le Bourg., p. 20.)
>
> Il n'i a si hardi cui le sanc ne *frémie*.
> (Bert. du Guesc., II, 93.)
>
> Et quant Henri l'oy, de paour *frémia*.
> (Ibid., II, 109.)
>
> Par la forest *frémient* li chevrel et li dain.
> (Chans. des Sax., I, 164.)
>
> Véez-vos outre Rune ces tentes *frémoier*.
> (Ibid., I, 187.)
>
> N'i ossoient pas arriver
> Por éléfans, ne por lions,
> Ne por guivres, ne por dragons,
> Ne por autres marvelles grans,
> Dont la forès ert *formians*.
> (Part. de Blois, I, 18.)

Voy. aussi Berte, p. 56, et Baud. de Seb., I, 59. Dans les deux exemples qui suivent, *formiant*, *frémians*, ont surtout le sens de brillant :

> Si vair oel *formiant*.
> (Arth. Dinaux, Trouv. Cambr., p. 34.)
>
> Ou livre n'ot nule escripture
> Dou premier chief dusqu'en la fin,
> Fors de vermellon et d'or fin.
> La lètre estoit si *frémians*,
> Si bien tornée et si rians,
> Qu'il senbloit que Dex l'éust faite.
> (G. de Coinsy, MS., n° 10747, f° 66 v°.)

Fourniger, v. 2365.

> Ou pour leur hyeretage quant on leur *fourniga*.

Nouvel exemple de confusion dans notre auteur. Il ne s'agit pas de *fourniger*, prov. *fornigar*, qui ne peut venir que du lat. *fornicari*. M. de Reiffenberg, en traduisant *fourniga* par *fit tort*, n'y avait vu sans aucun doute que le mot forniquer. Or, c'est *fournier*, nier à tort, qu'il faudrait lire : prov. *fornegar*.

Foursené, forcené, furieux, v. 6457.

> Aby! Mahom! dist-il, com je sui *foursenés*.

Prov. *forsenats*, anc. cat. *forsenat*, ital. *forsennato*. M. Diez ne doute pas que l'ital. *senno*, l'anc. esp. *sen*, le prov., l'anc. franç. et le dialecte de Coire *sen*, bon sens, discernement, ne viennent de l'anc. h. allem. *sin*, nouv. h. allem. *sinn*, malgré la ressemblance du radical avec le lat. *sensus*. La langue française avait fait l'adj. *sené*, de *sen*, comme le prov. avait fait *senat*, et l'anc. esp. *senado*. Nous n'avons de tout cela conservé que le mot *forcené*, encore l'écrivons-nous par un c, comme le prov. *forcenar*. On prononce encore *sin* en rouchi. Raynouard n'admet pas, au moins pour le prov., d'autre origine que le lat. *sensus*, et cette opinion n'est pas tout à fait sans fondement. — L'orthographe *forcené* est assez ancienne :

> Je ai tel duel j'en cuide *forcener*.
> (Raoul de Cambr., p. 248.)

Fallot donne à ce mot le sens de surpris, étonné, mis hors de sens, irrité avec surprise. C'est y voir trop de choses, à notre avis.

Frain, frainc, frein, Gilles de Chin, v. 3929, 5354.

> Vers l'ost cevauçent tot i plain
> Ly petis galopiax sor *frain*.....
> Au ceval a abandoné
> Le *frainc*, por mix son pooir faire.

Chevaucher *sur frain*, c'est-à-dire en contenant son cheval. On le disait aussi en provençal :

> Ane *sobre fre* no m volc menar un dia.
> (Rayn., Lex. rom., III, 395.)

Quant à l'autre exemple, abandonner le *fraine* veut dire lâcher les rênes. Nous devons faire observer ici que les chevaliers faisaient tenir le *frein* de leur destrier même dans la mêlée. A la bataille de Crécy, dit Froissart, le Moine de Basele était au *frein* du roi de Bohême. I, 238.

> Si serés à mon *frain* à mon destrier de pris.
> (Vœux du Paon, MS., f° 122 r°.)
>
> Tu seras à mon *frain* à mardi en l'estour.
> (Ibid., f° 106 v°.)
>
> Et que diront dont ceuls qui seront à mon *frain?*
> (Ibid., f° 111 r°.)

Dans le Garin, voici un cheval qui a pris le mors aux dents :

> Mais li chevaus Bernart a le *fraine* pris.
> (Gar. le Loh., I, 251.)

Une variante dit : Si a son *frain* sorpris.

Frainte, bruit, fracas, Gilles de Chin, v. 3850.

> Liue et demie sans mentir
> En puet-on la *frainte* sentir.

Voy. Dom Carpentier, v° *Fragumen*. M. Diez a donné la forme *friente*, qu'il tire avec raison de *fremitus*, ital. *fremito*, en faisant observer que Le Duchat écrit *frainte*, qu'il fait

venir de *frangere*. L'opinion de Le Duchat est insoutenable. *Frainte* est une forme de *friente*, qui vient également de *fremitus*. Le verbe était *freindre* : « L'en ooit ses os entrehurter ensemble et *freindre* et froier l'un à l'autre. » Mirac. s. Ludov., p. 397. Comparez *criendre* et *craindre*, et voy. notre mot *Crieme*.

FRAITE, brèche, défilé, fossé, ouverture, Gilles de Chin, v. 2371, 2623.

Ne sonent mot quant embatu
Se sont sor iaus en une *fraite*,
U il faisoient l'eschargaite
A IIIe turs tous armes.

Voy. le mot *fracha*, *frachia*, dans Dom Carpentier. Les exemples du mot *fraite* que Ducange a donnés aussi sous le mot *fretum* se rapportent également au moy. lat. *fracha*, et viennent de *fractus*. En voici d'autres :

Adonc n'i ot tenu ne *fraite* ne sentière.
(Vœux du Paon, MS., fo 134 vo.)

Ni avoit mauvais pas ne *fraite* ne fossé.
(Ibid., p. 124 ro.)

Et tantost par la *frète* a fait bientost crier.
(Bertr. du Guesc., I, 88.)

Et de ce li est bien chéu
C'une pièce dou mur chéu
Ot el vergier novelement.
Par cele *frète* isnelement
S'en passe.
(Chev. de la Char., p. 123.)

En rouchi, *fraite* désigne la terre qu'on a relevée pour empêcher l'entrée d'un champ (Hécart). On lit dans les chartes du chef-lieu de Mons, ch. 50, a. 15 : « Que nuls, sans congé de ladite seigneurie,... ne fasse *fraite*, ne empire le wareskaix. » Et dans la loi d'Onnaing et de Quaroube : « Qui n'ara ses *fraites* relevées dedans l'entrée de mai, là ù on les doit relever, il ert à deux sols. » Reiffenb., Monum. pour serv. à l'hist. du Hain., I, 348. Gloss. impr. de Lille : ANFRACTUS, fracture, voye, gallice *frete*. On disait de même *freté* pour brisé, lat. *fractus* :

La hanste est de premier *freiée*.
(Part. de Bl., I, 103.)

FRANC, libre, noble, v. 11, 24, 1278, 33007.

Tant avoient li *franc* et li baron.....
Et ly a dit : *Frans* homs, pour Dieu, ne l'ocis mie....
Fil au roy Oriant et la *franche* roïne...
Seignour, or entendés, *francque* gent honnourée...

« Quand il fut question d'état et de condition, dit Perreciot, *franc* et ingénu furent des mots synonymes, et ingénuité fut aussi synonyme de la noblesse, surtout lorsqu'on dit qu'elle était de race. » Hist. des condit. et de l'état des pers. en France, liv. VII, chap. IV. On peut voir dans Ducange de nombreux exemples de cette signification. Le roman de Garin lui en fournit aussi un

Garin mes pères fu *frans* hom et gentis.

Il aurait pu en trouver quelques autres dans le même ouvrage :

Tant mar i fustes, *frans* chevaliers jentis.
(Mort de Garin, p. 221.)

Froissart a dit dans le même sens : « Et vinrent plus de douze mille hommes, que *francs* que vilains. » C'est-à-dire nobles ou vilains. Liv. I, c. 201.

Dans la Chanson de Roland, au contraire, *franc* est presque toujours mis à la place de *français*, même dans la st. 19, où M. Michel l'a traduit par *pair*. Il est adjectif dans le vers suiv. :

Francs chevalers, dist li emperère Carles (st. 20).

Les savants se sont demandé si l'adj. *franc*, que l'on retrouve avec des acceptions analogues dans le prov., dans l'ital. et dans l'esp. *franco*, dans l'angl. *frank*, dans le flam. *vranck*, puis dans le cambr. *ffranc*, plur. *ffrancon*, dans le breton et le cornouail. *frank*, et enfin dans le basque *francoa*, venait du nom même du peuple *franc*, ou si ce peuple au contraire n'avait pas pris son nom de l'adjectif. Pourquoi en effet les Celtes qui ont baptisé les Germains n'auraient-ils pas aussi donné un nom aux Francs? Sigebert de Gembloux prétend, nous le savons, que ce nom leur fut donné par Valentinien : « Valentinianus *Francos* attica lingua appellavit, quod in latina lingua interpretatur *feroces*. » Pertz, Script., VI, 300. Mais quelle est cette *lingua attica*, dans laquelle *franc* voulait dire fier, féroce?

M. Diez, sans s'arrêter à tous ces obstacles, n'hésite pas à dire que l'adject. *franc*, comme ses dérivés, vient de *Francus*, nom de peuple, qui signifiait aussi homme libre, anc. h. allem. *franco*, formé lui-même de l'angl.-sax. *franca*, diminut. de *framea*. J Grimm y voit de plus une dérivation du goth. *freis*, nouv. h. allem. *frei*, libre. Voy. Diez, Lex. etym., p. 153. Cfr. Diefenbach, Goth., I, 402-403.

M. de Chevallet a émis à peu près la même opinion. Élém. germ., p. 470.

FRANÇOIS (TOUR), voy. TOUR.

FRARIN, voy. POVRE GENS.

FRELIN, le quart d'un denier, v. 5269, 6863.

De çou qu'avés laissiet ne vous soit un *frelin*.

Moy. lat. *ferlingus*, *ferlina* et *ferlinus*; ital. *ferlino*, anc. esp. *ferlin*, anc. franç. *ferling*, *ferlin*. Le changement de *fer* en *fre*, et vice versa, est commun au rouchi et même à la langue française. On lit de même dans le Baud de Seb. et dans le Bertr. du Guescl. :

Mais Gaufrois n'en donnoit le monte d'un *frelin*.
(Baud. de Seb., I, 183.)

S'il i en avoit deus n'en donroie un *frelin*.
(Bert. du Gues., cité par Ducange.)

L'origine de ce mot est l'angl.-sax. *feordhling* (Ducange et Diez). Comparez l'angl. *four*, quatre, l'anc. h. allem. *fior*, *feor*, le flam. *vier*, etc.

FREMAIL, FREMAX, agraffe, Gilles de Chin, v. 598, 2082.

Tout en riant, o bele clère,
Done *fremail* ou ausmonière.

Prov. *fermalh*, *fermal*, ital. *fermaglio;* du lat. *firmaculum*. Jean de Garlande donne le nom de *fermailliers* aux artisans qui faisaient des *fermoirs* (p. 590), et ce dernier mot est synonyme de *fermail*. Les vers suivants expliquent le sens de ce mot :

Sur quoi l'en met un affichail,
Qui autrement est dit *fermail*.
(Ducange, v° *Firmaculum*.)

L'*affichail* ou *affique* est une agraffe, une boucle, une épingle, ainsi que nous l'avons expliqué, v° *Aficier*. On peut voir la définition et les exemples que M. le comte Léon de Laborde a donnés de *fremail* dans sa Notice des émaux du Louvre, 2de partie.

FREMER, fortifier, attacher, v. 6068, 6797, 20385; Gilles de Chin, v. 1822.

Assés priès d'une porte qui bien estoit *fremée*....
Assiés près du castiel et de la tour *fremée*....
Gilles trovèrent el canchel,
La crois *fremée* à son mantel.

Dans ce dernier exemple *fremé* a une analogie frappante avec le mot *fremail* ci-dessus. L'un comme l'autre, ils viennent en effet du lat. *firmus*, *firmare*. Voy. aussi notre mot *Deffremer* et notre exemple sous *Fouriel*.

FREMETURE, forteresse, v. 9648.

Il ne vous demora ne vile ne dongnon,
Castiel ne *fremeture* jusqu'à Pont-Faraon.

Cette forme n'est point dans le prov., qui a en revanche *fermaria*, même signification. Le nom de *fermeture* donne plutôt l'idée d'une ville *fermée;* et ceux de *ferté* ou *fermeté* rappellent mieux la forteresse.

FREMILLON, FREMELLON, v. 22541, 23320, 31572.

Ce mot est ordinairement le qualificatif de haubert : Boin haubiert *fremillon*. Le prov. s'en est servi comme substantif, et Raynouard lui donne la signification de cotte de mailles, en le comparant au v. franç. *fremillez* :

As vestit un ausberc, gran *fremilo*,
Onques per negun arma falsats non *fo*.
(Rayn., Lex. rom., III, 394.)

Disons d'abord que les *fremillez* d'Eustache Deschamps, cités par Raynouard, n'ont rien de commun avec le haubert : Pelices, anneaulx, *fremillez* (p. 208). *Fermillet*, comme le dit très-bien M. Léon de Laborde, est le diminutif de *fermail*, voy. Ducange, v° *Fermeilletum*. Quant à *fremillon*, qui est aussi de la même famille que *fermail*, c'est un adjectif, et il sert de synonyme à *treillis*, formé de menues mailles.

Li blanc osbere dont la maile est menue.
(Chans. de Rol., st. 102.)

Onques la maille de l'aubert *fremillon*
Ne li valut la monte d'un bouton.
(Mort de Garin, p. 246.)

Comparaison que l'on trouve rendue de la manière suivante dans un autre passage :

Onques la maille del blanc haubert *treillis*
Ne li valut un bliaut de samis.
(Ducange, v° *Bliaudus*.)

C'est parce que les mailles du haubert étaient pour ainsi dire agraffées ou retenues par des espèces de *fermaux*, qu'on lui donnait le nom de *fremillon* ou de haubert *à clavel :*

Armé fut d'un haubert *clavé* de double maille.
(Vœux du Paon, MS., f° 136 r°.)

C'est-à-dire d'un haubert *doublier*. Voy. ce mot.

Qui furent bien armé de haubert à *clavel*.
(Ibid., f° 127 r°.)

Il s'en suivait que l'on pouvait desrompre le haubert *fremillon* (Gerars de Vienne, v. 2493), ou bien le *desclaveler*.

Lui fausse le cendal, le haubert *desclavelle*.
(Vœux du Paon, MS, f° 147 r°.)

Ou bien comme dans la Chanson de Roland : L'osberc li *desclot* (st. 94); l'osberc li *desmailet* (st. 95). On donnait même parfois le nom de *clavel*, au haubert, n'ayant alors égard qu'au réseau de mailles agraffées dont il était formé :

A ii mains le saisi très parmi le *clavel*.
(Vœux du Paon, MS., f° 127 r°.)

Sur l'espaule l'ataint et trença le *clavel*.
(Baud. de Seb., II, 371.)

Le mot *fremillon* n'a été expliqué ni par Roquefort ni par les nombreux éditeurs qui l'ont rencontré. On le trouve aussi dans le Raoul de Cambr., p. 53 et 116, et dans la Chans. des Saxons, I, 110, et II, 142. Il faut le comparer, quant à la forme, avec le mot *fermillières* donné par M. Léon de Laborde, Notice des émaux du Louvre, 2de partie. Voy. notre mot *Jaserant*.

Fréour, frayeur, v. 23654, 31504.

Atant ès Taffurois, qui mainent grant *fiour*....
Moult furent en *fréour*.

Dans le premier de ces exemples il faut lire *fréour*, aussi bien que dans le second. Cette forme se rencontre aussi dans Aubery le Bourgoing :

N'est pas merveille se Guibourc ot paor,
Illec se rent; molt est en grant *frēor* (p. 35).

C'est le prov. *freior*, verb. *esfreyar*, d'où notre mot *frayeur* et ses dérivés. La forme du verbe prov. *esfreidar* engage M. Diez à rejeter le lat. *fragor*, *friare*, et à choisir pour étymologie de ce mot le lat. *frigidus*. Lex. etym., p. 634. M. de Chevallet a au contraire recherché une étymologie germanique : tud. *freis*, *vreese*, angl.-sax. *ferht*, *feorht*, etc. Élém. germ., p. 471. Ducange donne le moy. lat. *effractus*, effrayé, c'est-à-dire fractus animo.

Fresch, frais, gaillard, v. 13432.

Il sont *fresch* et nouviel, ne sont pas combatus.

Le prov. a employé tout à fait dans le même sens *fresc*, *fresq*. cat. *fresc*, esp., port., ital. *fresco*. Il nous est impossible de trouver dans la forme *frois*, qu'on verra plus loin, autre chose que le mot *fresc*, changé sans doute à cause de la rime. Le rouchi dit encore *frecq*, comme l'auteur du Baud. de Seb. et celui de la mort de Garin :

Frec en sont li quailliel.
(Baud. de Seb., II, 441.)

Nos chevaus sont lassé et amati,
Et li lor sont tuit *fret* ce m'est à vis.
(Mort de Garin, p. 229.)

Dans ce dernier vers il faut lire *frec*. M. Francis Wey a prétendu que si l'on écrit aujourd'hui : Nous voilà *frais!* c'est par une parodie assez plaisante, et qu'autrefois on écrivait *fraits*, *fraites*, lat. *fractus;* mais que de braves femmes menacées et éperdues se prirent à dire un jour : Nous voilà *fraiches!* et que dès lors on commença à écrire *frais*. Révolut. du lang., p. 77. Le vers du Garin prouverait au besoin que l'on a toujours donné à *frais* le sens moderne dans cette locution, et que : Nous voilà *frais!* n'est pas autre chose qu'une ironie.

On est d'accord pour donner à *fresch* une origine germanique : anc. h. allem. *frisc*, angl.-sax. *fresc*. M. Diefenbach n'en cite pas moins le cambr. *fresg*, et le bret. *fresk*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 155; Diefenbach, Goth., I, 401, de Chevallet, Élém. germ., p. 469 et 472, et Raynouard, Lex. rom., III, 391.

Freté, forteresse, v. 3788, 9770.

La syncope régulière de *fermeté* est *ferté*, dont nous avons parlé sous *Enferté*. *Freté* est une prononciation picarde comme celle de *fremer*, *fremail*, *fremeture*, et cette transposition de la lettre *r* est devenue propre à la langue française, où on la rencontre dans une foule de mots. Voy. Genin, Variations, p. 30 et suiv.

Freteler, v. 1765.

Ly chevaus est kéus à tierre *fretelant*.

M. de Reiffenberg, tout en se rappelant, à propos de ce mot, le verbe *fretiller*, semble avoir toutefois donné la préférence à l'explication de Roquefort, qui traduit *freteler* par salir, crotter :

Ces larges robes grises
Toutes *fretelées* de crotes.
(Rom. de la Rose, v. 12663.)

La signification de *fretiller*, ou plutôt de s'agiter, nous parait devoir être préférée. *Freteler* serait donc un diminutif et il faudrait en rechercher l'origine dans le lat. *frigere*, frire (*frigellare?*), d'où le prov. a fait *fresillar*, *fretiller*, et la langue d'oïl *freciller :*

Sanson d'angoisse *frecille*.
(Nouv. rec. de fabl., I, 73.)

Le moy. latin, dans notre hypothèse, aurait eu un verbe *fretellare*, que peut faire supposer le subst. *fretale*, poêle à frire (Duc.). Ceci nous donnerait même l'explication des robes *fretelées* de crotes du rom. de la Rose, c'est-à-dire des robes semblables à ce qui a été jeté dans la friture. Cfr. le rouchi *pain crotté* ou pain perdu. Il nous est toutefois un peu difficile d'expliquer le verbe actif *freteler* dans le vers suivant :

Li Gascon viènent *fretelant* le chemin.
(Gar. le Loh., II, 88.)

Freteler le chemin, équivaudrait-il à notre expression brûler le pavé? M. P. Paris l'a traduit par une périphrase : Parcourant à la hâte le chemin.

Peut-on d'un autre côté rapprocher ce mot de *fresteler*, jouer de la flûte, prov. *frestelar*, formé du subst. moy. lat. *fretella*, anc. franç. *fretel*, *fretiaux*, flûte à sept tuyaux, desquels vient sans aucun doute le franç. *fretille*, paille? Le rapport n'existerait que dans le tremblement de la paille ou du roseau (calamus, avena). A ce propos, il est bon de rappeler que l'on dit d'un cheval que ses jambes *flageolent*, quand elles tremblent sous lui. On le disait autrefois d'un homme :

Mains en a sens, plus en *flajole*.
Plus se débat, et plus parole.
(Rutebeuf, II, 435.)

Friçon, frisson, v. 3626.

Toute nuit atendi à duel et en *friçon*.

Grégoire de Tours se sert du mot *frictiones*. De vitis

Patr. c. 6. Ailleurs il dit dans le même sens *frigoritio*. De glor. confess., c. 21. Ces mots viennent sans aucun doute du lat. *frigere*, anc. franç. et prov. *frire*. L'ancienne orthographe *friçon* est donc plus rationnelle que la moderne. Comparez l'ital. *friggio*, frémissement, et l'esp. *frio*.

Fricque, agile, vif, alerte, v. 4831.

Qui sont *fricque* et joli, gent, adroit et barbés.

Si cette forme est, comme nous le croyons, une variante de *frisque*, nous ne saurions y voir le goth. *friks*, avide, vorace, comme le pense M. Diez, et le rapprochant du franç. *fresch*, esp. *fresco*, angl.-sax. *fresc*, etc., nous devons lui assigner la même origine qu'à *fresch*. Voy. ce mot. Froissart écrit toujours *frisque*. Liv. I, ch. CVIII; liv. IV, ch. XII. Le rouchi a conservé cette forme, ainsi que le diminutif *frisquète*.

Froer, briser, v. 1550.

Si fort i est alés
Que x pièces ou plus en est li fus *froés*.

Nous n'avons rien de plus à dire sur ce mot que ce qui est contenu sous *Défroisser*, *Défroer*. Voici seulement quelques exemples de plus :

Tant va le quane à l'iauwe qui le convient *froer*.
(Baud. de Seb., II, 380.)

... L'un des quartiers li fist fendre et *froer*,
Mais le hiaume fu fort, ne le pot desercler.
(Vœux du Paon, MS., f° 65 v°.)

Froier, frotter, Gilles de Chin, v. 3331.

Bien li est wès
Qu'il fust *froiez* et essués,
Car tous estoit ensanglantés.

Lat. *fricare*, froiier (Guill. Briton). M. de Reiffenberg a eu tort de traduire *froiier les espis* par *faucher*, dans Ph. Mouskés. C'est battre en grange qu'il aurait dû dire. Voy. *Défroisser*, *défroer*.

Frois, frais, v. 9175; Gilles de Chin, v. 3352.

A xx mil Suryens tous nouviaus et tous *frois*.....
Tous nouviaus et tous *frois*.

On disait au féminin *froische*, témoin ces vers du rom. de Floire et Blancheflor, cités dans le suppl. de Roquefort :

Au port avoit une pucele
Froische comme rose novele.

C'est évidemment une forme de *fresch*, et même de *frisque* ou *frique*, et cela nous prouve qu'il y avait un grand rapport de prononciation entre *frois* et *frais* ou *fresch*. On sait que les Normands écrivaient *Franceis*, tandis que le reste de la France écrivait *François*. A la fin du XVIIe siècle, le grammairien Latouche, voulant indiquer la prononciation de l'*oi* dans les imparfaits des verbes, disait : « Je chantois, je mangeois, je chanterois; prononcez : Je chantais, je mangeais, je chanterais. » Que devient l'orthographe dite de Voltaire? M. Genin, auquel nous empruntons cette citation, prouve du reste par des exemples nombreux que l'on prononçait *fransoués* et non *français*. On aurait donc, par la même raison, prononcé *froués* au lieu de *frois*. La ressemblance avec *frais* n'en subsisterait pas moins.

Cependant les vers suivants du Gilles de Chin semblent prouver que *frois* se prononçait *frez* :

Puis sont montés ès palefrois;
Lor cevax veulent tenir *frois*
Qui *frez* les aient au besoing (v. 3351 3353.)

Voy. Genin, Variations, p. 300 et suiv., et pour l'étymol. notre mot *Fresch*.

Froncir, froncer, v. 5133.

Quant li soudans l'oy, sy *froncy* le menton.

Rabelais écrit *fronser*, I, 8; mais le prov. a, comme notre auteur, *froncir*, et même *fronsir* et *frusir*; cat. *frunsir*, esp. *fruncir*, port. *fransir*. Dans le moy. lat. on trouve *franciatus*, *fronsitus*, *fronssatus*. Le subst. est *froncica*, *fronsitura*. Comme le dit Borel, ce mot vient du lat. *frons*, et exprime surtout les rides ou les plis du front, *froncer* le sourcil :

Le front fist hault, plain et pollit,
Fronce n'y ot grant ne petit.
(Rom. d'Athis, cité par Ducange.)

Raynouard n'a pourtant pas mis ce mot dans les dérivés du lat. *frons*, *frontis*.

Frossier, briser, Gilles de Chin, v. 1520.

Li quens a sa lance brisie,
Dusques ès poins li est *frossie*.

Voy. *Défroisser*.

Fruis, féru, frappé, v. 580.

Fustes pénés en crois et *fruis* de Longy.

Cette contraction de *fruis*, au lieu de *férus*, se rencontre également dans le Baud. de Seb., où nous lisons :

A deus tirans a deus si grans horions *frus* (I, 47).

La langue d'oïl a contracté de même le futur du verbe faire, je *frai*, tu *fras*. Voy. le Liv. des rois, et notre mot *Faire*.

Frumer, fermer, fortifier, enchaîner, v. 1635, 5311, 35106.

Là fu li camps *frumés* et derière et devant....
En ung camp qu'on avoit tout environ *frumé*....

Et ly roys Bauduins le soudant déporta :
Sans *frumer* piés ne mains, aval le sale ala.

Forme presque conservée dans le rouchi *freumer*, ainsi que nous l'avons fait remarquer au mot *Deffrumer*. On a dit aussi *fremer*. Ce sont là des variétés de prononciation.

Frumeté, forteresse, v. 3261, 7215, 22217.

Rohais la noble *frumeté*.

Comparez *fremeté* et *fermeté*.

Frumure, prison, v. 30654.

Que je vous fa se mettre en *frumure* briefment.

Ce mot n'est qu'une abréviation de *frumeture* ou *fermeture*. Comparez-le avec les précédents.

Fuelle, feuille, v. 4877. — Fuellége, feuillage, v. 487.

A l'issue du bos dont la *fuelle* verdie.....
L'iermites les viestoit du *fuellége* du bosage.

Rouchi *fuèle*, picard *fuelle*. Ce mot reproduit presque identiquement le prov. *fuelh, fueilh*. Quant à *fuellége*, moy. lat. *folhiagium*, *foliacia*, il n'a d'analogue ni dans l'ital. ni dans le prov., à moins qu'on n'y voie le prov. *los fulhatz*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 353.

Fuellie, lieu décoré de feuillage, v. 33298.

Murgafier d'Arablois, où tant ot de fierté,
Avoit une *fuellie* et ung lit bien paré,
Et devant la *fuellie* sont ly feu alumé.

Une *fuellie* devint par extension un lieu de plaisance, une habitation sous l'ombrage ; mais on changea ce nom en *folie*, comme il se voit dans la terre de Renaut-*folie*. Reiff., Monum. pour l'Hist. du Hain., I, 477. Ducange avait vu dans le moy. lat. *foleia*, maison de plaisance des rois de France, le mod. franç. *folie;* mais Dom Carpentier a rectifié cela, en ramenant l'origine de ce mot au lat. *folium*.

On trouve métaphoriquement *se fueller* pour se plaire :

Mais cose qui est chière est amée toudis ;
On s'i *fuelle* bien, ce nous dist li escris.
(Baud. de Seb., I, 40.)

Fuer, prix, Gilles de Chin, v. 1779. Voy. *Fait* (*d*).

Fuere, fourrage, v. 6297. Voy. *Feurre*.

Fuerre, fourreau, Gilles de Chin, v. 1595. Voy. *Fourer* et *Fouriel*.

Fugurer, figurer, v. 3002.

Orthographe défectueuse.

Fui, passé défini du verbe être, v. 3522, 32090, 32290.

Je *fui* ly propres chines qui le batiel guia...
Dolans et courouciés s'en *fui* tournés fuiant ...
Par lui me *fui* mandé l'issue en Jéricop.

M. Burguy a mentionné la première personne je *fui*, pour je *fus*, employée dans les dialectes de Bourgogne, de Picardie et de Normandie. Quant à la troisième personne, il ne l'attribue qu'au dial. de Bourgogne. Notre manuscrit offrirait donc une exception. Voy. Gram. de la langue d'oïl, I, 259.

Fuison, foison, quantité, v. 16940.

Et d'autres amirans y avoit à *fuison*.

Voy. le mot *Foison*. Nous devons ajouter aux acceptions diverses que nous avons citées, celle du vers suivant :

Sire, la vostre aïe aura poi de *fuison*.
(Chans. d'Ant., II, 98.)

C'est-à-dire peu de profit, selon M. P. Paris. Ne serait-ce pas simplement comme si le trouvère avait dit : Votre aide aura peu de valeur ou d'importance? Dans ce cas, valeur, importance, auraient pour synonyme *foison*, quantité.

Fumeril, trou de cheminée, Gilles de Chin, v. 3139.

Sor la tombe Gilles s'en va ;
Un *fumeril* desor trova
Qui la clarté laiens rendoit.

Moy. lat. *fumerius*. Le vieux franç. *fumery*, cheminée (Dom Carpentier), vient plutôt comme notre mot *fumeril*, d'un diminut. *fumariolum* (Ducange). Et sans aucun doute le mot du dialecte lillois *funqueriau*, cheminée, n'a pas non plus d'autre origine. Prov. et anc. franç. *fum*, fumée, rouchi *funkée*.

Fumire, fumée, v. 33305.

Ly fus ont alumés qui leur font grant *fumire*.

Prov. *fumera, fumieyra*, esp. *humera*. La forme régulière de l'anc. franç. est *fumière*. Rouchi, *fumière* ou *feumière*; wall. *fumire* (*foumire*).

Que il semble venu d'enfer;
Trop avoit géu en *fumière*.
(Rom. de Ren., I, 130.)

La chronique de Flandre et de Tournai nous offre un singulier emploi de ce mot : « Et que on alast par jour à *fumière* et par nuit à lumière. » Corp. chr. Fland., III, 241. Cet usage de faire de la fumée pendant le jour pour être aperçu de plus loin peut à bon droit sembler étrange.

Fus, bois de la lance, v. 1550.

En est li *fus* froés.

L'orthographe ordinaire de ce mot est *fust*, du lat. *fustis*. Prov. et catal. *fust*, esp. et port. *fuste*, ital. *fusto*. Notre mot franç. *fût* vient de là. L'ital. *fusta*, barque de pirates (franç. *fuste*, moy. lat. *fustis*), a la même origine.

De là aussi le moy. lat. *fustejare*, *fusterare*, abattre des arbres, couper du bois, qui a produit le vieux franç. *fuster*, piller, saccager : « S'ont la ville *fustée*, » c'est-à-dire : ils ont traité la ville, comme des bûcherons traiteraient une forêt. Bertr. du Guescl., I, 138, 146, notes; et Corp. chron. Flandr., III, 257.

G.

Gaaing, gain, profit, Gilles de Chin, v. 1251.

> Tot lor *gaaing* départi ont
> A lor osteus, puis si s'en vont.

M. de Chevallet croit que ce mot et ses dérivés ont eu pour signification première les profits d'une victoire, les fruits d'une conquête, le butin, les dépouilles remportées sur les ennemis, et cette acception lui semble bien en rapport avec les habitudes et la manière de vivre des guerriers germains, dont les seuls profits et pour ainsi dire les seuls revenus consistaient dans le butin qu'ils faisaient sur l'ennemi. Par ces motifs, M. de Chevallet rapporte notre mot *gain* au tudesque *winnen*, *wunnen*, vaincre. Ce savant reconnait cependant que l'on s'en servit bientôt pour exprimer les profits de l'agriculture, et qu'il en résulta plusieurs autres dérivés, tels que *gagner*, labourer, cultiver, *gagnage*, terre en produit, *gaigneur*, cultivateur, laboureur. Élém. germ., p. 477-479.

> Là voit les camps amples et lès,
> Bien *gaaigniés* et bien semés.
> (Part. de Bl., I, 57.)

Nous penchons à croire que c'est le contraire qui a eu lieu. Les premiers besoins de l'homme ont dû le faire d'abord agriculteur et chasseur, non pas pillard et voleur. C'est donc à l'anc. h. allem. *weidan, weidanôn, weidanjan,* nouv. h. all. *weiden*, chasser, que nous rapportons l'origine du mot *gain, gagner*. Le subst. *weida* (pascuum, venatio), avec l'adjonction du suffixe roman *agn*, ne parait pas non plus impossible à M. Diez. De là l'ital. *guadagno*, *guadagnare*, le dialecte de Coire *gudoignar*, le prov. *gazanhar* pour *gadanhar*, gagner, tirer du profit, l'anc. esp. *guadañar*, moissonner, subst. *gano*. De là aussi le moy. lat. *guanagium*, *gagnagium*, qui devient en anc. franç. *gaagnage*, *gaaignerie*, champ cultivé (Liv. des rois, p. 436). Le verbe moy. lat. *ganare*, acquérir, gagner, se trouve dans des documents de 747 (Diez) et de 990 (Ducange), et rappelle bien l'anc. nord. *gagn*, lucrum. Voy. Diez, Lex. etym., p. 185, et Diefenbach, Goth., I, 146-147.

Dans le vocabulaire de l'agriculture les dérivés du mot *gaaing* sont nombreux. Nous avons dit qu'un *gagnage* était une terre en culture, et qu'un *gaigneur*, prov. *gaaniador*, était un laboureur. Le chien de ferme ou de basse cour avait même reçu le nom de *gaignon* ou *waignon*. Dans le Raoul de Cambrai, p. 14 : A viautre face *gaignon* gésir, signifie accoupler un lévrier avec un chien de basse-cour. Il y avait aussi des terres *wangnaules* et non *wangnaules*, c'est-à-dire arables ou non arables; les fameux prés *guimaulx* de Rabelais : « Prez *guimaulx* sont prez qui portent herbe deux foys l'an » (I, iv), ne sont non plus que des prés *gaigneaux* ou de *regain*, quoi qu'en aient dit Ménage, Bernier et le dict. de Trévoux. Voy. le Rabelais de Johanneau, I, 114. Dans nos différents dialectes on donne même encore le nom de *waïen* à la seconde dépouille d'un pré, le *regain*, et le rouchi l'appelle aussi *waimiau* ou *gagnache*.

Enfin la signification de *gain* eut encore une autre extension. Ce mot finit par désigner l'automne, c'est-à-dire l'époque de la récolte :

> Par cele pomme savoit-on
> Des quatre tans la vérité :
> Si com de printans et d'esté,
> Et de *gayn* qui après vient,
> Et puis d'hyver.
> (Rom. de Cleomadès, cité par Dom Carpentier.)

Les corvées des charrues étaient dues ordinairement : 1° pour l'époque des semailles d'hiver, qu'on appelait aussi du froment, du *wayn* ou de *vomhery;* 2° pour celle des semailles de mars, qu'on nommait trémois, tramois ou marcesches; 3° pour celle des jachères, nommée ailleurs des sombres, de la varxenne, *in taschereio* et *in veisatura* (Duc.).

Il est donc peu étonnant qu'on ait appelé *wain* le froment semé en automne : « Duo sextaria bladi, quorum medietas esse debet ordei et alia medietas de *vain*. » Charte de 1246, citée par Dom Carpentier. Dans les comptes du duché de Luxembourg, ce blé est toujours nommé *wain*.

Nous devons citer aussi le *gaaing* de notre auteur, et parler des profits et des bénéfices des tournois et même de la guerre. Les exemples qui suivent y ont rapport :

> Qui dont véist no gent
> Acourir au *gagna* moult efforciement.
> (Baud. de Seb., II, 71.)
>
> A *gaaigne-cheval* fu la jouste ordonnée.
> (Ibid., II, 195.)

Cette expression composée, *gaaigne-cheval*, rappelle nos expressions *gagne-denier*, *gagne-pain* et *gagne-petit*. Accourir au *gagna*, c'est-à-dire au *gagnage*, au gain.

Gab, gabs, gas, gaberie, raillerie, v. 3327, 9201, 26138; gaber, tromper, railler, v. 3326.

> Ne le tenés à *gas*....
> Que vous ne me *gabés*, car mes cors talent n'a
> De nule *gaberie;* car assés mal me va.

Prov. *gab, guab, gap*, anc. cat. *gab*, port. *gabo*, ital. *gabbo;* verbes : prov., anc. cat., port., anc. esp. *gabar*, ital. *gabbare*. Indépendamment des formes de la langue d'oïl citées plus haut, il y avait aussi *gabois*, *gabeis*, *gabuserie* et même *gap;* quant au verbe, il se changeait en *gabuser* et *dégaber*. Le pat. norm. dit encore *gaber*. Voyons d'abord la forme *gap :*

Reportés-li son or sans *gap*,
Et li vous rendre vostre drap.
(Citat. de Dom Carpentier.)

Ducange en a tiré la conséquence que notre mot venait du breton *goap*, *goab*, irrisio, jocus; *goapa*, jocari, et c'est sans doute aussi là l'origine du patois *gouaper*. M. Diefenbach est venu depuis apporter de nouvelles raisons à l'appui de l'opinion de Ducange. Goth., I, 169. M. Diez croit cela possible, mais il s'arrête à l'anc. nord. *gabb*, raillerie, et *gabba*, tromper. M. de Chevallet fait de même. La question n'étant pas complétement résolue en faveur du celtique, et dans tous les cas le fût-elle, on ne peut avec H. Estienne accuser l'italien d'avoir pris ce mot à la France. Précell. du lang. franç., p. 281. C'est encore là un de ces vocables qu'on trouve partout.

La forme *gas* de nos exemples est assez fréquente :

Li cuens de Bar n'en revint pas,
Qu'il y fut pris, ce n'est pas *gas*.
(Chron. de St-Magloire.)

Il se disoient vilonie
Et si getoient *gàs* de voir.
(Ruteb., I, 215.)

M. Feugère pense que de *gas* on a fait *gausser*. Cette étymologie me semble moins probable que celle qu'a indiquée M. Diez : esp. *gozarse de*, se réjouir de, et qui rappelle le wallon *se gaudi* ou *gaweder*, ainsi que l'adj. *gâdiseû*. Mais notre mot *gouailler*, rouchi *goailler*, wallon *gûaii*, est-ce au diminutif de Rabelais *se guabeler*, qu'il faut le rattacher? « Tousjours riant, tousjours beuvant d'aultant à ung chascun, tousjours *se guabelant*, tousjours dissimulant son divin sçavoir. » Liv. I, prologe. Nous sommes fort tenté de le croire.

Quant au wallon *gawedieû*, rusé, astucieux, nous y verrions volontiers l'ital. *gabba-deo*, hypocrite, menteur, *qui gabe Dieu*, mais il est beaucoup plus probable que c'est une corruption du wallon *gâdiseû*, galant, enjoué, mot formé du verbe *se gaudi*, et dont on a fait *gaweder*, railler. Voy. Grandgagnage.

Charles Nodier a cherché à donner droit de bourgeoisie au subst. *gabgie*, *gabegie*, ruse, tromperie, dessous des cartes, qui se rencontre dans presque tous les patois. « Il est évident, dit cet écrivain, que ce mot nous a été rapporté par les Italiens. » Nous ne savons ce que Nodier a entendu par le mot *rapporté*, ni à quel subst. ital. il a voulu faire allusion; mais pourquoi *gabegie* ne viendrait-il pas simplement de l'anc. fr. *gabuserie ?* Il est vrai que les Italiens n'ont pu nous le *rapporter*, attendu qu'ils ne nous l'avaient pas pris. En définitive puisque nous avons *grabuge*, avons-nous si grand besoin de *gabgie ?* Voy. les Dict. des pat. picard, norm., berrich. et rouchi.

GAGER, v. 4089.

Mauvaise lecture, il faut lire *s'engageray* en un seul mot.

GAGNON, GAIGON, GAIGNON, chien de ferme ou de basse-cour, v. 522, 1178; Gilles de Chin, v. 2152.

Voy. *Gaaing* et *Waignon*.

... A vlautre face *gaingnon* gésir.
(Raoul de Camb., p. 14.)

Fols est qui d'esprivier cuide faire faucon,
Ne de ronci destrier, ne de lévrier *gaignon*.
(Rom. d'Alex., p. 549.)

Mouskés parait l'avoir pris dans un autre sens :

Que Roland et si compaignon,
Qui traii furent del *gagnon* (v. 9306).

Trahis par le méchant, dit M. de Reiffenberg. N'y aurait-il pas ici un jeu de mot, par le rapprochement de *Ganes*, *Ganelon* avec *gaignon ?*

Dans la Chans. de Roland le cheval du roi Marsille s'appelle *Gaignuns* (st. 140). Voy. l'art. de Roquefort.

GAIANDERIE, pays des géants, v. 9270; GAIANT, v. 962, 13182, 23397, 33212.

Et XL *gaians* de la *Gaianderie*.....
S'il croist sy faitement, ce sera ung *gaiant*....
Or furent no baron lès le Pas-au-*gaiant*.

Prov. *gigant*, *jaian*, *jaant*, cat. *gigant*, esp., port., ital. *gigante*. De plus, en esp. *jayan* signifie un homme robuste. Moy. lat. *gigans* pour *gigas*. On croit que notre mot *gayant*, si connu encore aujourd'hui à Douai, est un legs que nous ont fait les Espagnols au XVIe siècle, du moins quant à la prononciation, attendu qu'en esp. le *j* de *jayan* a un son dur et guttural. A cela nous répondrons que, bien avant les Espagnols, on écrivait dans nos pays *gayant*, témoin notre manuscrit et le gloss. MS de Lille qui donne GIGAS, *gaiant*. Dans le Raoul de Cambrai nous trouvons la même orthographe :

Assés fu graindres que Saisnes ne *gaians* (p. 107).

Le wallon écrit et prononce également *gaiâ*. Mais ce qui est assez remarquable, c'est qu'au plus fort de cette domination espagnole dont on parle, les imprimeurs belges préféraient la nouvelle forme du XVe siècle, *géant*, à celle du XIVe. Voy. les Colloques en quatre langues, imprimés à Anvers chez Jehan Withaye, 1558, et le Tetraglotton de Plantin, 1562.

La langue d'oïl avait néanmoins la forme douce du provençal, et nous trouvons par exemple :

Li amiralz x escheles ad justedes;
La première est des *jaianz* de Malperse.
(Chans. de Rol., st. 256.)

Sor une aigue petite de fontaine corant
Dont li rus chiet en Rune lez la roche au *jaiant*.
(Chans. des Sax., I, 90.)

Le Hainaut lui-même l'employa, comme on le voit par le rom. de Gilles de Chin en prose, p. 108. Si donc les Douaisiens prononcent encore aujourd'hui *gayant*, c'est qu'ils ont gardé l'usage du XIVe siècle, de même qu'ils disent *gambe* au lieu de *jambe*, sans que les Espagnols y soient pour rien. Et pour qu'on ne doute pas de la valeur du *g* dur, les chroniques fabuleuses de Flandre écrivent *ghaient*. Mouskés, II, CXXVIII. M. le baron de Reiffenberg a fait une note intéressante sur les géants au v. 9270; voy. aussi l'introd. du second volume de Mouskés.

GAIS, GAITE, guet, guetteur, v. 6761, 16775, 17242; GAITER, GAITIER, garder, surveiller, v. 6364, 7050, 8946, Gilles de Chin, v. 522; GAITIER, regarder, v. 2136.

Ly *gais* des crestyens s'en yra reposer.
Devant les portes ont leur *gaites* pour garder...
La *gaite* du castiel va son cornet sonnant.....
Cele nait *gaita* l'ost Buinemons et Tangrés.....
Porte ne tour n'y ot que bien ne fust *gaitie*....
Penssés de vous *gaitier*...
Ly roys et la royne et ly noble princier
Sont venut à la rive les chisnes *gaitier*.

Au v. 8094 on a imprimé à tort *la gait*, il faut lire *l'agait*. Nous avons encore le verbe *guetter* et les subst. *guet*, *guetteur*, qui nous viennent des mots de la langue d'oïl *gais*, *gaite*, *gaitier* ou *waitier* (Guil. Briton, *excubare*); la Chans. de Roland a la forme *guaiter*, st. 271; la *gaite* désigne la sentinelle, le guetteur moderne, en rouchi *wette*, gardien :

Gaite de la tor!
Gardez entor
Les murs, se Deus vos voie.
(P. Paris, Romancero, p. 66.)

Quant à la signification de regarder, elle ne se trouve plus que dans les patois : Pic. *water*, rouchi *wétier*, *erwétier*, wallon *waiti*, lorr. *ouaitter*, regarder, considérer. On a eu tort de voir dans ce mot le flam. *wetten*, savoir, ou de le rapprocher du mot *warder* et même du lat. *vigilare*. Il a la même origine que *gait* et *agait*; et comme l'ital. *aguato* et le prov. *guaita*, il vient de l'anc. h. allem. *wahten*, guetter, subst. *wahta*, goth. *vahtvó*. Voy. les mots *Agais* et *Garder*, et Diez, Lex. etym., p. 189.

GALIFFES, calife ou khalife, v. 6165.

Ly galiffes de Gypte.

L'auteur de la Chans. de Roland a corrompu d'une manière à peu près semblable l'art. et le subst. arabes *al khalife*, c'est-à-dire le successeur :

Dunc li envei mun uncle l'*algalife* (st. 36).

M. Michel a fait remarquer à ce sujet que le chroniqueur Glaber Rodulphus a de même écrit *algalif*, comme si c'était un nom propre : Denique circa nongentesimum Verbi incarnati annum egressus est ab Hispania rex Sarracenorum *algalif*. Duchesne, Hist. franç. script., IV, 8. Cfr. Ducange, v° *Chalifa*.

GALOS, GALOPIAX, galop, Gilles de Chin, v. 672, 2487, 3929.

Tous les *galos* suient après....
Vers l'ost cevaucent tot i plain
Les petis *galopiax* sor frain.

Prov. et cat. *galop*, esp. et port. *galope*, ital. *galoppo*. Henri Estienne croyait, avec Ruelle et Budé, que ce mot nous venait du grec καλπάζειν, trotter. Saumaise et Vossius ont eu la même opinion, et M. Mary Lafont la partage encore aujourd'hui. Cependant nous croyons, avec la plupart des philologues modernes, que ce mot a une origine germanique : goth. *hlaupan*, et avec le préfixe *ga*, *gahlaupan*, anc. h. allem. *gahlaufan*, angl.-sax *gehleapan*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 161; Diefenbach, Goth., I, 181, II, 563, et de Chevallet, Élém. germ., p. 480.

GAMBE, jambe, v. 31536.

M. de Chevallet n'hésite pas à tirer ce mot du celtique : écoss. *gamban*, irland. *gambun*. Élém. celt., p. 277. D'un autre côté Ducange dit que le bas lat. de Végèce, *gamba*, est expliqué par le grec καμπή dans les commentaires de Saumaise. M. Diez avait d'abord pensé à l'anc. h. allem. *hamma*, jarret, qui rappelle en effet le flam. *ham* et l'angl. *ham*, *gammon*, jambon; mais ayant observé depuis que l'ital., l'esp., le cat. et le prov. *gamba*, le port. *gambia*, le franç. *jambe*, se montrent dans l'anc. esp. sous la forme *camba*, et sous celle de *comba* dans le prov. et les dialectes de Sard. et de Coire; puis enfin que le vieux franç. *jame* répond à une autre forme de l'anc. esp., *cama*, il a été amené à penser que notre mot *gambe* et le moy. lat. *cambus*, *camba*, inflexus, ainsi que ses dérivés esp. ou port., pourraient bien avoir une racine commune. Or cette racine *cam* se rencontre dans le lat. *camurus*, courbé, dans le celtique *cam* ou *camb*, même sign., tout comme dans le grec. Lex. etym., p. 162. Rien n'empêcherait, il faut l'avouer, de rattacher à cette famille l'anc. h. allem. *hamma* et ses dérivés *ham*, *gammon*. Mais contentons-nous des rapprochements avec les autres langues, indiqués ci-dessus, sans chercher à préciser aucune étymologie. Il est seulement bon de remarquer que la prononciation du picard et du wallon *gambe*, et celle du rouchi *gampe*, Berry et Jura, *gamby*, boiteux, sont plus rationnelles que celle de *jambe*.

GANTE, oie sauvage, v. 4525, 7795.

De *gantes* et de grues, de maint riche capon,
De tous mès gracieus assés sportoit-on. ..
Gantes, grues, plouviers et du pain à foison.

Vénance Fortunat fait une différence entre les mots *ganta* et *anser* (Ducange), et dans un vers du Garin les *gentes* ne sont pas non plus confondues avec les *oes*. Voy. *Auwe*. Les premières étaient les oies blanches dont parle Pline (X, 22) et que les Germains, dit-il, appelaient *gantae* ou *gansae*. Nous croyons que ce sont les oies sauvages du nord, auxquelles leurs migrations annuelles vers les régions tempérées ont donné une si grande importance chez tous les peuples de l'Europe.

On retrouve ce nom plus ou moins corrompu dans la plupart des idiomes européens. Les formes *gante* et *gente* de la langue d'oïl ont une parenté bien marquée avec le bas allem. *gante* et le flam. *gent*. Il en est de même du prov. *ganta*, *guanta*, et on les reconnait surtout dans le bas lat. *gantae*, *gantes*, et le moy. lat. *gantua*, *ganita*. Mais ce n'est point là la forme primitive, ni la plus répandue. A l'allem. mod. *gans*, qui est aussi dans le flam., se rattachent d'abord le bas lat. *gansae*, *ganses*, le moy. h. allem. *ganze*, l'anc. h. allem. *ganazzo*, le valaque *gënscë*, *gënsac*, et enfin l'esp. *ganso*; toutes formes intermédiaires qui paraissent procéder du nordique ou island. *gas*, et qui deviennent en anglo-saxon *gos*, et en angl. *goose*, plur. *geese*. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que c'est le *gas* des Scandinaves qui se retrouve également dans les idiomes du Caucase, entre autres dans le *kkhaz* des Ossètes, le *khaz* des Kourdes, le *kaaz* des Awares, le *kaz* des Abazes et même le *qâz* des Turcs du Caucase. La forme *gaj* des Ingouches le rappelle mieux encore. Nous avons dit ailleurs, v° *Auwe*, que les Celtes donnaient à l'oie le nom de *iar*, *yar*, mot que l'anc. franç. a écrit *jars* ou *gart* (MS. impr. de Lille), le pic. *gars*, et probablement l'esp. *garza*, héron, attendu que dans le prov. mod. *ganta* représente aussi l'ardea nigra. Changez la liquide *r* en *l*, et vous aurez le tatare calmouque *galla*, oie grise. Voy. Diez, Lex. etym., p. 163; de Chevallet, Élém. germ., p. 481; Rayn., Lex. rom., II, 423, et Klaproth, Voyage au Caucase, t. II, ad finem.

Garand, garant, protection, sûreté, défenseur, v. 1648, 1882, 1884, 3693, 19847, 20099; garandir, protéger, garantir, v. 6669.

> Il n'y a nul *garant*....
> Matabrune s'y mist fièrement à *garant*....
> Menés tout maintenant
> Flourie lez le camp, se verra son *garant*....
> Et nous seriêmes tout *garandi* et tenssé.

Le mot *garant* est encore usité aujourd'hui à peu prés dans le même sens : servir de *garant* à quelqu'un. Seulement les *garants* modernes ne sont plus comme autrefois des cautions qui engagent même leur vie. Dans nos exemples le *garant* de Florie s'expose pour elle jusqu'à la mort. Il peut aussi n'être qu'un protecteur :

> Cilz y furent occis; or lor soit Dieux *garans*!
> (Bert. du Gues., I, 174.)

Quant à *garandir*, il représente absolument notre verbe *garantir*. L'emploi du *d* au lieu du *t* se fait remarquer dans le flam. *waerande*, garant, *waeranderen*, garantir (anc. fris. *werand*, *warend*; moy. lat. *guarandus*). M. Diefenbach rattache ce mot à la famille du goth. *vars*, cautus, anc. h. allem. *war*, intentus, n. h. allem. *wahren*, surveiller d'une manière particulière, lat. *cavere*, d'où *cautio*. Le vieux franç. *garant* fait supposer en effet un verbe *garer*, faire attention, qui vient de la même racine, et que le franç. mod. a conservé.

Dans le langage des marins manœuvrer en *garant* signifie manœuvrer doucement, avec précaution. D'après M. Diefenbach, il faudrait rapporter à la même origine le prov. *guaran*, *garen*, *guirent*, protecteur, gardien, et *garar*, *guarar*, prendre garde, observer, garantir. Il en serait de même pour le subst. angl. *warrant*, verbe *to warrant*, garantir, et les adj.: *aware*, *wary*, prudent, circonspect. Voy. Diefenbach, Goth., I, 202. M. Diez ne confond pas dans la même origine les mots *garant* et *garer*. Le premier vient, selon lui, de l'anc. h. allem. *wëren*, secourir, garantir; le second de l'anc. h. allem. *warôn*, faire attention. Lex. etym., p. 187 et 639. Cette distinction n'est pas impossible, mais il faut reconnaitre que ces mots ont le même radical.

Garçon, valet, v. 5582, 7124.

> Se par forche vous preng, par mon dieu Baraton,
> Je vous menray à lui à guise de *garçon*.

On a eu tort de dire que « jusqu'au xviie siècle environ une des plus grandes injures que l'on pouvait faire à un homme était de l'appeler *garçon*, et que ce mot renfermait à peu près tout l'odieux que comprend aujourd'hui son analogue féminin, lequel par une bizarrerie assez étrange n'était jamais pris en mauvaise part au moyen âge. Les rôles ont été changés. » Raoul de Cambr., p. 156, note. C'est l'opinion de Roquefort et celle aussi de M. Genin, qui affirme que le féminin de *gars* était autrefois la traduction exacte de *puella* et rien davantage. Variat., p. 265. Il eût été plus exact de dire que ces mots avaient été pris dans des acceptions diverses, en bonne et en mauvaise part. Il est certain, par exemple, qu'au xvi[e] siècle *un petit garçon* exprimait absolument la même idée qu'aujourd'hui (Tetraglotton de Plantin, v° *Puer*). Et peut-on voir autre chose que le sens de jeune homme dans ce passage du Gilles de Chin :

> Vos estes dame bèle et gente,
> Mais j'ai ailleurs mise m'entente.
> — Voire, fait-ele, en i *garchon*;
> Vos traiés de mauvais archon (v. 3341).

Quant au féminin, Montaigne l'emploie sans le moindre ménagement, l. III, c. 5. Et avant lui on ne le respectait pas beaucoup plus. Le châtelain de Frise traite ainsi Éliénor qui refuse de l'épouser :

> Prendez ceste musarde qu'ensi s'est démenée
> Trop a esté par moi servie et honnerée
> Mais par moi ne sera ceste *garche* espousée.
> (Baud. de Seb., I, 60.)

La charte communale de Seyssel met le masculin et le féminin sur la même ligne, et ce n'est pas en bonne part. Il en est de même dans la charte communale de Montréal, citée aussi par Ducange : Si leno vel meretrix, si *gartio* vel *gartia* alicui burgensi convitium dixerit. » V° *Garsiae.*

Le *gars* ou *garçon* fut d'abord un jeune serviteur, un valet, et même une espèce d'écuyer. Cette signification lui est conservée en partie quand nous disons *garçon* d'écurie, *garçon* de magasin, etc. L'état d'infériorité dans lequel il se trouvait relativement aux chevaliers, put seul faire prendre son nom comme terme de mépris. Furieux de voir que les croisés eussent choisi pour chef Godefroid de Bouillon, le duc de Normandie s'écrie :

Quant autrui ont eslit, moult me tieng à *garçon*.
(Chans. d'Ant., II, 180.)

Mais dans le Bauduin de Sebourc Esmerés dit au héros qui vient de le délivrer :

Ahi! frans chevaliers de haute nourechon,
A tous les jours du mont véshi vostre *garchon* (II, 159).

C'est-à-dire je vous servirai d'écuyer ou de *garçon*, et il s'en honore.

Une autre erreur a été de croire que le *gars* était tout uniment un jeune homme, et que ce mot n'emportait jamais une idée de mépris. Gontier veut venger la mort de Hugon qui vient d'être renversé par le roi Gormond, et il défie ce dernier. Mais

Li rei Gormund li respundie
Cum orgillos et eumme fier :
« Fui desur mei, *gars pautener;*
Jeo sui de lin à chevalier.
De riches et de preisiés,
N'i tocherai oi esquier. »
(Mouskés, II, XXII, frag. d'Isamb. et Gorm.)

Le *gars pautener* de ces vers équivaut à *misérable garçon*, et l'on voit que ce *gars* est un écuyer. Dans les patois du nord, le picard et le rouchi par exemple, un *gá* (*gars* se prononçait autrefois de même) se prend aussi dans une acception défavorable. Nous avons imité cela du provençal :

Dreits ni raso no i vei mais tener gaire
Quan per aver es un *garts* emperaire.
(Rayn., Lex. rom., III, 456.)

« Le droit ni la raison ne règnent plus guère, quand on voit l'argent donner à un *gars* la couronne d'empereur. »

Mos parsoniers es tan gualarts
Que vol la terr'a mos enfans,
Et ieu vuelh li 'n dar, tan sui *guartz!*
(Ibid.)

« Mon parchonier est si perfide qu'il veut prendre la terre qui est à mes enfants, et moi je veux la lui donner, tant je suis *misérable!* »

En résumé *garçon* désigne presque toujours, comme nous l'avons dit, un serviteur, une sorte d'écuyer. C'est ainsi qu'on le trouve dans la chanson de Roland (st. 174) et dans Guill. Guiart (ann. 1287). Mais nous avouons qu'on le prenait souvent en mauvaise part, et aussi que le nom de *gars*, comme celui de *garce*, se donnait plutôt à de jeunes adolescents :

Le masle est *gars* à quatorze ans,
Et la femelle est *garce* à douze.
(Dits moraux, cités par Borel.)

Il n'en reste pas moins évident que toutes les définitions qu'on a jusqu'ici données de ces mots manquent d'exactitude.

Leur étymologie n'est pas demeurée moins obscure. Nous avons montré, v° *Baceler*, les rapports qui existent entre les mots *bachelier* et *vassal*; nous voudrions prouver ici qu'il y a un rapport tout semblable entre le *gars*, jeune homme, et le *gars*, serviteur. L'un a déterminé le sens donné à l'autre.

Si l'on se rappelle en effet que le grec παῖς et le lat. *puer* veulent dire enfant et serviteur, et que les mots *bachelier*, *vassal* et *valet*, sont synonymes de *puer*, on ne verra rien d'étonnant à ce que, par un changement tout à fait pareil, le mot *gars* ait eu les mêmes significations, puisqu'il était naturel que le plus jeune fût le serviteur. Le sens de *jeune homme* et de *serviteur* se retrouve dans les trois subst. m. h. allem. *degen*, *knappe* et *knecht;* et aux États-Unis *boy* sert aussi à désigner le nègre esclave. Puis, de même que *bachelier* avait pour féminin *bacele*, *gars* produisit *garce* et *garcelle*. Ce ne furent d'abord que des appellations très-convenables, mais la langue finit par donner à ces mots un sens injurieux, qui fut provoqué sans doute par la manière dont se conduisaient souvent les mauvais *garçons* et les mauvaises femmes dans les armées; et elle put faire ce sacrifice d'autant plus impunément que *bacèle* et *bachelier* lui restaient et n'avaient rien perdu de leur noblesse.

La même déduction logique se retrouve dans les langues celtiques : cornouail. *guas*, serviteur, armor. et gall. *gwas*, garçon, serviteur, vassal; et nous remarquerons en passant que le dialecte aware dans les langues lesghi appelle de même le garçon *was*, *ouassas*, et la jeune fille *iás*. Le *gu* ou *gw* se montre aussi dans l'anc. fr., témoin le prov. *guartz*, le moy. lat. *guarcio*, *guarcianus*, et les formes *guason*, *guars*, que Fallot a relevées dans Gérars de Vienne. Il est vrai cependant qu'on ne le retrouve ni dans le cat. *garso*, ni dans l'esp. *garzon*, ni dans l'ital. *garzone*.

Garçon n'est, selon nous, qu'un augmentatif à la manière italienne, et comme le dit fort bien Henri Estienne, on peut en être convaincu « tant par le primitif *gars* (qui ha apparence d'estre des reliques de nos Gaulois) que par le féminin *garse*. » Précellence, p. 288.

Nous croyons que cette étymologie est plus satisfaisante que le goth. *barn* ou *vair* (vir), choisi par M. de Chevallet. Nous en dirons autant des origines indiquées par Roquefort et par Borel. Quant au lat. *carduus*, auquel est arrivé M. Diez au moyen des analogies les plus ingénieuses, mais les plus étranges, entre autres l'ital. *garzuolo*, cœur de chou, rap-

proché de l'ital. *toso*, jeune garçon, que M. Diez prend pour une forme abrégée de *torso*, trognon de chou, du franç. *petit trognon*, jeune fille (popul.), de l'allem. *kleiner bützel*, du grec *κόρος* et du gallois *gas*, il nous est impossible d'y voir autre chose qu'un agréable jeu d'esprit de la part du profond philologue allemand. Voy. Diez, Lex. etym., p. 165, 349 et 406.

GARDE, crainte, danger, péril, v. 437, 19316, 19405, 26169.

> Quant Marques sy les vit sy noblement créés :
> Et! povre enfant, dist-il, par moy *garde* n'arés....
> *Garde* n'avés chéens ne de fain ne de soit.....
> Ne vous esmayés point, Dieus nous confortera :
> Jà par homme vivant la tour *garde* n'ara.....
> Je vous sy en convent que *garde* n'y arés
> De mort et de prison.

M. P. Paris semble n'avoir pas compris cette locution dans ces paroles qu'Isorés adresse à un messager :

> Alés de ci, amis,
> N'i arez *garde*, ci com moi est avis.
> (Gar. le Loh., I, 214.)

« *Garde* dans le sens de sécurité (tuitio), » dit-il. Isorés ne dit pas : Vous n'aurez point de sécurité, mais : « Allez, ami, vous n'y aurez rien à craindre. »

Rappelons-nous que *garder* a longtemps signifié *regarder*, et que *garder* une chose n'est que la surveiller, la *regarder*. Cfr. *gaitier*, regarder. *Avoir garde* signifie donc avoir à surveiller, et par conséquent être en danger. Les Provençaux nous le montrent bien quand ils disent :

> Dont elh ac pueys de morir gran *reguart*.
> (Rayn., Lex. rom., III, 428.)

C'est-à-dire : Dont il eut ensuite grand danger de mourir.

> No s'en tornara K. ses gran *regartz*.
> (Ibid.)

« Charles ne s'en retournera pas sans grand péril. »

Le moy. lat. a employé de même les mots *regardum* et *respectus* : « Si contingeret eum habere *regardum* ab inimicis suis. » Charte de 1293 (Duc.). « Nisi essent et eorum terra in *regardo* et timore inimicorum. » Charte de Montbrison de 1376 (ibid.). On lit de même dans une charte de saint Louis de 1265 : « Donec guerra sit sedata et donec *regardum* cesset (Dom Carpentier). » Et dans un document de 1381 : « Quod porta, durante *respectu* gentium armorum, non aperiatur (ibid.). »

Dom Carpentier prouve, en outre, que l'anc. franç. disait aussi être en *regart* de quelqu'un : « L'exposant véant qu'il estoit tous les jours en grant *regart* dudit Estienne, qui faisoit grans sermens qu'il mettroit à mort ledit exposant. » V° *Regardum*. Ainsi être en *regard* ou en *garde* de quelqu'un, avoir *regard* ou *garde* de quelqu'un, ou de quelque chose, sont des expressions synonymes : « Li rois Theoderic li manda que il venist parler à un chastel, qui est apelez Tulbic, et l'aseura que il n'auroit *garde* de lui. » Dom Bouquet, Chron. de St-Denis, III, 185. « Lequel secrétaire ne avoit *garde* de eulx, car il estoit en secrète et seure muche. » Corp. chr. Fland., III, 378.

Faute d'avoir compris le sens primitif du mot *garde*, nos grammairiens ont fait les conjectures les plus étranges sur ces locutions : *N'avoir garde*, *se donner garde* ou *se donner de garde*. Je n'ai *garde*, c'est-à-dire je n'ai pas à y *regarder*, autrement : je ne suis pas en danger de; il n'y a pas de danger que je.... Quant à *se donner de garde*, écoutez ce qu'en dit M. Genin : « Il y a deux manières d'expliquer cette locution : en y considérant *de* comme surabondant, ce qui ne me plaît guère; ou bien en expliquant se donner par *se faire*, *se mettre*. *Se donner de garde*, *se faire de garde*, se tenir à l'erte, au guet. » Lang. de Molière, p. 125. D'après ce que nous avons dit plus haut, on comprend qu'il n'y a, au contraire, qu'une seule manière d'expliquer cette locution. Quand Froissart écrit : « Et fut tout ce fait si soubdainement que les gens de la ville ne *s'en donnèrent de garde*, » c'est comme s'il avait dit ne *s'en donnèrent de regard*, *d'attention* ou *de crainte*.

Il est cependant bon de faire observer que la locution correcte et régulière, c'est *se donner garde* (*pigliarsi pensiero*, disent les Italiens). *Cavendum est*, dit Robert Estienne, il se fault *donner garde* (Dict. lat. gall. de 1536); et dans le Tetraglotton de Plantin, *cavere* aliquem, *se donner garde* de qqn. Froissart, dont nous avons rapporté l'exemple, a sans doute pu dire avec la négation : *Ne pas* se donner *de garde*; nous disons de même *ne pas* se donner *de peine*. Mais irions-nous à cause de cela dire : Se donner *de* peine ? A quoi ont pensé les écrivains et les grammairiens qui ont consacré cette locution bizarre : *Se donner* de *garde* ? Certainement ils n'en ont pas compris l'origine. Il faut dire *se donner garde*, comme *prendre garde*.

GARDER, regarder, Gilles de Chin, v. 1080.

> Arrière *garde* et si vèoit
> L'escu Gillon de Chyn venir.

Nous avons déjà fait remarquer l'emploi du verbe *gaitier*, surveiller, pour regarder. *Garder* pris dans le même sens n'a rien qui doive nous surprendre. Voy. le prov. *gardar*, et l'ital. *guardare*, regarder. C'est une double signification tellement logique, qu'elle se retrouve dans presque toutes les langues, entre autres dans le lat. *tueri*.

L'auteur de la Chanson de Roland se sert tour à tour de *guarder* et de *reguarder* :

> *Guardet* al bref tut la raisun escrite (st. 36).
> *Guardet* arère, veit le glutun gésir (st. 93).
> Parmi cel host suvent e menu *reguarded* (st. 57).

Dans le Fragm. d'Isambard et Gormond, nous trouvons de même *garder* pour regarder :

> *Garda* aval en un larris
> E vit un olliver foilli.
> (Mouskés, II, XXXII.)

Nous sommes disposé à croire qu'il faut aussi lire *gardèrent* dans ce vers du Tristan :

Sur destre vers la mer *gaidèrent* (II, 45).

Ce ne peut pas être *gaitèrent*, que l'auteur a l'habitude d'écrire *gauter*. On trouve de même *garder* pour regarder dans les Trav. of Charl., p. 18 et 21.

M. Diez n'a pas mentionné cette signification du verbe *garder*. Elle se retrouve pourtant dans l'anc. h. allem. *warten*, qu'il donne avec raison comme l'origine de *garder*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 187, et Diefenbach, Goth., I, 210.

La forme *reguarder*, qui est aussi dans le prov. et dans l'anc. esp. *reguardar*, ainsi que dans l'ital. *riguardare*, est composée à l'aide du préfixe *re*, dans lequel se montre à nous le préfixe allem. *er* ou *her*. Aussi dit-on encore en rouchi *er-waitier*, *er-garder*, etc., ce qui est évidemment emprunté au flamand *er-waeren* ou *ver-waeren*. Nous devons cependant faire observer que le subst. anc. fr. *reward*, ce nom du premier magistrat de Lille, respector amicitiae, gardien de la commune, a été employé en Flandre sans le moindre changement dans le préfixe, témoin l'orthogr. *rewaerd*. Il est vrai qu'on a écrit aussi *ruwaerd*, *rouwaerd*, *ruwaerd*, auxquels on a prétendu assigner une tout autre origine; mais ce sont là des mots corrompus, quoi qu'en dise Kiliaen, et la parenté du franç. *reward* et du flam. *rewaerd* n'est pas contestable.

Garder (se), prendre garde, v. 11647.

Murgalés me dist bien, ains qu'il fust afinés,
Que nous *gardissiems* bien à iestre désevrés.

Prov. *gardar*, *guardar*, anc. cat., anc. esp. *gardar*, cat. mod., esp. mod., port. *guardar*, ital. *guardare*. C'est notre mod. franç. *se garder*, dont l'ancienneté n'est pas douteuse :

Mais que de Sarasins et de paiens vos *gardet*.
(Trav. of Charl., p. 10.)

Que nous *gardissiems* est une forme d'imparfait du subjonctif que M. Burguy ne mentionne pas à la première conjugaison. Gram. de la lang. d'oïl, I, 276. On a remarqué combien est fréquente la confusion de la 1re et de la 2e conjugaison. Elle avait encore lieu au XVIe siècle : Je voudrais que vous les *frappissies*. Ant. Muret, Trad. de Térence, p. 111. Peut-être si cet usage avait été conservé, l'imparf. du subj. de la 1re conjugaison serait-il moins repoussé par le vulgaire.

M. de Reiffenberg n'a pas reconnu le présent du subjonctif dans ce vers de Mouskés :

Or *garge* k'il li soit bien saus (v. 29675).

Garge, c'est-à-dire qu'il prenne garde, et non pas *qu'il charge*.

Gart, gard, subjonct. du verbe *garder*, v. 5016, 7116, 30070; Gilles de Chin, v. 1915.

Dieus vous *gart* !

C'est encore avec ces mots que les paysans du Hainaut se saluent quand ils se rencontrent. Il est impossible d'avoir conservé plus religieusement la grammaire du XIIe siècle :

Ore *guart* chascuns que granz colps l'empleit.
(Chans. de Rol., st. 77.)

Gargeçon, gorge, v. 30918.

Iluec le pourfendy jusques ou *gargeçon*.

Dom Carpentier a écrit *gargeton*, gurgulio, et Roquefort mentionne le subst. *gargete*. Nous douterions de l'un aussi bien que de l'autre de ces mots, si le wallon *garguète* n'existait pas (Grandgagnage).

Cependant ce mot n'est peut-être que l'anc. franç. et le picard *gargate*. Le gloss. de Guill. Briton donne gurgulio, *gargechons*, qui justifie notre leçon. Ce mot peut avoir pour origine un augmentatif ital. *gargozzone*, du subst. *gargozza*, gosier.

Nous ne dirons pas avec M. Diez que cette racine *garg*, qu'on trouve dans le grec, dans le latin, dans le breton, etc., vienne du lat. *gurges*, sous l'influence d'une onomatopée. Nous croyons que *garg*, *gorg*, *gurg* sont des sons primordiaux, et qu'en tous cas, *gargate* viendrait plutôt du grec *γαργαρεών*, par l'intermédiaire du lat. *gargarizo*, que de *gurges*. On peut en dire autant de tous les mots franç., esp. et ital., dont la racine est *garg*, y compris *Gargantua* et *Gargamelle*, ces membres illustres de la famille de *Grandgousier*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 164 et 179.

Garir, garantir, préserver, v. 1889, 1986, 5227, 6776, 8695, 23121; Gilles de Chin, v. 2452.

Car Dieux le confortoit et aloit *garissant*...
Mais Dieux *gary* l'enfant qui tant ot de bonté....
Amirans, roys, aufages, i ot jusques à dis,
Pour roy Cornumarant, afin qu'il fu *garis*...
Sont venu li esclave qui estoient *gary*...
Que se Dieux tous poissans ne pensast d'iaus *garir*,
Que jamais n'en peuist uns tous seuls départir....
Pour ung peuple qui vient Jhérusalem *garir*....
A soy *garir* cascuns tendi...

Dans tous ces exemples *garir* est employé soit comme actif, soit comme passif, soit comme pronominal. Cependant il est aussi quelquefois neutre. « Vous n'i porés *garir*, » dit Tancrède au v. 32923 du rom. de Godefr. de Bouillon; et dans le Gilles de Chin :

Férez, férez, mar i *garront* (v. 2281).

Cela nous montre bien que notre verbe *guérir* est dérivé de l'anc. *garir*, puisque l'on peut dire de même *guérir* qqn, *être guéri*, et *guérir* dans le sens neutre. *Garir* avait aussi le sens de rendre la santé. Froissart emploie *gary* pour sanatus, et dans la Chans. de Roland on lit :

De pasmeisuns *guariz* et revenuz (st. 150).

Mais le sens le plus ordinaire est celui de sauver, garantir, comme dans notre auteur :

> Nous morons tous, li grant et li petit ;
> Jà li filleus n'l *garra* le parin,
> Li fis le père, ne li pères li filz.
>
> (Mort de Garin, p. 237.)

> Chius dame Diex qui en crois fu penés,
> Il *garice* la belle où grande est li biautés.
>
> (Baud. de Seb., I, 170.)

On trouve quelquefois à *garir* la signification d'approvisionner, et on le confond avec *garnir :*

> Portent....
> Fuerre et avaine por les chevax *garir*.
>
> (Mort de Garin, p. 266.)

> Qui aportent vitaille por ceus de l'ost *garir*.
>
> (Chans. d'Ant., II, 29.)

Cette acception est logique : la vitaille et le fourrage servent à *garir* ou à préserver de la mort hommes et chevaux. Dans le Garin le Loherain (I, 142), lorsque l'empereur se montre généreux au point de « faire *garir* les viandes aus bourjois, » est-il bien sûr, comme le dit M. P. Paris, qu'il défende de leur enlever les vivres qu'ils possèdent? N'est-ce pas plutôt qu'il assure aux bourgeois leur nourriture, en leur donnant même ce qui leur manque? Cet exemple nous prouve combien le sens du verbe *garir* pouvait s'étendre. Voy. au surplus le mot *Garison*.

Ce mot dérive du radical goth. *var*, circonspect, d'où le verbe *varjan*, a. h. allem. *werjan*, défendre (ce dernier signifie aussi vêtir), n. h. allem. *wehren*, empêcher. On le trouve dans le prov. *garir, guerir, guerir;* l'ital. *guarire*, l'anc. esp. *guarir*, et l'anc. angl. *warish*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 188; Diefenbach, Goth., I, 204 et 229, et Rayn., Lex. rom., III, 420.

Garisson, salut, sauvegarde, v. 78; Gilles de Chin, v. 942.

> J'ay bien véut le cierf aler à *garisson*.

Ce subst., formé du verbe *garir*, a été employé de la même manière que lui. Ainsi *avoir garison* équivaut à *être gari ;* se mettre ou aller *à garison* revient à *se garir*, se mettre à l'abri :

> Ki par nos Deus voelt aveir *guarison*.
>
> (Chans. de Rol., st. 227.)

> Ichil seront sauvé et aront *garison*.
>
> (Baud. de Seb., I, 17.)

> A terre a mainte *garison*,
> Mais en la mer n'a se mort non.
>
> (Part. de Bl., I, 26.)

> Cui il atangnent n'al de mort *garison*.
>
> (Mort de Garin, p. 246.)

> Mettes ve corps briefment à *garison*.
>
> (Bert. du Gues., I, 187.)

De même que nous avons vu *garir* signifier approvisionner, le nom de *garison*, c'est-à-dire de salut par excellence, a servi aussi à désigner les vivres et les approvisionnements :

> Jusqu'à la nef ne se sont arrestié,
> La *garison* an ont à mont porté,
> Le pain bescuit et char salée assés.
>
> (Rom. de Garin, cité par Ducange, v° *Garniso*.)

> C'on faehe vistement aporter *garison*,
> A boire et à menguier, asses et à foison.
>
> (Baud. de Seb., I, 105.)

> Ains que huit jor passassent en ot cent mil jostés,
> Qui *garison* amainent et pain et vin et blés.
>
> (Chans. d'Ant, I, 105.)

Le prov. *gueriso*, guérison, sauvegarde, n'a point eu cette dernière signification. Il en est de même de l'ital. *guarigione*, guérison.

Gariter, fortifier, v. 6269, 6279, 25654, 32024.

Des tours, des cités bien *garitées*, ne sont pas, comme l'a pensé M. de Reiffenberg, des tours, des cités bien garnies de *guérites;* ou du moins, il n'y a qu'un rapport très-éloigné entre notre mot *guérite* et les *garites* d'autrefois. Les *garites* étaient des espèces de créneaux souvent faits en bois, et derrière lesquelles se mettaient à *garison* les défenseurs de la place; il y a lieu de croire que les *breteskes* y ressemblaient beaucoup. On trouve en effet des tours, des nefs *bretesquies*, qui paraissent être la même chose que les tours et les nefs *garitées :*

> En une riche barge qui bien fu *garitée;*
> Ung castel i avoit et haute tour levée.
>
> (Baud. de Seb., I, 14.)

Nous lisons même dans le Bertr. du Guesclin, I, 145 : « Faire *gariter* un pont. » A coup sûr il ne peut être question de simples guérites dans tout cela. Lorsque notre auteur nous montre Garscion sur les tours du castel d'Antioche : Es *garites* monta, dit-il, v. 6900. N'est-ce pas comme s'il avait dit : Il monta aux créneaux ? Le prov. *guerida*, comme l'esp. *guarida*, ne signifie que refuge, rempart, retraite. N'oublions pas que Borel définit *garite*, une retraite sur l'espaisseur des murailles pour se sauver. Plus tard ce fut le donjon d'une forteresse où la garnison fait sa retraite finale. M. Diez a négligé, à l'art. *garir, garite*, l'anc. verbe *gariter*. On ne trouve pas ailleurs d'analogue à ce mot.

Garites, voy. gariter.

Garnir, protéger, défendre, v. 24302.

> Vées-chy l'enfant dont j'estoie engrossie,
> Quant je fui de par vous sy noblement *garnie*.

On doit penser que c'est là la première signification de ce verbe, si l'on se reporte à son étymologie, l'anc. h. allem.

warnôn, garder, défendre, qui se confond dans la famille du goth. *var*, ainsi que *garir*, *garantir*, *garer*, etc. Cependant comme la défense en suppose les moyens, on a dit *être garni* au lieu de : être pourvu de tout ce qui est nécessaire pour se défendre; puis par extension ce mot a signifié être fourni de n'importe quoi, être doué de qualités quelconques.

N'ot i plus saje en France la *garnie*.
(Aub. le Bourg., p. 103.)

« Tous esbahys de la grant beaulté dont elle estoit *garnye*. » Hist. de Gerard de Nevers, p. 31.

Quand les trouvères parlaient de France la *garnie*, ils faisaient donc allusion aussi bien à la force qu'aux richesses et à toutes les autres qualités de la France; voici deux vers qui nous semblent le démontrer :

Va s'en Gautier droit à Cambrai la *riche*,
Li sors Géri à Aras la *garnie*.
(Raoul de Camb., p. 217.)

Riche et *garnie* sont évidemment synonymes, et si l'auteur n'a pas dit Cambrai la *garnie*, c'est pour ne pas avoir à répéter ce mot.

De *garnir* on fit *garnison*, qui signifia d'abord provisions, munitions : « Et fait prendre toutes les *garnisons* qui en la ville estoient, et les feit mener au chastel. » Chr. de Flandre, ch. 39. On pouvait avoir *garnison* de vivres, de vin et de toutes autres choses, même *garnison* d'argenterie (Ducange).

Quant aux *garnements* ou *garniments*, c'étaient plutôt l'équipement, le harnais, ou les pièces servant aux armes et engins de guerre :

Onques je ne vesti fors que *garnemens* viez.
(Baud. de Seb., I, 89.)

Lor s'armérent li xxx de maint bon *garnement*.
(Ibid., II, 245.)

Gadifer commanda un de ses chambrelens
Qu'en li sportast robe et riches *garnemens*.
(Vœux du Paon, MS., f° 51 r°.)

Volés quex *garnimens* à or reflambians.
(Chans. d'Ant., I, 84.)

La chronique de Flandre et de Tournai se sert dans un sens pareil du mot *habillement*, qui n'est à tout prendre qu'un synonyme de *garniment* : « Coullars, bonbardes, ribaudekins et plusieurs autres *habillements* pour deffendre la ville. » Corp. chr. Flandr., III, 245. Nous sommes bien rapprochés ici de l'anc. h. allem. et de l'angl.-sax. *werjan*, qui signifie tout à la fois défendre et vêtir.

Mais voici que la métaphore s'empare de *garnement*, et que ce mot s'applique aux personnes :

Jà trièves ne donray à itel *garnement*.
(Bert. du Gues., I, 45.)

Il faut noter que la langue française, en conservant le mot *garnement*, ne lui a laissé que cette seule acception métaphorique. Voy. Dom Carpentier, v° *Habilimentum*.

Garnison, provision, v. 830, 17390, 17506, 22008. Voy. Garnir.

Gascon (destrier), v. 8840, 17258.

Les destriers *gascons* sont avec les *aragons*, les *arabis*, etc., les chevaux les plus estimés au moyen âge. Ils appartiennent tous à cette race de chevaux espagnols qui étaient déjà célèbres du temps des Romains, sous le nom d'*astures* :

Venit ab auriferis gentibus *astur* equus.
(Martial, XIV, 204)

Asturco, queval grant comme destriier. Gloss. MS. de Lille.

On disait quelquefois simplement un *gascon*. Mouskés, II, xx, et Baud. de Seb., I, 136.

Gastement, v. 14059.

De la sainte cité où ly payène gent
Avoient mainteau le sépulcre *gastement*.

Faut-il lire *gastément*, ou bien *en gastement*, dans la dévastation? De toutes les manières le vers est trop long. L'adverbe ne se montre à nous dans aucune des langues néo-latines, tandis que le substantif se retrouve dans le prov. et le catal. *gastament*, l'esp. *gastamiento* et l'ital. *guastamento*.

On disait aussi autrefois *gast*, *dégast*, et même *guas* (Ch. de Rol., st. 38), *guast* et *wast*, pour dommage, dévastation. Cette dernière forme se retrouve dans le rouchi. Quant au verbe, il se disait *gaster*, *dégaster*. Le premier nous est resté, mais on en a un peu restreint la signification. Ainsi on ne *gâte* plus un pays, comme dans ce vers de Parise la Duchesse :

Que à tort me *gerroie* et *gaste* m'érité (p. 180).

Pour l'autre, on a trouvé bon au siècle dernier d'en faire le mot *dévaster*, qui répond si mal à l'adjectif *vaste*, large, spacieux, imaginé aussi quelques années plus tôt. M. Genin croit pouvoir établir une sorte de parenté entre ce mod. franç. *vaste* et l'anc. adj. *guaste* de la Chanson de Roland :

E, France dulce, cum hoi remaindras *guaste*! (p. 403).

Si les inventeurs de ce mot l'avaient imité directement du lat. *vastus*, peut-être en effet aurions-nous ici retrouvé le sens du vieux mot *guaste* : « Hanc urbem ferro *vastam* facit. » Accius apud Nonium. Mais c'est à l'ital. ou à l'esp. *vasto*, peut-être même à l'angl. *vast*, qu'on a fait cet emprunt, et l'on a dû forcément lui laisser le sens exclusif de large, spacieux, qu'il a en ital., en esp. et en angl.

De leur côté, la langue d'oc et celle d'oïl, en se servant de l'adj. *gast* ou *guast*, n'en ont pas fait non plus un équivalent du lat. *vastus*. C'est surtout l'idée de désolation, de

solitude, d'abandon, qu'elles lui ont attribué. Ainsi on a pu dire en langue d'oïl une *gaste* maison (Fabl. et cont., IV, 4); une terre *gaste* (rom. de Ren., III, 122); mais cela ne veut point dire une *vaste* maison, une terre immense. Le prov. a fait plus, il a dit une terre *gasta e boscosa*, une terre *gaste* et boisée, ce qui exclut mieux encore l'idée de l'étendue (voy. Raynouard).

La racine de l'ital. *guastare*, est le lat. *vastare* que reproduit absolument notre ancien mot *gaster*, bien mieux que ne le fait l'ital., remarque H. Estienne, Précellence, p. 322. Le changement du *v* en *gu* et en *w* n'est pas plus remarquable ici que dans une foule d'autres mots. Le liv. des Rois écrit par exemple *guastine*, *wastine*, désert, solitude; c'est le moy. lat. *wastina* de nos chartes de Flandre, ce sont aussi les terres *wastes* ou incultes des chartes de Hainaut. Beaumanoir écrit des terres *gastes*. On peut cependant comparer cette forme à l'anc. flam. *waesteyne* et *woestyn*, et à l'anc. h. allem. *wuastwaldi*, même signification.

Gaudine, taillis, fourré, v. 2058.

Il porta les enfans ou bos *sans le gaudine*.

M. de Reiffenberg ayant lu : *sans le gaudine*, comme le porte le MS., traduisit ces mots par sans joie; mais sur les observations de M. Diez, il reconnut, dans l'introduction du Godefr. de Bouillon, p. II, qu'il fallait corriger : *sous le gaudine*.

Gaudine est aussi dans la langue provençale, où *gaudina* veut dire bois, bocage. Le moy. lat. avait *gualtina*. Ce n'est là probablement que le diminutif du subst. moy. lat. *gualdus*, *gualdum*, *waldus*, *waldum*, *gaudus*, dans lequel nous trouvons les formes du vieux franç. *gualt*, *gaut*, *gau*, *gal*, ainsi que le prov. *gau*, *gas*, *gaut*. Voici quelques exemples :

En la *gaudine* avoit forest d'antiquité.
(Rom. d'Alex., p. 341.)

Des mors et dez navrez contremont la *gaudine*.
(Vœux du Paon, MS., f° 46 v°.)

Et r'a mis Alixandre à terre sour l'erbine
Et ocis des Grigois aval celle *gaudine*.
(Ibid., f° 152 v°.)

Voy. aussi Mouskés, v. 1987 et 17727. Il faut cependant reconnaitre que dans la plupart de ces exemples *gaudine* parait avoir un sens moins restreint que celui de bois taillis. N'oublions pas que le portug. *gudinha* désigne d'une manière générale un bien de campagne. Le *gualdus* lui-même, tel que le cite Ducange, avec ses appartenances consistant en terres, cases, vignes, moulins, serfs, etc., semble avoir aussi un sens plus large.

De vers un *gualt* uns grans léons il vient.
(Chans. de Rol., édit. Genin, p. 215.)

Tant ot alet parmi le *gaut* foillut.
(Raoul de Camb., p. 292.)

Charpentier senblent qui en *gaus* soient mis.
(Garin le Loh., II, 121.)

Avers hom est plus sos que espriviers en *gaut*.
(Rom. d'Alex., p. 315.)

Tot droit en *gaut* fist son ost osteler.
(Mort de Garin, p. 141.)

Sa mère gît ou *gal* delès le bois ramé.
(Par. la Duch., p. 82.)

Ces formes se sont conservées dans plusieurs patois : picard, *gault*, dialecte de Coire, *guault*, *gault*, norm. *gaut*. Elles viennent sans aucun doute de l'allem. ou du flam. *wald*, vaste étendue de terrain couverte d'arbres.

Gaune, jaune, v. 4196.

A bien VIᶜ Flamens viestus de drap partis
D'un *gaune* et d'un royet à miervelles jolis.

En picard et en rouchi, *gane*. C'est la prononciation dure de tous les mots qui en français ont un *j* : tels que *gardin*, *gambe*, etc.

Regarde les florins *gaunes* et agensis.
(Baud. de Seb., I, 31.)

Le moy. lat. *gaunus*, *galnus*, qui rappelle le vieux franç. *gaune* et le port. *jalne*, *jalde*, vient sans aucun doute du lat. *galbinus* (valaq. *galbin*). Voy. Ducange, v° *Galbanum*.

Gaurelos, garelloz, javelot, Gilles de Chin, v. 2442, 2599.

Lors *gaurelos* et lor faussars....
Ars turcois, *garelloz* et dars.

Cette forme *gaurelos*, *garelloz* est à peu près celle du gloss. impr. de Lille, qui donne *garlot*, p. 9, et elle se rapporte sans doute au *gaverlot* du rom. de Brut, I, 296. Du reste les variantes qu'a éprouvées ce mot sont nombreuses. Dom Carpentier cite *gavrelot*, *gaurlot* et *javrelot*, *glaviot* et *glavelot*. Son origine est non moins discutée. Indépendamment du lat. *jaculum*, contre lequel il y a beaucoup à dire, on propose d'abord l'angl. *gavellock*, angl.-sax. *gaflâc*, et en second lieu le cambr. *gafl-ach*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 173. Mathieu Paris dit que les Frisons poursuivirent le comte Guillaume « cum jaculis quae vulgariter *gaveloces* appellant. » An. 1256. Et Joce de Brookland dit de son côté : « Baculum meum excussi ad modum teli, quod vocatur *gaveloc*. » Ducange, v° *Gaveloces*.

Ajoutons que le breton a le mot *gavlod*, et le moy. h. allem. *gabilôt*; le flam. a eu de même *gavelote* (Kiliaen). Le mot *gavelot*, d'après son origine probable, est de la même famille que le franç. *gaffe*, longue perche avec un croc. Voy. Diefenbach, Goth., II, 402.

Gehine, torture, v. 23046.

Gehine, ne tourment, ne feu ne redoubtons.

On disait aussi *gehenne*, d'où, par contraction, nous avons

fait *géne*, *géner*, dont le sens est bien adouci. Molière a pourtant dit avec le sens de torture :

> Je sens de son courroux des *génes* trop cruelles.
> (Dépit amour., V, 2.)

Et le dialecte lillois donne encore à *gennes*, *géner*, leur ancienne signification.

Moy. lat. *gehenna*. C'est un mot hébreu qui signifie vallée de tristesse, enfer, et qui est fréquemment employé dans les livres saints.

Géhir, jéhir, dire, affirmer, avouer, v. 566, 1573, 14344, 30869.

> Ne say que vous en fust nuls lons comptes *géhis*....
> Oncles fu Abliant, sy com j'ois *ghéhir*.....

Dom Carpentier, vº *Gehennae*, donne plusieurs exemples de ce verbe, qu'il rapproche de *gehiner*, mettre à la torture pour obtenir un aveu. D'après la forme *gehine*, *gehiner*, il ne serait pas impossible que nos pères, qui ne comprenaient pas l'aveu sans la torture, eussent fait un rapprochement de ces mots avec *gehir*. C'était l'opinion d'Et. Pasquier, Rech., VIII, 31.

> Si l'en ferai tout mat et recréant
> Et par la geule, oiant tout, *jéhissant*
> Qu'ocist Raoul, mon oncle le vaillant,
> En félonnie.
> (Raoul de Cambr., p. 192.)

> Amis, dist li baillis, il te covient morir;
> Il n'est hons, fors que Diex, qui t'en puist garantir.
> Dis-moi tost tes méfais, tu les dois bien *gehir*.
> (Nouv. rec. de contes et fabl., I, 126.)

Mais il n'en faut pas moins constater la diversité de leurs origines. *Gehir*, selon M. Diez, appartient aux langues germaniques, comme l'ital. *gecchire*, *aggecchirsi*, se soumettre, s'abaisser; comme le prov. *gequir* et l'anc. esp. *jaquir*, abandonner, céder; enfin comme l'anc. cat. *jaquir*, accorder, permettre. On peut en effet ramener toutes ces significations à celle de consentir ; et notre vieux mot *gehir*, avouer, affirmer, parler, n'a-t-il pas aussi le même sens? Mais il y a plus, c'est que la langue d'oïl a même eu la forme *jéichir* :

> Tot ton afaire nos pues bien *jéichir*.
> (Raoul de Camb., p. 289.)

Nous croyons donc que l'anc. h. allem. *jehan*, goth. *aikan*, dire, avouer, affirmer, est l'étymologie de tous ces verbes. Voy. Diez, Lex. etym., p. 167; Diefenbach, Goth., I, 17-18, et de Chevallet, Élém. germ., p. 550.

Gemés, ornés de gemmes, ou de pierres précieuses, v. 1541.

> Et lanches et espées et héaumes *gemés*.

Lat. *gemmatus*, prov. *gemat*, ital. *gemmato*. C'était surtout le heaume que l'on garnissait de pierres précieuses enchassées dans de l'or. L'expression *heaume gemé* se rencontre à chaque pas. Voy. Ducange, vº *Helmus*; la Chans. de Rol., st. 118, 147, 167, 227, et Rayn., Lex. rom., III, 453. Dans le Baud. de Seb. on lit hyaumes *gelmés* (II, 412). D'autres fois le heaume est *à or gemés*, comme dans la Chans. d'Ant., II, 198. La Chanson de Rol. nous fournit aussi le vers suivant :

> La bone sele ki est *gemmet ad or* (st. 118)

Gencir, voy. guenchir.

Généraument, généralement, v. 29836.

Dans les adverbes formés d'adjectifs terminés en *al* ou en *el*, la lettre *l* subissait son fléchissement ordinaire en *u* : *Loialment*, *loiaument*, *mortelment*, *morteument*. Voy. Burguy, Gram., II, 264.

Genofre, girofle, Gilles de Chin, v. 593.

> Claus de *genofre* et nois mugates.

C'est encore aujourd'hui l'une des formes de ce mot en rouchi, car on dit *génofe* ou *gérofe*. Cfr. l'anc. flam. *ghenoffel*, l'esp. *girofre* et l'ital. *garofano*. Son étymologie est le grec *καρυόφυλλον*, valaq. *carofil*, *garofil*.

Gent, hommes, nation, suite, compagnie, famille, v. 10010, 10016, 10058, 23408, 33204, 34499.

> Ma *gent* furent vendu, trahy et délivré....
> .... Cieus aloit conduisant
> Une maloite *gent* deviers Inde le grant....
> Et furent IIº mil de le *gent* Goulias....
> La *gent* au roy Taffur y font grande huée.

Ce qu'il faut remarquer ici, c'est le latinisme : *ma gent furent; la gent font*. Il n'y a plus en français qu'un très-petit nombre de substantifs collectifs avec lesquels on puisse, dans certains cas, mettre le verbe au pluriel, entre autres *foule*, *troupe*.

Quant au singulier *gent*, pour peuple, c'est aujourd'hui un archaïsme. La Fontaine s'en est servi fréquemment pour dire l'espèce, la nation, le peuple : la *gent* trotte-menu, la *gent* misérable, dit-il en parlant des souris. Et ailleurs :

> La *gent* marécageuse (*gens* humida, Virg.),
> *Gent* fort sotte et fort peureuse,
> S'alla cacher sous les eaux.
> (Fabl., III, 4.)

> Il ne resta personne
> De la *gent* marcassine et de la *gent* aiglonne.
> (Ibid., III, 6.)

Dans le sens de suite, compagnie, le pluriel a prévalu, et au lieu de dire *ma gent*, nous disons *mes gens*. Une autre acception ancienne du mot *gent*, c'est celle de famille :

> Vés-ichi I enfant qui est de haute *gent*.
> (Baud. de Seb., I, 87.)

Autre emprunt fait à la langue latine.

Jusqu'ici la langue d'oïl est conforme à la provençale, où

le mot *gen* est du féminin. Mais s'agit-il de désigner des *gens*, des individus, des hommes, l'anc. franç. fait ce mot masculin :

> Comment poroient *gent* qui sont tout *afamé*
> Desconfire telle est que vous aviez mené (v. 10010)?
> Contre *gens affamés* ensy pierdus les ay (v. 10057).
> Parmy le col soient-ils pendus
> *Telz gentz* qui sont si empeschables.
> (Pathelin, p. 46.)

« Je vouldroys que me laissiez faire avecques mes gens. — *Quelz gens?* demanda Pantagruel. » Rabel., IV, 39.

Or cela est contraire à ce que fait la langue d'oc, où le mot *gent* est toujours féminin, comme en ital. et en esp., et surtout en latin : *Las bonas gens*, *las gens* d'art. Rayn., III, 461.

Pour tâcher de concilier les habitudes du nord et celles du midi, la langue française a fait du mot *gens* un subst. bizarre, dont les qualificatifs se mettent au masculin, s'ils viennent après lui, et au féminin s'ils sont placés avant. Il y a bien quelques exceptions à cette règle, mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Gent, gente, gentil, joli, agréable, v. 2106, 5831, 23483.

> Li chevalier *gent*....
> Engherant le *gent*....
> Mules et boins coursiers ces *gens* sommiers portans.

Cet adjectif se disait en prov. *gent*, *genta;* en ital. *gente*, en anc. cat. et en anc. esp. *gent*. Il a disparu aujourd'hui de presque toutes ces langues. Le franç. mod. ne le dit qu'au féminin quand il s'en sert, et il l'a remplacé par *gentil*, qui du reste se trouvait aussi dans la langue d'oïl. Un chevalier *gent*, une dame *gente*, ont signifié d'abord un chevalier, une dame de bonne race, ital. *di buona gente*, lat. *gentilis*. Mais de même que *gentil*, le mot *gent* n'a pas tardé à exprimer des qualités attribuées exclusivement aux personnes d'une naissance distinguée. C'est ainsi que dans le monde féodal tout s'enchainait jusque par les moindres détails du langage, et qu'un *gentilhomme* était pour ainsi dire forcé d'être *gentil* ou *gent :* noblesse l'y obligeait comme la langue.

> Trois jors dura li tornois grans
> De chevaliers *gentius* et frans.
> (Gilles de Chin, v. 4863.)

> E il les pluret cum chevaler *gentill*.
> (Chans. de Rol., st. 158.)

> Puet-on de tous biens prendre en eles
> Tant par sont et *gentes* et beles.
> (Cléomadès, dans Mouskés, I, clxxv.)

Gentils, genty, v. 99, 23069. Voy. *Gent*.

Gesir, jésir, v. 522, 16204, 18369; Gilles de Chin, v. 784.

> Et quan fu tans d'aler *gésir*.

Cette forme est aussi celle de Mouskés dans les vers suivants :

> Et quant ce vint à l'avlesprir
> Qu'ele se dut aler *gésir*.
> (Mouskés, v. 1979.)

L'auteur du Baud. de Seb. écrit au contraire *gire :*

> *Fors gire* en leurs biaus lis, en consolation (II, 272).

Nous ne savons laquelle de ces deux formes était préférée du trouvère de Godefroid de Bouillon, attendu qu'il ne nous offre pas d'exemples de l'infinitif. En revanche nous avons à remarquer les vers suivants :

> Mais vostre feme a *jut* à un gagnon puant (v. 522).
> Là povrement *jut* la virge Marie
> De Jhésus son enfant (v. 16204).
> Elle *gisoit* d'enfant à ce village-là (v. 18369).
> Le ceval redoubta qui *gut* sur le sablon (v. 22796).

Gésir ou *gire à* un gagnon, c'est avoir commerce avec un chien : *gésir* ou *gire* d'enfant, c'est être en couches. *Gésir* avait donc dès lors le sens détourné que nous donnons au verbe *accoucher*. M. Burguy, qui a réuni beaucoup d'exemples de la conjugaison de ce verbe, a trouvé la dernière de ces locutions dans les Mém. sur la seigneurie de Poligny, II, 558. Voy. Burguy, Gram., I, 345-349.

Ce verbe vient du lat. *jacere*, d'où le prov. *jazer*, *jaéer*, l'esp. *yacer*, le port. *jazer*, et l'ital. *giacere*. Il ne nous reste du verbe *gésir* que des temps défectueux. Le dialecte lillois a le mot *gigeante*, femme en couches, qui n'est que l'adj. verbal *gisante*.

Geulles, gueules (héraldique), v. 1810.

> A une croix de *geulles* qui reluist clèrement.

Pourquoi ce mot, qui signifie rouge et que la langue anglaise emploie dans le même sens, *gules*, a-t-il toujours le signe du pluriel? Suivant Ducange, c'est parce qu'il viendrait du bas lat. *gulae*, pelleteries teintes en rouge, dont on avait coutume d'orner les manteaux et les pelisses. « Crusina *gulis* ornata. » Bruno, de Bello saxonico. Saint Bernard, pour lequel cette parure était inconvenante, recommandait au clergé de s'en abstenir : « Horreant et murium rubricatas pelliculas, quas *gulas* vocant, manibus circumdare sacratis. » Epist., 42, c. 2. « Que de leurs mains consacrées ils aient horreur de se mettre au cou ces peaux de rats teintes en rouge, qu'on appelle *gules*. » Voy. *Gris*.

Tout cela peut être vrai, mais il ne s'en suit pas que les pelleteries en question aient été appelées *goules* à cause de la couleur rouge. Le mot *goules* signifiait collet ou bordure, sans acception de couleur : ainsi l'on était en quelque sorte *engoulé* ou avalé par le peliçon.

> Li sans li fille, que forment est maumis,
> Si que les *goules* de son pelison gris
> En sont mouilliés.
> (Rom. d'Aubery, cité par Ducange.)

C'est-à-dire que le collet de son peliçon était inondé de sang. Mais ce même Ducange cite un autre passage qu'il emprunte au rom. de Renart :

Et tenoit un rous peliçon
Dont les *gules* estoient d'os,
Et li mettoit par force el dos.

Méon a imprimé ces vers autrement. Il s'agit d'un rêve qu'avait fait Chantecler le Coq, et dont il eut *moult grant friçon*. Il voyait venir devant lui je ne sais quelle chose,

Qui avoit un ros peliçon
Dont li *ourlet* estoient d'os,
Si li vestoit à force el dos.....
Endementiers que il someille;
Et du peliçon se merveille
Dont la chevesce ert en travers
Et si li vestoit à envers (v. 1590 et suiv., I, 55).

Chantecler s'empresse d'aller faire part de ses craintes à Pintain la poule, et celle-ci lui explique le songe :

Cele chose que vous véistes
Qui le rous peliçon portoit,
C'est li Gorpiex, je l'sai de voir.
Bien le poez aparcevoir
Au peliçon qui rous estoit
Et que par force vos vestoit.
Les *goles* d'os érent les dens
A qoi il vous metra dedens.
La chevesce qui n'estoit droite,
Qui si vos ert male et estroite,
Ce est la goule de la beste
Dont il vos estraindra la teste.
(Ibid., p. 56.)

Cette citation nous prouve que les *gules* ou les *goles* d'os ne sont pas autre chose que *li ourlet* d'os, et que par conséquent, il n'est question ici que du collet ou de la bordure de ce peliçon, collet tout entouré de dents, si terribles pour Chantecler. C'est de même, croyons-nous, qu'il faut entendre ce vers des Trav. of Charl. :

Encore ai un capel de almande *engulet* (p. 24).

Au lieu d'un peliçon, il s'agit ici d'un chapeau dont les *goles* ou *li ourlet* sont d'almandes, c'est-à-dire de pierres précieuses. Et en voici la preuve :

S'ot vestu un rouge fustaigne;
Entor le col ert *engoulez*
D'une liste trestote blanche.
(Rom. de Renard, I, 283.)

M. Micheland s'est fondé sur l'explication donnée par Ducange pour traduire *engoulé* par teint en rouge.

M. de Martonne, au contraire, soutient que l'hermin *engoulé* devait être une fourrure d'hermine, appliquée à la *goule*, ainsi nommée de *gula*, gorge, et par extension col ou collet de la cape, plus souvent brun et noir que rouge.

M. de Reiffenberg enfin s'est contenté de dire que ce mot signifiait fait en forme de *goule* :

L'or et l'argent et les saudées,
Et les pelisses *engoulées*.
(Isamb. et Gorm., Mouskés, II, XXVII.)

Nous voyons dans ce vers des pelisses dont le collet ou la bordure était probablement fait en pelleteries, sans qu'il y soit question d'une couleur plutôt que d'une autre.

En résumé, il est impossible de nier qu'à l'époque de saint Bernard, la mode ne consistât à faire aux manteaux des collets ou bordures de pelleteries teintes en rouge ; et peut-être, comme le croit Ducange, est-ce de ces *gules* ou *goles*, que vient la couleur de *gueules* dans l'héraldique. Mais il ne s'en suit pas que ces collets ou bordures aient toujours été rouges, ni que le mot *engoulé*, qui veut dire simplement orlé, bordé, ait signifié teint en rouge.

GEURYER, guerroyer, v. 3812. Voy. GUERIER.

Qui me doit *geuryer* et faire vilonnie.

GHÉHIR, voy. GÉHIR.
GHIMPLE, voile, fichu, Gilles de Chin, v. 481.

Sa trèce esparse por le chaut,
Deffublée estoit et sans *ghimple*.

Prov. *gimpla*, guimpe. C'est proprement l'ornement du chef ou du sommet. Mais ce mot a fini par désigner une coiffure de tête pour les femmes. Dans la Chans. d'Ant. il signifie turban :

Les *guimples* lor destrenchent et lor jupes d'orfrois (I, 180).

L'angl. *wimple*, fichu, banderole, a le même emploi que le flam. et l'allem. *wimpel*. C'est l'anc. h. allem. *wimpal*, dan. *vimpel*. Peut-être y doit-on rattacher l'esp. *grimpola*, banderole, et le portug. *grimpa*, girouette, à coup sûr le moy. lat. *impla*, voile. M. Diefenbach fait dériver ces mots du goth. *vippja*, couronne. Goth., I, 183.

GIBIER, v. 1563, 4150, 4586, 18903.

Peur aler en *gibier* s'est ly roy departis...
Qui s'en vont en *gibier* là où il leur plaira...
Et ly autres s'en va à cheval en *gibier*...
Atant ès Moradins qui vit l'establison,
Qui venoit de *gibier*; s'aportoit ung faucon.

Nous pensons que M. de Reiffenberg a eu tort d'écrire *engibier* dans les trois premiers exemples ci-dessus. M. Diez admet aussi cette forme ; mais Dom Carpentier a donné un certain nombre de citations qui prouvent que l'on disait simplement *gibier*, entre autres : « Estant aux champs en *gibier*; aller au *gibier* avec des chiens et oyseaulx. » Mais est-il bien sûr que ce mot soit un verbe? Aller en *gibier*, aller au *gibier*, pourrait être une locution du genre de celle dont se sert Mouskés :

Mais il avoient giés, espées,
Qu'il ne volassent au *gibies* (v. 22214).

Le *gibier*, le *gibies*, désignerait en ce cas la chasse au vol.

Cela n'empêche pas qu'il n'y ait eu un verbe *gibier*, et aussi *gibéer, gibecer, giboyer*, ce dernier employé par La Fontaine, II, 19. Le moy. lat. les traduisait par *gibicere, gibostare*. De la fauconnerie ils ont passé à la vénerie.

L'étymologie de ces mots est des plus incertaines, et M. Diez ne fait à leur sujet aucune conjecture. Ducange donne le mot GIBEITIT, cogat, d'une ancienne glose MS. d'une collection de canons. Il est facile d'y reconnaître le verbe *gibicere*, et de plus, c'est bien là le sens de la chasse, qui consiste à forcer l'animal; mais cela ne nous en apprend pas davantage sur l'étymologie de *gibier*.

GIBIER, démainement, action de regimber, v. 34704.

> Ançois requieront et menront tel *gibier*.

Dans l'article qui précède nous avons supposé que *gibier* pouvait signifier forcer l'animal. L'action de *regimber*, qu'on écrivait *regiber*, et même *gibier*, exprime également des efforts, de la violence. Et comme *giber, gibier, dégibier*, représentent aussi une idée de lutte et de joyeux ébats, nous pensons qu'ils peuvent être de la même famille que *gibier, giboyer*, forcer l'oiseau que l'on poursuit. La difficulté qu'on a trouvée à rapprocher *regiber, regimber*, de *rejamber*, en lui donnant pour origine le *gamba* de Végèce, ne serait-elle pas encore plus grande, s'il s'agissait de notre subst. *gibier*, démainement?

GIESTE, JESTE, gent, race, famille, v. 1161, 3489, 5471, 5577, 18926, 33831, 33840.

> Car une *gieste* doit venir de ces enfans
> Dont la loi Jhésu-Crist en sera mieulx créans....
> Vous venés d'une *jeste* de miracles poissant.

Dans les autres passages il s'agit de la *geste* Mahom et de la *geste* Noiron, ce qui s'applique à la gent qui suit la religion de Mahomet, gent que notre auteur croit être de la race d'un diable appelé Noiron.

C'est par un étrange abus de mots que *geste* a signifié race, famille :

> Jà se Dieu plaist, par moi n'iert ma *geste* avilie.
> (Chans. d'Ant., II, 207.)
>
> Et jeo sui mut de bone *geste*
> E par méimes del prus estre.
> (Frag. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, II, XVII.)
>
> Deus me confunde se la *geste* en dément!
> (Chans. de Rol., ch. II, v. 128, édit. Genin.)

Son acception primitive est celle de chronique ou d'annales. Le moy. lat. *gesta, æ*, avait le sens du lat. *gesta, orum*, en tant que ce mot peut signifier historia de rebus gestis. Ainsi Eginard a pu dire qu'il avait écrit la *geste* de Charlemagne, et nous lisons dans Mouskés :

> Si com la *gieste* de Paris
> Le nous tesmongne à Saint-Denis (v. 5630.)

Et chez les troubadours :

> La *gesta* dis qu'el temps antic.
> (Vie de saint Honorat.)
>
> En P. Rogiers los capdela, si la *gesta* no ment.
> (Chr. des Albig., p. 58.)

Mais quand les trouvères de la France septentrionale, à l'exemple des poëtes de l'ancienne Grèce, envahirent le domaine des faits historiques, il fallut trouver un nom pour ce nouveau genre d'ouvrages; et afin de les distinguer des autres poésies chantées, qui n'avaient rien d'historique, on appela celles-là *chansons de geste*, c'est-à-dire chansons où l'auteur ne racontait rien qu'il n'eût puisé, disait-il, aux sources les plus authentiques et surtout dans les *gestes*. C'est ainsi que l'on eut une foule de *gestes* en vers, et nous en trouvons encore une dans la littérature flamande du XIV[e] siècle, sous le nom de Brabantsche *yeesten*, la *geste* des Brabançons. Ainsi quelques siècles plus tôt la Chanson de Roland pouvait s'appeler la *geste* de Roland, comme le poëme du Cid n'était que la *geste* de ce héros.

> Ci falt la *geste* que Turoldus declinet....
> Aqui s'compleza la *gesta* de mio Cid, el de Bivar.

Mais il arriva que tous ces poëmes historiques eurent le plus souvent pour but spécial la glorification d'une nation ou d'une race, et ce qui, par exemple, n'était d'abord que la *geste* des Normands ou la *geste* des Lorrains, finit par représenter à l'esprit l'idée de la race normande ou de la famille lorraine. Il était impossible de parler d'une *geste*, sans parler des héros de cette *geste*, et il en résulta que la confusion s'établit entre les termes. Était-on de la *geste* du chevalier au Cygne, cela voulait dire qu'on était de sa race; les poëmes chantés pour chaque famille de héros, furent les épopées chevaleresques de ces familles ou de ces *gestes*, et ce mot finit par avoir une acception qui fut consacrée par les trouvères. On peut voir dans Jourdain de Blaye ce que dit l'auteur à propos des trois grandes *gestes* connues de son temps *ou reguard loyauté*. Or par ces trois *gestes*, il entend les familles héroïques de Charlemagne, de Garin de Montglave et de Doon de Mayence. Voy. Mouskés, II, CCLVII. Outre le travail de M. P. Paris sur les chansons de geste dans la Nouv. rev. encyclopédique, consultez aussi M. Genin, Chans. de Rol, p. 375-376.

GIETTER, jeter, v. 1107, 33213.

> Lors ly *gietta* un ris....
> XXX mille gayans, grans comme Goulias,
> Que David mist à fin à *gietter* de ses bras.

Gietter un ris n'est que l'expression latine *edere risum*. Dans le second exemple il s'agit de Goliath que David vainquit rien qu'avec une fronde, *à gietter de ses bras*, c'est-à-dire en jetant avec ses bras.

Le Parton. de Blois nous offre le mot *geté* dans une acception peu commune :

> Uns fils à diable, uns *getés* (I, 10).

Il s'agit d'un enfant *abandonné*, qui ne connait ni père ni mère. Ne pourrait-on pas aussi dire que ce fils à diable, ce *getés*, est un maudit, un enfant sur lequel un sort a été jeté?

GIERONS, pans de la tunique, v. 2525, 2869, 3179, 5350, 7407, 8280, 12805, 28859.

Dom Carpentier donne le moy. lat. *birus*, *geron*, d'après un gloss. lat. franç. de 1352; Guil. Briton écrit *bitrus* (birrus), *gerons*. Il n'y a pas de doute que ce ne soit là le *birrus* que Ducange traduit par tunique. Cependant beaucoup d'autres exemples prouvent que les *girons* ne sont que des pans de la robe ou de la tunique: « Sedens ad lectionem ita sedet, ut ulna sit inter se et alium juxta sedentem. Anteriora frocci sui semper in gremium ita attrahit, ut pedes possint bene videri. *Girones* quoque, vel quos quidam *sagittas* vocant, colligit utrinque, ut non sparsim jaceant in terra. » Consuet. Cluniac., cap. 11. Cette citation explique bien ce qu'étaient les *girons*. On les appelait *sagittae* ou flèches à cause de leur forme en pointe, et nous voyons que les religieux, lorsqu'ils s'asseyaient, les ramenaient de chaque côté, pour qu'ils ne trainassent pas à terre. Les *girons* étaient donc des pans coupés en pointe, à droite et à gauche de la robe ou de la tunique. Aussi le prov. *giro* a-t-il le sens de côté :

Si 'ls port liats en un de mos *giros*.
(Rayn., Lex. rom., III, 468.)

« Si je les porte liés à l'un de mes côtés. »

Cette forme triangulaire est encore connue dans l'héraldique, et l'on sait qu'un écu *gironné* est composé de triangles dont les pointes se réunissent au centre. On appelait aussi *girons* les pans d'étoffe coupés de même et à l'aide desquels on formait les tentes :

Son pavillon a fait tendre Auberis :
Li dras en fu d'un vermeil paile bis...
Les cordes sont de soie, ce m'est vis;
Plus de sept mil *gyrons* i ot bastis.
(Rom. d'Aubery, cité par Ducange.)

Li drap en furent de paile de quartier;
Mult estoit riche ouvrés à eschaquier;
Sept mil *girons* i ot fait entaillier.
(Ibid.)

Porrir voi de nos tentes les *girons* et les plois.
(Chans. des Sax., I, 148.)

Il se pourrait qu'il y ait eu de même plus de deux *girons* à une robe. Dans ce cas, il faudrait donner ce nom à tous les lés ou largeurs formant le jupon, absolument comme dans les tentes :

xxx sengliers venoient environ.
Qui le prenoient au pan d'un synglaton,
Si l'en toloient *le plus mestre giron*.
(Aub. le Bourg., p. 71.)

Dans les coutumes, tendre le *giron*, c'est offrir un des lés ou des pans de sa robe en signe d'acquiescement : « Et doit li justiche offrir à eschevins le pan de sen surcot ou sen *gieron*. » Roisin, Coutumes de Lille, p. 93. La *laisowerpitio*, c'est-à-dire le werpissement par le *giron* ou par la laize (le lé ou le pan), dans la loi salique, nous montre ce que c'était que *tendre le giron*. Mais ce pan de la robe que l'on tendait, devait être d'ordinaire celui de devant, et il en résulta que le nom de *giron* fut attribué à la partie antérieure, le *gremium*, en rouchi l'*écour*. Voy. *Escourcie*.

Ces acceptions diverses sont bien précisées dans les exemples suivants; voici d'abord les *girons* de droite et de gauche :

Adont prist Godefroy par le diestre *gieron* (v. 8280).
Corbarans ly sialndy s'espée à son *gieron* (v. 28859).
Espées et espois au senestre *giron*.
(Baud. de Seb., I, 182.)

L'espée qui li pent à *gieron*.
(Godef. de Bouillon, v. 5350).

D'une manière plus générale, prendre quelqu'un par le *giron*, c'est le tenir par un des pans de sa tunique ou de sa robe, et dans ce cas on peut dire que le *giron* est la tunique elle-même :

A sa mère est venus et prist par le *gieron* (v. 7407).
Il est venus à lui fièrement emparlez;
Par le *geron* le prist li chevaliers doubtez.
(Bert. du Gues., I, 80.)

Floridas de Dephur tenoit par le *geron*.
(Vœux du Paon, MS., f° 55 v°.

Enfin voici le *gremium* :

Dont li bailla Ydains tous parmy le *gieron* (v. 2869).
Ly singes ot paour, sy laissa l'enfançon,
Et Harpins le saysy et mist en son *gieron* (v. 12805).
Des motes tot plain son *giron*.
(Rom. de Ren., I, 220.)

M. Genin, ne voyant dans le mot *giron* qu'une pièce héraldique, prétend que le sens primitif est morceau, pièce. Édit. de la Chans. de Rol., p. 452. Tout inexacte qu'elle est, cette explication suffit pour faire comprendre le passage du Roland que cet éditeur a très-heureusement restauré :

[Mort est Rollans, jamais ne l'reverrum]
Jà por murir n'en ert véud *gerun* (p. 319).

M. Diez tire ce mot de l'anc. h. allem. *géro* (?), accus. *gérun*, moy. h. allem. *gére*, anc. fris. *gare*, pan d'habit, et il fait remarquer les formes ital. *gherone*, *garone*, ainsi que l'anc. franç. *gueron*, *gron*, ce dernier conservé dans le picard. Lex. etym., p. 170.

GIGLES, instruments à cordes, Gilles de Chin, v. 310.

Gigles et harpes et vièles.

M. de Reiffenberg a cité, au sujet de ce mot, les vers du Dante qui prouvent que, du moins en Italie, la *giga* était un instrument à cordes. Parad., IV, t. 40. Cela n'est pas douteux non plus, si l'on compare avec ce mot l'allem. mod.

geige, *geigen*, instrument à quatre cordes, violon, qui vient du moy. h. allem. *gige*, verbe, *gigen*. Il nous reste encore aujourd'hui le mot *gigue*, pour désigner une espèce de danse avec accompagnement. On donne la même origine à *gigot* et à *gigoter*. Diez, Lex. etym., p. 173.

GISE, étendue (part. passé), v. 8381.

Gise fut sur l'autel, où cascuns le baisa.

Il est question de la sainte lance, que l'on vient de remettre à l'évêque du Puy et que celui-ci dépose sur l'autel. M. de Reiffenberg, en écrivant qu'elle fut *gisé*, nous parait s'être mépris sur la nature de ce mot, qui, selon nous, est un part. passé fém. Il est vrai que ce participe ne pouvant appartenir qu'au verbe *gésir* ou *gire*, *gise* est une forme altérée qui ne se rencontre point ailleurs et ne rappelle pas du tout le participe *géu*. Mais qui sait? peut-être faut-il lire : *Mise* fut sur l'autel.

GISSARME, v. 6814.

Ly uns porte ung faussart, li aultres une espée,
Et li tiers ung paffut ou *gissarme* acérée.

L'origine de ce mot n'est pas moins contestée que sa signification. Le glossaire impr. de Lille le traduit par le lat. GESUM, ce qui représente le javelot, la demi-pique des Gaulois, et Ducange cite un autre gloss. qui donne GESA, *jusarme*, manière de glaive; ce que dit aussi le gloss. MS. de Lille. D'un autre côté, voici que *gissarme* est dans notre auteur le synonyme de *paffut*, c'est-à-dire hache à deux tranchants, et si nous examinons les formes diverses de ce mot, entre autres l'anc. franç. *bisarme* et l'anc. esp. *bisarma*, peut-être cette dernière signification devrait-elle prévaloir. Monstrelet ne l'appelle-t-il pas en effet *hache* ou *guisarme?* Chron., II, f° 32. Et dans les statuts de Guillaume, roi d'Écosse, ne lit-on pas : *gysarum*, quod dicitur *hand-seax?* Mais indépendamment de la forme *bisarme*, ainsi que du prov. *gazarma*, *jusarma*, de l'ital. *giusarma*, et de l'anc. angl. *gisarm*, *gysarn*, nous avons encore l'anc. franc. *wisarme*, *visarme*; et la Chans. de Roland nous offre *gieser:*

Il lor lancent e lances e espiez,
E wigres e dars e museras e agies [e *gieser*] (st. 152).

Quoique M. Genin ait retranché ce dernier mot, qu'il regarde comme un double emploi pour *al gier*, *agier*, nous pensons que la forme *gieser* est très-réelle, et qu'elle répond au moy. lat. *gysarum*. Or, le *gieser* ou *gysarum*, dans le passage du Roland, est un javelot, une pique, en tout semblable au *gesum* des Gaulois. Nous pensons que telle fut en effet la première signification du mot *gissarme;* mais le nom finit par se changer aussi bien que la chose, et l'on en fit une hache. Aussi Buchon, dans son Froissart, y voit-il une pique armée d'une hache à deux tranchants.

Haches danoises pour *lancer* et férir.
(Mort de Garin, p. 165.)

Anuit, fet-il, la teste m'oste
A ceste *jusarme* trenchant.
(Nouv. rec. de fab, I, 19.)

Sans rechercher avec M. Diez l'anc. h. allem. *get-isarn*, qui se serait changé en *getsarna*, *gisarna*, il nous semble que notre mot pourrait venir du moy. lat. *gysarum*, forme allongée de *gesa*, *gesum*, que la langue d'oïl traduisait par *gieser*. Ainsi nous nous en tiendrions à une origine gauloise. Voy. Diez, Lex. etym., p. 655.

GLACHIER, glisser, Gilles de Chin, v. 3154.

Errant se leist dedens *glachier*.

Cette forme est assez fréquente, et sans aucun doute elle équivaut à : être glissant comme la *glace:*

D'une moult noble dame, fame de chevalier,
Que l'ennemi d'enfer fet soutilment *glacier*.
(Jubinal, Nouv. rec., I, 1.)

Glacier les estuet et chaoler,
Se Dex ne l'fait par son pooier.
(Gautier de Coinsy, MS. n° 10747, f° 111 r°.)

L'anc. franç. avait aussi *glinser*, qui se rapproche plus de la forme actuelle : le bourg. en a fait *linzer*, et le nouv. prov. *linsá*. Le rouchi et le picard disent *glicher*, allem. *glitschen*, anc. flam. *glitsen*, dialectes ital. *glischiare*.

GLAVE, glaive, v. 2207.

Deux mile hommes à *glave* en a à lui menés.

Gloss. impr. de Lille, GLADIUS, *glave* ou espée; anc. franç. *gladi*, prov. *glavi*, *glazi*, *glai*, *glay;* port. *glavio*, ital. *gladio*. Ces formes diverses nous montrent la marche que ce mot a suivie. Du lat. *gladius* nait d'abord *gladi*, dont *glazi* est l'équivalent; puis *glai*, puis *glavi*, dernière forme dans laquelle parait le *glaive* mod. Ainsi *adulterium*, remarque M. Diez, produisit les trois formes *azulteri*, *aulteri*, *avulteri*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 643-644, et Raynouard, Lex. rom., III, 475.

GLAY, glayeul, Gilles de Chin, v. 454.

Tout droit le premier jor de may,
Qu'erbe est vers et florissent *glay*.

Du lat. *gladiolus*, qui a produit le prov. *glai*, *glay*, *glaya*, *glaviol*. La langue d'oïl a eu aussi les formes *gladiole* et *glaiaire*. Voy. Ducange, v° *Gladiolum*. Le rouchi écrit et prononce *glageaux*.

GLAY, tapage, bruit, v. 13814.

Il maineat etel *glay*, en menant peine et haire,
Que font ly Sarrasin qui ont riche douaire.

Glay, *glais*, *glas*, signifient bruit immodéré causé par le

plaisir ou par la douleur. Dom Carpentier l'a prouvé par plusieurs exemples : « Ils alèrent en ladite ville, où ils menèrent grant *glay*, disnèrent et burent et demourèrent jusques près de la nuit. » Lettres de 1379.

Et dist : Les des leur changeray,
Jà n'en auront joie ne *glay*.
(Rom. d'Athis.)

Ces exemples se rapportent peut-être au norm. *glas*, réjouissances (Duméril).

Anchois s'escrient à un *glas*
Que rendus leur soit Barrabas.
(Vie de Jésus-Christ.)

Jà i éust estour et d'espées grant *glais*.
(Vœux du Paon, MS., f° 14 v°.)

Il nous est impossible de ne pas retrouver dans ce mot le prov. *glat*, *glatz*, signifiant cri, hurlement, etc., et il en résulte que le verbe, anc. franç. et prov., *glatir* doit en dériver :

Ne femme ne enfant
Qui ne se voist adont tellement esmaiant
Que par la ville fuient huant et *glatissant*.
(Baud. de Seb., II, 153.)

Nous y joindrions aussi volontiers notre mot *glas*, cloche funèbre, et le prov. *clas*, cri, en considérant chacun de ces vocables comme le résultat d'une onomatopée. Mais telle n'est pas, nous devons le dire, l'opinion de M. Diez, qui ne reconnaît l'onomatopée que pour le verbe *glatir*, aboyer, faire tinter une cloche, et tire le mot *glas* de *classicum*. Voy. Lex. etym., p. 98 et 170, et Rayn., Lex. rom., II, 401, III, 474.

Glous, glout, glouton, avide, misérable, v. 1698, 1915, 6248, 15380, 29283.

Et li *glous* Mauquarés qui à nul bien ne bée....
Qui plus aiment bataille que ly *glous* ne fait vin...,
Par dedens Oliphierne font joie ly *glouton*.

Prov. et anc. cat. *glot*, ital. *ghiotto;* augm. prov. et anc. cat. *gloto*, esp. *gloton*, port. *glotão*, ital. *ghiottone*. Ces mots viennent du lat. *gluto*, gourmand, ou de *gluttus*, gosier. Le rouchi et le picard *glout*, de même que le wallon *glot*, friand, sont encore en usage; ne connait-on pas Namur la *gloutte?* En rouchi on dit d'une personne qu'elle est *gloutte*, on le dit aussi d'une chose d'un goût recherché. Quant au fém. *gloutte*, on le rencontre déjà dans Rabelais, III, 27, et dans le lai d'Ignaurès, p. 25.

On comprend que l'idée d'avidité ait été suivie de celle de pillard et de brigand, qui sert à désigner habituellement les Sarrasins, les Juifs, etc. Voy. notre mot *Aufage*. Dans la Chans. de Roland on trouve la forme *glus :*

Mort est li *glus* ki en destreit vus teneit (st. 252).

Goffier, forme ou coiffe du chaperon, v. 16668.

Les caperons dérous et desklérés derier,
Et ly pluseur l'avoient traué ens el *goffier*.

M. de Reiffenberg a vu dans ce mot des *tissus grossiers*. Cette explication peu satisfaisante nous a engagé à en chercher une autre, et il nous a semblé que *goffier* pouvait bien mieux désigner la coiffe des chaperons. L'auteur nous dit en effet que les larges bords des chaperons des Taffurs étaient tout rompus et déchirés par derrière, et que plusieurs avaient même des trous dans leur coiffe. On peut avoir une idée de ces chaperons par ceux que portent encore aujourd'hui les forts de la halle dans plusieurs de nos villes. Ils sont en feutre, ont le bord de devant relevé et celui de derrière rabattu sur la nuque.

Le *goffier* étant le creux du chaperon dans lequel entre la tête, ce mot a des analogies certaines avec le bavar. *gufel*, creux dans un rocher, *gâuffen*, *gâuffel*, creux de la main; peut-être en a-t-il plus encore avec le rouchi *goflé*, gauffrier, c'est-à-dire la forme creuse où se façonne la gauffre. Voy. le wallon *gofld*, grande écuelle ou sébile. Grandgagnage, Dictionnaire, I, 236.

Goudale, taverne, v. 7699.

Dedens une *goudale* vous aliés combattant.

L'auteur emploie ici le mot *goudale*, comme ailleurs le mot *ciervoise*. Voy. ce mot. La *goudale* était une espèce de bière, mais on ne sait pas trop de quelle sorte elle était. Dans un ban des échevins de Douai en 1253, la *goudale* figure en première ligne et devait se vendre deux deniers douaisiens le lot, tandis que la cervoise ne se vendait qu'un den. Roq., Suppl. Il en est aussi question en 1264, dans les statuts qu'Estienne Boileau donna aux brasseurs de Paris. Fort probablement c'était une importation anglaise, et M. Crapelet cite à ce sujet le proverbe : *Good ale* is meat, drink and cloth. Arch. du nord de la France, III, 272. Ce proverbe britannique est bien d'accord avec ce que l'auteur du Partonopeus nous rapporte touchant le goût des Anglais pour la boisson :

De là ert li rois d'Engleterre,
Qui ne puet jor vivre sains guerre;
Cil amenra buens cevaliers
Fors et délivres et légiers,
Hardis et seragos et pros,
En bataille durs et estols,
Et beaus sor tote rien vivant,
Mais *trop boivent*, n'en sai avant.
(Part. de Bl., II, 77.)

S'il fallait pourtant en juger par un passage du rom. de Berte, la *goudale* n'aurait pas été une bière des plus limpides :

Une rivière treuve qui d'un pendant avale,
Volontiers en béust, mais trouble ert com *godale* (p. 43).

Nous remarquons néanmoins aussi dans un compte du comté de Boulogne de l'an 1402, que cette bière figure en première ligne; il s'agit ici de bières apportées de l'étranger : « Recepte des dangiers de *godales*, de chervoises, de bramars et de houppenbiers, amenées par mer à Boulogne. »

Ducange, v° *Celia*. En 1320 l'afforage des *goudales* ou des cervoises dans la ville de Tournai appartenait à l'évêque. A Cambrai, d'après une charte de l'empereur Louis de Bavière, la *goudale* figure immédiatement après le vin. La *goudale* d'Arras était renommée aussi :

> Li autre leur *godales* crient,
> Qui est d'Arraz, si comme il dient.
> (Branche aux roy. lign., II, 411.)

Les Flamands ne paraissent pas avoir adopté le mot *goudale*. Du moins ne le trouve-t-on pas dans Kiliaen, et L. d'Arsy l'appelle *engelsen aal*. En 1445 le conseil de Flandre ayant à régler un différend qui s'était élevé entre le magistrat de Lille et les brasseurs de cette ville, mentionne en première ligne la *givernelle* qu'on appelait forte cervoise; après viennent les brasseurs de miez, bremart, hambours et autres. Roisin, Coutumes de Lille, p. 213.

Il y a tout lieu de croire que de *godale* vient notre mot *godailler*. On appelait les brasseurs de *goudales* des *goudaliers*, et ce nom, pris en mauvaise part, peut fort bien avoir produit un verbe *goudalier*, dont on aura fait ensuite *godailler*. Cette origine assez généralement admise est cependant repoussée par M. Diez, qui rapproche *godailler* du nouv. prov. *goda*, fille perdue, et leur donne pour étymologie le cambr. *god*, luxure, adultère. Lex. etym., p. 646.

Goudendas, hallebardes, bâtons à crochets, v. 5938.

> Glaves et *goudendas* portoient ly Flamenc.

« *Godendac*, c'est *bon jour* à dire, » écrit Guill. Guiart, en parlant de ces terribles bâtons ferrés que portaient les communiers flamands à la bataille de Courtrai. On a pu s'imaginer qu'il s'agissait d'une affreuse ironie en voyant ce nom de *bon jour* donné à un instrument de mort. Mais non, les vainqueurs de Courtrai ne s'amusèrent pas à faire des jeux de mots d'une pareille atrocité, au moment où ils allaient défendre leur patrie et leurs familles. Leur pique était leur seule arme défensive, c'était en elle que chacun avait mis son salut, son espérance. En effet, *goeden dagen hebben*, c'est défendre sa vie, c'est garder sa peau, dit Kiliaen: est-il donc étrange que chaque Flamand ait voulu avoir son garde-corps à la bataille de Courtrai, et que cette arme se soit appelée *goeden dag?* D'ailleurs ce nom est beaucoup plus ancien.

Goulouser, jalouser, v. 15435.

> Ly ont tant dit de vous d'onneur à brief parler
> Que ly dus Godefroys vous prist à *goulouser*.

Pourquoi M. de Reiffenberg a-t-il traduit ce mot par *vanter?* Le passage ci-dessus admet fort bien la signification d'envier, jalouser, désirer. Il en est de même dans ces vers de la Chans. d'Antioche :

> Moult fu fiers li chevaus quant il fu aregnés.
> Il hène et grate et fiert, moult fu grans sa fiertés.
> Des François d'otre l'iave fu forment *golousés* (I, 222).

Comparez l'ital. *geloso*, et le prov. *gelos*, venant du lat. *zelus*. Il ne serait pas surprenant toutefois que la langue d'oïl eût ajouté à ce mot l'idée d'avidité, de gourmandise, du prov. *golos*.

Gourdine, rideaux de lit, tapisserie, v. 2053, 18626. Voy. Engourdiné.

> En la sale ont tendus mainte riche *gourdine*....
> Il ne gira jà nult par dedens ma *gourdine*.

Voy. la note de M. de Reiffenberg sur le premier de ces vers.

Goute, goutte, v. 29618, 31483.

> Oncques jour de sa vie ses corps ne menga tant
> C'on trouvast devant ly *goutte* de remanant....
> Mais ly rois de ce cop ne s'est *goute* mués.

Goutte, mie, point, etc., étaient des substantifs de comparaison qui servaient comme négation. Nous disons encore *ne voir* et *n'entendre goutte;* mais autrefois on pouvait n'avoir *goutte* d'argent (Nouv. rec. de fabl., I, 104); on pouvait aussi n'aimer *goutte* (Rom. de Ren., II, 145). Les Espagnols disent comme nous *no ver* et *no entender gota*. De même les provençaux : « Aquells que cuion vezer, *no vezon gota*. » Ceux qui croient voir ne voient *goutte*. Rayn., Lex. rom., III, 485.

Gouvrener, traiter, diriger, v. 477.

> La chièvre qui les hoirs douchement *gouvrena*.

Nouvel exemple de la transposition de l'*r*, que nous avons vue dans *fremer, fremail, fremeture*, pour fermer, fermail, fermeture.

Graille, grêle, mince, effilé, Gilles de Chin, v. 184.

> I hanbert tenant
> Fort et bien fait de *graille* maile.

Le prov. écrit aussi *graile;* c'est une contraction du lat. *gracilis*, qui se retrouve mieux dans l'anc. esp. *gracil* et dans l'ital. *gracile*. La Chans. de Rol. nous offre *graisle :*

> *Graisles* ès flancs e larges les costes (st. 227).
> *Graille* et grant et bien fait à droit compas taillié.
> (Vœux du Paon, MS., f° 40 r.)

Grailoyer, graloyer, sonner, corner, v. 7607, 20692, 23454, 26073.

> Mais ly roys des Taffurs fist ung cor *graloyer*...
> Lors font L cors sonner et *grailoyer*....
> Là ot mainte buisine *grailoiie* et sonnée..
> Sont issut de la ville sans trompes *graloiier*.

C'est proprement sonum *gracilem* vel acutum edere. Ainsi Juvénal a dit *vox angusta* (sat. 3). Dans le gloss. impr. de Lille on trouve Lituus, *greelle*.

Sonnent *grelles* et menuiax.
(Rom. de Ren., I, 70.)

Leurs trompettes ont fait sonner et *greillier*.
(Bert. du Gues., I, 194.)

Mais comme ce verbe exprimait surtout le son aigu qu'on pouvait rendre avec un instrument quelconque, il en résulte qu'on a pu dire aussi en parlant des cloches :

Et li clers va le clokes ensamble *grailloier*.
(Baud. de Seb., II, 101.)

M. de Reiffenberg a donc eu raison de rapprocher ce mot du subst. *grelot*. Le prov. avait de même *graile*, *graille*, clairon :

E li corn e li *graile* e las trompas el vent.
(Chr. des Alb., p. 310.)

La formation du mot *graille* venant de *gracilis* s'est faite dans le même ordre d'idées que celle de *clairon* qui vient de *clair*, éclatant.

Grains, grams, chagrin, Godefr. de Bouillon, II, xcv. Voy. Engrans.

Grains et delans.
(Chans. d'Ant., II 239.)

Prov. *gram*, *grim*, anc. cat. *grams*, ital. mod. *gramo*, anc. ital. *grame*. Tous ces mots ont le sens de chagrin, triste, morose. Dans les langues germaniques *gram* exprime de plus la colère, l'aversion, la haine. Voy. Diefenbach, Goth., II, 424, et Rayn., Lex. rom., III, 493, 511.

Granment, grammant, beaucoup, v. 7889, 23465; longtemps, v. 4638, 4662, 10501, 27567, Gilles de Chin, v. 74.

Corbarant d'Olifferne et son efforcement
Est logiés entour iaux, il y a jà *gramment* ...
Buinemons et Tangrés qui estoient parent
Sont mort en un estour, et des aultres *gramment*....
A picques et à dars dont il y ot *gramment*....
Ne tarda pus mie *grammant*,
Qu'il i ot i tornoiement.

Cette forme est celle du prov. *granmen*, qui signifie seuement beaucoup. Le rouchi *grammén* n'exprime pas davantage. La langue d'oïl lui donnait de plus le sens de longtemps :

Uns chevaliers avoit, il n'y a mie *gramment*.
Avecques li sa femme qu'il amoit loyalment.
(Cité par M. Genin, Variat., p. 203.)

N'ot pas illuec *gramment* esté
Puis que il ot le cor sonné.
(Perceval, MS.)

« Sire, dist Gaheriet, c'est ung chevalier que mon oncle adouba, ne a pas *gramment*. » Rom. de Tristan de Leonnois, ch. XXXI. Voy. *Piéça*.

On lui trouve le même sens dans les assises de Jérusalem, ch. 306. Cette forme n'empêche pas notre auteur d'employer aussi *grandement* pour *beaucoup* (v. 6228). Il imite en cela l'esp., le port. et l'ital. *grandemente*. Le prov. avait de même une seconde forme *grandamen*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 498.

Grans, grant, grand, passim.

Prov. et anc. ital. *gran*.

Dans la langue des troubadours et dans celle des trouvères, cet adjectif fut un adjectif commun (Raynouard, Lex. rom., III, 497), c'est-à-dire qu'il ne changeait point au féminin. Voilà pourquoi nous disons encore *grand'mère*, *grand'route*, *grand'messe*, j'ai *grand'peur*, mots que nous devrions écrire sans apostrophe, mais que les grammairiens ne toléreraient pas sans cette marque, attendu qu'ils n'ont pas d'autre raison à donner pour expliquer cette irrégularité.

Raynouard avait eu soin d'ajouter que cependant les troubadours avaient employé cet adjectif au féminin, mais très-rarement.

Sa beutat es tan *granda*.
(Ibid., loc. cit.)

Cette restriction faite pour les troubadours, M. Genin a cru qu'il fallait aussi l'appliquer aux trouvères, et il a formulé à ce propos une règle en deux articles, comme suit : Pour que *grant* demeurât invariable, dit-il, il fallait 1° qu'il fût immédiatement uni au substantif; s'il en était séparé, ne fût-ce que par l'article, il perdait aussitôt son droit et rentrait dans la classe commune des adjectifs variables :

Or fu au lit *grande* la noise
De la dame et de son mari.
(Le fabel d'Aloul.)

2° Il fallait que l'adjectif précédât le substantif : « Saul... truvad une *cave grande*, ù il entrad pur sei aiser. » Rois, p. 93. Voy. Variations, p. 228.

La précision de cette règle ne laisserait rien à désirer; mais nous ouvrons la Chans. de Roland, et nous trouvons deux exceptions à y faire :

De sun col getet ses *grandes* pels de martre (st. 20).
Les os sunt beles e les cumpaignes *granz* (st. 242).

Quoique placé immédiatement avant le substantif, et sans que rien le sépare de lui, *grand* est néanmoins au féminin dans le premier vers. Dans le second, au contraire, où il devrait être au féminin, suivant l'art. 2 ci-dessus, cet adjectif est resté invariable. La règle de M. Genin admet donc des exceptions. Notre texte du Godefroid de Bouillon le prouve de reste : Véchy *grande* pité, lisons-nous au vers 6173; et au vers 6498 : *Grande* pité m'en prent. Il est vrai qu'au vers 6367 l'auteur écrit : Ce fu *grans* pités. Ailleurs s'il dit *grande* famine (v. 6495), il se corrige bientôt con-

formément à la règle, et nous trouvons *grant* famine (v. 7628); ou bien *grande* fu la famine (v. 6650); ou bien encore : III lieues *grandes* (v. 6112).

Ne serait-ce point, par hasard, qu'au lieu de la règle en deux articles de M. Genin, il vaudrait mieux en revenir à l'opinion émise par Raynouard pour les troubadours, et dire : L'adjectif *grant* est des deux genres, cependant les trouvères ont quelquefois dit *grande*, mais assez rarement?

Votre règle, Monsieur Genin, a le malheur de ne pas être le produit d'observations assez nombreuses : vous l'avez faite sur deux exemples, et vous n'en auriez jamais écrit le second article, tout entier basé sur la *cave grande* du Liv. des rois, si vous vous étiez un peu souvenu des contes de Perrault et de la *mère grand* du petit Chaperon rouge.

GRASCE, bonne renommée, réputation, v. 31156.

> J'ay la *grasce* partout, je le say de piéçà,
> C'oncques roys sarrasins sur moy ne conquesta.

« Jehan Fenin, qui estoit homs rioteux et felons et melleys, ayans mauvaise *grâce* en ladite ville et en touz lieux où cogneuz estoit. » Lettres de 1375. Dom Carpentier. La bonne renommée n'est en effet que la considération ou la faveur qui s'attache à quelqu'un. Dans notre exemple, c'est comme si Abilant disait qu'on lui fait partout la faveur, la *grâce* de reconnaitre que jamais il n'a été vaincu par un roi sarrasin.

GRENONS, poils, moustaches, v. 828, 3186, 3648, 5827, 23498.

> Li blans hermites qui blan ot les *grenons*...
> Dodequins de Damas qui encor n'ot *grenon*....
> Sy doy frère sont jouène, n'ont barbe ne *grenon*....
> Et Pières ly Hiermites qui les *grenons* ot blans.

Picard *guernon*, normand *grenons*. Outre ces formes qui sont anciennes, l'anc. franç. avait aussi *grignon*, *giernon*, *gernuns*. On connait le comte de Boulogne Eustache as *grenons* :

> Si duist sa barbe e détuerst sun *gernun*.
> (Chans. de Rol., st. 60.)

> Rere se fist dreit cume fol
> Barbe, *gernuns*, chef e col.
> (Tristan, II, 137.)

> Kar tuit èrent tonduz e rès,
> Ne lor esteit *guernon* remés.
> (Rom. de Rou, v. 12245.)

> Barbe ot noire, *grenons* tréchies.
> (Fabl. de St-Pierre et du Jugléor.)

Le rom. de la Violette a la forme *grignon* (Fallot, p. 76); Mouskés écrit tour à tour *giernon* et *grenon*. Tout cela se retrouve à peu près dans le prov. *gren*, poil, moustache, *greno*, *grigno*, *grino*, idem; *grinho*, barbe, touffe de poils. C'est aussi l'anc. esp. *greñon*, *griñon*, plur. *griñones*, *greñones*. L'esp. mod. n'a plus que le mot *greña*, cheveux en désordre. On y appelle cependant *griñon* la coiffure des religieuses, qui couvre les deux côtés de la tête. C'est notre franç. *barbes*. Le port. emploie encore *grenha*, cheveux.

Le moy. lat. nous rappelle également les formes diverses indiquées ci-dessus : *granus*, *grani*, *granones*, *grenoneae grennones*, *crinones*. Ce dernier mot suffit pour nous prouver que le moyen âge ne donnait pas à *grenon* d'autre étymologie que le lat. *crinis*, devenu dans la langue d'oïl *cring* et même *cringne* :

> Sonnehent el blont *cring*.
> (Aubery, p. 85.)

> Par si espaules ot sa *cringne* jetée
> A I fil d'or ricement galonnée.
> (Ibid., p. 87.)

Nous en avons au reste une autre preuve dans l'adjectif *grenu*, *guernu*, que la langue d'oïl écrivait aussi *crenu*, et que le prov. n'a employé que sous les formes *crinut* et *crenut* :

> Qui ly euist donnet deus boins chevaus *grenus* (v. 16612).
> Pour la jouste montes sur les chevaus *grenuz*.
> (Bert. du Gues., I, 19.)

> A tous cheus qui s'estoient le jour bien combatu
> Fist donner C flourins et I cheval *grenu*.
> (Baud. de Seb., I, 185.)

> Le roi s'arma, monte el cheval *guernu*.
> (Aubery, p. 26.)

> Bien sont armei sor les chevaus *crenus*.
> (Mort de Garin, p. 244.)

> Il se redresse sor l'auferant *crenu*.
> (Raoul de Camb., p. 129.)

La parenté de ces mots avec le provençal n'est pas contestable; la chron. des Albigeois nous présente souvent des destriers *crenuts* (p. 316).

> El palafre que era bels *crenut* (p. 44).

Ailleurs c'est Samson qui est appelé *lo crinut* (Rayn., Lex. rom., II, 518). Mais le prov. disait aussi *crinit*, qui venait plus directement du lat. *crinitus*.

Cette étymologie de *grenon* parait assez concluante; mais il y a des savants qui lui donnent une origine germanique, d'autres qui le tirent du celtique. Isidore rapporte que les Goths se faisaient surtout remarquer par leurs *grenons* et leur barbe : « Nonnullae etiam gentes non solum in vestibus, sed et in corpore aliqua sibi propria, quasi insignia, vindicant, ut videmus *cirros* Germanorum, *granos* et *cinnabar* Gothorum. » Isid., Orig., 19, 23. M. Diefenbach a retrouvé là le goth. *grans*, moustaches, puis l'anc. h. allem. *grani*, le moy. h. allem. *gran*, l'anc. nord. *grön*, enfin le nouv. h. allem. *grane*, *granne*, moustaches. Nous y ajouterons l'anc. flam. *graenen*, même signif. Dans plusieurs langues du nord, dit M. Diefenbach, cette même racine désigne quelque chose de tenu, de grêle : anc. nord. *grenna*, attenuare, *grannr*, gracilis, *grein*, branche d'arbre; suéd. *gren*, même

sign.; lap. *grannok*, tenuis, subtilis. Le sapin, dont les branches sont armées de feuilles raides et effilées, lui semble tenir de là son nom de *greni* dans l'anc. nord. et de *gran* dans le nouveau. C'est le holland. *grén*, *grénenbóm*. On voit que les arguments ne manquent point aux partisans d'une étymologie germanique, aussi M. Diez a-t-il adopté cette opinion. Voy. Diefenbach, Goth., I, 317, II, 437, et Diez, Lex. etym., p. 182.

M. de Chevallet, au contraire, a préféré le celtique. L'irl. *granni* et l'écoss. *grannaidh*, poil, cheveu, lui ont semblé déterminant. Il aurait pu y joindre le breton *grenn*, moustaches, barbe, le gall. *grann*, poils, barbe, cheveux hérissés, et même le cambr. *grann*, paupières. Voy. de Chevallet, Élém. celt., p. 266.

Suivant nous, c'est encore ici un de ces mots dans lesquels sont venues se confondre des racines diverses exprimant une idée semblable. Le lat. *crinis*, aussi bien que le grec *χρίνειν*, aussi bien que les radicaux *gran*, *gren*, des langues celtique ou germanique, désigne surtout ce qui est divisé, tenu, effilé. C'est ainsi que le gloss. MS. de Lille traduit le lat. DISCRIMEN par *grane* du chief, des cheveux, et le mot GLABELLA par *grene* de la teste. Cela nous explique l'existence simultanée dans le prov. et dans la langue d'oïl des formes lat. *crin*, *cring*, *crinu*, et des formes germ. *gren*, *gran*, se confondant en *grignon*, *grino*, *crenu*, *cringne*, et dans le moy. lat., en *grenones*, *granones* et *crinones*.

GREVAIN, E, triste, accablant, affligeant, v. 30027.

Car en laus ay trouvé grant traïson *grevaine*.

Cet adjectif est propre à la langue d'oïl; il est formé du subst. *grevance* lequel, comme le prov. *grevansa*, dérive du lat. *gravis*. Ph. Mouskés a dit de même : une calour *grevainne* (v. 8211), et l'auteur du Baud. de Sebourc : des domages *grevains* (I, 370). Ailleurs :

Là fu grans li estours, périlleus et *grevains*.
(Veux du Paon, MS., f° 68 v°.)

GRIÉTÉ, peine, tristesse, v. 16335.

Qui as Sarrasin fist soufrir moult de *griété*.

La forme de ce mot était *griefté*, formé de l'adj. *grief*, prov. *grieu*, par le lat. *gravis*, *gravitas* :

Que s'on péust morir de doel et de *grieftes*,
La royne fust morte et ly siens tamps passez.
(Baud. de Seb., I, 24.)

Ailleurs pourtant l'auteur du Baud. de Seb. écrit *griété* :

Et humaine lignie en souffri les *griétés* (I, 314).

Il est hors de doute qu'il faut lire *griefté* ou *griesté* au lieu de *gaesté* dans le vers suivant :

Li dus de Normendie que Diex gart de *gaesté*.
(Bert. du Gues., I, 174 note.)

Voy. ENGRAISSER (s').

GRIEU, sarrasinois, grec, renégat, v. 30137.

Labigant appiella ung *grieu* sarrasinois.

Cette forme reproduit identiquement le prov. *grieu*. Rayn., Lex. rom., III, 506.

GRIFFON, animal fabuleux, v. 17257.

Bauduin qui ocist le *griffon*.

Ailleurs l'auteur dit que c'est un serpent qui fut tué par Bauduin.

Le mot *griffon* vient du lat. *griphus*, et se retrouve dans l'ital. *grifone*, dans le prov. *griffo*, dans le cat. et l'esp. *grifo*, dans le port. *gripho*, dans l'angl. *griffin* ou *griffon*, et dans le flam. *griffoen* et *griffioen*. C'est un oiseau que l'on supposait armé de *griffes* et d'un bec recourbé. Cfr. le lat. *gryps* et le grec *γρυψ*. Tous ces mots ont évidemment une communauté d'origine avec l'allem. mod. *greif*, griffon, et le verbe *greifen*, dans lesquels se montrent le goth. *greipan*, anc. h. allem. *grifan*, prendre avec les doigts ou avec les griffes.

Nous ne parlerons point de tous leurs dérivés; il nous suffira de citer le prov. et l'anc. franç. *grifaigne*, âpre, refrogné, hargneux; ital. *grifagno*. M. P. Paris y a vu le féminin de *griffon*, pris dans le sens de grec, dans le vers que voici :

Et Jhésus leur doinst vaincre icele gent *grifaigne*.
(Chans. d'Ant., I, 68.)

Il est vrai que les Grecs reçurent au moyen âge le nom de *griffons* (Duc., v° *Griffones*), sans doute à cause de leur âpreté au gain. Cette réputation est même restée proverbiale. On trouve aussi en prov. *grifo* dans le sens de grec. Mais *grifaigne* ne veut pas dire pour cela grec, et l'ital. *grifagno* encore moins. La chron. de Normandie parle d'une montagne *grifaigne*, I, 13; le rom. de Roncisvals fait mention de la barbe *grifaigne* de l'empereur Charles (Chans. de Rol., édit. Michel, p. XLVI); et de plus dans le Baud. de Sebourc on lit :

Eustache de Bouloingne à la chière *grifaigne* (I, 132).

Voy. pour l'ital. dans l'enfer du Dante :

Cesare armato con gli occhi *grifagni*.
(Cant. IV, t. 41.)

GRIGNART, v. 10322.

Jamais en la prison, en la cartre *grignart*,
Ne me remeterés.

Reiffenberg, *hideuse*. Nous croyons que cela veut dire la prison où l'on gémit, où l'on grince des dents. Cfr. le rouchi *grénier* les dents, pleurer, *grénieu*, pleureur, le norm. *grigner*, être maussade, et le pic. *grignard* et *grigneux*, pleurnicheur. C'est sans doute de l'allem. *greinen* et du flam.

grinnen, pleurer, que ces mots dérivent. Pourtant M. Duméril remarque le breton *grinoux*, hargneux, querelleur. Froissart a dit: « De ces réponses fut le comte de Hainaut tout *grigneux* (I, 105). » Voy. aussi le prov. *grinar*, gémir, et *grinos*, affligé, Rayn., Lex. rom., III, 511. Rapprochez le lat. *ringi*.

GRIGNOR, GRIGOUR, plus grand, v. 24371, Gilles de Chin, v. 3281.

> Puisque je me suy mis en ceste loy *grigour*....
> *Grignor* fiance
> Avoie en lui que en vos tous.

M. Burguy dit que dans les bons temps cette forme ne servait que pour les régimes sing. et plur. Au sujet on disait *graindres*, *grandre*. (Gram., I, 102.) Peut-être faut-il y ajouter *graigne*. Dans la Chans. de Rol. on lit en effet: Mis talenz en est *graigne* (st. 84). *Grignour* est, dit-on, formé du lat. *grandior*. Sans aucun doute il en a la terminaison; mais en prov. *gran* ne fait-il pas *granor*, et dans la langue d'oïl ne devient-il pas *grenor*, de la même manière qu'*ancien* a produit *anciennor* (rom. d'Aubery, p. 1)? On pourrait n'y voir, à la rigueur, que des comparatifs à désinence latine.

GRIGOIS, GRIÉGOIS, grec, v. 7975, 23670, 27309.

> Le séneseal *grigois*, le cousin Buinemont.....
> Là ot maint cop féru des Turs et des *Griégois*....
> Et ly fiers reluisans plus que n'est feu *grigois*.

Cat. *greg*, esp. *griego*, port. *grego*. Nous avons gardé à peu près cette forme dans le mot *grigou*, pingre, avare, misérable, mais mieux encore dans le feu *grégeois*, que les anc. Cat. appelaient *greguesc*, et les Prov. *gresesc*, *greseis*. La langue d'oïl a eu de même une forme douce:

> Lièvent engins, s'ont perrières dréciées;
> A mangoniax le feu *grézois* lors giettent.
> (Rom. de Garry.)

M. de Reiffenberg a rappelé à propos du feu *grégeois* la discussion de MM. Ludovic Lalanne et Reynaud dans la Bibl. de l'école des chartes. Godefroid de Bouillon, II, LXXXV et suiv. Nous ajouterons que c'est à la terreur inspirée par ce feu terrible qu'est dû le nom de feu *grisou* et tout simplement de *grizou*, donné par les houilleurs du Hainaut aux explosions si fréquentes et si funestes du gaz dans les mines.

GRIS, fourrure, v. 1576.

> L'eure, le jour, le temps qu'il trouva les VI fils,
> Et la fille ensement en ung mantiel de *gris*.

On appelait *gris* l'écureuil du nord, dont la fourrure grise est nommée encore aujourd'hui *petit-gris*, et s'appelait aussi autrefois *vair*. « *Grises* son ciertos animalejos de cuyas pieles se suelen hazer aforros, y dieron les este nombre por la color parda que tienen. » Sebast. Cobarruvias. Saint-Bernard dit que de son temps on les teignait quelquefois en rouge, pour les mettre aux manches et autour du cou: « Ut inde compares tibi fræna aurea, *varia griseaque* pellicea, a collo et manibus *ornatu purpureo* diversificata. » V. *Geules*. *Gris* vient de l'anc. sax. *gris*, moy. h. allem. *gris*, *grise*, moy. lat. *griseus*. Nous remarquons pourtant le moy. h. allem. *grâ*, adj., allem. mod. *grau*, franç. gris; subst. neutre, fourrure; allem. mod. *grauwerk*. L'esp., le prov. et l'anc. franç. ont employé *gris* pour fourrure.

GROUSSE, grosse, v. 18628.

> Trop est lays et hydeus et s'a *grousse* boudine.

Forme aplatie qui ne se trouve plus dans le rouchi. Comparez le berrichon *grous*, riches, et l'esp. *grueso*. Est-ce parce que les escarbilles sont les parties les plus grosses que l'on retire des cendres que le rouchi les appelle *groisses* ou *gruèses*? Ordonn. de ramasser les *groisses* et immondices dans les rues de Tournai. Bullet. de la Comm. d'hist., t. XI, p. 455, 1re série. *Gros* vient évidemment de l'allem. *gross*, grand.

GUENCHIR, GUENCIR, GENCIR, incliner, décliner, se détourner, v. 9074, 11156, 23135, 23534, 31718; Gilles de Chin, v. 382.

> Quant Goulias le sent, sy s'est ung poi *gencis*...
> Mais ly cos est tournés et Godefrois *guency*...
> Lors s'est li escuyers vers la dame *guencis*..
> Comment il peut tant cop sofrir,
> Tant trestorner et tant *guencir*.

M. Micheland pense que ce mot signifie tour à tour heurter, pousser, frapper, jouter, glisser, tourner. Gloss. du rom. d'Alex. Mais si l'on n'examine que sa signification primitive, on n'y reconnaîtra que l'idée de s'abaisser, décliner, se détourner. « Si que il ne *guenchi* ne à destre ne à senestre. » — « Non *declinavit* ad dexteram sive ad sinistram. » Liv. des rois, p. 423.

> Et sont monté, quant li solaus *ganchi*.
> (Mort de Garin, p. 144.)
>
> Li flame hauce, done enforce li cris;
> Li vens se torne et la flame *ganchi*
> Vers le chastel.
> (Ibid., p. 88.)
>
> Partonopeus le voit venir,
> Ne l'voit eschiver ne *guencir*.
> (Part. de Bl., I, 103.)
>
> Et paien lors *guencirent*, n'ont soing de demorer.
> (Chans. d'Ant., I, 29.)

Dans ces deux derniers exemples *guencir* veut dire tourner bride, ainsi que le prouve ce vers:

> Il a *guenchi* la règne, au soir s'an est tornez.
> (Par. la Duch., p. 168.)

Si donc un chevalier *guenchit*, cela veut dire qu'il change de direction. Il n'est pas nécessaire pour cela qu'il s'esquive ou s'éloigne du combat. Aller n'importe où, c'est toujours *guenchir*, et cette expression a été employée même pour les choses.

Mort le trébuche, vers sa gent est *guenchis*.
(Raoul de Camb., p. 100.)

Quant Girbers point et vers François *ganchist*,
L'escu au col et la lance el poing tint.
(Mort de Garin, p. 23.)

Garniers les vit, s'est premerains *ganchis*;
Chevaliers est noviax, Dex li aït!
En son escu ala férir Thierri.
(Ibid., p. 90.)

Va s'en cuens Haimes, vers Bordele *ganchi*.
(Ibid., p. 100.)

Mais pardevant l'escu est l'espée *guencie* (dirigée)
Que l'espaule senestre li a del cors partie.
(Rom. d'Alex., p. 80.)

Tel n'est point, comme je l'ai dit, le sens primitif de ce verbe, qui signifie se détourner de la ligne droite, soit pour s'incliner, soit pour esquiver un coup, soit pour faire une feinte ou une ruse. Aussi le subst. *guenche*, prov. *genchida*, veut-il dire perfidie :

Jamés cist ne li fera *guenche*.
(Le Chev. de la Char., p. 189.)

Un de nos exemples offre cette locution singulière : faire *gencir* à qqn la volonté de Dieu :

Li vesques de Maltran qui leur et fait *gencir*
La volenté de Dieu et son divin plaisir (v. 23135-23136).

C'est-à-dire : l'évêque qui les avait fait s'incliner ou se soumettre devant la volonté divine.

Nous n'hésitons pas à retrouver dans notre verbe *gauchir*, le vieux verbe *guenchir*, *guencher*, *ganchir*, prov. *guenchir*, dialecte de Coire *guinchir* :

Un ministre veut m'enrichir
Sans que l'honneur ait à *gauchir* (Béranger).

« Sans que l'honneur ait à quitter la ligne droite. » L'étymologie de *guenchir* est la même que celle de *gauchir* et de *gauche*, anc. h. allem. *wankjan*, *wenkjan*, et mieux peut-être *wachôn*, pencher, titubare. Le côté *gauche* est effectivement celui vers lequel penche naturellement le corps humain. Voy. de plus le prov. *gancillar*, se pencher, fréquent. de l'anc. franç. *ganchir*, le rouchi *waukier*, frère du côté gauche, demi-frère, et l'anc. angl. *gauk*, gauche.

GUÉRIER, GUERREYER, guerroyer, combattre, v. 2364, 3812, 11666.

Qu'il ne soit nulz vivant c'à Corbarant *guérie*.

Comparez le prov. *guerreiar* et l'ital. *guerriare*. C'est de l'anc. h. allem. *werra*, anc. flam. *werre*, que nous avons fait *guerre* : « Rixas et dissensiones seu seditiones, quas vulgus *werras* nominat. » Capit. de Charles le Chauve, tit. 24, c. 15.

GUERPIR, laisser, abandonner, v. 677, 23578; Gilles de Chin, v. 1193.

Ay volut à tous jours *guerpir* et refuser
A iestre en mariage s'on me voloit donner...
La bataille ont *guerpie* et pierdue.

Prov. *guerpir*, *gurpir*, *grupir*, *degurpir*. Cette dernière forme nous rappelle que nous avons encore *déguerpir*. C'est le goth. *vairpan*, anc. h. allem. *werfan*; moy. lat. *guerpire*, *werpire*. Voy. Ducange.

GUERREDONER, récompenser, v. 1383. GUEREDON, récompense, Gilles de Chin, v. 705.

Et je le vous volroy très bien *guerredoner*.

Nous avions autrefois le subst. *guerdon*, que les Anglais ont eu le bon esprit de conserver. Nous l'avions imité du prov. *guierdon*, qui n'était lui-même qu'une contraction de *guizerdon* et de l'ital. *guiderdone*. Aussi H. Estienne avait-il assez mauvaise grâce à dire, à propos de ce mot, que les Italiens « l'avaient dépravé en y adjoustant des lettres. » Précell., p. 352-353. Il ignorait sans doute que dans la basse latinité on avait employé le mot *widerdonum* : « Quia tu, dom. Romane abbas, dedisti mihi Fulchrado pro memorata convenientia, *widerdonum*, caballum unum et argentum solidos centum. » Tabul. Casaurien. an. imp. Caroli Cal. 2.

Les formes prov. *guazardon*, *guizardon*, où le *z* remplace le *d* comme dans l'anc. cat. *gazardon*, *gaizardon*, sont évidemment la même chose que l'ital. *guiderdone*, le moy. lat. *widerdonum*, et notre anc. franç. *guerdon*, *guerredon*, et même *guiardon*. Par. la Duch., p. 194. Il est impossible de rechercher l'étymologie de ces derniers mots sans tenir compte des autres, ainsi que l'a fait M. de Chevallet. Nous ne dirons donc pas avec lui que *guerdon* vienne du tudesque *werd*, prix, auquel on aurait donné une terminaison latine *werdo*, *onis*; mais, avec M. Diez, nous proposons l'anc. h. allem. *widarlôn*, recompensatio, angl.-sax. *widherlean*, dans lesquels l'esp. *galardon*, *gualardon*, et le port. *galardão* se retrouvent presque littéralement au moyen d'une simple transposition (*guadarlon*). Voy. Diez, Lex. etym., p. 194; de Chevallet, Élém. germ., p. 501 et suiv. Raynouard s'est complétement mépris sur l'origine de ce mot en le faisant dériver de *gazanh*, gain. Lex. rom., III, 450.

GUICET, guichet, v. 16430, 31859; GUICETIEL, petit guichet, v. 22168.

Il ont fait ung *guicet* tout tantos deffrumer,
Dont fu au Sarrasin ly grans pons abaissiés...
Et ly *guicés* ouviers et il y est muciés...
Passèrent ly baron parmy le *guicetiel*.

Prov. *guisquet*. La romane du nord avait aussi les formes *guischet*, *viket*, *wiket*, *wichess*, et même *guichel*, *guichelet*. Voy. Dom Carpentier, v° *Guichetus;* Benoit, Chron. de Normandie, II, v. 13699, et Tristan, II, 101. Kiliaen donne l'anc. flam. *wincket*, *wiket*, qui se retrouve dans l'angl. *wicket*, et dans le holl. mod. *winket*. Le pat. norm. a gardé *viquet*. M. Diefenbach tire ces mots du goth. *veihs*, vicus, d'où l'anc. nord. *vik*, retraite, angl.-sax. *vic*. Comparez le cambr. *gwicced*. Goth., I, 139. Dans les vers suivants *guichet* a plutôt le sens de retraite, repaire :

> En doce France ai-je esté norris.
> N'i a *guichet*, ne sentier, ne larris
> Que ne sachions.
> (Mort de Garin, p. 106.)

GUIER, guider, v. 1901, 2334, 2815, 6108, 23190, 27275.

> Vois-tu quelle gent sont et cieus qui les *guia*.

Cette forme est aussi dans le prov., le cat., l'esp. et le port. *guiar*, abrégé de *guidar*, *guizar*. Son étymologie est le goth. *vitan*, garder, protéger, auquel on peut rattacher l'anc. h. allem. *wisjan*, *wissan*, regere, docere; *wisôn*, visiter, et le moy. h. allem. *wisen*, conduire, montrer. Leur racine commune est le goth. *vitan*, connaître, savoir, d'où dérivent l'anc. fris. *wit*, anc. nord. *vit*, mens, prudentia, et l'anglo-sax. *vita*, homme sage et de bon conseil. Ainsi dans les poëmes d'Homère, Minerve ou la sagesse sert de *guide* à Ulysse. Voy. Diefenbach, Goth., I, 216-218.

M. P. Paris a rencontré la forme *enguier* dans la Chans. d'Antioche :

> Et li Turs bénéois contreval les *enguie* (II, 115).

C'est de la même façon qu'on a dit *emmener*.

GUIGNERIE, tir des engins, v. 20249.

> Jusques as portes Oirres dure la *guignerie*,
> Qui trestout gietteront ensamble à une fie.

Il existe en rouchi un verbe *enguigner*, viser, ajuster; c'est notre franç. *guigner*, eligner. En normand le sens de *guigner* a été étendu, et ce mot veut dire lancer des pierres. La *guignerie* peut donc être le dérivé de ce verbe, qu'on retrouve dans l'ital. *ghignare*, sourire, dans le prov. *guinhar*, *guiniar*, et dans l'esp. *guinar*, viser, ajuster. Dans ce cas, il viendrait de l'anc. h. allem. *winkjan*, cligner de l'œil. Voy. Diez, Lex. etym., p. 170. Mais d'un autre côté la *guignerie* n'est peut-être que l'*enguignerie*, c'est-à-dire les engins, comme nous disons l'*artillerie* pour les canons. Roquefort donne la forme *enguignierres*, ingénieurs, qui s'y rapporte fort bien. Voy. notre mot *Enganer*.

GUILE, tromperie, Gilles de Chin, v. 2232, 4699.

> Qui n'estoit mie plains de *guile*.

Prov. *guil*, *guila*. La racine de ce mot est germanique, selon MM. Diez et de Chevallet, qui citent l'angl.-sax. *vile* et *geal*, ainsi que l'angl. *wile*, fourberie. M. Diefenbach indique en outre le verbe goth. *vilvan*, dérober; mais il a soin de mentionner aussi le cambr. *gwill* et le breton *gwil*. N'oublions pas l'anc. flam. *beghylen*, tromper. Diez, Lex. etym., p. 654; Diefenbach, Goth., I, 186, et de Chevallet, Élém. germ., p. 506. En rouchi on dit de la bière qui s'échappe du tonneau par la fermentation qu'*elle guile;* on le dit aussi d'un individu qui fuit le combat ou la discussion.

GUISE, manière, v. 3735, 20383.

> Là commencha la *guise* qui encor va durant....
> Et estoit tout à piet à *guise* de piéton.

Cette locution, ou prép. composée, *à guise de*, est toute provençale : *a guisa de* lairo. On la trouve aussi dans l'anc. esp. et dans l'italien. Rayn. Lex. rom., III, 521. Prov., cat., esp., port. et ital. *guisa*. Ils viennent de l'anc. h. allem. *wis*, *wisa*, qui a produit l'allem. *weise*, le flam. *wyse*, l'angl. *wise*, etc. Nous avons dit que le mot *desgisé* signifiait hors de son caractère, de sa nature, et devait se traduire par extraordinaire; les vers suivants paraissent le prouver mieux encore :

> Pour le chant il a-on aporté un chapel
> De plums de Salmadandre, un *desguisé* oisel.
> (Vœux du Paon, MS., f° 34 r°.)

La Salamandre devait être en effet un *oiseau* bien extraordinaire et bien *desguisé !*

GUIVRE, voy. WIVRE.

H.

HABANDON, v. 7646, 15642, 23904, etc.

> Et ly flairs en aloit contre vent *habandon*...
> Et s'estoient batu à force et *habandon*...
> Par deviers Oriant venoient *habandon*.

Voy. *Bandon* (à).

HABITER, cohabiter, v. 353, 3392.

> A esté vostre corps à ung kien *habitans*....
> Ains femme n'*habitay* depuis ma déssevrée.

L'Académie indique cette acception comme usitée en jurisprudence. Nous devons faire remarquer que notre au-

teur dit d'un côté *habiter à* ou *avec*, et de l'autre *habiter* une femme. Les Italiens ont notre expression : *abitare con una femmina*.

HACE, HAICHE, hache, v. 25508, 26599, 32007.

> A *haiches* vont les bailles fièrement décopant....
> Et de *haces* danoises les vont fort assalant.

Prov. *apcha*, ital. *accia*, *azza*, esp. *hacha*, port. *facha*, *acha*; moy. h. allem. *hatsche*, hache, nouv. h. allem. *hacke*, pioche. Ces mots viennent, suivant M. Diez, de l'angl.-sax. *haccan*, angl. *hack*, hacher, couper. Le lat. *ascia* ne peut, dit-il, être leur étymologie, mais il a produit l'ital. *ascia* et le prov. *aissa*. Comparez le moy. lat. *acia*, d'où *aciola*, *aciculus*, et *acciaris* qu'on trouve dans Festus. Diez, Lex. etym., p. 4.

Les *haches danoises* dont il est question dans un de nos exemples ont bien l'air d'être les *guisarmes* que l'on trouve définies, tantôt piques, tantôt haches :

> *Haches danoises* por lancier et férir.
> (Mort de Garin, p. 165.)

HAIÈTE, petite haie, lisière, Gilles de Chin, v. 891.

> Lés le *haiète* d'un boskel.

Diminut. du mot *haie*, qui vient de l'ang.-sax. *haga*, *hage*, anc. flam. *haeghe*, nouv. *haeg*, haie; anc. nord. *hagi*, suéd. *hage*, ager pascuus. Diefenbach, Goth., II, 578. Le moy. lat. *haia*, *heia*, signifiait tout à la fois haie, palissade, forêt, et avait donné lieu au verbe *heyare*, anc. franç. *hayer*. En Belgique, le droit de *hayer* existait dans plus d'une coutume. Il consistait pour les habitants dans la faculté de jouir des vaines pâtures et d'y enclore les bestiaux au moyen de *haies*, fût-ce même dans les clairières des forêts. La faction liégeoise des *haydroits* ne pourrait-elle avoir pour origine ce vieux *droit* de *hayer* ? M. Polain a mieux aimé y voir le flam. *heyde*, bruyère, en disant que les *haydroits* revendiquaient le droit de pacage dans les terrains incultes. Hist. de Liége, II, 189. C'est au fond la même idée; mais *heyde* aurait dû faire *heyd-droits* et non pas *hay-droits* ou *hey-droits*, du moy. lat. *heya* ou *haya*. Quoi qu'il en soit de ces deux opinions, elles doivent peut-être le céder à celle de Zantfliet, qui fut presque contemporain et dit positivement que les *haydroits* furent ainsi nommés parce que c'étaient des ennemis du bon droit et de la justice (odientes jus et æquum). Voy. Ducange, v° *Heideoti*.

HAÏR (formes du verbe), v. 4824, 4857, 12868, 25274, 29824, 29849, 30031.

Nous croyons devoir indiquer ici quelques-unes des formes de la conjugaison de ce verbe, relevées dans notre roman. Présent de l'indicatif : je *hac*, je *hach*, je *has*, je *haich*; nous *haions*, vous *haés*; futur, je *haray*.

Haïr vient du goth. *hatan*, *hatjan*, anc. h. allem. *hazen*, *hasón*, nouv. h. allem. *hassen*. La plus anc. forme franç. est *hadír* (Alexis, 87); prov. *ahir*, *aïr*; subst. *azir*, haine, violence. Rayn., Lex. rom., III, 575.

HAIRE, cilice, Gilles de Chin, v. 661; peine, ennui, violence, obstacle, Godefr. de Bouillon, v. 24768.

> Cil n'avoit soing de porter *haire*....
> Par Mahomet! Tangré, vous iestes grande *haire*!
> Or vous gardés de moy, car bien me doit desplaire.

On trouve déjà le mot *haire* (sens propre) dans le fragm. de Valenciennes : « Et vestiti sunt *saccis* a majore usque ad minorem. » — « Vestirent *haires* a majore usque... » Voici maintenant le sens figuré :

> Jettez-me hors de ceste *haire* :
> Certes je muir, bien dire l'os.
> (Théât. franç. au moy. âge, p. 505.
>
> Bian-fils, nous avons à porter
> De *haire* assez.
> (Ibid., p. 526.)
>
> Je voel que vous fachiés mon corps à chevaus traire
> (Se chius enfes-chi vit), s'encor ne vous fait *haire*.
> Se croire m'en voliés, vous le feriés desfaire
> Et le teste trenchier ou noier sans retraire.
> (Baud. de Seb., I, 50.)
>
> Or avons poi à vivre, ce nous torne à contraire :
> Le peuple là-dehors nous fera souffrir *haire*.
> (Bert. du Gues., II, 105.)

Hairier qqn, c'était le tourmenter, le presser, l'opprimer. Il y paraît bien par l'exemple suivant : « Et toutes lesdictes deux nations, tant Latins que Albaniens, sont durement impressez soubz l'importable et très-dure servitude de la très-hayneuse et abhominable seigneurie des Esclavons; certes c'est cy ung peuple *hairié* : le clergié desprisié et abaissié, les évesques, les abbés souvent emprisonnez, les nobles déshéritez et mis en captivité, etc. » Chev. au Cygne, p. 295. Froissart emploie aussi le verbe *harier*, *hérier*, fatiguer, maltraiter. « Monseigneur le roi me *hérie* et me veut *hérier*. » Buchon, Gloss.

Comparez l'angl. *to harry*, *to harrow*, tourmenter, harceler, *to hare*, exciter, presser, *to harass*, harasser; le pat. norm. *harer*, exciter, *hérasser*, faire un ouvrage avec peine, être embarrassé; ainsi que le wall. *hérer*, pousser une chose dans une autre. De plus voy. l'anc. franç. *harelle*, avanie (Roquef.), et Ducange, v° *Harela*. Nous n'y rattachons pas le verbe esp. *harrear*, pousser devant soi en marchant, ni le subst. *harriero*, voiturier, dont l'origine est l'interj. *harre*, syn. de l'ital. *arri*.

Hairier quelqu'un, c'est pour ainsi dire lui faire porter une *haire*, en un mot, le maltraiter, la *haire* étant un sac de crins (angl. *hair-cloth*) que l'on se mettait sur la peau pour se mortifier. Son étymologie est l'anc. h. allem. *hâra*, anc. nord. *hæra*, étoffe ou tissu de crins. M. de Chevallet fait une différence pour le sens figuré : *haire* lui parait venir alors du tudesque *harm*, douleur.

Roquefort n'aurait pas dû rapprocher *hairier* de *hardier*, *hardoyer*, dont l'origine est toute différente. Quant à M. Diez, il a parlé des verbes *harer*, *harier*, à propos des dérivés de *haro*. Lex. etym., p. 660.

HAÏS, haines, discordes, v. 5238.

Se nous maintenons guerre et nous alons *haïs*,
Et ly crestien viènent, venons chy desconfis.

Haï, discorde, est peut-être un abrégé de *haïn*, *haygne*. Le mot n'est pas dans les glossaires, mais il serait facile de trouver cette prononciation pour des vocables dont la désinence est en *in*. Il se peut aussi que la rime seule ait produit *haïs*; la Chans. de Rol. et le Tristan n'offrent-ils pas la forme *haür*, au lieu de *haine*? Enfin *avoir haïs* n'est peut-être qu'*avoir des hahay* : « Nous y ferons tel *hahay* que, passé mil ans, ne fut si grand en France. » Corp., chron. Fland., III, 409. Comparez aussi le norm. *hati*, haine.

HAISTER, hâter, animer, v. 5488.

Avoec Pieron l'iermite qui forment les *haista*.

Roquefort donne *de haiste*, en hâte. Le prov. n'a que l'adj. *astiu*, et l'anc. ital. que l'adv. *astivamente*. L'origine de ce mot est toute germanique : moy. h. allem. *hasten*, nord. *hasta*, flam. *haesten*, angl. *to haste* ou *hasten*. L'anc. frison a le subst. *hast*, et le nord. *hastr*.

HAITIÉS, heureux, bien portant, v. 22098.

Est-il sains et *haitiés* sans nule vilonnie?...
Bien croi que mal soiés *haitié*.
(Baud. de Seb., I, 59.)

Qui il ataint à cop jamais n'ert bien *haitiez*.
(Vœux du Paon, MS., f° 27 r°.)

Une addition importante placée dans l'introd. du second vol. de M. Grandgagnage, p. XXIX, nous a échappé, et il convient de la mentionner ici. Le wall. *haiti*, comme l'anc. franç. *haitié*, y est reconnu comme un dérivé logique du goth. *haitan*, anc. h. allem. *heizan*, dont une des acceptions est vovere, promettre, faire des vœux. Ainsi *hait* veut dire souhait, *dehait*, imprécation, et *haitié*, heureux, compos voti. Voy. DEHAIT, ENHAITER, ESHAITER.

HALEGRIN, v. 6247.

Et ly roys des Taffurs, o lui sy *halegrin*.

Ce mot veut-il dire *hardis* ou *joyeux compagnons*, et vient-il de l'ital. *allegro*, prov., cat., port. et esp. *alegre*, ainsi que l'a pensé M. de Reiffenberg? Godefr. de Bouillon, II, LXV. C'est possible. Son orthographe même n'y fait pas obstacle, attendu qu'on lit dans le rom. de Horn :

Si vesquist vostre mère, or fust mult *halegrée* (f° 20).

Il y a pourtant une autre supposition à faire, c'est de lire *halequin*, au lieu d'*halegrin*; et le manuscrit ne s'y oppose pas non plus. Le roi des Taffurs et ses *halequins*, cela nous reporterait à la fameuse légende, examinée par M. Genin, Variations, p. 451-469. Disons d'abord qu'il nous est impossible de nous rallier à l'opinion de ce savant sur l'étymologie de ce mot, tout ingénieuse qu'elle est.

Ainsi la *mesnie Hellequin*, les *milites Hellequini* ou *Herlikini*, de Raoul de Presles, de Guillaume de Paris, de Pierre de Blois et des trouvères du moyen âge, n'ont rien de commun avec le cimetière d'*Arles* ou l'*Alescamps*, dont le vulgaire aurait fait le nom d'un fantôme (*Allecan*), toujours suivi d'une compagnie nombreuse qui *bruyait* dans ce cimetière. Sans vouloir rien préciser sur l'étymologie, nous dirons avec M. Diez que la forme *Hellequin*, *Helleken*, parait appartenir au flamand. De là vient sans doute le nom du démon *Alichino*, dont il est parlé dans l'enfer du Dante (ch. 21).

Quant au rapprochement de ces mots avec le nom d'*Arlequin*, peut-être n'est-ce qu'une ressemblance fortuite qui l'a suggéré à M. Genin. On ne peut nier pourtant que le diable n'ait été un des personnages principaux des représentations que l'on aimait tant au moyen âge, et dont Villani rapporte un exemple terrible arrivé à Florence, le 1er mai 1304 : « On avait établi sur l'Arno des barques et de petites nacelles portant des échafaudages où l'on voyait l'enfer. Les damnés y étaient figurés par des hommes contrefaits que les démons jetaient au milieu des flammes. Tout à coup le pont Alla-Carria, sur lequel se trouvaient un fort grand nombre de spectateurs, s'écroula dans l'Arno, et beaucoup de malheureux Florentins allèrent, pour leurs péchés, voir l'enfer au naturel. » Villani, p. 403.

La bande de démons qui jouait son rôle dans cette farce, ne se faisait faute ni de bruit, ni de grimaces. Ils menaient un train d'enfer, comme dans le charivari donné au héros du roman de Fauvel, et dans lequel on voit apparaitre des *Hellequines* ou diablesses, indépendamment de *Hellequin* et de sa maisnie. Le roman de Renart parle aussi de ce bruit affreux :

A sa siele et à ses lorains
Ot cinc cent cloketes au mains,
Ki démenoient tel tintin
Con li *maisnie Hierlekin* (IV, 146).

Tout éloigné qu'il est par son caractère du *Hellequin* primitif, *Arlequin* a pourtant conservé l'accoutrement des farces du XIVe siècle : son masque noir annonce bien un fils de l'enfer, et son vêtement composé de pièces jaunes, rouges et noires ne rappelle pas moins bien les flammes au milieu desquelles il se trépignait en tourmentant les damnés. A cela près, il ne ressemble plus à ses devanciers, et il est même devenu un assez bon diable.

Personne, dans le moyen âge, ne méritait mieux d'être comparé aux démons que les soudards et les mauvais garçons, nommés Taffurs ou Ribauds. Leurs exploits de cannibales, leur manière de vivre diabolique, tout devait frapper l'imagination, et l'on a pu, sans leur faire tort, les comparer

à la *maisnie Hellequin*. Aussi n'hésitons-nous pas à proposer notre correction et à lire :

Et ly roys des Taffurs, o lui sy *halequin*.

Nous n'en dirons pas davantage sur la légende de *Hellequin* à laquelle nous croyons pouvoir rattacher les Taffurs. Nous laisserons aussi de côté l'étymologie de ce nom. M. Liebrecht dans un mémoire sur la *Mesnie furieuse* a montré l'origine de tout ce cercle de traditions : et il pense qu'avant de statuer sur l'étymologie du mot *Halequin*, il faudrait d'abord fixer l'exacte forme de ce nom propre, qui varie beaucoup. A d'autres donc de décider si la forme *hierlekin*, dans le rom. de Renart, sert d'intermédiaire à *hellequin*, *halequin* et *alichino*, pour arriver à *harlequin*, *arlequin* et *arlecchino*. La chronique de Normandie imprimée à Rouen en 1487 parle au contraire de la *mesgnée Hennequin*, et nous voyons qu'en Normandie on donne encore le nom d'*hannequin* à un enfant désagréable, ce qui équivaut à diable, démon, lutin.

Halet, hâlé, v. 3450, 5935.

Plus noir et plus *halet* que dire ne puist-on...
Moult estoient *halet* du soleil et du vent.

Cette forme est assez remarquable, en ce sens qu'on n'y trouve pas plus que dans le *halle* de la *Contenance des fames*, la raison de l'*â* circonflexe de notre mot *hâle* :

Or veut l'ombre et veut le *halle*.
(Jubinal, Nouv. rec., II, 172.)

M. Diez, qui fait cette remarque, trouve dans ce mot le flam. *hael*, aride (Kiliaen); mais il a soin de noter les formes de l'anc. franç., subst. *harle*, verbe *harler* (Dom Carpentier, v° *Incanceratus*), plus le wallon *aurler*, qui représentent nos mots *hâle, hâler* : « Comme pour le *harle* et air du temps laditte playe pourroit estre engrinée. » Lettres de grâce de 1401. M. de Chevallet préfère tirer *hâle* du gallois *haul*, soleil.

Nous ajouterons que la langue d'oïl avait aussi la forme *haslé*, qui paraît exprimer l'idée de sécheresse et qui explique l'anc. orthog. *hasler* et l'accent de notre mot *hâler* :

Fors que pain noir, dur et *haslé*,
Tout muisi et tout très-salé.
(Rutebeuf, II, 173.)

Hams, crochets, v. 6148, 6352.

A piques et à *hams*.

Peut-être M. de Reiffenberg aurait-il dû écrire *hains*, suivant l'usage établi et conservé au XVIe siècle. Lat. *hamus*, ung *hain*. Tetraglotton de Plantin. Pourtant le prov. écrivait *ama*, le cat. *am*, *ham* et l'ital. *amo*.

Amors m'a souspris à son *ain*.
(Rayn., Lex. rom., II, 61.)

Hanap, vase à boire, coupe, v. 4577.

S'aportoient le vin et maint *hanap* d'ormier.

Pateras dicuntur cuppas, *henaps*. Dict. de J. de Garlande, p. 595. « Ce vase qui est mille fois nommé et souvent décrit, ne laisserait aucune incertitude sur sa forme, s'il n'avait point été de formes très-variées; mais entre le *hanap* de saint Louis, *en forme de petit bacin*, jusqu'à ceux de Charles V, en façon d'un calice, façon qui semble avoir été une mode, il y a une certaine distance. » De Laborde, Glossaire de la notice des émaux du Louvre, p. 347. Voy. dans ce glossaire les nombreux exemples réunis par l'auteur.

La langue d'oïl disait *hanap* ou *hénap* : prov. *enap*, anc. ital. *anappo*, ital. mod. *nappo*; moy. lat. *hanapus*. C'est l'anc. h. allem. *hnapf*, antérieurement *hnap*, nouv. h. allem. *napf*, flam. *nap*, etc.

En rouchi et en wallon, les *anas*, *hanas*, sont d'une manière générale toutes les pièces de la vaisselle, et même la batterie de cuisine ; on y donne le nom de *hana* à toute vaisselle en terre, coupe, écuelle, etc.; en picard, le *hanap* est un gobelet; en wallon, *hena* signifie particulièrement un petit verre à liqueur. M. Duméril mentionne aussi *hanap* en pat. norm., dans le sens de coupe, verre à boire, et il retrouve ce mot avec la même signification dans le breton. Celto-breton, *hana* ou *anaf*, coupe, dit aussi M. Hécart. Leduchat dans son Rabelais avait dit avec Ducange que *hanap* venait de l'anglo-sax. *hnæp*, calix, patera : c'était l'étymologie germanique admise généralement. Éloy Johanneau corrige son devancier et prétend que *hanap* aussi bien que l'anglo-sax. *hnæp*, vient du grec *χάναϑι*, fontes rivo multiplici sparsi, par le changement ordinaire du *k* initial en *h*. Rabel., II, XIV. N'est-ce pas plutôt lui qui se trompe?

On a beaucoup disserté sur les *hanaps maserins* ou *de madre*. Étaient-ils en bois, ou bien en crystal, ou bien en pierre précieuse? Il a semblé à Ducange et à d'autres savants que ce devaient être des coupes d'onyx ou d'autres pierres, attendu que plusieurs anciens glossaires traduisent *madre* par *murrha*, et que cela paraît bien se rapporter aux *pocula murrhina* des Romains. Voy. Ducange, v° *Mazer*, et aussi Joaquin Jose da Costa de Macedo, Memoria sobre os *vasos murrhinos*, in-4°. Lisbonne, 1842.

Nous pensons que le moyen âge n'avait point mis une précision aussi parfaite dans sa traduction. En rendant *pocula murrhina* par *hanaps de madre*, on voulut seulement dire vases précieux. D'ailleurs les anciens n'avaient-ils pas ciselé, eux aussi, des vases de bois d'un prix inestimable? On peut en juger par les coupes de hêtre (pocula fagina) dont Virgile parle dans sa IIIe éclogue et qui sortaient des mains du sculpteur Alcimédon, divini opus Alcimedontis. Théocrite, dans sa Ve idylle, parle aussi d'un vase de cyprès en forme de gondole ; mais rien ne surpasse, comme œuvre d'art, la coupe dont ce même Théocrite fait la description et que le chevrier promet à Thyrsis, dans la première idylle. Ne soyons donc pas surpris de voir le moyen âge exalter à son tour les *hanaps de madre*.

M. de Laborde ni M. Diez n'assignent au mot *madre* la signification précise d'un arbre quelconque. Ce n'est pas un

bois plutôt que l'autre; mais comme l'indique l'anc. h. allem. *masar*, d'où il tire son origine, c'est le cœur ou la racine de tous les bois; l'allem. mod. emploie *maser* pour désigner du bois madré, c'est-à-dire à petites taches brunes. Il en résulte que les *hanaps maserins* ou *de madre* peuvent être de couleurs très-variées, et que l'on avait des *hanaps de madre* en érable, en cyprès, en noyer et même en lierre :

> In uno *anappo* fatto di *legno di edera*.
> (Redi, Bacco in Toscana, annot., p. 17.)

N'oublions pas au reste que les *hanaps maserins* n'avaient de valeur que par les accessoires. Dans la longue liste des exemples réunis par M. de Laborde, il y en a de tous les prix. Les plus chers ont des pieds, des anses et des couvercles d'or ou d'argent, il y en a, au contraire, qui ne valent que quelques deniers. Dans le Garin le Loher., il y a un pèlerin qui se lamente de ce qu'on lui a volé son couteau et son *hanap maserin* (II, 79). A coup sûr celui-là n'était pas un hanap précieux. Dans un inventaire des meubles de messire de Naste, en 1337, nous voyons de même figurer « quatre blans *hanas de madre*, » prisés 40 s.; et tout auprès un seul *hanap d'ivore* est prisé 45 s. Parmi les droits de forage cédés à la ville de Douai par le châtelain, en 1268, se trouve celui-ci : « Kiconques hom deforain aporte *hanas de masdre* en ceste vile por vendre, il doit ung *hanap* au castelain et à l'escuelier le signeur de la terre. » Tailliar, Recueil d'actes en langue romane, p. 465. Ce dernier exemple prouve d'une façon péremptoire, qu'il ne s'agit pas ici de *hanaps* d'un grand prix. Ils valaient seulement un peu plus que les *hanaps de fust* ou écuelles de bois.

HANEPIER, crâne, tête, v. 5364, 11326, 22071, 23620, 26097, 29209.

> Lors le féry Ricars desus son *hanepier* ;
> L'autre oreille ly fist à tierre trébucier.....
> Tel cop li a donné parmy le *hanepier*
> Que la ciervelle en fait à le tierre samier....
> La tieste ly fendy parmy le *hanepier*.

Ducange et d'après lui Roquefort ont expliqué ce mot par poitrine. Le dernier n'a point remarqué que Dom Carpentier avait rectifié l'article de Ducange en citant un vieux glossaire qui porte CRANEUM, gallice *hannepier*. Aucun des exemples cités par Ducange et par d'autres ne répugne en effet à cette signification. Lorsque Gilles de Chin vient de tuer le géant, chacun accourt à l'envi pour admirer les énormes proportions du cadavre :

> A grant merveille esgardé ont
> La teste de cel avresier;
> On péust bien el *hanepier*
> Baigner un enfant de v ans (v. 3322-3325).

Cette comparaison du crâne avec une baignoire d'enfant n'a rien qui surprenne. Le *hanepier* ordinaire n'est-il pas lui-même une coupe, un vase à boire, un *hanap* ? Ainsi les hommes du nord buvaient dans le crâne ou le *hanepier* de leurs ennemis. Voy. Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache*, I, 145, 1re édit.

> Or en buvez tout plein vo *hanepier*.
> (Baud. de Seb., I, 208.)

Dans le Baud. de Seb. le mot est pris au figuré. Il n'en est pas de même pour les vers suivants, où il faut toujours lui donner le sens de crâne ou de tête :

> La teste li trancha à tout le *hanepier*.
> (Chans. d'Ant., II, 38.)

> Cheus qui tuoient bestes à i martel d'achier
> Dont il les vont frapant parmi che *hanepier*.
> (Baud. de Seb., I, 188.)

> Mais Charles de Dinant li ala si paier
> Que tout li effondra bacin et *hanepier*.
> (Bert. du Gues., I, 237.)

Mouskés lui donne surtout le sens de tête dans ces vers où il parle de St-Denis :

> Son *hanepier* c'on li trença
> Prist et remist et si parla (v. 446).

Hanepier a la même étymologie que *hanap*. Voy. ce mot en cfr. l'angl. *hanaper*, trésor.

HANSTE, lance, pique, v. 18224; HANTE, même signification, Gilles de Chin, v. 900.

> *Hanste* avoit d'alier, mais trop hault le portoit.
> (Vœux du Paon, MS., fo 16 ro.)

Nous avons expliqué sous le mot *Ante* les diverses transformations du lat. *hasta*. Ajoutons ici qu'on a dit de même le *hanstar* pour la hampe :

> Et empoigna l'espiel dont gros fu le *hanstar*.
> (Vœux du Paon, MS., fo 26 ro.)

Voy. la Chans. d'Ant., I, 111.

HARDIMENT, hardiesse, trait d'audace, v. 5316, 17333; HARDEMENT, même signification, Gilles de Chin, v. 2173.

> Démoustrés *hardiment* et fière cruauté...
> Le conte de Toulouse qui tant ot *hardiment*.
> i seus escus
> Ne fist ainc mais tel *hardement*.

Moy. lat. *hardimentum*. En vieux franç. la forme la plus fréquente est *hardement*. Notre auteur, en se servant de l'autre, a imité le prov. et l'anc. cat. *ardimen*, *ardiment*, ainsi que l'ital. *ardimento*. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que ce sont là des dérivés du prov. *ardir*, ital. *ardire*, d'où notre franç. mod. *enhardir* et l'adj. *hardi*. L'origine de tous ces mots est le goth. *hardus*, fort, dur, âpre, courageux, qui a produit l'anc. sax., le flam. et l'angl. *hard*, l'anc. nord. *hardr*, l'anc. h. allem. *harti*, etc., même signification. C'est ce radical qui est entré dans la composition des noms propres en *hard*, tels que Bern-*hard*, Rein-*hard*, Eisen-*hard*, etc. A Lille on dit encore *hars* à l'ouvrage, dur à la fatigue. On

y emploie aussi ce mot dans le sens de hardi. Voy. Diefenbach, Goth., II, 539-542, et Diez, Lex. etym., p. 24.

Hascie, peine, douleur, v. 3128, 8974; hasquière, même signification, v. 21908.

> Droit en Jhérusalem où Dieu souffrit *hascie*....
> Et dist mieux veet morir à duel et à *hascie*....
> Bauduins de Rohais en ot au cuer *hasquière*.

La forme *hasquière, haschière, hachière* a précédé celle de *hascie, haschie, hasquie, haschée*. Elle dérive du moy. lat. *hascaria*, qui est abrégé de l'anc. h. allem. *harmscara*, proprement part de peine. De *hascaria*, le moy. lat. a produit ensuite *hachia*, qui répond au vieux franç. *hachie*. Voy. des exemples de *hachière*, *hasquière*, dans Bert. du Guesc., I, 422, et dans Baud. de Seb., I, 9. On trouve *hachie, hasquie* dans Bert. du Guesc., II, 41, et dans Baud. de Seb., I, 56. Ducange offre la forme *haschée*, d'après le rom. d'Athis, v° *Hachia*.

Hastéement, vite, hâtivement, v. 5003.

> Cleus vint en ung batiel tost et *hastéement*.

Ital. *astivamente*. Voy. notre mot *Haister*.

Hastier, broche de cuisine, v. 7758, 16044, 16689, 17458, 22980.

> Il ne valent à el qu'à tourner le *hastier*.

Au vers 16044, M. de Reiffenberg avait oublié que ce mot est encore aujourd'hui français (voy. *Hâtier* dans le dict. de l'Académie); il s'en est souvenu au v. 17458. En 1337 on voit figurer « un hastier de fier et les II tournoirs, » dans l'invent. des meubles du s^r de Naste. Le wallon dit *hâsti*, le bourg. *hate*, et, sans aucun doute, ces mots viennent du lat. *hasta*. En rouchi *haster* veut dire faire sécher au feu en mettant sur la *haste* ou broche. Comparez le wall. *hati*, roussir, brûler un objet à la surface. M. Grandgagnage préfère tirer ces mots du flam. *harsten, hasten*, griller, rôtir.

Hateriaus, hateriel, hatriel, cou, nuque, épaules, v. 1124, 1953, 4911, 7763.

> Che furent vostre frére dont je sui si dolans
> Qui les kaines avoient ès *hateriaus* pendant....
> Fu férus par derière tellement d'un siergant
> Que jusque ou *hatriel* va l'espée coulant....
> Quiérquiés vos *hateriaus* de ces biens chy-endroit.

La signification que nous donnons à ce mot se retrouve même dans les patois : wall. *haterai*, cou; rouchi, *atériau*, cou, gorge, petite croupe d'un toit, *hateriau*, cou, *hatreau*, nuque; picard, *hatré*, *hatereau*, *haterel*, nuque. Le gloss. de Guill. Briton dit de même cervix, *hateriaus*, partie postérieure du cou, et le gloss. impr. de Lille occiput, *haterel*. Le gloss. MS. de Lille dit, au contraire, cervix, *hatrel*, *cervelle*, et le dialecte lillois définit l'*attriau*, poitrine, gorge : « Un biau *attriau* aussi ferme qu'un grès. » Chans. lil.

Le suppl. de Roquefort mentionne la forme *hatiel, hastiel*, mais il nous semble que c'est une mauvaise lecture pour *hateriel* ou *hatrel* : « En partant il a appris que, s'il alloit en ladite ambassade, on lui torderoit le *hatiel*. » On le disait de même pour les animaux : « Ung gigot de mouton routy, et ung *hatereau* ou col de veau, aussi routy. » Dom Carpentier, v° *Hasterellus*.

Le *haterel* ne signifie donc pas le crâne, comme l'a pensé M. P. Paris, à propos du vers suivant :

> Trestout le pourfendit desci el *haterel*.
> (Chans. d'Ant., I, 116.)

C'est-à-dire il lui fendit la tête jusqu'à la nuque. De son côté, Méon, dans le rom. de Renard, explique *hateriaus* par rôtisseur :

> Mal dahez ait cil *hateriaus*,
> Se vos ne dites que i a (I, 387).

Il aurait dû dire : Malheur à ce cou! Le sens de nuque est très-clair dans les exemples que voici :

> Cis *haterias* vos iert ains reoigniés.
> (Raoul de Camb., p. 157.)

> A guise de cheval que on a enfreiné
> Li ont mis cele corde, ce fut grant cruauté;
> Derrier le *haterel* li ont si fort noué
> Que pour cent mille mars n'éust un mot sonné.
> (Par. la Duch., p. 26-27.)

> Adont regarda Blanche dréchant le *haterel*.
> (Baud. de Seb., I, 82.)

> Testes et *haiteriaus* vont par les champs gisant.
> (Ibid., II, 266.)

Le *hasterel* ou le *hâtereau* du veau, du porc, etc., tout comme celui de l'homme, n'est donc pas autre chose que le chignon, la nuque, le cou et même l'échine :

> Du col jusqu'au *haterel*
> Li a reborsée la pel.
> (Rom. de Ren., I, 167.)

Il était naturel qu'on y cherchât l'allem. *hals*, cou : aussi M. Diez lui donne-t-il pour origine l'anc. h. allem. *halsadara*, moy. h. allem. *halsader*, d'où *halster-el*, *halterel*, *haterel*.

M. Grandgagnage, traitant le wall. *haterai*, hésite à lui donner pour étymologie le lat. *hasta*, en l'absence d'analogues et de semblables dans le bas et le moy. latin. Les lettres de grâce de 1352, citées par Dom Carpentier, et dans lesquelles se rencontre *hasterellus*, ne suffisent pas en effet. Faute de mieux, M. Grandgagnage a pensé à l'anc. flam. *ast*, *harst*, spina porci, grillade, qui est sans doute en rapport avec l'anc. flam. *harsten*, rôtir (Kiliaen). Il est évident qu'en rouchi, comme en ancien français, une *haste* de porc est une échinée ou une longe de porc, que l'on mange rôtie sans être salée. On l'appelle aussi *haste levée*, *ate levée* et même *ante levée*. Seulement M Hécart la définit un morceau de poitrine du porc le plus près du cou. Le normand *hatelet*,

qui veut dire côtelettes de lard, a bien de l'analogie avec ces termes, et l'on peut en dire autant de *haste menue* de porc, dans l'anc. franç.

Il ne faut pas oublier non plus que Rabelais (IV, 59) a employé le mot *hastereaulx*, par lequel il a désigné, dit-on, un ragoût formé de différentes parties d'animaux d'auprès le cou (Leduchat). Au XVII[e] siècle un *hatereau* était un ragoût composé de viande de veau hachée avec des herbes (Veneroni, Dict. franç.-ital.). Nos dictionnaires modernes y voient des tranches de foie préparées. Ceci nous rapprocherait des *hasties* ou *hastilles* qui sont, dit Leduchat, les débris d'un porc. Mais nous ne dirons pas avec lui qu'on les nomme ainsi parce que ces parties se corrompraient si l'on ne se *hastoit* de les manger. De plus M. Diefenbach mentionne aussi l'angl. *harslet, haslet*, intestina porci, qu'il rapproche du vieux franç. *haster*, rôtir, et de *hastellette*, échineau de porc frais; et cela nous ramène au flam. *harsten* de M. Grandgagnage. Voy. Goth., II, 540.

Il ne faut voir, dans ces différents termes, qu'une extension donnée au mot *haste*, longe de porc (voy. Ducange, v° *Hasta*, et Dom Carpentier, v[ls] *Astis, astois, astus*), et il n'est pas douteux que la *haste de porc* ne soit la même chose que le *hastereau de porc*; mais dans *haste* et ses dérivés, l'idée de la broche ou du *hastier* semble indiquer pour origine l'anc. h. allem. *harstda*, rôtir, flam. *harsten*. Rien n'empêcherait cependant d'y voir aussi le lat. *hasta*, lance: ne trouve-t-on pas dans la *hanste* ou *ante levée* et dans *flèche* ou *fliche* de lard, une analogie frappante avec cette dénomination?

Quant au mot *hasterel*, nous admettons comme possible et même probable l'étym. donnée par M. Diez, tout en faisant remarquer que le moy. lat. *hasta*, stipes, *hasclea*, fustis, produit le pat. norm. *hatel*, buche, anc. franç. *hastelle*, et qu'il n'y a pas plus loin de là à l'échine, spina corporis, ou à la nuque, véritable sommet du tronc, qu'il n'y en a du lat. *fustis*, ou même de *buscus*, au franç. *buste*. N'oublions pas qu'en rouchi l'*ateriau* est aussi la petite croupe d'un toit.

Haubiert, cotte de mailles, v. 23602; **haubregon**, même signification, v. 30921.

> Tout oultre les pierça *haubiert* et aucqueton....
> Il ly avoit levet les pans du *haubregon*,
> Et ly euist feadu le fie et le poumon.

La cotte de mailles avait surtout pour objet de garantir le cou, ainsi que le montrent bien son synonyme *gorgerin* et son étymologie : anc. h. allem. *halsberg, halsperg*, c'est-à-dire *hals*, cou, et *pergen, gibergan*, préserver. Cfr. l'ital. *usbergo, osbergo*, le prov. *ausberc, ausberg, alberget, ausbergot*, et le moy. lat. *halsberga* (Ducange). Il nous est impossible de croire avec Wackernagel (Wörterbuch zum altdeutschen Lesebuch), v° *Halsberc*, que ce mot soit défiguré de *alberc*, qui cache tout (der alles birgt, bedeckt).

> Lances levées les galos,
> Heaumes ès chief, *haubers* ès *cox*.
> (Partenopeus, cité par Ducange.)

Le *haubert* était l'armure qui distinguait particulièrement le chevalier. Il était d'usage qu'après avoir chaussé les éperons, il payât sa bienvenue, et cela s'appelait payer son premier *haubert*. « Tost après se arma mons. de Ghiane, avec lequel ala le duc de Bourgoingne... pour escachier ses anemis... Et ce fait mons. de Ghiane retourna à Paris et paia son premier *haubert*, où furent pluiseurs gentilshommes tant d'Engleterre comme de ailleurs. » Chr. de Fl. et de Tournai, f° 159 r°. Aussi appelait-on les fiefs militaires ou de chevaliers, des *fiefs de haubert, feuda loricae* (Ducange). Les doutes émis par certains auteurs sur le sens de ce mot n'ont aucun fondement. Voy. Roquefort, Gloss.

> Dont fu mains *haubregons* viestis,
> Mains porpoins et mainte quirie
> Et mainte ventaille lacie,
> Et mains *haubiers* à pans saffrés,
> Et mains gambisons endossés.
> (Rom. de Renart, IV, 359.)

Voy. **Doublier**, **Fremillon** et **Jaserant**.

Haubregier, vêtir le haubert, v. 7604, 31269, 31431.

> Et ly ost s'estourmy, sy se vont *haubregier*...
> Se viestit et kauça et se fist *haubregier*...
> De riees armëures se fist bien *haubregier*.

On a employé ce mot dans un sens moins restreint, considérant le *haubert* comme l'armure la plus importante. Aussi dans notre dernier exemple se *haubregier* de riches armures équivaut à se revêtir. Dans le Bauduin de Sebourc on lit :

> Armet et *aubergiet* du tout à leur commant (II, 11).

Roquefort a confondu ce verbe avec les différentes formes de *héberger*, nourrir, donner l'hospitalité, et M. Jubinal a commis la même erreur, en le définissant: « Loger, camper, de ce que, lorsqu'on partait pour les camps, on s'armait du haubergeon. »

> Il se sont bien *haubregiè*
> Por miex combatre.
> (Jongl. et Trouv., p. 41.)

Hauls, hauts, v. 23031.

> Ses *hauls* barons.

Le *t* du lat. *altus* a aussi été quelquefois négligé en provençal, au masculin pluriel :

> Qui de basses fes aus e d'*aus* aussors.
> (Reyn., Lex. rom., II, 58.)

La langue d'oïl semble avoir fait ce retranchement au singulier comme au pluriel: « La cité fermée de *hals* murs et de haltes tors. » Villehardouin, p. 29. Puis dans la mort de Garin on trouve le masculin singulier *hal :*

> Passent Argonne, le *hal* bois seignori (p. 83).

Nous croyons qu'il faut voir une pareille suppression dans *hau* ton, orthog. de notre manuscrit, que M. de Reiffenberg a corrigé *haut* ton, v. 10880.

Cornumarant appielle Godefroy à *hau* ton (v. 18882.)

Haus-assis, v. 7401, 7958.

Mieus amast qu'elle fust delà les *Haus-assis*,
Qu'ele fust là venue pour dire son advis....
Que ly roys *Haus-assis* se voet crestijener.

L'auteur du Bauduin de Sebourc place les domaines du Vieux de la Montagne dans les environs de Bagdad, aux déserts de Falise :

Les déserts de Falise, che païs lor nomoit
Terre des *Haus-assis*, et Baudas i séoit (I, 299).

Nous ne pouvons que renvoyer aux notes de M. de Reiffenberg sur les vers cités et à la page LXXIX du tome II de Godefroid de Bouillon. Ducange donne aussi leurs différents noms, vº *Assasini*.

La forme *haus-assis* est une imitation évidente du prov. *assassi* et *ansessi*, anc. cat. *assessi*. M. Sylv. de Sacy fait dériver *assassin* du mot arabe *haschischin*, nom d'une secte de l'Orient, qui s'enivrait avec le *haschisch* et dont les membres étaient soumis et dévoués aux moindres volontés du Vieux de la Montagne. Mém. de l'Institut, 1818, IV, 21.

Haut jour, jour solennel, v. 3443.

Avint à i *haut jour* come l'Ascension.
(Bert. du Gues., I, 6.)

A une Pentecouste, une *haute journée*.
(Baud. de Seb., I, 28.)

Cette expression de *haut jour*, servant à désigner les fêtes célébrées avec grande solennité dans l'église, se retrouve dans plusieurs autres langues : angl. a *high day*, anc. flam. *hooghen dagh*, anc. nord. *hátíd*, suéd. *högtid*; dan. *höjtid*; anc. h. allem. *hôhzît*. Le mod. allem. *hochzeit* signifie noces; le moy. h. allem. *hôchzît* avait aussi quelquefois ce sens.

A seint Michel tendrat mult *halte feste*.
(Chans. de Rol., st. 4.)

Hautèche, fierté, hauteur, Gilles de Chin, v. 4136.

Car il sont moult de grant *hautèche*.

Prov. *auteza*, *alteza*. Nous distinguons aujourd'hui entre la *hautesse* et l'*altesse*, et nous ne donnons plus de la *hautesse* qu'au Grand Turc.

Hauton (a), à haute voix, v. 10880, 18882.

Nous aurions dû écrire en deux mots à *hau* ton, selon les remarques faites ci-dessus, vº *Hauls*. Le MS. des Vœux du Paon écrit à *haut* ton, comme celui de Gautier de Coinsy, nº 10747 :

Quant Cassamus i vint escriant à *haut* ton.
(Vœux du Paon, MS., fº 77 rº.)

A haute voix et à *haut* ton.
(G. de Coinsy, fº 77 rº.)

Hazart, v. 11536.

Ne sauche ne *hasart*.

M. de Reiffenberg propose avec raison de lire *husart*, augment. de *huesses*, *hoese*, *houseaux*. Voy. notre mot *Déshouser*.

Hé, haine, v. 857, 32890.

Dieus nous a pris en *hé*.

Et elle vous avoit trop fort empris en *hé*.

Cette forme se rencontre avec les verbes *cueillir*, *accueillir* :

Li rois vos sont l'autr'ier mal gré,
Et vos en *acuelli en hé*
Por le deraisne sa mollier.
(Tristan, I, 205.)

Se Franseys m'echieient qui *keuilli* m'ont *en hé*.
(Baud. de Seb., II, 244.)

Il faut reconnaître dans le subst. *hé* l'anc. sax. *heti*, haine, verbe *hetian*, qui s'est conservé dans l'angl. *hate*. Diefenbach, Goth., II, 542.

Héaume, casque à visière, v. 1736, 13303.

Ly *héaume* d'acier et l'escut reluisant...
A XV m. *héaumes* que ly dus enmena.

On a dit *xv mille héaumes*, comme nous disons XV mille lances, pour autant de chevaliers armés. Sans doute en écrivant *héaume* avec un accent sur l'*é*, la prononciation avait pour but de lui laisser la marque de son origine, l'anc. nord. *hialmr*, nouv. *hielm*; c'est ce que fait aussi l'esp. mod. *yelmo*. Notons pourtant que dans les lois de Guillaume ce mot est écrit *haume*, ce qui est la prononciation moderne de *heaume*.

L'anc. franç. disait aussi *elme*, prov. *elm*, ital., port., anc. esp. *elmo*.

Grant cop li a donné sour l'*elme* verdolant,
Que le bon cercle d'or en va jus trébuchant.
(Vœux du Paon, MS., fº 152 rº.)

Ces formes dérivent plus directement de l'anc. h. allem. *helm*, goth. *hilm* ou *hilms*. M. Diez fait remarquer le dim. esp. et port. *almete*, pour *elmete*, d'où l'anc. franç. *heaulmet*, dans lequel on est obligé de reconnaître le mot *armet*. Voy. Diefenbach, Goth. II, 549, et Diez, Lex. etym., p. 131.

Herbéges, logement, v. 14392; **herbegerie**, **herbergerie**; même signification, v. 5178, 14078; **herbregage**, même signification, v. 6526; **herbegier**, loger, v. 1482; **herbejer**, Gilles de Chin, v. 2230.

Harpins ly demandoit s'il le *herbegeroit*,
Mais que ne fust en lieu où *herbéges* tenoit....
S'aroie bien mestier d'avoir *herbegerie*,
Pour le mien corps garir de ce mal qui m'aigrie...
Alés vous désarmer en vo *herbergerie*....
Ou dedens la cité averons *herbregage*. ..
Nous fist en son ostiel garder et *herbegier*.

Il faut avouer que Henri Estienne avait bien tort de reprocher aux Italiens et aux Espagnols de nous avoir pris le subst. *albergo*. N'est-ce pas plutôt nous qui, abandonnant notre vieux mot *herberge* ou *herberc*, sommes allés calquer sur l'ital. ou le prov. *alberga* le mot *auberge*, lequel nous est resté concurremment avec *héberger*, afin de mieux constater notre peu de fixité en matière de langage. *Herberge* n'est pas un mot gaulois, comme le supposait H. Estienne; c'est l'anc. h. allem. *heriberga*, anc. nord. *herbergi*, logement ou campement des gens de guerre, ainsi que dans l'anc. français: « Cume David fud venuz as *herberges*. » — « Cumque venisset David in *castra*. » Liv. des Rois, p. 184. Comparez l'angl. *harbour*, refuge, et voy. le flam. *herberg*, auberge.

Heurs, hors, dehors, v. 22133.

Nous avons tant de gens en le cité garnie
Que nous en boutons *heurs* à cascune saillie.

Nous avons mentionné la forme flam. *dehoers* qui se prononce de même. Le lat. *foras* ou *foris* a produit *hors* et *heurs*, comme *forum* a donné *for*, *feur*, *fuer*.

Hideur, horreur, v. 12333; **hide**, même signification, v. 25997.

Oncques nule home ne vit tel *hideur* aparant....
Il en moru d'enoy, de *hide* et de paour...
De le *hide* qu'elle ot mille fois se saina.
(Baud. de Seb., I, 72.)

Certains dictionnaires français mod. mentionnent encore *hideur*. Le rom. de Tristan a les formes *hisdor* et *hisdur* (I, 115, II, 30). M. de Reiffenberg a noté dans sa liste des armes célèbres le nom de *Hydeuse*, *Ideuse*, donné à l'épée de Hues de Tabarie (Baud. de Seb., II, 285) et à celle de Guillaume au Court nez (P. Paris, MS. franç., III, 161).

M. Diez hésite à faire dériver les mots *hide*, *hisde* ou *hideur* du lat. *hispidus*; il croit que l'anc. h. allem. *egidi*, horror, fortifié de la lettre *h*, pourrait bien être leur origine, le changement de *hede* en *hide* n'ayant rien d'anormal. Lex. etym., p. 663. Ce mot n'a aucun semblable dans les autres langues.

Hierbu, herbu, v. 7576.

Ceci est la prononciation du mot en rouchi (*hierpe* pour herbe), par le même principe qui a fait de *hedera*, *hierre*, puis par l'adjonction de l'article, *l-ierre*. La Chans. de Roland emploie la forme *herbu*, prov. *erbut*, *erbos*.

Hiérenc, hareng, v. 16275.

Qui sont plus enfumé que *hiérenc* enpendant.

Rouchi *héreng*, angl.-sax. *hæring*, nouv. h. allem. *hering*, ang. *herring*, anc. h. allem. *harinc*, prov. *arenc*, esp. *arenque*, ital. *aringa*. Comparez le lat. *halec*.

Hiermain, voy. **Main**.

Hiraus, **hyras**, héraut, Gilles de Chin, v. 694, 4607.

Souvente fois i est huciés
Des *hiraus* qu'après lui estoient....
Molt i donnent roncis et dras,
Lié s'en départent li *hyras*.

Ital. *araldo*, esp. mod. *haraldo*, *heraldo*, anc. esp. *haraute*, port. *arauto*, allem. mod. *herold*. M. Diez y voit le moy. lat. *haraldus*, *heraldus*, qui peut venir d'un mot anc. h. allem. *hariowalt*, intendant de l'armée. D'autres préfèrent le celtique *herod*, messager. M. de Chevallet, au contraire, y retrouve l'anc. allem. *haran*, crier, et considère la terminaison *ald* comme une désinence commune à certains subst. masc, Voy. Diez, Lex. etym., p. 23.

Hireté, domaine, héritage, v. 2505; **hieretier**, **hiretier**, même signification, v. 2626, 23004.

D'ont iestes-vous venus ne de quel *hiretés*?..
La ducoise feray rendre son *hieretier*...
Encore te feray r'avoir ton *hiretier*.

La forme ordinaire est *hérité*, abrégé d'*hereditas*; prov. et cat. *heretat*, esp. *heredad*, port. *herdade*.

Qui de Bretaigne doit tenir les *héritez*.
(Bert. du Gues., I, 61.)

Qui me cuide tolir à tort mes *hérites*.
(Ibid., II, 219.)

Comme dans notre roman, on trouve les formes *hérité* et *héritier* dans le Baud. de Seb., I, 4, 23, 24, et II, 7.

Hocer, hocher, branler, v. 17143.

Huy avons à mengier assés et larguement,
Et puis apriès sy pau que no *hocent* ly dent.

Comparez le flam. *hotsen*, *hutsen*; wall. *hossi*. En rouchi on dit *arlocher*. Les *hochets* des enfants ont la même origine.

Hocier, v. 15640.

Là leur fisent payen de le paine à fuison :
L'un faisoient *hocier*, et de l'autre ung maçon,
Et porter toute jour le keuche et le sablon

M. de Reiffenberg suppose que ce mot vient de *hoc*, moy.

lat. *hoccus*, crochet, et que les chrétiens que l'on faisait *hocier* étaient les manœuvres portant le crochet. Nous remarquons le rouchi *hochée*, charge peu considérable, et le verbe *ahoquier*, accrocher. Le picard dit encore *hoc* pour crochet. Ce serait donc l'anc. flam. *hoeck*, qui nous rappelle une faction célèbre en Hollande.

On a essayé de rattacher à ce mot la locution française: *Cela m'est* HOC.

... Mon congé cent fois me fût-il *hoc*,
La poule ne doit pas chanter avant le coq.
(Molière, Fem. sav., V, 3.)

L'explication donnée par le dict. de Trévoux nous semble préférable. C'est plutôt le prov. *hoc* ou *oc*, oui, employé comme affirmation; c'est *hoc*, c'est *no*, c'est oui, c'est non. M'eût-on dit cent fois *oui*, voilà votre congé, je persiste à soutenir que la poule, etc.

Eh! que n'es-tu mouton! car tu me serais *hoc*.
(La Fontaine.)

C'est-à-dire tu ne pourrais pas m'échapper ou me dire non; il faudrait bien que tu finisses par céder et par dire *oui*. Voy. Genin, Lang. de Molière, p. 204-206.

HOIRS, dehors, v. 13268.

Nouvelle forme à joindre à celles que nous avons déjà indiquées, *dehoers*, *heurs*. Voy. plus bas *huers*.

HOM DE CHAR, un homme, une personne, Gilles de Chin, v. 933, 1008, 1202.

Ainc *hom de char* ne vit tant chier.

Voy. CAR et CORPS.

HONNEUR, domaine, dignité, bénéfice, v. 32214; ONNOUR, même signif., v. 25998, 26010, Gilles de Chin, v. 5286.

Vo frère avés vendu à le gent paienie,
Pour avoir sen *honneur* à le vostre baillie...
Et ly bastars remest sires de sen *onnour*....
Et puis ly rois de France saisy toute l'onnour....
Por droit noient, ce dist, s'esmaie
D'*onnor* de terre ne d'avoir,
Qui teil chevallier puet avoir.

On donna d'abord ce nom aux dignités et aux bénéfices ecclésiastiques, puis bientôt aux bénéfices féodaux. Dans les capitulaires de Charles le Chauve les *honneurs* sont les bénéfices, et on les distingue bien des alleux et des propriétés. Quelquefois cependant c'étaient des possessions quelconques. Capit. de Charlemagne, lib. V, c. 5. En Angleterre l'*honneur* était le plus souvent un fief; on y donne encore aujourd'hui le nom d'*honour* à une terre seigneuriale; mais en Espagne, il était différent du fief, en ce sens que c'était un bénéfice ou un revenu donné sans condition Ducange).

L'*onnor de terre* dont il est question dans Gilles de Chin n'est qu'un bien féodal. De même dans les exemples ci-dessous:

Raous de Cambrai en issi
Cil que Berniers ocist et l'*onor* prist.
(Mort de Garin, p. 173.)

C'est de Raoul, de Cambrai tint l'*onor*.
(Raoul de Camb., p. 2.)

Et si le ravesti de l'*onor* de Buillon.
(Chans. d'Ant., II, 181.)

Les troubadours ont employé ce mot de la même manière:

E 'l reys de cui ieu tenc m'*onor*.
(Rayn., Lex. rom., III, 534.)

L'*honneur* a quelquefois été pris pour le douaire, le fonds dotal:

Honor dotal no s pot alienar.
(Rayn., ibid.)

C'est ainsi que le soudan voulant épouser la dame de Ponthieu lui dit:

Se croire me volez, vostre *honneur* croistera
De XIIII royaumes, tant en tien-ge pléchs.
(Baud. de Seb., I, 72.)

HONTAGE, honte, v. 30638.

S'en morra à *hontage*.

Sans analogue dans les autres langues, ce mot parait être de formation anglo-norm. On le trouve dans la Chans. de Roland:

Mielz voeill murir que *huntage* me venget (st. 84).

Il est aussi dans les Travels of Charlem. à plusieurs reprises. Le patois picard a gardé l'adj. *hontabe*, honteux. L'anc. franç. avait le verbe se *hontoier*: Forment se *hontoïa*. (Bert. du Gues., I, 223.)

Quant Arriste l'oï, ung bien pol se *hontoie*.
(Vœux du Paon, MS., f° 90 r°.)

Voy. notre mot AHONTIR (s').

HOURT, échafaudage, v. 14936.

Ly renc i furent fait là où on jousters,
Et ly *hourt* eslevet c'on y édefira.

Moy. lat. *hourdum*, *hourium*, *hurdicium*, *hordamentum*. L'anc. franç. avait *hourd*, *hourdéis*, *hourdement*, que nous retrouvons dans le rouchi *hour*, *hourdache*, picard *hourdage*, *hourdis*, wall. *hoûr*, *hoûremen*, *hoûdemen*. Leur étymologie est l'anc. et le moy. h. allem. *hurt*, allem. mod. *hürde*, anc.

flam. *hord*, *hoorde*, *hurde*, angl. *hurdle*, claie. Nons avons déjà parlé de ce mot que l'on suppose entré dans la composition de BEHOURDER.

Vinchant rapporte qu'il y avait à Mons, derrière le chœur de Ste-Waudru, une longue et large pierre nommée la pierre *hourdresse*, à cause du droit qu'avait l'église de se servir de *hour* pour punir les malfaiteurs et délinquants trouvés tels dans le pourpris de l'église. Annales du Hainaut, II, 79. Dans les Documents sur l'hist. de Ste-Waudru et de St-Germain, publiés par les bibliophiles de Mons, cette pierre est appelée *bourdresse*, ce qui est sans doute une erreur. Voy. p. 32 desdits documents.

Il existait aussi naguère, à Liége, une rue des *hoûrs* ou des palissades, des barrières. Une fâcheuse ressemblance avec un mot allemand et flamand, de ceux que les Anglais appellent *shocking*, lui a fait donner un autre nom.

HUCHIER, crier, appeler, v. 748, 2646; HUCIER, id., v. 5365, HUCKER, id., v. 2774; HUCKIER, id., v. 18980; HUCQUER, id., v. 19234; HUCIER, Gilles de Chin, v. 693.

> Ly hiermites le coisi, sy le prist à *huchier*....
> De son lit se leva, se *hucha* se meisnie...
> C'on ait ces crestyens appiellés et *huchiés*.

Le mot *hucher* est encore usité comme terme de chasse, et de là vient même le subst. *huchet*, cornet pour appeler ou avertir de loin. Il se retrouve dans le prov. *ucar*, *uchar*, *huchar*, hucher, appeler, dans le picard *huquer*, rouchi *hutier*, dans le wall. *houki*, dans le norm. *houter*, et dans le dial. piém. *uchè*. Le moy. lat. *hucciare* est indiqué par Ducange d'après un acte du temps de Louis le Pieux.

On admet comme étymologie de ce mot le lat. *huc*, ici (*huc! huc!*). « Qui ad ipsos *uccos* cucurrerunt. » Ducange. M. Diez qui est surtout de cet avis, rappelle également le moy. flam. *huuc*, le cambrien *hwchw*, et le serbe *uca*. Nous y ajoutons le prov. *uc*, cri, appel; *uca*, crieur. M. Grandgagnage a aussi parlé du lat. *huc* comme d'une étymologie vraisemblable. L'opinion de M. de Chevallet est que ce mot vient de l'anc. h. allem. *huscha!* cri pour appeler; angl. *huzza!* Notons ici que Rabelais écrit *huscher* en paulme, siffler dans sa main (I, 6).

A l'exception de Raynouard, personne n'a confondu le verbe *hucher* avec le subst. *hu* et ses dérivés *huer*, etc. M. Diez dit positivement que *hu* semble une onomatopée, tandis que *hucher* vient de *huc*. Pourquoi cette différence? nous avouons qu'elle nous semble étrange. Le *hu* ou le *hus* de la langue d'oïl n'est pour nous que les *uc* ou le *ucs* de la langue provençale :

> Quan veires al primer uc
> Trapenar sa valensa.
>
> (Rayn.. Lex rom., V, 444.)

« Quand vous verrez au premier *hu* s'évanouir sa vaillance. »

Et les formes *huer*, *huier*, veulent dire crier, tout comme *huchier* et *hucher*. Le subst. *huage* ne vient-il pas aussi du moy. lat. *hucagium*? Que dit en outre la *guette* de la tour dans la chanson publiée par M. P. Paris?

> *Hu* et *hu* et *hu* et *hu!*
> Je l'ai véu,
> Là jus sos la coudroie.
>
> (Romancero franç., p. 66.)

Et dans le roman de Rou ce *hu* n'est-il pas exprimé ainsi?

> Tote noit fist ses gaites e *huchier* et corner (v. 4775).

Huchier n'est donc que *faire hu*, et nous pensons que les deux termes n'ont qu'une seule et même origine, à savoir un son naturel, une onomatopée. En voici, selon nous, une preuve plus sensible; nous lisons dans la Chans. des Saxons :

> Ou Rune se férirent tuit ansamble à 1 *hu* (I, 207).

C'est-à-dire en poussant un seul et même cri : *Hu!* Mais le même auteur sait bien que la variété des cris est grande et il avait écrit précédemment :

> Lors se fièrent an Rune trestuit à 1 *hie* (I, 192).

Ailleurs ce sera le *hahay*, autre genre de cri fort usité dans les multitudes, et par conséquent, autre onomatopée. Enfin nous trouvons aussi le *hoy* dans Ducange, vº *Huesium*.

La *huée* est un mot qui est resté français, pour exprimer les cris des paysans qui poursuivent le loup; mais figurément il désigne des cris de dérision. Le verbe *huer* a les mêmes acceptions, et nous les lui trouvons déjà dans notre roman.

> Or deveroi-ge bien de tous iestre *huée*,
> Se la mort d'un tel roy estoit jà oubliée (v. 29319).

Nous devons cependant noter une particularité au sujet de *huée*, cri. Ceux qui criaient le plus ou qui faisaient la plus grande *huée* n'étaient pas toujours les plus braves et les plus hardis, aussi notre auteur met-il les paroles suivantes dans la bouche de Moradin :

> Se vous iestes hardit, de prosiche adurée,
> Et que vous ayés cuer tel qu'avés le *huée*,
> Il convient que cascuns ait vigeur recouvrée (v. 19114).

« Si votre courage est à l'unisson de vos paroles. »

La forme *huisson*, cri, du v. 7346, ne semble pas avoir de semblable, si ce n'est dans le moy. lat. *huesium; huerie* en a moins encore. — L'idée de M. Diefenbach de rattacher *huer* à une racine germanique ne semble pas très-fondée. Goth., II, 535.

HUCIETTES, v. 16791.

L'auteur termine ainsi la description de l'accoutrement des Taffurs ou Ribauds :

> *Huciettes* enfumées noires comme sorier.

M. de Reiffenberg a expliqué ce mot par petites *huches*. Il est impossible qu'il ait donné à *huches* le sens qu'il a aujourd'hui. Ne s'agirait-il point par hasard d'un diminutif de *hucque*, sorte de capuchon, moy. lat. *huca?* Ou mieux encore, ne serait-ce pas une mauvaise lecture au lieu de *huvette*, moy. lat. *huvata*, galerus, pileus? Dom Carpentier. Cette dernière supposition est d'autant plus vraisemblable que nous retrouvons plus loin les *huvettes* des Taffurs au v. 22449. Pour l'origine du mot *huvette*, voy. *Coife* et *Huvette*.

Huée, cri, v. 19114, 32021; Gilles de Chin, v. 2767. Voy. Huchier.

Huer, crier, v. 23412, 29319. Voy. Huchier.

Huers, hors, v. 21126.

Cette forme rappelle l'espagnol moderne *fueras*. Elle prouve la fantaisie des copistes, sinon la variété du langage. Voy. *Heurs*, *hoirs*, *dehoers*.

Huge, coffre, caisse, v. 905, 8246.

Ces v kaines allés en vo *huge* muchier.

Cette forme est, selon Fallot, plus particulièrement propre au langage de Flandre (p. 544). Le franç. mod. a conservé *huche*, où se retrouve l'anc. port. *hucha* et même le basque *ucha*. Les faiseurs de *huches* ou menuisiers se nommaient au xive siècle des *huchiers*, et la menuiserie était de la *hucherie*. Troubles de Gand sous Charles-Quint, publiés par M. Gachard, p. 544. Nous devons cependant noter une forme encore différente :

En le *hutse* trouva de pain demi sestier.
(Baud. de Seb., I, 307.)

C'est bien ici l'angl. *hutch;* et par là nous arrivons plus facilement au moy. flam. *hutte*, *hütte*, moy. lat. *hutica*, angl.-sax. *hväcca*, coffre.

Huier, huer, crier, v. 7103. Voy. Huchier.

Hoïsson, cri, v. 7346. Voy. Huchier.

Honour, honneur, v. 1217. Voy. Honneur.

Et se voet Dieux vostre *hunour* amenter.

Hure, mine, v. 12509.

Feu et flamme giettoit, moult menoit laide *hure*.

Mener une laide *hure*, c'est faire une laide mine. Peut-être l'expression serait-elle plus correcte s'il y avait *faisoit* laide *hure*. Dom Carpentier cite *faire la hure* à qqn, pour dire lui faire des signes de dérision. V° *Hura*. Mais peut-être ne s'agit-il ici que de la tête du sanglier et du cerf, et *faire la hure* n'a-t-il qu'une signification très-restreinte, comme dans le rom. d'Aubery :

Elle a chapel; si me veut *fère hure* (p. 45).

Ainsi parle le Bourgoing, qui croit être trompé par sa femme.

Hure désigne simplement une tête hérissée comme celle du sanglier, du lion, du loup, etc. On le trouve même employé pour celle du hibou : Le huon avec sa grant *hure* (rom. de la Rose); et M. Diez s'est demandé si *hure* ne serait point une forme de *hule*, comme *mure* l'est de mule (lat. *mula*) et s'il ne faudrait pas rapprocher ce mot du suisse *huwel*, hibou, chat *huant*, anc. h. allem. *hiuwila*. Mais il vaut mieux, dit-il, tirer notre mot, comme son dérivé *ahurir*, de l'anc. h. allem. *un-hiur*, *un-hiuri*, horrible, effrayant, qui fait peur. Voy. Diez, Lex. etym., p. 666.

Hurter à son dent, v. 34279. Voy. Dent.

Nous n'avons plus rien à dire de cette locution. Quant à *hurter*, heurter, ce n'est pas le moy. h. allem. *hurten* qui est son étymologie, mais bien le celtique. M. Diez y retrouve le cambrien *hyrdhu*, *hyrdhio*, heurter, subst. *hwrdh*, moy. lat. en Angleterre *hurdus*, *hurdardus*.

Hus, cri, Gilles de Chin, v. 2428. Voy. Huchier.

Hustin, tumulte, combat, v. 5265.

Hardis estoit et fier, s'avoit fait maint *hustin*.

Ducange croit que ce mot est dérivé de *hus*, cri, moy. lat. *huesium*, *hutesium*. M. Diez, au contraire, pense que son origine est inconnue. M. Grandgagnage trouvant dans le wallon le verbe *hustiner*, maltraiter, brusquer, et le subst. *hustin*, ébranlement, croit avec raison qu'on peut y voir l'angl. *to hustle*, secouer, bousculer, égal au flam. *hutsen*, *hutselen*, agiter, secouer, sans décider lequel a éprouvé la métathèse. De là est venu l'adj. *hutin*, surnom donné au roi de France Louis X.

Huvette, chapeau, bonnet, v. 22449.

S'ariestèrent Taffurs en drécant leurs bastons,
En monstrant leurs *huvettes* et leurs viés aucquetons.

L'anc. franç. avait aussi *huvet*, qui n'est que l'anc. h. allem. *húba*, anc. nord. *húfa*. Roquefort donne la forme *huveste*, qui parait mal lue. Il en est de même de *huciette*, placé ci-dessus. Nous retrouvons même dans le Baud. de Seb. la *huvette* enfumée des Taffurs :

Chius li va aporter se *huvette* enfumée (I, 210).

En rouchi la *huvete* est une sorte de coiffe de nuit. On peut voir dans le rom. des sires de Gavres le dessin de la *huvette* ou du chapelet de Louis de Gavres.

Huy, aujourd'hui, v. 8889; huymais, même sign., v. 3913, 33106.

Car je me doubte bien *huy* en ceste journée
Que Calabre me mère ne soit en voir trouvée....

Vous ne porés *huymais* l'abéie trespasser....
Mais demorés *huymais*, prier vous en volroie.

Huy a paru trop court et trop bref, et la langue a de bonne heure consacré le pléonasme encore en usage : *au jour d'hui;* sur quoi le peuple enchérit encore en disant : *au jour d'aujourd'hui. Huy en ceste journée* ne veut pas dire autre chose ; c'est le prov. *oi en cest di* (Pass. Christi, st. 75).

L'*oggidi* des Italiens n'est guères plus rationnel que notre *aujourd'hui*.

L'auteur des Rem. sur le dict. de l'Acad. s'est trompé lourdement en disant que *huy* représentait le vieux mot *hu*, criée, dans *ce jour d'huy. Huy* répond au lat. *hodie*, anc. franç. *hoi* (Chans. de Rol.), liégeois *ouie*, esp. *hoy*, port. *hoje*, prov. *huei*, ital. *oggi*.

Cil ki vit *hui* morra demain,
S'ira li siens en autrui main,
Ne riens od lui n'enportera.
(Mouskés, v. 12649.)

La locution composée *huymais*, qui s'est quelquefois écrite *imès* (Cheval. de la Charrette, p. 58), n'est que le prov. *hueimais*, *oïmais* (Chr. des Alb., p. 446), ou l'ital. *oggimai, omai. Hui* entre aussi en composition avec *main*, matin, *huimain*. Gilles de Chin, v. 265. Voy. les mots MAIN et MAIS.

I.

IAUS, eux, v. 13164.

A iaus nous convient le paiement demander.

M. Burguy croit que cette forme vient d'un primitif *ials* qui ne s'est pas rencontré. C'est aussi l'opinion de Fallot, qui mentionne en 1256 la forme *iauls* et en 1248 *iaus*. Lorsqu'on voit les formes *ealz, eauls, eaus,* recueillies par Fallot, cette opinion paraît fort vraisemblable. Cet *i* et cet *e* qui se joignent aux primitifs *els* et *als* semblent des affixes ou particules explétives comme dans *e-tout, i-tout, i-tant* et surtout *i-celui*. Fallot, p. 259, et Burguy, Gram., I, 132.

ICHIEUS, celui-ci, v. 5518.

C'est le pronom démonstratif *chieus* précédé de l'affixe *i*. Dans le Bauduin de Sebourc l'auteur écrit *ichius :*

Ichius que je puis miex amer (I, 9).

IL, YL, pronom impersonnel, v. 2469, 5079, 8288, 11708.

Il y a bien raison....
Il n'a sy félon roy....
Furent pris en bataille où *il* en moru tant.

Quoique le pronom impersonnel *il* ne soit que le lat. *illud*, il est impossible de nier le rapport de cette locution avec le pron. *es* des Allem., le *it* des Angl., le *het* des Flam., etc. Plus que les autres langues néo-latines, le français l'a adopté, mais ce n'a pas été sans peine. Les plus anciens textes le rejettent à l'exemple de l'italien et de l'espagnol : « A testimoines l'*estuverad* dérainer. » Lois de Guillaume, § 27. — « Ne *leist* à seignurage départir les cultivurs de lur terre. » Ibid., § 33.

Les troubadours anciens ne le connaissent pas non plus : *Coven* faire gran cort, il convient faire grand cour, lit-on dans le rom. de la Flamenca. Rayn., Lex. rom., I, 2. Aici co us *plas*, comme il vous plait. Ibid., I, 35. *Plou* assatz, o *plou* pauc, o *plou* non re. Ibid., IV, 578. Melz ti *fura* non fusses naz. Passio Christi, st. 38.

Raynouard n'a remarqué l'usage du pronom impersonnel que beaucoup plus tard : « Seingner, dis Bertrans, *el* es ben vers qu'eu o dissi. » Vie de Bertr. de Born. « Tot primieramente *el* m'es avis que hoc. » L'arbre de Batalhas, cité par Rayn., Lex. rom. III, 102. De même, nous n'en trouvons que des exemples rares dans les plus anciens trouvères :

Dient Franceis : *Il* nus i cuvent guarde.
(Chans. de Rol., st., 15.)

Or est le jur que *l*'s estuverat murir (st. 93.)
Il est escrit ès cartres e ès brefs,
Ço dist la geste, plus de IIII milliers.
(Ibid., st., 125.)

Mais ne purquant si est-*il* asez meiz.
(Ibid., st., 130.)

Jusc'al demain ke *il* doit ajorner.
(Gerard de Vienne, v. 966.)

S'*il* esquiet une rente à Reins u à Couloigne.
(Ruteb., I, 237.)

Il ne li caut que on li die.
(Ibid., I, 342.)

Le plus souvent les trouveres négligent le pronom *il*. C'est ainsi qu'ils écrivent comme les troubadours :

Ne *placet* Damne Deu
Que mi parent pur mei seient blasmet.
(Chans. de Rol., st. 82.)

Asez *est mielz* qu'il i perdent les testes.
(Ibid., st. 4.)

A dous Franceis belement en *avint*.
(Ibid., st. 255.)

Sire, dist-il, forment me *delt* d'Ogier.
(Ogier de Dan., v. 12453.)

C'est au XIV[e] siècle que l'usage du pronom impersonnel commence à devenir plus général, aussi voyons-nous que notre auteur ne s'en fait pas faute. Froissart l'emploie pres-

que toujours; il y manque rarement. Dans le Baud. de Seb. on lit de même :

> *Il* n'est hons......,
> S'il regardoit aval, ne fust espoéris (I, 358).

Ce dernier exemple nous prouve que *il est* pour *il y a* est plus ancien qu'on ne le pense généralement. Voy. aussi notre vers 7079.

M. Genin dit dans son livre des Variations, p. 185-186, que la locution *il y a* ne se rencontrait jamais en vers sans que l'*y* dût être supprimé. Un de nos exemples prouve que cela est trop absolu :

> Sire, dist ly hiermite, *yl y a* bien raison (v. 8368).

Supprimez l'y dans ce vers, et non-seulement la mesure n'y sera plus, mais vous aurez détruit le sens. Les vers suivants que nous trouvons dans Froissart ne prouvent pas moins contre l'avis de M. Genin :

> Et s'*il y avoit* nul contraire,
> Millour fin avoir ne poroie (III, 485).
> En regardant les arbriseaus
> Dont *il y avoit* grant foison (III, 481).

On peut y ajouter ceux-ci de Marie de France :

> Fuions-nus en bastivement :
> Se nus i demouruns noient,
> N'i *aura* jà un seul de nous
> Qui sos la coe n'en ait dous (II, 245).

Nous reconnaissons pourtant que dans l'exemple des Quatre fils Aymon, cité par M. Genin, la mesure exige cette suppression, comme dans ces vers de notre roman :

> *Yl i a* sus la rivière ung chine proprement (v. 2460).
> Sy frère en son dolent, *n'y a* cely ne l'requière (v. 14557).

Avec M. Genin il faut dire : *Il a* sus la rivière, etc.; n'*a* cely, etc. M. de Reiffenberg a proposé de lire en deux syllabes *yl ia ;* ce qui équivaudrait, pour la mesure, à la suppression de l'*y* ou de l'*i*, mais ne nous expliquerait pas davantage l'origine de cette locution.

Nous remarquons dans les sermons de saint Bernard : « Et molt *i at* à nostre tens des anteeriz (p. 556). » Plus loin l'adverbe *i* disparait : « Trois périz *at* en nostre sentier (p. 567). » Cette dernière phrase, malgré la suppression de l'*i*, est aussi correcte que l'autre, attendu que cet adverbe n'y vient pas faire double emploi avec le complément indirect *en nostre sentier*. Dans la première phrase, au contraire, *i* sert lui-même de complément indirect, et représente tout à fait l'ital. *vi* ou *ci* et mieux le prov. y ou *i* (lat. *ibi*) :

> No *i a* ardit ni coart
> Enemic que no m'assalha.
> (Bert. de Born.)

Villehardouin manque à cette règle, quand il écrit : *là* en *y ot* assez de mort et de pris (p. 451); mais il est tout à fait d'accord avec les sermons de saint Bernard, lorsqu'il dit : « Par Diu ! sire cuens, il ne m'est pas avis que *il ait* en vostre requeste raison. » P. 199. S'il avait écrit *il y ait*, l'adverbe y placé à côté des mots *en vostre requeste* eût été superflu.

On dirait que Froissart avait le sentiment de cette règle quant il écrivait : « Et vinrent devant Montreuil Bonnin, *où il avoit* pour ce temps plus de deux cents monnoyers. » I, 250. « Et fut à celle grosse fête que le prince y tint, *où il eut* grant foison de chevaliers et d'écuyers. » I, 470. « Et *là eut* grant assaut. » I, 249. Mais comme à son époque la locution *il y a* prévalait déjà d'une manière absolue, il se prend quelquefois à écrire contre la règle : « *Là* en *y avoit* plusieurs durement foulés. » I, 474. « Et entre les autres prisonniers, *il y eut* un grand chevalier de Normandie, cousin du duc. » I, 246. L'instinct de la règle dirigeait néanmoins de temps en temps les écrivains du XIVe siècle : voilà pourquoi notre auteur a écrit fort correctement sans autre régime : *Yl y a* bien raison; voilà pourquoi aussi, dans la Bourse pleine de sens, on a supprimé l'adverbe, attendu l'existence d'un autre complément indirect :

> *Il n'a* meillor deel q'a Chipre (v. 173).

Notre auteur nous en donne aussi un exemple :

> *Il n'a* sy félon roy jusqu'à l'arbre qui fent (v. 5377).

Roquefort cite une phrase du rom. du comte de Ponthieu, dans laquelle se rencontrent les deux cas : « Or gardez qu'*il n'ait* faintises en vos paroles. — Et dirent tous troi à une voix : Dame, non *i a-il*. » Gloss., v° *Iail*.

Quelquefois il y a un régime indirect sous-entendu, et alors on supprime de même l'adverbe :

> Le soir, qu'*il ot* jà maint estoilles (c. à d. *au ciel*).

On voit qu'il s'agit ici de bien autre chose que d'une règle de prononciation, et que la logique grammaticale est beaucoup plus en question. Aussi qu'arrive-t-il quand l'auteur ou son copiste manque à cette logique et qu'il écrit selon la mode qui prévaut :

> *Yl y a* sus la rivière ung chine proprement ?

L'adverbe *y* étant de trop à cause de *sus la rivière*, on est obligé de le supprimer : on n'a pas dû le supprimer au contraire dans *yl y a bien raison*, ni dans les divers exemples de Froissart que nous avons cités. Quant au vers des Quatre fils Aymon, c'est une faute de la même espèce commise aussi par l'auteur ou par son copiste :

> *Il y a* plus de douze ans que la guerre a duré (v. 852).

Dans le principe il ne fut pas d'usage de donner un régime indirect aux locutions de cette nature. Ainsi l'on ne disait pas : *Grant tans i a*, mais *grant tans a*, *pièce i a*, mais *pièce a ;* et il est facile de comprendre pourquoi dans le fabl. du Chevalier à la robe vermeille on lit :

> *Il a* bien dous mois et demi
> Ou plus que mon frère ne vi.

Le copiste des Quatre fils Aymon aurait dû écrire de même : *Il a* plus de douze ans. Cependant au XIVe siècle notre auteur a pu dire, selon le nouvel usage qui s'établissait :

> *Il y a* sy lonc temps, sire, vous le savés
> Que ly miens corps ne fu baigniés ne estuvés.
> (V. 21442.)

Et l'on voit que la mesure ne s'oppose point à cette locution.

En définitive on a écrit en prose et en vers dans la langue d'oïl, suivant les circonstances, et avec ou sans l'élision de l'*y*, *il a* et *il y a*. Puis cette dernière façon de parler a fini par prendre le dessus et a été employée seule. Le XVe siècle ne connaît déjà plus l'autre. C'est en vain que dans *il y a* l'oreille est blessée par l'hiatus, et que la raison peut se révolter parfois contre un manque de logique : *il y a* fait dès lors partie de la langue. Il peut aller de pair avec le *there is* des Anglais, le *daer is* des Flamands, et peut-être le prés. de l'indicat. espag. *hai*, autrefois *ay*. Voy. sur cette locution l'excellent commentaire de M. Bormans sur la vie de sainte Christine : Leven van sinte Christina, etc. Gent, 1850, p. 260.

Illeuc, illuec, iluec, là, en cet endroit, v. 2499, 6176, 21895; Gilles de Chin, v. 1428.

> Ensy que la duçoise *illuec* se devisoit....
> A Andioche vient, s'a *iluec* ariesté....
> *Illeuc* l'ont assaly Sarrasin et Escler....
> *Iluec* fait couvrir son ceval.

On trouve aussi bien souvent *illeucques :*

> *Illeucques* ocist-il le fil au roi soudant.
> (Vœux du Paon, MS., f° 151 r°.)

En picard on dit encore *ilo*, en norm. *ilau* et *ileu*. Ce sont toutes formes du même mot, altérées par des prononciations diverses, et il faut y reconnaître le lat. *illuc*.

Il-meismes, lui-même, v. 5065.

Cette forme est celle du sujet ; au régime on disait comme aujourd'hui *lui-meisme :* « Ensi s'en vint devers l'ost et descendit *il-meismes* toz premiers à la terre. » Villehardouin, p. 453.

> Veistes cele grant ewe qui si brut à cel guet ?
> Demain la frai tute issir de sun canel....,
> La gent lu rei Hugun moillir et guaer,
> En la plus halte tur *lui-meïmes* munter.
> (Trav. of Charl., p. 23.)

Il-meismes n'est que le prov. *elh eis* (ille ipse), *el meteis* (*illemet ipse* pour *ipsemet*).

Ingalment, également, v. 24237.

> Le gaaing ont party ly baron *ingalment*.

Mot emprunté à la langue provençale, qui disait *engualmen* et *engalament*. La forme correcte dans la langue d'oïl est *ingaument :*

> Tout départ *ingaument* as chevaliers de pris.
> (Chans. d'Ant., I, 170.)

Dans le rom. d'Alexandre *ingal* est pris pour *plaine* (aequale solum).

> Mult menèrent grant joie quant furent en l'*ingal* (p. 340).

C'est sans doute le *jugal* de la Chans. d'Antioche que M. P. Paris traduit par montée :

> Delès l'isue de Ferne très emmi un *jugal* (I, 219).

Irascus, irrité, v. 1940.

> En deux lieus sui navrés, dont je sui *irascus*.

C'est encore ici un mot pris à la langue provençale et dont la langue d'oïl ne pourrait sans cela expliquer la formation. *Irascut* est le part. passé du verbe prov. *irascer*, lat. *irasci*.

> Tots temps vuelh que li ric baro
> Sion entre lor *irascut*.
> (Rayn., Lex. rom., III, 575.)

> Domna, si us ets *irascuda*.
> (Ibid.)

Voy. des exemples de ce mot dans le rom. de Renart, I, 86, 100, et dans les Fabl. et contes anc., III, 331.

Irer, irriter, mettre en colère, v. 6142.

> Et fist as deus enfans ung respit acorder,
> Pour leur mère véoir, qui moult les fist *irer*.

Prov., anc. esp., port. *irar*, ital. *irare*. On lit dans le rom. de Rou :

> Et quant il plus i perdent et il plus s'en *irent* (v. 1092).

Ce mot rappelle le tire l'*ire* à l'*iré* de Théophile.

Ireté, héritage, domaine, pays, v. 19811 ; **iretier**, v. 23629.

> Sieque ly Sarrasins qui sont de l'*ireté*
> Quidoient que ce fussent de la gent l'amiré....
> N'en t'en remenrai pas en France l'*iretier*.

L'orthographe la plus fréquente est *hireté, hieretier;* voy. ces mots.

L'auteur du Baud. de Sebourc a cependant employé une forme qui n'a aucun rapport avec ces dernières et que peut seul expliquer le besoin de la rime :

> C'est signe que seré contre les mescreus
> Hardis et corageus défendans vous *ireus* (I, 382).

IROUR, colère, v. 20188.

Mais il aront par temps à leur cuer grant *irour*.

Prov. *iror, yror*. La langue d'oïl avait aussi les formes *ireur* et *irur*. Cette dernière est plusieurs fois dans la Chans. de Rol.

ISNIEL, prompt, rapide, v. 6830, 8705; ISNIÈLEMENT, promptement, v. 681, 5608; INÈLEZ, Gilles de Chin, v. 3792.

Il voit les ribaus de l'aprocier *isniel*....
Mais il les trouveront *isniaus* et combatant....
Ou pavelon entra tos et *isnèlement*.

C'est le même mot qui se trouve dans les vers suivants :

Bonne gent, soies fiers et *ermaux* [*isniaus*].
(Bert. du Gues., I, 112.)

Où il se mettera sera toujours *igneaux*.
(Ibid., I, 148.)

Cette dernière forme a fait croire à Roquefort qu'*isnel* venait du lat. *ignitus*. Les Trav. of Charlemagne ont aussi *ignals*, p. 26.

Tout le monde s'accorde à ne voir dans ce mot que l'anc. h. allem. *snel*, nouv. *schnell*, d'où l'ital. *snello*, et le prov. *isnel, ysnel, irnel*. M. de Reiffenberg a cité, d'après M. Michel, les vers de l'Edda où se trouve l'anc. nord. *sniallir*, alacres. Note du vers 5608. La forme *esnel*, qui parait plus régulière à M. Diez, se trouve dans le vers du Bertr. du Guescl. que nous avons cité plus haut?

ISSY, si, ainsi, tellement, v. 3363; Gilles de Chin, v. 3511.

Onques dame ne fu *issy* desconfortée....
Là où pensoit *issi* griément,
Gilles de Cyn vient errament.

Isi est dans les Lois de Guill., § 6, et M. de Chevallet le tire du lat. *in sic*. Nous pensons qu'il a la même étymologie que le prov. *aissi*, bresc. *ici*, lomb. *insci*. Voy. notre mot *Enssy*.

ISTRE, sortir, v. 10802.

Ung campion sy fiers et sy desmesurés
Qu'encontre II paiens se devoit *istre* armés.

La forme ordinaire de ce verbe est *issir, eissir*, qui vient du lat. *exire* : cat. et anc. esp. *exir*, ital. *escire, uscire*, prov. *eissir, issir*. La langue d'oïl disait de même *benistre* ou *beneistre*, pour bénir, *tissir* et *tistre*, pour tisser. M. Burguy pense que la forme *istre* a toujours été très-rare, et qu'elle provient de l'influence de celles du futur et du conditionnel. Gram., I, 354. Cette raison n'est pas applicable aux autres verbes, et il vaut mieux ne voir dans *istre*, *tistre* et *benistre*, qu'une formation régulière, comme celle de *croistre* venant de *crescere*, ou de *connoistre* venant de *cognoscere*.

Le verbe *issir* n'a plus dans le franç. mod. que le part. passé *issu*, s'il faut en croire l'Académie. La langue héraldique conserve pourtant de son côté le participe présent : Un lion *issant*. L'anc. franç. avait presque toute la conjugaison de ce verbe. Nous trouvons dans notre roman le présent de l'indicatif : Se je n'*is*, si je ne sors (v. 16247); il *ist*, il sort (v. 3868); nous *issons*, nous sortons (v. 6804); ils *issent*, ils sortent (v. 5867); pour le futur : Il *istera*, il sortira (v. 1168); ils *isteront*, ils sortiront (v. 7631); pour le passé défini : Il est *issu* des rens, il est sorti des rangs (v. 8970); pour l'impératif : *Is* ou *ist*, sors.

Is hors de ce sierpent (v. 12229).
Ist contre moi (v. 22919).

L'éditeur du Baud. de Seb. nous permettra de faire une correction à son texte, et de lire au lieu de *evist* :

Le chervelle en *ist* hors, il sans li est salis (I, 108).

ITANT, autant, v. 3302, Gilles de Chin, v. 158.

Pourquoi? ce dist le priestre, qui joians le coisy.
— Pour *itant*, ce dist Ponces, par le foy que doy my,
Que je suy à la dame qui le prist à mary.
Et après ce redist *itant*,
Oiant trestous, par bel semblant.

Dans la langue prov. et dans l'anc. cat. *tant*, de même que *tal*, prenait le suffixe *ai* ou *ay*, ce qui donnait *aitant*, *aital*, anc. franç. *itant*, *itel*. En anc. esp. on disait *atan*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 302.

Riens nule ne l'en est à dire,
Ne riens ne li faut, seul *itant*
Qu'il n'i voit nule rien vivant.
(Part. de Bl., I, 58.)

Seul itant équivaut ici à l'ital. *soltanto*, seulement, si ce n'est que.

J.

JACOPIN, frère de l'ordre des prêcheurs ou dominicains, v. 6867.

Véchy boin *jacopin* !

C'est-à-dire : voici un bon prédicateur ! Ce mot n'est employé ici que par comparaison avec les religieux de l'ordre célèbre auquel s'attaquèrent si rudement les trouvères du XIIIe siècle, entre autres le fameux Rutebeuf. On sait que le nom de *jacobin* avait été donné en France à l'ordre des

prêcheurs, parce que leur première maison se trouvait à Paris dans la rue St-Jacques.

Jaserant, qui est fait de mailles, v. 1616; 9459, 17665, 24135, 29512.

> Bien fu reconfortés de son père Oriant
> Quant il estoit armés du riche *jaserant*....
> Blans fu ses *jaserans*....
> On ne poroit trouver haubiert ne *jazerant*....
> L'escut ly a perciet et puis le *jaserant*.

Jaserant a fini par signifier le haubert ou la cotte de mailles d'une manière plus spéciale. Souvent on disait le *haubert jaserant;* d'autres fois on le nommait simplement le *jaserant*, comme on disait le *fremillon :*

> Et puis après vesti le haubert *jaserant*.
> (Baud. de Seb., II, 428.)

> Defors garda, si vit vestir les *jaserans*.
> (Chans. d'Ant., I, 85.)

> Lui xe sans plus, sans vestir *jaserant*.
> (Bert. du Guescl., I, 71.)

Cette signification n'était pourtant pas absolue, et tout objet fait de mailles pouvait être de *jaserant*. Voici entre autres des chaussures de *jaserant :*

> S'avoit cauches de fer de très-bon *jaserant*.
> (Baud. de Seb., II, 428.)

M. P. Paris n'a-t-il pas eu tort de croire qu'il pouvait y avoir des écus ou des boucliers et même des heaumes *jaserans* (Chans. d'Ant., I, 85)?

Dans le glossaire de M. le comte de Laborde on voit que les chevaux étaient parfois couverts de *jazerant*. Enfin les bracelets, les chaines se faisaient aussi à façon de *jaserain*, et c'est de là que nous vient *jazeron*, chaine d'or.

Raynouard a fait remarquer l'esp. *jacerino*, qui veut dire dur comme l'acier, et nous trouvons de notre côté, que les Italiens appelaient un *haubert jazerant*, giaco di maglia *azzerina*, ce qui revient à l'esp. *cota jacerina*. Cette étymologie a de la vraisemblance.

M. Diez cite à son tour l'esp. *jasarino*, qui veut dire d'Alger, arab. *gazáir*, et qui pourrait bien avoir rapport à notre mot. Dans le Willehalm de Wolfram, le roi de Barbarie porte un haubert qui a été confectionné à *Jazerans :*

> Der künec von Barberie bråht im einen halspere:
> In *Jazeranz* daz selbe were worhte derz wol kund (356, 12).

Il est vrai que dans les Guerres civiles de Grenade, chap. 8, on en trouve un autre qui a été fait à Damas: *Jacerina* labrada en Damasco. L'hypothèse de M. Diez ne parait donc pas concluante. De son côté, M. de Chevallet y a vu l'angl.-sax. *isern*, de fer. Élém. germ., p. 549.

Il nous reste à citer quelques autres formes de ce mot. Outre l'ital. *ghiazzerino*, qui est déjà dans Villani, p. 354, on trouve l'esp. *jacerina*, le port. *jazerina*, *jazerão* et le prov. *jazeran*. Dans la langue d'oïl la Chans. de Rol. nous offre la forme *jaserenc* (st. 123); le Baud. de Seb. *géserant* (I, 57); et le Raoul de Camb. *jaserois* (p. 84). Voy. Ducange, Gloss. et Suppl., vo *Jazeran*.

Ja soit ce que, quoique, bien que, passim.

Cette locution conjonctive a été usitée fort longtemps. Au moyen âge elle se conjuguait et l'on pouvait dire *jà feust-ce que*. La langue provençale a eu des formules identiques : *Ja zia que, ja sia so que, ja sia aisso que, ja cia aisso que*, et toutes reviennent à notre *jà soit ce que*. Il faut en dire autant de l'anc. cat. *jat sia*, et de l'ital. *già sia ciò che*. M. Burguy fait remarquer que Labarpe a blâmé J.-B. Rousseau d'avoir usé de ce vieux terme. Gram., II, 383. Voy. de plus Raynouard, Lex. rom., III, 578.

Jehir, v. 566, 14344. Voy. gehir.

Jenglerie, tromperie, v. 10777.

> Il vous encanteront par art de dyablie.
> — Bien me saroy garder de la leur *jenglerie*.

M. de Reiffenberg a écrit *jeuglerie*. Il vaut mieux, selon nous, garder *jenglerie* qui est synonyme de *genglois* et de *jengle :*

> S'il peut il te rengignera
> Par sa *jengle* une autre foiée.
> (Chev. de la Char., p. 81.)

> Iert à l'ostel clés i englois
> Qui savoit assés de *genglois*.
> (Mouskés, v. 18800.)

Dans ce dernier chroniqueur les *gengléours* sont des trompeurs, des faiseurs de fausses nouvelles :

> Car li rois créoit volentiers
> Et *gengléours* et noveliers.
> (Mouskés, v. 14088.)

L'anc. franç. employait aussi le verbe *gengler* dans le sens de crier, se quereller. Nous ne croyons pas qu'il faille chercher pour ces mots une autre étymologie que pour *jongleur*. M. Raynouard a été d'un avis contraire; il a séparé le prov. *jangla* et ses dérivés *janglaria*, *janglar*, de *joglaria*, *joglar*, *juglar;* M. Diez l'a imité. Nous pensons qu'il n'y a là qu'une prononciation modifiée; c'est aussi l'opinion de Fallot, p. 84-85. Le lat. *joculari*, *joculator*, a produit *jongler*, *jongleur*, *jonglerie*, et nous voyons qu'au XVIIe siècle ces mots se prononçaient *jangleur*, *janglerie*. Veneroni explique le premier par *ciarliere*, bavard, charlatan, et il est impossible d'y méconnaitre le *jongleur;* quant à l'autre, il le rend par l'ital. *ciancie*, fadaises, balivernes, sornettes, ce qui n'est pas moins applicable au *jongleur*.

Si nous examinons les patois, nous trouvons que ces mots n'y ont pas subi moins de transformations. Le wall. et le pic. *jougler* signifient batifoler, jouer souvent, et sont synonymes du rouchi et du norm. *gingler*, rire, badiner, faire de mauvaises plaisanteries. Il en est de même du pic. *jongler*, badiner en gesticulant, *jingler*, sauter, danser, et

du rouchi *jengler*, rire, badiner. On pourrait, sans grand effort, y rattacher le norm. *ginguer*, jouer en montrant sa force ou son adresse, et *gigaler*, se divertir à l'excès.

Les mots *gengleur*, *genglères*, que donne Dom Carpentier, v[is] *Joculator* et *Epilogus*, doivent se traduire par trompeur et par bavard ou bateleur. Le pat. norm. *jangler*, en imposer, vient directement de là. Il est impossible de mieux définir les qualités du jongleur ou du charlatan.

> Et canteut et violent et rotent cil *gengler*.
> (Trav. of Charl., p. 33.)

Lisez *gengler*. Tout cela, pensons-nous, suffit pour rendre raison de notre mot *jenglerie*, et pour faire comprendre que le lat. *joculari* est une origine préférable au bas allem. et au flam. *jangelen*, *janken*, gronder, glapir, hurler en gémissant (Diez). L'allem. *gaukeln* et le holl. *goochelen*, exécuter des tours d'adresse, auxquels a pensé M. Grandgagnage, ne sont comme l'angl. *juggle* que des dérivés de *joculari*. Outre ces opinions diverses nous avons encore celle de M. Burguy, qui pense que *jengleur* et *gengleor* ont été formés par analogie à *jogleor*, et dérivent du lat. *cauculator*, joueur de gobelets. Gram., I, 76, note. Kiliaen, lui, ne voit dans le flam. *guychelер*, *kokeler*, que l'allem. *gaukler*, moy. lat. *gauculator*, *cauculator*, lat. *joculator*.

Notre mot *gengler*, *gingler*, tromper, pourrait bien avoir servi à former les mots *ginglettes* et *reginglettes*, piéges ou *attrapes* pour les oiseaux.

> Quant *reginglettes* et reseaux
> Attraperont petits oiseaux.
> (La Fontaine, I, VIII.)

M. Walckenaer a fait une note là-dessus, et il a eu soin d'y définir en détail ce genre de piéges. Il n'a oublié que l'étymologie ou l'origine de ces mots.

JENS, gent, v. 8099. Voy. GENT, subst.

> Sy quideront la *jene* que ce soit garnison.

JESIR, voy. GESIR.

JESMÉ, v. 33281. Voy. GEMÉS.

JESTE, famille, v. 3489. Voy. GIESTE.

JEUER, jouer, v. 4352, 5367, 11072, 33951; JUER, même signification, v. 6132.

> Qui avoec la pucielle se *jeue* et esbanie....
> Godefroys de Buillon aloit as camps *juer*.

Du subst. *jeu* dérive naturellement le verbe *jeuer;* mais c'est là une forme bourguignonne. En picard comme en rouchi on disait *ju*, *juer*. Le Part. de Blois dit en dialecte de Bourgogne :

> Se je me *geu* sains vilonie
> Ne l'm'atornés pas à folie (I, 3).

Le français moderne n'a accepté ni l'une ni l'autre de ces formes. Il en a préféré une troisième plus méridionale et rappelant mieux le prov. *jogar* ou le lat. *jocare*. Nous la trouvons pourtant déjà au XIV[e] siècle :

> Et on i voet *jouer* au roi qui ne ment mie.
> (Vœux du Paon, MS., f° 37 r°.)

Notons que le jeu du *roi qui ne ment mie* ne figure pas dans la liste des jeux de Gargantua. Rabel., I, 22.

Nous avons vu que l'on disait *jouer de l'escut* ou *du blason*. Le mot *juer* est employé dans le Baud. de Seb. d'une manière encore plus absolue et signifie combattre :

> Grans merveilles sera, sire, s'on ne vous *jue* (I, 293).
> Jamais ne mangerai tant que serés tués.
> — Par Dieu, dist Bauduins, dont *juerés* asséз (I, 313).

JOLI, joyeux, ardent, v. 9963; Gilles de Chin, v. 5054.

> Car oncques on ne vit bataille sy *jolie*
> Et de VI encontre ung, c'est plus de le moitie....

M. de Reiffenberg s'est étonné de cette expression *bataille jolie*. C'est que la seule signification moderne de *joli* lui était présente à l'esprit. Il avait pourtant rencontré dans le Gilles de Chin, l'adjectif *joli d'armes* et le subst. *jolivelé* :

> Mais cil qui le cuer ot séur
> Et *joli* d'armes et hardi,
> Onques ne s'en acouardi..... (v. 5054).
> S'en vient à volonté esprise
> D'armes et de *jolivelé* (v. 5358).

Nous avons ici la preuve de l'amour de nos ancêtres pour les combats. Une bataille est pour eux une fête; être *joli* d'armes, c'est être plein d'ardeur pour les armes; enfin avoir une volonté esprise d'armes et de *jolivelé*, c'est avoir de la passion pour les armes et pour les fêtes guerrières. Cfr. χάρμη, joie, combat. *Joli* peut donc se rendre par joyeux, ardent, comme nous l'avons dit. Le prov. *joli* avait aussi le sens d'agréable, *jolivetat*, agrément; mais nous trouvons surtout dans l'ital. *giulivo*, dans l'angl. *jolly*, joyeux, gaillard, et dans les subst. *jollity* et *jolliness*, joie, réjouissance, l'équivalent de nos mots *joli* et *jolivelé*. Dans les poëmes de Tristan la forme anglaise a été conservée :

> Ben sai en quel vus vus fiez ;
> Est la *jolité* de le rei
> Que voz bons suffre endreit sei.
> (Tristan, II, 14.)

La *jolité* du roi n'est que sa bonne humeur; et si le mot *joli* renferme aujourd'hui l'idée de bonne mine et de bonne grâce, c'est par une extension fort naturelle, mais qui s'est faite assez tard.

L'étymologie seule peut nous expliquer le sens primitif de ce mot. L'anc. nord. *jol* désigne les festins solennels qui se célébraient vers l'époque du solstice d'hiver ou des nuits saintes. Il est resté dans le suéd. *jul*, *juldag* et dans le dan. *juledag*. Les Germains se livraient alors à la joie à cause du retour du soleil après sa révolution annuelle. L'époque de ce retour toute consacrée au plaisir fut cause de la forma-

tion d'un assez grand nombre de mots. Nous trouvons d'abord dans le calendrier gothique le fruma *jiuleis* ou commencement de décembre; dans le calendrier angl.-sax. l'ærra et l'æftera *geola*, correspondant à novembre et à décembre; en Écosse *yule*, la fête de Noël, et dans l'anc. angl. *yule* of august lammas-day, c'est-à-dire la fête du premier août. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres.

Jol était donc chez les anciens germains le synonyme de fête; mais ce nom avait d'abord signifié retour par allusion au retour du soleil, et il se disait en anc. nord. *hiol*, roue, suéd. mod. *hiul*, angl.-sax. *hveol*, goth. *huil*, angl. *wheel*. C'était aussi un globe ou un disque.

Mais ici nous devons faire observer que le celtique nous donne le mot cornouaill. *heul* et l'armor. *heol*, soleil, que le cambr. *iawl* signifie prière, *ioli*, prier, et *gwil*, fête. Voy. Diefenbach, Goth, I, 122, 173, 178, 180. Nous sommes encore ici en présence d'une racine primitive, et peut-être faut-il y rattacher le grec ἰώ, le lat. *io*; le *jo* des patois du nord de la France, en un mot la simple interjection *oh*. Cfr. le grec ἑορτή, fête, et surtout ἥλιος, soleil.

Revenant aux fêtes germaniques du *jol* ou du *jul*, nous saisirons cette occasion pour définir non-seulement le sens de notre mot *joli*, mais aussi celui de plusieurs expressions restées dans les patois. D'où viennent par exemple l'anc. franç. *héler, héller*, et le wall. *hei*, *heli*, mendier à la Noël ou la veille des Rois, aux portes des maisons? Évidemment c'est un souvenir de la fête germanique du *jol* ou du *geol*; et de même que le nom de *hieloire* donné aux étrennes, ils indiquent le retour du soleil, le nordique *hiol*. Voy. Grandgagnage, Dict.; Dom Carpentier, Gloss. franç., v° *Agui l'an neuf*, et Roquef., Suppl., v° *Hieloire*.

Ce que l'on appelle *héler, héli*, aller mendier aux portes, à l'occasion de la Noël, se retrouve chez les Flam. et les Hollandais, qui appellent le jour de Noël *aenkloppersdag*, le jour des frappeurs aux portes. Autrefois le peuple parcourait ce jour-là les rues en courant, et frappait de tous les côtés aux portes et aux fenêtres en criant à tue-tête: *gut hyl! gut hyl!* Ces mots se rapportent sans aucun doute au retour du soleil, et nous expliquent le nom de *hel-* ou *heyl*-monat donné par Charlemagne au mois de décembre. Plus tard les souhaits de *gut hyl!* se firent d'une façon moins brutale, et devinrent une manière de mendier, qu'on appela *héler* ou, comme disent les Wallons, *heli*.

Il en était de même dans le Boulonais, où l'on a l'habitude d'aller la veille de Noël chanter aux portes une chanson qui commence, dit M. Corblet, par les mots *ghenel* ou *guinel*. Ce sont là des formes corrompues, et il faudra y reconnaitre, soit le *gut hyl* des Flamands et des Hollandais, soit une expression celtique.

Nous avons dit, en effet, que le cambr. *gwil* voulait dire fête, nous ajouterons qu'en bas bret. *goël, gouël*, a le même sens d'une façon générale. Là-dessous encore nous retrouvons une vieille coutume de l'ancienne France, nous voulons parler du *gui l'an neuf*, équivalant au *gut hyl* des Flamands, au *ghenel*, *guinel*, des habitants du Boulonais, et qui dans ses nombreuses transformations revient à ceci : *gouël! gouël!* ou *gwil! gwil!* fête! fête! pour le nouvel an! C'est une autre manière de demander les étrennes, ou de *héler*. M. Duméril a essayé de confirmer l'ancienne opinion qui consistait à voir dans *gui l'an neuf* une tradition relative au gui des druides. Il nous est impossible de nous y rallier, en présence des analogies nombreuses indiquées ci-dessus.

De même que les fêtes des calendes romaines, toute cette époque du *jol* ou du *geol* était donc un temps de joie. Il nous en est resté quelque chose. De là ce qui était *joli* voulait dire joyeux, et l'anc. franç. disait une feste *joiant* pour une fête *jolie* et vice versa :

> A une Saint-Jehan, une feste *joiant*.
> (God. de Bouil., v. 3581.)

> Droit à la Trinité, une feste *joiant*.
> (Bert. du Guesc., I, 162.)

Nous terminerons par l'explication d'un usage qui se rapporte, sans aucun doute, aux traditions dont nous venons de parler, usage que l'Angleterre et la France ont conservé. Nous voulons parler du jeu de crosse ou de *choule*. « Le jeu de la *soulle* ou boulle de chalandas, qui est ung jeu accoustumé de faire le jour de Noël entre les compaignons du lieu de Coriac en Auvergne, et se diversifie et divise icellui jeu en telle manière que les gens mariez sont d'une part et les non mariez d'autre; et se porte laditte *soulle* ou la boulle d'un lieu à autre, et là se ostent l'un à l'autre pour gaingner le pris, et qui mieulx la porte a le pris dudit jour. » Lettres de 1456. Dom Carpentier, v° *Soulla*. Or, en moy. lat. *cheollare* veut dire jouer à la *cheolle* ou à la *choulle* (Ducange). Nos ancêtres représentaient ainsi le disque du soleil qu'ils poussaient devant eux au solstice d'hiver, afin de hâter la venue du printemps. De nos jours la *choulle* se fait de diverses manières. Dans le Hainaut, c'est une petite boule qu'on chasse à l'aide d'un bâton, au bout duquel est un fer crochu. On nous assure qu'à Jodoigne les jeunes gens poussent dans la campagne une grosse boule de cuir. Mais quoi qu'il en soit de la manière dont ce jeu se produise, nous pensons qu'il est un reste de la tradition du *jol* ou du *geol*. Nos paysans ne se doutent guère en jouant à la crosse, que les Celtes et les Germains, leurs aïeux, leur ont transmis ce jeu qu'ils aiment tant. Voy. sur la fête du soleil chez les Germains, l'Année de l'ancienne Belgique de M. le docteur Coremans.

JONCIER, joncher, Gilles de Chin, v. 2434.

> Tote la terre en est joncie.

Prov. *juncar, jonchar*, port. *juncar*, ital. *giuncare*, moy. lat. *juncare* ou *jonchare*. L'usage de répandre des *joncs* les jours des grandes fêtes dans les églises et aux lieux par où devaient passer les processions, est fort ancien. Voy. Ducange. Mais on substituait parfois le lierre au jonc : « Subeleemosynarius debet facere chorum *juncari* de yerre. » Ducange. On a pu de même *joncher* d'herbes, *joncher* de fleurs, et c'est ainsi que l'on a fini par dire figurément *joncher* de morts.

Cum fu sempres li chans *junches*
De bras, de testes et de piez.
(Chr. de Normandie, f° 25.)

Jou, je, v. 3276.

A Nimaie ariva là où *jou* ai esté.

L'emploi du prenom *jou* dans ce vers où les biatus se succèdent, donne une pauvre idée du sentiment de l'harmonie chez notre auteur. Les chartes du XIIIe siècle dans les provinces belges commencent ordinairement par *jou*, qui est la forme picarde conjointement avec *je* et *jeu*. En Bourgogne on disait *ju* et en Normandie *jo*, *jeo*, *jeu*. Une autre forme orthographique était *ge*, auquel se rapportait *gie*.

Q'ele ne soit mais tant hardie
Que mot de sa bouce li die
Se il ne l'en donnoit congie.
Ele respond: Non ferai *gie*.
(Fragm. d'Erec et d'Enide, aux arch. du royaume.)

Notre auteur emploie ordinairement le pronom *je*, parfois il n'en met aucun et dit: Ne le *feroie* pas (v. 2624); vo traïson *feray* oïr (v. 2625). Parfois aussi le pronom *je* doit s'élider comme le pronom *le*, et il faut lire: *j'* vous prie, *j'* vous jure (v. 30524-30525), tout comme dans le patois moderne. Nous avons eu tort en maint endroit de ne pas tenir compte de cette élision.

Jou vient du lat. *ego*, qui s'est syncopé en *eo*, *ieo*, *jeo*, *jo*, *jou*, etc. Il en est de même du prov. et du galicien *eu*, *ieu*, de l'anc. cat., du valaq. et du port. *eu*, de l'ital. *io*, et de l'esp. *yo*. Diez, Lex. etym., p. 196.

Jouène, jeune, v. 33658.

Ne femme ne enfant, ne *jouène* ne barbé.

On a quelquefois le tort d'écrire *jovène*. Notre exemple prouverait à lui seul que c'est une erreur; mais il y en a bien d'autres:

Jouènes hom ert, n'ot pas aaige grant.
(Raoul de Camb., p. 103.)

Grant duel font pour Bertain li *joene* et li chenu.
(Berte, p. 135.)

Dans les Vœux du Paon la prononciation est figurée mieux encore:

Ainsi vous ameront li *joine* et li chenu (f° 41 v°).
Mais quant force et *joinèce* font d'un accordement (f° 85 v°).

Notre mot *jeune* venant de *juvenis* a eu, comme on voit, des formes très-variées. Dans le rom. de Renart on trouve de même *juénète* (I, 227). *Jouvencel*, *jouvenceau*, s'écrivait et se prononçait par la même raison *jouénenciaus*:

Qu'il s'en voist en arière où sont ly *jouénenciaus*.
(God. de B., v. 34340.)

Joué se prononçait en une syllabe comme *tieue* dans *Estieuenes*, d'où nous avons fait Etienne:

Estieuenes d'Aubemarle qui tant fu alosés (v. 31752).

Nous avons eu tort, en cet endroit, d'imprimer *Estievènes*.

Journaus, journée, v. 9058.

Ahy! Mahom! dist-il, or est fors ly *journaus*!

La journée est rude! dirions-nous aujourd'hui. Cette forme n'est pas produite par la rime, ainsi qu'on pourrait le croire. Elle est toute provençale: c'est le mot *jornal*, *jornau*.

Com son fag trist mei *jornal*,
Pos no us vi com far solia (B. Zorgi).

Journée (toute jour à), v. 943. Voy. ajournée (toute jour).

Jour d'huy (dou), v. 1525.

D'ou jour d'hui en un mois vous vous combaterés.

Dans ce passage on a mal écrit *d'ou jour d'huy* pour *dou jour d'huy*. Voy. notre mot huy. Froissart dit la *journée d'huy*. *Jour*, qui s'est dit aussi *jurn* dans l'anc. franç., vient comme le prov. et l'anc. cat. *jorn*, l'anc. ital. *jorno* et l'ital. mod. *giorno*, du lat. *diurnus* (moy. lat. *jornus*).

Jouste (de) auprès, Gilles de Chin, v. 2646; jouster, jouter, God. de Bouill., v. 34283.

Elle s'assiet *de jouste* li.

Prov. *de josta*: En luec aigos, *de josta* un riu. Rayn., Lex. rom., III, 592. La langue d'oïl a eu aussi la forme *de juste*:

La dame vient parler al rei,
E il la mist *de juste* sei.
(Marie de Fr., I, 154.)

De cette préposition, qui est formée du lat. *juxta*, dérive aussi le verbe *joster*, *jouster*, dont le sens primitif est réunir, assembler:

Et Solimans s'en est por le secours alés.
Ains que huit jor passassent en ot cent mil *jostés*.
(Chans. d'Ant., I, 102.)

C'est ainsi qu'en Berry on dit encore: Mon champ *joute* au sien, pour dire touche au sien. Quant à la *joute* chevaleresque, nous en avons déjà parlé au mot fort jouster.

Ly roys est retourné qui la *jouste* acorda
De trois fiers à *jouster* au paiien par delà (v. 34282-34283).

Ce mot a également pour origine le lat. *juxta*, parce qu'en effet les combattants se joignaient, s'approchaient:

Au *joindre* ne se sont de riens entre espargniés.
(Vœux du Paon, MS., f° 142 v.)

M. de Reiffenberg a cité dans l'introd. du Chev. au Cygne (p. LVI) l'opinion de MM. Halberstma et Buddingh qui donnent au mot *joute* une origine germanique. Il n'y a point à s'y arrêter.

JOUVENT, JOUVENTE, la jeunesse unie à la vigueur et à la bonne grâce.

Cette définition est incomplète. Nous ne saurions mieux faire que de donner des exemples pour montrer de combien de manières différentes ces mots ont été employés. Voyons d'abord les passages qui se rapportent à notre définition. Voici qu'Hélyas parle de ses frères changés en cygnes; il voudrait, dit-il :

Qu'il fussent reformé en fourme et en *jouvent*.
(God. de B., v. 2101.)

C'est-à-dire dans leur forme et leur jeunesse premières. Plus loin l'auteur appelle les Hollandais :

Grande gens et poissans, de *jouvente* furnie.
(Ibid., v. 4223.)

Ces mots nous rappellent la fameuse fontaine où l'on pouvait si facilement se *fournir* de *jouvence* ou de *jouvente*. Et Horace n'a-t-il pas dit dans le même sens :

Non ego hoc ferrem calidus *juventa?*
(Odes, III, 14.)

C'est-à-dire : je n'aurais pas été si patient dans l'ardeur de ma *jouvente*. Cfr. le *juvenility* des Anglais, autrement l'ardeur de la jeunesse. Il en est de même dans les vers suivants :

Onceques mais ne vit roy maintenir tel *jouvent*.
(God. de B., v. 4660.)

Chy fu Rambaus Crestons qui fu de biel *jouvent*.
(Ibid., v. 5944.)

Et de force, et de puins, et de grande *jouvent*,
Ahierdy le payen à deux bras francquement.
(Ibid., v. 34469.)

Vées-là Floridas qui en *jouvent* verdoie.
(Vœux du Paon, MS., f° 90 r°.)

En la chambre Vénus la dame de *jouvent*.
(Ibid., f° 59 r°.)

De corps, de bras, de pis, de teste et de *jouvent*
Se sont entre encontré si très-crueusement.
(Ibid., f° 75 r°.)

Moult fu hardis Bertran et de très-fier *jouvent*.
(Bert. du Gues., I, 229.)

Olivier de Mauny....
Et son bon frère Alain qui estoit de *jouvent*.
(Ibid., I, 186, note.)

Un hardi chevalier et plein de son *jouvent*.
(Ibid., I, 218.)

Il en est de même des bacelers jones de *jouvent* dans le rom. de Gilles de Chin, v. 2979, 4059. Quelquefois le *jouvent*, la *jouvente*, désignent la jeunesse d'une façon collective comme le *juventus* des Latins. Ainsi Rutebeuf a écrit :

Et li *jovent* en leur *jovante*
La doivent amer sans doutance (II, 224).
Tante bella *jouvente* i gist ensanglantée.
(Baud. de Seb., I, 191.)

Dans la Chans. des Saxons ces mots ont le même sens :

Au millor chevalier qi soit de son *jovent* (I, 217.)
Nul plus bel chevalier ne sai de ta *jovante* (I, 259).

C'est-à-dire parmi les hommes ou les jeunes gens de ton âge. Ainsi dans les villes des Pays-Bas, les jeunes gens ou les damoiseaux formaient autrefois des associations, à la tête desquelles se trouvait un chef qui avait le nom de *prince de la jeunesse* (arch. de Béthune). Notre auteur semble y faire allusion, quand il dit :

Tout en sont esbahy ly *prince de jouvent* (v. 24259).

Dans le Baud. de Seb. il est parlé souvent des *barons de jouvent*, des *enfants de jouvent*, et du *dansiel de jouvent*, I, 11, 38; II, 253. On a de plus considéré le *jouvent* comme l'époque de la vie où l'homme avait encore sa vigueur, sans que cette époque fût limitée à l'adolescence :

Jà ne vous en créray en trestout mon *jouvent*.
(Godef. de Bouillon, v. 3676.)

Jamais ne l'ameray en trestout mon *jouvent*.
(Bert. du Gues., I, 11.)

Cela signifie : tant que je serai dans la vigueur de l'âge. Mais d'autres fois la *jouvente* est restreinte à l'adolescence, et l'homme n'a sa force et sa vigueur qu'après qu'il en est sorti :

Le roi drèce l'espée acérée et senglente,
Dont chevaliers ot mors plus de deux cens et trente,
Puis le premerain jour qu'il issi de *jouvente*.
(Vœux du Paon, MS., f° 140 r°.)

Autrement : Depuis le premier jour où il entra dans la classe des hommes faits.

Mais la signification la plus étrange donnée à ce mot, c'est lorsqu'il personnifie l'individu lui-même, et que sa *jouvente* équivaut à son corps, sa personne :

Je croi que se Diex fuist descendus de la nue
Ne fuist pas sa *jouvente* sy très-bien receüe.
(Baud. de Seb., I, 344.)

Si Dieu lui-même était descendu des nuées, on n'eût pas aussi bien accueilli sa grâce ou sa personne. C'est dans le même sens que Charlemagne s'adressant à son neveu Roland tué à Roncevaux, lui dit :

Amis Rollans, pros doem, *juvente* bele (st. 206).

M. Genin a rendu hardiment ce mot par *jeunesse*, comme lorsque nous disons d'une jeune fille : C'est une belle jeunesse! Mais voici bien précisément la désignation du corps; *jouvente* devient un mot semblable à majesté, grâce, etc. :

S'ot regart de lyon, *jouvente* bien taillie.
(Baud. de Seb., II, 166.)

La *jouvente* du dus a au conte livrée.
(Ibid., II, 223.)

Li a telle donnée
Que des archons li a sa *jouvente* eslevée
(Ibid.)

La *jouvente* du roy ont tost ensevelle.
(Ibid., II, 356.)

Je vous pri que chascuns ait le *jouvente* armée.
(Ibid., II, 348.)

Ricars de Cammont
Ot d'armes de paiens sa *jouvente* vestie.
(Ibid., II, 444.)

Les subst. prov. *jovent, joven* et *joventa* n'ont point toutes ces acceptions. Outre la jeunesse, ils expriment surtout l'amabilité, la grâce, le mérite. Nous croyons que *jouvente* a le même sens dans ces vers, où le traitre Gaufroi lance au démon ses imprécations :

On ne se poet warder de sa fausse *jouvente*,
Et tels en cuide issir qui bien souvent i rente.
(Baud. de Seb., II, 382.)

La fausse *jouvente* du démon, c'est-à-dire les faux attraits par lesquels il nous séduit. C'est de même que le provençal dit :

Am las belas companhas complidas de *jovent*.
(Chr. des Alb., p. 228.)

JUER, jouer, v. 1364.

Se fait-il bien *juer*.

M. de Reiffenberg a cru que *juer* était ici pour *joueur*. C'est, pensons-nous, une erreur. L'auteur dit : Il convient, il est bon de *jouer*. Voy. JEUER.

JUGER, condamner, v. 2008.

Prendre fist les siergans, à pendre les *juga*.

Le lat. *judicare* était pris quelquefois dans le même sens; mais c'est surtout dans le provençal que nous retrouvons cette locution :

Si tots lo mons mi *jutjava* a murir.
(Perdigon.)

« Si tout le monde me condamnait à mourir. » Peut-être nous reste-t-il un souvenir de cette acception dans cette phrase que mentionne le dict. de l'Académie : Il a été *jugé* à mort.

JUIRER, voy. JURER.

JUÏSE, jugement, Gilles de Chin, v. 2040.

Au grant jor du *juïse*.

De *judicium* le prov. a fait *judici, juzizi, juzi*, l'esp. *juicio* et le port. *juizo*. Rayn., Lex. rom., III, 606.

JUMELIN, v. 5050, 5279, 7311, 10018, etc.

C'est la qualification que notre auteur donne ordinairement à Mahom ou Mahomet. *Jumelin* parait ressembler à *jumel, jumeau*, lat. *gemellus*; mais Mahomet n'a rien de commun avec cette idée. M. de Reiffenberg avait hasardé au v. 5050 la signification de cornu, puis dans son introduction, p. LI, il reconnut que le sens de ce mot lui échappait. M. Borgnet nous propose une conjecture nouvelle. En arabe on ajoute habituellement au nom de Mahomet l'épithète de *djemil*, beau. *Jumelin* ne pourrait-il pas être une dérivation corrompue de ce mot arabe, dont le trouvère ne comprenait pas le sens et qu'il a arrangé à la française? Cette étymologie arabe nous séduirait, si nous rencontrions chez d'autres poëtes du moyen âge le surnom de *jumelin* accolé au nom de Mahomet, comme un souvenir des guerres d'Orient. Mais il est remarquable que cela ne se trouve pas. Nous sommes donc obligé d'émettre une dernière hypothèse.

On sait que les trouvères, confondant les temps et les lieux, donnent aux Musulmans les Dieux de l'antique Olympe. L'un des principaux est Apollon qu'ils appellent Appolin, et à leurs yeux la religion des Turcs et des Arabes n'est autre que la loi Appoline. Mahom et Appolin ont bien pu se confondre dans l'esprit d'un écrivain aussi borné que le nôtre, et dès lors, il ne serait pas surprenant que l'épithète de *jumelin* qui convient si bien au fils de Latone et au frère jumeau de Diane, se fût égarée sous la plume du trouvère et eût été appliquée à Mahom. Au lieu d'Apollon *jumelin*, il aura parlé de Mahom *jumelin*, de même qu'il remplaçait la loi de Mahomet par la loi Apolline.

JUPINE (loi), v. 7512. Voy. JUMELIN.

Jupin, Jupitiel, c'est-à-dire *Jupiter*, est, comme Apollon, un des Dieux qu'adoraient les mahométans, suivant les trouvères; et la loi *jupine*, comme la loi apolline, n'est que la religion de Mahomet.

JURENT, couchèrent, Gilles de Chin, v. 2194.

Cele nuit *jurent* à Toron.

3e pers. plur. du passé déf. du verbe *gésir*. Voy. ce mot.

JURER, JUIRER, v. 2600, 28956.

Le conte fist *juirer*, que bien se perjura.

Nous corrigerions volontiers *jiurer*, au lieu de *juirer*, ce qui nous rapprocherait de la forme ital. *giurare*. L'emploi de l'infinitif comme substantif est tout à fait dans le génie de la langue :

Ne ly *jurer* oussy ne me vaut ung bouton.

Le *jurer*, comme nous disons le boire, le manger, le dormir, etc. Nous notons dans le Part. de Bl. une forme du subjonctif de ce verbe :

Ço *jurt* à moi et jo à lui (I, 106).

JUS, reposai, v. 21444.

Il y a sy lonctemps...
Que ly miens corps ne fu baigniés ne estuvés
Ne ne *jus* en uns dras qui fussent blans bués.

C'est-à-dire : Et que je ne reposai dans des draps blanchis. Voy. *Gésir.*

Jus, en bas, v. 5094; Gilles de Chin, v. 534.

> Puis il fist Godefroys le tieste *jus* voler....
> *Jus* des palefrois descendirent.

Prov. *jos*, anc. esp. et anc. cat. *jus*, ital. *giù;* wallon et rouchi *ju*, norm. et berrich. *jus*. Ce sont là des formes raccourcies : l'ital. a le mot *giuso*, l'anc. esp. *yuso, ayuso*, l'anc. port. *juso*, et cela répond au bas lat. *jusum, josum*, qui s'est formé du lat. *deosum* pour *deorsum*, de la même façon que *jornus* (jour) s'est formé de *diurnus*.

Saint Augustin dit dans son 10e traité sur la 1re épître de saint-Jean : « Susum me honoras, *jusum* me calcas. » Et la loi des Allem., tit. 45, § 2 : « Et pausant arma sua *josum.* » L'anc. esp. a même eu la forme *diuso*. Voy. Ducange, v° *Jusum*, et Diez, Lex. etym., p. 176, v° *Giuso*.

Le contraire de *jus*, en bas, était *sus*, en haut.

Justiser, justicier, Gilles de Chin, v. 1129.

> Ains le destraint et le *justise*.

On dit encore en rouchi *jutise* et même *jutisse* au lieu de *justice*. Le prov. a les formes *justizia* et *justicia*, sur lesquelles se calquent *justise* et *justice*. Quant au verbe, il dit *justiziar*, le port. *justiçar* et l'ital. *giustiziare*.

K.

Kacer, chercher, v. 13307. Voy. cachier.

> C'est ly roys Lucquesbiaus qu'aventure *keçe*.

Kacer n'est que le rouchi *cacher* qui entre dans le mot composé *cache*-marée, c'est-à-dire cherche-marée. Cette expression nous semble plus exacte que celle de *chasse*-marée qui a prévalu en français.

Kaielé, mis bas, v. 2242.

> vii kiens d'une lisse tous nouviaus *kaielés*.

Du lat. *catellus*, petit chien, le prov. a fait *cadel*, anc. franç. *chael*, *kaiel;* puis du verbe prov. *cadelar*, chienner, mettre bas, est venu un verbe *chaieler*, dont *kaieler* est la prononciation picarde.

Kaitis, kaitive, malheureux, esclave, v. 277, 8030, 8166, 16400.

> Vous savés que mes fieus
> A prins une *kaitive* que je ne puis amer. ..
> Car tout adiés met-on les plus *kaitis* devant.....
> Avoec aultres esclaves que nous nommons *kaitis*.

Voy. Caitis. Ce mot s'employait comme terme de mépris pour désigner les individus les plus bas. Naturellement les esclaves y étaient compris. M. P. Paris a élagué de la Chans. d'Antioche la branche fabuleuse dite des *chétifs* ou des *kaitis*.

Kalengier, contester, prétendre, disputer, v. 11956, 34421.

> Chy-endroit vous *kaleng* la bielle Margalie.

Voy. notre mot Calengier.

Kamel, kameus, chameau, v. 9129, 19965.

> Et g'irey au *kamel*, sy l'arons jus giettés. ..
> Cria cascuns *kameus*.

Nous trouvons ailleurs la forme *quameul*, qui est irrégulière de tous points. Lat. *camelus*, prov. *camel*, cat. *camell*, esp. *camello*, port. *camelo*, ital. *cammello*.

Kanée, Gilles de Chin, v. 3600.

> L'autre féri et défoula
> Et lui dona une *kanée*
> Qui puis dust estre comparée.

Le roman en prose traduit ce mot par *coups de bâton :* « Il vint en grant haste l'aidier à deffendre et féry le chevalier de la royne ung grant *cop de baston* sur la teste, p. 120. » Ital. *cannata*, coup de bâton, du lat. *canna*.

Kanole, cou, v. 13550.

> Et piés et bras copés et *kanoles* rompus.

Roquefort écrit *canole*, et lui donne de plus la signification d'os du coude. C'est celle qu'a choisie M. de Reiffenberg, à tort selon nous. Voy. Ducange, v° *Canola*, 2, et Dom Carpentier, vis *Canela* et *Cannolla :* « Lequel le refrapa du pié par la poitrine entre la mamelle et la *chanole* du col. » Lettres de grâce de 1398.

> Qui pierce pis, et qui mamele,
> Qui brise bras, et qui *kanole*,
> Celui ocist, cel autre afole.
> (Rom. de Perceval.)

Ce mot dérive de *canalis* et est de la famille de *canna*.

Kans, champ (héraldique), v. 1809.

> Soy euevre de l'escut dont ly *kans* fu d'argent
> A une crois de geulles.

L'usage de considérer le fond d'un ouvrage ou d'une étoffe comme un champ émaillé par le dessin est presque général. L'ital. et l'esp. l'appellent *campo*, l'allem. *feld*, l'angl. *field*, etc. En rouchi on prononce *kan* au lieu de champ. L'anc. franç. disait aussi quelquefois *campaigne*.

KAR, char; KARIER, charrier, v. 7097.

Et main *kar kariant*.

Prov. *car*, *char*, *carre*, cat., esp., port., ital. *carro*, flam. *kar*, allem. *karren*, suéd. *kærra*, angl. *cart*. En wallon on prononce *châr* et en namurois *chaur*, en pic. et en rouchi *car*, à Beauvais *ker*. On trouve en latin les mots *carrus*, *carrum*, *carruca*, et en celtique le mot *kar*, ce qui divise les savants sur l'étymologie de notre mot.

Li serjant ont apareilliet
Cars et *carettes* plus de cent
De blet, d'avaine, de forment.
(Rom. de Perceval.)

KARA, v. 19644.

Jamais en son vivant le castiel n'en *kara*.

Nous avons traduit n'en *kara* par : n'en manquera, *carebit*. C'est évidemment une erreur. *Kara* est la 3e pers. sing. du futur du verbe *caeir* ou *keir*, choir, tomber, dans le dialecte de Picardie et de Hainaut :

Ja puis ne *carra* cos en l'estre.
(Lai d'Ignaurés, p. 12.)

KARIN, charroi, v. 7314, 16179; chemin, rue, place, v. 27301.

Véoient l'ost des Turs et le riche *karin*....
Leur *karin* vont menant qui dure une lieuee....
Et ly arrière-garde venoit par le *karin*.

Le *karin* est proprement la suite des chariots, le charroi, ou, comme dit M. de Reiffenberg, le train. C'est un dérivé du mot *kar*, ci-dessus. Quant à la signification de chemin, place, elle vient de ce que l'on peut faire passer un char ou un *kar* par ces voies-là. On les nommait aussi *carrières*, prov. *carriera*, *carrau*, et ce dernier mot prov. nous explique notre franç. *carreau*, tomber sur le *carreau*, c'est-à-dire sur la place ou sur le chemin.

L'espaule à tout l'escut li abat ou *carin*.
(Baud. de Seb., II, 289.)

KAROLER, danser en chantant, v. 983, 30108.

Élias ne savoit tresquier ne *karoler*.

Le gloss. occitanien donne le verbe *carolar* qui se trouve aussi dans l'ital. *carolare* (dict. franç.-ital. de Veneroni) et dans l'angl. *carol*, chanson, primitivement danse. C'est, dit-on, le cambrien *carol*, lequel, suivant Owen, vient de *câr*, ami. M. de Chevallet aime mieux y voir le gallois *coroli*, danser en rond, et le breton *koroll*, *korolli*, danser; c'est l'opinion de Ménage, qui cite le prov. *corola* et *corolar*. Selon M. Diez, *carole* pourrait venir de *chorulus*, diminut. de *chorus*. Lex. etym., p. 586. Voy. aussi Dom Carpentier, vo *Carola*, 2.

Nous avouons que le lat. *corolla*, guirlande, nous plairait mieux, parce qu'il est surtout en rapport avec *tresquier*, qui exprime une métaphore semblable.

KATIVISON, captivité, v. 9254.

Là le feray mener en la *kativison*.

Le prov. *captivatio* a produit l'anc. franç. *chativoison*, dont *kativison* est une autre forme. Voy. *Caitis*.

KAUCHE, chaux, v. 15641; KAUS, même signification, v. 20604, 20816.

Et porter toute jour le *kauche* et le sablon.

C'est une forme plate du mot *caus*, qui fait *keuche* en pic. Voy. CAUS.

KAUCIE, chaussée, chemin, v. 20622, 21070, 21115, 21256. Voy. CAUCHIE.

KEMUIGNE, gens de commune, communiers, Gilles de Chin, v. 5195, 5199.

Sor une *kemuigne* les maine
Et là li poignéis s'arreste....
Enmi iaus Gilles s'eslaissa.
Et livre son cors à martyre
Por la *kemuigne* desconfire.

On appelait ainsi, par extension, les hommes réunis pour combattre sous l'étendard de leur commune. Dans les batailles du moyen âge, ils prouvèrent bien des fois à la chevalerie qu'ils ne méritaient en aucune façon les mépris dont elle se plaisait à les abreuver. La langue n'a-t-elle pas conservé cependant des traces de l'orgueil des chevaliers du moyen âge, lorsqu'elle met encore si bas les *gens du commun* ? Il est vrai qu'elle fait une distinction en faveur des *gens de la commune*. Ducange donne plusieurs définitions du mot *communia*, et entre autres celle de cohorte, foule, armée; mais le passage qu'il cite d'après une lettre d'Alphonse, roi d'Aragon, de 1289, ne prouve pas que cette signification ne dérive pas des communiers ou de la commune.

KENU, blanchi, chenu, v. 1961, 3859, 16394, 20149.

Ly vieux *kenus* floris.

Le prov. a les formes *canut*, *chanut*, qui montrent le lat. *canus*, esp. *cano*, ital. *canuto*, port. *encanecido*. L'anc. franç. a eu de même la forme *chanu* :

Ne remest ne *chanuz* ne chaus.
(Rom. de Ren., I, 353.)

Le changement ordinaire de l'*a* en *e* a produit notre mot *chenu*, dont la prononciation picarde a fait *kenu*.

KEUE, tonneau, v. 16028.

Que l'yaue des fontaines y soit bien espuisie
Et mise en grans tonniaus et en *keue* loye.

Une *queue* est encore aujourd'hui une futaille qui contient environ un muid et demi (Académie). Roquefort donne l'expression *quewe* d'yave, et dans son supplément il dit que la *quewe* est une sorte de mesure ou de jauge: « Lesdits de Marlis ne pourront vendre ni distribuer à brocque, par an, plus que de l'amontance de dix *keuwes* de vin sans payer maltote. » Règlem. de la ville de Valenciennes. Évidemment la *queue* a été primitivement la *cuve*, comme est encore l'angl. *keeve;* mais de bonne heure le mot *cupa* eut le sens de tonneau, petit tonneau (Ducange), et c'est là le sens de *keue* en langue d'oïl, c'est aussi celui de *keuwe* dans l'anc. flam. (Kilian).

KEURT, v. 2126.

.... Droitement à l'entrée
Où la rivière *keurt*.

3[e] pers. sing. du présent de l'indicatif du verbe *corre* ou *courre* (courir). On a aussi écrit *qeurt*, *cueurt*, *cuert*, *ceurt*. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 325.

KEUST, cuisinier, v. 7633; KEUS, cuisine, v. 7635.

Que tout *keust* et varlet, boulengier et bouchier,
Et tout cil qui se mellent que d'estre quisenier
Venissent devant l'ost leur *keus* appareillier,
Pour le char et le rost bien cuiere et apointier.

Keust est une mauvaise orthographe. Il faut lire *keus* ou *keux*, mot qui est formé de *coquus*, et dont une prononciation dialectale a fait *gueux* : « Le duc a trois *gueux* pour sa bouche, chascun compté par quatre mois, et doit le *gueux* en sa cuisine commander. » Oliv. de la Marche, Estat de la maison de Charles le Hardy, 1474, II, 520, édit. Petitot. Les *gueux* du XVI[e] siècle trouvent là l'origine de leur nom; mais ce que l'on ne sait pas généralement, c'est que dans l'année 1413, il existait à Paris une faction des *gueux*, qui était surtout composée des bouchers de cette ville. « En ce temps gouvernèrent la ville de Paris aulcunes gens bouchiers, qui furent nommez les *geux*, desquelz on parla moult. » Chron. de Flandre et de Tournai, f° 159 r°.

Faut-il expliquer le second *keus* de notre exemple par l'attirail de la cuisine, ainsi que M. de Reiffenberg l'a supposé? L'auteur pourrait bien avoir répété par mégarde le mot *keus*, cuisinier, et apparellier les *keus* serait préparer les cuisiniers au lieu des cuisines. A moins pourtant qu'il ne faille lire : leur *feus* appareiller.

KEUTE, coudée, v. 7267.

Une *keute* et demy ot le dragon de grant.

M. de Reiffenberg dit n'avoir trouvé ce mot dans aucun glossaire. Les gloss. impr. et MS. de Lille donnent CUBITUS, *queustes*, et celui de Guil. Briton écrit *ceutes*. Dans le gloss. du Corp. chron. Fland., t. II, on trouve aussi *keute*, coudée. En picard et en rouchi *keute* a le sens de coude, comme dans la Chans. d'Antioche :

Tant ont no chevalier aus Sarrasins caplé
Que desci que aus *keutes* en sont ensanglentés (I, 198).

L'auteur du Baud. de Seb. écrit alternativement *keute* et *koute* pour coude (ch. XV). Cette dernière forme est employée par Joinville dans le sens de coudée, et Dom Carpentier qui la cite ajoute cet autre exemple : « Et longitudinem unius cubiti, qui gallice dicitur une *cuite*, non excedat. » V[is] *Cubitare* et *Cubitus*. Roquefort dans son supplément donne aussi *coute*, coudée, ce qui rappelle l'esp. *codo*, le port. *coto*, le prov. *coide*, *code* et le valaque *cot*, coude. L'anc. esp. *cobdo* et l'ital. *cubito* sont plus près de l'origine *cubitus*.

KÉY, tomba, v. 9421, 9430.

Il fu mors et tués oussy tos qu'il *kéy*.

3[e] pers. sing. du passé défini du verbe *keir* (choir). C'est une des formes picardes; mais l'auteur au v. 9447 écrit *chéy*. On peut voir les exemples de la conjugaison de ce verbe dans Burguy, Gram., II, 18-26. La forme rude est encore usitée en rouchi.

KIEN, chien, v. 2242; KIENÇON, petit chien, v. 301.

VII *kiens* d'une lisse tous nouviaus kaielés...
Et puis vous ly dirés qu'elle a portet *kiençons*.

C'est le même mot en picard, en rouchi et en normand. Le prov. dit tout à la fois *can*, *ca*, et *che*, *chin*, lat. *canis*. C'est de ces dernières formes qu'est dérivé notre mot *chien*, dont la prononciation dialectale du nord a fait *kien* ou *quien*. Gloss. impr. de Lille. Le diminutif *kiençon* en est formé régulièrement.

KIÉS, chef, tête, v. 25634.

Ly *kiés* ly fu trenciés.

Forme dure équivalente à *chiés*, chef, lat. *caput*, de la même façon que *kien* correspond à *chien*.

KOC, coq, v. 6100.

A nuit me partiray, apriès le *koc* cantant.

M. de Chevallet a eu tort de croire que c'était là un mot exclusivement celtique. Il est plus juste de dire avec M. Diez que c'est une onomatopée qui exprime le chant de ce volatile. Cela n'empêche pas les Gaulois d'avoir dit *coc* et les Bretons de dire *kok*. Voy. l'angl.-sax. *cocc*, l'angl. *cock*, le valaq. *cocòs*, le dialecte de Coire, *cot*. En rouchi et en pic. on prononce *cò*.

KOKART, COCKART, v. 10321, 11535.

Il escrie as payens : Fuyés-vous-ent, *kokart*.
Et s'il est crestiens ne jouénes ne viellart,
Qui en prende l'escut, vé-le-ci en sa part:
Et je ly prouveray roy Corbarant *cockart*.

Ce mot qui dérive de *coq*, emporte la signification de sot, vaniteux, fanfaron. Dom Carpentier cite des passages d'où il résulte qu'on le donnait aussi pour nom aux maris trompés. C'était sans doute parce que d'ordinaire ces maris-là sont plus fiers et plus orgueilleux que d'autres de leurs femmes. Peut-être Coquillart a-t-il employé ce mot dans cette acception, ainsi que le dit M. Tarbé, II, 91 ; cependant nous ne l'avons pas constaté, à moins que ce ne soit, t. I, p. 38, lorsqu'il fait dire au juge :

Vous estes bien garny de sens
Et estes un saige *coquart*.

L'ironie serait d'assez mauvais goût ; et peut-être ce mot ne veut-il dire ici que gaillard. Plus loin, p. 76, le même auteur écrit, en parlant des amants qui donnent peu :

Se s'est un *coquart*
Qui peult-estre a produit trop pou?
On le met en ung sac à part,
Et le laisse-on pendre au clou.

Ici le *coquart* n'est qu'un gueux qui veut passer pour riche. Il me semble que les vers suivants de la page 157 lui donnent le même sens. C'est un portrait du *coquart* qui ne manque pas de verve :

Sans demander ne qui ne quoy
Plusieurs *coquarts* sont bien en point
Et ne sçauroient tenir de quoy
Payer la façon d'un pourpoint ;
Ils n'ont d'argent ne peu ne point,
Pas pour leurs vieulx houseaulx refaire....
Mal repeus, maintenant saoulez,
Pour mieulx la fringande parfaire,
L'eau passe parmy leurs souliers.....
Et puis pour hanter entre gens,
Leur bource plaine de gettoers
Pour dire qu'ils ont de l'argent....
Tel est bien parés, frisque et gent,
Qui ne sçait ne croix ne pille.
Les aultres.. .....
... sont housez parmy la ville
Pour dire qu'ils ont des chevaulx.
Devant l'estomac proprement
Le beau fin mouchouer de lin ;
Mais la chemise est (bien) souvent
Grosse comme ung sac de moulin.
Etc., etc.

Ailleurs Coquillard les appelle des *varletz dymencherés*, p. 205. On voit donc bien que les *coquards* sont, comme nous l'avons dit, des fanfarons, des vaniteux. C'est le cas de Renart dans un fabliau publié par M. Jubinal :

Le Regnart trébuchera ;
Trop haut monte com *quoquart*
Chéoir faudra jus Regnard.
(Nouv. rec., II, 94.)

L'anglais Palsgrave traduit *cocquart* dans sa grammaire, par *cracking fellow*, c'est-à-dire jeune vantard. Dans le suppl. de Roquefort on trouve le mot *cococart* employé pour exprimer le chant de la poule après qu'elle a pondu. Voy. Dom Carpentier, v° *Coquibus*, et Diez, Lex. etym., p. 599.

KOQUIN, coquin, v. 29606 ; KOQUINER, faire le coquin, v. 29608.

Mieus amoit les *koquins* ou ung povre mesquant
Que trestous les plus riees à lui aconseillant ;
En le ciervoise aloit toute jour *koquinant*.
Avoec les compaignons, et puis se buvoit tant
Qu'il ne pooit payer ne finer tant ne quant.

M. Diez ne trouvant pas ce mot dans les autres langues néo-latines, semble disposé à lui donner une origine germanique, l'anc. nord. *kok*, gouffre, *koka*, dévorer. Ce serait alors un synonyme de glouton. Nous préférons y voir le lat. *coquinus*, *coquus*, employé par Plaute. Il paraît qu'à Rome, le marché où se vendaient les viandes était fréquenté par une foule de marauds qui tâchaient de s'approprier quelques lippées sans bourse délier :

Forum *coquinum* qui vocant, stulte vocant,
Nam non *coquinum* verum furinum est forum.
(Plaut. Pseud., 13, 2.)

Les Romains qui faisaient ce métier-là ressemblaient aux truands de notre auteur, qui allaient *koquinant* dans les tavernes, c'est-à-dire buvant et mangeant, puis payant l'hôte et l'hôtesse à coups de poing. L'expression de Plaute *forum coquinum* a dû finir par signifier si bien *furinum*, qu'elle n'avait plus besoin d'explication.

Il y a de plus une analogie dont il faut tenir compte, c'est que le lat. *coquus* a produit le franç. *queux*, dont on a fait *gueux*, et qu'il y a une parenté incontestable entre les *gueux* et les *coquins*. Ajoutez-y aussi les *cuistres* dont nous avons parlé sous le mot *Cauche*.

KOUKIER, coucher, v. 7279. Voy. ACOUCER.
KUERT, court, v. 7942.

3e pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe *courre*. Voy. KEURT.

KUVRJER, KUURIER, v. 13612. Voy. KUVRIER.

L.

L' (élision).

L'élision de l'*a*, de l'*e*, de l'*i* ou de l'*y*, soit à l'article, soit au pronom, est fréquente dans notre roman. Quelquefois elle est orthographique, et le copiste a eu soin de retrancher lui-même la voyelle. D'autres fois la voyelle est restée, mais la mesure du vers est là pour prouver que cette voyelle est de trop. Voici quelques exemples de l'un et de l'autre cas :

Sy frère en sont dolant, n'y a cely ne l'requière
Qu'il ne voist plus avant de ceste jouste fière.
(God. de B., v. 34837.)

Dans le premier de ces vers le copiste a mis d'un côté un *y* qui ne doit pas se prononcer, et de l'autre il a retranché lui-même la voyelle *e* du pronom *le*. La phrase équivaut à : *N'y a cely ne le requière;* mais la mesure veut qu'on lise : *N'a cely ne l'requière.*

Lorsqu'il écrit au v. 7166 : « Ne *l'*tenés à folie, » c'est encore lui qui fait l'élision. Les autres auteurs agissent de même :

Là cuidoient pour vrai, ne *l'*tenez à folie.
(Bert. du Gues., I, 54.)

Dont l'embraça le duc, se *l'*prist par le menton.
(Vœux du Paon, MS., f° 53 v°)

Mais nous avons à signaler dans le Baud. de Sebourc une élision bien plus remarquable que toutes celles-là. L'auteur a écrit et l'éditeur a imprimé :

G'irai lo vous vaurrés à vo devision,
Car la dame doit faire le gret de son baron.
(Baud. de Seb., I, 223.)

Or, si cela est bien lu, *lo vous vaurrés* équivaut à L'o *vous vaurrés*, c'est-à-dire : *là où* vous voudrez. Froissart écrit dans ce sens *leur* au lieu de *là où*. Gloss. de Buchon.

Passons à l'autre cas :

Et ly boin chevalier qui en furent jolant.
Ont Hélyas menet devant *le* roy Oryant.
(God. de B., v. 1477.)

M. de Reiffenberg a pensé que pour rétablir la mesure du vers il fallait retrancher l'article *le* devant roy. Un pareil retranchement serait bien étrange, car il se représenterait souvent :

Où est *li* dus Godefrois? trouver le me faurra.
(God. de B., v. 4157.)

Ici encore M. de Reiffenberg pense qu'il faut supprimer *li*. Suivant nous il faut seulement faire l'élision de la voyelle, comme on le fait encore dans nos patois, et l'on prononcera *l'roi*, *l'dus*, ce qui rétablira la mesure. Toutes les fois qu'il a dû parler de l'ermite, notre auteur a écrit *ly* hiermites; ce qui tantôt s'accordait avec la mesure, et tantôt la gênait. Or, en voici l'explication : il faut parfois élider l'*y* et parfois en tenir compte :

(Élision) *Ly* hiermites le coisi, sy le prist à huchier (v. 748).
(Sans élision) Biaus fieux, dist *li* hiermites, moult iestes ignorans.
(V. 4120.)

Nous n'ajouterons plus que deux exemples :

Lors commanda *ly* soudans c'on l'euist bien loyet.
(God. de B., v. 23104.)

Richement s'y porta *ly* nobles roys Godefrois.
(Ibid., v. 25667.)

Nous avons eu le tort de supprimer le mot *roys* dans ce dernier vers : Cela n'était pas nécessaire. Au moyen de l'élision et en prononçant L'*nobles roys Godefroys* le vers était sur ses pieds. Quant à l'autre exemple nous ne pouvons mieux faire que de le mettre en regard d'un vers provençal où se produit la même élision :

Quant li fe '*l* soudan honrada patz e bona.

« Quant lui fit le soudan honorable paix et bonne. » Rayn., Lex. rom., V, 274.

LABIAUS, lambels, v. 22350.

A trois *labiaus* d'or fin et une croix ancrée.

Dialecte de Côme, *lampel*, esp. *lambel*, berrichon *lambriche*. Ducange y voit le lat. *limbus*, frange, et d'autres, avec plus de raison, le lat. *labellum*, petite lèvre. Cette dernière étymologie s'accorde surtout avec l'anc. franç. *labiaus*, l'angl. *label* et avec le moy. lat. *labellus*. Quant à la forme *lampel* du dialecte de Côme, il convient de la rapprocher de l'allem. *lappen*, island. *lappi*, angl.-sax. *lappa*. Comparez le grec λοβός. On pourrait aussi leur trouver une certaine affinité avec le gallois *lèab*, le cambr. *llabed*, et le breton *labasken*. Il y a dans tout cela une racine qui pourrait bien être commune au lat. *lambere*, au grec λαπτειν, etc., etc. Le *lambel* ou le *lambeau* d'étoffe agité par le vent ne semble-t-il pas lécher, effleurer les objets qu'il touche? Voy. Diez, Lex. etym., p. 671, v° *Lambeau*, et de Chevallet, Élém. germ., p. 556.

LAIDENGIER, LÉDENGIER, outrager, maltraiter, Gilles de Chin, v. 2169, 3617. Voy. LAIDIR.

Defors Assur véus les a
Où les crestiens *lédengoient*...

Le grant orgueul et la buebance,
Por quoi il estoit *laidengiés*.

Laidir, blesser, maltraiter, v. 8988, 30348.

Là fut ceste bataille metée et desconfie
Jusques à l'estandaert fu batue et *laidie*....
Dyable vous ont fait tellement enbardir
Qu'un fil d'empereour avés volut *laidir*.

Ce mot dans la langue d'oïl veut dire blesser, au propre et au figuré : *laidengier*, au contraire, n'a que le sens figuré. Il est remarquable de voir que le prov. *laidir* et l'ital. *laidire* n'ont pas non plus le sens propre. Suivant M. de Chevallet, le vieux franç. *laidir* ne signifierait même pas proprement blesser. Les vers suivants prouvent le contraire :

A poi que Médyen ne vous eurent *laidi*,
Ou mort ou retenu ou du corps malbailli.
(Vœux du Paon, MS., f° 19 v°.)

En la bataille fu-je jà si hardis
Où vostre pères fu navrés et *laidis*.
(Garin le Loh., I, 34.)

Et non portant si fu-il si *laidis*
Qu'il ot senglant et la teste et le pis.
(Ibid., II, 37.)

Vostre marastre vous a et férue et *laidite*.
(Berte, p 77.)

Mius aim chardons sans cop férir
Que blé avoir et moi *laidir*.
(Rom. de Ren., IV, 11.)

Le sens ordinaire de ce mot, comme celui de *laidengier*, est outrager, injurier, maltraiter, ce qui n'empêche pas Raynouard et M. P. Paris d'y voir le lat. *lædere*. Nous ne voudrions pas affirmer que le latin n'a point été considéré dans le moyen âge comme l'étymologie de ce mot, avec lequel il a beaucoup de rapports. Cela est si vrai, que le mot *laid* a fini par subir une véritable transformation, en signifiant d'abord une personne défigurée par des blessures, puis une personne ou une chose d'aspect désagréable. Nous avons même, à ce sujet, deux corrections importantes à faire. M. de Reiffenberg a imprimé de cette façon les vers suivants :

Cui qu'il soit *l'art* ne cui qu'il face,
Les piez lor lièvent de la place.
(Gilles de Chin, v. 960.)

Or il fallait lire *lait* au lieu de *l'art*, et il fallait laisser *place*, qui est dans le MS., au lieu de *face*. Ce n'était point là une répétition inutile et inintelligible, puisque le vers signifie : N'importe à qui la chose soit désagréable ou à qui elle plaise. M. de Reiffenberg, rencontrant cette même phrase au v. 1210, a pensé qu'il la rendrait plus correcte en imprimant :

Qui qu'il soit *l'ait* ne qui qu'il place.

Nous sommes obligé de déclarer que cette version ne vaut guère mieux. La signification de *lait*, désagréable, n'a pas été comprise.

Le rom. de Tristan nous offre le subst. *laidure* dans le sens de mauvais temps (II, 79).

Il est certain que l'origine de *laid* est germanique. Ainsi notre expression *faire lait à quelqu'un*, c'est-à-dire outrager quelqu'un n'est que l'anc. h. allem. *leit tuon*. *Laid* se dit *laido* en ital., en anc. esp. et en anc. port.; c'est l'anc. h. allem. *leid*, l'anc. nord. *leidhr*, l'angl.-sax. *ládh*. *Laidir* n'est que l'allem. *leiden*, anc. *leidjan*, angl.-sax. *ládhjan*. Le subst. *laidenge*, qui a fait le verbe *laidengier* et qui paraît être le prov. *ledena* pour *laidenha*, pourrait dériver de l'anc. h. allem. *leidunga*, inculpation, accusation. Voy. Ducange, v° *Ladare*, *Laidare;* Raynouard, Lex. rom., IV, 9; Diez, Lex. etym., p. 198, et de Chevallet, Élém. germ., p. 354.

Laiens, laient, léans, v. 6799, 13808.

Ce mot s'est dit par opposition à *çaiens*, céans. Le prov. écrivait *la-intz*, *lains*, *layns*, *lains*, formé de *lai*, là, et de *intz*, dedans.

Lo pobles era *lains* intratz.
(Chr. des Alb., p. 50.)

Notre forme *laient* est sans doute une erreur de copiste pour *là-ents*. Dans les Vœux du Paon, MS., on trouve *lyens*, qui est encore plus anormal :

Lyens lè vont noncier escuier et garçon (f° 100 v°).

Serait-ce une prononciation flamande?

Lairis, larris, terres en friche, v. 1568, 4209, 5547, 10386, 11730, Gilles de Chin, v. 985.

Et le roy chevaucha par bos et par *lairis*....
Tant ala Corbarans par plains et par *lairis*
Que de Nicques percut les crestiaus haut assis...
Tant a alé ly roys par vaus et par *lairis*
Qu'à Oliphierne vient.......
No baron sont logiet la nuit sur le *lairis*....
Et lui-méismes abatu a
En un *larris* moult durement.

Le copiste du MS. ayant écrit inexactement le vers 29639, nous avons imprimé *lavis* au lieu de *lairis*. Il faut lire :

Engiens font carpenter pardessus les *lairis*.

Ce mot que l'on écrivait aussi *larris* était encore français au XVIIe siècle, et figure même comme vieux dans certains dictionnaires modernes avec le sens de terre en friche. Le patois picard l'a conservé. En rouchi *lari* désigne le désordre et la confusion. Comme il est souvent question de la montée ou de la descente d'un *larris*, M. P. Paris a pensé qu'on devait définir ce mot « terrain inculte *et inégal*. » Garin le Loh., I, 92.

Sun cheval broche e muntet un *lariz*.
(Chans. de Rol., st. 87.)

Rollans reguardet ès munz e ez *lariz*.
(Ibid., st. 158.)

En tel point que je di descendent ou *larris*.
(Vœux du Paon, MS., f° 158 v°.)

Il en est des *larris*, comme des landes, ou des sarts, qui sont sujets à des plis, à des ondulations, et il n'est pas nécessaire pour cela de le dire. C'est ce qu'a compris M. Paris dans la Chans. d'Antioche à propos de ce vers :

Tant a alé les tertres, les puis et les *larris* (I, 49).

Sans aucun doute les *larris* équivalent ici à des *sarts*. Nous croyons qu'il en est de même dans les exemples suivants :

Par devant Pontvalain, au dessus d'un *larris*,
Dessus 1 sablement au dehors des courtilz.
(Bert. du Gues., II, 169.)

« Quar je li donrai si beau don qu'il porra dormir en prez, en rivières, en forez, en *larriz* et en montaignes, en valées, en boschaiges, d'une part et d'autre. » L'erberie, dans Rutebeuf, I, 472.

Se vont loger sous Mons en Pelve,
Tout au loinc d'un *larris* sauvage
Plain de fossés, près de boscage.
(G. Guiart, an. 1304.)

Garda aval en un *larriz*
Et vit un olliver fuilli.
(Fragm. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, II, xxxII.)

Lairis est donc un synonyme de *sart*. Voy. *Essart*. Nous avons vu que l'origine de ce dernier est latine ; celle du premier, au contraire, paraît être germanique ou celtique. De même que le mot *sart* est entré dans la composition de beaucoup de noms de lieux, on trouve que *lar* ou *laer* a servi a en composer un nombre tout aussi grand, surtout dans les pays de langue thioise. M. Grandgagnage, dans son curieux et savant mémoire sur les noms de lieux dans la Belgique orientale, parle ainsi de *laer :* « Le mot tudesque *laer* signifie incontestablement : terre non occupée, par suite : terre où chacun peut mener paitre ses bestiaux ; de l'anc. h. allem. et bas sax. *lâri*, vide. Le même vocable existe aussi en d'autres langues, par exemple en gaélique et en dialecte de Man (*lar, laare*), où il signifie sol, terrain. » P. 79.

L'anc. flamand *laer,* terre inculte, est resté dans le holl. mod. *laar,* clairière, espace vide dans une forêt. C'est également le nouv. h. allem. *leer*, vide, l'angl.-sax. *gelær* et l'angl. *lere*, *leer,* même signification. Diefenbach, Goth., II, 129.

M. de Chevallet préfère n'y voir que le celtique, et cite l'écoss. *làr*, terre, terrain, sol, l'irl. *lar*, même sens, le gall. *llawr* (pron. *laour*), enfin le breton *leur*. Voy. de Chevallet, Élém. celtique, p. 278-279.

Il semble naturel de croire que cette racine est commune aux langues celtique et germanique, et le nombre considérable de noms de lieux qui en ont été formés dans les pays thiois est une preuve incontestable en faveur d'une origine germanique. Voy. aussi Ducange, v° *Larricium*.

Laissier, laisser, v. 3908, 4192; laissir, laisser, v. 27206, 30937.

Ly bons abés *laissa* les jeux ester...
Pas n'ay entenscion
De *laissir* vostre aroy et vostre norreçon...
Que je puisse à Damas faire repairison,
Mes hommes remener et *laissir* le tençon.

La forme *laissir* dérive, croyons-nous, de la prononciation flamande que le copiste donnait au verbe *laissier;* on ne rencontre point cette forme ailleurs. Notre auteur en a fait la 3e pers. plur. du passé défini : *laissirent*.

Lors *laissirent* ester et n'en vont plus parlant (v. 10098).

Sans revenir sur la locution *laissier ester* que nous avons comparée à l'allem. *sein lassen*, et dont nous avons parlé, v° *Ester*, nous devons ajouter qu'elle se trouve aussi dans le prov. *laissar estar*, dans l'anc. cat. *lexar estar,* dans le cat. mod. *dexar estar* et dans l'it. *lasciar stare*. Rayn., Lex. rom., IV, 13.

Selon M. Genin, La Fontaine aurait cédé à une orthographe vicieuse lorsqu'il a écrit :

Je *laisse à penser* la vie
Que firent ces deux amis.
(Fables, I, 9.)

C'est *je laisse appenser* qu'il faudrait écrire, dit ce critique, comme dans *guet appens*, c'est-à-dire *guet appensé*. Variations, p. 324. M. Genin n'a pas réfléchi que nous disons aussi *je vous donne à penser*, et même *je vous laisse à faire le reste*. *A penser*, *à faire* équivalent dans ces phrases au gérondif latin, et répondent à l'infinitif flam. précédé de *te* ou à l'infinitif allem. précédé de *zu*, comme nous l'avons dejà fait remarquer aux mots *A* et *Faire*. Notre auteur a dit d'après cette règle :

Et sy *laisse* Lyon ung poy *à guerroyer* (v. 28258).

C'est-à-dire : « Qu'il laisse un peu de guerroyer Lyon, ou Lyon devant être guerroyé. » En voici d'autres exemples :

Ne sais por quel *laiaisse à dire*
Li uns de nous velt l'altre ocire.
(Brut, v. 4835.)

Porquoi *lairoies à saisir*
Ice que Dex te velt largir?
(Ibid., v. 11220.)

Laisser à guerroyer, *laisser* à dire, *laisser à* saisir, sont dans une analogie parfaite avec *laisser à* penser. La correc-

tion proposée pour le texte de La Fontaine n'est donc nullement admissible. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 169, note.

La conjugaison de ce verbe est assez irrégulière. Ainsi nous trouvons dans notre auteur l'impératif *lay-moy*, pour laisse-moi (v. 5036), puis *layés ester* (v. 1159). Ce qui n'empêche pas l'auteur de dire ailleurs : *Laissié-me* à vous parler (v. 25056); ce fait *laissiés* ester (v. 1194). La mort de Garin nous offre aussi *lai-moi* :

> Dex ! dit Rigaus, qui formas tote gent,
> *Lai-moi* vengier par ton commandement.
> (Mort de Garin, p. 92.)

Le futur *laray* et le conditionnel *laroye* sont fréquemment employés, notamment aux vers 2355, 4677, 6064, 6102, 33630. Le picard dit encore *lairai*, et cela nous rappelle une vieille chanson populaire qui a pour refrain :

> Te *lairas-tu* mouri?

Quant au subjonctif présent, sa 3e pers. du sing. était *laist* :

> A Diu ora
> Que cest voiege li *laist* faire
> Et racondaire en son repaire.
> (Gilles de Chin. v. 2030.)

Voy. aussi dans God. de Bouillon, v. 2292 et 2682.

Toutes ces formes si diverses ont empêché les savants de s'accorder sur l'étymologie de ce verbe. Faut-il n'y voir, avec M. Burguy, que des différences dialectales, et doit-on dire que ce verbe s'est primitivement prononcé *laissier*, *laisier*, en Picardie; *laier*, en Bourgogne; *laier*, *leier*, en Normandie. M. Genin soutient, il est vrai, qu'il n'y a pas d'exemples de ces dernières formes. Nouv. rev. encyclop., juin, 1847, p. 216. A quoi l'on peut répondre par le v. 9539 du rom. de Brut; par ce passage des sermons de saint Bernard : « N'en ai mies grant cure del *laier*, p. 557; » et enfin par ce vers :

> Ke Richart ne li suen ne li volent *leier*.
> (Rom. de Rou, v. 4647.)

La forme *laier* n'est donc pas contestable; mais il y a plus, elle s'est conservée dans le wall. *lèii* et dans le rouchi *laiier*. M. Duméril ne l'a point reconnue dans le patois normand, et à cause de la forme du futur *lairai*, il a proposé le verbe *lairer* ou *laire*, qui lui semble venir de *linquere*, tandis que *laisser* viendrait de l'allem. *lassen*.

M. de Chevallet ne parait pas avoir fait ces distinctions. Pour lui le verbe *lassier* du cantique de sainte Eulalie dérive du lat. *laxare*.

> Volt lo seule *lazsier*, si ruovet Krist (v. 24).

« Elle veut quitter le monde, si Christ l'ordonne. »

M. Diez, après avoir rattaché de même l'ital. *lasciare*, *lassare*, l'anc. esp. *lexar*, *leixar*, le port. *leixar*, le prov. *laissar*, le valaq. *lësà*, etc., au lat. *laxare*, finit par se demander si la forme *laier* ne viendrait pas du flam. *laten*; mais il lui semble retrouver dans ce mot le dialecte lomb. *lagà*, qui doit avoir une autre origine que *lasciare*. Il serait donc disposé à tirer *laier*, *lèii*, *leier* du lat. *legare*, si le gall. *léig* et l'anc. irl. *léic* ne s'en rapprochaient pas plus encore. Lex. etym., p. 200.

A notre tour nous dirons que *laier*, *leier*, et le wall. *lèii* peuvent très-bien n'être que des formes contractées du primitif *laissier*, *lazsier*, *laxier*, et nous nous rangerons à l'avis de M. Burguy, tout en faisant remarquer avec lui l'intéressante comparaison de ces formes avec celles des idiomes germaniques : goth. *letan*, angl.-sax. *lâtan*, anc. h. allem. *lazan*, moy. h. allem. *lasen*, *laten*, *lassen*, et *lân*. Gramm. de la lang. d'oïl, I, 303, et Diefenbach, Goth., II, 137.

Lait, laisse, Gilles de Chin, v. 3861.

> A son hosteil son lion *lait*.

3e pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe *laisser*. Voir l'art. ci-dessus.

Lanc, plaine, terre inculte, v. 5730.

> Devant Nicques la ville, sur le *lanc*, sur les prés.

Ce mot devrait probablement s'écrire *lant* comme l'anc. moy. h. allem. Il dérive du goth. *land*, terre, pays, mot qui est entré dans la composition d'un si grand nombre de noms de pays germaniques. Le franç. *landes*, aussi bien que le prov. ou l'ital. *landa*, vient de la même source. On disait en celtique *lann*. Zeuss, Gram. celt., I, 168.

Lancier, lancer, jeter, v. 22739.

> Et puis ont fait Marbrun en la tierre *lancier*.

Lancer dans la terre, au lieu de mettre en terre. C'est qu'en effet le corps glisse dans la terre par son propre poids, comme s'il était lancé. Nous disons encore de la même façon *lancer* un navire à la mer.

Le verbe *lancer* vient de *lance*, qui est un mot celtique, de l'avis même des écrivains de l'antiquité. Diodore, liv. V, 30, et Aulu-Gelle, XV, 30. Voy. Ducange, v° *Lancea*.

Lanier, avide, cruel, dégénéré, v. 1602, 8333.

> Sy me tenés menteur et bourdeur et *lanier*.

Dans la fauconnerie on donne ce nom à une espèce particulière d'oiseaux de proie. L'Académie dit que le *laneret* est le mâle et le *lanier* la femelle. Cette distinction semble arbitraire, car en flamand le *lanier* s'appelle *blaet*, et le *laneret*, qui en est le diminutif, *blaetken*. M. de Reiffenberg remarque au v. 1602, que cet oiseau était moins estimé que le

faucon, à cause de sa lâcheté; et Ducange ajoute que c'était un faucon dégénéré. Le prov. dit pourtant :

> Si vols bon falcon *lanier*
> Ab gros cap et ab gros bec, lo quier.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 16.)

« Si tu veux bon faucon *lanier*, avec grosse tête et avec gros bec, cherche-le. » Les *laniers* étaient plutôt avides et cruels que lâches, et, comme dit M. Diez, ce nom leur venait sans doute de ce qu'ils déchiraient les oiseaux, *a laniandis avibus*. Voici un vers qui prouve que ce mot ne veut point dire lâche, mais avide :

> Chascuns du bien férir avoit le cors *lanier*.
> (Baud. de Seb., II, 406.)

Les *laniers* sont des gloutons, des avides, des voraces. Ainsi Gaufrois dans le Baud. de Seb. a aussi le cœur *lanier* (I, 120). Dans le Bert. du Guesclin: Sans pensée *lanière* équivaut à: Sans pensée félonne. L'auteur du Gilles de Chin, voulant faire l'éloge de son héros, fait pourtant dire de lui :

> Faucons ne nus oisiax de mue
> A prendre oisel n'est si maniers;
> Cil n'est péreceus ne *laniers* (v. 358-360).

L'idée de paresse et d'indolence a dû en effet s'associer à celle de gloutonnerie. Voy. Ducange, v° *Lanarii*, 2.

Lapide, massacre, destruction, Gilles de Chin, v. 3985.

> Grant *lapide* de Turs i font.

Extension donnée à la lapidation. Le provençal s'en est tenu à l'idée de la mort à coups de pierres. La basse latinité a donné à *lapidare* le sens de conviciis insectari, poursuivre quelqu'un d'injures. Le picard donne au mot *lapidé* le sens de malheureux, misérable. Il en est de même à Douai.

Larcin, e, voleur, v. 27156; larrencin (en), à la dérobée, v. 7504.

> Pour confondre Juïs, la folle gent *larcine*.

Ceci est un adjectif de la composition de notre auteur. Il l'a fait pour le besoin de la rime, à l'aide du subst. *larrecin*, larcin.

> Payen ont fait ung pont par nuit *en larrencin* (v. 7504).

Larrecin, *larrencin*, dérivent du lat. *latrocinium*, qui a formé aussi le port. et l'ital. *latrocinio*, puis, avec une métathèse, le prov. *layronici*, l'esp. *latronicio*, l'ital. *ladroneccio*, etc. La locution adverbiale *en larrencin*, à la dérobée, se disait aussi : quoiement *à laron* (v. 8881), traduction littérale du lat. *furtim*, *furtive*.

Large, libéral, v. 3493.

> Soyés *large* et courtois, débonnaire et saçant.

Cette acception est vieille, dit l'Académie. Le peuple l'a conservée dans ce dicton: Il est *large*, mais c'est des épaules. Autrefois la langue d'oïl s'en servait aussi fréquemment que la langue d'oc. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 21.

> Etz e foratz en totz faitz cabalos,
> Si fossetz *larcx* (Granet.)

« Vous êtes et seriez en toutes actions supérieur, si vous étiez généreux. »

> N'est pas *larges* du sien donner.
> (Fabl. et cont. anc., II, 186.)

A propos de la consonne *r* précédée de la voyelle *a*, M. Genin a fait remarquer « que *lard*, *gars*, *char*, sonnaient *lâ*, *gâ*, *châ*, très-long. » Variat., p. 67. Très-long, nous n'en savons rien; mais à coup sûr l'*r* ne sonnait pas. Voici, au sujet de *large*, deux vers qui en sont la preuve :

> Et là vendy Tangré et Corbarant le sage,
> Pour Olifferne avoir, la cité noble et *large* (v. 30620.)

Largüèce, largesse, Gilles de Chin, v. 4881.

> Por sa biauté, por sa *larguèce*.

Le rouchi a conservé ce mot dans le sens que lui donnaient les anciens ménestrels. C'est, dit M. Hécart, le cri de celui qui reçoit la rétribution des danses aux fêtes de campagne, surtout lorsque la libéralité a été plus grande qu'à l'ordinaire. Prov., esp. et port. *largueza*, ital. *larghezza*.

Larmier, pleurer, v. 2316, 2785.

> Ly chevaliers au chine moult tendrement *larmie*.

C'est la forme primitive de notre mot *larmoyer*, le pat. norm. a les verbes *larmer*, *lermer*. Les mots *larme*, *lairme*, *lerme*, sont des contractions du lat *lacryma*, prov. *lacrima*, *lagrima*, et le verbe *larmier* vient par une contraction semblable du lat. *lacrymare*, prov. *lagremeiar*, port. *lagrimejar*. Le prov. avait opéré sur lui-même cette contraction dans la forme *lermar* :

> Fols es qui trop se *lerma*.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 7.)

Lasquer, lasquier, lâcher, laisser tomber, v. 32735, 33129.

> En alant enviers lui va ses cauces *lasquant*
> Et jusques au genoul toute jus avalant.....
> Jusques en Escalonne n'y ot règne *lasquié*.

Dans le premier exemple Tancrède, combattant à pied contre Labigant, se débarrasse de ses chausses pour être plus à l'aise. Dans le second, l'Amulaine conduit Margalie à Escalonne, et il ne lâche pas les rênes, tant qu'il soit arrivé. *Lasquier* est une prononciation picarde du mot *lâcher*, anc. franç. *lazsier*, ital. *lasciare*, lat. *laxare*. Comparez *tresquier*.

LASSUS, là-haut, v. 1375, 1965, 3835, 32225.

> **Mauquarés, en *lassus* que Dieus puist craventer!...**
> **Par les sains de *lassus!*...**
> ***Lassus* en paradis sera m'arme saintie.**

Nous l'avons fait remarquer sous le mot *asseniestre*, on faisait souvent le redoublement de l'*s* pour la fortifier. Ainsi on aurait dû écrire *là-sus* comme en provençal :

> *La sus* ad Autariba van tuit lo pont passar.
> (Chr. des Alb., p. 134.)

Sus, en prov. et en langue d'oïl, se retrouve dans l'ital. *sù*, dans l'esp. et l'anc. port. *suso*; et tous viennent du lat. *susum*, abrégé de *sursum*. Le MS. des Vœux du Paon nous offre le vers suivant :

> Par les Dieux de *lassus* et par ceulx de *lassous* (f° 53 v°).

Le mot *lassus* nous rappelle le nom du célèbre musicien Roland de *Lassus*, né à Mons en Hainaut, et connu en Allemagne et en Italie sous le nom d'Orlando Lasso.

LASTÉ, lâcheté, v. 9988.

> Car il n'y a éut traïson ne *lasté*.

Nouvel exemple des bizarreries de langage de l'auteur. Tout à l'heure il prononçait *lasquier*, en durcissant la syllabe finale que nous aplatissons dans *lâcher*. Ici, au contraire, il semble vouloir l'adoucir, et le subst. *lasté* ferait presque supposer un adjectif *las* pour *lâche*.

LATIN, langage, v. 993, 3236, 6848, 29538.

Du moment que la langue romane eut été formée et fut devenue la langue générale, le *latin* qui avait servi à la composer ne fut plus pour le vulgaire qu'un idiome étranger que les savants seuls connaissaient. Puis bientôt on mit le *latin* sur le même rang que toutes les autres langues que l'on ne comprenait pas; on confondit même sous cette dénomination tous les langages inconnus, y compris ceux des animaux :

> Avés-vous entendu de Judas le *latin?*
> (Baud. de Seb., II, 58.)
>
> Et cil oisel, chascun matin,
> S'estudient, en lor *latin*,
> A l'aube du jor saluer.
> (Rom. de la Rose, v. 8450.)
>
> Gli augelli
> Ciascuno in suo *latino*.
> (Dante, Fresca rosa.)

Les truchements, les interprètes reçurent le nom de *latinier* ou *latimier*, ce dernier resté comme nom de famille dans l'angl. *Latimer*. M. Michel a peut-être eu tort dans la Conquête de l'Irlande d'écrire *latinier*, au lieu de *latimer* que porte le MS.

> Morice Regan fist passer
> Son demeine *latinier*.
> (Conq. d'Irl., p. 21.)
>
> *Latinier* fu, si sot parler roman,
> Englois, et breton, et norman.
> (Rom. de Garin, cité par Ducange.)

En un mot les *latiniers* étaient des savants, des gens expérimentés. Dans la chronique des Albigeois, un sirvent *latiner* (p. 408) est un servant expérimenté. Dans notre auteur, Cornumarant a un *latinier* qui connaît le français (v. 3781); au v. 5884, il y en a un autre qui sait l'arabe : enfin, il y a une *latinière*, près de Florie (v. 14596). Un homme qui était *enlatiné* d'une langue quelconque, devait la parler couramment :

> Et del sarrasinoys estoit *enlatimés*.
> (Chans. d'Ant., I, 42.)

Enfin, comme dit le rom. de Horn, on pouvait être au courant ou estre escolé de plusieurs *latins*, c'est-à-dire de plusieurs langages (f° 10). Il n'y en avait pas moins une vraie langue latine, qui était connue aussi, suivant notre auteur :

> Car il li ot apris le vray *latin* parler (v. 993).

Cela voudrait-il dire qu'à l'aide de ce *latin*, il était permis à un homme de se faire entendre partout, le *latin* étant pour ainsi dire la langue universelle des clercs?

C'est l'opinion d'Henri Estienne, qui pense que la signification de truchement a été donnée au mot *latinier* « pour ce que le langage latin, du temps de nos rommans, estoit celuy duquel les truchemans s'aidoyent quelques fois pour interpréter : fust bon latin ou mauvais. » Précellence, p. 205.

> Furent si desvoyet qu'il ne sèvent noiant
> Retrouver le chemin qu'il aloient quérant;
> S'estoit en ung pays où n'entendent noyant
> Se ce ne sont li clerc qui *latin* vont parlant (v. 3236).

Il vaut mieux, comme nous l'avons dit plus haut, ne voir dans le *latin*, chez les trouvères et chez les troubadours, qu'un langage quelconque, et il faut plutôt étendre le sens de ce mot, que le restreindre à la seule langue latine. Prov. *lati*, catal. *llati*, anc. ital. *latino*. Rayn., Lex. rom., IV, 25.

LAVER, Gilles de Chin, v. 2934, 2993.

> Li rois *lava* et tot *lavèrent*
> Et la roïne ausi *lava*.

Le prov. *lavar* a été de même employé comme verbe neutre, au lieu de *se laver*.

Nous avons oublié un synonyme de *laver*, c'est l'anc. mot *buer*, dont il nous reste *buanderie* et *buandière*.

> En uns dras qui fussent blans *bués* (v. 21444).

La plupart des patois ont gardé *buée*, lessive, entre autres le rouchi, le picard, le normand, etc. Le bourguignon en a fait *buie* et le wall. *bouwéie*. Il est évident que c'est l'ital. *bucato*, l'esp. et le prov. *bugada*, lessive. Il ne l'est pas moins

que le franç. *buer* correspond à l'allem. mod. *beuchen*, lessiver, holl. *bucken*, même signif., etc.

M. Diefenbach a fait observer que l'ital. *buca*, trou, et *bucare*, faire des trous, pourrait bien être l'origine de *bucato*, lessive, attendu que faire une lessive c'est faire passer de l'eau sur des cendres de bois au-dessus d'un tamis ou crible, ce que les Espagnols appellent *colar*, et les Français *couler la lessive*. Le rouchi a gardé le mot *coulache* dans le sens espagnol de *colada*. Voy. Diefenbach, Goth., I, 278. Cette opinion semble avoir été adoptée par M. Diez, Lex. etym., p. 74. M. de Chevallet s'arrête à l'angl.-sax. *bûhken*, et ne dit rien de l'ital. *buca*. Élém. germ., p. 384. MM. Duméril et Corblet recherchent une racine celtique. Voy. Ménage, Origines italiennes, v. *Buca*.

Lay, plainte, lamentation, v. 28489.

> Quant on le me vint dire, j'en fis maint piteus *lay*.

Cette signification du mot *lay* a pu faire penser au lat. *lessus*, surtout si l'on se rappelle que le plur. ital. *lai* veut dire aussi lamentations. Marot ne dit-il pas :

> Pour en chanter quelquefois *lays* de plainte (V, 376).

Cependant les *lais* et même les *laisses* exprimaient aussi la joie, ainsi que le prouvent ces vers du rom. de Renard :

> Quant joie font par le palais
> Et chantoient et sons et *lais* (II, 146).
> Si chanterons entre nos doi
> Une *laisse* de cuer joli.
> (Ibid., IV, 12.)

D'ailleurs il est prouvé que le genre de poésie appelé de ce nom est originaire de la Bretagne, et il convient, par conséquent, de lui chercher une étymologie celtique. C'est ce qu'a fait M. Diez en le rapprochant du cambr. *llais*, son, mélodie, de l'irland. et du gall. *laoith*, poésie, en ayant soin de faire remarquer que le gallois change la diphthongue *ai* du cambr. en *aoi*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 670.

M. de Chevallet s'est arrêté, au contraire, à l'étymologie germanique. Pour lui le mot *lai* n'est que l'allem. *lied*, chanson, et l'anc. h. allem. *lioth*, *liod*, qui rappelle le bas lat. *leudi* de Vénance Fortunat. Élém. germ., p. 552.

Enfin M. Diefenbach rapproche le cambr. *laoidh*, chant, du goth. *liuthon*, chanter, source de l'allem. *lied*, de l'angl.-sax. *leodh*, du haut allem. *laid*. Il parait leur accorder ainsi une parenté que leur refuse M. Diez. Goth., II, 148. Cette parenté ne nous semble pas contestable ; mais elle ne doit rien changer à ce que M. Diez a établi sur l'étymologie celtique du mot *lai*. Évidemment il nous est venu des Bretons plutôt que des Germains :

> Cella m platz mais que chansos
> Volta ni *lais de Bretanha*.
> (Raynouard, Lex. rom., IV, 12.)

> Les cuntes ke jo sai verais,
> Dunt li *bretun* unt fait lor *lais*,
> Vus conterai asses briefment.
> (Marie de France, I, 50.)

Le, pronom personnel, v. 30424.

> Et *le mes* garderés sur les membres trencier.

Le mes pour *me les* n'est en réalité qu'une erreur du copiste.

Lé, lez, large, Gilles de Chin, v. 3081, 3201.

> De *lé* a plus d'une toise.

Nous avons conservé le mot *lé* pour désigner la largeur d'une étoffe entre ses deux lisières : Un *lé* de velours. Du lat. *latus*, large, dont le prov. a fait *lat*, l'esp. et l'ital. *lato*. On trouve cependant la forme *lets* dans le provençal : Que son e grans e *lets* (Chron. des Alb., p. 192).

Léèce, joie, Gilles de Chin, v. 1454.

> Que fors le mèce de cel jour
> A joie, à *léèce*, à honour.

De là le verbe *esléécer*, se réjouir, se mettre en joie. On disait aussi *liesse*, qui rappelle mieux l'adj. *lie*, *lies*, formé de *lætus*, prov. *let*, ital. *lieto*. *Léèce* vient de *lætitia*. Voy. eslaiécer, lie et lyaicer.

Légier, facile, v. 2402; de légier, facilement, v. 7005, 14845.

> C'est *légier* à prouver...
> C'est vray, dist Corbarans, je le croy *de légier*.

Leve, *de levi*, ont eu le même sens dans le latin du moyen âge; voy. Ducange. Le provençal a dit de même *leu*, *de leu*, facile, facilement. Froissart a employé dans cette signification l'adv. *légèrement* : « A ce conseil s'accorda messire Galehault *légèrement*. » I, 420, édit. Buchon. *Léger* a plutôt le sens moderne dans le vers suivant :

> Li roys s'en départi de volenté *légière*.
> (Baud. de Seb., I, 9.)

De légier ne doit pas non plus être confondu avec *de légerie*. Ce dernier mot répond à la légèreté, l'imprudence, dans le sens moderne : c'est le prov. *leujaria*, anc. cat. *leugeria* :

> Volant tous, me vantai *de* moult grant *légerie*.
> (Chans. d'Ant., I, 110.)

De légerie a semblé incompréhensible à M. Michel, dans la Chanson de Roland. Dans les Trav. of Charl., il avait eu le tort d'y voir le même mot que *lécherie*. Quant à M. Genin, il a voulu l'expliquer à sa guise. *De légerie* est devenu pour lui un substantif formé de l'ital. *dileguar*, *dilayer*, *délayer*, et il lui donne le sens de trêve dans les vers que voici :

> Loèrent vous alques *de légerie*.
> (Ch. de Rol., I, v. 206.)

« Ils vous persuadèrent d'accorder quelque trêve. »

Einz i ferai un poi *de légerie*.
(Ibid., I, v. 500.)

« Mais je veux au départ mettre quelque délai. »

Comme pourtant cette traduction était forcée, il a bien fallu revenir à la signification véritable, et se donner un démenti plus tard. En voici la preuve :

Je vos ai fait alques *de légerie*,
Quant por ferir vus démustrai grant ire.
(Ibid., I, v. 512.)

« Je vous ai fait un accueil un peu leste, quand j'ai paru vouloir vous frapper en courroux. » Ici la *trêve* a disparu pour faire place à un accueil un peu leste. Autant valait dire : Je vous ai traité un peu *légèrement*.

Enfin le mot *légerie* finit par recevoir son vrai sens dans ce passage :

Franceis sunt mors par vostre *légerie*.
(Ibid., III, v. 289.)

« Si nos français sont morts, c'est par votre imprudence. » Inutile de dire que l'étymologie de M. Genin est complétement fausse, et que *de légerie* est une locution adverbiale formée du prov. *leujaria*, qui dérive de l'adj. *leu*, lat. *levis*, ou plutôt moy. lat. *leviarius*, ce qui a produit le prov. *leugier* et par suite notre moderne *léger*. Voy. notre mot AUQUES.

LENT, lentement, v. 13450, 23472.

Car il ont II cevaux qui ne vont mie *lent*...
Il broche Plantamor qui ne va mie *lent*.

Cette forme accuse un adjectif plutôt qu'un adverbe, et en effet, ce dut être d'abord en vertu d'un latinisme qu'on l'employa : *Lentus* ibat, il allait lentement. Nous trouvons cette expression dans le Bert. du Gueselin :

Le cheval qui ne cueurt mie *lent* (II, 146).

Mais c'est surtout dans la langue provençale que nous la voyons usitée :

M'esgarde, mas so fai tant *len*
C'uns sols dias me dura cen.
(Rayn., Lex. rom., IV, 47.)

Mas trop ven *len* sa merces.
(Ibid.)

Cet usage n'empêcha point les troubadours de se servir de l'adv. *lentament*, ni les trouvères d'employer l'adv. *lentement*.

LERA, corrigez FERA, v. 6643.

Bénéois soit de Dieu qui pendre le *fera* (MS. *lera*).

LÈRES, larron, voleur, v. 1946.

A Élyas a dit ly *lères* malostrus.

Lères, venant du lat. *latro*, est une forme empruntée au prov. *laire*, *layre*. Rayn., Lex. rom., IV, 11.

LÉS, côté, v. 1051, 4308, 21420, 23499, 25773, Gilles de Chin, v. 4517.

Or sui-ge bien haye maintenant de tous *lés*...
Par devant Godefroy, sur le senlestre *lés*,
Chevauça ly boins abbés......
Il est vray quant je fuy au *lés* de çà passés.....
Revint à l'autre *lés* oussy fiers que lyons....
Et vous au *lés* de çà puissiés bien demorer.
L'escu au col, l'espée au *lés*.

Ce mot vient du latin comme *lé*, large, mais c'est de *latus*, côté. Prov. *latz*, *laz*, anc. cat. *lat*, esp. et port. *lado*, ital. *lato*. L'expression *au les de çà*, *au les de là* répond à notre *par deçà* et *par delà* :

Il avoit promis
Qu'il ne partiroit jà de nous *au lez de çà*.
(Bertr. du Gues., I, 120.)

Se li a demandez où ariver vaurra,
Et elle li a dit : Vers Frize *au lez de là*.
(Baud. de Seb., I, 45.)

Quoique le mot *lés* doive se traduire par *côté*, le vers suivant fait soupçonner toutefois une légère différence entre ces deux mots :

Et devant, et après, et en *coste*, et en *lés*.
(Vœux du Paon, MS., f° 118 v°.)

Nous avons déjà fait remarquer les mots *dales* et *delés*, qui sont conservés dans le wallon et dans le rouchi. Nous devons ajouter ici que la langue d'oïl employait de même le mot *les*, à côté de. Notre auteur écrit : *lés*-ly, auprès d'elle, v. 28111 ; *lé*-nos, à côté de nous, v. 23753; *lé* un peron, près d'un perron, v. 26639. Cette forme prépositive donnée au mot *lé* ou *les* se trouve aussi en provençal :

Sol que m pogues *latz* son bels cors estendre.
(Rayn., Lex. rom., IV, 26.)

« Seulement que je pusse m'étendre à côté de son beau corps. » Pourquoi donc ce mot *les*, dont nous nous servons encore, quand nous disons : le Plessis-lez-Tours, Saint-Denis-lez-Paris, est-il appelé adverbe par l'Académie? C'est une belle et bonne préposition, qui a toujours un régime, et qui équivaut à : près, près de, à côté de.

LESON, banc, v. 3978.

Le roy Cornumarant assist sur un *leson*.

Dans le Bertr. du Guescl. on trouve la forme *lizon* :

Non pourquant eilz Bertran séoit sur un *lizon* (I, 6).

Dom Carpentier, sous le mot *laiscum*, place le mot *leson*, dont l'origine lui est inconnue : « L'exposant qui se apoioit à un banc, appellé *leson*, qui estoit emmi la maison, etc. »

Lettres de grâce de 1385. Dans la Flandre française on employait, pour désigner une couche, le mot *lisebette*, *lisbette*, qui nous semble appartenir à la même famille que *lizon*, *leson* : « Je donne à Jacqueline de G... ma niepce cent florins avec la couche, aultrement appelée *lisebette*. » Suppl. de Roquefort. Au lieu de dire avec M. de Chevallet que ce dernier mot vient du tudesque *luzil*, petit, et de *betti*, lit, nous le rapprocherons simplement de l'anc. flam. *lysbedde*, litière, et nous ajouterons que Kilinen donne de plus le subst. simple *lyse*, *lys*, escabeau, dans lequel il faut reconnaître notre *lizon*, *lison*, banc. Voy. dans Diefenbach, Goth., II, 139, les rapports possibles de ces mots avec le verbe anc. fris. *lidzia*, nouv. frison *lisje*, jacere, cubare.

Lestre, lettre, v. 4072, 21674, 21676, 21710.

> Il a lutte le *lestre* et derière et devant...
> Ly vesques de Maltran a le *lestre* levée.

La lettre *s* intercalée dans ce mot n'a aucune raison d'être. Elle est contraire à l'étymologie et à la prononciation. Ce doit être une erreur du trouvère qui aura confondu *lettré* et *listré*, prov. *listrat*. Voy. ci-dessous.

Létré, orné, bordé, v. 26557.

> Mi frère qui sont mort et dou siècle finé
> Seront par moy vengiet au rice branc *létré*.

C'est le plus souvent au mot branc que cet adjectif est accolé :

> Bon cop i donne do branc d'acier *létré*.
> (Mort de Garin, p. 62.)

> Vostre niez le Baudrain par qui mon branc *lettré*
> Me fu hui malgré moi hors de mon poing osté.
> (Vœux du Paon, MS., f° 157 r°.)

Voy. aussi le Garin le Loherain, II, 34, 191, et le Baud. de Sebourc, I, 313, II, 418. On le rencontre cependant avec d'autres substantifs :

> Et laça un vert elme qui fu moult bien ouvrés :
> Li cercles en fu d'or menuement *létrés*.
> (Chans. d'Ant., II, 34.)

Une variante, relevée par M. P. Paris, porte : *menus fu noielés*, et l'éditeur en induit que *létré* doit signifier chargé d'arabesques. Cette opinion est assez vraisemblable. Dans le Partonopeus, ce sont les lances qui sont *lettrées* :

> Dont chascun est sor beau roncin
> Et portant cinq lanses *létrées*,
> De frés sinoples colorées.
> (Part. II, 94.)

Il y a plusieurs manières d'expliquer ce mot. Ou bien il vient de *littera*, lettre, arabesques; ou bien *létré* n'est qu'une forme corrompue de *lestre*, *listré*, prov. *listrat*, et alors c'est un synonyme de *listé*, bordé, mot qui existait dans l'héraldique sous la forme *listré*; ou bien enfin c'est le moy. lat. *literatus*, autre synonyme de *listatus*, donné par Ducange, et duquel est venu, par contraction, le substantif *litra*, *listra*, *lictra*, bordure. *Literatus* ne serait lui-même que la corruption de *lituratus*, du subst. *litura*, ligne : *Litura*, dicta quod liniendo teratur. Papias, cité par Ducange. Voy. *Listé*.

Leu, loup, Gilles de Chin, v. 727.

> Com brebis fuient devant *leu*.

Wallon *leû*, rouchi, picard, franc-comtois *leu*. Ce mot rappelle la citation de La Fontaine : *Biau chire leu*, etc. On connait aussi le célèbre domaine de *Saint-Leu*, qui ne veut dire que *saint Loup*, et l'épilepsie appelée le mal *saint Leu*. Fallot cite les formes *leus*, *lous*, *lous*, *lox*, qu'il a relevées dans Marie de France, II, 43, 54, 253. Dans les rom. de Tristan, on trouve les *lus* de bois, II, 113. C'est une forme normande.

Lever, Gilles de Chin, v. 4313.

> Li chevaliers à tant jura,
> Gilles de Chin tost l'en *leva*.

Ces mots doivent se rapporter au serment judiciaire que Gilles de Chin fut aussi obligé de faire. Le chevalier a juré sur les saints Évangiles, et aussitôt Gilles *lève* à son tour la main pour en faire autant. Cette expression est loin d'être claire.

Au vers 21720 du rom. de Godefroid de Bouillon, *lever* est pris dans le sens d'*élever*, bâtir :

> Et en ceste cité fist ly roys édefyer
> Eglises à foison et *lever* maint clocquier.

Li, lui, elle, v. 815, 1719, 24337, 34322.

> Regardés ceste femme qui tantos ardera;
> Mourdry a son enfant, de *li* me souvenra...
> Trois pucielles o *lui* la royne mena.

Notre auteur se sert alternativement de *li* et de *lui* comme pronom personnel féminin, régime d'une préposition. L'emploi du pron. *lui* nous est resté au féminin dans les régimes indirects. Ainsi : vous *lui* avez parlé, signifie aussi bien : vous avez parlé à lui que à elle. Au XIVe siècle, *lui* féminin n'était usité qu'après une préposition. M. Burguy a constaté que *li* était seul employé comme rég. indir. fém. au XIIe et au XIIIe siècle, Gram., I, p. 121. Ce n'est là qu'un souvenir des habitudes provençales où nous voyons *li* et *lui* dans des acceptions toutes semblables. Rayn., Lex. rom., IV, 66. Le dialecte du Luxembourg, en 1425, nous offre l'expression pardevers *leye*, pardevers elle, dans un contrat de mariage de Robert de Spontin et de Phil. de Houffalize, archives de Florennes. C'est une des formes de l'ancien rég. direct du pronom féminin *ele*, qui fesait aussi *lai*, *lei*, *lie*, etc. Comparez le pronom ital. *lei*.

Lichon, **liçon**, leçon, v. 372, 18677, 21200.

> *Asses do'ente suy, sans oyr tel lichon...*
> *Li clerc y vont cantant mainte boine lichon...*
> *Tu as me briefs moustrés et toutes mes liçons*
> *Au roy Cornumarant.*

Du lat. *lectio*, le prov. a fait *leisso*, *lesso* et le catal. *llissò*. *Lichon* est une prononciation picarde aplatie, qui se retrouve dans le rouchi :

> Se te poursuis encore ten *lichon*
> De me parlé de mariage,
> Michau, que nous rirons!
> (Chans. lilloises.)

Les jurisconsultes, dit Ducange, appellent *lectiones*, les passages des lois qu'ils citent à l'appui d'une sentence. Dans la liturgie, on donne ce nom aux extraits des ouvrages des saints pères. Tout cela suffit pour expliquer le mot *lichon* ou leçon : ce sont des extraits qui servent de règle. « Je n'ai pas besoin d'ouir de pareilles *lichons*, ou de pareils conseils. — Les clercs chantent mainte bonne *lichon*, ou des hymmes et des psaumes. — Tu as montré mes lettres et mes *liçons* au roi Cornumarant, c'est-à-dire mes projets, ma régle de conduite. »

Lie (**vin sur**), v. 16025.

> Et le boin *vin sur lie*.

Le bon vin doit être en effet au-dessus de la lie, sans aucun mélange avec elle. Il est encore d'usage de laisser le *vin sur lie* pendant tout l'hiver qui suit sa fabrication, et de ne le soutirer qu'au mois de mars. De cette façon le liquide a plus de vinosité. Le *vin sur lie* n'a rien de commun avec le *fœcatum vinum* des anciens.

Ce mot est sans analogue dans les langues néo-latines et dans les germaniques. On le retrouve dans l'angl. *lees*. M. de Chevallet signale le moy. latin *lia* donné par Jean de Garlaude, et déclare que *lie* est un mot celtique : Breton *li*, lie, formé de *léit*, vase, boue, limon; gallois *llaid*, écoss. et irland. *làthach*, même signification. De Chevallet, Élém. celtiq., p. 280. M. Diez n'a point traité ce mot.

Lie, **liez**, joyeux, Gilles de Chin, v. 2687, 2861; **liement**, joyeusement, Godefr. de Bouillon, v. 18752.

> Molt en fu *liez*
> Gilles de Cyn en son corage...
> Li rois le volt o *lie* cière....
> *Liement* va ly dus sur le condult Turquant.

Le vieux mot *lie* nous est resté dans cette seule expression *faire chère lie*, et c'est sans doute à La Fontaine qu'il le doit. L'Académie le mentionne, ainsi que *liesse* son substantif; mais on ne parle plus de l'adverbe *liement*, que nous avons eu tort d'imprimer avec un accent *liément*. *Liez*, *lie*, répond au prov. *letz*, anc. catal. *let*, esp. port. *ledo*, ital. *lieto*, lat. *laetus*. Voy. **chière**.

Lieue, **lieuée**, heure, v. 338, 3654; **liuée**, lieue, Gilles de Chin, v. 2800.

> En plus d'une *lieues* ne dist ne o ne non.

M. de Reiffenberg aurait dû, pour la mesure, lire *lieuée* dans ce vers, comme au vers 3654 qui en est la répétition :

> Em plus d'une *lieuée* ne dist ne o ne non.

De notre côté nous avons eu tort de lire au vers 20124 :

> Oncques ne conforta la gent crestienée
> En la grant tour Calabre ne heure ne *lunée*.

Nous aurions dû lire *lieuée*, comme nous l'avons fait plus loin :

> Quant la dame ot ce mot, à le tierre s'estent
> Et plus d'une *lieuée* n'en leva nullement (v. 28390).

Dans le Baud. de Sebourc on lit *loue* et *louée* pour *lieue* et *lieuée*, heure :

> Onkes mot ne parla en bien demi *louée* (II, 112).
> Une grant *loue* fut et plus en che point-là (II, 52).
> Li encaus en dura sept *lieues* et demie.
> (Chans. d'Ant., I, 161.)

On ne peut méconnaitre dans ce mot notre subst. *lieue*, bas lat. *leuca*; mais il ne faut pas dire avec M. de Reiffenberg que nos paysans s'en servent encore comme autrefois pour désigner les heures. C'est le contraire qui est vrai. L'usage des Wallons et des Flamands est de dire une *heure* de chemin, een *uer*, pour une lieue. Ainsi qu'on vient de le voir, autrefois c'était le mot *lieue*, *lieuée*, qui avait ces deux significations en français. Dans les exemples qui suivent il est pris pour *lieue* et non pour *heure* :

> A près de Sur *liue* et demie.
> (Gilles de Chin, v. 2318.)
>
> Li lions siet et brait et crie
> Si durement, d'une *liuée*
> Ot-on le brait et le criée.
> (Gilles de Chin, v. 2800.)
>
> Et sont près de Feson à demi *liuée*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 6 v°.)

Le Baud. de Sebourc emploie de même *louuée* pour lieue (I, 337). *Lieue* est d'origine celtique, suivant le témoignage de saint Jérôme, d'Hésychius, de Jornandès, d'Isidore, etc. Voy. Ducange. Bret. *lew* (prononcez *léo*), lieue, *leoik*, petite lieue; écoss. *leig*, lieue, irland. *leige*, *leagik*, même signification. De là l'ital. et le prov. *lega*, l'esp. *legua*, et le port. *legoa*. Diez, Lex. etym., p. 202; de Chevallet, Élém. celtiq., p. 280.

Liges, lige, v. 303; Gilles de Chin, v. 1197.

> A Marque, mon amit, qui est mes *liges* hons..
> Votres sui *liges* et serai.

Prov. et anc. cat. *lige*, *litge*, ital. *ligio*, angl. *liege*. Guil-

laume le Breton, dans sa Philippéide, traduit toujours *homme lige* par *ligatus* :

> Esse tenebatur homo *ligius* atque fidelis
> Et tanquam domino jurando jure *ligari*.
> (Lib. II.)
>
> Cum foret Anglorum feodali jure *ligatus*.
> (Lib. III.)

Et, en effet, *lige* vient du lat. *ligare*. En allem. l'homme *lige* était appelé *ledighman*. Voy. ce mot dans Ducange. *Lige* est déjà dans les lois de Guillaume, § XXIV.

LIN, lignage, parenté, race, v. 7308; LIGNAJE, même sign., v. 3466.

> Abrahams s'y loga qui fu de noble *lin*...
> Ponches ly a contet li ciertain convenant
> Et dou riche *lignaje* k'Ydain y a si grant.

Nous avons gardé *lignage*, *lignée*, mais *lin* a fait place à *ligne*, qui s'emploie presque dans la même acception en généalogie. *Lin* vient du prov. *linh, ling,* dérivant du lat. *linea*. Ce n'est pas, comme l'a cru M. Genin, le résultat d'une apocope sur le mot *lignage*. Variat., p. 221. L'augment. *lignage* se retrouve dans le prov. *linhatge, lignatge*, esp. *linage*, port. *linhagem*, ital. *legnaggio*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 78. Ces mots sont fréquemment usités dans la langue d'oïl :

> Des amis qui se font de son *lin*.
> (Baud. de Seb., I, 27.)
>
> Ses félons *linages* en est salis avant.
> (Ibid., I, 68.)

Dans le premier de ces exemples nous voyons que les amis pouvaient se faire admettre dans le *lignage* : la parenté n'était donc pas toujours nécessaire pour cela. Dans les communes naissantes, alors que les familles luttaient d'influence pour avoir la suprématie dans la cité, chacune d'elles dut s'efforcer d'accroître le nombre de ses clients au moyen de l'adoption. Ainsi se formèrent les familles patriciennes ou les *lignages*, qui gardèrent en leurs mains pendant si longtemps l'administration des villes, et fondèrent une aristrocratie intermédiaire qui ne fut pas moins puissante que l'autre. La bourgeoisie et la commune, qu'elles avaient la prétention de diriger et de conduire, les obligèrent souvent à soutenir des luttes d'une violence inouie. L'histoire des communes du moyen âge est en grande partie l'histoire de ces luttes intestines.

LISON, banc, voy. LESON.

> Jouste lui l'a assis par dessus un *lison*.
> (Baud. de Seb., II, 82.)

La Chans. d'Antioche offre la forme *leson* (II, 272).

LISTÉ, bordé, bandé, v. 597, 1716.

> Je vous ay chy mandet en ma cambre *listée*....
> Estoit droit as fenicstres de son palais *listé*....

Ailleurs c'est une targe *listée* (v. 22328); ailleurs c'est une tente (v. 34058). La signification de ce mot n'est pas douteuse : les *listes* sont des bandes, des bordures. Notre mot *liste* dans son acception moderne fut d'abord une bande de parchemin sur laquelle on inscrivait l'énumération des personnes ou des objets. On appelle encore *liteaux*, *listeaux*, les raies colorées qui traversent une étoffe, d'une lisière à l'autre. Cet ornement si simple, qui ne consiste que dans une bande ou une bordure, a produit le verbe *lister* et le participe *listé*. Nous ne dirons donc pas avec M. de Martonne qu'une chambre et un palais *listés* sont peints à carreaux, mais à bandes ou à bordures, comme les targes, comme les tentes, comme les écus. La Chans. d'Antioche nous en fournit une preuve incontestable :

> Li trés estoit ouvrés d'un paile madien
> *Listé à bendes d'or*, li geron et li pan (II, 246).

Tout ce qui précède vient à l'appui de la définition donnée par Roquefort, et il faut s'y tenir, quoique Fallot ait voulu insinuer le contraire.

Listé vient de l'anc. h. allem. *lista*, nouv. *leiste*, franç. *liste*, ital. esp. et prov. *lista*, port. *lista*, *listra*. Diez, Lex. etym., p. 206.

LOER, conseiller, v. 5644, 7085, 8394, 28157, 31870.

> Je *los* qu'à Solimant façons avoir pardon....
> Je *los* que nous soions de nos gens envoiant
> Au lés deviers Rohais....
> Sy *loe* que vous querrés médecine aultrement...
> Sy vous *loe*, mon seigneur, la ville garnissiés.

Le moy. lat. *laudare* a eu le même sens (Voy. Ducange); et on le retrouve également dans le provençal *lauzar*, *lauxar* :

> *Laus* que fasson acordamen
> Entr'els.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 29.)

Notre forme *je los* n'est qu'un souvenir du prov. *ieu laus*. Les dialectes du nord l'ont rendue plus dure, lorsqu'ils ont écrit *je loc*, comme ils écrivaient *je fach* :

> Je *loc* qu'il soit viesti
> Dedens une abéie, se priera pour mi.
> (Baud. de Seb., II, 377.)

On écrivait aussi *je lo* :

> Je *lo* que vistement soions de ci sevré.
> (Bert. du Guesc., II, 251.)

LOIEL, loyal, v. 576.

> Or ay pierdu l'amour de mon *loiel* ami.

M. de Reiffenberg a dit en note que *loiel* était mis ici pour *loial*. On ne peut nier qu'en effet *loial*, *leial*, ne se rencontrent plus souvent, et comme ils dérivent d'un adject. lat. en *alis*, on est porté à croire cette observation fondée. Nous devons cependant faire remarquer combien il y a

d'exceptions à ce que l'on s'imagine être une règle. Contrairement à ce qu'ont fait les autres langues néo-latines, la langue d'oïl a formé des adjectifs en *el* avec des adject. lat. en *alis* : *mortalis*, mortel, *naturalis*, naturel, etc. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que *legalis* ait produit une forme *loiel*. Nous devons cependant ajouter que le français avait commencé par dire *mortaus*, *naturaus*, etc.

Loiens, liens, Gilles de Chin, v. 3215.

> Les fors *loiens* en a rompus
> Dont il estoit fort loié.

Du lat. *ligamen*, le prov. fit par contraction *liam*, et la langue d'oïl *lien*. La tendance naturelle à l'anc. franç. substitua bientôt à l'*i* la dipht. *oi*, et l'on prononça *loier* au lieu de *lier*, *loien* au lieu de *lien*. Voy. loyer.

Lois, v. 16564.

> En tierre sont III *lois*, il est bien vérités,
> Dont cascuns est sy bien en sa loy abusés;
> Juïs et sarrasin et les crestïénés.

Telles sont les grandes divisions religieuses connues au moyen âge : la loi de Moïse, celle du Christ et celle de Mahomet. Mais comme cette dernière était aux yeux des trouvères un composé de toutes sortes de religions païennes, et qu'Apollon et Jupiter s'y trouvaient à côté de Tiervagant, de Cahu et de beaucoup d'autres, il en résulte qu'il y a place, même dans cette énumération, pour tous les autres cultes, aujourd'hui connus, des peuples de l'Asie, de l'Afrique et même du Nord.

Lommer, loumer, nommer, v. 1342, 2269, 2398.

> Je croy, dist Hélyas, que tu es le loudier
> C'on *lomme* Mauquaré...
> Qui de Buillon se fait la ducoise *loumer*....
> Ses frères appiella et *lomma* par leur non...

M. de Reiffenberg a retrouvé cette forme dans le rom. de Jourdain de Blaye, dont il a publié un fragment :

> Et les II autres gestes droi-cy *lommer* m'orés.
> (Mouskés, II, CCLVII.)

Il aurait pu ajouter que le rouchi en usait encore :

> Une viele arme, un beujacron,
> Qu'un *lomme* un fusique.
> (Chans. lilloises.)

Ce mot est de plus dans le wall. *loumer*, et dans l'anc. wall. *lomeir*, dans le dialecte du Poitou *loumer*, et dans l'anc. port. *lomear*. Voy. Grandgagnage, Diction., II, 39.

Lommer pour *nommer* est produit par le changement de l'*n* en *l*, comme le mot *orphelin*, qui vient d'*orphanus*, *orphaninus*, ou comme l'ital. *veleno*, qui vient de *venenum*. On peut citer aussi notre mot *nombril*, formé du lat. *umbilicus*, mot qui se prononce *lombril* à Mons, et dont l'anc. franç. avait fait *lomble* (Mouskés, v. 3911). C'est par une transposition, et non par un changement de ce genre, que le provençal a dit *lunh* pour *nulh*. Rayn., Lex. rom., IV, 347.

Los, conseil, volonté, consentement, v. 19370; Gilles de Chin, v. 4801.

> Et se la seur du roy est en nostre baillie,
> Au *los* de Corbarant soit de son fait punie...
> Au *los* ses amis le plévi
> Dedens un mois à espouser.

Le conseil, l'avis, que l'on donne, n'est effectivement que la louange de l'objet que l'on conseille de faire. Aussi trouvons-nous que les Provençaux ont employé le lat. *laus* dans le même sens :

> Tant cant val may, al *laus* dels drechuriers,
> Honors que anta.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 28.)

« Autant que vaut plus, à l'*avis* des justes, honneur que honte. »

Los pour conseil est souvent usité dans l'anc. langage, ainsi que le verbe *loer*, conseiller :

> Rois, prens conseil au *los* que je te dis.
> (Garin le Loh., I, 77.)

Monstrelet a écrit de même : Au *los* de son conseil (II, f° 40).

> Desci que l'eure soit venue
> Que j'ai misse à cels de m'onor
> De prendre par lor *los* segnor.
> (Part. de Blois, I, 30.)

Ce mot est resté dans notre langue, où il est regardé comme vieux, mais on ne lui donne plus que le sens de louange. La Fontaine l'emploie fréquemment :

> Tous renonçoient au *lôs* des belles actions.
> (Fabl., XII, 1.)

Losée, corrigez *alosée*, v. 8058.

Losengier, losenghier, louangeur, trompeur, menteur, v. 2647, 3700, 11178; losengerye, flatterie, mensonge, tromperie, v. 2776, 20230, 21271.

> Vous n'y descenderés, traîtres *losengier*....
> Car telle est la constance au peuple *losengier*....
> J'ay mon seignour pierdu par ma *losengerye*.

Le moy. lat. *losinga*, *lauzenga*, le prov. *lausenga*, *lausenja*, enfin l'anc. franç. *losenge*, ont eu pour synonyme l'ital. *lusinga* et l'esp. *lisonja*. Depuis Henri Estienne, les savants se sont évertués à prouver que la France n'avait pas emprunté ce mot et ses dérivés à l'ital. *lusinga*, *lusinghiere*. « C'est le contraire qui a eu lieu, dit Henri Estienne :

> Amor con sue promesse *lusingando*
> Mi ricondusse alla prigione antica.
> (Pétrar., Son. 56.)

» Il a falu que Pétrarque, ayant ici besoin d'un beau mot et bien choisi, le soit venu emprunter de nos rommans, qui disent *losenger* pour décevoir.... Les Espagnols aussi ont voulu avoir part au butin, et ont dit *lisonjear* pour flatter, et *lisongero* pour flatteur. » Précell., p. 275.

En parlant ainsi Henri Estienne avait raison, et de plus, il ne préjugeait rien quant à l'étymologie. Le mot était français, cela lui suffisait. Fallot a voulu faire plus en soutenant que *losengier* venait de l'allem. *lobsänger*, chanteur de louanges. Recherch., p. 548-549. Nous pensons qu'il est allé trop loin, et qu'il faut d'abord reconnaître que l'anc. franç. *losangier* n'est que le prov. *lauzengier*, *lausengier*. Dès-lors, il n'y a plus ici que des dérivés du prov. *laus*, anc. franç. *los*. Telle est l'opinion de Raynouard, Lex. rom., IV, 28 et suiv. M. Diez voit dans le mot *los-enge* un suffixe de la même espèce que dans *laid-enge*, *cost-enge*, et dans le nouv. franç. *vid-ange*; et il ajoute, quant à l'opinion de Fallot, que le moy. h. allem. *lôsen*, louer faussement, devrait être préféré à *lobsingen*, si l'on ne trouvait pas toutes les convenances dans le lat. *laudare*. C'est à l'allem. *los*, ruse, perfidie, et à ses dérivés, que s'est arrêté M. de Chevallet, Élém. germ., p. 563.

De *losange*, flatterie, louange, vient aussi *losange*, figure de géométrie : Item un chasuble cendre, dont l'orfroiz est *losengé* aux armes de France et de Navarre. Invent. de 1376. Cela veut dire que les armes y étaient brodées ou peintes dans ce que nous appelons des *losanges*, ainsi que cela se fait encore pour les blasons des filles. On aura dit de ces dessins d'orfrois, destinés souvent à exalter les grands seigneurs par les allégories qu'ils renfermaient, que c'étaient des *losanges* ou des louanges, puis des mensonges, et bientôt le mot, dont le sens primitif fut oublié, ne servit plus qu'à désigner l'encadrement. Les blasons de nos jours, sans être toujours renfermés dans des *losanges*, n'en sont pas moins souvent pour cela des mensonges, et il y a maint généalogiste qui mériterait bien qu'on le nommât *losangier*.

Lossegnos, rossignol, v. 145.

Et li dous *lossegnos* va doucement cantant.

M. de Reiffenberg a fait remarquer que ce mot était plus près du lat. *luscinia* que la forme *rossignol*. Si l'on a égard au changement de la liquide *l* en *r*, *rossignol* n'est que la forme italienne *lusignuolo*, dérivant du diminut. lat. *lusciniola*. L'ital. dit aussi, en retranchant les liquides, *usignuolo*. Quoique l'esp. *ruiseñor* ait l'air d'en être encore plus éloigné, ce n'est vraiment que l'équivalent de *luisenol*. Il y avait à Tournai un endroit qui se nommait place du *Losquinoel*, mot dans lequel nous devons reconnaître aussi un dérivé de *lusciniola*. Chron. de Flandr. et de Tournai, f° 134 r°.

Lostre, leur, v. 22980, 26970, 26982.

Sarrasins sont dolant, n'y ont que couroucier,
Quant voient *lostre* gent tourner en maint hastier...
Et Mahom, *lostre* Dieu, hautement réclamoient.

Cette forme que notre auteur paraît avoir forgée comme analogie de *nostre*, *vostre*, équivaut à l'adj. *lor*, leur. Nous ne l'avons pas rencontrée ailleurs.

Lotir, jeter des sorts, présager, v. 11439.

Calabre la royne le m'avoit bien *loty*.

Nous avons conservé ce mot dans le sens de partager par la voie du sort. Il faut y rattacher *loterie*, *loto*, et le primitif *lot*. Le rouchi dit *loter*, partager. L'habitude d'interroger le sort, soit par les dés, soit par d'autres moyens, est de la plus haute antiquité. Les Germains avaient des jours particuliers pour la connaissance de l'avenir; on les appelait jours de sort, en flam. *lotdagen*. Voy. Coremans, année de l'ancienne Belgique.

Lot vient du goth. *hlauts*, anc. nord. *hlutr*, anc. h. allem *hlôz*, nouv. franç. *loos*, flam. *lot*, sort.

Loudier, loudière, vaurien, v. 1341, 21919.

Je croy, dist Hélyas, que tu es le *loudier*
C'on lomme Mauquaré....
Et li dis.: Rendés-vous, fieux de pute *loudière*.

Roquefort copie Dom Carpentier en disant que ce mot vient du moy. lat. *lodia*, cabane, et qu'il sert comme terme de mépris : « Laquelle Raoulle dist au suppliant qu'il estoit un malvais *loudier*. » Lettres de 1372.

Diroient tost ribaut ou aucun fel *loudier*
Que seriés : André que je mainne en gibier.
(Baud. de Seb., I, 206.)

Comment clamm'on par son non che *loudier*?
(Ibid., II, 298.)

Les dict. franç. mod. mentionnent le mot *lodier*, couverture de laine, qui vient du lat. *lodix*, et dont les Normands et les Picards se servent dans le même sens sous la forme *lodier*, *loudier*. Le rouchi prononce *loudi*, et le définit une toile grossière d'étoupes. Nous ne croyons pas, malgré l'assertion contraire de M. Duméril, que pour cette acception de toile ou de couverture, on trouve des exemples dans l'anc. langue d'oïl. *Loudier*, *lodier*, y a toujours le sens de vaurien. M. Diez retrouve dans cette dernière signification le nordique *loddari*, et il n'hésite pas à lui donner la même origine qu'à *lodix*, couverture. Comparez l'anc. h. allem. *lôdo*, surtout, habit, anc. nord. *lód*, qualité d'une étoffe velue. Voy. Diez, Lex. etym., p. 676. On pourrait aussi rapprocher ce mot de l'allem. *luder*, terme injurieux.

Li Muisis raconte que sept ans après la bataille de Courtrai, c'est-à-dire vers l'an 1309, on vit tout à coup apparaître des individus qui feignaient les sentiments les plus religieux et qui allaient donner des nouvelles de leurs maris aux veuves des chevaliers qu'on croyait avoir été tués à Courtrai. Le peuple, dit le chroniqueur, leur donnait le nom de *loesdieu*. Il y en eut un qui réussit à tromper la dame de Mortaigne et à se faire si bien passer pour Jean de Vierson son mari, qu'il s'attribua tous les droits de châtelain de Tournai. Cependant la fourberie finit par être dé-

couverte, et le *loesdieu* qui avait trompé la dame de Mortaigne, fut enterré vivant (vivus in fossa suffocatus). J.-J. De Smet, Corp. chron. Fland., II, 161. Malgré l'assertion de Li Muisis, nous croyons que ces misérables qui trompaient si bien les veuves, ne réussirent pas à en imposer autant au peuple, qui doit leur avoir donné le nom de *loudier*, mot dont les intéressés firent peut-être celui de *loés-Dieu*.

Loy (a), à la façon, à la manière, v. 22375, 22401, 24194, 26598, 29168, etc.

Les Provençaux ont dit également : *A lei* de fin aman; et les Espagnols : *A ley* de ladron. C'est une locution dont les trouvères ont fait un usage très-fréquent.

A lei de chevalier.
(Chans. de Rol., st. 88.)

Loyer, lier, v. 12144, 32975.

A l'estaeque fu mis et *loyés* piés et bras.

Voy. loiens. Du lat. *ligare*, le prov., l'esp. et le port. ont fait *liar*, d'où vient directement notre forme *lier*. *Loyer* se trouve encore en picard et en rouchi, de même que *loyen*. Comparez *doyen* du lat. *decanus*. On a écrit aussi *diien*.

Luer, leur, v. 1165.

Ly chisne revenront en *luer* propre fachon.

Cette transposition de lettres peut n'être que l'erreur d'un copiste flamand qui prononçait *lur*. Dans le prov., l'anc. cat. et l'anc. franç. on trouve la forme *lur*. Plus régulièrement c'est *lor*, et dans l'ital. c'est *loro*. L'origine de ce mot est le lat. *illorum*.

Par quelle bizarrerie le mot *leur* a-t-il au xiv[e] siècle été le synonyme de l'adverbe composé *là où?* « Nous estaulissons pour nous et en no liu no chier foiaule Th. dou Casteler, chevalier, bailliu de Haynnau, pour iestre *leur* noble damme Ysabialz, damme dou Roelz, se désiretera de tout le fief ke ele tient de nous à Angre. » Charte de Guillaume, comte de Hainaut, de l'an 1307. Cartul. appartenant à M. Th. De Jonghe, f° 58 r°. « Ch'est li escris dou harnas mons[r] de Haynnau, *leur* il a iii parties. » Archives du Hainaut, chirogr. de 1358. Cette expression est fréquente dans la chron. de Froissart.

Luès, aussitôt, v. 3073, 17316, Gilles de Chin, v. 1750, 4889.

Elle prist ses iii fieus, douchement les baisa
Et dedens son mantiel *luès* les envelopa....
Luès que Jhérusalem conquestée sera....
Et li dus li a *luez* doné
Un bon ceval fort et délivre.

Prov. *luec*, *luecx*, aussitôt, sur le champ (Gloss. occitan. et Rayn., Lex. rom., IV, 88); esp. *luego*. Cette locution équivaut à *in ipso loco*, au moment même, à l'instant (en estant). Dans le Baud. de Seb. on lit la forme *leus* :

Leus que celle le vit (I, 78).

Nous avons gardé le mot *lieu* dans le sens de moment, occasion, circonstance, lorsque nous disons : « Vous avez *lieu* d'être content. » La langue ancienne s'en servait aussi :

Quant *leus* en iert, bien i porons venir.
(Mort de Garin, p. 124.)

Lui, elle, v. 1719. Voy. li.

O *lui* xxx pucielles.

Luisant, v. 1430.

Tantobt l'euist ochis ens ou pallais *luisant*.

L'auteur du Baud. de Seb. dit de même : en son palais *luisant* (I, 67) : cela exprime sans doute le poli du marbre. Les trouvères ne disent-ils pas tout aussi fréquemment : palais *mabrin*, salle *mabrine?*

La conjugaison de notre verbe *luire* a emprunté plusieurs temps à celle du verbe prov. *luzir*, entre autres son part. prés. ou adj. verb. *luzent*.

Luisiel, cercueil, v. 29759.

Mais morte le trouva et mise en un *luisiel*.

Rouchi *luiseau*, *luyseau*, *luigeau* (chans. lilloises); picard *luset*, *luseau*, *lusel*, *lusier*. Du moy. lat. *locellus*, dérivé du lat. *loculus*, cavité d'un tombeau. Les Espagnols en ont fait aussi le subst. *lucillo*, tombeau de pierre.

Luiter, lutter, Gilles de Chin, v. 5414.

De l'espée à laus *luite* et tence,
Escut fent et heaumes détrence.

Cette forme a sa correspondante dans le prov. *loitar* et surtout dans l'anc. catal. *lluytar*. Lat. *luctari*.

Luiton, monstre, v. 20408.

Sont venut recorder Godefroy de Buillon
De l'iermite vaillant qui mort a le *luiton*.

Il s'agit ici d'un serpent ou d'un monstre, et nullement d'un *lutin*. Cependant on ne peut nier que ce ne soit, malgré cela, le mot servant à désigner les esprits surnaturels ou les lutins. Aux yeux du vulgaire, les monstres participaient de cette nature mystérieuse des esprits, et il ne faut pas s'étonner qu'on les ait appelés *luitons*.

Nous avons donc à montrer les formes diverses de ce mot. Marot l'a employé comme notre auteur :

Si n'est-il loup, louve, ne louveton,
Tigre, n'aspic, ne serpent, ne *luiton*.
(Épistre aux dames de Paris.)

Dans l'édit. de Rabelais de 1553, on lit : « C'est ung *luiton* ou ung diable ainsi desguisé. » I, 35. De même ailleurs :

> Diable semble ou *luitons* ou maufea.
> (Guil. d'Orange.)

> Enchantement de deable ou de *luiton*.
> (Baud. de Seb., I, 201.)

Au contraire dans Mouskés nous trouvons écrit *nuituns* :

> Et plus sagement s'en parti,
> Quar nient plus com s'il fust *nuituns*,
> Ne sorent qu'il devint cascuns (v. 25126-25128).

Voici ce que M. Ad. Borgnet dit de ces esprits, à propos du *Trou des nutons*, dans un travail récent sur les Ardennes qui a été inséré dans le journal l'*Émancipation*. « Ces êtres, véritables génies domestiques qui existent partout dans nos campagnes et que nulle part on n'a vus, portent différents noms : *nutons*, *lutons*, *sotais*, dans les provinces wallonnes; *wichtellein*, diminutif de *wichtel*, esprit, dans le Luxembourg germanique. *Nutons* peut se rattacher à *nuit* (*nutte* en wallon); *lutons* à *lutin*, et *sotais* à *sots*, par une raison analogue à celle qui rattache *follet* à *fol*. » *Émancipation* du 16 janvier 1855.

Nous ajouterons que les *nutons* wallons, de même que les *nuituns* de Ph. Mouskés, ont une parenté certaine avec les *nachtridders* flamands. Mouskés, II, CXLIV. Mais il n'en reste pas moins à déterminer si *lutin*, *luton*, *luiton*, sont le même mot que *nuton*, *nuitun*.

M. Ch. Grandgagnage a fait sur ces formes un article assez étendu, dans lequel il a montré combien l'origine de *lutin* est controversée. M. J. Grandgagnage, se rencontrant avec le savant Huet, évêque d'Avranche, dit que *luiton* est corrompu de *nuiton*, et dérive de *nuit*. D'autres y voient le lat. *luctari*, qui a produit le verbe anc. franç. *luiter*. Dans sa Mythol. germ., Grimm dit que c'est peut-être le lat. *luctus*, esprit plaintif, messager de deuil. Frisch préfère l'allem. *laut*, *hlût*, bruit, son. Enfin M. Ch. Grandgagnage a proposé à son tour l'anc. bas-saxon *luttil*, petit (Dict., II, 44-46). La question a été depuis examinée par M Diez, qui dans un résumé succinct déclare que ni la forme ni le sens ne s'opposent à ce que *lutin*, *luiton*, dérivent de *nuiton*. Seulement il lui semble assez énigmatique de voir que le mot le moins rapproché de l'étymologie ait été préféré au terme le plus clair.

Les *nuituns* de Mouskés, les *nutons* du pays wallon, sont des arguments qu'il est impossible de rejeter. Et si l'on est forcé d'avouer que ces mots viennent de *nuit*, il sera bien difficile de faire une distinction à propos de *luiton* et de *lutin*. En effet, n'y a-t-il pas tout simplement ici la mutation de l'*n* en *l*, dont nous avons déjà fait remarquer plusieurs exemples sous LONNER? Ce changement assez rare dans les autres dialectes se montre fréquemment dans ceux du nord, où le peuple dit encore tous les jours *luméro* et même *liméro* pour *numéro*. En somme, nous pensons qu'il faut en revenir à l'opinion du savant évêque d'Avranche et de M. Jos. Grandgagnage.

LUT, LUTTE, lu, lue, v. 4072.

> Il a *lutte* le lestre et derière et devant.

Les formes du participe passé relevées par M. Burguy sont *leit*, *lit*, *léut*, *lut*. Gram. de la langue d'oïl, II, 171-172. *Lut* parait n'être qu'un abrégé de *léut*, qui lui-même doit remonter à un primitif *légut*. Cfr. le provençal *lescut* et *elegut*, part. passé des verbes *legir* et *elegir*. Rayn., Lex. rom., IV, 41, 43. M. Genin voit dans le *d* ou le *t* final des participes passés en *ed*, en *it* ou en *ut*, une lettre tout euphonique. Pourquoi n'y pas reconnaître la trace du *t* qui existe généralement à la finale des participes latins?

LY, v. 33356.

> Arrablois te lairay et quanqu'il *ly* apent.

Il nous semble que ceci doit être une erreur. Alors, pas plus qu'aujourd'hui, on n'employait le pronom personnel *ly*, lui, comme régime indirect à la place des noms inanimés. On ferait donc bien de lire : « Et quanqu'il y apent. »

LYAICHE, liesse, v. 32939.

> Honneur n'ara ne *lyaiche*.

Forme picarde du mot *liesse*. Voy. LÉECE.

LYSSY, LYSY, lut, v. 9916, 17785.

> La teneur en *lyssy* tantes de roye en roye.

Cette forme du passé défini du verbe *lire* n'a pas été remarquée par M. Burguy, Gram., II, 171-172.

M.

Ma, mauvais, v. 1930.

> La poissance honnourée
> Doinst et voelle envoyer *ma* jour et pute anee !

Lorsque *mal* signifiait mauvais, on a pu obtenir cette prononciation par la suppression de la lettre *l*. Elle existe encore dans le rouchi pour le substantif : J'ai du *ma* à m'tiette, et nous la trouvons dans le Bertr. du Guesc. pour l'adverbe :

> C'est trop *ma* commencie (II, 63).

On disait de préférence *mau* surtout en composition. Voy. les mots qui commencent ainsi. Le subst. et l'adj. prov. *mal* avaient aussi la forme *mau*.

L'adj. *mal*, mauvais, n'existe plus en français que dans quelques noms composés, avec lesquels il fait corps. Exemp. *male*bête, *male*faim, *male*mort, *male*ncontre, *male*peste, *mal*gré, *mal*heur. Il se rencontre dans un des plus vieux monuments de la langue :

> Elle n'out eskoltet les *mals* conselliers.
> (Cant. de Ste-Eulalie, v. 5.)
>
> Fors de la rue et del *mal* pas.
> (Gilles de Chin, v. 5040.)

Mach (je), je mets, v. 2870, 4697.

> Et ly dist : Je le *mach* en vo possession...
> Et dist Cornumarans : Je me *mach* en Mahom.

Cette forme qui est si semblable à *je fach* du verbe faire, appartient au dialecte bourguignon, où l'infinitif est *maître* au lieu de *mettre*. On dit encore aujourd'hui en Bourgogne je *mai*. Les Picards disaient je *mech*. Burguy, Gram. de la langue d'oïl, II, 174-175. Nous remarquons cependant que le rouchi, qui est une branche du picard, a conservé cette forme en *a* pour le prés. du subjonctif.

Pour ce dernier temps notre auteur emploie tantôt *mach'*, par élision, tantôt *mache*, d'autres fois *maiche* :

> En un feu le *mach'*on :
> Déservit a l'ardoir, j'en dy m'entenscion (v. 20284).
> Jésus Cris *mache* t'âme en joie et en soulas (v. 34843).
> Et qu'il en *maiche* hors la royne s'amie (v. 1861).

C'est cette dernière prononciation qui est encore usitée en rouchi. Un trouvère du Tournaisis a dit comme notre auteur :

> Que ensi fachent
> Et songneusement toudis *machent*
> Lor besogne en retenanche.
> (A. Dinaux, Tr. du Tourn., p. 225.)

Nous devons aussi noter la signification du verbe *mettre* dans cette phrase : Je me *mach* en Mahom, c'est-à-dire : je me confie, je me remets en Mahom ; puis dans cette autre : Qu'il en *maiche hors* la royne, c'est-à-dire qu'il en disculpe la reine. *Mettre sus* à quelqu'un, c'est l'accuser ; le *mettre hors*, c'est au contraire l'absoudre.

Madiroit, v. 7767.

> Je mangeray mon sol, nuls ne le *madiroit*.

M. de Reiffenberg traduit ce mot par *mendirait* (?). Qu'a-t-il voulu dire ? S'il est bien écrit, *madiroit* signifie peut-être *mal-diroit*, pour contrediroit.

Madre, voy. hanap.

Maginois, v. 10905.

> Et ly soudans est (oit) ou palais *maginois*.

La chronique de Bertrand du Guesclin nous offre aussi un palais de cette espèce (II, 68) ; et dans le Baud. de Seb. cette expression se rencontre de même :

> Nouris fu à Seboure, le castel *maginois* (I, 3).
> Ou chastel à Courtrai dont haus est li berfrois ;
> Là trouverés ma soer ou chastel *maginois* (I, 170).

Ce mot qui n'est pas dans les glossaires est sans aucun doute le synonyme d'*imagé*. Ducange, vis *Imaginatus* et *Imagineus*. Les palais, les châteaux *maginois* étaient ceux qu'embellissaient les ouvrages des peintres et des tailleurs d'images.

> Et tot eissi l'unt enz menée
> Desi qu'en la chambre voutiee,
> Où out maint ymage peintiee,
> A or vermeil et à colors.
> (Chron. des ducs de Norm., II, v. 31415.

Mahomerie, mosquée, v. 3180, 35021.

> Ly abés le mena et prist par le gieron
> En la *mahommerie*, ou temple Salemon...
> Ly évesques d'Oliphierne et la noble clergie
> Ont les fons ordenés en le *mahommerie*

Ces deux exemples nous montrent les étranges vicissitudes que durent éprouver les églises chrétiennes ou autres, dans l'Orient, à l'époque des croisades. Le temple de Salomon, l'église de Ste-Sophie de Constantinople, changés en mosquées par les Musulmans vainqueurs, furent des représailles pour les mosquées plus d'une fois changées en églises par les chrétiens. Les croisés ne se faisaient pas faute de chasser les Turcs de leurs asiles religieux : « Donec derelinquant penitus synagogas et *mahummerias* suas. » Chron. Roberti de Monte, Pertz, VI, 528.

Car faisons un castel à la *mahomerie*,
Et cil castiaus soit fait el non sainte Marie,
Se Dame Dieu ce donne, qui tout a en baillie,
Que nous aions la vile en nostre commandie,
La douce mère Dieu là sera bien servie,
S'i ferons moines metre et faire une abéie.
(Chans. d'Ant., I, 235.)

L'Église primitive n'en usa pas autrement envers les temples des dieux de l'antiquité : elle se contenta de les transformer à son usage, non-seulement à Rome, mais dans les provinces, ainsi que le prouve ce passage d'une lettre de Grégoire le Grand : « Tabernacula sibi, circa easdem *ecclesias*, quæ ex *fanis* commutatæ sunt, de ramis arborum faciant. » Lib. XI, ep. 76.

Maiche, voy. MACH.

Maignier, manger, Gilles de Chin, v. 4682.

Lors vinrrent li vallet avant
Qui dient c'om puet bien *maignier*.

Si c'est le même verbe qui se rencontre dans les vers suivants, M. de Reiffenberg n'en a pas bien reconnu la forme et la conjugaison :

A la cave ert Gilles venus,
Or le porvoit li rois Jhésus
Qu'il ne l'*mainiete* ne n'ocie
Cil dyablez cui Dex maudie.
(Gilles de Chin, v. 3116-3119.)

Au lieu de *mainiete*, il faut peut-être *mainièce* ou *mainièche*, forme de la 3e personne sing. du prés. du subj. dans les verbes de la 1re conjugaison, du dialecte de Flandre : « Et ichieus est commandés du roi ke il isce tost de Flandres et *repairèche* en se tière. » Anc. chron. de Fland. en français, Corp. chron. Fland., II, 89. M. Burguy ne parait pas avoir eu connaissance de cette forme du subjonctif. Il se pourrait aussi qu'au lieu du verbe *maignier*, il fût question ici du verbe *manjuer* et de son prés. du subj. *manjuce*, et dans ce cas nous devrions lire :

Qu'il ne l'*manjuce* ne n'ocie.

Nous sommes même porté à croire que c'est là la bonne leçon.

Maignier est resté dans le rouchi *ménier*, *mégner*, et ces mots dérivent du prov. *manjar*, lat. *manducare*, par le changement de l'*a* en *e*. Dans certains dialectes l'*a* s'est changé en *i* : limousin *mindzá*.

Main, matin, v. 8885, 9817.

Me demanda *hiermain* une cose ordenée....
Je cevauçoie *hiermain* lés le bois d'Arbenton.

Main n'est pas une syncope de *matin*, ainsi que l'affirme M. Genin, Variat., p. 198. C'est un mot formé du lat. *mane*, comme le prov. *man*, *ma*, et l'anc. esp. *man*, comme l'ital. *mane* et le valaq. *mēne*. De là aussi l'adv. ital. *dimani*, *domani*, le prov. *deman*, et le valaq. *de mēne*. Le français en a composé le subst. *lendemain*, qui s'écrivait autrefois *l'endemain*, et pour lequel on double aujourd'hui l'article : *le l'endemain*. La raison alléguée par M. Genin, c'est que le mot *matin* a précédé *main* dans la langue d'oïl, et qu'il est contraire au génie des langues de voir allonger un mot racine. Tout cela serait fort juste, si nous n'avions à objecter le prov. *man*, *ma*, qui à coup sûr n'est pas une syncope de *mati*. Il est plus simple de voir deux vocables à racines diverses, là où M. Genin n'en veut voir qu'un seul.

Quant à *matin*, il dérive de *matutinum*, aussi bien que l'ital. *mattino* et le prov. *mati*.

L'expression *hiermain* de nos exemples devrait peut-être ne pas s'écrire en un seul mot.

Main nue, v. 875.

Je luy en bailleray me *main* trestoute *nue*.

Lorsque dans le roman de Bauduin de Sebourc, Esmeré fait serment de n'avoir jamais d'autre femme qu'Éliénor, il a aussi la *main nue* :

La pucelle acola et prist par le *main nue*
Et dist : Je vous affi..... (I, 67).

Nous avons déjà fait remarquer, sous le mot *Croler*, que dans la prestation du serment la main ne devait ni trembler ni remuer. On avait peur que le moindre signe, le moindre mouvement ne fût un moyen cabalistique de détruire la valeur du serment. L'obligation d'avoir la *main nue*, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, était fondée sur la même raison. On croyait empêcher ainsi les maléfices que celui qui jurait aurait bien pu glisser sous son gant pour annuler son serment. Le moyen âge ne connaissait pas la théorie des restrictions mentales, telle qu'on la pratique de nos jours.

Il y a un souvenir de cet usage dans l'habitude qu'ont certaines personnes d'ôter leur gant avant de donner la main à quelqu'un. Donner la main, n'est-ce pas en effet engager sa foi? Comme cependant aujourd'hui on donne la main à tout le monde, bien des gens ne se dégantent plus.

Mainer, mener, v. 33473.

Et furent bien siervit et *mainent* cière lie.

On trouve ailleurs la forme *moinner* :

Li damoisax *moinne* sa joie.
(Chev. au Cygne, p. 156.)

Tout cela n'exclut pas la forme moderne *mener* :

Telle vie *menèrent*
Que cil qui sont derière à le tierre viersèrent (v. 34792).

C'est de la même manière que le lat. *minus* a produit le

prov. *mens*, l'ital. *meno*, l'esp. *menos*, etc., l'anc. franç. *mains* et le nouv. *moins*.

N'oublions pas que l'on écrivait aussi *démainement*, mot qui vient comme le verbe *mener* du lat. *minare* pour *minari*. Voy. DÉMAINEMENT.

MAINES (Hues ly), v. 5494 et passim.

> Hues ly *maine* et non; qus conte se croisa.

M. de Reiffenberg en imprimant *mainé*, et en disant qu'il fallait prononcer *Hus* au lieu de *Hues*, avait établi un précédent, que nous avons eu le malheur de suivre. Si nous avions examiné avec attention les vers où ce nom se trouve, il eût été évident pour nous que le mot *maine* n'a pas besoin d'accent. Ainsi nous devions écrire et prononcer comme suit le vers 23193 :

> C'est ly (l') quens Hues ly *maines* de France par delà.

M. P. Paris a fait sagement en imprimant *maines* dans la Chans. d'Antioche. Voy. son glossaire.

La cause de ces différences provient du sens qu'il faut donner à ce mot *maines*. Hugues, frère puiné du roi Philippe Ier, fut-il appelé *maine* parce qu'il était le *mainsné* ou le cadet? ou bien ce mot *maine*, que les chroniqueurs latins ont rendu par Hugo Magnus, signifie-t-il Hugues le *Grand*, ainsi que ce prince est nommé dans l'histoire? Il est bien difficile de donner la solution de cette question, attendu que sous ces appellations diverses, il y a évidemment un quiproquo. Un exemple va le prouver. Sous la seconde race on trouve plusieurs princes du nom de *Carlomannus*, et nous savons que c'est là un composé germanique, dans lequel les mots *karl* et *man* veulent dire homme courageux. A mesure que la France oublia ses origines germaniques, elle essaya d'expliquer par le latin ce qu'elle ne comprenait plus. Ainsi les *Carlomanni* devinrent des *Carle maines* ou *maisnés* : plusieurs en effet furent des fils cadets des rois de la 2e race; il faut en excepter le premier Carloman, fils aîné de Charles Martel.

Mais il y eut un nom qui vint bouleverser toutes les données des écrivains du moyen âge, ce fut celui de Charlemagne, ou, comme dirent les chroniqueurs, *Carolus magnus*. Sous leur plume française ou provençale *magnus* devint *li magnes*, ou *lo magn*, *lo manh*. Et, dès lors, qu'arriva-t-il? c'est que les trouvères confondirent toutes ces significations. Pour eux les *Carlomanni* ne furent plus que des *Carolomagni*, et il leur arriva de dire en parlant du Grand Charles :

> *Karll meine* est à Mont loon tornez.
>
> (Ch. de Roland, texte de M. Bourdillon, cité par M. Genin, p. 536.)

On comprend d'après cela que *Hugues le maismes* soit devenu *Hugo magnus* dans les chroniques latines et vice versa. Il est fort à croire que c'est Hues le *maisné* qu'il faudrait lire; mais la mesure des vers est là qui nous oblige de lire *maines*, et le lat. *magnus* semble dire qu'il en est l'équivalent. Hugues est-il un cadet ou un grand homme? voilà la question.

MAINENT, demeurent, v. 1233.

> Nicques et Andioche ù *mainent* li Escler.

M. Burguy a exposé d'une manière complète la conjugaison du verbe *manoir* ou *maindre*, dérivé du lat. *manere*. Gram. de la lang. d'oïl, II, 34. On trouve ce verbe déjà dans le cant. de sainte Eulalie et dans les lois de Guillaume :

> Qu'elle Deo raneiet chi *maent* sus en ciel.
>
> (Cantique, v. 6.)

Ce que notre auteur écrit sous une forme plus moderne :

> De por Dieu le poissant qui *maint* en paradis (v. 12230.)

Le verbe simple *maner* n'existe pas en prov., mais on y trouve comme dans la langue d'oïl le verbe *remaner*, anc. franç. *remanoir*, ital. *rimanere*. De là le subst. *remanant* si fréquemment employé dans l'ancien langage.

Le mot *manonent* qui se lit dans le Baud. de Seb. est une faute d'impression. Corrigez *manoient* (manebant) :

> Or avoit... kristiens jusqu'à cent
> Qui *manonent* illoec.
>
> (Baud. de Seb., I, 322.)

MAINGONNIEL, mangonneau, machine à lancer des pierres, v. 13386.

> Pières a fait gietter à loy de *mangonniel*.

Ital. *mangano*, dimin. *manganello*, prov. *manganel*, moy. lat. *manganum*. Ce mot vient du grec *μάγγανον*, mais il faut le comparer avec l'anc. h. allem. *mango* et avec le nouv. *mangel*, machine. Voy. Diez, Lex. etym., p. 215.

MAINIER, MANIER, facile à la main, apprivoisé, v. 16364; Gilles de Chin, v. 359, 4615.

> Et voient no baron qui se vont esbatant
> A traire d'ars *mainiers* dont il vont biel jeuant...
> Faucons ne nus ojsiax de mue
> A prendre oisel n'est si *maniers*....
> I ceval et un esprevier,
> Ains ne véistes si *manier*.

Les arcs *mainiers* sont ceux que l'on manie avec facilité; les oiseaux *maniers* sont ceux qui sont apprivoisés. Le prov. a employé de même les adjectifs *manier*, *mainier*, *maner*. Ces mots expriment surtout l'habileté, la dextérité. On a pu dire dans ce sens :

> Chevaliers i a bons et *maniers* de jouster.
>
> (Rom. de Rou, v. 4119.)

Comparez l'esp. *menero*, et l'ital. *maniero*, dérivant aussi du lat. *manus*.

MAINIETE, voy. MAIGNIER.

MAINS, moins, v. 12358.

Seigneur, j'en prise *mains* Mahom et Tiervagant.

« Au *mains* s'en souvenroit » lit-on aussi dans le Baud. de Seb., I, 23; et dans la mort de Garin :

Lors si auroit Girbers *mains* anemis.

Comparez le prov. *mens*, anc. cat. *menys*, nouv. cat., esp., port. *menos*, ital. *meno*. Nous voyons ici l'*i* de *minus* se changer alternativement en *ai*, en *oi* et en *e*, comme le verbe *mener* et ses formes *mainer*, *moinner*, dérivant de *minare*. V. l'art. MAINER.

MAIRER, v. 13826.

Car bien voy que cest ost me destruist et me *maire*.

M'afflige (?), dit M. de Reiffenberg, sans donner aucune raison à l'appui de son hypothèse. Nous n'avons point rencontré ce mot dans les glossaires, et le seul exemple que nous en ayons trouvé est celui-ci :

Por ces II fix son grant duel maine et *maire*.
(Raoul de Camb., p. 105.)

Nous croyons que c'est un synonyme du mot *marir*, dont nous avons longuement parlé, vº *Esmarir*. Sa signification, dans les passages qui nous occupent, serait celle-ci : « Je vois bien qu'il me détruit et qu'il me disperse (égare) mon armée. » — « Pour ses deux fils il s'abandonne aux égarements de sa douleur. »

On ne confondra point *mairer* avec le *mairier* du Baud. de Seb., qui n'est qu'une faute d'impression :

Si prist I poi de chire et le prist à *mairier*,
Puis il bouta le clef et l'i fist atachier (II, 7).

Au lieu de *mairier*, lisez *manier*.

MAIRIENS, bois de charpente, v. 5873, 14984, 16228.

Là furent carpentier
Qui trançoient *mairiens* en la foriest naye.....
Où la place fu close du *mairien* qui sont grant...
Arbres, *mairiens* et baus qu'il vienent décoper.

Ducange a donné les formes diverses qu'avait prises le moy. lat. *materiamen*, du lat. *materia*. C'est entre autres *maeremium*, *maremium*, *meremium*, *maerennum*, *mairannum*, *marienum*, *marrenum*, etc. M. Diez y ajoute, d'après les glos. de Cassel, *mediran* cimpar, bois de construction. On sait que nous avons conservé le mot *merrain*, qui rappelle le prov. *mairam*. Rutebeuf écrit :

Il sont fondé sus fort *merrien* (I, 219).

On peut comparer avec ces diverses transformations du lat. *materia*, la forme espagnole *madera*, bois, dont nous fait notre mod. franç. *madrier*.

MAIS, MÈS, plus, jamais, v. 701, 12751, 28214; Gilles de Chin, v. 1414, 2139, 2220.

A juré
Que *mais* n'ara moullier en droit mariement...
Or ne set *mès* ly leux où puist iestre tournés...
Tout le meilleur roy qui onques *mès* fu nés..
Tant (n') en I ot *mais*, ce me sanle...
Ne sont *mais* que XX, ce me samble....
Car I chevaliers ne fist *mais*
Si faite ofrande que on face.

Le mot *mais* employé comme adverbe est d'un usage fort ancien. C'est le lat. *magis*, dont l'ital. a fait *mai*, l'anc. esp., le port., le franç. et le prov. *mais*, le nouv. esp., le port. et le prov. *mas*. Il faut comparer à ces mots le goth. *mais*, plus, plutôt. Dans le rouchi l'expression : Il n'd'y a *maique* deux, signifie il n'y en a plus que deux, comme dans l'anc. franc. Le picard dit dans le même sens *ma que*. Plus de cent, se dit en prov. : *mais de* cent. Chr. des Alb., p. 128.

Bataille aures, unches *mais* tel ne fut.
(Chans. de Rol., st. 80.)

Une guisarme tint, n'ot *mais* de quoi jouter.
(Vœux du Paon, MS., fº 65 rº.)

C'est-à-dire il n'avait pas davantage pour jouter. Remarquons pourtant que l'emploi de *mais* pour *plus* n'était pas exclusif. La chronique de Flandre et de Tournai dit par exemple : « Oncques *mais* si grans n'avoit esté véus. » Fº 152 vº. Et ailleurs : « Quant li rois vit qu'il n'en poroit *plus* atraire. » Fº 148 vº. Dans cette dernière phrase *plus* se rapporte à *atraire*, et il ne faut pas confondre cette locution avec *n'en pouvoir mais*, cette antique expression qui nous est restée. Lorsque La Fontaine a dit :

Le malheureux lion se déchire lui-même,
Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs,
Bat l'air *qui n'en peut mais*,
(Fab., II, 8.)

ce n'est pas seulement Marot ou Malherbe qu'il a imité, ce sont les trouvères et les troubadours.

Malvais est, mais il *n'en puet mais*,
Quer ses lignages est malvais.
(Chastoiement d'un père à son fils, III, v. 114, 2.)

Qu'*en puesc mais*, s'amors mi vol aucire?
(Rayn., Lex. rom., IV, 124.)

« Qu'en puis-je mais, si amour me veut occire? » *Qu'en puis-je mais*, c'est-à-dire que puis-je davantage pour l'empêcher? J'ai fait tous les efforts que je pouvais faire, je

n'en puis mais, je n'en puis plus. Telle est l'explication de cette vieille locution française.

Le mot *mais* se trouve en composition avec *huy*, et a le sens de aujourd'hui, désormais, encore :

Vous ne porés *huymais* l'abéie trespasser (v. 3913).

On peut voir sur l'adverbe *mais*, l'article de M. Burguy, Gram., II, 303, et celui de Roquefort, Glossaire.

Mais que, pourvu que, v. 305, 2243, 4811, etc.

Mais qu'il en soit saisons.

Au vers 5384 M. de Reiffenberg ne paraît pas avoir reconnu cette conjonction, si l'on en juge par sa note sur le mot *mès :*

Cornumarans jura pardevant maint princier
Qu'ensement le feroit, *mès qu*'il puist repairier.

La Fontaine, qui connaissait si bien les anciens auteurs, a peut-être eu l'intention de les imiter quand il a dit :

Le trop d'expédients peut gâter une affaire,
N'en ayons qu'un, *mais qu*'il soit bon.
(Fab., IX, 14.)

Cette conjonction signifie généralement pourvu que, notamment dans les exemples que voici :

Ainsy com je diray, *mais c*'on me veuille oïr.
(Bert. de Guescl., I, 176.)

Mais que de sa vitaille nous soions confortes.
(Ibid., I, 241.)

Mais qu'il ne vous en poist ne ne soiés pensans
Que por détrievance vous en soie laians.
(Chans. d'Ant., II, 55.)

M. Burguy n'a pas donné d'exemples où l'on puisse attribuer un autre sens à cette conjonction. Pourtant il semble que nous devrons y voir l'équivalent de *quoique* dans les vers suivants :

Le gué (*mès que* bien li ennuit)
Et le passage li otroie.
(Chev. de la Char., p. 29.)

En provençal *mais que* se rapproche de cette signification, car il veut dire *excepté que*.

Mais, **e**, mauvais, v. 520, 2399, 13447, 18548, 18653, 29527.

J'ai moult le cuer dolant
Que vous avés moullier de si *mais* convenant....
Mais c'est à *maise* cause si c'on l'en doit r'oster....
Car je ne creïray jà qu'il soient *maise* gent....
Qui vous a fait, dist-il, ces lestres délivrer
Qui sont laides et *maises*....
Il en y ot des *mais* et s'en y ot des bons...
Ens el roy Abilant ay trouvé *mais* cousin.

« Je n'ai rencontré qu'une fois *mauvaise* contracté en *maise*, dit M. Genin. C'est dans le Dit de la borjoise de Narbonne :

Or serai-je pendus, n'en eschaperai jà,
Pour *maise* compaignie qu'ai menée piéçà.
(Jubinal, Nouv. rec., I, 57.)

« Il est probable qu'il y avait ici abus. » Variations, p. 202.

Nous avons eu plus de chance que M. Genin, car nous avons rencontré outre l'adjectif *mais*, l'adverbe *maisement* et même le substantif *maisetet* (Roisin, Glos.). De plus, le rouchi nous a montré l'adj. *mé*, *mey*, *mait*, *mage*, l'adv. *magemint* et le verbe *maisier*, gâter, corrompre (Hécart). Voyons quelques-uns de ces exemples :

Et li proia pour Diu le dras,
Car grant pièce avoit esté cras
De *mais* morsiaus et de *mès* dis.
(Rom. de Ren., IV, 40.)

Ha! Isengrin, com les amers
A vilains fais et à *mais* dis!
(Ibid., IV, 77.)

.. Par *mais* mariage bien honnie m'a-on.
(Baud. de Seb., I, 56.)

Estragne boilel fait *mais* au sien à lïer.
(Ibid., I, 39.)

« Au cas que ce fussent gens croyables et sans *maise* ocquison. » Chartes du chef-lieu de Mons, ch. 42. a. 3. En rouchi sentir *mé* ou *mais*, veut dire sentir mauvais; à la campagne on donne ainsi à la camomille le nom de *sén-mait* (sent mauvais). De *maise* la prononciation lilloise a fait *mage :*

Ell' voloit faire l'*mage* (la méchante)
Véant qu'l le bageot;
Mé elle étot ben age,
Car elle en souriot.
(Chans. lill.)

Nous ne confondrons pas *mage* avec *maie*, ainsi que l'a fait M. P. Legrand dans son dict. du patois de Lille, et surtout nous ne le tirerons pas avec lui du lat. *magus*. *Maie* est contracté d'*esmahi*. Passons à l'adverbe :

Che fu une parchon *maisement* ordonnée.
(Baud. de Seb., I, 126.)

Que font ly pèlerin de France qui sont gent?
Dist ly contes de Blois : Il le font *maisement*.
(God. de Bouil., v. 7884.)

De quoi la prononciation lilloise a fait aussi *magemint* :

Che n'est point *magemint* pensé.
(Chans. lill.)

Y va bien *maj'mint* pour la France.
(Chans. de Desrousseaux, p. 80.)

Ces formes *mais*, *maisement*, sont-elles, comme le dit

M. Genin, une contraction de *mauvais*, *mauvaisement*? M. Ch. Grandgagnage ne le croit pas; il croit moins encore que *mais* ait rien de commun avec le préfixe *més*, comme l'affirme Roquefort, et pense en définitive que le dauph. *magin*, mauvais, pourrait représenter un primitif inconnu sous une forme plus développée. Voy. Dict. wall., II, 99.

Cette opinion laisse tout dans le doute, comme on voit. Nous hasarderons pourtant une observation à l'adresse de M. Grandgagnage. S'il voit dans le namurois *muais* une forme de *mais*, qui l'empêche de la voir aussi dans le picard *mawais, maouais*? et alors ne pourra-t-on pas dire que c'est vraiment une contraction de *mauvais*?

Quant au préfixe *més*, il y aurait aussi quelques raisons à alléguer en sa faveur. Nous n'en citerons qu'une comme rapprochement : la forme *mais*, *maise*, appartient surtout aux dialectes du nord de la France, et il est assez remarquable de voir que le préfixe flam. *mis* est encore employé adjectivement dans des phrases comme celle-ci : dat is *mis*, cela a manqué. N'est-ce pas comme si l'on disait : cela est mauvais (*mais*)? En italien, en allemand, en suédois, en danois, en islandais, en flamand, en français et surtout en anglais, le préfixe *mis* ou *més* n'a souvent pas d'autre sens que celui de *mauvais* : c'est ainsi que l'angl. *misfortune* est le synonyme de mésaventure ou *maise* aventure.

Toutefois nous ne nous faisons pas illusion sur la valeur de ces hypothèses. Nous savons que le préfixe *mé*, *més*, dérive du prov. *mens*, esp. *menos*, lat. *minus*. La forme germanique *mis* y est simplement corrélative.

En définitive, *mais, maise*, est d'une origine très-incertaine : la forme *maissan*, donnée par Roquefort, avec le sens de mauvais, méchant, doit-elle s'y rapporter? Nous n'en savons rien.

MAISÈLE, mâchoire, joue, Gilles de Chin, v. 3129.

Puis met sa main à sa *maisèle*.

Le prov. *maissella*, et l'ital. *mascella* viennent comme notre mot du lat. *maxilla*. On trouve dans le Baud. de Seb. la forme *masselle* :

Le baisa cent fois en le *masselle* (I, 25).

Les dents de la mâchoire sont appelées dans la Chans. d'Antioche *les dents maisselés* (I, 223).

MAISNIE, troupe, compagnie, famille, v. 5568, 19107, 33693; Gilles de Chin, v. 421.

A tant ès Solmiant à *maisnie* privée.... .
Là m'en tournay fuiant à *maisnie* esgarée...
Cil sont de sa *maisnie* andol.

On donnait ce nom à toutes les personnes qui habitaient la *manse* et faisaient pour ainsi dire partie de la famille : cette famille constituait la suite, la compagnie du maitre. Nous avons parlé, v° *Halegrin*, de la *maisnie* célèbre de Hellequin. C'est pour ainsi dire *mansionata*, dit Ducange, d'où, par contraction, le moy. lat. *masnata*, *maisnada*. Nous retrouvons ce subst. dans le prov. *mainada*, anc. cat. *masnada*, esp. et port. *manada*, ital. *masnada*. La chron. des Albig. nous offre pourtant une forme plus rapprochée du franç. *maisnie* : Tota sa *maineia* (Chron. des Alb., p. 144).

Nous pensons que les mots de l'anc. angl. *meinye*, *meiny*, famille, sont dérivés du franç. *maisnie*, et n'ont rien de commun avec le goth. *manags*, foule. Diefenbach, Goth. II, 34, 764.

La famille du moyen âge n'existant plus dans sa forme ancienne, il n'est pas surprenant que *maisnie* ait disparu. Le mot *ménage* ne dit pas la même chose. Quant à *maisnil*, qui se trouve encore dans le rouchi, le picard et le normand, il indique l'habitation de campagne, mais non la famille qui y demeure.

MAISSIER, MASSIER, mâcher, v. 10251, 11967.

Et ce pain de fourment *maissier* et avaler....
Et l'avaloit aval sans mordre et sans *massier*.

Prov. *mastegar*, *maschar*, *machar*, du lat. *masticare*. Comparez cette prononciation de *maissier* avec l'anc. franç. *lassier*, lâcher, pic. *lasquier*. *Massier* semble plus régulier que *maissier*, dans lequel on croit reconnaître un souvenir de *maisiele*, mâchoire.

MAISTRE, principal, v. 1988, 5121, 22745.

Dou *maistre* doibt il a le sien autre oel crevé...
S'ay vêut Godefroy en sa *maistre* maison...
Il sont dessus la roe, ou plus *maistre* clocquier.

Le *maistre* doigt, le *maistre* clocquier, sont des façons de parler encore en usage, pour dire le doigt majeur, le clocher principal. Ce qui a droit de nous surprendre, c'est l'emploi de *maistre* au féminin : La *maistre* maison. Nous trouvons de même, dans le Bertr. du Guescl., une *maistre* caucie (I, 136); et dans le Baud. de Seb., une *maistre* voye (I, 21). Dom Carpentier ajoute un exemple à tout ceci : « Guillaume Vernis prist oudit lieu, où estoit ledit tumbereau, le fer et coultre de une charrue, le vennelier, la *maistre*, etc. » Lettres de 1377. Or la *maistre* veut dire ici la pièce principale de la charrue. On serait tenté de croire que *maistre* était des deux genres dans l'anc. français. De nos jours on dit la *maîtresse* clef, au lieu de la *maistre* clef : on suit en cela l'exemple de l'esp. et de l'ital.

MAISTRIER, MESTRIER, MESTROIER, exceller en qqc., dominer, v. 2771, 7074, 9945, 15532.

Et ly contes de Blois qui proaiche *maistrie*...
Voit ly roys Corbarans qu'Olliferne *mestrie*...
Li roys Cornumerans qui la cité *mestroie*.

Ces formes qui viennent du lat. *magistrare*, ont eu pour intermédiaire le prov. *maestriar*, *maistreiar*. Comparez

l'anc. esp. *maestrar* et l'ital. *maestrare*. Rayn., Lex. rom., IV, 118. Nous trouvons la forme en *oier* plusieurs fois :

> Qui joinèce sousfient et fine amour *mestroie*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 90 r°.)

> ... La puchelle cui grans biautés *mestroie*.
> (Baud. de Seb., I, 21.)

Le mot *maistrier* veut dire aussi avoir la *maistrie* de quelque chose. Cela répond, si l'on veut, à nos mots *maîtrise*, *maîtriser*; mais combien les significations ont été altérées!

> Là sont engingnéour qui sèvent le *mestrie*
> Des engiens ordonner.
> (God. de Boull., v. 5880.)

Il est clair que ce sont des ingénieurs qui ont la *maîtrise* de leur état, qui sont en un mot passés *maîtres*. De là tout ce que l'on fait, tout ce que l'on sait d'une manière parfaite ou approfondie, se fait ou se connaît par *mestrie*. On peut chevaucher par *mestrie* (v. 9263); on peut frapper ou férir de même (v. 13634). Savoir la *mestrie* d'une chose, c'est connaître cette chose à fond, n'en pas ignorer l'objet essentiel :

> Or voy que par ce sort dont il set le *mestrie*
> Emprendera orguel et oultrequiderie (v. 5149).

Nous trouvons ces mêmes significations dans les autres langues néo-latines: prov. *maestria*, science, habileté, cat., anc. esp. *mestria*, esp. mod., ital. *maestria*. Rayn., Lex. rom., IV, 117.

Major, **majour**, v. 9586.

Ce comparatif latin est accompagné le plus souvent du mot *Inde*. Le moyen âge connaissait en effet une Inde *menour*, une *moyenne* et une *majour*. D'autres appellent cette dernière Inde *supériour*. Cependant on rencontre parfois et surtout dans la Chans. de Roland l'expression de *Tère major* ou *majur*, et il est évident qu'il ne peut y être question de l'Inde. M. Michel a confessé qu'il ignorait le sens de ce mot. M. Genin, au contraire, y a vu la France, la grande terre, le grand pays, la patrie, en un mot (Chans. de Roland, p. 365).

Nous sommes de l'avis de M. Genin, la *tère major* doit être la France. Le sens ne s'oppose pas à cette explication dans les différents passages du poëme, et nous trouvons dans la chronique de Bertr. du Guesclin un endroit qui confirme cette opinion : « *En France la majour,* » y dit le trouvère (II, 136).

Makez, Gilles de Chin, v. 2600.

> *Makes* d'acier, wivres, faussars.

M. de Reiffenberg traduit ce mot par *masses*. C'est un à peu près, qui, au reste, ne donne pas raison de l'origine de *makes*. En Hainaut *maque* désigne un bâton qui a une boule au bout, c'est-à-dire une petite massue; *macque* est aussi la partie du fléau qui frappe le blé; *maquet*, un instrument de bois avec lequel on chasse la boule appelée *choulet;* enfin, *maca* est le nom du martinet dans les usines métallurgiques. Dans l'anc. franç. c'est le gros bout d'un bâton : « Un baston appellé *macque* ou planchon de Flandre. » Lettres de grâce de 1415. « De quadam *macha*, de qua se deffendebat. » Lettres de 1350. On l'appelait aussi *maquelotte*. « Le suppliant qui tenait une *maquelotte* ronde de fer. » Lettres de 1468.

M. Ch. Grandgagnage, en traitant le mot wall. *make*, tête, ou boule semblable à une tête, a examiné à fond cette question. Il cite les savantes recherches de M. Diefenbach sur le goth. *meki*, Goth., II, 58, et résume son opinion en disant que notre mot est abstrait du verbe *maker*, ou bien que *maker* est lui-même un dérivé de quatre *make*, dont il donne la définition. S'il vient de *maker*, frapper, M. Grandgagnage fait observer d'abord le prov. *macar*, assommer, l'anc. franç. *macquer*, le bas lat. *smacare*, *smaccare* (vulnerare), et il compare ces mots avec le lat. *mactare*, qui ne serait que le fréquentatif d'un verbe *macare* (primitif perdu). On peut comparer aussi le grec *μαχεσθαι*.

Malgré toute la vraisemblance que peut avoir cette opinion, elle ne semble pas suffisante à M. Diez, qui n'en fait même pas mention. Il préfère avec Le Pelletier aller jusqu'à l'hébreu *mahach*, plus exactement *maccah*, des coups. Voy. Lex. etym., p. 210, v° *Macco*.

Mal, v. 8857.

> Sans *mal* et sans rayson.

Il nous est impossible d'admettre ce mot, qui n'a pas le moindre rapport avec la pensée exprimée par l'auteur.

Mal, **male**, mauvais, v. 6976, 8857.

> Ly peuples pèlerins *mal* voisin y avoit.
> Car ce sont *male* gent.

Voy. ce que nous en avons dit sous **ma**. Nous aurions dû ajouter que ce mot, oublié par l'Académie, existe encore en français : bon gré, *mal* gré.

Maladie, position critique, embarras, v. 5194, 19141

> Or sèvent crestyen toute no *maladie*....
> J'envoierai pour vous en l'ost Dieu ung espie
> Qui diront à vo gent la vostre *maladie*.

Il ne s'agit pas ici du sens propre, mais d'une signification toute métaphorique, dont l'usage est complétement perdu.

Quant au mot *maladie*, vient-il, comme le pense Raynouard, du lat. *male aptus*, qui a formé le prov. *malaptia?* ou bien d'un participe *malatus* formé de malum, comme barbatus de barba? La forme *malabde* qui se rencontre dans la Pass. de J.-C., st. 116, semble témoigner en faveur de l'opinion de Raynouard. Voy. Diez, Lex. etym., p. 213.

Maldehait.

Voy. ce que nous avons dit de ce mot et de son radical *hait* sous **aeurer**, **dehait**, **enhaiter**, **eshaiter** et **haitiés**.

Maléichon, maléiçon, malédiction, v. 1177, 5641.

Ses enfans li canga à se *maléichon*....
Et vésey Solimant qui ait *maléiçon*.

M. de Reiffenberg a réuni un certain nombre de formules de malédiction à la note du vers 501. *Maléiçon* est une syncope de *malédiction*. Ce mot a une grande analogie de formation avec le subst. *malehiment* et avec l'adj. *malehidor* de l'anc. cat. Rayn., Lex. rom., III, 57. Voy. ci-dessous maléir.

Maléir, maudire, v. 11273, 33485.

Dieux vous puist *maléir!*...
Mais ly roys Murgafiers que Jhésus *maléie*.

Cette forme, dit M. Burguy, ne parait pas avoir été d'un fréquent usage; on la remplaça par la forme du simple franç. *maudire*, *maldire*. Gram. de la langue d'oïl, I, 323. Nous la rencontrons néanmoins encore dans les Vœux du Paon :

Oultre! euvert viellart, Diex te puist *maléir!*
(MS., f° 145 v°.)

C'est à la forme syncopée *maléir* que se rapporte le subst. *maléiçon*, dont nous avons parlé ci-dessus. C'est aussi à elle qu'appartient le part. passé *maléis*, *maléois*, correspondant à *bénéis*, *bénéois*, du verbe *bénéir*.

Eracles ly fel, qui tant fu *maléis* (v. 27546).
Et qu'il les vengera des gloutons *maléois* (v. 33425).

On a dit, en faisant une contraction nouvelle, *malis*, *malite*, *malois*, *maloite:*

Malis soit qui vaura
Rendre le corps de lui!
(Baud. de Seb., I, 128.)

Malite soit li heure que tu fus engenré!
(Ibid., I, 245.)

Véistes-vous, payens, *maloitte* gent diervée.
(God. de Bouil., v. 17839.)

Maloite soit la sente
Dont on ne puet issir.
(A. Dinaux, Trouvères du Tournaisis, p. 345.)

Mais n'oublions pas que le part. passé de *maléir* a fait aussi *maléi*, *maléie*, comme *bénéir* a fait *bénéi*, *bénéie* :

Tranche, fiert et abat cele gent *maléie*.
(Chans. des Sax., II, 152.)

Cele église
Devoit l'endemain par devise
Iestre *bénéie* et sacrée.
(Mouskés, v. 3406.)

Au moyen âge on confondait les formes *béni*, *bénie*, *bénit*, *bénite*, et *bénéois*, *bénéoite*, comme celle de *maléi*, *maléie*, *malis*, *malite*, *maléois*, *maléoite*. Le poëte Coquillart nous fournit cependant une observation, c'est que, tout en écrivant *bénoiste*, il prononçait *bénite* :

Deux fréquentent en ung moustier
Dont l'un y pert, l'autre y proffite;
L'un sert de sel au benoistier,
L'aultre bume de l'eau *benoiste* (p. 185).

M. Genin n'a vu dans le participe *bénit*, *bénite*, que le *t* euphonique, et c'est ainsi qu'il explique l'origine des deux formes françaises actuelles. Variations, p. 479. Tout ce que nous venons d'exposer prouve qu'il n'y a là rien d'euphonique. D'un autre côté, si aujourd'hui nous disons de l'eau *bénite*, c'est par pure convention des grammairiens, et parce qu'autrefois on parlait à peu près ainsi : de l'*eau benoiste* ou de l'*eau bénite;* mais rien ne prouve que l'on n'ait pas dit aussi de l'*eau bénéie*. Quant Rabelais appelait le vin : de l'eau *béniste* de cave (I, xviii), il suivait un ancien usage, sans faire aucune distinction grammaticale, peut-être même se rappelait-il le prov. *aiga benesyta*. L'eau *bénoiste* de Coquillart n'a pas non plus d'autre portée. D'ailleurs ne disait-on pas aussi : *Bénoite* vierge Marie? Or qui s'aviserait de traduire aujourd'hui ce mot par *bénite?* Quant à *béni*, *bénie*, Mouskés, dans les vers que nous avons cités plus haut, prouve qu'on l'employait aussi avec le sens de consacré, et que l'on disait d'une église qu'elle devait être *bénéie*. Les grammairiens modernes verront peut-être une faute dans le texte de ce trouvère du xiii[e] siècle.

Malesieusement, malicieusement, v. 13415.

Or sommes-nous enclos *malesieusement*.

La lettre *s* qui dans cet adverbe a l'air de former une orthographe vicieuse, n'est réellement là que pour représenter le *z* du prov. *maleza*, *enmalezir*.

Malhéuré, maléuiré, malheureux, v. 6282, 6812, 9735.

A! male gent, dist-il, povre et *malhéurée*...
Au dos le vont sievant la gent *malhéurée*....
Ahy, laes! dist ly roys, kaitis *maléuiré!*

Il ne faut pas croire que cette forme soit simplement pour le besoin de la rime, et que *malhéuré* ou *maléuiré* ne soit que le mot *malheureux* ou *maleuireux*. Le provençal avait un verbe *malahurar*, rendre malheureux, et notre mot n'est que la traduction de son participe passé *mala-hurat*. Rayn., Lex. rom., III, 542. On trouve la gent *malaurea* dans la Chron. des Albig., p. 198.

Ces rapprochements avec la langue provençale complètent ce que nous avons dit sur la prononciation des mots *éur*, *euireux*, *bénéuré*. Il est évident que la forme *maléuireux* dérive du prov. *malahuros*, comme *bienéuré* vient de *bonaurat*. La forme provençale a même quelquefois passé dans la langue d'oïl sans aucun changement :

A vos que tient, *malaüros* chétis,
De ramponer la franche empereris?
(Mort de Garin, p. 51.)

Malfillastre, mauvais beau-fils, Gilles de Chin, v. 431.

Gerart l'appellent *malfillastre*.

Le mot simple *fillastre* existe aussi dans le prov. *filhastre*, *fillastre*, dans l'ital. *figliastro* et dans l'esp. *hijastro*. On trouve déjà *filiaster* dans des inscriptions anciennes (Ducange). La Chans. de Roland nous présente ce mot :

Guenes respunt : Rollans! cist miens *fillastre*.
(Ch. II, v. 83, édit. Genin.)

M. Genin a fait remarquer dans sa Chans. de Roland que le mot *marâtre* nous est resté, tandis que ses correspondants *parâtre*, *fillâtre* ont été délaissés. Ch. de Rol., p. 356. Pour être juste, il faut ajouter que ces derniers mots n'auraient pas gagné à être conservés aux mêmes conditions que *marâtre*, qui ne signifie plus seulement belle-mère, mais aussi mauvaise mère.

Malles, mailles, v. 1813.

Que dou haubiert trencha des *malles* bardiment.

C'est bien là l'orthographe que devrait avoir ce mot, dérivé du lat. *macula*. On lit de même dans Parise la Duchesse :

Les haubers et les laumes maintes *males* forrées (p. 176).

Le prov. en a fait *malha*, *malla*, le cat. et l'esp. *malla*, le port. *malha*, enfin l'ital. *maglia*. La forme *maille* n'en est pas moins fort ancienne, et Joinville a consigné ce proverbe : « *Maille* à *maille* feit-on les haubergeons. » Nous rencontrons un adjectif formé de *maille* :

Et férir leurs espées ès bons haubers *maillus*.
(Vœux du Paon, MS, fº 140 vº.)

Maillus équivaut ici à *fremillons*.

De *maille* les Flamands ont fait *malie*, et cette forme est entrée en français, sans doute à l'aide de quelque trouvère initié aux deux langues :

Son mari qu'elle n'amoit *mallie*.
(Baud. de Seb., II, 9.)

Mallie, *maille*, sert ici de point de comparaison, c'est-à-dire la valeur d'une *maille*. Dans le sens de monnaie, *maille* vient du lat. *metallum*.

Malostru, v. 1946.

Ly lères *malostrus*.

Cette forme défigurée nous cache le prov. *malastruc*, malheureux, d'où vient le wall. *malastru*, c'est-à-dire né sous un astre défavorable. « Li rotier *malastruc*. » Chr. des Alb., p. 158. Isidore a défini de même astrosus, quasi malo sidere natus. L'anc. cat. *malastruch*, l'anc. esp. *malastrugo*, sont le même vocable. Rabelais nous montre pour ainsi dire la manière dont ce mot s'est déformé : « Ainsi les pauvres *malautrus* sont aulcunes fois plus de trois semaines sans manger. » II, 30. Il avait fait du prov. *malastruc*, le franç. *malautru*, et de là jusqu'à *malôtru*, il n'y avait plus qu'un pas. L'anc. ital. corrompit davantage encore le mot primitif : « Ahi! *malestrui* e mal nati, » s'écrie le Dante dans son Convito. Malgré la différence qu'il présente, ce mot est aussi un dérivé d'*astrum* et non pas de *male instructus*, comme certains l'ont pensé.

Les mots *désastre*, *désastreux*, appartiennent à la famille de *malôtru*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 31.

Maltalentis, mal disposé, v. 4974.

Car ly dus est dolans et moult *maltalentis*.

Le *maltalent* ou le *mautalent*, dont nous trouvons ici l'adjectif, indique une mauvaise disposition de l'âme à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose. On disait dans le sens contraire être *entalenté* ou *entalentis*. Le mot *talent* signifie donc proprement *penchant*, et c'est en effet le lat. *talentum*, poids, grec ταλαντον, qui est son étymologie. On le trouve aussi dans l'ital. *talento*, l'esp. *talento* et *talante*, le prov. *talen* et *talan*. L'anc. franç. en avait fait le verbe *atalenter*, rendre désireux, disposé à (proclivis).

Le sens que nous donnons aujourd'hui à *talent* n'a aucun rapport avec celui de l'expression ancienne. Il faut, suivant M. Diez, le reporter directement au lat. *talentum*, somme d'argent, prix, valeur, le *talent* étant la valeur personnelle d'un individu. Lex. etym., p. 340.

Malure, malheur, calamité, v. 26939.

Et comment ly ribaut y kaeent tout *malure*.

Encore un mot qui semble forgé pour la rime et qui n'est pourtant qu'une réminiscence du provençal :

Qu'a son poder
No s volva ni s vir ni s pejur
Elh e son bran a *malahur*.
(Ray., Lex. rom., III, 542.)

« Que selon son pouvoir il ne s'entraine, ni ne se tourne ni ne s'empire lui et son glaive à malheur. »

Mamburnie, administration, v. 8241.

Et la france royne
Avoit ceste cité adont en *mamburnie*.

C'était l'administration du *mambour*. Ce mot d'origine germanique, et que nous retrouvons dans le flam. *mamboer*, *moomboor*, *mondboor* (Kiliaen), est resté dans nos patois du nord. Le wallon dit au masc. *mambor*, et au fém. *mambornèse*; en Hainaut et dans la Flandre franç. on dit *mambour*. Ducange a mentionné des formes assez variées de ce mot dans le moy. latin. Sans nous arrêter à *mamburnus*, si nous examinons les formes *mundiburdus*, *mundiburdium*, *mundibur-*

nium, nous serons forcés d'y reconnaitre l'anc. franciq. *mundiburd*, l'anc. sax. *mundburd*, etc.; mots composés de *mund*, main, et de *beran*, porter (maintenir). Le *mambour* est en effet un tuteur, un protecteur, celui qui maintient. En Flandre, par exemple, l'archiduc Maximilien, après la mort de Marie de Bourgogne son épouse, prit le titre de bail et *mambour* de son fils le jeune prince Philippe le Beau.

On avait fait de ce mot le verbe *mamburnir*, c'est-à-dire avoir la *mamburnie* :

La gent de son pays avoit à *mamburnir*.
(Vœux du Paon, MS., f° 108 r°.)

Moy lat. *mamburnire*, *munburnare* (Ducange).

Manage, manse, habitation, v. 497, 6524, 6531, 30618.

Par dedens la cité où il ot maint *manage*...
Car assalir volons et piercier le *manage*...
Que de Jhérusalem tenra tout le *manage*...
Pour venir à Damas où il a fort *manage*.

Ce mot qui est, comme *maisnie*, formé du verbe *manere*, se disait en moy. lat. *managium*, et l'évêque de Tournai, Philippe d'Arbois, dans une charte de 1368, le donne comme synonyme de *manerium*, manoir. Miraeus, Op. dipl., II, 1328.

Vous pensés grand outrage
Qui ensement volés laissier voetre héritage.
Et vos uu biaus fiex qui sont en cest *manage*.
(Baud. de Seb., I, 7.)

Le mot *manoir*, ennobli par l'aristocratie, nous est resté pour désigner une sorte de château féodal. Quant à *manage*, il ne désigne plus qu'une populeuse commune de la province de Hainaut. Les Wallons ont gardé *manége*.

A ce mot se rattache celui de *manant*, qui dès l'origine signifia simplement habitant, demeurant. Dieu sait depuis lors ce que la langue française, sous l'influence d'une caste orgueilleuse et vaine, est parvenue à jeter de mépris sur les *manants*, c'est-à-dire les bourgeois ou habitants, obligés de séjourner dans la limite seigneuriale. Voy. ce que dit Ducange sur les *manants et habitants*, les *levants et couchants*, levantes et cubantes. Ce mot est encore un exemple frappant des vicissitudes philologiques. *Manant*, avant d'être un des mots les plus méprisants de notre langue, avait désigné au moyen âge l'homme aisé, l'homme riche, qui possédait une habitation, celui, en un mot, qui avait un *manage*, un *manoir*, une *manandie*, ou, comme on l'a dit plus tard, qui avait pignon sur rue, prov. *manent*, esp. *manente*.

Manaide, grâce, merci, protection, v. 82, 9764.

De ce fait n'arés *manaide* ne pardon ...
Jà n'arey dou soudant *manaide* ne pité.

Ce mot formait le verbe *manaider* (gloss. du Part. de Blois). Le rom. de Garin offre le subst. *menaide* :

Proies le roi et *menaide* et merci (I, 288).

Mais à côté de ces formes on distingue celle de *manaie*, verbe *manaier*. Diez, Lex. etym., p. 680. C'est en effet la correspondante du prov. *manaya*. M. P. Paris, en proposant le lat. *amœnus* pour étymologie de *menaide*, est, pensons-nous, tombé moins juste que M. Diez, qui retrouve dans *manaider* le lat. *manu adjutare*.

Manandrie, manage, manoir, habitation, v. 17107.

Lès une *manandrie*
Qui arsse avoit esté....

Le copiste s'est trompé. Il aurait dû écrire *manandie* comme dans les exemples suivants :

Et si tendrés de moi terres et *manandie*.
(Vœux du Paon, MS., f° 162 v°.)

Assez bos y avoit et noble *manandie*
Fermez tout à l'entour et d'arbres bien garnie.
(Bertr. du Guesel, I, 214, note.)

L'auteur de cette dernière chronique a aussi écrit *manandise* :

N'ares pas la nostre *manandise* (II, 141).

Enfin dans le rom. d'Agolant on trouve *manantie*, qui bien plus que les autres formes se rapproche du prov. *manentia*, richesse, possession, fortune : Grans *manentias*, grands biens (Chr. des Alb., p. 2) :

Or et argent et riche *manantie*.
(Bekker, p. 169.)

Le prov. avoit, comme on le voit, étendu la signification de ce mot, qui n'en venait pas moins du lat. *manere*.

Manc, mande, Gilles de Chin, v. 1381.

Si li dirés
Que je li *manc* et di par non....

Forme du prés. de l'indicatif du verbe *mander*. 1re pers. du singulier.

Mander, v. 26613.

Dedens la tour mauditte que fist *mander* Sansson.

Mander doit avoir ici le sens d'élever. C'est en d'autres termes faire un *mandement* ou établir une forteresse, à l'aide de laquelle on domine ou l'on commande sur les environs. On donnait effectivement à ces forteresses le nom de *mandement*, moy. lat. *mandamentum* :

Sebourc, un riche *mandement*.
(Baud. de Seb., I, 37.)

Le mère du bastard qui le coer ot dolent
Estoit sus les garites du maistre *mandement*.
(Baud. de Seb., II, 197.)

En la ville et en bois fist herbergier sa gent;
Li suen hostel fist prendre el plus haut *mandement*.
(Rom. de Vacce cité par Ducange.)

Le *mandement* est proprement un fief confié en garde par le suzerain à son vassal.

MANEVIS, voy. AMANEVY.

MANOIS, voy. DEMANOIS.

Et les prisons met en chartre *manois*.
(Raoul de Camb., p. 240.)

Après disner s'en va *manois*
Vers les degrés del grant palois.
(Part de Bl., I, 53.

MANRE, moindre, voy. MENRE.

MANSCION, mancion, demeure, séjour, v. 3254, 14127, 26335.

Et ont pris pour le nuit ylueeques *manscion*....
Car de Jhérusalem garde le *manscion*....
Pour aler asségier d'Acre le *manscion*.

Prov. *mansion*, *mancio*, cat. *mansio*, esp. *mansion*, ital. *mansione*, du lat. *mansio*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 147-148. C'est de là que vient notre mot *maison*, ital. *magione*, prov. et anc. esp. *mayson*, anc. port. *meisom*. Pour les contractions que ces mots ont subies dans le wall. *mohon*, *mon*, ainsi que dans le rouchi *maon*, *môn*, consultez M. Grandgagnage, Dict., II, 133. Les auteurs du Baud. de Seb., I, 201, et du Bert. du Guescl., II, 134, écrivent *mansion*, comme les Provençaux.

MANT, commandement, v. 32338.

Il vint à son *mant*.

Prov. *mon*, cat., esp., port *mando*. Rayn., Lex. rom., IV, 134-135. C'est l'abréviation du lat. *mandatum*. « Quant il oy le *mant*. » Baud. de Seb., I, 40.

MANOIER, manier, Gilles de Chin, v. 1709.

N'est riens nule qui plus li plaise
Que li escus al *manoier*.

Prov. *maneiar*, cat., port. *manejar*, ital. *maneggiare*, anc. esp. *manear*, du lat. *manus*.

MAR, à la male heure, Gilles de Chin, v. 2546, 2985.

Son vasselage et sa vertu
Plaignent et dient que *mar* fu....
Car teil hostiel onques ne virent
A duc, à prince ne à conte;
De si rice *mar* tenres conte.

Comme nous l'avons dit, v° *Esmarve*, ce mot équivaut à cette expression : *à male hore*, prov. *a mala hora*. L'abréviation de cette formule donna *mal*, *mala*, *mar*, *mare*, en prov., en franç., en esp. et en ital., comme *à la bonne heure* avait donné dans ces langues *bona*, *en-buena*, *embora*, *bora*, *bone*, *bor*, et même *buer*.

Ainsi *buer*, *mar*, répondent aux formules latines *bona*, *mala hora*.

Com *buer* fuit neiz qui en tal ost ira
Por tel pardon conquerre!
(Gerard de V., v. 4012, 3.)

Baruns, esveilliez-vus. *Bor* vus fut anuitie
Tele chose ai oie dunt jo vus frai haitie.
(Benoit, t. III, p. 610.)

Si m'aït Dex, *mar* en ira uns vie.
(Mort de Garin, p. 126.)

Mar fu né Alixandre qui tant me fait contens.
(Vœux du Paon, MS., f° 106 v°.)

Voy. Diez, Lex. etym., p. 243, et Burguy, Gram., II, 276.

MARBARIN, de marbre, v. 19194.

Lors furent no baron en la tour *marbarine*.

Mot affectionné des trouvères qui décrivent souvent les salles *marbrines* (Baud. de Seb., I, 5), les tours *marberines* (ibid., I, 75), enfin les degrés *marberins* (Garin le Loh., II, 20). C'est une forme empruntée à la langue provençale qui dit *marbrin* :

Devalet o polet als gras *marbris*.

« Descendit ou monta aux degrés *marbrins*. » Rayn., Lex. rom., IV, 159.

Comme dérivation du lat. *marmor*, il faut se rappeler que la lettre *b* se change quelquefois en *m* et vice versa. Exemple : *Giacomo* du lat. *Jacobus*, et *flamme* (*flamble*) de *flammula*.

MARCHIS, marquis, v. 3746.

Deviers Jhérusalem chevauche ly *marchis*.

Il s'agit dans le poëme du roi sarrasin Cornumarant. C'est une nouvelle application faite à l'Orient, des noms et des habitudes occidentales. Les premiers *marquis*, moy. lat. *marchiones*, furent des gouverneurs préposés à la défense des *marches* ou frontières. En gothique *marka* veut dire limite. Ce mot ainsi que ses dérivés est entré dans presque toutes les langues. Le comté de Flandre, situé à l'extrémité du royaume de France, fut aussi primitivement une *marche*, et nous voyons que les premiers comtes y ont pris le titre de *marquis* des Flamands, en allem. *markgraf*, comte de la marche.

MARCIST, v. 31.

Cils royalmes *marcist* a le gent deffaée.

Marcir, confiner, être limitrophe, est un dérivé du mot *marche* dont nous avons parlé ci-dessus. L'anc. h. allem. disait *markôn*, borner, limiter.

MARÉE, abondance, v. 7593, 17862.

Mais ly roys des Taffurs et cil de sen armée
Ont ocis les payens, et toute leur *marée*

Ont deviers Andioche ly plaiseur ramenée....
De feu et de brandons y ot grande *marée*.

M. de Reiffenberg a cru, dans le premier de ces exemples, que les Taffurs étaient comparés à la mer qui déborde. C'est, selon nous, un contre-sens. Les Taffurs tuent les païens et ils ramènent vers Antioche toute leur *marée;* cela veut dire toutes leurs provisions, dont ils viennent de faire leur butin. Le mot *marée* a donc le sens d'abondance dans le premier comme dans le second exemple. Nous observons qu'en rouchi ce mot désigne une certaine quantité de grains. Le sens métaphorique de *marée* vient sans doute du vocabulaire des pêcheurs.

Marin, mer, v. 7305.

Pour l'iaue de Tiane qui ciet ens el *marin*.

C'est la rime qui a produit cette désinence. Ordinairement on dit la *marine*, mais ce mot n'a que le sens de côte, rivage :

Des nés sunt qui ainz ainz issus,
Par la *marine* sont coruz.
(Rom. de Rou, v. 6843.)

Cfr. le prov., le cat., l'esp. et l'ital. *marina*, et le port. *marinha*, même signification. Rayn., Lex. rom., IV, 153.

Maresch, marais, v. 18119; **marois**, même sens, v. 23689.

Par dedens ung *maresch* s'est ly roys embatus....
Vient à tout une esquielle tout parmy les *marois*.

Prov. *marcx*, wall. *maras'*, rouchi *marache*. C'est l'anc. flam. *maerasch*, holl. *maras*. Diefenbach montre que ce mot appartient à la même famille que le goth. *marei*, flam. *maer*, étang, franç. *mare*. Nous y retrouvons aussi les *moer*, marais, si communs dans les Flandres et qui paraissent avoir servi à désigner les habitants de la partie appelée autrefois *Morinie*.

Marie (cière), mine affligée, v. 4890.

Nous avons traité le verbe *marir* sous **esmarir**. Il nous reste à dire ici que le wallon a conservé *mari*, tromper, *si mari*, se tromper, proprement s'égarer. L'Académie mentionne le participe *marri*, fâché, mais elle ajoute qu'il est vieux.

Mariement, mariage, v. 701, 15343.

Que mais n'ara moullier en droit *mariement*.

L'auteur du Baud. de Seb. emploie cette même expression pour dire en loyal mariage (I, 54). Nous trouvons dans une charte du comte Henri de Luxembourg de l'an 1284 un terme dont la mention peut trouver sa place ici. Il s'agit d'une confirmation de donation faite à l'église de Stavelot par messire Pierre de Spontin, chevalier, *en son plain mariage*. Les archives de Florennes d'où cette pièce est extraite, en offrent une autre de 1515 où on lit : « Sans avoir hoirs procréés *en leur plein siége de mariage.* » Il semble que cette expression que nous n'avons point rencontrée ailleurs, doit signifier *en plein mariage accompli*, c'est-à-dire toutes les cérémonies et formalités étant faites.

Marison, **marisson**, douleur, v. 2253, 5340, 5578.

Elle m'a fait à tort soufrir grant *marisson*.

Moy. lat. *marritio*. Nous ne pouvons que renvoyer aux mots *Esmarir* et *Marie* (*cière*).

Marit, époux, mari, v. 3027.

L'emperères adont ung *marit* li donna.

C'est aussi l'orthographe du prov. *marit*, qui au moins rappelle le lat. *maritus*.

Maronnier, marinier, Gilles de Chin, v. 4234.

A terre est Gilles descendus. ..
Li *maronnier* forment l'amoient.

Maronnier pour *marinier*, comme *chardonal* pour *cardinal*. Fabl. et cont., I, 299.

Martier, martyr, v. 23015.

C'est l'orthographe du copiste flamand qui donne à *ie* le son de *i*.

Martin (canter ou parler d'autre), v. 3948, 5274.

A moy vous convenra d'*autre Martin canter*....
Et ly payens respont : « *Parlés d'autre Martin*. »

Cela veut dire chanter sur un autre ton. On trouve cette expression proverbiale chez la plupart des trouvères. Outre le Baud. de Seboure nous citerons la Branche aux royaux lignages de G. Guiart, v. 11419, et le rom. de Renard.

Temprement les ferai d'*autre Martin canter*.
(Baud. de Seb., I, 227.)

Laissiés vostre noter :
Jà bientôt vous ferai d'*autre Martin chanter*.
(Ibid., I, 379.)

M. de Reiffenberg a rappelé, à propos de cette locution, le jurisconsulte Martinus qui était si opiniâtre que l'on avait donné son nom à ceux qui soutenaient leur opinion trop obstinément. Ducange, v° *Martinus*. Voy. God. de Bouil., t. II, p. XLIV. Puis dans le même volume, p. 537, il a cité ce vieux proverbe : « Il ressemble le prestre Martin, il chante et répond tout ensemble. » Leroux de Lincy, Proverbes franç., II, 44.

Il aurait pu y ajouter cette citation de Coquillart au sujet de ceux qui contrefont des états divers :

> Ils sont cappellains et prélats;
> Ilz sont les drois *prestres Martins*,
> Ils chantent hault, répondent bas,
> Ilz parlent françois et latin (p. 116).

Ces vers, quoi qu'en dise M. Tarbé dans ses notes, se rapportent au proverbe indiqué ci-dessus; c'est bien là le prêtre qui chante et répond tout ensemble.

Tout cela parait n'avoir qu'une analogie éloignée avec notre locution : Je te ferai *chanter d'autre Martin;* car il y avait un *Martin*, dont on chantait, dont on célébrait la louange au milieu de l'allégresse, et qui n'a rien de commun ni avec le prêtre ni avec le jurisconsulte Martin. Serait-ce par hasard celui qui a fait naitre le verbe *martiner* sous la plume de Rabelais? « Par quoy ung chascun de l'armée commencea à *martiner*, choppiner, et trinquer de mesmes. » Liv. II, c. XXVIII. Celui-là, s'il faut en croire un commentateur, ne serait autre que saint Martin lui-même, à la fête duquel on a coutume en France de tâter le vin. *Martiner* signifierait donc boire et rire et chanter saint Martin; et je te ferai *chanter d'autre Martin*, voudrait dire je rabattrai un peu ta joie, tu chanteras sur une autre gamme.

Nous donnons cette supposition pour ce qu'elle vaut, en ajoutant qu'il est assez curieux de voir ce mot *Martin* employé de tant de manières, y compris le *Martin-bâton*, qui, dans son genre, servait aussi à faire chanter une singulière gamme.

MARVIER, MARVOIER, perdre le sens, être hors de soi, v. 7188, 9917, 14326, 21087.

> A poi qu'il ne *marvie*.
> A poi qu'il ne *marvoie*.

Nous avons dit sous le mot *Esmarve*, que *marvoier* était un composé de *mar* et de *voyer* (bas lat. *viare*), c'est-à-dire aller dans une mauvaise voie, ou bien à la male heure. C'est un synonyme de *desvoyer, desroyer;* voy. ces mots. Th. Corneille cite les vers suivants où *marvoyer* a un sens bien précisé :

> Qui tel duel a, qu'elle *marvoye*
> De son sens et esrage vive.

Marvoyer de son sens offre un sens complet. Mais on dit plus ordinairement par ellipse *marvoyer*. Nous ne comprenons pas que l'éditeur du Baud. de Sebourc n'ait pas reconnu dans ce mot le patois *enmarvoyer* si fréquemment usité à Valenciennes et dans le département du Nord. Presque partout il a imprimé *marnoier* pour *marvoyer*.

> Dont li rois ot tel doel, près ne va *marnoiant*.
> (Baud. de Seb., I, 150.)

Voy. aussi I, 212 et 224.

MAS, mat, v. 1865, 34841.

> Dont il fu au cuer *mas*.
> Tristres en fu et *mas*.

Ce mot *mat* a été surtout employé dans le jeu des échecs et nous l'avons gardé. M. Diez le croit dérivé du persan *schach mat*, le roi est mort! Raynouard pense, au contraire, qu'il se rapporte au prov. *matar* et qu'il vient du lat. *mactare*. On trouve dans de vieilles gloses le lat. *mattus*, triste, et dans un fragm. de Pétrone : Staminatas duxi et plane *matus* sum (Ducange). C'est bien là le prov. et l'anc. franç. *mat*.

> Si en fist *mate* chière.
> (Baud. de Seb., I, 100.)
> Bien dussent paîen fait *mas* et recréant.
> (Ibid., I, 130.)

MASSIS, massif, v. 737.

> Et les kaines au col d'argent qui fu *massis*.

Nous trouvons de même des florins *massis* dans le Baud. de Seb., I, 31. C'est un mot emprunté au prov. *massis*, *masis*, esp. *maciso*, ital. *massiccio*. Il dérive du lat. *massa*.

On rencontre le féminin : tours *massices*, dans la chronique de Flandre et de Tournai, f° 213 v°.

MATER, tuer, vaincre, v. 5207.

> Et se Cornumarans le puet en camp *mater*.

Mater est encore français pour dire : venir à bout de quelqu'un, et aussi pour *faire mat* aux échecs. Il avait de plus autrefois le sens de tuer, assommer, ce qui le rapprochait fort du lat. *mactare*, moy. lat. *matare*, prov., cat., esp., port., *matar*, ital. *mattare*. Rayn., Lex. rom., IV, 166-167.

> Mais Ernous de Biauvais s'i fu si bien proves
> Qu'il ochist l'amirant; et fu par lui *mattez*.
> (Baud. de Seb., I, 24.)

MATINET, petit matin, point du jour, Gilles de Chin, v. 1743, 1868.

> Au *matinet* quand l'aube crève.

Ce diminutif du mot *matin* est emprunté à la langue provençale :

> Le *matinet* sus l'alba, can sera adiat.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 133.)

C'est un mot qui nous manque aujourd'hui.

MATONS, espèce de manger, v. 834.

> Pour raporter au bos frommages et *matons*.

Le Villain de Bailleul demande à sa femme des *matons*, lorsqu'il rentre tout affamé :

> Erme, j'ai tel fain que je muir,
> Fet-il. Sont boilli li *maton?*

Et Villon, dans le deuxième couplet de la XIII[e] ballade de son grand testament, dit de même :

> Tout leur *mathon* ne toute leur potée
> Ne prise ung ail.

En rouchi et en wallon ce mot signifie surtout lait caillé, de même que dans l'anc. flam., *matte*, *matten*, veut dire partie caséeuse du lait séparée de la partie aqueuse. Le picard dit dans le même sens *maton* et *matoné*. Dans le patois norm., au contraire, ce sont des *mattes*.

En définitive les *matons* doivent être des grumeaux formés, soit par le lait, soit par les œufs, soit par toute autre espèce d'aliments cuits. M. Duméril croit y retrouver l'isl. *mat*, aliments (mets). M. Diez pense, au contraire, que les mots des dialectes franç. aussi bien que le cat. *matò*, fromage, dérivent de l'allem. *mats*, *matte*, fromage, aussi bien que l'ital. *mattone*, brique, ainsi nommé à cause de sa forme qui est celle des fromages.

Nous croyons que *maton* doit avoir son origine au delà. L'art culinaire des peuples qui commencent désigne les aliments d'une manière plus générale. Aussi est-ce plutôt à l'opinion de M. Duméril que nous nous rattacherions, c'est-à-dire à l'anc. sax. *mat*, angl.-sax. *mãte*, *mete*, anc. nord. *mata*, nourriture apprêtée. C'est ainsi que Villon distingue le boire et le manger, appelant ce dernier *mathon*, et l'autre *potée*. Voy. Diefenbach, Goth., II, 55.

MAU, mauvais, v. 24383.

Que s'elle ne me croit elle ara très *mau* jour.

Al s'est changé en *au*, les exemples en fourmillent. *Mau* est donc synonyme de *mal*, mauvais. Baud. de Sebourc nous offre de même un *mau* traître pour un mauvais traitre (I, 4). Cependant *mau* se change en *maus* lorsque le subst. qu'il qualifie est un sujet.

Mais uns estours monta sy très-vilainement
Que cieux *maus* crestiiens dont je fais parlement
Mist à mort sarrasin... (v. 10806).
Les pélerins c'ot desrobez
Li *maus* tirans et afolez.
(Gilles de Chin, v. 3257.)

Dans le vers suivant *maus* n'est point un adjectif mais un adverbe, et la lettre *s* n'est là que par redoublement de celle qui suit, absolument comme dans *maussade* qui nous est resté :

Je me fioie en toi, mais tu es *maus séurs*.
(Baud. de Seb., I, 47.)

Maus peut aussi être un substantif singulier employé comme sujet :

Maus (iert) chà en avant quant seray trespassés.
(God. de Bouil., v. 11079.)

MAUDALENT, corrigez MAUTALENT, v. 10814.

MAUFAIT, mal fait, v. 822.

Car ce sera *maufait*, se nous les oschions.

Nous retrouvons ici l'adverbe *mau*, mal, en composition, comme dans *maudire*, *maugréer*, etc., que nous avons encore.

MAUFÉ, MAUFFÉ, démon, v. 1722, 9123, 9908, 10533 14665.

Matabrune la vielle qui cuer ot de *mauffé*....
Il giette de calliaus tout ensi c'uns *maufés*...
Par œvre de *mauffé* ...
Qu'il n'ait dedens son cuer ung diable *maufé*...
Ce me fist Godefroys de Buillon, le *mauffé*.

Lorsque Gilles de Chin est venu à bout du géant au fond de sa caverne, tous ceux qui voient son cadavre s'empressent de dire : « C'est un *maufés*, » (v. 3080), autrement : c'est un démon.

Nous avons déjà noté l'orthographe *fés* pour *fait*. *Maufés* en est une application nouvelle. C'est comme si l'on avait dit le *mal fait*, *male factus*, ital. *malfatto*, dialecte napolitain *brutto fatto*, affreux, démon. En outre, ce mot sert à nous montrer de quelle façon le moyen âge avait compris la personnification de l'esprit du mal. Bien loin de donner à Satan cette beauté sombre que lui a rendue Milton et, après lui, toute l'école moderne, il ne veut voir dans l'ange déchu que la laideur physique, symbole de la laideur morale. Pour les peintres, pour les sculpteurs, pour les trouvères du moyen âge, le diable est un *maufés*, et sous leurs mains il devient si laid que c'est à peine si l'on peut reconnaître en lui une forme humaine.

M. Michel, dans l'introd. des Trav. of Charlem., s'est trompé en imprimant la gent *mausé* (p. CXXII). C'est *maufé* qu'il aurait dû lire, attendu que la gent du *maufé* représente fort bien les peuples mahométans ou sarrasins.

Lorsque dans Sganarelle, 2, Molière a employé le mot *malfait* comme substantif, peut-être sans s'en douter a-t-il usé de ce terme de l'ancien langage destiné à désigner le diable :

Peux-tu me conseiller un semblable forfait,
D'abandonner Lélie et prendre ce *malfait* ?

Dans le patois actuel du Hainaut, le démon s'appelle le *mauvais* : c'est peut-être une corruption de *maufés*.

MAUGRÉ, déplaisir, v. 26733.

Maugré en ait Mahom ly faus Dieux renoyés !

C'est de là que nous avons fait notre verbe *maugréer*. Le *gré* est proprement la chose agréable, qui fait plaisir, et par suite la volonté, la fantaisie, le sentiment, etc ; lat. *gratum*. prov. et cat. *grat*, esp., port., ital. *grato*, anc. franç. *gret*, *greit*. Nous disons encore d'une façon elliptique *bon gré*, *mal gré*, de bonne ou de mauvaise volonté, locution où nous voyons le mot *mal* figurer comme dans l'ancien langage en qualité d'adjectif.

On avait cependant formé aussi de ces deux mots le subst. composé *maugré*, *malgré*, d'où vient notre préposition *malgré*. Ainsi l'on disait autrefois d'une manière elliptique *maugré suen*, *maugré vostre*, au lieu de *malgré lui*, *malgré vous* :

Einz mi combatré *maugré vostre*.
(Chev. de la Char., p. 56)
Issi le convendra
Maugré suen la pucele rendre.
(Ibid., p. 58.)

Le prov. disait de même *mal vostre grat*, l'esp. *mal su grado*, et l'ital. *mal mio grado*. Rayn., Lex. rom., III, 502. Cela revenait à dire : à votre déplaisir, à son déplaisir, à mon déplaisir. L'analyse fait à peine retrouver tout cela dans notre *malgré vous*, où Dumarsais voit une ellipse pour *malgré de vous*, au déplaisir de vous. *Malgré* ne serait donc pas plus une préposition que *malheur*, quand on dit *malheur à vous*.

Jusqu'au XVIIe siècle nous voyons de plus ce mot former la conjonction *malgré que* signifiant *quoique*. On disait *malgré que* vous disiez ou que vous fassiez. Mais l'Académie déclara depuis que cette conjonction ne pouvait plus s'employer qu'avec le verbe avoir. Ainsi l'on peut dire : *malgré qu*'il en ait.

Cette correction est excellente, mais pourquoi s'arrêter en si beau chemin, et ne pas déclarer net qu'il n'y a point là de conjonction? Les trouvères ne disaient-ils pas de même :

Or est arière et *malgré* en ait-il.
(Mort de Garin, p. 177.)

Abatus iert, *malgré* en aient-il.
(Ibid., p. 156.)

C'est-à-dire *malgré qu*'il en ait, *malgré qu*'ils en aient, autrement, quelque déplaisir qu'ils en aient. L'Académie aurait donné l'explication la plus précise de cette locution, si elle s'était bornée à n'y voir qu'un substantif suivi d'un *que* relatif, absolument comme en provençal : *Mal grat que* n'ayatz, quelque déplaisir que vous en ayez.

Il ne suffisait pas non plus de dire que la conjonction *malgré que* ne s'emploie qu'avec le verbe avoir; car c'était s'abstenir à toujours de phrases comme celle-ci : « *Malgré que* vous lui ayez fait, il n'en est pas moins votre ami. » Et pourtant ne diriez-vous pas en d'autres termes : Quelque déplaisir que vous lui ayez fait, il n'en est pas moins votre ami?

Maumener, malmener, maltraiter, v. 31973.

Du roy qui le voet *maumener*.

Prov., anc. cat. et anc. esp. *malmenar*, ital. *malmenare*. L'anc. franç., en écrivant *maumener*, a suivi sa tendance ordinaire, d'après laquelle *al* se changeait en *au*, comme dans *maumettre*, que le prov. disait *malmetre* ou *marmetre*. Ce qui pourtant n'empêchait pas l'emploi de l'autre forme, témoin le rom. de la mort de Garin, qui offre *malmis* à la page 219, et *maumis* à la page 223.

Mauscion, v. 8542.

Car nous arons demain ou joie ou *mauscion*.

Tout en craignant de faire des interprétations forcées, M. de Reiffenberg a proposé au sujet de ce mot plusieurs hypothèses (*mau sion*, mauvais bois; *motion*, émotion). Il s'agit des croisés auxquels Godefroid annonce la bataille, et qui se réconcilient entre eux et avec Dieu, car le lendemain ils auront ou joie ou *mauscion*. Pourquoi, dirons-nous à notre tour, ne serait-ce pas un substantif dérivé de *maledictio*, *maudisso*, *maléiçon*? De cette manière il y aurait contraste avec joie. On pourrait aussi n'y voir que le mot *manscion*, demeure, séjour, arrêt, dans le sens de mort.

Mautalent, voy. MALTALENTIS, Gilles de Chin, v. 1855.

Mautalentis, mal disposé, v. 26741, voy. MALTALENTIS.

M. Corblet prétend qu'autrefois on prononçait *al* devant une voyelle, et *au* devant une consonne. Cette assertion est peut-être un peu absolue, puisque devant une consonne on disait *al* ou *au*.

Me, mon, ma, v. 1450, 17894, 35050.

Iray baisier *me* mère que là voy apparant....
Et dist Cornumarans : « Que vous chaut de *me* non? »...
A *me* droite matère voel faire retournée.

L'emploi de *me* pour les deux genres s'est conservé dans le rouchi, mais sous la forme de l'élision : *m*'mère, *m*'garchon. En picard, dit M. Corblet, *me* n'est employé que pour le féminin *ma*.

Dans l'ancien français *me* subissait quelquefois un léger changement devant un mot commençant par une voyelle :

Tolu m'a Murgafiers, mes frères, *me n*'onnour (v. 26360).

Ce n'est pas *men* pour *mon*, ainsi qu'on pourrait le croire, mais *me* suivi d'une *n* euphonique, comme on le fait encore dans le patois : *m'n*'enfant, *m'n*'ami.

D'autres fois l'anc. franç. élidait l'*e* devant une voyelle, et au lieu d'écrire *me n*'estudie, on écrivait : telle est *m*'estudie (v. 34402); oez *m*'entencion (Bert. du Gues., I, 161). C'est ainsi que l'on a dit *m*'âme, *m*'amie, pour mon âme, mon amie.

Me, moi, pour moi, de ma part (passim).

Vous *me* dirés au roy que je l'en remierchi (v. 709).
Et le *me* salués et ma fille ensement (v. 5406).
Et encontre ce mur tantos *me* behourdés (v. 1545).

Après le verbe on employait *moi* comme aujourd'hui :

Salué-*moy* le soudant vo seigneur droiturier (v. 6743).

Cette locution est ancienne : les troubadours aussi bien que les trouvères en ont usé :

Vai, messagier, lai a Mereoill, lo *m* ren.
(Peyrols.)

« Va, messager, là à Marceuil, me le récite. »

A Baudoin *me* dites, le fil de sa seror,
Qu'il gart bien sa saignie jusqu'au trezisme jor.
(Chans. des Sax., I, 225.)

Constance vostre fame moult *me* saluerés.
(Berte, p. 164.)

L'Académie n'admet plus cette façon de parler que dans le discours familier et par redondance : Faites-*moi* taire ces gens-là. N'est-ce pas se montrer un peu trop difficile? A force d'enlever à la langue française ces vieux témoins du passé, à force de l'émonder inconsidérément, Dieu sait ce qu'il restera de l'idiome de nos grands écrivains. Aussi dirions-nous volontiers à l'Académie, en choisissant un exemple *ad hoc* :

Quittez-*moi* votre serpe, instrument de dommage.
(La Fontaine, XII, 20.)

Il n'est pas vrai, du reste, qu'il n'y ait ici qu'une vaine redondance; faites taire ces gens-là est un tout autre impératif que faites-*moi* taire ces gens-là. Ce dernier est bien plus adouci.

Henri Estienne, qui connaissait le génie de la langue française, n'est point du même avis que l'Académie, et loin de rejeter l'emploi des pronoms dans cette circonstance, il l'approuve, et démontre qu'en ceci « nostre langue ha conformité avec la grecque, soit que les premiers auteurs de la nostre ayent ainsi parlé à l'imitation des Grecs, soit que par une mesme gayeté d'esprit, ils se soyent entrerencontrez en ces mesmes façons de parler.... Et pour commencer, nous trouvons au Toxaris de Lucian : *καί μοι ἐπ' ὀφθαλμῶν λαβὲ τὴν ἐπανάστασιν τῶν κυμάτων*; c'est à dire, Mets-*moy* devant tes yeux les vagues s'eslevans : qui est autant que s'il disoit : Fay-moy ce plaisir de te mettre devant les yeux. » Conformité du lang. franç. avec le grec, p. 81 et suiv. Et Henri Estienne prouve aussi que les Latins ont usé des mêmes pronoms, mais moins communément. C'en est assez, croyons-nous, pour que l'on ait un peu plus d'égards envers cette ancienne locution.

Me, à moi, v. 1187, 28295.

Donné-*me* ung grant baston.
Recommandé-*me*.

C'est la prononciation encore usitée en rouchi : *donne'm'*, *recommande'm'*. L'auteur du Baud. de Seb. écrit de même prendés-*me*, pour prenez-moi (II, 45); *tenème*, *envoième* pour tenez-moi, envoyez-moi.

Tenème en vraie foi, biaus pères Jhésu-Cris!
Envoième assez mal adès de pis en pis.
(Baud. de Seb., I, 353.)

Recommandé-me à lui, je vous en voel prier.
(God. de Bouil., v. 28295.)

D'après cette ancienne manière de prononcer et d'élider *me*, il est facile d'expliquer pourquoi Racine a dit de même :

Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet.
(Plaid., II, 13.)

et Voltaire :

Retournez vers le peuple, *instruisez-le* en mon nom.
(Mahom., II, 3.)

Mèce, voy. **mettre**.

Meffaire, faire du mal, malfaire, v. 6854, 31702.

Ne Tartare, ne Turc, ne mescréant Hiermin
Qui nous *meffacent* mais vaillant ung angevin...
Et se *meffaite* s'est par aucune folour.

L'Académie mentionne encore *méfaire*, comme familier et peu usité. *Méfait* (subst.) s'est mieux conservé. L'orthographe *meffaire* avec le redoublement de l'*f* est analogue à celle du mot *affaire*.

Dans le second exemple *se meffaire* par folour, veut dire commettre un méfait, une mauvaise action par folie. Il arrive aussi que *méfaire* est pris comme verbe actif, et que l'on dit *méfaire* une folie :

Qui en Dieu ne crèra,
.... Grand folie *méfra*.
(Baud. de Seb., II, 56.)

Megnage, manger, mangeaille, v. 7861.

Vous arés de *megnage*.
Tenés, dist il à iaus, alés faire passage.

Rouchi *miache*, *mengeache*. Le subst. *megnage* se rapporte au verbe *maignier*. Voy. ce mot.

Jammais ne *mengnera* à le Pasque de flans.
(Baud de Seb., I, 197.)

Méhaing, blessure, mal, v. 8830; **méhaigner**, **méhignier**, blesser, estropier, v. 6321, 10283, 22736, 23100, 16714; Gilles de Chin, v. 2634, 4004.

Uns malades ne peut le sien *méhaing* céler....
Godefroys les enkacho qui les va *méhaignant*...
En Olliferne vont li *méhigniet* criant...
Maint en occist, maint en *méhaigne*.

« *Mahing*, si est quant home a perdu pié, poing, oil, nés, auroilles, ou aucun de ses membres dou pié ou de la main. » Livre de jostice et de plet, p. 298. C'est ainsi qu'il faut entendre ce mot dans le Baud. de Seb., I, 25, 370, et dans Rabelais, anc. prologue du liv. IV. *Méhaignier* n'en est que le verbe, et a de même le sens de mutiler, estropier :

Et morir et navrer, abatre et *méhaignier*.
(Bert. du Guescl., I, 202.)

Méon, dans le rom. de Renart, a eu tort de traduire *méhaignié* par mort dans les vers suivants :

Vos me tendrez por enossé,
Direz que je sui *méhaigniez* (I, 354.)

On se servait aussi de ce mot figurément, témoin ce vers du Gilles de Chin :

N'estoit pas d'onnor *méhaignie* (v. 2634).

L'étymologie est fort contestée. Ducange cite le moy. lat. *mahamium*, *mahaignium*, *mehaignium*, etc., mutilation d'un

membre, et propose pour origine le mot *malignare*, qui est pris quelquefois dans le sens de *méhaignier*. Il s'appuie principalement sur cette phrase d'une ancienne coutume d'Anjou : « D'aucuns *malingneux* qui puisse montrer *mehain* évident. » Cette opinion ne mérite guère plus que les autres de nous arrêter. Nous ferons seulement observer que *méhaing* répond à l'ital. *magagna*, dialectes de Crémone, de Milan et de Piémont, *mangagna*. Quant au verbe, l'ital. dit *magagnare* et le prov. *maganhar*, *magagnar*. Rayn., Lex. rom., IV, 113. Ajoutons que le patois normand a gardé *méhaigner*, blesser, estropier, et qu'en bret. *mec'hana* signifie mutiler. A Langres *mécaigne* veut dire malingre. Au lieu donc de voir dans *meshaing*, *mahaing*, le préfixe *més* ou *mal*, il est beaucoup plus probable qu'il y a là une racine *mag*, dont l'origine a jusqu'ici échappé aux recherches. Henri Estienne cite ce proverbe :

> Qui veut la guarison du mire,
> Il lui convient son *méhain* dire.
> (Precellence, p. 262.)

MEISMES, même, passim.

Voy. Burguy, Gram. de la langue d'oïl, I, 179. Nous ne trouvons point dans l'article de ce savant l'origine de la locution française être *à même de*, c'est-à-dire être en position ou être capable de faire quelque chose. C'est une phrase elliptique dont l'ancienneté est plus grande qu'on ne le croit généralement. *A même que* signifiait au XVIIe siècle aussitôt que (Veneroni, dict. franç.-ital.); c'était comme si l'on avait dit *à l'instant même* que. On disait aussi boire *à même* de la bouteille, pour boire à la bouteille, boire *au goulot même* de la bouteille (Veneroni, ibid.).

On comprend donc que notre expression être *à même de* puisse signifier être à la place même de, à la place convenable pour. Nous trouvons en effet les mots *à meimes* pris dans le sens d'*auprès de :*

> Le reis erre nuit e jor
> Que *à meimes* vint de Athelur.
> (Michel, Conq. of Ireland, p. 49.)

> A Geffrei de Constentyn Kelbery
> *A memes* de Rathel Marthy.
> (Ibid., p. 149.)

M. Genin, voyant un adverbe dans l'ital. *medesimo*, et ne remontant pas au lat. *ipse*, *metipse*, pour *ipsemet*, prov. *metes*, soutient que les grammairiens ont eu tort de dire que *même* était tantôt adverbe, tantôt adjectif. Suivant lui, c'est toujours un adverbe. Variat., p. 103. Il serait plus exact de soutenir que *même* est de sa nature un véritable pronom comme en latin et comme en italien.

MÉLIDE, de miel, v. 26505.

> Dont vient ung fieux soudant qui Seghins ot à non :
> En Mélide fu nés, ung *mélide* royon.

C'est-à-dire peut-être, en admettant un jeu de mots, un royaume de miel. Ce royaume de *Mélide* est-il le royaume de *Mélinde* sur la côte de Zanguebar, dont parle Rabelais dans le chap. V de son liv. I, en faisant allusion aux moyens dont se servirent les Portugais pour convertir les gens de ce pays?

> Ainsi conquesta Bacchus l'Inde,
> Ainsi philosophie *Mélinde*.

L'histoire de Flandre nous fournit un rapprochement assez singulier. Parmi les grands personnages qui tombèrent victimes de leur dévouement au roi de France à la bataille de Courtrai en 1302, figure un roi de *Mélide*, nommé Sigis ou Séguin, tout comme le fils du soudan cité plus haut. L'épitaphe que l'abbesse de Groningue fit faire pour ce roi existe encore à Courtrai, dans la bibliothèque de M. Goethals.

Il ne serait pas impossible que notre poëte, vivant au milieu du XIVe siècle, se fût souvenu du roi Séguin de la bataille de Courtrai. Quant à ce dernier, M. le chanoine De Smet n'admet pas qu'il ait été roi de *Mélinde* en Afrique. Il croit bien plutôt qu'il s'agit de l'île de Malte (insula Melitensis). Voy. Corpus chron. Fland., II, 197, note.

MELLER, mêler, v. 5040, et passim.

Les *barbes mellées* ou *merlées*, dont parlent souvent les trouvères, sont des barbes poivre et sel ou grisonnantes, ainsi que l'a dit M. de Reiffenberg. La forme *merlée*, qui semble étrange, est le résultat du changement de la lettre *l* en *r*.

> Ne m'en *merlerai* jà.
> (Baud. de Seb., I, 360.)

> L'anemi d'enfer qui se *merle* à la fie
> Entre les haus barons qui sont d'une lignie.
> (Bertr. du Guesel., I, 123.)

Méler se dit *mesclar* en prov., en cat. et en port., *mezclar* en esp., *mischiare* en ital. Ces mots viennent tous du lat. *miscere*, en passant par le moy. lat. *misculare*. Diez, Lex. etym., p. 230.

Nous trouvons dans la Chans. d'Ant., II, 83, un subst. composé, *sanc-melison*, émotion du sang, autrement mélange du sang.

MEMBRÉ, prudent, sage, avisé, v. 5740.

A la chière *membrée*, est une expression fréquente chez les trouvères et chez les troubadours; elle est synonyme de à la chière *senée*, qu'on ne trouve pas moins souvent. M. Genin semble avoir confondu *membré* avec *membru*. Variat., p. 488. Un chevalier preux et *membré* (Baud. de Seb., I, 40); cela signifie un chevalier dont l'esprit se souvient, et par conséquent qui a de la prudence :

> Gart que tos jors seit bien *membrez*
> Quels choses covienent à rei.
> (2e traduct. du Chastoiement, cont. 22.)

De même chez les troubadours :

> Vos faretz que *membratz*.
> (Chron. des Alb., p. 458.)

« Vous ferez comme gens sensés. » Ce mot vient du lat. *memorare*, qui a produit l'ital. *membrare*, l'anc. esp. et le prov. *membrar*. Il y a aussi une forme anc. esp. *nembrar*, et une autre port. *lembrar*, occit. *lembrà*. L'anc. port. *reimbrar*, est syncopé de *renimbrar*. L'angl. *to remember* est un souvenir de l'anc. franç. *remembrer*, du prov. et de l'anc. esp. *remembrar* et de l'ital. *rimembrare*. Rayn., Lex. rom., IV, 184-185.

Le verbe *membrer*, se souvenir, était employé impersonnellement, comme lorsque nous disons : il me souvient de....

> *Membre* lui de sa dame.
> (Baud. de Seb., I, 19.)

Membru, qui a les membres fort gros, v. 10920, 18126, 32834.

> Les bras gros et *membrus*, membres à l'avenant...
> Montés sur mon ceval, sire contes *membrus*...
> Labigant fu hardis et chevaliers *menbrus*.

On disait en lat. *membrosus*; mais le prov. a écrit *membrut*, le cat. *membrud*, l'esp. et le port. *membrudo*, enfin l'ital. *membruto*. C'est un mot que nous avons conservé. M. Genin rattache à cette forme, prononcée *membrou*, l'origine de la chanson de *malbrouc*, qui serait primitivement une complainte sarrasine sur le combat de la Massoure, complainte que les soldats de saint Louis auraient rapportée en France avec des paroles françaises. Sa démonstration ne manque pas de vraisemblance. Variations, p. 470 et suiv.

Mendians, misérable, v. 17467.

> Il nous convient viser que chus riches soudans
> Sache nostre doleur qui tant est *mendians*.

Latin *mendicans*. Le sens donné à ce mot dans notre exemple n'est plus dans l'acception moderne. Une douleur *mendiante*, au lieu d'une douleur misérable, représente en effet une extension métaphorique dont le provençal seul donnerait tout au plus des exemples.

Mendre, voy. **menre**.

Menée (a la), v. 23455.

> Mainte trompe d'arain sonnent à la *menée*.

Dans la Chans. de Roland on lit :

> De l'oliphant haltes sunt les *menées*.
> (Ch. V, v. 48, édit. Genin.)

M. Genin dit que la *menée* était une espèce de cor en bois qui rendait un son aigu et intense. C'est l'opinion de Ducange, pour lequel le moy. lat. *menetum*, *menée*, vient du lat. *minutum*. M. Genin ajoute qu'il ne faut pas confondre cet instrument avec les greiles, oliphants, cors, buisines, tambours, etc.; il a raison de ne point parler du *menuiel*, *moinel*, etc., qui, d'après une erreur de Ducange, serait un synonyme de *menée*. Comme pourtant le vers de la Chans. de Roland ne comporte pas la signification de cor, l'éditeur a traduit *menées* par fanfares, ce qui constituerait une extension métaphorique.

Ducange s'est trompé en voyant un instrument dans le *menetum* cornuare. Cette expression équivaut à *corner la menée*, et les vers suivants de la Chans. de Roncevaux montrent bien qu'il s'agit d'une façon particulière de corner avec un instrument quelconque :

> De l'oliphant la lumière dorée
> Mist à sa bouche, si *corne la menée*...
> A sept cens grailes font sonner la *menée*.
> (Citat. de Ducange.)

La *menée* n'est pas plus un instrument, que la charge ou la retraite ne sont des trompettes ou des tambours, quand nous disons sonner la charge ou battre la retraite.

Nous pourrions dire que ce mot veut dire fanfare; mais nous ne prétendrons pas avec M. Genin que *menetum* vienne de *menée*, ni que ce dernier vienne de *minutum*. Cette dérivation nous semble forcée. *Minutum* a formé *menu* et non pas *menée*, qui viendrait plutôt de *menata* ou *minata*.

En terme de vénerie, on appelait *menée* la droite route d'un cerf fuyant. C'était donc par là qu'on le poursuivait; mais pour avertir les chasseurs et les chiens, il fallait sonner la *menée*, comme on sonnait la quête, le défaut, etc. De ce terme de vénerie, encore usité aujourd'hui, est venue l'expression dont nous nous occupons ici :

> Ne redoute ne mont ne val,
> Ni fort bois qui te fasce mal,
> Que ou cheval soies cornans,
> Et sieu la *menée* tous tens,
> Et chasse et corne cler et haut
> Que retantisse li bos haut,
> Et les vallées en bondissent;
> Car li chien mult s'en esbaudissent,
> Et des rainsiaux brise en courant,
> Quant la *menée* vas gitant,
> Et aus voies passer ausi,
> Qui refuit volontiers sur li.
> S'arière retorner te dois
> Toute la *menée*, c'est drois.
> A la requeste II *menées*
> Deivent estre par toi cornées.
> (Jubinal, Nouv. rec., I, 163.)

A la menée veut donc dire à la poursuite, dans l'exemple que nous fournit le roman de Godefroid de Bouillon; *sonner la menée* veut dire sonner la chasse, et les hautes *menées* de l'oliphant signifient les hauts sons du cor, dans la Chans. de Roland. Ainsi le mot fanfares, dont s'est servi M. Genin, ne manque pas de justesse; seulement, au lieu d'en donner la véritable raison, ce savant s'est trompé d'origine. Il n'a pas reconnu non plus les rapports qui existent entre ce vieux terme de chasse et le mot *menée*, intrigue, dont nous nous servons encore. Voy. Chans. de Roland, p. 443, édition Genin.

Ménestreurs, serviteurs, officiers, v. 3527; **ménestreil**, ménestrel, Gilles de Chin, v. 4693.

> De nobles *ménestreurs* fu l'enfans bien servis.
> Grant joie font li *ménestreil*,
> Car loué furent bonement.

Quoique ces mots aient des significations différentes, ils se confondent dans une commune origine : le lat. *ministerialis*, serviteur. *Ménestreil* est une forme de même nature que *teil* venant de *talis*. Le prov. *menestral*, artisan, a produit l'anc. franç. *ménestrel*, qui a eu les différents plur. des mots en *el*. La forme *ménestreurs* équivaut à *ménestreux*. Voy. eurs. Les *ménestrels* ne furent d'abord que des officiers ou serviteurs de la maison, qui jouaient des instruments ou qui chantaient des vers. Il y eut plus tard des *ménestrels* ambulants qui allèrent de châteaux en châteaux et qui constituèrent une véritable corporation nommée la *ménestraudie*. D'autres étaient attachés à la cour des princes, et souvent leurs maîtres les envoyaient montrer leurs talents chez les souverains étrangers. C'est ainsi que nous voyons la duchesse Jeanne de Brabant récompenser, en 1370, un nommé Jean, mime du roi d'Écosse, ainsi que les histrions du roi d'Angleterre; et en 1375, un histrion du duc d'Autriche, qui savait chanter et jouer de la guitare. Bulletins de la Commission d'histoire, 2e série, t. I, p. 241 et 252.

On ignore généralement qu'il y avait alors dans plusieurs villes de la Belgique des écoles pour les ménestrels. Nous voyons, entre autres, qu'en 1365 la ville de Lille paya 35 sols à deux ménestrels, afin qu'ils pussent aller aux écoles à Namur. Livre de Roisin, p. 177. Par ces écoles de chant et de musique, les Belges du xive siècle préludaient à la gloire immortelle dont se sont couverts au xvie les Josquin Desprès, les Agricola, les Compère, les Roland de Lassus, etc.

Menguer, manger, v. 23288.

> Il *menguent* no gent sans sel et sans pevrée.

M. de Reiffenberg a eu raison d'écrire aussi *menguent* au lieu de *mengent* au v. 6819.

> Il *menguent* payens ensy com cher salée.

On écrivait aussi *manjuer*, mais la prononciation était la même, attendu que nos anciens dialectes avaient le *g* dur et le *g* doux. *Manjuer* dérive du prov. *manjuiar*. Voy le mot *Maignier*.

Il y avait dans la coutume féodale un droit de *mangier* qui consistait pour le seigneur à pouvoir prendre un repas chez le vassal. Ducange, vo *Mengerium*, Gloss. et *Mangerium*, Suppl. Le roman de la Mort de Garin nous montre que ce droit pouvait avoir des proportions exorbitantes :

> Et de toi, sire, le voil ormais tenir
> Par tel convent com vos porroiz oïr
> Que un *mangier*, riches rois Anséis,
> En auroiz l'an (Mort de Garin, p. 201).
> Recevés-moi, si erestra vostre fiés,
> Que chascun an i auroiz un *mangier*
> De connoissançe à dis mil chevaliers (Ibid).

Menray, mènerai, futur du verbe *mener*, v. 4950.

> Et vous oussy *menray* à mon castiel plenier.

Cette contraction pour *mèneray* a été signalée par M. Genin. Variations, p. 210-213. Nous ajouterons que les Provençaux avaient fait aussi la soustraction de cette voyelle intérieure, dans les futurs et les conditionnels de certains verbes. Rayn., Lex. rom., I, lxxix. Il en est de même dans la langue italienne. Ainsi l'anc. franç. *je tenrai* reproduit le prov. *tenrai*, et devient en ital. *terrò*, par le changement de l'*n* en *r*. *Venir* est dans le même cas. Le doublement de l'*r* par attraction est aussi particulier à l'anc. français. M. Hécart écrit même en rouchi : je l'*mérai*, qui est sans doute un souvenir de *merrai*.

> Mais je *merrai* les trois de vos
> Devant le gué aventuros.
> (Tristan, I, 65.)
>
> Si i *merrez* Torleu le rei Persis.
> (Chans. de Rol, st. 251.)
>
> Je vos *durrai* un pan de mon païs.
> (Ibid.)

Je vos *durrai* pour je vous donnerai. On trouve déjà la forme *merrai* dans les Lois de Guillaume, § 4. Dans le rom. de Renart on voit ce même doublement de l'*r* pour le futur du verbe parler :

> Et me jure sour tous les sains
> Que de cesti ne *parres* ains
> Devant çou que t'en *aparrai*.
> (Rom. de Ren., IV, 34.)

Menre, moindre, v. 14182.

> Sarrasins et Turquois plus de xxx millier,
> De quoy ly *menre* sont en leur loy chevalier.

Ailleurs on trouve écrit *manre* (v. 3096), ce qui indique la prononciation de l'auteur. Ces formes n'excluent pas l'emploi de *mendre* (v. 125), et comme l'anc. franç. avait aussi *menor, menour* (Baud. de Seb., I, 240), il en résulte qu'il avait emprunté toutes les formes provençales : *menor, mendre, menre*. Rayn., Lex. rom., IV, 195. *Mendre* nous a donné *moindre*, qui a de l'analogie avec *joindre* formé de *junior*. Liv. des Mestiers d'Et. Boileau, p. 7 et 459.

Mens, mensonge, Gilles de Chin, v. 4482.

> Çou ert *mens*.

Cette forme syncopée nous parait bizarre : nous n'en connaissons pas d'autre exemple.

Ment (terminaison des adverbes).

Cette terminaison n'est que le subst. prov. *ment*, esprit,

pensée, manière, lat. *mente*. Rayn., Lex. rom., IV, 202. Elle s'ajoute ordinairement au fém. des adjectifs ou des participes. Ainsi donc, au lieu d'écrire *déüément* (v. 7122), il faut corriger *déüement;* au lieu d'*avironneément* (v. 7129), il faut *avironnéement;* au lieu d'*hasteément*, il faut *hastéement* (v. 7139); enfin au lieu de *liément* (v. 7124, 7130) nous corrigerons *liement*, quoiqu'il y ait aussi un adjectif *lié*, joyeux, attendu que ce dernier formerait ainsi son adverbe : *liéement*.

Tous les adverbes ne se forment point cependant du féminin des adjectifs. Il faut faire une exception pour ceux qui dérivent d'un adjectif du genre commun : témoins *granment*, *briefment*, *vieument*, etc.

MENUET, v. 11585.

Et vont giettant grans cos et *menuet* souvent.

Menuet n'est pas une bonne lecture. M. de Reiffenberg a eu tort d'y voir des coups grands et *menus*, comme si *menuet* pouvait être un adj. masc. plur. Il fallait lire :

Et vont giettant grans cos et *menu* et souvent.

Il en est de même dans la chanson de Roland, où l'auteur écrit :

Chièdent i fuldres e *menut* e suvent.
(St. 109.)

Menu est ici pris comme adverbe, et il est synonyme de dru, serré, pressé. *Et menu et souvent* est encore une locution provençale.

Se camjan *soven e menut*.
(Rayn., Lex. rom., IV, 197.)

Contan *soven e menut*.
(Ibid.)

Esp. *à menudo*, souvent (saepe).

MER, passim.

Nous avons expliqué sous le mot BÉTÉ ce que l'on comprenait au moyen âge par la dénomination de *mer bétée*. C'est évidemment à cette mer environnant la terre, que l'auteur du Partonopeus de Blois fait allusion dans les vers que nous allons citer. Mais à la manière dont il en parle, elle n'était pas si terrible que les navigateurs n'osassent s'y hasarder, pour en rapporter toutes sortes de richesses :

Et voit la *mer* qui dure tant
Que nus n'en peut véir le fin.
Par là li polie Alixandrin
Vienent et li bon siglaton,
Li muelekin et li mangon,
Li esprevier et li ostor,
Et li buen ceval coréor,
Et li poivres et li comins,
Et li encens alixandrins,
Li gerofles, li garingaus,
Li miécines contre tos maus.
(Part. de Bl., I, 56.)

MERCI, remerciement, grâce, Gilles de Chin, v. 108, 1153.

Ains lor respont : soie *merci*....
A la contesse *mercis* rent
Plus de v cens de son présent.

Soie merci, représente l'italianisme : *La sua mercè*. Prov. *merce*, *mercey*, cat., port., ital. *mercè*, esp. *merced*. *Merces*, *mercedis*, avait dans le moy. lat. le sens de grâce, remerciement. Du prov. *merceiar* l'anc. franç. avait fait *mercier*, qui est devenu *remercier*. Diez, Lex. etym., p. 226.

MÉRIEL, jeu de mérelle, v. 13394.

Se son oncle senist qu'il fust en tel *mériel*.

Le jeu de *mérelle* ou de *marelle* consiste en une échelle tracée sur le pavé, dans laquelle on saute à cloche-pied, en poussant avec le bout du pied une espèce de palet (Académie). M. de Givenchy en donne une autre définition. Voy. Corblet, Dict. du patois picard.

Dans notre exemple le jeu de *mériel* est pris figurément pour combat. Mais comme celui qui jouait à ce jeu était exposé à recevoir des coups de *mérelle*, on a pu dire : donner ou recevoir une *mérelle*, pour un coup quelconque :

En le char li donna tel *mérel*
Que li sans en raia.
(Baud. de Seb., II, 441.)

Et à Emenidon a donné tel *mérelle*
Que toute li pourfent la fort targe nouvelle.
(Vœux du Paon, MS., f° 147 r°.)

Cela n'empêche pas qu'une *mesrelle* ne puisse être un soufflet, comme le dit Dom Carpentier, v° *Marella*.

MÉRIR, récompenser, payer, rendre grâce, v. 4818, 18364, 18393, 24842.

Chieus fais vous en seroit moult grandement *méris*..
A qui il fist honneur, puis ly fu bien *méris*....
Bien ly seroit *méry*, ne vous en doubtés jà...
Vous volray chy-endroit ceste cose *mérir*.

Le moy. lat. *merere* est employé avec le même sens dans un capitulaire de Charles le Chauve : « Suum servitium... debite et rationabiliter vult illi *merere*. » Ducange. Froissart a dit de même : « Dieu vous puisse rendre et *mérir* le bien et honneur que vous me voulez faire. » Gloss. de Buchon. C'est un mot fréquemment usité chez les trouvères :

Qui bien fera il sera bien *méri*.
(Baud. de Seb., I, 241.)

Dou bien que m'aveis fait vous voi regratiant,
Bien le vous *mérirai*.
(Ibid., I, 338.)

Si le vous *mérirai* moult plus que je ne dice.
(Vœux du Paon, MS., f° 122 v°.)

Le subjonctif de ce verbe a une forme particulière, à laquelle il est nécessaire de s'arrêter :

Seigneur, Dieux le vous *mire!* je suy hors de tourment.
(Chev. au Cygne, v. 2968.)

M. Diez pense que *mire* pourrait bien être là pour *miere*, de la même façon que *férir* fait au subj. *fière*. Les Wallons disent en effet : Diè voz l'*mère !* Mais peut-être vaut-il mieux voir l'origine de cette anomalie dans la langue provençale, qui dit au subjonctif : Dieus vos o *meira !* et à l'indicatif : Falhir apel so don blasme se *mier*. Rayn., Lex. rom., IV, 212. Ces formes nous expliquent aussi bien le wallon *mère* que l'anc. franç. *mire*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 686 ; Rayn., Lex. rom., IV, 212, et Grandgagnage, Dict. wallon.

On trouve aussi dans l'anc. franç. le verbe *remérir* (Baud. de Seb., I, 336) d'après le moy. lat. *remerire*. Quant au rouchi *maigrir* pour *mérir*, n'est-ce pas une erreur de Hécart ?

MÉRITON, récompense, v. 406.

> Cleques pour vo mérite vous feray *mériton*.

Substantif formé du verbe *mérir*. Nous ne le trouvons nulle part ailleurs. Ce devrait être *mériçon* ou *mérition*.

MÉS, messager, v. 19777.

> Ly *més* roy Moradin avoit sy bien ouvré.

Forme provençale :

> Fez sos *mes* segre ; si 'ls fez metre e preso.

« Fit suivre ses messagers ; si les fit mettre en prison. » Rayn., Lex rom., IV, 223. L'ital. dit *messo*. Ces formes viennent du lat. *missus*.

MÈS QUE, pourvu que, v. 5384. Voy. MAIS QUE.

MÉSAISIÉS, mal à l'aise, v. 462.

> A trouvés les enfans povres et *mésaisiés*.

C'est un composé de *mes* et de *aisié*. Pour ce dernier mot voy. AISIER. Quant à *mes* il peut avoir deux origines : ou bien c'est l'adv. *minus*, qui a donné au prov. *mens* : *menspresar*, anc. franç. *mespriser* ; ou bien c'est le préfixe germanique *mis* : angl. *misfortune*. Voy. Grandgagnage, Dict., II, 107.

MESCHÉANT, voy. MESQUANT.

MESCHIN, MESCIN, jeune homme, jeune varlet, écuyer, v. 5275, 29552 ; Gilles de Chin, v. 3041.

> Faittes armer vo fil, Brohadas le *meschin*...
> A Abilant gietta un cop de fier *mescin*....
> Uns chevaliers, jouénes *meschins*.

On disait aussi *meschine* pour jeune fille (Ducange, v° *Mischinus*) ; ce qui rappelle le wallon *meskène*, le rouchi *méquène*, le pic. *mékaine* ou *mekine*. Au lieu de voir l'origine de ce nom dans le flam. *mesken* (plutôt *meydeen*), jeune fille, ainsi que l'a fait M. de Reiffenberg, nous ferons remarquer d'abord dans l'ancien français les deux formes masc. et fém., avec le sens de jeune garçon et celui de jeune fille, tandis que le flamand nous donnerait exclusivement cette dernière signification. Si l'on se reporte aux autres langues néo-latines, on trouve le prov. *mesquin*, *meschin*, le cat. *mesqui*, l'esp. *mesquino*, le port. *mesquinho* et l'ital. *meschino*, et c'est de là que dérive l'adject. français *mesquin*. Or, les *mesquins* furent, dès l'origine, les humbles, les pauvres, les misérables, en un mot les serfs, absolument comme *caitif*, qui signifiait malheureux, esclave, et qui nous a donné notre mot *chétif*. Dans la basse latinité *meschinus* a cette signification : « Do et concedo S. Juliano illos sex *mesquinos* quos habeo in Binies. » Ducange, d'après les Antiq. Navar. Les *mesquins* sont ici des serfs. On lit de même dans une traduction provençale de l'Apocalypse, 3 : « Tu es caitius, e *mesqis*, e paubres, e cex, e nuts. » — « Tu es miser, et *miserabilis*, et pauper, et cæcus, et nudus. »

Il en résulte que le sens de serviteur et de servante, celui de jeune homme et de jeune fille, ont pu facilement dériver de celui de serf, qui lui-même venoit de l'idée de misérable, pauvre, etc. L'italien emploie, comme l'anc. français et comme nos patois, le mot *meschina* pour servante. Il n'en est pas de même du prov. et de l'esp.

L'étymologie du mot *meschin* doit donc être cherchée dans sa signification primitive, et les savants sont presque unanimement d'accord pour dire que c'est l'arabe *meskin*. M. de Chevallet a pourtant traité à part le mot *meschine*, qu'il tire de l'allem. *mädchen*, p. 575. Voy. Rayn., Lex. rom, IV, 218 ; Diez, Lex. etym., p. 226.

MESCRÉU, voy. MESCROIRE.

MESCROIRE, soupçonner, v. 2017, 28665.

> C'est vérités, ne le *mescréés* jà....
> Pières, dist Bauduins, dy-moy (çou) c'on *mescroit*
> De la mort de mon frère le boin roy bénéoit....
> Je n'en *mescroy* que ly, c'est fine vérités,
> Et Éracle ensement, qui est à Acre alés.

Prov. *mescreire*. Voy. aussi Ducange, v° *Mescredentia*, Gloss. et Suppl. Le participe *mescréu*, que l'on rencontre assez fréquemment, a un sens analogue, et n'est peut-être pas synonyme de *mescréant*, comme l'a pensé M. Burguy :

> Grant joie y vont menant celle gent *mescréue*.
> (God. de Bouil., v. 3608.)
>
> Turquant nous a mort, ly lères *mescréus* (v. 18820).
> L'oriflamble portes antre les *mescréus*.
> (Chans. des Sax., II, 182.)

La gent *mescréue*, ne serait-ce pas la gent suspecte d'hérésie, celle à laquelle on ne doit pas se fier ? Le sens de *soupçonné* est bien évident, par exemple, dans les vers suivants du Dolopathos :

> Et s'il en fussent *mescréut*,
> Moult fussent tost aperséu ;
> Mais nuns hons n'es en *mescréoit*.
> (Chev. au Cygne, p. 176.)

En prov. *mescresut*, signifie de même : à qui on ne croit pas :

> Cels per que Dieus es *mescrezuts*.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 510.)

C'est ainsi que nous lisons dans une chanson du XIIIe siècle :

Les barons desdaigne
Por la gent d'Espaigne
Qu'adès ont Dieu *mescrés*.

(Leroux de Lincy, Chants hist., I, 175.)

Le provençal, pas plus que la langue d'oïl, n'aurait donc fondu le participe présent *mescrezen*, mécréant, qui ne croit pas bien, et le part. pass. *mescresut*, qui n'est pas cru. Cfr. Burguy, Gram., II, 139-140.

MÉSESTANCE, désagrément, Gilles de Chin, v. 3416.

Au tref Noradin vont fuiant,
Conté li ont leur *mésestance*.

C'est le contraire de bien-être, qui en prov. se disait *benestansa*. *Mésestance* répond de même au prov. *malestansa*. Est-il nécessaire d'y montrer le préfixe *més*, mal, et un subst. formé du lat. *stare?* Voy. Rayn., Lex. rom., III, 208.

MESKIÉS, MESQUIEF, méchef, mésaventure, v. 343, 3606.

Aby, royne dame, or est li *meskiés* grans...
S'en fera celle fleste tourner à *mesquief* grant.

Ce mot a été emprunté par les Anglais : *mischief*, et par les anc. Flam. : *miskief* (Kiliaen). Il est formé du préfixe *mes* et du subst. *kief* ou *chief*, tête. L'expression de notre second exemple, *tourner à mesquief* ou à mauvais chef, est justement le contraire de *venir à chief*, autrement dit réussir, achever. Voy. CHEVIR. Les Provençaux ont de même le subst. *mescap*, formé du même préfixe et de *caput*. L'anc. esp. a *mescabo* et le nouv. *menoscabo*. De l'anc. franç. *meschief* se fit le verbe *meschever*, comme de la locution *à chief* s'était fait *achever* (prov. *acabar*, *mescabar*, dont Raynouard a distingué à tort l'origine). A propos des vers que nous allons citer, Dom Carpentier a cru à l'existence d'un verbe *meschevoir*, synonyme de *mescheoir*. C'est une erreur, et il faut y voir *meschever :*

Il convient que nous *meschevons*
Se par barat n'es décevons.

(G. Guiart, an. 1267.)

Quant à *mescheoir*, d'où vient *meschéant*, et par suite *meschant*, *méchant*, pauvre, malheureux, il n'a de commun avec *meschever* qu'une analogie de signification. Voy. *Mesquant*. Il en est de même du verbe flam. *miskomen*, d'où le subst. *misquaem* ou *mesquame*. Voy. Kiliaen et Bormans, Leven Van Sinte Christina, p. 113.

MESNIE, v. 5863. Voy. MAISNIE.

li payens qui sont de la *mesnie*.

MESPRENANCE, défaut, erreur, Gilles de Chin, v. 799.

Ne truève nule *mesprenance*,
Tout li est bon, tout li est bel.

Subst. formé du verbe *mesprendre*,

MESPRENDRE, se tromper sur qqc, v. 1574, 1582.

L'iermites ly conta, que riens n'y a *mespris*,
L'eure, le jour, le temps qu'il trouva les vi fils....
A! mère Matabrune, vous avés trop *mespris*.

Mesprendre, c'est se tromper sur quelque chose, autrement le prendre de travers ou le mal prendre. « J'ajouterai que je pense *méprendre*, quand je dis réconcilier. » Étienne Pasquier, II, 270. C'est donc un verbe actif ou neutre, tout comme le prov. *mesprendre :*

S'ieu en amor *mespren*,
Tort à qui colpa m'en fai.

(Rayn., Lex. rom., IV, 635.)

Au XVIIe siècle *mesprendre* était encore employé de même, mais il ne tarda pas à devenir pronominal, et aujourd'hui la langue a consacré *se méprendre* sur qqchose, lorsqu'il s'agit d'une chose que l'on *a méprise* ou que l'on *méprend;* ce mot est devenu tout à fait le synonyme de *se tromper*.

MESPROISON, erreur, méprise, v. 5588.

Ce seroit *mesproison*,
Se j'aloie viers lui en tel subjection.

Subst. formé du verbe *mesprendre*, et que l'on retrouve dans le prov. *mespreizo, mespreison*. Dans le Baud. de Seb. on lit :

S'uns seuls en escapoit, ce seroit *mesprison* (I, 17).

MESQUANT, MESCHÉANT, malheureux, misérable, v. 4281, 6160, 16903, 17819.

Et s'il avenoit cose, par aucun covenant,
Que ly dus me tolist tout quanques j'ay vaillant,
Je ne l'aroye pas pierdut por ung *mesquant*.....
Chus fès est *meschéans*...
Ma cité pierderay, trop sommes *meschéant*...
Oncques mais roys ne fu au monde sy *mesquans*.

A la note du v. 4281, M. de Reiffenberg a rapproché ce mot de l'ital. *meschino*, avec lequel il n'a aucun rapport. Nous devons y voir le part. prés. du verbe *mescheoir* ou *mesquéir*, prov. *mescazer*, moy. lat. *mescadere*, minus ou male cadere. D'après cette origine un homme ou un fait *mesquant* est un homme ou un fait tombé dans le malheur, anc. esp. *mal caido* (nous disons aujourd'hui *déchu*), et la *mesquanche* est la mésaventure, ou si l'on veut la *més-chance*, prov. *meschasensa*. Rayn., Lex. rom., II, 346. Nous sommes forcés maintenant de dire la bonne et la mauvaise *chance*. Dans Baud. de Seb. on lit tour à tour *mesquanche* et *meschanse* (II, 53 et 277). Au lieu de dire comme La Fontaine :

En est-il un plus *pauvre* en la machine ronde?

l'auteur du Bertr. du Guesclin a dit à la mode de son temps :

Je sui li plus *meschans* tant con le ciel tournie.

(Bert. du Guesel., II, 62.)

Les vicissitudes de la fortune sont ainsi définies par un autre :

> Riches devient *meschans;*
> Povres aventureus devient riches et frans.
> (Baud. de Seb., II, 338.)

Le même trouvère emploie la même épithète en parlant de celui qui se remarie :

> Chellui tieng à *mesquant* qu'ensi use sa vie.
> (Baud. de Seb., II, 18.)

Un honnête philologue du XVIe siècle, parlant de ce mot, a écrit les lignes suivantes citées par M. Genin : « *Meschant;* qua voce abutentes Galli virum interdum inopem, interdum iniquum, dolosum et infelicem effantur. Charles Bouille, De vitiis vulgar. ling., p. 15. » Ce brave homme s'est dit avec le proverbe : « Pauvreté n'est pas vice, » et il en a conclu que les Français faisaient un abus de langage en donnant tour à tour au mot *meschant* le sens de malheureux et celui de mauvais. Il aurait pu en dire autant de l'ital. *cattivo*, dont on abuse de la même manière. C'est qu'indépendamment de la logique individuelle du cœur ou du sentiment, il y en a une autre qui fait croire que le malheur rend mauvais, qu'il aigrit l'âme et la rend capable d'actions criminelles. Et d'après cette loi rigoureuse, tous les malheureux, tous les déshérités de la fortune sont condamnés presque sans appel. On dirait de ces familles de l'antiquité que le destin avait maudites et dans lesquelles se perpétuait éternellement l'union du crime et de l'infortune.

Ne soyons donc pas étonnés que le nom des *mescheants* ou des malheureux ait servi de bonne heure à désigner les mauvais. Dans notre poëme Matabrune est appelée *meschéans :*

> Vostre mère haoit la vielle *meschéans* (v. 1129).

C'est misérable ou méchant, comme on voudra. Ailleurs le roi Cornumarant désigne de même les Taffurs qui s'apprêtent à manger des Sarrasins :

> Or ont esté trouvé des caitis *meschéans* (v. 17448).

Ici l'auteur a doublé l'expression du mépris : des *caitis meschéans!* Il faut être en effet bien misérable ou bien dépravé pour manger de la chair humaine. Aussi :

> Regardés quels *mesquans*
> Qui menguent Turs (v. 17486).

Pour les croisés les Turcs sont aussi des *mesquans*, et cela est facile à comprendre :

> Ly boins roys Bauduins fu moult liés et jolans
> Pour les boins chevaliers nobles et conquerrans
> Qu'ensy avoient mort les Sarrasins *mesquans* (v. 33715).

Si nous examinons la langue de nos jours, cela nous étonnera beaucoup moins encore. N'est-il pas tout aussi étrange de donner à l'adjectif *misérable* des acceptions pareilles? Et *malheureux* n'y échappe pas davantage; ne dit-on pas : « Le *malheureux* a tué son père? » C'est encore là cette union du crime et du malheur dont nous parlions tout à l'heure.

Quant au mot *méchant*, il n'a conservé de nos jours quelques traces de son origine que lorsqu'il s'emploie pour piètre, pauvre, misérable : un *méchant* poëme, une *méchante* robe, un *méchant* grabat. Encore est-il besoin, disent les grammaires, que cet adjectif précède le substantif, et que ce subst. soit un nom de chose. Il reprend au contraire la signification de mauvais, qui a un but nuisible, si le subst. est placé avant lui. Voy. Genin, Lang. de Molière, p. 238.

Mesquéir, venir à mal, v. 15168, 20473.

> Ou il me *mesquiéra.*

Forme picarde du verbe *mescheoir*, *meschaoir*. Voy. Kay. C'est le moy. lat. *mescadere*, prov. *mescazer*.

Mestier. service, métier, v. 11988, 17945.

> Et il avoient cornes d'arain pour grailoyer;
> Et quant ly Sarrasin ooyent ce *mestier*
> A garant se metoient.....
> Sarrasin entendirent de son cor le *mestier*.

Prov. *mestier*, anc. cat., anc. port., anc. esp. *mester*. ital. *mestiere*. Ces mots viennent du lat. *ministerium*. *Métier* se disait dans le sens d'office de toute espèce : « Et bien laissa joiir les fiévés des *mestiers* de son ostel. » Baud. d'Avesnes, MS. de Tournai, p. 143 bis r°. Nous avons déjà parlé de cette acception à propos du *Dieu mestier*, sous le mot Diuservice; et nous persistons à dire que c'est à *ministerium* et non pas à *mysterium* qu'il faut rapporter cette expression, quoi qu'en ait dit Raynouard.

> Qui le *mestier de Dieu* avoient bien apris (v. 2967).
> Et ly clerc y venront canter le *Dieu-mestier* (v. 21474).
> Puis a oï le *Diu-mestré*
> Dont nos avommes tot *mestré*.
> (Gilles de Chin, v. 1811.)

Par une extension naturelle et analogue à celle du lat. *opus*, *mestier* finit par signifier besoin, nécessité. « Ben ai so que m'es *mestier*. » — J'ai bien ce qui m'est nécessaire, dit le provençal. L'ital. s'exprime de même : *è mestiere*, *fa mestiere*. Enfin l'esp. dit également *es menester* dans le sens du lat. *opus est*. Cette signification du mot *mestier* est des plus fréquentes dans notre roman, mais contrairement à ce que font les autres nations, on s'en sert avec les verbes *avoir* ou *être* indifféremment :

> Les vitailles qui bien leur ont *mestier* (v. 5093).
> Chus ne li a *mestier* (v. 5369).
> Certes ne fust *mestiers* (v. 21609, 21617).
> Vos aurié grant *mestré* de mire.
> (Gilles de Chin, v. 3241.)

Il nous reste à expliquer un vers que M. de Reiffenberg a trouvé obscur :

> Mais l'a *mestier* Mahom, où nul *mestier* n'avoient (v. 17688).

Cela veut dire : « Mais si les Sarrasins de Jérusalem

40

n'avaient nul besoin de secours, Mahom en avoit besoin, lui. »

MESTRIE, v. 8352, 9517. Voy. MAISTRIER.

MESTUET, v. 18026.

C'est une erreur qu'il faut corriger ainsi : il m'*estuet*. Voy. ESTUET.

MESVOIER, se tromper de route, Gilles de Chin, v. 4664.

A Cyn vinrrent la droite voie,
Je ne cuit que nus i *mesvoie*.

Verbe formé du préfixe *mes* et de *voier* (viare).

METTRE SUS à quelqu'un, l'accuser, v. 32227.

M'avés *mis sus* à tort ceste grant traïson.

C'est une locution qu'avaient autrefois les Flamands : *oplegghen*, insimulare, accusare. Kiliaen. *Mettre sus* a pourtant aussi le sens d'imputer, aussi bien qu'*oplegghen*, témoins les vers suivants :

Puis il a dit : ceste despense
Mé-le seur toi et si en pense,
Bien en saras venir à clef.
(Gilles de Chin, v. 125.)

Parmi les formes du subj. nous trouvons *mèce*. Gilles de Chin, v. 1453. Voy. *Mach*.

MEUR, mœurs, Gilles de Chin, v. 2078.

Cil *meur* en lui ne falent mie.

Pourquoi pas *meurs*? C'est que le provençal écrit aussi *mor* sans *s*; mais du moins *mor* est un subst. sing. fém. Dans notre exemple *meur* est au contraire au pluriel, et fort probablement nous devons y voir une application de la fameuse règle de l'*s*, exécutée à contre-sens, par imitation du provençal, attendu que dans l'anc. franç. *meurs* était comme aujourd'hui un subst. féminin plur. :

Et d'*unes meurs* et d'un corage.
(Rom. de Ren., I, 5.)

MÉUS, v. 3842.

Li sans li est *méus*.

Ce mot est le part. passé du verbe *mouvoir*, et notre exemple signifie : Son sang est mis en mouvement. L'auteur s'est servi de *méus* à cause de la rime, car ordinairement il écrit : Li sans li est *mués*, c'est-à-dire changé.

MI, MIE, MY, moitié, voy. ENMI et PARMI.

MICHES de jongléour, v. 9414.

Che ne sont pas icy *miches* de jongléour,
Ains sont cos dolereus qui ne sont pas d'amour.

M. de Reiffenberg a proposé de lire *niches*, plaisanteries de jongleurs. Ne sont-ce pas plutôt des muscades ou petites boules de mie de pain ? On appelait les cailloux des *miches* de saint Étienne, par allusion à la mort de ce saint qui fut lapidé. Ce mot *miche* vient du lat. *mica*, grain, miette, petit morceau. Ital. et prov. *mica*, *miga*, port. *micha*.

MIE, pas, v. 5822.

N'y fu *mie* faisans.

Mie, *miette*, a été pris comme point de comparaison, à l'égal des négations *pas*, *point*. Le prov. a de même employé *mica*, *mia*, *miga*: anc. cat. *micà*; ital. *mica*, *miga* : mots qui viennent tous du lat. *mica*. Le wallon en a fait le composé *ni mic* = nihil. *Mie* est encore usité en rouchi et en picard.

MIÉDIS, midi, v. 4210; MIE-NUT, minuit, v. 33529.

Où esbatre s'en vient tant com il soit *miédis*....
Que droit à *mie-nut* solent prest pour aler
Par tous et en tous lieus que les volray mener.

D'après les observations que nous avons faites, vº *Enmi*, le subst. *mie* est invariable en composition. Nous ajouterons ici qu'il est de deux syllabes. Nous trouvons pourtant qu'il est employé comme monosyllabe et qu'il se prononce *mié* dans le premier des exemples ci-dessus : tant com il soit *miédis*. Le trouvère n'a pas commis cette erreur dans *mie-nut*. Il est probable que c'est l'influence du provençal *mieydia* qui lui aura fait écrire ainsi *miédis*; à moins que tout simplement il n'ait vu là une nécessité de la mesure.

MIER, pur, vrai, voy. ORMIER.

MIERE, voy. MIRE.

MIERVELIER, émerveiller, v. 1459.

Trop me fait *miervelier*.

Cette forme se rapporte bien plus que notre verbe *émerveiller* au prov. *meravelhar*, *meraveillar*, *meravillar*, ainsi qu'à l'esp. *maravillar*, port. *maravilhar*, ital. *maravigliare*. Voy. ESMIRVELER.

MIEUDRE, meilleur, Gilles de Chin, v. 4125.

Ne veul estre *mieudre* ne pire.

On a imprimé par erreur *miendre*, ce qui pourrait faire confondre ce mot avec le comparatif *mendre*, plus petit, dont nous avons fait *moindre*. Cette forme de comparatif se trouve aussi dans *graindre*, plus grand. *Mieudre* n'empêchait pas d'employer *meilleur* :

Li *mieudres* des *meillours*, ne qui jamais soit vis.
(Vœux du Paon, MS., fol. 2 vº.)

Voy., pour les autres formes de *mieudre*, Burguy, Gram., I, 103.

Mil, v. 7284, 7608.

A plusieurs reprises M. de Reiffenberg a lu *mil* au lieu de *nul*.

> N'a *mil* oisiel en l'air, ne nul poisson noant...
> Mais ly roys des Taffurs fist ung cor graloyer
> Puis n'alassent avant *mil* ribaut, tant fust fier.

Lisez *nul* oisiel, *nul* ribaut.

Millour (dou), v. 2452.

> Or quérés campion, dame, c'est *dou millour*.

C'est le meilleur parti à prendre.

Mine, v. 2065.

> Lors qui m'euist donnet de fin or une *mine*,
> Je n'euisse entiers laus meffait une angevine.

Il ne s'agit pas ici d'une *mine* dans le sens moderne, mais bien d'une mesure appelée ainsi du lat. *mina*, grec *μνᾶ*. Ce fut d'abord une espèce de poids, puis une mesure agraire; puis on donna ce nom à une mesure de capacité, dont la moitié fut l'*hemina*. Les Provençaux qui employaient de même le mot *mina*, se servirent aussi du mot *emina*, pour désigner une mesure de capacité; et aujourd'hui l'Académie mentionne *hémine* comme terme d'antiquité. On a dit *amina* en moy. lat., et dans l'anc. franç. des *amenés de froment*. Ce dernier mot n'est pas, comme on pourrait le croire, un diminutif d'*ama*, que Papias définit un vase à contenir le vin. *Ama* s'est traduit dans l'anc. franç. par *ayme*, mesure de vin; les Flamands en ont fait *ame* et *aem*, et les Anglais *aume*. Voy. Kiliaen et les dict. mod., mais entre autres Grimm, D. Wörterb., s. v. *Ahm;* ajoutez le grec *ἄμη*, lat. *hama*.

Au moyen âge il y avait de plus un *jeu de la mine*, que Roquefort croit être un jeu de dés. Nous en avons déjà parlé sous le mot Falir. Nous ajouterons ici que d'après plusieurs exemples, il ne parait pas devoir être confondu avec les dés.

> Et chevaliers et damoiselles
> Qui jooient à pluseurs geus...
> Li un au dez, li autre au seu;
> A la *mine* i rejooit-on.
> (Chev. de la Char., p. 48.)

> Alquant à le *mine* et as deis
> Gaaignent et perdent assés.
> (Part. de Bl., II, 189.)

Miralle, muraille, v. 20262.

Mauvaise orthographe.

Mirdalle, merdaille, v. 885.

> *Mirdalle* malostrue!

Ce mot qui est populaire désigne aujourd'hui une troupe importune et criarde de petits enfants.

Mire, voy. **Mérir**.

Mire, miere, medecin, v. 6647, 15291.

> Et puis Renaut Procet à ses *mires* livra...
> Mon *miere* ly bailliés, s'il a le char navrée.

Un proverbe normand cité par M. Duméril semblerait prouver que *miere* n'est pas une orthographe flamande au lieu de *mire :*

> Qui court après le *mière*
> Court après la bière.
> (Dict. du patois norm.)

M. de Reiffenberg aurait donc pu écrire *mière*.

L'étymologie de *mire* a donné beaucoup d'embarras aux savants. Si l'on en croit Fauchet, Origines des Dignitez, I, 14, « Ceux qui guérissent les playes estoient jadis appelez *mires*, du mot grec *μύρον*, qui signifie onguent. » Au xvime siècle, dit Henri Estienne, ce mot n'était déjà plus retenu qu'en quelques endroits. Il avait pour féminin *miresse*. Le féminin *mirgesse* qu'on trouve dans Rutebuef rappelle le verbe *mirgiciner*, mentionné par Dom Carpentier, v° *Miro*. Mais ce n'est sans doute là qu'une forme corrompue du prov. *mege*, *metge*, medecin, *metgia*, médecine, et *mirgiciner* peut venir d'un verbe *metgizinar*, formé du prov. *metgiar*, médicamenter.

Ces mots n'ont donc rien de commun avec *mire*. — Hugicius croyait aussi que *miro*, *mire*, venait du grec *μύρον*, ou de *miror*, *mirator*, faiseur d'onguents. De là, dit-il, ces mots *mirocopos*, *miropola*, et *miropolium*, marchand, boutique d'onguents. D'autres ont pensé que c'était le mot arabe *emir:* d'autres enfin n'y ont vu que le lat. *medicus*, sous prétexte que l'on trouve assez souvent la forme *mie :*

> Médechiner se fist et garir par un *mie*.
> (Baud. de Seb., I, 186.)

Et Roquefort cite même le bas-breton *mir*. M. Diez oppose à toutes ces conjectures le mot *medicarius*, qui aurait été formé de *medicus*, comme grammaticarius de grammaticus. Veneroni donne *medicaria* pour medicina.

Cette origine est plus satisfaisante que toutes les autres; nous devons cependant faire remarquer qu'au moyen âge on parait avoir joué sur *mire* et *mirer* dans le sens de regarder, visiter : « L'exposant fist songneusement *remirer* et visiter icellui Mahienet par les *mires* d'Oisy. » Lettres de 1432. En armoricain *mira*, *miret*, signifient avoir l'œil sûr, et en cornouaillais *mires* veut dire regarder. Mais M. Diez objecte avec raison que le verbe *mirer* devait produire *miréor*, et non pas *mire*. Il est prudent de s'en tenir à l'opinion de M. Diez. Lex. etym., p. 689.

Miroir, exemple, v. 810.

> Ung biel *miroir* chi a
> Matabrune no dame, qui chi tramis nos a
> Pour mourdrir les enfants: trop mal nous consella.

On disait aussi *miréor*, prov. *mirador*, ital. *miradore*. Mais

ces mots n'ont que le sens de *miroir*. Dans les vers ci-dessus l'extension est bien marquée; on observera même que nous l'avons conservée : « Cet homme est un *miroir* de patience. » On employait aussi *miroir* pour le pareil, le semblable :

Que du bien qu'il li fist lui renderoit *miroir*.
(Baud. de Seb., I, 297.)

MIRVELEUS, merveilleux, v. 1290.

Cieus aquisoit la dame pour sa confusion
D'articles *mirveleus*.

Cat. *maravellos*, prov. *meravilhos*. Voy. ESMIRVELER.

MISSAGIER, messager, v. 4934.

Je suy ung Sarrasins au soudant *missagier*.

Comparez l'ital. *missagiere*, l'anc. cat. *missatger*, et le prov. *messatgier*. C'est proprement le porteur d'un *message*, subst. formé de *mes*, envoyé.

MISSODOUR, MISODOUR, cheval de bataille, cheval de prix, v. 9407, 26008.

Et puis le *misodour*
Broça les esperons, s'abat le traïtour...
Il fu enquartelés de iiii *missodour*.

Si on lisait avec M. de Reiffenberg : « Et puis le *misodour* broça *les* esperons, » on serait obligé de donner avec lui une autre signification à ce mot, et d'y voir peut-être, comme Borel, le sens d'athlète et de champion. Mais il nous paraît que c'est une erreur du copiste, et qu'il faut corriger ainsi : « Et puis le *misodour* broça *des* esperons. » De cette manière nous avons le nom donné au cheval de bataille à cause de son prix (*mil sous d'or*). C'est ainsi que notre auteur exprime lui-même la valeur d'un noble destrier :

Plantamor qui vaut *mille besans* (v. 17836).

L'étymologie de ce mot est bien plus transparente dans le prov. *milsoldor, milsoudor* :

Ieu ai vist caval *milsoldor*
Ou pretz de trenta sols tornar.
(Rayn., Lex. rom., IV, 233.)

« J'ai vu cheval *milsoudor* passer au prix de trente sous. » Cela n'a pas empêché les Provençaux de corrompre aussi l'orthographe de ce mot : « Desus son *mial soldor*. » Chron. des Alb., p. 206.

Dans la langue d'oïl la forme n'est pas moins altérée :

Li brans dessent aval dessus le *mussodour*.
(Chr. de Bert du Guesc., II, 99.)

Avant font traire les destrers *misaudours*.
(Fragm. d'un MS. lorrain de la Ch. de Roland, edit. Genin., p. 496.)

Atant es Floridas sus le vrai *misoldour*.
(Vœux du Paon, MS., f° 133 v°.)

L'auteur d'Aubry le Bourgoing écrit *misoudor*, p. 56. C'est d'après une formation du même genre, que le patois normand appelle un richard un *milsoudier*, ce que l'auteur des chansons lilloises traduit ainsi :

Il a les *milles* en coffre.
(Chans. lill.)

MIX, mieux, Gilles de Chin, v. 317, 2449.

Que Gilles de Cyn l'a *mix* fait
Au tournoy que nus chevaliers...
Qui *mix mix* montent ès cevax...

L'auteur de Gilles de Chin ne dédaigne pas pour cela une autre forme :

Parlé ont molt et d'un et d'el,
Le jor et de bien et de *mel* (v. 3520).

Ce dernier n'est que le prov. *mels*, lat. *melius*. Mais, comme le remarque M. Burguy, cet adverbe avait toutes les variantes des substantifs terminés en *l*. Aussi le nombre de ses formes est-il grand. Voy. Burguy, Gram., II, 305 On usait dans le Luxembourg d'une autre forme aplatie qui n'a pas été mentionnée, et qui sans doute résulte d'une prononciation forcée du *x* ou de l'*x* : « Et pour tout ce que dit est, *mieche* et plus fermement tenir. » Archiv. de Florennes.

Nous retrouvons dans la locution adverbiale *qui mix mix* de Gilles de Chin, une expression que nous avons conservée et qui est fréquemment employée par Villehardouin.

Qui miex miex vont au pont la chaîne ressachier.
(Baud. de Seb., I, 251.)

On a dit aussi *que mieus mieus* et plus tard *à qui mieux mieux* :

I acoururent *que mieus mieus*.
(Rom. de Ren., IV, 275.)

Dances et chières à merveilles
D'ungs et d'autres *à qui mieulx mieulx*.
(Vigiles de Charles VII, I, 35.)

Les Provençaux se servaient de *qui mielz e miels* (Rayn., Lex. rom., IV, 181). Comparez la locution adverbiale *qui ainz ainz*, v° AINS.

Mielz de lui, qui se rencontre dans la Chans. de Roland, est imité du provençal et de l'italien, où l'on voit le comparatif suivi de *de* et non pas de *que*. M. Genin a fait remarquer que cette locution est un hellénisme :

N'avez barun ki *mielz de* lui la facet.
(Ch. II, v. 90.)

Une autre imitation du provençal, c'est l'emploi de *mieux* comme substantif. H. Estienne, à l'époque duquel cet usage fut introduit, déclare qu'il lui veut grand mal. Il avait raison

quant aux exemples qu'il cite : « Je prie à Dieu qu'il vous fasse la grâce de parvenir au comble de vostre *mieulx*. » — « Auquel j'ay mis toute l'espérance de mon *mieulx*. » Ces phrases ont été abandonnées avec raison, mais on a bien fait de conserver *faire de son mieux*, lequel en dérive.

Moe, MOUE, v. 12754. 28219.

> Le *moe* fist au leu qui bien fu ravalés.

Faire la moue signifie encore faire la mine ou la grimace. On trouve aussi cette locution dans Parise la duchesse, p. 51. Le néerland. *mouwe maken* a le même sens. Hoffman., Hor. belg., VI, 254. Au lieu de cela on dit en rouchi faire la *mouse* et *faire la lippe*. Ce mot *lippe*, qui veut dire lèvre en allem., est-il une traduction du mot *moue*, et ce dernier vient-il du haut. allem. *mauwe*, pulpa, d'où le suisse *mauwen*, mâcher? c'est une conjecture. Voy. Diez, Lex. etym., p. 692. Nous devons pourtant faire remarquer que l'on a dit en vieux franç et que l'on dit encore en rouchi *mouse*, pour bouche :

> Tous les jours une tallemouse
> Pour bouter et fourrer sa *mouse*.
> (Villon, Grand Testament.)

Nous pencherions pour l'angl. *mouth*, anc. frison *mûth*. Faire la moue se dit en anglais *to mow* et *to make mouths*.

On a cité une coutume féodale qui était en usage à Roubaix, et d'après laquelle tous les ans, à une certaine époque, les vassaux devaient venir *faire la moue* devant les fenêtres du château. Michelet, Orig. du droit franç., III, 5.

Moie, MOYE, ma, mienne, v. 5558, 4004, 15276, 15530, 19487; Gilles de Chin, v. 1170.

> En la *moye* baillie....
> Bien me soyés venus en la *moye* hireté:..
> Leur amende eur est de *moie* part quitée .
> Jérusalem est *moie*....
> De *moie* part bien le saciés.

C'est une forme picarde, dit M Burguy. Il nous semble que son origine, comme celles des formes *moie* et *miue*, se trouve dans le prov. *mieua*. C'est une formation analogue à celle de *toie*, *toe*, *tue*, *teue*; *souue*, *soie*, *sieue*, *siue*, *seye*: en prov. *tieua*, *toa*, *tua*; *sieua*, *soa*, *sua*. Rayn., Lex. rom., IV, 272. Dans la langue d'oc et dans celle d'oïl ce pronom ou cet adjectif possessif était employé avec ou sans article, avec ou sans substantif :

> Sa char fust de la *moye* engenrée.
> (Baud. de Seb., I, 29.)

Moilon, espèce de pierre, v. 10175. **Moilon**, milieu, passim.

> Et portoient en hault le piere et le *moilon*.

La chronique de Bertr. du Guescl. nous offre aussi le mot *moilon* : « La pierre taillie et le *moillon*. » II, 225. On reconnait là notre mot franç. *moellon* (flam. bloksteen), auquel certains dictionnaires donnent le sens de pierre de moindre qualité, qui se tire des carrières en morceaux plus petits que la pierre de taille. Le provençal disait *molon*, et l'anc. cat. *molló*, pour désigner un amas quelconque. C'est ainsi que le moy. lat. *molonus* veut dire une meule, congeries gerbarum. Raynouard suppose que *molon* vient de *cumulus*. Les romans de Tristan nous offrent la forme *molant* (?), qui pourrait bien signifier monceau, élévation :

> Tristran a son pulot drécé
> Et leur enseigne un grant *molant* (I, 180).

Mais le mot *moilon* a eu aussi le sens de milieu, et avant de faire d'autres suppositions sur son étymologie, nous devons examiner cette acception :

> Ses Lauces deseauka descy jusqu'au *moilon*.
> (God. de Bouil., v. 31583.)

Le Baud. de Seb. nous offre de même : « Ou *moilon* de sa nef, » I, 131; et le Bert. du Guescl. : « Ou *moilon* du fossé, » II, 126. Dom Carpentier s'y est trompé d'une manière assez étrange en traduisant ce mot par coupe, vase, et Roquefort n'a pas manqué de copier cette erreur les yeux fermés. Voici la phrase : « Item un tassel doret quarret à pierres verdes et rouge, et une grande vermeille ou *moilon*. » V° *Mojolus*. Traduisez : « Et une grande pierre vermeille *au milieu*. »

En wallon il y a un terme de mineurs qui se rapproche de notre mot; c'est *mölion*, *moielon*; et quelques-uns définissent ce mot : couche de pierres ordinairement au centre d'une faille, beaucoup moins dure que les autres parties de celles-ci et disposée différemment. Ceci nous remet sur la voie de l'étymologie. Il est probable que cette espèce de pierre tendre qu'on dit moellon s'est appelée d'abord une pierre du *moilon*, c'est-à-dire une pierre du centre ou du milieu de la faille. Dès lors, il ne reste plus qu'à comparer notre *moilon*, milieu, avec le prov. *mesol*, l'esp. *meollo*, l'ital *midolla*, qui signifient moelle, centre, noyau, et nous arrivons au lat. *medulla*.

Dans notre poëme *moilon* sert aussi de qualification à un personnage :

> Et sy me ramenés Brohadas le *moilon* (v. 9499).

Serait-ce une allusion injurieuse équivalente à mou, lâche, par comparaison avec la pierre tendre du même nom?

Mon, adj. possessif, fém. sing., v. 4952.

> Avoec *mon* moullier.

Nous pensons, malgré cet exemple, que cette manière de parler n'est pas régulière, et qu'elle doit être considérée comme un flandricisme.

Ce mot *mon* était employé dans l'ancien français d'une

manière qui a trompé bien des savants. M. Duméril a noté que l'on dit encore en Normandie : C'est *mon*, et il pense que cela veut dire : C'est *mon* avis. Dans l'arrondissement de Mortagne *mon* s'emploie adverbialement et comme une sorte d'explétif, ajoute-t-il. Cette dernière remarque aurait dû lui donner quelques doutes sur son explication

Jusqu'au XVIIe siècle *mon* figure dans la langue française. Molière ecrit : *Çamon*, vraiment ! *Çamon*, ma foi ! Bourg. gentil., III, 3, et Malade imag., I, 2. Mais cette orthographe est vicieuse, et il faudrait lire *ç'a mon*, attendu qu'on disait avec la négation : *Ce n'a mon* (Fabl. et cont. anc., III, 45).

Au XVIe siècle Bonaventure Desperriers usa fréquemment de ce terme : « Oh ! regardez *mon*, Monsieur, je vous voudray bien prier. » Nouv. XVII. « Agardez *mon*, disoit la garce, j'ai les talons un petit court. » Nouv. XLVIII. « C'est *mon*, il est bien bon, combien le vendez-vous? » Nouv. LXXI. Montaigne aussi s'en est servi : « Sçavoir *mon* si Ptolémée s'y est aussi trompé aultre foys » Essais, II, 12. Nous le trouvons dans la même position chez plusieurs trouvères :

Irai a l'ost Deu savoir *mon* qu'on i fait.
(Chans d'Ant., II, 301.)

Encor vet, oreille et escoute
Et i met s'entention toute
Savoir *mon* se ele i oïst
Chose dont ele s'esjoïst.
Aval regarde et amont bée.
(Chev. de la Char., p. 173)

Tout entor soi esgarde et voit
Savoir *mon* s'il n'véist nului,
Mais ne voit fors le tor et lui.
(Ibid., p. 173)

Asseçavoir *mon*
S'il est tenu des arréraiges
Quand il revient ?
(Coquillart, p. 79.)

D'autres fois on joignait ce mot au verbe *faire* et même à d'autres verbes :

Bien sai que ce ne faites *mon*.
(Part. de Bl., v. 9045.)

A folie me font entendre,
A folie voir ce font *mon*.
(Rom. de la Mann., v. 460.)

Mes tenez vos, si oiez *mon*
Que dedens cest brief ici a.
(Rom. de Ren., III, 79.)

« Tu ne peux sans moi comprendre la signifiance de cette danse. — Ce ne fais *mon*. » Dance aux aveugles, p. 8.

Morez certes, ce fètes *mon* ;
Jamais plus voir dire n'orrez.
(Jubinal, Nouv rec., I, 313.)

« Nous suons disputants, à sçavoir *mon* si la face du médicin chagrin, tétricque..., malcontent, contriste le malade. » Rabelais, liv. IV, anc. prolog.

Il faut voir comme ce dernier exemple a donné des tortures aux commentateurs. Le Duchat propose de lire « à sçavoir *non*, » et il explique la phrase de Rabelais suivant cette lecture. C'est que l'on oubliait le sens très-ancien de ce mot *mon*. Palsgrave savait très-bien qu'il voulait dire au vrai, certainement. Henri Estienne y voyait une sorte d'interrogation, et il la tirait du grec *μῶν*, lat. num, numquid. C'est l'opinion suivie par M. Genin, Lang. de Molière, p. 47-48, et aussi par Roquefort. D'autres y ont vu *modo*, *admodum*. M. Diez, s'éloignant de toutes ces conjectures, reconnait dans *mon* le lat. *munde* : mais M. Burguy combat cette origine, parce qu'il ne retrouve ni dans *mon*, ni dans *mun* du dialecte normand, le *d* de *munde*. Ce dernier savant a donc imaginé une origine germanique, le goth. *munz*, opinion, pensée, dessein, volonté, soin, qui lui parait répondre exactement à *mon* et pour la forme et pour le sens. Gram. de la langue d'oïl, II, 306-308.

C'est à l'avis de M. Diez que nous nous rangeons, et voici pourquoi. Le mot *mon* est un de ces termes qui sont entrés du provençal dans l'anc. français presque sans changement. On a dit : c'est *mon* pour c'est vrai, comme les Prov. disaient es *mon*, c'est net, c'est pur. Ainsi les paysans de Hainaut connaissent encore un jeu appelé la *pure* vérité, et quand ils disent *emon* (qu'il faut écrire *est mon*), cela équivaut à est-ce vrai ? est-ce la pure vérité ?

Il y a de la poésie dans cette comparaison de la vérité avec la lumière et la clarté. *Ce fetes mon*, c'est-à-dire faites ou dites cela vraiment, ou plutôt rendez cela clair; à savoir *mon*, c'est-à-dire à savoir au vrai, ou bien à savoir clairement. Racine était dans le même ordre d'idées, lorsque voulant peindre la sincérité d'Hippolyte, il a trouvé ce beau vers :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Et le troubadour a écrit de même :

Us greus peccatz que m cofon
Et vos podetz m'en far *mon*.

« Vous pouvez m'en faire pur. » Rayn, Lex. rom., IV, 287 M. Diez a fort ingénieusement et fort justement rapproché *mon* de l'ital. *pure*, *pur*. Lex. etym, p. 690. Après la disparition de *mon*, on s'est servi de *voire* dans le même sens. Ainsi au lieu de dire : regardez *mon*, on a dit regardez *voire*, c'est-à dire regardez-y bien, regardez clairement. Cela nous explique l'expression : *voyons voire*, qui s'emploie quelquefois vulgairement et où bien des gens ne voient qu'une plaisanterie, comme si l'on écrivait *voyons voir*.

MONJOIE, v. 7172, 16083, 23433, 23599.

Ce mot a deux significations bien distinctes, et c'est pour les avoir confondues que les savants ont eu tant de peine à s'accorder sur son origine. En premier lieu, il signifie hauteur, montagne :

Noz gens furent enclos delès une *monjoie*...
Il ne nous faut aler sans plus c'une lieuée

Que de nous tous sera la *monjoie* trouvée,
Et quant nous y venrons à banière levée,
Jhérusalem verrons, la cité honnourée.

Ce nom de *monjoie* donné à toutes les montagnes provenait de celui de *Mongiu*, ou Mons Jovis, donné aux Alpes :

Et si fist faire le cemin
Pour passer les mons de *Mongiu*.
(Mouskés, v. 18294.)

Pour cette première acception M. Michel a réuni quelques exemples dans le gloss. de la Chans. de Roland. Nous ajouterons le nom de *Monjoui* que porte la citadelle de Barcelonne.

La seconde acception que l'on a confondue avec la première est le fameux cri d'armes des Français. Les uns, comme Ducange, ont traduit ce *Monjoie* par *mons gaudii*, et se sont imaginé qu'en disant *Monjoie St-Denis!* on avait fait allusion à la hauteur sur laquelle saint Denis fut martyrisé. Ces savants ont oublié que le cri primitif avait été *Monjoie!* puis *Monjoie la Carlon!* puis *Monjoie et Saint-Denis!* et enfin *Monjoie Saint-Denis?* Cette dernière formule fut la cause de toutes les erreurs.

François crient : *Monjoie!* tout à une volée...
Il escrie : Saint Pol! *Monjoie le Carlon!*

Et la confusion date de loin, puisque les copistes du moyen âge, ayant toujours l'idée d'une montagne, écrivirent souvent *montjoie* avec un *t*. Cependant si l'on consulte les auteurs les plus anciens, on est obligé de reconnaitre qu'il ne s'agit pas de montagne dans ce cri d'armes. Orderic Vital, qui écrivit au commencement du XIIe siècle, traduit positivement *Monjoie* par *Meum gaudium* : « Sed ingressi, *Meum gaudium!* quod Francorum signum est, versa vice clamaverunt. » Nous savons bien qu'on a trouvé assez étrange cet adjectif *mon* joint à un subst. fém. *joie*. On n'a pas réfléchi que le mot *joie* est masculin en provençal, et que l'on y peut écrire *mon joi* ou *mon joy*, au cas régime.

M. Genin a très-bien fait voir qu'il s'agit ici de l'épée de Charlemagne, appelée par ce prince *monjoie* ou *ma joie*, à cause de la relique enfermée dans sa poignée. C'était le fer de la lance qui perça le côté de J.-C. sur le Calvaire. Le peuple lui donnait le nom de *Joyeuse*, bas lat. *gaudiosa*. Mais plus tard on retint le nom de *monjoie* en y ajoutant *la Carlon*.

Dans la Chans. de Roland Baligant attache son épée au flanc gauche :

Par sun orgoill li ad un num truvez ;
Pur *la Carlun* dunt il oït parler,
La sue fist Précïosz apeler.
Ço ert s'enseigne en bataille campel.
(Chans. de Rol., IV, 749-752, édit. Genin.)

Ainsi Baligant avait donné à son épée le nom de *Précieuse*, comme Charlemagne avait donné à la sienne celui de *Mon joie*, et les Sarrasins criaient dans la mêlée : *Précieuse!* comme les chrétiens : *Monjoie!*

Cela suffit pour nous expliquer le sens de *Monjoie la Carlon* :

Souvent escrient : *Monjoie la Carlon*.
(Rom. de Guil. d'Orange.)

Si plus tard, joignant à l'idée de *Monjoie* celle de St-Denis, où se gardait l'oriflamme, les Français ont dit comme cri d'armes : *Monjoie et Saint-Denis!* il est facile de comprendre l'union de ces deux idées. Ce n'est qu'en mettant le premier nom sous la dépendance de l'autre que les érudits ont accumulé des conjectures plus bizarres les unes que les autres. « Je crois l'étymologie toute mystique, dit entre autres M. Michelet. *Monte di gioia*, chez Dante. » Orig. du droit franç., liv. III, suite du chap. IV, Cris d'armes. Voy. Ducange, vo *Mons gaudii;* Raynouard, Lex. rom., IV, 257 ; Genin, Chans de Rol. p. 421-423.

Monnes, moines, v. 1589.

Fonderoit abéye illuec en ce pourpris
Et y feroit entrer de *monnes* XXVI.

L'auteur du Bauduin de Sebourc, lorsqu'il parle de son héros qui veut se faire moine, dit aussi :

En guise de *monne* se vorra atourner (II, 43).

Grec μόνος, μόνιος. *Monne* est une prononciation patoise du mot *moine*, prov. *moyne*, *monge*, cat. *monjo*, esp., port. *monge*. Rayn., Lex. rom, IV, 255.

Monniaus, trompettes moyennes, v. 9311, 24778, 26619.

Sonnoient tymbre et cor et ces trompes d'argent,
Naquaires et buisines et *monniaus* giettant vent...
Là oïst-on sonner areinnes et *monniaus*...
Narquaires et *monniaus* assés y oïst-on....

M. de Reiffenberg a conjecturé qu'il fallait lire *moni iaus*, de *mores* ou *moriens*. C'est une correction inadmissible. Ce mot parait sous des formes très-variées, entre autres :

Et si sonnèrent trompes, *moinel* et olifant.
(Vœux du Paon, MS., fo 24 ro.)

Lors fist sonner sa trompe et son riche *moinel*.
(Bert. du Guesc., II, 248.)

La peuissiés oïr mainte trompe d'argent,
Moyniaus et olifans qui bondissent forment.
(Baud. de Seb., II, 284.)

Là véissiez les boisines tentir,
Les *moniaus* et corner et bondir.
(Gar. le Loh., II, 162.)

L'auteur du rom. d'Alexandre écrit toujours *moieniaus* :

Les *moieniaus* sonner et ces tabors bondir (p. 109).
S'ot buisines et cors et *moieniaus* corner (p. 123).
Ces *moieniaus* sonner et ces tertres tentir (p. 136).

Enfin Ducange nous offre *menuel*, *moenel*, *menuiaus*,

moeneus, qu'il rapproche de *gracilis* pour la signification, et de *menetum*, *menée*, pour l'étymologie. Nous avons dit, v° *Menée*, que ce dernier point est insoutenable.

Moinel, qui est la forme primitive, signifie moindre, et la forme *moieniaus* nous en donne la preuve. Le copiste de notre MS. a écrit *morniaus* au v. 24778.

On donnait aussi le nom de *moinel*, *moinaus*, à de petites cloches. Voy. Ducange, v^is *Monellus*, *Maanellus* et *Meenellum*. Telles etaient, par exemple, celles de Notre-Dame de Paris, dans le petit clocher qui est sur la clef de la croisée. Cette signification a la même origine, mais il faut se garder de confondre les deux mots, comme le fait M. P. Paris dans son Garin. Les *moniaus* n'y sont pas des cloches et, dans tous les cas, ce mot ne vient pas de *monitum*, *monitale*. Gar. le Loh., II, 162, note.

MONS, MONT, tas, monceau, v. 23506, 24552.

> Ly uns sur l'autre chiet et viersent par grans *mons*...
> Tout abat a ung *mont* le maistre et le destrier.

C'est le lat. *mons*, dont le prov. a fait *mont*, *mon*, *mun*.

> Meten o en i *mon* delatz un derubent.
> (Chr. des Alb., p. 130.)

« Ils le mettent en un tas à côté d'un ravin. » Il en est de même dans la langue d'oïl : « Puis mist tout en ung *mont*. » Baud. de Seb., I, 60. En rouchi on dit un *mont* ou un *monsiau* d'ordures (*mons* ou *monticellus*). Ce mot est aussi dans le wallon et dans le picard.

MONS, MONT, monde, univers, v. 5402, 6852; Gilles de Chin, v. 395.

> Or vous pri pour cellui à qui le *mons* apent....
> Se n'y ara ci *mont* payen ne sarrasin....
> Par tout le *mont* est renomés.

De *mundus* le prov. avait fait *mont*, *mun*, *mon*, tout comme de *mons*. La langue d'oïl ne recula pas non plus devant cette homonymie. Voy. le Baud. de Seb, I, 25, 54.

> Or s'en iront cil vaillant bacheler
> Ki aiment Dieu et l'onour de cest *mont*.
> (Leroux de Liney, Chants hist., I, 126)
>
> Et por si po pert la gloire del *mont*.
> (Ibid.)

MONTANCE, valeur, montant, v. 16311; MONTE, idem, v. 4740, 7614, 22727, 32077.

> Et sy ne mefferiés le *montance* d'un espois.

M. de Reiffenberg a rétabli la mesure de ce vers en lisant : le *montant* d'un espois. Pourquoi ne lirait-on pas plutôt : le *montance* d'un pois? L'objet de la comparaison est bien plus naturel. D'ailleurs *montance* pour valeur, taux, montant, était le mot en usage. De même en prov. *montansa*, et en ital. *montanza*.

> Onques li bialmes ne li valut noiant
> La blanche coife la *montance* d'un gant.
> (Mort de Garin, p. 93.)

On se servait également de *monte* : le *monte* d'un denier, le *monte* de deux dés. Et ici encore nous retrouvons l'équivalent du prov. *monta*. Rayn., Lex. rom., IV, 258.

> Si que la maille do blanc halberc treslis
> Ne li valut la *monte* d'un samis.
> (Mort de Garin, p. 56.)
>
> Qui vaille pas la *monte* d'une alie.
> (Ibid., p. 99.)

Ces mots dérivent du lat. *mons*.

MONTEPLOIER, multiplier, v. 7180.

> Es vous le chevalier où bonté *monteploie*.

Formé de *multiplicare*, ce mot devait plutôt se lire *mouteploier*, ou, comme notre auteur l'écrit dans un autre passage, *multeplyer*. Mais il y a ici la mutation de l'*u* en *n*, comme dans *douner* pour *donner*, *moustrer* pour *monstrer*, où l'on voit l'inverse.

> Si volentiers les *monteplient*.
> (G. de Coinsy, MS. n° 10747, f° 40 r°.)

MORGANT, fermail, v. 29749.

> Une çainture avoit de fin or reluisant,
> A pières précieuses, tout jusques au *morgant*.

Dérivé de *mordant*. Voy. Ducange, v° *Morsus* 2. et Dom Carpentier, v^is *Mordacium*, *Mordantus*, *Mordanus*, *Morgarius*. Consultez aussi le Liv. des mestiers d'Ét. Boileau, p. 64. « Item, une seinture d'un rouge tissu, la bocle, le *morgant* et trois cloux d'or. » Invent. de 1393. Monstrelet se sert aussi de ce mot. Voy. une citation faite par Fallot, p. 518.

MORIEL, maure, de la Mauritanie, v. 13370.

> Et ly roys Lucquabiel siet sur le noir *moriel*.

Il existe encore à Lille une rue du *noir moreau*, c'est-à-dire du noir *moriel*. Ces mots forment pléonasme aussi bien que dans notre exemple, attendu que l'on donnait généralement le nom de *morel* aux hommes et aux chevaux qui étaient noirs. On disait aussi *morien*, *morienne*, *moriane*, d'où les Flamands ont fait *moriaen*. Dans sa correspondance intime avec le duc d'Arschot, Marie de Hongrie lui donne habituellement le sobriquet de *moricau*, qui équivaut aux mots précédents. Gachard, Troubles de Gand sous Charles-Quint, p. 312.

MORT, voy. MOURIR.

MORTAUS, MORTÉS, mortels, v. 2513, 9038, 9043.

> Que chus conte encouppe d'un fait qui est *mortés*.
> La fu desour les camps ly estour sy *mortaus*.

Exemples des terminaisons diverses qui proviennent d'un mot latin en *alis*.

MOT, ton, v. 29820.

> Lors dist à l'aultre *mot*.

C'est-à-dire : sur un autre ton. Le sens est ici un peu détourné, car généralement *mot* veut dire parole. Il vient du moy. lat. *muttum*, que l'on dérive du lat. *mutire*, parler bas. Prov. *mot*, esp. et port. *mote*, ital. *motto*. Les Wallons ont imité du prov. *motir*, déclarer, indiquer, leur verbe *moti*, dire mot. C'est aussi à cette racine que nous rapporterons *marmot*, *marmotter*, et même *marmousel*, ce dernier venant d'un dimin. *musare* pour *mussare*.

Moudrier, voy. mourdrier.

Moullier, femme, épouse, v. 2620.

Et Giermaine ma fille vous donray à *moullier*.

Prov. *molher*, *moiller*, *moillier*, cat. *muller*, anc. esp. *moller*, esp. mod. *muger*, port. *mulher*, ital. *mogliere*, *moglie*. Rayn., Lex. rom., IV, 249. Est-il nécessaire de signaler après cela le lat. *mulier?* Le moyen âge ne se contentait pas de désigner ainsi la compagne de l'homme :

Et une belle fille qu'en doit moult tenir chier,
Si la voet Clarvus prendre à *per et à moullier*.
(Vœux du Paon, MS., f° 4 r°.)

Si en rameinne la royne au vis cler ;
Il l'a rescouse, come cil qui est ber,
Or si l'a prise *à moillier et à per*.
(Aubry le Bourg., p. 37.)

Il la prist à *mouillier*, à oissor et *à per*.
(Mouskés, I, p. 611.)

La si me prist à feme, *à per et à mollier*.
(Ibid., p. 614.)

Ainsi la femme était bien l'égale et la compagne de l'homme. Les Romains donnaient de même le nom de *compar* à l'homme et à la femme, et les Germains consacrèrent dans leurs lois cette condition faite à la femme. Voy. Ducange, v^is^ *Compar* et *Par*. Le christianisme mit définitivement le sceau à cette consécration, et si l'on trouve çà et là quelques lois anciennes d'après lesquelles la femme est inférieure à l'homme, ce ne sont plus que des exceptions.

Mourdrier, mettre à mort, v. 33465, 33518.

Moradin le félon que je hae durement
Feray à nuit *mourdryer* en son lit proprement.

Prononciation et orthog. flam. au lieu de *mourdrir*. Le prov. écrit *murtre*, *murtrir*, dont nous avons fait *meurtre*, *meurtrir*. Raynouard s'est trompé en rangeant ces mots parmi les dérivés de *morir*. Il faut avec MM. Diefenbach et Diez y voir le gothique *maurthr*, meurtre, *maurthrjan*, angl.-sax. *myrdhrian*, angl. *to murther*, tuer. Le moy. lat. avait *murdrum*. Comparez le flam. *moord*, meurtre, *moorden*, massacrer. Voy. Diefenbach, Goth., II, 38, et Diez, Lex. etym., p. 687.

Mourdrier, meurtrier, v. 4610, 22996.

Iestes-vous là, *mourdrier?*

Ce mot a la même origine que le précédent. Prov. *murtrier*, wallon *mourdreur*.

Mourir, tuer, massacrer, v. 2674, 23609, 24171, 32052.

En fuiant en ont *mort* ne say v^e^ ou six.

Quoique nous placions cet exemple sous le verbe *mourir*, nous sommes obligé de reconnaître que la langue d'oïl et la langue provençale ne nous ont offert l'une et l'autre qu'un seul exemple de l'infinitif dans le sens actif :

Milhs en vulh *morir*, pendre o arder.
(Rayn., Lex. rom., IV, 256.)

Les chevax fait aler de trestous lez
Por le glouton *morir* à grand vilté.
(Chans. de Rol., Introd., p. xxiii, édit. Michel.)

Partout ailleurs il est question du participe *mort* joint aux auxiliaires avoir et être : « Son cheval qui li fu *mort*. » Villehardouin, p 66, édit. Buchon, pet. in-8°.

Aussi tost a-on *mort* un riche poignéour,
Quant il est bien féru, s'un povre vavassour.
(Vœux du Paon, MS., f° 15 v°.)

Andeus mes fix ont-il *mors* et ocis.
(Raoul de Camb., p. 104.)

De même en provençal, en portugais et en italien :

Car vos los avetz *mortz* e destruitz.
(Chr. des Alb., p. 546.)

Por aver *morto* tres grandes capitães.
(Jean de Barros.)

Sanar le piaghe c'hanno Italia *morta*.
(Dante, Purg., c. 7.)

Sans vouloir nier que le lat. *mortuus* soit l'origine de cette expression, il est permis de faire remarquer le moy. h. allem. *mort*, occisus, participe passé du verbe *ermorden*, tuer. On peut toutefois, avec M. Burguy, observer que le verbe neutre *périr* a de même été employé à l'actif; mais il n'en est pas moins étrange que l'on se soit toujours abstenu des temps simples pour le verbe *mourir*, employé activement. Villehardouin a écrit : « Seignor, por Dieu ne *périssons* l'honor que Dieus nos a faite, » p. 455 d.; mais on ne trouve nulle part : *Mourons* nos ennemis; je *mourrai* ce traître. Voy. Burguy, Gram. de la langue d'oïl, I, 365. Une autre remarque à faire au sujet du participe *mort*, c'est que, suivant l'usage, on s'est plu à jouer sur ce mot comme sur beaucoup d'autres. C'est ainsi que Rutebeuf, dans la Complainte au roi de Navarre, a écrit d'abord :

Mais à teil bien ne vint mais hons
Comme il venist, ne fust la mors
Qui en sa venue l'a *mors*.

Cela veut-il dire tué? ou bien *mordu*, comme Roquefort

l'a pensé? Plus bas Rutebeuf semble donner la réponse à cette question :

Mout en fait la mors à remordre
Qui si gentil mortel a *mors*.
Piésa ne *mordi* plus haut *mors*.
(Rutebeuf, I, 40 42.)

Ainsi, d'après ces exemples, la mort ne tue pas, elle *mord*. Ce jeu de mot, dira-t-on, ne prouve rien. Cela est vrai, mais qui peut affirmer que l'idée du *mort*, moy. h. allem., ait été sans influence sur l'emploi transitif de cette locution? Nous ne devons pourtant pas dissimuler que notre verbe pronominal *se mourir* semble être un reste de la signification active de ce verbe. Ne le trouve-t-on pas déjà dans l'hymne de sainte Eulalie et dans la vie de St-Léger:

Por o *s'furet morte* à grand honestet.
(Ste-Eulalie, v. 18.)

Il se fud mors, damz i fud grans.
(St-Léger, st. 9.)

MOUSKES, mouches, v. 22793.

Par *mouskes* proprement une fois le prist-on.

Il s'agit de la prise d'Acre au moyen de ruches remplies d'abeilles. On a eu tort d'écrire *mouskés* avec un accent. Voyez sur ce fait historique l'Introduction de M. Borgnet, p. LXXXII, et la note placée après la table des noms de pays, de lieux, etc., p. 558. Il est aussi parlé de cette tradition dans le roman de Bauduin de Sebourc :

Ichius repairoit d'Acre, la chité de renon,
Que prise avoit par *muisches* Godefrois de Buillon.
(I, 365.)

MOUSSU, couvert de mousse, moisi, v. 869.

Maudite soit de Dieu celle vielle *moussue*.

Cette épithète donnée ici à Matabrune, est accollée au nom de Calabre dans la Chans. d'Antioche :

Avoec eus est venue la mère Corbarant.
Vielle fu et *mousue* et des ars bien sachant (II, 59).

M. P. Paris croit que dans ces vers *mousue* veut dire chassieuse. On trouve, dit-il, des oreilles *mousues*, des yeux *mousus*, de là l'air *mouson*. Nous en demandons bien pardon au savant éditeur de la Chans. d'Antioche, mais il n'y a rien de commun entre *moussue* et *mouson*. Ce dernier est un mot patois signifiant boudeur, qui fait la moue, et nous avons dit d'où vient *mouse*, v° *Moe*. L'autre, au contraire, se rapporte au mot *mousse*, prov. *mossa*, anc. h. allem. *mos*, nouv. h. all. *moos*. C'est une dérivation du lat. *muscus*, qui a formé l'ital. et l'esp. *musco*, ainsi que le valaq. *muschiu*. Diez, Lex. etym., p. 693. *Monsu*, *moussu*, idem quod muscosus. Voy. Ducange et Dom Carpentier, v° *Mussa*.

MOUSTIER, monastère, v. 1324.

Je te feray nonnain au *moustier* St-Eloy

Cette forme contractée nous rappelle le prov. *mostier*, *monestier*, lat. *monasterium*. Nous trouvons ici encore les habitudes chrétiennes transportées aux Sarrasins :

Là fisent ung *moustier* de Mahom Jumelin (v. 7311).

Lorrain : *Moté*, église.

MOUSTRER, montrer, v. 4858, 4863.

Le voye me *moustrés*.

C'est encore ainsi que l'on prononce en rouchi, et même on y retranche l'*s* : *moutrer*, mét'à *moutre*. Le substantif esp. *muestra*, prov. *mostra*, montre, nous donnerait l'explication de cette orthographe, quand même nous n'aurions pas les verbes *douner*, *souner*, pour prouver le changement possible de l'*n* en *u*. Ce que nous appelons aujourd'hui passer la revue, se disait autrefois *faire monstre*. Comp. l'allem. *mustern*, *musterung*, et l'ital. *mostra*, *far mostra di se*.

MOUTON, machine de guerre, v. 6034.

Il font engiens gitter, sans faire nul détry,
Et firent ung *mouton* qui les payens honny.

Froissart parle aussi des engiens de ce nom et en donne la description. Voy. Dom Carpentier, gloss., v° *Multo*. L'étymologie du mot *mouton* dans son sens propre est assez controversée. M. de Chevallet croit qu'il est celtique, et cite *molt*, mouton, qui est dans le dictionnaire cornouaillais du IXe siècle, publié par Price. Le moy. latin nous offre, dès le VIIIe siècle, le mot *multones*, et plus tard *mutones*.

C'est avec plus de raison que M. Diez croit devoir rattacher ce mot au lat. *mutilus*. Le nouv. prov. *mout*, dialecte de Côme, *mot*, dial. de Coire, *mutt*, châtré, est en effet dérivé du latin, et l'on peut croire que le nom du *mouton* vient de là, surtout si l'on songe que le moyen âge donnait aussi le nom de *castrois* à cet animal (voy. notre mot *Castiois*), et que la langue allemande l'appelle de même *hammel*, châtré. Diez, Lex. etym., p. 231.

La forme ital. *montone*, se retrouve dans le pic. *monton*, comme le prov. et le cat. *molto* dans le vénitien *moltone*. Ces variations ne sont pas plus étranges que *monteplier* pour *molteplier* ou *multiplier*.

MOUVENT, MOUVIN, mouvement, bruit, tumulte, v. 8645, 29550.

Lors fist sonner lassus ses buisines d'argent,
Nakaires et tabours, trestout à ung *mouvent* ..
Qui le roy vont siévant en menant fier *mouvin*.

Ces mots, auxquels nous n'avons point trouvé d'analogues dans les autres langues, sont dérivés du lat. *movere*.

MOYENNE, milieu, v. 5692.

Et en my le *moyenne* estoient ly sommier.

Froissart dit de même : En le *moyenne* de janvier. Voy. aussi Dom Carpentier, v° *Medioximus*. 2.

MUCHIER, MUCIER, cacher, v. 464, 905, 1845.

> Les enfans apierçut en un mantiel *muchiés*..
> Ces v kaines alés en vo huge *muchier*....
> Tout droit en le visière est li broke *mucie*.

L'Académie donne *se musser* (vieux); il s'est conservé dans les patois, avec le même sens, notamment dans le rouchi, le picard et le normand, dans le wall. *muchi*, dans le bourg. *meusser*, dans le lorr. et le franc-comt. *musser*. L'anc. français variait de même l'orthographe de ce verbe :

> Mult ert fous li reis si il ne se valt *mucer*.
> (Trav. of Charl., p. 22.)
>
> Par desous un lit le *mucha*.
> (Baud. de Seb., I, 60.)
>
> Et s'aloient partout *mussant* et quatissant.
> (Bert. du Gues., I, 99.)

« Maintenant me faut *mussier*, » écrit Froissart. Ce verbe est actif et pronominal.

Son origine est fort difficile à débrouiller. M. Grandgagnage, qui l'a traité avec soin, ne pense pas qu'on puisse lui assigner un radical certain. Il est très-probable, ajoute-t-il, qu'il appartient à la famille germanique du nouv. h. allem. *vermucheln*, occultare, moy. h. allem. *múchen*, *mucken*, agir d'une manière cachée. Voy. Dict. wall., v[is] *Muchi* et *Mousi*, et Diefenbach, Goth, II, 80.

M. Diez n'en sait rien de bien positif non plus. Il rapproche de *musser*, le sicil. *ammucciari* et le dialecte de Coire *micciar*, s'évader, échapper, mais surtout le moy. h. allem. *sich musen*, comme qui dirait se retirer dans un trou de souris. Il croit au reste que *musser* doit venir d'un radical analogue germanique *mûs*. Lex. etym., p. 693.

D'autres savants y ont vu simplement le lat. *mus*, souris; d'autres, le breton *moucha*, se masquer; d'autres enfin, le flam. *muts*, bonnet, l'island. *mussa*, chaperon, etc., etc.

Ducange n'a pas rencontré de verbe analogue dans le moy. lat. Il ne mentionne que l'adv. *mussanter*, qu'il traduit par *occulte*, autrement dit *musséement*. Sans rien vouloir préjuger sur l'étymologie de *musser*, *mucer*, nous rattacherions plus volontiers *mussanter* au lat. *mussare*.

> Neque occultum id haberi, neque per metum *mussari*.
> (Plaute.)
>
> Sile, cela, occulta, tege, tace, *mussa*.
> (Térence.)

Le texte cité par Ducange est de l'an 1170 : « Considerantes ovili Domini Diabolum *mussanter* insidias parare. » Peut-être aussi le verbe *mucher* a-t-il quelque analogie avec le prov. *muga*, mue, nasse. Voy. ci-dessous.

MUE, Gilles de Chin, v. 358.

> Faucons ne nus oisiax de *mue*
> A prendre oisel n'est si maniers.

L'Académie définit ce mot : Changement de poil, de plumes, de peau, de cornes, etc., qui arrive aux animaux ou tous les ans ou à certaines époques de leur vie. Il se dit aussi du temps où ces changements se font et de la dépouille même de l'animal qui a mué. En terme de fauconnerie il s'applique à la cage dans laquelle on renferme les oiseaux au printemps, époque de leur mue, et par extension il sert à désigner un lieu étroit et obscur où l'on tient la volaille pour l'engraisser.

Dans notre exemple les oisiax de *mue* sont des oiseaux de cage, comme dans la Chans. d'Antioche :

> Il ne se pènent mie d'oisiaus traire de *mue* (I, 147)

C'est-à-dire ils ne songent pas à extraire leurs faucons des cages pour aller à la chasse au vol. De même dans Tristan :

> Li rois a demandé chevax
> A levcor, vialt ses oisiax
> Là de defors voler as grues.
> Pièç'a que n'issirent des *mues* (I, 226).

« Quand ce vient à la Sainte Croix de may, dit Robert de la Marck, s[r] de Fleurange, qu'il est temps de mettre les oiseaux en *mue*, les venneurs viennent tous habillez de vert avec leurs trompes, et les gaules vertes, et chassent les fauconniers hors de la cour, pour ce qu'il faut qu'ils mettent leurs oyseaux en *mue* et que le temps des venneurs approche pour courre les cerfs à force. Et quand ce vient à la Sainte Croix de septembre, le grand fauconnier vient à la cour et chasse tous les venneurs de la cour, pour ce qu'il est temps de mettre les chiens aux chenils : car les cerfs ne valent plus rien. »

Cette *mue* est donc la cage où l'on renferme les oiseaux au printemps à l'époque de leur *mue*, et comme il fallait qu'un faucon ou un épervier eût passé la *mue* pour être dressé, on faisait une distinction entre les oiseaux *mués* et ceux qui ne l'étaient pas encore ou qui étaient *muables* :

> Set cenz camelz e mil hosturs *muables*.
> (Chans. de Rol., st. 13.)
>
> Set cenz camelz e mil hosturs *muez*.
> (Ibid., st. 9.)

La *mue* changeait aussi la couleur de l'oiseau et lui donnait plus de valeur, dit M. Genin, qui cite à ce sujet le texte de Frédéric II dans son Art de la chasse. Voy. Ducange, v° *Saurus*.

De là on disait *muer* un oiseau, lorsqu'on voulait dire le dresser. Les oiseleurs disent aujourd'hui encore *mettre un oiseau en mue*, pour dire le mettre dans l'obscurité durant le printemps et l'été, afin d'arrêter son chant et de s'en servir comme appelant en automne, lors du passage d'autres oiseaux.

De plus, comme l'oiseau en *mue* était réellement en prison, on a pu dire aussi dans cette acception :

> Sire, qu'est-ce que vostre nièce
> Est demeurée si grant pièce,
> Que n'est à karoles venue?
> Ne sai se l'avés mise en *mue*.
> (Cit. de Ducange, v° *Muta*.)
>
> Se Dieu plaist et celui qui ne gist pas en *mue*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 20 r°.)

« Fu mené en la *mue* au pallais. » Les adventures advenues en France de 1214 à 1412. Il faut voir le même sens dans ces vers de la Fontaine.

> Quel ressort lui pouvoit donner
> Le conseil de tronquer un peuple mis en *mue?*
> (Fabl., XI, 9.)

« Mis à l'engrais, » dit M. Walckenaer; nous préférons mis en cage, mis en prison.

En somme, la *mue* n'est qu'une cage, où l'on mettait les oiseaux au temps de leur *mue*, et c'est par une nouvelle extension qu'on a pu en faire la tanière d'un animal :

> Ysengrin est remés en *mue*.
> (Rom. de Ren., II, 114.)

> Moult lonc tens fu Renart en *mue;*
> Ne va ne vient ne se remue.
> (Ibid., II, 126)

D'après tout ce qui précède, *mue* n'est pas autre chose que le prov. *muda*, qui se retrouve dans le cat., l'esp., le port. et l'ital., comme aussi dans l'ancien flamand *muyte*, et ces mots dérivent du lat. *mutare*, prov. *mudar*. Nous devons toutefois faire remarquer le prov. *muga*, mue, nasse (Gloss. occitanien), et le comparer avec le vieux fr. *muce*, trou, cachette. La *mue* ou la tanière du renard ne viendrait-elle pas plutôt de là? c'est une conjecture qui se base sur la signification plutôt que sur la forme du mot. L'origine de *muchier* est assez incertaine pour que l'on puisse se permettre une supposition de plus.

Mugates, noix muscade, Gilles de Chin, v. 593.

> Claus de genofre et nois *mugates*.

A Mons on dit des *amuscades;* c'est évidemment l'adjonction de l'article : *l'amouscade* pour la *mouscade*.

> Quant ont mangié par grant déduit
> Nois *mouscades* en lieu de fruit.
> (Perceval, MS.).

Nicot écrit des noix *muguettes;* mais Dom Carpentier croit qu'il faut lire *mugnettes* et même *mugnautes*, v° *Muscata*. Notre mot *mugates* prouve qu'il a tort, et qu'il faut lire un *u* et non pas une *n*. Ce mot vient de *muscus, moschus*, musc, qui se disait en vieux franç. *muge*. La *muscade* signifie donc proprement une noix musquée.

Muir, v. 10602, 32224.

> Oussy vray que je *muir* son loyal compaignon....
> Se je *muir* sans raison.

1re pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe *mourir*. M. Burguy observe que l'on disait aussi *muer* et *moer*. Gram., I, 360. Nous ajouterons que je m'*muer*, pour je me meurs, s'est conservé en rouchi.

Muire, mure, v. 628; Gilles de Chin, v. 5423.

> Ne devés consentir qu'elle *mure* viument.
> Qu'il s'en esmerveillent et cuident
> Que ne soit mie home qui *muire*,
> Mais tempeste por gent destruire.

3e pers. sing. du prés. du subj. du verbe *mourir*. Ici encore on trouve les formes *muere*, *murge* et *moerge*. Voy. Burguy, Gram , I, 361. Quant à *mure*, c'est peut-être une erreur du copiste.

> Que mes corps *muire* chi.
> (Baud. de Seb., I, 48.)

Le passage du Gilles de Chin a été singulièrement compris. L'éditeur a vu dans *muire* l'équivalent de : crie, mugit. Gilles de Chin est au milieu de la bataille, et l'auteur nous dit que ses adversaires le comparaient à la tempête et ne pouvaient croire que ce fût un homme mortel, sujet à la mort, en un mot un homme qui *muire*, qui moriatur, comme nous disons *âme qui vive*. Ce sens nous parait très-naturel, et il nous semble impossible de garder la conjecture ou plutôt l'explication de M. de Reiffenberg. Le verbe *muire*, beugler, auquel il a cru que *muire* appartenait, ferait au subj. *muisse* et non pas *muire*.

Mul, mule, mulet, mule, v. 3434, 32111; Gilles de Chin, v. 2597, 4048.

> Son trésor envoya sur ung *mul* aragon ...
> Sur une *mule* fu la royne montée...,
> *Muls* et cevaus...
> *Muls* et mulez et grans somiers.

Le prov. et l'anc. cat. *mul* nous donnent la raison de l'orthographe *mul* en vieux français. Il ne nous est resté que *mulet*, qui existait aussi en provençal et n'est qu'un diminutif. Un de nos exemples en fait bien la différence : *muls* et *mulez*. Ces mots viennent du lat. *mulus*. Nous devons remarquer aussi le *mul aragon*, qui semble non moins recherché que les destriers *aragons*. Voy. ce mot. Ailleurs ce sont des *muls* espanois ou arabis :

> Ne destriers ne bons *muls* arabis.
> (Gar. le Loh., I, 3.)

> Toute la tere raemplissent d'avoir,
> D'or et d'argent et de *murs* espanois.
> (Ibid., cité par Ducange, v° *Animalia*.)

On trouve souvent *murs* pour *muls* dans le Garin.

Multeplyer, multiplier, v. 898. Voy. *Monteploier*.

Murois, murailles, v. 30130.

> Damas qui forte est de *murois*.

Dans le Baud. de Seb. on lit de même :

> De Nymaie le grant, où moult a haut *murois*.

C'est là une forme demandée par la rime, comme celle de *muraige* dans ce même Baud. de Seb., I, 46. Le prov. n'a que *mur*, *mura*, *muralha*.

Mus, muet, v. 1955, 7574, 29576.

Quant Mauquarés l'oyt, tristres devint et *mus*.

Prov. *mut*, cat. *mud*, esp. et port. *mudo*, ital. *muto*, lat. *mutus*. Le Baud. de Seb. nous offre la même expression que notre auteur :

Moult tristres et moult *mus* (I, 371).

Ailleurs on lit :

Les contres i redrescent e les *mus* funt parler.
(Trav. of Charl., p. 11.)

Le cief baise vers tiere, si fu *mus* et taisant.
(Rom. d'Alex., p. 87.)

Dom Carpentier a traduit *beste mue* par bête sauvage, non privée, et Roquefort a donné la même explication. M. P. Paris, au contraire, a pensé qu'une *beste mue* était une bête émue, *mota*, parce qu'elle est levée, poursuivie pas les chasseurs. Rom. de Berte, p. 75. Tout cela est fort loin du sens véritable. On a perdu de vue le latin *animalia muta*, qui désignait toute espèce d'animaux. Horace n'a-t-il pas dit même en parlant de l'homme à son origine :

Cum prorepserunt primis animalia terris,
Mutum et turpe pecus.
(Sat. I, 3.)

Juvénal emploie même le mot *muta* seul :

Separat hoc nos
A grege *mutorum*.
(Sat. XV, v. 143.)

« Voilà ce qui nous distingue des animaux. » Et ailleurs le même poëte, faisant allusion aux jeux du cirque et aux courses de chevaux, dit encore :

Dic mihi, Teucrorum proles, *animalia muta*
Quis generosa putet, nisi fortia ?
(Sat. VIII, v. 55.)

Nous sommes donc très-éloignés des animaux sauvages de Dom Carpentier. Voici des exemples qui nous en éloignent plus encore :

Quant Emenidus a la force apercéue
De Porrus le courtois, grant ire en a éue.
Il se dresce et destent sa bonne *beste mue*.
Sur le chief li éust s'espée destendue.
(Vœux du Paon, MS., f° 141 r°.)

Et quant Clarvus l'entent ne l'tint mie à erlue,
Des esperons destraint la riche *beste mue*.
(Ibid., f° 20 r°.)

La bonne, la riche *beste mue*, cela veut dire, le bon, le riche destrier. C'est ainsi que dans le rom. d'Alexandre on donne ce nom à Bucéphale

Onques n'ot el païs plus fière *beste mue* (p. 12).

Dans la loi des Lombards on parle des dommages causés par les *bestes mues* : « Si caballus cum pede, bos cum cornu damnum fecerit, vel si porcus cum dente hominem intricaverit, aut si canis momorderit,..... componat damnum aut homicidium cujus animal fuerit, cessante in hoc capitulo faida, quod est inimicitia, quod *muta res* fecit, non studium. » Lib. I, tit. 21, § 3.

Nous ne prétendons pas cependant que la *beste mue* ne puisse être aussi un animal sauvage. Ainsi dans le Baud. de Sebourc le roi Ernoul de Beauvais est dévoré par un serpent, et le trouvère en parle de cette façon :

Car li bons rois meurut par une *beste mue*.
(Baud. de Seb, I, 67.)

En somme la *beste mue* n'est pas ce que M. P. Paris a pensé, et c'est plus que n'indique la définition donnée par Dom Carpentier et par Roquefort.

Muser, réfléchir, v. 7453, 10667, 13881.

Laissiés vostre *muser*...
Une grande besoigne et qui me fait *muser*.

Il est impossible de nier les rapports de ce mot avec *faire la moue*, qui se dit en picard *mouser* et en rouchi *faire l'mousse*. Nous n'hésitons donc pas à lui donner la même origine qu'à *moue*. *Muser* veut proprement dire rester la bouche ouverte comme un niais, et l'adj. *musard* signifie effectivement sot, nigaud : « Mais en siut dire que espérer et quidier furent doi *musard*. » Chron. de Rains, ch. X, p. 75.

Le verbe *muser* nous est resté dans le sens de perdre son temps à des riens, ce qui est le fait d'un sot; et nous le trouvons également dans ce proverbe : Qui refuse *muse*. Seulement nous ne l'expliquerons pas comme l'Académie, en disant que celui qui refuse une offre perd une occasion qu'il ne retrouvera plus. Cela veut dire, selon nous, que celui qui refuse est un sot.

L'anc. esp. et le prov. *musar*, ainsi que l'ital. *musare*, ont le sens d'attendre en vain, comme fait le niais qui baye aux corneilles. L'angl. *to muse* a le sens de réfléchir. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 295, et Diez, Lex. etym., p. 236.

My (doy), corrigez *doy m'y*, v. 3302.

Par le foy que *doy m'y*.

C'est-à-dire que je *m'y doy*.

My, mes, v. 1535, 7220.

My amit, chel enfant-chy prenés.

On lit de même dans les Vœux du Hairon :

Que *mi* enfans seront de prison délivrés.

C'est une abréviation du provençal et de l'ital. *miei*, lat. *mei*. Le dialecte picard disait en effet *mi*, *ti*, *si*, pour *mes*, *tes*, *ses*, et l'on trouve même les formes *mei* et *muy*. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 142. L'espagnol abrége de même l'adject. possessif *mi*, mon, ma.

Vers le maistre castiel qu'est de roche *naïs*.
(Chans. d'Ant., II, 128.)

Le Baud. de Seb. (II, 115) nous offre même un chastel et une porte *naïe*, ce qui sans doute signifie taillé dans le roc.

Nays ou plutôt *nay*, *naye*, est venu par contraction du lat. *nativus*, esp., port., ital. *nativo*, prov. *natiu*, *nadiu*. Le mot *naïf* est dans les lois de Guillaume, § XXXIII.

Ne, et, ou, v. 535, 4427, 5890, 8641, 8776, 16555, 20936.

Le plus grant dyablerie
Qui oncques mais, je croy, fust véue n'oye...
Et se dites oussy tout çou que vous querrés,
Ne qui vous envoya, *ne* qui vous a mandés....
Plus sont vélu de fain que lion *ne* sierpent....
Qui est, dist-il, ly sires *ne* de quelle contrée
Qui ceste esquielle-ci a sur nous amenée?....
S'il est pris *ne* tués....
Oïr le nous faulra
Comment à ce jour d'uy il nous consellera
De prendre la cité, *ne* se on le laira..

M. Burguy pense que l'emploi de la négation *ne* pour *et* ne pouvait avoir lieu que dans les phrases interrogatives et dans les incidentes qui expriment une idée négative, dubitative ou indéterminée. Cependant, ajoute-t-il, il arrive quelquefois que *ne* est employé d'une manière tout à fait positive dans les phrases incidentes, c'est-à-dire que les auteurs l'ont confondu avec *et*. Ce sont des inadvertances. » Gram., II, 335.

Nous disons, nous, que c'est là une imitation, et que les trouvères, en agissant ainsi, n'ont fait que suivre l'exemple des Provençaux, des Catalans, des Italiens.

Trop fatz gran folor
Quar am *ni* dezire
Del mon la bellazor.
(Rayn., Lex. rom., IV, 306.)

« Je fais très-grande folie, car j'aime *et* désire la plus belle du monde. »

Se gli occhi suoi ti fur dolci *nè* cari.
(Petrarca, Che debb'io.)

Née (riens), aucune chose créée, v. 20126, 21697; 23234, 27000, 29312.

Et de tout son avoir ne pierdera *riens née*.
Adont se tuet Tangrés qui ne parla *riens née*.

Les troubadours ont dit de même *ren que sia* pour qui que ce soit et même *re nascut* pour personne :

El coms no dits paraula a *re nascut*.

C'est-à-dire le comte ne dit parole à personne ou à *rien née*. Rayn., Lex. rom., V, 55. Nous ne voyons pas que la langue provençale ait appliqué cette expression à des objets inanimés, ainsi que l'a fait la langue d'oïl.

Le participe *né* vient du lat. *natus*, prov. *nat*; ce qui n'empêchait pas les trouvères d'employer aussi une autre forme de participe, *nascu*. Ce verbe avait en effet une double conjugaison, comme tous ceux qui sont venus de formes latines en *icere* ou en *escere*. De *nasci* les Prov. firent *nascer* et les Ital. *nascere*: mais la langue d'oïl eut tout à la fois *naistre* et *nasquir*, comme elle avait *istre* et *issir*, *tistre* et *tisser*, *iraistre* et *irer*, *bénéistre* et *bénir*, etc. M. Burguy nous paraît avoir confondu le tout dans une seule conjugaison, il ne cite même pas la forme *nasquir*, et cependant on ne peut nier son existence :

Dame Diex qui pour nous volt *nasquir*.
(Baud. de Seb., II, 238.)

Ahi! pères, dist-il, qui dedens Bethléant
Nasquesis de la Vierge.
(Ibid., I, 318.)

Nef, **nés**, vase, vaisseau, navire, v. 4422, 5836.

La table Godefroy estoit plus haut drécie
Que le aultres n'estoient, et si très-bien garnie
D'une riche *nef* d'or qui luit et reflamble.....
En *nés* et en balans.

Le sens naturel et primitif de *nef* est le lat. *navis*, navire. On l'emploie encore ainsi poétiquement. Le moyen âge ayant aussi appelé les navires *vaissiel*, mot qui signifiait originairement vase (lat. *vasculum*), la langue d'oïl n'eut pas de peine à confondre les deux termes *nef* et *vaissiel*. On alla même plus loin en donnant aux vases destinés à la table la forme même d'un petit navire. Ce furent alors de véritables *nefs*, et il y en avait d'un grand prix. M. de Laborde a réuni un grand nombre d'exemples où il est fait mention de ces sortes de vases. Voy. Notice des émaux du Louvre, gloss. Le sire de Haynin rapporte que lors du mariage de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, avec Marguerite d'York, il y eut à Bruges « un banquet où les rostz estoient sur la table en trente grosses *navieres* très-bien et richement faictes de bois doré, estoffés de cordes, de mast, d'ancres et de voilles, lesquelz voilles furent de taffeta gris.... Et si avoit avec chascun *naviere* quatre bottequins chargés de cerises, et aultres fruictz. » Mém. du sire de Haynin, I, 118-119.

Dans le roman de Garin les *nefs* sont *pleines de vin et de claré*. Voy. Ducange, v° *Navis*, 2

Le mot *vaisselle*, dont nous nous servons aujourd'hui, peut tout aussi bien être un souvenir des *nefs* et des *vaisseaux* d'or et d'argent du moyen âge, que du prov. *vayselha*, formé du moy. lat. *vascellum* (lat. *vasculum*).

Ne pas nombrer, Gilles de Chin, v. 4068.

Et le trésor que dit vous ai
Qui fu laissiés en grant esmai :
Ne pas nombrer tout cel avoir.

Ellipse qui équivaut dans ce passage à : tout cet avoir n'est pas à nombrer; n'essayez pas de le nombrer. Dans d'autres circonstances, l'infinitif isolé a plus encore la force d'un

impératif, comme on le voit dans la Chans. de Roland :

> Sire compains, amis *ne l'dire* jà (II, 453).

De même dans la Chans. d'Antioche : « *Ne l'me celer* noient. » I, 273. Et aussi dans le Godefroid de Bouillon :

> Alés-ent chevauçant
> A l'ost de Godefroit, et *dire* maintenant
> Comment j'ay chy trouvé ung encontre pesant (v. 24128).

M. Genin en a cité quelques autres exemples dans ses notes sur la Chans. de Roland, pp. 350 et 384-385 L'usage de l'infinitif pour l'impératif existait aussi en grec : *μη πολλα λεγειν*, ne parlez pas beaucoup, et les Italiens disent aussi *non parlare* pour : ne parlez pas.

Neporquant, néanmoins, Gilles de Chin, v. 4202.

> Gilles de Chin mais *neporquant*
> N'en voloit faire nul sanlant.

On disait aussi *nonpourquant* et même *namporquant*. Cette dernière forme nous rappelle le changement de *non* en *nen*. On la retrouve également dans *namporoc*. La plupart des savants pensent que *nen* est, comme *ned*, le résultat d'une adjonction euphonique. Les exemples ci-dessus semblent contredire cette opinion.

Neporquant est une imitation du prov. *per quant*, ital. *per quanto*, esp. *porquanto*, corrélatif de *pour tant* et de *per tanto*.

Nequedent, néanmoins, Gilles de Chin, v. 5073.

> Et *nequedent* de toutes pars
> Li resont-il senre couru.

On trouve aussi la forme *nekedenkes* (Corpus chr. Fland., II, 82); c'est une corruption du prov. *nequedonc*, *nequedunc*, que Raynouard a eu tort de tirer du lat. *nequando*. Lex. rom., IV, 313. Nous y voyons les mots *ne que donc*, ce dernier venant de *tunc*.

Nés, **nez**, même, aussi, Gilles de Chin, v. 5309.

> *Nez* li dus si l'en aime et prise
> Cui gent il a à mal menée.

L'étymologie de ce mot fait supposer une négation, puisqu'il vient de *ne ipsum;* cependant, quoique cette négation se retrouve dans *nésun*, ital. *nessuno*, et dans le terme comparatif *nés que*, on est obligé de reconnaitre que partout, dans les exemples où ce mot se rencontre, il est possible de le dégager de sa négation et de le traduire par *même* Ainsi :

> Ne vueil qu'ait en ma terre *nés* point d'avoerie.
> (Chans. des Sax., I, 55)

> N'i oïssiez *nés* Dieu tonant.
> (Roquefort.)

> S'il vos venoit *neis* en penser.
> (Chev. de la Char., p. 18.)

« Puis, si cume cil de Juda vindrent à la cave ki est encuntre le désert, par toz les champs virent morz gésir et navrez, si que *neis* uns ne pout eschaper. » Liv. des rois, III, 341.

> Je ne durai à lui *nés* qu'aloe au faucon.
> (Baud. de Seb., II, 297.)

> Ne prise li uns l'autre *nés* que leus les moutons.
> (Vœux du Paon, MS., f° 66 v°.)

Dans la Chans. des Saxons au lieu de *nes que* on lit *ne c'* :

> Ne li valu la broigne *ne* c'uns vermoils cendaus.
> (I, 179, 195.)

M. Burguy dit que *nes*, *neis*, *nis* (lat. *ne ipsum*), ont signifié d'abord *pas même* (Gram. de la langue d'oïl, I, 181); mais il n'en donne pas d'exemple, si ce n'est celui de *neis uns*. Il est même remarquable que dans la langue provençale, où se trouvent aussi les formes *neis*, *neys*, *neysh*, *negueis*, *negueysh*, *neus*, ces mots n'entraînent pas non plus l'idée de négation. Rayn., Lex. rom., IV, 312. Au surplus, cette anomalie est la même que celle de la négation *ne* prise pour *et*.

On trouve par fois *nes* pour *ne les*, et alors il faut écrire *n'es*. D'autres fois l'*s* finale est euphonique. Ainsi dans l'expression : ne un *nes* el, ni l'un ni l'autre, *nes* équivaut à *ne*. Chev. de la Char., p. 16.

Nésun, **nésung**, nul, pas un, v. 385, 3899, 15310; **nésunement**, aucunement, v. 30966.

> Se ly roys Orians, qui tant a de regnon,
> Scet ceste cose-chy par *nésune* ocquoison...
> Là furent de le ville venut ly compaignon
> Esbatre à plaiseurs jeus sans *nésune* tençon..
> N'aray *nésung* marit, s'on me devoit tuer...
> Je ne vous en iroie *nésunement* falant.

Ce mot fut d'abord formé de *nés* et de *un*, comme on l'a vu dans l'article précédent. Plus tard, on réunit les deux parties en un seul mot, ce qui forma l'adject. *nésun*, *nésune*, et même l'adverbe *nésunement*, qui du reste est particulier à la langue d'oïl et même à notre auteur. Le prov. a eu également *nesus*, *nesun*, l'anc. ital. *nessun*, le mod. *nessuno*. De même que l'on disait *nis* pour *nés*, en a dit aussi *nissun* pour *nessun*.

Nettier, nettoyer, v. 12711.

> En la rivière vont ly jouène enfant baignier,
> Et pucielles laver pour leur cors *nettier*.

Ce verbe *nettier* a trois syllabes comme notre moderne *nettoyer*, et aussi comme le prov. et le catal. *netijar*, dont il est une imitation. Ces formes viennent du lat. *nitidare*, plutôt que du moy. lat. *nectesare*, mentionné par Dom Carpentier, absolument comme *net*, ital. *netto*, vient de *nitidus*. Il

existait une autre forme française plus contractée, c'était *nier* et *niier :*

Puis ont le cors lavé et très-bien fait *nier*.
(Chans. d'Ant., II, 251.)

Peut-être cette forme a-t-elle du rapport avec le prov. *deneiar*, nettoyer. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 314. Dom Carpentier mentionne aussi un substantif *niage*, nettoyage.

Neusme, neuvième, Gilles de Chin, v. 2121.

Partis s'en est au *neusme* jor.

Nous pensons qu'il faut corriger *neufme*, dans lequel on retrouve au moins le radical *neuf* ou *nuef*. Les Liv. des rois nous offrent en effet *nuefme* et *nofme* (434), et dans la Chans. de Roland on lit aussi :

La *noefme* eschele unt faite de prozdomes (st. 122).

La forme prov. est *noven*.

Niers, nerfs, v. 6632.

Les *niers* ly ont rostis et le char ly brûla.

Rôtir les nerfs était un supplice très-souvent employé au moyen âge, et à l'aide duquel on réduisait les individus à une sorte d'incapacité : on appelait ce supplice l'énervation. M. de Reiffenberg en a parlé dans son Mouskés, table géographique, vº *Jumiéges*. C'étaient ordinairement les jarrets que l'on cautérisait, ainsi que le prouvent les exemples suivants :

Des dous oilz vos ferai desfaire,
Et lui qui en tot ce le mess
Ferai quire des dous *jarrez*.
(Chr. des ducs de Normandie, I, 555.)

Maneça li rois à l'enfant
Les *gierais quire* maintenant.
(Mouskés, v. 14506.)

Après avoir parfaitement compris cette expression dans ce dernier passage, l'éditeur de Mouskés ne l'a plus reconnue dans ces vers :

Et l'emperères afustis
Qui les *gierais* avoit rostis,
Se mist empirant en l'empire :
Ne sai s'il i cante u souspire (v. 25095-25096.)

Cette fois il a vu dans *gierais* le mot *guérets*, et il a fait de *rôtir les gierais* un équivalent de brûler la politesse, comme si Mouskés, qui dans ce passage parle du faux Baudouin, avait fait allusion à sa fuite. N'oublions pas que le faux Baudouin ou Bertrand de Rains était aussi nommé Bertrand li Clos, ou le Boiteux, et que, à l'exemple d'un grand nombre de ribauds de son espèce, il avait sans doute subi le supplice de l'énervation.

Au lieu de *gierais* ou de nerfs, le rom. de Garin le Loherain parle de *mustiax* ou *mustiaus*. Delà un autre genre de confusion pour M. P. Paris :

Uns povres gars qu'ot les *mustiaux* rostis (II, 20).
Quatre ribaus ont les mustiaus rotis (II, 99).

Ces pauvres gars *énervés*, l'éditeur en a fait des rôtisseurs, occupés à faire cuire des lapins (*mustela*). Voir notre mot *Bus*.

Enfin nous devons ajouter que Raynouard lui-même a méconnu cette coutume dans les vers que voici :

Garde se que mal non dia
Quar outramen gran drech seria
Que om li ne trenches la *garra*.

« Qu'il se garde qu'il ne dise mal, traduit Raynouard, car autrement grande justice serait qu'on lui coupât la *jambe*. » Non pas la jambe, mais le jarret, ainsi que le prouvent tous nos exemples. Le gloss. occitanien donne en effet le verbe *sguarare*, que l'éditeur traduit par couper le jarret. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 435. L'énervation se faisait par le fer ou par le feu.

Il nous reste à parler de la forme *niers* pour *nerfs*. On a dit de même *chiés* pour *chefs*, *chier* pour *cher*, et nous retenons encore aujourd'hui *pied* pour *pes* et *ciel* pour *cel*. M. Genin croit que la notation *ie* n'avait que la valeur de l'*e* simple, et il en trouve la preuve dans la prononciation des patois et dans quelques exemples anciens. Variations, p. 154. Peut-être cette règle de prononciation ne doit-elle pas être énoncée d'une manière absolue, et faut-il ne voir que des différences dialectales là où M. Genin veut tout ramener à l'unité.

No, voy. nostre.

Noblaice, nobliece, noiblaice, v. 3145, 4266, 4357, 11783, 14994.

Ce mot avait dans la langue d'oïl une signification bien plus large que celle de notre substantif *noblesse*. Il servait à désigner d'une manière générale tout ce qui était regardé comme le propre de la caste nobiliaire : la magnificence, la richesse, les domaines. Aussi disait-on même au pluriel les *noblesses*, moy. lat. *nobilitates*. On comprend, dès lors, que tout pouvait être affaire de *noblesse*, depuis le plus humble détail du costume, jusqu'à la contenance, l'aspect, l'air du visage, enfin les sentiments. De tout cela il nous est encore resté bien des choses, entre autres la noblesse du cœur, qui n'est plus, on veut bien l'avouer, l'apanage exclusif d'une caste. Il n'y a pas jusqu'aux chevaux qui n'aient été anoblis et qui ne le soient même encore. Les Allemands ont poussé la chose plus loin : *edel*, noble, signifie également riche, précieux, et ils ont des métaux nobles, des mines nobles, des vins nobles, etc., etc.

Dom Carpentier cite la phrase suivante d'un manuscrit de l'église de St-Pierre de Lille : « Nullus portet sotulares rostratos, laqueatos, decisos vel desuper fenestratos, neque caligas albas, rubeas aut virides, aut minus notabilis coloris : de qua *nobilitate* stabitur simplici dicto quatuor personarum. » Vº *Nobilitas*, 5. Cette *noblesse* des souliers et des

hauts de chausses a beau faire, elle n'est pas aussi ancienne que la roture des va-nus-pieds et des sans-culottes.

Voici les exemples extraits de notre auteur :

> Voloit à icel jour, volant la baronnie,
> Sa couronne donner par *noblièce* exaucie (v. 3145).
> Bielles sont les *noiblaices*, grant y sont ly beubant (v. 4866).
> Banières et pegnons contre vent ventelant
> *Noblaices* et dras d'or c'on avoit mis devant (v. 4357).
> C'est des boins pèlerins, qui pour Dieu proprement
> Avoient tout laissiet *noblaice*, or et argent (v. 11785).

Dans ce dernier passage *noblaice* est sans doute synonyme de fief, domaine. Dans les deux précédents, il nous semble que les *noblaices* sont les armoiries, et qu'il faut y voir les *insignes* de la noblesse, de même que l'on disait aussi les *connaissances*. Enfin mener ou démener *noblaice* équivaut à mener le train d'un homme noble, c'est-à-dire avoir une suite nombreuse et magnifique :

> Les dames sont lassus
> Qui voient la *noblaice* c'on y va démenant (v. 14994).
> De li me vient cele ricece
> Dont nous menons ceste *noblece*.
> (Part. de Blois, I, 182.)

Nous devons faire remarquer qu'en provençal le mot *nobleza* n'a guère que l'acception moderne de *noblesse*.

Noef, neige, v. 1487, 13325.

> Che furent chisne blancq plus que *noef* en jenvier...
> Lors sont venus de front L chevalier
> Oussy sérément que la *noef* de jenvier ..

On écrivait aussi *noif*, et la forme du cas direct ou du sujet était *nois* :

> Plus dru volent quarrel qu'en ivier ne fait *nois* (v. 27525).
> Les dens menus et blois comme *nois* qui neigie.
> (Baud. de Seb., I, 58.)
> D'un cerf plus blanc que *nois* négie
> Ont sui chien trovée la trasche.
> (Chev. au Cyg., p. 153.)
> Li orés chiet arières, li *nois* et li gresis.
> (Chans. d'Ant., I, 245.)

Prov. *nicx*, *neu*, *nieu*, esp. *nieve*, port., ital. *neve;* wallon *nive* et *nivaye*.

Nous remarquerons la *nois négie*, la neige négée, et la *nois qui neigie;* manière de parler fort usitée dans la langue d'oïl, et qui nous rappelle le *batiaus batellans* d'un autre passage, la *nuit anuitie*, etc. Roquefort ne reconnait que que la forme *noif*, *nois*. Il faut y ajouter *nief* et même *noie :* « Ses cheveus esteient blans com *nief.* » Rayn., Lex. rom., IV, 315.

> Mais il le comparra ains que passe la *noie*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 141 r°.)

On ne peut nier que *noef*, *noif*, *neif*, *nief* ne viennent du lat. *nivis*, génitif de *nix*, comme *buef*, bœuf, vient de *bovis*, gén. de *bos*. La forme *noie* est-elle anormale et provient-elle uniquement de la rime? elle se réduirait donc à *noif*. Remarquons pourtant le bourg. *noge* et le lang. *neou*.

Il faut aussi rattacher *neige*, *neiger*, à *niveus*. Nous avons vu déjà le changement du *v* en *g* dans *léger*, qui vient de *leviarius*, et l'on retrouve cette mutation dans plusieurs autres mots, par exemple dans *goupil*, *goupillon*, ital. *golpe*, du lat. *vulpes*, dans *plége*, dont le verbe est *plévir*, dans l'ital. *pioggia*, verbe *piovere*, du lat. *pluvia*, etc. Au surplus, n'eût-on pas la certitude de cette origine, qu'il resterait le verbe moy. lat. *nivigare*, neiger, littéralement *nivem agere*, que les Romains avait déjà contracté en *ningere*. Ne dit-on pas encore en Hainaut *ninger*? M. Diez s'est contenté de dire que *neige* vient de *niveus*. Voy. Lex. etym., p. 695.

Noélé, émaillé, niellé, v. 5334, 31472.

> Et va férir le roy en l'escut *noélé*....
> Très-bien s'est aficlés ès estriers *noélés*.

La *niellure* était primitivement un émail noir, et son nom lui vient de *nigellus* diminutif de *niger*. Serait-ce l'*écu à vernis* de la Mort de Garin, p. 90? M. le comte de Laborde établit, 1° que la nielle, c'est-à-dire un mélange de soufre, de plomb et d'argent, était toujours confondue avec l'émail noir; 2° qu'on employa l'émail noir avec les procédés d'émaux en taille d'épargne, en basse taille, ou en apprêt, c'est-à-dire peints; 3° que cette décoration noire était souvent appliquée aux joyaux avec une signification de tristesse, soit pour accompagner un deuil, soit pour servir en temps de carême. Voy. le Glossaire de la Notice des émaux du Louvre. Ce dernier emploi de la *nielle* a dû être tardif.

> Et brandissent les astes des espies *noielles*.
> (Par. la Duchesse, p. 56.)
> Et va férir Orgaie de l'espiel *noélé*.
> (Chans. d'Ant., I, 156.)

Ces épées *noélées* sont évidemment émaillées, et il en est de même de l'écu dans le vers 5334. Nous sommes moins sûr de cette signification dans le second exemple: *ès estriers noélés*. Ducange cite, il est vrai, un vers du roman de Garin complétement pareil, et il y donne à *noélé* le sens de niellé:

> Affichiés s'est ens estriez *noelez*.

Ne serait-il pas plus vraisemblable qu'il y eût ici des étriers bien attachés, bien fixés, comme dans ce vers provençal?

> Lo sarrazi s'afica suls estrieups *nozelatz*.

Or il est évident qu'ici *nozelatz* ne veut pas dire *nielat*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 330. La langue d'oïl disait aussi *noueler* pour attacher.

Noer, nager, v. 951, 2807, 34501.

> Par foy! aire, dist-il, vi chisne y sont *noant*....
> Atant ès-vous le chisne parmi l'eaue *noer*...
> Cil qui sèvent *noer* y vont à le voler.

Noer est parfaitement analogue à l'ital. *notare*, nager, dialecte de Coire *nudar*, valaque *in-notà*. C'est le lat. *natare*, dont l'*a* bref s'est changé en *o* et même en la diphtongue *uo* pour le substantif ital. *nuoto*, nage. Le prov. et l'esp. ont, au contraire, la forme *nadar*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 240.

Froissart dit *au noer* pour à la nage, et la chronique de Flandre et de Tournai abrège encore l'expression et dit *au no*, ce qui rappelle l'ital. *nuoto*. On disait aussi *a nou*. Voy. Dom Carpentier, v° *Nabilis*.

Noer, nouer, attacher, v. 31473.

Il embrace l'escut qui (très) bien fu *noés*.

Prov. *noar, nozar*, cat. *nuar*, du lat. *nodare*. Cet écu *noué* est-il autre chose qu'un écu bandé? Nous ne le pensons pas. A moins cependant qu'il n'y ait ici une faute de copiste et qu'il ne faille lire :

Il embrace l'escut qui bien fu *noélés*.

Voy. ci-dessus *Noélé* et le mot *Bendé*.

Nous trouvons le mot *noué* employé d'une façon particulière dans le vers suivant :

Bien cuidièrent, pour voir, ce fust sotte *noée*.
(Baud. de Seb., I, 60.)

Une sotte *nouée*, c'est-à-dire une femme dont l'esprit est en quelque sorte *noué*, comme le sont les membres chez un enfant rachitique.

Noiant, noyant, noient, pas, rien (négat.), v. 3233, 3235, 3600, 24469.

Furent sy desvoyet qu'il ne sèvent *noiant*
Retrouver le chemin qu'il aloient querant :
S'estoit en ung pays où n'entendent *noyant*
Se ce ne sont li clerc qui latin vont parlant.....
Et furent sy oscures c'on ne les vit *noient*....
En ce point l'ont laissiet, manecant durement
Corbarant d'Olifierne qui n'en donne *noient*.

On disait aussi en langue d'oïl *nien* et *nient* comme en prov. et en anc. cat.; l'ital. a *niente*. Au fond ce mot signifie rien, et représente le contraire du lat. *ens, entis*. Corbarant qui n'en donne *noient*, c'est comme qui dirait Corbarant qui n'en donne rien, qui ne s'en soucie nullement. Nous lisons de même ailleurs :

S'elle n'est relevée, c'est tout *nient* de ma vie.
(Vœux du Paon, MS., f° 137 r°.)

La forme *nièn* est restée dans les patois de Picardie et de Hainaut, où elle se contracte même en *nént*. C'est également le wall. *nin*, franç. mod. *néant*.

Nous avons rencontré dans le Baud. de Sebourc le vers suivant :

Hélas ! dit Yvorine, n'i vault herbe *noius* (I, 371.)

Évidemment ce mot ne peut être synonyme de *noiant*, mais il a une grande analogie de forme avec lui. Nous soupçonnons que *noius* veut dire aucun : aucune herbe n'y peut rien. Ce serait le *neus, negus*, des Provençaux.

Noircier, noircir, devenir noir, v. 7159.

La couleur li *noircie*.

La langue d'oïl avait deux formes de conjugaison pour ce verbe, à ce qu'il semble : *noircier* et *noircir*. On trouve en effet :

Sa blanche chars tote *nercie*.
(Chev. au Cyg., p. 163.)

La soe mors a molt mon cuer *nerci*.
(Mort de Garin, p. 94.)

Cela correspondrait aux formes provençales *negreyar* et *negresir, blanquejar*, et *blanquir*. Du lat. *niger*, le prov. a fait *nier, ner*, et l'ital. *nero*, d'où notre mot *noir*.

Noise, bruit, Gilles de Chin, v. 5219; Noisier, faire du bruit, Godef. de Bouil., v. 12725.

Et li Hanuier font grant *noise*
Desor gaaing que il départent.
A grand joie d'iluec s'en partent...
Et on prist à *noisier*.
La norriche crioit c'on ly alast aidier.

Noise ne signifie bruit que par extension. Primitivement il a voulu dire dommage, et vient du lat. *noxa* ou *noxia*. Ausone s'est servi de ce dernier mot dans le sens de débat. Tout cela constitue effectivement la valeur de notre mot *noise*. Les Flamands ont employé *noyse, noose*, de la même façon. Notre expression moderne *chercher noise*, chercher querelle, suppose de même un dommage, un débat, et par suite plus ou moins de bruit.

Les variétés d'orthographe du prov. *nosa, noysa, nausa*, ont fait penser à M. Diez que ce pourrait bien être le lat. *nausea*. Cela nous semble impossible, surtout en présence de l'anc. catal. et de l'anc. esp. *noxa*. Rayn., Lex. rom., IV, 329.

Outre la forme *noisier*, on trouve aussi *noiser* et même *noser*, prov. *naugar*.

Nommie, non pas, v. 1871,

Et Matabrune estoit hault, *nom mie* en bas.

M. de Reiffenberg a écrit *nommie*, comme s'il s'agissait du participe *nommée*. Il s'agit simplement de la négation *non* changée en *nom* par l'attraction de la lettre *m* devant *mie*. Voy. notre mot *Ester*.

Non (par), en nom, nominativement, v. 23911.

Et furent bien *par non* xx mille.

Non pour *nom* n'est pas une négligence orthographique.

On trouve écrit *nun* dans des textes plus anciens, et notre auteur écrit fréquemment *non* :

J'aroie bien pierdut mon estat et mon *non* (v. 27211.)

Par nom, est un adverbe composé que les Provençaux ont aussi employé dans le sens du latin *nominatim*. Voy. Lex. rom., IV, 320.

M. Michel ayant rencontré dans la Chans. de Roland, l'expression *par nom d'ocire* a renoncé à l'expliquer. M. Genin, au contraire, y a fait tous ses efforts.

Esveiuns i les fils de nos muillers;
Par num d'ocire y enverrai le mien.
(Chans. de Rol., édit. Genin, I, 43.)

Par num d'ocire i metrai un mien filz.
(Ibid., I, 149.)

M. Genin dit qu'il a vainement cherché des exemples de cette locution et il propose de la corriger, ne pouvant bien en rendre raison. Raynouard cite pourtant un titre de l'an 1033 où l'on trouve : « Tu m'encovenras *par nom de* sacrament. » Ne serait-ce pas là le même terme? et dans ce cas le mot nom n'aurait-il pas simplement la valeur du latin *eo nomine*, à ce titre, à cette cause : *par num d'ocire*, eo nomine ut eum occidant?

Non, négation.

Nous avons déjà sous le mot *Faire* noté la locution *si fait, non fait*, pour dire oui ou non. Nous devons ajouter ici que l'on employait de même le verbe être, absolument comme en lat. *sic est, non est*.

Non est, dist une compains, frère, laissiés ester (v. 1374).
Non est, ce dist li abbés, foy que doy Saint-Omer (v. 4172).
Car il sont mort par toi et par l'encanterie.
— *Non sont*, sire, dist-il, je vous aciertifie (v. 9980).
Non sera, dist Piéron, elle sera sauvée (v. 34041).

Il est encore plus d'un canton, aux environs de Tournai, qui a conservé cette locution toute latine. Coquillard dit aussi *non est* et même *non ha*, p. 49 et 77. Voy. *Nanil*.

Noncher, **noncier**, annoncer, v. 516, 8945.

C'uns aultres le m'alast premièrement *nonchant*...
A Corbarant revint sont message *noncier*.

Dans la Chans. de Roland on trouve alternativement *nuncer* et *nuncier*. Cette dernière forme, qui rappelle le latin *nuntiare*, a été délaissée par les modernes. On la retrouve au contraire dans le prov., dans l'anc. esp. et dans le port. *nunciar*, ainsi que dans l'ital. *nunziare*.

Norreçon, suite, gens, v. 8850, 27206.

Et ly sires qui tient sy faite *noreçon*....
Pas n'ay entenscion
De laissier vostre arroy et vostre *norreçon*.

M de Reiffenberg s'est mépris sur la valeur de ce mot au vers 8850. Il ne signifie pas nourriture, apparence d'être bien nourri, mais gens que l'on nourrit, c'est-à-dire qui sont de la suite, qui sont aux gages. Dans Bauduin de Sebourc on trouve de même :

Gaufrois i fist venir chiaux de sa *nourechon* (I, 16).

Et dans notre auteur nous lisons aussi :

Vous lestes my *noury* (v. 10856).
Ung esculer qui estoit ses *nouris* (v. 28060).

Les *nourris* sont ceux que l'on a élevés dans la maison et qui font partie de la famille; de sorte que la *norreçon* est un terme collectif qui désigne tous les *nourris*. Voy. Ducange, v° *Nutriti*.

Moult vault mieulx bonne gent de longue main *nourie*
Que trestout l'or du monde en une enfermerie.
(Vœux du Paon, MS., f° 104 v°.)

Au vers 564 de notre poëme, lorsque Matabrune substitue sept petits chiens aux nouveau-nés de sa bru, on lit :

Et! dame, moustrés-moi iceste *noreçon*.

C'est-à-dire cette progéniture. Dans le franç. mod. *nourrisson* n'a plus cette signification collective, et il équivaut à l'ancien mot *nourri* :

Puis escrie Boulongne! ou Ydain le *nourri*!
(Baud. de Seb., I, 241.)

Eustache était en effet le fils ou le *nourrisson* d'Yde de Boulogne.

Noriche, nourrice, v. 483.

Or ont trouvé *noriche*, Dieux trovée leur a.

Prov. *nuirissa*, *noirissa*, lat. *nutritia*.

Nostre, nos, v. 25569, 31033; **nous**, **noz**, **no**, notre, passim.

Nostre baron, pour nos barons, *nostre* crestiiens, pour nos crestiens, est la forme la plus rapprochée du lat. *nostri*. Ce pluriel *nostre* est complétement imité du provençal :

Nostres enemics.
(Chr. des Alb., p. 608.)

Non laissem *nostras* heretatz.

« Ne laissons pas nos héritages. » Rayn., Lex. rom., IV, 328.

Nostre sergent, par coi ne sont ici ?
(Mort de Garin, p. 94.)

Ensement averons
Faites et acomplies *nostres* ententions.
(Baud. de Seb., I, 324.)

Biau sire,
Nostre malade tot à tire

De poisson demandent pitance:
Quérez-lor-en sans deléance.

(Gauth. de Coinsy, MS. n° 10747, f° 81 r°.)

Par contre le lat. *noster* se contracte au singulier, et notre auteur écrit : En Acre fu *no* gent (v. 25643); *no* estat et *no* vie (v. 5192). Les Vœux du Paon nous offrent de même :

Et dist : R'alons-nous-en, puisque ocis est *no* sire.
(MS., f° 144 r°.)

Quelquefois *no* prend la marque du cas direct : *nos* sires n'y est mie (v. 32311); *noz* voyages nous faut (v. 7892).

Enfin on écrit *nous* et *nou* au masculin et *noe* au féminin : *Nous* Dieus Mahons (v. 27443); pour *nous* sauvement (v 34436).

Et quant *nous* chevaliers ont la novelle oye.
(Bert. du Guescl., II, 78.)

De *vous* gens au devant pour attendre l'estri.
(Ibid., II, 82.)

U veu *nou* chevalier n'a point de coardie.
(Vœux du Paon, MS., f° 85 v°.)

Par lui fuisse murdris, se forche ne fuist *noe*,
Se che fuist aussi bien me soer, com c'est le *voe*.
(Baud. de Seb., I, 169.)

Cette forme *noe*, *voe*, rappelle le pron. possess. *moie* et même *moe*. M. Burguy ne l'a point notée, et il faut n'y voir en effet qu'une imitation anormale. Voy. Gram. de la lang. d'oïl, I, 141 et suiv. Quant à *no*, *nou*, c'est encore aujourd'hui la prononciation wallonne du rouchi.

On vient de voir que l'adj. possessif plur. *nos* se disait *nostre*; par une contradiction singulière, le pronom plur. *les nôtres*, se disait *les nos*, *ly no* :

Se ly *no* sont vaincu (v. 8915).
Où il y ot des *noz* navrés grande foison (v. 27719).
Car il a peu de gens pour tous les *nos* matter.
(Vœux du Paon, MS., f° 103 v°.)

La règle n'est pourtant pas tellement absolue que l'on n'y puisse trouver des exceptions. « Li *nostre* de çà ne furent que xxv. » Henri de Valenciennes, p. 495.

Nostré, qui est à nous, qui est de notre pays, v. 11033, 21191, 34733, 34740; **nostréement**, à notre manière, v. 22427.

Sont fièrement armet d'arméure *nostrée* ..
Et cil qui sont remès en la ville *nostrées*...
A tout xvi mil hommes de ses ribaus *nostrés*...
.. Ung autre elle de nostre gent *nostrée*...
Et dist : Se vous n'alés *nostréement* avant,
De ce baston ichy vous iray ordenant.

Cet adjectif et cet adverbe sont propres à la langue d'oïl qui semble les avoir imités du lat. *nostras, nostratis, nostratim*. Nous n'en avons pas rencontré d'exemples dans d'autres idiomes. « On banist Donas Dauby à saint Lambert du Liége et à 50 liv., pour ce que, estant drappier faisant drapper de laine englesque, s'est ensonnié de faire drapper de laine *nostrée*. » Registre aux bannissements de la ville de Douai, pour 1427, f° 82 v°.

Ci morir ou ci vivre! *nostrez* est ce païs.
(Vœux du Paon, MS. f° 106 r°.)

Dans le livre des métiers d'Ét. Boileau, on parle de fabricants de tapis *nostrés* par opposition aux tapis sarrasinois, p. lxxi. L'auteur du Bertrand du Guesclin écrit toujours *notré* au lieu de *nostré* :

Au iiii° chastel vont nos barons *notrez* (II, 205).
Bertran au joli euer *notré* (II, 382)

Nous, voy. **nostre**.

Novelier, bavard, diseur de nouvelles, Gilles de Chin, v. 1189.

Ne *noveliers*
Ne fui-je aine ne sorparliers.

Dom Carpentier, v° *Novella*, cite un exemple de ce mot d'après la Vie de N. S. J.-C.

En la cambre ot deux camborières
Qui moult estoient *novellières*.

Voy. aussi Tristan, I, 24.

Noyant, voy. **noiant**.

Noyer, nier, v. 4598.

Ne le devés *noyer*.

Prov. *neyar*, *nejar*, du lat. *negare*. On trouve la forme *naier* dans le rom. de la Rose, v. 10853. Peut-être faut-il voir encore le dérivé d'une autre forme dans le mot *noanz* du Chev. de la Charrette :

Bien voi que de ceste bataille
A mes fiuz le *noanz* sans faille (p. 105).

Avoir le *noans*, c'est avoir le dessous, et pour ainsi dire renoncer à combattre, en un mot, dire non. Il nous semble que cette expression a surtout ce sens dans un autre passage où l'on voit la reine commander à Lancelot de cesser tout effort et toute lutte dans le tournoi et de se laisser vaincre par ses adversaires :

Sire, madame la reine
Par moi vos mande, et je l'vos dis
Qu'au *noanz*.
(Chev. de la Char., p. 152.)

Ce que le brave Lancelot ne manque pas d'exécuter à la lettre :

Quant il l'oï,
Li respont que molt volentiers,
Com cil qui est suens entiers.
Et lors contre i chevalier muet,
Tant com cheval porter le puet.

Et faut, quant il le dut férir.
N'onques puis jusqu'à l'asérir
Ne fist s'au pis non que il pot,
Por ce que la réine plot (Ibid.).

Ainsi pour obéir à la fantaisie de sa dame, Lancelot abandonne la victoire à ses rivaux et même il se fait huer; mais le lendemain, la reine contente de son obéissance lui ordonne de faire de son mieux, et alors le terrible chevalier pour venger ses affronts récents fait tout plier et tomber devant lui. C'est le tour de ses adversaires d'avoir le *noanz* et de renoncer au combat.

Noz, voy. NOSTRE.

NUBIANT, de Nubie, nubien, v. 7278.

Ains furent de dras d'or, d'ouvrage *nubiant*.

Exemple qui prouve que la diphthongue *en* se prononçait *an*, ainsi qu'on le fait encore dans certains patois. *Em* avait le même son, entre autres dans Bethléem, Jérusalem, qui équivalaient à *Bethléan*, *Jhérusalan*. Voy. au reste de nombreux exemples dans les Variations de M. Genin, p. 60 et suiv., et une citation sous notre mot *Née* (*riens*).

NUIT, nu, v. 32744.

Le clef ot tout *nuit*.

Nuit pour nu, *nudus*, est encore le résultat d'un usage dans la prononciation. On ne tenait pas compte de la lettre *i*. C'est ainsi que l'on faisait rimer *cuite* avec *lute*, *plus* avec *pertuis*. Voy. Genin, Variations, p. 168 et suiv. Nous trouvons même un exemple assez singulier à cet égard, c'est le mot *nuit*, nox, dont l'orthographe s'est changée en *nue* d'abord à cause de la prononciation, puis à cause de la rime :

Porrus se dresce adonques, qui si grant l'a sentue
Qu'il n'aperçoit encor clarté, ne jour ne *nue*.
(Vœux du Paon, MS., f° 141 r°.)

Le prov. écrivait aussi *nut* pour *nu*.

NUITIE, nuitée, espace d'une nuit, v. 20074.

Fors une seule esclave qui fu de no partie
Qui là les ot menés en ycelle *nuitie*.

Conformément à la règle de prononciation indiquée ci-dessus, v° *Nuit*, on écrivait quelquefois *nutie* :

Si prierai pour lui et main et à *nutie*.
(Baud. de Seb., I, 63.)
Wistaces séjourne illeuc une *nutie*.
(Ibid., I, 41.)

Au vers 23281 le MS. portait :

Je vous en saray bien jugier *al nuitie*:

et pour la mesure nous avons cru devoir lire *à l'anuitie*. Il vaut mieux corriger *à la nuitie*. Ce mot rappelle bien le provençal *nuiteia*.

D'un autre côté nous avons eu le tort d'imprimer à plusieurs reprises : toute nuit à *nuitie*, tandis que dans cette locution *anuitie* est un participe passé qui forme une sorte de pléonasme avec le substantif, comme on le voit aussi dans toute jour *ajournée*. Les Provençaux ont dit également : al jorn que *ajorna*. On a même fait quelquefois un substantif de ce mot *ajournée* :

L'en dist en aucunes contrées
C'on a véu as *ajournées*
Estoiles qui bien senefient....
C'un roi nos convenra siervir.
(Rom. de Renart, IV, 23.)

Le participe *anuitie* appartient au verbe *anuitier*, que l'on peut comparer avec le prov. *anoitar* et *anuchir*. Rayn., Lex. rom., IV, 319.

NULUI, personne, nul, aucun, Gilles de Chin, v. 3709.

Ne sai *nului* gré de ma vie
Fors qu'ès Jehans le fil Marie.

Il est impossible de ne pas comparer *nului* à *autrui*, à *lui*, à *cestui*, à *cui*, etc. Ils semblent avoir été d'abord, les uns comme les autres, destinés à exprimer un cas oblique ou un régime. Leur terminaison n'est, en effet, que celle du datif latin *nulli*, *alteri*, *illi*, *isti*, *cui*.

Que de *nullui* vivant ne fu puis véus vis.
(Vœux du Paon, MS., f° 138 r°.)

Cependant il faut reconnaitre que de bonne heure on a oublié cette origine, et que *nului*, par exemple, a été employé comme sujet : « *Nullui* ne toille à soun seinour sun dreit servise. » Lois de Guillaume, § 34. Il en a été de même pour les autres. Voy. Fallot, p. 419.

Nullui suivait aussi la règle de prononciation rappelée ci-dessus v[is] *Nuit* et *Nuitée*. On prononçait *nullu*, et il en était de même pour *autrui*, *cestui*, *autru*, *cestu*. Les Wallons disent encore *nolu*, *noulu*.

NY, v. 3984.

Car garde *ny* arés.

Il faut lire : garde *n'y* arés.

O.

O, voy. OÏL.

O, avec, v. 56, 1558, 32132, etc.

> *O* Ricart de Caumont.

Nous avons donné sous le mot *avoec* les différentes manières dont cette préposition a été exprimée. Il nous reste à parler de l'origine de *o*. Généralement on pense qu'il vient de *od*, et que ce dernier dérive d'*apud;* c'est surtout l'opinion de M. Burguy, Gram., II, 343. D'un autre côté, M. Genin voit une lettre euphonique dans le *d* de *od*, comme dans celui de la préposition *ad*. Seulement M. Genin ne donne pas l'étymologie de o.

Il nous semble bien difficile de ne pas le rattacher au lat. *ab*, dont le prov. a fait, par parenthèse, *au* (*av*). Cela nous explique la forme de l'anc. franç. *ov*, qui s'est allongée en *ove*, en *ovec* et surtout en *ovoc*, synonyme d'*ab hoc*.

> Je l'ai laissié
> Où il séjorne *ov* son freire Garin.
> (Mort de Garin, p. 242)
>
> Que Dex l'a mise *ovec* sa mère.
> (G. de Coincy, MS, n° 10747 f° 97 r°.)
>
> *Ovoc* Tristran en cel endroit.
> (Tristan, I, 31.)

Comme le dit M. Genin, y aurait-il eu d'abord un *d* euphonique dans *od?* Cela est douteux On lit en effet dans le Livre des Rois : *od* lui, p. 321, et dans les Travels of Charlemagne :

> Rolland et Oliver en ad *ot* sei amenez (p. 3).

Voy. Genin, Variations, p. 114. Nous croyons tout simplement que les formes *od* et *ot* n'indiquent rien de plus que *o*, *ov*, etc.

Dans la Chans. de Roland ne lit-on pas de même, sans raison euphonique, *ad* pour *a* (habet)?

> N'en *ad* vertut, trop *ad* perdut del sanc.
> (Chans. de Rol., st. 165.)

OBÉIR (s'), v. 2190.

> Et que cascuns se soit enviers vous *obéis*.

A la rigueur *obéir envers quelqu'un* pourrait se dire; mais *s'obéir* n'a vraiment pas de raison d'être, et c'est sans doute une expression propre à l'auteur. On dirait qu'il lui donne le sens de se soumettre.

La grammaire moderne autorise, à propos de ce verbe, une autre anomalie en permettant de l'employer au passif, quoiqu'il soit neutre. On en faisait déjà autant au XVᵉ siècle. Nous lisons dans un acte du roi Charles VIII : « Pluiseurs des arests de sadite cour et ses mandemens ne ont point esté *obéis.* » Corp. chron. Flandr., III, 546.

OBSCUR, OBSCURÉMENT, voy. OSCUR.

OC, eus, v. 10938, 11282, 32543, 32556.

> Je l'*oc* acordée....
> *Oc* une grant victore.....
> Oncques n'*oc* tel désir.

Ce parfait défini du verbe *avoïr* appartient à la Picardie. Le lat. *habui* donna le prov. *agui*, *aic*, dont la langue d'oïl fit *aüi*. Cette dernière forme se résolut encore en *oi*, puis en *o*, et c'est sans doute à l'imitation du prov. qu'on en fit *oc*. La forme *éui*, se changea de même en *euc*, *euch*. Voy. Burguy, Gram., I, 246 et suiv.

OCIERE, occir, tuer, v. 22925; Gilles de Chin, v. 3380.

> Là véissiés Taffurs faire grande criée
> Et *ocïere* payens à cière foursenée.
> N'i a celui qui bien n'i fière
> Cascuns se paine de l'*ocïere*.

Prov. *aucir*, *aucire*, anc. cat. *aucir*, *auciure*, lat. *occidere*. Le verbe *occire* est donné par l'Académie comme vieux : nous devons cependant ajouter que ceux qui s'en servent encore l'écrivent quelquefois *occir*. Il n'est employé, du reste, qu'à l'infinitif et au participe passé *occis*.

La forme *ocïere* nous offre une prononciation qui s'éloigne assez de celle d'*occire* et peut être comparée au prov. *auciure*. M. Burguy dit qu'on la vit paraître à la fin du XIIIᵉ siècle à l'ouest de la Picardie, dans l'Artois, et qu'elle passa ensuite dans l'Ile de France, où elle était fort en usage au commencement du XIVᵉ siècle. Il cite les formes *ocière* et *occierre*. Gram. de la lang. d'oïl, II, 186.

La conjugaison de ce verbe n'était pas autrefois défectueuse. On peut voir ses différents temps dans la grammaire de M. Burguy. Il nous suffira de citer ici la forme de l'imparfait du subj. :

> Ne fust pour vostre honneur je l'*occesisse* jà (v. 33017).

Notre auteur écrit ailleurs : *osesist* (v. 3993).

Le verbe *ocire* était pris quelquefois pour tourmenter, vexer :

> Li parlers de li moult m'*ocit*
> Car il a tos biens de s'amie.
> Jo n'en ai riens qui ne m'*ocie*.
> (Part. de Blois, I, 64.)

Est-ce que par hasard il y aurait une corruption de *vous m'ocies* dans notre expression vulgaire *vous me scies?* Nous sommes bien tenté de le croire.

OCQUOISON, OQUOISON, aventure, accident, v. 4109, 4129, 9649, 18917, 30677, etc.

> Et quant li haut princhier oïrent l'*oquoison*...
> Et quant Garsion ot véu l'*ocquoison*...

Et chus li a conté le fait et l'ocquoison...
Et ly demanderay de ce fait l'ocquoison.

On trouve aussi la forme *achoison*. Ce mot dérive du lat. *occasio*, mais il faut le rattacher pour sa formation à l'ancien verbe *choir* (lat. *cadere*). Dans la langue romane l'*ocquoison* n'était pas seulement l'*occasio*, c'était aussi l'*occasus* des Latins. On donnait à ce substantif toutes sortes de significations en mauvaise part, absolument comme en provençal où il a pris la forme *ochaiso*. C'était un obstacle, un empêchement, un blâme, une accusation, un défaut, que sais-je? Et, en effet, toutes ces acceptions se déduisent logiquement. L'obstacle n'est-il pas le produit d'un accident? L'accusation, le blâme, ne sont-ils pas un obstacle? D'un autre côté la faute, le défaut, ne produisent-ils pas les mêmes résultats? On ne peut donc s'étonner que l'anc. français dise *ochoisonner* quelqu'un pour l'injurier, l'accuser; et si un prédicateur du moyen âge, voulant dire que la femme est un homme manqué, dit dans son latin barbare : Femina est mas *occasionatus*, il se sert absolument de notre terme, car il entend que la femme serait un homme s'il ne s'y trouvait pas un certain défaut, un certain obstacle, en un mot une certaine *ocquoison*. Voy. Dom Carpentier, v° *Occasionare*.

Nous ne comprenons pas que Raynouard ait placé le prov. *ochaiso* parmi les dérivés de *causa*. Le sens moderne donné à ce mot l'a complétement abusé.

On trouve dans le Baud. de Sebourc un verbe *ocoisier* qui n'a rien de commun avec *ocquoison* :

Quant la dame l'entent i poi s'est *ocoisie* (I, 49).

Il est probable qu'il faut lire s'*est acoisie*, s'est apaisée, ital. *acchetarsi*. C'est le lat. *quietus* qui a formé l'ital. *cheto*, l'esp. et le port. *quedo*, et finalement l'anc. franç. *coit*, *coi*, rester *coi*. Parmi les dérivés de ce mot se trouve aussi *quitte*, parce qu'en effet celui à qui on donne *quittance* est pour ainsi dire laissé tranquille. Mais chose singulière! Satisfaire un créancier, ou le *payer*, c'est aussi l'apaiser, *pacare*. Ainsi la paix du débiteur, la paix du créancier, ce sont les comptes bien réglés. Si l'on veut être paisible soi-même ou *quitte*, il faut commencer par *payer* ou par apaiser celui à qui on doit. Il y a dans la formation de ces mots une logique pleine de sens, dont le vulgaire ne se doute pas, mais que les créanciers se chargent de faire comprendre à leurs débiteurs.

Oel, œil, v. 1988.

Dou maistre doibt li a le sien oultre oel crevé.

En écrivant *oël*, M. de Reiffenberg n'a pas pris garde que le vers cessait d'être sur ses pieds et qu'il avait une syllabe de trop. La notation *oe* = *eu* parait à M. Genin d'origine germanique. Cela ne nous semble pas exact. D'abord est-il bien vrai que la notation *oe* sonne *eu*? n'est-ce pas plutôt *oue* en une seule syllabe? Remarquons en premier lieu que l'une des formes correspondantes le plus en usage est *ue* = *oue*. Ainsi on écrivait *oel* = *uel*, *boef* = *buef*, *soer* = *suer*, *oes* = *ues*, *coer* = *cuer*, etc. C'en est assez pour démontrer que *oe* n'avait pas précisément le son *eu*, et qu'il n'a rien de commun avec l'*ö* des Allemands.

M. Genin reconnait qu'à la fin des mots la notation *oe* sonnait *oue*. Ex. : *aloe*. Il a eu tort de ne pas généraliser cette règle. Il a été trompé par une imitation de l'allemand qui n'existe pas. Voy. Variations, p. 164 et 173.

Le prov. prononçait de même *uell*, *huelh*, en donnant à l'*u* le son de *ou*, et l'on retrouve presque cette prononciation dans l'anc. franç. *oil* = *oel*, *uel*, *oeil*. C'est beaucoup plus tard que *oe* s'est rapproché du son *eu*. Encore doit-on remarquer qu'il a eu besoin pour cela de l'adjonction d'un *u*, témoin les mots *cœur*, *bœuf*, *sœur*; on écrivit même *œuil*. La transformation de son, sans égard à la notation, est surtout remarquable dans l'anc. franç. *fuelle*, dont nous avons fait *feuille*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 366.

Oes, voy. **ues**.

Oevres, œuvres, v. 6746.

Et ce fu grans *oevres* pour la gent crestyénée.

Si ce vers était exact, il donnerait un nouveau démenti à M. Genin pour la prononciation de *oe*. Il faudrait en effet en faire deux syllabes bien distinctes et prononcer *o-é-vres*. Mais nous aimons mieux dire avec M. de Reiffenberg qu'il faut lire :

Et ce fu (moult) grans *oevres*...

Ici encore ce mot est l'équivalent du mot *uevres*, qu'il faut prononcer *ouèvres*. Prov., cat., esp., port. *obra*, ital. *opera*. Voy. *Uevre*.

Offrir, v. 11022, 15832.

Et Rieart de Caumont à qui proeiche agrée
Offera huy sa char en camp et en mellée.
Puis c'on fait mon slervice s'y *offeray* premier.

Le verbe *offrir* est de ceux dont la conjugaison a été double. On a dit en Normandie *offrer* pour *offrir*, et c'est de là que nous est venu le présent de l'indicatif j'*offre* et le participe *offrant* Dans nos exemples faut-il lire *offrera*, *offreray*, ou bien *offerra*, *offerray*? La première supposition nous semble plus rationnelle. — Dans le second exemple *offrir* signifie aller à l'offrande.

Oiant (en), v. 529, 1438, 2289, 18865, 27743, 27865, etc, etc.

Adont a respondut hautement *en oyant*...
Et ly roys ly a dit hautement *en oyant*...

Au vers 232 de Mouskés M. de Reiffenberg a écrit *tout enoiant*, comme si cela voulait dire tout triste. Il est revenu depuis de cette opinion, et au vers 1438 du Chevalier au Cygne, il a traduit *en oiant* par *coram audientibus*. Il faudrait pour l'exactitude ajouter que c'est peut-être tout aussi bien *coram audiente*. Mais tout cela ne rend pas raison de ce

terme. *En oiant* est une expression de la même espèce que *en estant*, *en escient*, etc. C'est un participe présent, mais auquel on a donné toute la force d'un substantif. Dire quelque chose *en oiant*, c'est le dire de manière à être entendu de celui ou de ceux à qui l'on s'adresse; c'est en quelque sorte le dire *in audientia*. L'*oyant* d'une personne devient alors sa faculté auditive. Les Provençaux ont aussi donné l'exemple de cette locution à la langue d'oïl :

> *Auzen* de totz, aissi parlet.
>
> (Rayn., Lex. rom., II, 149.)

Ce qui veut dire : « Il parla ainsi *à l'oyant* de tous. » Comparez ce mot avec les expressions *en son séant*, *en son dormant*, *en son estant*, etc. Il y a des exemples d'*en oiant* dans le Bertr. du Guescl., I, 166, 167, 206; II, 128; dans le Baud. de Seb., I, 135, et dans le Raoul de Cambrai. p. 108. M. Burguy a oublié d'en faire mention dans le verbe *oïr*.

OÏL, oui, v. 3291, 3846, 27581, etc.

> Oïl, ciertainement, ly priestre respondy.
> Oïl, dist ly payens, il le tient biel et grant.

Sous le mot *nanil* nous avons déjà parlé d'*oïl*, dans lequel il faut voir le lat. *hoc illud*, de même que l'autre représente *non illud*. La romane du nord, où prévalut la forme *oïl*, reçut le nom de langue d'*oïl*, comme on donna celui de langue d'*oc* à la romane du midi, qui exprimait par le mot *oc* son affirmation. *Oc*, c'est-à-dire *hoc est*, cela est, *si est*. Cette différence, quoique bien constatée, n'empêche pas que les trouvères n'aient dit *o* pour *oc* : Ne *o* ne non (v. 358, 3654).

> Plus ne dist o ne non.
>
> (Baud. de Seb., I, 365, et Bertr. du Guesc., I, 67.)

Si lui-même n'appartient pas exclusivement à l'Italie et à l'Espagne; il est encore aujourd'hui français.

Quant à la forme *oïl*, elle a beaucoup varié. Le Partonopeus de Blois nous offre: ne *ol* ne non (II, 84). Ailleurs nous trouvons *ouil* :

> Et Cassamus s'escrie : Est le paon rostis?
> *Ouil*, dist le vallet, et brochiés et farsis.
>
> (Vœux du Paon, MS, f° 81 v°.)

Charles d'Orléans l'écrit de même (ballade 43, édit. Champollion), tout comme les Rithmes et refrains tournaisiens, p. 134. M. Burguy mentionne de plus *odil*.

Une fausse prononciation de *oil* produisit la forme *oal* (Liv. des rois, p. 94) et par suite *ouail* (Romvart, v. 317), puis enfin *awil* (suppl. de Roquefort), qui se rapproche du rouchi *awi*, wallon *away*.

Les savants se sont fort divisés sur l'étymologie du mot *oui*. Nous nous sommes rangé à l'opinion de MM. Raynouard et Diez. M. Burguy, après avoir déclaré d'abord (Gram., II, 310) qu'il n'avait aucune conjecture solide à faire sur l'origine de l'adverbe *o*, *oc*, qui entre dans la formation d'*o-il*, a développé, à la fin de son second volume (p. 408), une étymologie celtique à laquelle nous trouvons le tort d'être bien compliquée. Ainsi la conjonction celtique *o* = *ex quo* devrait s'expliquer par: de ce que, parce que tu me dis *fais*, c'est-à-dire à ton ordre, *je fais*. Nous aimons mieux *hoc illud*.

J. Grimm a pensé que *oc* pourrait bien venir de l'allem. (*ja-ch* ich), tout en avouant que l'explication est peu satisfaisante. (Gram., III, 768.)

M. Genin ne va pas si loin ; pour lui notre affimation *oui* est le participe du verbe *ouir*, et c'est comme qui dirait : entendu. La lettre *l* de la forme *oïl*, *ouil*, est, dit-il, purement euphonique. Mais, comme il arrive fréquemment que l'euphonie n'a que faire à cette orthographe, M. Genin trouve que le scribe aurait pu se dispenser d'écrire cette *l*. Variations, p. 94-95.

Enfin, M. Francis Wey a observé qu'il y a des gens qui ont l'habitude de dire *voui* pour *oui*, et que les paysans de sa province prononcent même *vouaill*. Or il n'en faut pas douter, suivant lui, ce mot nous cache une forme du verbe vouloir : *voill*, *lo voil*, *si lo voill*, puis par contraction *oil*. Révolut. du lang. en France, p. 81. On ne devrait pas trouver de pareilles choses dans des livres sérieux.

OÏR, entendre (passim).

Ce verbe dérive du lat. *audire*, prov. et anc. cat. *auzir*, esp. *oir*, port. *ouvir*, ital. *udire*. Il est resté dans le franç. mod. *ouir*, mais on ne l'emploie guère qu'à l'infinitif et dans les temps composés. Wallon *oïi*.

La conjugaison ancienne de ce verbe a été indiquée par M. Burguy, Gram., I, 366. Notre texte nous donne l'occasion d'y faire quelques additions. Ainsi à la première pers. sing. du prés. de l'indicatif, notre auteur dit : j'*os* et non pas j'*oi* (v. 2886).

> Pour certain je l'*os* là (v. 12421).

Le wallon dit de même encore aujourd'hui : j'*aus* ben. Voy. Grandgagnage, v° *Oïi*. C'est exactement le prov. *auz*, j'entends, et notre auteur l'emploie aussi sans pronom :

> Dist ly roys Corbarans : Mervelles *os* conter (v. 11856).

Quant à la 3e pers. sing. du prés. de l'ind., notre auteur écrit tour à tour *ot*, *oit* et *oi*. Chacune de ces formes n'a que la valeur d'une syllable, et nous avons eu tort d'imprimer souvent *oït* et *oï*. On doit lire ainsi les vers suivants :

> *Oi* le Cornumarans, le sens cuida dierver (v. 19343).
> *Oi* le Cornumarans, ly sans ly est muès (v. 19922).

Dans le Baud. de Sebourc on lit cette même locution, avec la forme *oit*, à laquelle l'éditeur donne aussi deux syllabes par erreur :

> *Oït* le li castellains, forment s'en esjoï.
>
> (Baud. de Seb., I, 53.)
>
> *Oït* le la chevaliers, tous li sans li mua.
>
> (Ibid., I, 64.)

L'éditeur du Bertr. du Guesc. a commis la même faute

(II, 34, 63); celui du Raoul de Cambrai s'en est au contraire gardé, p. 41. *Oi, oit*, nous l'avons dit, n'avait que la valeur de *ot*.

> *Ot* le Oliver, si 'n ad mult grant irur.
> (Chans. de Rol., st. 92.)
>
> *Ot* le Fromons, forment s'en esbahi.
> (Mort de Garin, p. 14.)

Cette locution nous semble bien plus rapide que celle-ci qui en est la traduction :

> Quant l'Amulaine l'*ot*, sy en fist clère lie (v. 30180).

La 2ᵉ pers. du plur. du prés. de l'ind. s'écrit d'ordinaire: vous *oés* (v. 1502); nous trouvons dans le Baud. de Sebourc l'orthographe vous m'*ouès* (I, 383). La 3ᵉ pers. plur. du même temps est *oent;* nous ne voyons pas trop pourquoi dans le Baud. de Seb. on lit à la césure *oen :*

> Quant chil de Baudas *oen* le riche rey vaillant (I, 282).

Le passé défini nous offre quelques autres différences notables. La 1ʳᵉ pers. j'*oïs* devient dans notre roman j'*oïch :* Si com j'*oïch* conter (v. 31967); on retrouve cette forme au v. 2371 et 16417. Elle nous parait appartenir au dialecte picard. Nous remarquons cependant que notre auteur écrit *oc* pour *oïch* au v. 33176. A la 3ᵉ pers. sing. du même temps il écrit *ot* (v. 4681), et cela parait être une erreur. Dans le Baud. de Sebourc on lit plus exactement :

> De si belle venganche n'oy nuls homs parler (I, 16).

Ainsi donc ce qui distingue le présent et le passé de l'ind. de ce verbe, c'est qu'au premier de ces temps *oit* n'a qu'une syllabe, tandis qu'au passé *oï* en a deux.

Nous n'avons rien à dire du futur et du conditionnel *orai, orois*, sinon que le rouchi prononce aujourd'hui *oierai*. L'impératif *oyez* a trouvé grâce devant P. L. Courier qui approuve La Fontaine d'avoir écrit: *Oyez* une merveille. Voy. P. L. Courier, édit. des classiques de Didot, p. 175, 2ᵉ col. Nous ne pourrions en dire autant du présent du subj. *oche :* C'on *oche* mes dis. Baud. de Seb., I, 32. Cette forme n'a pas été notée par M. Burguy qui ne donne que *oie* et *oe*. Peut-être faut-il ajouter à cette omission une autre forme plus rapprochée du prov.

> Ne voit k'ele *aust* se li non.
> (Chev. au Cyg., p. 158)

M. de Reiffenberg propose de lire: Autre si non elle. On trouve plutôt un sens en disant : Ne veut pas qu'elle *écoute* si non elle.

Si nous mentionnons le part. passé *oü*, c'est pour ajouter qu'il est resté dans le wall. *oiou*.

Indépendamment du subst. verbal *oiant*, dont nous avons parlé ci-dessus, on pourrait citer comme un dérivé du prov. *auzimen*, l'anc. franç. *oement*, auditus (gloss. MS. de Lille). On disait aussi *oyance*, audientia, et *oerre, oaire*, le son que rend un instrument.

> Là ot un cornet dont l'*oerre* est si tost hastée
> C'on dit Turelurete; maintenant fu sonnée.
> (Bertr. du Guesc., I, 138 note.)
>
> En généraul dirai une *oaire* si pullente,
> N'i ara si hardi qui ne s'en espoente.
> (Baud. de Seb., II, 384.)

Est-ce que par hasard nos modernes *oirs* de chasse ne seraient pas les anciens *oerres*, seuls connus autrefois? Ce mot doit être formé d'*auditorium* dans le sens de son, bruit qui se fait entendre.

Oir, or donc, v. 10538.

> *Oir* l'ayés amenés.

On écrivait aussi *ore* et *ores*, qui représentent le prov. *ora, oras*. Comparez l'ital. *ora*, l'esp. et le port. *hora* (autrefois *oras*). Ce mot dérive du lat. *hora*. Mouskés a écrit comme notre auteur :

> *Oir* oiez com Dieux nos adame (v. 27448).

La forme *oir*, équivalente à *or*, a plusieurs analogies même dans le français moderne, où la diphthongue *oi* se rencontre en certains mots avec la valeur de l'o simple, entre autres dans *oignon*. Dans l'ancienne orthographe, *Bourgoigne* remplaçait aussi Bourgogne. Quant à sa formation particulière, *oir* venant de *hora* est analogue à *foire* qui vient de *forum*. Nous devons à ce propos faire remarquer dans la plupart de nos patois du nord le changement de la diphthongue *oi* en *ó*. Ainsi un *tót* pour un toit, un *ró* pour un roi, etc.; et de plus la finale des imparfaits et des conditionnels: On *disót*, on *dirót*, pour disoit, diroit.

Oire, **oirre**, chemin, train; Gilles de Chin, v. 1473, 1658, 1872.

> Grant *oire* vont...
> Son *oirre* atorne d'autre part.
> Son *oirre* atorne, si s'en va;
> Tant ont erré qu'il sont venu.

La rédaction du Gilles de Chin en prose se sert aussi de ce mot qui disparait au XVIᵉ siècle, au moins dans cette forme. Phil. Mouskés avait écrit de même :

> Lors commanda sans arlester
> Trestote son *oire* aprester (v. 9545)
> De ceste ost repairoit en *oire*
> Avoec son signor, son cousin (v. 27170).

Il existait aussi un verbe *oirer*, cheminer, avancer :

> Li bateaus *oire*, et il repose.
> (Part. de Blois, I, 141).

L'auteur du Godefroid de Bouillon s'est servi d'un adv. *orrant*, qui fait supposer un verbe *orrer :*

> Nous avons cevauciet li et moi tout *orrant* (v. 27968).

C'est une forme de l'adverbe *errant, esrant*, et même *erranment*, qui se rattache au verbe *errer*, voyager.

Nous devons ajouter aussi que le mot *oire*, chemin, train, est encore usité aujourd'hui sous la forme *erre* ou *air*. Si autrefois on écrivait, comme dans le Gilles de Chin : *Grant oire vont*, l'Académie nous apprend qu'on peut encore dire : Aller grand *erre*, pour aller grand train, et elle ajoute même sous le mot *air* les phrases que voici : Marcher de bon *air*, ou de mauvais *air;* Tout dans cette maison va du grand *air*. D'où il résulte que la langue moderne a fait, à propos de notre terme, une bien étrange confusion des mots *erre* et *air*. Ce n'est malheureusement pas la seule.

M. Diez n'a point parlé du mot *oire*, mais comme ce mot est l'équivalent de *erre*, il est probable qu'il le tirerait du lat. *iter*, ainsi qu'il l'a fait pour ce dernier. Au surplus, c'est aussi l'opinion de Dom Carpentier, v° *Iterare*. Nous avons préféré voir dans *errer* le lat. *errare*, tout comme dans le prov. *errar*. Il est évident que les *erres* ou les *erremens* représentent de même le prov. *erramen*, comme aussi l'anc. ital. *errantemente*, prestamente, se rapporte à notre vieux franç. *errant*, *erranment*.

Nous reconnaissons pourtant volontiers que si le lat. *errare* n'était pas si près et du prov. et des formes de la langue d'oïl, rien n'empêcherait de se rallier à l'opinion de M. Diez. Voy. notre mot *Errer*.

Oires (portes), voy. Portes.

Oisiel, oiseau, v. 33321.

Com faucons prent l'*oisiel* de rivière.

Les oiseaux de rivière ou d'eau étaient en effet souvent l'objet de la chasse au vol. — L'anc. franç. disait *oisel*, qui correspond au prov. *ausel*, et au moy. lat. *aucellus* de la loi salique. La forme picarde *oisiel*, employée aussi par Mouskés, v. 10386, se retrouve dans le rouchi moderne *ogiau*. Comparez l'ital. *uccello* (poét. *augello*). Le moy. lat. *aucellus*, cité plus haut, dérive du lat. *aucella*, *aucilla*, qu'on trouve dans Apicius et dans Apulée. Il faut y voir un diminutif d'*avis*, *avicella* = *avicula*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 362.

Ne confondez pas *oisiel* ni le rouchi *osiau*, *ogiau*, avec le mot *oissiaus* du Baud. de Sebourc : les *oissiaus* saint Jorge (II, 352) ; ce dernier est un pluriel du mot os (lat. *ossa*) ; on dit encore des *ossiaus* en rouchi. Le diminutif *osselet* nous est resté.

Olifant, oliphant, ivoire, cor d'ivoire, v. 16640, 33812 ; éléphant, v. 8680.

Et ly roys Bauduins fist sonner hautement
Trompes et *olifans*, et bondir clèrement...
Il ont fait l'estendart sur l'*oliphant* assir
Où l'ymage Mahom pueent ly Turc quoisir.

Comme le lat. *elephas*, *elephantus*, ce mot voulut dire d'abord éléphant et même ivoire. Dans le prov., *olifan*, *orifan*, signifient exclusivement éléphant :

Atressi cum l'*olifans*
Que, quan chai, no s pot levar.
(Rayn., Lex. rom., III, 112.)

On disait *olifanta*, dans le sens de trompe, cornet (gloss. occit.) La langue d'oïl a gardé au contraire les deux significations du lat.

De Perse i vint li *olifans*.
(Rom. de Renart, IV, 97.)

Les cordes sont de soie, li paisson d'*olifan*.
(Chans. d'Antioche, II, 246.)

De blanc yvoire d'*olifant*
Est li manches.
(Chron. des ducs de Norm.)

Puis dans les chroniques de St-Denis : Lors sonna son *cor d'oliphant*, ce que le faux Turpin traduit par les mots latins : *tuba eburnea*. Voy. Dom Bouquet, V, 302. Le rouchi a gardé *olifant* dans l'acception d'éléphant. Plusieurs lexicographes français donnent à *olifant*, *orifan*, *oriflan*, le sens de cor d'un chevalier errant.

Il résulte de tout cela que le mot *olifant*, qui désigna souvent au moyen âge un cornet d'ivoire, fut employé ainsi par une double métaphore. Ce fut d'abord la dent ou l'ivoire, et finalement on s'en servit pour nommer les cors, attendu qu'ils étaient d'ordinaire faits en ivoire. On a donc eu tort de croire que les cornets devaient ce nom à leur ressemblance avec la trompe des éléphants. Voy. Garin le Loh., I, 20. Notre auteur parle, il est vrai, de *trompes d'olifans*, mais ce ne sont que des trompettes ou des cors d'ivoire.

De cors sarrasinois sy grande est la bondie,
De *trompes d'olifans*, de mainte tabourie (v. 16640).

Rabelais, qui emprunte le plus souvent ses termes à la romane du midi, parle de la bourse de Gargantua qui fut faite des bourses d'un *oriflant* (I, ch. VIII); et dans un autre passage (I, ch. XVI) il cite sa jument qui était grande comme six *oriflans*. On reconnait dans cette forme bizarre le prov. *orifan* et l'*auriflan* ou *oriflan* du rom. de Fierabras (v. 3975 et 4601). C'est ce que n'a point vu M. Eloy Johannot.

Il semble que l'étymologie de ce mot ne devrait être l'objet d'aucun doute, et que le lat. *elephas* aurait dû être accueilli sans contestation. Il n'en est rien. M. Diez trouve cette dérivation étrange et pense qu'il faut remonter plus haut. Le breton *olifan*, que M. de Villemarqué a rencontré dans un glossaire breton du IXe siècle, lui inspire tous ces doutes. Nous avouons que cela ne nous émeut point, nous remarquons même que ni M. de Chevallet ni M. de Courson, n'ont réclamé, pour ce mot, en faveur du celtique.

Les formes diverses qu'on lui a données en plusieurs idiomes sont peut-être cause de ces incertitudes. Ainsi Olaus Wormius rapporte dans son livre *de Cornu aureo* une vieille chanson islandaise où l'on donne à un cor le nom d'*olivant*, forme que nous retrouvons dans les Trav. of Charlemagne :

Dites al rei Hugun qui il me prestet sun *olivant* (p. 19).

Le flam. mod. qui écrit aujourd'hui *olifant*, avait autre-

fois *olefant* et même *elefant :* l'anc. allem. avait *hellfant;* l'anc. angl. écrivait *olyphant,* et l'ital. écrit encore *liofante,* ce qu'a imité le traducteur français de Marco Polo : « Et si vos di tout voirement qe en ceste isle naisent *léofant* plus qe en autre provence, et si sachiés qe en tout l'autre monde ne se vendent ne acatent tant dens de *léofant* come fait en ceste isle. » Ces substitutions, ces transpositions de lettres peuvent sembler bizarres, pas plus cependant qu'en beaucoup d'autres lieux. Aussi persistons-nous à donner une origine latine à ces mots, y compris le cambr. *oliffant.* Voy., Diez, Lex. etym., p. 697.

On a écrit en prov. le mot *oriflamme* d'une manière qui pourrait le faire confondre avec celui qui nous occupe. L'*auriflam* que mentionne Raynouard n'est que l'*orie flambe* de la chans. de Roland. Voy. l'édit. Genin, p. cxiii et 258. Ailleurs elle est appelée *oriflour.* L'occasion de faire ici quelques observations sur les étendards et les emblèmes symboliques des Musulmans nous est fournie par les vers suivants :

> Il ont fait l'estendart sur l'*oliphant* assir
> Où l'ymage Mahom pueent ly Turc quoisir.

L'image de Mahomet que notre auteur met sur les étendards des Turcs, et qu'il fait porter sur un éléphant, rappelle le *carrocium* que les poëtes et d'autres écrivains du moyen âge attribuaient, en effet, aussi aux Sarrasins. Voy. Grimm, *Rechtsalterthümer,* p. 263 et suiv. Il n'est pas bien sûr que cet étendard-là soit très-authentique; mais c'est au moins un argument négatif contre l'existence du Croissant que trop souvent les peintres et les dessinateurs n'hésitent pas à faire figurer, dès cette époque et même antérieurement, comme le principal attribut des Mahométans. On semble ignorer que le Croissant n'a été adopté par les Turcs qu'après la prise de Constantinople en 1453. « De toute antiquité le Croissant avait été le symbole de Byzance : des médailles byzantines frappées en l'honneur d'Auguste, de Trajan, de Julia Domna, de Caracalla, l'attestent. Les Turcs, alors maîtres de Constantinople, s'empressèrent de changer le nom de cette ville en celui de Stamboul, mais ils conservèrent le gracieux symbole du Croissant, dont sans doute l'allusion à leur empire naissant les frappa. Bien plus, leurs poëtes allèrent jusqu'à l'appeler l'*empire du Croissant.* » Dict. de la conversat., Paris, 1853. Dès ce moment le blason du grand seigneur fut un écu de sinople au croissant d'argent.

Une phrase de M. de Hammer pourrait cependant faire croire que tout cela n'est pas bien certain. « Il n'est pas sans importance, dit-il, de faire remarquer ici qu'Alaeddin, arrière-petit-fils d'Ytzis, maître indépendant du Khowaresm (627), fit mettre sur ses drapeaux et sur ses tentes un croissant (1229). » Hist. de l'empire ottoman, I, 37. Il est vrai que M. de Hammer ajoute que, longtemps avant Alaeddin, le Croissant avait figuré sur les monnaies persanes et orné avec le soleil la couronne des Khosroès, comme symbole de leur puissance sur le soleil et la lune.

Nous pensons qu'il serait possible de trouver bien d'autres applications de cet emblème chez des peuples mahométans ou non. La question n'est donc pas de savoir si avant d'être exclusivement attribué à la nation ottomane, ce signe a été employé ailleurs : ce point n'est pas douteux. M. de Hammer aurait dû prouver que le Croissant servait d'étendard ordinaire aux Mahométans avant la prise de Constantinople, et nous ne voyons pas que l'exemple qu'il a cité en soit une preuve suffisante.

OLLE, OLE, huile, v. 18867, 20818.

> Que morir te feray en caut *olle* boullant...
> L'*ole* et le plonc boullant, qui bien estoit boulis.

Prov. *ol, oli,* cat. *oli,* esp. et ital. *olio,* port. *oleo.* Les langues germaniques ont aussi ce mot : allem. *öl,* flam. et dan. *olie,* suéd *olja,* angl. *oil.* Le wallon et le rouchi ont aussi conservé *ole.* Tous ces mots viennent du lat. *oleum.* Cfr. le grec *ἔλαιον* et le sax. *œl.*

OMBRAGE, caché, sombre, v. 498, 23149, 30639.

> Faisoient ly bourguois chière obscure et *ombrage* ...
> Combatre nous convient à ceste gent *ombrage*....
> Comparer ly feray ceste duleur *ombrage.*

L'adjectif *ombrage* n'est pas de formation aussi étrange qu'il en a l'air, il a eté fait par analogie d'après l'adj. *sauvage.* Si l'un vient du lat. *sylva* et répond à *sylvaticus,* l'autre vient d'*umbraticus,* comme *volage* de *volaticus ;* et il y a une même idée dans *sylva* et dans *umbra.* La gent *ombrage* de notre auteur serait donc, pour ainsi dire, la gent qui n'est pas éclairée et qui reste en conséquence dans la barbarie. Notre auteur ne dit-il pas ailleurs dans le même sens que *les Sarrasin tienent loy obscure?* Voy. le mot OSCUR. Dans le rom. d'Alexandre on lit de même la terre *ombrage* pour la terre des mécréants :

> N'avoit boine cité dusc'en le tiere *ombrage* (p. 559).

Dans le Bert. du Guesc. ce mot équivaut à sauvage :

> Le pays où ils furent fu désert et *umbrage.*
> (I, 162, note.)

Et dans une chanson du temps des croisades, si l'enfer est appelé la *prison ombrage,* c'est peut-être pour la prison terrible, terrible parce qu'elle est sombre :

> Diex est assis en son saint hiretage,
> Or il parra se cil le secorront
> Que il jeta de la prison *ombrage,*
> Quant il fu mors en la crois que Turs ont.
> (Leroux de Lincy, Chants hist., I, 114.)

On a vu dans un des exemples de notre auteur *faire une chière obscure et ombrage;* la chère ou le vis *ombrage* est l'opposé du *vis cler* qui revient si souvent sous la plume des trouvères. Au lieu de dire que Fesonas à *les yeux et le vis clers,* l'auteur des Vœux du Paon a écrit :

> De dame Fesonas qui est belle à outrage,
> Des biaus leulz de son chief qui ne sont pas *ombrage*.
> (MS. fº 102 vº.)

En un mot, ce qui est *ombrage*, ce qui est *obscur*, est opposé à ce qui est clair, à ce qui est pur, à ce qui est vrai. Si les Sarrasins sont une gent *ombrage*, si leur loi est *obscure*, c'est par opposition à la vérité, à la lumière de la foi chrétienne. Dom Carpentier n'a pas bien orthographié les vers suivants de Gautier de Coinsy, en écrivant *ombragés* au lieu d'*ombrages*; et en expliquant ce mot par lent, paresseux, il ne s'est pas moins trompé. Nous rétablissons le texte d'après le MS. de la Bibl. roy. de Belgique :

> Et tant ert plains de vaine gloire
> Tant fiers, tant cointes, et tant vauies,
> Qu'il senbloit bien qu'en ses esteules
> Eust trové tot le païs.
> *Umbrages* ert et estais
> A Deu servir et à bien faire,
> Mès à rober et à mesfaire
> Estoit vistes et remuans.
> (Gautier de Coinsy, MS., nº 10747, fº 61 rº.)

Voy. Dom Carpentier, vº *Umbræ*.

Omme, voy. on.

On, pronom indéfini (passim).

Nous devons surtout noter ici l'emploi de ce pronom avec un verbe au pluriel. *On* représentant le mot *homme*, rien n'empêche qu'on lui ait donné les deux nombres, surtout si l'on donnait à ce pronom un déterminatif. Ainsi dans ce vers :

> iiii liewes de lonc i mont *on* qui i va.
> (Baud. de Seb., I, 354.)

C'est comme si l'auteur disait : L'homme qui y va y monte durant quatre lieues, et dès lors, il est facile de supposer aussi l'emploi d'un pluriel :

> Car de faus traiteurs ne se *puent on* gaitier.
> (God. de Bouillon, V. 7003.)

Autrement dit : Les hommes ne se peuvent garantir. Notre auteur s'attache du reste quelquefois à bien montrer que le pron. *on* n'est réellement que le mot *homme*. Il écrit par exemple :

> Sy c'*omme* le voit bien d'une lieue et demye (v. 7083).
> Car je n'ay point apris c'*omme* face ensement (v. 19023).

C'est ainsi que dans le serment de Louis le Germanique on trouve déjà : « Si com *om* per dreit son fradra salvar dist. » Ainsi qu'on doit par devoir préserver son frère. Dans les lois de Guillaume on lit aussi *hom* et *um*. Ailleurs ce mot devient *oem* et même *oim* :

> Dou blet et dou argent leur donn'*oim*.
> (Baud. de Seb., I, 310.)

On a vu sous le mot *En* d'autres transformations de ce pronom qui se trouve même réduit à sa dernière lettre en certains cas. Voy. 'N.

M. Diez a fait remarquer que les formes néo-latines venant de *homo*, correspondent pour le pron. indéfini à l'usage des langues germaniques, en anc. h. allem. *man*, homme, en anc. frison *ma* et *man*, en néerland. *man* et *men*, en danois *mand* et *man*. Entre autres manières d'exprimer *on* les Anglais ont de même *a man*, *one*, un homme, quelqu'un, et le français n'emploie-t-il pas aussi le mot *personne* dans une acception toute semblable : *personne* n'a jamais vu, *personne* vit-il jamais, c'est-à-dire *on* n'a jamais vu, vit-*on* jamais? Cfr. l'anc. cat. et le prov. *hom*, l'anc. esp. *omne*, l'anc. port. *ome*, l'anc. ital. *uom*. Rayn., Lex. rom., III, 531-532, et Diez, Lex. etym., p. 363.

Oncques, jamais, v. 599, 1506, 31821.

> Pour le plus dolant roy
> Qui *oncques mais* euist la tieste couronnée....
> Mais bien say que vo mère *oncques jour* ne m'ama....
> La pieur qui *oncques mais* fu née.

Ces expressions répondent au prov. *anc mai*, *anc jorn*, dans les vers suivants :

> Conose qu'*anc mai* non amiey re.
> E s'ieu *anc jorn* fui gays ni amoros.
> (Rayn., Lex. rom., II, 80.)

L'anc. franç. a employé de même la forme *ainc*. Voy. ce mot. Quant à *oncques*, on le trouve écrit ailleurs *onc*, *unkes*, et plus anciennement *omque* (cant. de sainte Eulalie, v. 9).

On ne peut s'empêcher de voir dans ce mot le lat. *unquam*, comme dans le prov. *encas*, le cat. *unca* et l'ital. *unque*. C'est l'avis de tous les savants. Mais est-il possible de confondre l'anc. franç. *ainc*, *onc*, et le prov. *anc*? Raynouard pense que oui, et M. Diez cite comme analogie *ara* qui vient d'*ora*. Nous ajouterons les formes grecques ὤριστος = ἄριστος; πρᾶτος = πρῶτος, etc., etc. Sur quoi M. Burguy objecte que, si même on admettait ce changement de *o* en *a* pour le provençal, on n'a aucun précédent qui permette cette supposition à l'égard de la langue d'oïl. Gram., II, 273.

M. Burguy n'y a pas pensé, attendu qu'un peu plus loin (p. 287) il nous donne des exemples de ce changement dans la langue d'oïl à propos du mot *encore*? En effet, outre la forme *anc ore* qui offre tant d'analogie avec le prov. *anc jorn*, l'anc. franç. avait aussi *uncore*, *uncor*, *unquore*, *oncore*, *enquores*, *aincores*, etc., etc. Il est vrai que, même pour ces formes, M. Burguy fait une différence, tirant les unes de *hanc horam* et les autres de *unquam hora*. Malgré tout cela, nous ne sommes pas convaincu, et nous restons de l'avis de Raynouard relativement à *oncques*. Revenant même sur l'étymologie que nous avons donnée à *encor*, nous pensons qu'il faut y voir bien plutôt *unquam hora*, que *hanc horam*, et nous rangeons dans la même catégorie *onc mais*, *onc jour*, *onc or*, aussi bien que *ainc mais*, *ainc jour*, *ainc ore*.

On lit dans le Gilles de Chin :

> Gardez qu'il aient à talent
> *Onque* il veulent demander (v. 1088).

Nous pensons qu'il doit y avoir ici une erreur, et qu'il faut lire soit *quanque*, tout ce que, soit *où que*, quelque part qu'ils veuillent demander.

Onneur, voy. honneur.

> Son royalme et s'*onneur* ayés à gouverner (v. 5210).
> Que j'euisse le don
> De vous et de l'*onneur* dont vous avés foison (v. 29939).

La forme *onnour* est employée dans le Baud. de Seb., I, 240.

Onni, uni, égal, v. 4876; **onniement**, uniment, également, v. 2970, 15605.

> Lors s'ariesta Tiéris en une place *onnie*..
> Ses frères va baisier trestous *onniement*...
> Em pluseurs lieux espars, non pas *onniement*.

Dans le premier de ces vers M. de Reiffenberg a imprimé *ounie* pour *onnie*, et dans le troisième, il a mis *onniément* pour *onniement*. C'est évidemment une erreur au moins dans ce dernier mot. *Onni* s'est aussi écrit *oni*, et dérive d'*unitus* par le changement de l'*u* en *o*, comme on le voit fréquemment, entre autres dans le grec ὦλξ = αὖλξ, κῶρος = κοῦρος, etc., etc.; dans l'ital. *colmo* et le franç *comble* de *culmen* et de *cumulus;* dans l'angl *one* et le wall. *onk* de *unus*; enfin dans le rouchi *pronne* pour *prune*. L'inverse a lieu quand le rouchi dit *un* pour *on*.

L'adverbe *onniement* étant formé du fém. *onnie*, ne doit pas prendre l'accent. — La forme *omni* employée d'ordinaire par Beaumanoir, se trouve aussi dans Froissart qui écrit *omniement* et *ouniement*.

Nous préférons lire *onni* comme dans le vers suivant :

> Con je croi de vraie entente *onnie*
> Que je cuide avoir droit.
>
> (Bertr. du Guesel., I, 285.)

Onniesté, honnêteté, v. 19793.

> Ly contes de Toulouse où tant ot d'*onniesté*.

Le prov. a de même formé *honestat* du lat. *honestas*. Il avait pourtant aussi *honestetat* qui correspond à *honnêteté*. *Honnieste* pour honnête est la prononciation du rouchi.

Opinion (en se n'), v. 30075.

> Fiancie ay la bielle *en se n' opinion*.

Labigant raconte à Tancrède qu'il a fiancé une chambrière de Florie au lieu de cette dernière. *En se n'opinion* est mis ici pour au lieu d'elle, en pensant que c'était elle. C'est tourmenter la langue bien étrangement que de vouloir lui faire employer de telles locutions.

Or, jardin, voy. ort.

Or, ore, hor, maintenant, v. 6339; Gilles de Chin, v. 2586.

> Ly sort de Calabre
> Acompliront du tout d'*ore* mais en avant. .
> Cil soit honnis qui *hor* s'enfuit.

Ce mot n'est que le lat. *hora*, que le prov. a employé sous les formes *hora*, *ora*, *oras*, *ar*, *ara*, *aras*, et même *er*, *era*, *eras*. Ces dernières nous font comprendre pourquoi la langue d'oïl a écrit de son côté *oir*. Voy. ce mot. Dans la basse latinité on a usé de cette locution : *De ista hora in antea*, ce qui produisit l'adv. prov. d'*oras en avant*, dont on fit en vieux franç. d'*ore* ou d'*ores en avant*. Nous retrouvons dans l'expression de notre auteur un composé de deux locutions encore en usage, *désormais* et *dorénavant*. Seulement on peut se demander pourquoi l'on oublie leur origine et l'on n'écrit pas *dès or mais*, *d'ore en avant*.

M. Burguy explique l'expression *d'ores en altre*, *d'ores à altres*, par de temps à autre. Il ne semble pas que ce soit là sa signification, au moins dans le rom. d'Aubry :

> Le Bourgoins à la cière membrée
> A la richoise du chastel esgardée :
> D'*ores en autres* li a Lambert mostrée.
>
> (Aubry le Bourg., p. 73.)

N'est-ce pas plutôt d'un bout à l'autre, comme dans notre Gilles de Chin?

> *D'un eur en autre* dépecïez (v. 374).

Les exemples donnés par M. Burguy (II, 312) admettent même cette explication. Dans ce cas, *ores* comme *eur* vient d'*ora*, bord.

Il y avait aussi un *ore* venant de *aura :* mais il s'écrivait et se prononçait *oré*, quoi qu'en ait cru M. de Reiffenberg :

> Bon *oré* orent et bon vent.
>
> (Gilles de Chin, v 2188.)

En effet, si l'on n'écrit pas *oré*, la mesure de ce vers est inexacte, puisqu'il y aura élision avec le mot *orent*. Dans le Part. de Blois, l'auteur écrit et prononce de même *oré* :

> Quant Dex lor donne bone *oré*,
> Si ont vers Chief-d'Oire siglé...
> Et quant li vient li bons *orés*
> En mer s'est mis moult trespensés.
>
> (I, 141, 146.)

Cette forme se justifie par le provençal *aurei ;*

> Dont m'en ven dous *aureis*
> Tempratz, no trop caut ni freis.
>
> (Rayn., Lex. rom., II, 147)

M. P. Paris a écrit comme M. de Reiffenberg : li *ores* pour li *orés* (chans. d'Antioche, I, 243) en s'appuyant sur ce vers de la chanson de la dame de Fayel :

Et quant la douce *ore* vente
Qui vient de cel dous païs, etc.

Mais ne lui en déplaise, il faut lire partout *oré*, soit masculin, soit féminin. C'est beaucoup plus tard que l'on a écrit et prononcé *aure*.

Ordener, ordonner, v. 2135.

S'il en fu esbahis, c'est bien cose *ordenée*.

Une chose bien ordonnée, c'est-à-dire bien établie, bien prouvée, parce que tout ce qui est prouvé est en ordre.

Ordener vient du prov. *ordenar*, qu'on retrouve dans le cat., l'esp. et le port. Le subst. anc. franç. *ordene* répond de même au prov. *orden*, *ordein*, esp. *orden*, port. *ordem*. *Ordene* venant du lat. *ordinis*, est analogue à *virgene* du lat. *virginis*.

Dans la Chans. d'Antioche, II, 284, la gent *ordenée* signifie les prêtres, la gent qui a reçu le sacrement de l'Ordre.

Ord, sale, voy. ort.
Ordeneur, ordonnateur, v. 1999.

Et ly uni *ordeneur* li ont dit: Comment va?

Il s'agit ici des ordonnateurs du camp, en prov. *ordener* et *ordenaire*.

Ordonnance, v. 1601.

Car bien sui enfourmés de la fausse ventrière
Qu'avoec ma mère fu *ordonnance* ouvrière
De ceste cose-chy.

Prov. *ordenansa* et *ordonnansa*. Ce mot est ici employé adjectivement et comme attribut: c'est-à-dire elle fut l'ouvrière ordonnatrice.

Ore, voy. or.
Oré, voy. or.
Orellie, coup sur l'oreille, v. 1423.

De son poing lui donna une telle *oreillie*
Et l'asséna si fort assés près de l'oye
Que vivant l'abaty.

Les Italiens ont dans le même sens le mot *orecchiata*. Notre mot *oreille* est dérivé du lat. *auricula*, prov. *aurelha*, *auril*, cat. *orella*, port. *orelha*. — La langue prov. avait un verbe *yssaurelhiar*, couper les oreilles; la langue d'oïl en avait fait *essoreiller* et même *oreiller*. Aujourd'hui nous disons *essoriller*. Dom. Carp., vº *Auriculare*.

Il existe aussi dans l'anc. franç. un verbe *oreillier*, prêter l'oreille, ital. *orecchiare*.

Faisoient leurs espies toute jour *oreillier*.
(Baud. de Seb., I, 188.)

Encor vet, *oreille*, et escoute
Et i met s'entention toute.
(Chev. de la Char., p. 173.)

Orfrois, frange d'or, étoffe brodée d'or, v. 10912, 23677.

Ses caperons estoit enluminés d'*orfrois*...
Par tière fait viercer ensaignes à *orfrois*.

On écrivait aussi *orfrais*, suivant la prononciation du prov. *aurfres*, anc. esp *orofres*. Le moy. lat. disait *aurifrigia*, *aurifrisia*, etc., et l'on a pensé que ces mots dérivaient du lat. *aurum Phrygium*, parce que les Phrygiens avaient inventé l'art de broder les étoffes en fils d'or. On a dit aussi en l'abrégeant *fres*, *frisum*. *fresium*, *fresus*. M. Diez a rapproché ces formes de l'ital. *fregio*, esp. *friso*, *freso* (verbe ital. *fregiare*, franç. *friser*, *fraiser*), ainsi que du nom de peuple *Frisa*, *Fresa* Il est évident que le moyen âge connaissait les *saga* et les *pallia fresonica*, vestimenta de Fresarum provincia. Nous doutons cependant qu'il y ait aucun rapport entre les étoffes grossières de la Frise et l'*orfrois* ou l'or de Phrygie. Cette dernière étymologie semble donc préférable.

On est aussi en désaccord sur le sens d'*orfroi*. Ducange, vº *Aurifrigia*. M. de Laborde nous semble l'avoir convenablement défini dans son glossaire en disant: Broderie employée en bordure, l'équivalent de nos galons. Il y avait des *orfrois* d'or de Chypre représentant des sujets compliqués et larges de 20 à 50 centimètres, etc. Gloss. de la notice des émaux de Louvre.

M. Genin croit aussi que l'*orfroi* (aurum Phrygium) est du fil d'or, et par extension, tout ouvrage qui en est fait: des franges, du galon, une certaine étoffe de soie brochée d'or et d'argent, dont on fait les croix sur les chasubles des prêtres, etc. Chans. de Roland, p. 392. Dans la Chans. d'Antioche il est question de *robes d'orfrois* (I, 123), ce que M. P. Paris explique par des robes à franges d'or, d'autant mieux qu'une variante porte *renges d'orfrois*.

Ces définitions diverses s'accordent avec celle que l'Académie donne encore du mot *orfroi*.

Orgieus, orgueil, v. 24648.

Par ma foy, Dodequin, chieus *orgieus* vous cuira.

Roquefort a pris ce mot pour un adjectif, équivalant à orgueilleux. La citation qu'il fait du Miserere du reclus de Moliens prouve bien qu'il s'agit de l'Orgueil personnifié:

Orgieus est d'onneur convoitans,
Orgieus est ventères mentans, etc.

Orgieus est le cas direct d'*orgueil*, *orguel*. Comparez *uel*, *ueil*, œil, dont le plur. est *ieus*. Rutebeuf l'appelle *orguex*; c'est une autre forme (OEuvres, II, 43). Le prov. *orguelh*, *orguoil*, fait en anc. cat. *orgaoil*, en esp. *orgullo*, en port. *orgulho*, en ital. *orgoglio*. M. Diez tire ces mots de l'anc. h. allem. *urguol*, distingué. C'est aussi l'opinion de M. Aug. Scheler, qui fait en outre remarquer l'anc. h. allem. *arcuolon*, être insolent. M. Diefenbach les dérive du goth. *gailjan*, se réjouir, duquel découlent l'anc. et le nouv. h. allem. *geil*,

luxurieux, pétulant, insolent; c'est aussi le sens de l'anc. h. allem. *urgilo* et du moy. h. allem. *urgile*. Goth, II, 380-382.

Raynouard n'a rien dit de l'origine d'*orguelh*. Quant à M. de Chevallet, il s'est laissé entrainer par une apparence à la recherche d'une étym. celtique, et (chose peu croyable) il a confondu les mots *rogue*, *arrogant* et *orgueil* dans une origine commune. Sans parler ici du mot *rogue*, comment n'a-t-il pas reconnu dans *arrogant* le lat. *arrogans ?*

La forme de l'anc. franç. *orgilleux*, *orguilleux*, avait fait penser autrefois au grec ὀργίλος : c'était, entre autres, l'opinion de Henri Estienne. Conformité du lang. franç. avec le grec.

Orgillés, enorgueilli, v. 1023.

Orgillés et félon et plain de maltalent.

M. de Reiffenberg a pensé que c'était une forme de l'adj. *orgilleux*. Nous aimons mieux y voir un part. passé, comme dans les vers que voici :

Mès les richeces les avoient
Si *orguillez* qu'il ne cuidoient
Que mort les osast envaïr.
(Fabl. et cont. anc., II, 409.)

Ce verbe *orguiller* répond bien du reste au prov. *orguelhar*, part. passé *orguelhat*. Rutebeuf a dit de même :

Lors s'esjoït et lors s'*orgueille* (II, 35.)

Orine, urine, v. 28189.

Sire, dist Luscions, véoir me convenra
L'*orine* du matin.

Le lat. *urina* donne également *orina* au cat., à l'esp., au port. et à l'ital. Rayn., Lex. rom., IV, 386. Le vase que nous appellons *urinal* se disait en vieux franç. *orinal*, *orinax*. « Un petit *orinal* de voirre garni et pendant à quatre chaiennes d'or, LX sols t. » Invent. du duc de Berry.

Va férir Bruncosté sur l'escu à esmax :
Ausiment le peçoie com fust i *orinax*.
(Chans. des Saxons, I, 195.)

Voir ci-dessous.

Orine, origine, v. 6, 7518, 15084.

Et je vous canteray...
Et d'armes et d'amours de gent de haute *orine*...
Son peuple qui est de france *orine*...
Où on prise Abilant, qui fu de noble *orine*.

Le *francorine*, dans les coutumes du Hainaut, désigne l'homme franc et libre. Voy. Ducange, v° *Originarii*. On disait par une conséquence naturelle *orinal* pour originel : Le péchié *orinal*. Voy. Dom Carpentier, v° *Originalis*. *Orine* est une contraction d'*originem*. On l'a écrit aussi *origne* (Roquefort).

Mais li fol naims de pute *orine*
Entre nos liz pudrat farine.
(Tristan, II, 125.)

Rutebeuf fait rimer *orine*, urine, avec le mot *orine*. origine :

Li preud omme, li ancien
Ont léens un fusicien
Qui tant par est de franche *orine*,
Qu'il garist sans véoir *orine*.
(OEuvres, II, 53.)

Ormier, or pur, v. 4577, 24900.

S'aportoient le vin et maint hanap d'*ormier*....
Mon oncle en a payet et l'argent et l'*ormier*...
Il saisy Dodequin par le règne à *ormier*.

Ce mot est composé du lat. *aurum*, or, et de *merum*, pur; le prov. disait en deux mots *aur mier :*

Anel et boto de *mier aur* fi...
Vergat d'*aur mier*.
(Rayn., Lex. rom., IV, 206.)

Il disait aussi *aur mer*, et nous trouvons également cette forme dans la langue d'oïl; l'esp., le port. et l'ital. ont l'adj. *mero*, l'angl. *mere*.

Prenget li reis espées de tuz les chevalers,
Facet les enterer entresque haltes d'*ormer*.
(Trav. of Charl., p. 23.)

C'est parce que le mot *mier* ou *mer* ne semble pas avoir jamais été employé seul en langue d'oïl, que nous écrivons *ormier*. Quand on voulait rendre cette idée séparément, on se servait d'*esmeré :*

Li clou furent d'or *esmeré*.
(Rom. de la Rose, v. 1089.)

En la chambre Vénus où li mur sont enduit
D'azur fin et d'argent et d'or *esmeré* tuit.
(Vœux du Paon. MS., f° 60 r°.)

Ce mot vient du bas lat. *exmerare* qui est dans les capitul. de Charles le Chauve. Voy. Ducange. Il veut dire proprement purifié, mais, par extension, il a eu le sens de poli, brillant.

A ces trois lionciaus d'oevre très-*esmerée*.
(Vœux du Paon, MS., f° 95 r°.)

Le prov. a eu de même un adj. *esmers*, et, de plus, un verbe *esmerar*, qui se trouve dans le cat., l'esp. et le port.; l'ital. en a fait *smerare*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 207.

L'emploi si fréquent des mots *ormier*, *or esmeré*, prouve combien il était commun de trouver de l'or faux, ou de l'or clinquant. La renommée était acquise à l'or de certaines provenances. M. le comte de Laborde a noté entre autres celui d'Esclavonie, celui de Chypre, celui de Cornouaille, celui de Luque, celui de Milan, celui de Montpellier, celui de Rhodes et celui de Venise. Notre auteur mentionne de

son côté l'or de Paris (v. 31737), et nous trouvons ailleurs l'or de Baivière (Mouskés, I, 613) et l'or de Pavie (Bertr. du Guesc., I, 38; Baud. de Seb., I, 63; et Chron. des Alb., p. 160).

M. de Laborde ayant vu dans Ducange que le mot *lormier*, éperonnier, doit son origine à *ormier*, mentionne le fait sans le confirmer. Les continuateurs de Ducange ont exprimé un avis contraire, et font venir *lormier* de *lorum*. Nous devons faire remarquer à ce propos l'angl. *lorimers* ou *loriners*, sellier, éperonnier. Ce seraient alors des faiseurs de *lorrains* ou de rênes; et en effet, on les appelait aussi *frenniers*, faiseurs de freins :

> Sellier et *frennier* et cordier (dit du Lendit).

Il est juste d'ajouter cependant que tous ces ouvrages se faisaient parfois en or pur :

> Sele ot d'ivoire, li *lorrains* sont d'ormier.
> (Duc., v° Loramentum.)

Hécart dit qu'il existait à Valenciennes une rue du nom de *Lormerie*. Nous en trouvons aussi une à Tournai au xve siècle. Corp. chr. Flandr., III, 211. On a eu tort dans cette publication d'expliquer *lormerie* par: un lieu planté d'ormeaux. Aurait-on voulu désigner par ce nom le travail des éperonniers qui faisaient des ouvrages dorés, par opposition à ceux qui faisaient de la *clincaillerie?* et le mot *lormerie* s'est-il écrit d'abord *ormerie?* nous n'en savons rien.

Orphenin, orphelin, v. 19200.

> As crestiaus vont eriant comme gent *orphemine*.

Il faut corriger et lire *orphenine*, fém. d'*orphenin*. Cette dernière forme, dont nous avons fait *orphelin*, annonce un diminutif. On disait ordinairement *orphène*, mot qui vient du lat. *orphanus*, grec ὀρφανός. Cfr. le prov. et le cat. *orfe*, *horfe;* esp. *huerfano*, port. *orfão*, ital. *orfano*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 384. On trouve *orphanin* dans les Lois de Guillaume, § ix.

Orrant, voy. oire.

Ort, or, jardin, v. 25746.

> En l'*or* saint Abreham, une place jolie,
> A ceseuns des barons une palme quellie.

Guillebert de Lannoy, dans la relation de son voyage en terre sainte, dit qu'il a visité, près d'Ebron, « la fontaine et le vergier de Abraham, qu'il donna à Sarre en doaire. » P. 60. L'auteur de la chans. d'Antioche fait allusion à ce verger en parlant de la couronne de Godefroid de Bouillon :

> Puis fu de Jursalem rois et emperiaus,
> Ainc ne porta coronne d'or fin ne de métaus;
> De l'*or* saint Abraam H fu fais un cerchaus (I, 216).

On employait *ort* d'une manière absolue pour dire le paradis terrestre :

> Dès que Diex fist saint Gabriel en l'*ort*
> Ne fu mais hom où il n'éust réort.
> (Raoul de Cambr., p. 134.)

Mais il servait plus souvent, comme le prov. *ort*, cat. *hort*, à désigner simplement un jardin :

> Rois Sornegurs est à Gisors
> Et tient ses consaus en uns *ors*.
> (Part. de Blois, I, 81.)
> Entrels *ortz* els vergers.
> (Chr. des Alb., p. 570.)

Lat. *hortus*, prov. *ort*, cat. *hort*, esp. *huerto*, port. *horto*, ital. *orto*. Voy. Dom Carpentier, v° *Orta*, et Rayn., Lex. rom., IV, 387.

Ort, sale, v. 4844.

> Vous baisiés ung *ort* kien, c'est fine vérités.

Quelques vers plus haut l'auteur donne le féminin *orde :*

> Qui est si *orde* bieste que très-bien le savés (v. 4842).

M. Diez mentionne de même le prov. *ort*, fem. *orda*, et l'ital. *ordo;* et faisant remarquer une seconde forme prov. *orre*, fém. *orreza* = *orreda*, il pense que ces mots dérivent du lat. *horridus*. Raynouard, au contraire, suivant l'opinion de Nicot, les tire de *sordidus*.

On a employé *ort* pour *ordure :*

> Convoitise qui les gète en *ort* plain.
> (Baud. de Seb., I, 26.)

Voy. Diez, Lex. etym., p. 244, v° *Ordo*. *Ord* est resté dans le patois picard.

Os, voy. oïr, ost, et ous.

Oschir, tuer, v. 822.

> Car ce sera maufait se nous les *oschions*.

Cette forme du verbe *occir* peut être comparée, sauf la prononciation, à *ossir* qu'on trouve dans Gérard de Viane :

> Seriens-nos *ossis* et afolé (v. 3023).

Voy. *Occir*. On trouve aussi dans les append. du Chevalier au Cygne :

> Il ne seit comment les *ossie* (p. 159).

Oscur (a l'), à l'ombre, v. 20149.

> Et s'avenront ly sort Calabre le kenue
> Qu'elle sorty jadis à l'*oscur* d'une nue.

Cette locution est tout à fait particulière à notre auteur.

Oscur, obscur, v. 12506, 12521.

> La mère du sierpent fu amère et *oscure*...
> (Les) Sarrasin qui tiennent loy *obscure*.

Nous avons expliqué sous le mot *ombrage*, par quelle suite d'idées l'ombre et l'obscurité ont pu servir à désigner l'ignorance en matière de foi, puis l'état sauvage, enfin la cruauté.

Si la mère du serpent est *obscure*, c'est qu'elle est sauvage et par conséquent cruelle. Quant à la loi des Sarrasins, elle n'est *obscure* que parce que le flambeau de la foi ne l'éclaire pas.

OSCURÉMENT, v. 20868.

Oneques eltés ne fu sy fièrement gardée
Ne sy *obscurément* assaile et biersée.

Ainsi que nous l'avons expliqué au mot *oscure*, il faut traduire le mot *obscurément* par une idée analogue, c'est peut-être avec obstination, avec opiniâtreté, comme font les êtres qui vivent dans l'état obscur et sauvage; peut-être aussi cela veut-il dire d'une façon cruelle, terrible.

OSER, v. 6149.

Ce verbe exprimant une tendance, une propension vers quelque chose, est-ce pour cela qu'on disait avec la prép. à :

(Ils) ne s'*osent* à moustrer pour les engiens?

Nous avons à noter dans la conjugaison de ce verbe une forme particulière au prés. de l'ind. : On ne l'*ost* aprochier (v. 9117). Si ce n'est point là une erreur du copiste, il faut peut-être voir dans ce *t* final la marque distinctive de la 3e pers. sing. du prés. de l'ind. dans l'ancienne conjugaison, et *ost* serait l'abrégé d'*oset*.

On disait et l'on dit encore *osé* dans le sens de hardi : Vous êtes bien *osé*! C'est l'ital. *auso* :

Qui le cuer ot *osé*.
(Baud. de Seb., II, 419.)

Quoiqu'il soit dérivé du lat. *audere*, ce verbe appartient à la 1re conjugaison dans les langues néo-latines : prov. *ausar*, esp. *osar*, port. *ousar*, ital. *osare*. Le peuple n'en persiste pas moins à dire *osu* pour *osé*, etc. C'est évidemment un souvenir du lat. *ausus*.

OSERIÈMES, v. 13168.

1re pers. plur. du conditionnel prés. du verbe *oser*, forme picarde.

OSIÈRE, osier, v. 34362.

Mais celle n'acontoit au payen une *osière*.

L'*osière* est ici un terme de comparaison et signifie un objet de très-peu de valeur. « Mais celle-ci ne valait pas un osier pour le païen. » Nous devons faire observer que le verbe *aconter*, outre les significations que nous lui avons assignées, a aussi celle de *valoir*.

Voulant comparer le feu qui brûle en ce monde avec le feu de l'enfer, l'auteur du Baud. de Seb. dit :

Que li feu de ve chiècle n'a de chaut une *osière*.
(Baud. de Seb., II, 60.)

C'est-à-dire que le feu du monde n'a pas plus de chaleur que s'il n'y brûlait qu'un osier. Ailleurs le même auteur écrit *oisière*, anc. franç. *oisier* (Tetraglotton de Plantin) :

Grosse lanche qui pas ne fu d'*oisière*.
(II, 277.)

Le rouchi a gardé le mot *osière*, des *osières*: mais il dit aussi *osile* :

Il avoit deven s'majon
Une vielle écasse d'*osile*.
(Chans. IIII.)

Comparez le patois du Berry *oisis* et le breton *aozil*. Le moy. lat. nous fournit de même *osella*, *osellus*, *osilium*, a côté de la forme *oseria*. Tous ces mots sont évidemment de la famille du grec οἶσος. Noah Webster, dans son dict. anglais, tire le mot *osier* du saxon *hos*. L'anc. flam. disait *wisse*.

OST, armée, v. 4791; os, même signification, v. 5802, 6427, 6960, 20097, 21788.

Et fist une riche *ost* sur Sarrasin aler.....
Au dehors de la ville li *os* Dieu se loga....
Vous conduirés mes *os* et mon arrière-banc...
Moult sont grandes les *os* au riec roy soudant.

Notre auteur écrit plus souvent *os* que *ost*, en quoi il est imité par l'auteur du Baud. de Seb. qui écrit de même : Li ordeneur des *os* (I, 12). Nous devons remarquer au sujet de ce mot, qu'il était le plus souvent féminin dans la langue des trouvères, mais qu'il a fini par être masculin au XVIe siècle : Un *ost* de gents de guerre (Tetraglott. de Plantin). C'est ce qui a fait écrire à La Fontaine :

On vit presque *détruit*
L'*ost* des Grecs, et ce fut l'ouvrage d'une nuit.
(La Fontaine, XI, 3.)

Depuis lors les lexicographes lui ont maintenu ce genre. Nous disons qu'autrefois il était le plus souvent féminin, parce qu'en effet, si on lit dans le Liv. des rois : « S'en ala li reis e *tute sa ost* à Jérusalem » (p. 136), on trouve dans ce même ouvrage : *Tut* l'ost (p. 200) et *li* ost (p. 156). En prov. les mots *host* et *ost* étaient féminins comme en langue d'oïl :

Elhs viron las tendas de *la ost*.
(Rayn., Lex. rom., III, 546.)

Il en était de même de l'esp. *hueste*, du port. *hoste*, du valaq. *oaste*; l'italien au contraire lui donne les deux genres. Dans la moy. latinité *hostis* a été employé le plus souvent au fém. Voy. Ducange, vo *Hostis*, 2.

En picard *ost* est masculin et veut dire troupeau; on aspire l'*o* comme s'il s'écrivait *host*. Notons que l'on y dit dans le même sens un *ho*. Nous trouvons cette dernière expression dans la chronique de Flandre et de Tournai, mais avec la signification de multitude : « Ainsi qu'il estoient sières le bieffroit, il virent acourir d'enviers le Lormerie

ung grant *ho* de gens qui venoient tout criant : Tray! Tray! » Corp. chr. Fland., III, 211. Un *ho* est-il l'abrégé d'un *host?*

M. Genin s'est trompé, croyons-nous, en disant que le mot *ost* n'est devenu masculin que par l'équivoque de l'article. Il est plus juste de dire que ce mot avait eu d'abord les deux genres. Le lat. *hostis*, qui lui sert d'étymologie, justifie le masc., et en effet, on trouve dans Grég. le Grand : *Hostem collectum* habet. Quant au féminin, on a vu qu'il passa dans les autres langues : la langue d'oïl l'imita de la langue d'oc. Voy. Genin, Variations, p. 386.

On rencontre assez fréquemment le mot *ost bannie* dans notre auteur (v. 13037, 20257, 23756, 33959). Il signifie armée qui a été levée par proclamation.

> Commandomes partout que nostre *ost* soit *banie*.
> (Chans. des Sax., I. 55.)

On disait en moy. lat. *bannire hostem* pour rassembler une armée, et le ban qu'on publiait à cet effet était nommé *hostile bannum*. Voy. Ducange, v° *Bannire*, et notre mot *Arrie-ban*. Notre verbe *bannir* est aujourd'hui singulièrement détourné de sa première signification; il rappelle néanmoins l'ancien usage de crier en public les noms de ceux qu'on exilait.

Il y avait une grande différence entre le service de l'*ost* et celui de la chevauchée. Le premier avait une bien plus grande importance. Voy. Ducange, v° *Hostis* :

> Puis si chevalchet od sa grant *ost banie*.
> (Chans. de Rol., st. 112, éd. Michel.)

On a vu précédemment *ost* se changer en *os* et même en *ho*; le voici devenu *o* dans le vers suivant :

> Il vous i convient a *o banie* aler.
> (Baud. de Seb., II, 415.)

Oster, v. 8087.

> Pour céler l'*oster* fait encontre Garsclon.

L'*oster* équivaut ici à l'*ost*; c'est un infinitif pris substantivement. Voy. ci-dessous.

Osteus, hôtels, v. 6793.

> Godefroys de Buillon et le gent crestyenée
> Vont prendre les *osteus* de le citet loée.

Osteus est le plur. d'*ostel*, lequel dérive du lat. *hospitalis*.

Ostoyer, aller en ost, guerroyer, v. 10416.

> Se me faut obéir et aler *ostoyer*.

Ostoyer n'est que le prov. *osteiar* et l'ital. *osteggiare*; il désigne surtout l'action d'aller en guerre. Il y a pour le sens une différence entre *ostoyer* et *oster* que nous avons vu ci-dessus. Ce dernier marque plutôt l'état.

Ostre, v. 20256.

> Et quant cil qui avoient l'*ostre* voie acomplie.

Lisez *lostre*, forme bizarre imaginée par le trouvère au lieu de *leur* par analogie avec *nostre*, *vostre*. Voyez en d'autres exemples, v° *Lostre*.

Otris, octroi, v. 10131, 33882; **otroier**, donner, octroyer, v. 501.

> Tel est ly miens *otris*...
> Bien sera mes *otris*....
> Matabrune à qui Dieux *ottroit* rage !

C'est le prov. *autrei*, qui a servi à former le verbe *autreyar*, en vieux franç. *ottrier*, *otroier*. L'*otri* est donc proprement l'autorisation, le consentement. *Octroyer* se dit en ital. *otriare*, en esp. *otorgar*, en port. *outorgar*, en prov. *autorgar*, *autreyar*, et il n'est pas douteux que ces mots ne viennent d'un verbe bas lat. *auctoricare* pour *auctorare*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 246. Il est remarquable de voir que l'opposé d'*otri* et d'*otrier*, *détri*, *détrier*, refus, refuser, ait une origine toute différente. Sans revenir d'une manière formelle sur l'étymologie que nous avons donnée à ces derniers mots, nous croyons cependant utile de signaler ce rapprochement.

Ou, au, à le, v. 20133.

> *Ou* val Yolatins.

Cette forme de régime indirect de l'article masc. est mitoyenne entre *au* formé de *al* et *eu* formé de *el*. Burguy, Gram., I, 51. Notre auteur s'en sert habituellement. Nous avons remarqué un passage où il semble l'avoir employé par erreur; c'est lorsqu'il dit :

> Je sai certainement
> Que c'est uns des hardis qui soit *ou* firmament (v. 23200).

A coup sûr Robert de Normandie dont il est question ici n'est pas *au* firmament. L'auteur a voulu dire *sous le* firmament.

Ou, avec, v. 20133.

> *Ou* la bieste diervée.

Ou pour *o* devrait peut-être s'écrire *ov*, attendu ses dérivés *ovec*, *ovoc*. Cependant pourquoi la prononciation de *o* n'aurait-elle pas pu se changer en *ou?* Les exemples de ce changement ne manquent point. Voy. *O*.

Oubliée, oubli, v. 11006, 34062.

> N'y font pas *oubliée* ...
> Et ses frères Marbruns n'y fist pas *oubliée*.

Ce mot à la désinence féminine ne vient pas en droite ligne du lat. *oblivium*; il a passé par le prov. *oblida*, anc.

ital. *obblia*, *oblia*. On ne le confondra point avec *oblée*, oublie, hostie, qui vient d'*oblata*. Voy. Chans. d'Antioche, I, 33.

Ouffrir, offrir, v. 110.

Cette forme nous offre un exemple du changement de l'*o* en *ou* indiqué ci-dessus, v° *Ou*. Le prov. a de même *ufrir* et *ufrir*. Nous avons gardé en franç. *souffrir* au lieu de *soffrir*.

Oultrage, chose déraisonnable, excessive, v. 5047.

Jamais ne revenra
Cornumarans, mes fieux, qui *oultrage* pensa.

Outrage ne désigne plus aujourd'hui qu'un excès commis à l'endroit de quelqu'un. La romane du Nord, aussi bien que celle du Midi, s'en servait, au contraire, pour désigner toute espèce d'excès, ou bien une action réprouvée par la raison :

Oncques en moi n'out folie ne *outrage*.
(Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 22.)

Dame Fesonas qui est belle à *outrage*.
(Vœux du Paon, MS., f° 102 v°.)

C'est-à-dire : qui est belle à l'excès. En provençal nous trouvons de même : « Cant hom a manjat o begut *a oltraige*. » Quand un homme a mangé ou bu à l'excès. Ray., Lex. rom., VI, 34.

Oultre, outre, v. 1551, 23843.

Oultre! dist Helyas, c'or i fust Mauquarés!..
Oultre! dist-il, payens, or iestes-vous pierdus.

C'est le cri de victoire de l'homme de guerre au moyen âge. Bauduin de Sebourc dit de même à son adversaire :

Outre! dist Bauduins, léchières soudolans.
(Baud. de Seb., I. 197.)

Tout surpasser, tout surmonter, n'est-ce pas en effet triompher et vaincre? Ainsi quand le chevalier passe à travers les escadrons ennemis, *oultre!* s'écrie-t-il, c'est-à-dire rien n'a pu m'arrêter. A l'époque des croisades, ceux qui partaient pour la terre sainte chantaient une chanson sur l'*outrée* (cantilena *de ultreia*). Ducange suppose qu'il s'agit du passage d'*outre*-mer. Nous pensons qu'il faut y voir, comme dans *outre!* le cri de guerre et de victoire. C'est ainsi que la dame de Fayel, priant pour son ami qui est en terre sainte, chante ce refrain :

Dex! quant crieront : *Outrée!*
Sire, aidiés à pèlerin,
Por qui sui espoentée,
Car félon sont Sarrazin.
(Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 105.)

« Quand les Sarrasins crieront *outrée!* c'est-à-dire quand ils voleront au combat contre les chrétiens, mon Dieu, venez au secours du pèlerin pour lequel je suis épouvantée, car les Sarrasins sont cruels. »

Nous avons cité sous le mot *Camp* l'expression *outrer* le camp. Elle se rapporte tout à fait à la préposit. interject. *oultre!* « Tant firent que ledit seigneur leur accorda ledit camp estre *oultré*. » Corp. chron. Fland., III, 520.

De ce camp cy-endroit que point n'avés *oultré*
Je vous pry que més huy vous soyés déporté (v. 27848).

Il s'agit dans ces exemples d'un duel judiciaire à pousser jusqu'à l'extrême défaite de l'un des combattants. On disait aussi *outrer la bataille :*

La bataille aujourd'hui nous convenra *oultrer* (v. 34657).

Le sens réel de ce verbe *outrer* n'est autre qu'aller jusqu'au bout, en d'autres termes, achever, finir. Comparez le flam. *uyt*, l'angl. *out* et le rouchi *toutoute*. Il s'ensuit que l'on pouvait aussi *outrer* un marché, *outrer* la vie de quelqu'un :

Tout maintenant seroit la vostre vie *outrée*.
(Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 22.)

Voy. aussi Dom Carpentier, v° *Ottragium*.

Oultrequidans, présomptueux, v. 29362.

Le plus hardis paiens, ly plus *oultrequidans*.

C'est proprement celui dont les pensées passent les bornes ordinaires. Dans notre exemple c'est plutôt un éloge qu'un blâme. Nous trouvons ailleurs l'expression *outre-prous*, c'est-à-dire preux ou brave à l'extrême :

Aigres et assaillans, aus armes *outre-prous*.
(Vœux du Paon, MS., f° 66 v°.)

Voy. *Cuider* et *Cuideriel*, et comparez le prov. *outrecuigire*, *outrecuiador*.

Oultrequiderie, outrecuidance, v. 3333, 24954.

Son nom ly demanda par *oultrequiderie*...
Et tout loyal amant, sans *oultrequiderie*,
Deveroient avoir en iaux ceste copie.

Au lieu de ce mot, qui avait pour dérivés les adject. *cuideriel* et *cuidereau*, nous avons aujourd'hui *outrecuidance*, mot d'une formation analogue à celle de l'ital. *tracotanza*, c'est-à-dire *ultra-cogitantia*. On disait en prov. *outracug* et *outracuidamen*.

Ounie, unie, v. 4876. Voy. Onni.

Ourer, prier, Gilles de Chin, v. 1818.

Au mostier vont por Diu *ourer*.

Du lat. *orare* dérivent le prov., le cat., l'esp. et le port. *orar*, ainsi que l'ital. *orare*. Dans le rom. de Rou on trouve la forme *urer :*

A saint Oen ala *urer* (v. 5641).

Dans le cant. de S[te]-Eulalie on lit *oram* pour le lat *oramus*, nous prions :

Tuit *oram* que por nos degnet preier (v. 26).

Ous, eus, v. 14748.

Et je n'*ous* de mentir nulle dévotion.

Forme normande du passé défini du verbe avoir. L'auteur dit de même à la 3[e] pers. :

Hélyas *eut* tenu ly chevalier poissant (v. 1451).

Ailleurs il emploie la forme *os :* Je ly *os* convent (v. 25259); ailleurs la forme *oc* (voy. ce mot). Il *ot*, ils *orent*, sont cependant des formes bourguig., qu'il emploie de préférence à il *out*, ils *ourent* (v. 1390, 3882, 6296, 30447).

Oussy, aussi, v. 156, 5940.

Et le royalme *oussy* et trestout l'apendant...
Oussy fier que sierpent.

Prononciation encore usitée en rouchi. La forme primitive est *alsi*, *ausi*, dont on forma les adv. *alsiment*, *ausiment*, et on la retrouve dans le dial. flor. *alsi*. Ces mots viennent du lat. *aliud sic*. Ils ont pour synonymes les adv. *altresi*, *autressi*, qu'on trouve dans l'ital. *altresi* et dans le prov. *atressi*. M. Burguy tire ces derniers mots d'*alterum sic*. Voy. Gram., II, 269. Les paysans italiens prononcent en certains endroits *altersi*, ce qui a fait penser au comte Perticari que ce mot venait du latin *aliter sic*. Apologia di Dante, cap. IX.

Outré, v. 2518; outrequiderie, v. 5147. Voy. oultre et oultrequiderie.

Ouvrer (l'), le travail, l'ouvrage, v. 2810.

Adont chil de Buillon laissirent tout l'*ouvrer*.

Ouvrer est ici un verbe pris substantivement. Il s'emploie toujours en rouchi dans le sens de travailler. La langue française le considère comme un mot vieilli. Il est formé du lat. *operari*, comme le prov., le cat., l'esp. et le port. *obrar*.

Ouvrier, v. 32780.

Dieux ! dient ly barou, regardés quel *ouvrier !*
Oncques ne fist tel fait Rolant ne Olivier.

Appeler un combattant un *ouvrier*, c'est généraliser le sens de ce mot et l'appliquer à tous ceux qui font une besogne quelconque. Dieu lui-même était le *maître ouvrier*. La Fontaine ne l'a-t-il pas appelé : le *fabricateur* souverain?

Ouvrier est aujourd'hui de trois syllabes. Si notre auteur ne lui en donne que deux, il imite en cela les Provençaux :

Ab pauc de foc fon l'aur e'l franh
L'*obriers*, entro qu'es esmerats.
(Rayn., Lex. rom, IV, 335.)

Oy, aujourd'hui, v. 5922.

Oy y parra.

Notre auteur emploie ordinairement *huy*. Voy. ce mot.

P.

Paffut, sorte de bâton armé d'un glaive, v. 6814, 6825, 34859.

Ly uns porte ung faussart, ly aultres ung espée,
Et li tiers ung *paffut* ou gissarme acérée....
Et tenoit en ses mains ung *paffut* bien et biel
Qui oussy bien trençoit que raisoirs ou coutiel....
Et portoient *paffut* et traient de fors ars.

L'auteur explique lui-même que cette arme était une *guisarme* acérée; mais nous avons dit que l'on n'est pas d'accord pour définir la guisarme. Si nous recherchons le sens et l'origine de *paffut*, nous trouvons le moy. lat. *pafustum :* « Roberto de Hannonia, qui unum *pafustum* ferreum gerebat, obviavit. » Lettres de 1355. Dom Carpentier cite aussi, d'après des lettres de 1463, un grant *paffus* à taillant. Nous remarquons de plus le mot *pafice*, qui signifie pieu en rouchi; on disait de même en anc. franç. *pafanche*.

Mais ce sont là évidemment des formes altérées où l'origine de ce mot a de la peine à se faire jour. Le *Nouveau jet*, statut municipal liégeois promulgué en 1394, nous offre la forme *spaffus*. Il défend à tous bourgeois de porter « espées, cousteau, autres petits cousteaux, que l'on dit tailles, pennes, daghes, *spaffus*, haches, glèves, beghons, masses, ou aultres bastons quels qu'ils soient, parmi la cité. » Voy. aussi Louvrex, I, 467. Enfin on lit dans plusieurs exemples cités par Dom Carpentier la forme plus complète *espaffut*, que le poëte Eustache Deschamps écrit *espaphus*. Il nous semble donc que c'est là un mot composé de *spatha* et de *fustis*, un glaive au bout d'un bâton. Voy. Roquefort, v[is] *Espadon* et *Guisarme*.

Païens, payens (passim).

Prov. *pagan*, *payan*, cat. *paga*, esp. *pagano*, port. *pagão*, ital. *pagano*. Tous ces mots viennent du lat. *paganus*, habitant de la campagne. Raynouard prétend que ce nom fut donné aux soldats qui ne voulaient pas embrasser le christianisme, et que Constantin le Jeune réforma, en les rédui-

sant à l'état et condition de villageois, *paganorum*. Saint Jérôme assure au contraire que le mot *pagani* désignant, chez lesR omains, ceux qui n'étaient pas assujettis au service militaire, ce nom fut donné à tous ceux qui ne voulurent point faire partie de la milice du Christ.

D'autres enfin pensent avec plus de vraisemblance que les *païens* sont bien les paysans, les habitants des campagnes, parce qu'ils gardèrent le culte des idoles plus longtemps que les habitants des villes. Lorsque les empereurs chrétiens eurent aboli ce culte dans toutes les villes, il se réfugia naturellement dans les campagnes, et les chrétiens désignèrent les idolâtres sous le nom de *pagani*, villageois. Cette dénomination date du IVe siècle.

Les Germains ont transporté cette coutume dans leurs idiomes, et se servent également de mots signifiant hommes des campagnes pour rendre l'idée de païens et d'idolâtres. Tels sont l'allem. *heide*, le flam. *heyden*, l'anc. nord. *heidinn*, l'anc. angl. *haythene*, etc., etc., qui viennent du goth. *haithi*, champ, *haithno*, idolâtre. Voy. Diefenbach, Goth., II, 496-497.

On trouve la plus ancienne forme romane du mot *païen* dans le cant. de Ste-Eulalie :

> Chi rex eret a cels dis sovre *pagiens* (v. 12).
> A czo no s'voldret concreidre li rex *pagiens* (v. 21).

PAIÉNIE, païenne, v. 16461.

> J'en seroie blasmés de la gent *paiénie*...,
> Là se sont baptisiet celle gent *paiénie*.

Cette forme d'adjectif n'est pas exacte. On disait pour l'adj. la gent *païenne* ou la gent *paiénour*, comme en prov. la gent *pagana* ou la gent *payanor*. La terre ou le pays des païens se nommait au contraire la *païennie*. Il en résulte que notre auteur aurait dû écrire la gent *de païennie* comme dans ce vers prov. :

> Per falsa gent de *payania*.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 470.)

Les trouvères disent de même :

> Aler s'en velt de *paiénie*.
> (Fabl. et cont. anc., I, 73.)

Mouskés emploie *paiénime*, de *paganismus*, au lieu de *paiénie* :

> Et par trestoute *paiénime*
> Croient en Mahomet meisme (v. 10288).

Voy. Ducange, *paganismus*, sub vº *Pagani*. Dans la Chans. de Rol. *paénime* est cependant employé comme adj. (st. 141).

PAIÉNOUR, païenne, v. 15261.

> Et tout ly amirant de tierre *paiénour*.

C'est le prov. *payanor*. La Chans. de Roland nous offre les formes *paienor* et *paienur*.

PAILAIS, palais, v. 1367.

> La royne s'en fait au *pailais* amener.

Prov. *palai*, *palait*, du lat. *palatium*. La forme *pailais* est analogue à *paile* dérivé de *pallium*.

PAILES, draps de soie, Gilles de Chin, v. 2598.

> Camex, corsiers, *pailes*, cendaus.

Prov. *palli*, *pali*, du lat. *pallium*. Entre autres significations, ce pouvait être un vêtement, une robe longue, comme le *pallium* des Romains, ou un drap servant à couvrir, notre *poêle* mortuaire, par exemple, ou bien enfin une étoffe. Ainsi dans le rom. de Gaydon, Claresme est « vestue d'un *paile* d'Aumarie. » Chans. de Rol., édit. Michel, p. XXVIII. Dans la Chans. d'Antioche on lit aussi :

> Bien chauciet et vestu d'un *paile* d'auqueton.
> (Chans. d'Ant., II, 181.)

Ce qui veut dire d'un drap pareil à ceux dont on fait les hoquetons. M. P. Paris a été trop ingénieux en y voyant un drap de plumes de cygne ou d'oie, sous prétexte que le mot *auqueton* lui semble dériver d'*auqua*, *auca*.

Pour la seconde acception, nous trouvons dans la Chans. de Roland que les corps de Roland, d'Olivier et de Turpin furent recouverts d'un *palie* galazin :

> En III carettes très ben les unt carguiz;
> Bien sunt cuvert d'un *palie* galazin.
> (Édit. Genin, p. 429.)

Dans un fragm. de Flore et Blancheflor, c'est même une couverture de lit :

> En cele chambre I lit avoit
> Qui de *paile* aournés estoit.
> (Mouskés, I, CCL.)

Enfin comme étoffe, il pouvait servir à faire des souliers :

> Unes chauces de *paile*, sollers poinz à Lion.
> (Par. la duch., p. 9.)

Il y avait des *pailes* d'Aumarie, des *pailles* alexandrins, des *pailes* d'Orient, des *pailes* affricans, des *pailes* madians, etc. Voy. Ducange, vº *Pallium*. Outre l'origine latine de ce mot, M. Diez donne l'anc. h. allem. *phellol*, moy. h. allem. *pfellel*, *pfeller* (palliolum).

Nous sommes bien tenté de rattacher à ce mot *pailes* les expressions du passage que voici :

> Li escuiers qu'adonc ce secours amena....
> Il li vint noblement, mais povres s'en ala.
> Tout *paletï* d'argent, y vint, n'en doubtez jà.
> A I village vint, ses *pailles* jus geta.
> Tant fist qu'il ot un sac, à son col le geta.
> (Chron. de Bert. du Guescl., I, 180.)

Une variante change ces *pailles* en tunique semée d'ar-

gent. Ne serait-ce point là l'origine des *paillettes* ou des étoffes *paletées* d'or et d'argent? Ce serait l'esp. *empaliado*, orné, tapissé. Ducange est allé plus loin, il a voulu expliquer le mot *pal* de la langue héraldique, comme si c'était une corruption de *palle*, *paille*. D'après lui *palé* d'or et de gueules équivaudrait à *paleté* d'or et de gueules (arma *palata*). Cette supposition ne manque pas d'une certaine vraisemblance; mais on doit faire remarquer pourtant que les *pals* du blason ont été appelés fort anciennement des *peus* et des *peulx*, ce qui ne s'accorde pas avec la conjecture de Ducange. Voy. Gloss., vº *Paliosus*.

Dans le vers suivant nous pensons que *pales* est une mauvaise lecture :

> Ensi qu'il nagoient à *pales* et à crois.
> (Baud. de Seb., I, 124.)

Il faut lire, suivant nous : *A piles et à crois*, c'est-à-dire au hasard, à l'aventure.

PAIN, v. 28391.

En parlant de l'évanouissement de Florie, notre auteur mentionne l'usage qu'on avait de présenter du pain à la bouche d'une personne mourante :

> Les dames qui là sont delès lui en présent
> Ly donnèrent du *pain* à la bouce et au dent.

Nous retrouvons le même usage dans le Baud. de Sebourc :

> Cuidoient vraiement
> Que la dame fust morte et mise à finement :
> A la bouce et au nés mist-on *pain* de fourment.
> (II, 150.)

En leur mettant du pain à la bouche on voulait s'assurer si les malades avaient déjà perdu, oui ou non, le goût du pain, et il est bon de noter que cette expression, *perdre le goût du pain*, nous est restée dans le sens de mourir.

PAIR, lisez PAU, v. 18452.

> A sy *pau* de maisnie.

Le MS. ne laisse aucun doute à cet égard.

PAIRE, paraisse, Gilles de Chin, v. 299.

> Con est bien drois que li i *paire*.

3ᵉ pers. sing. du prés. du subj. du verbe *paroir*. On trouve aussi les formes *pere*, *piere*, *perge*, *pierge*. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 41-42.

Quant à *paroir*, il n'est plus visible que dans le composé *comparoir* (terme de palais). Il venait directement du lat. *parere*. On peut se demander comment s'est formé le moderne *paraître*. Le voici : Indépendamment du prov. *parer*, qui nous a donné *paroir* et même *parer* (Joinville), il existait dans la romane du Midi une forme *pareisser*, cat. *parexer*, esp. et port. *parecer*. Cette forme, produite par un verbe lat. *parescere*, devait comme les mots de cette désinence amener un verbe *paraître*. Comparez *cognoscere*, connaitre, *nasci* (nascere), naitre, etc. M. P. Paris a pensé au contraire que l'on disait *parestre* comme si c'était un composé du verbe *estre*, et qu'il vint du lat. *paresse*. Voy. notre mot *Par*.

PAÏSANT, paysan, v. 1261; Gilles de Chin, v. 4638.

> Adont prist ung baston li enfes maintenant,
> A son col le gietta a loy de *païsant*...
> Et si furent forment plaisans
> As homes et as *païsans*.

La distinction qu'on fait dans ce dernier exemple entre les hommes et les paysans doit s'entendre, selon nous, des hommes ou des habitants des villes et de ceux des campagnes, ou mieux des villains et des hommes libres.

Ital. *paesano*, esp., port. *paisano*, formés des subst. *paese*, *païs*, qui dérivent du lat. *pagus*.

PALASIN, PALESIN, paladin, v. 7313, 27754, 27766.

> Godefrois de Buillon et ly hault *palasin*....
> Bien les ont reçoinglés ly gentil *palesin* ...
> Mort ont Cornumarant le noble *palesin*.

Voilà l'origine des paladins. On nomma d'abord ainsi les officiers du palais : lat. *palatinus*. La forme prov. *palazi*, *palaizi*, est toute voisine de la nôtre. En catal. on dit *palati*, en esp. et en port. *palatino*, enfin en ital. *paladino*. C'est de ce dernier que dérive l'expression moderne.

Dans le Garin le Loh. les Hongrois viennent assiéger Metz, qui appartient au duc Hervi :

> Dont grant despit en vint au *palasin*.

Ici le *palasin* signifie l'officier du palais de l'empereur, qui militat in palatio. Voy. Ducange, vº *Palatinus*, gloss. et suppl. Ce n'était pas absolument le comes palatinus. Les *paladins* du temps de Charlemagne étaient les seigneurs de sa cour.

> Ne rois, ne cuens, ne *palasins*.
> (Part. de Blois, I; 128.)

Il semble résulter d'un passage du Raoul de Cambrai qu'on appelait *palacin* ou *mal palasin*, une sorte de maladie du genre de la goutte. Cela fait penser à la fable de La Fontaine *La goutte et l'araignée*.

PALEFROIS, cheval de voyage ou de promenade, Gilles de Chin, v. 3370.

> Ses compaignons a fait descendre
> Des *palefrois*, les cevax prendre.....
> Tost fu cascuns apparilliez.

GRADARIUS, *palefrois*. Gloss. MS. de Lille. M. de Reiffenberg a l'air étonné de la distinction que fait l'auteur du

Gilles de Chin entre les *palefrois* et les chevaux proprement dits. On lit aussi dans le Garin :

> Mais il n'avoient *palefrois* ne roncins
> Ne destriers ne bons muls arabis.
> (Gar. le Loh., I, 3.)

Voici ce qu'en dit Brunetto Latini : « Il y a chevaux de plusieurs manières, à ce que li uns sont *destrier* grant pour le combat ; li autre sont *palefroi* pour chevaucher à l'aise de son cors ; li autre sont *roncis* pour sommes porter. » Trésor, 1re part., ch. 155.

Les savants ne sont guère d'accord sur l'étymologie de ce mot. Il se dit en prov. *palafre, palafrei*, en esp. *palafren*, en port. *palafrem*, et en ital. *palafreno*. Le moy. lat. nous offre également des formes diverses, entre autres *paraveredus, pararredum, parafredus, parefredus, palafredus, palefredus, palafrenus*, etc.

De cette dernière forme nous est venu notre mot *palefrenier ;* mais on ne trouve pas que la langue d'oïl ait eu un subst. *palefren*. Il faut donc s'arrêter aux formes primitives, et reconnaître que le *paravredum* des capitulaires, qui se disait aussi *paraveredus*, est bien l'origine de notre *palefroi*. Il a pris la forme *palefreid* dans les lois de Guillaume, où il figure parmi les reliefs du comte et du baron, § 22 et 23.

M. Guérard a défini dans ses commentaires sur le polyptyque d'Irminon, ce que l'on entendait au VIIIe siècle par ce genre d'obligation, reste de la coutume romaine pour le service des grands chemins de l'empire. Chez les Romains les chevaux de ce service étaient nommés *veredi*, et on donna le nom de *paraveredi* aux chevaux des particuliers sur les routes où le cursus publicus n'était pas établi. Polypt. d'Irminon, 2e part., p. 802 et suiv.

Au lieu de s'en tenir à cette origine, des savants ont voulu plutôt rendre raison de la forme *palafrenus*, et les uns y ont vu le *pallium* et le *frenum*, d'autres, comme Nicot, y ont trouvé les mots *par le frein*, attendu que ces chevaux se conduisaient à la main. M. P. Paris l'explique par le lat. *pallium fert* (*paile fret*). Gar. le Loh., I, 3. Plus près de la vérité, M. de Chevallet dit que le *palefreid* est un *paratus veredus*.

M. Diez a réduit toutes ces conjectures à leur juste valeur. Pour lui *palefroi* vient du grec *παρα* et du lat. *veredus*. Il ajoute que là est aussi l'origine de l'allem. *pferd* (flam. *peerd*). Quant aux formes où se montre le lat. *frenum*, elles doivent être le produit d'un changement dans la signification de ce mot.

Palme, v. 21615, 25748, 34596.

> Cascuns de vous a sa *palme* quellie
> Pour r'aler oultre mer et pour laissier Surie ...
> Prist la *palme* en sa main, en senefiement
> Qu'il pourtraitoit de pays et ung acordement.

Dans ce dernier exemple, nous voyons Pierre l'Ermite porter une *palme* en signe de paix. C'est qu'en effet, la *palme* est aussi bien le symbole de la paix que celui du triomphe. Le dimanche des rameaux s'appelle en lat. *dominica palmarum* et en prov. *rampalm*, en souvenir de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Les pèlerins qui revenaient de la terre sainte ne portaient non plus une palme que pour montrer qu'ils avaient accompli le voyage et triomphé de tous les obstacles. « Apriès ces coses demora li quens en Jhérusalem XV jors, si visita les sains lieus, et puis mist ses *paumes* (palmes) à son col en singne que il s'en voloit r'aler. » Baudouin d'Avesnes, fo 153 vo du MS. de Tournai. Voy. Ducange, vis *Palmarius* et *Palma*, Gloss. et Suppl.

Palus, v. 7560, 13553.

> Plus tos aloit courant les mons et les *palus*...
> Tout autour d'Andioche s'en va sur les *palus*.

Il est impossible d'expliquer ce mot par marais ; on ne court pas sur les marais. Nous croyons donc que ce n'est point ici le lat. *paludes* ou le prov. *palus*, mais un mot qui désigne les bornes ou les limites d'une ville, d'un canton ; angl. *pale*. « In quibusdam regionibus *palos* pro terminis posuimus. » Siculus Flaccus. « Ac super villa de Gravelinghes, infra *palum* Flandriae constituta. » Charte de 1403 citée par Ducange, vo *Palus*.

Par, adverbe qui donne plus de force à l'idée, v. 18111 ; Gilles de Chin, v. 3084.

> Au soudant qui tant *par* est crémus...
> Ly tyrans avoit nom Bertous
> Qui tant *par* iest fiers et estous.

C'est une imitation du lat. *per* ajouté aux adjectifs : *pertimidus, peraudax*, ou bien aux verbes : *perbacchari, perficere, perfinire*. Mais dans le français on sépare ordinairement ce mot de celui qu'on veut renforcer. Nous remarquons pourtant que les Latins ont quelquefois aussi opéré cette disjonction. Aulu-Gelle dit par exemple : *Per* autem, inquit, *inconsequens*, liv. XIV, c. I. *Per*, inquit, magister optime, *exoptatus* mihi nunc venis cum sanguine et medulla Sallustii verborum, liv. XVIII, c. IV. Térence l'a séparé de même : *Per* e Castor *scitus* puer natus est Pamphilo. Andrienne, III, 2, 6.

C'est surtout avec les adjectifs ou les participes que la séparation s'opère en français :

> Sur lui se pasmet, tant *par* est *angoisseus*.
> (Chans. de Rol., IV, 485, éd. Genin.)

> Molt *par* est *fiers* Guillaumes de Monclin.
> (Mort de Garin, p. 178.)

> Tant *par* sont et *gentes* et *belles*.
> (Mouskés, I, CLXXV.)

> Mout *par* aves le cuer *noir*.
> (Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 183.)

Si au contraire il s'agissait de renforcer un verbe, *par* devenait inséparable :

> A cel cop son tronçon *parbrise*.
> (Gilles de Chin, v. 5401.)

Il le *partucra*.
(God. de Bouil., v. 12426.)

Sa mère s'i mot d'autre part
Por *parafoler* le musart.
(Part. de Bl., I, 137.)

Ces formes en rappellent d'autres qui nous sont restées, comme *par*achever, *par*faire, *par*fournir. Dans l'exemple suivant *par* n'est pas uni au verbe, parce qu'il se rapporte aux adjectifs :

Moult *par* tiens cele gent à *fol* et *estaïs*.
(Chans. d'Ant., II, 144.)

Il ne doit pas l'être non plus dans ceux-ci, où M. P. Paris a cru que *parfu*, *parfurent* signifiaient *parut*, *parurent*, du verbe *parestre :*

Hé Diex ! com il *parfurent* gentilment acesmé.
(Chans. d'Ant., I, 89.)

Moult *parfu* grans et lée.
(Ibid., II, 21.)

M. Fauriel, de son côté, a-t-il eu raison d'écrire et de traduire le vers suivant comme il l'a fait?

Senher coms de Montfort, trop *parets* talieners.
(Chr. des Alb., p. 368.)

Cela veut-il dire vous *semblez*, vous *paraissez*, ou bien vous *êtes par* trop endurant? Comme dans la langue d'oïl, le *par* a bien l'air d'être ici séparé de *talieners*. Au reste, les exemples n'en sont pas communs en provençal, et nous reconnaissons que *parets* peut venir de *pareysser*.

Par se joignait aussi au substantif, et l'on disait le *parfond*, la *parfin*. De même en provençal : *A la perfi* ou *à la parfi*, Chr. des Alb., p. 48. Dans le Raoul de Cambr., nous trouvons *par* séparé du subst. :

Raoul ot non, mult *par* avoit *vigor* (p. 2).

M. Genin a noté que cette locution est l'origine de notre moderne *par trop*. Au lieu de dire comme autrefois : *Trop par* est hardi, on fait aujourd'hui une inversion : Il est *par trop* hardi. Genin, Chans. de Roland, p. 427 et Variations, p. 10.

Le mot *par*, servant ainsi à donner de la force à des expressions diverses, nous rappelle une singulière façon de parler usitée dans les écoles. Quand les enfants épellent leur croisette ou leur croix de par Dieu, autrement dit leur ABC, ils finissent d'ordinaire l'alphabet en disant : Croisette *parleuette*. Or, on pense généralement que ce dernier mot veut dire *etc.;* nous croyons que la vraie orthographe devrait être croisette *parléute*, c'est-à-dire achevée de lire.

PAR (A), v. 1319, 6039.

Et véeby Mauquaré, bien monstrer le te doy,
A qui tu marcandas bielement en requoy
De moy à enhierber et ma mère *à par soy* ...
Quant il vit Sollmant qui vient *à par* ly.

Nous écrivons aujourd'hui *à part soi*, *à part lui*, ce qui n'est pas conforme à l'étymologie, dit M. Genin, attendu que c'est la traduction du lat. *per se*, *per te*. Variations, p. 407. M. Genin voudrait que l'on écrivît comme autrefois *à par soy*, *à par lui*, et même *à par*, dont *à part* n'est qu'une forme elliptique.

Peut-être cette dernière correction est-elle un peu rigoureuse. Nous devons remarquer d'abord que le prov. dit *a part* pour séparément, et que l'ital. dit *a parte*.

Murmura *a part*.
(Rayn., Lex. rom., IV, 432.)

La Fontaine est donc excusable, suivant nous, d'avoir écrit : Il avait eu son fait *à part*, et non pas *à par*.

Quant à notre moderne *à part soi*, il est probable qu'on l'aura confondu avec *à part*, en oubliant que la langue d'oïl se servait depuis longtemps de *par soi* et d'*à par soi*.

Et la dame qui moult fut sage
Dit *par soi* qu'après veut aler
Por savoir et por esprover
Son hardement et son barnage.
(Cont. et fabl., III, 261.)

Tout ainsi la roïne *par soi* se démenta.
(Romvart, p. 351.)

Il ne cesse de souspirer
A par soy.
(Ch. d'Orléans, éd. Champol., p. 22.)

On disait de même *par toi*, *par li*, *par els*, etc.

Vole *par toi* et si t'ele.
(Marie de France, II, 373.)

Et Felix (il) sains homs *par li* demora.
(Jubinal, Nouv. rec., I, 279.)

Cil sunt *par els* en un val sur un tertre.
(Chans. de Rol., st. 220.)

Il est impossible de méconnaitre dans ces exemples le lat. *per se*, *per te*, ainsi que le fait remarquer M. Genin :

Quamvis, Scæva, satis *per te* tibi consulis et scis.
(Horace, Epît., I, 17.)

Tite Live a écrit de même : « Cognitiones capitalium rerum sine consiliis *per se* solus exercebat. » Liv. I, ab urbe 216. Au moyen âge on a dit de même *per se* en latin. Voy. Ducange, v° *Per se*.

M. Burguy expliquant le *par soi* par *pour soi* nous semble n'avoir pas donné tout le sens de cette locution, et ne s'être pas souvenu que c'est la même chose que l'angl. *by himself* ou que l'allem. *bei sich*. Ajoutons-y la forme espagnole altérée *de por si*. Voy. Gram., II, 358. *Par soy* était encore en usage à la fin du XVIIe siècle. Veneroni dans son dict. franç.-ital. écrit : PAR SOY, *tra se medesimo*, *seco :* et Molière indiquant la manière d'épeler de son temps, dit aussi : E *par soi* é (Am. magnif., I, 1).

M. Genin signale également l'as *per se* de la bouillotte,

c'est-à-dire l'as non accompagné. Il a raison de blâmer les auteurs du complément du dict. de l'Acad. d'avoir écrit un as *percé*. Les Italiens disent *lasciare in asso* pour laisser seul, à l'abandon, c'est bien *l'as per se*.

Il résulte de ce qui précède que si notre moderne *à part soi* est sans aucun doute un souvenir de l'anc. *par soi*, cependant il est venu s'y joindre l'idée de la locution *à part*. Et en conséquence, nous ne pouvons accepter la correction proposée par M. Genin, ni écrire *à par*, *à par soi*.

M. Diez fait observer que dans les Serments et dans les monuments postérieurs, on trouve encore la forme latine *per*: mais que *par* se montre déjà dans l'hymne de sainte Eulalie.

Par (de), v. 12912.

> *De par* le roy Corbarant.

On est généralement d'avis que ces mots équivalent à *de la part*, d'autant plus que l'on dit aussi en esp. *de parte* del rey, en ital. *da parte*, en prov. *de part*:

> *De part* Karllemagne lo rey.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 433.).

La langue d'oïl s'est aussi servie de *part* :

> *De part* Deu à vus parleront.
> (Marie de France, II, 436)

Et Rabelais a écrit au xvie siècle : Paix *de part* le diable (II, 18). On est forcé d'avouer pourtant que l'orthographe *de par* est aussi très-ancienne et qu'on a souvent confondu les deux formes. Marie de France écrit entre autres :

> D'un briez qui vint *de par* le rei.
> (II, 254.)

L'auteur de Berte aus grans piés écrit d'un côté : *De par* Dieu (p. 69), et :

> Floire et Blanchefleur font *de par* Pepin salus (p. 40).

Puis il change, et voulant dire qu'une chose vient de la part de Dieu, il dit : De bonne *part* li semble (p. 66), et : Por ceus de cui *part* vient (p. 175), c'est-à-dire *de part qui* elle vient. M. Burguy a pensé que toutes ces différences ne permettaient pas de rien décider. Nous croyons avec M. Diez et avec M. Genin que la véritable orthographe devrait être *de part* le roi, et que l'autre orthographe doit être mise sur le compte des copistes. Notre auteur n'écrit-il pas *nule par* pour nulle part?

> Et ly payens a dit que *nule par* iroient (v. 17079).

Par, pair, Gilles de Chin, v. 3812.

> Cascuns son *par* II fois baisa.

Il s'agit, dans cet exemple, du prince d'Antioche et de Gilles de Chin, que le trouvère appelle *pairs*, c'est-à-dire égaux en noblesse. La féodalité, en établissant des castes sociales, avait limité dans ces castes mêmes l'égalité des individus. Nobles et bourgeois, chacun avait ses *pairs*, par lesquels seuls il devait être jugé. Quoique la loi moderne eût aboli toutes ces différences en consacrant le principe de l'égalité devant la loi, nous en sommes encore aux idées féodales en matière de langage. Ainsi on a soin de ne fréquenter que ses *égaux*, c'est-à-dire ses *pairs;* on n'est pas *pair* et compagnon du premier venu; on reconnait qu'il existe des gens de haut *parage*, c'est-à-dire très-nobles et égaux en rang. Or ces égaux, ces *pairs*, ce haut *parage*, tout cela est un reste du passé. Tant il est vrai que la vanité humaine est plus forte que les lois, plus puissante que la philosophie, qui n'admet d'*égaux* ou de *pairs* que devant la nature.

> Paubres e rics fai Amors d'un *paratge*.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 425.)

« Pauvres et riches fait Amour de même rang. »

> Hui se doit bien monstrer frans hom de bon *parage*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 30 r°.)

Nous disons aujourd'hui *s'appareiller* à quelqu'un pour exprimer l'idée de se rendre l'égal de quelqu'un, se mettre à son niveau. Ce mot a le tort d'avoir aussi un autre sens. Comment n'a-t-on pas gardé le vieux verbe *s'aparager* ?

> Il est si humles et si dous
> Qu'il s'*aparage* à trestous.
> (Part. de Blois, I, 79.)

Faire contracter à une fille un mariage inégal ou une mésalliance, c'était la *déparaiger* ou *disparager* (disparagare); angl. *to disparage*. Notre mot *disparate* vient de *disparagatus*.

Paraus, pareilles, v. 911.

> II couppes *paraus* en fist et ordena.

L'adj. *pareil* faisait au plur. *paraus*, à l'exemple des mots de même désinence, comme *conseil*, *consaus*. — Nous avons en outre à remarquer ici que *paraus* est joint à un subst. fém. : *II couppes paraus;* cela vient de ce qu'on le rangeait parmi les adject. invariables (dérivant surtout d'adjectifs latins en *is* et *ns*). *Pareil* vient toutefois du moy. lat. *pariculus*, mais on l'aura confondu avec les nombreux dérivés de noms en *is*, comme *morteil*, *mortaus*, de mortalis.

Paray, payerai, v. 1869.

> Aujourd'hui bien *paray* les fais et les fastres.

Contraction pour *paierai*, futur du verbe *payer*. Voy. ce mot.

Parbriser, briser complétement, Gilles de Chin, v. 5401.

> A cel cop son tronçon *parbrise*.

L'idée de *briser* est augmentée par la particule *par*. Voy. ci-dessus. Quant à l'origine de ce mot, elle est sans aucun

doute germanique. Voy. dans les dérivés du goth. *brikan*, les formes fris. *bretsen*, *bresan* : l'angl.-sax. *brytan*, écoss. *briss, bris*. Nous remarquons aussi en prov. une forme rude *briga*, débris, pour *briza*, et dans le patois rouchi le mot *brinque*. Comparez l'allem. *brechen*. Diez, Lex. etym., p. 580, et Diefenbach, Goth., I, 318.

Parchon, parçon, part, partage, rançon, v. 7990, 22534, 22809, 23901.

> Je vous volroie bien avoir donné en don
> Dou royalme que j'ay une grande *parchon*....
> Pour le doute de mort ne feittes le *parçon*....
> Bien furent x contre ung, c'estoit dure *parçon*....
> Or les avoit ly soudans mis en telle *parçon*
> Que tout y fussent mort à grant destruction.

Prov. *parso*. On disait aussi en anc. franç. *parcion*, et ces formes dérivent du moy. lat. *partio* : « Duas *partiones* de terra. » Charte de 760. Il est évident que c'est le lat. *portio*.

Ce mot rappelle une ancienne institution dans certaines communes de la Flandre. Ainsi, par exemple, il y avait à Gand treize échevins de la keure ou du haut banc, et treize échevins des *parchons* ou du second banc. Ces derniers s'occupaient des affaires des pupilles et mineurs, des partages, des successions, des émancipations; ils décidaient sur les demandes d'aliénation ou d'hypothèque de leurs biens, sur la disposition de leurs personnes.

A Lille, on allait de même aux *parchons* devant les échevins, et Roisin mentionne le serment qu'on était tenu de faire. Lois et coutumes de Lille, p. 136. Dans d'autres villes les fonctions de ces magistrats étaient remplies par les gardes des orphelins, nommés *gardorphènes* et aussi *gardolphes*.

Dans nos exemples *parchon* a de même le sens de partage. Cependant ce sens est quelquefois métaphorique. Lorsque notre auteur dit : « C'estoit dure *parçon*, » c'est comme s'il disoit : C'était un dur lot. De même, mettre quelqu'un en telle *parçon* qu'il soit en danger de mort, c'est lui faire la part bien triste. Mais au second exemple, faire le *parçon* parait signifier payer sa rançon, et, en effet, le prisonnier paye sa part à celui à qui il est échu. C'est ainsi que les colons à qui on donnait à cens des *parchons* de terre, étaient nommés *parchonniers*, lat. colonus *partiarius* : prov. *parsonier*, esp. *parcioners*, napol. *parzonaro, parsonale*. Cfr. l'angl. *partner*.

> La forest est à quinze *parsonniers*.
> (Rom. de Gar., II, 258.)

Lorsque Ganelon expose au roi Marsile les intentions de Charlemagne à son égard, s'il se fait chrétien, il lui dit que Charles lui donnera en fief la moitié de l'Espagne, et que l'autre moitié sera pour Rolland :

> Mult orguillus *parçoner* i aurés.
> (Ch. de Rol., p. 40 de l'édit Genin.)

C'est-à-dire vous aurez là un co-partageant bien orgueilleux.

Parçonnier a donc pu avoir le sens de compagnon : « Le fist compaignon et *parçonnier* de son roiaulme » Dom Bouquet, III, 279. Cela nous explique le féminin *parsonnière* que le peuple a conservé pour dire la femme, la compagne, avec laquelle l'homme partage et met tout en commun :

> Et la belle Ferronnière
> Dont c'monarq fit choix
> Ne vaut pas la *parsonnière*
> D'not' ami François.
> (Désaugiers.)

C'est un mot qu'on a eu tort de laisser déchoir : on ne l'a plus compris. En disant qu'il signifie : associé, qui ne forme à deux qu'une seule *personne*, M. Duméril indique une origine inexacte, comme si *personnière* venait de *personne*. M. Genin, qui traduit ce terme vulgaire par copartagée, ne le comprend pas bien non plus. Chans. de Roland, p. 361.

Parcréus, grand, développé, v. 3822.

> Biaus chevaliers estoit et grans et *parcréus*.

C'est le participe passé du verbe *croître*, avec le *par* augmentatif. M. F. Michel a eu tort de traduire ce mot par *très-cruel* dans le rom. du comte de Poitiers, p. 30. Voy. des exemples de ce mot dans Burguy, Gram., II, 143.

Pardoins, je pardonne, v. 2243.

> Je vous *pardoins* ma mort.

1re pers. sing. du prés. de l'indicatif du verbe *pardonner*. Voy. d'autres formes dans la conjugaison du verbe *donner*. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 291.

Pardon, v. 21220.

> Pour ytant qu'acomply avoient leur *pardon*.

Accomplir un *pardon*, veut dire faire toutes les pratiques religieuses recommandées par le pape ou les évêques, pour obtenir les indulgences ou le *pardon*. Les troubadours ont dit de même *aller au pardon*, *faire les pardons* :

> Anavan al *perdon* en l'isla de Lierins....
> Per que ieu fauc los quaranta *perdos*.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 515.)

La cloche de l'Angelus s'appelait et s'appelle encore aujourd'hui la cloche des *pardons*, ou même simplement le *pardon* (Académie), parce que certaines indulgences sont attachées à la récitation de l'Avé Maria quand cette cloche est sonnée.

On disait adverbialement *en pardons* pour inutilement, gratuitement : « Ceu donèrent *en pardons* qu'il avoient pris *en pardons*. » — « Gratis acceperant, gratis dabant. » Serm. de saint Bernard cité par Roquefort.

> Cil li respondi : Sire, vous parlés *en pardons*.
> (Chans. d'Ant., II, 200.)

C'est-à-dire : Vous parlez en vain. C'est un emprunt fait à la provençale qui disait de même :

Amarai donex *en perdos?*

« J'aimerai donc en vain? » Rayn., Lex. rom., IV, 515.

PARESIS, parisis, v. 14355.

Jamais ne m'en sera qui valle ung *paresis.*

On le disait de la monnaie qui se frappait à Paris et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours (Académie).

Guil. Guiart écrit aussi un *paresi*, et dans le Baud. de Seb. on lit : Valissant un *parsiis* (I, 31). Il y avait au XIVe siècle et antérieurement des *doubles parisis* et des *petits parisis.* Ces derniers ne valaient guère qu'un denier, et c'est d'eux qu'il est sans doute question dans nos exemples. — Le *parisis* était aussi une mesure de terre. Dom Carpentier, vº *Parisiata.*

PARFONDIR, approfondir, 26420.

Mais j'ay fait la cité renforcier et fremer,
Les fossés *parfondir*, et les crestiaus lever.

Ce mot répond au moy. lat. *profundare* (Ducange). Dans toutes les autres langues néo-latines, les verbes dérivés de *fundus* sont de la première conjugaison. *Parfonder*, que l'on trouve dans Roquefort, est donc plus analogique. *Parfondir* d'où vient *approfondir* est un nouvel exemple de ces formes doubles déjà signalées. Voy. *Offrir.*

PARINGAUS, PARINGAEL, tout à fait égal, v. 9057, 17413.

Hardis comme lions, as payens *paringaus*....
Se ce fust *paringael* que ly jeus fust partis
Espoir que Sarrasin nous euissent sousmis.

Il faut reconnaitre dans ces formes l'adjectif *ingal*, *ingaus*, renforcé de *par* comme dans le lat. *peræqualis.* Le prov. dit aussi *engal* pour égal. Dans le second de nos exemples *paringael* signifie d'une manière égale, pareillement. L'éditeur du Baud. de Seb. a eu tort d'écrire *par jugal* dans les vers suivants :

Bauduwins trait l'espée trençant que Durandal
Et li bastart la soie qui trenee *par jugal.*
(Baud. de Seb., II, 431.)

Il faut lire *paringal*, pareillement. Voy. notre mot *Ingalment.*

PARIRA, périra, v. 3687.

Premiers en venra une, mais elle *parira.*

Ce changement de l'*e* en *a* n'a rien qui doive surprendre : c'est une prononciation dialectale. Cfr. le lat. *per* changé en *par*, et, en sens invers, le lat. *par* changé en *pair* et même *per.* Genin, Variations, p. 291-292.

PARLER, parole, proverbe, v. 3085, 17175.

La dame de *parlers* moult bien les fiestia....
Mais on dist ung *parler* et c'on voit bien souvent
Que pis vault uns encontres que l'agait qui atent.

L'infinitif *parler* pris substantivement présente ici une particularité en ce qu'on lui a donné le signe du plur. Cette anomalie se trouve dans notre langage poétique, lorsque nous écrivons: De doux *pensers.* Il existe aussi dans l'ital. i be' *parlari*, i dolci *cantari*, etc.

Quant à la conjugaison du verbe lui-même, notre auteur emploie au futur et au conditionnel les formes contractées *parrai*, *parrois :*

Ne en ung an ma bouche n'y *para*
A vous ne à vo corps (v. 7488)
Et sur sains li jura
Si tos qu'elle en *parroit*, se partiroit de là (v. 2746).

L'auteur du Baud. de Seb. dit de même : Je *parrai* à vous (II, 96). On la retrouve aussi dans le rom. de Renart:

Et me jure sour tous les sains
Que de cesti ne *parras* ains
Devant çou que t'en *aparrai* (IV, 34-35).

M. Burguy n'a point mentionné ces formes, Gram., I, 309.

Nous retrouvons dans ce verbe une forme d'imparfait du subj. déjà signalée, vº *Garder :* Vous n'en *parlissiés* jà. (God. de Bouil., v. 32486). Voy. ce que M. Burguy dit de ces formes, Gram., I, 241-242.

Parler dérive du prov. *parlar*, contracté de *paraular.* On disait en moy. lat. *parabolare :* Nostri seniores *parabolaverunt.* Capitul. de l'an 853.

PARMY, moyennant, v. 32255.

Et nous ly quiterons sa prison *parmy* tant.

Parmy tant, c'est-à-dire à cette condition. On trouve la prép. *parmi* employée dans le sens de moyennant : « *Parmi* l'atirement et le moiennement des preudomes. » Charte des échevins de Cambrai de 1260. Certains dialectes wallons nous offrent encore aujourd'hui *parmi que* pour à condition que (Hécart). En style notarial on écrit de même : *parmi payant la somme* de etc., pour dire à condition que l'on paye la somme de...

Ce mot pris dans cette acception doit être distingué de la locution *par mi*, qui veut dire par le milieu, par moitié.

Que de trenchier *par my* un sarrasin armé.
(God. de Bouil., v. 10526.)

Mainte grosse lance y fut *par my* coppée.
(Ibid., v. 17874.)

Le bras à tout l'espée li a copé *par mi.*
(Baud. de Seb., I, 241.)

Le cuer *par mi* li fent.
(Chans. d'Ant., I, 114.)

Mi est un subst. qui a dans ces phrases une signification

propre, et il faut écrire *par mi* en deux mots comme dans le prov. *per miei*. Voy. notre mot *En mi*. Dans la langue moderne non-seulement *parmi* doit s'écrire en un seul mot, mais il ne se met qu'avec un subst. plur. qui signifie plus de deux ou trois, ou bien avec un singulier collectif. On ne pourrait donc pas dire : *Parmi* le corps, *parmi* le pays, etc. C'est très-fâcheux, et l'on doit regretter l'ancien usage. M. Genin a eu raison de n'y pas manquer. Variations, p. 411 et suiv.

Au lieu de dire *par mi* ou par le milieu, on disait quelquefois tout simplement et on dit même encore *par*, *par* les bois, *par* le monde. D'autres fois on se servait de l'expression *par ample* C'est au fond une idée analogue et qui plus est un latinisme :

Vocemque *per ampla* volutant
Atria.
(Enéide, I, v. 729.)

Lors cuidèrent fuir *par ample* la contrée.
(Bert. du Guesc., I, 179 note.)

Rigaus espant *par ample* le païs
Art et destruit, si a la proie pris.
(Mort de Garin, p. 248.)

Il faut même observer que dans le moy. lat. *amplum* est synonyme de *medium*, et que ces mots : Il lui perça le sein, ou Le sein *par mi* lui perça, peuvent se traduire ainsi : Pectoris *ampla* transfixit (Ducange).

M. de Reiffenberg n'a pas compris les vers suivants :

Pour Karlemaine le buen roi
Si refermèrent lor des roi
Li tirant d'*ample* le païs.
(Mouskés, v. 4406-7.)

PARRA, paraîtra, v. 5922.

Cette forme de futur appartient surtout au verbe *paroir*. Voy. Burguy, Gram., II, 41-42. On a vu pourtant qu'elle se trouve aussi dans le verbe *parler*.

PARSANT, persan, v. 4251.

Le peuple *parsant*.

C'est un nouvel exemple de cette prononciation que nous avons eu l'occasion de signaler à propos de *parira* pour *périra*.

PARTEMENT, division, triage, v. 20959.

Et font ung *partement*.

Prov. *partimen*, esp. *partimento*, *partimiento*, ital. *partimento*, moy. lat. *partimentum*. Au XVIIe siècle on disait aussi en franç. *partiment* dans le même sens. Quant à *département* qui nous est resté, il existait aussi en provençal et signifiait de plus départ : « A son *département* l'empereur luy feit de grands dons. » Rabel., III, 19.

PARTIR, PARTIER, séparer, partager, diviser, v. 246, 14163, 23539, 27916, 32750.

Et au *partier* de lui par amours le baisa....
Cieux qui le gaengnoit ne le *partissoit* mie....
Ly roys Cornumarans de l'escut se couvry,
Et ly roys Godefrois ly a en II *party*....
Et qu'il ly donroit tant de castiaus et de cis
Qu'il se tenroit de lui à moult (très) bien *partis*...
.. Je ly *partirois* à quanques j'ay vaillant.

Lat. *partire*, prov. cat., esp., port. *partir*, ital. *partire*. C'est pour se rapprocher du sens primitif du latin que l'on a dit longtemps en franç. *se partir*, se séparer, au lieu de *partir*, s'en aller : « Le roy *se partit* dudit pays et vint à Limoges. » Alain Chartier, p. 141. Les Italiens et les Espagnols en usent de même et disent *partirsi*. Notons pourtant qu'en prov. et en esp. les deux formes *partir* et *se partir* ont été employées comme en français. La signification la plus ordinaire de ce verbe était partager, diviser, et nous disons même encore aujourd'hui : Avoir maille à *partir*, c'est-à-dire à partager. En héraldique les écussons peuvent aussi être *partis* ou divisés en plusieurs couleurs ou métaux.

La forme *partier* est de l'orthog. flamande.

PARTUER, tuer complétement, v. 12426.

Il le *partuera*.

Voy. *Par*, augmentatif. Henri Estienne tirait le mot *tuer* du grec θύειν, mactare, mais Ducange trouve que dans le lat. du moy. âge on a dit *tutare* candelam pour extinguere, et il rapproche ce terme de l'ital. *attutare*, calmer. M. Diez remarque à son tour qu'outre la forme *tuar*, le prov. a *tudar*, *atusar*, qui signifient aussi tuer, éteindre, étouffer, et *tuer* la faim revient pour lui au lat. *tutari* famem. C'est le cas de dire que le vrai n'est pas toujours vraisemblable.

PARTURE, partage, v. 24801.

Mais *parture* feray, s'il vous vient à talent.

L'offre que Tancrède fait ici à Dodequin consiste en un combat singulier. C'est en effet une *parture*, ou comme on disait aussi un *jeu parti*, attendu que le partage des combattants est égal. Voy. *Paringaus*. Dans le Gilles de Chin, en prose, nous lisons : « Mais la *parture* n'estoit pas égale de XL chevaliers à l'encontre de IIII^{c}. » P. 91. Le moy. lat. *partitura* a été pris dans le même sens ; c'est le prov. *partidura*. Dom Carpentier cite la forme *partéure*.

D'un homme contre II n'est mie *partéure*.
(Rom. d'Alexandre, p. 466.)

Ce mot a une certaine analogie avec l'island. *vidskipti*, *combat*, qui est dérivé de *skipta*, partager, *skipta vid*.., avoir à faire à.. (littéralement partager avec, allem. zu theilen haben mit.).

PAS, passage, défilé, détroit, v. 4805, Gilles de Chin, v. 5040, 5050.

Mais espyés estoit de traîtres falls
Qui droit en Hassebain ou *pas* s'estoient mis...
Fors de la rue et del *mal pas*....
Tuit li chevalier qui là érent
Pour le *pas* tenir descendu,
A lor glaives l'ont atendu.

Ce mot est encore français. On connaît le *pas* de Suse, et nous disons comme autrefois un mauvais *pas*, sauter le *pas*, etc. On choisissait d'ordinaire un passage étroit pour y attendre l'ennemi, et cette habitude donna naissance à ce que, dans les mœurs chevaleresques, on appelait un *pas* d'armes. En moy. lat. *passus* signifie aussi un défilé, un détroit, et il en est de même du port. et de l'ital. *passo*, de l'esp. *paso*, du prov. *pas* et de l'allem. *pass*.

PAS, mouvement des pieds en marchant, v. 8957, 34857.

Ains vienent *pas pour pas* Sarrasin aprocier...
Ly roys des Moriiens i vint *plus que le pas*.

La lenteur ou la rapidité de la marche dut servir de point de comparaison pour la mesure du temps, et le *pas* fut naturellement fort peu de chose, soit comme durée, soit comme mesure :

Il ne l'atent ne *pas* ne bore.
(Chev. de la Char., p. 14.)

Ançois qu'il *pas* entre en sa terre
Li vient encontre et sol requerre.
(Gilles de Chin, v. 4936.)

C'est-à-dire : Avant qu'il entre un pas dans sa terre...

C'est là l'origine de notre négation *pas*. On a dit pour : tout de suite, à l'instant même, *isnel le pas*, *en ès le pas*, *chaut pas; tout le pas* voulait dire très-vite, comme en prov. *lo grant pas*.

Dans nos exemples *pas pour pas* (prov. *pas e pas*) signifie lentement, doucement. Il en est de même de *moins que le pas*, cette devise des Wavrin :

Et puis si chevauchiés
Moins que le pas assés, les banières au vent.
(Vœux du Paon, MS., f° 122 r°.)

Plus que le pas désigne au contraire la promptitude :

S'en ist *plus que le pas* dessous son elme embrons.
(Vœux du Paon, MS., f° 91 r°.)

PASMER, voy. PAUMER.

PASSANT, consentant, v. 24924.

J'en ay mon cuer dolant
Que moustrer me convient au paien biel samblant ;
Mais pour l'amour Tangré j'en feray le *passant*.

Faire le *passant*, c'est-à-dire le consentant. Nous avons encore les expressions *passer* un acte, et surtout *passer par là*; l'ital. et l'esp. emploient *passare*, *passar*, dans la même acception.

PASSAUMENT, entièrement, v. 24243.

Et s'en pierdirent bien x mille *passaument*.

C'est le prov. *passadamen*, totalement passé :

Mas de mi, n'a dos ans *passadamen*
Qu'ieu son privatz.
(Rayn., Lex. rom., IV, 443.)

« Mais pour moi il y en a entièrement passé deux ans que je suis privé. »

PASSER, v. 17860; Gilles de Chin, v. 1692.

Le subjonctif de ce verbe fait *past* à la 3e pers. sing.

Mais ançois que *past* la semaine.
(Gilles de Chin, v. 1692.)

Et ains que *past* la quarentaine.
(Part. de Bl., I, 80.)

M. de Reiffenberg s'y est trompé dans le vers suivant. Quoique le MS. ne laisse pas le moindre doute, il a lu :

Trestous vous mengerons ains que *paste lyevée*.

Corrigez : Ains que *past* ly anée, avant que passe l'année.

PASSET (ALLER LE), aller au petit pas, Gilles de Chin, v. 3865.

Car il ne vont pas desréé,
Mais le *passet* trestout seré.

Diminutif de *pas*. Il n'existe point dans les autres langues néo-latines, au moins sous cette forme. L'esp. dit *pasillo*. Dom Carpentier mentionne le moy. lat. *passuatim*, à pas lents et mesurés, et il rectifie l'assertion des premiers continuateurs de Ducange qui ont expliqué *passet* par défilé, étroit passage, dans les vers suivants :

Tout le *passet* sur le rivaige
S'en vint Athis vers son lignaige...
Serrez s'en vont tout le *passet*.

PASTE LYEVÉE, voy. PASSER.

PAU, peu, v. 545, 1292, 4340, 6082, 32302.

Notre auteur emploie alternativement les formes *pau* et *poy*, *poi*, qui ne sont que des variétés dialectales. On disait aussi en langue d'oïl *poc*, *po*, *pouc*, *pou*, et *peu* qui nous est resté. Toutes ces formes dérivent du lat. *paucus*, et M. Burguy a fait remarquer les analogies qu'elles présentent avec celles du parfait défini des verbes *avoir*, *savoir* et *pouvoir*. Gram., II, 314. On dit en wallon *pô à pô* et *pok à pok*.

Nous devons noter la locution *à pau que*, *à poy que*, pour

rendre *peu s'en faut*. Elle se retrouve aussi dans les autres langues néo-latines :

A pau que n'esrabie (v. 545).
A poy que ne suy mort (v. 9098)
Prov. *A pauc* lo cors ne m'esclata.
(Rayn., Lex. rom., IV, 458.)

Am pauc totz vius no rapjes.
(Chr. des Alb., p. 150.)

Esp. *A pocos* se le saliera el alma.
(Rayn., loc. cit.)

Ital. *A poco* la dec menare alla chiara luce.
(Ibid.)

Nous reconnaissons avec M. Genin tous les avantages de cette manière de parler. Sans aucun doute elle était commode, rapide et nette; mais devons-nous ajouter que *peu s'en faut* est barbare et pesant? *Peu s'en faut* est un latinisme (parum abest), et les trouvères s'en sont servis également. Notre auteur par exemple :

Poy faut que sans débat Mahom je ne renoie (v. 31043).

Et l'auteur du Baud. de Sebourc :

Poi faut qu'il ne l'ont mort dedens l'estour plénier.
(Baud. de Seb., II, 418.)

Voy. Genin, Variations, p. 419.

Paumer, se pâmer, v. 11842, 23625.

Quatre fois en *pauma*, puis s'ala redrécier....
Quatre fois en *pauma* sur le col du destrier.

L'auteur du Gilles de Chin emploie *se pasmer*, v. 939. C'est la forme que nous avons gardée et que l'on retrouve dans l'esp. *pasmar*. Quant à *paumer*, il vient directement du prov. *espalmar* (par apocope *palmar*). Comparez *paume*, du lat. *palma*, et *royaume* du prov. *royalme*. L'origine de *pâmer* est le lat. *spasmus*, grec σπασμός.

Paumier, pèlerin de Jérusalem, v. 3844, 5380.

Et dou sépulcre Dieu où viennent li *paumier*.

Nous avons dit, au mot **Palme**, pourquoi les pèlerins étaient appelés *paumier*, moy. lat. *palmarius*, *palmatus*, ital. *palmiere*, esp. *palmero*, ang. *palmer*. Roquefort dit qu'on les nommait aussi *ramier*. Les pèlerins de Rome s'appelaient *roumier*, *romieu*, esp. *romero*. Ce sont les *romipètes* de Rabelais.

Paumier, manier, tenir fortement avec la paume de la main, v. 1834, 28623.

Et fiert à Mauquaret qui son escut *paumie* ...
S'en vint contre le roy, sa lance *paumiant*.

On disait aussi *paumoier*, *pasmoier* et même *palmoier*.

Là véissiez
Tant roit espié *palmoier* et tenir.
(Mort de Garin, p. 148.)

Voy. Ducange, v° *Palmare*. Les Anglais ont conservé *to palm*, manier.

Le roman de Gérard de Viane nous offre de plus la forme *plamer* par métathèse. Fallot s'y est trompé, et il a cru devoir corriger Roquefort qui donne *palmé* à côté de ce mot. Pour lui *plamer* veut dire mettre sa lance en arrêt, lui donner la direction horizontale et *plane*. Fallot, Recherches, p. 562. On voit à la manière dont il l'explique, qu'il n'a pas compris l'identité de ce mot avec *palmer* ou *paumier*. Voici le vers de Gérard de Viane :

Plame sa lance, dou cheval l'abati (v. 1658).

Paumison, **paumisson**, défaillance, pâmoison, v. 362.

Et la franeque royne revint de *paumisson*. ..
Et là se sont couchiet ensy qu'en *paumison*.

Prov. *pasmason*. Voy. ci-dessus *Paumer*.

Pautonnier, gueux, vaurien, v. 16687.

A Godefroy a dit : Qui est chus *pautonnier*?

M. de Reiffenberg a proposé de lire *pantonnier* à cause de l'analogie avec *pantin*, *pantalon*. D'un autre côté nous lisons dans Parise la duchesse :

Garson et *pautronier* le prennent par les les (p. 27).

Tout cela est inexact. On disait en moy. lat. *paltonarius* et notre franç. *pautonnier* se retrouve dans le prov. *pautonier*, *pautoner*, ainsi que dans l'ital. *paltoniere*. Le moy. h. allem. avait aussi le mot *paltenaere*. M. Diez tire ces mots et l'ital. *paltone*, prov. *paltom*, du verbe lat. *palitari*, fréquentatif de *palari*. Voy. Lex. etym., p. 421, et Rayn., Lex. rom., IV, 465. L'ital *paltoneggiare* signifie de même gueuser, vagabonder.

Pavé, v. 5039, 27063.

Les salles ou les palais *pavés* n'étaient pas communs au moyen âge, car les trouvères ont soin de mentionner comme un luxe cette particularité.

Li quens fu reportes en sa sale *pavée*.
(Baud. de Seb., I, 88.)

En le sale *pavée* I ot estour pesant.
(Ibid., I, 68.)

Notre mot *paver* dérive du lat. *pavire*, par un changement de conjugaison. Le lat. du moyen âge avait aussi *pavare*. Voy. Ducange. *Pavée* est synonyme de *perrine* ou *parrine* dans l'exemple suivant :

Estoit en la salle *perrine*.
(Chev. au Cyg., p. 175.)

Les troubadours disaient aussi *la sala peirina* (Chr. des Alb., p. 76). C'est ainsi que les Flamands ont donné le sens de palais au mot *steen : s' Gravensteen*, le palais des comtes à Gand. *Steen* est pour *steenhuys*, domus lapidea. Cfr. le frison *stinze* et le moy. bas-allem. *stins*, qui ont le même sens.

PAVVELONS, PAUVELLONS, tentes, v. 9055, 16315.

Bien volsist iestre as haus as *pavvelons* royaus....
Ung lieu y ot où n'ot ne *pauvellons* ne trés.

C'est notre franç. *pavillon*, moy. lat. *pavaillonus*, *pavallyo*, *pavellio*, *pavilio*. Les Provençaux ont eu *papallo*, *pabalho*, *pavalho*, *pavaillo*; l'esp. dit *pabellon*, le port. *pavelhão* et l'ital. *padiglione*. Ces mots viennent du lat. *papilio*, que plusieurs savants ont cru avoir été employé par Pline dans le sens de tente (liv. V, c. 3). Les meilleurs textes de Pline portent un autre mot dans ce passage. Cependant on le trouve avec cette acception dans Lampridius, dans saint Augustin et dans beaucoup d'autres écrivains postérieurs. M. Michel a lu *panellon* pour *pavellon* dans les romans de Tristan, et il tire ce mot de *pannus*.

PAX, poils, cheveux, Gilles de Chin, v. 1939.

Quant vous éussiés L ans
Que votres *pax* (fussent) melles.

C'est-à-dire que vos poils seraient gris. Le sing. *poil* ou *piel*, *pel*, faisait au plur., suivant les dialectes, *pax*, *pex* ou *peus*. Cfr. *oil* et *uel*, dont le plur. peut aussi être *iax*, *iex* et *ieus*. Les syllabes finales *ax*, *ex*, *ix*, *ox*, dit M. Burguy, représentaient une forme contracte de *als*, *ails*, *els*, *eils*, *ils*, *ols*, *oils*. Gram., I, 92.

Poil ou *pel* vient du lat. *pilus*; prov. *pel*, *pelh*, *peil*; esp., port. et ital. *pelo*. Voy. *Peus*.

PAYER DES COPS, rendre coup pour coup, v. 2614.

Les espées se vont oribles cops *payer*.

Payer est employé ici par une métaphore que nous n'avons pas conservée. Prov., cat., esp. et port. *pagar*, ital. *pagare*. Saumaise tire ce mot du lat. *pactare*, mais comme le moy. lat. disait *pacare*, il vaut mieux y voir le sens d'apaiser, comme nous l'avons déjà fait remarquer (v° *Ocquoison*). Accarisi est du même avis : « *Pago* e detto da *paco* latino, che vale *concordo*, perciochè il debitore, quando paga il suo creditore, lo contenta et quasi fa pace con lui. » Voy. Henri Estienne, Précellence, p. 316.

PÉCHÉOUR, pécheur, v. 20200.

Or vous pry, biau seigneur, qui estes *péchéour*,
Confiessés-vous.

Roquefort donne la forme *péchéor* qui se rapproche de celle-ci. L'esp. et le cat. ont *pecador*, le prov. et le port. *peccador*, l'ital. *peccatore*, du lat. *peccator*. La langue d'oïl avait aussi les formes *pécherre*, *péquière*, calquées aussi sur le prov. *peccaire*.

Péquières, car t'avisez et ore et autrefois;
Jà ne seras connu, se Dieu ne reconnois.
(Baud. de Seb., I, 4)

PÉCIÉS, péché, v. 1682.

Dont ch' a esté *péciés*.

Du lat. *peccatum*, les prov. ont fait *peccat*, puis *pechat*, ce qu'a imité la langue d'oïl dans *péchiet*, *pécié*.

Ah! sire, vous feriez *péchiet*.
(Le jeu de Robin et de Marion.)

PÉCILLER, voy. PÉTILLER.

PEGNON, PEGNONCIEL, bannière, v. 7216, 13388.

Quant virent le *pegnon* Bauduin le sené,
Moult en furent joïant et bien réconforté....
Enviers le bos s'en vont levant maint *pegnonciel*.

Le Baud. de Sebourc nous offre même la forme *pingnon* :

Fors une seule nefz où j'arai mon *pingnon* (I, 47.)

Comme M. Diez, nous nous arrêtons aux formes ordinaires, le franç. *pennon*, l'ital. *pennone*, le prov. *penó*, l'esp. *pendon*, et comme lui, nous rejetons l'étym. lat. de *pannus*, ou de *pendere*, pour nous en tenir à *penna*. Quant aux formes de notre auteur et de celui du Baud. de Seb., *pegnon*, *pingnon*, elles sont corrompues, et quoiqu'elles se rapprochent de notre moderne *pignon*, il est impossible de les tirer comme celui-ci de *pinna*. Il existe peut-être une racine qui est commune au gall. *pen*, sommet, tête, et au lat. *penna* ou *pinna*, la plume ou le panache qui forme la crête. Comparez l'angl. *pennant* et *pennon*, et voy. Ducange, v° *Pennones*. Diez, Lex. etym., p. 258.

PÈLERIMAIGE, pèlerinage, v. 14688.

Pour leur *pèlerimaige* faire souffissaument.

Cette forme, dit M. de Reiffenberg, rappelle l'angl. *pilgrimage*. Notons pourtant que la lettre *m* est aussi dans le flamand *pelgrimagie*. Le suédois a également la forme *pelegrim*, et l'allem. dit *pilgrim* comme l'angl. L'étymologie de ces mots n'en est pas moins le lat. *peregrinus*, prov. *pelegrin* et *peleri*, port. et esp. *peregrino*, ital. *pellegrino*.

PÉNANCE, pénitence, v. 3024.

Mainte estenance fist et *pénance* porta.

On disait aussi *dénéance* et *pénence*. Dom Carpentier, v° *Pœnitentes*. C'est une contraction du prov. *penedensa*, lat. *pœnitentia*.

Certes il parfait sa péuence.
(Mouskés.)

Il est resté dans l'angl. *penance*.

PENDANT, penchant, versant d'une montagne, v. 5725.

Et au senlestre lés, par deviers le *pendant*,
Fu li Rouges Lyons qui les va assalant.

Voy. Ducange, Gloss., v° *Pendens*, 2.

Tant cevaucent ensamble les plains et les *pendans*.
(Baud. de Seb., II, 411.)

C'est dans le récit de la déroute des croisés devant Nique ou Nicée que se trouvent les vers ci-dessus de notre auteur. Nous devons avouer que ces mots *par deviers le pendant* sont mis là on ne sait trop pourquoi. La raison en est que le trouvère s'est inspiré d'un récit plus complet, où se trouve expliquée la manœuvre du roi Corbarant, qui réussit à acculer les croisés au pied de la montagne ou du *pendant* de Civetot, et que, quant à lui, il a eu le tort de négliger ces détails.

De çà Nique en un val les vont aconsivant,
Desous le Civetot dont li pui sont moult grant,
Là lor vint par derière l'eschiele Solimant,
Corbarans d'Oliferne lor revint de devant.
(Chans. d'Antioche, I, 30.)

On voit que les croisés attirés dans la vallée furent attaqués à la fois par les Turcs qui dominaient les hauteurs et par ceux qui les y acculaient. C'est là l'explication des mots : *Par deviers le pendant.*

PENDRE, v. 4973, 28948, 34017.

L'emploi de ce verbe est métaphorique dans le vers suivant, et équivaut à se balancer :

Ceste cauwe passerés au batiel qui là *pent*.

Ailleurs nous trouvons la forme ordinaire du présent du subj. des verbes de cette désinence. Voy. *Deffenge :*

Et c'on *penge* au gibet vos mortels anemis.

L'auteur du Baud. de Sebourc écrit : Si le *peng*-on, qu'on le pende (II, 120).

Sur l'expression *pendre à l'eul*, voy. *Eul*.

Pendre au vent, dans le sens d'attacher au gibet, se trouve assez fréquemment dans notre auteur :

Tangré le Pulois feroie *pendre* au vent.

« Et si debilior persona fuerit, in loco *pendatur*. » Decret. Childeberti regis. Voy. Ducange, v° *Pendere*. Les Prov. ont eu la même expression :

Pengar volon En Gui e sus al ven levar.
(Rayn., Lex. rom., IV, 494.)

Au v. 20888, le MS. porte *pendre la demorée :*

Sy ne laissiés pour laus *pendre la demorée*.

Nous avons pensé que ce vers devait, pour exprimer un sens convenable, se corriger ainsi :

Sy ne laissiés pour laus *prendre là demorée*.

PENRE, prendre, Gilles de Chin, v. 2034.

Nous devons bien *penre* venjance.

Forme syncopée, qu'on trouve aussi dans le prov. *penre, penrre :*

Aital cuia *penre* qu'es pres.

« Tel croit prendre qui est pris. » Rayn., Lex. rom., IV, 625. M. Burguy dit que *penre* est une forme bourguignonne, et *panre* une forme de Champagne. *Prendre* était la forme picarde, aussi est-elle employée de préférence dans le Godefroid de Bouillon. Vers le milieu du XIIIe siècle on trouve *prenre* dans le sud du dialecte picard et dans le nord de l'Ile de France. Burguy, Gram., II, 192.

PENSER de qqn. ou de qqc., v. 241, 23636, Gilles de Chin, v. 2520.

Pensés de ma mouiller....
Pensés de vengier la mort de vostre fil....
Dex or *pent* Dix *de* l' raconduire.

Penser de est un latinisme (cogitare de aliqua re). On le retrouve dans le provençal :

A penas pot *pensar* d'autra causa....
Pensa d'escavalcar
Et de tot ton arnes layssar.
(Rayn., Lex. rom., IV, 495.)

L'angl. dit aussi *to think of* a thing. *Penser* s'emploie encore en français avec la prép. *de*, lorsqu'on dit *penser de quelqu'un* bien ou mal. « Je ne *pense* que du bien *de cette personne*. » L'Académie a tort de prétendre qu'en ce cas *penser* est un verbe neutre. Elle a été trompée par l'exemple *penser mal* de qqn. ; mais ici *mal* n'est pas un adverbe, c'est réellement un subst.

PENS, voy. PLUS.

PENT, pense, 3e pers. sing. du prés. du subj. Voy. *Penser*.

PENTURE, pâture, v. 12529.

Que crestyen sont plain de proaiche séure
Et qu'il ont ung vray Dieu qui leur donne *penture*.

M. de Reiffenberg aurait dû écrire *peuture*, comme dans les ordonnances des rois de France, VII, 182. Le mot *peuture* est sans doute dérivé de *peust*, pastus. Voy. Dom Carpentier, v° *Petura*. En rouchi la *péture* est le grain moulu grossièrement pour engraisser les porcs et la volaille.

PER, pair, v. 2387.

Et que sy XII *per*
Oissent le plaidier pour la cause ordener.

Voy. sur les *douze pairs* ce que dit M. de Reiffenberg dans

son Introd. du Chev. au Cygne, p. CXXXIV, et dans le glossaire de Mouskès. Au lieu de XII pairs on trouve XII rois dans la Chans. des Saxons :

Mandé furent li prince en Lige et en Ardone
Et tuit li XII *roi* dont Karles se corone.
(I, 77-78)

Nous avons déjà mentionné *per* synonyme de *moullier*.

Autre dame arez à moullier et à *per*.
(Baud. de Seb., I, 83.)

Voy. *Moullier*. On disait aussi : Sans *per* ne compaignon (Baud. de Seb., I, 36), et notre *égal à égal* se traduisait par *per à per* :

Mengié ont un paon ensamble *per à per*.
(Vœux du Paon, MS., f° 91 v°.)

Voy. notre mot *Par*, pair.

PERCAÏR, tomber tout à fait, Gilles de Chin, v. 5581.

Au *percaïr* jus del ceval
En va la teste contreval.

Percaïr est un composé de l'augment. *per* ou *par* et de *caïr*, qui est une syncope de *cadeir*, lat. *cadere*.

Carlles verrat sun graut orguill *cadeir*.
(Chans. de Rol., st. 48.)

Pour les formes et la conjugaison de ce verbe, voy. Burguy, Gram., II, 18. Nous trouvons dans Gilles de Chin une des formes du part. passé :

A terre en est li cors *caüs* (v. 2477).

Comparez le prov. *cazut* du verbe *cazer*, et l'ital. *caduto* de *cadere*. Quant à la forme de l'inf. *caïr*, on la trouve dans le port. *cahir*. L'esp. mod. dit *caer*.

PERCÉUS, imbécile, aperçu, découvert, v. 28152.

Or pierderay le pris, dont j'avoie grammeut,
Nices et *percéus* et plain de fol talent.

L'homme habile, l'homme adroit et subtil ne laisse pas découvrir à son adversaire les moyens qu'il emploie ni la marche qu'il suit; sa finesse consiste à ne pas être aperçu ou découvert. Le sot, le *nice*, a beau faire, on le voit venir; il est *percéus* dès l'abord, *perceptus*. On comprend de quelle manière ce mot a pu être le synonyme d'imbécile. C'est assez logique. Les troubadours ont employé le part. passé *aperceuputz* dans un sens tout contraire :

Que sia savis, discret... e ben *aperceuputz*.

« Qu'il soit sage et discret.... et bien avisé. » Rayn., Lex. rom., II, 279. L'acception de la langue d'oïl semble plus exacte : l'adresse consiste à voir et à n'être pas vu. Dans les deux ordres d'idées l'adv. *aperceubudament* peut signifier : avec intelligence. Nous lisons le mot *parcheux* avec le sens de découvert dans des lettres de 1374 : « Afin que ledit maléfice ne fust point *parcheux*, mais fust célez et escarnis. » Dom Carpentier, v° *Celamentum*. Il faut sans doute lire *parchéus*.

PERCUSSION, coup, v. 2231.

J'ay ceil fait ardeir en ung feu de carbon,
Par qui avés éut mainte *percussion*.

M. de Reiffenberg a eu tort d'y voir une altération du mot persécution. Le prov. *percutio*, *percussio*, est, comme le nôtre, dérivé du lat. *percussio*. Roquefort nous donne même l'adj. *percus*, frappé. Voy. Dom Carpentier, v° *Percussores*.

PERDIS, achevé de dire, Gilles de Chin, v. 2392.

Ains que cist mos fust bien *perdis*.

Bas lat. *perdicere*, *perdictus*.

PERECEUS, paresseux, Gilles de Chin, v. 360.

Cil n'est *pereceus* ne lanier.

Prov. *perezos*, *pierezos*, esp. *perezoso*. Le prov. avait aussi *parezos*, d'où vient *paresseux*. Le subst. était *péreche* en anc. franç. : « Li quars péchiés de *péreche* c'on apele en clerkois accide. » Ducange, v° *Accidia*. En prov. et en esp. *pereza*, *pareza*, en ital. *pigrezza*, et en port. *préguiça*. M. Diez, tout en y reconnaissant le lat. *pigritia*, compare les formes en *a* au grec πάρεσις.

PÉRIS, péril, v. 5225.

Or est grans li *péris*.

Cas direct du subst. *péril*, prov. *peril*, *perilh*, cat. *perill*. ital. *periglio*, du lat. *periculum*. L'esp. dit par métathèse *peligro*; c'est ce qu'un trouvère a transformé en *palagre*, sans doute par analogie avec l'esp. *milagro*, port. *milagre*, venant de *miraculum* :

Avoec Baudewin fu en *palagre* de mer.
(Baud. de Seb., II, 61.)

PÉRON, grosse pierre, v. 10196.

Sur ses espaulles va portant ung tel *péron*
Qu'il en y a assés pour ung mulet très bon.

Prov. *peiron*, *peyron*, augment. de *peira*, pierre, dérivé du lat. *petra*. C'étaient, chez les Provençaux, de petits escaliers en pierre ou en marbre, placés aux portes des villes, des châteaux, et sur les routes pour aider les voyageurs. Ce pouvait être aussi un balcon. Rayn., Lex. rom., IV, 532. En langue d'oïl on donnait surtout à ce mot le sens de pierre, comme dans notre exemple :

> Droitement sur le ventre li metent I *péron*,
> II cens livres pesoit la pière ou environ.
>
> (Baud. de Seb., II, 379.)

Il avait néanmoins aussi la signification d'escalier, à peu près comme dans la langue moderne :

> Au *perron* de la sale la royne descent.
>
> (Berte, p. 16.)
>
> Iluec defors la ville a un marbrin *perron* :
> Là avoit un moustier el nom saint Siméon.
>
> (Chans. d'Ant., I, 140.)

M. P. Paris a cru devoir étendre la signification de ce mot à propos de ces derniers vers. Il y voit un édifice en marbre, qui sert d'église sous l'invocation de saint Siméon. Ce serait donc par métaphore et en prenant la partie pour le tout.

Le fameux *perron* de Liége n'est non plus qu'un escalier surmonté d'une colonne, et il nous est impossible d'admettre avec M. Perreau, que ce nom vienne de *Peroun*, dieu du feu et du tonnerre chez les Germains des bords de la Baltique. Voy. Revue numismat. belge. Nous ne prétendons pas discuter ici les opinions diverses émises à ce sujet. Qu'il nous suffise de rappeler le passage suivant. Dans la Chans. des Saxons les Hérupois viennent apporter en tribut à Charlemagne

> Chascun IIII deniers de fin acier réons,

et l'empereur fait fondre ces deniers pour en construire un *perron*.

> Certes, dist l'ampereres, cist chevages est bons ;
> Autre ne me doit randre Hérupois ne Bretons.
> Les deniers a fait panre, s'es reçut Nevelons.
> Quant il ansamble furent, molt en fu granz li nons.
> Karles les a fait fondre à force de charbons.
> Devant la maistre sale en fu fais un *perrons*.
>
> (Chans. des Saxons, I, 76.)

Or, ce *perron* monumental que Charlemagne fait élever avec le tribut des Hérupois devant son palais, pourrait bien n'être en définitive qu'un péristyle, du haut duquel on parlait au peuple, un balcon dans le genre des *bretesques* de nos hôtels de ville, et ce qui le confirme, c'est qu'à Liége les bans se criaient au *perron*, comme ailleurs à la *bretesque*, et que les Flamands en ont fait le mot *puyroen*, balcon, où nous retrouvons le radical franç. *puy*, élévation, *podium*. Le *perron* de Liége fut dans la suite surmonté d'une colonne, et ce ne fut plus dès lors un péristyle à l'entrée du palais, mais un monument isolé.

Dans Mouskés (v. 4848) le mot *perron* est pris pour rivage de la mer ; c'est-à-dire les pierres, les rochers.

Personne, v. 14228.

> Que ne le vous diroit *personne* qui soit née.

C'est-à-dire : que personne au monde ne vous le dirait. Dans ce vers nous trouvons le mot *personne* employé comme notre pronom indéfini, et cependant il est déterminé par les mots : qui soit née. Notre auteur en a usé de même avec le pronom *on*. Voy. ce mot.

Pert (il), il paraît, v. 1365.

> Il *pert* bien qu'il est fol, qui entent son parler.

Au prés. de l'ind. le verbe *paroir* changeait *a* en *e* ou en *ei* dans le dialecte de Picardie. Ailleurs, par exemple en Bourgogne et en Champagne, on écrivait *piert*. Burguy, Gram., II, 41.

Pesmez, très-mauvais, Gilles de Chin, v. 2444.

> *Pesmez* novelles i contèrent.

Forme syncopée, empruntée au prov. *pesme*. Lat. *pessimus*.

Pétillier, frapper, v. 18043, 34701.

> Ensy com carpentier aloient carpentant
> Et de taille et d'estoc l'un l'autre *pétillant*...,
> Et quant se sentiront de ces fiers *pétillier*,
> Il ne voiront avant venir ne cevaucier.

Dans le premier de ces exemples M. de Reiffenberg a écrit *pécillant*, qu'il traduit par dépeçant. Nous pensons qu'il faut lire *pétiller* ou *pestiler*, comme dans les passages suivants :

> Or *pétilliés* le pel de vostre espoit trenchant.
>
> (Baud. de Seb., I, 232.)
>
> Si la vont *pétillant* de maint coutel à pointe
> Et des piés et des mains li hostent mainte jointe.
>
> (Ibid., II, 389.)
>
> Et furent longuement ensamble *pestilant*.
>
> (Bertr. du Guesc., I, 92.)
>
> Et par les hastereaux se vont fort *pestilant*.
>
> (Ibid.)

Pestiler, c'est proprement se servir d'un instrument de cuisine appelé *pestel* ; c'est ainsi que nous lisons dans le Garin le Loberain :

> Là véissiez tant grant *pestel* saisir,
> Tantes cuilliers, et tant crochet tenir,
> Que il vouront desor Fromont férir.
>
> (Gar. le Loh., II, 19.)

Et ailleurs :

> De hastiers, de *pétaux* ot mainte entortillie.
>
> (Bert. du Guesc., I, 38.)
>
> Les femmes lor gettoient mairieus gros et *pestiaus*
> Tant qu'arrier les ont mis de terre II journaus.
>
> (Vœux du Paon, MS., f° 22 r°.)

Ces *pestels* ne sont, dès l'origine, que des pilons de cuisine,

aussi bien que les hastiers sont des broches. Plus tard, ils furent des bâtons qui servirent d'armes offensives et que la loi de Liége défendait de porter : « Cum juvando suum magistrum læsisset quemdam laïcum ictu *pestilli*, qui unus est ex illis baculis inhibitis in lege Leodiensi. » Voy. Hocsemius, in Henrico Gueldrensi, cap. 3.

Il faut voir dans ce mot le lat. *pistillus*, dont le moyen âge a fait *pistillum* et *pestillum*, ital. *pestello*. Après avoir *pétillié* avec des pilons ou *pestels*, on le fit ensuite avec des couteaux à pointe. Aussi trouvons-nous que l'ital. *pistolese* veut dire espèce de couteau de chasse. Et c'est peut-être parce qu'il avait fini par désigner une arme d'une manière générale, que le *pistel* a donné son nom à notre *pistolet*, ital. et esp. *pistola*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 267.

L'idée première de frapper avec le pilon se retrouve dans l'expression *faire pestelis*, piaffer ou plutôt frapper du pied :

> Li chevaus grate et hene, moult fait grant *pestelis*.
> (Chans. d'Ant., I, 222.)

A Mons et à Namur *pesteler* signifie encore piétiner; on dit en wallon *pitlé*.

Sur d'autres formes de *pétillier*, voy. Dom Carpentier, v° *Pestare*.

Petit, peu, v. 11817, 15725, 15753, 16402, 20897; Gilles de Chin, v. 1843, 3576.

> A *petit* de meisnie....
> Ung *petit* vous lairay du roy Cornumarant....
> Bien *petit* vous vaulra...
> Cuidiés que je seray matés ne à *petit* mis....
> Et quant il ot volé *ung petit*, s'esleva....
> Plus de c fois en *petit* d'eure...
> Por I *petit* de duel ne font.

Petit, adverbe synonyme de *peu*, est fréquemment usité dans l'anc. langage, et nous en avons gardé quelques traces. Si l'Académie donne comme un terme vieilli cette expression : Reposons nous un *petit*, elle consacre *petit à petit*, peu à peu, et dans le subst. composé *gagne-petit*, nous retrouvons aussi le sens de *peu*. Voici quelques exemples des trouvères :

> Berte la débonaire que je moult *petit* vi.
> (Berte, p. 146)

> Parmi la boche li est li sans corus;
> Por I *petit* ne chéi estendus.
> (Raoul de Camb., p. 175.)

> Tuit se taisent quant cil a dit
> Et sient en pais un *petit*.
> (Part. de Blois, I, 82).

Les troubadours ont employé *petit* de la même façon : « Conoyss e sent et enten que *petit* val e *petit* pot. » Rayn., Lex. rom., IV, 529.

> Sabets *petit*, car pauc avets apres.
> (Ibid.)

> Digues me, tu heretje, parl'ab me *un petit*.
> (Ibid., p. 530.)

« Dis-moi, toi hérétique, parle avec moi *un peu*. » *Un petit*, *un peu*, c'est là cette locution explétive que certains puristes rejettent, parce qu'ils n'en connaissent pas l'origine. Venez *un peu*, descendez *un petit*, sont tout ce qu'il y a de plus grec; mais ils ne s'en doutent guère :

> ἴθ', ὦ ξένε, μικρὸν ἄκουσον
> τᾷδ' ἐνθών (Théoc., V° Idylle).

« Qui ne me vouldra croire, ajoute Henri Estienne auquel nous empruntons cette citation, je luy conseille de se transporter sur le lieu. » Conformité du lang. franç. avec le grec, p. 134-135.

Au lieu de dire en peu d'heures ou en peu de temps, on disait aussi en langue d'oïl *en petit d'eure* :

> Un pol s'acline sur le bort
> Et *en petit d'eure* s'endort.
> (Part. de Bl., I, 28.)

De même en langue d'oc :

> *En petit d'ora* ven grans bes.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 530)

> *En petita d'ora*.
> (Chron. des Alb., p. 444.)

Il y avait aussi dans les deux langues un diminutif, *petitet*, équivalant à aliquantulum :

> Désarmé l'ont I *petitet*.
> (Gilles de Chin, v. 297.)

> Et issi de son tré I *petitet* pensans.
> (Vœux du Paon, MS., f° 1 v°.)

> *Un petitet* se tret arière.
> (Rom. de Ren., II, 182.)

> *Prov.* Mot *petitet* vol durmir.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 530.)

Les mots *petit*, *petitet* sont de la même famille que l'anc. ital. *piteto*, *petitto*, le cat. *petit*, le nouv. prov. *pitit* et le wall. *piti*. Ils ont pour étymologie le cambrien *pid*, pointe, d'où dérivent aussi l'esp. *pito*, morceau de bois pointu, l'anc. franç. *pite*, nom d'une très-petite monnaie, le rouchi *pete*, peu de chose, un peu, et l'adv. *pit*, un peu, du dialecte de Côme. Il faut y rapporter également le prov. *pitar*, becqueter, le wall. *petion*, dard d'une abeille, l'anc. franç. *apiter*, toucher du bout des doigts, *peterin*, très-petit, vil, etc., etc. Voy. Diez, Lex. etym., p. 268, et Burguy, Gram., II, 315.

Peuble, peuple, v. 12137.

> Et as Pasques flories à tout ton *peuble* alas
> Droit en Jhérusalem.

Cette forme dérive du prov. *poble*, esp. *pueblo*, du lat. *populus*.

PEUPLER, approvisionner, v. 17207, 17534.

Et de vitalle oussy Jhérusalem *peupler*...
Signour, ce dist ly roys, crestyen sont *peuplé*.

Le moy. lat. *populare* voulait dire tout à la fois *peupler* d'habitants et cultiver la terre. C'était le contraire du lat. *populare*, piller, ravager. Notre auteur donne une extension nouvelle à *peupler*. Nous n'en connaissons pas d'autres exemples.

PEURÉE, voy. PEVRÉE.
PEUS d'IERBE, brins d'herbe, v. 11398.

Et a pris III *peus d'ierbe* et l'acumenia.

Cette étrange manière de communier se rencontre fort souvent chez les trouvères. Nous en citerons quelques exemples :

Mains gentix hom s'i acumenia
De III *poux d'erbe*, qu'autre prestre n'i a.
(Raoul de Camb., p. 97.)

Trois *peles d'erbe* a de terre erragie,
Por corpe Diu l'a reçut et mengiet.
(Rom. de Garin, MS. de Bruxelles, v. 4697.)

De trois *pois d'erbe* fresche en non de Trinitez
S'estoit commenies, n'i fu prestes mandez.
(Chans. des Saxons, I, 236.)

M. de Reiffenberg a eu tort d'imprimer III *pens* au lieu de III *peus*. Les passages ci-dessus nous montrent comment le mot *pel*, poil, pouvait changer sa terminaison au plur. Dans le Gilles de Chin nous avons vu qu'il faisait *pax*, et voici maintenant *peus*, *peles*, *poux*, *pois*. Ducange a commis une erreur semblable, au sujet d'un autre passage du rom. de Garin :

Dist à Girbert : Molt me tenes por vil...
Il prit deux *pens* del peliçon hermin.
Envers Girbert les rua et jali ;
Puis li a dit : Girbert, je vos defi.
(Ducange, v° *Diffidare*.)

Dans le Raoul de Cambrai Bernier défie Raoul de la même façon :

Il prent III *pox* de l'ermin qu'ot vesti
Parmi les mailles de l'aubere esclarci :
Envers Raoul les geta et jali
Puis li a dit : Vassal, je vos desfi (p. 91).

Il est évident que ces III *pox* sont trois poils ou trois brins d'hermine, et que Ducange a eu tort d'écrire *pens* au lieu de *peus*. L'erreur de ce savant a eu de bien singulières conséquences. M. Michelet a cru devoir lire à son tour *pans* au lieu de *pens* :

Il prit II *pans* del peliçon hermin

et, dans cette forme de défi de la chevalerie du moyen âge, il a retrouvé un souvenir classique. Il compare les *pans* de la pelisse d'hermine avec le *pan* de la toge de Quintus Fabius, qui contenait la paix et la guerre. Choisissez, dit le Romain aux Carthaginois.—Choisissez vous-même, crièrent ceux-ci. — Je vous donne la guerre, dit Fabius, et il laissa retomber le *pan* de sa robe. Ce rapprochement est ingénieux sans aucun doute, mais, on l'a vu, il repose sur une erreur manifeste, et nous voyons ici une nouvelle preuve du danger qu'il y a pour les historiens à ne pas comprendre parfaitement les textes dont ils se servent. Voy. les Origines du droit français, liv. IV, ch. I, note 2.

PEUTURE, voy. PENTURE.
PEVRÉE, poivrade, v. 11505, 13786, 23288.

Acremant le kamart, qui noirs fu que *pevrée*....
Ly abés de Fesquans fu siervis de *peurée*....
Il menguent no gent sans sel et sans *pevrée*.

Au deuxième exemple il faut lire aussi *pevrée*. Ce mot vient du prov. *pevrada*, *pebrada*, qui fait en port. *pevirada*, en ital. *peverada* et en esp. *pebrada*. L'étym. est le lat. *piperata*. Voy. Ducange, v° *Piper*.

PHIÉS, v. 452.

Car je leur ay copet et membres et leurs *phiés*.

M. de Reiffenberg propose de lire *et leurs piés*. Comme le vers précédent contient déjà le mot *piés*, nous préférons lire : *et leurs chiés*, c'est-à-dire leurs chefs. C'est même plus logique, attendu que les membres et les pieds ne signifient pas grand'chose, les pieds faisant partie des membres.

PHOHIER, v. 2348.

Thumas de La Fère, le nobile *phohier*.

Il faut corriger et lire *pohier*. En effet, il s'agit ici de Thomas, s^r de Coucy, de Marle, de La Fère et de Boves, comte d'Amiens; et l'on sait que chez les trouvères ce mot sert à qualifier ordinairement des individus ou des peuples d'une partie de l'ancienne Neustrie que l'on a appelée ensuite Picardie. Si dans Raoul de Cambrai l'*espanois* Gérars, messager du comte Ybers, est appelé à diverses reprises Gérars le *pohier*, cela tient sans doute à ce qu'il est vassal d'un seigneur du pays *pohier*. Voy. p. 84. Plus loin (p. 131) il y a un comte Gilemer, aussi appelé le *pohier*, et c'est probablement le maire de la Neustrie qui guerroya Pepin (Mouskès, v. 1641). Enfin le même roman nous offre Herchanbaus le *pohier*, qui parait avoir possédé le comté de *Pontieu*, ce qui le fait nommer aussi Herchanbaus de *Pontois*, de *Pontis* ou de *Pontif*. Le roi de France veut marier Biautris, la fille de Géri le Sor à Herchanbaus, quoiqu'elle soit déjà l'épouse de Bernier. La dame envoie vite un messager à son mari. Vous lui direz, dit-elle,

Que li rois a et juret et plévit
Qu'il me donra malgré moi à maris.
Doner me welt Herchanbaut de *Pontis* (p. 246).

L'envoyé part aussitôt, et voici ce qu'il va dire à Bernier de la part de sa femme :

Ele vous mande salus et amistiés.
En sor que tot, je ne l'vous quier noier,
Li rois li vuelt doner i chevalier :
C'est Herchanbaus, et dist qu'il est *pohier* (p. 247).

Cet Herchanbaut de Pontieu, qui est *pohier*, est peut-être le même que celui dont Lambert, seigneur d'Oridon en Ardennes, parle en ces termes à Aubery le Bourgoing :

Vous fustes fix Basin o le cler vis,
Et je fuis niez Hercembaut le *pouhier*,
Qui père fu Basin le franc guerrier.
(Aubery le Bourg., p. 67).

Ces personnages si fiers d'être *pohiers*, seraient-ils de l'ancienne famille ou seulement du pays de *Poix?* Peut-être y a-t-il là un rapport caché avec Fromond *le poestis*, comte de Boulogne, le terrible adversaire de Garin. Dans ce cas, la famille ou la race des *Pohiers* serait dans la Neustrie la rivale et l'ennemie de la race des Lorrains, autrement dit ce serait d'une part, l'élément gaulois, de l'autre, l'élément germanique. Mais tout cela est bien conjectural.

Nous trouvons ailleurs un Garin le *pohyer* ou le *pontier*, qui dans la Chans. des Saxons succède au trône de France après le *justisier* Jofroi de Paris :

Après celui eslurent dant Garin le *pohyer;*
Ne sorent la corone alors miax amploier,
Quar molt estoit prodom, si sot bien guerroier.
(I, 7.)

Le trouvère ajoute que ce Garin n'eut pas d'enfant légitime,

Et conçut Anseys an la fille au vachier.

Sans tenir compte de toutes ces inexactitudes du trouvère quant aux noms des rois, il est facile de voir qu'il essaie de rattacher ainsi à Ansegise, au moyen d'une bâtardise qui n'est pas fondée, puisque Ansegise avait pour père saint Arnoul de Metz, les anciens princes de Neustrie et la nouvelle famille des Pepin d'Austrasie.

Plus tard dans le même ouvrage il est parlé d'un autre Garin le *pouhier*, à la cour de Charlemagne. Voy. Chans. des Sax., I, 132. Ici encore il doit être question d'un individu de la famille du comte de Ponthieu Garin, qui fu le père d'Isambart et qui, dit Mouskés, épousa la sœur de Louis d'Outremer :

Herluis ot à non l'aisnee :
Si fu al duc Garin donnée
Ki tenoit Vimeu et Ponti
Et les alues St-Waleri.
(II, p. xv et xvi.)

M. P. Paris a fait au sujet de *poier* une conjecture sur laquelle nous voulons nous arrêter. Ce mot, qui signifia d'abord habitant du pays de *Poix* (le *castrum de* Pica d'Orderic Vital) et qui s'étendit ensuite aux autres habitants de la Picardie actuelle, ne serait-il pas lui-même, dit ce savant, l'origine de *Picard = Poicard?* Chans. d'Ant., I, 5. Ducange avait entrevu cette identité.

Cette hypothèse que M. Paris n'a pas autrement développée, nous la faisons nôtre et nous l'appuyons des raisons suivantes.

On sait que le mot *Picard* ne remonte pas au delà du XIIe siècle. Mabillon l'a trouvé employé à cette époque dans un cartulaire des Dunes. Voy. Dom Carpentier. Comme nom de peuple, Fauchet assure qu'il existe dans Pierre de Blois, c'est-à-dire vers 1200, et Mathieu Paris parle des *Picards* sous l'année 1229. Lorsqu'en 1250 les quatre nations furent établies dans l'université de Paris, on y voit figurer la nation de *Picardie*, ce qui prouve que le mot était dès lors reçu, au moins dans l'université de Paris, où très-probablement le sobriquet *picardus* a pris naissance. Nous parlerons plus loin de sa signification, qui ne parait pas des meilleures, si l'on en juge par celle de *picardia* et de *picaro*, en esp., et de *piccaro* en ital. En Belgique *picard* est le nom qu'on donne au peuple déchaîné : les écoliers picards dont parle Mathieu Paris ne lui ressemblent-ils pas un peu?

Dans cette nation qui, en 1358, comprenait jusqu'aux évêchés d'Utrecht et de Liége, la majorité des écoliers parlait un dialecte, auquel on donna le nom de langage picard. Ce dialecte s'étendait fort loin au delà des limites actuelles de la Picardie; aussi en 1350 Charles de Montmorency, qui était gouverneur des provinces du Nord, se nommait-il capitaine général pour S. M. sur les frontières de Flandre et de la mer et en toute la *langue picarde;* et à Lille, à la même époque, la coutume disait : « S'il fust aucuns qui devant eschevins plaidast et ne seuist riens dou *langage pickart*, si doit-il yestre rechus à son serment faire par le langage que il mius set. » Roisin, Coutumes de Lille, p. 33.

Cela étant, il s'agit de montrer qu'avant l'emploi définitif du mot *picard*, on se servait du mot *pohier*, *poier*, etc., en moy. lat. *poherus*. Guill. le Breton dans sa Philippide ne parle que des *Poheri* et nullement des *Picardi*. Voy. Ducange.

Pontivii comitem comitantur in arma *Poheri*.
(Lib. X, p. 221.)

Robert Vace, qui vivait vers 1160, mentionne aussi dans sa chron. de Normandie les *Bologneis* et les *Poihiers*. Enfin le trouvère auquel on doit la Chans. d'Ant. dit de son côté :

Li dus de Normendie et Norman et *Poier* (I, 5).
Lor aumosne i out fait Alemant et *Pohier*,
Et Normant et François, Flamenc et Berruier (II, 152).

Que ce soient là des habitants d'une partie de la Neustrie, il n'est pas permis d'en douter. Cependant peut-être ce mot *Poier* se prenait-il encore d'une façon restreinte, qui n'est pas complétement synonyme de *Picard*. Nous en avons la

preuve même dans notre auteur, c'est-à-dire au XIVe siècle, puisqu'il fait figurer ensemble ces deux mots :

Avoec lui sont Normant et *Pickart* et *Pohier* (v. 8797).

A coup sûr ces deux mots ne peuvent désigner ici un seul et même peuple. Ou plutôt ne serait-ce point que le premier avait déjà prévalu et que le second était déjà méconnu? Nous devons faire remarquer qu'au XIIIe siècle, alors que Mathieu Paris et l'université de Paris connaissaient très-bien la nation de Picardie, le tournaisien Mouskés se servait encore de l'ancienne dénomination avec une restriction semblable :

Bien s'i provèrent foible ou fort
Et li *Ponhier* et Campegnois
Et les gens Ogier le Danois (v. 7071-7073).
Lohiers qui donqes estoit rois
Asanbla *Ponhiers* et François,
Si conquist toute Loherainne (v. 15067).
Li *Ponhier* et li Campignois
I furent preut et cil d'Artois;
Et li Hurepois d'outre Sainne
Ne leur font pas menlée sainne.
Cil d'Aminois et de Pontiu
Tinrent bien d'autre part lor liu (v. 21969-21974).

Ce dernier exemple prouve que les *Ponhiers* sont les mêmes que les *Pohiers*, puisque Mouskés traduit ici à peu près un passage de Guil. le Breton où il est parlé des *Poheri*. Au surplus, la Chans. d'Ant. nous offre aussi *Ponhier*, ainsi que *Pohier* et *Poier* :

Quant au rescourre vinrent Alemant et Bavier,
François et Loherene et Normand et *Ponhier*.
(II, 265.)

Nous sommes donc en présence des formes suivantes : *poier*, *poihier*, *pohier*, *ponhier*, *pouhier* et *pontier*, ainsi que du moy. lat. *poheri*. Or, il n'est pas douteux que *poier* peut régulièrement venir de *pice* ou *pica*, quant à la forme. Reste la signification. Pour un nom que nous croyons né dans l'école de Paris, et qui ne fut probablement d'abord qu'un sobriquet, il est permis d'admettre un jeu de mots. Les formes *ponhier*, *pontier* semblent prouver que l'idée de pique ou de pointe avait elle-même frappé les trouvères, et qu'ils faisaient peut-être allusion ainsi aux *poignéor* et aux *puinneres* :

Jo desfiai Rollant le *poignéor*.
(Chans. de Rol., st. 274.)

Li quens Oger li Daneis, li *puinneres*,
Les guierat, kar la cumpaigne est fière.
(Ibid., st. 226.)

Quant à la forme *poïer*, il nous est impossible d'oublier qu'on disait aussi en flamand *poyer*, fourche, et *poyeren*, piquer, aiguillonner (Kiliaen).

Picard pouvait donc signifier batailleur, querelleur, et sans aucun doute, ce sobriquet, loin de déplaire aux écoliers, dut être accepté par eux avec fierté. Le passage de Mathieu Paris, mentionné plus haut, a trop d'importance pour que nous l'omettions ici. Ce chroniqueur raconte qu'en 1229 les écoliers de l'université de Paris étant allés à St-Marceau pour fêter le lundi et le mardi gras, trouvèrent de si bon vin dans une taverne qu'ils en burent à l'excès et qu'ils finirent par rosser les taverniers. Les gens de la reine Blanche, appelés plus tard pour réprimer le désordre, tuèrent plusieurs écoliers inoffensifs : « Qui enim seminarium tumultuosi certaminis moverunt, ajoute le moine, erant de partibus conterminis Flandriæ, quos vulgariter *picardos* nominamus. » On voit que les écoliers de la nation de Picardie avaient un assez mauvais caractère, et que Racine a eu raison de faire dire à Petit-Jean :

Tout *picard* que j'étais, j'étais un bon apôtre.

En 1361 *picardus* est employé isolément pour picquenaire, c'est-à-dire soldat armé d'une pique (Ducange). Il y a donc là plusieurs idées qui se sont peut-être confondues. De manière que, si l'on peut dire avec certitude que de la forme latine *pice* ou *pica* est venu le français *poier*, il est permis de soutenir que *picardus* est une dernière transformation de ce même mot retournant à son origine latine dans le langage *clerckois* ou des écoles.

Mais le vieux mot *poier* avait-il complétement disparu? Non, pas tout à fait. Il servit encore à désigner une certaine mesure qu'on appelait le *sestier pohier*, le *muy pohier*, et, sous les ducs de Bourgogne, on donnait encore ce nom aux rois d'armes des Pays-Bas, dont la juridiction s'étendait devers France et Picardie, afin de les distinguer des rois d'armes *ruyers*, qui exerçaient la leur au delà de la Meuse et en deçà du Rhin. Voy. Ducange, v^{is} *Poheri* et *Ripuarii*. En 1447-1448 Henri de Heessel était roi d'armes des *Ruhers*. Bullet. de la Commission royale d'hist., II, 357-358. Quant aux rois d'armes *poiers*, ils ne sont cités que par Gollut, Mémoires sur la Franche-Comté, nouv. édit., p. 1194. *Poier*, *Ruyer*, dernière trace de la division ou de l'antagonisme des Gaulois et des Germains sous les Carlovingiens!

PICKOT, pic, pioche, v. 26831.

Et au roy des Toffurs ont livret maint levier
Et maint martiel de fier et maint *pickot* d'acier.

Ce mot est resté dans le rouchi avec le sens de pieu (Hécart, *picot*). La langue d'oïl écrivait aussi *picois* :

Et prenent maus de fier et grans *picois* d'acier.
(Chans. d'Ant., I, 231.)

Prov. *piqua*, cat., esp., port. *pica*, ital. *picca*. De là le verbe franç. *piquer*, l'ital. *piccare*, l'esp., le port. et le prov. *picar*. Au lieu de tirer ces mots du lat. *picus*, oiseau qui pique l'écorce des arbres avec son bec, ne vaudrait-il pas mieux les rattacher à une racine primitive *pic*, pointe, égale au cambrien *pig*, même signification? Les langues germaniques, aussi bien que les néo-latines, ont des dérivés de ce radical, ce qui est une raison de plus pour admettre notre conjecture. M. de Chevallet a placé *pic*, pioche, dans les éléments celtiques, et *pique*, *piquer*, dans les éléments ger-

maniques. Il aurait pu les mettre aussi dans l'élément latin. En somme cela revient à notre manière de voir.

Piéça, piécha, piça, depuis longtemps, v. 2743, 4722, 5432, 7403, 8653, 18385; grant pièce, même signification, Gilles de Chin, v. 2910, 5494.

> Elyas ly avoit deffendut *de piécha*
> Que ne fust sy hardie...
> En l'evesquiet de Liége s'estoit tenut *piécha*....
> Qui bien le reconnut, véut l'ot *de piça*....
> Ne diviser les sors qu'elle ot *piéça* sortis......
> Je le say *de piéca*.
> Une *grant pièce* sont ensi....
> Ensamble furent à grant joie
> *Une pièce* moult longement.

Voilà une expression que le XVIe siècle employait encore, mais que l'on rejetait déjà du temps d'Henri Estienne comme sentant trop sa place Maubert. Ce grand homme eut beau réclamer en sa faveur, on ne l'écouta point. « Et alléguoyent pour toute raison que c'estoit un mot vil et roturier, pour ce que la populasse en usoit. » Cette raison était, comme on le voit, péremptoire, aussi le mot disparut-il. Et pourtant, on n'avait, pour le remplacer, que la phrase *il y a longtemps;* phrase traînante, s'il en fut, qui a cinq syllabes, tandis que *piéça* n'en a que deux, et qui en outre ne peut entrer dans un vers.

Henri Estienne eut beau montrer la conformité de cette expression avec le grec ἐκ πολλοῦ; il eut beau faire voir que les Italiens ont pris cette *pièce* sans s'inquiéter de sa roture et qu'ils en usent; les Français aimèrent mieux la laisser pour le beau langage de la cour. De nos jours l'Italie, bien plus raisonnable, conserve encore son *pezza* et son *pezzo*, c'est-à-dire le langage du peuple; l'Espagne se sert également de son *piesa*, et nous, nous sommes définitivement privés du nôtre. O langue vaniteuse et prude!

La romane du midi avait aussi les mots *pessa, pesa,* pour il y a longtemps, et l'on devrait croire que cette forme n'est autre que celle de la romane du nord *piéça*, surtout si l'on songeait à la locution *de piéça;* mais ce serait une erreur. Nous avons la preuve que *piéça* est bien, comme le dit H. Estienne, un composé de *pièce a, pièce y a*.

> Tous li cuers me revient quant d'armes parler oi,
> *Pièce a* ne chevauchai cheval ne palefroi.
>
> (Vœux du Paon, MS., f° 10 r°.)

On disait dans le même sens : *grant tans a* (Marie de France, fab. 6), et nous trouvons que Rabelais a ainsi postposé le verbe dans cette phrase : « Il ne feut, *trois jours ha,* céans. » Liv. I, c. 12. Cela veut dire : il n'a pas été ici depuis trois jours. Éloy Johannot a eu tort de vouloir y faire une correction. Nous venons de voir l'expression *grant tans a*, synonyme de *grant pièce*, et il nous est impossible de ne pas faire remarquer que nous avons ailleurs rencontré *ne a pas gramment,* c'est-à-dire il n'y a pas longtemps. C'est bien dans ces phrases qu'on retrouve le grec ἐκ πολλοῦ.

L'idée de comparer le temps dans sa mesure avec des objets matériels, se retrouve aussi dans le grec ἐν ἀτόμῳ et dans le lat. *momentum*. *Pièce, grant pièce, piéça*, sont de la même famille, de même que *gramment* et *plenté*. Il en est résulté que le sens de *piéça* a été détourné dans les patois, et qu'en rouchi, par exemple, ce mot est devenu synonyme de beaucoup, grandement, fort : « Il y a *piécha* longtemps. » Hécart.

> Je vous aim', bielle Marie,
> *Pécha* pus qu' no cat aim' lès soris.
>
> (Chans. lill.)

Ne serait-ce pas encore le même mot qui, sous la forme *pichi*, a pris en wallon le sens de mieux, plutôt?

L'étymologie du mot *pièce*, morceau, moy. lat. *pecia*, *petium*, a été expliquée de bien des manières. Roquefort n'y voit que le lat. *spatium*, ce qui est ridicule, dit Fallot. On disait dès le VIIIe siècle « una *petia* de terra, » une pièce de terre; il faut donc chercher une autre origine. M. Burguy donne le camb. *peth*, bret. *pes*, *pec'h*, morceau. C'est aussi l'avis de M. de Chevallet. Quant à M. Diez, il préfère le grec πέζα, pied, qu'il rapproche de l'ital. *pezzolo*, petit pied, *pezzuolo*, lambeau. Si l'on réfléchit qu'une *pièce* de terre est un bout de terre, une *pièce* de temps, un bout de temps, peut-être donnera-t-on la préférence à cette dernière opinion. Voy. H. Estienne, Précellence du langage français, p. 361-362; Conformité du lang. français avec le grec, p. 53; Diez, Lex. etym., p. 260; Burguy, Gram., II, 316; de Chevallet, Élém. celtiques, p. 288; Rayn., Lex. rom., IV, 525; Genin, Variations, p. 423.

Pied, v. 30599.

> N'en fu *piés* escapant.

Pied, c'est-à-dire la partie pour le tout : Il n'en échappa point un seul homme. Nous trouvons aussi ailleurs cette locution, entre autres dans Froissart : « Ni oncques *pied* n'en eschappa. » I, 107, édit. du Panthéon.

> Là morurent Englois, que *pié* n'en eschapoit.
>
> (Bertr. du Guesc., I, 40.)
>
> *Pié* qui ne fust tues.
>
> (Ibid., I, 42.)
>
> Il fu si desconfit que *pié* n'en demora.
>
> (Ibid., I, 180.)
>
> Li Sarrasin en furent décéut telement
> Que *piet* n'en escapa.
>
> (Baud. de Seb., II, 71.)

Qu'est-ce que prendre un *pied de brebis ?* serait-ce le pied fourché du démon?

> Geule beée muèrent sans prendre Jésus-Cris,
> Olie ne sacramant, mais un *piet de brebis*.
>
> (Baud. de Seb., I, 238.)

Piel, peau, v. 22177.

> Qui le bras ot trenciet et ostée la *piel*.

Le lat. *pellis* a produit *piel*, comme *pes* a fait *piés*. Le prov. a au contraire *pel* et *pes*.

PIERCHE, perche, hampe, v. 9518.

Godefrois de Buillon a le *pierche* trencie.

Du lat. *pertica*, esp. et port. *percha*, prov. *perja*, *perga*, *pergua*, ital. *pertica*.

PIERÇOIT, aperçoit, v. 23514.

Il *pierçoit* le grant Camp qui no gent assaly.

Piercevoir dans le sens d'apercevoir, est une imitation du lat. *percipere*. On disait aussi *se percevoir* comme en prov. *se percebre* :

La dame *s'en perçoit*.

(Romancero fr., p. 23.)

Pot *s'en percebre*.

(Rayn., Lex. rom., II, 278.)

Fallot croit pourtant qu'on disait *s'appercevoir* et *percevoir*. Il en cite pour preuve un passage de J. Duclercq. Comparez l'esp. *percebir* et le port. *perceber*.

PIERDIEMS, v. 22763.

Se nous *pierdiems* tel gent que nous alons menant.

1re pers. plur. du subj. prés. du verbe *pierdre*. C'est la forme bourguignonne. En picard on disait : se nous *pierdiemes* ou *pierdiomes*. Burguy, Gram., I, 238.

PIEUR, pire, plus mauvais, v. 2674, 21849; PIOUR, même signific. v. 9574, 31515.

Le *pieur* abés mort c'onques de pain menga....
Mais *pieur* anemy de moy jamais n'ara...
Que de toutes les lois nous tenons le *piour*....
Et se vous vous doutés que n'ayés le *piour*.

Lat. *pejor*. De là aussi le prov. *pejor*, *peior*, *pejer*, *pieier*, etc., l'esp. *peor*, le port. *peior*, *peor*, et l'ital. *peggiore*; wall. *pé*. Dans notre second exemple *pieur de moy* rappelle l'ital. *peggiore di me*. *Avoir le piour* ou *du piour*, voulait dire avoir le dessous, ou bien avoir mauvaise fortune :

Si en porroit *avoir le piour*.

(Baud. de Seb., I, 88.)

S'en *arai du piour*.

(Ibid., I, 41.)

PIEX, pieux, Gilles de Chin, v. 157.

Qui sor tous est humles et *piex*.

Piex pour *pieux*, comme *Diex* pour *Dieus*, *iex* pour *ieus*. Prov. *pios*, *pius*: on disait aussi en langue d'oïl *pis* :

Larges et droituriers, débonnaires et *pis*.

(Vœux du Paon, MS., f° 43 r°.)

PIMENT, boisson composée de vin et d'épices, v. 987.

Oncques n'avoit béut ne *piment* ne vin cler.

Du lat. *pigmentum*, mélange pour la peinture, fard, formé le plus souvent avec le jus ou le suc des plantes, est venue l'acception du moy. lat. *pigmentum*, qui est une boisson composée de vin et de miel ou d'autres épices : « *Pigment* es dit quar si fa d'especias. » Rayn., Lex. rom., IV, 542. Esp. *pimiento*, *pimienta*, port. *pimento*, *pimenta*. Voy. Ducange, v° *Pigmentum*.

Le sens primitif du lat. se retrouve dans l'anc. franç. *orpiment*, *orpin*, combinaison d'arsenic et de soufre, qui fournit une couleur jaune brillante. Lat. *auripigmentum*. « *Orpiment* se fait ainsi : Prenez oille et encre et jus d'espine noire et son escorce moienne bien broyée en un mortier, et mettez tout ensamble en un pot, et l'i laissiez une nuit reposer, puis le metez un peu boulir. » Receptes de Jehan le Bègue (cité par M. le comte de Laborde).

PIOUR, voy. PIEUR.

PIS, poitrine, v. 12223; Gilles de Chin, v. 57, 1501.

Lançant va au sierpent du dard qui fu fourbis,
En la geule ly met et ou corps et ou *pis*....
Un chevalier que je moult pris,
Qui moult iert prous et de grant *pis*.
L'escu dou col au *pis* li serre.

Le lat. *pectus* a formé l'ital. *petto*, le prov. *peits*, *pits*; de là l'anc. mot *pis*, auquel on donnait une très-noble acception, ainsi que le prouvent nos exemples. Il ne désigne plus aujourd'hui que la mamelle de certains animaux. Wall. *pé*.

PLACE, v. 9008; Gilles de Chin, v. 960.

Jà ne *place* Mahon... que...

C'est la forme primitive du présent du subj. du verbe *plaire* (lat. *placeat*). En Picardie on trouve plus souvent *plache*. On a dit aussi *plaice* et *plaise* dès le XIIIe siècle.

Ce mot a donné lieu dans le Gilles de Chin à une bien malheureuse correction. Sous prétexte de la répétition du mot *place*, dont il ne comprenait pas les deux significations, l'éditeur a jugé nécessaire d'y substituer un autre mot malgré le manuscrit. Voy. LAIDIR.

PLACÉIS, place, emplacement, v. 21755.

Tant avoit ly soudans de Sarrasin maudis
Que VII lieues duroit des siens ly *placéis*.

Le mot *placéis* qui est amené ici par la rime, a été sans aucun doute confondu par le trouvère avec *plasséis*, dont la signification et l'origine sont tout autres.

Dans le sens d'emplacement *placéis* doit se rattacher au prov. *plaza*, *plaça*, *plassa*, du lat. *platea* (Ducange).

Au contraire, dans l'acception de bois taillis, ou de haies, c'est le prov. *plaissadits*. On disait aussi en anc. franç. *plesséis* et même *plessis*, forme qui est restée dans les noms de

lieux ou de personnes, et à laquelle se rattache surtout le moy. lat. *plexitium*, parc, lieu fermé. Cela rappelle le sombre château de *Plessis lès Tours*, dans lequel s'était confiné Louis XI, et qui portait primitivement le nom de *Montils lès Tours*. Voy. le moy. lat. *Pleisseicium* (Ducange). Il y avait un verbe *pleissier*, prov. *playssar*, qui voulait dire garnir de haies, palissader; aussi le mot *plasséis* ou *plesséis* était-il quelquefois remplacé par le participe passé de ce verbe, *pleissié*, *plaissiet*, prov. *plaissat*, pic. *plessier*.

Car regardés devers ce *plasséis*,
Devers ce bois delez cel abastéis.

(Mort de Garin, p. 229)

N'i avoit à passer c'un mont et un *plaissiet*.

(Baud. de Seb., II, 162.)

Leur étymologie à tous est le lat. *plexus*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 706. En Normandie *plesse* a encore le sens de bois taillis, et *plesser* veut dire garnir une haie.

Plaidorie, plaidoirie, v. 5175.

Comment est la loys ensegnie
Que vous venés armet dans une *plaidorie*.

Molière a employé la forme *plaiderie*. Mis., I, 1.

Prov. *plaideria*. Ces mots dérivent du subst. *plaid* ou *plait*, prov. *plait*, moy. lat. *plaitum*, verbe *plaitare*, syncopé de *placitum*, *placitare* (*placita* tenere, tenir assemblée pour les affaires d'État, dès le VIIIe siècle). L'anc. franç. employait le mot *plaid* dans le sens de procès, querelle, différend, et même de simple conversation :

Trop i avons lonc *plait* tenu.

(Gilles de Chin, v. 651.)

L'acception primitive de ce mot est dérivée de ce que celui qui dit son *plait*, dit son *plaisir*, c'est-à-dire ce qui lui *platt* (placitum).

On disait en franç. *plaidier* aussi bien que *plaider*, à cause du prov. *plaideiar*, wall. *plaiti*. — Nous relevons à ce propos cette maxime des plaideurs de mauvaise foi dans le Baud. de Sebourc :

De *plaidier* saisis maus venir ne poroit.

(II, 349.)

Qui *plaide* saisis il est bien avisés.

(Ibid.)

On dit en angl. *to plead*, et ce mot est de même formation, quoi qu'en dise Webster, qui veut y voir une racine *ld* et le lat. *lis*, *litis*. En rouchi *avoir des plés* signifie parler beaucoup, avoir une contestation. Le flam. dit *pleyten* pour plaider, l'esp. *pleitear*, le port. *preitejar*, l'ital. *piatire*, *piatoggiare*, et le dialecte de Coire *plidar*.

Plaier, **player**, blesser, v. 8324; Gilles de Chin, v. 5177.

La lance......
Dont Jésucris laissa le sien costé *player*....
Ne porquant s'est-il molt *plaiez*.

Prov., anc. cat. et esp. *plagar*, esp. mod. *llagar*, port. *chagar*, ital. *piagare*. On trouve dans la basse latinité *plagare*. *Plaiez* est dans les Lois de Guil.

Que de *plaiés*, de navrés ! que d'ocis !

(Mort de Garin, p. 219.)

Outre ce verbe, qui en dérive, le mot *plaie* avait autrefois un diminutif :

Et à une *plaiete* qu'il avoit sor le nes.

(Chans. d'Ant., II, 52)

Plain (en my), v. 26473.

Et se besoins venoit dont fussiés esbahie
Tout lairoye *enmy plain* et vous feroie aïe....
Il prie à Bauduin que pardonnet ly soit;
Mais ly roys Bauduins *enmy plain* le laissoit.

C'est bien là le lat. *in plano*, soit que nous ne voulions y voir que le sens : à terre; soit qu'il s'agisse d'une allusion aux usages des tribunaux, où l'on appelait *planum* l'endroit occupé par le peuple, en opposition avec le siége élevé des juges. Dans notre dernier exemple cette signification conviendrait surtout, puisque l'accusé Labigant est laissé au milieu du plan (*in medio plano*) par le roi Bauduin, son juge, auquel il demande grâce.

Le peuple a gardé l'expression *laisser en plan*, c'est-à-dire abandonner, qui se rend dans la langue familière et figurée par *planter là;* mais il y a évidemment ici une autre idée au fond.

Plain, plainte, v. 28302.

Adont gietta ung *plain* et prist à empirier.

Lat. *planctus*. En prov. *planch*, *plain*, en cat. *plant*, en anc. esp. *planto*, en port. *pranto*, et en ital. *pianto*. Rayn., Lex. rom., IV, 553-554. L'auteur du Baud. de Seb. emploie souvent cette expression :

Gauffroit qui gettoit maint grief *plain*.

(I, 23.)

En getant cris et *plains*.

(Ibid., I, 38.)

Ailleurs il dit faire un *plain* (I, 370). Nous soupçonnons fort que le copiste a écrit *plains* au lieu de *plais*, discours, dans le passage suivant :

Bien vous poroit dou siége lestre uns *plains* devisés
Qui seroit assés lons et lonctemps démenés (v. 26756).

Mieux vaut certainement lire *plais*.

Plaindre, v. 6036, 9629.

Les verbes terminés en *ndre* dérivent de verbes lat. en *ngere :* Ex. *plaindre*, *plangere*. Il en résulte que leur conjugaison nous conserve dans certains temps cette trace de

leur origine. Nous *plaignons*, que je *plaigne*. Comparez le prov. *plâgner*, *plaigner*, *planger* et l'ital. *piangere*. On disait dans le moyen âge : Je *plaing*, nous *plagnons*, et au subj. prés. que je *plaingne*. Notre auteur écrit :

Mais n'en y a ung seul qui *se plainge* riens nés (v. 9029).

Au passé défini nous disons par la même raison je *plaignis*, mais cette forme semble nouvelle. On parait avoir dit autrefois : je *plains*, il *plainst* : « Cum ço oïd li poples, forment s'en *plainst* e plurad. » Liv. des rois, I, 36. Notre auteur se sert néanmoins d'une autre forme, que M. Burguy n'a pas relevée (Gram., II, 242) :

Et Solimans s'en va qui formant le *plaindy* (v. 6136).

De même dans le Baud. de Sebourc :

Encore sent mon bras dont ore me *plaindi*.
(II, 101.)

Plaindre dans l'acception de donner à regret, *plaindre le pain à ses domestiques*, se trouve dans ce dernier ouvrage :

Je ne *plainc* nient plus l'or qu'une pume pelée.
(Baud. de Seb., I, 249.)
Créature ne doit pas *plaindre* se labour.
(Ibid., I, 42.)

Voy. Ducange *Plangere pecuniam*.

Plains, plaines, v. 5023.

Parmy les *plains* de liames s'en vont de randonnée.

Nous lisons de même dans la Chans. d'Antioche :

Et voit ès *plains* monter mains chevaliers vaillans ;
Et furent bien cent mil aus vers elmes luisans.
(I, 85.)

Monter ès plains, c'est-à-dire s'avancer dans la plaine, et non, comme l'a pensé M. P. Paris, monter à cheval *de plain pied*. « Per *plans* e per vals, » par plaines et par vallées, disent de même les Provençaux. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 551. L'origine de ce mot est le lat. *planus*, égal, uni. En moy. lat. *planum* a signifié aussi plaine, *planities*. Ducange.

Plaintureusement, voy. PLENTÉ.

Plait, voy. PLAIDORIE.

Plates, partie de l'armure, plastron, v. 31434, 34309.

Plates de fier laçа....
Dessus le haubiert une *plates* posa.

Les *plates* se mettaient au-dessus du haubert ou du jaserant, ainsi que le prouve ce dernier vers. Nous lisons de même dans le Baud. de Sebourc :

Unes *plates* d'achier lacha par ches costés.
(I, 314.)
D'un riche jeserant de l'œvre de Surie
Et de *plates* d'achier cloées par maistrie.
(I, 311.)
De *plates* et de grèves se fist bien atourner.
(Bert. du Guesc., I, 88.)

Ce mot est au pluriel, parce que, en effet, il y avait deux pièces, l'une par devant, l'autre par derrière. Aussi les comptait-on par paires. Nous lisons dans Li escris dou harnas mons[r] de Haynnau, en 1358 : « Premiers, II paires de *plates* de wière ; s'en sont les unes couviertes d'un drap d'or et les autres d'un bleu velluiel, à I escut des armes monsigneur le conte Willaume.... Item II paires de *plates* à jouster, de coy li une est couvierte d'un noir velluiel et li autre d'un bleu.... Item VII paires de *plattes* de le vièse manière.... Item une paire de *plattes* de rouge velluiel à II kainnes d'argent et a I billet d'argent.... Item une paire de grandes *plattes*, couviertes d'une rouge tarse.... » On remarque dans ces passages les *plates* de guerre et celles pour jouter ; puis les *plates* à l'ancienne mode, et enfin de grandes *plattes*.

C'est surtout au XIV[e] siècle que nous voyons employer le terme *plates* dans cette acception. On disait bien depuis longtemps *plata*, en moy. lat., pour lame de métal, mais ce mot ne désignait pas l'armure de poitrine comme dans nos exemples. Lorsque l'auteur du Baud. de Sebourc parle des *plates* de Charlemagne, il fait donc un anachronisme au moins dans les mots :

Aportés-moi les *plates* Danemon ;
Onques mieudres ne furent puis le tamps roy Charlon.
(Baud. de Seb., II, 194.)

Ce mot ne s'appliquait d'une manière absolue que dans cette signification-là. Les gants de fer se nommaient *gants de plates*. « Item VII paires de *wans de plattes* : s'en sont les trois paires de laiton. » Harnas du comte de Haynnau. Nous trouvons même des couteaux de *plates* :

A son coutel de *plates* est en l'eure venus.
(Bertr. du Guesc., I, 93.)

Les *plates* s'appelaient aussi *plateinnes*, et nous voyons que les Provençaux disaient de même *platas* et *platinas*, pour plastron.

On voit, d'après ce qui précède, que le sens propre de tous ces mots, c'est celui de *lame plate* ou de métal aplati. Aussi *plata* compte-t-il parmi ses acceptions diverses celle de lingot :

Or et argent en *plates*.
(Baud. de Seb., I, 45.)

Il en est de même en prov., et cela nous explique l'esp. et le port. *plata*, argent ; peut-être aussi notre vaisselle *plate*, qui ne serait alors que de la vaisselle de *plate*.

L'étymologie de *plat* et de ses dérivés est le grec πλατύς.

Pleigne, plaine, Gilles de Chin, v. 1422.

Lor cauces lacent en la *pleigne*.

Comparez le prov. *plaigna*, et voy. notre mot *Plains*.

Plénier, plein, entier, parfait, en abondance, v. 4950, 5363, 5390, 23622, Gilles de Chin, v. 638, 4686, 4816.

Moy. lat. *plenarius*. prov. *plener*, *plenier*, esp. *plenario*. Nous employons encore ce mot au féminin dans *cour plénière, indulgence plénière*. Le moyen âge l'appliquait à bien d'autres choses. Notre auteur parle de murs et de châteaux *pléniers*, et il en est de même en provençal :

> Las estras del ric palai *plenier*.
>
> (Chr. des Alb., p. 408.)

La Chanson de Roland a des *esturs pleners* et des *cops pleners*.

Ailleurs nous lisons aussi :

> Ly roys le reféry ung aultre cop *plénier*...
> Dieux ! que ly crestien en firent duel *plénier*..

L'auteur du Gilles de Chin dit de son côté :

> Est li tornois grans et *pléniers*...
> Trestout eurent ausi *plénier*
> Que s'on éust por I denier
> Ce que mestiers i fu le jor...
> Ses noces furent molt *plénières*.

Enfin Guillaume Guiart, imitant aussi en cela les troubadours, nous parle de chemins *pléniers* :

> Parmi les grans chemins *pléniers*
> R'issi pour aller en cele erre
> Le conte de Blois de sa terre....
> S'en sont tornats per lo cami *planier*.
>
> (Chr. des Alb., p. 64.)

Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 569. Au XVIIe siècle Veneroni donne encore le masculin *plenier*, ital. *plenario*.

Plenté, quantité, abondance, v. 6179; longtemps, v. 3274, 22846; **plenté (a)**, en abondance, Gilles de Chin, v. 2940.

> Par les mahommeries, dont il y ot *plenté*,
> Ordonnèrent moustiers là où on a canté...
> Uns chines le mena en ung batiel *plenté*...
> Mais se je suy là-hors, j'atenderay *plenté*...
> Servi furent par grant daintier
> De divers mes et à *plenté*.

Lat. *plenitas*, prov. *plenetat*, *plentat*, *plantat*. L'origine et la dérivation du franç. *plenté* ne sont pas contestables, malgré l'orthographe *planté* qui se rencontre non moins fréquemment, surtout au XVIe siècle. « Comment Gargamelle, estant grosse de Gargantua, mangea grand *planté* de trippes. » Rab., I, IV. Abundantia, *planté*, anc. flam. *planteyt*, dans le Tetraglotton de Plautin. Ce mot n'est plus aujourd'hui conservé que dans les patois, entre autres dans le rouchi, le picard et le normand. Il est aussi resté dans l'angl. *plenty*. L'imitation de la forme prov. *plantat*, se montre dans les vers suivants :

> *Plentet* i out de praerie,
> *Plentet* de bois, de vénerie.
>
> (Rom. de Tristan, II, 94.)

Au lieu de cette expression dont Amyot et Rabelais se servaient encore, il ne nous reste plus en français que la locution très-familière : *tout plein*, qui de même que *plenté*, signifie : beaucoup.

Pris dans le sens de longtemps, *plenté* n'est que le synonyme de *grammant* et de *grant pièce*.

Plenté avait pour adjectif *plentéif*, et *plentiveux* : « Li os estoit moult *plentéif*.... Li terrois qui est entour est moult *plentiveus*. » Dom Carpentier, v^o *Plenitudo*. Le wallon et le rouchi disent encore *plantiveu*, *plantiveussemain*. Il y avait aussi un adverbe dans l'anc. franç., témoin ce vers de notre auteur :

> Elle rendit d'argent sy *plainteusement*
> Que II couppes en fis (v. 2066).

M. de Reiffenberg a cru devoir imprimer *plaintureusement* pour la mesure du vers. A notre tour, nous demanderons de lire : Sy (très) *plainteusement*? L'adj. *plainteux* est la syncope de *plentiveux*, dont *plantureux*, déjà en usage au XVe siècle, n'est que la corruption. Si *plantéif*, fém. *plantéive* (rom. de la Rose, v. 19749), répond à la forme prov. *plantadiu*, *plantadiva*, de son côté *plainteux*, en angl. *plenteous*, répond à *plendos*, syncope de *plantados*. Raynouard a eu tort de ranger ce dernier adj. prov. parmi les dérivés de *plantare*; il vient de la forme *plantat*, équivalant à *plentat* (*plenté*, plenitas). M. Duméril a commis une erreur semblable dans son dict. du patois norm.

Devrait-on, comme le croit M. Genin, écrire *plentureux* par un *e* et non *plantureux*? Toutes les formes que nous venons de citer donnent la réponse. L'une vaut l'autre. Cette dernière orthographe a sa raison, sans qu'il soit nécessaire d'y voir l'idée de *planter*. Voy. Lang. de Molière, p. 302, et Rayn., Lex. rom., IV, 556 et 569.

Plévir, promettre, assurer, fiancer, v. 115, 3522, 14885, 29346; Gilles de Chin, v. 2649, 4782.

> Avoec lui koucherai, pour voir le vous *plévi*....
> Je vous jure et *plévis*....
> Il y a plusieurs cas : premiers je sui *plévie*
> A Maradot le fil au soudant de Piersie....
> Tant que femme averés qui sera vo *plévie*....
> Sa conscience le reprent
> De la foi qu'il avoit *plévie*
> La contesse.....
> Domisons ot non, moult fu bele.
> D'un chevalier estoit *plévie*..

Prov. *plevir*, *plivir*, moy. lat. *plevire*, *plivire*. Subst. prov. *plieu*, moy. lat. *plivium*, *plegium*, anc. franç. *plege*; angl. *pledge*, caution, garantie.

M. de Chevallet a considéré ces dernières formes comme principales, et les fait dériver de l'anc. allem. *pflegan*, island. *pligta*. Élém. germ., p. 587. Cette opinion, déjà mise en avant par Wachter, a été repoussée par M. Diez. Ce savant fait d'abord voir que le lat. *præs*, *prædis*, mérite considération (c'est l'étymologie de Saumaise, accueillie par Ducange). Puis il en propose une autre, qui consiste à voir dans *plévir*

le lat. *præbere*, et dans *plege*, *præbium*. D'après cette hypothèse *plévir* et *plégier* répondraient au lat. *præbere fidem*, et on aurait dit d'abord *plévir la foi*, puis simplement *plévir*. Nous préférons le lat. *præs*, *prædis*, pleige, garant, auquel on doit, sans aucun doute, rattacher *prædium* (*prædia* bona, biens hypothéqués. Ascon. Pedian.), et peut-être *præditus*, qui a, qui est doué. Ce dernier permet même de supposer un verbe lat. *prædire* = *plévir*. Le changement de la dentale en labiale est fréquent. Comparez l'ital. *padiglione* = *pavillon*, et notre franç. *parvis*, napol. *paraviso* = *paradisus*. Quant à la forme *plege*, elle se tire du lat. *prædem* ou *prædium*, et se confirme par le dialecte sicilien *preggiu*.

Le dict. de l'Académie française donne encore les mots *pleige*, *pleiger* (vieux), et l'angl. a conservé *to pledge*. Voy. Ducange, v° *Plegius*, gloss. et suppl. Le participe *plévie*, fiancée, répond bien au lat. *sponsa*.

> Quoique fuissiés *plévie* de lui, c'est my amis.
> (Baud. de Seb., I, 69.)

A Liége le droit de main plévie (*jus manus plicatae*) était le droit de propriété que la coutume accordait sur les biens de son mari à la femme survivante, quand il n'y avait pas d'enfants issus du mariage.

Pleure (cante), Gilles de Chin, v. 813.

> Une heure rit, une heure pleure,
> Tout aussi que la *cante-pleure*
> Fait l'un lie et l'autre dolent.

Ce vieux mot si singulièrement composé désignait, dès le XIIe siècle, un robinet, un entonnoir, un arrosoir, enfin un instrument laissant couler l'eau avec un certain bruit, c'est-à-dire pleurant et chantant. De là toutes sortes d'allusions à cette double idée, si bien que la *chante-pleure* rendait l'un joyeux et l'autre dolent, dit notre auteur. Dans Flore et Blancheflore, ce mot désigne seulement l'affliction, la tristesse :

> Or puis avoir nom *chante-plore*
> Qui de deul chante et de tristor.

Rutebeuf l'emploie dans le même sens (I, 89 et 109). Mais comme il était facile de le prévoir, les trouvères ont à qui mieux mieux joué sur ce mot, et la *chante-pleure* s'est changée pour l'un d'eux en *pleure-chante* :

> Mult vaut miex *pleure-chante* que ne fait *chante-pleure* :
> Cil qui s'envoise et *chante* et en péchié demeure,
> Cil *plorra* en enfer, jà n'iert qui le sequeure
> Entre les sathanas qui sont noir comme meure.
> Et de la *pleure-chante* savez que sénéfie;
> Qui *pleure* ses péchiez et vers Dieu s'umelie,
> L'âme a le guerredon quant la char es· porrie :
> Ou ciel avoec les angles s'en va toute florie;
> Lors ne se puet tenir qu'ele ne *chante* et rie.
> (Rutebeuf, append., I, 397.)

En définitive ce joli mot de *chante-pleure* ne nous sert plus qu'à désigner un objet matériel propre à l'écoulement d'un liquide. Il ne rappelle plus la tristesse. Après l'avoir abandonné pendant plusieurs siècles, on l'a repris, mais on ne lui a pas rendu toutes ses significations, surtout cette dernière. Il en est de même de l'esp. *cantimplora*.

Ploi, ploy, pli, état d'une personne ou d'une chose, v. 1330, 4286, 4292, 27321, 30143.

> Jamais ne te tenrey en vie ne en tel *ploy*....
> Bauduins fu à diestre, sy le tient par le doy
> Et Witasse à senlestre qui en fu riche *ploy*....
> Oncques delà le mer je ne vis sy fait *ploy*....
> Dix crestiens a mors Abilans li fors roys,
> Ançois qu'il retournast ne qu'il perdist ses *plois*....
> Il livera Tangré droitement en ses *plois*.

Les personnes et les choses peuvent être considérées dans leur état matériel, comme étant composées de parties qui se replient les unes sur les autres ; de manière que leur *pli* ou leur *ploi* n'est à vrai dire que leur état ou leur position. C'est ainsi que dans la Chans. de Roland on dit d'un gant travaillé en or :

> Si l'en dunez cest guant ad or *pleiet*.
> (St. 189.)

Et ailleurs :

> Et j'ai elme et escu qui bien affiert à moi
> Cheval, haubert et chauces dont tenant sont li *ploi*.
> (Vœux du Paon, MS., f° 9 v°.)

Mais la métaphore s'empara bien vite de cette idée, et on l'appliqua souvent à l'état moral.

De là nous disons encore : prendre un bon ou un mauvais *pli* ; et si, substituant le mot *drap* à ce dernier subst., nous employons l'expression *être dans de vilains draps*, il ne s'agit pas là de draps de lit, mais de vêtements, et en définitive des *plois* ou des plis de l'anc. langage. Les trouvères ont donc pu dire :

> La proière chest homme t'a mis en si bon *ploit*
> Que Diex te pardonra.
> (Baud. de Seb., I, 318.)

> Ma mère si fu Rose qu'as mis en povre *ploi*.
> (Ibid., II, 339.)

> Plaisance l'a mis en ce *ploy*.
> (Charles d'Orléans, p. 21.)

> Car yauwe y vint à tel esplois
> Que moult d'avoir mist à mal *plois*.
> (Corp. chr. Fland., III, 180.)

Mais voici que la nature prend sa robe de printemps et que les arbres se montrent dans leur parure nouvelle : écoutez ce que le trouvère dit à ce sujet :

> Che fu el tamps de may que *soés* est le mois,
> Qu'aubespine et tous arbres reviennent en leur *plois*.
> (Baud. de Seb., II, 393.)

C'est-à-dire : reviennent en leur état.

Ainsi *être en bon ploi*, ou *en povre ploi*, équivaut à notre expression être dans de bons ou de mauvais draps. Quoique

Raynouard ne le dise pas clairement, nous pensons que le prov. *plec* a le même sens dans cette phrase: En si han *plecs* diferens. Lex. rom., IV, 562. En définitive les *plois* sont l'état physique ou moral des personnes ou des choses, et cette phrase provençale: « Se meton en *plec* de forma de libre, » veut dire: Se mettent en état de forme de livre, et non pas de pli, comme l'a pensé Raynouard. Ajoutons quelques exemples des trouvères:

> A l'injure de chou qu'il a brisiés les *plois*
> De la couronne d'or dont estoie ore roys,
> Jugement en arai des chevaliers courtois.
> (Baud. de Seb., I, 31.)
>
> De sa lanche li passe du haubregon les *plois*.
> (Ibid., I, 100.)
>
> Les François
> Estoient ordené et tiennent bien leur *plois*.
> (Bert. du Guesc., I, 150.)

Voici cependant deux exemples où le sens du mot *ploi* est un peu différent:

> Et ly Morilen fièrent de martiaus as bons *plois* (v. 9164).
> Or m'avés-vous tenut longhement en vos *plois* (v. 10657).

Tenir quelqu'un *en ses plois* peut à la rigueur signifier le tenir auprès de soi, ou bien le tenir prisonnier; mais *férir as bons plois*, comment faut-il l'expliquer? Les Provençaux ont la même expression:

> *A tot pleg*
> Fier totas vetz al cor.

Raynouard traduit ainsi cette phrase: « A tout coup il frappe toujours au cœur. » Par quelle déduction le *ploi* peut-il être un coup? N'oublions pas que les plis ou les *plois* constituent l'état de la personne, et que, par conséquent, chaque mouvement suppose de nouveaux *plois*. *Férir a tot pleg* revient donc à: férir à tout coup ou à tout mouvement; *férir as bons plois* voudra dire aussi à bons coups ou à bons mouvements.

Le mot *ploi* vient du lat. *plica*, pli, qui a produit le prov. et le cat. *pleg*, l'anc. esp. *pliego*, l'esp. mod. *pliegue*, le port. *prege* et l'ital. *piego*, *plico*.

Parmi les nombreux dérivés de *ploi* nous devons remarquer le verbe *employer*, prov. *empleiar*, mots qui signifient mettre une chose ou une personne dans les *plois* ou dans l'état dont elles ont besoin pour qu'on puisse s'en servir. Ainsi: Vous me mettez en bien pauvre *ploi*, pourrait aussi se traduire par: Vous m'employez bien pauvrement. Le subst. franç. *emploi*, ital. *impiego*, manque au prov. et aux autres langues néolatines. Le radical *ploi*, *pleg*, en tenait sans doute lieu.

PLOREMENT, affliction, désolation, v. 692.

> Dame, ne plorés pas, laissiés vo *plorement*.

Prov. *ploramen*, du lat. *plorare*, wall. *ploré*.

PLOT, plut, Gilles de Chin, v. 5488.

> Tant que lui *plot*.

3e pers. sing. du passé défini du verbe *plaire*. On trouve aussi écrit *plaut*, *pleut*, *plout*, *plut*, etc. Dans le Baud. de Seb. (II, 127) nous lisons: « Il ne *ploit* à Dieu. Voy. Burguy, Gram., II, 191.

PLOY, voy. PLOI.

PLOYR, ployer, v. 29057.

> De sa lance le va sy fort aconsiévir
> Que Tangré fist *ployr*.

Cette désinence rappelle celle que le wallon donne généralement à tous les verbes de la première conjugaison que nous terminons en *ier*. Ainsi on prononce en wall. *plo-y*, pour ployer.

PLUÈVE, pluie, v. 3422.

> Pleuist à chelui Dieu qui fist *pluève* et vent.

Rouchi *pluéfe*, wall. *plaiv*, picard *pleuve*. Lat. et prov. *pluvia*. Il y a même en rouchi un verbe *pluévener*.

PLUIS, plus, v. 171, 31390, 31399.

> Com la *pluis* souffissant que on peuist trouver.

Notre auteur emploie souvent cette variante de *plus*. La diphthongue *ui* pour *u* est très-fréquente, et nous avons eu plus d'une fois l'occasion de remarquer qu'elle n'avait même que la valeur de l'*u*. Voy. Burguy, Gram., II, 318.

> Tot maintenant n'ot *pluis* respit quis.
> (Gérard de Vienne, v. 1488.)

Nous devons noter ici l'emploi de *plus* pour plus longtemps. « Se nous sommes *plus* chy. » v. 21283. Dans le Gilles de Chin on lit en outre:

> Car moult avoient cil de là
> *Plus* chevaliers de chiaus de chà (v. 859).

C'est encore une phrase à noter. Nous dirions aujourd'hui: plus de chevaliers que ceux de deçà. *Plus de chiaus*, pour plus nombreux que ceux, est conforme à la règle du comparatif, qui dans la langue d'oïl aussi bien que dans la langue d'oc, exprimait la relation, tantôt par *de*, tantôt par *que*. De ces manières, la première est grecque et la seconde est latine. Nous devons faire remarquer ici que le franç. mod. a gardé une trace de cet ancien usage. Suivi d'un nom de nombre, *plus* prend encore *de*: *plus de* cent, *plus* d'une Pénélope. Voy. notre mot *Mix*.

> Ne je ne creiray jà qu'il soit *plus* grans de my (v. 27130).

PLUISEUR, PLUISUER, plusieurs, v. 7594, 29691.

> Ont deviers Antioche ly *pluiseur* ramenée.
> Mors est roys Godefrois dont à *pluisuer* anoie.

Pluiseur est analogue à *pluis*, et se prononçait aussi *pluseur*. Les Prov. et les Ital. ont dit *plusor*, qui vient sans doute d'un comparatif bas-lat. *plurior*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 707, et Rayn., Lex. rom., IV, 577-578.

Poesté, poestre, puissance, seigneurie, v. 1989, 9745; Gilles de Chin, v. 189.

> Et puis se releva par vive *poesté*...
> Se ly soudans i fust à sa gent *poesté*...
> Quant fu armés, bien sanla estre
> Chevaliers de moult grant *poestre*.

Cette dernière forme semble amenée surtout par la rime. *Poesté* vient du prov. *poestat*, syncopé du lat. *potestas*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 583, et Ducange, v° *Potestas*, Gloss. et Suppl. Au lieu de dire *à sa gent poesté*, ce qui fait supposer un adjectif, nous pensons que notre auteur aurait dû dire: *à sa gent de poesté*. Bauduin d'Avesnes, par un acte de 1280, donne à l'abbaye de Bonne-Espérance « le pasturage de le *poesté* de sa ville de Cousorre. » Arch. du roy. de Belgique, chartr. de Bonne-Espérance.

Poestis, puissant, v. 4963, 5286, 6395, 6406, 7836.

C'est l'épithète que l'auteur du Garin donne habituellement au vieux Fromond de Lens. On trouve aussi écrit *poestif*, du moy. lat. *potestativus*. Dom Carpentier. On a dit de même *postéis* au lieu de *poestis*, par transposition:

> Ly soudars *postéis* (v. 33867).
> A lons dars *postéis*.
> (Baud. de Seb., I, 103.)

L'auteur de la Chron. de Bertr. du Guesclin emploie l'expression: une guerre *empoestie* (I, 100), qui dérive de *poestis*. Comparez le subst. prov. *empoestamen*, puissance.

Pohier, voy. phohier.

Poiens, voy. pouvoir.

Poignéis, combat, Gilles de Chin, v. 4978.

> S'iert grans la noise et la tençons
> Et moult crueus li *poignéis*.

Moy. lat. *pungitium*, *poingitium*. Voir ce dernier mot dans Dom Carpentier. Ces mots viennent du lat. *pungere*, et non pas de *pugna*, comme l'a cru Ducange, ou de *pugnus*, comme le dit Buchon dans son Glossaire de Froissart. Le *poignéis* est le combat où l'on frappe de la pointe ou de l'estoc. Moy. h. allem. *puneiz*. Le moy. lat. a dit dans le même sens *puncha*.

> Molt se mervellient forment do *poignéis*.
> (Mort de Garin, p. 68.)

« Et commencha li *poignéis* fiers et grans et aspres. » Chr. de Baud. d'Avesnes, MS. de Tournai, f° 146 r°. Au lieu de *pongitia* on a imprimé *perongitia* dans le Corp. chr. Flandriae, I, 173.

Poignéour, poignéor, combattant, v. 23827; Gilles de Chin, v. 5520.

> L'a sy bien assenet à loy de *poignéour*,
> La tieste ly fendy à son branc de coulour.
> Là gist li cors du *poignéor*
> Qui départi maint grant estor.

M. P. Paris, suivant en cela l'exemple de Raynouard, tire ce mot du lat. *pugnator*. Chans. d'Ant., I, 15. Nous croyons qu'il vaut mieux le dériver, comme *poignéis*, du lat. *pungere*. Le prov. *ponhedor* vient de même du verbe *ponher*, et non de *pugnare*. On trouve aussi *pongnéour* en langue d'oïl:

> Wistaces de Boulongne et tout si *pongnéour*.
> (Baud. de Seb., I, 240.)
>
> Se conquerre volez à tous jours mais honnour,
> S'alez au devant d'eux à loy de *pongnéour*.
> (Bert. du Gues., II, 194.)

Et puis n'oublions pas que l'on disait *poindre* pour combattre:

> Gilles de Chin qui n'est pas faus,
> Tout à *poindre* et à encontrer....
> Le conte de Los voirement
> Encontra en son premier *poindre*.
> (Gilles de Chin, v. 1541, 1734.)

Poindre, peindre, v. 6824, 14946.

> Tint l'escut en cantiel
> Où la couronne d'or fu *pointe* de nouviel...
> Godefroys de Buillon ung pointre tos manda,
> Et desus son escut à *poindre* ly pria
> Une gente pucielle, et ce ly commanda
> Qu'il le *poinde* oussy bielle que faire le pora.

En liégeois on dit encore *pond* pour *peindre* et *pondeu* pour peintre. Prov. *peinher*, *penher*, du lat. *pingere*. La langue d'oïl avait aussi les formes *paindre*, *painturer*: Canbre *painturée*, Rom. d'Alex., p. 380.

> Ou palais qui *poins* estoit d'argent.
> (Baud. de Seb., I. 40.)
>
> En sa cambre pavée qui est *pointe* à argent.
> (Ibid., I, 92.)

Point, négation, v. 932.

> Sont-il *point* revenu?

M. Burguy a remarqué cette suppression de *ne* avec *pas* ou *point* dans les phrases interrogatives; seulement il n'en fait remonter l'usage qu'aux écrivains du xvi[e] siècle et à leurs successeurs immédiats du xvii[e]. Gram. de la langue d'oïl, II, 333. Le *ne* parait inutile avec *pas* et *point* à l'interrogation; en effet, c'est comme si l'on disait: Sont-il revenus de la valeur d'un pas ou d'un point?

Pointure, peinture, v. 23884; Gilles de Chin, v. 1282.

> A une rouge croys et en noble *pointure*....
> Si que li voit en la *pointure*.

Cette forme qui est dérivée du prov. *peintura*, répond d'un côté au verbe *poindre*, pingere, wall. *pód*, et de l'autre au verbe *poindre*, pungere, piquer. Dans le Gilles de Chin on lit :

S'eust-il tant plaies et *pointures*
En cors, en ners et en jointures,
Qu'il seroit anuis de l'redire.
(Gilles de Chin, v. 5238.)

Ici les *pointures* sont des blessures, des *piqûres*.

POISER, peser, chagriner, déplaire, v. 9222; Gilles de Chin, v. 3147.

Je ne demoray plus icy comme prison,
Ains iray à l'estour qui qu'en *poist* ne qui non...
Cui qu'il soit bel, ne cui qu'en *poist*.

C'est par extension du poids physique au poids moral que les Provençaux ont employé *pensar*, *pesar*, et les Esp. *pesar*, pour déplaire, chagriner, mots qui viennent du lat. *pensare*. De là aussi les formes de la langue d'oïl *poiser*, *peser*, rouchi et picard *poiser*, franc-comtois *poisie*. On lit dans la Chans. de Roland :

Que mort l'abat, cui qu'en *poist* ne cui non.
(Édit. Genin, p. 389.)

Cette expression *qui qu'en poist*, ou plutôt *cui qu'en poist*, ainsi que le dit M. Genin, est fréquente chez les trouvères :

Car Ferrant est gardé *qui qu'en poist* ne cui non.
(Vœux du Paon, MS., f° 119 v°.)

Elle a servi à désigner parfois des noms de lieux, et l'on connait à Paris la rue de *Quincampoix*, ainsi qu'à Liége le bois du même nom. Malgré mon respect pour la science, il m'est impossible de voir dans ces mots les racines celtiques qu'on y a trouvées. Bullet. de la comm. d'hist. de Belgique, XII, 293, 1re série. La raison, c'est que l'orthographe plus ancienne était *kykenpois*. Bulletins de ladite comm., IX, 79. L'orthographe moderne est due à une prononciation corrompue, qui a sans doute été importée de Paris à Liége. L'abbé Lebeuf dit que le nom parisien s'écrivait aussi autrefois *quiquenpoist* et qu'il venait d'un Nicolas de *Kiquenpoit*. Comme on écrivait aussi *cuiquenpoist*, il arriva qu'on fit de ce dernier mot *cinquampoit* et puis enfin *quincampoix*.

POLIE, poulie, v. 30154.

Et le pont avalé qui pendoit à *polie*.

On trouve le moy. lat. *polia* dans un arrêt du Parlement de 1299, pour désigner les machines qui servaient à tendre les draps et à les faire sécher. M. Diez tire ce mot de l'angl. sax. *pullian*, tirer, angl. *pull*. Ces mots ont sans doute de l'analogie avec l'allem. *spule*, bobine, anc. allem. *spuolo*, auxquels M. de Chevallet rattache de préférence le mot *poulie*.

POMON, POMMON, poumon, v. 4684, 8981.

Volentiers ly fendist le cuer et le *pomon*...
Et le navra ou corps entre *pommon* et fie.

Prov. *polmo*, ital. *polmone*, rouchi *pomon*. Du lat. *pulmo*.

PONÉE, POSNÉE, puissance, bravade, v. 4385, 5527, 8780, 9070, 20139, 32757.

Vous porés recorder à le gent redoutée
De Godefroy le duc l'estat et le *ponée*...
Et jura Mahommet
Qu'à Solimant fera abatre sa *posnée*....
C'est ung bons chevaliers et de grande *ponée*...
C'est ly Rouges Lyons qui maine grant *ponée*...
Et dist Cornumarans : Laissiés vostre *ponée*....
Tangré
Ne vot de Labigant oïr nule *ponée*.

Dans les Livres des rois ce mot est écrit *podnée*. M. Diez, ne le retrouvant pas dans le provençal et dans les autres langues néo-latines, le considère comme étant d'une origine incertaine. Nous ne saurions admettre sa conjecture touchant un subst. *poussonnée*, formé de *pousser*. Quant au rapprochement qu'il fait de notre mot avec le cambrien *posned*, nous l'admettons volontiers. Seulement ce dernier n'est qu'un dérivé. Il signifie en effet quelque chose de gonflé ou de rond. N'est-ce pas là le sens du mot *beubant*, dont la racine est *bombus*, et notre *ponée* n'en est-il pas synonyme?

Fallot s'est trompé en ne voyant dans *ponée* qu'une forme irrégulière occasionnée par la rime au lieu de *poine*. Il n'a pas compris les vers suivants :

N'i ait baron de si grant renommée,
S'il ly faisoit outraige ne *ponée*,
Ke ne l'pendist à un arbre ramée.
(Gérars de Vienne cité par Fallot, p. 565.)

C'est-à-dire outrage ou *bravade*. Froissart parle ainsi de la forfanterie des Gascons : « Vous connoissez encore petitement la *posnée* des Gascons. » Gloss. de Buchon. Ce mot se trouve avec le même sens dans le rom. d'Alexandre :

Dont de maint orgillous abati la *posnée* (p. 5).
Ensi lor renderai l'orguel et le *posnée* (p. 45).

C'est, croyons-nous, l'explication qui convient aussi à ce mot dans le vers suivant :

Si m'aves bien servi sans mauvaise *posnée*.
(Chans. d'Antioche, I, 27.)

M. P. Paris y a vu des débats, des contestations, et l'a rapproché de *ramposner*, railler, injurier, tirant ces mots du lat. *pugna*, c'est plutôt de la forfanterie. Mais, on l'a vu, d'ordinaire *ponée* veut dire puissance :

Desor Daire s'en vait qui maine grant *posnée*.
(Rom. d'Alexandre, p. 60.)

A Cambray vint monstrer sa *posnée*.
(Baud. de Seb., I, 61.)

Si la *ponée* est la puissance, et ne devient de l'outrecuidance que par extension, ne serait-il donc pas permis d'y voir la force matérielle, la force du poignet? et le prov. *ponhada*, le moy. lat. *pugnata*, qui viennent de *pugnus*, ne pourraient-ils lui servir d'intermédiaire? Il est vrai que *ponhada* ne signifie que *poignée*, mais en revanche *pugnata* veut dire soufflet, coup de poing. La *ponée* exprimerait bien ainsi la raison du plus fort, la puissance brutale, qui devient de la bravade.

POOIR, pouvoir (verbe).

Cette forme dérive du prov. *poder* par contraction. M. Diez pense que le *v* qui s'y est introduit a eu pour objet d'éviter l'hiatus. M. Burguy, au contraire, aime mieux donner à ce *v* la valeur d'un *u*, et croit qu'on a prononcé *pouoir*. C'est possible. — Nous ne pouvons que renvoyer à la gram. de la lang. d'oïl, II, 45, pour la conjugaison de ce verbe. Notre auteur dit à l'imparfait de l'indicatif 1re pers. du pluriel :

S'au castiel Tiervagant le *poiems* atraper (v. 18555).

Et cette forme est la plus ordinaire; cependant il faut signaler la forme *podiems*, qui a échappé à M. Burguy. Chevalier au Cygne, append., p. 403. On y retrouve le *d* du radical, qui est venu lui-même remplacer le *t* du latin, car *posse* n'est que la syncope de *potesse*. Les plus anciens monuments du moy. âge nous montrent ces formes en *t* et en *d*. On lit *podir* dans les Serments, et *podibat* pour *poterat* dans un acte de 687. Le fragm. de Valenciennes a *podist* (lig. 21 de l'édit. Genin) et l'on trouve *poedent* dans la Chans. de Roland :

Demeurent trop, n'i *poedent* estre à tens.
(Chans. de Rol., st. 156.)

Le prés. de l'indic. je *puis* est particulier à la Picardie; je *peux* est dérivé de la forme normande *puus* ou *pus*, ou bien de *pois*, comme on l'a vu dans l'adv. *peu*=*poi*. Le rouchi dit à la 3e pers. plur. du prés de l'ind. i'n' *peul'tent* pas : c'est un souvenir de la forme *puent*, *pueent* : *Puent-on* = peut-on (v. 7003).

Ne l'*pueent* dou ceval abatre.
(Gilles de Chin, v. 5427.)

PORÉ, purée, potage, v. 7674.

Ly uns porte *poré*, ly aultres porte pois.

Nous avons traduit ce mot par *purée*, attendu que plus loin l'auteur dit d'une autre façon :

S'aray de la *purée* et uns aultres des pois (v. 7692).

Le moy. lat. employait de même comme synonymes les mots *porea*, *purea* et *pureya*. Ils doivent venir du lat. *porrum*, porreau, légume dont on faisait et dont on fait encore la soupe. Aussi nous sommes-nous gardé d'y voir un potage aux pois, comme le disent tous les cuisiniers et tous les lexicographes : nos exemples prouvent bien qu'on distinguait les pois et la purée. Les citations faites par Ducange et par Dom Carpentier le montrent aussi.

POREUC, pour cela, Gilles de Chin, v. 1374.

Si li a dit qu'en guerredon,
Poreuc qu'il ait plus rice don,
Si qu'il les porte à.....

Poreuc que, lat. *pro hoc que*, rappelle l'ital. *perocchè*, moy. lat. *per hoc que*. Les formes *poreuc*, *poruec*, *puruec*, sont identiques à *poro* qui se trouve dans l'hymne de sainte Eulalie, de même qu'à l'ital. *però*, à l'esp. et à l'anc. port. *pero*. Le prov. avait aussi *pero*, mais nous ne voyons pas que, comme la langue d'oïl et l'italien, il en ait fait une conjonction suivie de *que*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 259, et Burguy, Gram., II, 318.

PORQUANT, pour autant que, Gilles de Chin, v. 4990.

Porquant auçuns des nos i vait
Qui moult poi désonnor i fait.
Car por noient brise se lance
Qui se met arrière et relance.

Corrélatif de *pourtant*. Voy. NEPORQUANT et QUANQUE.

PORQUIS, Gilles de Chin, v. 2997.

Gilles de Cyn fu bien *porquis*
Qui servi de pain et de vin.

Ce mot ne veut pas dire empressé, comme l'a dit M. de Reiffenberg. On appelait un chevalier *porquis*, lorsqu'il s'était mis au service d'un seigneur. C'est ainsi qu'on *porquérait* des saudoyers :

Tant a *porquis* de saudoyers
Que la tiere gaste et essille.
(Dom Carpentier, v° *Perquirere*.)

On voit que ce n'est pas non plus le participe d'un verbe *porquir*, qui n'a jamais existé, quoi qu'en disent Dom Carpentier et Roquefort. Le lat. *perquirere* a produit l'anc. fr. *porquerre*, part. passé *porquis*. Voy. QUIS.

PORTÉE, progéniture, v. 1913.

Voire, dist le royne, s'il plaist à le *portée*
Que en la sainte Verglène fu d'angle amenistrée.

C'est comme si l'on disait: s'il plait à l'enfant qui en la Vierge fut, etc. Notre mot *portée*, non plus que l'ital. *portata*, ne pourrait plus s'employer d'une manière aussi spéciale.

PORTES OIRES, à Jérusalem.

Notre auteur a si bien réussi à embrouiller la topographie de Jérusalem, que nous aurons de la peine à expliquer son

texte. Lorsque les croisés arrivent devant la ville, ils aperçoivent :

> Les *portes oires* qui sont à ung coron
> Et la *porte dorée* où mainent ly gleuton (v. 16128).

Il est clair que ces deux entrées sont différentes dans la pensée du trouvère. Mais voyons les positions que vont prendre les assiégeants. C'est d'abord le duc de Normandie qui va se fixer avec son monde

> Viers le mont Olivet à une porte lée (v. 16176).

Puis c'est le comte de Flandre qui établit ses soldats près de la porte de Bethléem (v. 16201). Et quand le roi Cornumarant se met à regarder les croisés, où trouve-t-il leurs tentes ?

> Devant les *portes oires* qui moult font à loer (v. 16225).

Enfin, quand l'auteur veut indiquer l'espace occupé par le front des assiégeants, il dit :

> A le *porte dorée* sur le maistre bancle
> Jusques as *portes oires* dure la guignerie (v. 20250).

En présence de ces différents passages, on est bien obligé de distinguer deux entrées dans ces deux appellations de *porte dorée* et de *portes oires*. Aussi M. de Reiffenberg dit-il positivement au v. 5026 que la *porte dorée* était celle des tribus (alasbat), et qu'il ne faut pas la confondre avec la *porte d'or* citée par Guillaume de Tyr. Puis, au v. 16203, il affirme d'abord que la porte de Bethléem est la même que la porte David, qui était à l'occident :

> A le *porte David* devant soleil couchant (v. 16255).

Et plus loin, au v. 16762, il semble confondre la *porte dorée* avec cette même porte de Bethléem. Sur quoi s'est-il appuyé pour cela ? Nous n'en savons rien. Il y a même beaucoup de raisons pour penser le contraire de ce qu'il avance.

Quoi qu'il en soit, la *porte d'or* de Guillaume de Tyr doit être pour M. de Reiffenberg les *portes oires*, et l'on sait effectivement que cette porte était double, et que des lames d'or ou plutôt de cuivre la recouvraient. Voilà pourquoi on pouvait dire les *portes oires* au pluriel. *Oire* est une forme de la langue d'oïl qui équivaut au prov. *aure*, d'or. On lit aussi dans les Assises de Jérusalem : « Entre le mur de la cité et le mur des *portes oires*, si estoit li Temples à mein destre.... Si comme en issoit de ces portes, estoit li temples Salomon, là ù li frère du Temple manoient... » Tom. II, append., not., p. 532. Mais en revanche, dans la traduction française de Guillaume de Tyr, on lit : « Devers bise a une porte, devers Orient en a une autre qui a non *porte oire*. » Liv. VIII. N'est-ce point là la porte d'or ou la *porta aurea* du texte latin que M. de Reiffenberg ne voulait pas confondre avec la *porte dorée* ? Nous sommes obligé de faire remarquer ici qu'Adrichomius qui a publié à Cologne, en 1588, une description de Jérusalem, déclare que la *porta aurea* se nommait également *porta orientalis*.

Ainsi donc *porta aurea*, *porte oire*, *portes oires*, tout cela est la même chose, et l'on vient de voir que cette porte était à l'orient de la ville.

Reste la *porte dorée*. Où faudrait-t-il la placer ? M. de Reiffenberg a-t-il eu raison de la mettre à l'occident, et de la confondre avec celle de David ou de Bethléem ? On doit trouver étrange au premier abord que *porte dorée* ne soit pas la traduction de *porta aurea*. Aussi n'hésitons-nous aucunement à dire qu'il en est ainsi, et qu'il faut rejeter l'explication de M. de Reiffenberg, aussi bien que la distinction faite par notre auteur. Tout le monde reconnait que Jésus a fait son entrée à Jérusalem par la *porte dorée*, et nous lisons dans notre roman :

> Devant les *portes oires* par où Jésus entra
> Dedens Jhérusalem, quant il résuscita
> Le corps saint Lazaron (v. 20447).

Portes oires et *porte dorée* sont donc la même chose. Ailleurs il est question de la rencontre de sainte Anne et de Joachim sous ces mêmes portes qui sont appelées *porte dorée* (v. 5026), et tout le monde s'accorde encore à voir ici la *porta aurea*. Qu'on ne soit donc pas surpris de toutes ces différences. Au vers 16960 l'auteur ne donne-t-il pas le nom de porte de Béthanie à ces mêmes portes, et au vers 16176 ne parle-t-il pas d'une large porte vers le mont Olivet, qui doit aussi être la *porte dorée* ?

Je ne veux plus faire qu'une observation pour prouver que les *portes oires* et la *porte dorée* sont bien la même chose. A Constantinople il y avait aussi une porte dorée, *porta aurea*, et voici ce qu'en disent les chroniques en roman : « Et quant l'empereur Morcufle fut à Bouckolion, il ralia ses gens et dit qu'il yroit assaillir les pèlerins. Mais il entra en une aultre rue et s'en alla à la porte qu'on nomme *porte oire* et par là s'enfuy. » Chron. en dial. rouchi dans les chron. de Buchon, pet. in-8°, III, 285. Et Villehardoin de son côté appelle cette même porte : *porte oirée* (même vol., p. 97). N'est-ce pas que la *porte oire* ou *oirée* de Constantinople ressemble bien à la *porte dorée* ou aux *portes oires* de Jérusalem, et que tous ces mots traduisent le latin *porta aurea* ? Nous ne comprenons pas que M. de Reiffenberg, par égard pour le trouvère, n'ait pas reconnu cette identité.

Portéure, voy. porture.

Portière, qui a porté dans son sein, v. 1606.

> Qui futes de vo fil douche vierge *portière*...
> L'aigniel ou la brebis *portière* (v. 35320).

Nous trouvons aussi cette expression dans le Bertr. du Guesc., I, 43, et nous devons faire remarquer que l'Académie l'autorise encore dans les locutions *vache* ou *brebis portière*, c'est-à-dire qui est en âge de porter ou qui a déjà porté. Au XVIe siècle le Tetraglotton de Plantin traduit l'équivalent lat. *gestatrix* par *porteuse*.

Porture, pourture, portée, progéniture, v. 302, 344.

> Et puis vous ly dirés qu'elle a portet kiençons ;
> Et se j'ay la *pourture*, tantos les bailleroms
> A Marque.....
> Le vostre *porture* est orde et meschéans.

Dans ce dernier vers M. de Reiffenberg propose de lire pour la mesure *orde — et*. Peut-être vaut-il mieux corriger *portéure* comme dans ce passage :

> Moult as fait biele engenréure,
> Or vien véoir sa *portéure*.
> (Chev. au Cyg., p. 161.)

Le prov. avait dans le même sens *portadura*. Rayn., Lex. rom., IV, 606.

Postis, poterne, v. 9906.

> Et portes et *postis*.

C'est proprement porte de derrière, du lat. *posticum*. Voy. Duc., v° *Posticium*.

> S'ancontrèrent Lione à l'entrer u *posti*.
> (Vœux du Paon, MS, f° 96 r°.)

Dans le MS. de Perceval on lit la forme *postic* (p. 168, col. 1) et dans le rom. de Rob. le Diable le diminut. *peusticet*. Le mot *pouti* est employé à Frameries pour porte de derrière.

Pour, v. 5375.

> Jamais ne vous faurray *pour* les membres trenchier.

L'emploi dè *pour* dans ce vers équivaut à : *dût-on me* trancher les membres. Il est assez fréquemment employé ainsi. On disait également : sur les membres trenchier.

Nous avons indiqué sous la prép. A, la locution germanique ou flamande qui consiste à placer deux prép. devant un verbe. Le plus souvent la prép. *pour* en est une. Il est inutile d'en donner ici de nouveaux exemples : en voici un pourtant qui offre quelque chose de particulier, d'un côté les deux prépositions et de l'autre une seule. La mesure a empêché le poëte de suivre la règle dans la seconde partie de la phrase :

> *Pour* laus à rafresquier et *pour* laus reposer (v. 27180).

Pour dérive-t il de l'ancienne forme *por* qui est une transposition de *pro*, ou vient-il de *per?* nous préférons *per*. On a dit aussi *pur* et même *pro*. Cfr. l'esp. *por*.

Pourciaus. pourceaux, v. 6444.

> A guise de *pourciaus* les vont appareillant.

Cette prononciation est encore à peu près celle du lillois *pourchiaus*. On disait aussi en anc. franç. *pourcel*, du lat. *porcellus*, prov. *porcelh*, *porcel*, esp. *porcel*, ital. *porcello*.

Pourlire, lire complétement, v. 13026.

> La lestre *pourlisy*.

Cette forme est aussi dans le Baud. de Seb., I, 64. On disait plus souvent, et même on a dit jusqu'à la fin du XVIIe siècle *parlire*, dérivation plus régulière de *perlegere*. *Pourlire* et *parlire* prouvent bien la communauté d'origine des mots en *par* et en *pour*, de même que nous l'avons vu dans le mot *poreuc* = ital. *però*, dans *porquant*, lat. *per quantum*, et de même qu'on pourra le voir encore dans les mots ci-dessous.

Pourpensser, méditer, v. 2002.

> Toute la traïson que dist et *pourpensa*
> La vielle Matabrune.

Le prov. a plus régulièrement *perpensar* du lat. *perpensare*. Les plus anciennes formes en français sont *purpenser* et *pourpenser;* ce dernier est encore dans Marot :

> Il *pourpensa* les façons et manières
> De susciter les souldars et banières (V, 9).

Pourpris, enclos, enceinte, v. 29620.

> N'avoit homme sy grant en trestout le *pourpris*.

L'Académie donne ce mot comme vieux. C'est le part. passé du verbe *pourprendre*, environner, comme dans ces vers :

> Et ly roys des Taffurs et ly sien en présent
> Ont *pourpris* ung grant siége et bien et francquement.
> (v. 26521).

On disait en moy. lat. *porprendere* (Ducange) ; au contraire, la forme prov. était *perprendre*, et le part. passé *perpres*.

Pourre, poussière, v. 7052, 29247.

> Et vint l'ost Corbarant dont la *pourre* est drécie....
> La *pourre* glettay ens dont ce fu faussetés.

Le mot *pourre* n'est que la contraction du prov. *polvera*, *pol'ra*, du lat. *pulverem ;* on a dit aussi *pourrière*, qui dérive de la même façon du prov. *polverieyra* (*pol'rieyra*). M. Diez croit que notre franç. *poussière* vient de *pourrière* par le changement des *r* en *s*. Ne viendrait-il pas plutôt d'un subst. *polsieyra*, que le prov. *pols*, poudre, et l'adj. *polsos*, poudreux, peuvent très-bien faire supposer ?

Pourtraitie, projetée, complotée, v. 28756.

> Que la mort du bon roy a esté *pourtraitie*....
> Dolans fu que sa mort fu ensy *pourtraitie*.

Ce mot n'a rien de commun avec notre subst. *portrait*. *Pourtraitier* vient directement du lat. *pertractare*, par le changement si commun de *per* en *pour*. Il en est de même du

prov. *pertractar* et de l'ital. *pertrattare*. Faire un portrait se disait *pourtraire* et même *pourtrayer*. Dom Carpentier.

POURTURE, voy. PORTURE.

POVRES GENS, pauvres, v. 3494, 4846.

> Donnés as *povres gens*.
> Et d'autre part oussy à vos *povres* donnés.

Ce mot doit s'écrire *poures* et non *povres*. Il répond à la forme prov. *paure*, et sa prononciation s'est conservée dans l'angl. *poor*. *Paure* est une contraction de *paubre*, et l'on peut dire que notre mot *pauvre* vient directement de ce dernier et non de *poure*, orthographié *povre*. Nous ne savons trop pourquoi M. de Reiffenberg a rappelé au v. 4846 l'opinion de Leduchat, qui tire *poure* de *potior* dans cette phrase de Rabelais : « Le *poure* fredon du monde. » Nous n'avons pas pu vérifier cette citation qui est mal indiquée, mais c'est probablement un mauvais texte, et il faut peut-être lire *le piour* au lieu de *poure*.

Il existait, dans la langue romane, un synonyme du mot *pauvre*, très-souvent employé. C'est le mot *frarin*, en prov. *frairin*.

> Si enforce li cris
> Là où menjoient la povre gent *frarin*.
> (Mort de Garin, p. 225.)

> Als *frairis* donava viendas e peysson
> Segon que s trobava (vie de saint Honorat).

« Aux pauvres il donnait viandes et poisson selon qu'il se trouvait. » Comment Raynouard, comment M. Diez, n'ont-ils pas reconnu la parenté de ce mot avec le prov. *fraire*, *frar*, *frai*? Quel fut le premier nom donné aux moines vivant dans la pauvreté? Ce fut celui de *frères*, et en effet, la religion enseigne que les pauvres sont les frères de Jésus-Christ. Ne soyons donc pas surpris de voir saint Honorat exercer les œuvres de miséricorde à l'égard des *frarins*.

Mais le *frarin* devient un misérable, un scélérat; ce mot finit même par désigner tout ce qui est vil, abject, lâche.

> Venge ton père, fils à putain *frarin*.
> (Mort de Garin, p. 226.)

> Mais sachiés, se le tiengs, tenez-moi à *frarin*
> S'il n'i laisse la teste.
> (Vœux du Paon, MS., f° 131 v°.)

> Li quens Raoul n'ot pas le quer *frarin*.
> (Raoul de Camb., p. 31.)

> Ne croire mie ne garçon ne *frarin*.
> (Gar. le Loh., II, 160.)

Et la preuve que ce mot *frarin* a bien ici l'origine que nous lui attribuons, c'est ce vers où l'auteur le remplace par *poverin* :

> Ne sembla mie garçon ne *poverin*
> Mais riche prince por grant terre tenir.
> (Mort de Garin, p. 149.)

Comme nous l'avons déjà fait remarquer au mot *Mesquéant*, il semble qu'il n'y avait que les pauvres, les malheureux et les chétifs qui pussent être scélérats, lâches, criminels, etc. Tous les vices, tous les défauts sont le partage des pauvres ou des *frarins*. Dans le Baud. de Seb. Gaufroi n'est pas seulement un traitre, c'est un *traïtour frarin* (I, 183). Plus loin c'est la prison qui est appelée *frarine*, c'est-à-dire misérable (II, 160). Mais il ne suffit pas que le pauvre ait tous ces vices, il doit aussi être cruel, et au lieu de parler d'un combat acharné, on dira, en se servant de notre locution : un estour *frarin*. Baud. de Seb., II, 277. Ainsi voilà une épithète, qui fut d'abord employée pour exprimer la fraternité des personnes, et qui dégénérant en injure n'a pas tardé à passer aux choses.

Dans le roman de Renart, quand Brichemer s'est bien repu,

> Que il fu gras et bien enflez,
> Il vint gésir les Ysengrin,
> Qu'il n'avoit pas ventre *frarin*.
> (Rom. de Ren., III, 8.)

Ventre *frarin*, c'est-à-dire ventre apauvri. Enfin dans le Partonop. de Blois on lit :

> Car nus escris n'est tant *frarins*,
> Nis de fables à Sarrasins,
> Dont on ne puisse exemple traire
> Del mal laissier et del bien faire (I, 4-5).

« Il n'y a pas d'écrit si pauvre, même dans les fables des Sarrasins, qu'on ne puisse en tirer des exemples pour éviter le mal et pour faire le bien. »

Raynouard n'a pas reconnu ces significations diverses du mot *frairin* en provençal; il semble même n'avoir pas admis le sens primitif, *pauvre*, et il a rattaché *frairin* à *fraidits*, scélérat, cruel. M. Diez, suivant la même route, rapproche le mot *frarin* de l'anc. h. allem. *freidari*.

Nous n'acceptons pas cette origine. Ce qui est *frarin* a été primitivement ce qui est *fratrin*. Dom Carpentier, v° *Fraternalis*. C'est du moy. lat. *fratreia* qu'est venu notre mot *frairie*, et nous trouvons même dans les coutumes de Roisin le mot *frareus* pour désigner ce qui appartient en communauté : « Leurs maisons sont *frareus* de pavé, de bancs ou d'entretoises. » Lois, coutumes et franchises de Lille, gloss. Mais nous avons pour déterminer le sens primitif du mot *frarin* un exemple qui rend la chose très-claire : « Li povre ki sont en nostre terre, soient estranghe, soient *frarin*, nous les soutenons de nos aumousnes pour l'amour de Dieu. » Lettre du prestre Jehans, dans Rutebeuf, II. 455. Les pauvres *frarins* ne sont-ils pas bien les pauvres de la communauté ou du pays, les frères, en un mot, par opposition avec les pauvres étrangers? Cela tranche, suivant nous, la difficulté, et il devient impossible de partager l'opinion de M. Diez sur l'étymologie de ce mot.

PRAÏCÉOUR, prêcheur, prédicateur, v. 20193.

> Or avint à ung jour, ce dient ly plusour,
> Que ly vesques dou Pui fist le *praïcéour*.

La mesure du vers oblige de mettre un tréma sur l'*i*, et cette prononciation ne rapproche que mieux notre mot du lat. *praedicator* : *faire le praïcéour*, c'est faire un sermon. Mais peut-être y a-t-il également ici une allusion aux *frères prêcheurs*, si célèbres à cette époque.

Praiel, prayel, prairie, v. 3897, 13367.

> En ung très-biel *praiel* où d'arbres ot foison....
> Là furent encauklet par dalés ung *prayel*.

Prov. *pradelh*, *pradal*, ital. *pratello*, du moy. lat. *pratellum*. On a dit en langue d'oïl *praelet*, *préelle*, *presle*, et nous avons encore aujourd'hui le mot *préau*. De son côté l'auteur du Baud. de Seb. écrit à la rime *praiéle* et il fait ce mot féminin :

> Au tiereh jour arriva dessus une *praiéle*
> Assez prés de Nimaye, celle chité royèle (I, 86).

La forme *presle* sert à désigner plusieurs localités, entre autres un village entre Charleroi et Namur, où l'on a longtemps placé le champ de bataille des Nerviens et de César, et dont pour ce motif on tirait le nom du lat. *praelium*. M. Arthur Dinaux a résumé, dans une notice intéressante, toutes les opinions des savants sur ce fait historique, et il a conclu, comme l'avait fait Napoléon dans son *Précis des guerres de César*, que la défaite des Nerviens dut avoir lieu sur les bords de la Sambre aux environs de Maubeuge, dans une commune appelée Boussières. Voy. Bulletins de l'Académie de Belgique, t. XIX, 2e part., p. 143 et suiv. C'est aujourd'hui l'opinion la plus probable.

Préage, prairie, v. 7858.

> Et ly roys des Ribaus, qui fu sur le *préage*,
> Fist arouter ribaus pour faire son méssage.

Préage est un augmentatif de *pré*, que la rime semble avoir amené ici. M. de Reiffenberg est allé trop loin en le traduisant par campagne. Ce mot n'a pas de forme analogue en provençal.

Predons, voy. preus, v. 465, 4014, 6965.

Premerains, primerains, d'abord, Gilles de Chin, v. 707, 4522.

> Tout *premerains* li vait aider...
> D'autre part vient tot *primerains*.

Ce mot que nous trouvons ici comme adverbe était employé aussi comme adjectif :

> Ce est l'estoille *primeraine*.
> (Fabl. et cont. anc., II, 329.)

Nous devons même dire qu'en provençal il n'est pas autre chose : *primeiran*, *primeirana*, premier, première, cat. *primerenc*. Voy. Ducange, vo *Primayranus*. C'est un de ces mots formés par analogie des adjectifs latins en *aneus*, comme *extraneus*, *supervacaneus*, *contemporaneus*. On aura dit *primeiran*, d'un bas lat. *primeraneus*, comme du bas lat. *superaneus* nous avons eu *souverain* et en prov. *soberan*. Voy. Ducange. Il nous est impossible de ne point ranger dans cette catégorie les adject. de langue d'oïl *darrain*, *darraine*, et le prov. *dereiran*, dernier, qui viennent sans doute d'un bas lat. *deretraneus*. Nous y ajouterons même l'adj. *devantrain*, *devantraine*, prédécesseur, qui a dû se former par analogie de ce mot *darrain*.

Nous trouvons la forme *permerain* dans le Baud. de Seb. :

> A se moullier conta tout le fait *permerain* (I, 38).

Il y avait en langue d'oïl quelques autres expressions pour rendre l'adv. *d'abord*, entre autres *primes* et *à prémes*, dont le pluriel répond au prov. *primas*, *en primas*.

> Lors *primes* s'est levez li prestres.
> (Fabl. et cont. anc., IV, 8.)
>
> Si compeignon le vont blasmant
> De ce qu'il s'i ert céles tant
> Qu'il *à prémes* ne le séurent.
> (Gilles de Chin, v. 1615.)

On dit encore en rouchi *au preume*, que M. Escalier, dans ses Remarques sur le patois, écrit au *prœme*, et que par suite de cette orthographe il trouve bon de tirer du lat. *proemium*.

L'ancien français a employé longtemps *premiers* pour d'abord :

> A ung coron, *premiers*, de l'estour fort et grant
> Sont enbatut ly saint.
> (God. de Bouillon, v. 9556.)

Prendre (se), v. 32140.

> L'amulaine... qui au ceval *se prent*.

C'est-à-dire qui essaie de se remettre en selle. Proprement ce verbe signifie s'attaquer à... Ainsi dans Gilles de Chin on lit :

> Hector li prex ne Tydeus
> A cui d'armes ne *se prist* nus (v. 2408).

Ainsi en provençal :

> Lo rossinhols chanta tan dousamen
> Que negus chans d'ausel al sieu no *s pren*.
> (Rayn., Lex. rom., IV, 627.)

Se prendre à.. s'est dit aussi pour se mettre à, commencer à, et c'est au fond la même idée. De notre temps on a rajeuni cette expression qui était fort en usage au xvie siècle. Il est toutefois bon de remarquer que dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl on pouvait dire *prendre* ou *se prendre à* :

> Li juzieu *prendo* a cridar....
> Elh *se pres* a plorar.
> (Rayn., loc. cit., 626-627.)

Notre auteur s'avise même d'écrire *prendre* sans préposition :

> Puis visa en son cuer et *prist* ymaginer
> Que la dame fera à male mort livrer (v. 167).

On disait aussi *emprendre* dans le même sens :

> Li pères *emprist* à souspirer.
> (Baud. de Seb., I, 9.)

Nous devons noter le subj. prés. du verbe *prendre*, que notre auteur écrit *prenge* (v. 3727), et que celui du Baud. de Seb. écrit *prende* (I, 63); la première forme est normande et l'autre est bourguignonne. A l'imparfait du subj. ce verbe fait *presisse* (v. 2459, 5142). — Comparez la forme de langue d'oïl *panre* avec le prov. *penre*.

Près (ambez), Gilles de Chin, v. 5215.

> Est tous li poignéis esprès.
> Si s'en retornent d'*ambez près*.

Il y a ici une faute de copiste que nous n'avions pas remarquée en expliquant le mot *esprès* du premier vers. Nous n'hésitons pas à lire maintenant :

> Est tout li poignéis *espars*.
> Si s'en retornent d'ambes *pars*.

Présent (en), présentement, à l'instant, et aussi en présence, devant tout le monde.

Ces deux significations trouvent leur raison dans le latin *inpraesentia*, à l'instant même, et dans le bas lat. *in præsenti*, en présence. Notre auteur a employé l'une et l'autre en maint et maint passage : voici des exemples de la première :

> Qu'il rendist les princiers tos et apiertement,
> Ou siége meteroit devant ly *em présent* (v. 5795).
> Or oyés l'aventure qu'il avint *en présent* (v. 7125).
> Et qu'il soient porté par delà *en présent* (v. 20293).

Dans ces exemples et dans beaucoup d'autres que nous pourrions citer, *en présent* traduit le lat. *in praesentia*. C'est au contraire le lat. *coram* qu'il faut voir dans les vers suivants :

> Par ma foy! dist-il, sire, chy verrés *en présent*
> Ung homme tout sauvage (v. 1595).
> ... Les barons qui là sont *en présent* (v. 2989).
> Le prison amenoient devant yaux *en présent* (v. 6591).
> Dieux fist pour ses amis miracles *en présent* (v. 9333).
> Abilans doit issir samedy *en présent* (v. 30260).

C'est bien là le *coram* ou plutôt le bas lat. *in præsenti*. « Tunc judex jubeat eum *in præsenti* venire et judicet ei. » Lex Bajwar., tit. 12, c. 2, § 1.

Notre locution moderne *à présent* se rapporte tout à fait au lat. *inpræsentia* quant au sens, mais c'est la forme prov. *a presem*, laquelle, nous devons le faire remarquer, avait surtout le sens de *coram*. Rayn., Lex. rom., VI, 17.

Dans la Chans. de Roland *en présent* est toujours pris pour en présence :

> Dreis emperère, vels me ci *en présent* (st. 22).
> Ço est li définement,
> La fin del sècle ki nus est *en présent* (st. 109).

D'autres exemples du même ouvrage nous donnent l'origine d'une expression encore en usage :

> Or et argent lur met tant *en présent* (st. 29).
> Demi mun host vos lerrai *en présent* (st. 61).

Mettre en présent, *laisser en présent*, c'est-à-dire mettre, laisser en la présence de quelqu'un ou plutôt lui donner *en présent*, en don. C'est ainsi qu'on lit dans Gilles de Chin :

> Li rois li met *en son présent*
> Tout son roiaume (v. 2865).

Il faut ainsi remonter jusqu'à l'origine de cette locution si l'on veut s'expliquer l'emploi de notre mot *présent*, chose qui est offerte ou mise devant quelqu'un.

Présin, persil, v. 7317.

> Loges ont estorées d'arbres vers que *présin*.

Nous retrouvons cette finale dans l'anc. flam. *persijn*, qui sans doute n'est qu'une imitation du roman. Le rouchi l'a conservée également. Dans un MS. de la bibl. de Lille, la propriétaire qui aimait à rire a pris soin de mettre une inscription sur le feuillet de garde, pour le cas où elle viendrait à le perdre, et afin d'engager celui qui l'aurait trouvé à le lui rendre : Il ara le vin, ajoute-t-elle,

> Quant la saille devïendra *présin*.

C'est-à-dire quand la sauge deviendra persil. Il n'est pas un paysan qui ne comprenne encore cela; quant aux savants, c'est autre chose.

Persil vient du lat. *petroselinum*, esp. *perexil*, allem. *petersilie*, ital. *petrosellino*.

Prestant (a), v. 16263.

Mauvaise lecture; il faut corriger :

> Et ensy que no gent s'aloient *aprestant*.

Prestrer, ordonner prêtre, v. 994.

> Et avoit enpensé qu'il le feroit *prestrer*.

Mot sans analogue en provençal. Ducange cite le moy. lat. *presbyterare*, qui veut dire ordonner prêtre et quelquefois être prêtre. Notez que le prov. a le mot *prestre* qui vient de *presbyter*, de même que le *priestre* de la langue d'oïl. Quant au diminut. *prestolet*, c'est le lat. *presbyterolus*.

Preu, prex, profit, Gilles de Chin, v. 1179, 2251.

> S'auques volez de vo *preu* faire
> Gardez-vous bien de teil afaire....

Grans *prez* seroit en votre terre,
Car vos avez molt aspre guerre.

On disait plus souvent *prou, pro;* mais, comme les autres mots de cette terminaison, celui-ci présente des variantes nombreuses. Nous citerons d'abord *pru*, puis *prod* qui est dans la Chans. de Roland. La forme *preu* qu'on voit dans Gilles de Chin a produit *preurs*, où le second *r* ne sonne pas, ainsi que nous l'avons remarqué sous le mot *Eurs :*

Malvaise chars n'est *preurs* à chevalier.
(Raoul de Camb., p. 178.)

Dans ce dernier ouvrage on trouve aussi écrit *preut*, et nous sommes surpris que M. Éd. Le Glay n'ait pas reconnu la valeur de ce mot. Voy. p. 293.

Il parait hors de doute que ce substantif *prou* a donné naissance à l'adverbe conservé dans cette locution *ni peu ni prou*. C'est ainsi que le subst. *avantage*, profit, est devenu notre adverbe *davantage*, en plus grande quantité. Aussi est-on d'accord pour tirer *prou* et ses différentes formes de la particule lat. *pro*. Le *d* que l'on trouve dans *prod* (Chans. de Roland) s'explique suffisamment par le lat. *prodesse* et aussi par le bas lat. *prodefacere*, qu'on rencontre dans Ducange, avec le sens de *proficere*. Le prov. a aussi l'adv. *pro*, *pron*, beaucoup, et le subst. *pro*, *pron*, profit. On dit en ital., en esp. et en port. *pro*, profit.

Preus, vertueux, bon, Gilles de Chin, v. 117.

La dame fu *preus* et honeste.

Cette forme de fém. *preus* doit être remarquée, attendu qu'elle est calquée sur le prov. : La *pros* comtessa. Rayn., Lex. rom., IV, 659. Le rom. de la Rose a cependant *prode* au fém., v. 8695, mais il est encore bien loin de notre mot *Prude*, nouvel exemple d'un mot pris en mauvaise part, après avoir désigné une qualité.

Raynouard croit avec Ducange que le mot *preux* vient de *probus*, comme *prouesse* de *probitas*. On ne peut nier que les exemples latins cités par Ducange ne permettent tous ce rapprochement. M. Diez semble être du même avis. M. Burguy, au contraire, remarquant la forme ital. *prode*, et le franç. *prod*, conservé dans *prod'homme*, *preudons*, *prud'homme*, pense qu'il vaux mieux le tirer du lat. *prudens*. C'est peut-être un peu rabaisser le caractère des anciens *preux*, que d'en faire des gens d'une si grande prudence; et puis, que dire de leurs *prouesses*, où nous avions l'habitude de voir surtout le courage, l'ardeur et le dévouement? Si, comme l'observe M. Burguy, *pros* est égal à *prod*, et si le provençal manque de cette dernière forme, pourquoi donc ne pas s'en tenir à *probus*, prov. *pros*, *proz* = *prod*. Cfr. le prov. *prohome*, *prosom*, l'esp. *prohombre*, et l'anc. cat. *prohom*. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 320 et suiv.

L'opinion de M. Burguy nous empêcherait de rattacher au subst. *prouesse* le rouchi *être en prousse*, c'est-à-dire être fort animé.

Prez, priès, proche, peu s'en faut, v. 17871, Gilles de Chin, v. 1824.

Ricars de Caumont fu *priès* ocis la viesprée...
Prez va cascun de duel ne font.

C'est-à-dire : « Chacun va bien près qu'il ne fonde de deuil. » On lit de même dans le Baud. de Seb. :

Et au chéoir que fist, *près* le col ne rompi.
(I, 241.)

Autrement : « Il alla bien près que le col ne rompit. » C'est une ellipse dans le genre de la locution *à poi que*, parum abfuit. Aujourd'hui nous dirions : « Il fut près de se rompre le cou. » Ce mot *près* qui vient du lat. *pressum*, pressé, a donné à l'ital. *presso*, *appresso* et *pressochè*, et il est facile de reconnaitre dans ces derniers nos mots *après* et *presque*. On disait déjà au moyen âge : « Si *près que* pour eux grever. » Chron. de Fl. et de Tourn., MS., f° 161 r°. N'est-ce pas comme si l'on avait écrit : « *Presque* pour eux grever? »

L'auteur du Godefroid de Bouillon a dit d'une façon encore plus rapprochée de notre expression :

Priès qu'il ne fu noyés (v. 34436).

La négation est devenue inutile avec *presque*.

Prier de, prier pour, v. 26694.

Je vous *pri* de Huon.

De Hugone. C'est un latinisme.

Priesse, presse, v. 1413, 23456.

Dont vient le chevaliers qui le *priesse* a partie....
Ly roys a le *priesse* passée.

Dans le premier de ces vers, M. de Reiffenberg a proposé de lire : qui le prist à partie. C'était complétement méconnaitre cette expression *fendre la presse*. Les Provençaux ont dit aussi :

So filhs n'a la *preissa* rompua.
(Chr. des Alb., p. 158.)

Il y a un vers que M. de Reiffenberg a écrit ainsi :

Ce n'est pas de bataille *prisse et inorant*
De crestiien qui soient l'un l'autre destruisant (v. 9338).

Nous serions tenté de corriger : *et de priesse ignorant*.

Prieus, prieur, v. 4054.

Il a dit au *prieus*.

Nouvelle preuve de la prononciation usitée des mots à terminaison en *eur*. On disait même au fém. *prieuse*. Voy. Ducange, v° *Priosa*.

Prin, premier, v. 12656.

Corbarans maine joie encontre le temps *prin*.

Nous disons aujourd'hui en un seul mot le *printemps*; mais autrefois *prin* était un adjectif.

Prin jor de mai sicom estez commance.
(Gérard de Vienne, v. 4018.)

On disait au féminin *prime*, et cela nous fait croire que *prin* est une mauvaise orthographe. Le prov. écrivait *prim*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 643. Ce mot existe encore au masculin dans les locutions composées: *de prime abord*, *de prime saut*.

Principaument, principalement, v. 6701.

Nous avons déjà remarqué que les adj. en *al* et en *el* formaient leurs adverbes par le fléchissement de *l* en *u*: *mortel*, *morteument*.

Pris, prisonnier, v. 30363.

S'espée ly bailla et dist: Je me renc *pris*.

Ce n'est réellement ici que le participe du verbe prendre. Voy. Ducange, v° *Prisus*.

Prisier, estimer, apprécier, v. 7529.

Vos nouvielles ne *pris* une pume pelée.

Les troubadours ont eu aussi cette manière de s'exprimer :

E nel *pritz* un boton.
(Chr. des Alb., p. 62.)

Voy. Ducange, v^is^ *Prisare* et *Pretiare*. Le prov. a la forme *presar*, comme le portug.; l'ital. dit *pressare*.

Prison, prisonnier, v. 4977; Gilles de Chin, v. 1372.

Lors manda les *prisons* ly chevalier gentils...
Son chevalier *prison* apèle.

Ce mot qui aujourd'hui signifie seulement l'endroit où sont détenus les captifs, avait alors un sens plus rapproché de son origine *prehensio*, *prensio*, *presio*, proprement capture, prise. C'est par extension qu'il a signifié chartre, *carcer*. L'ital. *prigione* et l'esp. *prision* ont aussi la signification de prisonnier et celle de prison. Mais en prov. *preysó* veut dire prison et capture, et *preyo* a le sens de prisonnier. En moy. lat. *priso* a les deux sens. Voy. Ducange.

Lorsque dans Gilles de Chin on trouve l'expression *fiancher prison* (v. 4737), cela veut dire donner sa foi de prisonnier ou promettre captivité.

Nous remarquons qu'il y avait à Tournai deux sortes de prisons au moyen âge; l'une qu'on appelait *prison de crieme*, où l'on renfermait les criminels et les homicides, et l'autre qu'on nommait la *pipenie*, spécialement destinée aux voleurs ou aux pipeurs. Corp. chr. Fland., III, 231.

Qu'a voulu entendre notre auteur par la *prison renart* du v. 10317? est-ce une allusion au roman de ce nom?

Privé, intime, ami, familier, v. 1063, 2146.

Privé de Dieu.....
Oussy bien,
C'uns sires est *privés* d'un jolit esprivier.

Aujourd'hui c'est l'animal qu'on dit privé ou apprivoisé. Autrefois c'était le maître qui était familier avec l'épervier. *Privé* dans le sens d'ami est dérivé du bas lat. *privatus* alicui, qu'on trouve dans un capit. de Charles le Chauve. On disait aussi en français *privé à* quelqu'un.

Sy proisme et sy amit qui li furent *privé* (v. 5315).

Le prov. et le catal. ont également *privat*. « Vous ou voz *prives*, » c'est-à-dire vous ou vos amis, lit-on dans le Baud. de Seboure, I, 21.

Privine, particulière, v. 2050.

Hélyas ont mené en sa cambre *privine*.

Il n'est question ici que d'une chambre ordinaire, et non de la *camera privata* de la chronique de St-Trond, liv. 10, p. 470. On donnait ce dernier nom aux latrines. Ducange, v° *Privata*. Il en est de même de l'ital. *privata*, ainsi que du mot *privada* qu'on trouve en prov., en cat., en esp. et en port. En France on a dit longtemps le *privé* dans le même sens, et le rouchi le dit même encore. *Privine* est amené par la rime. Au lieu de *chambre privée*, nous trouvons dans une chr. de Fland. et des croisades du XIVe siècle *chambre courtoise*. Corp. chron. Fland., III.

Proier, souhaiter, prier, Gilles de Chin, v. 3383.

De tré en autre vont fuiant
Gillon de Cin el chef devant,
Qui de l'occirre moult lor *proie*.

« De *proier* (*préer*, prædari), ravir, dit M. de Reiffenberg : c'est-à-dire qui leur enlève beaucoup d'hommes à force d'en tuer. » Cette explication n'est pas satisfaisante. *Proier* vient plutôt de *precari*, et comme le verbe *aheurer*, il veut dire souhaiter. Nous dirions en latin : Cædes multas eis precatur.

Proime, **proisme**, proche, ami, v. 1629, 5315.

Sy *proisme* et sy amit.

Pourquoi M. de Reiffenberg a-t-il écrit *proïsme* dans le second exemple, en retranchant le second *sy* pour la mesure? Il n'en avait pas agi ainsi au v. 1629. Sans doute *proisme* vient du lat. *proximus*, mais sa prononciation est de deux syllabes, comme le prov. *proyme*, *prosme*, et l'anc. cat. *pruxme*.

Promech, je promets, v. 4749.

Et *promech* à Mahom.

1re pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe prometire, forme picarde. Voy. *Mach.*

PROUS, preux, Gilles de Chin, v. 403. Voy. PREUS.

PUESTE, v. 29171.

Or ne *pueste* durer ne avoir nul garant.

Nous avons peut-être eu tort d'expliquer cette forme par *pues-tu*, peux-tu. Il est beaucoup plus probable qu'il s'agit du passé défini, et que *pueste* n'est que le lat. *potuisti.*

PUGNIES, poignées, v. 10109.

S'aloient leurs cheviaus par *pugnies* tirant.

Moy. lat. *pugneia*, du lat. *pugnus*. Cfr. le prov. *ponhada.*

PUIE, Gilles de Chin, v. 477.

La comtesse est à sa *puie*
Où o ses puceles s'apuie.

Nous supposons qu'il s'agit ici d'un perron, en forme de balcon, c'est-à-dire d'un endroit un peu élevé placé à l'entrée de l'habitation. C'est ainsi que le *poyo* est un banc devant la maison, en esp. et en port. Pour arriver à la *puie* il fallait monter ou *puier :*

Sus el palais commença à *puier.*
(Raoul de Cambr., p. 29.)

Nous n'avons point trouvé ailleurs ce mot *puie*. Il n'a d'analogie qu'avec le moy. lat. *podiata*, dont le sens est différent. Ducange fait aussi remarquer le mot *poya*, que les paysans du pays de Dombes emploient pour désigner une colline, une élévation. Cette forme féminine est rare. Le lat. *podium* devait en effet avoir des dérivés masculins.

Tant en vont oclant
Que tous en sont couvers li *pui* et li pendant.
(Vœux du Paon, MS., f° 156 r°.)

Me ferai pendre ès *puis* sur Monfaucon.
(Baud. de Seb., II, 342.)

On a reconnu dans cette expression le nom géographique du *Puy* de Dôme, et de quelques autres *Puy* situés en France. La forme prov. de ce mot était *pueg, poig, puoi :* d'autres dialectes du midi avaient *peu* et *puesch*. Plus au nord nous trouvons le *Pec* de St-Germain-en-Laye, et en Normandie le *Pou* de Flamanville. N'oublions ni le *Pic* du Midi, ni le *Pic* de Ténériffe. Au moyen âge on donnait aussi le nom de *puy* d'amour ou *puy* de rhétorique à ce que nous appelons aujourd'hui cour d'amour ou chambre de rhétorique.

Du mot *pui* on avait le verbe *puier*, gravir, monter, et même élever, en prov. *puiar, poiar, pueiar*, en cat. et en anc. esp. *pujar*, en port *pojar*, enfin en ital. *poggiare.*

Deseure une montaigne ala moult tost *puier.*
(Baud. de Seb., I, 149.)

Adont prist le hanap, Blanche le va *puier*,
Celle ne but c'un poy.
(Ibid., I, 207.)

L'éditeur en imprimant *leva puier* ne semble pas avoir compris que ces mots signifient *le va élever*. On disait de même *mettre en puï* pour élever. Part. de Bl., I, 148. C'est ainsi qu'en provençal des murs *puiatz* sont des murs élevés :

Lo vescoms e li seu son sus el mur *puiatz.*
(Chr. des Alb., p. 80.)

Tout ce qui précède fait comprendre le sens de nos mots *appui, appuyer*, c'est-à-dire soutenir à l'aide d'un objet élevé ou d'un *pui.*

PUINS, poing, v. 19906, 20394.

Descy jusques ès *puins* sa lance ly coula...
En la gorge ly met le fer à ung coron,
Descy jusques ès *puins* ly met ou gargeçon.

Dans le premier de ces passages le MS. porte *puis :* mais, comme dans le second on lit *puins*, nous n'avons pas hésité à prendre cette dernière leçon. On lit cependant dans le Baud. de Seb. :

Avoit ou *puig* l'espée (I, 14).

Notre *poing*, comme le prov. *punh*, vient du lat. *pugnus.*

PUIS QUE, depuis que, v. 28556.

Puis que je vinc de çà.

Les Prov. ont de même employé *pois, pos, pueis* avec *que :* « *Pos que* la vi, » depuis que je la vis. Rayn., Lex. rom., IV, 588. C'est en effet le *post quam* des Latins, que nous avons délaissé pour *depuis que*. Le prov. *depos* ou *despuois* faisait l'ellipse du *que.*

PUISSANT, lisez *passant*, v. 16267.

Va tout oultre *passant.*

PUISSEDY, depuis ce jour, v. 5651, 6967, 14189.

On avait fait un seul mot de trois, sans tenir compte de l'orthographe :

Puissedi c'on en fait carité respiter.
(Baud. de Seb., I, 16.)

Dans le Bert du Guesel. l'auteur écrit toujours *puis ce di :*

Qui onc n'ama France *puis ce di* qui nasqui.
(Bert. du Guesc., II, 285.)

Or avint *puis ce di.*
(Ibid., II, 15.)

PUISSON, PUISON, breuvage, v. 1014, 1030, 22459, 27875, 29293.

Puissons pour enhierber...
Puison dou venin de serpent...
Eu l'eure sont gary : c'est toute leur *puissons*...
Et chus fist les *puisons* dont le va garissant...
Qui bien gary Tangré et par boine *puison*.

Ce mot est encore ici dans son acception primitive. C'est le lat. *potio*, prov. *poiso, poison*, esp. *pocion*, ital. *posione*. Il y avait des *puisons* bonnes et mauvaises. Les *puisons* ou les *poisons* de nos jours sont nécessairement de nature mauvaise. La restriction de sens donnée à ce mot est facile à comprendre; mais pourquoi l'a-t-on fait masculin de féminin qu'il était?

PULENT, immonde, v. 1020.

Et Matabrune avoit ung traître *pulent*,
Qui en sa court l'avoit siervit moult longuement.

L'auteur du Baud. de Seb. parle aussi d'un glouton *pulent* (I, 30). Il ne faut pas confondre ce mot avec l'adj. *poullans*, puissant, qu'on trouve dans le Bert. du Guescl.: Li papes *poullans* (I, 458). *Pulent*, d'où vient *enpullentir*, est-il une forme de *puant, empuantir?* M. de Reiffenberg a pensé qu'il était contracté de *purulent*. Voy. Dom Carpentier, v° *Inpuricia*.

PUME, pomme, v. 1775, 1925.

Et Adam à qui fu le *pume dévée*....
Que de force n'ayes une *pume pelée*.

Une *pume pelée* est un terme de comparaison pour dire la moindre chose. On disait quelquefois *pume parée* :

Je ne prise vo maistre une *pume párée*.
(Baud. de Seb., I, 60.)

Les Prov. disaient simplement une pomme : No m val joys una *poma*. Rayn., Lex. rom., IV, 594. Quant à la *pume dévée*, ils disaient de même *poma devedada*, pomme défendue. En prov. il y avait un sing. masc. *pom*, et nous trouvons aussi en vieux franç. un sing. masc. *pum* :

Ens ou bachin as *pums*.
(Baud. de Seb., I, 54.)

Figes et noix moscades,
Et gérofles, *puns* de grenades.
(Perceval, MS., f° 51.)

Cette forme est restée dans le rouchi. A Lille on dit *pum* d' tière pour pomme de terre, un *pum* rance, pour une pomme gâtée.

PUMIAUS, PUMIEL, pommeau, v. 7264, 22030.

La tente au *pumiel* reluisant....
La plus très-noble tente qui onques fust ouvrée:
Quatre *pumiaus* y ot par oevre devisée.

Cet ornement placé au-dessus des tentes est fort souvent mentionné dans les anciens romans. Dans Aymery de Noirbone, nous le trouvons même au-dessus d'un palais :

Sus as estajes el palais principer
Ot un *pumel* de fin or d'outre mer.
Un escharboucle y ot-on fait fermer
Qui flambéoit et reluisoit mout cler
Que le soleill qui au main doit lever.
Par nuit oscure, sans mençonge conter,
De III lieues le puet-on esgarder.
(Mouskés, I, CLXX.)

Le troubadour Cardinal nous dit de même :

Dessus, un *pomel*
D'un carboncle novel.
(Rayn., Lex. rom., IV, 594.)

PUMIER, pommier, v. 1347.

Et Hélyas haucha son baston de *pumier*.

On prononce encore ainsi dans le Cambrésis. En rouchi on dit *peumier*, ce qui dérive de la forme *pum*, prononcée *peun*. L'anc. orthog. était *pumier* :

Li fier en fu trançant d'acier
Et l'anste roide de *pumier*.
(Perceval, MS., f° 197.)

PUNG, poing, poignée, v. 1987.

Tant fist qu'il a son *pung* par fierté recouvré.

On a vu ci-dessus l'orthographe *puins*. Cfr. le prov. *punh, ponh*, poing, poignée, du lat. *pugnus*. On employait aussi *pung*, et même *pon, pont*, dans le sens de poignée de l'épée.

D'or fu li *pons* et toute la hendure.
(Raoul. de Cambr., p. 49.)

C'est-à-dire la poignée et la garde. A propos de ce mot *hendure* M. Edw. Leglay a pensé qu'il venait de l'allem. *hand*, main, suivant en cela l'opinion de Dom Carpentier, v[is] *Handseax* et *Scapulus*. M. Diez a aussi admis cette orthographe, mais il tire le mot de l'anc. nord. *henda*, saisir, et il le distingue de l'anc. franç. *helt, heux*, qui a le même sens. Nous ne comprenons pas cette différence.

D'or est li *hels* e de cristal li puns.
(Ch. de Rol., édit. de Genin.)

Le *hels* est ici la *hendure* qu'on vient de voir dans le Raoul de Cambrai. Pourquoi donc ne pas lire la *heudure?* M. P. Paris a toujours lu *heus* et *enheuder* dans la Ch. d'Antioche, et il a eu raison. Voy. t. II, 48 et 186. M. le chanoine De Smet a fait de même, et il a écrit : « *Enheudelant* et baretant, » dans une chronique du Corp. chr. Fland., III, 373. *Enheudeler*, c'est-à-dire tromper, empaumer. *Enheudissement* signifie de même tromperie dans le Baud. de

Seb., I, 19, et ce dernier mot rappelle bien le verbe *enheldir* de la Chans. de Roland.

Vées m'espée qui d'or est *enheldie*.
(Édit. Genin, p. 393.)

Tous ces mots ont, suivant nous, une même origine. Est-ce à l'anc. h. allem. *helza*, garde d'épée, que nous les rattacherons, comme l'a fait M. Diez pour l'ital. *elsa, elso*, et pour l'anc. franç. *hels, heus?* Nous devons d'abord faire remarquer la forme *haltes :*

Prenget li reis espées de tuz les chevalers,
Facet les enterer entresque *haltes* d'ormer.
(Trav. of Charl., p. 23.)

D'après cette dernière forme nous serions bien près de l'allem. *halten*, island. *halda*, tenir, saisir; mais il vaut mieux s'arrêter à l'anc. h. allem. *helza*, et à l'anc. nord. *hialt*. Cfr. l'angl. *hilt*, garde d'épée. Voy. Diefenbach, Goth., II, 514, Diez, Lex. etym., p. 400, et de Chevallet, Élém. germ., p. 531-532.

PUR (EN), v. 28007, 31630.

En pur ung vollekin qui bien estoit tailliés...
Tout *en pur* leurs chemises.

Guibert de Nogent a écrit de même au commencement du XII[e] siècle : « Tunica *ad purum* cucullo super, utrisque talaribus birroque desuper indutus. » De bello sacro, lib. II. Cela signifie : N'ayant sur le corps nu que..., ou bien : Ayant seulement... *Pur* dans le sens de *nu* peut à la rigueur passer pour un latinisme, attendu que *purus* signifiait aussi simple, dépouillé d'ornement.

L'auteur du Baud. de Seb. écrit une première fois :

Dévestirent la belle *en pur* son pelisson.
(II, 134.)

Mais ensuite et à deux reprises différentes il écrit : *en plus* le peliçon (II, 401, 405). Nous n'hésitons pas à dire que c'est là une mauvaise leçon. — Le rom. de Parise la Duchesse nous offre ce mot *pur* dans l'acception incontestable de seul, simple :

An sa *pure* chemise est à suens cors remés (p. 62).

C'est bien en sa simple chemise. Froissard a de même employé *pur* comme adject., et il a écrit *en pures* leurs cotes, I, 376, édit. du Panthéon. Dans le rom. d'Aubry le Bourg. on lit aussi : *en pures* braies (p. 18); ce que Mouskés écrit :

En *pur* lor braies (v. 25951).

Il est impossible de ne pas comparer cette locution avec l'allem. *im blossen Hemde*, en pure ou en nue chemise, et de ne pas remarquer en même temps que ce mot *bloss*, pur, nu, est passé dans l'anc. franç. avec le sens de *seulement* et aussi avec celui de *privé*, comme en allemand :

Et se ne fust *blous* pour le roi
Ocis l'euissent à desroi.
(Mouskés, v. 25375.)

C'est-à-dire *seulement* pour le roi. Voici maintenant le sens de *privé :*

Se baceler sont de sens *blos*,
Que li chenu sont envios.
(Part. de Blois, I, 84.)

Faut-il relever l'erreur de l'éditeur qui a traduit *blos* par vif, bouillant, et qui tire ce mot de *bullire?* On est facile pour les étymologies en France. Il suffisait pourtant de comparer avec le *blos* des Provençaux, qui veut dire dépouillé, privé, exempt, si l'on ne voulait pas recourir aux langues germaniques.

Cela nous conduit à parler des mots *pule, pule tête, pule bras*, dont on se sert dans plusieurs villages de la Flandre française. M. Escallier, qui les a cités dans ses Remarques sur le patois, s'est mis à son tour à la recherche d'une étymologie quelque peu bizarre (*spoliare*). Il n'a pas reconnu que c'était la vieille expression *en pur le* tête, *en pur les* bras. Nous y voyons, nous, une preuve nouvelle de l'analogie de notre mot avec l'allem. *bloss*, car les Flamands traduisaient jadis en *pur le tête*, c'est-à-dire *nu-tête*, par *bloots hoofts* (Kiliaen).

Aujourd'hui on dit encore *en pur, en purète*, en picard et en rouchi, et cela signifie en manches de chemise. L'auteur du diction. picard dit qu'*en purète* est usité à Metz, à Reims, etc. Il cite de plus les locutions *en pures les manches* et *en pilimanche*. Cette dernière a bien du rapport avec le *pule* de M. Escallier.

Les Wallons prononcent *purète* et *purâte*.

PUS, puits, v. 13126.

Les *pus* et les fontaines qui sont en ce pourpris.

Wallon *puss*, rouchi et picard *puche;* prov. *potz, poutz;* valaq. *putzu*, ital. *pozzo*, esp. *pozo*, du lat. *puteus*.

PUTE, femme de mauvaise vie, v. 368.

Pute, dist Matabrune, ne valés ung bouton.

Notre auteur emploie aussi ce mot comme adjectif dans le sens de mauvais : il aient *pute* année! (v. 22360). Et c'est ainsi que l'on trouve de *pute* aire ou de *pute* orine par opposition à de *bonne* aire; c'est ainsi que le proverbe disait : de *pute* rachine, *pute* ierbe. Il est hors de doute que ce qualificatif a été confondu avec le subst. *pute*, femme de mauvaise vie, et cependant ils paraissent avoir l'un et l'autre une origine très-différente. N'oublions pas que les Romains donnaient le nom de *puta* à la jeune fille, et que chez eux *putus* équivalait à *purus*. Les Italiens ont employé aussi *putta* pour jeune fille, et même *putto* pour jeune garçon. Il en est de même du port. *puta*. Dom Carpentier donne également au mot *pute* le sens de *puella*, mais l'exemple qu'il cite ne paraît pas concluant, v° *Puta*, 2. Si donc la langue romane a donné à ce terme un sens de mépris, ce doit être par une raison semblable à celle qui a changé l'acception du mot *garce* et même celle de *fille*. L'adjectif *put*, infect,

puant, mauvais, doit avoir eu de l'influence pour opérer cette déviation à cause de la parité d'assonance. Mais quoi qu'il en soit, nous sommes d'avis qu'il faut rendre à chacun de ces mots son étymologie particulière. Ainsi *pute*, femme de mauvaise vie, vient du lat. *puta*, jeune fille, et l'adj. *put*, *pute*, mauvais, puant, vient de *putidus*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 275-276.

Les femmes de mauvaise vie, ou *putes*, étaient jadis aux Pays-Bas sous la surveillance des rois des Ribauds, et ces derniers cumulaient souvent avec ces fonctions celles de bourreaux. Aussi leur donnait-on surtout en Hainaut le nom de *putier*.

> Gaufer les commanda
> Pendre par son *putier*.
> (Bauduin de Seb., II, 316.)

« Et ledit bailli défendi audit *putier* faire le exécution. » Corp. chron. Fland., III, 396. Kiliaen dit que les Flamands avaient aussi le mot *puttier* dans le sens de *ganeo*, scortator.

Q.

QUACHIER, chasser, v. 77.

> *Quachier* bisses et cierfs.

Variante de la forme *Cachier*. Voy. ce mot.

QUAIREMENT, v. 13427.

Corrigez et lisez :

> Qui est noirs *qu'airement*.

C'est-à-dire noir comme de l'encre. Le prov. a aussi la forme *airament*, indépendamment d'*atrament* et d'*atramans*, du lat. *atramentum*.

QUAMEUL, chameau, v. 9112.

> Séoit sur un *quameul* qui vient d'Esclavoonie.

Ailleurs l'auteur écrit plus régulièrement *kamel*. Mais comme au cas direct ce mot faisait *kameus*, il a été trompé par l'assonance, et il a écrit au cas indirect *quameul* au lieu de *quamel* ou *kamel*.

QUAMUS, camus, v. 18625.

> Il n'a c'un oel véant et *quamuse* narine.

Le prov. *camus*, *gamus*, veut dire niais, et *camusat* a le sens général d'aplati, écrasé. Le sens de niais est certainement venu par extension. Y a-t-il en effet une physionomie plus malheureuse que celle de l'homme *camus?* Quant à *camusat*, qui veut dire aplati, les Prov. en usaient pour la figure entière et non spécialement pour le nez.

> Aquel a non Jaufre ab lo vis *camusat*.
> (Rayn., Lex. rom., II, 305.)

Sans revenir ici sur ce que nous avons dit du mot *camois*, nous croyons pouvoir rappeler qu'en rouchi on appelle *camousse* un visage marqué de petite vérole, et que le *vis camusat*, ou visage écrasé, des Provençaux, pourrait bien s'y rapporter. L'ital. *camoscio, camuso*, camus, et l'homonyme ital. *camoscio*, chamois, ne semblent-ils pas d'autre part dénoter une origine commune? N'oublions pas non plus qu'on pouvait avoir, en vieux franç., les membres *camoisiés*, ou blessés, écrasés. Nous n'avons pas osé nous prononcer sur l'étymologie de *camois*, *camoiser*, nous ne le ferons pas plus pour l'origine de *camus*. Il nous suffit d'avoir indiqué certaines analogies. Voy. *Camois*. M. Diez fait une différence entre ces deux vocables, mais nous ne pouvons nous rallier à ses propositions.

QUANÉE, creusée, v. 16179.

> Ly four y furent fait et la tierre *quanée*.

Ainsi a lu M. de Reiffenberg, qui a rapproché ce mot de *chanel*, canal. Il y a un mot wallon qui s'en rapproche bien davantage : c'est *chavée* qui vient en droite ligne du lat. *cavata*. Corrigez donc et lisez : *Tierre quavée*.

QUANQUE, tout ce que, v. 1729, 8394, 29274, 33922.

> *Quanqu'elle* avoit brassé.
> *Quanqu*'il a vaillant.

Quelquefois l'auteur ajoute une *s* : *Quanques* il en y a, *quanques* j'ay dit. Dans le Gilles de Chin au contraire on trouve toujours écrit *quenque* :

> Et *quenqu*'il a, con est la some,
> Moult bonement li abandone (v. 760).
> *Quenqu*'il monte (v. 1568).
> Tot *quenqu*'il ataingnent honissent (v. 5410).

Dans la Chans. de Roland l'origine est mieux indiquée par l'orthographe :

> Kar chevalcez à *quant que* vous puez.
> (Édit. Genin, p. 367).

C'est bien le lat. *ad quantum*, pour autant que. Il en est de même dans ce vers :

> Car *quant que* li plest m'atalente.
> (Chev. de la char., p. 153.)

Indépendamment de l'orthogr. *quanques*, le rom. de Baud. de Sebourc nous présente ce vers :

Can c'uns homs mortés sent.
(II, 259.)

Il faut remarquer à propos de cette forme que le prov. a usé indifféremment de *quant que*, de *cant que* et aussi de *quan que* :

Tot *cant que* an mester.
(Chr. des Alb., p. 556.)

Toutefois cette expression n'a pas en prov. le sens exclusif qu'elle a en langue d'oïl. Dans nos exemples ce mot rend l'adj. *quantus*, et le prov. a aussi raison de le décliner lorsqu'il dit par exemple : De *quantas que* syllabas sia. C'est-à-dire *quant qu*'il y ait de syllabes. Rayn., Lex. rom., V, 4. On disait de même autrefois en franç. *quantz* aultres, pour combien d'aultres. M. Genin a cru que le mot *quant que* était une syncope du lat. *quantumcumque*. Il nous semble que cela n'est pas tout à fait exact. La langue d'oïl avait une autre forme comme dérivée de ce dernier mot :

Si s'entredient baldement
Quanconques lor vient à talent.
(Part. de Bl., I, 138.)

Ce qui le prouve, c'est que dans ce même ouvrage (II, 138) on trouve la forme *quanque* bien distincte de l'autre. Voy. du reste Fallot et Burguy, chap. des Pronoms.

Notre auteur a employé *à quant*, ad quantum, d'une manière que nous devons signaler ici :

A quant est arivés à son devisement
Ly chiens s'en reva tos et apiertement (v. 2475).

Ce n'est pas ici la conjonction *quando*, mais l'équivalent de pour autant que, *per quantum*. La preuve, c'est qu'on disait dans le même sens *porquant*. Voy. ce mot. Notre expression *quant à moi* revient de même à *per quantum ad me*.

Il y a une autre expression ancienne souvent employée au XVIe siècle, c'est *quant et lui*, *quant et eux*, pour dire avec lui, avec eux. *Quant*, c'est-à-dire tout autant qu'il y a, et lui. La Fontaine ayant écrit : le cœur *quant et* l'esprit, on s'est avisé, ne le comprenant pas, de mettre à la place : *quant à* l'esprit. C'est maintenant plus obscur que jamais. Voy. P. L. Courier, p. 174, 2, édit. Didot.

QUANTIEL, v. 13393. Voy. CANTIEL.

QUARÉ, fort, solide, v. 1548.

Lors a saisy la lanche dont ly fiers fu *quarés*.

On disait de même un *poing quarré* et une *brache quarrée*. Voy. *Brace* :

Il a ung poins *quarrés* et s'est de tel pooir
Que..... (Baud. de Seb., I, 202.)

Bauduins le sievoit qui le brache et *quarrés*.
(Ibid., I, 78.)

M. de Reiffenberg semble avoir trouvé étrange cette expression *fiers quarrés*. Nous la rencontrons aussi dans le provençal :

Saysic son espieut don lo fer fo *cayrats*.
(Rayn., Lex. rom., V, 10.)

Un fer *quarré* suppose un fer solide, mais cela ne l'empêche pas d'être affilé. De même en terme de monnaie les *carrés* d'acier ne doivent pas ce nom à leur forme.

Il nous est resté quelque chose de tout cela dans notre mot *carrure* et dans les épaules *carrées*. L'auteur du rom. prov. de Fierabras dit de même en parlant de Roland : Tant es grans e *cairats* (v. 2510). Et le lévrier, dans Froissart, se sert aussi de ce mot en parlant au cheval :

Mais tu es grans, gros et *quarrés*
Et as tes quatre piés ferrés.
(Édit. du Panthéon, III, 508.)

Tout cela n'est qu'une comparaison. Il n'y a, en effet, rien de plus solide ni de mieux assis que ce qui est *carré*.

QUARIAUS, traits, flèches, v. 9048.

Et payen leur giettoient fondiefles et *quariaus*.

Moy. lat. *quadrellus*, ital. *quadrello*, esp. *quadrillo*, prov. *cairel*. Tous ces mots viennent du lat. *quadrum*. L'Académie donne encore *carreau* dans ce sens. On ne l'emploie plus guère cependant.

QUARIAUS, coussins de forme carrée, v. 34332.

Asise fu la bielle sur deux rouges *quariaus*.

Roquefort a indiqué cette signification qu'on ne retrouve ni en prov., ni dans le moy. lat. Voy. *quarelle*. Nous la voyons aussi dans les Vœux du Paon :

Dessus *quariaus* de pourpres et de gastez samis.
(MS., f° 101 r°.)

QUAROLER, v. 4399.

Quaroler et dansser et mener bonne vie.

Nous avons traité ce mot sous *Karoler*. Il convient pourtant d'ajouter ici que le mot *quarole* avait aussi le sens de chaine ; ce qui confirme encore l'origine que nous lui avons supposée.

Les larons ont menet à la *quarole*.
(Baud. de Seb., I, 52.)

N'i ot rue nésune n'ait *quarole* ataquie.
(Ibid., I, 57.)

La forme *querole* est dans le Chev. de la Char., p. 50.

QUARQUANT, carcan, v. 25032.

Et ly mit ens ou col com ce fust ung *quarquant*.

Moy. lat. *carcannum*, prov. *carcan*. On disait aussi en

vieux franç. *charchant*, *cherchant*. Ménage tire ce mot du grec *χαρχῖνος*; M. Diez le rapproche avec plus de raison de l'anc. h. allem. *querca*, anc. nord. *qverk*, cou, gosier.

QUARTIER, v. 31437, 32822; Gilles de Chin, v. 4418.

> Et pendy à son col ung escut de *quartier*....
> Et gietta sur son clef son escut de *quartier*....
> En son poing tint une fort lance
> De *quartier*; n'estoit pas de brance....

Nous devons rectifier ici une erreur que nous avons commise sous le mot *cantiel*, en confondant *l'écu* DE *quartier* avec *l'écu* EN *quartiers*. Ce dernier se rapporte, sans aucun doute, à la langue du blason, et nous ne revenons point du tout sur les rapports de *l'écu en quartiers* et de *l'écu en chantel*: le *chantel* est bien le côté de devant où sont les quartiers du blason. Disons toutefois que tous les écus ne sont pas en *quartiers* ou écartelés.

Autre chose est un *écu de quartier*, scutum de *quarteriis* de Ducange. Ce savant a pensé qu'il s'agissait de même d'un écu blasonné; et il a été suivi en cela par Raynouard. La lance de *quartier* du Gilles de Chin serait donc à ce compte une lance blasonnée, comme aussi celle des Vœux du Paon :

> La lance paumoiant de fraisne de *quartier*.
> (MS., f° 95 r°.)

Il n'en est rien. Les écus et les lances de *quartier* sont simplement des armes d'une solidité parfaite. Nous avons gardé quelque chose de cette expression dans *pierre de quartier*, *bois de quartier*. C'est dans un sens analogue qu'on disait aussi autrefois d'un objet qu'il était *quarré*. Voy. ce mot. Les écus de *quartier* étaient peut-être comme les lances, faits avec le bois coupé carrément ou par *quartiers*. Ce n'étaient pas de simples branches, comme dit l'auteur du Gilles de Chin. C'est ainsi que les échalas de *quartier* sont des échalas faits de bois de chêne fendu en plusieurs morceaux; ce qui les distingue des échalas de saule et de tremble, qui ne sont que des branches de ces arbres, coupées de longueur. Ainsi on appelle bois *quarré*, les poutres et le bois de charpente en général.

QUARTRE, chartre, prison, v. 4851.

> Qu'en la *quartre* morroit et seroit avalés.

Ce mot vient du lat. *carcer*, comme l'esp. *corcel* et l'ital. *carcere*. On disait aussi *chartre* pour charte, du lat. *charta*. De là le mot *chartrier*, lieu où se conservent les chartes. Nous disons encore outre cela *tomber en chartre*, pour dire tomber dans un état de langueur et de dépérissement. Nicot ajoute même que ce mot désigne « une maladie, qui flaitrit, seiche et enmaigrit jusques aux os, et ce serait par comparaison avec les prisonniers qui deviennent ainsi. » Cette opinion de Nicot n'est pas adoptée par Dom Carpentier, qui croit que les chartriers et chartrières sont ainsi nommés, parce que leurs infirmités les retiennent prisonniers. « Jean Delecambe, dit Gantois, fonda en 1462, à Lille, un hôpital pour treize pauvres *chartriers*, tant hommes que femmes. » MS. de Lille.

QUASEMENT, voy. CASEMENT, v. 9856, 33782.

QUATRE (passim).

Ce mot est ordinairement figuré en chiffres (IIII) et nous n'en parlerions point, si nous étions sûr que la mesure du vers n'exige pas dans certains endroits qu'on le prononce avec une *s* finale. C'est ainsi que dans la Rép. de l'alchymiste, attribuée à Jean de Meung, on lit:

> Quand vous faites les meslemens
> De tous vos *quatres* élémens (v. 572).

Nous voudrions ne voir là qu'une *s* euphonique, dont le troubadour Pierre de Corbiac avait donné l'exemple : « Creet Dieus, quan li plac, los *quatres* elemens. » Mais Fallot a cité un acte de 1284 où on lit : « Li *quatres* maistres de l'ospital. » P. 231. Ce ne serait donc que le signe du pluriel. Quoi qu'il en soit, ces exemples suffisent pour faire comprendre l'anomalie de l'expression *entre quatre-z-yeux*, et pour justifier jusqu'à un certain point les *quatres* officiers de Malbrouck.

QUATRISME, v. 4380, 9733.

> Luy IIIIe ariesta pour faire le boisdie...
> Ly IIIIe de roys desconfis et matés.

Fallot ni M. Burguy ne mentionnent cette forme pour le nom de nombre ordinal correspondant à *quatre*. Ils ne citent que *quart*, *quarz*. *Quatriesme* est effectivement beaucoup plus moderne. Nous devons remarquer ici que la mesure exige qu'on prononce *quatrisme*.

QUAUCHE, chausse, v. 18079.

> La quauche de fier a fendue et départie.

Voy. CAUCHE. C'est ici plutôt l'armure des jambes que la chaussure. L'auteur a écrit *cauche* dans le même sens au v. 34303. On la nommait plus souvent *grèves*. Voy. Ducange, v° *Greva*. Y aurait-il quelque parenté entre cette expression et notre vieux mot *grègues*, hauts de chausses? Les *grègues* que M. Diez tire du cambr. *gwregys*, nous ont bien plutôt l'air de venir d'une mode *grégesise*.

QUAUT, chaud, v. 7372.

> Que cil Taffur mengeoient ung Sarrasin tout *quaut*.

Tout quaut, c'est-à-dire tout de suite, en un tour de main. Il y a de l'analogie entre cette expression et *tout battant*. *Tout caut* se dit encore en rouchi. *Caut* vient du lat. *calidus*, prov. *caltz*, ital. *caldo*. Dans le fragment de Valenciennes, on trouve la forme *jholt* (Chans. de Rol., édit. Genin, p. 478 et 480).

Que, pron. relat., v. 439, 34320.

La viella mauvaise *qu*'ensi vous a emblés...
A ung sien escuyer *qu*'apriès ly les porta...
A Margalle vint, *qu*'au matin se para.

Qu' mis pour *que* tient évidemment la place du suj. *qui*. La langue d'oc et celle d'oïl ont fait cette confusion que Raynouard a trouvée remarquable. Peut-être aurait-il fallu noter en outre que l'ital. en fait de même avec le pron. *che*.

Armans de Monlanart *qu'* a bon caval corrant.
(Chron. des Alb., p. 184.)

Quan remir la bella
Que m'soli acuelhir.
(Rayn., Lex. rom., V, 12.)

« Voyant mains Sarrasins *que* illec estoient. » (Trad. de Jacq. de Vitry.)

Que, conjonction. Nous donnerons ici non toutes les significations de ce mot, mais celles que nous avons relevées dans le Godefr. de Bouillon.

1° Comme. V. 2701, 3183, 7322, 9754.

Blanche *que* fée,
Fiers *que* lion...
Qui font mal *que* venin...
A une crois viermelle *que* la rose en esté...
Cieux-là y acouroit *que* pleve avec le vent.

Les Provençaux ont employé *que* de la même manière : « E a dig *que* cortes. » Chr. des Alb., p. 608. M. Fauriel, au lieu de traduire : « Et a dit *comme* courtois, » a eu tort de prendre *que* pour le lat. *quid*, quelque chose : « Et a dit chose courtoise. » Cette locution n'est cependant pas douteuse. Raynouard cite la phrase suivante : « Tu faras *que* fol, sy en tal cami ti metes. » = Tu feras *comme* fou si tu te mets en tel chemin. Lex. rom., V, 43. Dans les romans des trouvères, on lit aussi :

Quant mon esgart et ma parole
Je véai, ne fis-ge *que* fole.
(Chev. de la Ch., p. 114.)

Si feras *que* sages.
(Ibid., p. 136.)

Mult feries *que* cortois
Se ceste folie lessoies.
(Ibid., p. 90.)

Li fil Herbert n'ont pas fait *que* félon.
(Raoul de Camb., p. 37.)

Les haubergons qui reluisent *qu*'argent.
(Baud. de Seb., I, 18.)

Or se rendent François; si feront *que* senez.
(Bert. du Gues., II, 188.)

Dans cette acception, soit en provençal, soit en langue d'oïl, le mot *que* n'est que la traduction du lat. *ut*. Les Italiens ont fait de la même manière *sicchè* et *siccome* du lat. *sic ut*, et nous avons en vieux franç. les termes analogues *sique* et *sicomme*. Comparez l'anc. flamand : « We doen *als* de domme. — Nous faisons *que* fous ou comme fous. » Leven van sinte Christina, v. 1892. Édit. de M. Bormans.

2° De manière que, si bien que.

Et il nous conduiront *que* ne soyons traby (v. 21289).
Mais Éracles le va vistement embracier,
Qu'il se cuida gietter emmy le sablonuier (v. 29203).
Et il y est montés *que* ne s'y va targant (v. 34228).

Le prov. l'a employé de même pour afin que, pour que, de manière que, de sorte que :

Q'el en pes tenga la gerra e'l masan
Que n'aion obs elm e escut e bran.
(Rayn., Lex. rom., V, 13.)

« Qu'il tienne en pied la guerre et le tapage, de manière qu'en soient nécessaires heaume et écu et glaive. » Nous lisons de même chez les trouvères:

Avonz fait enterrer ces mors, *que* flair n'i ait.
(Vœux du Paon, MS., f° 162 r°.)

Por ce doit estre amesurée
Chascune dame de parler,
Qu'ele ne se face blasmer.
(Fabl. et cont. anc., II, 184.)

« Approchez, *que* je vous parle, » disons-nous encore aujourd'hui. *Que* ne représente dans tous ces exemples que le lat. *ut*, *sic ut*. Au contraire quand les Italiens disent : « Accostatevi *che* v'ho da parlare, » le *che* équivaut au lat. *quia*.

3° Quand, lorsque.

C'y fu c'on li conta
Et *qu*'uns crestiiens vint qui bien ly recorda (v. 21830).
Depuis Troie le Grant, *qu*'elle fut excillie (v. 25860).

On trouve aussi cette acception dans le provençal :

Jeu chant *que* deuria mielhs plorar.
(Rayn., Lex. rom., V, 13.)

« Je chante *lorsque* je devrais plutôt pleurer. » Nous avons un souvenir de cette locution, quand pour éviter de répéter la conjonction *lorsque*, nous la représentons par *que* : « *Lorsqu*'on est jeune et *qu*'on se porte bien. » Elle est encore plus manifeste dans cette phrase : « *Qu*'il parle, tout se tait. »

4° Pourquoi.

Ne say *qu*'on vous alast alongant le cançon (v. 22011).
Que l'iroie célant? (v. 24911).

Il faut reconnaitre ici le *quid* ou le *qui* des Latins. C'est aussi une acception qui nous est restée lorsque nous disons : *Que* ne persistez-vous? Il est toutefois remarquable que nous ne l'employons plus qu'avec la négation *ne*. Lat. *quid ni*.

5° *Que* répété, tant... que.

Que villes *que* castiaus (v. 14123).

Les Provençaux ont dit de même : « *Que* de grans *que* petitz. » Chr. des Alb., p. 236. Or tout cela revient au

latin : *Quá* magni, *quá* parvi. L'italien s'est également approprié cette locution : « Era a guardare i passi con più di 3000 cavalieri, *che* Tedeschi, *che* Lombardi. » Biagioli, Gram. Quant au français moderne, c'est à peine si on peut y reconnaitre cette ancienne expression. Selon l'Académie on peut en effet dire familièrement : *Que* bien, *que* mal; mais *tant* bien *que* mal est préférable.

Dans l'ancienne langue la répétition du *que* n'était pas nécessaire; ainsi on lit :

> xxx roys *qu*'amirans (v. 7011).
> Il sont II contre II à pié et *que* monté.
> (Vœux du Paon, MS., f° 68 r°.)

Cette observation a échappé à M. Burguy, Gram., II, 390.

6° Comme si (lat. *quasi*).

> Je les voy contre nous tellement démener
> *Qu*'il euissent éut tout adiès à digner (v. 8825).
> Courant de tel randon *que* ce fust Belgibus (v. 22622).

7° *Que* suivi de pour (lat. *quam ut* après un comparatif).

> Une robe sy longe et sy lée à devis
> *Que pour* bien revièstir v Sarrasin ou vi (v. 10116).

On lit aussi dans une chron. de Tournai : « Si près *que* pour eux grever. » Corp. chron. Fland., III, f° 161 r° du MS.

Nous avons montré sous la signification *comme*, l'analogie du franç. *que* avec le flam. *als*. Il nous eût été possible de suivre cette analogie plus loin encore dans le flamand et dans l'allem., car la conjonct. *als* peut y signifier tour à tour, *comme, comme si, lorsque*, et de plus le *que* comparatif.

Que, conjonctif, retranché après un verbe.

> Lors commanda ly roys parmy l'ost . . . on le crie (v. 34212).

C'est-à-dire *qu*'on le crie parmy l'ost. M. Burguy a donné plusieurs exemples de cette locution.

Que, chose, rien, quoi.

> Le pucelle où il n'ot *qu*'ensingnier.
> (Baud. de Seb., I, 65.)

Nous avons déjà mentionné cette expression sous le mot *Ensegnier*. Nous avons à ajouter ici qu'elle se conserve dans cette phrase : « Il n'a *que* faire de vous, » c'est-à-dire il n'a rien à faire. Au lieu de dire, comme aujourd'hui : Qui n'a de quoi donner, ou bien rien à donner, l'auteur du Baud. de Seb. a dit :

> Qui n'a *que* donner, jà amez ne sera.
> (I, 34.)

Que est encore pris pour *chose* ou pour *rien*, d'une manière plus absolue dans les vers suivants d'un troubadour provençal :

> Guizardon no fai hom de non re,
> E quier l'a tort qui non a fag de *que*.
> (Rayn., Lex. rom., V, 15.)

« Profit ne fait-on de néant, et il le cherche à tort celui qui n'a pas fait de *quoi*. »

Que que, tandis que, Gilles de Chin, v. 3292.

> *Que que* li rois se démentoit,
> Es-vos li rois el cemin voit
> Les pèlerrins.

On a employé dans le même sens la forme *coi que :*

> *Coi que* la biele se gaimente,
> Gérars revint de pasmison.
> (Rom. de la Violette, v. 2065.)

Faut-il y voir le lat. *quidquid* ou bien *quanquam?* Le sens donné à ces formes *que que, coi que*, peut-il d'un autre côté les faire confondre dans une origine commune avec notre conj. *quoique* et notre pronom indéfini *quoi que*? Si nous ne nous trompons, tous ces mots peuvent s'expliquer de la même manière, et le lat. *quidquid* y suffit. Ce serait donc là un pronom changé en conjonction. Nous devons faire remarquer qu'en provençal *que que* n'existe que comme pronom.

> *Que que* m comandetz a faire
> Faral.
> (Rayn., Lex. rom., V, 15.)

Outre les formes *que que* et *coi que*, nous trouvons les suivantes dans le Gilles de Chin, et leur étrangeté nous semble accuser une erreur de lecture :

> *Qusquez* li quens ensi parloit (v. 1079).
> *Quisque* cascuns ensi parloit (v. 1659).

Dans la Chans. d'Antioche on lit régulièrement *que que :*

> *Que que* Franc et payen ont ensemble parlé.
> (II, 19.)

Quéir, tomber, v. 2631, 20986.

> Dont se laissa li quens *quéir* de son destrier...
> Mais Godefrois le fist *quéir* isnièlement.

Forme picarde du verbe *choir* (lat. *cadere*). Elle est encore usitée en rouchi. On disait dans le Vermandois *caïr* et *chaïr* en conservant l'*a* du radical. La Chans. de Roland, qui est en dialecte normand, nous montre le même verbe sans la syncope :

> Carlles verrat sun grant orguill *cadeir*.
> (St. 42.)

Le part. passé de ce même verbe était *quéus* en langage picard, et notre auteur a pu dire, comme on le dit encore en patois :

> Ly rouges Lyons est *quéus* mors sanglans.
> (God. de Bouil., v. 9472.)

Nous renvoyons pour les irrégularités de ce verbe à la Gram. de M. Burguy, II, 18. Seulement nous noterons en passant le part. prés. *quéant :* « Mal nous va chi *quéant*. » Baud. de Seb., I, 367. Voy. de plus l'adj. *Mesquant*, le verbe *Chaïr* et le passé défini *Kéy*.

Il nous semble nécessaire aussi de corriger le texte de notre auteur dans le vers suivant. Son manuscrit porte :

> Que sur noz chevaliers *enquer* ces anois.
> (God. de Bouil., v. 30154.)

Fort probablement nous devons lire : *en quèrent*, c'est-à-dire en tombèrent, mais en remarquant toutefois que la conjugaison exigerait *quéirent*, ce que la mesure du vers ne permet pas.

QUELLANT, recueillant, v. 7719.

> Nous irons droit en l'ost le viande *quellant*.

Quellir le viande, id est colligere victum. Comme beaucoup d'autres verbes, celui-ci a deux conjugaisons : on disait aussi *quellier*.

> Tost i voist telle herbe qu'elle vausist *queillier*.
> (Baud. de Seb., I, 376.)

Nous ne devons donc pas nous étonner des formes irrégulières que le verbe *cueillir* a gardées, telles que je *cueille*, je *cueillerai*, formes qui appartiennent à la première conjugaison.

QUEME, comme, Gilles de Chin, v. 3475.

> Quant à Triple orent séjorné,
> *Queme* lor plot s'en sont alé.

Le picard *kement* pour comment est analogue à *queme* pour comme. Quoiqu'il ne soit pas mentionné par M. Hécart, nous pensons que *kement* existe aussi en rouchi.

QUEMÉNÉE, cheminée, v. 17765.

> Et mis dessus ung banc delés le *queménée*.

On disait aussi *keminée*, témoin ces vers :

> Lés le fu à la *keminée*
> Qui cler lor ardoit sans fumée.
> (Rom. de Perceval.)

Rouchi *queménée*, picard *keminée* et *caminée*. Ces formes dérivent du moy. lat. *caminata*, auquel un document de 584 donne déjà cette signification : Solarium cum *camminata*. Le gloss. angl. sax. d'Aelfric contient aussi le mot CAMINATUM, *fyrhus* (maison du feu); anc. h. allem. *cheminâta*. C'est abusivement que le moy. latin a employé *caminata* dans le sens de salle. On voulut sans doute exprimer que c'était l'endroit du logis où se trouvait la principale cheminée. Les Italiens disent encore dans le même sens *camminata* ou *caminata* pour salle. Cela nous rappelle la célèbre *cheminée* qu'on admire dans l'antique salle des échevins du Franc, à Bruges, et nous avouons qu'ici l'abus de termes dont nous parlons pourrait être permis.

Les Italiens se servent de *camino* pour cheminée, et ce mot vient du lat. *caminus*, qui, lui-même, dérive du grec κάμινος. En allem. on a aussi *kamin*, cheminée.

Queminée avait pour dérivé *queminiel* en langue d'oïl. Voy. Roisin, Lois et coutumes de Lille, p. 157. Le rouchi *quemenniau* signifie crémaillère, selon Hécart. En lillois il voudrait dire manteau de cheminée, si l'on en croit M. Legrand. D'un autre côté, Dom Carpentier cite la phrase suivante : « Ycelui Jehan féry ledit Simon d'un *queminel* appelé chienet. » Roquefort dit également *chenets* dans son glossaire, mais dans son supplément il ajoute que ce sont aussi les autres ustensiles nécessaires à la cheminée, et il donne cette citation : « Deux *keminiaus*. » Tarif du travers de Péronne, de l'an 1245. Il est donc assez difficile de déterminer le sens de ce mot, surtout si l'on ajoute que dans un petit glossaire MS. de la bibl. roy. de Bruxelles, n° 5667, on lit : *Pendula tedifera, ung keminel*. Nous penchons à croire que ce mot a désigné d'abord les ustensiles de la cheminée en général, et qu'ensuite il a plus spécialement été appliqué à la crémaillère et aux chenets.

QUEMUGNE, foule, gens de commune, v. 15236.

> La *quemugne* vint là qui fu toute dlervée.

Voy. notre mot *Kemugne*. La foule, le gros de l'armée, en un mot, les gens de commune, qu'il faut bien distinguer de la chevalerie et de la noblesse. On sait que dans les batailles du moyen âge, les chevaliers furent souvent cruellement punis de leur mépris pour les communiers. A Courtrai, par exemple, ils apprirent à leurs dépens que désormais la force des armées résidait dans ces communes si méprisées. Notre auteur semble nous montrer qu'au XIV[e] siècle on commençait à revenir de ces idées.

QUENS, comte, v. 2563.

> A demain, dist ly *quens*, voel le camp ordener.

En Picardie et en Flandre on écrivait *quens* et *cuens* le plus ordinairement. Mais on y trouve aussi *coens* : « Philippe, fieus du *conte* de Flandre, *coens* de Thiette et de Laureth. » Charte de 1304. On peut voir dans ce dernier exemple que le mot *coens* est au cas direct, tandis que le cas indirect est *conte*. Il en était de même pour le prov., qui avait *coms* au sujet et *comte* au régime. Voy. Raynouard, Lex. rom., V, 453.

Les mots *cuens*, *coens*, *quens* dérivent du prov. *coms*, lat. *comes*; ils ont cessé d'être en usage dans le cours du XIV[e] siècle, et le mot *comte* a pris alors le dessus à tous les cas. Notre auteur n'a employé *quens* que par exception. Il est même remarquable qu'il a oublié une fois que ce mot faisait *conte* au cas indirect, et qu'il s'est contenté de lui retrancher la lettre *s* :

> A Tumas de la Fère et au *quen* d'Alençon (v. 32605).

Il ne serait pas possible, croyons-nous, de donner un autre exemple de ce *quen* au cas indirect.

L'*n* de *quens* et de *coens* se retrouve encore dans *conestable* et dans l'angl. *constable*, qui dérivent aussi du lat. *comes*.

QUENTE, coin, angle, Gilles de Chin, v. 5559.

L'escu a del *quente* hurté.

Plus loin l'auteur dit que Gilles de Chin a frappé *parmi l'escu de plain*. Ces deux expressions sont donc opposées l'une à l'autre. On dit encore en rouchi *mète d'can* pour mettre un objet sur son côté le plus étroit. Nous croyons que c'est là notre mot *quente* ou plutôt *quanton*, moy. lat. *quantonus*. C'est par erreur qu'on écrit aujourd'hui mettre sur *champ*. On devrait écrire sur *chant* ou sur *cant*. Cfr. l'allem. *kant*.

QUÈRE, QUERRE, chercher, v. 3124, Gilles de Chin, v. 1509.

Et avoit envoyet *quère* en mainte partie
Chevaliers, escuyers....
Chevalerie vait *querrant*.

Quère, que nous avons remplacé par *quérir*, est resté dans le rouchi, le franc-comtois, le picard et le bas limousin. C'est aussi l'ancienne forme provençale *querre*; on y disait aussi *querer* et *querir* du lat. *quaerere*.

M. de Cayrol a imaginé de rattacher à ce verbe le nom de la grande *queroye* ou grande procession que l'on fait en Picardie dans la forêt située près d'Ay. Il voit dans les cérémonies chrétiennes d'aujourd'hui un souvenir de la recherche du gui chez les Celtes, et la grande *queroye* serait, suivant lui, la grande recherche. Il me semble bien hasardé de faire remonter jusqu'aux Celtes le verbe *quère* qui vient du lat. *quaerere*; et d'un autre côté, le mot *queroye*, qui est une forme de *quaroye*, *carroye*, chemin public, en moy. lat. *carreria*, nous semble donner une explication très-plausible. Dom Carpentier cite dans ce sens le mot *querroye* sous le mot *Quarrum*. Voy. les Mém. des antiquaires de Picardie, t. VII.

QUERQUER, charger, v. 15560.

J'en *querque* proprement
Abreham de Damas au fier contènement.

Voy. *Deskierker*.

QUERRENT, courent, v. 8983.

Normant *querrent* apriès xx^m à une fie.

Nous pensons qu'il vaudrait mieux lire *queurent*, courent, attendu que la forme *querrent* vient plutôt du verbe *querre*, chercher.

QUERT, QUEURT, court, Gilles de Chin, v. 4176, 5411.

Ains lor *quert* seure vivement...
Hardis et coragex et fiers
Lor *queurt* seure droit et avant.

Voy. KEURT.

QUESTE, cette, celle-ci, v. 10754.

Alés hardiement au soudant de Piersie
Vo journée tenir; *queste* vous est baillie.

Queste, victoire, dit M. de Reiffenberg, qui tire sans doute ce mot du lat. *quaestus*. Le savant éditeur n'a point reconnu, sous cette forme méridionale, notre pronom démonstratif *ceste*. Nous avouons en effet que cet emprunt ne se montre nulle part ailleurs. Il prouve ici une fois de plus l'influence des écrivains du midi que nous avons signalée si souvent. — *Queste*, comme *ceste*, vient du lat. *ecce iste*. Cfr. l'ital. *questo*, le prov. *queste* (gloss. occitan.) et *aquest*, enfin l'esp. *aqueste*. Dans la phrase de notre auteur : *Queste vous est baillie*, on reconnait presque tous les mots provençaux : *Questa vos es bailliata*. — La journée vous est baillée.

QUEUS, quel, v. 15188, 17287.

Et Harpins dist au duc *queus* Sarrasin c'estoit....
Ly quels ira devant ou ly *queus* demorra.

Queus, quel, du lat. *qualis*, a, comme tous les adject. dérivés de mots latins en *alis*, des formes très-variées suivant les dialectes. Du prov. *quals* vient par exemple le *quaus* du Poitou, qui plus au nord se change en *queus*. On trouve aussi les formes *quex*, *qués*, qui ont un rapport bien marqué avec *quels*. Il faut y ajouter aussi la flexion *queil*. Au surplus, ce ne sont là que des formes communes à presque tous les mots en *el*.

En Hainaut on dit encore *qués* pour *quels*, comme dans le Gilles de Chin :

Li rois demande : *quex* noveles?
(Gilles de Chin, V. 2514.)

La Chans. d'Antioche nous offre de même : *Qués* noveles, II, 185. Dans le second exemple de notre auteur on a pu remarquer l'emploi simultané de *quel* et de *queus*. Il en est de même dans cette phrase montoise : « Avés vu les quais? — Les *quéles* quais? *qués* quais? » *Quelque* subissait un changement semblable : « *Quesques* parens ou amis que ils euissent. » Corp. chr. Fland., III, 555. « Sans povoir emporter *quesques* de leurs biens. » Ibid., III, 485.

QUEVESTRE, licou, lien, v. 25031.

Ung *quevestre* saisy ly roys qui fu dolans
Et ly mit ens ou col.

Prononciation picarde de notre vieux mot *chevêtre*. Lat. *capistrum*, ital. *capestro*, esp. *cabestro*, prov. et catal. *cabestre*. Dans la Mort de Garin on trouve la forme *chevoitre* :

Ces vilains font en *chevoitre* tenir.
(Mort de Garin, p. 192.)

L'éditeur de cet ouvrage nous parait avoir écrit *senestre* pour *cevestre* dans son introduction, p. LXXXIII. On fit de ce mot le verbe *enchevêtrer*, qui se rencontre déjà dans le pas-

sage suivant, où Gautier de Coinsy gourmande le clergé romain et l'accuse de tous les maux de l'Église :

Trop convoiteus sont li Romain :
Qui lor enplit sovent la main
Quan qu'il velt fait, bien lo sachiés......
N'est mervelle se sovent plunge
Sainte Église tot environ,
Car en Rome a povre aviron.
Cil l'engignent, cil le fauvoient,
Cil la plungent et cil la noient,
Cil la guilent, cil la déçoivent,
Qui governer à droit la doivent.
L'apostoile, li cardinal,
Et li prélat, li govrenal
De Sainte Église doivent estre ;
Mais convoitise en son *chevestre*
Si les *enchevestre* et enlace
Que ce que par Deu et par grâce
Doivent doner, donnent à çaus
Qui governer ne sèvent aus.

(Gaut. de Coinsy, Mir. de N.-D., MS., n° 10747, f° 26 r° et v°.)

QUI, à qui, v. 9222, 32470.

Qui qu'en poist ne qui non....
Et le roy Abilant *qui* forment se fia.

Comme dans le prov., le cas régime de ce pronom fut d'abord emprunté au lat. *cui*, et nous avons déjà fait observer sous le mot *poiser* que l'on avait primitivement écrit *cui qu'en poist*.

Audain aurai, *cui* k'en doie anuier.

(Gérard de Vienne, V, 2267.)

Il en est de même en provençal : *Cui* que plassa o pes. Chr. des Alb., p. 546. Au XIVe siècle on remplaça *cui* par *qui*, ainsi que le fait notre auteur. Le Baud. de Seb. nous offre par exemple ce vers :

Pour l'amour de mon père *qui* fesistes ajue.

(I, 67.)

Au lieu d'écrire avec Joinville : « Je ving au conte de Soissons, *cui* cousine germainne j'avoie espousée, (I, 51) » l'auteur des Vœux du Paon n'hésite pas à dire non plus :

Mais de ceuls en *qui* cuer proèce est ostellée.

(MS., f° 137 v°.)

La *qui* gens par estoit si très-fort envaïe.

(Ibid., f° 142 v°.)

C'est au cas direct ou au sujet que l'orthographe *qui* pouvait être permise. Aussi est-ce avec raison que notre auteur a écrit : *Qui* qu'il ataint (v. 26652). Il en est de même dans ce vers :

En un tourbiel s'en vont, *qui* qui en ait mal grès.

(Vœux du Paon, MS., f° 29 v°.)

« *Qui* que s n'azire. » — Qui que ce soit qui s'en fâche, disent aussi les troubadours. Rayn., Lex. rom., V, 25.

QUIERE, cuire, v. 6891.

Mieus nous aiment à *quiere* c'à prendre à raençon.

Cette orthographe où l'*ie* a le son d'un *i* simple a toujours été qualifiée de flamande par M. de Reiffenberg. Nous avons déjà fait remarquer, en effet, que dans le wallon, qui a surtout subi l'influence germanique, les verbes primitivement en *ier* se prononcent le plus souvent en *i*. En rouchi le mot *pierre* se change également en *pire*.

Nous devons pourtant noter qu'ailleurs notre auteur a écrit *quirre* (v. 4783). Mais n'écrit-il pas aussi *riere* et *rire* (v. 435), *loisier* et *loisir* (v. 23128), *St-Espier* et *St-Espir* (v. 18204), *deskiéré* et *deskiré* (v. 9149 et 10250), enfin *venier* et *venir* (v. 2628)? A propos de ce mot *venier*, nous avons ici une remarque à faire; c'est qu'il figure dans un couplet monorime en *ier*, et que l'auteur le fait rimer avec *laissier, refroidier, eslongier*, etc. On pourrait croire, en voyant cette anomalie, qu'on prononçait *eslongir*, *laissir*, comme *venir*, car on ne disait sans doute pas *venier*, quoi que l'expression *bien vegniés-vous* puisse faire supposer à cet égard. De son côté l'auteur du Baud. de Seb. fait rimer *crimier* (crimir) avec *esclarchier* (esclarchir) et *akoellier* (akoellir) dans un couplet monorime en *ir*. Baud. de Seb., I, 300. Il y a là une question intéressante de prononciation. Nous avons eu déjà l'occasion de faire remarquer dans l'anc. franç. des verbes qui appartiennent tout à la fois à la 1re et à la 2de conjugaison. Peut-être les mots que nous venons de citer n'en sont-ils que de nouveaux exemples; peut être aussi n'est-ce qu'une licence permise alors aux poëtes. Ainsi notre auteur, au vers 1479, a écrit *avillier* à la rime en *er*, et ailleurs il écrit *rafresquier* et *refroidier;* pourtant alors, comme aujourd'hui, ces verbes étaient aussi de la 2de conjugaison. C'est ici le lieu de rappeler que dans les verbes en *ier*, comme *couroucier, apparellier*, le part. passé masc. est en *é*, *couroucié* (v. 35622), *apparellié* (v. 25626), tandis qu'au féminin on disait *couroucie* (v. 26474), *apparellie* (v. 25972). Voy. aussi dans Raoul de Camb., *baisie*, p. 213, *rengie*, p. 239.

Cuire, en prov. *coser*, vient du lat. *coquere*.

QUIERQUIER, charger, porter, v. 1060.

Boin fait *quierquier* à Dieu ses grans aviersités.

C'est-à-dire : Il est bon de porter ou d'offrir à Dieu ses adversités. Voy. pour l'étymologie le mot DESKIERKIER.

QUIGNIE, cognée, v. 15623.

De haces, de martiaus, d'espée et de *quignie*.

« Secures, id est *cuniadas*, » lit-on dans le capit. de Villis, c. 42. Voy. Ducange, v° *Caradrus*. Quoiqu'il vienne aussi du lat. *cuneus*, il ne faut pas confondre le mot *cuniada*, cognée, avec le moy. lat. *coniada*, qui se trouve dans le Polyptyque d'Irminon et qui parait désigner un gâteau, dans le genre de ceux qui se donnent encore à Noël et qui portent le nom de *quignets*, ou *cugnots* en Picardie, *coignolle*,

quéniolle en Hainaut, et ailleurs *quénieux, cuniou*, etc. C'est ce que les Lillois appellent *coquilles*. Tous ces mots viennent du lat. *cuneolus*, à cause de la forme donnée à ces sortes de gâteaux.

Le picard a gardé le mot *quignie*, cognée. Dans le Raoul de Cambrai, M. Éd. Leglay a eu tort d'écrire *coigniés* au lieu de *coignies* :

Le palis tranchent à *coigniés* d'acier (p. 58).

QUIRIE, cuir, v. 9104.

Et s'ont les poins pesans et durs qu'une *quirie*.

On écrit plus souvent *cuirie*, et ce mot désigne un vêtement destiné à garantir le cou. Voy. Ducange, v° *Quiree*.

Seur un béniel et en no compagnie,
Ara viestu mainte vièse *quirie*.
(Serventois, p. 33.)

Est-il besoin de dire que ce mot vient de *corium*, et non de *quéyr*, cadere, comme le pense Hécart? Voy. le mot *Esquirie*.

QUIRRE, voy. QUIERE.

QUIS, cherché, demandé, v. 10951, 18342.

Or verra-on le droit que viers moy avés *quis*....
Entre les mors aveit Bauduins esté *quis*.

L'auteur du Baud. de Sebourc dit de la même façon :

Se j'en ai un pierdut, tost en r'arai un *quis*.
(I, 69.)

Il en est de même dans la Chans. d'Antioche (I, 18 et 58); mais ici M. P. Paris n'a pas reconnu la valeur du mot, qu'il fait venir malheureusement du lat. *queo, quis*.

La trova l'apostolle, demanda qu'il a *quis*.
(I, 18.)

L'éditeur ne s'est souvenu ni du verbe *querre*, participe passé *quis*, ni de *conquerre*, part. *conquis*; lat. *quaesitus*, *conquisitus*, prov. *ques*, *conques*.

QUISEINE, lisez *quinseine*, v. 4044.

QUISENÇON, souci, douleur cuisante, v. 12575.

Je vous pri pour Mahon
Que vous me pardonnés ansi et *quisençon*.

Ce subst. est formé du verbe *quire*, *coquere*. On écrivait aussi *cusençon*. Il semble que ce soit un augmentatif du prov. *coisensa, cosensa*.

QUOIEMENT, tranquillement, v. 20961.

Et l'ont dépublyet ensamble *quoiement*.

C'est-à-dire: Et ilz ont publié l'ordonnance discrètement, sans bruit. Prov. *quedament*, ital. *chetamente*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 22.

QUOISIS, COISIS, vus, v. 736. Voy. COISIR.

QUOITE d'esporons (à), v. 5347. Voy. COITE.

QUOITIER, v. 2638. Voy. COITIER.

QUOY, tranquille, paisible, secret, v. 5907, 13836, 19474, 33094.

Et se tiengnent tout *quoy*....
Doucement ly a dit et à *quoye* raison....
Par Turquant le manda en une lestre *quoi*....
Roys Corbarans mena Margalie le *quoye*....

C'est notre vieux mot *coi*, *coite*, dans l'expression *rester coi* : nous en avons déjà parlé sous le mot *Ocquoison*. Le prov. avait la forme *quets*, et le cat. *quiet*, du lat. *quietus*. Angl. *quiet*.

Estat tuit *quei*.
(Chr. des Alb., p. 158.)

« Soyez tous *coïs*. »

QUOY (A SON), à son aise, v. 1599.

Qu'elle y voist *à son quoy* et fache à Dieu pryère.

Nous doutons fort que ce soit là le lat. *in quiete*, comme l'a supposé M. de Reiffenberg. Ce serait bien plutôt le franç. *à son choix* comme dans ce vers :

Lors averay amours et amis à mon *quoys*.
(Vœux du Paon, MS., f° 23 r°.)

Notre auteur n'écrit-il pas même *à vo cois?*

Liés en sui, dist Harpins, qu'il en est à vo *cois* (v. 29969).

En prov. on disait *à sa causia* et *el seu causiment*. Voy. Rayn., Lex. rom., II, 363. Ces mots se rapportent au verbe prov. *causir*. Voy. notre mot *Coisir*.

R.

La lettre *R* que nous ne faisons plus sonner à la fin des infinitifs de la première conjugaison et de certains autres mots, sait-on au juste ce qu'elle valait dans l'ancien langage? M. de Reiffenberg nous dit, par exemple, au v. 11973, que le mot *ivier* se prononçait *ivié*. De son côté M. Genin affirme d'une manière encore plus absolue que l'*r* finale était toujours muette. Variations, p. 65. « De quelles gens parlez-vous, leur dirons-nous avec M. Francis Wey? Sont-ils Lorrains ou Berrichons, Picards ou Poitevins, Normands ou Gascons? car tout en usant de la même langue, ils parlent fort diversement. » Révolut. du lang. en France, p. 267. La prononciation étant aussi variable que les dia-

lectes, n'établissez donc pas de règles générales à son sujet. Tant que la langue française ne fut pas centralisée et qu'il n'y eut pas de savants disposés à lui donner des lois, chaque province eut son parler à elle, qui différait de celui des autres provinces. C'est donc tout au plus à dater du XVIe siècle qu'il faut chercher des règles de prononciation, et encore trouvera-t-on qu'alors même elles ont été fort souvent contestées. Qui oserait dire qu'aujourd'hui elles n'éprouvent plus de résistance?

Pour ne parler que du dialecte dans lequel est composé le Godefroid de Bouillon, si nous ne faisions attention qu'à l'usage venu jusqu'à nous, nous serions disposé à croire que l'auteur prononçait *ivier* et non pas *ivié*. Il est évident que le rouchi dit encore l'*ivier*, le *fier* et l'*infier*. Mais d'une part la prononciation a pu se modifier, et de l'autre, voici quelques observations d'où il semble résulter que l'usage ancien ne ressemblait pas au moderne.

Les couplets monorimes de notre auteur où nous trouvons la finale *er* sont de deux sortes. Dans les uns paraissent les verbes en *er*, comme *aimer*, *chanter*, *jouer*, et l'on y voit figurer également les mots *per*, *ber*, *cler*, *mer*, *amer*, *se fi-er*, etc. Dans les autres on ne rencontre exclusivement que des mots en *ier*, tels que *ivier*, *arier*, *derier*, *destrier*, *chier* (*carus*), *fier* (superbe), *moullier* (femme), *requier* (*requiro*), *anoi-ier*, *pri-ier*, *casti-ier*, etc.

Cette division à laquelle l'auteur reste constamment fidèle, et qu'on retrouve dans les romans d'Alexandre et de Bauduin de Sebourc, peut faire croire qu'on prononçait alors la finale en *er* autrement que celle en *ier*. Et en effet nous en avons une preuve manifeste au vers 9617, où notre auteur écrit *sauvier* au lieu de *sauver* afin de régulariser la rime.

Nous laissons de côté les poëtes qui n'ont admis que les assonances, puisque leurs rimes ne sont que des à peu près; et, en conséquence, nous ne cherchons point d'exemples dans la Chanson de Roland, où l'on voit au même couplet *osberc*, *guaret*, *isnels*, *enfer*, etc. Édit. Genin, p. 116. Nous n'en chercherons pas davantage dans les fragm. d'Isambart et Gormont, où *aveir* rime avec *feis*, *ber* avec *né* et avec *amiré*, *fiert* avec *esloinné*. Tout cela ne peut servir à déterminer la prononciation; et ç'a été, suivant nous, le tort de M. Genin d'en faire la base de son système. Il en est venu ainsi à faire disparaître toutes les consonnes. Et voyez un peu, lui qui prétend que *mer* se prononçait *mé* pour n'être pas confondu avec *mère*, que répondrait-il si on lui montrait les mots *père* et *mère* rimant avec *senée*, *espousée*, *célée?* Voy. le Raoul de Cambrai, p. 224.

Dans ce même ouvrage on trouve à la rime *perte*, *teste*, *espée*, *guère*, *serve*, *damoisèle*; un peu plus loin *cortois* et *crois* riment avec *savoir* et *véoir;* mais il ne faut pas s'en mettre en peine, ni aller s'imaginer avec M. Genin que les consonnes finales étaient muettes. Encore une fois, ce ne sont là que des assonances. On trouve un reste de cette habitude dans notre auteur, lorsqu'il met le mot *martirs* dans un couplet en *is* (v. 23092), et les mots *turs* (v. 3829), *murs* (v. 7561) et *Taffurs* (v. 23648) dans des couplets en *us*. A qui persuadera-t-on que les *turcs* fussent des *tus*, et les *murs* des *mus?* De même si dans le Bertr. du Guesc. (II, 193), *haubert* semble rimer avec *bacinet*, il faut bien se garder de le prononcer *haubet*. Nous sommes devenus en français très-difficiles pour la rime, et nous ne comprenons plus les licences du temps jadis. Les Anglais, qui nous ont emprunté tant de choses, laissent encore à leurs poëtes toutes ces licences, et chez eux personne n'est obligé de mettre toujours la rime d'accord avec la prononciation rigoureuse. Il suffit de la consonnance et même de la rime pour les yeux. Autrefois, jusqu'au XVIIe siècle, les Français en faisaient autant. Les législateurs de notre Parnasse y ont mis bon ordre. La vieille habitude du XIIe siècle qui permettait de faire rimer *hallebarde* avec *gendarme* a dû se réfugier dans les complaintes populaires.

Nous avons dit que les premières tentatives faites pour généraliser la prononciation française datent du XVIe siècle, mais nous sommes bien loin d'avoir accepté toutes les règles qui furent alors mises en avant. « Les deux liquides *l* et *r*, dit un grammairien du temps, se doivent tousiours prononcer en la fin du mot, soit que le mot ensuyvant se commence par consone ou non, comme en ces dictions : *Lequel des deux, veux-je aymer?* Tu vois *l* prononcée en *lequel* et *r* en *aymer*. » Dictionaire, colloques ô devises familières en quatre langues. Anvers, 1558. Nous pourrions nous contenter de cette simple citation contre l'axiome de M. Genin : « *R* finale était toujours muette. » Mais comment n'a-t-il pas vu que l'*r* sonnant encore dans les infinitifs en *ir* et en *oir*, il devait en tirer la conséquence qu'elle avait pu, nous devrions dire qu'elle avait dû, comme en prov. et dans les autres langues néolatines, sonner aussi dans les verbes en *er*, et que si dans certaines provinces on dit *mouri*, *savoi*, *chanté*, au lieu de *mourir*, *savoir*, *chanter*, ce ne pouvait être là que des exceptions.

C'est surtout lorsqu'on examine les textes que la règle de M. Genin paraît de plus en plus hasardée. Voici, par exemple, une chanson du XIIIe siècle, où nous lisons :

Sire Hue le fer
Ly despencer.
(Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 206.)

Nous devrions dire, d'après la règle, le *fé* et ly *despencé;* mais le moyen de croire que ce mot anglais *despencer* doive changer sa prononciation. Il est bien plus naturel de supposer que l'auteur n'a écrit *fer* au lieu de *fier* que pour avoir le droit d'en faire sonner l'*r*. Nous en revenons, on le voit, à la grande division des rimes en *er* et de celles en *ier*, telle que l'admet notre auteur. On peut en trouver des exemples assez anciens. Quènes de Béthune au XIIe siècle ne fait-il pas rimer *vengiés* avec *empirier*, et ne nous montre-t-il pas ainsi comment il prononçait la rime en *ier?* Leroux de Lincy, Chans. hist., I, 111. Dans le rom. de Renart ne lisons-nous pas aussi :

Deable nos out aguetiez
Qui s'est mis en nostre moustier.
(I, 131.)

L'opinion de M. de Reiffenberg à propos d'*ivié* peut donc s'appuyer sur des exemples respectables. En voici un de plus :

Pour quérir nul milloor ouvrier
Que je suis l'esté et l'*ivier*.
(Froissart, III, 506.)

Ailleurs (p. 501) *psautier* rime avec l'*autr'ier*. Mais cette rime en *ier* (*ié*) peut-elle être invoquée pour la prononciation du mot *hivé*, comme le voudrait M. Genin? Nous disons que non. Peut-être que si l'orthographe *hivier* avait prévalu, ce mot aurait suivi la règle de ses pareils de même désinence, comme *acier*, *ouvrier*, *destrier*, etc. Mais du moment qu'il eut abandonné l'*i*, il changea de catégorie et suivit la fortune des mots en *er*. C'est ainsi que Coquillart fait rimer *resver* avec *yver* (p. 150).

Au XIIIe siècle on voit cette différence se marquer aux yeux par une particularité orthographique. Les copistes écrivent *chanteir*, *panseir*, *outre meir* (Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 118). Rutebeuf écrit de même *peir* et *trampeir* (I, 45), et comme on pourrait douter encore de cette prononciation du mot *per* (*peir*), il a soin de jouer sur ce mot et d'écrire ce vers :

Pers aus barons, aus povres *peires*.
(Ibid.)

Ainsi donc nous ne dirons pas avec M. Genin que l'*r* finale était toujours muette, ni avec l'auteur du dictionnaire et des colloques de 1558 : « R, où qu'elle soit posée, ha tousiours le son véhément? » Question de temps, question de dialectes, dirons-nous plutôt. Coquillart ne fait-il pas rimer *greffier* avec *clair* (p. 43).

La langue moderne n'établit plus de différence, au moins pour les verbes, entre la finale en *er* et la finale en *ier*. Quant aux adject. et aux subst., c'est autre chose. Ainsi on fait sonner l'*r* dans *amer*, *mer*, *fer*, *hiver*, *enfer*, etc., et aussi dans *fier*, *hier*. Autrefois *fier* suivait la loi commune des mots en *ier*, et La Fontaine faisait rimer *fiers* avec *volontiers*; Boileau le faisait rimer avec *altiers*, ce qui a fait croire aux grammairiens que la lettre *r* sonnait dans ce dernier mot. On a vu de même que Froissart prononçait l'*autr'ié*, comme l'auteur du rom. de Renart (I, 249). La règle était absolue pour les mots en *ier* et en *iers*. Aussi aurions-nous tort de nous étonner que Froissart fasse rimer *volentiers* avec *rentiers* et même avec *tiers* (III, 482, 501). Est-ce que Villon ne le faisait pas encore au XVe siècle?

Bien est-il vray que j'ay aimé
Et aymeroye *volentiers* :
Mais triste cœur, ventre affamé,
Qui n'est rassasié qu'au *tiers*
M'oste des amoureux *sentiers*....

En résumé, les règles varient selon les coutumes provinciales, et s'il est permis de tirer quelque induction de tout ce qui précède, nous dirons que M. Genin aurait mieux fait de reconnaître le son de l'*r* dans les verbes de la 1re conjugaison et dans les mots de même désinence, en établissant toutefois une exception pour tous les mots terminés en *ier*. Et cependant, toute vraisemblable qu'est cette règle, nous ne voudrions pas la poser d'une manière absolue.

Une autre conséquence à tirer, c'est que dans les verbes en *ier*, il faut toujours tenir compte du redoublement de l'*i*, comme dans *priier*, *ploiier*, et bien se garder d'écrire, comme nous l'avons fait trop souvent, *pryer*, *ployer*.

RABIS, RABY, enragé, v. 8659, 10964, 22521.

Car oncques chiens *rabis* tellement n'esraga....
Et Ricars ly respont ensy com tous *rabis*.....
Dist ly roys Lucqualbaus : « Il sont trestout *rabis*. »

Lat. *rabidus*, prov. et cat. *rabios*, esp. *rabioso*, ital. *rabbioso* : on trouve aussi la forme *esrabi*. Voy. notre mot *Esrabier*.

RACATER, voy. ACATER.

M. Genin voulant expliquer ce mot dans la Chans. de Roland y voit un synonyme du picard *racacher*, qui signifie, dit-il, rechasser, repousser; exemple : *racacher* un volant. Ce verbe a en picard bien d'autres significations, et entre autres celle de rappeler :

Racaches Babette.
— Babette, ell' n'est point ichi.
(Vieille chanson.)

Dom Carpentier donne aussi à *racacher* la signification de ramener. Sans vouloir donc nier les rapports de *racater* et de *racacher*, nous pensons qu'on peut différer sur le sens à donner au premier de ces verbes. Examinons d'abord les passages de la Chans. de Roland. Dans l'un, l'auteur nous montre Charlemagne inquiet d'entendre les sons de détresse du cor de Roland. Il veut marcher à son secours et rassemble tout son monde. On se hâte donc, et les cors de l'armée de Charlemagne sonnent à l'envi :

Sunent cil graisle e derere e devant,
Et tuit *rachatent* encuntre l'olifant.
(Édit. Genin, p. 154.)

« Le clairon sonne et devant et derrière, dont les voix accueilloient la voix de l'olifant. » Ainsi traduit M. Genin. Nous voudrions dire au contraire : « Les clairons sonnent et derrière et devant, et tous rappellent du côté où l'olifant se fait entendre. »

Dans l'autre passage, Baligant raconte aux siens que Charlemagne est en marche pour venir venger la mort de son neveu Roland, et parle ainsi :

X grant eschelee a faites de se gent;
Il est mult pros ki sunet l'olifant,
D'un graisle cler *racatet ses* cumpaignz.
(Édit. Genin, p. 283.)

M. Genin traduit : « Charles a partagé son monde en dix grandes cohortes, il est moult preux, celui qui sonne l'oli-

fant! *Son camarade lui respond d'un clair hautbois.* » Voilà un duo de clairon et de hautbois qui n'est pas mal imaginé pour le besoin de la cause. Nous ne dirons rien de ce compagnon qui sort on ne sait d'où. C'est simplement un régime pluriel changé en sujet singulier. Pour nous ce dernier vers signifie: « Des sons aigus de son cor, il rappelle ses compagnons. » Mais M. Genin, ayant toujours à l'esprit l'idée de repousser, de rechasser, veut à tout prix une explication et il torture le sens. Au lieu de rechercher dans l'italien, où il aurait pu trouver le verbe *racattare*, assembler, réunir, il s'attache à la seule signification du verbe *racacher* qui lui convienne, et il tire même le mot *raquette* de notre vieux *racater*, toujours parce que la *raquette* sert à chasser la paume ou le volant.

Racater et *racacher* n'ont de commun que la signification dont nous avons parlé. Leur origine est fort différente. *Racacher* dérive de chasser, en picard *cachier*. *Racater* vient au contraire d'*acater*, lat. *ad-captare*. C'est par extension que l'ital. *racattare*, comme notre vieux verbe *racater*, signifie rappeler, assembler, réunir. *Re-ad-captare* équivaut en effet à *recolligere*. Voici un autre exemple de ce terme :

Après disner a le cor pris,
C'on ot al dois devant lui mis;
Bien fait le voit, et moult a ate;
Passe les prés et s'en *racate*.
La noise a le contrée emplie.
(Part. de Blois, I, 62.)

Dans ces vers : *Et s'en racate* signifie : Et si en corne l'appel, c'est-à-dire qu'il fait l'appel de la meute, qui en effet ne tarde point à venir.

Racher, cracher, v. 21140.

Mais les payennes vont dessus la croix *rachant*.

Racher et aussi *raquer* ont également le sens de conspuer :

Tellement le *racha*
Qu'il convint que li dus... passast outre le mer.
(Baud. de Seb., II, 249.)

N'i avoit Sarasin, luès que le moustier voit,
Ne fache encontre ordure, et puis si les *raquoit*.
(Ibid., I, 323.)

On disait dans le meme sens *esraquier* :

Et batre d'escorgies et ton vis *esraquier*.
(Ibid., II, 129.)

Rouchi *raquer*, pic. *raker*, wall. *rechi*, prov. *racar*, dialecte de Côme *racà*, *recà*. M. Diez tire ces mots de l'anc. nord. *hráki*, salive, *hrakia*, cracher, ang. sax. *hrækan*. *Cracher* n'est, suivant lui, que le renforcement du même mot. Cfr. le prov. *es-cracar* (subst. *crai*), sicil. *s-craccari*, dial. de Coire *scracchiar*. N'y aurait-il point là plutôt une simple onomatopée? c'était l'avis de Ducange, au moins pour le moy. lat. *rascare*, cracher.

Rachine, compte, raison, v. 8, 2057, 18631.

Et je vous conteray de miracle divine,
Et de Jhérusalem la prise et la *rachine*...
Et Marques iert venus pour conter la *rachine*.....
Car nous sommes venu sur ung aultre *rachine*.

Au premier de ces exemples, M. de Reiffenberg a traduit *rachine* par racine, restauration; au deuxième, il l'a expliqué par l'origine de la chose; et au troisième enfin, il lui a donné le sens d'intention.

Nous avons aussi rencontré ce mot employé de la même façon dans le Bauduin de Sebourc. On vient de raconter les aventures d'Esmeret à ses frères, et l'auteur continue en disant :

Moult eurent grant merveille li enfant la roïne
Quant d'Esmeret leur frére oïrent la *rachine*.
(II, 85.)

La *rachine*, c'est-à-dire l'histoire, le compte tout au long. C'est ainsi qu'ailleurs le trouvère dit d'un côté :

Or lairai des bastars, dit en ai la *rachine*.
(II, 253.)

Et que d'un autre il déclare qu'il ne parlera pas d'une certaine histoire :

Dont pluisour jongléour vos ont dit la *rachine*.
(II, 391.)

Si l'on s'en tenait aux explications de M. de Reiffenberg, il nous semble que ce mot serait quelque peu étrange; au contraire tiré du lat. *ratiocinium*, il s'explique très-bien partout. On pourrait aussi le rapprocher de l'anc. allem. *rechenen*, compter.

Raconduire, ramener, Gilles de Chin, v. 2520.

Des ore pent Dix de l'*raconduire*!

« Que désormais Dieu pense à le ramener! » *Ra* au lieu de *re* au commencement des mots est de forme picarde, et le français moderne l'a adopté fort souvent comme dans *rafraichir*, *ramener*, etc. Molière dit pourtant *remener* au lieu de *ramener*. Dép. am., IV, 3. Le prov. comme le lat. disait le plus souvent *re*.

Raconter qqn, Gilles de Chin, v. 2129.

Drois est que cascun de vos l'oie
Por *raconter* les autres gens.

Raconter quelqu'un est aussi anormal que *dire quelqu'un*. Voy. ce dernier mot. On pourrait y voir une espèce de latinisme imité de *docere aliquem aliquid*. Prov. *recomtar*, *racomtar*, ital. *raccontare*. Moy. lat. *recomputare*, in memoriam revocare. Pourquoi donc Raynouard a-t-il distingué l'origine de *conte* et celle de *compte*?

Racorder (se), se remettre d'accord, faire la paix, v. 5250.

> Au palais sont venut, si se vont *racordant*.

Nous n'employons plus ce verbe dans cette signification. Aujourd'hui les mots *raccord*, *raccorder*, ne sont plus que des termes techniques. Comme *discordia* et *concordia*, ces mots viennent du lat. *cor*, *cordis*.

Racuser, raqusér, dénoncer, v. 18470, 27644.

> Ne me *racusés* mie.

Ce mot qui est resté dans le rouchi, se dit *racusier* en picard. Dans le Baud. de Seb. on lit, comme dans notre auteur, *racuser*, I, 144. « Lesquelx se atargèrent pour y estre, à la nuit, affin que on ne les *racusast* pas. » Lettres de rémission de 1409.

> Mais ne saurez qui il estoient,
> Qu'à moi n'affiert d'aus *racuser*.
> (Tourn. de Chauveney, v. 2960.)

Comme terme d'écolier on dit aussi en rouchi *raccusète* pour rapporteur. *Racuser* est mis pour *ré-accuser*. On trouve la forme *rancuser*. Chev. au Cygne, p. 159.

Rade, prompt, rapide, Gilles de Chin, v. 3897.

> Noire et orible en estoit l'onde,
> *Rade* et isnèle et los corans.

On disait à l'adverbe *radement* :

> Il féri Mauquaré ung cop moult *radement*.
> (Chev. au Cygne, v. 1811.)

Rade et *radement* sont encore dans le rouchi, surtout dans le dialecte lillois. Le picard a aussi *rade*, vite. C'est encore un de ces mots que nous avons perdus, parce qu'il est allé se confondre avec un autre. Autrefois *rade*, *radeur*, avaient une signification très-différente de celle qu'on donnait à *roit*, dont nous avons fait *roide*. On disait la *radeur* de l'eau pour la rapidité de l'eau. Jacq. de Lalaing, in-4°, p. 233. Et, comme dans Gilles de Chin, l'eau pouvait de même être *rade*. Le rouchi a conservé en effet les deux termes *rade*, prompt, rapide, et *rot*, *roi*, qui ne plie pas.

> Qui aiche qui est là si *rot?*
> Ch'est l'greffier de l'indrot.
> (Chans. lill.)

La forme du mot *rade*, autant que sa signification, se rapproche de l'esp. *raudo*, et pourrait venir de *rapidus;* mais le flam. *rad*, prompt, et l'angl. *ready*, nous engagent bien plutôt à le ranger dans la famille du goth. *raths*, facile, prompt, léger. Voy. Diefenbach, Goth., II, 159.

On pourrait croire au premier abord que *rade* ne s'est confondu avec *roide* qu'au moyen de la prononciation intermédiaire *rède*, et expliquer par cette raison comment les deux significations bien marquées de ces deux mots se sont trouvées réunies dans le seul adjectif *roide* : aujourd'hui en effet on peut dire une corde *roide*, et des pigeons qui ont le vol *roide* Autrefois on aurait dit *corde roite* et *vol rade*.

Si les grammairiens se sont disputés au sujet de la prononciation *roide* ou *rède*, notre vieux mot *rade* n'y est pour rien. Ce sont les habitudes provençales qui en ont été la cause. Les troubadours ne disaient-ils pas dans le même sens *rede* et *rot ?* « Asta *reida* de fraisser, » lance roide de frêne; et « a'l col tan *rot* que no'l pot plegar; » il a le col si roide qu'il ne le peut plier. Ces deux mots équivalaient à l'anc. franç. *roit* :

> Coment je sais del *roit* esples férir.
> (Gar. le Loh., I, 185.)

Par suite on a pu dire *roit* pour *roidement*. Ainsi assalir *roit* (v. 25407) revient à attaquer rudement, et non pas à assalir vite. Bouter *roit* veut dire aussi mettre rudement. C'est que *roit*, aussi bien que le prov. *rot* et *rede*, dérive de *rigidus*, et non pas de *rapidus* ou du flam. *rad*. C'est encore le même mot et le même sens que nous trouvons dans Froissart, lorsqu'il dit « des coursiers *roides*, forts et bien courants. » I, 81. Il s'agit ici non de l'agilité, mais de la force des chevaux. Ainsi dans le Charlemagne on lit :

> Trois escus fors e *roiz*...
> Une espeed forz e *roist*.
> (Trav. of Charl., p. 25.)

Cette double étymologie étant bien reconnue, il reste à établir la part qui revient aux grammairiens. Si nous avons perdu les mots *rade*, *radeur*, c'est à eux qu'il faut s'en prendre. Ils se sont imaginé, voyant les formes *roide* et *rède*, que *rade* en était une autre variante, et sans tenir compte de la diversité des origines, ils ont reporté sur le mot *roide* le sens de *rade*. C'était une bien maladroite confusion. Qu'y voulez-vous? un grammairien n'est pas tenu de savoir les origines des mots, et il se moque bien des patois.

D'après Remacle, le wallon n'aurait, comme le français moderne, qu'un seul mot, l'adject. *reu*, pour exprimer les deux idées. Il y a là une erreur, croyons-nous. Le wallon possède aussi la forme *rât*.

Rados, soutien, garantie, Gilles de Chin, v. 5184.

> Il a mené Brebençons tant
> Qu'il n'ont deffense ne *rados*.

Dans la coutume de Montreuil, chap. 42, il est question d'arbres plantés pour *rados* des maisons, c'est-à-dire pour défendre ou garantir les maisons. Ducange rapproche avec raison ce mot du moy. lat. *redorsare*, adosser. Nous avons gardé le mot *ados*, talus en terre élevé le long d'un mur, et nous disons encore *adosser* une armée.

Rafresquir, rafraîchir, v. 1992.

> Pour luy à *refresquir*.

Prov. *refresquir*. Pour l'étymologie voy. **Fresch**.

Raiens, racheté, Gilles de Chin, v. 1018.

> *Rаiens* se sont délivrement;
> I. mars cascuns i rent.

Raiens est le part. passé du verbe *raiembre*, *raenbre*, racheter.

> En février fu, mais el nuevembre
> Il fisent pais sans aus *raenbre*.
>
> (Mouskés, v. 18625.)

Il s'agit ici d'un échange de prisonniers, sans rachat. M. de Reiffenberg a eu tort d'y voir l'idée de rançonner, vexer.

On peut comparer ce mot avec l'anc. catal. *reembre*, *rembre*, qui dérive du lat. *redimere*, aussi bien que le prov. *resemer*, *reemer* et *redebre*. Rayn., Lex. rom., III, 117. Nous avons déjà parlé de l'analogie de cette formation avec *criembre*. Voy. *Crieme*. La langue en a gardé un souvenir dans notre subst. *rançon*, qui s'écrivait autrefois *raençon*. En provençal on disait *reemsos*, *rezenso*, *rezempso*, du lat. *redemptio*. Noah Webster, en voyant l'angl. *ransom* et d'autres similaires du Nord, ne reconnait pas l'origine de ces mots. Nous devons aussi remarquer le flam. *rantsoen*, que l'on prononçait quelquefois simplement *soen*.

M. Michel a renoncé à expliquer le mot *raidiment*, qu'il a rencontré dans le Charlemagne. C'est encore un dérivé du latin *redimere* :

> Demain les ferai pendre en sun cel pin al vent
> A unes forz estaches n'en averunt *raidiment*.
>
> (Trav. of Charl., p. 32.)

Au passé défini le verbe *raiembre* avait la forme *réinsis*, témoin ces vers :

> A vendredi mort i souffris,
> Dont tut tun pople *réinsis*.
>
> (Mouskés, II, xxxii.)

Le prov. disait également :

> Ai! verais Dieus, qu'ab ton sanc nos *rempsist*.
>
> (Rayn., Lex. rom., III, 117.)

« Ah ! vrai Dieu, qui nous rachetas avec ton sang. »

Il est probable que les trouvères du xive siècle ne comprenaient plus guère le verbe *raiembre* et sa conjugaison, car au lieu d'écrire, à l'exemple de l'auteur du Raoul de Cambrai :

> Por Dieu le *raémant* (p. 145),

c'est-à-dire le rédempteur, ou bien *li pères raémens*, comme écrit l'auteur de la Chans. d'Antioche (I, 87), le nôtre ne s'est-il pas mis à dire : *Le père roy amant* ou *aimant*.

> De Jhésu l'ont maudit le père *roy amant* (v. 7248).

Voy. aussi les vers 970, 2291, 3232 et 16377. Ou bien c'est un jeu de mots fondé sur la ressemblance des termes, ou bien c'est une corruption du langage produite par l'oubli de l'ancien vocable.

Raier, **raiier**, jaillir, couler, v. 2636, 32811.

> Sy qu'il en fist le sanc à le tierre *raiier*.

L'auteur du Bauduin de Sebourc dit de même en parlant du saint sang de J. C. :

> Et non du sanc qui pour nous voilt *raier*.
>
> (I, 345.)

Le prov. *raiar*, *rajar*, s'emploie dans la même acception : « Ne fan lo sanc *raiar*. » Chr. des Alb., p. 216. L'esp. *rayar*, le port. *radiar*, l'ital. *radiare*, comme notre moderne *rayer* et l'angl. *to ray*, n'ont pas cette signification. Ils viennent tous néanmoins, suivant Raynouard, du lat. *radius*, dont l'anc. franç. avait fait *raï* à l'exemple du prov. Ducange avait vu dans *raier* le moy. lat. *rigare*, qui existe aussi en italien, où il a tout à la fois le sens de *rayer* et celui de mouiller.

Raïmplir, remplir, v. 9800.

> Que la sale en estoit à tous lès *raïmplie*.

Du lat. *adimplere*, avec l'*r* de renforcement. Notre auteur écrit aussi *raemplir*.

Rain, rameau, v. 6465; bois du cerf, Gilles de Chin, v. 1988.

> Tint ung *rain* d'ollivier qui vers estoit assés....
> De xv *rains* ert, ce m'est vière.

Prov. et anc. cat. *ram*. On écrivait aussi en vieux franç. *raim*, et avec le signe du plur. *raims*; aussi peut-on dire que les deux rameaux entrelacés qui figuraient dans le blason de la ville de *Reims* sont un véritable rébus.

Des *rains* du cerf il nous est resté la *ramure* du cerf. Les Latins disaient aussi figurément *ramosa cervi cornua*. Peut-être faudrait-il, dans l'exemple du Gilles de Chin que nous donnons ci-dessus, écrire *xvi rains* au lieu de xv. On sait que les cors ou cornes du cerf indiquent son âge, et qu'ils croissent en nombre pair. Ainsi un cerf de six ans peut avoir quatorze ou seize rains ou cors. La mesure ne s'oppose pas à cette correction.

Le diminutif de *rain* était *rainsel*, *rainssiaus* :

> I *rainsel* mist par devant son escu,
> Que ne reluise li ors et li asurs.
>
> (Raoul de Cambr., p. 250.)
>
> Portoient en leur mains les *rainssiaus* verdoians.
>
> (God. de Bouil., v. 14468.)

Les dessinateurs et les architectes ayant trouvé bon d'adopter ce mot et d'écrire *rinceaux*, on s'est empressé de suivre leur avis sans avoir souci de l'origine (dict. de l'Acad.). On permet cependant d'écrire *rainceaux*. Pourquoi pas *rainseaux* ?

Raisoirs, rasoir, v. 34575.

> Trençans comme *raisoirs*.

Prov. *rasor*, anc. cat. *rasó*, ital. *rasoio*. Du lat. *rasorius* culter. Au v. 9102, notre auteur parait priser surtout les *rasoirs* de Tubie. Froissart écrit *rasouer*, en se fondant sans doute sur la prononciation de la diphthonque *oi*. Rouchi *raso*.

RAISON, RAYSON, propos, parole, arguments, mots, v. 399, 23687.

> A ycelle *raison*....
> Entendés ma *rayson*.

On lit dans la Chron. des Alb. en vers provençaux :

> Senhor, so lor a dit, entendets ma *razon* (p. 86).

La formule *à ycelle raison* répond à notre moderne *à ces mots*. On disait *mettre à raison* pour adresser la parole. De là les verbes *arraisonner* ou plutôt *araisnier*. Voy. ce dernier mot. Le mot *raison*, lat. *ratio*, est pris ici dans le sens du grec λόγος. Voici un exemple où il a la signification de langage d'une manière absolue :

> Ébrieu savoit parler, le *raison* de Judée.
> (Baud. de Seb., I, 336.)

RAMANOIR, voy. REMANOIR.

RAMEMBRER, remémorer, v. 2806.

> De trop grande pité li peuist *ramembrer*.

Voy. MEMBRÉ. On trouve aussi la forme *remembrer*. « Combien que la chose soit telle que, plus elle seroit *remembrée*, plus elle plairoit à vos seigneuries. » Rabel., I, 1.

RAMENTEVOIR, rappeler, remémorer, v. 8485, Gilles de Chin, v. 396.

> Oyés le fait c'on *ramentoit*....
> Sovent estoit *ramentéus*
> Ses vasselages et ses pris.

« Il n'y eut fait nul exploit qui fasse à *ramentevoir*. » Froissart, Gloss. de Buchon. Voy. notre mot AMENTATION. L'Académie mentionne encore comme vieux le verbe *ramentevoir*.

RAMONNANT, balayant, v. 9557.

> Sont enbatut ly sains tellement *ramonnant*
> Qu'il n'y a demoret Sarrasin ne Piersant.

L'acception de ce mot est aujourd'hui restreinte au balayage des cheminées. Le subst. *ramon*, balai, d'où dérive *ramonner*, vient du lat. *ramus*. « Et le comte d'Artois avoit juré le paterne Dieu qu'il feroit un grant veu en Flandres, ainchois qu'il retournèche jamais; et il avoit fait mettre un petit *ramon* en guise de timbre. Et on li demanda quelle senifianche c'estoit, et il respondi que, se il vivoit longuement, Flandres seroit *ramonnée* et essillie. » Voy. mon rapport du 10 janvier 1848, dans les Bulletins de la Commission d'histoire.

RAMPER, gravir, grimper, v. 12752, 17048, 21034.

> Et ly singes estoit sur ung arbre *rampés*....
> La sorcière s'en vint, sur les crestiaus *rampa*....
> Se je pooie jà desus ces murs *ramper*.

L'Académie ne mentionne plus ce mot que dans le sens de se traîner sur le ventre. Elle dit cependant du lierre que c'est une plante *rampante* ou *grimpante*. Mais c'est évidemment là un souvenir du lat. *repere*, qui s'employait aussi pour les plantes grimpantes. En rouchi on donne au lierre le nom de *rampe* et de *rampereule*, et à Maubeuge toute plante grimpante s'appelle *rampoele*. Les Anglais ont conservé au verbe *to ramp* notre vieille acception. Ils y ont même ajouté celle de sauter, danser, gambader. En ital. *rampare* veut dire frapper avec la griffe ou avec la *rampa*. C'est lorsque le lion est dans l'attitude du combat et qu'il semble frapper avec ses griffes, que la langue héraldique le nomme *rampant*. L'idée de *gambader*, que nous trouvons aussi dans le verbe anglais, peut fort bien s'expliquer par la position de l'animal qui se tient sur les pattes de derrière et qui a l'air de danser. Enfin, si *ramper* veut dire grimper, gravir, c'est toujours parce que, pour monter, l'animal doit se servir de ses crocs. *Gravir* pourrait avoir une étymologie analogue. Comparez les mots *graus*, *grauwet*, croc; anc. flam. *krauwel*.

M. Diez donne à nos différents termes la même origine qu'à l'ital. *rappare*, *arrappare*, accrocher, c'est-à-dire le néerlandais *rapen*, angl. *rap*, suédois *rappa*, = l'allem. *raffen*, rafler, emporter. Leur parenté avec le lat. *rapere* n'est pas douteuse. Voy. Diez, Lex. etym., p. 280. Ajoutons-y le grec ἁρπάζω.

RAMPONER, voy. RAMPRONNER.

RAMUS, touffu, v. 1964.

> Chely qui vous porta dedens le bos *ramus*.

Aujourd'hui nous disons d'une plante qu'elle est *rameuse*. Ce dernier mot vient du lat. *ramosus*. Quant à *ramus*, il semble imité du provençal :

> Passeron l'espeissa del bol *ramut*.
> (Rayn., Lex. rom., V, 38.)

Ce mot nous fournit l'occasion de reparler des mots *ombrage*, *sauvage*, auxquels on a donné le sens de farouche, cruel, etc. On a dit dans une acception semblable, et par les mêmes raisons, une gent *ramage* (Baud. de Seb., I, 8), un estour *ramage* (Ibid., II, 280). Ce mot équivaut ici à *sauvage*, sylvaticus, qui vit dans les bois. On comprend que ce nom ait été donné au loup. Voy. Dom Carpentier, v° *Lupus*. Ducange, v° *Ramagii*, cite aussi une fille *ramage*, c'est-à-dire farouche. En terme de fauconnerie on appelait oiseaux *ramages*, ou branchiers, les éperviers, les faucons, etc., parce qu'ils avaient été pris sur la branche, soit au filet, soit à la glu. Dom Carpentier, v° *Ramagii*. Le provençal leur donnait le même nom, et aussi celui de *ramenc*, en ital.

ramingo. De là vient le nom de *raminque* attribué à un cheval capricieux. Le pigeon *ramier* n'est non plus qu'un pigeon sauvage.

RANDON, impétuosité, violence, v. 57, 60, 1271.

> Ung grant cerf esleva qui couroit *de randon.*

Cette expression adverbiale *de randon,* avec impétuosité, est restée dans le rouchi *d'un grand radon.* Cotgrave a eu raison de donner à *randon* le sens de vitesse, rapidité, roideur (radeur). Il est en effet synonyme de *radement.* Le prov. disait *de rando, a randon* et *en un rando;* l'esp. *de rendon, de rondon,* le port. *de rondão,* et l'ital. *di randone,* tout d'un coup, avec violence, subitement. L'angl. *at random* signifie au hasard.

Notre auteur écrit une fois *vierser des randons.* Ne serait-ce point à cause de la rime qui est au pluriel? Il est plus naturel de dire *vierser de randon* (v. 23494).

Notre auteur emploie de même l'augmentatif *de randonnée :*

> Parmy les plains de Rames s'en vont *de randonnée.*
> (v. 5023.)

Prov. *randonada.* L'idée de violence a tellement prévalu pour ce mot, en picard, qu'il signifie une volée de coups, sans doute parce qu'ils tombent *de randonnée* ou avec promptitude. Notre auteur dit ainsi :

> Se donnoient grans cos, boutant *de randonnée.*
> (God. de Bouil., v. 23456.)

Ailleurs il s'agit d'embrassements :

> xxx fois le baisa *en une randonnée.*
> (Baud. de Seb., I, 29.)

Aujourd'hui *randonnée* n'est plus mentionné que comme un terme de vénerie. « C'est le tour ou circuit que fait autour du même lieu une bête, qui après avoir été lancée, se fait chasser dans son enceinte, avant de l'abandonner. » Académie.

Nous trouvons enfin un verbe *randonner,* aller avec impétuosité.

> Ly chevaus desous ly tellement *randonna.*
> (God. de Bouil., v. 19900.)

Prov. *randonar,* même sens. Dans le vers suivant il faut lire *randonant* et non pas *de randonant :*

> Parmi l'estor en vint *de randonant.*
> (Mort de Garin, p. 92.)

Voy. aussi la Chans. d'Ant., I, 29, le rom. de Renart, III, 193, et le rom. de Rou, v. 3975.

Au lieu de *randonner* on lit *randir* dans le Part. de Blois :

> Partonopeus le voit férir
> Quanque cevals li puet *randir.*
> (II, 105.)

Le picard a conservé ces deux mots, mais *randir* signifie aller çà et là, rôder, et *randoner* veut dire courir, faire du bruit en rangeant, et aussi donner des coups. Le rouchi *randouiller,* remuer avec fracas, avec rudesse, et *randucher,* heurter, choquer, rencontrer rudement, ont sans doute la même origine. Il faut y joindre le norm. *randonner,* bouillir trop longtemps.

Quant à l'étymologie de *randon* et de ses dérivés, M. Diez croit que c'est l'anc. nord. *rönd,* bout, extrémité; d'où le prov. *randa,* même sens. M. de Chevallet a mieux aimé y voir l'anc. allem. *rennan,* courir très-vite. Si le prov. *a randa,* tout de suite, aussitôt, est comparé avec l'expression *à ung coron,* tout d'un bout, tout d'une file, ce rapprochement semble donner raison à M. Diez, Lex. etym., p. 281. En effet, aller *de randon* c'est aller tout d'une traite ou tout *à ung coron.* On fera bien de comparer aussi le *mauvais coron* de Froissart avec le *mal randon* du Gilles de Chin :

> Cil doi misent en *mal randon*
> Le duc de Lembourc et ses gens (v. 907).

RANPRONNER, gourmander, railler, v. 9966, 34384.

> Ly soudans de Piersie parla par grant vieuté
> Et le roy d'Olliferne a forment *ranpronné....*
> A le pucielle vint et fort le *ranpronna.*

Dans le premier de ces exemples M. de Reiffenberg a eu tort, suivant nous, d'écrire *ranprouver.* On lit dans le Baud. de Sebourc :

> Pour ce dient aucun, ensi qu'en *ramprosnant,*
> C'on fait bien tant au sien c'on s'en claime mesquant.
> (I, 68.)

Cette dernière forme ne laisse pas le moindre doute. Nous rencontrons le verbe *ramproner* dans plusieurs ouvrages. En voici un exemple :

> En *ramprosnant* li dist, que chascun l'entendoit.
> (Vœux du Paon, MS., f° 15 v°.)

Le subst. était *ramprone,* et on le trouve dans le rom. de Brut, v. 11994, ainsi que dans le rom. d'Alexandre (gloss.). Quoi qu'en dise M. Duméril dans son dict. du patois normand, cette forme n'est pas le contraire de *prôner.* C'est tout simplement une corruption de *rampone* et de *ramponer.*

> Ce sont *rampones* que je ai ci oy.
> (Mort de Garin, p. 116.)
>
> Les membres *ramponèrent*
> Le ventre et s'ataînèrent.
> (Ysopet, cité par M. Duméril.)

Ramponer quelqu'un, c'était le gouailler, lui lancer des brocards, ou seulement le blâmer. En rouchi ce mot va jusqu'à signifier donner une volée de coups, tandis qu'en normand il veut dire ennuyer, rabâcher. Le prov. *ramponar*

(Gloss. occit.) a le même sens que le *ramponer* ou le *ramprosner* des trouvères. Tous ces mots doivent être rapprochés de l'ital. *rampognare*, même signification, et dérivent de *rampone*, augmentatif de *rampa*, griffe. Nos coups de patte modernes ne sont que de véritables *rampones*.

Rapairer, rapairier, revenir, retourner, v. 496, 3061, 4954; Gilles de Chin, v. 1980.

> Tant qu'il fu *rapairiés* à son riche barnage....
> La ducoise gentis de messe *rapaira*....
> De si que je *rapaïerrai*.

On disait aussi *repairer*, et de là nous est resté le subst. *repaire*, retraite des animaux féroces ou des brigands. La langue prov. avait de même *repairar* et les subst. *repaire*, *repairazon*. Autrefois le paradis pouvait s'appeler le céleste *repaire*. Rayn., Lex. rom., V, 86. Ces mots viennent du lat. *repatriare*, qui se trouve dans le gloss. d'Isidore et que Solin a écrit *repariare*. Le moy. lat. en a fait *reparare*. Ducange. Comparez l'ital. *ripatriare*, même sens. Le franç. moderne *rapatrier* signifie réconcilier. — *Repairier* est encore lillois :

> Tout aussitôt Mathieu Crinebon
> A *repairié* deven s'majon.
> (Chans. IIII.)

M. Hécart a eu tort de croire que c'était le verbe *repérir*. Voy. son dict. rouchi. M. Legrand n'en a fait aucune mention.

Rapasser, repasser, Gilles de Chin, v. 4718.

> Que il a la mer *rapassée*.

Forme restée dans le rouchi. Nous croyons que le picard *rapousser*, retourner, revenir, n'en est que la corruption. Alain Chartier l'a employée dans les vers suivants :

> Amours compasse
> Ses faits comme la dance basse:
> Puis va avant, et puis *rapasse*,
> Puis retourne, puis oultre passe.
> (Liv. des quatre dames.)

Rapléger, raplégier, cautionner, v. 1627.

> A Mauquaré s'en vont tout sy appartenant
> Et se l'ont *raplégiet* viers le roy souffissant.

Moy. lat. *replegiare*. Ducange, v° *Plegius*. Voy. notre mot plevir.

Rappieller, appeler d'un jugement, v. 5200.

> Et j'en voel *rappieller*.

Ainsi parle le roi Cornumarant dans le Godefroid de Bouillon, et cette manière de s'exprimer est encore aujourd'hui celle du vulgaire. Il n'*appelle* pas d'un jugement, mais il en *rappelle*. Villon plus correct écrit déjà: *j'en appel*. On disait en provençal *appelar*, dans cette acception. Le moy. lat. nous offre *contrappellare*, ce qui a quelque rapport avec *rappeler*.

Le subst. *rapiel* est employé par notre auteur dans un sens analogue, lorsqu'il parle de la femme du roi Moradin :

> Qui fort malade estoit sans avoir nul *rapiel* (v. 29758)

Sans rapiel pourrait bien aussi n'être que l'équivalent de *sans retour*, et ce serait alors une métaphore tirée du *rappel* des bannis.

Raser, voy. rasser.

Rasoté, v. 7526; **rasoti**, v. 3539, rendu fou.

> Dame, dist Corbarans, trop yestes *rasotée*....
> Taisiés-vous, trop iestes *rasotis*.

On disait aussi *assoter* et *assotir*. Voy. ces mots. Le rouchi emploie de préférence *rasotir*, au dire de M. Hécart. Dans le Baud. de Seb. on lit tantôt *rasotter* (II, 5), tantôt *rasotis* (I, 69). L'auteur du Raoul de Camb. écrit *rasoté* (p. 312); ce que fait aussi Rabelais : « Et, qui pis est, en devenoit fou, nyais, tout resveux et *rassoté*. » Liv. I, c. 15. L'auteur des Vœux du Paon dit au contraire :

> En mal an est entré le viellart *rassotis*.
> (MS., f° 106 r°.)

Rassambler, réconcilier, v. 2112.

> Ly vesques de la ville, qui moult ot d'enscient,
> *Rassambla* la royne au roy nouviellement.

Il s'agit de la réconciliation du roi Oriant avec sa femme, et l'auteur ajoute :

> Moult fu grande la joie à celle *rassemblée* (v. 2116).

Ailleurs il emploie *se rassambler* pour jouter, combattre.

> Or se sont ly doy roy fièrement *rasamblé* (v. 31524).

Il avait dit dans la même acception *s'ajouster*. Voy. ce mot. Il convient d'ajouter ici quelque chose à tout ce que nous avons dit sous le mot *asambler*, même signification. Le prov. exprimait combattre par *assembelhar*, en langue d'oïl *acembeler*, et l'on sait que ces mots viennent de *Cembel*. *Acembeler* se trouve rarement dans l'anc. franç., et il est sans doute d'imitation provençale. Quant à la forme *assembler*, synonyme d'*ajouster* et de *jouster*, elle représente une tout autre idée, et la racine en est *simul*, *juxta*. Il est assez étrange pourtant que le prov. n'ait pas donné le sens de combattre au verbe *assemblar*, et qu'il ait exclusivement employé pour cela *acembelhar*.

Rasséner, asséner, v. 1818, 11239.

> Si je puis *rasséner*, en ce lieu proprement
> L'espaule te toray, s'aras le cuer dolent....
> Se g'y puis *rasséner*, ly espaule en venra.

La lettre *r*, placée au commencement, n'indique pas ici la répétition, mais le renforcement.

Dom Carpentier voit dans ce mot le moy. lat. *reassignare*, et il cite ces vers de la chron. de Bertr. du Guesclin :

> A la quatrième lance dont je fais mention
> A *rasené* se glaive tout droit su le blançon,
> Où il avoit féri le premier horion.

Assèner un coup nous est resté; mais cette acception est singulièrement éloignée du sens primitif. Mouskès par exemple se sert d'*assenner* pour donner l'*assenne* ou la part qui est due. On disait ainsi *assenner* une veuve, *assenner* des enfants. Dom Carpentier cite une charte, où nous lisons même *rassener* un douaire, v° *Reassignare*. Lors donc que notre auteur parle d'Hélyas qui a rendu les chaines d'argent à ses frères changés en cygnes, et qu'il dit :

> As cinq a *rassené*, sans point à varlier (v. 2150),

c'est comme s'il disait : il a restitué les chaines aux cinq. Il y avait aussi en vieux franç. la forme *acener*, faire signe, montrer. Nous croyons qu'il faut la rattacher, comme l'anc. esp. *aceñar* et l'it. *accennare*, au lat. *assignare*. Cfr. le prov. *senhar, signar*.

Rasser, remplir à ras, v. 20510.

> Mainte caudire i ot qui fu toute aprestée,
> D'olle et de plone boullant raemplie et *rassée*.

L'auteur emploie plus régulièrement *raser*, moy. lat. *rasare* :

> Es villes font quierkier, les fontaines *raser* (v. 18153).

C'est-à-dire combler les fontaines *à ras de bord*. On dit encore vendre à boisseau *ras*, à mesure *rase*, et c'est de là sans doute que vient le mot *rasière* de blé, *rasière* de charbon (rouchi), moy. lat. *raserium*. On dit dans ce même dialecte rouchi *ras à ras* pour bord à bord. C'est le même terme qu'en provençal *ras e ras*. La langue d'oïl avait aussi jadis l'adverbe *rès à rès* :

> *Res a res* près du coer li trencha les roignons.
> (Vœux du Paon, MS., f° 15 r°.)

Il nous en reste la prép. *rez*, dans ces locutions *rez* pied, *rez* terre, et aussi le subst. composé *rez-de-chaussée*. Les différences que nous voyons entre *ras* et *res* proviennent-elles des infinitifs *raire* et *rere*, lat. *radere*, dont ils sont les participes passés?

Rassot, donna l'absolution, v. 8358.

> Ly évesques le *rassot*.

3° pers. sing. du passé défini du verbe *rassoudre*, absoudre, la lettre *r* n'indiquant pas ici la répétition. Dans la Chron. de Baud. d'Avesnes (MS. de Tournai, fol. 100 v°), on lit : « Mais papes Lions, qui ot estet oncles à la contesse Richaut, le *rassaut* et leur deffendi le lit. »

Ravaler (se), descendre, v. 6726.

> Adont s'est *ravalés* et revint a se gent.

Voy. notre mot **avaler**, et Roquefort, suppl. Comme dans beaucoup d'autres mots, la lettre *r* n'indique pas ici la répétition. *Se ravaler* équivaut à *s'avaler*. Dom Carpentier s'est trompé en croyant à l'existence de la forme *ravaloir*, d'après les vers suivants :

> Aussi com un singe aboquié
> A un blocquel et atacquié,
> Et que ne puet monter en haut
> Que en montant tost ne *ravaut*.

Ravaut n'est ici que le subj. de *ravaler*, 3° pers. du sing., et cela veut dire « qu'aussitôt il ne descende. » En rouchi comme en picard *ravaler* signifie remonter. Cela pourrait sembler douteux. Nous devons dire pourtant que l'heure de *remontée* est appelée heure de *ravaler* dans un exemple cité par Dom Carpentier, v° *Hora*. 3.

Lorsque nous disons aujourd'hui *ravaler* qqn, cela veut dire le rabaisser, le descendre.

Ravaut (donner un), v. 7370.

> Amis, dist Corbarans, donnet m'as ung *ravaut*,
> Qui m'a dit chy-endroit, non pas bas mais en hault,
> Que cil Taffur mangeoient ung Sarrasin tout quaut.

M. de Reiffenberg a eu raison d'expliquer ce mot par bourde, moquerie. Il aurait pu ajouter que nous disons encore dans le même sens *ravauder*; nous avons aussi *ravauderie* et *ravaudeur*. Roquefort traduit *faire des raviaus* par insulter; nous croyons qu'il est allé trop loin. Au reste, il ne donne pas d'exemple. On ne doit pas confondre *ravaut* avec le rouchi *ravau, raval*, rabais, dépréciation. Ces derniers se rapportent à *ravaler*. L'extension que l'on a donnée à *ravaut*, sornettes, *ravauder*, dire des sornettes, provient sans doute de ce que les *ravaudeuses* ont l'habitude de conter toutes sortes de balivernes en travaillant. Les défauts de plus d'un métier sont ainsi devenus des expressions figurées. Le gloss. de Coquillart présente certaines conjectures sur *ravault*; il est fâcheux que l'exemple manque à l'appui. Selon M. Diez, *ravauder* vient de *re-ad-validare*.

Ravine (de), impétueusement, v. 2060.

> Je les cuiday gieter en l'iauwe *de ravine*.

Ce mot est synonyme de l'expression *de randon*. Il est imité du prov. *rabina*. « E pert se pueis per sa *rabina*. » Et se perd par son ardeur. On trouve de même chez les trouvères :

> Et li jalans par tel *ravine*
> Le fiert.
> (Rom. de la Violette, p. 229.)

> Les larmes de son cuer corrent de tel *ravine*
> Que ses mantiaux en muelle.
> (Rayn., Lex. rom., V, 45.)

Espreviers, quant il vole à quaille,
Ne vole pas plus *de ravine*
Que il vers la gent sarasine.
(Dom Carpentier, v° *Raina*.)

Ravine vient du lat. *rapere*, ital. *rapire*, comme le franç. *ravir, ravin, ravager* (Diez).

Ravis, fait prisonnier, v. 24777.

Et ly soudans *ravis* et mis ens el commant
Le boin roy Bauduin.

A la rigueur on pourrait prendre ce mot dans cette acception, quoique l'usage moderne en soit bien éloigné. Mais il y a lieu de se demander si le copiste n'a pas plutôt voulu écrire *rabis*. Voy. ce mot. Le wallon *raviss* signifie qui dévore avec avidité.

Raviser, regarder, considérer, v. 24715.

Sy l'a bien *ravisé*.

Picard, idem; rouchi, *raviser* et *ravisier*. Ici encore la lettre *r* n'indique pas la répétition, et *raviser* équivaut au moderne *aviser*, apercevoir de loin. En rouchi on dit aussi *avisier, awisier*, regarder avec attention; il en est de même de l'esp. *avisar*, considérer, terme de bohémiens. Moy. lat. *revidere* (Duc.). Ce fut à lui bien *avisé*, dit Lafontaine, III, 18.

Ravoir, avoir de nouveau.

Il n'est plus permis de conjuguer ce verbe en français. Les patois seuls, entre autres le rouchi et le picard, ont gardé cette licence. Autrefois notre auteur a pu dire : « La cité *r'averay*. » V. 23586.

R'ont les nostre baron la rivière passée (v. 34939).
Adonc *r'a* Alixandre à destre congnéu.
(Vœux du Paon, MS., f° 147 v°.)

On voit que la conjugaison de *ravoir* amènerait de fort singulières cacophonies. L'usage pourrait cependant admettre sans trop d'inconvénients le futur je *raurai*, et le condit. je *raurais*.

Ravoyer, remettre dans la voie, v. 1488, 28300, 33098.

Or est tant avenut que Dieux volt *ravoyer*
Que le drois soit séus pour les maus exsillier....
Car ains ne vis melleur pour homme *ravoyer* ...
En joie et en amour cascuns son cuer *r'avoie*.

Pierre de Fontaines nous montre bien le sens de ce mot : « Se tu vois tes compaingnons desvoier en jugement, fais ton devoir d'aus *ravoier*. » Ch. 21, art. 6. C'est donc remettre dans la bonne voie; moy. lat. *reviare*. Voy. notre mot *Avoyer (s')*.

Rebois, obstacle, empêchement, v. 29068.

Avons jurés nos fois
D'accomplir nostre fait sans faire nul *rebois*.

On lit aussi dans la chronique de Bertr. du Guesclin :

Nous ne pourrons passer le pont à ceste fois ;
Car François i mettront deffence et *rebois*.
(Dom Carpentier, v° *Reburrus*.)

Cette forme est-elle due à la rime et cache-t-elle, comme l'a pensé Dom Carpentier, notre mot *rebours* ? c'est possible. Il est nécessaire toutefois de la rapprocher du dialecte normand *reboinser*, qui signifie contrarier, embarrasser, et aussi du prov. *rebusar*, rebuter, repousser, et *a rebuzon*, à rebours (Gloss. occit.). Nous remarquons aussi que *reboux* a en rouchi le sens de rétif, comme l'anc. franç. *rebours*. Dom Carpentier cite de plus un verbe moy. lat. *rebusare*, qui veut dire émousser, affaiblir, et auquel il rattache *rebouquer*, même signification. Ce dernier mot se retrouve dans le patois normand. Rabelais a dit aussi : « Lequel coucha sa lance en l'arrest, et en férut à toute oultrance le moyne au millieu de la poictrine; mais rencontrant le froc horrificque, *rebouscha* par le fer, comme si vous frappiez d'une petite bougie contre une enclume. » I, 43. Notre *rebois* provient-il de *rebours*? ou bien se rattache-il à *rebusare*, rabouquer? Nous ne pouvons rien affirmer.

On a dit aussi *rebais* dans l'anc. franç. : « Par manière de *rebais*, moquerie et desrision. » Dom Carpentier, v° *Rauderius*. Cette dernière forme serait-elle la même que *rebeche?*

De lor *rebeche* n'ai maiscure.
(Tristan, I, 153.)

Mais alors nous serions tout près de *revêche*, esp. et port. *reves*, ital. *rivescio*, *rovescio*, port. *revesso*, franç. *revers*. Tous ces mots pourraient venir du lat. *reversus*. Voy. notre mot *Revois*.

Reçaingler, ressangler, v. 13174.

Et s'alèrent tantos noblement ordener,
Descendre des cevaux et très-bien *reçaingler*.

C'est presque le prov. *recinglar*, esp. *recinchar*, ital. *cinghiare*, du lat. *cingula*. En rouchi la prononciation *singler* s'est conservée dans le sens de *sangler*, mettre une sangle à un cheval et fustiger quelqu'un. Il faut remarquer à propos de ce mot que l'Académie donne aussi à *cingler* l'une des acceptions de *sangler*, frapper, fouetter. C'est qu'en effet ils ont tous deux la même origine. Le vent *cingle*, parce qu'il semble fouetter; un vaisseau *cingle* parce que le sillon qu'il trace est comme une lanière ou une ceinture agitée. Nous sommes bien tenté d'ajouter qu'une satire *sanglante* est une satire qui *sangle* ou qui fouette; il en est de même d'un reproche *sanglant*, etc. Le sang n'a rien de commun avec cette expression.

Rechélée (a), en cachette, v. 5035.

Mais Cornumarans dist basset à *rechélée*.

L'auteur emploie ailleurs *à celée*. Le prov. avait de même

a cellat et *recelada*. Dans les appendices du Chev. au Cygne nous lisons, avec le même sens, *au receleie* (p. 165). Voy. *Célée*.

RECOI, voy. REQUOY.

RECONTER, raconter, v. 2115.

Moult fu grande la joie;
Jamais ne vous serait ditte ne *recontée*.

La langue d'oïl avait calqué ces deux formes *reconter* et *raconter* sur celles de la langue prov. *recontar* et *racontar*. Voy. *Raconter*.

RECORT, souvenir, v. 18312.

Pucelles au corps gent
En aront le *recort* et le grant loement.

Les troubadours ont aussi employé ce mot d'après le lat. *recordari*.

Sol vos prezes d'omilitat *recorts*.
(Rayn., Lex. rom., II, 476.)

Les Anglais conservent encore les mots *record*, acte authentique, *to record*, enregistrer, et *recorder*, greffier. On connait la célèbre commission des *records*, chargée par le parlement de publier tous les anciens titres historiques.

En rouchi le *record* est l'action de lire un testament en présence de la famille et des commissaires nommés *ad hoc*. — Dans les anciens Pays-Bas on donnait ce nom à des actes consistant en une enquête juridique par témoins au sujet d'une chose douteuse. Ce mot était aussi employé en France. Voy. Ducange, v° *Recordum*.

RECOUDER, rappeler, v. 1499.

Et quant ly roys oy *recouder* tel mestier.

Erreur du copiste. Lisez *recorder*, lat. *recordari*.

RECOUVRIER, recouvrement, retour, v. 4738, 32817.

Jamais je ne poray avoir nul *recouvrier*.

Le verbe était *recouvrer*, prov. *recobrar*, lat. *recuperare*. Les Prov. ont eu pour subst. *recobrada* :

Donet lo caval negre ab la sela daurada
Al duc Reynier de Gennes ses lunha *recobrada*.

« Il donna le cheval noir avec la selle dorée au duc Raynier de Gênes sans nul retour. » Rayn., Lex. rom., II, 423. Voy. aussi pour l'anc. franç. la chron. de Bert. du Guesclin :

Et que par son plaisir il lui doint *recouvrier* (I, 439).

Il existait aussi une forme simple du verbe dans la langue d'oïl : c'était *coubrer*, *cobrer*, esp., port. et prov. *cobrar*, saisir, recouvrer. Voy. Diez, Lex. etym., p. 103, et Diefenbach, Goth., II, 484.

RECRÉANT, lâche, fatigué, découragé, vaincu, v. 1894, 2622, 5729, 8702, 12323, 12331.

Et Mauquaré avoit le corps bien *recréant*...
Adfin que vous vouliés la bataille lassier
Et rendre *recréant* pour mon plait gaégnier...
Par Mahom, crestiien, tout serez *recréant*....
Qu'il euissent de cure tous les cuers *recréans*...,
Il avoit le corps navret et *recréant*...
A loy de *recréant*.

Un homme *recreant* est un homme qui se rend par lassitude ou par lâcheté. On a pu donner ce nom aux infidèles, mais il ne s'ensuit pas que *recréant* soit la même chose que *mécréant*, ainsi que l'a pensé M. Leroux de Lincy, Chants hist., I, 117.

Mult est pesmes Rollans
Qui tute gent voelt faire *recréant*.
(Ch. de Rol., ch. I, v. 393, édit. Genin.

Lor destriers lassé et *recréant*.
(Raoul de Cambr., p. 128.)

On disait aussi *recréu* et même *recru* :

Ce sera honte à nous, onques telle ne fu,
Se de ci en alons à lui de *recréu*.
(Bert. du Guescl., II, 228.)

Li cheval sont estanc et del corre lassé,
Moult tost sont *recréu*.
(Ch. d'Antioche, I, 168.)

« Et n'y ha meilleur remède de salut à gens estommis et *recruz* que de n'espérer salut aulcun. » Rabel., I, ch. 43. Le provençal avait dans le même sens les mots *recrezens* et *recrezuts*, comme l'ital. *ricredente* et *ricreduto*, convaincu. Le rouchi a gardé *recran*, lassé, fatigué, et il emploie dans une acception presque pareille le mot *réu*, *réhus*, qui pourrait bien n'être qu'une corruption de *recréu*, *recru* : « Pour mi té m'rend tout *réhus*. » Chans. lill. Ce dernier mot viendrait alors de *recreditus*, et non pas de *reus*, accusé, ou de *redditus*, comme on l'a dit.

Se recroire, *se recredere*, se disait d'un esclave qui, après avoir nié son état, se voyait forcé d'en convenir. On le disait aussi du combattant qui s'avouait vaincu dans un duel. C'est qu'il reste à ce composé quelque chose du verbe simple *credere*, se fier à quelqu'un, se remettre entre ses mains. Il est facile de voir comment l'idée de fatigue ou de lâcheté n'a pas tardé à s'y joindre. Dans les Trav. of Charl. l'écuyer du roi Hugues dit à Olivier : « Vus vus *recrérez*, » c'est-à-dire vous renoncerez à faire ce que vous avez dit, vous reconnaitrez votre impuissance. Mais si quelqu'un pouvait *se recroire*, on pouvait de même *recroire à* quelqu'un. C'est ainsi que nous lisons dans le Gilles de Chin :

La comtesse en a la foi prise....
Puis lui a dit : « Je vous *recroi*.
Ceste fiance preng sor moi. » (v. 1933).

C'est-à-dire je me fie à vous, je suis *recréant* à vous. On

peut voir dans Burguy, Gram., II, 140, des exemples des acceptions diverses de *recroire*.

Indépendamment des formes *recréant*, *recréu*, *recru*, il y avait aussi *recrandis* (Baud. de Seb., II, 426), du verbe *recrandir*, dont le rouchi et le picard se servent encore.

Recueilli, recuellu, accueilli, Gilles de Chin, v. 135, 3453.

Cil du castel sont fors issu,
Dedens ont le roi *recuellu*
Molt liement et à grant joie.

M. Burguy a remarqué dans *cueillir* et ses composés des formes du part. passé en *i*, en *u*, et même en *eit*. Gram., I, 330-331.

Redricer, redresser, relever, v. 249.

Ly roys tout en plorant sa femme *redriça*.

Ital. *ridrizzare*, *ridirizzare*, prov. et cat. *redressar*. Ces mots viennent du subst. prov. *dreits*, droit, dérivé du lat. *directus*.

Refait (cerf), Gilles de Chin, v. 1989.

Car pris avoit
Un *cherf refait*, cras et créu....
De xv rains ert, ce m'est vière.

Un *cerf refait* est un cerf qui, après avoir perdu toute sa ramure pendant la mue, l'a entièrement recouvrée pendant l'été et a déjà frayé, c'est-à-dire que son bois est séché et qu'il l'a débarrassé, par le frottement, de toutes les croûtes dont il était couvert.

Refroidier, refroydier, rafraîchir, reposer, v. 2644, 4737, 30835.

A ung coron du camp s'est venu *refroidier*...
A Sainteron yray ung petit *refroydier*....
Et s'alés vostre cors ung petit *refroidier*.

Le prov. *refreidar* signifie tout à la fois refroidir et rafraichir. Quant à l'idée de se reposer, elle en découle tout naturellement; aussi Ducange a-t-il remarqué qu'un ancien traducteur de St-Irénée traduit toujours le grec ἀναπαύεσθαι par le mot *refrigerare*. On lit dans Gilles de Chin :

Là où trouva
La contesse, pour *refroidier*
Desous l'ombre d'un olivier (v. 1661).

On pouvait aussi *se refroidier* avec l'eau :

Or en alons à lui, si le faisons drécier
Et son vis aventer et d'aigue *refroidier*.
(Vœux du Paon, MS., fº 95 vº.)

Refrotoir, église du couvent, couvent, v. 3376.

Ou *refrotoir* estoit droitement à l'entrée,
Où ses orisons dist toute jour ajournée.

Nous traduisons ce mot par couvent, et non par réfectoire, comme l'a fait M. de Reiffenberg. Le prov. *refector* et *refreydor* avait en effet les deux sens. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 274. La forme prov. *refreidor* n'est que le moy. lat. *refretorium* que Ducange a regardé comme une erreur de copiste. On disait aussi en franç. *refroitour* : » Li abbés les mena en *refroitour*, où le premiers signes de l'eschiele fu sonez. » Dom Carpentier qui fait cette citation a eu tort, selon nous, de traduire ce mot par réfectoire. Cela veut dire: « L'abbé les mena dans l'église où le premier signal de la cloche fut sonnée. »

Refui (sans), sans détour, Gilles de Chin, v. 1956.

Mais se ma dame à cui je fui
Par fine amor *sans nul refui*,
Me commandoit à remanoir,
Miex vorroie en enfer manoir
C. ans, que son veloir n'ovrasse.

C'est un dérivé du lat. *refugium*, dont le prov. a fait *refug* et *refuy*. On écrivait aussi en vieux franç. *refuit*, d'où sans doute est venue la forme *refuite*, terme de vènerie, qui désigne l'endroit où une bête a coutume de passer lorsqu'on la chasse. — Si l'auteur du Godef. de Bouillon a écrit *refus* pour *refui*, ce ne peut être que pour la rime :

Et contre lui s'en va Tangrés *sans nul refus* (v. 32629).

Nous devons cependant faire observer qu'en prov. notre mot *refus* se disait *refuts* ou *refui*. Notre auteur aurait-il fait une confusion?

La forme *refui* nous rappelle que l'on disait aussi *fuie* pour *fuite* en vieux français; c'est le prov. *fugida*. Ainsi dans une chron. de Flandre et des croisades, nous lisons : « Et se desconfirent par aus-meismes et tournèrent en *fuies* vers les liches. » Corp. Chr. Fland., III, 617. On a eu tort d'imprimer au lieu de cela *enfuiés*, comme si c'était le participe passé d'un verbe *enfuier*.

Refuser à faire qqc, v. 677.

Ay volut guerpir et *refuser*
A lestre en mariage.

Nous disons aujourd'hui *refuser de* faire qqc. Remarquons pourtant qu'il reste un souvenir de l'ancienne locution dans *se refuser à*. — A propos de ce verbe citons l'expression *être de refus* :

Je *sui de refus* ;
Que je ne puis avoir de lui un festus.
(Bertr. du Guescl., I, 19.)

C'est-à-dire on me refuse, je suis refusé. Cette locution ne s'emploie plus aujourd'hui qu'en parlant des choses : *Cela n'est pas de refus*.

REGAITIER, regarder, v. 4751, 4945, 8579.

De l'onneur et du bien que je puis *regaitier*....
Ly chevaliers le luet et prist à *regaitier*....
Et dient ly baron : Vocillés y *regaitier*.

Dans le premier de ces exemples M. de Reiffenberg a eu un instant l'idée de lire *regraitier* pour *regracier*. A quoi bon? *Regaitier* n'est que le rouchi *erwétier* du primitif *wétier*. Voy. GAIS, GAIT.

REGIBER, regimber, v. 1761, 23507.

Au cheval Mauquaret va sy fort *regibant*
Que l'eskine derrière va toute débrisant....
Brandissent ell cheval, *regibent* des talons.

Tout en rappelant que Nicot a vu dans ce mot un dérivé de *rejamber*, nous renvoyons à notre mot GIBIER. 2.

On trouve aussi la forme *regipper*. Voy. Dom Carpentier, vº *Repedare*.

REGITTER, rejeter, relancer, v. 1808.

Et ly haine Mélyse ly *regitte* souvent.

Cette forme qui s'éloigne tant de celle de la langue d'oïl, est calquée sur le prov., où l'on trouve indifféremment *gitar, gietar*, du lat. *jactare*. Rayn., Lex. rom., III, 469.

REGNASCION, v. 657.

N'espouserai moullier en me *regnascion*.

Cela ne veut pas dire pendant mon règne, ainsi que M. de Reiffenberg l'a expliqué, mais bien pendant mon existence, pendant ma vie. C'est ainsi que dans la Chron. de Bertr. du Guesclin on lit :

Et fu loial englois en sa *regnacion* (II, 191).
Juise avoit esté en se *renation* (I, 6).

Renation est mis pour *regnation* dans ce dernier vers, peut-être en souvenir du prov., qui écrivait *regnar* et *renhar*. La signification de ce verbe était non-seulement régner, mais encore vivre, agir :

Ab que las gens *renhesson* leyalmen.
(Rayn, Lex. rom., V, 68.)

« Pourvu que les gens vécussent loyalement. » Cela suffit pour nous expliquer le subst. *regnascion*, vie. Ajoutons que *régner* a eu aussi le sens de vivre dans l'anc. français : « S'il se fust trouvé au lieu de son fils, à l'heure que ce bastard de Rubempré *régnoit* ès environs, l'eust fait prendre comme il avoit esté. » Commines, I, 1.

RÈGNE, pays, royaume, v. 4026.

Et conquéront le *règne* qui vint de mon costé.

Prov. *regne*. « A mandatz sos baros tots d'aquel *regne* » (Gerard de Rossillon). Il a mandé tous ses barons de ce pays. C'est une des acceptions du lat. *regnum*.

RÈGNE, rêne, v. 15057.

Par les *règnes* d'ormier.

Prov. *regna*. « Entro a Rossilho no tenc sa *regna*. » Rayn., Lex. rom., V, 69. De même dans la Mort de Garin :

Jusqu'à l'agait n'i out *reigne* tenu (p. 244).

Le verbe prov. *aregnar*, retenir les rênes, a produit l'anc. franç. *aregnier*, *aresnier*. Dom Carpentier, vº *Areniare*.

RÉGNÉ, pays, royaume, v. 15089.

Puis que ly pélerins de France le *régné*
Sont sy avant venut.

Prov. *regnat*, esp. et port. *reinado*. Aussi écrivait-on alternativement *regnet* et *régné* :

Or voit-il bon d'Espaigne le *régnet*.
(Chans. de Rol., st. 79.)

Et il le fist ardoir en ré
Lonc la costume del *régné*.
(Parton. de Blois. I, 13.)

Buens cevaliers d'autres *régnés*
Mandoit et lor donoit assés.
(Ibid., I, 17.)

Et Pières se gariese, car bien set les *régnés*.
(Chans. d'Ant., I, 41.)

RÉGNON, pays, royaume, v. 384.

Se ly roys Orians, qui tant a de *regnon*,
Scet ceste cose-chy par nésune ocquoison.

Ce n'est pas seulement l'exigence de la rime qui a produit cette forme au lieu de *règne* ou *régné*. Souvenons-nous que l'on disait aussi en langue d'oïl *réon* et *roion*, et que ces mots proviennent vraisemblablement du prov. *reio*, *regio*, domaine, pays.

REHAITIER, réconforter, v. 10248.

Qu'il ait à digner pour son corps *rehaitier*.

Dom Carpentier, vº *Alacrimonia*. Voy. notre mot HAITIÉS.

RELENQUIR, abandonner, v. 10975.

Dont ne sai-ge que faire, se men Dieu *relenquis*.

« Si j'abandonne mon Dieu. » Le prov. avait aussi *relenquir*, et même *relinquir*, du lat. *relinquere*. Joinville a écrit de même : « Ne pour meschief que on feist du cors ne le *relinquiriés*. » P. 11. Voy. Dom Carpentier, vº *Relinquere*.

RELIGION, couvent, v. 2991.

Ordenée y estoit une *religion*.

Les troubadours ont dit dans le même sens : « Mantas *religions* mes a foc e a carbons. » Rayn., Lex. rom., IV, 73. C'est ainsi que l'expression *entrer en religion* a fini par signifier entrer au couvent. Voy. Dom Carpentier, v° *Religio*.

Reluminer, rendre la clarté, éclairer de nouveau, v. 2072, 21524.

Amis, dist Helyas, se Dieus te *relumine*,
De cuer le sierviray en pensée enterine...
Et le saintiame lampe qui se *relumina*.

Nous avons vu de même le mot *enluminé* pris dans le sens d'éclairé. Aussi l'auteur du Baud. de Seb. écrit-il *renluminer* :

Il n'est cuers de pucelle qui tous n'en *renlumine*. (I, 75.)
N'encuntrent aveogle ki ne seit *relumined*.
(Trav. of Charl., p. 41.)

Remander, mander, ordonner de nouveau, v. 25930.

Et au duc *remanda* qu'il ne soit sy hardis
De rentrer en le tierre.

Lat. *remandare*.

Remanoir, rester, demeurer.

Lat. *remanere*, prov. et anc. esp. *remaner*, ital. *rimanere*, esp. mod. et port. *remanecer*. Outre la forme *remanoir*, la langue d'oïl avait aussi *remaindre* qui correspond au prov. *remandre*, *remanre* et à l'anc. cat. *remandrer*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 151.

La forme *ramanoir* est dans notre auteur :

Ne puet *ramanoir* qu'à son cuer n'ait irour (v. 25651).

On peut y voir l'emploi facultatif de *ra* au lieu de *re*, comme nous l'avons souvent remarqué, entre autres dans *raconter* et *reconter*.

Du verbe *remanoir* venait le subst. *remanant*, reste, relief, surplus, en prov. *remanen*, cat. *remanent*, esp. *remanente*, port. *remanecente*, ital. *rimanente*. « Et li *remananz* qui fu échapés de la desconfiture. » Villehardouin, p. 170.

Il a dit à se gent : « Preudés le *remanant* » (v. 4925).

Au participe passé notre auteur emploie d'ordinaire la forme *remès*, *remèse*.

Ly batiaus est *remès* que il chines garda (v. 2858).
Vassent Cornumarans, li abbés est *remès* (v. 4865).
La contesse est remèse arrière.
(Gilles de Chin, v. 1269.)

Indépendamment de cette forme on trouve aussi les suivantes :

Plus n'i a *remanu*.
(Baud. de Seb., I, 378.)

Et Tybers et la vieile sont iluec *remasues*.
(Berte, p. 59.)

Dedens la vile n'a home *remasu*.
(Raoul de Camb., p. 53.)

On peut voir encore d'autres exemples pour la conjugaison de *manoir* et de ses composés dans Burguy, Gram., II, 34-40. Voy. aussi notre mot maineent.

Remanray, v. 5541.

Je le vous *remanray* à loy de recréant.

Nous croyons qu'il faut corriger et lire *ramenray* ou *remenray*. Le wallon dit encore *reminer* pour *ramener*.

Rembatre (se), s'avancer de nouveau, Gilles de Chin, v. 4994.

Si se *rembat* dedens sa route.

Sous le mot *Embatre* (*s'*) nous avons fait remarquer l'analogie de cet ancien terme avec notre verbe *s'abattre*; peut-être avons-nous de même ici l'origine de *se rabattre*.

Remès, remèse, voy. remanoir.

Remiérir, récompenser, v. 18483.

La bonté qu'on fait, doit iestre *remiérie*.

Voy. notre mot mérir.

Remirer, regarder avec attention, v. 4181; Gilles de Chin, v. 68.

Et quant Cornumarans les prist à *remirer*.

Ce mot est encore dans le picard. Le prov. et l'anc. cat. *remirar*, comme l'ital. *rimirare*, expriment surtout l'idée de l'attention, de la contemplation : c'est presque l'équivalent de notre verbe *admirer*, prov. *adremirar*. La langue d'oïl employait *remirer* plus simplement.

Plaisant et bel à *remirer*.
(Baud. de Seb., II, 406.)

Li chastellains les prist à *remirer*.
(Ibid., I, 51.)

Compagnesse Edea, *or pués remirer*.
(Vœux du Paon, MS., f° 53 r°.)

Au lieu de lire *remuer*, comme on l'a fait dans le texte suivant, en le traduisant par panser, nous croyons qu'il faut corriger : « Un homme navrés au brach.... requist qu'on le veusist *remirer* à un mire. » Corp. Chron. Fland., III, 232. Voy. Dom Carpentier, v° *Mirare*, I, et notre mot mire.

Remonter quelqu'un, lui donner un nouveau cheval, v. 24664.

Ains que le gent Tangré l'alassent *remontant*.

Cela veut dire : « Avant que les gens de Tancrède lui eussent donné une nouvelle monture. » Nous disons encore *remonter* un cavalier. Il en est de même de l'ital. *rimontare*, de l'esp. *remontar* et de l'angl. *to remount*, qui sont actifs et neutres. Le prov. n'a point cette forme.

Remucier (se), se cacher de nouveau, v. 7610.

As balles sont venut, là se vont *remucier*.

Voy. notre mot mucHIER.

Renart, v. 10317.

Qui delivrer les voelle de le prison *renart*.

Nous avons déjà exposé nos doutes au sujet de ce mot (vº *Prison*). Ajoutons ici que ce pourrait bien être *grignart* au lieu de *renart*, ainsi qu'on le voit au v. 10322 « en la cartre *grignart*. » Une erreur pareille ne doit pas nous étonner de la part de notre copiste.

Nous avons oublié, en parlant de ce dernier mot, de rappeler le fameux parti des *grignoux*, à Liége au XVIIme siècle. Il a la même origine que *grignart*.

Renc, rench (je), voy. RENDRE.

Renclus, reclus, v. 16595.

Jamais ne me feriés hiermites ne *renclus*.

Ici non plus la lettre *r* n'indique la répétition. On disait simplement *enclus* pour reclus. S'il est permis de dire que ce mot vient du lat. *inclusus*, on doit pourtant faire remarquer que la romane d'oïl n'a point de forme *enclure*, mais *enclore*. Il n'en est pas de même de la langue provençale qui a les deux, *enclure* et *enclaure*, d'où les deux participes *enclus* et *enclaus*. Nous n'avons conservé que *reclus* et *inclus*; pour le reste de la dérivation, c'est à clore et à ses composés qu'il faut recourir.

Rendre (verbe).

Le prov. a la forme *reddre* qui est plus près du lat. *reddere*; mais il a aussi *rendre* comme la langue d'oïl. Au prés. de l'indicatif notre auteur écrit *je renc* (v. 32146) et *je rench* (v. 2686). Au prés. du subjonctif il dit :

Dieu vous *renge* le loyer (v. 702).

C'est toujours le même remerciment que font les pauvres à ceux qui leur donnent, dans les pays où l'on parle rouchi : Dieu vous l'*renche* !

Le part. *rendu* dans le sens de frère convers est d'un usage très-fréquent; de même en provençal. Voy. le Rom. de la Rose, v. 11250.

Renforgier, renforcer, v. 5379.

Là se sont deviset des villes *renforgier*.

Ce mot parait aussi sous d'autres formes; par exemple :

Chius venoit d'Antioche une cité garnie
Où il avoit éu bataille *resforchie*.
(Baud. de Seb., I, 11)

En Nimaie le grant qui tent est *resfortie*...
S'adont fust à Nimaye, la cité *esforchie*...
(Ib., I, 57.)

La forme du subst. *forge* pour forche, force, est rare; elle se retrouve cependant dans le mot *forgier* que Roquefort et Ducange expliquent par coffre, caisse, mais qui sans doute signifiait d'abord *coffre-fort*, en ital. *forziere*, moy. lat. *forgerium*, *forsarius*. On ne peut pas méconnaître l'affinité de tous ces mots. Diez (Etym. Wörterb., p. 403) se borne à citer l'avis de Ferrari, qui fait dériver le mot italien du grec *φορτίον*, étymologie évidemment erronée, d'après ce que nous venons de voir.

Renghier, ranger, v. 5699, 5718, 33649.

Faittes vostre gent ordener et *renghier*....
A bataille *renghie*....
Et se tienent tous quoy, *renghiet* et ordené...

Renier, Gilles de Chin, v. 2272.

Ains que li més soit *reniés*....

Il faut lire *renviés*, c'est-à-dire *renvoyé*.

Renois, renoyé, renégat, parjure, traître, perfide, impie, v. 1681, 3132, 4443, 18954.

Mauquarés est traitres felons et renoyés....
Dedens Jherusalem celle cité garnie
Fu Ponces. XV. jours o la gent *renoye*....
En leur mains vous aront ceste gent *renoye*...
Ferés mettre le clef du traitre *renois*...

Cette forme *renois* se retrouve ailleurs, par exemple, dans la Chans. des Saxons, I, 258, éd. Fr. Michel :

Karlemaine, fait-il, fel traites *renois*,

et Roquefort a tort de la distinguer étymologiquement de la forme *renoyé*, en la dérivant du latin *reus*. Voy. aussi Burguy, III, 264, vº *Non*.

Renterons, rentrerons, v. 8939.

Le copiste aurait dû écrire *renterrons*.

Renvier voy. **Renier**.

Renvoyer, informer par retour du messager, v. 28315.

Et ly roys Corbarans ly at fait *renvoyer*
La mort de Godefroit, le nobile princier.

Au v. 18713 lisez *renoya* au lieu de *renvoya*.

Repairement, retour, v. 19994, 24238, 30655.

> Je vous resveilleray à mon *repairement*....
> Dedens Jherusalem ont fait *repairement*...

Repairer, retourner, v. 2246.

> Helyas *repaire* et o luy sy baron.

Voy. Rapairer.

Repairison, **reparrison**, retour, v. 24226, 30936.

> Deviers Jherusalem ont fait *reparrison*...
> Que je puisse à Damas faire *repairison*...

Repaisier, rapaiser, v. 32371.

> Mult bien je le saray de ce fait *repaisier*.

Reparrant, repairant, retournant, v. 4060.

> Et ly abbés s'en va viers le roy *reparrant*.

Reparrison. Voy. Repairison.

Reprocier, accuser, v. 4956.

> Vous porés, Godefroy, mon seigneur droiturier,
> D'une grant traïson le sien corps *reprocier*.

Reprouvier, reproche, v. 4957.

> Sy voel que n'en puissiés dire nul *reprouvier*.

Ce mot signifie aussi proverbe, locution proverbiale, façon de dire.

> Lors dist Cornumarans ung mot en *reprouvier* :
> « — Compains, par Mahommet qui puet justicier,
> Je me doute forment que ne l'akaté chier. » (v. 3060).
> En *reprovier* il dist : « Viellart, teste loqüe,
> Vostre mort avés hui toute jour porséue. »
> (Vœu du Paon, fol. 20 r°.)

Ici les paroles « que ne l'akaté chier » et « viellart teste loqüe » forment les locutions ou façons de dire appelées *reprouvier*. Diez (Etym. Wört., p. 716) rattache ce mot à la racine *prope;* nous nous rangeons cependant du côté de M. Burguy (Gr., III, 306), qui, d'accord en cela avec Ducange, y voit le latin *reprobare*.

Repus, caché, Gilles de Chin, v. 1426, enterré, Godefroy de Bouillon, v. 29585.

> Qu'on ne le connoisse s'est *repus*
> Près d'un bosquet el fons d'un val...
> L'endemain au matin, quant jours fut aparus,
> Ont les mors crestiiens en le tierre *repus*.

A repus, en cachette.

> Por ço commande qu'à celée
> Soit tost la soie gens armée
> De lor aubers tot *à repus*
> Et aient les copes desus.
> (Parton. de Blois, I, 110.)

Participe passé de rebondre. Voy. Diez, Etym. Wört., p. 714, et Burguy, III, 316.

Reputement, action de chasser quelqu'un, v. 26187.

> Sy vous prie que de vous n'aie *reputement*.

Roquefort donne l'infinitif *reputer* qu'il explique par « chasser, retrancher quelqu'un d'un corps ou d'une société ; » il le dérive à tort de *repellere*. Voy. Ducange, v° *Reputare*.

Requerre, requérir, demander, Gilles de Chin, v. 2646, attaquer. *Ibid.*, v. 4980, 5123.

> Se il auques la *requisist*,
> Tout i trovast quen qu'il vosist....
> Et portoit li uns l'autre à terre
> A l'encontrer et au *requerre*....
> Entre le pas que il tenoient,
> Les ont hardiement *requis*.

Requoy (en), secrètement, v. 1318.

> Et vechy Maucaré....
> A qui tu marcandas bielement *en requoy*
> De moy à enhierber.

Le mot *requoy* seul, sans la préposition *en*, parait avoir la même signification.

> Tu as tant desiervit que blasmé sui *requoy*,
> Que je te laisse vivre (v. 1321).

Peut-être le texte est-il corrompu. Cependant Diez, Et. Wört., p. 98, v° *Cheto*, donne *recoi* comme adjectif; l'emploi adverbial n'aurait alors rien d'extraordinaire.

Resclarir, resplendir, reluire, v. 22316.

> Banières et pegnons où ly ors *resclary*.

Rescoués, délivrez, v. 12730.

> *Rescoués* cel enfant de ce leu aurefier.

2me personne de l'impérat. de *rescorre, rescourre*.

Resjoier, réjouir, v. 7178.

> Car j'os « Buillon » cryer dont li cuers me *resjoie*.

Reslaiecier, réjouir, v. 4582, 8340, 30519.

> Et le boin vin apriés pour iaux *reslaiecier*...
> De Tangré deuissiés vo cuer *reslaiecier*.

Comp. Eslaiecer.

RESOIGNIER, RESONGNIER, craindre, redouter, v. 2611, 21711, 29455, 30818.

La bataille fu grande et fist a resongnier...
Car ly roys Abilans fait moult à resoignier...,
Et firent nostre gent durement resongnier.

Le part. passé *resongniet* signifie redoutable, v. 5856, 21109, 30767, 31003, 33768.

Car ung lac y avoit, c'est yaue resongnie....
Là peuissiés véoir bataille resongnie....
Payen tuoient nos gens à cire resoignie...
Pour savoir du soudant et de l'ost resongnie.

Le participe présent *ressongnant* a la même signification dans le passage suivant du Bertr. du Guesclin :

... Nous arons assaut horrible, fert et grant,
Onques en nostre vie n'en tout nostre vivant
N'éusmes ausi fier ne ausi ressongnant.
(I, 110.)

Comp. ENSONNYER.

RESPASSER, guérir, rétablir, redonner la santé, v. 32954. Gilles de Chin, v. 5309.

Là-endroit me feray garir et respasser...
Car garis est et respassez.

RESPIE, espion, v. 19808.

Bien sorent les respies dou camp la vérité.

Voy. plus bas notre mot SOALER.

RESPONS, reponse, v. 825.

Là s'i sont acordé; ensi fut leur respons.

RESSOURSIST, ressortît. Gilles de Chin, v. 3901.

Saciez de voir, nul homme qui vive,
S'il caïst là, n'en ressoursist.

3me pers. sing. de l'imparf. du subj. de *ressourdre*, lat. *resurgere*, se relever, ressusciter. Dans le passage en question on pourrait l'expliquer au sens propre « se relever ou remonter à la surface de l'eau. »

RESTAUCQUER, étancher, v. 12322.

De sa chemise va ses plaies restaucquant.

Voy. la note.

La lettre *r*, placée au commencement de notre mot, n'indique pas la répétition mais le renforcement, comme dans *rassener*, *rassoudre*, *resvigurer* et autres. Voy. ces mots.

RESTORER, récompenser, v. 16926.

Prie Mahom mercit, qui est tes avoés,
Et ly promech que d'or sera tous restorés.

Ce mot signifie aussi substituer, mettre à la place de....

Mais se je doy morir, Jhésus en soit loés,
Mes frères Baudouins sera ly restorés (v. 28824).

C'est-à-dire, il sera le (ou mon) remplaçant.

Pris dans ce dernier sens, le participe passé *restoré* équivaut parfois *à nouveau*.

... on l'apielle chy Boillon le restoré (v. 3267).
Or me puet on nommer Judas le restoré (v. 28098).

« Là se prouva le miroir de honneur, le briviaire des nobles, le patron de prouesse, le dongon de force et le plus que *restoré* Ecthor de Troye. Ce fut le très-victorieux Charlemaine. » (Roman de Charlemagne, MS. 9066, t. I, fol. CXLII.)

C'est-à-dire le *nouveau* Bouillon, le *nouveau* Judas, le plus que *nouveau* Hector.

Nous venons de voir que *ly restoré* qui, à proprement parler, a un sens passif et signifie « mis à la place de quelqu'un ou de quelque chose » a cependant aussi un sens actif et la signification de « remplaçant. » C'est ainsi qu'il est appliqué à Galyen, héros d'un ancien roman de chevalerie et surnommé le *Restauré* (*Rhetoré*). (Comp. notre traduction allemande de Dunlop, Geschichte der Prosadichtungen, p. 133 et suiv.). Dans la préface de ce roman, on lit : « Ledit roman est appelé Gallien *Restauré* à cause qu'il restaura toute la chrétienté après la mort des douze pairs de France. » On voit que cette étymologie n'est pas strictement grammaticale. Du reste, dans le corps du roman en question, il est dit qu'à la naissance de Galyen une fée lui donna le surnom de *Restauré*, parce que par lui devait être *restauré* en France l'ancien esprit chevaleresque qui avait péri à Roncevaux.

Ce surnom de *Restoré* se retrouve encore accolé à d'autres noms, par exemple, à celui de Rieaus (Richard de Caumont) dans le Bauduin de Sébourc, vol. II, p. 415, 419, où probablement il renferme une allusion semblable.

RESTOUPER, combler, remplir, v. 13127.

Les pus et les fontaines qui sont en se pourpris,
Fay bien tout restouper et les pus raemplis.
Par le faute de l'iaue les verrés esbahis.

De *stuppa*. Voy. Diez, Et. Wört., p. 333, vº *Stoppa*, et Burguy, III, 151, vº *Estope*. En wallon on dit encore *stopper*.

Le deuxième des vers que nous venons de citer est, du reste, mal ponctué dans le texte; il faut lire :

Fay bien tout restouper; et les pus raemplis,
Par le faute de l'iaue, etc.

RESTRAINDRE, bander, panser, Gilles de Chin, v. 5265.

Totes ses plaies ot restraintes.

Resvigurer (se), prendre de la vigueur, prendre courage, v. 31471.

> Bien le vit Abilaus, lors s'est *resvigurés*.

Quant au premier *r* de notre mot, voy. *Restauquer*. Le *s* est intercalé comme dans *resmailler*, *resvertuer*, *resbaudir*, *resbonner*, et autres.
Ital. *rinvigorire*.

Reter, accuser, v. 1040, 5096, 18560.

> Des articles li dist, dont ses corps fu *retés*....
> Dont li riches soudans vot Corbarant *reter*.

Du lat. *reputare*. Voy. Diez, Et. Wört., p. 289, v° *Reptar*.

Retour, v. 2432.

> Dam, vé-chy ung fait de très-grant deshonnour,
> Pour vous faire morir, se n'y metés *retour*.

« Si vous ne vous en disculpez, si vous ne faites tourner les choses en votre faveur, » dit M. de Reiffenberg. Nous croyons plutôt que cela veut dire : « Si vous n'y mettez restor, restour, » mot qui s'est conservé dans la locution *sans retour*. Comp. ci-dessus au mot *Restaurer* le surnom *Rhetoré* équivalant à *restauré*.
Au v. 25993,

> Je pry a cely Dieu à qui sont my *retour*,

on pourrait expliquer le mot *retour* par *restor*, auquel Roquefort, dans deux articles consécutifs, donne la signification de *recours*. L'hémistiche en question signifierait alors : « à qui j'ai recours ; » on peut cependant y trouver le sens de : « vers qui je retourne. »
Au v. 31518,

> Pour jouster au bon roy a repris son *retour*,

le mot a son acception ordinaire, et se rapporte à la manœuvre bien connue des jouteurs ou combattants, qui prenaient ou reprenaient une distance convenable avant d'*eslaisser* leurs coursiers, pour se rencontrer ensuite à bride abattue. En voici deux exemples :

> Durch tjoste bringen *warf ein ors*
> *Von im* der küene Segramors.
> *Umbe wande ouch sich* der Kastelân,
> Da Parzivâl der wol getân
> Unversunnen uffe saz.
> (Parzivâl, 288, 5 et suiv.)

Et dans notre poëme, lorsque Tancrède et Labigant entrent en lice pour combattre, on lit :

> Qeant Tangrés fu ou camp, Labigant regarda.
> Il s'eslonge de lui et se lance avala (v. 32675-6).

Le verbe *retourner* au v. 32660 fait encore allusion à cette manœuvre, à moins qu'il n'ait la signification générale de travailler ou faire manœuvrer un cheval.

Retournée, retour, v. 23879.

> Dont grant joie averés à vostre retournée.

Ce mot signifie l'action d'échapper à un danger, la fuite, dans les passages suivants :

> ... sont bien XII. mil de boine gens loée.
> Ne vous y combatés pour nesune riens née;
> Mais quant vous les vées venir à l'assamblée,
> Sy leur faittes tantos en brief la *retournée* (v. 25253 et suiv.)

Cela équivaut à dire : « Quand vous les voyez venir au combat, enfuyez-vous au plus vite. »

> Fuiet s'en est ly roys soudans qui sa main ot copée...
> Et quant ly sarrasin virent la *retournée*,
> Viers Acre s'en revont, la retraite ont sonnée (v. 20673 et suiv.).

C'est-à-dire : « Quand les Sarrasins virent la fuite de leur roi, ils s'en retournèrent vers Acre, etc. »
L'une et l'autre des acceptions que nous venons d'indiquer, est applicable au v. 20856.

> ... Sarrasins amont ont la cose avisée,
> S'ont au duc Godefrois telle piere giettée
> C'oncques ne fu sy liés, quant il fut *retournée*.

Retourra, **retourrés**, retournera, retournerez, v. 25230, 24544, 31287.

> A me droite matère mes corps se *retourra*...
> Jamais ne *retourrés*, se je puis esploitier.

Retraite, coup de revers? Gilles de Chin, v. 5029.

> De l'espée que il a traite,
> Fiert a plain cop et à *retraite*.

Comp. Ducange, éd. Henschel, VII, 288, v° *Retraites*.

Retraitier, exposer, rapporter, v. 31992.

> A l'amulaine irés et dire et *retraitier*.

Du lat. *retractare* ou bien verbe fréquentatif de *retraire*.

Reuber, voy. **Rober**.
Reva, retourne, v. 2665.

> Dont resali un piés, à l'espée *reva*.

3me pers. sing. du prés. de l'indic. de *r'aler*.

Revel, voy. **Reviel**.
Reveler, se réjouir, Gilles de Chin, v. 3475.

> ... si le tint chier
> Le dus de Louvain qui *revèle*.

De *revel*, *reviel*, réjouissance ; voy. **Reviau**.

Revenriés, reviendriez, v. 4166.

Jamais ne *revenriés* ès parties deçà.

Revenuis, revenu à soi, v. 25363.

Tangrés est *revenuis* qui pasma longhement.

Reverie, voy. Reviau.
Reviau, divertissement, réjouissance, v. 3754.
Reviel, v. 6829, 29755, 29760. Riesviel, v. 4352.

Adont n'ot Garsoions ne joie ne *reviel*...
A joie et à *riesviel* l'un à l'autre jouant...
Por Calabre, vo seur, fu li *reviaus* falis.

On disait aussi *reverie*, *riverie*.

Et apriés le soupper firent grant *reverie* (v. 33474).
La nuit firent en l'ost très-grande *riverie* (v. 16017).
Là menèrent grant joie et grande *riverie* (v. 35014).

Dans le sens de fierté, orgueil, le mot *revel* se trouve dans Gilles de Chin, v. 428.

Messires Geraus du Castel,
I. chevaliers de grant *revel*.

L'adjectif *revelé*, fier, hautain, orgueilleux, se rencontre dans le Roman de la Rose, v. 8615, cité par Roquefort.

A l'égard de la forme *reviaus* comp. notre mot Consaul.

Une autre forme *rivel*, citée dans Ducange, éd. Henschel, vol. VII, p. 289, v° *Revel*, n° 1 (d'après Wackernagel *altfranz. Lieder und Leiche*, p. 74, 75, 76), se trouve aussi dans le Baudouin de Sebourc, I, 220.

Dont il ara au coer grant joie et grant *rivel*.

Reviercer, renverser, v. 30323.

Dou ceval l'abaty, mort le va *reviersant*.

Reviertir, revenir, v. 14758, rebondir, v. 11164.

Quant Godefroy pierçoit qui estoit *reviertis*....
De l'escut ly trença, s'est ly brans *reviertis*
Sur le col du ceval...

Revinent, reviennent, v. 5248.

Lors *revinent* trestout o le roy Corbarant.

Revois, convaincu, avéré, Gilles de Chin, v. 5113.

Ha! chevalier couars, *revois*.

Voy. Burguy, III, 322, v° *Reveit*, et comp. nos mots Rebois et Renois.

Ribaud, passim.

Voy. Diez, Et. Wört., p. 287, v° *Ribaldo* et Burguy, III, 323, v° Ribald, et comp. notre mot Taffur.

Riceté, richeté, richesse, v. 4838, 5964, 17536, 22257, 25600.

Et promettre joiaus, avoir et *richetés*...
Mains n'ont mie la tour où tant ot *riceté*.

Prov. *rictat*.

Riche, orgueilleux, courageux, v. 8921.

Moustrons *riche* visage et bon contenement.

En prov. les mots *ricos*, *ricaut*, avaient une signification analogue; comp. aussi dans Raynouard *ricor*, *ricaudia*, *ricozia*.

Riens, chose, objet, v. 14011, 28044, 34415.

Entour Jhérusalem n'avons *riens* conquestée....
... Vous m'aves donné en garde et en pourpris
Le *riens* que plus amés....
... Il n'y a si bielle *riens* en tierre payenie.

A l'égard de *riens* comme adverbe négatif, voy. Burguy, II, 334. Ici nous citerons seulement un passage de Villehardouin, où se trouve une triple négation : « Il savoient que il *ne* feroient *rien nul* esploit » (p. 41, éd. Paris, 1828). Comp. Burguy, l. c., p. 333, note.

Quant à la locution *riens née*, voy. notre mot Nés (riens). Nous ajouterons à cette occasion qu'on disait aussi *nesune riens née* :

Mains ne me puis partir pour *nesune riens née* (v. 3166.)
Ne vous y combattés pour *nesune riens née* (v. 28234).

Riere, rire, v. 433.

.. ly enfançon de bon sanc engenrés
Commencierent à *riere*.

R'ieroit (s'en), s'en retournerait, v. 8498.

Que je lui remenasse, quant mes corps *s'en r'ieroit*.

3me pers. sing. du condit. du verbe *r'aler*.

Riesviel, voy. Reviel.
Rieulé, régulier, réglé, v. 7586.

Et le roi des Taffurs courant à le volée
A. x. mil ribaus sans maniere *rieulée*.

L'élision du *g* se rencontre aussi dans l'anglais *rule*.

Rigouler (se), s'amuser, v. 12753.

Car ly singes estoit sur ung arbre rampés,
Et là tenoit l'enfant où bien s'est *rigoulés*.

Voy. Burguy, III, 324, v° *Rigoler*.

Rire dou dent, v 30250.

Mais ly roys Labigant ne *rioit que dou dent*.

Cette locution, qui paraît être proverbiale, signifie sans doute que Labigant montrait un extérieur joyeux, pour cacher ses mauvaises intentions.

On disait aussi *esquigner dou dent;* voy. notre mot ESQUIGNER, où l'on peut, aux autorités déjà citées, ajouter Diez, Et. Wört., p. 285, v° *Regañar*.

RIVERIE, voy. REVERIE.

ROBER, REUBER, voler, piller, v. 7591, 13234.

> Trouvèrent. c. payens, cascuns la tieste armée,
> Qui menoient en l'ost mainte bieste *reubée*....
> Ung payens les conduist d'une vile *robée*.

ROE, ROET, ROIE, roue, v. 9987, 20437, 22745.

> Et Fortune nous a son *roet* bestourné...
> A *roies* tourniant pour les murs aprocier...
> Fortune aujourd'uy voet crestiiens aidier;
> Il sont desous la *roe*.

Le verbe *esroer*, rouer, se trouve dans le Baud. de Seb., I, 51.

> De par le duc Gofroi pooit prendre et lever,
> Et pendre les larons, les murdreurs *esrouer*.

ROEGNIER, rogner, trancher, v. 5181.

> Je le caleng d'avoir se tieste *roegnée*.

ROÈLE, bouclier rond, rondache. Gilles de Chin, v. 2441.

> Caïr laissent por mix fuir
> Et lor *roèles* et lor ars.

Prov. *rudela,* culbute, roue, et *rodela*, rond, cercle, rotule du genou; esp. *rodela*, bouclier, *rodilla,* genou; port. *rodella*, bouclier, rotule; ital. *rotella*, bouclier, genou. Tous ces mots, de même que notre *roèle* (*rouèle, rouelle*), dérivent du latin *rotella* dimin. de *rota;* la longueur constante de l'*e* qui précède l'*l* le prouve suffisamment. On peut s'étonner que Raynouard (Lex. Rom., V, 60, n° 12, 13) et après lui M. Burguy (III, 326, v° *Roe*) ne s'en soient pas aperçus et qu'ils rattachent notre mot *roèle* à *rotŭla*.

ROET et

ROIE, voy. ROE.

ROIT, roide, roidement, v. 16829, 19319, 25407.

> En le car ly navra et le bouta si *roit*....
> Et s'on nous fait assaut, nous y gietterons *roit*.

Prov. *rot*. Rayn., V, 62: comp. notre mot RADE.

ROMMANT, récit en langue vulgaire, v. 1891.

> La bataille dura, ce dient li *rommant*.

RONCI, cheval de peine, v. 4968.

> Et fussent trainet à keues de *roncis*.

Selon l'éditeur du Parton. de Blois, les mots:

> U trais en serés à roncis (v. 1234).

signifient « par la force des armes; » car « tiré en serez à chevaux » était trop simple. Comp. notre mot TRAIENER.

ROS, ROST, rôti, v. 7664. — ROST, grille pour rôtir, v. 6445.

> *Rost* de char de brebis, *ros* de char de mouton...
> Et en pot et en *rost* les aloient quisant.

Allem. *rost*. Comp. Diez, Et. Wört., p. 207, v° *Rostire*.

ROUELLER, rouler. v. 5353.

> Il *rouelle* les yeux à guise de griffon.

La forme *esroueillier* se trouve dans le Baud. de Seb., I, 188.

> Car il savoit très-bien les iex *esroueillier*.

ROUGE-LION, v. 5579.

> Commandé m'a ly roys et au *Rouge-Lion*,
> Que je soie venus gaster vo region.

Voy. l'introd. de ce volume, p. LVI, et la Chanson d'Antioche, II, 58, 97.

ROUSE, v. 24962.

> Car je vous jur sur Dieu qui fist le *rouse* en may.

Rose, ou bien rosée. (Sur la *rosée de mai*, voy. Gervasius von Tilbury, herausgeg. von Felix Liebrecht; Hannover, 1856, pp. 57 et suiv.)

ROUTE, troupe de soldats, compagnie armée, v. 3865, 7024, 8965, 29467.

> Là se sont mis en *route* maint Sarrasin félon (v. 9224);

c'est-à-dire se sont mis en troupe.

De ce mot dérivent *routier*, troupier et le mot angl. *rout*, réunion, assemblée; en prov. *rota*. Rayn., Lex. Rom., V, 116.

ROUTE, rompue, interrompue, v. 15696.

> Et fut la fieste *route* et en mal covenant.

Part. pass. du verbe *rompre*.

ROUVER, demander, v. 33442.

> Qui *rouvée* l'avoit en droit mariement.

ROYAUS, royales, v. 34329.

> Avoec luy ot la dame .III. pucielles *royaux*.

Voy. Burguy, I, 102.

ROYE, raie, ligne, v. 9916.

La teneur en lyssy tantos *de roye en roye.*

ROYET, rouge, v. 4196.

A bien VI[m] Flamens, viestus de dras partis
D'un gaune et d'un *royet* à miervelles jolis.

Voy. la note.

ROYON, royaume, v. 5130, 22556, 23311.

Il s'apielle jà roys de mon noble *royon.*

RUÉE, voy. VUÉE.
RUER, jeter, précipiter, v. 9130.

Se nous sommes nous viat, il sera jus *ruée.*

On dit encore en wallon *ruer jus.*

RUISTE, rude, v. 13567, 15037.

Qui as félons payens jus d'un *ruiste* tour....
Mains Ahillans ly va sy *ruiste* cop baillier.

RUMYE (EN), v. 16023.

Là veissiés querquier mainte targe enfunkie,
Et mainte lanche oussi qui fut *en rumye;*
Caudières, cauderons, mainte targe noircie.

Le MS. porte *en rumiie;* il aurait fallu imprimer en un seul mot *enrumiie,* part. passé du verbe *enrumiier,* qui, probablement, n'est qu'une autre forme pour *enrunger, enrugner,* rouiller; en wallon *aréni.* Voy. Grandgagnage sous ce mot.

Le mot *enfunkie,* dans le vers précédent, signifie enfumé. Voy. le même, v° *Funki.*

S.

S', sa, v. 33326.

Ly uns prent son ceval, ly autres *s'* estrivière.

Voy. Burguy, I, 146, qui n'a pas remarqué que l'*s* avec apostrophe se rencontre aussi devant les substantifs masculins; par exemple :

Maistres Thumas monta en *s'* escafaut d'ormier.
(Baud. de Seb., I, 323.)

Comp. ME, SEN et N.

S' (ital.) *si.*

S' au roy Cornumarant n'ay ma foi aquitée (v. 3167).

et au v. 18084, il faut lire :

*S'*à cestuy crestyen ne puis tollir la vie.

SABLONNIER, champ sablonneux, lice semée de sablon, v. 2637, 5361.

Volentiers descendist enmy le *sablonnier*....
Ly chevaus est kéus enmy le *sablonnier.*

SAÇANT, SACHANT, intelligent, sage, prudent, v. 3209, 5826, 6436, 18783, 31909.

Vist ly abbés Gerars qui le cuer ot *saçant*....
Et tant de chevaliers et de barons *sachans*...
Boin fait croire conseil, ce dient ly *sachant.*

Non sachant, qui n'est pas sage.

Lors les bailla la dame qui estoit *non sachans* (v. 340).
A soy meismes dist : « Tout cil sont *non sachant,*
Qui convoitent leur mors et vont en riens hastant.
(Baud. de Seb., I, 15.)

Il signifie infidèle, qui ignore la vraie religion, v. 5723, 7297, 20098.

Car. III. batailles ont ceste gens *non saçant*...
Pour véoir l'ordenanche dou peuple *non sachant*...
Et nous combaterons à le gent *non sachant.*

Dans le livre de Sydrac, il est dit : « *Iynorans* es cel que pogra saber la fe de Dieu, si s volgues. » Voy. Rayn., Lex. Rom., IV, 337, n° 43.

SACIÉS, voy. SAVOIR.
SACQUER, tirer, v. 9019, 22069, 22070, 30786, 30814; SAKER, v. 1757.

Qui la batallle vit sans espée *sacquie*...
Qui men bourdon m'alast hors de ma main *sacquant* ...
Dou cheval descendy, l'espée va *sakant.*

Voy. Diez, Et. W., p. 300, v° *Sacar,* et Burguy, III, 331, v° *Sac.*

Ce mot est aussi wallon, *sàki* ou *sètchi*, et a passé également dans le vieux flamand *saken;* voy. Bormans, *Leven van Sinte Christina*, pp. 81 et suiv., où il est dit que le verbe *saccager* dérive du mot wallon que nous venons de citer. Cela n'est pas exact : il est plutôt formé du subst. *sac*, en y ajoutant la désinence fréquentative *ager*, ou bien de *saccage*, comme *partager, ravager, ramager, fourrager, manier* (ou *maneger*, prov. *maneiar*) et d'autres verbes le sont de leurs substantifs correspondants ou des racines de ceux-là (part, ravir, raim, feurre, main). Cette formation existe aussi en italien, où on a les verbes *saccheggiare, carteggiare, maneggiare, molteggiare, festeggiare, lampeggiare* et beaucoup d'autres, avec les substantifs correspondants *saccheggio*,

carteggio, *maneggio*, *motteggio*, *festeggio*, *campeggio*, etc. Cette syllabe dérivative française *ager* (ital. *eggiare*) se retrouve dans l'esp. et le portug. *ejar*, ou *ear*, par exemple, *motejar*, *festejar*, *manejar*, *cartear*, *saquear*, *campear*, *manosear*, etc.

Sacre, sacrement, 21665.

Au saint *sacre* sacrer.

C'est-à-dire à la consécration du saint sacrement.

Sage, instruit, v. 1257.

Se je suisse pou que je say maintenant,
Je t'éuisse plus fait *sage* et bien entendant.

Faire sage, instruire. Rom. de Renard, IV, 17.

Saiette, flèche, v. 16372.

Une *saiette* prist tos et incontinent.

Saigner (se), voy. sainer.

Saine, sainte, v. 20633.

La lance leur monstroit et *saine* et bénéie.

Sainer, sanier, faire le signe de la croix, bénir, v. 4550, 29020.

Illuecques rendi graces et les barons *sania*...
Hues de Tabarie ducement le *saina*.

Se saignier, *se sénier*, se signer, v. 1500, 2586.

De la grande mierveles se vot assés *saignier*...
Quant il fu entrés doucement se *sénia*.

Sains, saints, v. 30637.

Labigant, dist li roys, par les *saints* de Carthage.

Par extension, les reliques des saints :

Che sont les *sains* de Dieu qui fu crucifiés (v. 1659).

Voy. Ducange, v° *Sancta*.

Saint, cloche, v. 2109, 2975. Gilles de Chin, v. 832.

Et ly *saint* de la ville sonnoient hautement...
Dont sonnèrent li *saint* par tout communalment.

Saintez. Gilles de Chin, v. 1493.

As lances *saintes* tous couvers
Jà se feront sentir tes fers.

Voy. la note.

Saintir, sanctifier, v. 9285.

Car ceste lance chy qui de Dieu est *saintie*.

Saisine, possession, v. 2069, 27145, 27154.

Sy vraiement, frans roys, que tenés la *saisine*...
Biaus niés, vous demorés en iceste *saisine*...
Emperères remmains et de mainte *saisine*.

Prov. *saizina*. Rayn., L. R., V, 163.

Saison, temps, v. 29291, 31831.

Illuec se reposa, car il en fu *saison*....
Là furent à ce jour ung petit de *saison*.

A cause de la rime, il est mis pour *saisine*, pouvoir, au v. 4704 :

Ne vous departirés si tos de me *saison*.

Saker, voy. sacquier.

Sale, salle, v. 5039, 33472.

En ce poins vont aler a le *sale* pavée...
Furent ly crestiien en la *sale* vautie.

Salir, sauter, v. 23542, 23851, Gilles de Chin, v. 3657.

Il broce Plantamor qui tel saut ly *saly*...
Plantamor ly *saloit* grans saus et puis menus.

Salir avant, s'avancer promptement, s'élancer, v. 1760, 2544, 2555, 10921.

Ly chevaus Helyas s'en est *salis avant*...
Ly quens de Blancquebourc en est *salis avant*...
Quant ly contes l'oy, si est *salis avant*...
Quant au palais entra, payen *salent avant*.

Salie, sortie, action de sortir, v. 20609.

Se Godefrois n'éuist tost fait une *salie*.

Il parait être mis au lieu de *seuil* pour faire rime :

Mais li boin crestiien ont fait telle envaïe
Qu'il n'oserent monter ne passer la *salie* (v. 20172).

Salu, v. 27031.

Si tu as a mengier, sy nous en fais *salu*,
Car par Dieu j'ay de fain tout le cuer velu.

Faire salu de quelque chose parait signifier présenter quelque chose en signe de *salut* ou de bien venue, et puis, en général, gratifier de quelque chose. (Comp. le lat. *propinare* et l'esp. *brindar*.) L'usage oriental de présenter aux étrangers qui arrivent, du pain et du sel est suffisamment connu.

Saluer, v. 34179.

Donnés l'aniel au roy, c'est pour ly *saluer*.

Nous n'avons cité ce vers que pour faire voir que le verbe

en question était suivi quelquefois d'un régime indirect, et qu'on pouvait aussi dire saluer *à* quelqu'un ; ou bien ce *ly* ne serait-il pas encore une autre forme du régime direct déjà si variable *lo, lou, le, lu?* Comparez au v. 15442 la construction « de *lui* déshonnourer » à laquelle s'applique la même observation, *li* et *lui* s'étant confondus de bonne heure. Voy. Burguy, I, 129.

SAMBLANT, mine, contenance, couleur de visage, v. 528, 958, 1265; avis, opinion, v. 1441, 6094, 21144.

> Et quant ly roy l'oy, sy mua son *samblant*...
> Quant li ermites l'oy, sy mua son *samblant*...
> Li ermites demora qui fist simple *samblant*...
> A! roys, dist Helyas, or en teng mon *samblant*...
> Seigneur, dist la royne, or oyés mon *samblant*.

SAMBLER, sembler, Gilles de Chin, v. 150.

> Desi au demain, ce me *samble*.

SAMIER, semer, répandre, v. 26097.

> Tel cop li a donné parmi le hanepier,
> Que la ciervelle en fait a le tierre *samier*.

SANER, SANIER, guérir, v. 8222; sauver, v. 15441.

> Quant devoient partir, leur schar estoit *sanlée*...
> Et dist : « Cieux Mahommet, qui nous a fait former,
> Il *sane* et bénéie de mort et d'afoler,
> De mal et de peril de lui déshonnourer
> Godefrois de Buillon, le gentil et le ber. »

Il est évident que dans ce dernier passage les mots *sane et bénéie* sont des subjonctifs (qu'il sauve et préserve de mort, etc) et non pas des indicatifs comme l'indique M. de Reiffenberg dans sa note, en expliquant *sane* par guérit, *sanat*. Comp. les exemples cités sous notre mot SAUT.

SANIER, voy. SAINER et SANER.

SANS, suivi de la prépos. *de*, v. 288, 33399, 33556, suivi de la prépos. *à*, v. 28349, 33410, 34889.

> Et je le vous diray, *sans* point *de* l'areater...
> Et *sans à* renoyer la loi où nous croyons.

Comp. nos mots A et POUR, ainsi que Burguy, II, 262.

SAPINE, de sapin, v. 15106.

> Porte moult fierement celle lance *sapine*.

SAPOIE, lieu planté de sapins, Gilles de Chin, v. 853.

> Lés le bosquet d'une *sapoie*.

SARA, sera, v. 19067; saura, v. 5917, 9678.

> Au diable *sara* qui che fait-chy detrie....
> . . . . Godefrois les a
> Fait moult très-bien garder jusqu'a tant c'on *sara*....
> Et s'en pourra porter çou que porter *sara*.

C'est-à-dire, et il pourra emporter ce qu'il saura porter.

SARRASINOIS, sarrasin, v. 6762.

> La gaite du castel va son cornet sonnant,
> Ou cor *sarrasinois* aloit trait criant.

Dans d'autres auteurs, il est également fait mention de ces *cors sarrasinois*, par exemple, dans le Baud. de Seb., I, 100 :

> Esmeres li courtois
> A fait tantost sonner ses *cors sarrasinois*.

Voy. aussi Joinville, p. 217, 268 (ed. Petitot). Jean d'Outremeuse, Chron. en prose, MSS. nº 10456 (Bibl. de Bourg.), vol. II, fol. 87 rº.

C'est probablement l'instrument appelé en esp. *añafil*.

SARROIT, sauroit, v. 2817.

> Car de plus loyael prinche ne *sarroit* nus conter.

SATRENAS, satanas, v. 1863, 9179, 27363, 33202.

> Et dou fel Mauquaré qui cuer ot *satrenas*.

SAUCOIS, voy. FAUCOIS.

SAURAI, sauterai, Gilles de Chin, v. 3665.

> Saciés de voir, je i *saurai*.

3me pers. sing. du fut. de *salir*.

SAUS, sauts, v. 23851. Gilles de Chin, v. 2339.

> Plantamor ly saloit grans *saus* et puis menus.

SAUSSE, sauce, v. 6605.

> A le *sausse* et au sel vous mengeront au dent.

SAUT, sauve, v. 7387.

> Et dit : Chus Mahommés qui maint en paradis,
> Il *saut* roy Corbarant et tous ses boins amis....
> Chius nostres sires Diex, à qui li mons apent,
> Il *saut* le castellain qui tant a hardement.
> (Baud. de Seb., I, 84.)

SAUVER, défendre, protéger, v. 2126, 2389.

> Au dehors du palais droitement à l'entrée
> Où la rivière keurs, dont la ville est *sauvée*....
> Là furent advocats pour parties *sauver*.

SAVOIR, suivi de la prép. *à*, v. 34024.

> Et me *saciés à* dire où est son logement.

Comp. Burguy, II, 262.

Savoir les secrés, voy. SECRÉS.

Sayer, essayer, faire l'essai, v. 1817, 22516.

> Tu as *sayet* m'espée, ch'est du commenchement....
> Mais apriés ces .II. cos, j'en vorai ung *sayer*.

Ital. *assaggiare,* mais aussi *saggiare.* Comp. Diez, Et. W., p. 300, v° *Saggio*. En wallon *say*.

Sçaingle, sangle, v. 32974.

> La *sçaingle* ly at fait parmy le col noer.

Se, si, si (εἰ), passim.

Comp. Burguy, II, 391 et suiv.

Si, employé comme substantif, signifie *doute*:

> Vous arés tous les jours de vo vie, sans nul *sy*,
> .XXX. besans d'argent (v. 10842).
> Et qui son jugement tenra, sans nés .I. *si*.
>
> (Baud. du Seb., II, 338.)

ou *condition*

> Amender le volroi du tout à vostre *sy* (v. 102),

où M. de Reiffenberg a eu tort de proposer *fy*.

Se . . . non, sinon, si ce n'est, v. 1275, 3919, 8009, etc.

> Et cil qui l'on oy, n'en font *se* rire *non*...
> Ne faisoit *se* bien *non* les payens d'outremer...
> Qui oncques en sa vie ne pensa *se* mal; *non*.

Prov. *si . . . no*. Rayn., L. R., V, 223.

Se (adv.), voy. si.

Se, sa, v. 3518, 5527.

> Que chevaliers soyés de *se* main establis...
> Qu'à Soliman fera abatre *se* posnée.

Dans le Baud. de Seb., I, 235, on lit:

> Que li corps la puchelle devoit estre livrés
> . . . .
> Ou li sires éust, *en secz*, *deniers contés*,
> Le moitiet de l'avoir et de ses herités.

Secs ne doit pas, comme on pourrait le croire, se changer en *sees*, c'est-à-dire *ses*. Tel n'est pas le sens de cette locution, qui peut s'écrire avec ou sans virgule.

Une expression analogue se trouve dans la chronique MS. en prose de Jean d'Outremeuse; où on lit, vol. II, fol. 234 v°: « Ons paiat d'argent *sech* tout che que ons aportoit a vendre » et fol. 243 r°: « Fist ons assavoir de part le roy a la vilhe de Nuefcastel qui volroit bien wangnier, si amenast pain, vin et avain et altres denrees, car con les paroit (i. e. payerait) tout *sech*. » Si les commentateurs de Plaute avaient connu cette expression du vieux langage français, ils n'auraient pas perdu leur temps à mal expliquer « l'*aridum* argentum » dans le Rud. 3, 4, 21. Les mots *sec* en français, comme *aridum* en latin, signifient simplement *sonnant*, ce qui nous rappelle le « sonus *aridus* » de Lucrèce, 6, 117, et le « fragor *aridus* » de Virgile, Georg., 1, 357. En effet, les objets secs et arides, quand on les heurte, rendent un son plus ou moins éclatant; c'est pourquoi aussi Homère a dit: « *καρφαλέον ἀσπὶς ἄϋσεν.* » Il., 13, 409.

Secourre, secourir, v. 6919, 17174, 17718.

> Comment ly roys soudans *secourre* vous fera...
> Le roy Cornumarant *secoure* vallanment (lis. vaillaument).

Sur des formes analogues, voy. Burguy, III, 89, v° *Corre*.

Secrés, secrets, v. 33942.

> En une rice tente, drecie sur les prés,
> Fut logie la dame où grande est li biautés,
> Avoec .XXX. puclelles qui sevent les *secrés*.

C'est-à-dire « qui savent ses secrets, ses confidentes; » en latin « quae ipsi *a secretis* erant. »

L'Edda de Snorri se sert d'une expression presque identique: « Fulla.... berr eski Friggjar ok gaetir skóklaedha hennar ok *veit launradh medh henni* » (c. 35).

C'est ainsi que *secrétaire*, employé comme adjectif, a fini par signifier celui à qui l'on confie ses secrets, en qui l'on met sa confiance; il a même ainsi été joint au nom de la sainte Vierge.

> Et dist: « Fax chevaliers! dit m'avez grant contraire,
> Qui jugiés mon enfant d'avoir si grief solaire (i. e. salaire).
> Que mau jour vous otroit le *Vierge secrétaire*.
>
> (Baud. de Seb., I, 30):
>
> Et no bon cristien, qui tant sont debonnaire,
> Aloient reclamant le *Vierge secrétaire*.
>
> (Ibid., I, 128.)

Jean d'Outremeuse, dans sa Chron. en prose MSS., se sert dans ce sens du mot *secret;* par exemple, vol. II, p. 246 r° « avoit (Robert d'Artois) a femme la soreur le roy Philippe et avoit toudis esteit ses plus especials et *secreis* compagnon. » Comp. l'ital. consiglio *segreto* et l'allem. *geheimer* Rath.

Le mot *secrétaire* a une signification semblable dans un autre passage du Baud. de Seb. (II, 4).

> Dame, che dist li roys, qui voeilt tel coze faire,
> Il doit bien regarder à cui son cuer esclaire;
> Car d'avoir en autrui fianche *secrétaire*,
> Convient trop proprement boin coer à lui atraire.

C'est-à-dire « une *ferme* confiance. »

Sen, sa, v. 22672-3, 33357.

> Et Godefrois ala *sen* espee aprester:
> A .II. mains va ly bers *sen* espee lever...
> Que li deables emporte *sen* ame aveuques li.
>
> (Baud. de Seb., I, 28.)

Comp. S'.

SENÉS, sensé, sage, v. 410, 1779.

Dame, vous dittes voir, dist Marques li *senés*.

Prov. *senats*. Ren., Lex. rom., V, 195-196.

SENG, sens, v. 28442.

Adieu, tout my amy, je *seng* le maladie.

1re pers. du prés. indic. de sentir. Comp. Burguy, I, 216, n° 4.

SENGLE, simplement. Gilles de Chin, v. 479.

Elle estoit *sengle* en .i. bliaut.

SENGLER, sanglier, v. 5478.

Et Symons de Melans qui ot cuer de *sengler*.

On sait que ce mot vient de *singularis*.

Voy. Diez, Et. Wört, p. 102, v° *Cinghiale*. J'ajouterai que le grec οἰωνός a une étymologie analogue (de οἶος), les oiseaux de proie vivant isolément à l'égal du sanglier et d'autres bêtes farouches.

SENIER (SE), voy. SAINER.

SENSEMENT, sentiment, connaissance, v. 1016.

Quant ly roys Orians ot de chou *sentement*.

SENTIR, avoir connaissance, apprendre, v. 28677. Gilles de Chin, v. 4568; entendre, Godefroid de Bouill., v. 26644.

Mais se je puis *sentir* par fait ne par esploit,
Qu'il soit riens consentans à le mors Godefroid...
Li tornois est recommenciez
Lués qu'on *sent* qu'il n'avoit mal....
Je vous ferai *sentir* une malle canchon.

L'ital. *sentire* a la même signification.

SÉOUR, sœur, v. 30019.

S'en yssy Labiguns et sa *séour* giermaine.

SÉRI, SIÉRI, doux, mélodieux, agréable, v. 1854, 3343, 23060, 30095.

Et Helyas li vint faisant noise *sérïe*...
Esmerés leur a dit tantos à vois *siérie*.

Voy. Burguy, III, 342, s. v.

SERIEMMES, SERIEMS, serions, v. 3352, 9300.

Mult en *seriems* joians, bien seroit conseillie...
Nous *seriemmes* plus riches que nous ne serons jà.

Rouchi *serimes*.

SÉURA, v. 4545.

Car ly abés Gérars tous jours le *séura*.

M. de Reiffenberg conjecture qu'il faut traduire : « veiller sur, assurer, » du lat. *securus*. Nous aimerions mieux expliquer ce mot par *sevra*, c'est-à-dire sépara (Cornumarant de Godefroid), parce qu'on trouve aussi *desseurer* et *deseurée* pour *dessevrer* et *desevrée*. Voy. Burguy, III, 344, v° *sevrer*, et comp. le même, II, 210, à l'égard de *sevre*, *seure*.

SEURE, sus. Gilles de Chin, v. 2180.

Car durement leur queurent *seure*.

Comp. DESUR et SORCORRE.

SÉURS, sur, v. 32836.

Et Tangrés fu vaillans chevaliés esléus;
S'avoit droit en ce fait dont il fu moult *séurs* :

Prononcez *séu*, et comp. les observations qui se trouvent en tête de la lettre R.

SEUS, sus (parfait déf. de savoir), v. 5202. — SÉUS su (part. passé du même), v. 1489.

C'onques de traison je ne m'en *seus* meller...
Que li drois soit *séus*, pour les maux exillier.

SEVELIR, ensevelir, v. 24247, 30504.

Tout furent *sevely* au dieu commandement.

Le miracle du lion fossoyeur, rappelé dans les vers qui suivent celui que nous venons de citer, n'est pas sans parallèle; la Légende dorée en fournit deux autres exemples dans les chap. XV (de sancto Paulo eremita) et LVI (de sancta Maria Aegyptiaca).

SEVENT, savent, v. 5194.

Or *sevent* crestyen toute no maladie.

SÉVRER, séparer, v. 3018, 5987.

Dedens Jhérusalem le laissay au *sévrer*...
Et de Jhérusalem se vot li roys *sévrer*.

SI, SY, si, ainsi, tellement, tant, v. 4362, 12027, 23273, 26554.

Dist a son compaignon : « J'ey *si* le cuer dolant...
Bauduin, dist li rois, s'il est *sy* que tu dis...
Qui lancent *sy* d'un dart et par telle maistrie...
Dolans fut ly soudans; oncques mais ne fu *sy*.

Au v. 22386.

Et le roy Lucquabiel que mes corps avoit *sy*,

M. de Reiffenberg l'explique par cy, c'est-à-dire *ici*; il

faut lire *ameit sy* et lui donner la signification ordinaire, tandis que dans le passage suivant (v. 9128-9) :

> Faittes traire voz gens, quanques vous en avez,
> Et g'irsy au kamel, *sy* l'arons jus giettés.

Le mot *sy* parait signifier *jusqu'à ce que*. Il a la même signification dans les passages suivants de la Chronique en prose MS. de Jean d'Outremeuse : « Ne puet nuls ne doit achateir venison en gros sor le dit marchiet ne altre part, *si* seroit grant messe tout hours chantée en nostre dit englieze saint Lambert. » Vol. II, fol. 217 v°. Un peu plus haut, on trouve cette autre phrase qui ne laisse aucun doute sur le sens : « lesdis recoupeur ou recouperesses ne peulent et ne doient ches dites denreez marchandeir ne achateir par eaulx ne por aultruy *jusques à tant que* la grant messe seroit toute fours chantée en nostre dit engliese de saint Lambert. » Voici encore deux autres passages où le même mot se retrouve : « Ilh ne puet revenir à Liege, *s'* arat paiet le principal et le .VII. sols d'amende. » Vol. II, fol. 218 r°. — « Soy mist (la royne) à chemien, si n'arestat, *se* vint à Cambresis en .I. petit vilbete » Vol. II, fol. 239 v°. On pourrait cependant expliquer l'hémistiche en question : « sy l'arons jus giettés » par « ainsi nous le jetterons en bas » ou bien « ainsi nous l'aurons promptement jeté en bas. » Le futur antérieur en latin exprime la même idée de vitesse : « sic eum deturbaverimus. » Comp., pour quelque latinismes semblables, notre mot SIERMONNER.

Si très, pléonasme, v. 3475, 34240.

> Et la ducoise en ot cuer *si très* dolant...
> On dist qu'il a en vous hardement *sy-très* grant.

Voy. la note de M. de Reiffenberg au premier de ces vers. Nous ajouterons qu'en allemand on dit également *so sehr*, ainsi qu'en anglais *so very* (*so very much*). Comp. Burguy, II, 265, et notre mot TRÈS.

Sicom comme v. 3130.

> Fonces avoit à nom, *sicom* l'istore crie...
> Que li Francois amerent *si*
> *Comme* lors cors et parut i.
> (Parton. de Blois, I, 15, v. 401-2.)

Au vers 1139 de notre poëme.

> Et depuis vous nouris, *si com* nourist truans,

il faut lire *si c'om*, c'est-à-dire « comme on. » Voy. plus bas.

Prov. *si com* Ray., Lex. rom., V, 224.

Si c', sicque, sycque tellement que, de sorte que, à tel point que, v. 2399, 7640, 23510.

> Mais c'est à maise cause, *si c'*on l'en doit r'oster...
> *Sycque* cil d'Andioche, dont ly mur sont plenier,
> . . . .
> Laissoient les crestiaus pour doubte de flairier...
> *Sicque* l'une moitié à le tierre espandy.

La forme *cicques* se trouve au v. 406.

> *Cicques* pour vo merite vo feray meriton.

et *siques* dans le Corp. Chron. Fland., III, p. 119. « Li conte de Bar ot paour.... *siques* il se rendi à le volenté de la roine. »

Prov. *si que* Rayn., Lex. rom., V, 224.

Au lieu de *si que* dans le sens que nous venons de signaler on trouve quelquefois *si*, *sy* seul, sans *que*.

> Feittes *sy* vous hastés, je me doute forment
> Que je ne soie hasiés de ce franceise gent (v. 32270).
> Seigneur, que voles-vous? Faites *si* vous hastes.
> (Bertr. du Guescl., I, 212.)

> Bastars, dit li rois Pietre, faites *si* en alez,
> Je vous banie d'Espaigne environ de tous les.
> (Ibid., I, p. 249.)

c'est-à-dire « Faites *si que* vous (vous) hâtiez, faites si que vous (vous) en alliez, » ce qui, en effet, n'est autre chose que « hâtez-vous, allez-vous-en. » On peut comparer le latin *fac* (avec ou sans *ut*) : « *Fac* (ut) properes, *fac* (ut) hinc vadas. » L'emploi pléonastique de *faire* et *facere* a quelque chose d'analogue en allemand, où on dit également : « *mach* dass du fortgehst (fortkommst). »

Quant à l'absence du pronom réfléchi *vous* dans les phrases que nous venons de citer, comp. Burguy, II, p. 289, qui remarque : « Beaucoup de verbes réfléchis perdent le pronom, sans que pourtant leur signification en soit changée.

Si que signifie aussi « comme. »

« Adonc fut Henris, li conte de Lovain, en grant dolour, car ilh estoit excommengniet, si alat troveir .I. grant cautele, que ilh estoit excommengniés *si que* Henris de Lovain et enssi le nommoit ons en cel atematisement (l. anatematisement). Son pechiet li fait grant paour, se quidat dieu dechivoir, et dus se fist appeleir et escrire de donc en avant de Lotringe. » Jean d'Outremeuse, Chron. en prose MSS., vol. II, fol. 10 v°. « Y fut Ferans, conte de Flandre, *si que* homme al evesque. » Ibid., fol. 11 v°. « Aveit teile paour que onques homme n'oit teile, et ch'estoit son pechiet qui enssi l'enfroie ; car *si que* forsemeis là-endroit à Lovain soy maintenoit. » Ibid., fol. 11 v°, et ailleurs encore. Au v. 1139 de notre poëme :

> Et depuis vous nourri *si com* norist truans.

Il faut lire *si c'om*, c'est-à-dire « ainsi qu'on, comme on. »

On employait aussi dans ce sens, le mot *que* sans ajouter *si* (voy. notre mot QUE, conj. n° 1); ou bien on mettait *ainsi* seul, sans *que*, et les paroles du Psalmiste « *fiant tamquam pulvis ante faciem venti*, » sont rendues par Jean d'Outremeuse, l. c., fol. 10 v° : « ilh soient fais *enssi* pulsier devant le faiche du vente. »

Si que a la signification de « tels que » dans le passage suivant du Gilles de Chin :

A monseignor Gillon en vont
Tout ensanle *si que* il sont (v. 3627).

et de « comme si » au v. 4287 de notre poëme :

Moult leur portet honneur *sy qu*'il fuissent roy.

Enfin *si que* ou *ensi que* est mis pour « sicomme, à peu près » pour désigner le temps.

Ung poy devant le jour, *sy que* à heure et demie (v. 22654).
Droit par ung venredy, *sy que* à prime sonnant (v. 23427).

« Ilh ne savoit nient coment son freire avoit le jour devant esteit desconfis, mains ilh le soit *ensi que* à prime. » Jean d'Outremeuse, l. c., fol. 6 v°.

Cette locution a un sens semblable, celui de « presque » ou « pour ainsi dire » dans le Bertrand du Guesclin, I, 144, note.

Il regarda la ville et la tour ensuiant,
Qui siet en la costière du mont *si que* pendant.

De même que la conjonction *si* (εἰ), employée comme substantif, avait pris la signification de *condition* (voy. plus haut v° SE), de même notre mot *si* avait pris celle de *manière* dans les locutions *par si que, par tel si que*.

Ou temple pardevant l'assena *par tel sy*
Que la cerveille fist repandre devant ly (v. 11621).

C'est-à-dire « de manière que, de telle manière que, »

... de son abit changeroit *par tel si*
Que des Englois ne soit congneu ne choisi.
(Bertr. du Guescl., II, 144.)

C'est ainsi qu'il faut également expliquer le passage de Flore et Blanceflor, v. 2806-2808, cité par M. Burguy, II, 395.

Biaus amis, vostre anel vous rent,
Car par lui ne voel pas garir,
Par si que vou vole morir.

Il est évident que *par si que* signifie ici « de telle manière que » et non pas « pourvu que, » comme dit M. Burguy; quelquefois, cependant, on peut rendre cette locution par « à condition que, » ce qui ordinairement (mais pas ici) équivaut à « pourvu que. » Voy. les deux autres passages allégués par M. Burguy et auxquels nous ajouterons encore les suivants :

Par si que Marsiens soit hors de prison mis.
(Vœux du Paon, MS., f° 156 r°.)

Par si que ne fussiés du tout nostre anemis.
(Ibid., f° 81 v°.)

Par si ke li .ccc. liv. soient payés.
(Tailliar, p. 196.)

Par si que n'i soiemes ocis ne afolé.
(Chans. d'Ant., I, 44.)

« Chilz de la ville envoyerent deviers luy pour avoir respit .I. an de lonc *par tel si que*, se dedens l'an le roy d'Engletierre ne les venoit secourre.... il se renderoient au roy de Franche. » (Corp. Chron. Fland., III, 260) :

. . . ce vostre immortel livre,
Lequel pour lire je vous livre,
Par tel si que me le rendrez.
(Œuvres de Bonav. des Périers, I, 159, éd. Jannet.)

On disait aussi *par un si que :*

. . . . mais que soit *par un si*
Qu' ele amaint, s'ele puis, ou Rainfroy ou Hendri
(Berte au gr. pied, p. 97.)

En prov. *per tal que*.

. . . . tot lo mon, s'eu l'avia,
E mon poder, l daria,
Per tal qu'eu l'agar agues.
Qu'ades vos vis, tan bel m'es.
(Cercamon. Voy. Jahrb. für rom. und engl. Liter., herausgeg. von Ebert., I, 215.)

Les deux significations du mot *si* dans la locution *par si que* (c'est-à-dire « manière » et « condition ») dérivent toutes les deux du latin *sic*, car *sic ut* (de même que *ita ut* et dans la moyenne latinité *sic quod*) veut dire également « de manière que » et « à condition que. »

Si fait tel, *si faitement* tellement; voy. plus haut, p. 198, v° FAIT (SI) et p. 199, v° FAITEMENT (SI).

A l'égard des adverbes affirmatifs et négatifs *si fait, non fait, si est, non est, si sera, non sera*, etc., voy. plus haut, v° FAIRE, p. 198 n° 4. Rayn., Lex. rom., V, 224, et Burguy, II, 392-394.

Sy est, ce dist Harpins, dame, par dieu le grant (v. 14550).

Si, *se* (formes confondues souvent; voy. Burguy, II, 391) était aussi conjonction copulative équivalente à *et :*

Se vous montés à mont desus ces desrubans,
Jamais n'en revenrés, sy en seray dolans (v. 11908-9).

On disait aussi *et si :*

N'ot causes ne sorlés *et s'* aloit tos courant (v. 966).
Et portent longes targes *et s'* ont viés talebas (v. 9182).

si est ici superflu; voy. Burguy, l., c. On pourrait cependant l'expliquer dans le premier passage (v. 966) par « ainsi, » mot, qu'il remplace souvent; voy. Burguy, l. c. Il est également pléonastique dans les passages suivants :

Quant Buinemons l'oy, *sy* drecha le menton (v. 8080).
Sy tos qu'il le coisy, *se* ly dist à hault ton (v. 8096).
Très dont que je vous vy ore au chommenchement
Descendre dou cheval contre moy humblement,
Se fustes vous mes siers et çus signes m'aprent.
Qu'en siervage serés à moy prochainement (v. 4671-4).

Ici encore c'est, comme dit M. De Reiffenberg, dans une note sur le vers 4672, « la plume flamande qui se trahit. » Voy. aussi dans Bormans, Het Leven van Sinte Christina,

p. 551, v° *So* les exemples du *so* explétif. Du reste, comme dans les mots « Très dont » du dernier passage est contenu, en partie, l'idée de « parce que, » le *se* qui y correspond n'est pas entièrement superflu. Comp. Bormans, l. c., p. 18.

Nous finirons cet article par l'observation que dans le Gilles de Chin, v. 5468, au lieu de

Saciez *de si*, molt li fu bel,

il faut probablement lire « saciez *de fi*, » c'est-à-dire « par ma foi. » Comp. Roquef., v° *Fi*.

Si (conjonct.), voy. se.

Si, ses, v. 3240; siens, v. 730.

N'avoit sorlés en piés, si n'avoient li *sis*...
Ponces fut esmaris et tout *si* compaignon.

Siécler, suivre les déportements du siècle, mener une mauvaise vie, v. 17030.

Très l'âge de dix aus ne ciessay de *siécler*.

Sierer, fermer, v. 2218.

En une riche cambre dont li huis fu *siérés*.

Ce mot rappelle la préposition *sières*, près de... par exemple, dans le Corp. Chron. Fland., III, 257 : « Rataindirent les Englois qui s'estoient logiés *sières* Kalais en unne mult forte plache. » Dans le picard, *tout serant* a la même signification, et M. Corblet, dérivant ce mot du français *serrer*, lui trouve de l'analogie avec l'ital. *rasente*. « En rouchi, *su serre* veut dire, en parlant d'une porte, tout contre ou entr'ouverte.

Siéri, voy. séri.

Siermonnement, prédication, v. 13488.

Siermonner, sermonner, v. 5319.

Et dist Cornumarans : « Ne m'ayés siermonné. »

Voy. la note; c'est un latinisme : « *ne me increpueris*. »

Autre exemple :

Dont iers tu, mies? garde m'*aie mentit*.
(Raoul de Cambr., p. 267.)

Comp. aussi notre mot travellier.

Sierpent, serpent, v. 12277, etc.

Or diray du *sierpent* qui ait maléiçon.

Ce mot se trouve aussi au genre féminin, comme le lat. *serpens* et le prov. *serpent;* voy. Ray., Lex. rom., V, 209.

Et le mont de Tigris *la sierpente* cierqua (v. 12414).

Il s'agit ici de la mère du serpent.

Siers, serf, v. 4673.

Très dont que je vous vy ore au chommenchement
Descendre dou cheval contre moy humblement,
Se fustes vous me *siers*, et ϛus signes m'aprent
Qu'en siervage serés à moy prochainement.

Au v. 4322, il faut également lire *syers* au lieu de *syres;* voy. la note au v. 4673.

Siervesist, servît, v. 7671.

J'iroie volentiers; mais j'ay grant souspeçon
C'on ne nous *siervesist* cascun d'un grant baston.

Siervoise, voy. ciervoise.

Nous ajouterons seulement ici que cet emploi de la chose vendue pour désigner le lieu où on la vend nous rappelle un hellénisme analogue; car *οἱ ἰχθῦς, αἱ χύτραι, τὰ ὄψα, τὰ γέλγη*, etc., signifiaient aussi les différents marchés où l'on vendait toutes ces choses-là.

Siet, sait, v. 385.

Se li roys Orians qui tant a de regnon,
Siet ceste cose-chy par nesune ocquoison.

Il ne faut pas changer la forme *siet* en *scet*, comme le propose M. de Reiffenberg; voy. à cet égard Burguy, II, 58.

Sieute, v. 12857.

Apriés le *sieute* va tost et apiertement
Et tant les at siévis et ly sien ensiment.

M. de Reiffenberg a expliqué ce mot par *suite;* c'est plutôt *poursuite*. Comp. Roquefort, v° *Suit*, *Suite*.

Il a la même signification dans le passage suivant du Baud. de Seb., I, 244.

Vers l'estour vont courrant, ossi tost c'oisellon
S'enfuit, quant il percholt le *sieute* du faucon.

Sieut, suit, v. 2948.

Et li ebines le *sieut* qui moult estoit soubtis.

3me pers. sing. du prés. indic. de *sievre, sieure, suivre*.

Siglatun, certain vêtement d'une étoffe précieuse. Gilles de Chin, v. 3954.

Couverts estoit d'un *siglatum*.

Voy. Diez, Et. Wört., p. 101, v° *Ciclaton*.

Sil, ceux, v. 33989.

Si vous mande ly roys et *cil* de sa lignie.

Comp. chil.

SILLEMENT, v. 20046.

Jherusalem soit prise et mise à *sillement*.

Cette forme est employée ici à cause de la mesure pour *essillement*, ravage, destruction.

SIMPLES, triste, affligé, v. 1265, 9191.

L'iermites demora qui fist *simple* samblant...
Quant Godefrois les vit, *simples* devint et mas.

Comp. Roquefort à ce mot.
On trouve aussi le verbe *simploier*, s'attrister, s'affliger.

Riens n'i vault *simploier* ne faire le hontous.
(Vœux du Paon, MS., f° 33 v°.)

SINE, sienne, v. 4530.

Trop volontiers saroie la *sine* entencion.

Cette forme en *ine* est analogue à quelques autres qui se rencontrent dans la Chron. MS. en prose de Jean d'Outremeuse, par exemple, la foid *cristine*, i. e. chrétienne.

SINGLER, cingler, v. 6109.

Parmy le lac commencent durement à *singler*.

La forme primitive était *sigler*; voy. Diez, Et. Wört., p. 310, v° *Singlar*. Burguy, III, 345, v° *Sigle*.
Ce verbe a aussi la signification de « frapper. »

Et quant ce voit Gibers li palasins,
Ains de s'espée ne le daigna ferir,
Tant par fu fiers Gibers le fis Garin.
De son escu le *single* par le pis.
(Mort de Garin, 233.)

Comp. le diction. de l'Acad., v° *Cingler* et plus haut notre mot RECAINGLER, où cependant il faut corriger, d'après les autorités que nous venons de citer, ce qui y est dit à l'égard de l'expression « un vaisseau *cingle*. »
Quant au mot *sangler*, qui signifie mettre une sangle à un cheval, et fustiger quelqu'un, nous rappellerons le verbe ital. *staffilare*, de *staffile*, étrivière, parce qu'on s'en sert comme de la sangle pour fustiger.

SOC, v. 4630.

Sy vous en soy maugré, quant ne le *soc* a tans.

M. de Reiffenberg explique ce mot par *sais*; c'est cependant le passé défini, *je sus*. Voy. Burguy, II, 61, qui donne comme forme picarde *seuc*; comp. le même, p. 50, *peuc*, *poc*, 1re pers. du passé déf. de pouvoir.

SOËLER, SOLER, soûler, rassasier, v. 12153, 14587.

.V.m créatures à ung jour *soélas*...
Flourie regardoit, ne se pooit *soler*.

SOIE, sienne, v. 3367, 7173, 31040.

S'en revient Godefrois en la *soie* baillie.

SOIOMMES, soyons, v. 8603.

Et que *soiommes* tout d'un euer et d'un talent.

SOIT, soif, v. 16121, 19316, 20877; SOY, v. 14719.

Faim, froit, *soit* et de caut mainte destruction...
Ne s'en départiront ne pour faim ne pour *soy*.

SOL, soûl, v. 8564.

Qu'il éuissent eu tout leur *sol* a mangier.

Manger tout son soûl est encore français. Comp. le premier vers de la *Lady of the Lake*:

The stag at eve had *drunk his fill*.

En anglais *full* signifie aussi soûl, rassasié.

SOLAUS, soleil, v. 5898, 21781.

Car demain au matin, quant *solaus* iert levés.

SOLAS, soulas, v. 8556.

En joie et en *solas* plus legier qu'oiselon.

SOLIÉS, v. 15433, et
SOLOIENT, v. 3414,

2me et 3me pers. de l'imparf. indic. de *soloir*, *souloir*, avoir coutume.

Et tout ly chevalier que vous *soliés* garder...
Qui pardevant *soloient* le sépulcre garder.

SON, SONC (EN), au sommet, sur, v. 6578, 12821, 19877, 21053; en somme, v. 21234, 22788, 23323.

Verrés *en son* la tour une lance levée...
Car ung singes l'avoit portet trestout *en son*...
Sur l'arestuel *en son* Godefrois s'apola...
Et *en sonc* de la tour l'iray tantos poser...
L'an mil .IIIJ.XX. ans et .X. et .IX. *en son*...
Mainte trompe d'argent et buisines *en son*.

Dans les deux derniers exemples, les mots *en son* sont purement explétifs; ils le sont moins dans le passage suivant du Baud. de Seb., II, 65.

Là furent .XV. roy de la geste de Mahon,
D'Espaengo et de Chastele et du païs *enson* (l. *en son*).

A l'égard de la locution *par son l'aube*, voy. Grimm, Deutsche Mythologie, aux endroits indiqués plus haut, v° CREVANT.

SONNER, prononcer, dire, v. 27834.

Mais pour l'orguel qu'il ont, n'ont ung seul mot *sonné*

Prov. *sonar*, parler, crier. Rayn., V, 264. Ce même verbe signifiait aussi « appeler. »

> Ieu que suel *sonar*
> Tots pros hom isernitz.
>
> (Giraud de Bornell.)

c'est-à-dire : « Moi, qui ai coutume d'*appeler* tous preux hommes avisés ; » et également en français :

> Pour *sonnier* la ville et la gent communal.
>
> (Vœux du Paon, MS., f° 44 r°.)
>
> Si sera la cité de .II. pars *sonnyie*.
>
> (Ibid., l. c.)

c'est-à-dire « appeler ou convoquer par le son des cloches ; » comme on dit encore « sonner un domestique. »

Sons, sommes, v. 19283.

> Bien sommes à garant et se *sons* bien garnis.

Sor, saure, v. 5830.

> Là poussiés véir destriers *sors* et bauzans.

Voy. Diez, Etym. Wört., p. 304, v° *Sauro*. Il s'y demande : « Wie kam man aber von der bed. dürr auf die bed. braünlich ? etwa von der farbe dürrer blätter oder versengter dinge ? » Nous répondons : « Certainement, » car le *color aridus* de Pline [H. N., 12, 26 (59)], de même que le *xerampelinae* de Juvénal (6, 518), le prouvent suffisamment.

De cet adjectif dérive le nom de *Soriel*, qui est celui d'un cheval (v. 6827), et celui de *Sorel*, qui est devenu célèbre par la belle Agnès.

Sorcherie, sorcellerie, v. 4237, 5148.

> Quant je suy sy venus par vostre *sorcherie*...
> Dire au duc Godefroy dou sort la *sorcherie*.

Comp. plus haut notre mot ençorcherer.

Sorcorre, courir sus, attaquer. Gilles de Chin, v. 5320.

> Qu'il veulent ciax dechà *sorcorre*.

Au v. 3890 du même poëme, nous rencontrons la forme picarde *sorquerre*.

> Bien sont garni et aprestê
> De maintenir estor et guerre,
> S'on les voloit auques *sorquerre*.

Il ne faut pas la confondre avec *sorquerre*, demander trop, qui exige le datif :

> Tu *sorquiers* mult à mon seignor.
>
> (Rom. de Rou., v. 12001.)

Avec *corre sor*, on trouve tantôt le datif (voy. Burguy, vol. II, p. 366), tantôt l'accusatif ; de ce dernier cas, voici quelques exemples pris dans la Chronique MS. en prose de Jean d'Outremeuse : « Ilh vinrent là, se *les corut sus* Ferrant. » Vol. II, f° 2 v°. — « Quant les sarrazins les aparchurent, si *les corurent sus*. » Ibid., fol. 27 r°. Cet auteur emploie cependant la forme *les* aussi pour le *datif* plur. de la 3[me] pers. du pron. pers., et il n'en connaît pas même d'autre, par exemple : « Si *les* rendit tous leurs jouweaux, » fol. 9 r°. — « Restituat Guilheame enssi bien aux engliezes de Liege petites et grandes tout che que ons *les* avoit embleit. » Ibid. — « Fisent venir les prisoniers devant eaux et se *le* (l. *les*) dessent chu que j'ay dit, qui mult *les* fut agreable. » Ibid., fol. 27 v°. Toutefois l'*accusatif* est indubitable dans des passages comme les suivants : « Li roy vient là et Ferans *le corut sus* tantoist. » Ibid., fol. 15 v°. — « L'empereur.... le congnut et le haioit, se *le corut sus*. » Ibid., fol. 42 r°, car Jean d'Outremeuse exprime toujours par la forme *li* le *datif* sing. du pron. susdit.

Sorler, soulier, v. 730, 966, 979.

> N'avoit *sorlés* en piés, si n'avoient il sis...
> N'ot causes ne *sorlés* et s'aloit tos courant...
> Oncques n'avoit cauchiet ne cauche ne *sorler*.

Cette forme avec le *r* intercalé, qui existait encore vers la fin du XVI[me] siècle (voy. Roquef., supplém. v° *Garde-culs*), se rencontre aussi dans la Chronique MS. en prose de Jean d'Outremeuse, et parait être la conséquence d'une prononciation provinciale qui se retrouve dans un grand nombre d'autres mots de la même chronique, par exemple : *ortant*, *vrentre*, *tornique*, *clers*, *clergrie* (ou *clergerie*), *marle*, *herbre*, etc., etc. pour « autant, ventre, tunique, clé, clergé, mâle, herbe. » Cela nous explique aussi l'existence du *r* dans *trésor*, et nous prouve en même temps que dans le mot *resprit* c'est le *r* qui est intercalé et non pas le *s*. Comp. Burguy, vol. III, v° *Resprit*, et voy. aussi le même v° *Velours* et *Timbre*. Dans le mot *respie* (voy. plus haut ce mot) le *r* est également un effet de la prononciation qui lui a donné aussi la forme *despie* que l'on rencontre dans la chronique citée, par exemple : « L'evesque vint à Waremme, puis chevalchat à Landres, mains une *despie* le vit. » Fol. 5 r°. D'autre part, le *r* a été élidé dans *toubler*, *destoubler*, *sief*, etc., formes que nous offre la même chronique pour troubler, serf, etc.

Sorparlère, sorparlier, indiscret, Gilles de Chin, v. 1172, 1190.

> Que jà nus chevaliers vantères
> N'iert bien amés ne *sorparlères*...
> . . . . ne noveliers
> Ne fui-je ainc ne *sorparliers*.

Sorquerre, voy. sorcorre.

Sortir, prendre des sorts, prédire, v. 7495, 19044.

Car venus est li temps que j'ay *sortit* pieça...
Pour tant qu'elle ot *sorty* très le commencement
La pierte des payens et le destruisement.

Comp. Lotir.

On a hésité de rattacher à une même racine (*sortiri*) les significations de « jeter des sorts » et de « sauter » ou « faire sauter » qu'ont les verbes ital. *sortire*, fr. *sortir*, etc. (voy. Diez, Etym. Wört., p. 324-5, v° *Sortire*), et pourtant elles dérivent très-naturellement l'une de l'autre; car on *jetait* des sorts dans un vaisseau quelconque qu'on *secouait* ensuite pour les faire sortir (lat. *conjicere* sortes) de manière que les verbes *sortiri*, *sortir*, etc., pouvaient facilement finir par signifier « secouer, faire sauter ou sauter. » Le verbe *sortisser* mentionné par Roquefort réunit, en effet, les acceptions de secouer et de jeter des sorts. Une marche analogue, quoique contraire, a été celle du verbe grec πάλλω, qui, à l'égal de *sortir* ou de *sortisser*, signifiait d'abord secouer, faire sauter ou sauter, et signifia ensuite jeter des sorts, d'où πάλος, secoûment, ébranlement et sort, peut-être aussi πήληξ, casque, parce qu'on s'en servait pour secouer les sorts. Il. 3, 316.

Le part. prés. *sortissant* se trouve au v. 3593 de notre poëme :

Et où estoiles savoit et aloit *sortissant*.

Nous venons de dire que Roquefort donne bien l'infinitif *sortisser* (sans citation pourtant), mais nous craignons qu'il ne se soit trompé, et qu'il n'ait pris la forme *inchoative* du part. prés. de la seconde conjugaison pour un part. prés. de la première. Comp. Burguy, I, 319 et suiv. Borel est tombé dans une erreur semblable, en imaginant un infinitif *abeliser* d'après *abelisoit* imparf. du verbe *abelir*. Voy. Roquefort, v° *Abeliser*. On pourrait également inventer les verbes *acomplisser* et *obéisser* d'après les formes *acomplisseroit* et *obéisseroit* qui se trouvent dans Jean d'Outremeuse, l. c., fol. 70 v° et 239 v°.

Sortissement, sortilége, v. 9864.

Que se jamais se melle de tel *sortissement*.

Sorvéoir, reconnaître, Gilles de Chin, v. 2355.

.XL. chevalier estoient
Por *sorvéoir* quel gent ce sont,
Qui le flun de sur passé ont...
Seigneur, car esgardés qui nous envoierons,
Pour *sorvéir* les os de la geste Mahon.
(Chans. d'Ant., II, 82.)

Voy. aussi Burguy, II, 73 et suiv.

Sos, sot, insensé, v. 15777.

Cieus a dit as barons : « *Sos* iert qui demorra.

Sot, soit, v. 7379; sut, v. 2079.

Qu'il n'en parle jamais, si qu'il en *sot* oïs...
Atant ès vous l'orphèvre qui *sot* che covenent.

Sotie, sotise, v. 24179.

Mais *sotie* vous fait sans rabatre conter.

Souavet, doucement, Gilles de Chin, v. 4021.

Puis sont arrière retorné
Tout *souavet* le petit pas.

Souegis, subgis, sujet, v. 1558, 4208, 32064.

Ly roys monte à cheval et o lui ses *soubgis*...
Où est ly dus Godefrois à qui iestes *subgis*...

Soudan, sultan, v. 3183, etc.

Soudoiant, sousdoiant, susduiant, séduisant, trompeur, méchant, v. 1129, 4923, 5709, 8589, 10924, 17461, 17832, 23866, 27734, 28617, 29170.

Or avoit une vielle qui moult est *sousdoians*...
Laissiés le pelerin, traître *soudoiant*...
Traître renoyet, cuviers et *susduiant*.

M. de Reiffenberg, au v. 4923, explique ce mot par « gagé, salarié, » signification donnée par Roquefort au substantif *soudier*, qu'il distingue pourtant de *souduians*. Nous prenons ce dernier mot pour une formation anomale du participe présent de *souduire* ou *sosduire*, dont nous avons aussi les substantifs *souduison*, *souduiement*, séduction, tromperie, cités par Roquefort.

Nous ajouterons encore quelques exemples de notre mot :

Puis le vendi Judas qui coer ot *sodoiant*.
(Baud. de Seb., I, 310.)
Fausement m'ont robée li laron *soudoiant*.
(Ib., p. 367.)
Lors a dit : « Rendé-vous treïtour *sodoiant*. »
(Ib., p. 368.)
Grant fu la noise des cuvers *soduans*.
(Chans. de Sax., I, XLI.)
L'emperere est moult fel et cuivers *souduians*.
(Chans. d'Ant., I, 87.)
Fel, glouton, *souduiant*.
(Raoul de Cambray, p. 51.)

Souffisant, souffissant, v. 5530, 5820, 7441.

Que Nicques li torra, la citet *souffisant*...
Et li contes de Flandres qui fu moult *souffissant*...
Signeur, or escoutés histore *souffissant*.

Roquefort donne au verbe *souffire* aussi la signification de « plaire »; celle de « plaisant » c'est-à-dire « agréable, »

convient très-bien aux trois passages que nous venons de citer.

SOUGNANT, concubine, v 34428.

> En el despit de vous, elle sera m'amie,
> S'en feray ma *sougnant*.

Voy. Diez, Etym. Wört., p. 321 et suiv., v° *Sogna* et comp. Burguy, III, 348, v° *Soin*.

SOUHAIDIER, souhaiter, v. 12953.

> Sire, dist la pucielle, qui est le chevalier
> Que je vous ay oy pour mon corps *souhaidier*.

SOUMELEUS, somnolent, v. 33584.

> Soupples et *soumeleus* et pesans se leva.

De *someil*.

SOUPPLES, v. 33584.

> *Soupples* et soumeleus et pesans se leva.

Ce mot, qui dérive de *supplex* (voy. Diez, Etym. Wört., p. 436, v° *Soffice*), parait avoir ici sa signification primitive de suppliant, humble.

SOURCIEUX, sourcils, v. 18491.

> Il a estraint les dens, les *sourcieux* va levant.

SOURGON, source, v. 89.

> Plaisance entra en lui, c'est d'amours le *sourgon*.

Il faut prononcer *sourgeon* (voy. Roquefort, s. v.), ce qui rapproche ce mot de l'ital. *sorgente*.

SOUS, seul, Gilles de Chin, v. 4953.

> S'arme et monte, s'en va tos *sous*.

SOUSDOIANT, V. SOUDOIANT.

SOUSHAUCER, exalter, glorifier, v. 28568.

> Or est morte l'espée qui la loy *soushauça*.

SOUTIEUMENT, SOUTIEVEMENT, subtilement, v. 1013, 17060.

> Et qu'elle avoit aussy tramis trop *soutieument*...
> De l'uel *soutievement* à fames s'avoia.

SOUVIN, couché sur le dos, par terre, v. 6254, 6839, 25356, 29940.

> Parmy l'elme li mist, sy l'abaty *souvin*...
> Plus de .XL. en ont abatut mort *souvin*.

On a aussi le verbe *souviner* (lat. *supinare*) dans un sens neutre « tomber par terre. »

> Jusqu'à .X. en a fait devant lui *souviner*...
> Que du cheval le fait à terre *souviner*.
> (Baud. de Seb., II, 199, 232.)
>
> Qui dont véist no gent chéir et *souviner*.
> (Bertr. du Guesclin, II, 253.)

Ce verbe est aussi pronominal dans le passage suivant, où cependant il ne signifie pas exactement « tomber par terre, » mais plutôt « tomber à la renverse. »

> Sus le cheval estoit si for mis et senglés,
> Ne pot chéir à terre, mais il *ch'est souvinés;*
> Le teste gist à terre, mais li corps fu pasmés,
> Le piet ot ès estriers.
> (Baud. de Seb., II, 206.)

SOVAING, v. 4847.

> Qui n'estoit pas plains de *sovaing*.

M. de Reiffenberg explique ce substantif par *indolence;* il le dériverait alors du mot précédent *sovin*, pour ainsi dire *supinitas*.

SOY, soif, v. 14719.

> Ne s'en departiront ne pour faim ne pour *soy*.

Comp. SOIT.

SUISSE, susse, v. 1256.

> Se je *suisse* çou que je say maintenant.

SUPPELATIS, superlatif, du rang le plus élevé, suprême, v. 3544, 4217, 12011, 22700.

> Sera roys couronnés et tous *suppelatis*...
> Le soudans de Persie qui est *suppelatis*...
> Ly a dit doucement : « Ly dieux *suppelatis*
> « Qui plus a de pooir, qui plus est postéis. »

SUR, SUS, sous peine de, v. 30653, 33805.

> *Sur* à pierdre s'amour et m'onneur ensement...
> *Sus* la tieste trencier sans nul deportement.

Sor le hart sub poena suspendii. Voy. Grimm, Rechts alt., p. 684.

« Ilh estoit commandeit *sour le hart* que nuls ne fesist forche aux femmes. » Chron. en prose de Jean d'Outremeuse, MS., vol. II, p. 8 v°.

Le moy. haut allem. *über* a une signification semblable.

> Uns ist ein gebot gegeben
> *Über* guot und über leben.
> (Iwein, 226.)

Comp. POUR.

SURREXIS, ressuscité, v. 9602, 18357.

> La piereleuse mors dont il fu *surrexis*...
> Jherusalem, où Dieu fu *surrexis*...
> Pour maintenir le regne où Il fu *surrexis*.
> (Baud. de Seb., I, 32.)

Sus, v. 13535.

La bataille verrés de nos gens toute *sus*.

Toute sus parait signifier ici « victorieuse. » Comp. la locution « avoir le dessus. »
En sus loin.

Là ne fust si hardis, s'il véist les façons,
Ne volsist lestre *en sus* en longes régions (v. 25509).

Le moy. haut all. *höher* (*gên*, *sîn*) avait la même signification.
Comp. ensus.
Sus prépos., voy. sur.

Susduiant, voy. soudoiant.
Sy, voy. se et si.
Sycque, voy. si.
Syers, syres, voy. siers.

T.

T, tu, v. 17800.

Envoie-moy ton pere et les oncles que *t'as*.

Tables (les), jeu des tables, v. 3483, 3901.

Des *tables*, des eschiés se vont bien doctrinant.

Comp. eschiés.

Tabour, tambour, v. 4348, 34754.

Nakaires et *tabours* aloient chalemant.

Voy. la note et *Le dit des taboureurs* dans Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*.

Tabourie, tanbuire, tapage, vacarme, v. 30765. Gilles de Chin, v. 3848, 4690.

Trompes et olifans font telle *tabourie*..
Grant noise et grant *tanbuire* font...
Tout grant joie et grant *tabourie*...
Fu grant la *tabourrie* d'escus et de blasons.
(Vœux du Paon, MS., f° 15 r°.)

Taffur, taffuroi.

L'explication de ce mot se trouve au v. 16281-2.

Il sont nommet *Taffur* pour çou qu'en leur vivant
N'orent oncques en gambe une cauche vallant.

Prov. *Tafur*., Rayn., Lex. rom., V, 294, qui le dérive de l'arabe *dahur*; voy. cependant Diez, Etym. Wört., p. 339, v° *Tafur*.
Leur patrie, v. 7695-8.

Je vous sy bien véut à Bruges et à Gant,
A Liege et à Namur, en Haynau, en Braband,
A Tournay, à Aras ou à Lille ensiévant,
Ou droit à Valenciennes vous sy bien véut tant.

Celle de leur roi, v. 29345.

Et ly *roys des Taffurs* qui fu de Saint-Quentin.

Voy. encore, au sujet des Taffurs, M. de Reiffenberg, Introd. au vol. II, p. lxv, et note au v. 5931; Chanson d'Antioche, vol. I, Introd., p. xvi, vol. II, p. 37, et à la Table, p. 369 et suiv., v° *Taffur* (*le roi*) et *Tafurs* (*les*).

Taierme, Gilles de Chin, v. 3605.

En la terre coustume estoit,
Se villes chevalier féroit
Fors *taierme*, par mautalent,
Le puing perdoit par jugement.

Nous ignorons la signification de ce mot; l'auteur de la Chronique en prose du bon chevalier messire Gilles de Chin parait, toutefois, lui avoir donné celle de *bataille* ou *guerre*. Voici le passage en question. » Or estoit de coustume lors en Jhérusalem et par tout le royaume de Surye que se ung escuier frappoit ung chevalier en ville n'en village, *se ce n'estoit en bataille ou en guerre*, par le statu qui y estoit fait, il devoit perdre le poing. » (p. 120 et suiv.)

Tailler, convenir de qch., v. 25147.

Et au roy Godefrois vous serés envoïe
Qu'à femme vous ara : la pays en est *taillie*.

Ce mot se trouve aussi dans le Baud. de Seb., I, 311, 381 avec le sens de « décider. »

Et pour che que je voi le vostre foi falie,
Vous dirai une cose qui de moi ert *taillie*,
Qu'en l'onneur Dieu ferai qui mourut à hasquie..
Quant Sarrasin perchuirent, con la chose est *taillie*,
Et que li rois avoit le bataille lassie.

L'emploi de la *taille*, pour arranger et régler les comptes, a probablement donné à notre verbe les acceptions indiquées.

Taingne, tienne, v. 8199.

Car n'y a hault baron, tant *taingne* bielle espée.

3me pers. prés. subj. de tenir.

Tainst, teignît, v. 5587.

Quant Solimans l'oy, s'y *tainst* comme sarbon.

3me pers. imparf. subj. de *taindre*, teindre.

TALANT, taillant, v. 6326.

> Godefroys le férit du traviers du *talant*.

TALEBAS, espèce de bouclier, courbé des deux côtés, v. 9182.

> Il portent longes targes et s'ont viés *talebas*.

Voy. la note. Le *toénart* parait avoir été un bouclier de forme semblable.

> A son col et pendu un riche *toénart*.
> (Chans. d'Ant., II, 265.)

Voy. la note de M. Paulin Paris.

> Cil vont faiant droit vers Chaars
> Et ont jetés lor *toénars*.
> (Parton. de Blois, I, 77.)

M. de Reiffenberg, Chron. de Phil. Mouskés, vol. II, p. x, note 7, n'a pas bien compris ce mot.

TALENT, opinion, avis, v. 615; gré, envie, désir, v. 998, 5847, 6491; esprit, caractère, v. 5943.

> Sire roys Oriant, j'en diray mon *talent*...
> Seignour, or escoutés, s'il vous vient à *talent*...
> Quant Sollemans l'oy n'a *talent* qu'il en rie...
> Ly dus de Normandie Robiers au fier *talent*.

Prov. *talant*. Rayn., Lex. rom., V, 296.

TALLAUMENT, v. 28127.

> Adont le regarde Tangrés mult *tallaument*.

Cet adverbe parait signifier *de bon talent*, c'est-à-dire « amoureusement » et être formé, d'une manière anomale, du subst. *talent*.

TANBUIRE, voy. TABOURIE.

TANER, TANNER, tourmenter, lasser, fatiguer, v. 14704, 16354, 27994

> *Tanet* sont d'lestre chy en nostre casement...
> C'estoit une coustume dont sa gent se *tanoit*...
> De demorer o moy iestes-vous *tannés* jà?

C'est une extension de l'acception primitive de ce verbe; quelque chose d'analogue a eu lieu avec l'esp. *surrar*, qui signifie « tanner » et aussi « mettre dans l'embarras, réduire à l'extrémité. » A l'égard de l'étymologie de notre verbe, voy. Diez, Etym. Wört., p. 730, v° *Tan*, et Burguy, III, 359, v° *Tan*. Le mot *tanner*, dans le sens qui précède, est encore un wallonnisme.

TANGREMENT, vaillamment, fortement, continuellement, v. 5673, 5952, 15870, 34599.

> . . . . toute l'autre gent
> Que Pieres ly Hiermites amenoit *tangrement*...
> Là veissiés bataille et grant tournoyement;
> Roys Sollimans de Nicques ot moult le cuer dolent
> De çou que sy doy fil n'issoient *tangrement*...
> Godefrois et Harpin ploroient *tangrement*
> La bataille Esclamans regarde *tangrement*.

De l'adject. *tangre*, opiniâtre. Voy. Diez, Etym. Wört., p. 731, v° *Tangoner*.

TANNER, voy. TANER.

TANS, TANT, temps, v. 803; fin, v. 17578.

> Vit moult de gens issir pour ung *tant* c'on ala
> Vir une femme ardoir c'uns bourians amena...
> Nous éuimes tel faim et telle aviersité
> Que, sauve nostre vie et le nostre santé,
> Fussiemmes départis volentiers et de gré;
> Mais ly roys Béduins avoit no *tans* juré.

Dans ce dernier passage, *tans* a évidemment la signification de *fin*, c'est-à-dire *mort*. Le mot anglais *period* a une acception analogue dans la locution « to put a *period* to one's life. » Comp. aussi l'adj. grec *χαίρως*.

TANT, beaucoup, grand nombre, v. 7315, 20878, 23452, 23648.

> Et *tante* riche aucube de soi et de bon lin...
> Là fu *tante* piersonne à le tierre giettée...
> *Tantes* trompes sonner, *tant* cor et *tant* tabour.

Prov. *tant*. Rayn., Lex. rom., V, 301.

Tant se trouve quelquefois ensemble avec *maint*, dont il est le synonyme.

> Là veiscies *mainte* lance brisie
> Et *tantes* selles de boin destrier vodie.
> (Gerars de Viane, v. 1696-8.)

> *Tantes* pertris et *tant* faisans
> I ot, *maint* cisne et *maint* paon.
> (Rom. de Mahomet, p. 36.)

Ne tant ne quant nullement, en aucune manière.

> Car les chines ne puis laissier *ne tant ne quant* (v. 957).

On supprimait aussi quelquefois la première négation.

> Chil de Jherusalem n'en sevent *tant ne quant* (v. 17565).
> Qui ne portent espoy n'espée *tant ne quant* (v. 17661).
> Oncques à celuy jour ne menga *tant ne quant* (v. 23027).

Prov. *ni tan ni can*, Rayn., Lex. rom., V, 3, 300.
Une locution semblable était *ni ce ni quoi*.

> Quant l'entant Salemons, molt li torne a anoi
> Bien d'une grant liuée ne dist *ne ce ne coi*.
> (Chans. de Sax., I, 180.)

et en provençal :

> Vers amies de bona fe
> No aura ja *ni so ni que*.
> (Deudes de Prades : *Trop ben*.)

Voy. Rayn., Lex. rom., V, 15.

Dans le même sens, Jean d'Outremeuse dit *ne pou ne auque*. « Les gens moroient por defalt de cuer qui les faloit de fain, et maiement sor mere n'oit *ne pou ne auque* de bleis. » Chron. en prose MS., vol. II, p. 214 v°.

On emploie aussi *tant* avec les noms de nombre, pour signifier *fois autant* :

> Mais se tu pers ton palefroi,
> Onques n'en soies en effroi,
> Je te rendrai millor .*u. tans*.
> (Gilles de Chin, v. 4500.)

> Aray .x. *temps* d'argent, se Dieus me voet aidier.
> (Godefroid de Bouil., v. 905.)

> La se sont convierty .xx. mil celle journée
> Et l'endemain .*u. temps* ains qu'il fu la viesprée.
> (Ib., v. 31632.)

Il faut donc rectifier les notes de M. de Reiffenberg aux deux dernières citations.

En prov. *tant*; par exemple *dostans* deux fois autant. Rayn., Lex. rom., V, 301.

L'orthographe *temps* fait supposer que quelquefois on regardait ce mot comme équivalant à *temps* (tempus), dans le sens de l'anglais *times*; par exemple « ten *times* as much silver. »

Tant que, jusque, v. 4634, jusqu'à ce que, avant que v. 20941.

> Je l'éuisse honnouré à ma court noblement
> Pour la sainte cité qu'il tient *tant qu*'en présent...
> Maudit soit-il de Dieu qui jà s'en partira
> *Tant que* Jhérusalem conquestée sera.

En rouchi *tant qu'à présent* signifie encore « jusqu'à présent. »

Tans tost que, aussi vite que, Gilles de Chin, v. 2474.

> *Tans tost que* ceval peuvent corre.

Tant maint, tant, c'est-à-dire beaucoup. Godefr. de Bouillon, v. 14263.

> Les quisines en sont en *tant mainte* partie.

ailleurs *tamaint*.

Targe, espèce de bouclier, v. 8979.

> De la lance le fiert sur la *targe* vrenie.

Prov. *targa*, *targua*, Rayn., Lex. rom., V, 306. De ces deux formes provençales comme du verbe *targuer*, on peut conclure qu'autrefois existait aussi en français la forme *targue*, quoiqu'elle ne se trouve pas dans les glossaires. La prononciation de l'anglais *target* (avec le *g* dur, diminut. de *targe* avec le *g* chuintant) le prouve également ; et on voit en même temps que la double prononciation du mot français était aussi connue en Angleterre.

Targer (se), se garantir comme avec une targe, v. 16306, 32850.

> En la ville de Rames avoient une fois
> Pris fenîestres et huis tout partout les manois,
> Dont il se vont *targant* encontre les murrois.

Prov. *targar*, se targuer, enorgueillir, Rayn., Lex. rom., V, 30.

Targier, tarder, v. 4936.

> Chà outre m'envoya son message noncier
> Au boin duc Godefrois, dont je vieng sans *targier*.

Comp. atargier.

Tarier, oppresser, tourmenter, v. 28248.

> Adont gietta ung plain du mal qui le *tarie*.

Tart, Gilles de Chin, v. 4425.

> Uns chevaliers vint d'autre part
> Qui de jouster estoit molt *tart*
> Le ceval point par grant vertu,
> Gille de Cyn fiert en l'escu.

Il est évident que *tart* ne signifie pas ici *tardif*, *lent*, mais bien *désireux*, *avide*, *impatient*. On le rencontre avec le même sens dans le passage suivant :

> Et molt est la reine *tart*
> Que sa joie et ses amis viegne.
> (Chev. de la Char., p. 119.)

Nous croyons que ce n'est là qu'une conversion d'une autre locution, c'est-à-dire *être tart à quelqu'un*, tarder à qqn., dont on trouve quelques exemples dans Burguy, I, 274. Il se peut cependant que les mots *qui* de notre première citation et *la reine* dans la seconde soient mis pour *à qui* et *à la reine*, construction qui se rencontre assez souvent, par exemple :

> Mais on donne à mengnier *tellui* à sa maison
> C'on l'enploieroit miex à donner .*i*. gaignon.
> (Baud. de Seb., I, 588.)

C'est-à-dire *à* tellui, *à* un gaignon.

> Que *mon* cusin giermain puissiés tollir le vie.
> (Godefr. de Bouillon, v. 5185.)

C'est-à-dire *à mon* cousin.

Si, toutefois, on prend les mots *qui* et *la reine* pour des nominatifs, et qu'on donne à *tart* le sens indiqué plus haut, nous ferons remarquer que, dans ce cas, il n'aurait fait que suivre, dans le développement de ses acceptions, une

marche analogue à celle d'une famille de mots de l'ancien norois, qui a une signification semblable. Dans cette langue, *tregr* désigne celui qui agit avec répugnance, à contre-cœur, paresseux (allem. *verdrossen*, *träge*), et puis chagrin, affligé (allem. *verdriesslich*). De cet adjectif dérive le verbe *trega*, s'affliger, languir, désirer, ainsi que le subst. *tregi*, affliction, regret, désir. Par conséquent, en suédois, on a deux adjectifs, identiques au fond, qui ne se distinguent l'un de l'autre que par l'orthographe, et qui pourtant ont actuellement des acceptions tout à fait différentes, c'est-à-dire *trög*, paresseux, lent (allem. *träge*), et *trägen* (ou *enträgen*), appliqué, assidu, désireux. La forme danoise de ce dernier mot est *träven* (le *g* anc. norr. se change en *v* danois; voy. Grimm., Gramm., vol. Ier, p. 566, IIme édit.); mais elle a la signification du *trög* suéd., ce qui prouve d'autant mieux l'identité étymologique de ces deux adjectifs. Notre vieux mot *tart* réunirait donc l'acception du *trägen* suéd. à celle du *träven* danois.

Tas, v. 12147, 34854.

> Férus fus en la croix d'une lance à plain *tas*,
> Sicques ly sans kéy jusques en Gorgatas...
> Corbarant le siévi qui y fiert à plain *tas*...
> Hé diex, qu'à grant dolour et à pol de soulas
> Estoient li baron! car on les fiert à *tas*.
> (Baud. de Seb., II, 175.)

Roquefort, au mot *Tasche* (*frapper en*), explique cette locution par « frapper au hasard et sans savoir où portent les coups; » explication qui convient aussi aux passages que nous venons de citer. Comp. Diez, Etym. Wört., p. 733, vo *Tas*, et Burguy, III, 361, vo *Tas* et *Tasser*.

Tasir, se taire, v. 28907.

> Et je les ferey jà tous deux, je croy, *tasir*.

Cette forme manque dans Burguy, III, 358, vo *Taisir*.

Tatin, coup, v. 24932, 29559.

> Ensamble avons donné l'un l'autre maint *tatin*...
> Qui le roy ont navret et donnet maint *tatin*...
> Et puis dessus le chief li donna tel *tatin*.
> (Baud. de Seb., I, 198.)

> Donrai de mes .II. poins qui sont dur que sapin,
> A chellui qui chà vient .I. doloreux *tatin*.
> (Ib., II, 12.)

Voy. Ducange, vol. VII, vo *Tatin*.

Te, ta, v. 2131.

> Mère dist, Hélays, vieng véoir *te* portée.

Comp. **me**.

Tece, qualité, Gilles de Chin, v. 5544.

> En vous a moult vilaine *téce*.

Voy. Diez, Etym. Wört., p. 388, vo *Tacco*. Burguy, III, 357 et suiv., vo *Taiche*.

Tel, v. 6336.

> Qu'ains *telle* mierveille n'ot en son jour vivant.

Le MS. porte *tel;* voy. la note de M. de Reiffenberg. Nous croyons qu'il faut lire :

> Qu'ains *tel* mierveille n'ot *en jour de son vivant*.

A l'égard de *tel* pour le féminin, voy. notre mot **royaus**.
Une autre forme de *tel*, qui n'a pas été citée par M. Burguy, est *tellui*.

> Mais on donne à mengnier *tellui* à sa maison,
> C'on l'emploieroit miex à donner .I. gaignon.
> (Baud. de Seb., I, 388.)

> Car on donne souvent à *tellui* bon salaire
> Qui n'a pas deservi son loier à bien faire.
> (Ib., II, 4.)

> On festie *tellui* c'on tient poy à ami.
> (Ib., II, 101.)

Temple, tempe, v. 11621.

> Ou *temple* par devant l'assena par tel ey.

Tempre, de bonne heure, v. 3379, 7006, 10324.

> Sire frères, dist-il, *tempre* avés fait levée...
> Demain me volray bien *tempre* deslogier...
> Car trop y ay estet batus et *tempre* et tart.

En lat. *tempori*, *temperi*.

Temprement, bientôt, promptement, v. 693, 6602.

> La cose venra bien, se Dieu plaist, *temprement*...
> Pour tant voulons avoir la citet *temprement*...

M. de Reiffenberg, au v. 693, explique ce mot par *à temps;* nous croyons qu'il signifie *bientôt*. Voy. Roquefort, vo *temprement*, et Burguy, II, 330.
Dans le Bauduin de Sébourc, I, 10 :

> A Bouloingne m'en vois, ma mère m'i atent,
> Où je recorderai, se je vis, *temprement*
> Nouveles de mes frères qui moult ont hardement.

l'éditeur a omis à tort la virgule après « se je vis, » en écrivant « se je vis temprement. »
On disait aussi *tempe*.

> Mais c'est trop grans desconvenue
> Que vos si *tempe* estes croisiés.
> (Gilles de Chin, v. 1932.)

Temprer, tremper, v. 11035, 16168, 21170, 34310.

> Et massue et martiel et une fauc *temprée*.

Ital. *temperare*.

Temps, voy. **tant** et **tempreement**.

Ten, ta, v. 23630, 34040.

Jhésus veille *ten* arme ès sains cieus herbegier.

Voy. N (lettre euphon.)

Tenant (**en un**), de suite, sans interruption, v. 969, 1084, 17628, 20795.

En celle foriest fu .xvi. ans *en un tenant*...
Qui tenut a prison .xvi. ans *en un tenant*...
En Jhérusalem sont Sarrasin et Piersant
Pourvéu de vitaille ung an *en ung tenant*...
Il se fist ravaler .x. fois *en ung tenant*
Qu'oncques ne resorty pour nul homme vivant....
Bien pourvéu furent ens ou tamps de devant
De pain, de char salée et de bon vin friant
Pour vivre .xv. mois ou plus en .i. tenant.
(Bertr. du Guescl., I, 144.)

M. de Reiffenberg, au v. 969, explique à tort le mot *tenant* par asile.

En prov. *a un tenen* signifie « dans un instant » ; voy. Rayn., Lex. rom., V, 333.

Tenchier, tencer, v. 3110.

Quant ly contes l'oy, se li dist sans *tenchier*.

Tençon, lutte, v. 6871, 17205.

Là péuissiés véoir une fière *tençon*.

Tenement, terre, v. 11780.

Pour conquerre l'onneur, le lieu et *tenement*.

Tenir.

Je me *tieng sur luy*, oye sa raison,
De vivre ou de morir en ung feu de carbon (v. 32245).

C'est-à-dire « je m'en rapporte à lui. »

Ly roys a fait tous savoir
Que nus d'iaus *ne tenge à avoir*
Dusqu'en repair.
(Gilles de Chin, v. 2984.)

C'est-à-dire « ne pille, ne fasse du butin. »

Que je vous y *tenisse* au pays maintenant.
(Godefr. de Bouillon, v. 3214.)

3me pers. sing. imparf. subj.

Tensser, protéger, défendre, v. 6669, 17206, 31065, 31087.

Et nous seriemes tout garandi et *tensed*...
Et qu'il venoit le roy Cornumarant *tensser*,...

Tentir, retentir, v. 18223.

Là oissiés sonner et buisines *tentir*.

Au v. 12290.

Adont glotta ung crit le sierpent et tel ton
Que li mons de Tigry *entendy* environ.

il faut lire « *en tentit*. » Voy. aussi **ententir**.

Tertout, tous, v. 16128.

Et *tertout* ly autre chevalier dont il y a foison.

C'est un wallonisme pour « très tout. » Voy. la note.

Tés, tel, v. 31085; telles, v. 1536.

se Mahoms est *tés*
Qu'il ait tant de pooir ne tant de dignités...
Et ly faittes ses armes faire et faittes *tés*.

A l'égard de *tés* pour *telles*, comp. plus haut notre mot **tel**.

Teulx, tel, v. 15154, 28768.

Par devant Andioche *teuls* peuples me greva...
Tangrés n'est mie *teuls* qu'il feist trecerie.

Teut (**se**), se tut, v. 3736.

Li calliffes *se téut*, si siermons est fenis.

Tève, tiède, Gilles de Chin, v. 4357.

De *tève* iaue ont son vis lavé.

Tiengent, tiennent, v. 5907.

Et se *tiengent* tout quoy.

Tiérois, terroir, territoire, v. 10652.

Et si tieng de Caumont le vile et le *tierois*.

Tiertriel, petit tertre, v. 13585.

Godefrois est montés par dessus le *tiertriel*.

Tiestée, idée, opinion, v. 8193.

Hardis, entreprendans de dire vo *tiestée*.

Timbre, **tymbre**, tambour, v. 9274, 13545.

Fist ses *timbres* sonner bien .mxx. et plus.

Toie, la tienne, v. 15541.

· Et que fusses venus en cité qui fust *toie*.

Tolir, ôter, enlever, v. 5185.

Que mon cousin giermain puissiés *tolir* le vie.

Présent.

Ma pays en averay, se je li *tos* la vie (v. 4874).
Qui nous *tot* le malleur qui fust au monde en vie (v. 28253).

Futur.

L'espaule te *toray*, s'aras le cuer dolent (v. 1819).
Sa citet ly *torray* et quan qu'il a vaillant (v. 33922).
Dame, pour Mahomet, et qui le me *tolra* (v. 5679)
Que Nicques li *torra*, la citet souffisant (v. 5530).

Part. passé.

Ja sont li vassal net, par qui vous iert *tolue* (v. 5621).

Tombir, retentir, v. 23326.

Car la tierre *tombir* faisoient environ.

Comp. entombir.

Tonnoile, tonnerre, v. 10105, 21506.

C'on n'y oïst tonner le *tonnoile* bruyant...
Et *tonnoiles* et vens venta à celle fie.

Voy. la note à ce dernier vers.

Toray, voy. tolir.

Torçon, Gilles de Chin, v. 3242.

Les caviax loient par *torçons*

C'est ainsi qu'il faut lire au lieu de *forçons*, mot que M. de Reiffenberg explique par « efforts. » *Torçons* veut probablement dire des cordes *tordues*, c'est-à-dire les liens, dont Gilles avait délivré les prisonniers; voy. les vers 3214-7.

As pelerins en est venus
Les fors loiens en a rompus,
Dont il estoit fort loiés;
Cil en sont moult joiant et lié.

Le vers 3216 étant trop court, M. de Reiffenberg propose de substituer *forment* à *fort;* nous croyons qu'il faut plutôt lire :

Dont il *estoient* fort loiés (loié).

Nous avons encore les mots *torsion* et *torchon* qui dérivent de la même racine. Comp. Diez, Etym. Wört., p. 347, v° *Torciare*.

Torra, torray, voy. tolir.

Torse, torche, flambeau, v. 15315.

Il a pris une *torse* qu'il le cuida frapper.

Il s'agit probablement d'un flambeau porté par un des domestiques présents.

Torser, tourser, trousser, charger pour le transport, v. 9570, 13063, 27184. Gilles de Chin, v. 3717.

Et si le fist *tourser* sur le destrir millour...
Et li riche joyel qui estoient *toursé*.

Tortis, torche, flambeau, v. 28707.

Mil *tortis* et plus y avoit alumés.

Tos, tot, voy. tolir.

Toucquer, regarder, concerner, v. 22023.

De ceste cose *toucque* au seigneur de Buillon.

Prov. *tocar*. Rayn., Lex. rom., V, 368. Ital. *toccare*.

Toudis, toujours, v. 731, 3170.

L'un avoec l'autre aloient li .vii. enfant *toudis*.

Prov. *tot dia*. Rayn.; Lex. rom., V, 390. Ital. *tutto dì*. En wallon *todis*.

Toueller, rouler, v. 19910.

Il voit Cornumarant qui forment *touella*...
Iluèques sont tournet par desus les palus;
Là se *toulièrent*-il, li uns sus, l'autre jus.
(Baud. de Seb., II, 371.)

En rouchi *touiller*. Roquefort explique notre mot par « souiller, gâter, rouler dans un bourbier. » Il aurait dû mettre la dernière acception la première et dire que ce n'est pas la seule, ce que démontre le passage cité de notre poëme. Ce mot provient de *touel*, toile, dont souvent on forme des *rouleaux*.

Il ne faut pas confondre notre mot *toueller* avec un autre d'une racine différente, *touoiller*, laver, qui se rattache à *toaille;* toutefois ces deux verbes et leurs formes variées ont été souvent confondus. Comp. Burguy, III, p. 367, v° *Toaille* et p. 368, v° *Toile*. Le subst. *touoillement* qu'il cite (p. 367) est écrit aussi *tueillement* dans le passage suivant du Baud. de Seb., II, 54, où il signifie « rixe, querelle. »

Or vous mande Gaufrois que là menez grant gent;
Bien set que si fillastre si ne l'aiment noient;
Et s'il y esmouvoit aucun *tueillement*,
Gaufrois n'a en Nimaye des amis pas grantment.

Dans les Vœux du Paon, fol. 73 v°, on lit:

Dez pommiaux des espées fièrent menuement,
En elmes et en testes sont navré durement,
Et vilain les esgardent trop mervilleusement
Et dient que ce sont anemi et serpent,
Ne nuls ne soufferoit si grant *touellement*.

Ici *touellement* signifie mêlée, presse, combat (comme *touoillement*, voy. Burguy, *l. c.*) et sert à confirmer ce que nous avons dit plus haut sur la confusion des deux verbes *toueller* et *touoiller*.

Tour francois, v. 11264.

D'un *tour francois* ly va faire le piet falir.

Voy. la note. Cette locution se retrouve avec une acception différente au v. 19875.

Il broche le cheval et le camp mesura,
Au *tour francois* revint et biel démena.

de même que dans les passages suivants :

Il a fait .i. eslais parmi le cour quarrée
Et puis *autour Fransois* a fait le retournée...
Gaufer revint à lui qui moult s'espoenta
Autour Fransoys revint, à Baudewin cria.
(Baud. de Seb., II, 195, 356.)

où il faut écrire « *au tour fransois.* »

Mains onques du cheval Bertrans ne remua,
Tout ausi c'une tour ès estriers s'afficha,
Revint *au tour françois*, son glave reporta.
(Bertr. du Guesc., I, 69

De si grans force s'est chascuns envoiés,
Brisent les lances de lor tranchans espiés.
Outre s'empasse, n'en est uns trébuchiés.
Au *tor francois* est chascuns repairiés.
(Raoul de Cambrai, p. 165.)

On voit qu'il s'agit dans tous ces passages d'un retour, et c'est donc avec ce sens que nous trouvons le mot *tour* dans le Parton. de Blois, II, 158.

Parmi le pré s'est ademis,
Puis prist sen *tor* avenanment [l. avenaument]
Loés en fu de mainte gent...
Puis s'est eslaissiés par le pré
Tuit le loèrent de beauté.
Avenanment a son *tor* pris,
Son ceval a ès galos mis.

Un *tour françois* paraitrait donc signifier une « volte brusque » ou un « retour au grand galop. »

Une autre acception encore qu'il faut donner au mot *tour*, se trouve au v. 34366 :

Sire roys d'Arrablois, iestes vous en tel *tour?*

où il semble signifier « état ou disposition d'esprit; » c'est-à-dire : « Êtes-vous préparé à recevoir le baptême? »

Tourbelon, turban, v. 17908.

Ly sarrasin portoient de toille ung *tourbelon*.

Tournier, tournoyer, v. 1841.

Et le prist à .ii. bras, entour lui le *tournie*.

Tourra, tournera, v. 2655, 33608.

Maugrés vous sui à piet qui à mal vous *tourra*.

Tourser, voy. **torser**.

Tout.

Tout partout, partout, sans exception.

As osteus *tout partout* furent bien ostelé (v. 13094).

Ce redoublement de *tout* par manière de renforcement se rencontre aussi dans *del tot en tot* tout à fait, prov. *de tot en tot;* voy. Rayn., Lex. rom., V, 390, 391, et dans l'ital. *tuttutto*.

Qui .vii. enfant porta, *tout à une gesine* (v. 12).

c'est-à-dire « d'une seule portée. »

Du tout, del tout, tout à fait, entièrement.

Jhérusalem prendroat *du tout* à leur commant (v. 3722).
Il ont prise la tour *d'el tout* à leur commant (v. 6357).
Et me bailliés des gens *d'el tout* à vos devis (v. 6412).
Donnés-moy, s'il vous plest, *del tout* à vos devis (v. 33882).

Au deuxième et au troisième de ces vers, au lieu de *d'el* écrivez *del*.

Prov. *del tot*. Rayn., Lex. rom., V, 390.

On disait aussi dans le même sens *à tout :*

Et s'encouru *à tout* dedens le bos ramés (v. 12748).

Atout (*à tout*) prépos. avec, v. 425, 1284, 12725.

Atout les .vii. enfans est à cheval montés...
Et si fu Mauquarés *atout* ung aucqueton.

Voy. Burguy, II, 344.

Prov. *a tot*.

A tot lo premier colp nos a Gautier aucis.

Voy. Rayn., Lex. rom., V, 390.

Trachier, **tracier**, traquer, chercher, v. 85, 930, 12125, 15824.

Pour mes foriés *trachier* ne preadre venison...
Toute jour par le bos li preudons les *traces*.

Traiener, traîner, v. 1706.

A ces fourques lassus l'ara-on *traiene*.

On rencontre cette forme aussi dans le Baud. de Seb., I, 297, 348. II, 103.

Que il ne vous fesist à fourkes *traiener*...
Et séduseat de vrai qu'à keuwes de ronchi
Dœusent estre au bois *traiené* tout parmi,
Et après encrué sus .i. arbre joli...
On me feroit tantost à fourches *traiener*.

Dans tous ces passages, il s'agit, comme on voit, d'une exécution, et *traïener* dans ce sens était peut-être une expression *technique*, quoiqu'on rencontre ailleurs aussi la forme *traîner*. On voit également qu'on *trainait* les condamnés au gibet à queues de chevaux (ou bien sur des claies, comme en Angleterre et autres pays). Cela nous explique pourquoi on trouve souvent les mots *traîner et pendre* ou en angl. *to draw and quarter*. Voy. aussi une note de M. Bormans, Het Leven van Sinte Christina, p. 57-58, qui a raison de dire que les passages qu'on cite pour prouver

que *traîner* et *trahînare* ont signifié *écarteler*, ne sont pas concluants; et nous ajoutons que *pendre et traîner* n'est peut-être qu'une inversion de *traîner et pendre*; mais quand il dit qu'il est incroyable qu'on puisse pendre une personne écartelée, nous le renvoyons au glossaire de Ducange où, v° *Adulterium* (vol. I, p. 102, éd. Henschel), est cité le passage suivant des Ann. Victor., ad. a. 1314 : « Excoriati coram populo, eorum virilia amputata, postea *ad caudas equorum distracti, in patibulo suspensi.* »

Nous avons dit plus haut que souvent on traînait les criminels sur des claies jusqu'au lieu d'exécution. Nous ajouterons ici que quand ils étaient condamnés à être brûlés, on se servait à cet effet également de claies. C'est pourquoi l'anglo-sax. *hyrdle*, l'angl. *hurdle* et le moy. haut allem. *hurt* signifiaient *claie* aussi bien que *bûcher*. Or comme ces trois mots, tant sous le rapport des lettres que du sens, répondent au latin *crates*, il se pourrait facilement, selon l'avis de M. Grimm, que le vieux franç. *ré* (bûcher) eût la même origine latine, observation qui, paraît-il, a échappé à M. Diez, Etym. Wört., p. 714, et à M. Burguy, III, 315. Voy. Grimm, Ueber das Verbrennen der Leichen, p. 31, et ce que nous avons dit dans notre édition de Gervaise de Tilbury (Hannov. 1856), p. 213.

Nous croyons cependant qu'il s'offre encore une autre étymologie du mot *ré*, d'après laquelle il serait identique avec l'anc. haut all. *hréo*, moy. haut all. *ré*, funérailles, l'usage de *brûler* les morts étant anciennement très-répandu en Europe; voy. principalement sur les Francs, p. 34 et suiv. du mémoire de M. Grimm que nous venons de citer. Le passage de l'acception *funérailles*, *combustion*, à celle de *bûcher* est très-facile et vite fait. Comp. le grec *πυρκαϊα*, incendie, bûcher, et l'allem. *brand*, incendie, tison.

Traires, **trairie**, action de tirer, de lancer, v. 9376, 16635.

> Car ly *traires* les va durement destraignant...
> Adont recommencièrent une grande *trairie*.

Trait, v. 9324.

> ... ly evesques don Pui en prist le hardement
> De la lance porter ens ou *trait* proprement.

Ens ou trait, c'est-à-dire au milieu des traits, au plus fort de la bataille (intra telorum jactum).

Traite, Gilles de Chin, v. 2450.

> Fuiant s'en vont *traites* et vax.

Le MS. porte *traitres*, mot que M. de Reiffenberg a changé en *traites*, qu'il explique par « plaines; » mais c'est une métathèse pour tertrez, et *tertres et vax* veut dire « par monts et par vaux. »

Traitin, v. 12654, 12663.

> Et ly roys Corbarans et cil de son *traitin*....
> Quant Corbarans entent l'istoire et le *traitin*.

Ce mot paraît signifier tout ce qui a *trait* à une chose, ce qui s'y rattache, la suite, dans le sens de « cortége » aussi bien que dans celui de « conséquences. »

Trametre, envoyer, v. 694, 1493, 3537; mander, v. 4964.

> Ly roys nous a *tramis* à vous principaument...
> Et à l'lermite boin *trametés* chevalier...
> Au boin duc Godefroy fu çus fais chy *tramis*.

Transaquer, v. 14902.

> Ly cuers de fine amours sy fort ly *transaqua*.

Ce verbe dérive évidemment de *saquer* auquel Roquefort donne aussi la signification de « sécouer, agiter, » de sorte que *transaquer*, dans un sens neutre, voudrait dire « s'agiter violemment » ou, comme dit M. de Reiffenberg, « battre, se troubler » en parlant du cœur.

Trauer, trouer, v. 925, 24154; **troer**, v. 7736, 15050.

> Qu'en ung viés sach *traué* viande reporta...
> L'escut li a pierclet, le haubiert li *trauoit*...
> *Troer* ces bons escus et ces lances brisier.

En wallon *trawer*. Voy. la note au premier de ces vers.

Travellier, tourmenter, v. 23340.

> L'evesque de Maltran voy lance baissier,
> Dont Jhésus se laissa en la croix *travellier*.

Au v. 23502, on lit :

> Ly paiens ly a dit : « Ma dame, je vous prie
> Que vous voellés aler, et soyés *travellie*
> Jusques à Moradin qui tant a seignorie.

Ce verbe paraît signifier ici *voyager* (angl. *to travel*, comp. Diez Etym. Wört., p. 353, v° *Travaglio*), et faire double emploi avec *aler*. A l'égard de *soyés travellie* au lieu de *travellies*, voy. notre mot **sieremonner**.

Dans le passage suivant :

> Ly vesques de Maltran s'y vot acompaignier,
> Non pas pour demorer, mais pour ly *travellier*
> D'aler en la cité de Romme sans targier (v. 21622 et suiv.).

il faut probablement lire *s'y travelier*, dans le sens de « s'y efforcer, s'y essayer. » Comp. Roquefort, v° *Traveiller* où, dans le passage des Dial. de saint Grégoire qu'il cite, les mots *soi traveiller* rendent le latin *conor*.

Tré, **tref**, **tret**, tente, v. 32072, 32175, 34102, 34328.

Et no baron s'en vont tendre loges et *trés*...
Ly roy fu à son *tret;* iluec parlementa...
A l'estacque du *tret* l'iermite s'apoya...
Ot fait tendre son *tref* qui estoit tous viermaus.

TRECERIE, tricherie, trahison, v. 10060, 23738.

Corbarans d'Olifierne y a fait *tréceri*e...
Que cil sont crestiien qui par leur *trécerie*
Ont criet : « Olifierne! »

TREF, voy. TRÉ.
TRELLI, garni de treillis, v. 22152.

Et je demoray chy en vo prison *trellie*.

Ordinairement cet adjectif se joint à haubert et autres armures semblables; voy. Roquefort, v° *Treilleis* et comp. Burguy, III, 374, v° *Trelis*, où ce mot est distingué de *treille*, treilles; mais, dans notre passage, les deux mots et leur signification se confondent.
Prov. *treslhir, treslir*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 419, qui le rattache à *tressa*, ce qui est inexact.

TRENCHER, faire l'office d'écuyer tranchant, v. 4201.

Qui *trenche* devant lui as fiestes de haut pris.

Qui trenche devant lui en allem. « der ihm vorschneidet. »

TREPEL, inquiétude, tourment. Gilles de Chin, v. 3505.

Tout li est bon, tout li est bel,
Ele l'a mise en mal *trépel*.

TREPENSER, s'inquiéter, être triste. Gilles de Chin, v. 801.

La roine fu *trepensée*.

Burguy, III, 298, v° *Pois*, I, cite la forme *trespenser* avec la même signification; Roquefort lui en donne d'autres.

TRÈS, adverbe servant à renforcer, v. 4142, 4270, 17845.

Le plus très-bielle gent c'oncques Dieux estora..
Quant mes anemis voy en pooir *sy très-grant*...
Et apriés mienuit, *très-devant* la journée.

Trestout, subst. le tout, v. 2038; adject. tous, v. 414, 1167; adverbe, tout à fait, v. 12821.

Et la royne oussi *trestout* li pardonna...
Et ce sont .VII. enfans *trestout* enkaïé nés...
Et seront *trestout* roy et prinche de renon..
Car ung singes l'avoit portet *trestout* en son.

Au premier de ces vers, *trestout* peut aussi être pris pour adverbe.
A l'égard de *si très* comp. SI.

TRESBUCHIER, tomber, v. 1694.

Il est venus as sains, mais il est *tresbuchiés*.

Prov. *trebuchar*, même signification; voy. Rayn., Lex. rom., V, 394.

TRESDONT, dès lors, v. 29240.

Et *tresdont* ly proumis en fais et en pensés.

TRESPAS, passage difficile. Gilles de Chin, v. 3073, 3903.

Tant qu'il viarent en .I. *trespas*...
Molt par estoit fors cis *trespas*...

TRESQUER, TRESQUIER, danser, v. 983, 2108.

Elias ne savoit ne *tresquier* ne karoler.

TRESSUER, suer abondamment, v. 3678; sortir des pores comme la sueur, v. 3622.

Tel duel ot et tel vie que tous en *tressua*...
De la dolour qu'elle ot, li sans li *tressue*.

TRESTIS, v. 11154.

Et le rice haubiert qui fu bons et *trestis*.

Voy. la note et comp. notre mot TRELLI.

TRESTOUT, voy. TRÈS.
TRET, voy. TRÉ.
TRÉU, TREU, tribut, v. 3833, 24542.

Comment a nom li roys qui en tient les *tréus*?...
Or avant, crestiien! le *treu* vous faut payer.

On disait aussi *trieuage*.

Il a celui mandé qui se *trieuage* prent (v. 8002).

Ce mot a d'autres formes encore. Voyez dans Roquefort, v° *Treulage*.

TRIACLE, thériaque, v. 24935, 31758.

Je vous dois plus haïr que *triacle* venin.....
Et je le hai si fort de haïne mortés
Que *triacles* venin.

C'est une comparaison qu'on rencontre souvent.

Li .I. haïoit plus l'autre que *triacles* venin.
(Baud. de Seb., I, 182.)

Voy. aussi une note de M. de Reiffenberg au Chevalier au Cygne, p. 245.
M. Wey, dans son Hist. des révol. du lang. en France, p. 76, explique *triacle* par « vipère » en citant ce vers :

Plus het l'un l'autre que *triacle* venin.

Nous avouons ne pas comprendre. Que veut dire : l'un hait l'autre plus que la vipère ne hait le venin ?
En angl. *treacle*.

Trieus, trêve, v. 17157, 18520.

> Car adont y evoit *trieus* par sairement.

Trieuage, voy. trèu.
Troer, voy. trauer.
Trop, beaucoup, v. 4446, 9286, 12448.

> J'ams *trop* mieulx qu'elle soit en feu arse et bruie...

Voy. Burguy, II, 331, et Rayn., Lex. rom., V, 432.
Nimis, dans quelques passages de Plaute, et plus souvent dans la latinité du moyen âge, signifie également *beaucoup* ou *très*, qui lui-même dérive de *trans*. Voy. Diez, Et. Wört., p. 352, v° *trans*, et comp. Wackernagel, glossaire du *Altd. Lesebuch*, v° *Ueber*. *Ueber* qui a aussi le sens de *très*, rencontre son équivalent dans le moy. néerl. *over* (voy. Hoffman, *Hor. Belg.*, III, v° *Overscoon*, et dans l'island. *afarvel*, très-bien. Comp. aussi le grec λίαν et ἄγαν. L'espagnol n'a pas de mot qui signifie *trop* ; on se sert du mot *demasiamente*, excessivement, ou bien des expressions *muy* et *mucho* ; par exemple, hablais *mucho*, vous parlez trop.

Troter, v. 8440.

> Je pense que ly fains vous fait chy à *troter*.

La construction du verbe *faire* avec *à* se retrouve aussi ailleurs, et nous est restée dans la phrase « faire accroire. » Sur « faire à savoir, » voy. Burguy, II, 169, note, III, 336, v° Savoir. Les formes *assavoir*, esp. *assaber* et ital. *assapere* ne sont certainement que le résultat d'une fusion des verbes *savoir*, *saber* et *sapere* avec la prép. *à*, et dans quelques bonnes éditions d'auteurs italiens, on trouve en en effet écrit *a sapere* où d'autres offrent *assapere*. On rencontre également les expressions « le temps *advenir* » et « il tempo *avvenire* » (i. e. à venir, a venire), dans la Chron. MS. en prose de Jean d'Outremeuse *passim*, et dans le Decameron, X, 7, s. f. (p. 225b. Lipsia, 1843) : « quello che noi vorremo fare a te, tu tel vedrai nel tempo *avvenire*. » L'anglais offre du reste une construction analogue dans *to make* avec ou sans *to* devant l'infinitif qui suit ce verbe, et on trouve, par exemple, l'un et l'autre dans la strophe de Burns qu'on va lire :

> 'Twill *make* a man *forget* his woe,
> 'Twill heighten all his joy,
> 'Twill *make* the widow's heart *to sing*,
> Though the tear were in her eye.
> (John Barleycorn, a ballad.)

Il faut cependant admettre qu'il n'est pas toujours facile de décider si l'*à* qui précède un infinitif, en forme une partie intégrante ou non ; car cette particule peut être exigée par un mot précédent, soit verbe (comme *faire*, etc.), soit préposition (comme *pour*, *sans*, *sur*, *de*, etc.), qui, dans l'ancien langage, prenaient ou omettaient indifféremment cet *à*. C'est ce qui cause souvent aux éditeurs de grands embarras, suivis d'inconséquences. Par exemple, nous ne voyons pas pourquoi, dans notre passage, on ne pourrait pas tout aussi bien écrire :

> Je pense que ly fains vous fait chy *atroter*.

Du moins au v. 22052.

> Atant é-vous venu, sur son asne *atrotant*,
> L'hermite don Pieron, etc.

on a admis la forme *atroter*. Cependant nous doutons un peu de son existence, parce que les participes présents qui se rattachent au verbe *venir* sont fréquemment précédés de *à*, qui équivaut peut-être à *en*. Citons quelques exemples pris dans la Chronique MS. de Jean d'Outremeuse, vol. II :
« Atant s'en *vint* Hubin Pulhes *à frappant* qui venoit droit de Tongres, » fol. 20 v°.
« Là *vint* li conte de Louz *à brochant* à li, » fol. 23 v°.
« Ly *vint à brochant* Tyri de Walecourt, » fol. 24 r°.
« Thyris de Walecourt *vint à jostant* contre luy, » fol. 24 v°.
« Ortant (i. e. autant) de corbeais veirent *venir à volant*, » fol. 26 r°.
Dans tous ces passages, le scribe a séparé l'*a* d'avec le participe, et M. de Reiffenberg n'a donc pas eu grand tort au v. 7318-19 de la Chron. de Mouskés

> Garins, li dus vint *à poignant*,
> Tint une lance à fier trenchant,

(car c'est ainsi qu'il faut ponctuer) d'écrire *à poignant*, en deux mots, quoiqu'en effet, on rencontre la forme *apoindre* (voy. notre mot apoignant) ; mais voudra-t-on aussi admettre les verbes *afrapper*, *abrocher*, *ajoster*, etc. ? Dans ce cas, on pourrait expliquer l'*a* par l'*ad* latin et l'allemand *herbei*, et ces mots répondraient alors aux verbes allemands « *herbeispornen*, *herbeirennen*, *herbeifliegen*. » Jean d'Outremeuse aurait été alors extrêmement exact dans le choix de ses expressions, principalement dans des passages comme les suivants : « A ches propres parolles vint .i. blanc colons *avolant* deseur les Liegois, tout altour d'eaux .iii. fois *volant* et *ravolant*, » fol. 22 r° et : « Ferans faisoit *charoier* les cordes après li. Et Guilheame de Bares fut al frain de roy et mult d'altres chevaliers. Là soie fist *acharoier* sour .i. letier Hue de Beuves, » fol. 39 v°. Ici *volare* et *advolare*, ainsi que *vehi* et *advehi*, seraient bien et exactement distingués, si on ne préfère pas d'écrire dans le dernier passage *à charoier*.
D'après cette orthographe, au v. 34098 du Godefroid de Bouillon,

> Se fist *aconvoiier* au pavelon de là

serait donc tout aussi bon que *à convoiier* ; mais on n'ac-

ceptera certainement pas un verbe *asavoir*. Avouons cependant qu'on rencontre quelquefois des formes inattendues de verbes composés avec *à*, comme *ablamer*, indiqué par Roquefort sans citation; nous y suppléerons par le passage suivant de Jean d'Outremeuse : « Je perderay .x. conteis et awec chu je seroie grandement *ablameis*, » fol. 38 r°.

TROUSSER, voy. TORSER.

TRUAN, mendiant, gueux, v. 1139.

> Et depuis vous nourri, si com norist *truans*.

Il faut lire « *si c'om* » c'est-à-dire « comme on. »

TU.

Ce pronom fait souvent double emploi avec *vous* dans la même phrase, et est adressé à la même personne.

> A, dist-il, Godefrois, or ne *valés* ung gant.
> *Tu* me juras *ta* loy devant l'abet vaillant
> Que j'aroie par *toy* sauf-conduit et garant (v. 4916-18).
> A Dieux, dist Bauduins, huy *as* fait pour moy tant,
> Que je *t'en* loéray com le *vostre* siervant.

Voy. aussi v. 1441-1450, 8363-8368. Gilles de Chin, v. 4498-4499, et la Chronique MS. de Jean d'Outremeuse, vol. II, fol. 18 r° : « Et Ferant revient aprés chu anchois .IJ. mois de Portingale et tantoist Johanne li dest : « Par ma foid, *vos* me deveis bien ameir, car j'ay par l'amour de *toy* pendut mon peire. — Ibid., fol. 29 r° : « Quant Eustause entendit chu se vint ilh a mesire Pire et li dest : » Sire Pire, legire est a proveir que mes peire et li *vostre* issirent de dois meires qui estoient sereurs, si *esteis* a blameir, car *tu* es malvais, quant *tu* es presens là (i. e. là où) *tes* confreres parollent sour mon honneur et par especial *toy* meismes y as parleit. »

Sans entrer dans des détails pour expliquer cette singularité qui repose sur différents motifs, nous signalerons seulement quelques exemples analogues, puisés dans d'autres langues, et qui serviront pour suppléer en partie à la grammaire de Grimm, vol. IV, p. 303-316, où il n'est pas fait mention de ce « changement des personnes » pas plus que dans son mémoire académique « Ueber den Personenwechsel in der Rede. » Berlin, 1856.

Dans la Nornagestsaga, c. 12, nous trouvons le passage suivant : « Konungr maelti : » Thvì fôrstu nu hingat til vor? « Gestr svarar : » Thessu sveif mer i skap, aetlada ek mik af *ther* nokkura audnu hliota mundu, thviat *ther* hafid fyri mer verit miök lofadir af godum mönnum ok vitrum. » Dans la Ragnar Lodbr. Saga, c. 5., Aslaug dit au roi Ragnar : « Kann vera at *ydr* liz betr à mik, ef ek bûaz betr, ok vil ek nu fara heim, en thâ *máttu* gera menn eptir mer, ef *ther* er thâ samt i hug, ok vilir *thu* at ek fara med *ther*; » et dans la même saga, c. 8, elle lui dit : « *Ther* munud sia at fuglar prir satu i trênu hia *ydr*, their sögdu mer thessi thidendi, thess bid ek, at *thu* vilir eigi râda thessu sem aetlat er; nû man ek segga *ther*, at ek em konûngs dôttir. »

Le vieux flamand offre quelque chose d'analogue; voy. Bormans, Sinte Christina, p. 330, note au v. 1123 (l. 1223); il y a même une chanson d'une époque plus moderne, qui commence par la strophe suivante :

> Hi sprac : « lief, *wiltu* mijns ghedinken,
> *Dinen* orlof willic ontfaen,
> Mijn hertebloet willic *u* schinken
> Dijn goetlicheit willic *di* laen.

Horae Belg., vol. 201 (2me éd.), et dans une autre chanson, nous trouvons ces lignes :

> « Ic swere *u* op mijn trouwe :
> Ic en had nooit liever dan *di*. »

Ibid., p. 187.

Sans aucun doute ces exemples pourraient être considérablement augmentés, notre propre attention n'ayant été attirée sur ce sujet que depuis très-peu de temps; nous ajouterons seulement que dans le passage du Simplicissimus cité par M. Grimm, dans le mémoire susmentionné, p. 21, Wallenstein s'adresse d'abord à son ancien camarade par *er* (ist *er* nicht der von N.?), ensuite par *wir* (was seind *wir* aber jetzt?), et il finit par le tutoyer (*du* bist ein hundsfott). Ce changement du pronom repose cependant sur d'autres causes que celles qui se présentent dans les passages allégués plus haut.

TUET (SE), se tut, v. 3734, 29312.

> Ly coliffes se *tuet*, ne parle plus avant.

TUMER, tomber, v. 11233, 15148; faire tomber, renverser, v. 24860.

> Ly martians est chéus, et Goullas *tuma*...
> Sire, ce dist Tangrés, c'est cieux qui vous jousta
> L'autre jours bien priés d'Acre, dou ceval vous *tuma*.

TURQUOIS, turc, v. 7689.

> S'il devoit morir par un trait d'arc *turquois*.

Voy. la note.

TY, toi, v. 11419, 11421.

> Or prie jou a Dieu qu'il ait mercy de *ty*.

TYMBRE, voy. TIMBRE.

U.

Ueve, uevre, œuvre, v. 7700, 14974.

> Dedens une goudaie vous aliés combatant
> Pour l'*ueve* d'un hierene c'on vous aloit emblant...
> Couvert d'un riche drap de l'*uevre* à Ciplon.

Dans le deuxième de ces vers, *Pour l'ueve de...* équivaut à « pour le fait de... »

Ui, aujourd'hui, Gilles de Chin, v. 1925.

> *Kui* matinet el bois ala.

Il faut écrire *k'ui* et traduire « comme aujourd'hui matin il est allé au bois. » L'explication de M. de Reiffenberg, dans la note, est erronée.

Uimelier (s'), s'humilier, v. 3084.

> Cascuns à le ducoise forment *s'uimelia*.

Us, vers, contre, Gilles de Chin, v. 3680.

> *Us* la roïne moult s'enirent.

V.

Va, eh bien, soit, v. 1242.

> Et li enfés a dit : « Or *va*, de par Dieu, *va!* »

Voy. Diez Etym. Wört., p. 605, v° Da.

Vail, vaux, v. 13843.

> Par foy, dist Godefroys, je ne *vail* se poy non.

1re pers. prés. ind. de *valoir*.

Vaillant, fortune, avoir, v. 11453, 14551, 15465.

> . . . Vechy Corbarant, le rice roy vaillant
> Dont plaige avons esté pour le nostre *vaillant*...
> Qui laissiet a se gent et quanque il a *vaillant*...
> Que j'ay trestout laissiet çou qu'avoie *vaillant*.

C'est proprement le participe prés. de *valoir*, et comme tel il apparaît dans le vers suivant :

> La coiffe n'y valut ung seul denier *vaillant* (v. 15198).

On peut à la vérité expliquer ici ce mot en le prenant pour un adjectif : « la coiffe ne valait un seul *bon* denier; » mais il est beaucoup plus probablement un participe, et « un seul denier vaillant » équivaut à « valant un seul denier, » c'est-à-dire la valeur d'un seul denier; phrase qui, devenue stéréotype, comme beaucoup d'autres, s'est ajoutée par manière de pléonasme au verbe « *valut* » de notre vers.

« Cil de la ville n'y perdirent *vaillant un denier*. » Villehardoin, p. 49 (éd. 1828).

> « Vaillant à un denier. »
> (Chans. de Rol., p. cxliv, éd. Michel.)

Prov.

> Defendet a la gen de son empir,
> Qu'us del no i mesés *valhan denier*.

Rayn. Lex. rom., V, 463; comp. 464 :

> Maritz ja paresa non quier
> Del *valeyssen d'un denier*.

Dans cette dernière citation, *valeyssen* est employé comme substantif; dans notre poëme, nous trouvons *valissant* comme participe :

> Sarrasin ne Piersant ne cil de Tartarie
> Ne vallent enviers lui *valissant* ung ortie (v. 4441).

Vaillant signifie encore « brave, honnête : »

> Li angles est venus à l'iermite *vaillant* (v. 1177).

Ital. *valente*.

Vaint, gagne, v. 19742.

> Se la bataille *vaint*, conduire le fera
> Jusc' à Jhérusalem.

3me pers. sing. prés. ind. de *vaincre*. Voy. la note.

Vair, grisonnant, v. 13821.

> Et ly roys Lucquablaus qui a le barbe *vaire*.

Voy. la note. On disait aussi, dans le même sens, *barbe florie*. Voy. les mots barbe et flori.

Vaiss'ent, vait s'ent, vass'ent, voiss'ent, s'en va, v. 3802, 4865, 4869, 33128.

> *Vaiss'ent* Cornumarans à le chiere hardie...
> *Vass'ent* Cornumarans, li abés est remés...
> *Vait s'ent* Cornumarans, sy s'en va en Surie...
> *Voiss'ent* ly Amulaine, s'enmaine Margalie.

Vaissiaus d'ès, ruches d'abeilles, v. 26797.

> Il a en ces pays et en ces regions
> Des mousques à foison, qui sont en leur maison,
> C'on nomme *vaissiaus d'ès*, bien parler en savons.

Voy. la note. Cette expression se trouve aussi dans la Coutume de Hainaut, c. 106, art. 13 : « *Troeve de vaisseaux d'els,* » c'est-à-dire « épave d'abeilles. » Voy. Ducange,

v° *Abollagium*. On appelait les ruches aussi *besaines, beseines*, prov. *besana*. Rayn., Lex. rom., II, 219, et *chastoires*, en rouchi *catoire*.

> Iei dedens est la *chastoire*.
> (Roman de Renart, v. 10289.)

Dans son glossaire, l'éditeur traduit ce mot par « friandise » c'est évidemment une ruche. « Alveare, gall. *catoire* » dit le Diction. multilingue, 1603. « Alveare *chétoire*. » Gloss. MS. lat. franç. à la Biblioth. Imper. de Paris, coté 4120. En grec *κύτταρος*.

VAIT, va, Gilles de Chin, v. 5319.

> Puis *vait* lacier en .i. recoi.

3me pers. sing. prés. ind. du verbe *aler*.

VAIT S'ENT, voy. VAISS'ENT.
VALISSANT, voy. VAILLANT.
VALLAUMENT, vaillamment, v. 8600, 17174, 32726.

> Cascuns y voet porter espée *vallaument*...
> Le roy Cornumarant secoure *vallanment* (l. vallaument)...
> Lors dient ly baron : « Vé là fait *vallaument*. »

Cet adverbe se rencontre aussi dans le Baud. de Seb., II, 421, 423, 439. Comp. Burguy, II, 264.

VALLEZ, page, écuyer, Gilles de Chin, v. 3586.

> Uns bacelers jones, tousés,
> N'est pas chevaliers, mès *vallez*.

Voy. Roquefort, sous ce mot et le Romans de Parise la Duchesse, p. 28, à la note.

VALUE, valeur, v. 888.

> Nous vous en renderons, s'il vous plait, la *value*.

VANTÉUR, vanteur, v. 24184.

> Mais ung grant *vantéur* voit on déshonnourer.

Vantéur est ici pour *vantéour;* et il parait qu'au v. 18736

> Il sont et ont estet maint *jongleurs* poissant,

le mot *jongleurs* est également de trois syllabes « jongléurs. »

VARIASCION, vacillation, hésitation, v. 10577.

> La mort recevray de loyal cuer et bon,
> Comme vrays crestyens, sans *variascion*.

Comp. VARIER.

VARIEMENT, déception, duperie, v. 34592.

> Ceu que veus ly dirés, c'est par *variement;*
> Car je ne le feroie pour or ne pour argent.

VARIER, VARIIER, vaciller, hésiter, v. 1099, 3497, 28310, 33400, 33410.

> Croy çou que je te dy et ne va *variant*...
> Faittes boins jugemens; n'alés point *variant*...
> Abilans s'est venus as crestiaus apoyer
> Et voit nos crestiiens en doleur *variier*...
> La ville vous feray rendre sans *varier*...
> Et cil l'ont acordé sans point à *variier*...
> Le bon sire de Viennes qui est bon chevalier
> Et qui nous at servi sans point de *varier*.
> (Bertr. du Guescl., II, 155.)

Comp. VARIASCION.

VARRAY, verrai, v. 5923.

> Or *varray* aujourd'uy qui hardis y sera.

VASCIEL, bateau, v. 34181.

> Et a fait ou *vasciel* le sien asne rentrer.

VASSAUMENT, bravement, courageusement, v. 20686 22960.

> Onques ne vis payens si *vassaument* aidier...
> Morradins d'Arrablois se combat *vassaument*.

Comp. BACELER, et à l'égard de la terminaison, voy. Burguy, II, 264.

VASSELAGE, vaillance, bravoure, v. 7864.

> C'est pour nos seigneurs où tant a *vasselage*.

VASS'ENT, voy. VAISS'ENT.
VAUCANT, v. 1620.

> Quant il estoit montés au boin destrier *vaucant*.

M. de Reiffenberg croit que *vaucant* est ici pour *vaucrant*, courant çà et là. Voy. Roquefort, v° *Vaucrer*.

VAUCIEL, vallon, v. 4878.

> En ung petit *vauciel*, lés une ourme jolie.

Ce mot a donné le nom à la célèbre abbaye de Vaucelles.

VAULT, voy. VOULOIR.
VAUT, voy. VOULOIR.
VAUTI, voy. VOTI.
VAVASSOUR, chevalier inférieur, arrière-vassal, v. 9400, 31513.

> Dou ceval l'abaty, sieques ly *vavasour*
> A picques et à dars l'ochierent à dolour.

VÉ, VÉCHY, voy. VÉIR.

VÉER, défendre, interdire, v. 5034, 6912.

A le porte s'en vint, on li véa l'entrée.

VÉES, voy. VEIR.

VEGNIEZ, voy. VENIR.

VEIL, veux, v. 6096.

De chy me veil partir parmy le lac nagant.

VÉIR, voir, v. 3789; VÉOIR, v. 2131; VIR, v. 2132.

Pour véir le glouton, Godefrois est nommé...
Voie Jhérusalem qui véoir le volra...
Mère, dist Hélyas, vieng véoir le portée...
Et vous, roy, venés vir oussy vo n'engenrée.

Prés. indic.

Voi, voit, v. 21806, 23471, 23541.

Voi-le Cornumarans, sy mua son sambiant.

3me pers. sing.

Vés, *vées*, voyez, v. 2401, 4515.

Le frère à cesti conte que chy vées ester...
La damme que vous vés, ces .III. enfans porta.

2me pers. plur.

Passé défini.

Vi, vis, v. 742; *vic*, 1249; *vy*, 32746.

Or ne vi ge oncques mais enfant si mal apris...
Y sont point revenut, car ne les vic pieshà...
Ains ne vy homme nul qui à moy durast tant.

1re pers. sing.

Futur.

Veura, verra, v. 30971.

Et me combateray à vous jusques à tant
C'on veurra l'un de nous maté et recréant.

3me pers. sing.

Impératif.

Vé, *vés*, vois, voyez, v. 1305, 1419, 3261, 5921, 19509, 22718.

Vé-me-chy aprestè pour prouver me façon...
Et vés-ychy Buillon, la noble fermeté.

2me pers. sing. et plur. *Vé-me-chy*, c'est-à-dire « me voici. » Comp. ES.

VELU, VELUT v. 8401, 8641, 17280, 27031.

Tout sont velut de fain, tel .XXXm. y a...
Plus sont velu de fain que lion ne serpent...
Qui de fain sont velu, tout ensy que mouton...
Car, par Dieu, j'ay de fain tout le cuer velu.

Il nous a été impossible de deviner l'exacte signification de ce mot. On pourrait bien l'expliquer par *défaillant*, si le deuxième des passages cités ne s'y opposait pas dans son ensemble (voy. v. 8638-60); *rongé* (de faim) conviendrait mieux, mais alors le *mouton* du v. 17280 fait quelque obstacle; cependant il ne s'y est peut-être glissé que pour la rime. Quant à l'étymologie du mot en question, nous nous trouvons également dans l'incertitude; car il serait trop hasardé, paraît-il, de vouloir le rattacher au latin *vellere*, *vellicare* (fame vellicatus), et nous ne croyons pas non plus qu'il soit la même chose que *velu*, villosus; si toutefois quelque croyance populaire ne se cache pas sous l'expression *velu de fain*. Sans entrer dans de longs détails à cet égard, nous appelons seulement l'attention sur l'allem. *mitesser* (comedones). On appelle ainsi non-seulement les *haar würmer*, en franç. *crinons* (de *crin*), mais aussi certains poils qui poussent sur le dos des petits enfants et, d'après les idées populaires, les empêchent de se développer.

VENIEMES, voy. VENIR.

VENIR.

Présent indic.

Viegne, viens, v. 30236.

Je vous viegne graseyer quant j'ay de vous le don.

Vinent, viennent, v. 23634.

Voyés com Sarrasin nous vinent aprocier.

Imparf. indic.

Venot, venait, v. 758.

Une chievre y venot bien .III. ans alaitier.

Parfait défini.

Vieng, vins, v. 32699.

Oncques puis que je vieng ou pays par deçà,
Je ne vis si biel fait que j'ay véut droit-là.

1re pers. sing.

Veniemes, vinmes, v. 30590.

Et veniémes ycy à force cevauçant.

Futur.

Verrés, viendrez, v. 18493.

Ains verrés avoec moy pour parler au soudant.

Présent subjonctif.

Vienge, vienne, v. 4114.

Vienge Cornumarans qui tant a de renom!

Vegniez, veniez, v. 2502.

Et dist ly emperères: « Bien vegniés par me foit! »

c'est-à-dire « soyez le bien-venu. » Esp. *bien vengais*.

Imparf. subj.

Venist, *venistes*, vint, vintes, v. 2722, 3982.

> Mais il ot maint encontre ançois qu'il *venist* là...
> Pour quoy *venistes* vous ou pays par dechà.

VENTRIÈRE, sage-femme, v. 1600.

> Car bien suy infourmé de la fausse *ventrière*.

VÉOIR, voy. VÉIR.

VER, v. 2564.

> « Et ce soit à demain, » dist l'emperère *ver*.

M. de Reiffenberg explique ce mot par « grand, puissant » d'après Roquefort; mais il faut plutôt lire *ber*, c'est-à-dire « viril, vigoureux. » Voy. Diez, Etym. Wört., p. 45, v° *Barone*.

VERMAUS, vermeil, v. 25575; VIERMEL, v. 1815; VIERMIAUS, v. 9754.

> Que parmy les caucles ly *vermaus* sans couls...
> A une croix *viermelle* que la rose en esté...
> Si que li sans *viermiaus* sur le sablon descent.

VERRÉS, voy. VENIR.

VÉS, voy. VÉIR.

VEUER, VOER, vouer, promettre, v. 2193, 4690, 11937.

> Et je *veue* à cheluy qui moru par Juis...
> Et dist Cornumarans : « Et je *veue* à Mahom...
> Je l'ay *voé* à Dieu qui en croix fu penés ...
> Seigneurs, ce dist Bertran, or solons asseuré,
> A dieu le *veu*, se nous avons Englois trouvé,
> Vous les verrés destruit et tous desbareté.
> (Bertr. du Guescl., I, 152, à la note.)

VEUL, voy. VOULOIR.

VEURA, voy. VÉIR.

VI, VIC, voy. VÉIR.

VIEGNE, voy. VENIR.

VIEL, veau, v. 6835, 7320.

> A nuit me souperont ensy com chair de *viel*.

VIELLE, vieille, v. 1129.

> Or avoit une *vielle* qui moult est sousdoyans.

VIENG, VIENGE, voy. VENIR.

VIÈRE, avis, opinion, Gilles de Chin, v. 824, 918.

> Que il por li d'armez fesist
> A cel tornoi, ce li est *viére*...
> .I. grant arpent, ce m'est *à viere*,
> A claus delà remis arrière.

Peut-être faut-il, dans ce dernier passage, lire *avière*, comme on l'a fait au v. 1260, 1390, et donner à ce mot la même signification qu'à *vière;* il se serait formé alors de la même manière que *avis* de *à vis*. Voy. VIS. On écrit aussi *viaire*.

VIERGINAUMENT, VIRGINAUMENT, virginalment, v. 11361, 12019.

A l'égard de la terminaison, voy. VASSAUMENT.

VIERGONDER, couvrir de honte, v. 6788, 32558.

> Ly crestyen seront *viergondé* et honny.

Comp. AVIERGONDER.

VIERMEL, VIERMIAUS, voy. VERMAUS.

VIERSER, verser, répandre, v. 4907.

> La ciervelle en va à la tierre *viersant*.

Au v. 984, il faut probablement lire *bierser*. Voy. notre mot BISSALE.

VIEST, met, v. 1235.

> Ma cottes est de fuelles; les *viest* on ensy là?

3me pers. sing. prés. ind. de *vestir*.

VIEUMENT, vilement, honteusement, avec mépris, v. 5411, 24250; VIUMENT, v. 628, 5776.

> Le sepulcre de Dieu si *vieument* démener...
> Ne devés consentir qu'ele mure *viument*.

A l'égard de la terminaison, voy. Burguy, II, 264.

VIEUTÉ, mépris, honte, v. 784, 6664, 25614.

> Je vous feray morir à duel et à *vieuté*...
> Que tout y seront mort à duel et à *vieuté*.

Prov. *viutat*. Rayn., Lex. rom., V, 444.

VIN SUR LIE, voy. LIE.

Nous ajouterons encore ici quelques citations; voy. Godefroid de Bouillon, v. 17122, 28594. Baud. de Seb., I, 306; II, 91, 237. Betr. du Guescl., II, 142. Comp. Jubinal, Nouv. recueil, I, 263, « Le martyr de Saint-Baccus » où il est dit :

> « Et quant il est jusqu'au fons trait,
> Le remanant de là s'en trait,
> Qui de tel force est par son fait,
> Qu'on en fait vin de bufait,
> Autrement dit le *vin perdu*,
> Qui aus pouvres gens est vendu. »

VINENT, voy. VENIR.

VINTÉ, v. 22238.

> Leur donnoit honneur, victore et *vinte*.

Voy. la note.

Virginaument, voy. **vierginaument**.
Virgonder, voy. **avirgonder**.
Virour, vérité, v. 24379, 26020.

Et il ly a conté le fait et le *virour*.

La forme *voirour* se trouve dans le Baud. de Seb., I, 42. Bertr. du Guescl., I, 153.

Virtus, chef, v. 23846.

Ly kaliffes y vint qui estoit leur *virtus*.

Vis (estre), sembler, v. 22783, 34876.

Car fols est, ce m'*est vis*, cieus qui sy va fiant
En roe de fortune, puisqu'elle va tournant.

On disait aussi « estre *à* vis » dans le même sens.

Adont me fuy *à vis* que de doleur moroie (v. 27919).

Comp. **vière**.

Vis, vif, vivant, v. 6030, 23975.

Ne scèvent de leur père, se il *vis* se party...
Quant ly soudans l'oy, *vis* quida enragier.

Comparez avec ce dernier vers la locution allemande « *er dachte* lebendig *aus der Haut zu fahren.* »

Viseter, observer, v. 9137.

Mais ly Tartarin ont les ribaus *visetés*.

Visire, visière, v. 32681.

Tout droit en le *visire* ou héaume qu'il a,
Ly mist Tangrés l'acier.

Viument, voy. **vieument**.
Vivendier, vivandier, v. 22981.

Ly ribaut y font signe d'iestre boin *vivendier*.

Vo, votre, v. 582; **voz**, v. 1238.

Et que *vo* doulce mère vo vit en ce point chy...
Qu'en tel point li *voz* corps le camp demandera.

A ce dernier vers, M. de Reiffenberg fait la note : « Peut-être *si voz corps;* » mais *li* est l'article qui souvent précède l'adj. possessif. Comp. Burguy, I, 141.

Au lieu de *vo* ou *voz*, on trouve aussi *vous*, v. 2249, 16602, 26166, 32326.

Or iestes-vous vengié de *vous* confusion...
Et dist Cornumarans : « Moult est nobles *vous* jus. »

On écrivait également *vou*.

Jà ne crerrai *vou* Dieux, à nul jour de ma vie.
(Baud. de Seb., I, 511.)

Vou Dieux est ici le singulier.

Ains *vou* deveroit faire à *vou* mestier aler.
(Ibid., I, 372.)

Les vos, les vôtres, v. 8931, 16634, 22342.

De vous et *des vos* rechut grant courtoisie,

et également *le vo*, le vôtre, vos biens.

Du vo n'emporterez la monte d'un tabour.
(Bertr. du Guescl., II, 290.)

Comp. **nostre**.

Vo, vous, v. 582.

Et que vo doulce mere *vo* vit en ce point chy.

Voelsissiés, voy. **vouloir**.
Voes, voet, voy. **vouloir**.
Voët, v. 12896.

Dist ly roys Corbarans : « Ja *voët* ne sera. »

Voy la note.

Voi, voy. **véir**.
Voiant, à la vue de..., v. 2772.

Me partiray de vous, *voiant* le baronnie...
Si vous espouserai, *voiant* toute ma gent.
(Baud. de Seb., I, 54.)

Prov. *vezent* la baronia. (Chron. des Albig., p. 88.)

Voidie, tromperie, v. 28752.

Fait mourdre et larrancin, traïson et *voidie*.

Ordinairement on écrivait ce mot *voisdie*. Il ne faut pas le confondre avec *boisdie*. Comp. Diez, Etym. Wört., p. 76, v° *Bugia*, p. 370, v° *Vezzo*, et Burguy, III, 45, v° *Boisie*, et p. 389, v° *Vice*.

Voie, v. 33091.

En la tente du roy, qui fu d'or et de soie
Furent ly hault baron en solas et en joie;
Et après le digner sont venut en la *voie*
Maint noble ménestrel qui très-bien s'esbanoie

En la voie parait signifier ici « à la fois. » Comp. Burguy, II, 202.

Voir, vrai, v. 2519.

La dame sera nonne, sy *voir* que Dieus fus nés.

Au v. 8890

Car je me doubte bien huy en ceste journée,
Que Calabre me mère ne soit en *voir* trouvée,

les mots « *ne soit en voir trouvée* » signifient « ne soit trouvée vrai » comme ayant prédit la vérité. Cette expression nous

en rappelle une autre qui est employée vulgairement, et qui semble ridicule : « Voyons voir. » Cela veut dire simplement « voyons ce qui est vrai. » On dit également : « Il y a des gens qui voient voir, d'autres qui voient faux. »

Vois, vot, vais, v. 952, 3192.

Et oussi tos que *vois* le vivier aprochant...
Seigneur, à iciel temps que vous *voy* contant.

1re pers. sing. prés. ind. du verbe *aler*.

Vois die, v. 18477.

Mais que vous me jurés loyalment sans *vois die;*

lis. *voisdie* et voy. plus haut voidie.

Voisse, aille, v. 688, 2265, 4930; voissent, aillent, v. 34267.

Ains que *voisse* morir, me faites confiesser...
Que je *voisse* avoec lui à sa devision...
Ne nous *voissent* en riens .c. toises aproçant.

Voiss'ent, voy. vaiss'ent.
Voist, aille, v. 515, 1073.

Miex vault que vous m'alés le cose devisant,
Soit de bien ou de mal qui *voist* de moy touchant,
C'uns aultres le m'alast premièrement nonchant.

3me pers. sing. prés. subj. d'*aler*. M. de Reiffenberg l'a expliqué à tort par *va*.

Voiti, voy. voti.
Volage, v. 6541, 30630, 30636.

De faire à vous nul mal ne traison *volage*...
Dit vous ay verité sans pensée *volage*...
Quant ly roys entendy ceste raison *volage*.

Dans tous ces passages, ce mot parait signifier « traitre, perfide, astucieux. » Un développement semblable des acceptions, mais dans un sens inverse, se retrouve dans le vieux norois *flaerd* (de *flâr*) qui signifie « flatterie, fausseté, astuce » et le suédois y ajoute encore l'acception de « frivolité, instabilité, caractère volage. »

Volée (a le), aussitôt, v. 6572, 7585, 20122, 20355, 23286.

Or y poroient vo gent venir *à le volée*...
Et le roy des Taffurs courant *à le volée*...
Florie la royne disoit *à le volée*...
Escuyer vont criant tout hault *à le volée*...
Sans et iauwe en issy courant *à le volée*...
Quant ly soudans les vit, sy dist *à le volée* ..

On dit encore, mais dans un sens un peu différent, « à la volée; » mais l'allem. *flugs* a tout à fait la même signification.

Voler du bas, v. 7973.

A soy meismes dist : « Tu sces *du bas voler*. »

C'est-à-dire « tu es un fin matois. » Voy. la note.

Voleter, voltiger, v. 17604.

Et volent les coulons parmy l'air *voletant*.

Vollekin, certain habit de dessous, v. 28007.

Ly roys fu desarmés, pour lestre refroidiés,
En pur ung *vollekin* qui bien estoit tailliés.

Voy. la note.

Gaufer se fist armer : tout primiers endosse
.I. moult boin *volequin* qui maint denir cousta.
(Baud. du Seb., II, 80.)

« Et là desviesty se huplande et puis sen *volequin*. » Corp. Chron. Flandr., III, 233.

Vos, voy. vo.
Vos, voy. vouloir.
Vost et
Vot, voy. vouloir.
Vote, bâtiment voûté, v. 12834.

Avoient en ce bois une *vote* bastie.

Voti, voiti, vauti, voûté, v. 2770, 3817, 30472.

A Nimaie en iray en la sale *vautie*...
Que le duc trouverés en le sale *voitie*...
Furent ly crestien en la sale *vautie*.

Vouloir.

Prés. indicat.

Veil, *veul*, veux, v. 6096, Gilles de Chin, v. 1924.

De chi me *veil* partir, parmy le lac nagant...
Gille, fait-ele, ce *veul*-gié.

Voes, *voel*, veux, veut, v. 780, 30707.

Se tu *voes* que ton cors soit de moy bien amé..
Et pour tant qu'ele *voel* sa traison celer.

Parf. défini.

Vos, voulus, v. 26396.

Et je ne *vos* ce fait ottroyer ne agréer,
Ains juray que briefment le feroie finer.

Vault, voulut, v. 2818; *vaut*, v. 2820, 2822; *vot*, v. 1475; *vout*, v. 24740; *vost*, Gilles de Chin, v. 3669, 3992.

Oncques en son pays ne *vault* riens à lever (l. alever),
De quoy on riens peuist le sien peuple gréver.
Talles ne maletotes ne *vaut* acostumer;

Les faus usages fist abatre et renverser;
Et les boines coustumes *vault* tous jours alever...
De .VII. enfans se *vot* la royne akoucier...
Viers Césaire s'en *vout* Buinemons cevaucier...
Ains ne se *vost* de riens desdire...
Onques ne *vost* à pié descendre.

Futur.

Vaurra, voudra, v. 2357.

A Nimaie tout droit arriver le *vaurra*.

Imparf. subjonct.

Vausist, voulût, Gilles de Chin, v. 1965.

S'il fust venus por congié prendre,
Qu'il ne *vausist* vers vous mesprendre,
Por Diu, li donriés vous u non?

Voelsissiés, voulussiez, v. 2395.

Contre vos anemis que *voulsissiez* grêver.

VOUS, voy. VO.

VOUT, voy. VOULOIR.

VOY, voy. VOIS.

VOZ, vous, v. 4273.

Véchy chely par qui vous *voz* alés doutant.

Voy. aussi notre mot vo.

VREDOUR, verdure, prairie, 23829.

Ly roys Cornumarans quéy sur la *vrédour*.

Métathèse pour *verdour*. Comp. les deux mots ci-suivants.

VREGIET, vergier, v. 1598.

Pour aler en *vregiet* ne dessus la rivière.

VRENI, verni, v. 8979, 30775.

De la lance le fiert sus la targe *vrenie*.

VUÉE, v. 11276.

Or est mors Goulias, s'a le tieste copée;
Et Murgalés revint apriés celle *vuée*.

M. de Reiffenberg propose de lire *visée*. Nous préférons de corriger *ruée*, mot que nous expliquons par « combat, victoire » de *ruer*, frapper, renverser, terrasser.

VY, voy. VI.

Y.

Y dérive du lat. *ibi*. Voy. Diez, Étym. Wört., p. 196, v° *Ivi*.

Y.

A l'égard de la locution *il y a*, voy. notre mot IL.

FIN.

